
3 1761 09343925 5

LE CARDINAL DE BOISGELIN

1732-1804

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

NIHIL OBSTAT :
Parisiis die 7a oct. 1920
F. MOURRET

IMPRIMATUR :
Parisiis die 8a oct. 1920
G. LEFEBVRE.

ABBÉ E. LAVAQUERY
DOCTEUR ÈS-LETTRES

LE CARDINAL
DE BOISGELIN

1732-1804

I

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME

Avec deux photogravures



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — (6e)



Monseigneur DE BOISGELIN, Archevêque d'Aix (1771)

et son frère

le Comte Louis Bruno DE BOISGELIN

Maréchal-de-Camp, Ministre de France a Parme.

Miniatures appartenant à M. le Comte Charles de Boisgelin

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1732-1804)

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE. — L'EDUCATION. — UN CADET DE BRETAGNE EN SORBONNE (1732-1756).

I. — Ancienneté de la famille. — Comment son chef quitte l'épée pour la robe. — La vie de famille à l'Hôtel de Cucé. — Premières études. — La vocation ecclésiastique de l'abbé de Boisgelin. — Ferveur religieuse de sa famille.

II. — Saint-Sulpice en 1748 : l'abbé Couturier. — Atténuation dans les pratiques d'ascétisme. — Le souci de parvenir. — Les amis de Sorbonne : Turgot, Véri, Loménie de Brienne, Morellet, Cicé. — Vacances en Bretagne. — Le collège de Lisieux. — Une vocation en proie à l'esprit du temps.

III. — Les querelles du Jansénisme : les refus de Sacrements. — Boisgelin soutient sa thèse de bachelier en théologie. — Le priorat de Sorbonne. — Le sous-diaconat.

IV. — A la recherche d'une charge de grand-vicaire. — Candidat à la licence : la soutenance empêchée par le trouble des affaires religieuses. — Nuée de pamphlets. — L'Eglise perdue dans l'opinion. — Boisgelin vicaire général à Rouen.

I

Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé naquit à Rennes le 27 Février 1732 (1). Il était le deuxième fils de Renault Gabriel de Boisgelin marquis de Cucé, président

(1) C'est la date donnée par l'Almanach Royal. L'acte de naissance de J. R. de Boisgelin, le contrat de mariage de sa sœur Sainte de Boisgelin, celui de son père, ont été rendus à la famille par l'administration des archives le 16 germinal an V. (A. N. T 1607.)
D'après une note de T 471, ces documents sont à la Préfecture. Laquelle ?

à mortier en la Grand-Chambre du Parlement de Bretagne, et de Jeanne-Marie du Roscoat. (1)

Les Boisgelin de Cucé formaient la branche cadette d'une famille bretonne, fière à juste titre de l'ancienneté de sa noblesse. Pour en juger, qu'il suffise de citer le généalogiste Chérin (2). « La maison de Boisgelin originaire de Bretagne, et dont un des membres était aux derniers états président de la noblesse de cette province, réunit à un grand nombre d'illustrations politiques ou militaires, les caractères de la noblesse de nom et d'armes ou d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom de la terre seigneuriale de Boisgelin (3), qui est encore aujourd'hui dans les mains de cette famille après une possession consécutive de près de sept siècles. » Dans l'acte de partage de la succession du marquis de Cucé et de la marquise, (née Roscoat), acte dressé le 15 novembre 1776 par Me Péron notaire, on prouve, à l'aide de nombreux exemples remontant jusqu'en 1213, « que leurs ancêtres se gouvernoient tous suivant l'assise du Comte Geoffroy, duc de Bretagne, par eux jurée en 1120, suivant le privilège réservé aux illustres maisons et issues d'ancienne chevalerie, en fiefs de barons et chevaliers (4) ».

La branche de Cucé, ou de Pontrevilly, était séparée de la branche aînée depuis le commencement du XVe siècle, et ses représentants portaient d'abord les titres de Sire de Pontrevilly et de Comte de Mesneuf. Le plus remarquable est Thibaut, « enseigne de la compagnie des gendarmes commandée par M. de Carnavalet (5). » Pendant la ligue, il paya de sa liberté et de ses biens, la fidélité

(1) Ou Roscoet, ou Roscouet suivant les diverses orthographes de l'époque.

(2) Mémoire écrit en 1778, pour la réception du comte Louis Bruno de Boisgelin frère de Jean-de-Dieu-Raymond, dans l'ordre du Saint-Esprit. — Le château et la terre de Boisgelin (près de Pontrieux, Côtes-du Nord) appartiennent aujourd'hui encore au marquis Geoffroy de Boisgelin.

(3) Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, on écrivait *Boisgeslin*, et les membres de la famille signaient *du Boisgeslin*.

(4) A. N. T 471,3 « L'assise du Comte Geoffroy » réglait les droits de succession dans les familles nobles. La date exacte est 1181.

(5) Lettre d'Anonyme de Boisgelin à son frère Jean-de-Dieu-Raymond.

au roi légitime, et ne put les recouvrer qu'à la pacification de la Bretagne (1598). Henri IV lui témoigna son estime et sa bienveillance. Jusque là tous les Boisgelin suivaient la carrière des armes ; les cadets le plus souvent comme chevaliers de Malte. Ce fut pourtant le fils de ce Thibaut si bien en cour, qui, au rebours de la pratique ordinaire, quitta l'épée pour la robe. Comment expliquer ce qui, dans l'opinion commune, était une sorte de dérogeance ? Thibaut, dont la fortune n'avait été sauvée des mains des ligueurs, que fort amoindrie, avait épousé Radegonde de Rosmadeuc (ou Rosmadec), riche héritière, fille unique d'un Conseiller au Parlement de Rennes. Une des conditions du mariage fut sans doute l'obligation, pour un des enfants à venir, de reprendre la charge parlementaire qui constituait une partie de la dot. C'est ce qu'il est permis de conclure, d'une lettre écrite à l'abbé par son frère aîné ; il s'agit de rédiger un mémoire pour obtenir les honneurs de la cour (janvier 1758) : « Je crois que nous ferions bien d'y insérer la façon dont nous sommes entrés dans la robe, cadets d'une branche dont les aînés ont toujours suivi le party de l'épée, et cadet épousant l'héritière de la maison de Rosmadec, qui en nous apportant 40 mil livres de rente, nous a aussy apporté la charge dont mon père se trouve revêtu aujourd'huy. » D'ailleurs le Parlement de Bretagne était, au point de vue de la naissance, fort bien composé. « Aucune compagnie, dit un de ses récents historiens (1), n'a attaché plus d'importance..... à ne laisser pénétrer dans ses rangs, pendant les cent dernières années de son existence, que des récipiendaires d'une noblesse incontestable. » On peut croire que ce Parlement, très fier d'être l'organe d'une province, entre toutes jalouse de ses privilèges et de son indépendance, avait eu, dès l'origine, le souci de trouver dans la haute naissance de ses membres, la garantie de son influence et de son prestige.

Quoiqu'il en soit, vers 1600, Jean de Boisgelin devint, le premier de sa famille, président à mortier à la Gd-

(1) Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, Introduction, p. LIX. 2 vol. in-4, Rennes, 1909.

Chambre du Parlement de Bretagne. Le dernier devait être Renaud-Gabriel, le père de notre héros, non seulement parce qu'il prolongea sa vie presque jusqu'à la Révolution, mais surtout parce qu'il se préoccupa de faire reprendre à ses fils la voie qu'avaient suivie ses aïeux. Dans les lettres qu'il a laissées, rien ne permet de supposer qu'il ait un seul instant, songé à transmettre sa charge à l'un de ses enfants, ou qu'il ait regretté de ne pas l'avoir fait. Trois de ses filles se marièrent, et toutes à des gentilhommes d'épée.

C'est que, vers 1750, sur ce point comme sur presque tous les autres, les idées ont changé : le long règne absolu de Louis XIV a renfermé les cours souveraines dans leurs fonctions judiciaires ; motif plus puissant encore, la cour est devenue l'unique source des faveurs et le grand centre de la vie élégante. L'ambition ni l'amour-propre ne trouvent plus leur compte à juger les procès et à enregistrer les édits. Les agitations brouillonnes des Parlements, depuis le commencement du nouveau règne, la faveur presque constante dont les entoure l'opinion publique, rien n'a pu y ramener les goûts de la noblesse. Aussi Maleteste, conseiller au Parlement de Bourgogne, peut-il écrire en 1750 : « On rougirait aujourd'hui de prendre une charge de robe (1). » Une conséquence naturelle de cette désaffection croissante, est la baisse de prix des offices parlementaires. Ainsi la charge de président à mortier, dont était titulaire Renaud-Gabriel de Boisgelin, fut, après la suppression des anciennes cours de justice (1771), liquidée à 150.000 livres, par arrêt du conseil ; laissée par les héritiers à la disposition du roi, au moment du rappel des Parlements, et donnée à La Chalotais, elle n'est plus vendue que 90.000 livres à M. de Talhouet, en 1775.

Renaud-Gabriel de Boisgelin eut, de sa première femme, dix enfants, dont huit seulement parvinrent à l'âge adulte, et parmi eux trois fils : l'aîné, Anonyme (2) ; le cadet,

(1) V. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle*. Introduction. 1 vol. in-8. Paris, 1909.

(2) Cette appellation vient de ce que l'enfant avait été seulement ondoyé à sa naissance, et mourut sans avoir reçu les cérémonies du

Jean-de-Dieu-Raimond, le futur cardinal, et enfin Louis-Bruno. Leur mère mourut jeune, le 15 janvier 1743. Jean-de-Dieu-Raimond n'avait que onze ans. Aussi est-il impossible de discerner quelle influence sa mère a pu exercer sur sa formation ; il ne paraît pas qu'il ait gardé d'elle un souvenir durable ; dans toute la correspondance intime, on ne trouve aucune allusion qui puisse se rapporter à Jeanne-Marie du Roscoat. Sa mort dut pourtant assombrir singulièrement la vie des enfants, à l'hôtel de Cucé. Le président ne tarda pas à se remarier. Il épousa le 10 juillet 1745 Marie Le Prestre de Chateaugiron, fille du marquis, président à mortier, et sœur de l'avocat général ennemi de La Chalotais. Elle avait 24 ans. Ambitieuse, dominatrice, d'un esprit sec et mordant (1), elle ne semble pas avoir remplacé auprès des jeunes enfants de son mari, la tendresse de la mère disparue. Aussi les sentiments de ses beaux-enfants à son égard, sont-ils empreints tout au moins de la plus froide réserve. Anonyme l'accuse nettement de négliger ses sœurs : « Mes sœurs sont oubliées au couvent ; elles n'ont pas une robbe à mettre, tandis que Louison (2) a tous les jours des robbes neuves... Je fais faire des robbes pour mes sœurs, des mantelets, et je vais leur donner tout ce qu'elles ont besoin (3). » Un autre jour, il écrit encore, avec ironie, à propos d'un projet de mariage pour l'aînée de ses sœurs, Cucé (4) : « Ma mère se conduit très bien dans tout cecy, elle aime tant ma sœur qu'elle fait tout pour s'en défaire. » Le président qui paraît avoir été complètement sous le joug de sa jeune femme.

baptême solennel. Assez souvent, ces cérémonies n'étaient conférées qu'au moment du mariage. Il en fut ainsi par exemple pour Anonyme de Keranroy, fils aîné de la Chalotais.

(1) V. Carré, *Correspondance du chevalier de Fontette*. In-8. Paris, 1893.

(2) Propre fille de la seconde présidente de Cucé; elle mourut à l'âge de 13 ans.

(3) Lettre à son frère l'abbé. Fin 1753.

(4) Suivant l'usage de beaucoup de maisons nobles, chacune des filles était désignée, dans l'intimité, par le nom d'une terre de la famille. Ainsi l'aînée était Cucé, une autre Lesturgant, une autre Buhen, une autre Sévigné. La 5e fut religieuse à la Visitation de Rennes.

est obligé de suggérer à ses fils quelques attentions polies, à l'égard de leur belle-mère : « Nous sommes à Cucé (1) où Mme de Cucé prend les eaux de Guichen qui lui font beaucoup de bien, ayès attention de luy en faire vos complimens et mandés à vos frères qu'ils les luy fassent aussi de leur côté (2). »

La dot de la nouvelle présidente était de 80.000 livres ; son mari la consacra à l'achat de la baronnie de la Roche Bernard, l'une des neuf baronnies qui donnaient droit à la présidence de l'ordre de la noblesse, aux Etats de Bretagne. Cette acquisition couronnait le plan patiemment suivi par le président, et qui devait permettre à ses fils de « faire leur fortune », c'est-à-dire de quitter le cercle étroit de leur province, et de paraître avec avantage à la cour. Dans cette vue, il avait mis tous ses soins à grossir ses revenus. D'après l'acte de partage déjà cité, les biens propres du président rapportaient à sa mort 91.855 livres ; et ceux de sa première femme 28.819 livres. On s'explique ainsi qu'il ait pu acheter des charges fort chères pour ses fils, et donner à ses filles la dot très convenable de 100.000 livres. Il possédait, outre la baronnie de la Roche Bernard avec le château de la Bretesche, les manoirs de Cucé, Equivy, Mesneuf, Sévigné et nombre de métairies attenantes. Cependant la vie restait, dans cette nombreuse famille, d'une simplicité un peu austère, quelque brillantes que fussent les réceptions données à l'hôtel de Cucé (3), par la jeune présidente. Les filles étaient élevées au Colombier, couvent de la Visitation de Rennes ; et les fils faisaient leurs études au collège des Jésuites, de la même ville. C'était l'un des établissements les plus florissants de la célèbre Compagnie : il avait compté, au début du XVIIIe siècle, plus de 4.000 élèves. Nous n'avons pu retrouver aucun témoignage des aptitudes ou des succès scolaires

(1) Château situé près de Rennes. Les Boisgelin de Pontrevilly étaient marquis de Cucé depuis 1670 environ.

(2) Lettre à l'Abbé de Cucé. 21 juin 1752.

(3) Vendu par les héritiers (1776) à M. Le Gonidec de Traissan, qui le rebâtit. Il est aujourd'hui occupé par les bureaux de la Société Générale, 14, rue de Bastard. (Paul Banéat, *Le Vieux Rennes*, In-4. Rennes, s. d.)

des trois frères. L'aîné et le plus jeune se livraient sans doute aux études, avec l'insouciance des jeunes gens destinés à l'épée. Quant à Jean-de-Dieu, d'une santé délicate comme celle de sa mère, il acquit certainement au collège, le goût et l'amour des lettres qui remplissent toute sa vie ; et ce fût là probablement le signe le plus évident de sa vocation ecclésiastique. Bien que, plus tard, le père, dans sa correspondance, insiste sur le libre choix de son fils, il n'est pas interdit de penser que l'espoir, fondé aussi bien sur ses talents que sur son nom, des riches bénéfices et des dignités brillantes, fut insinué au jeune homme par sa famille, comme le plus puissant des motifs.

Le président était un homme de l'ancien temps, plus préoccupé d'assurer son autorité que de pénétrer les goûts de ses enfants. Sa religion, sincère et agissante, ignorait les raisonnements et les doutes. Il en avait d'ailleurs donné des preuves : une ancienne chapelle de Rennes, Sainte James, dépendant du marquisat de Cucé, était en ruines depuis les premières années du XVIIIe siècle. En 1731, le président devenu marquis de Cucé par la mort de son père, la réédifia de ses deniers (1). En 1733, il fonda la chapellenie des Grandes Cours dans son église paroissiale Saint-Jean (2). Lui-même avait commencé par suivre la carrière ecclésiastique. Il dut y renoncer quand, à la mort de son frère aîné, en 1721, son père le rappela pour recueillir la charge familiale au Parlement de Rennes. Jusque dans sa vieillesse, il garde le souvenir attendri de ces premières années, et prend un visible plaisir à se proposer en exemple à son fils l'abbé.

Il est donc facile de comprendre que, sous l'influence de ces traditions, renforcées d'une solide éducation chrétienne, Jean-de-Dieu-Raimond entra de son plein gré dans la carrière, où par surcroît, il pouvait se promettre à coup sûr honneurs et profits. Si, dans sa prime jeunesse, il ressentit en outre quelques élans mystiques vers le sacerdoce, il faut se résigner à l'ignorer. Le temps où il vit n'est pas

(1) V. Ogée et Marteville, *Rennes ancien, Rennes moderne*, t. Ier.
(2) V. Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. V, p. 576-7-8. 6 vol. in-8. Rennes et Paris, 1884.

favorable aux confidences intimes de cette nature ; mais bien plutôt l'esprit du siècle condamne au silence, par sa sèche et froide raillerie, les effusions religieuses les moins suspectes (1).

II

C'est au mois d'octobre 1748, que celui qu'on appellera désormais l'abbé de Cucé, quitte Rennes et entre à Saint-Sulpice pour y faire ses études théologiques. Il commence par obtenir en Sorbonne le titre de maître ès-arts (2). Le célèbre séminaire était le rendez-vous de tout ce que le recrutement sacerdotal comptait de sujets distingués par la naissance et les talents. Après avoir été l'instrument le plus efficace de la réforme du clergé au XVII[e] siècle, Saint-Sulpice maintenait de son mieux les traditions, sinon de piété, du moins de dignité et de science, créées par les Olier et les Tronson. Le Supérieur était alors, depuis de longues années déjà, l'abbé Couturier. Malgré les grandes qualités et les vertus personnelles que les contemporains se plaisent à lui reconnaître, c'est pendant son supériorat que, sous l'effort de l'esprit du siècle, commence à s'altérer l'austérité de la formation sacerdotale. Si l'on en croit Talleyrand (3), l'abbé Couturier aurait appris aux directeurs à fermer les yeux, quand il s'agissait d'un abbé, destiné par sa naissance aux charges élevées de l'Eglise. Des mémoires de l'abbé Baston (4), dont le témoignage est à coup sûr moins suspect, ressort nettement l'impression qu'un certain relâchement courait à travers la communauté, malgré la dé-

(1) M. de Carné (*Correspondant* du 10 mai 1874, page 462) a cru devoir louer l'abbé de Boisgelin « encore libre de tout engagement définitif », à la mort de son frère aîné (1758), d'avoir préféré sa vocation aux avantages du droit d'aînesse. Or, l'abbé était engagé irrévocablement par son sous-diaconat depuis le 21 septembre 1754. Kerviler, dans la *Bio-bibliographie bretonne*, répète la même erreur.

(2) B. N. mss. fonds latin 9159.

(3) *Mémoires*, t. I[er], page 22.

(4) *Mémoires* publiées par Julien Loth et Verger, t. I[er], p. 42 et ssq. 3 vol. in-8. Paris, 1897. L'Abbé Baston fut successivement élève et maître de conférences, à la Communauté des Robertins, qui était une extension de Saint-Sulpice.

cence soigneusement conservée. Sous le sceptre de l'abbé Couturier, on s'occupe beaucoup, à Saint-Sulpice, de la magnificence extérieure du Culte. Quand l'Eglise de France est violemment partagée sur la question du Jansénisme, on y essaie, tout en gardant fidèlement l'orthodoxie, de pratiquer la conciliation, et d'étendre la tolérance au moins jusqu'aux personnes. Il en résulte une prudence quelque peu séculière, des précautions excessives à ne blesser aucune des puissances. Le conservatisme court et étroit du cardinal de Fleury devait plaire beaucoup à son confident l'abbé Couturier, pour ce qu'il étouffe de difficultés et supprime de fâcheux éclats. A cette heure, où s'exaspèrent encore les abus, à cause de la décadence morale, on ne trouve point trace, au centre de l'éducation cléricale, de réaction généreuse. Si l'on ne va pas jusqu'à faire à l'esprit régnant sa part, on ne lui oppose pas non plus les principes, dans toute leur rigueur intransigeante. Il semble au contraire qu'en travaillant, certes, à la perfection morale, on cherche à se le faire pardonner, à force de ménagements et de réticences. La littérature sulpicienne qui avait produit au XVIIe siècle tant de livres fortement raisonnés, où ce que la psychologie a de plus pénétrant, était mis au service de la vertu, cette littérature ne donne plus à peu près rien, surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le matérialisme pratique de la société, signalé par tous les mémoires du temps, en attendant que d'Helvétius et d'Holbach en écrivent l'évangile, avait donc, même en ce domaine réservé à la vertu la plus haute et la plus exercée, affaibli et comme détendu les ressorts de l'âme. A partir des dernières années de Louis XIV, on assiste, en France, à un reflux toujours plus accéléré des idées nobles, de celles en particulier qui ont pour but le perfectionnement moral, par l'effort et le sacrifice. Un Vauvenargues est une voix sans écho. Déjà, à cette époque, le mot *vertu* a subi son étrange dénaturation : on l'applique à l'ébattement serein des passions dans le cadre des préjugés. L'air que l'on respire, est le plus défavorable qu'on puisse imaginer, à l'ascétisme même le plus modéré. Inutile de redire les causes, étudiées déjà bien souvent, de cette universelle

insouciance morale. Il importe d'en tenir compte, quand il s'agit de suivre, vers 1750, la formation d'une âme ecclésiastique. Saint-Sulpice, malgré le poids de son noble passé, moins encore que tout autre séminaire pouvait y échapper, au milieu de ce Paris brillant, frondeur, spirituel et débauché, saturé de railleries avant de l'être de paradoxes.

Quel ne dût pas être l'éblouissement du jeune abbé breton, issu d'une race qui, depuis un siècle et demi, s'était étroitement renfermée dans sa province, et n'avait fait aucune alliance, en dehors du cercle où se bornaient ses sympathies et son activité. Il arrivait, plein d'ardeur, fort disposé à faire ce qu'il fallait pour parvenir dans la carrière qu'il s'était choisie. Il s'agissait tout d'abord de s'instruire, et de manière à briller. Les trois premières années de son séjour à Paris furent les plus calmes, consacrées uniquement aux études et aux exercices du Séminaire. Par les lettres de son père, nous sommes assurés que le jeune abbé donna bientôt une haute idée de ses dispositions et de ses talents. Le président est volontiers grondeur, il n'aime pas la dépense, et tâche à maintenir le plus possible son fils dans la simplicité de sa première éducation : « Je vous fais faire icy des chemises, envoyés moy la grosseur de votre col et de vos poignets (1). » Il rappelle sans cesse à l'abbé, pour le garder dans la modération des sentiments et des goûts, qu'il n'est qu'un « très mince cadet », et qu'il a sa fortune à faire. « Mettés toute votre étude à remplir bien vos devoirs et à plaire à vos supérieurs : c'est le grand moyen de parvenir. » Pour l'y aider, lui-même ne néglige aucune occasion. C'est l'évêque de Rennes (2) qui fait un voyage à Paris : à la prière du président il présentera son fils à M. de Mirepoix (3), qui est sans contredit le Supérieur le plus intéressant, puisqu'il détient la feuille des bénéfices : « Tâchés de luy plaire par votre esprit, votre

(1) Lettre du 10 février 1749.

(2) Louis-Gui Guerrepin de Vauréal, évêque de Rennes de 1732 à 1758, reçu membre de l'Académie française le 26 septembre 1749. Si l'on en croit Collé, (*Mémoires*, t. Ier, p. 100-note) il n'avait pas fort bonne réputation.

(3) Boyer; quoique démissionnaire depuis 1736, date à laquelle il prit la Feuille, on continuait de l'appeler M. de Mirepoix.

douceur, et votre politesse. » C'est l'abbé de Cicé (1) qui va prendre le bonnet de docteur. « Il faut qu'il préside à un acte d'un jeune théologien (2), il a jeté les yeux sur vous... il faut que vous ne manquiez pas une occasion de paroistre. » (Lettre du 18 décembre 1748.) De tous les conseils du bon président, ce dernier était certainement le mieux écouté, pour être le plus d'accord avec l'ambition du jeune abbé.

Comme ses camarades, il suivait les cours des maîtres de Sorbonne. Il ne tarda pas à y faire connaissance de ce petit groupe brillant et remuant, qui comprenait avec l'abbé de Véri, Turgot, Morellet, Loménie de Brienne, et Cicé le cadet. Trois d'entre eux deviendront ministres ; deux autres passeront leur vie à refuser ou à espérer de l'être : Véri et Boisgelin. Déjà sans doute ces jeunes têtes discutaient plus volontiers des spéculations politiques que des thèses théologiques, qu'on laissait aux « hibernois » (3). *L'Esprit des Lois* venait de paraître, et d'inviter tous les hommes pensants à réfléchir sur la constitution des Etats et à en discuter les bases. On ne s'en faisait pas faute dans ce petit cercle pétillant d'intelligence et d'audace.

L'abbé de Cucé, frais émoulu de sa province, inexpérimenté encore au jeu des paradoxes, porté d'ailleurs à prendre les idées au sérieux, aimant à les approfondir, s'attacha surtout à Turgot, qui était bien, de tous, l'âme la plus haute et la plus désintéressée ; et à Véri, d'esprit sceptique, mais de caractère droit, sacrifiant volontiers son ambition, au

(1) Il y eut deux frères abbés de Cicé, de famille bretonne eux aussi. C'est de l'aîné qu'il s'agit (1748). Il devint évêque de Troyes en 1758 et passa à Auxerre en 1761. Le cadet, né en 1735, fut évêque de Rodez en 1770, archevêque de Bordeaux en 1781. C'est lui qui fut Garde des Sceaux du 4 août 1789 à fin novembre 1790.

(2) La cérémonie qui faisait d'un licencié un docteur s'appelait l'acte de *Vespéries*, parce qu'il avait lieu le soir. Il comprenait une thèse, *l'exspectative*, soutenu par un jeune étudiant en théologie devant le grand maître des études du récipiendaire. Puis c'était la remise du bonnet et pour conclure, une autre thèse, *l'aulique*, soutenue sous la présidence du nouveau docteur, par le jeune théologien. Ces thèses n'avaient rien de probatoire et n'étaient que d'apparat.

(3) V. l'expression dans Morellet. *Mém.*, t. I, p. 25. « Le mot *d'esprit hibernois*, dit Véri, est devenu technique en France et en Italie pour caractériser le génie gauche et disputeur. »

plaisir d'être un spectateur bien informé de la vie de son temps (1). L'abbé de Cucé fut moins attiré par la dextérité superficielle de Cicé, ou par l'aigreur dogmatique et disputante de Morellet. Mais l'imperturbable assurance de Loménie, dont la tenace ambition marquait si nettement à l'avance, si l'on en croit Morellet, tous les buts qu'elle se proposait d'atteindre, prit sur son jeune ami un ascendant considérable. Bien supérieur par la moralité et le désir du bien, l'abbé de Cucé fut comme fasciné par cet esprit si sûr de soi, et longtemps il ne pourra se déprendre d'une sorte d'imitation, bornée heureusement à la façon d'ordonner sa carrière. D'ailleurs, il semble que dans ces relations il trouva plutôt les satisfactions de l'esprit que celles du cœur. Son ami véritablement intime fut l'abbé de Rochechouart qui mourut tout jeune encore. Une phrase de Bausset (2) est tout ce que nous savons de lui, et de l'amitié qui l'unissait à l'abbé de Cucé : « Il ne pouvait jamais prononcer le nom de l'abbé de Rochechouart sans que ses yeux en se mouillant de larmes ne trahissent toute la sensibilité de son cœur. »

Le groupe d'amis ne fut vraiment au complet que pendant l'année scolaire 1748-49. L'abbé de Véri devint, en 1749, vicaire général du Cal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Loménie et Morellet quittèrent la Sorbonne à la fin de 1751 (3). Quant à Turgot, il abandonna, on le sait, l'état ecclésiastique, au commencement de cette même

(1) L'Abbé de Véri a laissé un journal fort intéressant qui constitue un témoignage de premier ordre, sur le règne de Louis XVI principalement. M. le marquis des Isnards-Suze, héritier des papiers de Véri, m'avait permis non seulement de consulter à loisir le précieux journal, mais encore d'en publier les parties qui offrent un intérêt général. Sa mort, survenue en janvier 1919, a malheureusement mis obstacle à ce projet. Le marquis de Ségur s'est servi le premier du journal de Véri pour son livre: *Au couchant de la Monarchie.* — Cependant le baron de Larcy l'avait déjà utilisé dans un article intitulé: Louis XVI et Turgot, *Correspondant* du 25 août 1866.

(2) *Notice historique* sur son Eminence le Cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, par un de ses anciens grands-vicaires. Paris, an XIII-58 p. 8. — D'après Barbier, les notes qui accompagnent le texte de Bausset sont de D. de Crouseilhes, vic. gén. de Boisgelin à Aix, et à Tours après le Concordat.

(3) V. *Mémoires* de Morellet. t. I, p. 11.

année, à la mort de son père (1). Que faut-il penser de la scène racontée à ce sujet par Dupont de Nemours (2)? Ses amis Cicé, Brienne, Véri et Boisgelin seraient allés trouver Turgot pour combattre sa résolution, lui représentant uniquement la facilité « de devenir riches, d'avoir d'excellentes abbayes, et d'être évêque de bonne heure ». Il semble bien que ce soit là un trait, forgé à plaisir, de morale philosophique en action. Tout d'abord, Véri n'était plus en Sorbonne. Puis, si la réputation de Brienne permet de croire au cynisme de telles suggestions, rien n'autorise à penser que Boisgelin et Cicé aient pu proclamer, avec la même tranquille impudeur, que des motifs purement intéressés les attachaient à leur état. Enfin la réponse de Turgot est bien peu vraisemblable : « Prenez pour vous le conseil que vous me donnez, puisque vous pouvez le suivre. Quoique je vous aime, je ne conçois pas entièrement comment vous êtes faits. Quant à moi, il m'est impossible de me dévouer à porter toute ma vie un masque sur le visage. » Ce n'est plus de la franchise, c'est une brutale injure. Dans son amitié qui survécut, comme nous le verrons, au moins pour Véri et Boisgelin, ne serait-il donc pas resté trace d'estime? Ce que l'on connaît de Turgot rend la chose impossible à penser. Il faut observer d'autre part, que l'anecdote paraît pour la première fois chez Dupont de Nemours. On ne trouve rien qui s'en rapproche, ni dans les *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot* (3), parus au lendemain de sa mort, ni dans la *Vie de M. Turgot* (4), dont l'auteur (5), violemment antichrétien, se serait empressé de la recueillir.

L'esprit de Turgot, d'une maturité si précoce, dut avoir la plus grande influence sur son jeune ami : l'abbé de Cucé lut, lui aussi, la *Lettre sur le papier suppléé à la mon-*

(1) Et non en 1750 comme le dit Morellet, t. I, p. 11.

(2) V. *Œuvres* de Turgot, édition Daire et Dussard, t. I. *Notice historique* par Eugène Daire. 2 vol. in-8. Paris, 1844.

(3) Deux parties en 1 vol. in-8 de VIII-148 et 268 p. Philadelphie, 1782.

(4) 1 vol. in-8 de IV-287 p. Londres, 1786.

(5) Condorcet.

naie, écrite à Cicé l'aîné ; il applaudit aux deux remarquables discours, bien supérieurs aux parades ordinaires, qui marquèrent en 1750, le début et la fin du priorat de Turgot en Sorbonne. Le premier de ces discours est consacré aux avantages que le monde a retirés de l'avènement du christianisme. Suivant la mode et l'esprit du XVIIIe siècle, le dogme n'y compte pour rien ; et la morale est surtout envisagée dans ses heureuses répercussions sur le bonheur de la société. Mais cette apologétique, si incomplète qu'elle soit, marque une indépendance et une largeur de vues, dont les philosophes du temps sont incapables, à l'exception de Montesquieu (1). On se plait à penser que l'intelligence grave et profonde, le noble caractère, et la pureté de mœurs de Turgot balancèrent heureusement, dans l'esprit de Boisgelin, l'influence de Brienne, enfiévré d'ambition et léger de scrupules.

Il faut admettre cependant que, d'être plongé dans le mouvement des idées si intense, si audacieux, si troublé, le jeune théologien avait laissé entamer la simplicité et la sérénité de sa vocation. Il ne songeait pas à la quitter, mais il se posait des questions, il éprouvait des doutes. Il s'en ouvrit à son père, vers le mois d'avril 1751 ; c'était s'adresser à l'homme le moins capable d'admettre ou de comprendre les retours et les hésitations de la conscience ; lui, avait mené la vie la plus droite, la plus calme, la moins soumise aux fluctuations du sens propre ; il avait été heureux de s'engager dans la carrière ecclésiastique ; il l'avait quittée avec un égal empressement sur l'ordre paternel. Au lieu d'encourager son fils à compléter ses demi-confidences, et de l'aider à voir clair en son âme, il ne sait que le rabrouer. L'abbé, malgré le désir de son père, n'était pas allé en Bretagne pendant les vacances de 1750 ; il demande au contraire à y passer celles de 1751, à la veille de soutenir sa thèse de bachelier. Mais son père prétend bien qu'il ne compromette pas le succès de ses études : « O la bonne tête ! Ce voyage, dites-vous, vous sera fort utile parce que vous serés à même de vous faire connoître

(1) *Esprit des Lois*, Liv. XXIV, ch. III.

de moy..... Le vrai mérite se fait connoître de loin comme de près. Oh ! je crains de ne vous connoître que trop. Vous avés dittes-vous bien des choses à me dire, vous me les écrirés si bon vous semble (1)... » Mais si le président grondait volontiers, il finissait presque toujours par céder : l'abbé put remettre sa thèse à l'année suivante, et passer ses vacances en Bretagne. Il y revint accompagné de son frère aîné, qui était depuis 1748 enseigne à la 1re Compagnie des mousquetaires. Les deux frères s'aimaient tendrement, et s'entr'aidaient pour supporter les rebuffades d'un père très écononre, et très jaloux de son autorité.

Les vacances se partageaient entre Rennes et le château de Cucé, sans compter les excursions rapides aux différentes terres de la famille. La Bretesche, château de la baronnie de la Roche Bernard, n'était pas encore aménagé. Une grande joie pour les trois frères, était de se réunir à Lesturgant (2), château qui appartenait en propre à l'aîné, du chef de sa mère. Ils y vivaient dans l'intimité la plus insouciante, si l'on en croit cette phrase amusante, d'une lettre écrite à l'abbé par son frère aîné, après ces vacances : « Mille choses de mon frère qui ne vous oublie point, non plus que la veste et la culotte qu'il prétend que vous luy avez emporté. » Ces escapades étaient courtes, car les sœurs réclamaient à leur tour la présence de l'abbé ; tout ce petit monde était très uni, d'abord par une affection qui ne s'est jamais démentie, ensuite par le besoin de s'opposer tous ensemble à l'indifférence ou à l'aversion de leur marâtre, dont les défendait mal un père vieilli et morose.

A la fin de son séjour en Bretagne, l'abbé sut obtenir un changement de vie très agréable. Pour les clercs à qui l'internat, même adouci, de Saint-Sulpice paraissait trop sévère, une annexe s'ouvrait qui permettait une vie plus indépendante : c'était le collège de Lisieux. Il était encore en plein exercice, mais avec un nombre d'élèves fort restreint. Saint-Sulpice avait aménagé, dans les locaux laissés libres, une sorte de maison de famille, où quelques étu-

(1) Lettre du 15 mai 1751.
(2) Près de Pontivy.

diants de théologie, probablement parmi les anciens, pouvaient s'installer à leur guise. C'est là que vient loger l'abbé de Cucé à la rentrée de 1751. Mais tout de suite, ses « prodigalités » provoquent les reproches très vifs de son père : « Mon fils (1), je n'ay point fait réponce à vos deux lettres parce que vous n'écrivés que pour demander.... comme j'ay lieu d'être mécontent de votre prodigalité, de votre peu d'ordre et d'économie, je prens le party de vous faire une pension, je vous donneray tous les ans seize cent livres que je vous enverray par quartiers..... vous aurés un laquais si vous voulez..... et je ne présume pas que j'entende parler de dettes, je vous déclare que je n'en payeray aucune.... Je payeray la dépense de votre thèse, bien entendu qu'elle ne passera pas mil livres. »

Cependant la question pécuniaire n'était pas le principal souci du père alarmé. Pendant les vacances, il avait pu étudier les modifications produites dans l'esprit et dans le caractère de son fils, par trois ans d'études à Paris. Aussi saisit-il l'occasion des souhaits pour la nouvelle année, et adresse à l'abbé ces conseils, dont le ton âpre ne doit pas faire méconnaître la noblesse : « Je souhaite bien des choses a un fils qui a volontairement embrassé un état si respectable, je lui souhaite de la religion, des mœurs, de l'application à son état par préférence aux belles lettres qui n'ornent que l'esprit et qui gâtent souvent le cœur... bien de ces choses vous manquent... Je préfèreroys votre mort et la mienne à la douleur de vous voir déshonorer votre état et mon nom. Acquérés de la douceur et de la politesse, l'une et l'autre vous manquent, et adoucissés la dureté de votre ton.... Aimés et craignés Dieu, sans cela vous n'êtes rien. A présent que vous avés votre liberté, évités d'en abuser..... Domptés votre amour-propre et la vanité. L'un vous rendra ridicule et présomptueux, l'autre vous fera oublier (et ce sera un grand malheur) que vous n'êtes qu'un très mince cadet qui avés votre fortune à faire. » Le père grondeur est évidemment préoccupé de frapper fort plutôt que juste. Il reste pourtant que l'attitude et

(1) Lettre du 5 janvier 1752.

les jugements du jeune abbé lui avaient causé un étonnement mêlé de crainte. C'est le conflit de deux générations : l'une fortement encadrée dans les habitudes sociales, ne voulant rien hasarder qui soit suspect de frondeuse indépendance, décidée à tracer son sillon, à s'élever, suivant les principes admis et les préjugés plus forts que les principes, ignorant le doute et la critique, détestant par avance les idées nouvelles ; l'autre au contraire nourrie des écrivains contemporains, dont la raison impérieuse éprouve les fondements de l'ordre social, et ne laisse à peu près rien en dehors de ses affirmations tranchantes. C'est l'époque où Fontenelle nonagénaire prononce ces paroles pleines d'ironie mélancolique : « Je suis effrayé de l'horrible certitude que je trouve à présent partout (1). » Cette ivresse intellectuelle, cette fureur de critique et d'affirmation, qui fait la gloire et l'écueil du XVIIIe siècle, Boisgelin l'avait partagée au milieu d'amis comme Turgot et Morellet ; et le contraste dut paraître un peu fort, de ses jugements hardis, rapides, décisifs, et des calmes aphorismes du président. Comme on vient de le voir, ce dernier craignait que la vocation même de son fils ne se trouvât en péril, au milieu du tumulte des idées et du relâchement des mœurs. Il appréhendait encore, que de prendre inconsidérément parti dans les querelles du jansénisme, qui venaient de reprendre avec violence, ce ne fut un écueil pour la carrière de l'abbé. C'est ce qu'il est permis de comprendre, par une lettre du frère aîné. Avec l'envoi de « 12 pots de beurre », il annonce celui d'une épître paternelle « pleine de mécontentement (2) ». « Il croit avoir découvert en vous un homme à système, un esprit fort... J'ai voulu l'en dépersuader d'autant plus que je n'en crois rien et que je suis persuadé que vous ne craindrez jamais rien des chicanes théologiques, parce que vous êtes trop sage pour hasarder quelque chose qui puisse y donner lieu. » Sur ce point le frère aîné voyait juste ; Boisgelin n'était pas homme à renouveler le scandale, provoqué au mois de novembre précédent, par la thèse de l'abbé de Prades. Il n'avait d'autre part aucun goût pour les sempiternelles

(1) Cité par Sainte-Beuve, d'après Michaud. *Lundis*, t. VII, p. 29.
(2) C'est évidemment la lettre citée plus haut.

discussions, sur la valeur, l'opportunité et le caractère de la bulle Unigenitus.

III

Le débat venait de se ranimer plus acerbe que jamais, à la suite des refus de sacrements (1), mais la période héroïque était passée, l'intérêt était épuisé. Le Parlement même ne retrouve plus, dans son opposition aigre, tâtillonne, obstinée, la même popularité. Le public bâille ou se moque ; les gens de lettres marquent les coups ; et les philosophes, groupés récemment autour de l'Encyclopédie, sont ravis de l'aide inconsciente que prête à leur œuvre de destruction, l'acharnement de deux partis également aveugles. Le premier président disait vrai dans son *Allocution au Roi* (1752) : « L'impiété s'est servie des discussions qui régnaient entre les ministres de la religion pour attaquer la religion même. » Pour montrer à quel point le spectacle de ces querelles toujours renouvelées, rendait l'opinion hargneuse et malveillante, il suffit de rappeler certains passages des mémoires de d'Argenson (année 1753) (2) : « On ne saurait attribuer la perte de la religion en France à la philosophie anglaise qui n'a gagné à Paris qu'une centaine de philosophes, mais à la haine contre les prêtres qui va dans le dernier excès. A peine osent-ils se montrer dans les rues sans être hués..... On n'ose plus parler du clergé dans les bonnes compagnies ; on est honni et regardé comme les familiers de l'Inquisition.... Les prêtres ont remarqué cette année une diminution de plus d'un tiers dans le nombre des communiants... On a observé aussi pendant le carnaval de Paris, que jamais on n'avait vu tant de masques au bal contrefaisant les habits ecclésiastiques en évêques, abbés, moines, religieuses... »

Comment un esprit jeune, ardent, ouvert, ambitieux de

(1) Le premier arrêt de règlement sur la question fut demandé par le Parlement le 18 avril 1752.

(2) Cités par Ch. Aubertin, *l'Eprit public au* XVIIIe *siècle*, p. 281, 282, 288. In-12, 3e édit. Paris, 1889.

jouer un rôle dans la mêlée des esprits et des doctrines, aurait-il pu se passionner pour des idées fastidieusement ressassées depuis quarante ans, et pour des discussions qui emportaient tant de défaveur ? D'ailleurs, ni les 101 propositions, ni la Bulle qui les condamnait, n'intéressaient plus personne. On se battait pour des fantômes. « Ils font des livres qu'on ne lit guère, dit encore d'Argenson, on ne dispute plus, on se rit de tout, et l'on persiste dans le matérialisme. » Le mot de Taine à qui Jansénistes et Molinistes paraissent seulement « des pantins de l'autre siècle créés pour le plaisir de celui-ci », est peut-être injuste, mais reflète exactement l'opinion du temps.

Les combattants eux-mêmes lâchent d'ailleurs bien vite le prétexte de leurs disputes, pour des questions plus brûlantes : du côté des évêques, les rapports entre les deux pouvoirs civil et ecclésiastique, l'indépendance de l'église (1); du côté du Parlement, les droits de la nation contre l'arbitraire royal (2). Presque autant que le prétoire, la Sorbonne est remplie des échos de la discussion. La faculté de théologie avait adopté la Bulle en 1729, après 14 ans de résistance ; tous les candidats qui se présentaient devaient en défendre les principes ; la Sorbonne soutenait ainsi de toute son autorité l'opiniâtre résistance de l'archevêque Christophe de Beaumont, aux empiétements parlementaires. Si donc il était improbable que l'abbé de Boisgelin se perdît dans le fatras des propositions jansénistes et des contre-propositions molinistes, on pouvait plus justement craindre que sa thèse de bachelier, présentée à la fin de l'année scolaire (juin 1752) ne s'inspirât trop directement des grands débats à l'ordre du jour. Sans avoir

(1) V. par ex. lettre aux Evêques qui ont écrit au Roi pour lui demander la cassation de l'arrêt du Parlement du 18 avril 1752. 44 p. in-8.

(2) V. les différentes remontrances des Parlements de Rouen, de Rennes, et surtout de Paris (9 avril 1753). V. les gravures allégoriques publiées par le parti janséniste, entre autres celles qui portent les dates du 9 et 11 may 1753, (exil du Parlement à Pontoise) avec les légendes : *Justitia relegata flecti nescia*, et *Patres pro rege civibus aris exules captivi invicti.*

pu connaître même le sujet de sa *tentative* (1), on peut affirmer que le jeune théologien ne s'en fit pas faute. Car le 21 juin 1752, son père lui écrit : « J'ay reçu, lu et examiné votre dernière thèse. Vous avés raison de me dire que je la trouveray bien hardye. J'approuve vos sentiments mais vous avés trop affecté de les mettre au grand jour. Heureusement vous avés eu assés de prudence pour ne pas toucher formellement les matières qui sont aujourd'huy sur le tapis entre les deux puissances, quoyque vous en ayés bien approché. » De cela on peut conclure, qu'avec un mélange de sage docilité et de juvénile audace, l'abbé avait suivi l'enseignement de ses maîtres. C'était d'ailleurs la conduite la plus conforme aux vues de son ambition. Boyer tenait toujours la feuille des bénéfices, et son influence empêchait que le gouvernement de Louis XV ne cédât trop à l'opposition du Parlement.

Le succès que l'abbé de Cucé remporta à la soutenance de sa thèse lui permit d'aspirer au priorat de Sorbonne. C'était une charge purement honorifique ; l'étudiant de licence revêtu du titre de prieur était le chef nominal de l'illustre société : c'était à lui qu'on portait, le soir, les clefs de la maison ; il présidait les réunions, et assistait les bacheliers à leurs actes de licence. Chaque cours de licence durait deux ans ; il y avait donc deux prieurs (2). Mais « par une fantaisie d'opinion qu'on ne saurait trop expliquer, le prieur de la première année (année paire), jouissait de beaucoup plus de considération que celui de la seconde année (3) ». L'abbé de Cucé, bachelier Sorboniste, c'est-à-dire affilié à la maison de Sorbonne en qualité de *Comes* et de *Socius*, fut donc désigné comme prieur

(1) Nom donné à la thèse de baccalauréat en théologie. — On ne pouvait la présenter qu'à l'âge de 21 ans. Dès le 30 septembre 1751, Boisgelin avait obtenu une lettre royale de dispense d'âge (A. N. MM 257, f° 385).

(2) La centaine de bacheliers courant la licence se divisait en 4 groupes: les *sorbonistes* qui fournissaient les prieurs; les *ubiquistes* parmi lesquels on prenait le doyen; les *navarristes* qui avaient le privilège de donner le *nobilissime;* et les *moines* qui n'en avaient d'autre, que de fournir le dernier de la licence.

(3) *Mémoires* de l'abbé Baston, t. I, p. 283 et ssq.

pour l'année 1754. Il passa les vacances de 1752 à Paris : sa santé, toujours délicate, était alors particulièrement éprouvée, à la suite de sa soutenance. Son père, flatté de son succès, lui recommande « un peu de ménagement » pour ses yeux (1). Toujours à l'affût de ce qui peut favoriser la carrière de son fils, il songe à lui ménager la désignation de la province de Tours, à l'assemblée du Clergé de 1755 (2), comme agent général du Clergé. Mais « elle est déjà promise à M. l'abbé de Fontange, grand vicaire de Rennes, Mesdames de France l'ont demandée pour luy ». Le président ne désespère pas cependant : « Si vous pouviés avoir quelques accès auprès de Mr. l'archevêque de Tours (3), vous pouriés vous en informer. Mon fils (aîné) devroit avoir de l'accès avec Mr. le Duc de Fleury, son frère, je luy ay bien recommandé de s'insinuer auprès de tous les grands, c'est le moyen de servir ses cadets. Je luy ay donné une place qui le met à portée de tout... Je suis par état dans le fond de ma province, je puis écrire, c'est peu, mais il est à lieu de parler et d'agir, c'est tout. » L'abbé ne put trouver une influence capable de contrebalancer celle de Mesdames, et ne fut donc pas agent général du Clergé (4). Il s'occupa dès lors de son cours de licence. Deux ans de préparation étaient généralement exigés ; probablement parce qu'il avait fait quatre ans de théologie, au lieu de trois, avant son baccalauréat, Boisgelin ne fut astreint qu'à une seule année, pendant laquelle il vint habiter en Sorbonne (5). « Vous voyla donc établi en Sorbonne, lui écrit son père, avec son ton chagrin habi-

(1) Lettre du 30 septembre 1752.

(2) On sait que tous les cinq ans, deux provinces ecclésiastiques présentaient à tour de rôle les candidats à la fonction si enviée d'agent général du Clergé. C'était la voie la plus courte et la plus sûre pour arriver à l'épiscopat.

(3) Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleury, arch. de Tours depuis 1751.

(4) Contrairement à ce que disent plusieurs notices biographiques, qui l'ont confondu avec son neveu l'abbé de Boisgelin, agent général du Clergé en 1780.

(5) Il fut admis comme *hospes, anhelando ad societatem*, le 23 déc. 1752, après avoir fait sa demande le 23 mars. (A. N. M M 276. f° 459, 465, 467.

tuel (1), mais il me semble que vous deviés m'en prévenir, et ne pas me l'apprendre quand la chose est faite. Vous péchés toujours à mon égard et les attentions ne vous sont pas naturelles. Vous me faittes entendre que vous êtes assuré du prieuré (2), j'en seray charmé si comme je l'espère vous y réussissés, car il faut y briller avec distinction et ce seroit un malheur pour vous de l'avoir obtenu si vous y restiés dans le commun des martyrs. » Toujours l'aiguillon pressant de l'ambition et de l'amour-propre.

Les vacances de 1753 se passèrent en Bretagne. Dès son retour à Paris, l'abbé multiplie les instances pour faire revenir son frère aîné, qu'il a laissé au pays natal, fatigué et souffrant : sa présence lui est utile pour se pousser mutuellement dans le monde. C'est ce que ne peut admettre son père : « Il semble qu'un prieur de Sorbonne, homme de qualité, peut voler de ses ailes. Je comptois bien être prieur comme vous, je n'avois ni ne pouvois espérer de frère à Paris et je n'en étois pas plus embarassé, mais je vois bien des délicatesses dans mes enfants que je ne connoissois point (3). » Un autre sujet de gronderies, ce sont les frais exigés par le priorat. D'après l'abbé Baston (4), cette charge « entretenait une dépense de 8 à 10.000 Frs, quand on faisait les choses comme il faut : repas, collations, cafés, etc. » Le prieur devait aussi prononcer deux discours d'apparat, l'un au début de la session de licence (vendredi après la Saint Pierre), l'autre à la clôture, (vendredi après la Sainte Catherine) (5) : encore une source de dépenses. Aussi, le président fait appel à toute sa mauvaise humeur pour contenir le jeune prieur dans des exigences modérées : « Vous êtes un singulier enfant, vous ne doutés de rien, vous vous imaginés que je dois tout prodiguer pour un très petit cadet qui n'a pas mil livres de rentes de sa mère et qui prend audacieusement son père

(1) Le 4 février 1753.

(2) Du priorat, dont il est question plus haut.

(3) Lettre du 17 décembre 1753.

(4) *Loc. cit.* p. 102.

(5) A. N. MM 276, f° 498. Les procès-verbaux des réunions présidées par Boisgelin comme prieur, 9 ordinaires et 4 extraordinaires, se trouvent f° 487 à 497.

pour son caissier. Apprenés à douter ou vous serés la dupe (1). » Et le sermon finit comme à l'ordinaire, par l'envoi d'une bonne rescription ; cette fois elle est de 1.500 livres, « sçavoir quatre cent livres pour votre quartier qui échoiera au premier janvier prochain, et onze cent livres pour votre entrée dans votre prieurat ». Le premier discours coûta deux mille livres. Pour les frais du dernier, fatigué sans doute par des demandes réitérées, le père n'accorde que 800 livres, avec défense d'en plus parler. Nous n'avons pu retrouver les sujets traités par l'abbé de Boisgelin dans ces deux discours. Ils durent satisfaire la critique attentive du président, car ce dernier avoue plus tard (2) : « Vous avés été prieur, vous y avés paru avec éclat. » Cependant les querelles théologiques ont dû troubler la fin de ce priorat. A la séance du 30 décembre 1754, le professeur Culture, député *pro disciplinâ*, juge utile de rappeler les obligations des prieurs. Le malaise général empêcha, semble-t-il, les candidatures ; le successeur de Boisgelin reste 4 ans en charge. La tradition n'est reprise qu'en 1759.

C'est pendant cette année 1754 que l'abbé se résolut à faire, dans la carrière ecclésiastique, le pas décisif du sous-diaconat, non toutefois sans scrupule et sans combat intérieur. Quelle que soit l'atmosphère de légèreté, d'intrigue et d'audace raisonneuse qui l'enveloppe, il envisage avec sérieux et conviction cette grave démarche. C'est dans ces circonstances capitales, que l'on voit reparaître le fond solide de foi et de piété, qu'il tient de sa race et de son éducation. Cette fois encore, le père, à qui le fils s'est confié, ne peut rien comprendre à la perplexité qui s'empare de l'abbé, au moment de s'engager irrévocablement. Il s'est fait délivrer, par l'évêque de Rennes, le démissoire (3) nécessaire à l'ordination ; il y joint les meilleurs conseils, où cependant les profanes perspectives de fortune se mêlent toujours aux exhortations ascétiques (4) :

(1) 23 décembre 1753.
(2) 27 août 1755.
(3) Permission accordée à un clerc, de recevoir les ordinations ou d'exercer le ministère, dans un diocèse autre que le diocèse d'origine.
(4) Lettre du 2 juin 1754.

« Le public attend de vous l'édification, ne perdés jamais de vue ce grand principe... Vous avés de l'ambition, mais il faut qu'elle soit toujours subordonnée à la religion... vous en cueillerés les fruits et pour cette vie et pour l'autre, et vous comblerés votre père de la joye la plus pure et la plus parfaitte. Vous êtes destiné à occuper les premières places dans le seul état du royaume où la fortune déploye les étandars de ses faveurs. Quelle satisfaction pour moy si vous les occupez avec gloire ; avec honneur. Quelle amertume à mon cœur si vous ne les remplissés pas dignement, si au lieu de flatter mes oreilles de vos éloges vous ne vous attirés que le blâme... et le mépris des gens d'honneur et de probité. » Là-dessus, le bon président se croit largement quitte envers le futur sous-diacre, et pour que tout soit bien, il ne manque plus que d' « écrire à Mr. de Rennes une lettre polie et spirituelle pour le remercier du démissoire ».

Mais voici que l'abbé continue de s'interroger, de trembler devant ses futures obligations. Pour le coup, son père est à bout de patience ; il reprend vivement cette « rapsodie de misères » : « A quoi tend ce tissus de raisonnemens sur votre état ?... votre engagement est-il forcé ?... votre engagement dépend de vous, vous vous engagés pour toute votre vie, votre sort est entre vos mains, ne venés donc point rabâcher avec un père qui voudroit dans ses enfants une solidité qu'il n'y trouve pas. » (1) Le dernier mot est d'une parfaite justesse : la solidité, c'est ce qui manque le plus aux âmes qui arrivent sur la scène après 1750. C'est la génération qui lit Voltaire, et qui va acclamer Rousseau. Ainsi rabroué, Boisgelin maîtrise enfin ses anxiétés ; après une retraite chez ses bons maîtres de Saint-Sulpice, il se décide, et reçoit le sous-diaconat aux quatre-temps d'automne : 21 septembre 1754 ; il a 22 ans et demi (2). Il achève son année de priorat, toujours sti-

(1) 30 juin 1754.

(2) Nous n'avons pu retrouver les dates de ses ordinations de diaconat et de prêtrise. Il est probable que, comme d'ordinaire, elles suivirent de près celle du sous-diaconat, et que Boisgelin était prêtre dans le courant de l'année 1755. Quant aux ordres mineurs, il en était déjà revêtu en 1751. (M M 257.)

mulé par son père, qui lui présente sans se lasser les avantages de la vertu pour la fortune. Et à cette vertu intéressée, le président de Cucé fixe désormais un but précis : « Il faut penser à une abbaye, que tous les autres objets cèdent à celuy-là, que toutes vos démarches y tendent... Vous connoissés la délicatesse de M. de Mirepoix sur la religion et sur les mœurs, un mot qu'un rival laissera échapper devant luy sur votre compte vous perdra dans son esprit. » Conseils évidemment dictés par la sagesse de l'expérience, et qui jettent un jour assez triste sur les compétitions dont les riches bénéfices étaient l'objet.

IV

Un abbé du rang et du mérite de Boisgelin était tout naturellement destiné à l'épiscopat, et le premier pas vers le but était de se faire adopter comme grand vicaire par un évêque influent. La famille de Boisgelin s'honorait depuis longtemps de l'amitié des Rohan. L'un d'eux, appelé le cardinal de Rohan, s'était fait le protecteur de la carrière ecclésiastique, vite interrompue, du président de Cucé. A sa mort en 1749, il laissait le siège épiscopal de Strasbourg, héréditaire chez les Rohan pendant plus d'un siècle, à son petit neveu le cardinal de Soubise (1). Ce dernier avait lui-même comme successeur désigné, le prince Louis Constantin de Rohan, fils du prince de Guéménée. C'est à ces deux prélats que le président confierait volontiers le soin d'orienter la carrière de son fils : « Il convient (pour prendre une décision) que M. le Prince Constantin soit à Paris afin qu'il confère avec M. le cardinal de Soubise (2). » Le cardinal mourut dès l'année suivante, et pour une raison que nous ne connaissons pas, le prince Constantin, devenu évêque de Strasbourg, ne s'attacha point l'abbé de Boisgelin. Ce dernier, d'ailleurs, s'était ménagé l'accès d'une famille épiscopale. Probable-

(1) Frère du maréchal prince de ce nom.
(2) 23 mars 1755.

ment attiré par son ami Brienne, depuis 1753 vicaire général de Rouen, Boisgelin se fit agréer par l'archevêque, cardinal de Saulx-Tavanes. Il fut convenu, dès le milieu de l'année 1755, à l'insu même du président, qu'après avoir pris sa licence, l'abbé irait à Rouen occuper sa nouvelle position. Les circonstances devaient lui imposer une longue attente.

En effet le trouble s'aggravait chaque jour, en Sorbonne comme dans toute l'Eglise de France. L'affaire des refus de Sacrements continuait d'envenimer les relations du Clergé et du Parlement. Il n'est pas inutile d'en parler avec quelque détail, pour faire connaître le milieu où notre héros est obligé de vivre, et de commencer sa carrière.

En vain, Louis XV, le 2 septembre 1754, avait ordonné le silence ; sa déclaration maintenait le caractère de loi à la *bulle Unigenitus*, mais interdisait toute discussion à ce sujet. Aucun des deux partis n'obéit, tous les deux ne s'occupaient de la défense, que pour s'accuser mutuellement de l'enfreindre. Le Parlement continuait de brûler les mandements des évêques constitutionnaires, de légiférer contre la Bulle, de décréter de prise de corps ou de condamner à l'exil les prêtres coupables d'obéir à leurs évêques, c'est-à-dire de refuser les sacrements aux Jansénistes notoires. De leur côté les évêques, et à leur tête Christophe de Beaumont, demeuré intraitable, malgré ses exils successifs à Conflans, le 2 décembre 1754, et à Lagny, le 2 février 1755, ne cessaient de protester contre les atteintes portées à leur autorité doctrinale. L'opinion se désintéressait du véritable sujet des débats, mais profitait du bruit, on peut dire du scandale, pour agiter des questions jusqu'alors intangibles : on s'en prenait à l'organisation même de l'Eglise et à ses abus.

Pour se faire une juste idée du désarroi, au milieu duquel devait se former l'esprit des jeunes ecclésiastiques, on ne peut négliger l'éclosion formidable de pamphlets et d'écrits de toute sorte, provoquée par l'interminable querelle. Chaque semaine en voit paraître plusieurs ; dès 1755 les auteurs deviennent singulièrement hardis. Donnons seulement quelques exemples. Ainsi, au milieu des innom-

brables « Réflexions » et « Lettres » qui défendent ou attaquent les Arrêts du Parlement, comme les ripostes de Christophe de Beaumont, on voit se glisser, le 5 mars 1755, un *Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre et de changer le système des maisons religieuses* (1). Le 18 mars on peut lire la *lettre d'un théologien sur l'abus que l'on fait aujourd'huy des termes de conscience, de religion, d'église, et sur l'importance du sujet qui forme les contestations présentes* (2). C'est simplement une leçon de scepticisme et de dédain supérieur. Le 6 avril, parait une *Lettre du Chevalier de... à M... conseiller au Parlement* (3), où l'on se moque agréablement des deux obstinés adversaires, et d'où l'on peut extraire cette phrase significative : « Il y a longtemps qu'on dit que nos évêques laissent perdre la religion et ne s'occupent que du Jansénisme (4) ».

On n'ose plus compter sur l'assemblée du clergé, convoquée cette même année 1755, pour apaiser enfin la fastidieuse dispute. Mais l'annonce de cette réunion fait pulluler de plus belle des factums, de plus en plus agressifs, contre les institutions ecclésiastiques. Le 23 mai, c'est une *Lettre du Curé de M... diocèse de T... à un de ses amis de Paris, à l'occasion de l'assemblée du Clergé*. En un style alerte, précis, souvent vigoureux, l'auteur critique : la constitution même de l'assemblée, où le second ordre n'est composé que « d'aspirans à la prélature » ; la contribution pour le don gratuit qui exige du clergé huit fois plus qu'on ne donne au roi ; l'humiliante obligation où se voit le bas clergé de multiplier son casuel pour vivre. On y trouve des traits d'ironie amère et désenchantée : « Nous dormions tous sur la foi d'un calme trompeur, et l'Eglise de France, fatiguée des efforts de plus d'un siècle, pour me servir de l'expression favorite de feu mon oncle, (hélas ! le bon curé en pleurait de joie !) était pour ainsi dire un vaste champ en jachère. » Le terrain des discussions prenait chaque jour plus d'ampleur. Ainsi, le 20 août 1755, paraît

(1) 26 p. in-8.
(2) 12 p. in-12.
(3) 23 p. in-12.
(4) Page 6.

une *Lettre de Mgr l'évêque de... à Nosseigneurs de l'assemblée du Clergé sur la conduite présente des évêques de France*. C'est, en 87 pages, un véritable réquisitoire portant sur 4 chefs principaux : « 1° la façon dont vous traitez le clergé de second ordre ; 2° le défaut d'équité dans la répartition des décimes ; 3° le désir désordonné que vous faites paraître d'étendre votre juridiction ; 4° la destruction des monastères que vous poursuivez avec une ardeur qui scandalise les gens de bien. » Il n'y a plus ici d'ironie, mais un ton grave, sentencieux, constamment appuyé de textes des Ecritures. Citons enfin le « petit poème critique et satirique divisé en 4 chants », publié sous ce titre significatif : *Les Mécontents du bas Clergé* (1). Le poète est inexpérimenté, les vers sont mauvais ; mais c'est une très vive satire du genre de vie des évêques et des abbés.

A lire ces divers actes d'accusation, sans y attacher trop d'importance, et surtout sans se porter garant de leur exactitude, ne voit-on pas néanmoins, sous la brillante façade d'un édifice encore majestueux, se dessiner déjà des fissures, marques de lassitude et de sénilité ?

Les 33 prélats qui représentaient le haut clergé à l'assemblée, ne purent même pas s'entendre sur une déclaration commune (2). Quand ils se séparèrent, un peu brusquement, le 31 octobre, ceux qui attendaient d'eux une solution, furent profondément déçus. On se trouvait en face de deux déclarations : l'une, en huit articles, exprimait sans ménagement la théorie des constitutionnaires intransigeants ; elle fut signée par seize membres de l'assemblée ; et dix évêques étrangers à l'assemblée, à leur tête Christophe de Beaumont, y adhérèrent ; l'autre, en dix articles, plus modérée, plus prudente, recueillit dix-sept signatures, celles du parti qui suivait le cardinal de la Rochefoucauld, président, et l'archevêque de Narbonne (3).

(1) 48 pp. in-12. Paru le 30 janvier 1756.

(2) *Précis* de ce qui s'est passé à l'assemblée depuis le mercredi 28 octobre 1755, jusqu'au 31 suivant. 8 pp. in-4.

(3) La Roche-Aymon. C'est lui qui menaça de faire exclure des séances l'évêque de Langres, qui avait cru devoir sommer l'assemblée de s'expliquer sur la Bulle. La Roche-Aymon lui demanda « s'il croyait

Le clergé s'était donc montré impuissant à opposer une protestation unanime, aux empiétements des cours de justice, et à donner aux esprits la direction nette qu'attendait l'Eglise de France, ou du moins l'immense majorité paisible et sans parti-pris. D'autre part, Boyer venait de mourir (fin août 1755), remplacé à la feuille des bénéfices par le cardinal de la Rochefoucauld, prélat très estimé, mais qui mourut bientôt en 1757. Après lui, vint Jarente (1), dont la mollesse et l'indifférence laissèrent beau jeu au Parlement. C'était une créature de Mme de Pompadour.

La Sorbonne, fidèle soutien de l'archevêque de Paris, sentit à son tour le poids des tracasseries parlementaires. Le 14 mai 1755, elle avait déjà reçu l'ordre « d'être plus attentive à empêcher qu'il ne fut soutenu aucune thèse contraire aux maximes du royaume et au silence prescrit » (2). La Sorbonne refusa d'enregistrer cet arrêt ; ses principaux membres furent mandés à la barre du Parlement (27 mai). Le premier président leur fit une sévère réprimande ; d'autorité, on coucha l'arrêt sur les registres de la Sorbonne, et on défendit à ses membres de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Les maîtres et les étudiants de théologie décident alors de leur côté d'interrompre les thèses, jusqu'à ce que justice leur soit rendue : tous les actes de licence sont supprimés.

Or l'abbé de Boisgelin est justement à la veille de soutenir sa thèse. Bien qu'il ne soit pas, nous l'avons vu, très échauffé sur le sujet de la querelle, il ne se sépare point de ses condisciples ; comme eux, il renonce à subir les épreuves, et demande à son père d'aller se reposer en Bre-

avoir affaire à des vicaires de campagne qu'on interroge sur leur foi ». L'évêque de Langres était Montmorin de Saint-Hérem.

(1) De Jarente de la Bruyère, né à Marseille en 1706, évêque de Digne en 1747, puis d'Orléans en 1758, ministre de la feuille de 1757 à 1771.

(2) Picot, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, v. t. II, p. 255 et ssq. 4 vol. in-8, 2e édit. Paris 1815-1816.

Picot donne la date du 7 mai, mais une feuille du temps, (4 p. in-4 reproduisant l'arrêt du Parlement du 18 mai 1756, qui enjoignait à la Sorbonne de reprendre « ses actes, et assemblées ») donne la date du 14 mai 1755 pour le 1er arrêté, et du 27 mai pour le second.

tagne (1). Grand émoi du président (2) : « Je vous expose qu'il est de mauvaise grâce de fuir et d'abandonner votre licence, et d'en donner l'exemple aux autres ; vous pouvés avec l'agréement de vos supérieurs de Sorbonne, différer votre thèse pour ne pas vous faire tort, mais je ne puis approuver l'abandon de votre licence pour votre départ de Paris... Au surplus je vous ay marqué que je faisois céder mon sentiment à celuy de M. l'archevêque de Rouen... »

L'archevêque de Rouen n'était pas délégué à l'assemblée du Clergé, et ne voulait pas s'engager activement dans la bataille. Mais le président expose un autre puissant motif, de ne pas permettre que son fils s'éloigne de Paris : « M. l'évêque de Mirepoix est mort ou du moins à l'extrémité... la feuille des bénéfices va être remise en d'autres mains. Est-ce le temps de vous absenter ? ne conviendroit-il pas de rester à Paris, de vous faire présenter à celuy que le roy nommera et de luy demander même ses ordres sur votre départ et sur l'abandon de votre licence, car je vous le répète, c'est un grand éclat. » M. de Cucé faisait vraiment bon marché des vacances de son fils, mais la lettre ne trouva plus l'abbé à Paris. Il était parti pour le château, enfin restauré, de la Bretesche.

L'année suivante, il est encore en Sorbonne, prêt à prendre son grade de licencié, avant d'aller exercer les fonctions de vicaire général. Mais les relations ne se sont pas améliorées, entre docteurs et magistrats. L'activité de la faculté de théologie est toujours suspendue. C'est seulement le 18 mai 1756, que le Parlement, sans abandonner aucune de ses prétentions, « en considération du bien général », et pour faire taire sans doute les plaintes toujours plus nombreuses, ordonne aux Facultés de reprendre leurs exercices. On devine aisément que maîtres et étudiants

(1) Il eût été intéressant de retrouver dans les papiers de Boisgelin, son opinion sur les écrits inspirés à son ami Turgot par les circonstances : deux *Lettres sur la Tolérance*, adressées vraisemblablement à Loménie de Brienne (1753-1754), et *Le Conciliateur*, paru entre les deux lettres précédentes. Turgot refuse au pouvoir civil le droit de soutenir la vérité et de punir l'erreur.

(2) 27 août 1755.

n'y mettent aucune bonne grâce ; l'arrêt n'est transcrit sur les registres qu'en présence « de Louis Dufranc, secrétaire du Parlement », et sur sa réquisition.

Pendant la grève universitaire, l'abbé de Boisgelin occupe ses loisirs, en allant voir Brienne, d'abord dans son archidiaconé de Pontoise (février 1756), puis au château de Brienne (mars 1756). C'est aussi vers cette époque que le cardinal de Soubise lui offre de le mener à Rome. La santé de Benoit XIV semblait gravement atteinte, et le conclave paraissait imminent. Mais M. de Cucé veut que son fils fasse ce voyage dans les meilleures conditions (1) : « Vous ne m'expliqués pas que c'est à titre de conclaviste, c'est ce titre que vous devés obtenir... c'est le conclaviste qui a accès auprès des cardinaux, il est à portée de leur faire sa cour et de s'en faire connaître et aimer. C'est de ce titre dont j'étois assuré auprès de M. le Cardinal de Rohan... » Le voyage n'eut pas lieu, le cardinal de Soubise mourut avant Benoit XIV, dont la succession ne s'ouvrira que deux ans plus tard. Comme les affaires de Sorbonne ne s'arrangent toujours pas, l'abbé de Cucé se décide à prendre le grade de licencié en droit canon, « afin, lui écrit son père (2), qu'étant grand vicaire et dans l'exercice, vous n'y soiés pas sans grade ». Il est encore à Paris au mois de juin 1756, au grand déplaisir du président : « Mon fils (3), je suis bien fasché des obstacles qui vous retiennent à Paris, ce séjour retarde votre avancement, et ce n'est que dans vos fonctions que vous devés espérer une abbaye... mais tâchés d'en avoir une bonne... J'aimerois mieux que vous n'en eussiez pas que d'en avoir une petite... Vous avés des talents, ils sont connus, il me semble que vous avés lieu d'espérer d'être bien traité. » Enfin l'abbé peut se rendre à Rouen (4), pour exercer ses fonctions et commencer activement sa carrière, carrière très lucrative, mais

(1) 18 janvier 1756.

(2) 21 février 1756. Boisgelin obtient la licence en dr. can. le 30 juin 1756 (Arch. Faculté de Droit, mss. 85 f° 193).

(3) 21 juin 1756.

(4) Les lettres de grand vicaire, de Raimond de Boisgelin de Cucé, sont enregistrées au secrétariat de l'archevêché de Rouen le 2 août 1756 (Archives de Seine-Inférieure G 9650).

dont le prestige et l'action réelle diminuent de jour en jour. L'Eglise n'occupe plus les esprits que de ses abus. Elle a perdu dans les subtilités, les redites, les mesquineries de la querelle des Sacrements, ce qu'elle gardait encore de la maîtrise intellectuelle et morale de la société. Quand l'abbé de Boisgelin va faire à Rouen l'apprentissage de l'épiscopat, le XVIIIe siècle a opéré son tournant décisif, et il échappe irrésistiblement, par ses idées, ses mœurs et ses habitudes, au Christianisme. Désormais, plus de controverses, plus même ce semblant de vie dont l'Eglise jusqu'à ce jour a paru s'animer encore. C'est le silence, le dédain. C'est au milieu d'une quasi-hostilité, polie et froide, que s'exerce dorénavant le ministère sacerdotal. On a besoin de ne jamais l'oublier, si l'on veut être juste.

CHAPITRE II

L'APPRENTISSAGE DE L'ÉPISCOPAT. ROUEN. ET PONTOISE (1756-1765).

I. — Les vertus du cardinal de Tavanes. — Pléiade de nobles grands-vicaires. — Les efforts pour parvenir. Abbaye et mariage. — La présentation à la cour. L' « heureuse liasse ». — La protection de M. valet de chambre.

II. — L'abbaye se fait attendre. — L'abbé veut quitter la voie des honneurs pour la gloire des lettres. Projets sans cesse renaissants. — Voyage d'Italie (1758), la cour de Parme. La vie à Rome. — La catastrophe : mort glorieuse du frère aîné. — L'abbaye de Vauluisant.

III. — Le grand-vicariat de Pontoise (1760) : un quasi-évêque. Visite des paroisses. — Relations de société et de famille. — La nomination à l'evêché de Lavaur, 26 décembre 1764.

I

Le prélat, dont Boisgelin s'était assuré le patronage, est un de ceux dont l'Eglise de France peut justement s'honorer dans un siècle de stérilité (1). Ni orateur, ni écrivain, il ne se recommandait pas non plus par le grand air, qui était naturel aux évêques grands seigneurs. Mais distingué dès sa jeunesse par Fénelon, et choisi par lui pour être son futur coadjuteur, il pratiqua éminemment, comme un culte rendu à son premier protecteur, la douceur, la simplicité et la charité. Il fut d'abord évêque de Châlons, après

(1) V. L. Pingaud, *Les Saulx-Tavanes.* in-8. Paris 1876.

Noailles, au milieu de la grande querelle des *appelants* (1). Sans éclats ni mesures de rigueur, par le seul ascendant de sa mansuétude, il parvint à pacifier son diocèse, et à ramener son clergé dans l'orthodoxie. Choisi comme 1er aumônier par la reine, il devint le directeur spirituel du « petit groupe honnête et timide », qui faisait toute la cour de Marie Leczinska. Son humeur douce, sa modestie naturelle n'empêcha point les honneurs, appelés par le grand nom qu'il portait, de venir le combler. Archevêque de Rouen depuis 1733, il ne se fit aucune querelle avec le Parlement, à propos des refus de Sacrements. Cardinal en 1756, il était nommé, l'année suivante, grand-aumônier de France. Ce pouvait être le commencement d'une grande faveur ; mais s'il était « aussi prudent que digne », et n'usait contre les scandales de la cour que de « la seule protestation permise, celle du silence (2) », cette réserve était déjà un obstacle au crédit, sous le règne de la Pompadour. Aussi l'abbé de Boisgelin et ses frères se plaignent-ils souvent avec dépit, du peu d'influence effective que le cardinal peut mettre en jeu. Quoiqu'il en soit, ce prélat vertueux offrait à sa famille épiscopale un excellent modèle, et, n'eût été son effacement, un très utile mentor.

Le nouveau grand-vicaire rejoignit son poste dans les derniers mois de 1756. Il trouvait, autour du cardinal, une nombreuse phalange de confrères, distingués par l'origine et par les talents, qui suivant l'usage, venaient abriter sous un grand nom leurs essais administratifs, et surtout l'essor de leur jeune ambition. On peut citer, parmi ceux qu'il connut à Rouen, de Beaupoil de Ste Aulaire, évêque de Poitiers en 1756 ; de Noë, évêque de Lescar en 1763 ; d'Andigné, évêque de Saint-Pol de Léon en 1764 ; de Marbeuf, plus tard évêque d'Autun ; de Grimaldi d'Antibes, qui devint évêque de Noyon. Il retrouvait surtout Loménie de Brienne, chargé de l'archidiaconé de Pontoise depuis 1755.

(1) Les Jansénistes et leurs partisans qui en *appelèrent* à un futur Concile, contre la bulle Unigenitus, après 1713. Noailles avait commencé par approuver le livre du P. Quesnel, duquel furent extraites les 101 propositions condamnées.

(2) V. Pingaud, *loc. cit.* p. 267.

Mais si Boisgelin n'en est pas encore arrivé, sur le compte de son ami, au désenchantement qu'il fera paraître plus tard, il ne semble pas que leurs relations soient devenues plus intimes. Le nom de Brienne se lit très rarement dans les lettres qui nous restent de l'abbé de Cucé, et dans celles de ses correspondants.

La vie, à Rouen, parut assez maussade au jeune vicaire général ; il ne tarde pas à se plaindre de l'ennui. Les occupations sérieuses de la charge étaient laissées en effet, à quelques grands-vicaires roturiers, que le manque d'espoirs ambitieux laissait vieillir dans leurs fonctions, et y devenir indispensables (1). Bien qu'il y eût son « hôtel », (sans doute assez modeste, car le plus clair de ses ressources était la pension paternelle portée à 2.400 livres) l'abbé trouvait morne la grande ville de province, et il semble bien qu'il ne s'y créa aucune relation suivie. Plus agréables étaient les déplacements de la cour archiépiscopale, à Gaillon, où le cardinal de Tavanes, en dépit de sa simplicité personnelle et de son horreur du faste, continuait les traditions de magnifique hospitalité, créées par le cardinal d'Amboise. Plus agréables encore, les fréquents voyages à Paris : Boisgelin y rejoignait son frère bien aimé « à l'Hôtel d'Hambourg, rue Jacob », et mêlait son agitation à la sienne, afin de parvenir.

C'est un spectacle amusant, que de voir ces jeunes gens ardents, impatients, avides d'une destinée brillante, combiner leurs manœuvres et se prêter un mutuel secours : le marquis, cornette aux mousquetaires gris, quête à Versailles une abbaye ; l'abbé se met en campagne pour découvrir le mariage avantageux. Le troisième frère, Bruno, le chevalier de Cucé, que le président a pourvu d'une lieutenance dans la maison du roi, au régiment des gardes-françaises, vient à la rescousse, et s'occupe, avec une égale ardeur, un peu étourdie, de l'abbaye et du mariage. C'est le mariage qui presse le plus : car c'est le moyen de s'étayer sur de hautes relations et d'obtenir le reste. Le patient semble parfois regimber, et dans telle de ses

(1) V. A. Sicard. *Les Evêques avant la Révolution*, et spécialement Liv. I. chap. III, 5e et nouvelle édition. in-8. Paris 1912.

lettres, il tance vertement ses deux frères, qui n'attendent pas l'échec d'une candidate sans le savoir, pour en proposer une autre. C'est Mlle du Guesclin, puis Mlle de Durfort-Civrac : mais l'une n'est pas assez riche, l'autre est orpheline, son éducation a été sans doute négligée « dans quelque couvent de province» ; et le marquis ne veut pas « d'une fille que l'on feroit peut-être venir par le coche pour être sa femme... Je suis sûr, ajoute-t-il, par exemple, qu'elle ne sçait pas faire la révérence ». Une autre fois on essaie de conquérir Mlle de Brancas, grâce aux bons offices de son cousin, l'abbé de Véri, qui est fort l'ami des jeunes Boisgelin. Cette dernière combinaison vient-elle à manquer, on songe à demander la main de Mlle de Talleyrand : « L'on m'a fait entendre, écrit le marquis à l'abbé, que si je montois dans les carosses, cela aplaniroit toutes les difficultés ».

Nous touchons à la grande affaire ! A mesure que la noblesse perdait de son influence sociale, elle s'attachait plus âprement aux vaines distinctions de l'étiquette. La plus enviée, parce qu'elle était réservée en propre à la noblesse d'origine, était la présentation à la cour ; elle comportait l'invitation à monter dans les carrosses du roi, et à chasser avec Sa Majesté. Pour obtenir cette consécration officielle, il fallait suivre tout un sévère protocole : déposer la demande entre les mains du premier écuyer du Roi, M. le Premier ; l'appuyer de preuves généalogiques incontestables, dressées par un héraldiste officiel ; et surtout s'assurer de protecteurs influents, pour faire examiner la demande sans délai (1).

Au milieu de toutes leurs préoccupations de fortune, c'est bientôt sur ce point capital que les frères concentrent tous leurs efforts. Ils étaient les premiers de leur famille

(1) Ce règlement était assez récent. Véri dit dans son journal inédit : « Sous Louis XV, le duc de Duras premier gentilhomme de la chambre, imagina de faire un règlement par lequel on ne présenteroit de femmes que celles dont les maris montreroient une généalogie qui remonteroit jusqu'en 1400. Il crut par ce règlement éloigner les demandes qui l'embarrassoient, et c'est depuis cette époque qu'une foule de familles qui ne pensoient pas à la cour, sont sorties de leur province pour venir s'y faire présenter ».

à solliciter cet honneur, qui n'était pas accordé aux nobles de robe. Or, depuis quatre générations, le chef de la branche de Cucé siégeait au Parlement de Bretagne. C'était un sérieux obstacle. Le président paraît avoir attaché fort peu d'importance à la faveur tant souhaitée par ses fils. Satisfait de la considération dont on l'entourait dans sa province, il ne concevait pas qu'on s'exposât à un échec possible. Déjà il s'était refusé à transmettre la baronnie de la Roche-Bernard à son fils aîné, au grand chagrin de celui-ci, qui l'accusait d'empêcher ainsi sa fortune et celle de ses frères. Le titre de baron, qui le plaçait parmi les neuf premiers nobles de Bretagne, eût rendu plus facile un brillant mariage ; et le titre de marquis serait devenu disponible pour son frère Bruno. Mais le président lui tenait rigueur, probablement parce que, à titre d'aîné, il témoignait à sa belle-mère, et éprouvait d'elle à son tour, une particulière aversion. Même quand le jeune marquis, grâce aux conseils et aux efforts de l'abbé, s'est réconcilié avec son père, il reçoit bien la mission de veiller aux embellissements de la Bretesche, « cela ne va pas jusqu'à la baronnie ». Et en 1757, il a la déconvenue de voir lui échapper la présidence de la noblesse aux états.

Cependant, malgré son peu d'enthousiasme, le président fait, avec son fils, un mémoire « pour Mme de Pompadour », et c'est l'abbé qui est chargé de le mettre au net. Avec un grand bon sens, le marquis le conjure d'éviter l'emphase : « N'allez pas vous laisser emporter par une vanité de places, on ne peut mettre trop de simplicité... dites plus si vous le pouvez, mais dites le aussy modestement et aussy brièvement. » Les éléments de son travail sont aussi donnés au généalogiste Clairambault, chargé de présenter en forme les preuves de noblesse.

Alors commencent les anxiétés : Clairambault est accusé d'indolence, « il ne prend part à rien » (1). Le prince de Soubise est plein de nonchalance : il dit au marquis que « quinze jours plus tôt ou quinze jours plus tard, cela étoit égal ». Il en parle, certes, à Mme de Pompadour, mais sans

(1) Lettre du marquis à l'abbé.

insister. De plus Clairambault prétend avoir besoin d'autres titres ; on les demande en hâte au président ; et jusqu'à ce que « l'heureuse liasse » de parchemins se retrouve, les deux frères échangent leur tristesse et leur découragement. Tout manque à la fois, et l'abbaye et le mariage. « Notre moment n'est pas heureux », conclut mélancoliquement le jeune marquis.

L'abbé, de son côté, se lasse d'attendre l'effet des promesses que ne lui ménagent ni son archevêque, ni l'évêque de Digne. L'abbaye tant désirée lui échappe ; son frère multiplie en vain les démarches. Lui-même a la chance d'être le commensal de l'évêque de Digne, à Gaillon, au mois d'août 1757. « Je suis charmé, lui écrit son père (1), que vous ayés lieu d'être content et d'espérer. » Il joint ses efforts personnels à ceux de son fils : « Je luy (2) écriray du stile le plus fort et le plus convenable... il seroit essentiel que mon fils engageât le prince de Soubise à écrire fortement en votre faveur à M. l'évêque de Digne. » Toute cette conjuration familiale reste sans effet. Le 5 octobre 1757, le président est obligé de le constater : « Vous n'avés donc encore rien à cette nouvelle nomination... tâchés d'avoir une abbaye convenable ; je connois bien des abbés de Bretagne qui ne vous valent pas et qui ont des abbayes de 15 et 16 mil livres. » Le frère aîné continue de ne point se ménager et de frapper à toutes les portes, à Versailles. Presque toutes ses lettres renferment des passages dans le goût de celui-ci : « Mme de... a parlé à l'évêque d'Orléans (3). Il n'a point voulu prendre d'engagements positifs... Je compte faire parler le prince (4) à Mme de Pompadour et à l'évêque. » Et comme à défaut de l'abbaye, l'abbé pensait déjà à remplacer Brienne comme archidiacre de Pontoise, il ajoute : « Je vois M. de la Bourdonnaye presque tous les jours de mesme que Madame, je les

(1) 27 août 1757.

(2) Au cardinal de Tavanes.

(3) Jarente venait d'être transféré de Digne à Orléans; c'est pourquoi dans la même lettre, le marquis l'appelle tantôt M. de Digne, tantôt M. d'Orléans.

(4) Soubise.

suis de près pour qu'ils mettent de la suite pour Pontoise vis à vis du Cardinal. » On n'attend même pas pour solliciter un bénéfice, la mort du titulaire, et l'on arrive encore trop tard : « J'ay revu ce matin votre Cardinal et voyez ce qu'il m'a encore dit : j'ay vu M. l'évêque d'Orléans, et, comme j'ay reçu hier des nouvelles de ce pauvre abbé de Saint-Pierre (1), et qu'il est mourant, j'ay songé tout de suite à votre frère pour son abbaye et l'ai demandé en conséquence. Il m'a dit qu'il ne demandoyt pas mieux, mais que le roy avoit pris des engagements qu'il falloit qui fussent remplis... » Le lieutenant-général du Bois de la Motte, dont le fils a épousé Mlle de Cucé, se trouvant a Paris, on l'embrigade lui aussi parmi les solliciteurs : « Nous devons aller ensemble chez l'évesque de Digne. » Quant au cardinal de Tavanes, le marquis l'accuse tout net de ne disposer pour son grand-vicaire, que d'une bienveillance très platonique : « J'ay vu le Cardinal à Versailles, il m'a parlé très bien et avec l'air de l'intérêt le plus vif et en même temps celui de l'homme piqué qui sent son peu de crédit. » Il est à croire en effet que le pieux et doux aumônier de Marie Leczinska manquait d'influence auprès de Mme de Pompadour. Et le marquis trouve le mot juste en ajoutant : « Il est vray que c'est Mme de Pompadour qui donne tout aujourd'huy. » Voilà marqué, le vice d'un régime en décomposition.

Cependant le jeune vicaire-général ressentait vivement tous ces échecs, dans sa retraite de Rouen. Il prit alors une résolution désespérée, celle de quitter la carrière des honneurs ecclésiastiques, et de se consacrer aux belles-lettres. Sous quelles influences conçut-il ce beau projet ? Dans ses fréquents voyages à Paris, il voyait ses amis Turgot et Morellet ; par eux il connut d'Alembert, Condorcet, Marmontel, la remuante cohorte des Encyclopédistes, dont toute l'opinion était complice, à commencer par Malesherbes (2), le directeur de la librairie chargé de réprimer leurs écarts, et qui usait de son pouvoir surtout pour les protéger. Les choses ont beaucoup changé depuis une dizaine d'années ;

(1) Il avait en commende l'abbaye du Tréport.
(2) Il était dès lors, lui aussi, ami de Boisgelin.

il n'est plus question d'enfermer Diderot à Vincennes, ni de supprimer l'Encyclopédie. Les « philosophes » ont triomphé, ils sont reçus et choyés partout ; les salons, même les plus difficiles, s'ouvrent devant eux ; ils sont désormais en possession de la royauté intellectuelle, la seule que ce siècle, amoureux de l'esprit, ne conteste plus. C'est une grande tentation que l'espoir de se faire une place parmi les hommes de lettres ; et pour l'imperturbable confiance de la jeunesse, un goût très vif tient lieu de talent. Peut-être aussi Brienne, peu charmé d'apprendre que Boisgelin travaillait si âprement à prendre sa place à Pontoise, se fit-il un malin plaisir d'exaspérer les rancœurs et les impatiences de son collègue. Enfin, il ne faut pas s'étonner qu'un jeune homme, fier, conscient de sa valeur, ait été un beau jour écœuré par ces petites intrigues fatigantes et inutiles. Il n'aime pas d'ailleurs à se dépenser en démarches et peut écrire à son frère (1) : « Vous sçavez que je suis toujours fort timide et fort réservé dans mes sollicitations, pour peu que j'éprouve le moindre obstacle. »

Il s'ouvrit à son père de son nouveau projet, au commencement de décembre 1757. La réponse se fit attendre quelque temps : le président voulait sans doute retrouver son calme, violemment ébranlé par une idée aussi déraisonnable. Ne devait-il pas s'avouer aussi, que ses perpétuelles excitations à l'ambition avaient pu déterminer, pour une part, l'impatience et le désarroi de son fils ? Le ton de sa réprimande se fait moins âpre que d'ordinaire (2) : « Mon fils, je n'ay point fait réponse à une certaine lettre que vous m'avés écrite précédemment avec bien peu de réflexion : si on diffère encore longtemps à vous donner une abbaye, vous prendrés votre parti, vous abandonnerés votre état, vous vous livrerés aux belles-lettres et aux sciences, en un mot vous jetterés comme on dit la hache après la coignée. Est-il d'un homme sensé de raisonner ainsi, le désespoir convient-il aux belles âmes, l'homme sage n'est-il pas préparé aux évènements, le philosophe se laisse-t-il abattre par les caprices de la fortune ?... n'avés-vous eu aucun

(1) 1er octobre 1757.
(2) 5 février 1758.

doute sur ma façon de penser, vous êtes-vous flatté que j'applaudirois à votre désespoir ? Mon âge me donne trop d'expérience sur les évènemens de ce bas monde, j'ay appris que la roue de fortune tourne toujours... Vous avés 26 ans, il y a deux ans que vous êtes grand-vicaire et vous n'avés encore rien, vous voylà rebuté. A qui confieriés-vous avec succès les motifs d'un dégoût si déplacé ?... Ayés de la relligion, des mœurs, de la vertu, et vous serés assuré de réussir, peut-être attendrés-vous à voir votre mérite développé et reconnu. Hé bien, il faut attendre. » Le jeune abbé se laissa d'autant mieux persuader, que déjà, de son âme, « le noir » avait été chassé par l'allégresse d'une espérance proche de son terme. Bruno, qui faisait alors un séjour en Bretagne, avait pu enfin dénicher les titres réclamés par Clairambault. Et l'abbé d'écrire aussitôt (1) à son frère aîné ces lignes triomphantes, toutes trépidantes de joie naïve et de juvénile confiance : « Je vous envoye cher frère, une lettre du chevalier qui vous fera le plus grand plaisir possible, oui le plus grand plaisir que vous puissiez ressentir de votre vie. Mon cœur n'y tient pas, je suis comblé, pénétré, abismé de joye ; dieux ! quel bonheur ! Lisez-là, relisez-là cher frère. C'est un roman, à peine puis-je y croire. Cette heureuse liasse ! Plus d'inquiétude, plus de chagrin. Tout est assuré. Marcher la tête haute, demander tout, ne rien craindre ; dans les états, à la cour être égal à tout. Une nouvelle fortune se prépare pour nous. Je suis dans l'enthousiasme, tout étoit perdu, tout est retrouvé. »

II

Il s'en fallait bien un peu que la fortune fût complètement asservie. L'abbaye se fait toujours attendre. C'est en vain que, sans cesser de prétendre à l'abbaye du Tréport, on demande encore celle de Quimperlé, « que laisse le frère de l'abbé de Goyon de Vaux ». Mais ajoute le père, qui donne cette nouvelle (2), « elle ne vaut que 6.000 livres,

(1) 9 décembre 1757.
(2) 10 février 1758.

et je ne vous souhaite pas une abbaye en Bretagne à cause des Etats (1) ». On apprend d'ailleurs que l'évêque de Rennes l'a demandée pour l'abbé de Saint-Aubin.

Aussi les jeunes Boisgelin, éblouis de la perspective d'être admis bientôt aux honneurs de la Cour, imaginent de s'établir tous trois à Versailles, en faisant nommer l'abbé aumônier du roi. La sagesse du président s'oppose à ce projet, et pour de fort bonnes raisons, nourries également, comme à l'ordinaire, de morale et d'intérêt. Après avoir dit qu'il laissait son fils maître de décider, entre l'aumônerie et le grand-vicariat de Pontoise, il ajoute (2) : « Vous n'ignorés pas que la place d'aumônier est une place de cour. Les mœurs y sont bien exposées, l'air y est contagieux. Vous sçavés que c'est un état oisif... Vous avés vu un temps où on n'en faisoit aucun évêque, leur sort dépend uniquement de la façon de penser du dépositaire de la feuille. » Il est vrai que la feuille était aux mains d'un Jarente, et que les aumôniers du roi vivaient sous les yeux de Mme de Pompadour. Heureusement, l'abbé de Boisgelin renonça à l'aumônerie ; il attendit tranquillement une abbaye, convaincu d'ailleurs que son sort n'avait rien de particulièrement cruel. Beaucoup d'autres, moins heureux, devaient s'armer d'une plus longue patience. « M. le Ch. (3) a écrit à Mr. de Digne et lui a demandé l'abbaye de la Crète valant 10.000 livres de rente... il a répondu qu'elle étoit promise à l'abbé de Chabanne qui avec son nom à l'âge de 40 ans, aumônier du roi depuis quatre ans n'avoit pas encore de quoy vivre (4). »

Ce n'est pas que l'ambition cesse d'inspirer des plans aux trois frères. Tout d'abord, le marquis doit obtenir la croix de Saint-Louis, non toutefois par la protection du prince de Soubise ; car, dit judicieusement l'abbé (5), « il n'ira sûrement pas demander de récompense pour la ba-

(1) Et de leurs tracasseries au sujet des droits et des impôts.
(2) 10 février 1758.
(3) Probablement le chancelier Lamoignon père de Malesherbes.
(4) Lettre de l'abbé au marquis, fin octobre 1757.
(5) 9 décembre 1757.

taille qu'il a perdue (1)... mais il faut que vous la demandiez et que vous l'ayez par votre propre droit. M. de Jumilhac (2) l'avoit promis la dernière fois, il faudra qu'il tienne cette fois icy sa promesse ». Et voici pour les deux cadets : « Reste à sçavoir pour nos projets s'il ne seroit pas à propos de faire mon frère chevalier de Malthe, et moy Cte de Lyon s'il est possible, ou Cte de Brioude (3), ce qui exige les mêmes preuves. Enfin il ne faut rien négliger, nous sommes à portée de tout. » C'est une agitation toujours en éveil, une ingéniosité toujours à l'affût des meilleurs moyens de s'élever : il s'agit de trouver les chemins les plus rapides.

Au siècle des Frontins, c'eût été dommage que l'incident comique manquât, dans cette course à la fortune. Le marquis, tout près enfin de monter dans les carrosses, nous le fournit avec bonne humeur : « Je crois, mon cher frère, écrit-il à l'abbé (4), que je vais finir mon affaire. Car après avoir usé des grands moyens et les avoir employés inutilement, je me suis fait de nouvelles protections... d'antichambre. Et voilà les véritables. Le nom de mon illustre protecteur est M. Valet de chambre. Il m'a déjà fait parler à la personne (5). J'ai été écouté et l'on m'a promis une fin prochaine. J'ai chargé aussy mon nouveau protecteur de me rappeler dans l'esprit de l'ancien (6), au moment où il entreroit chez la personne. J'ay de plus laissé un petit billet entre ses mains pour le remettre au moment que la personne dont cela dépend (7) entreroit chez l'autre. » De fait, c'était la bonne méthode. Enfin, grâce à la présence d'esprit de « M. Valet de chambre », le grand jour arrive : le roi donne l'ordre à M. le Premier de lui

(1) Il s'agit de Rosbach. Le marquis de Cucé avait assisté à toute la campagne, comme volontaire dans l'état-major de Soubise. On a de lui à ce sujet neuf lettres fort intéressantes.

(2) Capitaine des mousquetaires gris.

(3) Les chanoines de Lyon et de Brioude portaient le titre de comte. Pour faire partie de ces deux chapitres, il fallait présenter des preuves d'ancienne noblesse.

(4) Fin février 1758.

(5) Mme de Pompadour.

(6) Soubise.

(7) Le roi.

présenter le marquis. Et l'abbé apprend l'heureuse nouvelle par quelques lignes courtes et fièvreuses : « Je chasse demain. Le roy soupe chez Mme de P. Il auroit soupé dans ses cabinets que je n'aurois pu me flatter d'être appelé, puisque ce n'est pas l'usage des premières chasses. » En bon frère, le marquis presse l'arrivée de l'abbé à Versailles, afin que Soubise puisse le présenter aussi avant son départ.

Ce grand succès si ardemment poursuivi n'a pas immédiatement les bons effets que l'abbé en attendait. Les nominations d'abbayes continuent à se faire sans qu'il y figure. Pour tromper son ennui, il décide de faire le voyage de Rome, à l'occasion du conclave qui doit élire Clément XIII. Malgré le désir de son père, il ne peut se faire agréer comme conclaviste par aucun des cardinaux français, pendant que son collègue Marbeuf obtient d'accompagner en cette qualité, le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais (1). Cependant, s'il entreprit ce voyage, ce fut sur le désir de son archevêque, le cardinal de Tavanes, que sa santé, probablement, retenait en France : « Mon père, écrit-il plus tard au marquis (2), vous aura sûrement parlé de mon voyage comme d'une belle folie. Il n'a rien répondu à toutes les lettres que je luy ay écrites. Cependant, il seroit un peu facheux qu'il ne voulut point me donner d'argent. Faites luy bien entendre que c'est mon Cardinal qui luy mesme l'a désiré, et répétez le luy souvent comme cela est vray. »

Boisgelin partit pour l'Italie en compagnie de ses amis les frères Cicé. L'aîné venait d'être nommé évêque de Troyes, et par une pensée de piété assez rare à cette époque, il souhaitait d'être sacré par le nouveau pape. Les voyageurs se mirent en route dans les derniers jours de mai (1758) (3). On n'a retrouvé que cinq lettres de l'abbé de

(1) Brienne également alla à Rome, comme conclaviste du cardinal de Luynes archevêque de Sens.

(2) Lettre écrite de Rome, sans date.

(3) D'Alembert avait prêté un itinéraire à Boisgelin, sous promesse probablement, de le renvoyer aussitôt; la promesse fut oubliée, d'où réclamation de d'Alembert, assez vive, puisque l'abbé écrit à son frère : « Je renvoye l'itinéraire à d'Alembert, il a fait beaucoup de bruit pour peu de chose, et je dois peut-estre estre plus mécontent de luy qu'il ne l'est de moi ».

Cucé, écrites pendant son absence. Elles sont pleines de détails, parfois amusants, sur les péripéties du voyage. Après avoir pesté contre les auberges et les précipices de Savoie, il faut, en Piémont, se défendre contre l'avidité des postillons : « Nous nous battons comme des diables pour un paul (1) et nous faisons bien, car si nous voulions en croire tous ces honnestes briconi (2), nous n'aurions jamais assez d'argent pour aller jusqu'à Rome (3) . » Partout, les pélerins étaient choyés de leurs compatriotes, qui leur ménageaient des réceptions flatteuses dans les petites cours italiennes. Ainsi à Turin, grâce aux ordres donnés par M. de Chauvelin, alors en France, « M. Arnauld qu'il a laissé chargé des affaires, nous a accompagné partout, nous a défrayé, logé, nourry, voituré pendant deux jours et nous a procuré à la cour tous les agrémens possibles (4) ». Grâce à tous ces empressements, aussi avantageux qu'agréables, l'abbé se flatte de ne dépenser pour son voyage que cent pistoles.

L'épisode le plus marquant de la route semble avoir été le séjour à la cour du duc de Parme. Les jeunes abbés furent d'abord les hôtes du ministre de France, M. de Rochechouart ; puis « logés fort magnifiquement » dans le palais d'été du souverain, à Colorno. Le prince se mit en frais pour les distraire : « Ce soir la comédie pour M. de Cicé et pour moy ; car Monseigneur (5) n'y va point dont bien il enrage. Mais il faut qu'il garde un décorum, et nous moins respectables, nous sommes aussy plus heureux. » L'infant (6) , charmé sans doute de secouer pour quelques heures l'ennui de sa petite cour, retint ses visiteurs pendant trois jours. « Il ne voulut point que nous eussions d'autre table que la sienne où nous étions les seuls étrangers, et même il nous fit la galanterie le soir de notre arrivée, après la comédie, de faire faire un ballet

(1) Monnaie papale.
(2) *Briccone*, fripon.
(3) Lettre du 10 juin 1758, datée de Colorno (près de Parme).
(4) *Ibid.*
(5) Cicé l'aîné, évêque nommé de Troyes.
(6) Don Philippe, fils du Roi d'Espagne Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, marié à Elisabeth fille de Louis XV. Il régna de 1748 à 1765

impromptu pour nous faire voir la petite Rivière qui danse merveilleusement (1). » Voilà ce qu'un prince imaginait de mieux en l'an de grâce 1758, pour distraire de jeunes abbés qui se rendaient à Rome ; le « décorum » ne retenait qu'à grand peine, un évêque qui allait se faire sacrer.

L'abbé de Boisgelin n'était pas homme à négliger la moindre chance de fortune : accueilli d'une façon flatteuse à la cour de Parme, il ne songe qu'à pousser sa pointe : « Ce que je voudrois cependant que vous fissiez, écrit-il à son frère, ce seroit de voir Mme la Comtesse de Cogny et la Duchesse d'Aiguillon. Il faudroit leur dire que nous nous louons beaucoup de toutes les politesses de l'infant, que je compte y repasser à mon retour et que je serois bien ayse qu'elles m'annonçassent comme un de leurs parents, à l'infante qui y sera alors. C'est une occasion dont je ne vois pas encor l'utilité, mais enfin elle peut devenir utile à l'avenir, et les princes sont toujours de bonnes connaissances à faire. »

Le 13 juin les voyageurs avaient quitté Parme pour arriver enfin à Rome. L'abbé de Cucé logeait chez l'abbé de Canillac, attaché d'ambassade, « l'homme le plus obligeant et le plus honnête », car son ami Véri, auditeur de rote pour la France, était alors à Paris. Le conclave n'était pas encore « fermé » le 21 juin ; on attendait « le cardinal de Roth (2), porteur du secret de l'impératrice » Marie-Thérèse. N'ayant pas d'autre obligation que la rédaction d'un rapport pour son archevêque, Boisgelin consacre ses loisirs à étudier les monuments, sans négliger la société : « Je m'accoustume fort bien à cette vie icy, le matin nous parcourons les beautés de Rome, le soir nous allons visiter les maisons de campagne hors de Rome. Je n'ay point assez de tems chez moy pour mon travail, et par conséquent point d'ennuy. Le soir nous allons aux conversations quand bon nous plaist ; elles sont assez froides, mais ce sont des mœurs différentes et j'y suis encor assez peu fait pour avoir tout le plaisir de la curiosité. »

(1) Lettre du 21 juin 1758.

(2) Ou mieux Rodt, chargé d'exercer le droit de veto pour l'Autriche. Il était évêque de Constance.

D'après le témoignage autorisé de Bausset (1), l'abbé de Boisgelin laissa en Italie « le souvenir le plus aimable de la douceur et des agrémens de sa société ». « On doit retrouver, ajoute-t-il, parmi les papiers de M. le Cardinal de Boisgelin, une relation manuscrite du conclave de Clément XIII, remplie d'observations fines, profondes, intéressantes : on pourra y remarquer le jugement impartial et éclairé. » Une note de Crouseilhes nous apprend que cette relation a été perdue pendant la Révolution, avec beaucoup d'autres papiers importants, qui auraient singulièrement augmenté encore, l'idée que l'on peut se faire de l'activité intellectuelle de Boisgelin. Il eut le temps de se faire connaître et apprécier du nouveau pape ; et il aurait probablement prolongé avec grand profit son séjour pendant quelques mois, sans la terrible nouvelle qui vint le surprendre et lui causer la plus grande douleur de sa vie : la mort héroïque de son frère aîné, à la suite du combat de Saint-Cast (11 septembre 1758).

Dans une lettre précédente l'abbé approuvait précisément son frère, d'avoir demandé la permission de marcher comme volontaire contre les Anglais. Le marquis se trouvait alors à Rennes en congé ; car la maison du Roi n'avait pas été envoyée à l'armée : « Je sais aussy que vous avez demandé de très bonne grâce la permission de rendre une visite aux Anglais et que vous l'avez obtenue. Leur embarquement vous a empesché de les voir (2). Mais Véri me mande que vous resterez à Rennes, jusqu'à ce que leurs mouvements ne soyent déterminés, et que vous vous préparez à aller les joindre. Je crois que vous ferez bien de ne pas revenir à Paris jusqu'à ce qu'on en sache des nouvelles. » Et il ajoute comme sous le coup d'un obscur pressentiment : « Je vous donne là des conseils sages comme si je n'étois pas intéressé à vous en donner d'autres, mais je sçais que quand on a commencé un métier, il faut en

(1) *Notice historique*, etc...

(2) Il s'agit de la descente faite le 5 juin par les Anglais dans la baie de Cancale. Ils se rembarquèrent après avoir brûlé le port de Saint-Malo.

courir tous les risques, et je m'y expose moy-mesme en vous conseillant de ne pas les éviter. »

Ces jeunes gens, qu'on croirait volontiers, à les suivre dans leur train de vie ordinaire, étourdis, légers, amoureux de ce qui flatte, obéissent sans effort, dès que l'occasion l'exige, aux sentiments généreux. Voici en quels termes le marquis, de son côté, avait demandé à marcher contre l'envahisseur (1) : « Si des raisons particulières vous empeschent de me l'accorder comme militaire et attaché à un corps, ne pourroy-je point y prétendre à titre de patriote, qui d'ailleurs se voit avec douleur inutile à Paris.» Le volontaire « patriote » fit merveille à la tête des milices bretonnes, et prit une grande part à la victoire. Mais on l'en retira couvert de blessures, et il expira quelques jours après. La triste nouvelle fut un coup de foudre pour l'abbé : l'union la plus tendre et la plus étroite avait toujours régné entre les deux frères. Leur affection naturelle s'était fortifiée d'une amitié de choix, dont les témoignages abondent, dans la correspondance qui nous reste. Le jeune marquis s'y révèle d'ailleurs comme un esprit charmant, aisé, clairvoyant ; ses talents militaires et son caractère le rendaient certainement digne d'une brillante carrière. Aussi l'abbé fut-il inconsolable ; à ses côtés, désormais, une place restera vide, celle du confident unique à qui on peut tout confier, tout demander.

Le séjour de Rome, après cela, n'était plus qu'un supplice, comme l'abbé l'écrivait le 22 octobre, veille de son départ, à Véri : « Je ne vous parleray de rien. Que vous dirois-je mon amy ? mes réflexions depuis quinze jours sont trop douloureuses et trop cruelles, il vaut mieux les taire, on afflige inutilement ses amis en exhalant sa douleur et l'on est point consolé. Quel martyre d'avoir encor à parcourir toute l'Italie ! Quel long voyage à finir avant de voir tous les tristes objets avec lesquels je désire d'être réuni ! » Il se rendit directement en Bretagne. Après quelque temps donné à sa famille et à ses affaires, (car il devenait l'aîné, et héritait comme tel des biens de son frère) il reprit à Rouen sa place de grand-vicaire.

(1) Lettre au Mal. de Biron.

Tout une année devait encore s'écouler avant qu'il pût marquer un progrès dans sa carrière. Son frère Bruno, qui avait hérité du grade de cornette aux mousquetaires gris, continuait de son mieux le manège nécessaire des sollicitations et des démarches. Le 27 novembre 1758, il écrit à son père (1) : « J'allay hier à Versailles j'y vis Mr. le Cardinal de Tavanes, il me dit avoir parlé à l'évêque d'Orléans qui luy a promis pour mon frère l'abbé à la première nomination. J'ay vu Mme de Pom... elle m'a fort bien reçu et m'a promis d'en parler au R... et m'a dit que cela étoit trop juste et que de plus elle avoit entendu dire personnellement beaucoup de bien de luy. Mme de Marsan m'a dit qu'elle en parleroit à M. d'Orléans avec la plus grande vivacité. »

La mort du Cardinal de Tavanes (10 mars 1759) arrêta pour quelques mois encore, le bon effet de ces promesses et de ces sourires. Le nouvel archevêque de Rouen, Dominique de la Rochefoucauld (2), renouvela le 20 juillet 1759, les pouvoirs de vicaire général pour l'abbé de Cucé (3). Et il fallut que Loménie de Brienne poussât plus avant dans le chemin des honneurs, pour faire place à son ami. Au début de l'année 1760, Boisgelin eut enfin une abbaye, celle de Vauluisant au diocèse de Sens ; c'est que Brienne l'avait abandonnée pour celle de Bassefontaine au diocèse de Troyes. Le président pouvait se déclarer satisfait ; son fils obtenait, suivant son désir si souvent exprimé, « une bonne abbaye ». Vauluisant (4), de l'ordre et de la province de Citeaux, comptait de 15 à 20 religieux, qui jouissaient de 18.600 livres de revenus (5). Ceux de l'abbé commendataire, d'après un état de 1777 (6), s'élevaient à 39.982 livres 3 sols 4 deniers (7), dont il faut déduire 8.380 livres

(1) A. N. T 471.
(2) Né en 1713, archevêque d'Albi (1747), abbé de Cluny (1757).
(3) Arch. Seine-Inférieure G 6189.
(4) Actuellement commune de Courcenay (Yonne).
(5). B. N. mss. fs. 13858.
(6) A. N. T 472.
(7) L'abbaye possédait la ferme de Bernières, près Nogent-sur-Seine (7000 livres environ de revenu). Boisgelin y fera en 1771 des essais malheureux de régie directe. D'après 5 lettres de son vic. gén. Hay de Bouteville, août-septembre 1771.

de charges diverses. On voit figurer à ce dernier chapitre, une rente de 840 livres au profit de l'abbé Batteux (1), une autre de même somme pour l'abbé Joly (2), et enfin une troisième de 1.400 livres, payée à l'abbé de Vermont (3). Il est probable que Boisgelin ne toucha pas dès 1760, les 31.600 livres que promet le compte précédent. On sait en effet que Brienne avait saigné à blanc son bénéfice, avant de le quitter ; si bien, que son successeur, quelques années plus tard, ne trouvera plus dans les bois, qu'« un maigre taillis de 11 à 20 ans », au lieu d'« une riche réserve de 60 ans », sur laquelle il était en droit de compter (4). La pratique était courante, car un arrêt du Conseil (1756) avait dû protéger les bois compris dans les biens de mainmorte, contre une exploitation trop hâtivement répétée ; et, on le voit par l'exemple de Brienne, l'arrêt conservateur ne fut pas toujours bien observé. On sait d'autre part que les baux augmentèrent constamment jusqu'à la Révolution. Mais eût-il été réduit les premières années, le revenu de Vauluisant offrait un très appréciable commencement de fortune.

III

L'an 1760 ne s'acheva pas, sans que l'abbé pût y joindre l'honneur et le profit d'une charge nouvelle. La nomina-

(1) Professeur et littérateur (1713-1799), académicien (1761), auteur des *Principes de littérature*, des *Quatre Poétiques*, et d'un *Cours* en 45 volumes pour l'Ecole Militaire nouvellement fondée (1751).

(2) Probablement Joseph-Romain Joly (1715-1805) ex-capucin, auteur d'une *Histoire de la Prédication*, d'un *Dictionnaire de morale*, de *la Franche-Comté ancienne et moderne*, etc.

(3) Ami de Brienne, son commensal à Pontoise, puis vic. gén. à Condom et à Toulouse. Brienne le fit choisir en 1769, par Choiseul, pour donner des leçons de français à la future dauphine Marie-Antoinette. Il garda un réel ascendant sur son élève, et fut l'auteur responsable du choix de Brienne comme 1er ministre (1787), malgré les répugnances de Louis XVI. — L'abbé Bon fut également, en 1762, gratifié d'une rente de 1.600 livres sur Vauluisant.

(4) Lettre de F. Fissier prieur de Vauluisant, à Boisgelin, 25 sept. 1771. D'après une lettre de l'homme d'affaires Gaudin en date du 8 octobre 1765, les bois de Vauluisant mesuraient environ 1260 arpents.

tion de Brienne à l'évêché de Condom, laissa bientôt libre l'archidiaconé de Pontoise. Là encore il eut pour successeur son émule Boisgelin. Dans le collège des grands-vicaires de Rouen, un seul aurait pu lui disputer la place : d'Andigné de la Châsse, qui avait déjà exercé les fonctions pendant quelques mois, et pouvait invoquer le privilège de l'ancienneté. Mais rien ne laisse supposer qu'entre les abbés, bretons tous deux et parents, il y eut quelque rivalité. Le 19 août 1760, par provisions datées de Paris, l'archevêque de Rouen nommait « official de Pontoise et du Vexin françois (1) », « Messire Jean de Dieu Raimond du Boisgelin de Cucé prestre, licencié en théologie (2) de la société de Sorbonne abbé commendataire de l'abbaye royale de Vauluisant, vicaire général ». Les lettres furent enregistrées le 15 septembre à Pontoise, au siège du grand-vicariat ; et le 16 octobre à 10 heures du matin, « l'audience tenante extraordinairement en la salle du grand-vicariat attendu la démolition de l'officialité », l'abbé de Boisgelin prit solennellement possession, « en la présence d'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Mgr. l'évêque de Condom, ancien official de Pontoise, et de MM. Denis Joseph Bon (3), prestre, Mathieu Jacques de Vermont aussy prestre, et Bouret doyen rural de Meulan ».

Le grand-vicariat de Pontoise est une anomalie peut-être unique, au moins dans les anciennes provinces. Son

(1) Arch. S. et O. G 43 f° 44.

(2) Qualification inexacte, comme on l'a vu au ch. I.

(3) Ami et camarade d'études de Turgot et de l'abbé de Véri. Celui-ci dans son Journal inédit, raconte sur l'abbé Bon une curieuse anecdote : En 1748, après l'expulsion du prétendant Charles Edouard, faite à la demande de l'Angleterre, Bon avait improvisé une pièce de vers satiriques contre le roi et Mme de Pompadour. Turgot qui avait une mémoire étonnante, retint les vers après une seule audition, et les récita à son ancien professeur du Plessis l'abbé Sigorgue. Ce dernier en prit copie et commit l'imprudence de les dicter à quelques-uns de ses élèves, qui les répandirent avec grand succès : une religieuse de province les redit encore à Véri plusieurs années après. Mme de Pompadour mit la police en chasse ; elle soupçonna même Maurepas, déjà suspect pour une chanson, et le fit exiler à Bourges. Le lieutenant de police d'Argenson put remonter jusqu'à Sigorgue, qu'on jeta à la Bastille. « Pressé et tenté, il demanda à parler à M. d'Argenson en secret et nomma M. Turgot, » dont la situation de famille arrêta les recher-

institution, aux premières années du XIIIe siècle, est due à la vente du comté de Pontoise, par le dernier comte, Gautier, à l'archevêque de Rouen. Celui-ci, dès l'origine, dut confier à un vicaire général spécial, l'administration d'un fief français, régi par les coutumes de l'Ile de France et par les ordonnances du Parlement de Paris, mais rattaché à un diocèse normand et anglais. La ville, soutenue par le gouvernement royal, maintint d'autant plus jalousement ses droits à une administration particulière, que commandant toute la basse vallée de l'Oise, elle était d'une très grande importance, au point de vue de la sûreté et de l'approvisionnement de Paris. Vers la fin du XVIIe siècle, les circonstances politiques, dans un royaume unifié, ne justifiaient plus les mêmes exigences ; et l'archevêque de Rouen, Rouxel de Médavy, essaya de restreindre l'importance et le rôle du grand-vicaire de Pontoise. C'est pour réfuter ses prétentions, que fut écrite, vers 1680, une Histoire de l'archidiaconé (1) : elle en expose, en 16 sections, l'origine et le caractère, et donne tout au long les preuves de son autonomie. Il suit de là que les Archidiacres, véritables vice-évêques, sont inamovibles et indestituables ; ils doivent en revanche la résidence ; le grand-vicaire a son hôtel situé en 1322 *in vico Sanctæ Honorinæ*, rebâti au XVe siècle par le cardinal d'Estouteville (2). L'abbé de Boisgelin, comme ses prédécesseurs, eut donc des pouvoirs d'administration fort étendus, au moins en droit ; car la définition des pouvoirs du grand vicaire, dans les lettres de provision, est en termes très larges (3). Pontoise et le Vexin français, pays riche, riant, bien peuplé, formait une circonscription plus grande que beaucoup de petits évêchés. On n'y comptait pas moins de 179 paroisses, cures

ches. Bon se réfugia à Bourges ; mais pour ne pas nuire à Maurepas, par une indiscrétion possible, Véri cacha quelque temps l'abbé Bon dans son abbaye de Saint-Satur près de Sancerre et, conclut Véri, « il ne fit plus jamais de vers ».

(1) Arch. de S.-et-O. G 1.

(2) On y a installé le Palais de Justice (V. Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise, t. II. *Les Jésuites à Pontoise*, par Henri Le Charpentier).

(3) « *Dantes... omnimodam nostram jurisdictionem specialem et ordinariam* ». V. Histoire manuscrite, *loc. cit.*

ou chapelles vicariales, réparties en 4 doyennés : Pontoise, Chaumont, Magny et Meulan (1). On y était assez près de Paris pour que le monde de la Cour et de la ville y trouvât un aimable désert, suivant le goût du temps ; la région était toute parsemée de châteaux, dont soixante et plus avaient leur chapelle castrale, souvent desservie par un prêtre particulier (2). Enfin le grand vicaire étendait encore sa sollicitude sur 23 maisons religieuses, 14 d'hommes et 9 de femmes (3).

C'est donc un poste de choix pour apprendre le gouvernement épiscopal, et en premier lieu, tout ce qui concerne la nomination et la discipline des curés. Les lettres de provision pour les cures et chapelles sont en effet délivrées par l'archidiacre, « *sub sigillo nostrae curiae Pontisarae* ». Ainsi le premier acte de Boisgelin, à la date du 4 décembre 1760, concerne l'administration de la cure de la Trinité à Pontoise, confiée par lui à un bénédictin de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Martin, en la même ville (4). Le grand vicaire est de plus official, et comme tel, chargé de tous les droits de la justice ecclésiastique. C'est à lui que sont déférées les causes où interviennent, en quelque manière, les membres du clergé et les intérêts religieux ; il est « juge naturel et ordinaire des bourgeois de la ville (5) », avec recours en appel à l'archevêque. C'est lui qui, à la requête de la justice séculière, « lance les *monitoires, aggraves et réaggraves* » (6) contre les criminels, et fortifie la répression par l'application des censures eclésiastiques. Pour l'aider dans cette tâche compliquée et absorbante, il a près de lui un vice-official (7), un promoteur et trois juges ; c'est au vice-gérant que sont

(1) Arch. S.-et-O. G 4.
(2) *Ibid.* G 5.
(3) *Ibid.* G 3.
(4) *Ibid.* G 18.
(5) Histoire manuscrite.
(6) Arch. S.-et-O. G 206.
(7) Le vice-official de Boisgelin était Huet d'Amoinville, curé de N.-D. de Pontoise. (Arch. S.-et-O. G 43, f° 45.) Son secrétaire est Guernes (G 18). Le promoteur et les juges sont choisis dans le clergé de l'archidiaconé, de préférence parmi les prêtres qui résident à Pontoise. (G 9.)

confiés tous les procès de minime importance. Enfin, quand il s'agit de s'unir à la joie ou au deuil du royaume par une cérémonie solennelle, c'est le grand vicaire encore qui décide et organise (1).

L'abbé de Boisgelin fut enchanté d'exercer des fonctions qui lui permettaient de déployer ses talents et son initiative. Chaque année, pendant deux ou trois semaines, il parcourt un de ses doyennés, et soumet à son attention tout ce qui constitue la vie des paroisses. Fidèle aux leçons du cardinal de Tavanes, il se préoccupe de tenir ses curés à l'abri des querelles jansénistes. On a, de cette époque, une liste curieuse qui classe en trois parties, à ce point de vue, le personnel ecclésiastique (2) : d'abord les curés jansénistes, au nombre de sept seulement, plus deux suspects ; ensuite les curés « qui méritent d'être mieux placés » ; enfin « ceux qui méritent le plus tôt d'être placés ». Du 10 au 25 juin 1761, le grand vicaire visite les paroisses du doyenné de Chaumont (3) ; toutes les fois que son impulsion semble utile, il édicte une ordonnance, et prescrit les moyens d'assurer au culte plus de décence : réparations, renouvellement des objets sacrés, inventaires des papiers, régularisation des comptes, entretien du cimetière. Et après sa visite, le jeune vicaire général ordonne parfois à un curé voisin de contrôler l'exécution de ses ordres ; car il sait déjà combien est grande la puissance de la routine, et la force d'inertie. Parfois ce sont d'irritants débats personnels qu'il faut pacifier, entre seigneur et curé : à Bachivillers par exemple, le seigneur, un nommé La Vacquerie, a été jusqu'aux voies de fait, pour soutenir ses droits de chapelle contre le curé. Ailleurs, le pasteur méritant et zélé, comme à Chaumont, dont l'église « se trouve en fort bon état », est cependant tracassé par ses ouailles. Et Boisgelin de rétablir l'entente, d'exercer déjà son goût profond pour la conciliation et la bonne harmonie. C'est à son corps défendant, qu'une fois ou l'autre, il est obligé de sévir, et de déférer à l'archevêque tel curé,

(1) V. Arch. S.-et-O. G 43 : le *Te Deum* chanté le 10 mai 1761.
(2) *Ibid.* G 3.
(3) *Ibid.* G. 65.

comme celui de Boubiers, qui ne peut réfuter suffisamment des accusations graves, portées contre sa conduite.

En 1762, du 15 septembre au 1er octobre, c'est le tour du doyenné de Meulan. Pour quelques-unes de ses paroisses, il est possible de comparer les ordonnances de Boisgelin, avec celles de son prédécesseur Brienne, et de son successeur Grimaldi. Il fait preuve de beaucoup plus d'attention que le premier, et il exige moins que le second. Ce que l'histoire nous apprend de l'un et de l'autre, permet d'affirmer que la méthode de Boisgelin est de beaucoup la meilleure et la plus efficace. Plusieurs fois Grimaldi constate que « l'ordonnance de M. de Cucé a été exécutée ». Et l'on ne voit pas que d'autres aient obtenu le même succès. Un détail montre quelle conscience apportait notre abbé dans ses inspections. Pour recueillir ses remarques et ses ordres, il fit imprimer, après expérience, des feuilles spéciales, qu'il adopta en 1764 (1) dans la visite du vaste doyenné de Magny (2). La 1re page du nouveau procès-verbal est divisée en trois colonnes, et rassemble tous les documents précis, qui motivent l'ordonnance inscrite aux pages suivantes. Dans la 1re colonne sont fournis les renseignements sur le seigneur et les décimateurs, sur les distances, sur le nombre des communiants, sur les marguilliers. Dans la deuxième, on note ce qui concerne l'édifice, son mobilier et son administration. La troisième rapporte, exactement comptés, les revenus du curé, du vicaire, du clerc (à qui la fabrique donnait ordinairement 90 livres), de la maîtresse d'école, de la sage-femme, et s'il y a lieu, du couvent, du prieuré, ou de la commanderie. Le préambule apprend que « cette visite ordinaire, suivant notre avertissement envoyé quinze jours auparavant au sieur curé de la dite paroisse », ne va pas sans quelque solennité : « Nous avons été reçu à la porte de la dite Eglise, par M... curé, lequel nous a présenté l'étole et l'eau bénite, à la manière accoutumée, et

(1) En 1763, il avait probablement inspecté les paroisses du doyenné de Pontoise.

(2) Arch. S.-et-O. G 69. On y voit d'après les procès-verbaux, que Magny comptait au moins 53 paroisses.

après avoir chanté l'antienne et l'oraison du Saint-Patron, exposé le Saint Ciboire, donné la bénédiction, et fait les autres prières et cérémonies qui s'observent en pareil cas, nous avons procédé... » Plusieurs curés de ce canton se plaignent de payer des décimes (1) trop élevés : c'est une des grandes réclamations du clergé de second ordre, pendant tout le siècle. De divers détails plusieurs fois mentionnés, il faut conclure que la visite de Boisgelin était la première, régulièrement faite, depuis dix ans. On l'a vu à l'œuvre, on a pris confiance dans sa bonne volonté, et avant son arrivée, les curés lui signalent eux-mêmes les abus à réformer : cimetières mal clos et livrés au passage des bestiaux, croix renversées, marguilliers peu soucieux de rendre leurs comptes. Ainsi, à Saint-Gervais, trois marguilliers doivent ensemble depuis longtemps 600 livres : ils les paieront, prescrit le grand-vicaire, et de cet argent on achètera des nappes d'autel, des aubes et des surplis, et on fermera le cimetière d'une barrière. Infimes détails sans doute, mais qu'on se plaît à indiquer ; car cette sollicitude pour les petites choses et les petites gens, n'était pas à la mode (2). A mettre ainsi plus de décence, plus d'ordre, plus d'harmonie autour de l'autel et des tombes modestes, les premiers pas de Boisgelin prennent une allure fénelonienne ; dans un rôle plus élevé et plus brillant, il ne trouvera plus autant, le loisir d'aller à travers les campagnes, et de plier sa bienveillance aux minuties de la vie des humbles. Il passait quelquefois plusieurs jours à Rouen ; les devoirs de sa charge lui faisaient une obligation d'aller prendre les ordres et les directions de l'archevêque. C'était l'occasion de revoir ses confrères, et après la grave représentation des visites pastorales, de se détendre dans une gaicté simple et franche. Le 3 août 1762

(1) Impôt prélevé par le Clergé sur tous les bénéficiers, d'après la nature et la valeur du bénéfice, destiné surtout à payer au Roi le don gratuit, et les intérêts des emprunts du clergé.

(2) Véri, Journal inédit, au moment de la mort de Christophe de Beaumont (1781). Après avoir rendu justice à ses mœurs, à sa charité, à son courage, il ajoute : « Il avoit fort peu de relations avec ses curés de Paris et il n'a point rempli ses fonctions épiscopales dans l'étendue de son diocèse qu'il n'a jamais visité. »

il écrit à son notaire Delaleu, chargé des intérêts de Vauluisant : « C'est dommage que quelque affaire ne vous ait pas appelé à Rouen dans ce moment. Vous vous y retrouveriez avec l'abbé de Noë et avec moy, mangeant du veau froid et de la salade comme si j'étois encore Rouennois .»

On comprend facilement que le jeune vice-évêque, premier personnage d'une ville et d'un pays si rapproché de Paris, ait dû se faire de nombreuses relations. Ses fonctions même lui donnèrent l'occasion de connaître plusieurs familles de l'aristocratie anglaise ; car il y avait à Pontoise, dans l'abbaye de la Grâce-Dieu, une maison de Bénédictines « corporée de la première noblesse d'Angleterre » (1). L'abbesse s'appelait alors Anne-Catherine Haggerston ; et, par lettre de cachet, on avait mis sous sa garde une dame de qualité, qui nous est connue seulement sous le nom de *Milady*, liée depuis plusieurs années avec les jeunes Boisgelin. C'était le seul moyen que ses protecteurs eussent trouvé, pour que l'intéressante exilée fût « sûre à présent d'être logée et d'avoir de l'argent » (2). Le duc de Choiseul avait ordonné son internement volontaire, à la requête des Soubise, et malgré le duc de Chaulnes : le sort de la noble inconnue était donc un enjeu fortement disputé. Il reste d'elle quatre lettres adressées à Boisgelin ; on peut y remarquer l'élégante simplicité du style et la douceur mélancolique des sentiments. L'autorité que lui donnait sa charge, ne fit que resserrer les relations de l'abbé avec les religieuses anglaises, femmes aussi distinguées par leur naissance que par leur éducations (3). C'est là sans doute qu'il commença de connaître et d'apprécier les caractères et les habitudes de l'Angleterre ; son goût ne se démentit jamais, et on pourra même plus tard l'accuser d'anglomanie.

« Heureux temps ; toute la vie était tournée à la socia-

(1) Arch. S.-et-O. G 3.

(2) Lettre non signée à l'abbé de Cucé, du 19 mai 1759.

(3) Leur maison comptait alors 13 religieuses et 2 novices, plus 7 domestiques sœurs. Il y avait également un confesseur anglais. (Arch. S.-et-O. G 3.)

bilité ; tout était disposé pour le plus doux commerce de l'esprit et pour la meilleure conversation. » (1) L'abbé de Boisgelin recherche avec ardeur ces agréments délicats. En compagnie de son frère aîné, il avait déjà fréquenté plusieurs cercles où il reste fort goûté ; familles bretonnes pour la plupart, que des charges ont appelées à Paris, et où la parenté se fait l'initiatrice de l'amitié. C'est tout d'abord la maison du marquis de La Bourdonnaye, conseiller d'Etat, intendant de Rouen de 1750 à 1755. Il était proche parent de Boisgelin, dont la grand-mère était une La Bourdonnaye-Coettion, tante du marquis. M. de la Bourdonnaye, ami du cardinal de Tavanes, avait appuyé la candidature de son cousin à l'archidiaconé de Pontoise, dès 1757. C'est aussi le ménage Lannion (2) ; la marquise allait souvent s'installer au château de Chambray, et l'abbé y était toujours invité. Beaucoup de lettres lui sont en effet adressées « chez Mme la Marquise de Lannion au château de Chambray par Vernon ». Les Lannion, comme les La Bourdonnaye, sont bretons, et de nombreuses alliances les rattachent aux Boisgelin. Il faut citer enfin le conseiller d'Etat Feydeau de Brou (3), beau-frère du marquis de La Bourdonnaye. Il avait un fils (4) qui remplaça son oncle à l'intendance de Rouen, et trois filles toutes spirituelles et charmantes. L'une d'elles surtout est connue pour ses goûts intellectuels ; c'est la comtesse d'Avaux, marquise de Mesmes. Elle était l'amie de la comtesse d'Egmont, fille de Richelieu, et entretint des relations avec J. J. Rousseau (5) et le roi de Suède Gustave III.

Les salons les plus à la mode exercent également leur attrait sur le jeune abbé, féru de belles-lettres, avide de

(1) Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II, p. 125.

(2) Le marquis de Lannion était maréchal de camp. Sa fille, dont il est question dans la correspondance de Boisgelin, était mariée au marquis de Pons, brigadier.

(3) Doyen du Conseil d'Etat, garde des Sceaux, 1762-1763, mort en 1767.

(4) Mort prématurément en 1762.

(5) V. Lettres de J.-J. Rousseau du 12 septembre 1767, et du 29 juillet 1772.

connaître tout ce qu'il y avait alors d'écrivains célèbres et de talents distingués. Turgot et Morellet le mènent chez Mme Geoffrin ; plus souvent, il accompagne Brienne chez sa tante Mme du Deffand : c'est le moment où le plus parfait des salons du siècle est à son apogée, avant la défection de Mlle de Lespinasse (1764).

D'autre part, un évènement de famille avait ouvert à Boisgelin l'accès de quelques coteries mondaines, tenant de près à la Cour et fort en crédit : le mariage de son frère Bruno, qui s'était décidé, au moment où lui-même obtenait le grand-vicariat de Pontoise. Est-ce enfin le grand mariage qu'on avait tant poursuivi pour le frère aîné, comme le plus puissant moyen de fortune ? Le comte de Cucé, (c'est le nom sous lequel est alors connu Bruno, plus ordinairement appelé, quelques années plus tard, le comte de Boisgelin) épouse à Lunéville, en octobre 1760 (1), Marie-Stanislas-Catherine de Boufflers, chanoinesse de Poussay. C'est la « divine mignonne » de la cour de Stanislas, où sa mère, la marquise de Boufflers, jouit depuis longtemps de toute la faveur du vieux roi. C'est la sœur du fameux abbé de Boufflers déjà l'idole des salons. Le jeune ménage est assuré, à la cour de France, de la protection de l'oncle maternel de la mariée : le prince de Beauvau, ami très intime de Choiseul. Quant à la fortune, elle est faite en partie des libéralités de Stanislas. La dot est de 50.000 livres (2) ; Bruno est nommé 1er gentilhomme de la chambre du roi de Pologne ; le prince de Beauvau se démet en sa faveur du régiment des gardes-lorraines

(1) M. G. Maugras, *Dernières années de la cour de Lunéville*, in-8, Paris, donne la date du 6 novembre : ce qui semble impossible; car le président écrit à son fils le grand-vicaire, de Rennes, le 12 *novembre* : « Votre frère ne manquera pas de vous instruire des agrémens qu'il a eu aux Etats (de Bretagne) après son élection pour la présidence du cors de la noblesse, par un suffrage universel même par acclamation dans l'absence de M. le duc de Rohan. » Se marier le 6 à Lunéville, et présider la noblesse de Bretagne à Rennes, au plus tard le 11, sont deux actes incompatibles en 1760.

(2) Tous ces détails sont tirés du contrat de mariage, passé les 21, 22 et 27 septembre 1760, par devant Me Delaleu, notaire à Paris. L'abbé y stipule pour son frère, comme procureur de son père. A. N. T 471.

infanterie ; et Stanislas y ajoute une pension de 6.000 livres, plus une somme de 40.000 livres, qui reviendra à la comtesse de Cucé, si le comte vient à vendre son régiment. Bruno de son côté apportait de grands avantages : le président avait acheté pour lui, fort cher (1), la charge de maître de la garde-robe du roi de France, et lui donnait en plus une rente de 10.000 livres. Quant à l'abbé, il abandonne à son frère « son droit d'aînesse et tous les droits et prérogatives qui sont attachés à ce titre », à condition toutefois que, si Bruno n'a pas d'enfants, l'abbé rentrera en possession de tous ses biens et privilèges.

Les plus brillantes perspectives semblaient s'ouvrir devant les jeunes époux. La comtesse fut nommée dame pour accompagner Mesdames (2), après quelque hésitation cependant. Car le président, en annonçant à l'abbé l'élection si flatteuse de Bruno, à la présidence de la noblesse bretonne, ajoute : « Mesdames voudront bien avoir regret à leur délicatesse. Cette élection annonce la distinction de notre naissance et la connoissance parfaite que toute la noblesse de la province en a... Je seray charmé que madame la màrquise de Boufflers en instruise Mesdames et Mme de Duras (3). »

L'abbé de Boisgelin fut accueilli avec empressement par la famille de sa belle-sœur. Pendant plus d'un an, il loge, quand il vient à Paris, dans « l'Hôtel de Boufflers, près le Boulevart Fauxbourg Saint-Honoré », jusqu'à ce qu'il ait son hôtel, rue de la Magdeleine. Il est également du voyage à Lunéville. Sa conversation est trop embarrassée de « métaphysique », au gré de la spirituelle marquise. En revanche, le ton d'un salon où règne Stanislas de Boufflers, escorté de son abbé Porquet (4) et de « Pampan » (5), dut paraître bien frivole à Boisgelin. Il est plus à son aise chez

(1) 650.000 livres.

(2) Les filles de Louis XV, moins l'aînée, Madame Adélaïde, qui avait une maison particulière.

(3) Dame d'honneur de Mesdames.

(4) Précepteur de l'abbé de Boufflers. C'est à lui que le bon roi Stanislas accordait un an, pour tâcher de croire en Dieu, avant de lui donner un bénéfice.

(5) M. Devaux, lecteur du roi Stanislas.

la princesse de Beauvau ; il y rencontre Malesherbes qu'il s'attache d'une solide amitié, et bientôt Necker, qui n'est encore que le riche banquier, administrateur de la Compagnie des Indes.

Boisgelin s'emploie de tout cœur à favoriser la carrière de son frère, et pendant les premiers mois, c'est un accord parfait qui justifie toutes les espérances. Le vieux président lui-même se met en frais : à l'occasion d'un mariage projeté pour une de ses filles (1), il ouvre son château de la baronnie de la Roche Bernard, afin d'y recevoir sa belle-fille : « Nous partirons pour la Bretesche, vous vous y rendrés avec le futur, votre frère et ma belle-fille et M. l'abbé de Boufflers, et vous y ferés la cérémonie. » Mais bientôt les désillusions s'accumulent ; le président ne trouve pas chez Bruno la docilité qu'il désire, ni la conduite prudente qui sait se ménager la faveur ; la jeune comtesse est joueuse enragée, fort dissipée. Le ménage, comme tant d'autres, se trouve peu à peu désuni, et c'est avec empressement que le jeune colonel rejoint son régiment sur le Weser (campagne de 1761). Contrairement à l'usage, il prend ses quartiers d'hiver au milieu de ses soldats à Goettingue (2). Et quand une violente attaque de rhumatismes ruine irrémédiablement sa santé, c'est l'abbé seul qui va le soigner, et s'occupe de le ramener à Paris (3). D'ailleurs aucun enfant ne vient égayer le foyer, et la déception de ne pas avoir d'héritier de son nom, jointe à la mauvaise humeur souvent provoquée par la légèreté et la présomption de Bruno, semblent détacher peu à peu l'abbé de son frère ; et bientôt il n'y aura plus entre eux que des liens toujours amicaux certes, mais un peu lâches. Cependant en 1763 on trouve encore un essai, plutôt malheureux, d'alliance entre les deux familles. La marquise de Boufflers aurait voulu marier un de ses cousins, le comte d'Héricy, à une fille du président. Mais observe celui-ci : « C'est me proposer de marier la faim et la soif, ma malheureuse fille traîneroit misère toute sa vie. » Et il gronde

(1) Ce mariage n'eut pas lieu.
(2) Ville du Hanovre.
(3) Mars 1762.

fort l'abbé, et surtout Bruno, de prêter leur appui à « Mme de Boufflers qui n'a en vue que l'intérêt de son cousin (1) ». Il n'en fut plus parlé.

L'abbé de Boisgelin a trente ans, et le temps lui paraît venu, d'atteindre le terme de son ambition professionnelle : un évêché. Désormais les lettres de son père font des allusions inquiètes et répétées, à cet objet capital. L'intéressé semble moins impatient, et attend avec sérénité le bon plaisir du roi et du ministre de la feuille. Il est avantageux de n'être pas trop pressé, et de laisser se calmer le dernier orage qui agite l'Eglise de France au XVIIIe siècle : le procès des Jésuites. L'abbé a la bonne fortune de n'y être pas mêlé. Il y a des Jésuites à Pontoise ; mais fort peu nombreux : le Père Le Charpentier, supérieur, n'a sous lui que trois autres pères et un coadjuteur, qui desservent la belle église construite par la Société de 1676 à 1700, et illustrée par l'éloquence du Père de la Rue (2) ; jamais la ville n'a consenti à confier son collège aux Jésuites. Cependant les Parlements étaient tous en ébullition. A Rennes, comme ailleurs, amis et ennemis redoublaient d'efforts et de manœuvres. Le président de Cucé ne manque pas de communiquer à son fils ses impressions. Elles sont intéressantes à connaître ; par l'idée de compromis qu'elles suggèrent, elles devaient plaire à l'abbé, et être très proches de son opinion personnelle. Le 27 décembre 1761, le président annonce que le Parlement, sur les réquisitions de La Chalotais, a rendu un arrêt conforme à celui du Parlement de Paris (3) : c'est, en somme, la suppression des Jésuites. Et il ajoute : « Voylà des tems critiques pour eux, leurs amis ne peuvent que les plaindre, mais le roi arrêtera le cours de ces poursuites en donnant ses soins aux réformations qu'on croira nécessaire, tout le reste me paroit seulement comminatoire ; il y a dans les bulles des privilèges, il y a dans leurs constitutions des décrets qu'on

(1) 29 avril 1763.
(2) Le Charpentier, *Les Jésuites à Pontoise*, *loc. cit.*
(3) L'arrêt définitif fut rendu par 32 voix contre 29. P. Prat S. J. *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au* XVIIIe *siècle*, in-8, Paris, 1845, p. 132.

ne peut également authoriser en France et qu'il est indispensable de réformer pour les mettre au niveau des autres citoiens. » Le bon président a gardé évidemment son estime et sa sympathie, aux éducateurs de ses fils ; mais il ne prévoit ni la fière intransigeance de la Compagnie, ni l'acharnement de ses ennemis, qui vont bientôt arracher à Louis XV l'approbation des arrêts parlementaires. Cette mesure suscita de vives réclamations chez quelques membres de l'épiscopat, ce qui ne laissait pas d'inquiéter la conscience de certains magistrats. Le président écrit à son fils avec une évidente émotion (1) : « L'incendie du 1er mandement de Mr. l'évêque de Langres (2) ne luy a pas imposé silence, on dit qu'on va voir paroitre 9 ou 10 mandemens sur le même ton. Il y en aura un très fort de l'évêque d'Amiens (3), et un autre de l'évêque d'Arras (4). » La précision de ces renseignements donne à croire que le président de Cucé était en rapport avec les derniers défenseur des proscrits. On peut noter en passant, qu'ils ne se trouvent que parmi les évêques déjà vieillis en charge, sans rapports avec la Cour, nommés par le cardinal de Fleury et par Boyer. Ils ne peuvent rien contre la coalition de Mme de Pompadour, des philosophes et des Parlements. Au reste, le bruit s'apaisa bientôt ; le silence et l'assoupissement régnèrent dans le clergé de France. Plus de grands mouvements d'idées, plus de larges entreprises de zèle et d'apostolat, plus de vie agissante, mais seulement une prééminence stérile et vivement combattue. L'expulsion des Jésuites contribue à briser le ressort de l'action de l'Eglise ; leur chûte ouvre la barrière aux adversaires des ordres religieux, qui eux-mêmes se révèlent vieillis, languissants, trop souvent oublieux de leur idéal premier.

C'est à ce moment que notre héros est nommé évêque, juste assez tard pour ne pas être de la façon de Mme de

(1) 16 mars 1764.
(2) Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, sacré en 1734.
(3) Louis d'Orléans de la Motte, sacré en 1734.
(4) Jean de Bonneguise, sacré en 1752.

Pompadour (1), ce qui est une grande bonne fortune. Sa carrière ne se heurtera pas aux controverses et aux querelles ; mais aussi son amour sincère du bien, son désir profond d'être utile ne se sentira point porté par le souffle puissant des siècles de foi. L'abbé de Boisgelin fut nommé par le Roi évêque de Lavaur, le 26 décembre 1764, et préconisé au commencement de l'année 1765. Après une retraite à Saint-Lazare, il fut sacré à Paris (2), le 3e dimanche après Pâques, 28 avril 1765. Le prélat consécrateur était Brienne, son métropolitain, archevêque de Toulouse depuis 1763 ; et les assistants, deux des plus jeunes collègues du nouvel élu, les évêques d'Avranches (3) et de Sisteron (4). Puis, celui qu'on appelle désormais Mgr de Boisgelin, va porter à sa famille et à sa province natale les prémices de ses bénédictions. Il a la joie de marier sa sœur, Sainte-Eugénie, avec un de ses cousins, le comte Charles-Eugène de Boisgelin, chef de la branche de Boisgelin-Pléhédel, capitaine de vaisseau ; mariage qui obtint toute les complaisances du président et du prélat. Le marié, veuf sans enfants de Mlle Fleuriot de Langle, avait servi sur les vaisseaux du roi, pendant la guerre de sept ans, de la manière la plus distinguée (5). « J'accepte avec plaisir la demande qu'il me fait, écrit le président (6) ; je connois sa fortune, sa probité et son caractère si plein de douceur et d'aménité. » La cérémonie se fit à la Bretesche, dans le courant de mai. Le jeune évêque fut ravi de pouvoir se promettre des neveux de son nom. Avant même de quitter Paris, il avait, le 10 mai, fait dresser un acte de donation par lequel il ajoutait, sur ses biens propres,

(1) Elle était morte le 15 avril 1764.

(2) Boisgelin habitait alors à Paris dans le même hôtel que son frère, rue de Bourbon, quartier Saint-Germain des Prés.

(3) Raimond de Durfort, sacré le 8 septembre 1764.

(4) Louis de Suffren de Saint-Tropez, sacré le 30 septembre 1764.

(5) Son frère aîné et jumeau, René-Gabriel, brigadier d'infanterie, eut la gloire méritée d'apporter à Versailles, les drapeaux conquis à Friedberg (1762), seule victoire marquante de la fin de cette triste guerre. Il avait épousé une cousine de Turgot, dont il n'eut pas d'enfants. Il était mort couvert de blessures en 1764.

(6) 11 avril 1765.

50.000 livres, à la dot de 100.000 livres consentie par son père (1).

Sainte-Eugénie paraît d'ailleurs avoir été sa sœur préférée. Les lettres qui nous restent d'elle sont charmantes de simplicité, de raison souriante et de bon sens enjoué. Son caractère rappelle beaucoup celui du frère aîné, tant aimé et tant regretté. Au milieu du tracas des affaires, l'évêque viendra toujours se reposer volontiers au château du Boisgelin, et rafraîchir son âme au sein de cette famille unie et prospère (2). Avant de quitter la Bretagne, il y alla visiter les jeunes époux, dès le mois de juin. C'est alors qu'il se fit agréger à la *Frérie Blanche* de Notre-Dame de Guingamp, tenant à mettre sous ce saint patronage, son activité épiscopale. Le but de la Frérie Blanche, curieuse association fondée par Pierre II duc de Bretagne, vers 1480, répondait fort exactement aux résolutions du jeune évêque ; et durant toute sa vie, il essaiera de le réaliser pour son compte. La pieuse confrérie avait pour « objet d'entretenir l'union et la bonne intelligence parmi les trois Etats, le Clergé, la Noblesse et les Bourgeois (3) ». A la gloire de Boisgelin, on peut dire qu'en toutes circonstances, il travaillera à procurer l'intérêt général par l'accord de tous les ordres ; et il aurait pu, lui aussi, prendre pour devise celle de la *Frérie : Funiculus triplex difficile rumpitur*. Comme d'habitude, il garde les armes de sa famille (4), et la belle devise, qui peut être aussi bien d'un apôtre et d'un chevalier : *In virtute vis*.

(1) A. N. Y 409. f° 52. Bruno intervint à l'acte comme garant de la donation.

(2) En janvier 1766, la troisième sœur de Boisgelin épousera le comte de Kergorlay (Guergorlay selon l'orthographe du temps) brigadier des armées du roi, et l'évêque entretiendra également avec eux les relations les plus affectueuses et les plus confiantes. V. A. N. T 471. Mme de Kergorlay mourut jeune encore en 1771.

(3) Bref d'agrégation à la Frérie Blanche, de « Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé seigneur évêque de Lavors » du 21 juin 1765. « Acte enrollé par les soussignés abbés de la Confrairie blanche, Boessière fils abbé laïque; f. Taupenot prieur de l'abbaye de Relecq, abbé ecclésiastique. » L'abbé laïque était choisi alternativement parmi les nobles et les bourgeois.

(4) Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'éperon d'argent à cinq rais; aux 2 et 3 d'azur plein. Couronne de marquis; supports : deux lions.

CHAPITRE III

BOISGELIN ÉVÊQUE DE LAVAUR. SES ORAISONS FUNÈBRES 1765-1770

I. — Les conseils du pape Clément XIII. — Etat de l'opinion. — Triomphe complet de l'esprit philosophique. — Réaction catholique impuissante. — A la recherche des moyens de servir. — Boisgelin prend possession. — Etat du Diocèse.

II. — L'Oraison funèbre de Stanislas. — Les faveurs de la critique. — Boisgelin rêve d'union et de conciliation. — Repos en Bretagne. — Une chanoinesse de Remiremont. — L'Oraison funèbre de la Dauphine. — Mauvaise humeur des philosophes rois du jour.

III. — Aux états de Montpellier. — Une visite princière à Lavaur. — Boisgelin parcourt son diocèse. — Les chemins et le pont de Lavaur. — Ténacité de Boisgelin pour l'intérêt public. — Les eaux d'Aix. La comtesse de Gramont. — Séjour à Limoges chez Turgot. — Nomination à l'archevêché d'Aix. — Les ennuis d'un déménagement.

I

Le 13 février 1765, le pape Clément XIII honorait d'un Bref particulier l'évêque désigné de Lavaur (1). Il rappelait d'abord qu'au moment de son élection, il avait connu personnellement Boisgelin ; en considération de ce fait, il lui accordait remise d'une partie des frais de bulles, faveur inusitée pour un évêque de Lavaur. Puis il l'exhortait à bien remplir ses devoirs épiscopaux, en particulier à défendre le pouvoir de l'Eglise contre la puissance sécu-

(1) Boisgelin succédait à J. B. de Fontanges, né en 1718, sacré en 1748, mort en 1764.

lière. Il mentionnait enfin avec insistance, l'écueil le plus dangereux pour un évêque : la conduite à tenir à l'égard des jansénistes notoires, à l'heure des derniers sacrements : « Vous verrez alors... quel genre de vie remplie d'angoisses vous avez assumé. » Et le Bref se terminait par le rappel des conseils que saint Paul donnait à son disciple devenu évêque (1).

Les craintes du pape se rapportaient à un passé presque complètement périmé. Si çà et là on trouve encore à cette date, des refus de sacrements, c'est à peine de quoi nourrir l'aigre polémique et le commérage insipide des *Nouvelles ecclésiastiques*. Le danger pour l'Eglise de France est d'un ordre beaucoup plus général ; les attaques se portent sur un front beaucoup plus large. On a coutume de distinguer, pour l'histoire des idées, deux périodes dans le XVIIIe siècle. Le passage de l'une à l'autre est marqué par l'*Encyclopédie* et par le développement du pamphlet voltairien. En réalité, on peut déterminer beaucoup de nuances dans ce tableau en deux parties. Aussi bien n'y a-t-il, dans la marche des esprits, de 1715 à 1789, aucun ressaut, aucun changement de direction ; du libertinage de la Régence, la gradation est insensible et continue, jusqu'aux négations hardies des philosophes. On jouit sans frein, on rit de tout, et enfin on sape ouvertement l'ordre régnant, sans cesser jamais de chercher les plaisirs et de rire. Les choses, vers 1765, en sont arrivées au point critique. Il faut citer la remarque si clairvoyante de Grimm, témoin très bien informé, ami et confident des philosophes (2) : « Cette lassitude générale du Christianisme qui se manifeste de toutes parts et particulièrement dans les Etats catholiques ; cette inquiétude qui travaille sourdement les esprits, et les porte à attaquer les abus religieux et politiques est un phénomène caractéristique de notre siècle, comme l'*esprit de la Réforme* l'était au seizième, et présage une révolution imminente et inévitable. On peut bien dire que la France est le foyer de cette révolution. »

(1) II Tim. Ch. IV.
(2) T. VIII, p. 13.

La défaite de la tradition et de l'ordre est certaine. Au milieu du désordre qui les dissocie, les forces de résistance essaient en vain de rebâtir la digue. Il semble, à vrai dire, que la gravité du danger ait réveillé l'instinct de la conservation. On a même parlé d'une « offensive catholique (1) ». Le mot est bien gros. L'offensive suppose un plan, une volonté énergique, un ordre de bataille. Rien de tout cela dans les efforts du clergé. L'assemblée de 1765 a seulement, de plus que les précédentes, une certaine vue de péril, qu'il est d'ailleurs impossible de se dissimuler. Elle promulgue ce que l'on appelle ses « Actes ». C'est une instruction dogmatique, dirigée successivement contre les philosophes, contre les empiétements du Parlement, et contre les derniers militants du Jansénisme. C'était opérer contre soi-même une concentration impossible à repousser. On peut dire que l'Eglise fait contre elle l'unanimité. Il eût été plus habile sans doute d'envisager seulement l'ennemi le plus fort, le plus actif, le plus résolu, le plus dangereux : la philosophie, et de se ménager contre elle l'appui du Parlement. Ce dernier au contraire, confondu avec les incroyants dans les plaintes du Clergé, se hâte d'annuler les Actes de l'Assemblée, et de la renvoyer à son rôle purement économique, les députés n'étant appelés que pour voter le Don gratuit.

Mais, pour comble d'infortune, les divisions même des ennemis de l'Eglise lui sont néfastes. Si le Parlement s'unit à l'archevêque de Paris pour condamner Helvétius, pour faire révoquer le privilège de l'Encyclopédie, c'est le Clergé qui finalement supporte tout le poids des sarcasmes et de l'impopularité. Si le Parlement brûle un pasteur à Toulouse (2), à Paris en même temps, il pend très opportunément un défenseur des Jésuites (3). Il porte

(1) V. A. de Coulanges, *La Chaire Française au* XVIIIe *siècle*, première partie (seule parue) in-8, Paris, 1901. Sous ce pseudonyme, un professeur savant et estimé a fait scrupuleusement l'inventaire de la stérile abondance du siècle, en sermons, panégyriques, oraisons funèbres. La matière est loin de valoir le travail.

(2) Le Pasteur Rochette rentré en France malgré les lois (1762).

(3) L'abbé Ringuet, le 30 décembre 1762; il avait mal parlé de l'abbé de Chauvelin, l'accusateur des Jésuites. Sur quoi Voltaire, pre-

un égal préjudice en chassant les Jésuites, seule force organisée dans l'Eglise, et en dressant des bûchers pour les hérétiques, parce que l'odieux en retombe sur la foi qu'il prétend protéger.

D'autre part, l'orateur, chargé de porter devant Louis XV les doléances de l'Assemblée du Clergé, s'appelle Brienne, l'ami intime de d'Alembert : voilà pour le désir de vaincre.

Enfin l'organisation de la résistance est nulle. Le Clergé se borne à soudoyer des défenseurs isolés, incapables, parfois ridicules. On sait que de la multitude des volumes, aussitôt oubliés que parus, écrits en faveur de la religion, il ne surnage que les traités massifs de Bergier, — et comment faire lire de la théologie, par le public qui se délecte aux Facéties de Voltaire ? — et les *Lettres juives*, de l'abbé Guénée ; cette fois Voltaire se sent quelque peu piqué, mais d'une blessure légère et inefficace. Bientôt la mort du Dauphin (1) privera de son chef désigné, le parti de la défense sociale et religieuse, et lui enlèvera tout espoir de revanche prochaine.

Boisgelin ne put être associé aux délibérations de l'assemblée du Clergé, car il n'avait pas encore pris possession de son siège. Dès les premiers jours de son épiscopat, il se sent enveloppé d'une opinion hostile à son ordre, et désormais toute puissante. Quelles durent être les réflexions d'un homme jeune, ardent, animé de la plus noble ambition, celle d'être utile ? Or, il était impossible d'imaginer une carrière, comparable à celle des grands évêques du siècle précédent. La chaire, pour se faire écouter, en était réduite à sacrifier aux dieux du jour. C'était encore la seule forme de parole publique, et à ce titre courue presque autant que le théâtre ; mais elle était incapable de donner des leçons avec autorité. Les orateurs même qui ont le souci de garder la décence, et de se soumettre aux convenances élémentaires, ceux qui essaient de ne pas prêcher « à la grecque » (2), et qui n'oublient pas le signe de croix, ne

nant haleine au milieu de la défense de Calas, écrit à d'Alembert le 19 janvier 1763 : « Il est bon que ces Messieurs apprennent aux gens à parler. »

(1) 20 décembre 1765.

(2) Bachaumont, cité par Ch. Aubertin, *loc cit.*, p. 392.

peuvent que développer des lieux communs de morale, et les rajeunir par des allusions aux questions du jour. Les mandements et les sermons sont condamnés à l'insignifiance ou au ridicule : « On tympanise les mandements, un bon mot réfute un sermon, et si le Parlement s'en mêle, on s'applaudit des douceurs de la brûlure (1). »

Le grand prédicateur, celui qu'on écoute et qu'on suit, c'est Voltaire. Les affaires Calas et Sirven (1762-63) achèvent de le consacrer patriarche de la tolérance et de l'humanité. L'affaire du chevalier de la Barre, en 1766, mettra encore au compte de l'Eglise, les cruautés du Parlement. *Le Dictionnaire philosophique* devient le bréviaire de tout homme qui se flatte de penser. Le Parlement a beau le flétrir, le consistoire génevois le brûler, avant même que Rome ne le condamne (2). Les mesures de répression, toujours impuissantes à endiguer le courant des idées, ne font plus peur à personne. Suivant le mot de Tocqueville (3), « les auteurs n'étaient persécutés que dans la mesure qui fait plaindre et non dans celle qui fait trembler ». Si d'Alembert s'est retiré de l'Encyclopédie, à la suppression du privilège, c'est qu'il ne se trouvait pas assez payé (4). Et Diderot a pu continuer tranquillement à faire paraître les derniers volumes. Bref, le triomphe de la propagande encyclopédiste est si grand, que certains esprits modérés, parmi leurs amis mêmes, trouvent qu'ils abusent de leur victoire : « Les philosophes sont insupportables, superficiels, arrogants et fanatiques, ils ne font que prêcher, et leur doctrine avouée est l'athéisme ; vous ne pourriez croire à quel point ils se gênent peu. Ne vous étonnez donc pas si je reviens tout à fait Jésuite. Voltaire lui-même ne les satisfait point. Une de leurs dévotes disait de lui : « Il est bigot, c'est un déiste (5). »

Sans doute contre eux il y a Rousseau, qui vient de

(1) Bachaumont, cité par Ch. Aubertin, *loc. cit.*, p. 392.
(2) 19 mars 1765, 26 septembre 1764, 8 juillet 1765.
(3) *L'ancien régime et la Révolution*, in-8. Paris, 2e édit., 1856, p. 255.
(4) V. Diderot, Lettre à Mlle Voland, 11 octobre 1759.
(5) Lettre d'Horace Walpole à Gray (1765) citée par G. Maugras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 134.

secouer toutes les âmes par ses grands ouvrages. Il est leur ennemi, « il plante en face d'eux un drapeau rival (1) ». Mais comme on l'a fait très justement remarquer, il est séparé d'eux surtout par des antipathies personnelles. Les âmes frivoles, à ses accents, sont devenues sensibles. Mais Diderot tirait déjà des larmes faciles et abondantes. Les admirateurs de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Emile* ne se croient pas obligés de rien abjurer de leur genre de vie ; la passion s'exalte et prend toujours le nom de la vertu, ce n'est pas un pur progrès moral. Le *Contrat Social* ajoute son effort à la destruction sociale déjà commencée ; et ses utopies constructives ne pourront être appliquées que sur les ruines du vieil édifice, de la France royale et chrétienne. Enfin Rousseau, bien que Diderot le croie d'abord guetté par une capucinière (2), n'est pas déiste plus nettement que Voltaire ; il l'est seulement avec une chaleur et une éloquence toute nouvelle. Après l'explosion de son génie, la philosophie règne toujours, et d'une manière si souveraine, que Voltaire juge prudent de donner ce mot d'ordre (3) au fidèle d'Alembert : « Il est bien sot et bien fou de dire, que quand ils (les philosophes) y seront parvenus (au pouvoir), ils ne tolèreront plus d'autre religion que la leur, comme si les philosophes pouvaient jamais persécuter ou être à portée de persécuter. » Evidemment Fréron ne compte pas.

Telle est donc la situation de l'Eglise : toujours debout, son clergé est le premier ordre de l'Etat ; ses richesses sont immenses ; si l'on s'en rapporte à l'étiquette officielle, elle est sans rivale ; son culte s'exerce seul encore (4). Mais le respect, la maîtrise des cœurs et des esprits, l'influence, tout cela s'est effrité peu à peu. C'est contre la maîtresse pièce

(1) G. Maugras, *ibid.*

(2) Lettre à Mlle Voland 25 juillet 1762. Diderot est inquiet du succès foudroyant de la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

(3) 13 février 1764.

(4) On dit la messe régulièrement le dimanche chez le baron d'Holbach, au Grandval. Mais du malheureux prêtre on fait un bouffon; les dames, qui ne voudraient pas manquer la messe, y assistent dans la chambre de Diderot, d'où l'on voit la porte de la chapelle. (V. Lettre à Mlle Voland, 20 octobre 1760.)

de l'armature sociale, rempart de la tradition et de la hiérarchie, que, depuis 25 ans surtout, se sont coalisés tous les révoltés. La résistance a été faible et décousue ; les vertus anciennes se sont tournées en abus. Encore dans l'année 1765, qui peut vraiment être choisie comme date précise de la défaite irrémédiable, un ordre religieux donne le scandale de la désertion ; 28 bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, parmi les plus savants, requièrent d'être débarrassés de leur règle et de leur costume, lequel, disent-ils, les avilit. Les capucins quêteurs accusent leurs supérieurs de trafiquer des aumônes qu'ils recueillent (1) ; et, symptôme grave de désarroi et de dissolution, ces mécontents ne s'adressent pas à l'autorité ecclésiastique, mais au pouvoir civil. Au sein de l'Eglise même, on refuse à l'Eglise le droit de se réformer et de se gouverner. C'est d'ailleurs une idée qui se fait doctrine. Elle vient du vieux gallicanisme de la Sorbonne, et se formule, à cette époque, en Allemagne ; Fébronius (2) y publie l'ouvrage, où l'empereur Joseph II prendra bientôt ses armes contre le pape. C'est ainsi qu'au moment le plus critique, l'autorité suprême manque du rayonnement et de la puissance nécessaires, pour réformer les abus et ramener ses troupes au combat. Le pape vit la triste décade (1759-1769), pendant laquelle, de tous les points du monde catholique, lui arrivent, en guise d'hommages, des bateaux chargés de Jésuites proscrits.

Le Bref de Clément XIII dut éveiller chez le jeune évêque de Lavaur un écho mélancolique. Quand on veut servir brillamment, il est dur de n'être qu'au premier rang des vaincus, et de voir toute la lumière se concentrer sur le camp opposé. Comme tous les contemporains, Boisgelin admirait en Voltaire, l'écrivain merveilleux de fécondité, de clarté et de souplesse. Il avait connu d'Alembert. Mais résolu à bien remplir ses fonctions, il ne pouvait lui convenir de se mettre à la remorque de la cabale triomphante.

(1) 15 juin 1765. V. Picot, *loc. cit.*, t. II.

(2) Fébronius ou Hontheim, évêque coadjuteur de Trèves, publie en 1765 la 2e édition de son livre : *De Statu praesenti Ecclesiæ et legitima potestate Romani Pontificis*. On en fit deux traductions françaises en 1766.

Il n'aimait pas Diderot, encore moins le grossier matérialisme d'Helvétius, et de d'Holbach. Sur eux, il avait la même opinion que son ami Turgot ; il aurait volontiers souscrit à la condamnation fortement motivée d'Helvétius, que Turgot avait signifiée à Condorcet (1). Aussi n'eut-il de relations vraiment amicales et confiantes, qu'à l'aile droite de l'armée philosophique, et, plutôt encore, avec un groupe qui en était nettement séparé : les économistes. Les philosophes ne les aimaient pas : il y avait rivalité de vogue et d'influence. « Vous avez vu de notre temps (2) , écrit Bernis à Voltaire, que toutes les femmes avaient leur *bel-esprit*, ensuite leur *géomètre*, puis leur *abbé Nollet* ; aujourd'hui on prétend qu'elles ont toutes leur *homme d'Etat*, leur *politique*, leur *agriculteur*, leur *duc de Sully*. » De plus les économistes sacrifiaient volontiers la renommée d'homme éclairé et spirituel, à l'utilité de leurs travaux. Tout en partageant, pour la plupart, le scepticisme et les préjugés de leur siècle, ils n'ont rien d'agressif ni de révolutionnaire. Ce qu'ils recherchent c'est avant tout le bien public, par le développement et la plus juste répartition des richesses ; et ils sont tout résignés à se servir du cadre social existant. Ils incarnent, au milieu d'un monde généralement léger, méchant, corrompu, l'esprit sérieux et bienfaisant. Si ce n'est pas tout à fait l'esprit de l'Evangile, ce n'en est pas du moins le contraire.

Un évêque pouvait donc les étudier, les suivre, et leur prêter son concours. Le sanctuaire ne rend plus d'oracles ; l'esprit public n'est plus capable d'accepter la doctrine sacrée ; Tocqueville a pu écrire, sans trop d'exagération (3) : « L'Eglise de France... devint muette. On put croire un moment que, pourvu qu'on lui conservât ses richesses et son rang, elle était prête à passer condamnation sur sa croyance.» Cependant, ce qui est encore possible, c'est de travailler au bien des peuples ; on réserve les droits de l'idéal momentanément méconnus, en mettant ses talents au service des intérêts temporels. Il n'est donc pas

(1) V. Œuvres de Turgot. Ed. Daire et Dussard, t. II, p. 795.
(2) Juillet 1762. Cité par Sainte-Beuve, *Lundis*, VIII, p. 57.
(3) *Loc cit.*, p. 258.

surprenant que Boisgelin soit compté, à la suite de son ami Turgot, parmi les disciples de Gournay, avec Trudaine, Morellet, Cicé, Malesherbes (1). C'est un honneur que ne partage pas Brienne, d'une ambition plus sèche et plus égoïste. Boisgelin embrasse avec ardeur le seul parti qui puisse lui promettre une activité féconde. Chaque fois qu'il se rend à Lavaur, dans les années suivantes, il ne manque pas de s'arrêter chez Turgot, à sa maison de campagne des Caurières, ou à l'hôtel de l'Intendance à Limoges. Il s'intéresse aux essais du grand et probe administrateur, admire sa constante volonté de développer et d'enrichir la province, et l'approuve, sans nul doute, de prendre les curés comme ses interprètes et ses collaborateurs ordinaires.

Boisgelin ne fit son entrée à Lavaur que le 10 février 1766. Il y fut reçu « avec une joie indicible et un applaudissement général », dit le registre des Pénitents bleus (2). On ne doit pas attacher trop d'importance à ce qui n'est qu'une clause de style. Les pénitents bleus étaient surtout satisfaits d'avoir supplanté les pénitents blancs, et d'avoir été reçus les premiers par le prélat, qu'ils escortèrent depuis Saint-Sulpice. Il est probable également, que les Vauréens étaient heureux de recevoir un nouvel évêque bien en cour. On n'ignorait pas les liens qui l'unissaient au gouverneur de la province, le prince de Beauvau (3); et c'était une aubaine, pour un évêché modeste, d'avoir à sa tête un prélat influent.

Lavaur, sans être précisément un évêché « crotté », (quel nom donnerait-on à Senez, Vabres, Riez, Rieux, Aleth, Glandèves, etc. ?) ne pouvait passer pour un siège brillant. Il n'était acceptable, pour un esprit ardent et ambitieux, qu'à la condition d'être un lieu de passage. Du moins

(1) V. la « *Notice sur les Economistes* » de Dupont de Nemours, en tête de *l'éloge de Gournay* par Turgot, *loc. cit.*, t. I, p. 258.

(2) Je dois ces détails et plusieurs autres du même chapitre, à M. Caze, archiprêtre de Castres, qui a bien voulu me communiquer les documents inédits recueillis par lui sur l'épiscopat de Boisgelin à Lavaur. M. Th. Bessery, l'érudit historien de Lavaur, a bien voulu me donner, sur le même sujet, un précieux résumé.

(3) Gouverneur du Languedoc depuis 1763.

appartenait-il à une province d'Etats, où il y avait un semblant de vie publique, et de quoi initier le jeune évêque à l'administration. D'après la *France ecclésiastique*, il comprenait 86 paroisses, dont 68 cures ; son revenu était officiellement de 35.000 livres, ce qui le met en bonne place parmi les évêchés moyens. Il était partagé en dix districts, et s'étendait entre le Thoré et l'Agout d'une part, le diocèse de Toulouse et la Montagne Noire d'autre part (1). L'évêque était collateur de 50 cures, et décimateur de plus de la moitié des bénéfices ; son influence n'avait donc pas de rivale au milieu de son troupeau. Le district de Revel seulement, presque tout entier entre les mains de l'abbé de Sorèze, échappait à peu près à son patronage (2). Nous ne croyons pas que le revenu réel dépassât de beaucoup, comme il arrivait souvent, le chiffre officiel. Car l'évêque de Lavaur payait annuellement pour les décimes 8.302 livres 12 sols (en 1769 et 1770) ; il faut admettre que sa contribution s'élevait au sixième du revenu imposable (3). L'évêché de Lavaur valait donc réellement un peu plus de 50.000 livres.

Comme partout dans le Languedoc, le diocèse était en même temps circonscription administrative. Le pouvoir des intendants n'avait laissé subsister qu'une ombre des libertés municipales. Chaque année, se tenait à Lavaur l'assemblée diocésaine dite de l'assiette (4). Elle durait un jour, sous la présidence de l'évêque ou de son délégué. L'assemblée de l'assiette élisait pour veiller aux détails de l'administration : confection des rôles, perception des impôts, travaux publics, un bureau qui était son organe permanent. Il était composé de l'évêque ou du grand-vicaire délégué, du baron représentant la noblesse ou de son envoyé, des juges, maire et consuls de la ville capitale,

(1) Th. Bessery, *Matériaux pour l'histoire de Lavaur*, in-8, Lavaur, 1909.

(2) V. *Albia Christiana*, 15 mai 1912. Th. Bessery, *Etat des paroisses du diocèse de Lavaur à la fin de l'ancien régime.*

(3) V. Revue Quest. Hist., t. 48, Abbé Bourgain. *Contribution du du Clergé à l'Impôt sous la Monarchie.*

(4) V. Elie Rossignol, *Assemblée du diocèse de Lavaur*, broch. in-8 Paris, 1881.

du syndic du chapitre. Le membre le plus actif en était le Syndic du diocèse, élu par l'assiette. L'évêque avait la haute main sur tous ces détails de vie locale ; ils n'offraient pas assez d'importance, n'exigaient pas assez de travail et d'influence pour solliciter son application et exciter son intérêt. On le trouve bien un jour, à la tête d'une assemblée de quatre gentilshommes et des vicaires généraux réunis à l'évêché, « pour faire noble » un M. Dortet. Mais il semble qu'il ne s'occupa jamais des élections consulaires, plus sage en cela que certains de ses prédécesseurs. En effet le peuple, apte par excellence comme dans tout le midi, aux luttes et aux intrigues du Forum, s'était partagé en deux partis : les Mitrats, (le quolibet est clair), et les Politiques (1). Laissant les *Politiques* à leurs profondes combinaisons, Boisgelin ne compromit pas sa mitre dans le choix des quatre consuls. Cependant, un incident le montre toujours attentif à l'intérêt général. Le fait est assez mince ; mais il mérite qu'on s'y arrête, car la manière dont l'évêque s'en est occupé est un trait de caractère. Un certain Glanouse s'était chargé par traité, de payer d'avance le premier terme des impositions du diocèse ; tout à coup, aux premiers jours de 1767, il manifesta l'intention de s'y refuser, sous prétexte de faire bénéficier les contribuables de la remise de 2 ½ pour cent accordée aux paiements anticipés. Voici la réprimande épiscopale qu'il s'attira : « Je n'aime pas Monsieur à faire des reproches ; il ne suffit pas même qu'ils soient justes, il faut qu'ils deviennent nécessaires pour m'engager à surmonter la peine qu'ils me causent. Mais vous devez sentir combien votre refus déplacé pouvoit nuire au bien du diocèse. M. le Syndic m'a mandé que vous ne l'aviez point annoncé, et il en a été tellement surpris, qu'il avoit préparé avec confiance tous les rôles, dans la supposition du renouvellement du traité... C'est à la veille de l'assiette que vous troublez l'ordre accoutumé, et vous faites éprouver au diocèse un embarras sensible, dont la bonne volonté de M. le Trésorier de la bourse a pu seule prévenir les suites... J'ay peine

(1) Th. Bessery, *Matériaux*, etc...

à croire que vous ayez pu avoir une confiance réelle, dans l'intérêt que vous supposez aux taillables de faire l'avance eux-mêmes pour profiter de l'avantage des deux et demi pour cent... Vous devez sçavoir mieux que personne par votre propre expérience que les taillables sont pour la plupart dans l'impuissance de faire ces sortes d'avances, et c'est cette impuissance constante qui engage le diocèse à faire un traité particulier.. Il s'en suit que je ne puis approuver ni le refus que vous avez fait ni les raisons par lesquelles vous désirez de le justifier, et j'espère que vous n'exposerez plus le diocèse à éprouver dans la suite les mêmes difficultés. » Glanouse, qui y trouvait d'ailleurs son intérêt, se le tint pour dit, et ne troubla plus, par ses fantaisies, les finances du diocèse.

Boisgelin, en 1766, ne parut à Lavaur que le temps suffisant pour faire son entrée solennelle dans la cathédrale Saint-Alain. Il prit également possession de l'évêché (1). C'était une construction assez vaste, sans caractère, entourée de beaux jardins, dominant, à côté de la cathédrale, la berge méridionale de l'Agout, et dont le seul intérêt était le souvenir de Fléchier (2). Le nouvel évêque s'y installa rapidement, en achetant les meubles et les livres de son prédécesseur ; il fit compléter *l'Encyclopédie* dont il n'y avait que les six premiers volumes. Le soin de ces détails était laissé à un « petit prêtre » breton, l'abbé Fontaine, naïf, dévoué, musard, étourdi, au demeurant le modèle des secrétaires.

II

L'évêque de Lavaur repartit pour Paris, dès la fin de février. Le roi Stanislas était mort le 23 ; grâce à ses relations avec le prince de Beauvau et la marquise de Boufflers, Boisgelin fut chargé de prononcer l'oraison funèbre à Notre-Dame. On sait avec quelle profusion les louanges posthumes sont alors prodiguées, surtout aux plus grands

(1) L'ancien évêché avait été transformé en hôpital.
(2) Evêque de Lavaur de 1685 à 1687.

personnages ; mais la principale des cérémonies est toujours celle qui se déroule à Notre-Dame. L'occasion se présentait pour le jeune évêque, de montrer ses talents d'orateur, et le sujet n'était pas indigne de ses soins. Il avait abordé récemment ce genre périlleux devant les Etats de Languedoc. Passant à Montpellier avant de se rendre à Lavaur, il avait été prié de faire l'éloge du Dauphin (1), mais son discours n'avait pas été imprimé (2) ; les circonstances en avaient fait une sorte d'improvisation.

Boisgelin se mit au travail, en son hôtel de la rue de Bourbon, excité, s'il en était besoin, par les encouragements de son père (3) : « Je vous envoie deux paniers du meilleur cidre qu'on ait pu trouver... Je désire bien que vous en soyés content, il a été choisi avec la plus grande attention... Quel jour comptés vous prononcer votre Oraison funèbre ? Je désirerois bien que vous en fussiés quitte. Je crains le grand travail pour votre santé. » Quelques jours plus tard, il le prie de lui envoyer au plus tôt « un ouvrage que, dit-il, je dévore d'avance ».

L'oraison funèbre de Stanislas fut prononcée le 12 juin 1766, devant le jeune Dauphin. Elle conquit tous les suffrages. Grimm, qui n'est pas tendre pour l'éloquence religieuse, avoue (4) : « C'est sans contredit la meilleure de toute la récolte que nous avons eue cette année, et qui a été fort abondante. Si ce morceau ne va pas à la postérité, à côté des Oraisons funèbres de Bossuet, on y trouve du moins quelques germes de talent, un style noble et aisé, et une manière qui, sans s'écarter de la décence rigide et souvent mesquine de la chaire, n'est pourtant pas celle d'un capucin. » Et comme il importe à la coterie philosophique, de tirer à soi tout talent qui se révèle, il ajoute : « Mr. l'évêque de Lavaur est fort jeune (5). Ce prélat est l'ami et l'émule de Mr. l'archevêque de Toulouse. Ils ne

(1) Mort le 20 décembre 1765.
(2) Grimm, *Correspondance*, t. VII, p. 92.
(3) 13 avril 1766.
(4) *Loc. cit.*, p. 91.
(5) Boisgelin n'est pas plus jeune que la plupart de ses collègues nommés dans la même période. V. l'Almanach Royal.

passent pas tous les deux pour les plus croyants de l'Eglise gallicane. » Tel est le danger des relations équivoques. Nous savons déjà, et la suite montrera mieux encore, que l'assimilation est fort injuste. Ce qui ne l'est pas moins, c'est d'écraser le jeune orateur sous la grande ombre de Bossuet. L'équité commande de le comparer avec ses contemporains ; il reprend alors toute sa supériorité.

Dureau de la Malle, élu à l'Académie Française à la place du cardinal de Boisgelin, choisit avec complaisance, au milieu de toutes les œuvres du défunt, cette Oraison funèbre, comme la plus belle preuve de ses talents (1). Il signale d'abord justement « le bonheur inespéré du texte sacré ». C'est en effet comme un raccourci saisissant de la vie de Stanislas : « Seigneur, vous me sauverez du milieu des contradictions de mon peuple, vous conserverez mon rang parmi les chefs des nations, un peuple qui m'est inconnu me sera soumis (2). » Et le bon Dureau de la Malle, après une légère critique du style de l'exorde qui manque d'« une certaine fermeté », se laisse aller ! Il juge la deuxième partie digne de Fénelon, et la première non indigne de Bossuet ! On peut trouver, il est vrai que Stanislas, roi quelque peu honoraire, borné aux œuvres d'embellissement et de bienfaisance, a vieilli au milieu de l'amour des Lorrains comme en une Salente paisible et prospère. Mais dans la première partie de sa vie agitée, il n'a guère été que le jouet d'événements plus grands que lui ; il a été emporté dans le tourbillon déchaîné par Charles XII, « ce jeune lion qui se jette sur sa proie » ; et à moins de le faire passer au second rang dans son propre éloge, il était difficile de tracer des tableaux d'histoire éclatants, et de ranger toutes les vicissitudes de son existence sous des vues profondes. De plus l'orateur était contraint, entre les hommages dûs à son héros, et le respect exigé par la maison de Saxe, dont le sang coulait, avec celui des Leczinski, dans les veines du Dauphin. Ce dont il faut le louer, c'est de la solide documentation qui supporte ses développements oratoires, et de la clarté, un

(1) Discours de réception, 30 avril 1805.
(2) Livre des Rois, II, c. 22 v. 44.

peu superficielle, qu'il a su mettre dans le récit des faits. C'est ce qui rend intéressante à lire, encore aujourd'hui, la première partie : Stanislas et la Pologne. Il a profité, pour les événements de la 1re royauté de son héros, du *Charles XII* de Voltaire. La seconde partie, Stanislas et la Lorraine, reste cependant la meilleure. La vie du *Philosophe Bienfaisant* (1) était, suivant le goût régnant, d'une bien plus vivante actualité. C'est le roi tel qu'il peut plaire à la fois à Voltaire et à Rousseau, sans déplaire aux tenants de la tradition ; le protecteur des arts, le bienfaiteur des pauvres, le chrétien sans zèle agressif, le vieillard aimable qui trouve son bonheur dans la paix et la joie de ceux qui l'entourent, le bon tyran marqué au coin de l'époque, de sensibilité et de tolérance. Le panégyriste, témoin oculaire de ce règne patriarcal, était donc sûr du succès, et n'avait besoin d'aucun effort pour éveiller dans les âmes un écho complaisant. Quelques citations montreront mieux l'accord, aisément obtenu, de l'orateur et de l'auditoire. C'est Stanislas qui s'enfuit de Dantzig assiégé, pour sauver la ville ; moyen peu héroïque, mais le seul qui restât ; et pour se sauver lui-même, il se déguise en paysan : « Oh ! j'aime à le contempler toujours semblable à lui-même sous ce vêtement mal tissu qui le confond avec le pauvre habitant des campagnes. Voiles importuns du pouvoir et de la majesté vous êtes tombés. C'est un homme enfin que je vois, et je le vois tel qu'il est. » Et voilà ce qui provoque l'attendrissement, cher aux lecteurs de Rousseau, aux spectateurs de Diderot et de Sedaine. Stanislas a bâti des églises : « Heureux asiles où le citoyen tranquille et satisfait célèbre dans la paix de son cœur le cantique de sa reconnaissance. L'infortuné y traîne en soupirant aux pieds du sanctuaire, il offre ses infortunes et revient consolé. » C'est tout ce que le siècle *éclairé* pouvait supporter.

Citons encore un passage sur les lettres et les sciences : il est intéressant, car il semble bien être l'expression particulièrement vive d'un sentiment personnel : « Que ceux

(1) L'abbé Marin avait publié sous ce titre les Œuvres de Stanislas en 4 vol. in-8, 1763.

qui regardent les lettres et les sciences comme le vain amusement de quelques hommes instruits, sont loin d'en connaître le prix et l'étendue. A mesure que les connaissances se perfectionnent, elles adoucissent les mœurs, elles assurent le règne de l'humanité. L'éducation plus commune et mieux dirigée détruit les préjugés et les vices qui font le malheur des Etats. L'art de rendre les hommes vertueux étudié dans chaque famille s'enrichit des découvertes de toutes les générations. Fénelon dicte aux enfants des Rois les leçons de la sagesse. Les princes devenus plus éclairés favorisent à leur tour les progrès des lumières et des vertus : une politique plus humaine et plus savante ramène les lois à leur véritable objet, le bien des peuples. Les guerres sont plus rares et moins cruelles ; le commerce, source féconde d'une richesse inestimable, étend les communications d'un bout du monde à l'autre, les peuples et les Rois reconnaissent mieux leurs obligations ; l'ambition des grands est réprimée et n'enfante plus les révoltes ; l'autorité devient douce et bienfaisante ; le Trône s'élève comme un arbre sacré qui protège l'industrie et la liberté ; la Religion mieux connue développe les leçons de sa morale saine et pure ; la Religion, qui répandit les lettres et les sciences parmi tous les peuples dévoués à son culte, s'embellit des lumières qu'elle a fait naître. Toutes les vérités sont saintes, elles reposent dans le sein de l'Eternel. Elles descendent comme la rosée du ciel qui donne à la terre la vie et la fécondité. Ne nous laissons point décourager par les erreurs dont les talents sont quelquefois accompagnés ; les erreurs se détruisent et les vérités restent, le danger des sciences est dans leur abus, les grands et les riches peuvent les faire servir d'instruments à la corruption ; leur utilité véritable est pour la multitude. Oh ! puissent pour le bonheur du monde toutes les vérités être connues, toutes les vertus honorées, et la Religion, vertu sublime, immortelle vérité, couronner un jour tous les travaux de l'esprit humain. »

N'est-ce pas là en vérité, en même temps qu'une assez bonne page, l'effusion d'une âme noble et généreuse, qui accueille toutes les ambitions et aussi toutes les grandes

chimères de son temps, qui ne voudrait abandonner aucune de ses conquêtes, mais en réaliser l'unité harmonieuse, sous le regard d'un Dieu condescendant, pour le plus grand bien de tous ? Utopie peut-être, idéal très loin de la réalité, mais tout à l'honneur de l'esprit qui l'a embrassé.

Rarement le ton de Boisgelin se maintient à cette précision forte et sobre, un peu monotone. On pourrait relever dans son œuvre tous les défauts du temps : termes vagues et trop généraux, sensibilité fausse et guindée, mouvements d'éloquence sans spontanéité et sans vigueur, images usées et banales ; tout cela enveloppé, suivant l'expression de Grimm, d'un « style noble et aisé ». Le malheur est que la noblesse et l'aisance sont le patrimoine commun des écrivains, dans un siècle où tout le monde a de l'esprit et de la culture ; c'est aussi la mort de toute originalité. Telle est l'infirmité du siècle le plus amoureux des lettres.

L'Oraison funèbre de Stanislas eut un grand succès, elle fut traduite en anglais (1). D'après le témoignage de Dureau de la Malle, « Turgot estimait cet ouvrage à l'égal des plus beaux de ce genre ». Son auteur, dès ce jour, est marqué pour l'Académie, et sa réputation littéraire est fondée. Un abbé de Vammalle (2), envoyant à Boisgelin son panégyrique de Saint Louis prononcé devant l'Académie Française, peut passer, malgré le ton hyperbolique, pour l'écho du monde lettré : « L'homme éloquent, l'homme de génie qui a peint Stanislas d'une manière si vraye et si sublime, si touchante, doit être nécessairement difficile (3). »

Boisgelin, après avoir goûté les joies de la célébrité, alla se reposer en Bretagne, où il fut loin, pourtant, de trouver le calme. L'effervescence, soulevée par les démêlés

(1) 64 p. in-8, Londres, 1768.

(2) Vicaire général de Brienne à Toulouse.

(3) Lettre du 14 septembre 1766. V. également deux comptes-rendus élogieux mêlés de longues citations : l'un dans le *Journal encyclopédique* de Bouillon, 1766, t. V, p. 100 à 111; l'autre de Fréron, dans l'*Année littéraire*, 1766, t. VIII, lettre XIV, p. 323 à 338. Le critique ne manque pas de remarquer, à l'honneur de sa province, que l'orateur est breton.

du duc d'Aiguillon avec le Parlement et les Etats, n'était pas encore apaisée. La justice n'était plus rendue que par le « bailliage d'Aiguillon », et la plupart des membres du Parlement étaient toujours démissionnaires. Le président de Cucé, en mai 1765 (1), s'était d'abord joint à la majorité de son corps, mais de la manière la moins tapageuse et la moins compromettante. Il recevait les gens des deux partis indistinctement, tout en n'invitant à sa table que les démissionnaires. Son opposition, si effacée qu'elle fût, ne pouvait durer. Les agents du pouvoir central s'en étaient étonnés, parce qu'il avait deux fils « comblés des bontés du Roi (2) ». L'évêque de Lavaur, alors en Bretagne, justifiait son père de sa démission, en disant que « pour être sage, il fallait quelquefois être fou avec les fous ». Aussi ne peut-on s'étonner, si en janvier 1766, le président accepte de reprendre son siège. Le duc d'Aiguillon, avec sa morgue ordinaire, lui écrit le 8 janvier (3) : « Je vois avec grand plaisir que je ne me suis pas trop avancé en répondant au roi de votre obéissance et de votre soumission. » Cela dut paraître un peu dur au vieux magistrat, qui avait toujours porté très haut, la dignité et l'indépendance de sa charge. Mais il avait plus de 75 ans ; sa femme et sa fille la comtesse du Bois de la Motte, étaient parmi les plus enragées « bastionnaires (4) » ; et surtout ses deux fils étaient à l'aurore de leur fortune. Aussi, dans une liste imprimée des membres du Parlement (5), on note assez justement que le Président « n'est rentré que pour conserver le crédit de ses enfants ». Au milieu des soucis et des regrets, il accueillit avec une grande joie son fils l'évêque. Le jeune prélat, suivant la pente de son caractère, s'ingénie à rapprocher, à concilier. Il n'use de

(1) B. Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et la Chalotais*, 3 vol. in-16, Paris, 1900, t. II, p. 37.

(2) Lettre du subdélégué Raudin, dans Pocquet, *loc.cit.*

(3) Id. *Ibid*, page 170 note.

(4) On appelait *bastion* le petit groupe de nobles et de parlementaires dévoués à d'Aiguillon. On lit dans un pamphlet (3e *Lettre d'un gentilhomme breton*) que l' « impertinente de Cucé ne rabattit rien de sa fierté » même après la disgrâce de d'Aiguillon. V. Pocquet, t. III, p. 372.

(5) A. N. H 643.

la faveur paternelle auprès du pouvoir, que pour adoucir les suites fâcheuses du conflit. Il intercède en particulier, à plusieurs reprises, pour M. de la Moussaye, qui avait été incarcéré à cause de son rôle dans l'opposition ; on a une lettre du duc d'Aiguillon, promettant à Boisgelin de renouveler ses démarches à ce sujet, auprès du ministre Saint-Florentin (1).

Au cours de son séjour en Bretagne, l'évêque de Lavaur prépara, de concert avec son père, l'admission de sa quatrième sœur, Marie, au chapitre noble de Remiremont (2). Il s'y intéressait doublement. D'une part, il éprouvait la légitime fierté de faire consacrer une fois de plus, par une autorité unanimement respectée, l'antique noblesse, sans aucune mésalliance, de sa famille. D'autre part, Marie de Boisgelin renonçait définitivement au mariage (3) ; son désir était de passer près de son frère l'évêque, la plus grande partie de son existence, et de tenir sa maison. D'après les lettres qui nous restent d'elle, c'était un esprit ouvert et vif, une âme énergique, un caractère décidé et quelque peu autoritaire. Ainsi elle met des conditions très nettes, à devenir la commensale de son frère ; et la principale, c'est de garder assez de liberté, pour ne pas être liée à tous les déplacements de l'évêque, et continuer de voir librement son frère et ses sœurs. La condition était trop juste, et l'âme de Boisgelin trop douce et bienveillante, pour que ce devînt une difficulté. Le chapitre des nobles chanoinesses élut Mlle de Boisgelin, nommée Sévigné dans l'intimité de la famille, au mois de décembre 1766. Après un an de stage passé à Remiremont, dans les exercices pieux de sa dignité, celle qu'on appelle désormais Madame la comtesse de Boisgelin, prit les rênes du gouvernement dans la maison épiscopale, et fit bientôt connaître aux hommes d'affaires, sa surveillance attentive et parfois un peu tracassière.

(1) Lettre datée d'Aiguillon, 29 août 1767.

(2) La cinquième, Louise, fit profession dans le couvent de la Visitation à Rennes.

(3) Il arrivait souvent que les jeunes filles reçues dans les chapîtres nobles en sortaient pour se marier.

A la fin de 1766, Boisgelin est, à Montpellier, l'hôte du prince et de la princesse de Beauvau. Il assiste aux séances des Etats du Languedoc, sans prendre une part active aux délibérations. Il met cependant toute son attention, comme on l'a vu plus haut, à étudier la répartition et le paiement des impôts de son diocèse. Bientôt il est rappelé à Paris par une lettre du grand-aumônier de la Cour (1), qui le prie de prêcher l'Oraison funèbre de la Dauphine (2), à Notre-Dame. Il est redevable de ce nouvel honneur à la manière brillante dont il a loué Stanislas, mais aussi à la recommandation de son père qui est alors à Versailles. La Roche-Aymon lui apprend, en effet, qu'on a proposé d'abord l'éloge de la Dauphine à l'évêque du Puy, Lefranc de Pompignan (3), qui a refusé. Et il ajoute : « M. le marquis de Cucé fait espérer que son fils n'en fera pas de même (4). » Boisgelin fut-il satisfait d'être chargé du fardeau, dont Lefranc de Pompignan n'avait pas voulu ? Il fut sans doute flatté de cette nouvelle occasion de paraître ; mais il ne put se dissimuler combien la matière était ingrate. Ce n'était plus un roi mêlé à de grandes aventures ; mais une princesse obscure, sans crédit pendant sa vie, reléguée dans le coin le plus oublié de la Cour, étrangère à tout ce qui attirait les regards et gagnait la popularité. Elle n'avait pour elle que d'être la pieuse mère du futur roi ; les convenances même interdisaient de donner à ce titre trop d'importance et d'éclat.

L'Oraison funèbre fut prêchée le 3 septembre en présence du Dauphin. Le texte est pâle comme la vie qu'il doit encadrer : « Souvenez-vous du Seigneur votre Dieu dans les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit venu (5) » L'orateur loue son héroïne d'avoir porté « le joug rigoureux du devoir avant celui du malheur ». Il remercie la Providence de l'avoir fait naître « dans le rameau fidèle » au milieu d'un peuple hérétique.

(1) La Roche-Aymon, archevêque duc de Reims, cardinal.
(2) Marie-Josèphe de Saxe, morte le 13 mars 1767.
(3) Né en 1714, sacré en 1743.
(4) 27 mars 1767.
(5) Ecclésiaste, c. 12 v. 1.

C'est la religion qui a formé son âme ; c'est elle qui l'a préparée à surmonter ses malheurs : les misères de sa patrie saxonne, « affreux champ de bataille » de la guerre de sept ans, et les deuils de son propre foyer. C'est peu pour animer 40 pages in-4° ; et ce peu déplaisait singulièrement aux juges souverains du jour. On le fit bien voir à l'orateur. Grimm (1) consacre à la critique, quatre fois plus de place qu'il n'en avait employé à louer l'oraison funèbre de Stanislas.

Boisgelin a parlé, en évêque, d'une âme réconfortée dans son infortune par la piété : c'est intolérable. Prétendre que la « religion dans les plus cruelles adversités a pu seule soutenir Mme la Dauphine, qui cependant est morte de chagrin », c'est du « galimatias ». Le plus grand malheur pour Grimm, écho des cercles de la Chevrette et de Grandval, c'est de mourir. Et puisque la religion n'a pu en dispenser la Dauphine, « c'est nous prendre pour des grues que de vouloir nous persuader qu'il faut du mérite, pour composer de tels morceaux d'éloquence ». Quelle grande colère ! Et tant pis pour l'auteur, qu'on a loué quelques mois auparavant : s'il parle aujourd'hui contre les idées philosophiques, c'est qu'il ne croit pas un mot de ce qu'il dit. S'il persiste, on lui prédit qu'il se gâtera tout à fait : « On dit que notre jeune prélat a de l'esprit et du mérite, et cela est vrai ; mais je le plains d'être obligé de parler tout le long de l'année, contre le cri de la conscience et contre sa conviction intérieure. Il doit être affreux pour une âme droite et honnête de se mentir à soi et aux autres toute sa vie, et il est impossible que cette fatale nécessité n'influe à la longue sur le caractère moral. » La vie de Boisgelin répondra éloquemment à cet anathème ; mais le passage est bien caractéristique. On voit que la moralité supérieure des philosophes consiste à fermer tous les accès, par lesquels la religion, sous sa forme la plus respectable, la plus légitime, la plus consolante, peut se glisser dans la vie. Si ceux qui pleurent se consolent à genoux et prient, les philosophes ne sont plus assurés des conquêtes de la raison. L'orateur avait commis un

(1) T. VII, p. 424-5.

autre crime, que le chroniqueur, allemand et protestant d'origine, lui pardonne moins encore. Boisgelin avait peint l'époque de la Réforme comme « un temps de vertige et d'erreur, où l'Allemagne frappée par Luther enfanta de tous côtés la discorde et le schisme, où les princes de Saxe abjurèrent les premiers le culte antique embrassé par Witikind ». Belle occasion pour rappeler que l'épée de Charlemagne faisait la force des convertisseurs de Witikind, et que si Auguste II était redevenu catholique, c'était par des raisons politiques. Grimm s'empresse également de vanter l'œuvre du protestantisme, précurseur de la philosophie : « Même les pays qui n'en ont pas été frappés, jouissent des avantages du contre-coup. »

La première partie du discours lui a donc paru pitoyable, et il ajoute : « On a trouvé la seconde partie touchante. J'en suis bien aise pour ceux qui s'attendrissent à si bon marché. Je suis du moins persuadé qu'il était aisé de faire le tableau des infortunes de Mme la Dauphine, assez pathétique pour arracher des larmes à tous les yeux. » Reste le style, que Grimm a déjà trouvé « facile et noble » ; mais on sent bien que cet éloge a besoin de tempérament, quand le fond est si détestable : « Mais ce mérite même est médiocre aujourd'hui et devient tous les jours plus mince, parce que la langue à force d'être maniée, acquiert ces caractères sans peine sous les plumes les moins exercées. » Réflexion fort juste, où le bon jugement ordinaire du critique prend sa revanche. Mais n'est-il pas vrai que l'acerbe condamnation du sujet est un signe des temps ? L'esprit philosophique devient, d'avoir triomphé, étroit et intolérant.

III

En octobre, Boisgelin alla voir sa sœur à Remiremont, et reprit ensuite la route de Montpellier. Chaque année, au mois de décembre, les trois archevêques de la province et les 20 évêques, 23 barons héréditaires, un par diocèse, et 68 membres du tiers-état, consuls de villes ou syndics de

diocèses, se réunissaient pour régler les affaires communes. Cette fois encore, le jeune évêque se borne à écouter et à s'instruire dans la pratique des affaires. Il prend une part modeste aux travaux des commissions, dans lesquelles le doublement du tiers est la règle. La présidence appartient à l'archevêque de Narbonne : c'est Dillon, qui vit là, non sans une certaine maîtrise, les semaines sérieuses de son existence, entre les chasses de Hautefontaine et les plaisirs de Paris. Aux Etats de Languedoc, les plus réguliers peut-être et les mieux équilibrés de la monarchie, on s'accorde à vanter son grand air, son entente de l'administration, et sa bonne grâce. A côté de lui siège Brienne, ambitieux, appliqué, trop ami des intrigues. Il vient d'acquérir une importance d'assez mauvais aloi : la commission des Réguliers l'a choisi comme rapporteur, et sa grande occupation sera désormais de détruire le plus possible de maisons religieuses. L'archevêque d'Albi, cardinal de Bernis, est ambassadeur à Rome. Comme dans la plupart des assemblées du même genre, le clergé tient la place prépondérante ; des trois syndics généraux choisis par les Etats pour suivre les affaires, dans l'intervalle des sessions, c'est l'évêque qui décide, c'est lui que l'on consulte. Boisgelin était trop nouvellement arrivé dans le pays pour espérer de jouer un rôle ; ce n'était d'ailleurs pas trop de trois sessions, pour se mettre au courant de cette machine très compliquée, l'administration d'une province sous l'ancien régime. Il fréquente également l'élégante société réunie autour du gouverneur, dont il est l'hôte. En décembre 1767, on voyait arriver chez le prince de Beauvau, sa fille, cousine germaine de la comtesse Bruno de Boisgelin, et son gendre le prince de Poix. Ce fut l'occasion d'une série de fêtes brillantes à Montpellier, et après la clôture des Etats, à Toulouse. Le prince et la princesse de Poix, avec la princesse de Beauvau, furent reçus magnifiquement par l'archevêque, la municipalité et le Parlement. Une lettre du temps vante surtout la fête donnée par le président de Bonrepos.

L'évêque de Lavaur, ami des princes, voulut aussi avoir l'honneur de les recevoir, dans sa bicoque provinciale. Ils

arrivèrent le soir du 17 janvier 1768, suivis de l'archevêque de Toulouse et de son frère, de l'évêque de Comminges Osmond, du comte de Rohan-Chabot. Mais Lavaur était loin d'offrir les ressources de splendeur et de bon goût, que l'on trouvait dans les capitales de la province. Aussi, d'après un curieux compte-rendu de Glanouse au conseiller toulousain Davasse de Sirven (1), on est forcé d'avouer que les fêtes furent médiocres. C'est l'avis de Glanouse (2) : « Au dessert près qui était très beau tout le reste a manqué. Je commence par la réception. Nos gentilhommes ne pouvant pas s'accorder furent par troupes à cheval. Le prince fut harangué entre les deux portes par le 1er consul. Notre noblesse faute de domestiques pour prendre les chevaux décampa, et le laissa entre les deux consuls et les quatre valets de ville avec chacun une torche. » Cette cavalcade manquée est d'un effet comique. Le prince de Poix en fut froissé, et garda pendant son séjour, une attitude assez dédaigneuse envers les gentilshommes de terroir. Boisgelin avait fait préparer des illuminations, simples mais suffisantes, dans la cour de l'évêché. Or la pluie survint, et l'on se borna à tirer un modeste feu d'artifice. Le mardi 18, l'évêque offre un dîner, où sont invitées « les dames les plus qualifiées de la ville ; seulement les princesses ne voulurent point se mettre à table et firent bande à part. Mme et M. de Crussol n'en eurent point plaisir ». On le croit aisément, mais les princesses avaient aussi sur le cœur, le cortège ridicule de la veille, abandonné par les nobles sur leurs coursiers, faute de valets d'écurie. Il n'y en eut pas moins 160 personnes à table. Glanouse déclare que le dîner « fut des plus mauvais quoique très élégant, au dessert près ». Le banquier du diocèse était difficile. Il ajoute un trait amusant de mœurs provinciales, d'une bonhomie mal pliée aux lois de l'étiquette : « M. l'évêque avait réservé la 1re table pour les étrangers, et nonobstant M. Ducup et le chevalier du Bosquet s'emparèrent d'un couvert, ce qui ne lui fit pas plaisir. »

(1) Communiqué par M. Caze.
(2) Peut-être assez mal disposé pour l'évêque qui l'avait réprimandé.

Ce jour là l'évêque maria en même temps six jeunes filles pauvres et vertueuses (1), « auxquelles il fit une exhortation qui ne tendait qu'au prince et aux princesses. Le prince leur fit une libéralité de 200 livres à chacune, et des équipages les conduisirent à l'Hôtel de Ville, où un bon diner attendait les six couples, auxquels l'évêque recommanda de ne pas prendre l'une pour l'autre. L'Hôtel de Ville était tapissé, et l'évêque s'attendait que sa cour irait voir ces filles et que ce serait un prétexte pour y danser. Mais les princesses ne voulurent pas désemparer, et tout fut dit ». Ces princesses ne se souciaient pas encore de se rendre populaires.

Après avoir épuisé toutes les distractions que Lavaur pouvait offrir, la noble compagnie partit pour Toulouse, et Boisgelin avec elle. Mais il est bientôt de retour. Résolu à prolonger cette année, un séjour qui avait été fort court les années précédentes, il invite de nouveau Brienne, son frère et sa belle-sœur, ainsi que M. de Mirepoix (2). Brienne passe à Lavaur presque tout le mois de mars, jouant au sévère mentor, si l'on en croit une anecdote (3). En visitant le couvent des Cordeliers, il se serait scandalisé de voir des femmes traverser le cloître, « et dit à M. de Lavaur qu'il en avait fait un cas réservé dans son diocèse. Notre prélat défendit de suite au gardien sous peine d'interdiction de ne plus en laisser entrer aucune ».

Au printemps suivant, Boisgelin visita son diocèse, et se rendit au moins dans les cures principales. Le 8 juin, on le trouve par exemple donnant la confirmation à Saint-Amans-La-Bastide, paroisse la plus orientale, au pied de la Montagne Noire (4). Il présida également les exercices littéraires de fin d'année scolaire, à Sorèze, au collège établi dans l'abbaye, par les Bénédictins de St-Maur (5).

(1) Arch. Tarn E 2311 (G G 16). Le registre donne la date du 19, et Glanouse celle du 18.

(2) François Tristan de Cambon, nouvellement sacré, et en route pour son évêché.

(3) Lettre de Glanouse à Davasse de Sirven, 9 mars 1768.

(4) Archives paroissiales de Saint-Amans.

(5) *Les Exercices littéraires pour l'année MDCCLXVIII*, dédiés à Mgr. de Boisgelin de Cucé. Imprimé très rare. (Note de M. d'Heilles ancien maire de Lavaur, communiquée par M. Caze.)

Cette maison déjà florissante avait été fondée en 1759. L'évêque, ami des belles-lettres, ne lui ménagea pas ses encouragements.

Pendant cette année, tout entière passée au milieu de ses ouailles, Boisgelin put étudier de près les besoins du pays, et prendre des mesures pour en développer le commerce et l'industrie. Son prédécesseur, M. de Fontanges, avait favorisé l'établissement d'une filature de soie à Lavaur. Il avait obtenu pour elle le titre de manufacture royale et, ce qui valait mieux, le concours de l'illustre Vaucanson, qui avait construit les « moulins » nécessaires. La fabrique, confiée à deux associés qui ne purent s'entendre, les sieurs Roux, Lyonnais et Reboul, Avignonnais, ne connut jamais la prospérité (1). En 1768, la veuve Roux menace de tout faire vendre. Boisgelin essaie de sauver l'entreprise, en donnant de sa poche 1.200 livres, et en obtenant les secours de la ville et de la province. Tout fut inutile, et l'évêque ne put que se résigner à perdre son argent. La manufacture fut définitivement abandonnée par ses directeurs « réduits à la dernière misère (2) ». « La vente des moulins de M. de Vaucanson » fut faite « au plus offrant et dernier enchérisseur (3) ». La ville les racheta, dans l'espoir incertain de voir se présenter d'autres entrepreneurs.

Boisgelin fut plus heureux, dans ses projets de développer les communications de la ville épiscopale. Lavaur, sur la rive méridionale de l'Agout, n'avait aucune relation facile avec la région située au nord, vers Graulhet, Albi et Gaillac. Les transports étaient obligés à de longs détours pour trouver un pont. Il fallait en construire un à Lavaur. Le besoin s'en faisait sentir depuis très longtemps. Dès 1512, des lettres-patentes royales datées de Blois, concédaient au diocèse « une aide sur les vins, grains, boucherie, poissons, etc. », en vue de construire un pont de pierre sur l'Agout, et un M. de Beausoleil lé-

(1) Elie Rossignol, *loc. cit.*

(2) Lettre de Devoisins-Branque, prévôt du Chapitre, à Boisgelin, 3 juillet 1771.

(3) Lettre de Fontaine à Boisgelin 30 septembre 1771.

guait 5.000 livres pour le même objet (1). Boisgelin eut l'honneur et le mérite de doter enfin son diocèse de cet organe vital. Le complément obligé d'un point de passage, c'est un réseau de bonnes routes. Il n'en existait point, même vers le sud, puisque Lavaur n'offrait aucun débouché au trafic. Aussi, dès 1767, sous l'impulsion de l'évêque, on applique des crédits à la réfection des chemins : de Lavaur à Montauban, à Puylaurens, au Ramel vers Toulouse, et enfin vers Graulhet et Albi. C'est aux Etats tenus en décembre 1768 que Boisgelin fit approuver le projet du pont. On prépara les plans et les formalités d'adjudication, mais les choses traînaient en longueur. Plusieurs essais pour trouver des entrepreneurs furent inutiles, par la faute du syndic des Etats (2), qui ne faisait pas une publicité suffisante, et ne savait même pas très bien où il fallait faire l'adjudication. L'ingénieur de la province, M. de Saget, pouvait être aussi justement accusé d'indolence. Même après le départ de Boisgelin et sa nomination à Aix, c'est à lui que l'on s'adresse, afin qu'il réveille les bonnes volontés et stimule les énergies (3). Les travaux ne furent finalement adjugés qu'en 1773 pour la somme de 340.000 livres (4). Encore fallut-il que Boisgelin multipliât les démarches auprès de l'évêque de Nîmes, de Brienne et de l'ingénieur. Il dut aussi rassurer son successeur M. de Castellanne, sur les suites financières de l'entreprise, et lui démontrer que la dépense, supportée d'ailleurs en commun par la province, (le préciput du diocèse ne s'élevait qu'à 1.200 livres votées en 1770) était une source d'enrichissement. Son ancien vicaire général, interprète de l'opinion, pouvait donc lui écrire, sans flatterie : « Cette construction.. sera un monument éternel de vos bontés pour nous et de votre zèle pour le bien public

(1) Lettre de Devoisins-Branque, 23 septembre 1771.

(2) L'évêque de Nîmes, Ch. de Becdelièvre, né en 1705, sacré en 1738. Il écrit à Boisgelin le 3 juillet 1771 que l'adjudication doit se faire à Montpellier. C'était commode pour les entrepreneurs de Toulouse !

(3) 15 lettres de Devoisins-Branque, vic-gén. de Boisgelin et prévôt du chapitre, adressées à Boisgelin du 16 août 1770 au 30 septembre 1771, roulent principalement sur l'affaire du pont.

(4) Somme fixée par les Etats en décembre 1769.

du diocèse (1). » Et en admirant cette œuvre d'art, si remarquable par la grâce hardie et noble de son arche unique, il n'est que juste de se rappeler l'activité bienfaisante du jeune évêque.

Au milieu de ces travaux et de ces courses dans un pays difficile, la santé de Boisgelin, toujours fragile, s'était altérée. Pour la rétablir il se rendit aux eaux d'Aix-la-Chapelle, en juillet 1769, avec sa sœur la chanoinesse. Là, il fait la connaissance de la comtesse de Gramont (2), et noue une amitié qui durera jusqu'à l'émigration. Telle est l'origine d'une correspondance assidue, commencée en février 1770, mais qui ne prendra toute son activité qu'en 1774. Elle est conservée en grande partie aux Archives Nationales, et comprend 456 lettres de Boisgelin (3). C'est un document de premier ordre, pour la connaissance du caractère, des goûts et des ambitions du prélat. La comtesse de Gramont, dame du palais depuis 1751, n'était pas jolie, mais plaisait généralement par son esprit et ses manières (4). On ne peut lui reconnaître aucune faculté supérieure, mais de la douceur, de l'esprit comme tout le monde, un commerce sûr et fidèle (5). C'est une confidente

(1) Devoisins-Branque, 27 janvier 1771. D'après la tradition, adoptée par Elie Rossignol, Boisgelin aurait posé la première pierre du pont. Le fait est douteux, étant donné les longs atermoiements qui retardèrent la construction, et le départ de Boisgelin à la fin de 1770. Il n'est pas absolument impossible de l'admettre cependant, car on put choisir l'emplacement dès 1768 ou 69, et y célébrer par une fête le vote des Etats. Aucune trace n'en subsiste dans les documents que j'ai pu consulter. Les registres de l'assiette de Lavaur manquent pour les années 1768 et suivantes.

(2) Marie-Louise-Sophie de Faoucq, fille unique du marquis de Garnetot, mariée le 15 mai 1748 à Antoine-Adrien-Charles comte de Gramont, frère cadet du duc, gouverneur du Béarn; veuve en 1762.

(3) M 788. M. Albert Cans en a publié quelques-unes, dans la Revue historique, mai-décembre 1902. Ses articles ont été réunis en brochure in-8, 38 pages, Nogent-le-Retrou, 1902. M. l'abbé Sicard a tiré de cette correspondance beaucoup de citations de très grand intérêt. V. *Les Evêques avant la Révolution.*

(4) *Histoire et généalogie de la maison de Gramont*, in-4, Paris, 1874, p. 296.

(5) Il reste d'elle neuf lettres adressées à Boisgelin, se rapportant presque toutes à l'année 1771. Son écriture, sur laquelle elle plaisante, est très difficile à lire. Ce que l'on devine, n'est pas de nature à faire

un peu effacée, mais pas indigne de confiance. Elle était de quelques années plus âgée que Boisgelin et pouvait compter, au moment où commencent leurs relations, environ 42 ans. Ses idées sont celles de son temps, elle n'est pas femme à réagir contre la mode. Aussi se pique-t-elle d'aimer les lettres ; en fait de religion, elle a gardé ce que le monde a conservé : une vague sensibilité qui tient lieu de croyances, car elle ne manque pas de se croire *éclairée*. Elle était intimement liée avec Choiseul, archevêque de Cambrai, frère du ministre encore tout puissant ; cela lui donnait une sorte de crédit. Elle paraît s'être intéressée, sans plus tarder, à la carrière de son nouvel ami, et avoir désiré pour lui un siège plus éminent que celui de Lavaur. « Vous avez la bonté, lui écrit Boisgelin (1), de vous occuper des conversations de l'évêque d'Orléans (2). Il est certain qu'il paroist disposé à faire tout ce que je désire... Je suis dans l'âge où je sens le besoin d'avoir quelque chose à faire. » Lavaur lui semble un champ d'action quelque peu restreint.

Boisgelin, à cette époque, par le prince de Beauvau et la comtesse de Gramont, était donc dans la faveur de Choiseul, et pouvait espérer bientôt une promotion brillante. En attendant, il reprit avec sa sœur le chemin de son évêché. Comme ils arrivaient près de Limoges, le 22 avril, leur voiture se renversa ; le prélat n'eut que des contusions, mais on releva la chanoinesse avec un bras cassé. Heureusement, ils se trouvaient dans le voisinage des Caurières, la maison de campagne de Turgot ; on y transporta les blessés, et l'accident n'eut d'autre suite que de prolonger le séjour qu'ils se proposaient d'y faire.

Ce dut être pour Boisgelin un plaisir profond, de jouir sans contrainte pendant deux mois, de la conversation de

regretter les phrases qui échappent. Mme du Deffand, qui était méchante, ne l'aimait pas. Quand la comtesse se fait exiler de la Cour pour manque d'égards envers la Du Barry, Mme du Deffand écrit à Walpole (6 août 1770) : « Elle n'est pas même de ma connaissance, je ne l'ai rencontrée que deux ou trois fois, elle me parut sotte, hardie et bavarde. » (Edit. Lescure, t. II, p. 83.)

(1) 4 février 1770.

(2) Jarente, ministre de la feuille.

Turgot, loin de toute intrigue ambitieuse et mesquine. Lui, qu'on trouvait trop « métaphysique » dans les salons de Paris, put se livrer à son goût des discussions approfondies, et raisonner en toute confiance. Turgot luttait alors contre la famine, causée par une série ininterrompue d'années désastreuses. Le Limousin n'était pas seul à en souffrir, car le président de Cucé écrit à son fils le 5 juin 1770 : « Le peuple est ici dans la plus affreuse misère par l'excès de la cherté des grains... je ne touche presque rien de mes terres, je suis trop touché de l'affreuse misère de mes vassaux. Je ne peux ny ne dois manquer aux devoirs de la charité envers mes malheureux vassaux, on n'ignore pas combien j'ay distribué d'argent dans toutes mes terres, c'est un tribut que je dois à la religion et à l'humanité. » Ces sentiments trouvaient un écho sincère dans le cœur de l'évêque, qui renonça également à ses fermages de Bretagne, pendant cette malheureuse année. Turgot, qui cherchait avec une ardeur admirable, les moyens de conjurer le fléau, et qui n'y ménageait pas sa fortune personnelle, confirma Boisgelin dans la conviction que, seule, la liberté du commerce pouvait remédier à la disette (1). C'est une leçon qui ne sera pas oubliée. Le comte de Boisgelin vint également chez Turgot, le 22 juin, pour voir sa sœur. Il avait été récemment nommé ministre de France à Parme, grâce aux bons offices combinés de du Tillot, tout puissant à la cour de l'Infant, de d'Argental et de Choiseul, « trois frères en philosophie (2) ». Et Turgot lui avait donné son secrétaire Caillard (3).

Quelques jours après, la chanoinesse complètement rétablie, prenait avec l'évêque le chemin de Lavaur. De là, afin de consolider sa guérison, elle se rendit à Barèges, et son frère l'y accompagna. Il ne devait plus revenir à Lavaur que pour y donner les ordres nécessaires à son déménagement. Le 7 septembre, Jarente lui apprend la mort de

(1) Les lettres de Turgot à Terray sur la liberté du commerce des grains sont de 1770. Elles n'empêchèrent pas Terray de supprimer la liberté de commerce.

(2) Lettre de Bruno à son frère.

(3) V. Lettres de Turgot à Caillard, 1770-71. *Loc. cit.*, t. II, p. 811 et ssq.

l'archevêque d'Aix, M. de Brancas, et lui demande « un état exact de ce que est affermé l'évêché de Lavaur, des charges qui y sont inhérentes, des pensions anciennes qui subsistent et enfin de ce que vous en retirez de net dans votre poche ». De son côté, il s'informe de ce que vaut l'archevêché d'Aix. La nomination suivit bientôt, et Boisgelin fut remplacé à Lavaur par M. de Castellanne, vicaire général de Chartres. Il aurait désiré un autre successeur, surtout pour confier en mains sûres, ses projets de travaux publics. « Mais, lui écrit Jarente (1), le désir que vous aviez (2) n'a pu s'exécuter... Au reste l'abbé de Castellanne est un fort bon sujet, fort doux, fort sage... qui vous traitera sûrement très cordialement. Il se fera certainement une attention de suivre exactement tous les projets d'utilité pour votre diocèse que vous aviez entrepris. »

Les lettres du vicaire général Devoisins-Branque et du secrétaire Fontaine nous initient, par le menu, aux embarras qui suivaient pendant de longs mois, l'évêque promu à un autre siège. Ces détails ne commencent à être réglés qu'au mois d'août 1771. Boisgelin voulait laisser à son successeur, une grande partie des livres et des meubles de l'évêché ; ce n'est qu'après de longues négociations entre ses représentants et celui du nouvel évêque (3), qu'on arrive à une conclusion. Le 7 octobre seulement, Fontaine annonce que M. de Castellanne prendra les meubles pour 18.968 livres 11 sols, et les livres pour 5.611 livres 15 sols. Il y avait aussi un carrosse estimé 1.000 livres, et dont Fontaine aurait voulu tirer 1.200, mais le nouvel évêque n'en voudrait pas pour la moitié. Affaire plus importante, l'évêque partant doit laisser en bon état, les églises des paroisses dont il était le décimateur. C'est encore un prétexte à d'infinies discussions. Les experts choisis par Boisgelin sont empêchés ; le nouvel évêque tarde à nommer les siens, et se résout, après bien des hésitations, à accepter ceux de son prédécesseur : le sieur Raymond, dit le

(1) 5 novembre 1770.
(2) Nous ignorons quel était le candidat de Boisgelin.
(3) Lambert, chanoine de Mende.

Philosophe, pour les bâtiments ; M. Monricous, prêtre, pour les ornements, et M. Gigot, homme d'affaires de Brienne et de Boisgelin, pour les fruits des bénéfices. M. de Castellanne n'arrive à Lavaur que le 12 septembre 1771, et se conduit en tout, avec une réserve quelque peu défiante. Il ne voulait pas même descendre à l'évêché, sous prétexte que les meubles étaient encore à Boisgelin. Celui-ci dut lui écrire : « J'ose penser que si les circonstances vous avoient amené à Lavaur comme étranger, vous auriez bien voulu que je vous fisse les honneurs de ma maison... Ne croyez pas que l'usage que vous ferez des meubles puisse être un engagement. Je n'auray que le plaisir de voir, que vous voudrez bien ne pas établir une espèce de séparation », pour le bien du diocèse. Il le priait en même temps de ne pas différer le procès-verbal des réparations : « Il ne seroit pas juste que des détails inutiles missent à ma charge les réparations de ces mêmes biens qui vous appartiennent. » Le nouvel évêque sent la vérité de la petite leçon ; mais il manifeste le désir d'accompagner les experts, au moins dans les environs de la ville épiscopale. « Ce projet, observe avec assez de raison Fontaine, déplaît beaucoup à M. le prévôt (1) et à moy ; il est difficile que les experts soient fermes vis à vis d'un seigneur évêque. » Il faut que Boisgelin impatienté, accuse le pauvre secrétaire de désordre et de négligence, pour que les choses prennent enfin bonne tournure. Il est vrai que Fontaine voudrait bien terminer l'année à Lavaur, pour « gagner les fruits de sa prébende », en attendant un autre bénéfice en Provence. Il expédie à Aix Leclerc, valet de chambre de confiance, presse les fermiers de payer les termes en retard, va chercher à Toulouse le Philosophe peu diligent, qui moyennant 18 livres par jour, commence enfin ses vérifications (30 septembre).

Il avait fallu aussi déménager : Fontaine et Leclerc en étaient chargés. Il se trouve bien quelques objets oubliés dans les armoires, et, ce qui est plus grave aux yeux du maître, quelques livres perdus ; « mais il n'est pas moins certain, allègue l'oublieux Fontaine, que je ne les ai pas

(1) Devoisins-Branque, prévôt du Chapitre.

tous prêtés ; je me rappelle en avoir prêté deux : sçavoir l'Esprit des conversations agréables, 1 volume, l'Illustre malheureuse, 1 autre volume (1). » Toutes les caisses étaient arrivées en bon état, par eau, à Marseille ; et après avoir passé au bureau douanier de Septêmes, elles furent dirigées sur Aix. L'archevêque croyait que ses bagages circuleraient en franchise, et avait fait présenter un mémoire pour être dispensé des droits de passage, de Languedoc en Provence. L'administration centrale lui opposa un refus; on lui rappela même, avec la rudesse coutumière du fisc, que les droits devaient être acquittés avant l'entrée dans Aix, « l'envoy des visiteurs ne pouvant avoir lieu que chez les Princes du sang et les ambassadeurs ».

Enfin Boisgelin, par acte notarié, constitue Brienne « son procureur général et spécial », pour traiter avec son successeur des questions encore pendantes, et ne s'occupe plus que de bien inaugurer son administration provençale.

(1) On peut noter que Boisgelin avait donné ordre à Fontaine, de vendre l'*Encyclopédie*. Un malentendu fut cause que cette vente n'eut lieu qu'à Aix.

CHAPITRE IV

BOISGELIN EN PROVENCE. UN ARCHEVÊQUE ADMINISTRATEUR (1770-1787).

I. — Boisgelin à Paris, 1771. — Crise politique. — Il attend que le nouveau Parlement s'installe. — Volonté d'agir. — Il projette le rétablissement des Etats. — Entrée à Aix.

II. — La forme de la constitution provençale. — Tactique de Boisgelin entre le pouvoir central et les exigences de sa province. — Pourquoi il réside peu. — Il cherche des confidents choisis, qui l'aident à mener l'opinion. — Le marquis d'Albertas, le marquis de Méjanes. — L'archevêque et l'intendant. — Querelle avec Montyon. — Rapports avec le Parlement rétabli; discours cité par Grimm. — Boisgelin connaît bien les hommes : Portalis, Bigot de Préameneu.

III. — Premières difficultés. — L'affouagement, un conseil du marquis de Mirabeau. — La disette : efforts de Boisgelin pour conjurer et prévenir le fléau.

IV. — Son premier travail, le canal, construit moyennant une remise sur l'impôt du sel. — Ses tribulations avec ingénieur et entrepreneurs. La butte d'Orgon. — Comment Boisgelin sauve le but utile de son grand œuvre.

I

Aussitôt après sa nomination, Boisgelin résolut de se rendre à Paris. Cependant, le prestige d'habile administrateur, que Brienne avait su s'acquérir en Languedoc, l'attirait à Toulouse, pour recueillir des conseils autorisés. C'est là qu'il reçut les compliments des procureurs du pays de Provence (1). Il semble avoir conçu, dès les premiers jours, de son crédit naissant, une idée excessive ;

(1) Arch. B. du R. C 1013, 12 novembre 1770.

il aurait voulu signaler son arrivée à Aix par un coup d'éclat, et montrer en même temps, qu'il entendait bien, de sa place d'honneur à la tête de l'administration provençale, ne pas faire une sinécure. Si, comme le dit Bausset, dans sa *Notice Historique*, le gouvernement eut l'intention, en nommant Boisgelin, « de donner plus d'activité à l'administration un peu languissante de cette province », le choix était excellent. A sa lettre de remerciements à Jarente, dans les premiers jours d'octobre (1), le nouvel archevêque joint un mémoire, où il expose au Roi les raisons de rétablir dans leur forme ancienne, les Etats de Provence (2). On y découvre clairement dans quel esprit Boisgelin envisageait ses nouvelles fonctions. « Je sens bien que je dois surtout répondre aux bontés du roy par mon zèle à remplir les devoirs qu'elles m'inspirent ; s'il croit pouvoir confier une administration importante à mes soins, ma véritable reconnoissance consiste à devenir utile. Le premier bien pour la Provence, et celuy qu'elle désire le plus est le rétablissement de ses Etats. Les assemblées actuelles en ont conservé la forme, et n'ont jamais pu y suppléer. Le souvenir qu'elles rappellent ne sert qu'à prolonger les regrets des peuples. Les impositions leur semblent plus onéreuses quand la manière de les lever leur est moins agréable. » Aussi depuis la mort de Louis XIV, le vœu unanime de toutes les classes demande le rétablissement des Etats. L'espoir de les voir renaître avait été très vif, après la guerre de la succession d'Autriche, pendant laquelle la Provence envahie avait fait des sacrifices héroïques. « Je ne sais, ajoute l'archevêque, quel obstacle que je ne conçois pas suspendit un cours de choses si naturel et si juste... Il seroit bien doux pour moy de les faire renaître (ces espérances) et de les voir remplies... Je n'ay pu songer encore qu'aux difficultés qui m'attendent, mais

(1) A. B. du R. C 1042. Lettre de Boisgelin aux procureurs du pays (18 novembre). « Il y a plus de six semaines » dit-il, qu'il a envoyé son mémoire.

(2) L'idée était dans l'air. V. Bib. Maz. mss. 3434, lettre d'un Provençal à la Cour, après la mort de Brancas, et avant la nomination de Boisgelin. Il y est également question de doter convenablement les petits évêchés de Provence, en les réunissant.

j'avoue que cette première faveur accordée au désir de tout un peuple animeroit ma confiance, et c'est alors que je sentirois véritablement tout le prix des grâces dont je serois comblé. »

Boisgelin voulait donc agir, et non pas exercer une vaine présidence. C'était une innovation. Son prédécesseur, le pieux et charitable Brancas (1), n'avait pas cherché, pendant son long épiscopat, à gouverner la province. Ses goûts l'éloignaient du tracas et de l'agitation des affaires (2).

Boisgelin arrive à Paris, plein d'ardeur, le 8 décembre 1770 (3) et, en attendant que son hôtel, rue d'Anjou, soit prêt à le recevoir, il est l'hôte de Brienne, place Vendôme (4). Son premier soin est de suivre l'effet de son mémoire, il se fait adresser de Provence tous les documents utiles (5). Mais il éprouve une première déconvenue, à s'apercevoir combien sa démarche est inopportune. La situation politique est à un point critique. La lutte engagée entre Maupeou et le parti d'Aiguillon d'une part, le Parlement et Choiseul d'autre part, est plus acharnée que jamais. Le lit de justice du 7 décembre 1770 est suivi de la grève parlementaire. Maupeou tient prêt son nouvel appareil judiciaire ; mais pour que le Parlement succombe, il faut que Choiseul disparaisse. Enfin le 24 décembre, la faiblesse de Louis XV se laisse arracher ce que, depuis plusieurs mois, poursuit avec obstination la haine de d'Aiguillon, secondée par les ressentiments de la favorite et par la trahison de l'abbé de la Ville (6).

La chute du premier ministre, c'est la ruine des espérances un peu exaltées du jeune archevêque. Le système

(1) Jean-Baptiste de Brancas, de la branche des comtes de Forcalquier, 1695-1770, sacré arch. d'Aix en 1729.

(2) Mémoires de l'Acad. d'Aix, t. VIII, 1861. Ch. de Ribbe, *Un journal et un journaliste à Aix*.

(3) A. B. du R. C 1042.

(4) L'hôtel de la rue de Bourbon, près de Saint-Sulpice, venait d'être abandonné par les deux frères, Bruno étant nommé ministre à Parme.

(5) Bib. Maz, mss. 3434.

(6) Premier commis aux affaires étrangères gagné par d'Aiguillon et Mme du Barry. Il fit croire à Louis XV que Choiseul voulait entraîner la France et l'Espagne dans une guerre avec l'Angleterre, malgré ses déclarations contraires au conseil. (Affaire des îles Malouines.)

despotique inauguré par le triumvirat (1), est très opposé au développement des libertés provinciales. Il faut que la Provence attende encore. Boisgelin perd également les appuis sur lesquels il comptait le plus. Le prince de Beauvau va être enveloppé quelque temps dans la disgrâce de Choiseul. La comtesse de Gramont est déjà exilée de la cour depuis le mois de juin. Les grands projets tout au moins doivent être abandonnés. Ce qui reste possible, c'est d'étudier patiemment les petites affaires locales, le mécanisme qui les fait avancer et aboutir, les hommes enfin, avec qui il faudra désormais collaborer. Aux yeux des nouveaux ministres, Boisgelin n'est d'ailleurs pas un suspect. Il profite alors de la docilité passée du président son père, à l'égard du duc d'Aiguillon ; et si le courant de ses relations l'emporte comme tout le monde, vers Chanteloup, d'Aiguillon ne peut lui en tenir rigueur.

Le coup d'état judiciaire de Maupeou n'excita, dans la famille de Boisgelin, qu'une faible émotion. Le président de Cucé était octogénaire ; sa charge devait de toute manière, à sa mort, sortir de la maison ; et comme le remboursement des offices s'opéra plus complètement qu'on n'eût pu l'attendre de Terray, fils et gendres en prirent facilement leur parti. Plus atteinte était la présidente de Cucé, qui avait un frère président à mortier, et un autre, l'ennemi de la Chalotais, avocat général. Mais c'était encore un motif de ne pas trop s'attrister. Cependant les traditions de famille, comme les intérêts de coterie, tout s'accordait à rendre l'archevêque peu favorable au nouvel état de choses. Résolu à remplir sa charge avec éclat et utilité, il laissa volontiers s'écouler quelque temps, avant d'aller prendre possession de son siège. Il ne pouvait lui convenir de paraître au milieu de l'effervescence, causée par le changement, dans une ville parlementaire. Il passe donc presque entièrement l'année 1771 à Paris. Entre temps, il satisfait aux formalités exigées par sa nomination. Le 9 juillet, c'est, à Versailles, la prestation de serment au

(1) « Le Vizir triste a remplacé le vizir gai, et il paraît qu'on veut régner par la terreur et dans le silence. » Lettre de Turgot à Caillard, 1er janvier 1771, *loc. cit.*

Roi, et la prise de possession par procuration ; le 10, le roi fait cadeau, selon l'usage, à Boisgelin, de tous les fruits de son archevêché, retenus par la couronne depuis la vacance du siège (1).

Le 20 octobre, Christophe de Beaumont lui impose, dans la chapelle inférieure de l'archevêché, le pallium, accordé par Clément XIV le 15[e] jour des calendes de juillet. Une raison de famille contribue également à prolonger le séjour du prélat à Paris. Son frère Bruno n'avait pas tardé à se brouiller avec du Tillot marquis de Félino ; sa situation acheva d'être compromise par le changement du ministère, « aux yeux duquel, disait Turgot, M. de Boisgelin a un furieux péché originel (2) », ayant été nommé par Choiseul. L'archevêque essaya de sauver son frère, ce fut en vain (3). D'Aiguillon chargea d'une enquête le comte de Durfort ; et l'incident se termina par la disgrâce des deux adversaires : Bruno fut rappelé, et l'infant de Parme renvoya Du Tillot.

Cependant le marquis de Rochechouart, commandant en Provence, avait installé, le 1[er] octobre, le nouveau Parlement, qui n'était autre que l'ancienne Cour des Comptes (4). L'archevêque se disposa donc à partir. Le bruit de son activité bienveillante s'était déjà répandu parmi ses diocésains. A plusieurs reprises, son intervention avait obtenu des décisions favorables : en juillet, l'établissement d'une foire franche à Aix, des secours pour réparer les dommages de la grêle et de la peste bovine (5) ; en octobre, le rappel de M. de Régina, ancien greffier en chef du Parlement, durement maintenu à une lieue de la ville (6) !

L'entrée solennelle de Boisgelin dans sa ville archiépiscopale, eut lieu le 9 novembre 1771, à trois heures de l'après-midi. Il en reste un compte rendu, rédigé en latin,

(1) A. N. P 2502, f° 45 et 47.
(2) Lettre à Caillard, 2 juillet 1771.
(3) Lettre du président de Cucé, 20 septembre 1771.
(4) J. Audouard, *Le Rétablissement du Parlement de Provence*, br. in-8, Paris, 1909.
(5) Bib. Maz. mss. 3433.
(6) B. N. mss. nouv. acq. fr. 4388.

« par François Bouteille notaire royal et secrétaire du Chapitre ». On y apprend que, pour être solennelle, la cérémonie fut maintenue, par l'expresse volonté du prélat, dans les bornes de la plus grande simplicité possible, *recusata solemnioris ingressus pompa*. Les consuls de la cité et les procureurs du pays l'escortèrent tout d'abord, à pied, jusqu'à l'Hôtel de Ville et assistèrent à la prestation du serment accoutumé, devant le procureur général du Parlement (1). Puis l'archevêque s'en vint à la porte du Bourg, où l'attendait une procession, réunissant le Chapitre, le clergé des paroisses, les religieux, et se déroulant jusqu'à l'Eglise métropolitaine. Tout d'abord, agenouillé, le prélat baisa la croix, présentée par le chanoine officiant, qui lui fit ensuite son compliment. Boisgelin répondit *peramanter eleganterque ;* revêtu des ornements pontificaux, il se plaça sous un dais porté par le procureur général et les consuls de la ville, et au chant de l'antienne *Sacerdos et Pontifex* s'avança vers l'Eglise. Mais l'affluence était si grande, qu'elle gênait et fatiguait beaucoup les porteurs du dais. Avec sa gracieuse amabilité l'archevêque leur ordonna de le laisser, à découvert, traverser la foule qu'il bénissait, jusqu'au grand portail. Le célébrant lui offrit selon le rite l'eau bénite et l'encens, et au son du *Te Deum, cum utroque organo et simphonia*, le cortège s'ouvrit, pour laisser le pontife pénétrer jusqu'au maître-autel. Là il se mit à genoux et pria jusqu'à la fin de l'hymne. Après l'oraison l'archevêque reçut, assis, les statuts du chapitre, et prêta, à genoux, le serment accoutumé, entre les mains de l'administrateur du siège vacant. Puis mitre en tête, et crosse en main, il est conduit au siège épiscopal, où il admet les chanoines et autres dignitaires, au baise-main. Enfin, revenu au pied de l'autel, il entonne l'antienne *Christus splendor*, chante l'oraison, et donne sa bénédiction avec 40 jours d'indulgence. Après quoi, il se retire « par la porte de la vieille sacristie », dans son palais.

(1) M. de Joannis.

II

Tel fut le premier contact de l'archevêque avec son peuple : sa simplicité, sa douceur et sa bonne grâce lui valurent une rapide popularité. Bientôt il pourra prendre effectivement la direction des affaires. Comme on le sait, les Etats de Provence avaient été supprimés en 1639, à la suite d'une rébellion. Mais on n'oublia pas tout à fait que le roi de France était devenu comte de Provence, en 1482, par le libre consentement de ses nouveaux sujets, qui s'étaient donnés à lui en stipulant le respect de leurs droits et le maintien de leur indépendance. Pour garder au moins quelque forme de cette liberté, on substitua aux Etats détruits, une assemblée jusque là secondaire (1), où étaient représentées toutes les communautés de la province. Les membres de cette assemblée appartenaient presque tous, par une singularité unique, au Tiers Etat. En effet, sauf l'archevêque d'Aix président, premier procureur-né du pays, sauf deux évêques procureurs-joints pour le Clergé, et deux nobles possédant fiefs, jouant le même rôle pour la noblesse, tous les autres membres représentaient la bourgeoisie des villes. C'était d'abord le premier consul, l'assesseur et le troisième consul de la ville d'Aix, avec le titre de procureurs des gens des trois Etats du pays et comté de Provence ; puis le 1er et le 2e consul de Tarascon, les maires ou 1ers consuls des 35 autres villes de Provence.. D'autres membres avaient seulement voix consultative : les greffiers du pays, le trésorier des Etats, et les officiers des ponts et chemins (2). Il est à noter que les *terres adjacentes :* Marseille, Arles, les Baux, Salon, n'étaient pas admises à l'assemblée ; l'intendant les administrait directement, et déterminait leur part dans les impositions communes. On voit que les Etats étaient remplacés par une représentation fort imparfaite. Chaque année,

(1) A. B. du R. C 2059.
(2) Abbé de Coriolis, *Traité sur l'Administration du Comté de Provence*, 3 vol. in-4, Aix, 1786-87-88, t. I.

l'« Assemblée générale des Communautés de Provence (1) » se réunissait à Lambesc, ordinairement au mois de décembre, de janvier ou de février (2). Les séances se tenaient le plus souvent dans la chapelle des Pénitents gris. L'objet des délibérations comprenait le vote du don gratuit, les demandes de secours, l'abonnement et la répartition des impôts, les travaux publics, la défense des privilèges de la province. Dans l'intervalle des sessions, les affaires étaient gérées par les procureurs du pays, en réalité par les consuls d'Aix, et spécialement par l'assesseur, toujours choisi parmi les avocats les plus distingués. L'interposition d'une assemblée, si arbitrairement composée qu'elle fût, entre le peuple et le pouvoir central, offrait au pays de grands avantages, particulièrement pour le mode de contribution. La province avait la faculté de s'abonner à chaque imposition, pour une certaine somme, qui équivalait à peu près au produit de la taxe. Mais elle en répartissait le montant et le recueillait, par ses propres agents : moins d'arbitraire, moins de vexations, moins de souffrances pour les pauvres gens (3).

L'archevêque prend fort au sérieux ses fonctions de président. Il fait preuve de la plus grande assiduité, et assiste à toutes les assemblées ; seule sa mauvaise santé le retient éloigné en 1776 et 1782. Il se fait alors représenter par un vicaire général (4), car il est le seul membre qui ait le droit de se donner un suppléant. Dès le premier jour, il tient à expliquer ses intentions et son but. Grâce à un témoin oculaire, le marquis d'Albertas (5) premier président du Parlement Maupeou, nous connaissons en détail son discours d'ouverture à l'Assemblée de 1772. Il commence par louer l'économie de son prédécesseur, chef

(1) Tel était le nom officiel. Dans le langage courant, il était constamment remplacé par celui *d'Etats*.

(2) Parfois l'assemblée était convoquée à des intervalles plus rapprochés. Ainsi, pour 1773, elle se tint le 9 novembre 1772, A. B. du R. C 91.

(3) Coriolis, t. I, p. 80.

(4) Ce fut Bausset.

(5) B. N. nouv. acq. fr. mss. 4388. C'est un journal de nouvelles recueillies par le marquis d'Albertas, en 7 volumes : 4386 à 4392.

d'« une administration sobre et sévère... il a sçu défendre les finances des projets brillans qui peuvent tenter les esprits les plus éclairés, comme des demandes mêmes du gouvernement ». La critique est toute voisine d'un pareil éloge. L'auditoire a dû comprendre que l'économie ne serait pas le seul moyen adopté par le nouvel archevêque, pour remédier aux besoins de la province, et arrêter une émigration assez forte, causée par la misère. Boisgelin l'insinue clairement, en remerciant les procureurs du pays, qui lui ont appris « comment on pouvoit concilier des vues justes et fécondes avec cette indispensable économie qui sert de loi ». Loi de contrainte, car, ajoute-t-il : « qui croiroit jamais que nous puissions renoncer de sang-froid à tant d'entreprises utiles, si les peuples pouvoient les supporter ? » Et il trace à grands traits son programme : développer les communications par de bonnes routes, arroser « une terre qui périt dans sa soif », endiguer les torrents. Pour cela il faut l'appui du Roi, et de son représentant, l'intendant.

La vérité, c'est que l'assemblée a peu de pouvoir effectif ; dominée aisément par son chef, et par l'intendant qui vient y présenter les demandes du Roi, elle ne peut que se plaindre et accepter. Quand il y a des difficultés, suivant le mot de Boisgelin lui-même, « elles restent tout entières après l'assemblée (1) ». Ordinairement, les députés de Provence s'en remettaient au Parlement, du soin de formuler leurs plaintes et remontrances : c'était la voie la plus longue et la moins sûre. Dès son apparition à la tête de l'assemblée, Boisgelin préconise une autre méthode : il fait suspendre la présentation de la requête ordinaire au Parlement, et suggère l'envoi d'un délégué spécial à Paris (2) ; c'est lui qui est choisi et ce sera toujours lui ; si dans les circonstances les plus importantes, on lui adjoint un ou deux procureurs du pays, c'est pour le décorum, et aussi pour ménager l'amour-propre local. En effet la solution se trouve à la Cour et chez les ministres. La centralisation, déguisée et ralentie par la variété et la complica-

(1) Lettre au marquis de Méjanes, 12 janvier 1782.
(2) A. B. du R. C 91, f° 8, novembre 1772.

tion des coutumes provinciales, n'en est pas moins forte et complète : il faut un arrêt du Conseil pour ouvrir un chemin, réparer une digue, construire un canal, homologuer un règlement d'hôpital (1), etc. Comment s'étonner dès lors, si l'archevêque passe beaucoup plus de temps à Paris que dans sa province ? Les agréments de société lui sont un attrait puissant, mais aussi, il est retenu par les devoirs de sa charge. Quand une fois les provençaux ont aperçu ce qu'ils pouvaient espérer de son application et de sa dextérité, ils sont les premiers à le supplier de se rendre à la Cour, au nom de l'intérêt public (2). Il serait donc injuste de le comprendre dans le commun des évêques non-résidents, que l'on blâme à bon droit. Dès février 1772 l'assemblée presse son départ, et « prie Mr. l'archevêque de permettre que le pays lui offrit les frais de députation ordinaires Mr. l'archevêque a répondu qu'il priait l'assemblée de vouloir bien consentir au refus qu'il en faisait sans diminuer le sentiment de sa reconnaissance ». C'était le 2 février ; le surlendemain Boisgelin se met en route. Bientôt sa présence obtient d'importants résultats, particulièrement agréables aux gens de Provence, jaloux de leurs privilèges et de leurs droits. Le 13 avril, l'archevêque envoie copie d'un arrêt du Conseil, confirmant la constitution provençale, et faisant remise à la province de 150.000 livres sur l'imposition du sel (3) ; or, Terray était contrôleur général.

On juge de l'émerveillement, et de la reconnaissance provoquée par des succès si rapides. Sur la proposition du marquis de Pennes, 1er consul d'Aix, les procureurs du pays déclarent qu'ils « lui doivent témoignage authentique qu'il n'est pas possible d'apporter plus de soins, d'attention et d'habileté qu'il en a mis dans cette affaire. Il étoit à souhaiter que le pays pût avoir quelque moyen de rendre publics les sentiments de vénération et de reconnaissance dont la Province est pénétrée (4) ». L'occasion

(1) A. B. du R. C 1367.
(2) *Ibid.* C 91 f° 238, C 93 f° 162, C 95 f° 211, etc.
(3) *Ibid.* C 1042. Lettre datée de Versailles
(4) *Ibid.* C 91 f° 36.

fut trouvée : les Pénitents noirs d'Aix mettaient en vente « 6 grands tableaux de la composition de Philippe-Amédée Vanloo, représentant des sujets de piété, tels que la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, le Baptême de Constantin, Saint Pierre aux liens, et autres sujets pareils et très estimés des connaisseurs ». Grâce à la bonne volonté des Pénitents, la province n'eut à payer que 2.800 livres, plus 570 pour les cadres, et put offrir ces tableaux à l'archevêque, comme « une marque de la satisfaction publique ».

Cette année 1772 pourrait être appelée la lune de miel de l'administration de Boisgelin en Provence. Chaque année cependant, l'activité du prélat fait merveille. Ce n'est pas de haut, avec une supériorité dédaigneuse, qu'il traite les questions. Il s'entoure de tous les renseignements, descend jusqu'aux petits détails ; pour lui point d'affaire méprisable. Il est à l'affût des moindres occasions d'être utile. S'il éclate un orage dévastateur, comme celui du 19 août 1773, qui désole la Haute Provence, il ne se contente pas de plaintes vagues : il sait que « les plaines sont engravées de deux, trois et quatre pans » ; que « la ville de Moustiers a éprouvé des dommages elle seule pour la valeur de cent mille écus » ; et il prévient le ministre « qu'il ne sera pas question seulement de remettre les impositions aux communautés, mais d'en nourrir les habitans (1) ». Quand il se juge peu informé, il réclame aussitôt des documents et complète son étude. C'est ainsi qu'il acquiert de l'autorité, non seulement près des ministres, mais encore dans les bureaux. Il ne dédaigne pas de travailler avec les commis. En vérité c'est un labeur d'une grande conscience. La correspondance qu'il exige est d'une variété et d'une étendue étonnantes ; presque jamais Boisgelin n'emploie de secrétaire ; ministre et commis d'une part, procureurs du pays de l'autre, il se fait leur intermédiaire infatigable. Aucune circonstance ne lui laisse perdre de vue les intérêts dont il a pris la charge. Qu'il se repose à la Roche-Bernard (septembre 1777) ou à Cucé (1779), qu'il assiste aux fastueuses fêtes de l'inauguration de Brienne (août 1778), il n'oublie jamais les affaires en cours, s'occupe avec une égale atten-

(1) Lettre du 11 septembre 1773.

tion, minutieuse et toujours éveillée, aussi bien du chemin d'Avignon et des ports du Rhône, que de l'éclairage d'Aix. Il obtient que l'armée rende à l'ingénieur Vallon « un cavalier dont il a besoin », et peut proposer « Michel, intelligent, honneste homme » pour être maçon de la ville d'Aix.

Mais, dans cette ardeur diligente, il rencontrait un écueil difficile à éviter : le caractère provençal est impétueux et susceptible ; l'imagination lui donne une impulsion parfois excessive ; la question de personnes intervient rapidement, et change, si l'on n'y prend garde, les négociations en une sorte de bourrasque. Boisgelin le sait, et quoique bien secondé et bien compris souvent par des hommes de valeur, comme les assesseurs Pazzery, Alphéran, Pascalis, Siméon, Portalis, il ne peut cependant s'en rapporter aveuglément à leurs rapports. Les assesseurs, organe actif de l'administration, sont d'ailleurs le point de mire d'une constante agitation, et se trouvent en butte à des jalousies parfois très vives.

Dans l'intention d'avoir des confidents, à la fois sûrs et influents, Boisgelin cherche donc des correspondants plus intimes, plus indépendants aussi, dont les renseignements ne soient altérés par aucun intérêt, et qui puissent en même temps, selon ses propres vues, former et guider l'opinion provençale. C'est ainsi qu'à la correspondance officielle, il en ajoute une autre, ayant toujours pour objet le bon règlement des affaires, mais dont il ne reste pas trace sur les registres de l'administration. C'est là qu'en toute confiance, l'archevêque peut exposer ses doutes, se plaindre de ses ennuis, mettre en œuvre des moyens de conciliation, que la susceptibilité ombrageuse des administrateurs ne seconderait que très imparfaitement. Dans les premières années de sa charge, il s'adresse au marquis d'Albertas (1). Les circonstances en ont fait le person-

(1) J.-B. d'Albertas (1715-1790), premier Président de la Cour des Comptes, aides et finances de Provence (1745), puis du Parlement Maupeou (1771-75). Il fut assassiné le 14 juillet 1790 au milieu d'un banquet qu'il offrait au peuple, dans son parc de Géménos. J. Audouard, *Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix*, br. in-8, Paris, 1909.

nage le plus important de la Provence. Il est président de la Cour des Comptes, et sa compagnie vient de remplacer l'ancien Parlement. Il jouit donc de la confiance du gouvernement ; sa prudence, son calme, son amour de la paix lui permettront de traverser cette période orageuse sans trop d'embarras. Il intervient de bonne grâce pour abréger l'exil des anciens parlementaires ; et c'est d'accord avec lui, que Boisgelin a obtenu le rappel du greffier Regina. Le marquis d'Albertas n'a pas toujours, il est vrai, à se louer de ses bons offices. Un jour, il se plaint amèrement que ses anciens collègues rappelés par son intervention, « s'assemblent , cabalent, font courir des bruits désavantageux qui effrayent le public et ne tendent qu'à lui inspirer une méfiance qui nuit à la besogne actuelle (1) ». Boisgelin trouve en lui un homme dont le caractère se rapporte au sien, et de plus un esprit élevé, capable de discerner et d'aimer le bien public. Aussi s'adresse-t-il souvent à lui pour donner ou obtenir des éclaircissements, dans certains cas difficiles. Et en revanche, il facilite par ses démarches la mise en train du nouveau parlement, aussi peu populaire à Aix que partout ailleurs. En particulier, il travaille à obtenir de la province, l'emprunt de 3.400.000 livres, qui permettra le remboursement des offices de l'ex-Parlement (2) : c'était enlever le principal obstacle au ralliement de l'opinion. Leur correspondance est active jusqu'au rétablissement de l'ancien Parlement, qui sonne l'heure de la retraite pour le marquis d'Albertas (3).

Mais Boisgelin, deux ans plus tard, trouve le confident de choix, avec qui la collaboration devient vite de l'amitié. La ville d'Aix élut à la fin de 1776, pour son premier consul, le marquis de Méjanes (4), qui était d'Arles, où il avait également exercé le mandat municipal. Son renom de sagesse, de vertu et de talent s'étendait à toute la pro-

(1) B. N. mss. *loc cit.* 4388.

(2) Lettres à d'Albertas 15 décembre 1772, 16 février 1773, 3 mai 1774. A. B. du R. C 2079. Bib. Maz. mss. 3433.

(3) Il reste 31 lettres de Boisgelin à d'Albertas, la plupart de 1773 et 74 (collection P. Arbaud, Aix).

(4) J.-B. Piquet, marquis de Méjanes, né à Arles, 1729, mort à Paris 1786.

vince. L'archevêque eut bientôt reconnu les hautes qualités de cette âme peu commune, et conçut la plus entière confiance dans sa compétence, son activité et sa discrétion. « Vous sçavez, lui écrit-il un jour, la confiance que j'ay dans votre raison qui est sur tous les objets et de tous les moments (1). » Boisgelin prit donc l'habitude d'écrire au marquis de Méjanes, avec un abandon qui rend cette correspondance fort intéressante (2). Elle est tout à l'honneur des deux amis ; il en résulte que l'un et l'autre étaient à l'envi, animés de la plus pure et de la plus ardente volonté de faire le bien. Leurs petites querelles, tout amicales, sont excitées seulement, parce que l'un brûle de voir l'autre encore plus actif, et plus heureux dans ses efforts. A ce méridional pondéré, sage et réfléchi, Boisgelin ose exprimer les craintes que lui inspire souvent « la vivacité provençale ». Il ne s'en rapporte qu'à son ami, quand on lui recommande quelqu'un pour une place importante : « Connaissez-vous un aspirant à être ingénieur, nommé Marolles qui se dit protégé par Mr. l'évêque d'Orléans, M. de Valbelle et employé par M. de Vauvenargues ? Je crains terriblement les provençaux et les protégés (3). » A cet administrateur scrupuleusement désintéressé, qui ne ménage pas sa peine, il s'en remet volontiers du soin de surveiller les grands travaux et les entrepreneurs. Il lui parle de tout, et se sert de lui constamment, pour écarter les oppositions, dissiper les défiances, préparer les solutions. C'est de concert avec lui qu'il prend les ménagements nécessaires pour garder son influence, d'une part sur le pouvoir central, d'autre part sur les procureurs du pays. Si l'assesseur Pochet ou le consul Pazzery résistent à une mesure que l'archevêque croit juste, c'est Méjanes qui est chargé de les « rallier » et de les « convertir (4) ».

(1) 10 août 1778; lettre datée de Brienne.

(2) Il reste 57 lettres de Boisgelin au marquis de Méjanes, dont 54, de janvier 1777 à mai 1780, ont pour sujet principal les affaires de Provence. Parfois, une lettre officielle, de ton impersonnel, est suivie d'une lettre intime où tous les ressorts sont dévoilés. V. par ex. lettres du 13 et 14 septembre 1777.

(3) 22 août 1777.

(4) Lettres du 19 et 22 août 1777. Il s'agit d'une indemnité à payer aux Carmes, expropriés par les travaux du cours d'Aix.

Mais aussi Boisgelin n'est pas seul à représenter la province. Dans le rôle de *defensor civitatis*, toujours prêt à obtenir des allègements et des faveurs, il se heurte d'abord à l'intendant, qui est essentiellement l'homme du Roi, et dont l'activité se déploie principalement, à recueillir le plus d'argent possible. Quand Boisgelin arrive en Provence, l'intendant est Auget de Montyon, le célèbre philanthrope. Or il semble que les aspirations provençales vers une liberté plus grande, aient trouvé en lui un adversaire décidé. Il avait été nommé par le triumvirat en 1771, pour remplacer de Galois de la Tour, qui était à la fois 1er président du Parlement et intendant. Montyon, peu habitué à ménager les susceptibilités des pays d'Etats, se brouilla vite avec les administrateurs locaux, qu'il regardait volontiers comme ses agents, et non comme ses conseillers. Boisgelin n'hésita pas à prendre parti pour ses collègues. Il en résulta « une misérable petite intrigue sourde, subalterne, cachée, honteuse (1) », où l'archevêque eut le dernier mot. L'assesseur Le Clerc n'avait pas consenti, malgré le désir de l'intendant, à répartir les secours royaux, destinés aux cultivateurs ruinés par le terrible hiver de 1772, avant le retour de Boisgelin en Provence. Il s'avisa en outre d'accuser la Compagnie d'Afrique de la disette et de la cherté des vivres. Or l'intendant était en même temps directeur de la Compagnie. Comme réponse à son mémoire, Le Clerc reçut, le 29 décembre 1772, une lettre de cachet sollicitée par Montyon, et obtenue par le ministre de la marine de Boynes. A Aix, l'émoi fut considérable. Les consuls prirent fait et cause pour l'assesseur, sorti de charge sur ces entrefaites ; ils adressèrent leurs plaintes à Boisgelin. Quinze jours après, la lettre de cachet était révoquée : et Montyon qui avait écarté les procureurs du pays, dut les admettre de nouveau dans le maniement des affaires (2). L'incident eut un grand retentissement ; sa prompte et heureuse solution porta au plus haut point la popularité de l'archevêque, qui recevait des compliments de toutes parts. Terray, annonçant la grâce de Le Clerc

(1) Lettre de Boisgelin à d'Albertas, 21 janvier 1773.
(2) B. N. mss. nouv. acq. fr. 4388, p. 1437 à 1479.

aux procureurs du pays, ajoute : « Je crois rendre témoignage à l'intérêt et à la vivacité avec laquelle Mr. l'archevêque d'Aix a suivi cette affaire, dont la conclusion si prompte lui fait autant d'honneur qu'elle doit vous donner de satisfaction (1). » Le marquis de Brancas, lieutenant général du gouverneur prince de Marsan, écrit de son côté (2) : « Mr. l'archevêque d'Aix que je vis aussitôt s'étoit déjà donné tous les mouvemens nécessaires pour obtenir la révocation des ordres rigoureux dont vous portiez les plaintes les plus justes... J'en suis témoin, j'ay tout vu et tout lu, et je ne puis trop vous répéter combien la province, vous, messieurs, et vos prédécesseurs, avez d'obligation aux soins infatigables et à la dextérité de ce prélat dans cette circonstance délicate. » Boisgelin pouvait légitimement triompher ; au jugement de d'Albertas, qui était aussi l'ami de Montyon, il triomphait un peu trop. La position de Montyon en demeura fort ébranlée ; quand au mois d'août suivant il dut quitter Aix pour l'intendance d'Auvergne, il en voulut de sa disgrâce, surtout à l'archevêque et au prince de Marsan.

Son successeur, Sénac de Meilhan, ne fit que passer. On sait qu'il avait de grandes prétentions personnelles au génie des affaires, et qu'il affectait de se sentir à l'étroit dans une simple province. Peut-être, arrivant après la grande victoire de Boisgelin sur Montyon, et réduit à un rôle effacé, fut-il quelque peu agacé de la popularité peu discrète de l'archevêque. Et on pourrait assez justement lui prêter quelque intention satirique, quand il compare « pour l'élévation du génie, l'homme d'État avec l'homme propre aux affaires... Un homme doué d'une médiocre intelligence qui a quelque mémoire et de l'application, peut acquérir une grande réputation, surtout s'il a une physionomie imposante ou spirituelle (3) ».

Dès que le Parlement fut rappelé, on remit l'intendance aux mains du premier président de la Tour, qui la conserva jusqu'à la Révolution. Il possédait déjà l'estime et la con-

(1) A. B. du R. C 91 f° 167
(2) *Ibid.*, C 1050, 20 janvier 1773.
(3) Cité par Sainte-Beuve, *Lundis*, X, p. 97.

fiance des Provençaux. Sa situation était assez paradoxale : comme intendant, il devait faire accepter et exécuter les édits royaux ; et parfois, comme premier président, signer les remontrances qui critiquaient les mêmes édits. Il est vrai que, le plus souvent, le devoir de protester incombait à la Cour des Comptes, car il s'agissait ordinairement de mesures fiscales. Cependant, qu'une telle anomalie ait pu se continuer pendant plus d'un demi-siècle, cela donne la plus haute idée des aptitudes diplomatiques des Galois de la Tour. Le père en effet avait exercé de même les deux fonctions en apparence incompatibles ; en 1746, il les avait transmises à son fils (1), que seul le coup d'état de Maupeou mit à l'écart pendant 4 ans. On imagine facilement, qu'un tel rôle assurait à de la Tour une large clientèle. C'était. en influence et en popularité, un rival dangereux pour Boisgelin. Mais tous deux pratiquaient éminemment l'art de concilier et d'éviter les conflits. La restauration de l'ancien Parlement fut d'ailleurs pour l'archevêque, l'occasion de manifester ses dispositions ; il le fit avec un succès qui dépassa les bornes de la province. Son discours fut recueilli en entier par Grimm (2), comme l'écho le plus parfait de l'opinion générale. On sait que le rappel des Parlements fut considéré comme une victoire de la liberté contre le despotisme, comme une concession de la force à la justice. Il semble bien, au contraire, que cette restauration fut la faute capitale de la monarchie à son déclin. Ces magistrats, ramenés sur leurs sièges par la faveur publique, ne cesseront d'entraver le mouvement des réformes ; ils feront la même opposition têtue aux projets sauveurs de Turgot, aux fantaisies ruineuses de Calonne ou de Brienne, et aux mesures de tolérance. L'esprit de corps le plus étroit les rendra sourds à tous les avertissements. Il se passera moins de quinze ans après leur triomphe, et ils disparaîtront sans laisser un regret, sans éveiller une sympathie, n'ayant fait qu'une chose : désarmer le pouvoir royal et augmenter le gâchis. Quoiqu'il en soit, quand ils reprirent leurs fonctions, la France entière,

(1) A. B. du R. C 1166.
(2) *Correspondance*, t. X, p. 15 17.

moins Turgot et quelques esprits clairvoyants, les salua comme la sauvegarde des libertés publiques. On ne peut s'étonner que Boisgelin se soit fait l'interprète de la joie et des illusions générales, au milieu d'une ville très attachée à son Parlement, à la tête d'une administration qui tenait par des liens multipliés, aux familles parlementaires. Lui-même ne pouvait oublier son origine. Le 10 janvier 1775, dans la séance où Feydeau de Marville commissaire royal, assisté du marquis de Rochechouart commandant de la province, avait réinstallé la compagnie en son Palais, l'avocat Pochet rappelait à l'archevêque que son sang l'unissait à la magistrature remise en charge : « C'est dans le sein de la magistrature que cet insigne prélat a puisé son zèle pour le bien public, et toutes les vertus qui donnent un nouvel éclat à ses éminentes dignités ; combien de titres n'a-t-il pas pour participer à sa gloire ? (1) » Il célébra cette « gloire » de manière à plaire non seulement à ses auditeurs, mais encore à tous les gens *éclairés*, comme le prouve la flatteuse attention de Grimm.

Ce fut le 16 janvier, jour de la séance solennelle de rentrée. Avant de célébrer la messe rouge, l'archevêque prit le dernier la parole, après de La Tour, et le procureur général Le Blanc de Castillon : « Il est donc un terme à cette étonnante révolution... Ainsi quand tout a plié sous l'autorité souveraine, reste l'opinion publique qui persuade l'autorité même et ne lui cède jamais. L'opinion des sages... ne combat point les rois, elle les éclaire, ramène l'empire de la justice sans troubler le repos des peuples. » On voit que selon le mot de Richelieu (2), « sous Louis XVI on parlait tout haut ». L'archevêque fait ensuite un éloquent et noble appel à l'union, à l'émulation de tous pour le bien général : « Evêques, magistrats, citoyens, quel serait l'objet de notre ambition jalouse ? Ce n'est ni de crédit ni de pouvoir que nous avons besoin, il nous faut des talens et des vertus. Unissons-nous pour faire règner

(1) J. Audouard, *loc. cit.*

(2) Cité par Véri, Journal inédit : « Sous Louis XIV on n'osait pas parler, sous Louis XV on parlait tout bas, sous Louis XVI on parle tout haut ».

la religion et les bonnes mœurs et les lois, pour répandre à l'envi les connaissances utiles, et pour éclairer le gouvernement, car telle est la vraie puissance et le noble privilège de cette nation heureuse, qui commande à ses rois en leur obéissant ». De La Tour crut devoir remercier celui qui traçait en termes si magnifiques l'idéal du Parlement : « On reconnaît, dit-il, dans son discours, le pontife sage, le citoyen juste et zélé, et on retrouve ces couleurs aimables, ces tours heureux et faciles qui caractérisent l'éloquence du cœur. » La bonne entente, scellée par cette journée mémorable, s'établit entre l'archevêque et l'intendant premier président. Sans aller jusqu'à l'intimité, leur mutuelle confiance, accompagnée d'abord d'une certaine réserve, ne fit que s'affirmer. Plus tard, aux heures troubles et graves, Necker leur demandera d'autant plus volontiers leurs avis, qu'ils sont parfaitement d'accord.

Le pouvoir central avait encore un autre représentant permanent dans la province : le lieutenant-général commandant les troupes. Boisgelin n'avait ordinairement à entretenir avec lui que des rapports de courtoisie. S'il fut particulièrement lié avec le marquis de Rochechouart (1), pendant les premières années de son administration, et surtout avec le marquis de Caraman, qui dut faire face aux agitations des dernières années du règne, c'est que la gravité des circonstances faisait un devoir, vivement senti, de maintenir une étroite union entre les autorités de la province. Le marquis de Voguë, le comte de Thiard et le marquis de Miran exercèrent leur commandement pendant les années calmes, de 1776 à 1786. Quant aux gouverneurs, ils ne résidaient presque jamais, pas plus que le lieutenant-général qui les suppléait. En 1771, le gouverneur était le prince de Marsan ; il fut remplacé en 1782 par le prince de Beauvau, ami personnel de l'archevêque. Tous deux s'en remettaient volontiers à l'activité du premier procureur de Provence, bornant leur rôle à lui prêter appui à la cour. On a déjà vu que Brancas, leur lieutenant-général, suivait la même conduite, et ne pouvait qu'applaudir aux efforts et aux succès de Boisgelin.

(1) Il commanda en Provence de 1771 à 1776.

Pour le seconder dans son travail, l'archevêque savait discerner les hommes les plus capables. Parmi les assesseurs d'Aix qui furent ses principaux collaborateurs, on remarque surtout Portalis et Pascalis. Mais ce dernier, âme noble et généreuse, esprit élevé, cœur éloquent, n'avait pas la pondération ni les vues générales qui font l'homme public complet. Sa carrière brillante, rapide et tragique, l'a prouvé ; il fut l'interprète le plus passionné des libertés provençales, et il périt pour n'avoir pas su s'en déprendre, au profit de l'affranchissement national (1). Il paraît avoir été doué surtout pour l'opposition , et la docilité n'était pas son fait. Aussi l'intelligence lucide, le jugement sûr, le caractère calme et conciliant de Portalis (2), devaient plaire davantage à Boisgelin. Si nous en croyons Bausset, le prélat jugea bientôt que le futur ouvrier du Concordat et du Code civil pouvait rendre des services sur un théâtre plus vaste. Lui qui ne pouvait devenir ministre, voulut avec une abnégation louable, profiter de l'amitié de Maurepas, pour pousser le jeune avocat aux affaires. Mais les temps n'étaient pas révolus, et, nous dit Bausset, le sage Portalis préféra la vie calme et heureuse au fond de sa province ; il se borna à seconder de son mieux les projets de son archevêque.

A Paris, Boisgelin voulait cependant avoir, pour les besoins de sa province, un agent actif et habile. Cette fonction était alors occupée, depuis plus de vingt ans, par Joseph Aublay ; c'était un homme vieilli dans son rôle subalterne, n'ayant que la dextérité médiocre que donne la routine, endormi dans l'exécution de formalités toujours les mêmes. Aussi, malgré son aménité, Boisgelin se plaint de lui : « Vous me parlez des affaires qui doivent être suivies par le sieur Aublay. Cet homme n'a pas passé chez moy, ne me rend pas compte d'une affaire, et n'en

(1) V. Ch. de Ribbe : *Pascalis. Etude sur la fin de la Constitution provençale*, in-8, Paris, 1854.

(2) Portalis (1746-1807), avocat; incarcéré sous la Terreur, député au Conseil des Anciens (1795), victime de fructidor (1797), conseiller d'Etat sous le Consulat; un des négociateurs du Concordat. Directeur des affaires ecclésiastiques (1801), ministre des Cultes (1804).

fait pas une (1). » Il n'y a qu'un remède : « Il me faut dans cette place un homme qui me soit attaché, j'ay sans doute mérité qu'on m'accorde une préférence qu'on n'a jamais refusée à mes prédécesseurs. » Aublay méritait d'être mis à la retraite, et les procureurs du pays s'occupent de lui trouver un survivancier. On croit le tenir, dans le sieur Gibelin. Mais l'archevêque, qui a déjà fait son choix, de déclarer sèchement : « Je ne songe point du tout à M. Gibelin pour cette place d'agent, il me faut un homme qui me soit attaché personnellement (2) ; » c'est-à-dire un homme de confiance, capable, sinon d'étudier les affaires, Boisgelin se pique d'y suffire, du moins d'en assurer la marche.

Cependant l'archevêque était trop bon pour congédier sans égards un vieux serviteur, et trop habile pour aller d'un trait à son but. Il avait procédé par degrés ; en 1774, sur sa demande, le second poste d'agent avait été supprimé (3), moyennant une indemnité de 3.000 livres au titulaire, l'avocat Charles-François Bouche (4). Puis le temps s'était chargé de faire constater l'insuffisance d'Aublay. C'est seulement le 14 décembre 1779 que l'Assemblée de Provence, en l'absence de son président, nomme un survivancier, dont le traitement de 2.000 livres sera pris sur les 6.000 alloués à Aublay. Vives protestations de l'intéressé ; il n'est pas infirme et offre de le prouver, il a une femme et quatre enfants à nourrir. « Vous avez pu, écrit-il assez justement à Boisgelin (5), désirer un homme qui vous fût agréable et à votre choix, mais vous n'avez jamais entendu que ce fût aux dépens de ma misérable fortune, après 30 ans de services. » Le prélat ne resta pas sourd à cet appel. Le 28 décembre, Aublay se donne la petite vengeance d'opposer « les cruels Etats » auxquels il a rendu tant de services, et qui lui retranchent 2.000 livres, « à Mr. l'archevêque d'Aix, à qui je n'ai pas eu le bonheur d'en rendre aucun », et qui cependant « se détermine gracieu-

(1) Lettre à Méjanes 14 septembre 1777, datée de la Roche-Bernard.
(2) A Méjanes, 11 nov. 1777.
(3) A. B. du R. C 91, f° 306.
(4) 1737-1795. Député du Tiers pour la sénéchaussée d'Aix à la Constituante, Bouche fut l'adversaire passionné des classes privilégiées.
(5) A. B. du R. C 1014.

sement à prendre sur lui-même et sur ses propres revenus l'équivalent de ce retranchement ». C'était régler la question en galant homme et en grand seigneur. Aublay continua d'ailleurs d'être l'agent comptable. Son remplaçant était vraiment l'homme de Boisgelin : Bigot de Préameneu (1) était de Rennes, et l'archevêque, qui l'avait employé pour le règlement de ses affaires de famille, le connaissait pour « un avocat habile, accoutumé au travail (2) ». Mais il avait un grave défaut : il n'était pas Provençal. Et il fallut toute la finesse et le désintéressement de l'archevêque pour le faire agréer. On consentit même à changer son titre d'*Agent*, qui désigne trop crûment un subalterne, pour celui de *Conseil* de la Province (3), mieux adapté à la dignité du barreau parisien. Deux ans plus tard son traitement fut porté à 4.000 livres.

Il faut avouer que Boisgelin se connaissait en hommes. Bigot de Préameneu dont la carrière offre une grande ressemblance avec celle de Portalis, fit preuve également d'intelligence vaste et claire, de labeur acharné, de haute conscience. Un grand prélat d'ancien régime se trouve ainsi avoir donné, en quelque sorte, à la France moderne, deux de ses meilleurs bâtisseurs, et à l'Eglise concordataire, ses deux premiers ministres des cultes.

III

Quand on considère cette activité si étendue, si bien raisonnée, qui sait se choisir des secours de si belle qualité, on est moins tenté d'attribuer à la piété filiale de Bausset, ce qu'il dit des résultats obtenus par Boisgelin en Provence : « Tout en effet changea de face aussitôt qu'il y parut. » François de Neufchâteau, qui tient ses renseignements de Portalis, est aussi affirmatif : « Par son impul-

(1) 1747-1825. Député de Paris à la Législative, se cache pendant la Terreur. Au 18 brumaire, nommé conseiller d'Etat, travaille au Code civil avec Portalis et Tronchet, remplace Portalis comme ministre des Cultes en 1808, vit dans la retraite sous la Restauration.

(2) A. B. du R. C 1042, 16 mars 1780.

(3) *Ibid.*, C 95.

sion, la Provence sembla renaître (1). » Moins facile et moins soudaine, l'œuvre ne peut être contestée, et elle est plus méritoire, d'avoir été le prix de longs efforts. Il ne peut être question de raconter par le menu l'histoire de la Provence, pendant les vingt années de cette administration. C'est l'homme que nous cherchons, au milieu de ses travaux. Mais à le regarder agir, à s'arrêter aux principales affaires dont il dut s'occuper, on verra comment, par un labeur incessant, Boisgelin s'acquit une influence décisive et bienfaisante. La première difficulté à laquelle il se heurta, fut la plainte générale contre l'affouagement, ou recensement par feu, base de tout le système financier de la province, en particulier de l'établissement de la taille. Un *feu*, c'était la valeur de 50.000 livres en fonds de terre (2). Les communautés avaient le plus grand intérêt, à ne pas compter plus de feux qu'il n'était juste. Or, beaucoup en critiquaient la répartition. Une série d'années désastreuses avaient ruiné l'agriculture. Les oliviers avaient gelé en 1769 ; comme partout en France, les céréales avaient donné une récolte insuffisante en 1770 et en 1771. La misère était générale, suivie bientôt d'une émigration assez importante pour donner de l'inquiétude (3). On conçoit que ces causes aient modifié la richesse de certains cantons. Les plaintes s'accumulaient depuis plusieurs années, sans résultat. Boisgelin, dont les intéressés invoquèrent « l'esprit de charité, de religion, d'amour pour le bon ordre, et ces grandes lumières qui le rendent si propre à conduire cette province (4) », résolut enfin d'apporter une solution. Or, faire un nouvel affouagement complet exigeait beaucoup de temps et d'argent : on prévoyait une dépense de 4 à 500.000 livres. L'archevêque s'entoura de toutes les lumières possibles, et se fit envoyer les documents concernant les affouagements antérieurs (le der-

(1) Réponse au discours de réception de Dureau de la Malle, élu à la place de Boisgelin (1805).
(2) V. Coriolis, t. I, p. 78 et ssq.
(3) Ainsi d'après Ch. de Ribbe, Aix qui comptait 28.720 hab. en 1760, n'en avait plus que 23.000 en 1774.
(4) Bib. Maz. mss. 3432.

nier remontait à 1730-1735) (1). Enfin il s'adressa à l'*Ami des hommes*, le marquis de Mirabeau, disciple de Quesnay, ami de Turgot, grand propriétaire en Provence, spécialiste en économie agricole. Le marquis répondit par un mémoire de 23 pages, accompagné de cette curieuse note explicative (2), où l'on retrouve le style étrange et le caractère original de l'auteur : « M. de Mirabeau ne doit point aller de sitost en Limousin. Il s'est informé et a appris que le Comte des Marais doit aller dans peu rejoindre M. Turgot, il demeure dans le cloître St-Germain l'Auxerrois. M. de M... prend la liberté de joindre icy la copie du mémoire que M. l'archevêque a bien voulu lui demander, c'est un discours plutost qu'un mémoire et trop peu approfondy. Le vray dans les principes naturels est que la *solidarité* qui résulte de toute association en corps de province, fait icy tout le mal, et qu'elle est impossible à allier en justice avec la condition de la *movibilité* du tarif. Si j'étois seul pour ma cotte-part vis à vis le souverain, il seroit juste que mon tribut accrut d'après une proportion connue, en raison de l'augmentation de mon revenu. Mais sitost que je fais corps avec un canton, une province, une vigairie, ou même une paroisse, dès lors ma cottisation ne doit pouvoir hausser qu'en raison de ce que tout lé corps payera plus que cy-devant, et jamais mon état relatif ne doit varier : sans cela l'on retombe dans l'arbitraire et mon sort dépend des fautes ou de la négligence ou du malheur d'autruy que je n'ay pu empêcher, et mon état n'est jamais sûr et propre, mais est toujours précaire. Il suit de là qu'une loy, coutume, usage, etc., qui allie ces deux hétérogènes, la *solidarité* et *mobilité* relative, eut-elle mille ans, est une loy injuste, contraire à la propriété, et par conséquent plus on en peut éloigner l'exécution et le renouvellement effectif, plus on agit selon la justice et la prudence, indépendemment de touts motifs de détail. M. de M. assure M. l'archevêque de son respect ». Cet avis négatif était peu favorable aux gens ruinés par les intempéries, et ne pouvait suffire à calmer

(1) A. N. H 1241[1].
(2) Bib. Maz. mss. 3432.

les plaintes des communautés surchargées. Par le conseil de Boisgelin, l'assemblée de 1772 régla la question, moyennant un compromis qui ménageait les finances de la province. On se borna au recensement des communautés réclamantes, à raison de quatre ou cinq par an. Il fut terminé en 1776. Les villages les plus dignes d'intérêt avaient été déchargés de 101 feux, qu'on reporta sur les vigueries les plus prospères. Les frais ne dépassèrent pas 5.000 livres (1).

Le malaise auquel il s'était agi de remédier, venait surtout de la disette. La Provence ne produit pas assez de blé pour sa consommation ; à toutes les époques elle a dû en importer. Or Terray venait de supprimer le libre commerce des grains ; le plus pressé était d'en faire venir. C'est ce que l'archevêque obtint, non sans peine, du contrôleur général (2) ; la province put acheter à Gênes et dans les autres provinces. Cependant la situation ne cessait de s'aggraver ; il éclata même en maints endroits de véritables émeutes (3). Aux yeux de Boisgelin, fidèle disciple de Turgot et des économistes, la permission temporaire et locale d'acheter des céréales, les secours accordés par le Gouvernement, tout cela n'était qu'un palliatif insuffisant. Le 4 mai, il annonce qu'il a saisi « le moment de réclamer le rétablissement de la communication de Marseille avec la Provence et avec les autres ports du Royaume ». Plus que jamais il demande la liberté du commerce ; il profite des circonstances pour gagner à ses idées les procureurs du pays, et fonder la vraie doctrine économique dans sa province. Telle est la raison d'une lettre fort intéressante, qu'il faut citer (4) : « Je ne puis pas Messieurs, vous dissimuler mes inquiétudes. Vous sçavez que selon les principes auxquels chaque circonstance me semble donner une nouvelle preuve, je ne puis avoir de confiance que dans le rétablissement du cours ordinaire du commerce. Il faut

(1) A. N. H 1241¹. La Provence comprenait 2927 feux 1/2 1/7 1/16 1/24 1/30 1/32 1/50 et avec les terres adjacentes, 3211 feux. V. Coriolis, t. I.
(2) A. B. du R. C 1042, 6 mai 1773.
(3) Lettre à d'Albertas, 8 mai.
(4) A. B. du R. C 1042, 25 mai 1773.

que le prix du bled baisse par le simple effet de l'abondance du bled dans la province. Il faut que les marchands soient persuadés que le baissement successif du bled est le simple effet de cette abondance, et le plus grand bienfait du gouvernement et de l'administration est de les en convaincre. Ils n'en seront point convaincus quand ils apprendront qu'on fait de tous côtés des approvisionnemens pour faire diminuer le prix du bled. Quelques considérables que puissent être ces secours extraordinaires, on sent bien qu'ils ne peuvent suffire à la subsistance de la province entière. C'est une erreur de croire que le roy lui-même est assez puissant pour nourrir tout son peuple. Il faut que les ressorts infinis du commerce général soient mis en action pour subvenir à des besoins aussi multipliés que ceux de tout un peuple. Quand les approvisionnemens seront connus, et quand on saura qu'ils sont faits pour être distribués à bas prix, et quand on verra par un baissement subit et inattendu que le prix du bled est réglé par le gouvernement, qui consent à faire des pertes pour être utile, et non par une abondance générale qui ne se fait sentir que par degrés, les marchands retiendront leurs grains et attendront pour les vendre que les bienfaits du Gouvernement soient épuisés. Les marchands étrangers ne feront point d'envois dans un pays pour lequel une générosité dont ils ne peuvent ny prévoir l'étendue, ny soutenir la concurrence, ne leur permettra point de faire des spéculations. Quand les secours seront employés et cessés, quand la quantité du bled se trouvera diminuée par le défaut d'envois, le prix des bleds augmentera et il sera bien plus difficile de tenir les opérations sages et mesurées par lesquelles on peut ramener une diminution constante. Il faut que la main des administrateurs se cache si elle veut rendre ses dons utiles... sans concurrence il n'y a point de commerce et sans commerce il n'y a point de subsistance. C'est donc le commerce qu'il faut rétablir ; ce sont les marchands qu'il faut inviter par leur propre intérêt à faire le commerce, et à le faire d'une manière utile au public. » Il semble que, pénétré de son sujet, l'archevêque, conformément à l'austérité économiste, ait volontairement renoncé

à toutes les grâces du style, pour mieux inculquer sa leçon de bon sens.

La question est de celles qui le préoccupèrent constamment. C'est en vue de ne pas laisser troubler le ravitaillement de la province, qu'en 1777 il s'intéresse au règlement du port de Marseille. Marseille est le centre vital de la Provence ; son port s'ouvrait alors presque complètement libre ; mais ses communications avec l'intérieur du pays étaient hérissées de douanes et de péages. Il fallait donc assurer la répartition la plus avantageuse de toutes les denrées amenées sur les quais. Voilà pourquoi les procureurs du pays suivaient attentivement l'élaboration du nouveau règlement de ce port, bien qu'il fût en dehors de leur administration (1). Et ils n'en étaient pas fort satisfaits : « Je traite à présent du règlement de police de Marseille avec M. Necker. Oh ! quel ouvrage ! il n'y a pas de royaume qu'on peut couler à fond si ces principes d'administration étoient malheureusement exécutés partout ; et la manière dont ces préambules et articles sont compliqués, entravés et déguisés ! (2) » Cependant Boisgelin poursuit leur approbation, car, dit-il, « je vois avec plaisir que l'influence sur le commerce ne sera pas considérable, et c'est ce qui me donne le moyen d'avoir les ménagemens que je désire pour l'auteur qui n'en auroit pas pour moy. » L'auteur, c'était l'intendant, représenté près de Necker par M. de Sabran. Aussi, après s'être épanché, l'archevêque ajoute cette note pour le fidèle Méjanes : « lettre bonne à brûler ». Necker hésite à donner cette approbation, soufferte plutôt que désirée par Boisgelin. Il finit par renvoyer le règlement à l'examen des intendants du commerce. Ce qui attirait surtout l'attention du prélat, c'était la répercussion que la nouvelle ordonnance pourrait exercer sur l'approvisionnement. Or, la liberté commerciale ayant été rétablie par l'édit du 13 septembre 1774, cette influence, dit-il, « n'est point nuisible, parce qu'aussy longtems que le bas prix (du blé) reste le même, le Languedoc envoye moins de bled à Marseille, parce que la consommation du seul pain blanc

(1) A. B. du R. C 1042, 13 août 1777.
(2) A Méjanes, 26 juillet 1777.

de 1[re] qualité et moitié de la 2[e] n'est pas bien considérable par rapport au commerce général, parce que l'inconvénient à Marseille n'est retombé que sur les gens riches et aisés et non sur le peuple, et parce qu'enfin lorsque les bleds de la province auront remonté à leur prix, la province n'aura plus d'intérêt à l'exécution du règlement. Pourquoy le casser ?... quand la voye d'authorité exciteroit dans le parlement et dans l'administration de la province une vive réclamation. Je vous fais ma confession, ne voulant point tomber en contradiction avec mes principes ; je désire toujours de prendre les voyes de prudence qui peuvent se concilier avec l'intérêt général, mais il est plus fort que moy d'approuver ce malheureux règlement (1). » Il le soutient cependant, mais parce que cela ne lèse pas les intérêts vraiment généraux, ceux des pauvres, et que si les riches mangent à moins bon compte du pain blanc, le pain bis ne sera ni moins abondant ni plus cher. D'autre part il fait plaisir sans dommage, à ceux qui préconisent le fâcheux règlement. Telle est la méthode de prudence et de persuasion, qui permet de ménager les personnes sans perdre de vue le bien public. Telle est la tactique de Boisgelin, qui lui assure une influence incontestée, et lui ramène sans violence les adhésions nécessaires.

IV

Mais déjà ses grands projets de travaux publics, avaient commencé d'être mis à exécution. Il n'aurait pu les proposer directement sans effaroucher, après l'administration économe et timide de son prédécesseur. Il saisit habilement l'occasion, dans le premier service important qu'il rendit à la province en matière d'impôt. L'édit de novembre 1771 avait établi, sur le sel, une taxe additionnelle de 2 sols par livre. C'était pour la Provence, une charge nouvelle d'environ 200.000 livres. Les réclamations furent vives, et se donnèrent libre cours à l'assemblée de 1772, la première

(1) A Méjanes, 11 août 1777.

que présidait Boisgelin. Il fut chargé, comme on l'a vu, de plaider la cause de la province près du gouvernement, et partit précipitamment pour Paris. Le succès fut prompt : le 6 avril, un arrêt du Conseil remettait à la Provence 150.000 livres sur l'augmentation du sel, et d'après les suggestions de l'heureux négociateur, en déterminait l'emploi : 100.000 livres devaient être consacrées à des canaux d'irrigation, et 50.000, à soulager les communautés surchargées d'imposition (1). On sait quelle fut la gratitude enthousiaste du pays. Aussi Boisgelin put-il désormais faire adopter sans résistance ses projets de travaux. Le 9 novembre 1772, il ouvrit l'assemblée des Etats, à Lambesc, par un discours habile (2). Il s'agissait de déterminer l'emploi des cent mille livres : or, dit-il, les procureurs du pays ayant soigné les chemins, « frappé de l'utilité que la Provence retirerait des canaux d'arrosage... il avait obtenu de Sa Majesté que cette somme pourrait être appliquée à la construction de pareils canaux ». C'était proposer sagement ; on saura bientôt ce que l'archevêque pensait des routes de Provence, avant son administration. Mais dans ce pays sec, rocheux, où la plupart du temps on peut faire passer partout un âne ou un mulet, les dépenses de voirie semblaient assez peu utiles ; et les procureurs du pays ne songeaient guère qu'aux tronçons de route, aboutissant à leurs propriétés, ou bien aux villes qui leur avaient donné naissance. La flatterie était donc évidente, mais Boisgelin la jugeait bonne à lui assurer les concours indispensables. Aussi, le marquis de Rochechouart qui voulait dessécher les marais de Fréjus, les gens de Manosque qui réclamaient un canal, n'eurent-ils aucun succès. L'assemblée se rangea unanimement à l'avis de son président. Celui-ci avait adopté un projet du marquis de Pennes, tracé par l'ingénieur Brun qui, suivant l'usage, promettait « une dépense fort médiocre ». On décida donc de répandre les eaux de la Durance, à partir de Malemort, à travers la viguerie de Tarascon. Le canal voté, l'assemblée décrète qu'il portera le nom de canal de Boisgelin,

(1) Lettre à d'Albertas, 9 avril 1772. V. Coriolis, t. II, p. 2 à 30.
(2) A. B. du R. C 91, f° 129.

« voulant immortaliser par ce monument le précieux souvenir d'un prélat qui s'est gagné tous les cœurs, et sur le zèle duquel la Province fonde toutes ses espérances ».

Jamais honneur ne devait être mieux justifié. Car, non seulement l'archevêque fit adopter le projet, mais il ne cessa d'en poursuivre l'exécution, et au moment critique, d'en sauver le but utile. Les travaux, autorisés par arrêt du Conseil, du 3 avril 1773 (1), commencèrent sans retard ; à la fin de l'année, 600 toises étaient déjà creusées. Le canal devait aller de Malemort à Tarascon, en arrosant la plaine qui s'étend au nord des Alpines, jusqu'à la rivière. C'était une partie d'un plan plus vaste déjà étudié. En 1742, avait paru un *Traité ou Analyse* d'un canal projeté pour dériver une partie des eaux de la Durance pour Aix, Marseille et Tarascon (2). Le canal de Craponne ou de Richelieu ne suffisait pas pour abreuver « une terre qui périt dans sa soif ». En dix ans, le tracé fut achevé sur 18.543 mètres, jusqu'au delà du rocher d'Orgon (3). Le canal avait une largeur de 6 mètres au plafond, et pouvait débiter 60 moulans d'eau (4). La pente était de 0,25 pour mille. Enfin les frais s'élevaient, en 1783, à 1.252.000 livres, en avance de 252.000 sur les crédits disponibles.

On ne peut qu'admirer l'énergie, la ténacité, la minutieuse vigilance de Boisgelin attaché à son œuvre. Afin d'y intéresser la province, il obtient pour elle « la dispense de contribuer à l'avenir aux ouvrages des canaux de Bourgogne et de Picardie (5) ». C'est ériger une œuvre d'utilité locale à la dignité d'intérêt public. Il faut aussi écarter les concurrents. Plusieurs concessions de prise d'eau en Durance avaient été accordées depuis un siècle. En particulier, le sieur Floquet avait commencé, en 1750, « un canal au rocher de Canteperdvin au-dessus du bac de Mirabeau (6) » ; faute d'argent, il vient de céder ses droits à

(1) A. B. du R. C 91, f° 170.
(2) Par Floquet, in-12, chez Boy à Marseille.
(3) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 715 et ssq.
(4) Le moulan est le débit de 7 pieds 3/4 cubes, soit 265 litres 65 à la seconde.
(5) A. B. du R. C 1364, 27 novembre 1775.
(6) A. B. du R. C 91, f° 228, 19 janvier 1774.

une compagnie de gens riches et influents, qui veut être assurée du monopole. L'entreprise de Craponne, qui prend son eau à 4 lieues en amont de Malemort, proteste également. On perd plusieurs mois à débouter les opposants. D'autre part, les travaux du canal sont loin de donner toute satisfaction. « Je suis vraiment affligé, écrit l'archevêque à Méjanes (1), des nouvelles de votre visite, je vois que les entrepreneurs augmentent la dépense et ralentissent les travaux. J'écris à M. Brun (l'ingénieur) une lettre très décisive sur la nécessité de recourir à d'autres arrangemens... Je luy reproche ses absences continuelles, ses intérêts communs avec les entrepreneurs. » Il se plaint aussi « des devis faits avec inexactitude », et de la véritable « collusion » entre les gens divers employés au canal : « Je le dis et le redis, l'adjudication seule peut répondre par elle-même à toutes les difficultés. » C'était en effet le vice initial de l'entreprise : les procureurs du pays, tenus par les sympathies de clocher, n'en avaient pas voulu. En vain l'archevêque, bien secondé par Méjanes, multiplie les contrôles officieux ; M. Saget ingénieur du Languedoc, visite à plusieurs reprises les travaux, ainsi que l'ingénieur du port de Toulon, amené par Méjanes. Il faut en passer par les fantaisies de Brun : « Il n'y a pas moyen, avoue Boisgelin, de renvoyer le seul homme qui puisse niveller, diriger le cours du canal et qui seul a le secret. » Si du moins il pouvait se débarrasser des mauvais entrepreneurs ! « Il faudroit s'assurer de Féraud et consentir au résiliement de Bressy. Je crois que nous n'avons pas d'autre moyen pour nous retirer du gouffre où nous sommes tombés. » Brun paraît parfois s'animer sous les reproches et les exhortations ; cependant cela ne change pas les conditions défavorables, ni ne supprime ses relations douteuses avec les entrepreneurs ; il est d'ailleurs malade. Méjanes ne trouve qu'un remède : que l'archevêque choisisse un ingénieur à Paris. Mais Boisgelin y voit de grandes difficultés (2). Un étranger exciterait une opposition générale, qu'il soit seul ou associé à un homme du pays ; d'ail-

(1) 26 juin 1777.
(2) Lettres du 1er juillet et du 11 août 1777.

leurs, où le prendre ? « Je ne le connaytray point... peut-estre un seul dont on désire se défaire dans les ponts et chaussées... je connois bien son talent, mais point sa morale. » Il refuse de s'adresser à ce corps « dont la magnificence est excessive, dont la dépense est énorme, dont les pillages sont célèbres... nous ne sommes pas assez riches pour nous perdre dans la magnificence... on en viendroit sans doute à louer la parcimonie de M. de Brancas pour conserver l'économie de la province. » Et comme Méjanes n'abandonne toujours pas son idée, le 14 septembre, de la Roche-Bernard, l'archevêque l'assure encore que « les ingénieurs de Bretagne sont plus frippons et aussi ignorans », et garde sa défiance pour les ponts et chaussées, « ce corps ambitieux et magnifique ».

La plus grande difficulté, on peut dire l'échec du canal, c'est le percement du monticule, que les eaux doivent traverser avant d'aboutir au bassin d'Orgon. Il paraît qu'on aurait pu éviter ce tunnel, en contournant la colline. A qui revient la responsabilité de cette faute ? probablement à l'ingénieur Brun ; mais il semble aussi que l'archevêque voie avec quelque complaisance cet ouvrage mémorable. C'est un véritable gouffre, où se perdent les crédits affectés au canal ; pour une percée de 335 mètres, on dépense 750.000 livres, presque les deux tiers de ce que coûtera tout entière la branche d'Orgon. Un seul puits d'examen du terrain, « dans cette malheureuse butte Saint-Roch », engloutit 14.000 livres (1). Boisgelin est atterré : « Il n'y a rien de plus cher qu'une dépense perdue. Vous pourriez différer l'ouverture du deuxième puits, en forçant le travail du côté de Cavaillon.» Il ajoute avec inquiétude : « Il faut un ouvrage fort et bien uny pour soutenir les terres et prévenir les éboulements. Les entrepreneurs sont de mauvaise volonté, ils peuvent gagner plus en faisant plus mal. » Il prie Méjanes de faire venir encore M. Saget à la fin de novembre : « Je m'y trouverois et nous déciderions tous trois ensemble ce qu'il faut faire. » La solidité du tunnel si difficile à percer devient sa grande préoccupation : « L'entrepreneur, comment, s'il est de bonne foy,

(1) Lettre à Méjanes, 16 octobre 1777.

peut-il employer de la pierre tendre et du mauvais mortier ? Le mortier surtout est un signe de mauvaise volonté (1). » Pour comble d'infortune, le meilleur de ces entrepreneurs, Féraud, a été obligé d'abandonner le chantier ; il faut le retenir à tout prix : « Nous serions privé d'un bon entrepreneur... ces belles pierres inutilement entassées seroient autant de monumens de l'ignorance des ingénieurs et du désordre des travaux d'utilité publique en Provence (2). » Quoiqu'il en soit « ce rocher est bien difficile à percer, et il faut absolument en venir à bout (3) ». On attendit encore trois ans.

L'archevêque restait presque seul, à vouloir l'achèvement du canal. A mesure que l'ouvrage avançait, on s'en détachait insensiblement. Les procureurs du pays auraient voulu consacrer les fonds à d'autres objets, par exemple à la construction d'un nouveau palais de justice. Peut-être parce que Boisgelin s'était opposé à un projet de loterie (4), l'assesseur Pochet voulait soustraire aux crédits du canal, de quoi jeter bas le vieux château branlant du roi René, et construire un asile plus décent pour le Parlement. « On propose, à ce que me mande l'assesseur, de payer la reconstruction du palais sur les 30 mil écus du sel. Je voudrois que M. de La Tour comme intendant (5), expliqua d'abord toute la résistance qu'on doit éprouver, et je me charge ensuite de faire toute la résistance possible (6). » L'archevêque eut gain de cause, et bientôt la guerre absorba toutes les ressources ; ce qui lui fit écrire gaillardement : « Croyez-vous que dans cette incendie notre projet de palais d'Aix ne soit pas consumé ? On aura malheureusement d'autres demandes à nous faire, et la justice peut

(1) A Méjanes, 3 mars 1778.
(2) *Ibid.*, 13 janvier 1778.
(3) *Ibid.*, 20 mars 1778.
(4) A Méjanes, 14 sept. 1777 : « Je crois que c'est l'employ de deniers le plus pernicieux pour le peuple, et de quelque manière qu'on veuille le dissimuler, c'est toujours un impost sensible qui retombe sur le peuple. »
(5) Sur ce point encore, il avait des intérêts contraires comme premier président.
(6) A Méjanes, 29 janvier 1778.

pendant la guerre être campée comme le soldat sous la tente. »

Une autre objection plus grave était élevée contre le canal. Pendant qu'il se creusait laborieusement, on ne mettait en doute rien de moins que son utilité. A qui serviraient les eaux, une fois le bief rempli ? Il semble que les communautés des alentours d'Orgon n'éprouvaient pas un grand besoin d'irrigations (1). La proximité de la Durance, la parfaite horizontalité du terrain, au-dessous du fameux rocher, leur permettaient de remédier sans grands frais à la sécheresse. Aussi réclamait-on des précisions sur la direction exacte du canal. « Il est indispensable, disait Boisgelin (2) à son confident ordinaire, qu'on marque d'abord sa route exactement et qu'elle soit invariable. Nous avions pressé les indications des bornes, cet ouvrage a sans doute été suspendu par la maladie du sieur Brun. Il seroit à désirer qu'il fut en état de le finir, nous serions dans un embarras sensible s'il emportoit son secret avec luy... Nous devons être instruits par les contradictions qui ont fait abandonner le canal de Picardie entrepris par le fameux Laurent. » On n'en vint pas à cette extrémité ; mais il fallut se borner aux travaux entrepris par Brun. Et Boisgelin les surveille toujours avec la même attention : « J'apprends avec une satisfaction sensible que le percement de la mine (sous le rocher d'Orgon) est achevé. Je crois cependant qu'il eut été à désirer que les voûtes qui doivent soutenir la partie argilleuse de la mine fussent achevées avant l'ouverture faite. L'action de l'air qui se communique et qui circule doit occasionner des détachements de l'argile qui menacent les ouvriers et les ouvrages (3). » Enfin la branche d'Orgon, sous la *Pierre percée*, est complètement terminée en 1783, mais fort peu utilisée. En 1789, elle ne desservait encore que 5 concessions, donnant ensemble 1 moulan $\frac{1}{2}$ (4).

(1) J. A. Barral, *Les Irrigations dans le département des B. du R.*, t. I, chap. XV. 2 vol. in-4, 1876.

(2) 23 juin 1778.

(3) A. B. du R. C 1042, 5 juin 1781. Lettre aux procureurs du pays.

(4) Barral, *loc. cit.* Cependant, sous la Restauration, la branche d'Orgon fut continuée dans la direction de Saint-Rémy et d'Arles.

Cependant Boisgelin ne se décourage pas. Si le pays qu'on voulait arroser se refuse à l'être, d'autres régions se plaignent à grands cris de l'insuffisance du canal de Craponne : c'est la campagne de Salon, la Crau orientale, la plaine aride qui descend vers l'étang de Berre. A l'instigation de M. Coppeau, conseiller au Parlement (1), les communautés d'Eyguières, Salon, Saint-Chamas, Istres, Miramas, Graus, Fos, etc..., demandent à profiter du nouveau canal. Boisgelin s'empresse de satisfaire au moins quelques-uns des pétitionnaires. Il se hâte de les soutenir devant l'assemblée (30 janvier 1783), et obtient l'approbation du conseil royal, le 20 février (2). Mais il est bien résolu à ne pas suivre les errements des premiers travaux : avant tout, plus d'ingénieur ami ou parent des entrepreneurs ; mais un homme habile, ayant intérêt à faire vite et à bien faire, ne recevant d'ordre que du seul président de l'assemblée. Aussi, en 1782, Boisgelin se préoccupe déjà de trouver des ingénieurs compétents. « Je vous prieray de demander à Mme de Champcenetz (3), écrit-il à la comtesse de Gramont, si elle pourroit m'envoyer quand je le luy demanderois, deux hollandois intelligens et habiles, pour voir icy un canal à entreprendre et un grand espace de terre à défricher. » Le 24 décembre, il fait nommer directeur du canal, en remplacement de Brun, démissionnaire et d'ailleurs impotent, le sieur Fabre, ingénieur hydraulique (4). Malgré la jalouse attention que mettaient les procureurs du pays à sauvegarder leurs prérogatives, il ne fut pas fait d'objection. Au contraire on s'empressa de donner à l'archevêque tous les pouvoirs qu'il désirait. Le demi échec de la première entreprise n'avait pas atteint la confiance en lui, ni diminué l'estime qu'on faisait de ses

(1) Coppeau, la *Compagnie des Alpines, Istres et Entressens*, Aix 1817. C'est la Compagnie qui devint propriétaire du canal de Boisgelin, à la Restauration.

(2) Barral, *loc. cit.*

(3) Femme de l'ambassadeur français en Hollande. L'administration provençale de son côté invitait « les gens de l'art à se proposer ». V. Bachaumont, t. XXIII, 4 août 1782.

(4) A. B. du R. C 95. Boisgelin l'avait connu par l'abbé Le Bossu (Lett. à Méjanes, 14 sept. 1777).

lumières supérieures. On s'en remit pleinement à sa direction, comme pour le récompenser des efforts accumulés depuis dix ans : « Je suis assuré du succès de la plus belle entreprise et de la plus utile que mille obstacles avoient arrestée jusqu'icy. Je les surmonte enfin après un long tems donné à la patience, et l'administration m'abandonne l'ouvrage entier à conduire, en m'assurant qu'elle ne veut plus s'en mesler. J'ay renvoyé tout de suite le directeur et les entrepreneurs. J'ay mis un homme de talent dont l'existence est son honneur, et qui n'a pas un autre intérest que celuy de réussir. Dans un an nous aurons fertilisé un canton considérable, et dans quatre ans l'ouvrage entier sera finy... Hé bien, Madame la Comtesse, croyez-vous que cela ne vaille pas mieux que le ruban (1) que je demande. Mon ruban sera celuy que formeront par leurs contours des eaux fécondes sur une terre aride (2). »

Le séduisant programme fut exécuté de point en point, grâce à l'entrain de tous. Comme on avait anticipé sur les fonds spéciaux du canal, et que la province était épuisée par les contributions de guerre, les intéressés proposèrent des avances. « Vingt communautés m'offrent de se cottiser pour m'avancer cent mil écus, afin de faire en un an des ouvrages pour le canal qui ne se feroient qu'en trois ans (3). » Cinq d'entre elles, Istres, Graus, Miramas, Saint-Chamas, Entressens, recueillirent à elles seules 105.000 livres. Les travaux furent menés avec une rapidité régulière. Dès le 20 janvier 1785, l'archevêque peut écrire (4), avec une complaisance que son activité lui fait aisément pardonner : « J'ay vu des ouvrages bien faits avec une grande célérité, qui me promettent dans 6 mois des eaux abondantes pour arroser une terre qui périt dans sa soif. J'ay choisy un homme de talent. Car quelque soit le goût de la Cour et de la bonne compagnie, j'aime les hommes de talent qui n'ont point de charlatanerie. Le mien aura fait en dix-huit mois ce que les protecteurs et

(1) Le cordon bleu du Saint-Esprit.
(2) A la comtesse de Gramont, janvier 1783.
(3) *Ibid.*, 3 févr. 1784.
(4) A la comtesse de Gramont. Lettre datée de Nîmes.

les protégés m'ont fait attendre depuis dix ans. » Il faut observer que l'ouvrage était favorisé par la nature ; entre les Alpines à l'ouest, et le massif de Trévaresse à l'est, s'ouvre une dépression curieuse, connue sous le nom de trouée de Lamanon, dans laquelle les géologues ont reconnu un ancien lit de la Durance. L'eau retrouvait là une issue naturelle. Plus de rocher à percer ou à tourner. La nouvelle branche, dite de Lamanon, se détache du premier canal de Boisgelin, au pont Dounneau, sur la grand'route d'Aix à Avignon, et à travers la trouée, descend jusqu'au bassin de Lamanon, qui distribue ses eaux dans la plaine de l'étang de Berre. Sa longueur est de 9.128 mètres ; la largeur, de 6 m. 60 ; la pente, légèrement supérieure à un dix-millième ; la capacité du bief, de 30 moulans et demi (1). En 1789, un an après l'achèvement, il desservait 8 concessions donnant 13 moulans 7/8 (2). Le succès ne laissait donc rien à désirer. Les seules difficultés sérieuses d'exécution furent de passer plusieurs fois au-dessus du canal de Craponne, qui empruntait la même route. On en vint à bout, au moyen d'aqueducs assez remarquables par leur élégante solidité. Arthur Young (3), qui voit en passant la branche d'Orgon, l'appelle « un beau projet et qui est bien exécuté là où les travaux sont finis : il y a une colline percée pendant l'espace d'un quart de mille. Cet ouvrage ne le cède en rien aux entreprises de ce genre ». Comme il ne connaît pas la branche de Lamanon, il « croit qu'il y a plusieurs années que les travaux sont suspendus faute d'argent ». Il restait au contraire des fonds disponibles. On avouera que jamais administrateur n'eut plus de droits à mettre son nom sur une grande œuvre. Aussi est-ce par une flagrante ingratitude, que le Directoire des Bouches-du-Rhône, en 1791, fit appeler *canal des Alpines*, le canal de Boisgelin devenu propriété nationale.

(1) *Statistique*, *loc. cit.*
(2) Barral, *loc. cit.*
(3) *Voyages en France*, t. II, p. 57. (août 1789). 3 vol. in-8, Paris, 1794.



LA DURANCE ET LE RHONE *mêlant leurs eaux par le* CANAL DE BOISGELIN

PENDULE OFFERTE PAR LES ÉTATS A LEUR PRÉSIDENT L'ARCHEVÊQUE D'AIX (1788)

Appartenant à M. le Marquis de Boisgelin.

CHAPITRE V

L'ADMINISTRATION DE BOISGELIN EN PROVENCE

1770-1787 (*suite*).

I. — Les chemins de Provence. — Activité de Boisgelin. — Son talent d'organisation. — La grand'route de Lyon à Marseille. — Les chemins de vigueries. — Les ponts. — Les ports. — La carte de Cassini. — Opposition aux travaux de voirie. — Attaque de Durand de Maillane.

II. — La question importante : les finances. — Le problème : accorder l'essentiel au gouvernement tout en soulageant la province. — Les octrois de Provence et Turgot. — « Crise de l'administration », la guerre d'Amérique. — Necker emprunte. — Joly de Fleury augmente les impôts. Négociations laborieuses. — Boisgelin obtient des remises et accorde un emprunt. — Sollicitude constante pour développer la prospérité. — Le résultat.

III. — La question épineuse : le maintien des libertés provinciales. — Evocations et *committimus*. — Le procès de l'épée. — Une affaire avec Malouet.

IV. — Boisgelin a le souci d'orner sa province. — Il lui donne un historiographe. — Il fait voter une médaille en l'honneur de Suffren. — Méjanes lègue sa riche bibliothèque à la Provence. — Un bibliothécaire encombrant : l'abbé Rive.

V. — Boisgelin a conquis la confiance, non l'affection. — Les critiques. — Un pamphlet violent : les *Lettres secrètes*. — Le portrait véridique tracé par l'abbé de Coriolis.

I

Pour obtenir sans discussion la construction du canal, l'archevêque avait félicité les procureurs du pays d'avoir « soigné les chemins ». Il ne tarda pas à revenir sur cet éloge peu mérité. Convaincu que la principale source de prospérité consiste dans l'activité d'un commerce libre,

auquel on fournit de bonnes communications, il avait été, à Lavaur déjà, un grand traceur de routes. Il ne devait pas moins faire en Provence.

Le jour même où il envoie aux procureurs du pays, l'arrêt du Conseil approuvant le projet du canal, il dévoile complètement ses intentions : « Mon premier vœu dans l'administration avoit été d'établir deux branches de travaux publics, dont la province doit sentir également le besoin, les canaux d'arrosage et les chemins... Nous tâcherons en multipliant les dessèchemens et les arrosages, de rendre à la terre ce que les impôts nous enlèvent. » Son premier soin fut d'organiser tout ce qui concerne la création et l'entretien des routes. D'abord, malgré les protestations de la Chambre des Comptes, il fait décider que l'emploi des fonds sera laissé à la libre disposition des administrateurs, et non pas livré aux discussions de l'assemblée générale (1). Il se croit ainsi plus assuré de faire prévaloir l'intérêt public, et d'imposer sa direction. En 1771, probablement avant son arrivée, un règlement de voirie avait été établi, puis homologué par arrêt du Conseil, le 28 juin 1772. Il ne satisfait pas l'archevêque, qui le modifie et fait sanctionner les changements par arrêt du 3 avril 1773. Mais on se trouvait aux prises avec des abus invétérés : le principal ingénieur était, depuis de longues années, un nommé Vallon ; il jouissait de toute l'indépendance que donnent de longs services, et exerçait en fait des fonctions sans contrôle. Tant qu'il vécut, Boisgelin ne put guère que gémir. Ainsi, les talus du remblai qui soutient la route d'Avignon, presque à la sortie d'Aix, s'écroulent : c'est l'effet de « l'obstination de l'oncle Vallon contre les talus prolongés. Vous sçavez combien j'étois effrayé de cette hauteur immense et de la direction si droite et par là même si périlleuse, c'étoit l'objet de cette promenade que nous avons faite ensemble (2) ». Boisgelin ordinairement doux et conciliant, s'indigne contre « l'odieuse importunité de l'oncle Vallon (3) ». « Voilà donc encore ce mal-

(1) Coriolis, t. II, *loc. cit.*
(2) Lettre à Méjanes, 1er juillet 1777.
(3) *Ibid.*, 7 août 1777.

heureux oncle Vallon qui fait des tournées. Son inquiétude le tourmente et l'administration ne l'arreste pas... Je crois toujours que la terre tremble aussy tost qu'il l'a toisée... Je ne crois pas qu'il y ait sur terre un ingénieur plus réprouvé que celuy là, et il faut encore qu'il s'obstine à l'être. » C'est seulement après la mort du pauvre homme, aussi malheureux qu'actif, et son remplacement par son neveu, plus souple et plus habile, que Boisgelin put réaliser son plan d'organisation. En 1784, la Provence fut partagée en cinq arrondissements routiers : Aix, Orgon, Digne, Brignoles et Draguignan. Un ingénieur en chef avait sous ses ordres deux ingénieurs et trois sous-ingénieurs ; ils étaient astreints à la résidence, et devaient envoyer un compte-rendu trimestriel (1).

Une seule grande voie nationale traversait alors la Provence ; elle sortait du Comtat à Noves, par le pont du Bonpas sur la Durance, et passant à Orgon, Lambesc, Aix, se dirigeait sur Marseille. Elle avait été décidée avant l'arrivée de Boisgelin ; mais les travaux se firent presque entièrement sous son administration. Les frais étaient également partagés entre l'Etat, la Provence, et les pays directement intéressés : Lyonnais, Dauphiné, Marseille et Terres adjacentes. Ce qu'il fallait surtout développer et coordonner, c'étaient « les chemins de vigueries », qui devaient réunir les principales villes de la province ; la grosse difficulté consistait à résister aux influences et aux jalousies locales, sans résoudre jamais le problème ardu de contenter tout le monde. Quand Boisgelin était secondé par Méjanes, il pouvait s'en reposer sur son intégrité ; il était même obligé parfois de le rendre plus traitable. Un jour, le comte du Bar demande un ingénieur, pour réparer le chemin de Grasse à Saint-Paul-les-Vence, lequel, bien entendu, passe au Bar : « Vous avez été sollicité par une proche parente de M. le Comte du Bar et elle a dit que vous aviez répondu : Ah ! Ah ! c'est le chemin désiré par M. du Bar, il ne l'aura pas sitost. » Et l'archevêque de lui rappeler que le chemin remplit toutes les conditions du règle-

(1) Coriolis, t. I, p. 303. Leurs traitements étaient respectivement de 3.900, 3.000, 2.700, et pour les sous-ingénieurs, de 2.400 livres.

ment, et qu'il est muni de toutes les autorisations nécessaires (1). Une autre fois, il lui demande au contraire de résister aux sollicitations d'un administrateur des biens du prince de Condé : ce quidam s'oppose à ce que l'on détourne par Villars, suivant la pétition des habitants, le chemin d'Apt à Sault. Mais Boisgelin ne veut pas qu'on sacrifie le bien commun « à quelque recommandation subalterne (2) ». Il y met une telle bonne foi, qu'il trouve la force d'être d'un avis opposé à celui de son intime collaborateur. « J'aurois besoin, lui écrit-il (3), de conférer avec vous sur le chemin disputé entre Ayguières et Tarascon. » Il trouve très bonnes les raisons d'Ayguières. « Vous-même aurez peine à leur donner tort, parce que le chemin sollicité par Tarascon est aussy désiré par la ville d'Arles, et que M. le 1er procureur du pays (1er consul d'Aix) sera suspect comme un bon citoyen et un ancien consul d'Arles.» Cette manière d'inviter son ami au désintéressement, ne donne-t-elle pas une haute idée du caractère des deux amis ? Enfin Boisgelin sait se rendre à de bonnes raisons, et abandonne sans aigreur son idée, quand elle se trouve mauvaise. Les consuls de Fréjus lui prouvent que le chemin projeté, du Puget à Fréjus, à travers « les paluds situés au couchant de la ville », sera dispendieux, peu solide, d'un entretien coûteux : il prescrit aussitôt l'étude d'un autre tracé (4). Son attention n'est jamais en défaut. On la prend sur le vif, dans l'affaire de « la montée d'Avignon », qui est un cauchemar comme le rocher d'Orgon. L'archevêque ne se borne pas à gémir, quand s'écroulent les talus perpendiculaires de l'oncle Vallon ; il entre avec une consciencieuse minutie, dans les détails du projet. Méjanes, après l'accident, avait fait adopter un autre plan moins ambitieux, qui abaissait le remblai de trois toises : « Je trouve un grand avantage, lui écrit Boisgelin (5), à un baissement de trois toises. Mais je crains que la montée ne soit extrêmement rude dans l'espace de 594 toises qui

(1) 26 février 1778.
(2) 14 juillet 1778.
(3) 16 octobre 1777.
(4) 14 septembre 1777.
(5) 16 octobre 1777.

commence à la brêche... Selon mon calcul, l'augmentation résultant du versement des trois toises est de cinq lignes par toise... Vous sçavez que les plus rudes montées sont de cinq pouces par toise, et il faut avouer que c'est un inconvénient sensible, que de trouver le chemin le plus escarpé dans le voisinage de la ville principale, sur laquelle il semble que tous les chemins de la province sont dirigés. »

Ce qui complète le réseau routier, ce sont les ponts. Or la Basse Provence est coupée d'une grande partie de la Haute Provence par la Durance ; c'est un obstacle redoutable. Les crues de la rivière sont terribles ; et d'autre part, en aval de Mirabeau, les eaux, pendant l'été, se perdent sans profit dans un lit d'une largeur démesurée. Les riverains réclamaient d'abord l'endiguement. Là encore, le prélat administrateur fait preuve de sagesse et de compétence : « Je crois bien, écrit-il (1), qu'il est bon d'encaisser la Durance, mais il faut aller par degrés à cause de la dépense, et il me semble aussi qu'il faudroit sçavoir quel est le véritable lit dont elle a besoin, afin qu'on n'ait pas à craindre la force des eaux trop resserrées. » Il était plus utile encore de multiplier les ponts : Boisgelin adopte avec empressement le projet de M. de Saint Tropès, qui consiste à remplacer par un pont le bac de Mirabeau. C'était le seul point commode, pour communiquer avec Digne, Sisteron, Forcalquier, Apt. L'archevêque fait ordonner que les dépenses seront partagées, comme celles de la grand' route de Noves à Marseille. On prévoit qu'elles s'élèveront à 3 millions, répartis sur dix années. La Provence aura donc à trouver un million : « La province emprunteroit cent mil livres par an, elle imposerait 4 mil livres pour les intérêts et 6 mil livres pour le remboursement... Il faudroit que les provinces contribuables (2) acquittassent exactement leur tribut, et que les ponts et chaussées fussent chargés de l'ouvrage, car c'est folie de croire que nos ingénieurs en seroient capables (3) » La guerre d'Amérique

(1) 14 juillet 1778.
(2) Lyonnais, Dauphiné, Marseille, Terres adjacentes.
(3) A Méjanes, 23 juin 1778.

empêcha le projet d'aboutir ; il ne fut réalisé que sous l'Empire.

Le détail des travaux publics encouragés ou entrepris par Boisgelin serait infini. C'est lui qui fit décider la construction des casernes de Toulon, pour soulager la province : « Ces logemens (de troupes) ruinent la province et vous avez vu... combien il en couste à la province de n'avoir pas préféré la dépense des casernes à celle des logemens(1). » Et comme il a horreur de la routine et de l'indolence, il veut que M. de Voguë, commandant des troupes, soit chargé, malgré les prérogatives provinciales, de faire lever les plans et de diriger les travaux : « Les affaires seroient par là même un peu détournées des bureaux et des commis, et nous n'aurions plus à craindre ces contradictions sourdes dont on ne peut pas rechercher les causes ny détruire les effets (2). »

Enfin, la vie extérieure de la Provence dépendant tout entière de la mer et du Rhône, Boisgelin attache une grande importance au développement des ports. On a vu l'intérêt qu'il prenait à la bonne administration des quais de Marseille ; il ne néglige pas pour cela les ports plus modestes, fluviaux ou maritimes. Sous son impulsion on essaie de rendre la vie à Fréjus, en desséchant les marais, en creusant un bassin (3) ; on construit une jetée à Cassis, on améliore le mouillage de Cannes (4). Il veut « faire sentir l'importance » du port d'Avignon : « Mon désir est de former la demande d'une contribution du gouvernement, ainsy que pour Cassis, Saint-Chamas et Antibes. » Quant à la remise en état du quai de Tarascon, tristement abandonné, « c'est là une des affaires vraiment importantes dont je m'occuperay à mon retour (5) ». Comme il est d'une époque qui se pique avant tout de raison et de logique, il s'impatiente de tomber dans un lacis inextricable de vieilles coutumes locales : « Les droits exercés par le

(1) A Méjanes, 23 juin 1778.
(2) *Ibid.*, 2 juin 1778.
(3) *Ibid.*, 15 janvier 1780.
(4) *Ibid.*, 7 août 1777.
(5) *Ibid.*, 20 nov. 1777.

Languedoc et par les gens de Beaucaire sur la rive de Provence m'étoient absolument inconnus, et je ne crois pas qu'une telle absurdité dans l'ordre de l'administration puisse être regardée par le gouvernement, comme un droit de province. » Les privilèges dont on ne jouit pas semblent facilement ridicules.

Son universelle sollicitude lui procure, une fois, la joie d'unir dans la même œuvre, son désir de progrès, et l'amour de l'antiquité, qu'il partage avec tous les beaux esprits de son temps. « Si vous rencontrez le baron de Salis (1), voulez-vous bien lui dire qu'il doit estre bien content de moy. Nous donnons soixante et douze mil livres pour cet aqueduc des Romains à Antibes qu'il m'avoit si vivement recommandé, et ce sera un des plus beaux monumens antiques, et le seul qui soit employé pour l'utilité publique. » Bref, jusqu'à la fin de sa magistrature provençale, et sur tous les objets, Boisgelin travaille à rendre la vie de ses administrés plus active et plus heureuse. En 1786, il écrit encore à Calonne pour obtenir quelques encouragements aux plantations d'oliviers et aux desséchements : « Nous nous enrichirons par les oliviers, nous chasserons les épidémies et les mortalités par les desséchemens (2). »

Il faut faire une mention spéciale, d'une œuvre intéressante menée à bien, grâce encore à l'entremise de l'archevêque. Ces travaux entrepris sur tous les points de la province, demandaient à être connus, dans leurs directions et leurs points d'aboutissement. Aussi le besoin se faisait sentir, non seulement pour le canal, mais pour les routes, les digues, les ports, d'une carte exacte et détaillée. L'assemblée de février 1776 avait voté pour cet objet une contribution annuelle de 4.000 livres ; après quoi les administrateurs se trouvèrent fort embarrassés d'assurer l'exécution du projet. Boisgelin leur donna la seule idée pratique : confier le travail aux ingénieurs de Cassini, qui dressaient alors la carte générale du royaume. Le 23 décembre, l'assesseur Pochet obtient l'assentiment des pro-

(1) Lettre à la comtesse de Gramont, 26 décembre 1783.
(2) *Ibid.*, 13 décembre 1786.

cureurs du pays (1) ; et Boisgelin se charge de régler l'affaire avec Cassini. Plusieurs fois, il est obligé à de longues explications, pour apaiser les critiques dues à la susceptibilité provençale : « Je vous envoye le traitté fait et signé (2) avec MM. les directeurs de la carthe de France. Vous voyez que nous devons donner d'avance un tiers. Vous ne craindrez pas qu'il nous soit volé... ils sont empressés de finir parce qu'ils sortent du Languedoc et qu'il ne leur reste plus qu'à travailler en Provence. » Le devis s'élevait à 27.000 livres, et la somme paraissait trop élevée ; il faudra revenir plusieurs fois à la charge, pour obtenir le premier paiement de 9.000 livres (3). L'important est d'organiser sans délai le travail : « Je vous adresse un projet de lettre dressé par M. de Cassiny, il a mis l'adresse aux curés. Mais je crois qu'il faut que vous écriviez circulairement aux consuls, et si vous croyez utile que les curés soient prévenus, j'écriray aux évêques. » Les ingénieurs peuvent donc commencer leurs mesures ; ce n'est pas sans réclamations diverses. D'une bonne volonté infatigable, Boisgelin s'efforce de tout concilier : « J'écris ce que vous me marquez aux directeurs de la carthe de France. Les ingénieurs demandoient que les communautés pussent fournir l'indicateur (4). Vous ne me parlez que des signaux. J'écris que l'indicateur et les signaux et toutes les dépenses seront à la charge de l'entreprise. » Cela ne suffit pas encore, il faut revoir Cassini ; il semble que les provençaux aient élevé la prétention de faire supporter tous les frais, par la compagnie qui avait le monopole de la carte, ou bien de s'en passer. Boisgelin doit avec patience, expliquer pourquoi il faut s'adresser à elle, et qu'il est juste de la payer (5) : « La Compagnie des Directeurs de la carthe de France étoit seule en possession des triangles calculés d'après lesquels il étoit nécessaire de partir à l'entrée de la Provence, soit du costé du Dauphiné, soit du costé du Languedoc. Ces triangles sont liés à une suite d'autres triangles qui ont été

(1) A. B. du R. C 93.
(2) A Méjanes, 3 mars 1778.
(3) *Ibid.*, 9 mars 1778. 9 mai 1778.
(4) Le guide local.
(5) A Méjanes, 2 juin 1778.

tracés avec soin et calculés très exactement d'après des bases mesurées en différents endroits, et toute cette suite de triangles a été rapportée à la méridienne et à la perpendiculaire de cette méridienne. » Une science exclusivement provençale aurait difficilement, et à plus de frais, remplacé tous ces avantages. D'autre part, « il n'est pas vrai que cette compagnie soit chargée de lever et publier les carthes... elle ne les fait exécuter qu'autant que les généralités contribuent à la dépense à proportion du nombre des planches... nous payons en comparaison 20 m. livres de moins que le Languedoc, et on nous donne nos carthes avec le même détail et les mêmes proportions ». Cette leçon de topographie persuade les administrateurs, et il n'y a plus désormais qu'à calmer les petites querelles élevées çà et là. Le 14 juillet 1778, l'archevêque obtient enfin le paiement stipulé du premier tiers. « Il faudra pour le 2d paiement qui ne les tentera pas moins que le 1er qu'ils vérifient sous vos yeux la partie du travail qu'ils auront achevée... Laissez crier les ingénieurs tant qu'ils travaillent. » Et la Provence figura enfin, comme le reste de la France, sur la belle carte de Cassini.

On comprend assez quelle persévérance il fallut à l'archevêque administrateur, pour mener à bien tant d'œuvres diverses. Bausset l'indique, à sa manière prudente et enveloppée. Il note que son héros a fait des routes « dont les provençaux ne sentoient pas le besoin ». Il avait à lutter en effet contre la routine, qui se réfugie aisément dans les pratiques d'une économie timide et inactive. Un curieux incident montre combien vive était parfois l'opposition. A l'assemblée de 1779, l'assesseur Portalis avait été amené à dire, dans un rapport, que la noblesse est de l'essence des monarchies. Durand de Maillane (1), consul de Saint-Rémy, en prit occasion, pour lui adresser une protestation virulente (2). On y entend comme les premiers accents

(1) Durand de Maillane, 1729-1814, avocat, membre de la Constituante, où il fut l'un des rédacteurs de la Constitution civile du clergé, puis de la Convention et du Conseil des Anciens. Député de Saint-Rémy à l'assemblée du 16 novembre 1778, il lui dédia son *Dictionnaire de droit municipal*. (A. B. du R. C 93.)

(2) A. N. H 1241[1], 24 avril 1780.

des polémiques révolutionnaires ; et, ce qui intéresse le sujet présent, le principal motif de sa colère, ce sont les frais exigés par les travaux publics : « Vous le voyez, les Prélats sont des courtisans, les nobles ont leurs sindics et deux des leurs dans l'administration supérieure de la province. Or aucun d'eux ne paie le sol de ce que coûtent ces grands et innombrables chemins avec leurs ingénieurs et sous-ingénieurs qui n'y trouveront jamais de termes... ma franchise ne seroit aux yeux de certains nobles, de ceux à qui la force tient lieu de titre et la naissance de mérite, que le ton de l'insolence, le tocsin de la rébellion, ou tout au moins le signe d'une inquiétude, d'un murmure imprudent, et contraire à ce qu'ils appellent : *paix honorable, concert utile entre tous les ordres de la province.* » Ces dernières expressions, souvent employées par Boisgelin, dirigent l'attaque contre lui, sans le nommer ; elles la portent sur le terrain le plus favorable aux opposants : la question fiscale.

II

Il n'était pas, évidemment, au pouvoir de l'archevêque, de changer dans sa province les errements de l'ancien régime, ni de supprimer les abus. On verra que, du moins, il s'efforça constamment d'alléger le fardeau des impositions, en attendant qu'il prît l'initiative de le répartir plus justement. Rien ne serait plus facile que de tracer, d'une province française avant 89, deux tableaux complètement opposés, et tous deux fidèlement conformes aux documents : l'un, d'une prospérité idyllique ; l'autre, d'une misère profonde. Ainsi par exemple, Véri, bon observateur, froid et impartial, établit, en se plaçant au point de vue des ressources nationales, la supériorité du règne de Louis XV sur le siècle de Louis XIV. Voici en particulier comment il apprécie en 1774, au point de vue de la prospérité générale, les suites de la guerre de sept ans : « La guerre dernière porta tous les ans à l'étranger plus de cent millions pour les armées qui furent toujours hors de nos frontières. Pendant ce temps-là, les denrées ne diminuèrent

point de valeur ; les fermages des terres et des dixmes augmentèrent graduellement comme en temps de paix, et les paisans fermiers paièrent exactement. Je fis annuellement ces observations... La supériorité du commerce rapporta toutes ces sommes en France. La seule ville de Lion doubla ses exportations par les commissions que lui donnèrent les Allemands chez lesquels l'argent des armées alloit. » En 1773, Véri fait son tour de France à loisir : de Paris en Provence, puis à Bordeaux à travers le Languedoc, enfin à Nantes, et de rechef à Paris. Partout il dit avoir constaté l'augmentation de population et de richesse. Or, on sortait à peine des disettes de 1770-72. Il est certain que la création des grandes routes, l'institution de la maréchaussée, le développement du commerce maritime, la faveur nouvelle que valaient à l'agriculture les études des économistes, tout cela donnait l'essor à la prospérité matérielle, et accroissait les douceurs de la vie. D'autre part, il est non moins avéré qu'une grande partie de la population vivait dans une pauvreté irrémédiable, à peine distincte de la misère. Les œuvres d'assistance, les fondations charitables, si développées à cette époque, étaient loin de suffire encore. Cependant les plaintes qui se font entendre, ne sont pas celles des gens qui ont faim : souvent ce sont des privilégiés qui crient au vol, parce qu'on veut les réduire à payer leur part, déjà faible ; c'est la bourgeoisie, qui souffre surtout dans son orgueil ; elle est riche et n'a soif que d'égalité et d'honneurs. En outre, toute assemblée représentative, qui n'est jamais que l'écho des possédants, estime toujours les impôts trop lourds ; il est difficile de discerner, au milieu des plaintes de style, les réclamations sincères (1). La Provence n'échappe pas à la règle : les efforts de ses représentants visent, chaque année, à réduire les demandes du roi et à obtenir des secours abondants. En réalité les pouvoirs de l'Assemblée des communautés ne dépassent pas ceux de nos Conseils généraux. Mais en vertu de la fiction des libertés locales, elle peut refuser de souscrire d'abord aux demandes royales, se faire appuyer par

(1) M. Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I, chap. 1er. in-8. Paris, 1914.

les remontrances du Parlement et de la Cour des comptes, traîner les choses en longueur. Comme elle ne peut rien décider, le conflit se termine toujours par l'envoi, coûteux et inutile, de délégués à la Cour. Toute la soi-disant indépendance provinciale s'use à gêner l'exercice du pouvoir royal, à compromettre le succès d'une politique, qui a besoin de temps et d'argent ; mais finalement, la province doit payer, et elle ne retire de son opposition, fondée sur de vains titres, aucun bénéfice.

Les choses ne peuvent changer que si elle a, près des ministres, un représentant habile, influent, sachant obtenir des concessions du pouvoir, et contenir, en échange, la mauvaise humeur, tracassière et inopérante, des sujets. Tel fut le rôle de Boisgelin. Quand un impôt nouveau était établi, les provinces d'Etat avaient le droit de s'y abonner pour une somme déterminée. Afin de compenser les bénéfices que leur assurait cette pratique, chaque année, l'intendant demandait au nom du roi, une contribution supplémentaire qui recevait le nom de don gratuit. Il s'élevait, en Provence, à 700.000 livres. L'Assemblée l'accordait toujours, et en avisait le roi par un courrier spécial qui recevait une gratification de 1.000 livres en plus des frais de voyage (1). Il portait une lettre du Président, toujours la même, à laquelle le ministre chargé de la province ne manquait pas de répondre (2). Pures formalités, qui n'étaient utiles qu'au courrier. Chaque fois que le gouvernement demande un sacrifice extraordinaire, le Conseil du Roi s'empresse d'apaiser les premières réclamations, en confirmant la constitution de la Provence (3), ce qui ne touche en rien à l'essentiel, c'est-à-dire au montant de la contribution.

C'est Boisgelin que l'on charge toujours d'obtenir des remises. Quand il entre en charge, les finances sont aux

(1) Coriolis, t. I.

(2) Arch. Aff. Etrang. Fr. 1740, 1742. Le ministère des Affaires Etrangères, auquel était rattaché la Provence, eut pour titulaires, pendant l'administration de Boisgelin, d'Aiguillon et Vergennes.

(3) Par exemple l'arrêt du 14 novembre 1779 obtenu par Boisgelin et de la Tour, maintenant le droit de la province à consentir l'impôt. V. corresp. Méjanes, même date, et Coriolis, t. II, p. 627.

mains de Terray. Débarrassé de l'aveugle opposition du Parlement, ce défenseur obstiné des abus et des privilèges, à quoi, par une incroyable gageure soutenue pendant cinquante ans, il donne le nom de libertés publiques, l'abbé Terray essaie de mettre de l'ordre dans la répartition et la perception des impôts. On a pu, sans paradoxe, soutenir que son œuvre avait reculé de vingt ans la Révolution. C'est sous son administration, maudite et décriée, que le trésor se trouve dans la meilleure situation qu'il ait connue, depuis la mort de Colbert (1). Par l'édit de novembre 1771, le prix du sel avait été augmenté de 2 sols par livre. Boisgelin, nous l'avons vu, sut obtenir de Terray une remise de 150.000 livres, ce qui permit d'entreprendre le canal. Dans les années qui suivirent, il y eut une stabilité relative qui ne motiva aucun impôt nouveau, ni par conséquent aucune réclamation.

La seule affaire que Boisgelin eut à régler avec son ami Turgot, est celle des octrois. Le 3 juin 1775, un arrêt du Conseil avait suspendu les droits que les villes percevaient sur les grains, farines et pain. Or le *piquet* de la farine était une ressource importante pour Aix, Marseille, et en général les villes de la Basse Provence. Les procureurs du pays demandèrent à Boisgelin, d'exposer au contrôleur général, que les *réves* ou perceptions d'octroi n'étaient pas une charge pour l'artisan et le paysan de Basse-Provence ; « ils gagnent assez pour manger du pain de froment et boire du vin pur toute l'année ». Ils sont misérables en Haute-Provence « où il faut tirer toutes les impositions du produit des terres », et où l'octroi ne peut exister. En Basse-Provence, « l'agriculture serait écrasée si nous étions privés du moyen de soulager les fonds par des impositions sur le comestible ». Les produits de l'octroi « servent aux communautés à payer leur contingent des deniers du roi et du pays (2) », et aussi à donner des indemnités aux administrateurs. C'est au moyen des *réves* qui leur sont attribuées, que le 1er consul touche 4.500 livres ; l'assesseur,

(1) M. Marion, *loc. cit.*, p. 259 et ssq.
(2) A. B. du R. C 1364, 30 juin 1775.

environ 5.500 ; le 3[e] consul, 4.500 ; le 4[e], 4.000 (1). Turgot se laissa-t-il convaincre ? ou bien sa disgrâce, survenue moins d'un an après, ne lui permit-elle pas d'imposer l'exécution de son ordonnance ? Les choses restèrent en l'état.

En 1778, la guerre d'Amérique exigea tous les efforts du pays. Il est difficile, dans ces circonstances où les besoins du trésor sont impérieux, de reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre, de creuser un canal avec l'impôt du sel. Comme l'écrit Boisgelin à Méjanes : « Voilà les crises de l'administration. » L'état de guerre entraînait *ipso facto* la perception d'un nouvel impôt ajouté à la taille : le brevet militaire, consacré à l'entretien des troupes ; et l'augmentation de la capitation (2). Cet impôt personnel levé sur tous les sujets, excepté les pauvres ne payant pas deux livres de taille, avait été fixé par abonnement, en 1774, à 500.000 livres. Sur le pied de guerre, il était porté à 700.000, plus les quatre sols par livre (3). Or le pouvoir central était encore redevable à la province de certaines dépenses faites pendant la guerre de sept ans (4). Boisgelin obtint d'abord que ces créances viendraient en déduction du brevet militaire (5) : grand soulagement pour les tail-

(1) A. N. H 1241. D'après un rapport de Portalis (11 octobre 1779) le premier consul avait 3.800 livres et les autres 2.500, plus certains droits variables. (A. B. du R. C 95).

(2) Lettre à Méjanes, 6 octobre 1778.

(3) Coriolis, t. II. Voici un trait qui peut donner l'idée de l'enchevêtrement et de l'incertitude qui régnaient alors dans l'administration financière, sans que d'ailleurs, comme on l'a prétendu, les libertés locales en tirassent quelque avantage. Boisgelin, cet administrateur si appliqué, si attentif, écrit à Méjanes : « Je ne sçais plus si les 500 m. livres d'abonnement sont sur les vigueries seules ou se répartissent sur les vigueries et les terres adjacentes, et dans quelle proportion. Dans ce dernier cas les 200.000 livres d'augmentation se répartiroient sur les terres adjacentes et les vigueries. » D'après Coriolis, t. I, les terres adjacentes contribuaient en général pour un tiers, dans les demandes extraordinaires du Roi. Il devait en être de même pour les impôts réguliers, sauf pour la taille, qui ne pesait que sur les biens fonds roturiers. Or les terres adjacentes vivaient surtout de commerce; elles ne comprenaient qu'environ 300 feux.

(4) Un pareil retard était ordinaire. Ainsi on règle, en 1768, les indemnités dues pour les mulets morts à l'armée, en 1746 et 47. (A. B. du R. C 1122.)

(5) A. N. T 472.

lables. Quant à la capitation, les administrateurs provençaux, Méjanes en tête, prétendaient la faire voter librement par l'assemblée, et en attendant, échapper à l'augmentation. L'archevêque essaie de les contenir dans les bornes du possible : « On les demande (ces impôts) au Languedoc qui les accordera. Seul je me défens, pourray-je y réussir ? Je m'obstine et je n'espère pas, la guerre est déclarée, le besoin est connu (1). » Mais les procureurs du pays s'entêtent de leur côté ; Boisgelin estime que c'est contre toute raison (2) : « Vous pouvez être assuré que je suis bien en action pour la province. Je vous montreray tout ce que j'ay écrit. Vous jugerez de mes conversations toujours plus vives et plus libres par mes lettres et mes mémoires. M. Necker nous prend par nos conventions, il est vray que le pied de guerre et de paix est fixé, soit pour le brevet militaire, soit pour la capitation. Il ne demande que ce qui est convenu, ce qui a eu lieu dant les trois dernières guerres, il faut vous dire que par rapport à la capitation, je ne vois pas de preuve qu'on s'adresse aux assemblées et qu'on leur demande leur consentement. Vous sçavez que la capitation est réglée par M. l'intendant conjointement avec MM. les procureurs du pays. Vous sçavez que nous n'avons que le droit de faire des remontrances ou de ratifier les remises faites aux particuliers... M. le Directeur général n'est pas content de ma résistance, parce qu'il est vray qu'elle est sans concours des autres provinces, et dans des circonstances de guerre, et sur des objets qui ne dépendent pas de l'assemblée. » Il est impossible d'avoir raison avec plus de clarté et de modération ; mais les têtes provençales étaient échauffées, et le sage Méjanes lui-même continue de réclamer un vote de l'Assemblée. On ne put l'obtenir.

La consolation, ce fut, l'année suivante, l'édit du 14 novembre confirmant les libertés du pays. Le jour même, l'archevêque l'envoie à son ami, et l'accompagne de réflexions fort intéressantes ; on y voit comment il comprenait son rôle entre la province et le pouvoir central, entre les intérêts locaux et le bien public. « Je voulois vous faire

(1) A Méjanes, 6 octobre 1778.
(2) *Ibid.*, 16 octobre.

part d'une de mes victoires sur vous-même, et je suis bien persuadé de tout le plaisir avec lequel vous luy rendrez vous-même hommage... Nous ne pouvions pas accepter les grâces du gouvernement, et rejetter ensuite les conditions auxquelles ces grâces étoient attachées. On est sans doute trompé quelquefois par le gouvernement, et luy-même il en est puny par les difficultés que luy suscite aussy de tems en tems le défaut de confiance... Il faut luy inspirer confiance et la mériter, afin de reprendre ensuite par la voye d'une négociation utile tous les avantages qu'on semble avoir perdus. Nous sommes dans une monarchie et il faut persuader l'authorité quand on n'a point de force pour la combattre... Je voulois qu'on signe la capitation dans une forme contraire aux droits et aux intérests de la province, et contraire à mon propre vœu, parce que je voulois employer la seule voye qui me restoit pour rétablir les formes utiles et régulières », c'est-à-dire faire confirmer des prérogatives mal définies, et dont les bénéficiaires eux-mêmes n'étaient pas très sûrs. « Vous m'aviez causé cependant le seul embarras véritable que j'aye éprouvé depuis dix ans... celuy de paroistre servir la cour, flatter l'authorité et contredire l'intérest de la province... J'ay persuadé M. de Maurepas, j'ay inspiré au moins à M. Necker si je n'ay pu le persuader, le désir de satisfaire l'intérest que je lui témoignois. Il a cédé pour me faire plaisir, et a fait un bien réel à la province, comme s'il me faisoit un plaisir en société. Vous voyez combien cette voye est différente de celle de l'opposition, et elle rend le succès plus facile... Enfin je suis charmé... de n'avoir combattu vos désirs et les miens que pour en assurer l'effet, et de rapporter avec moy la meilleure preuve des sentimens qui nous animoient tous deux pour l'intérest de la province, malgré notre apparente opposition.» L'archevêque rapportait encore mieux qu'un édit : la Provence avait obtenu des secours pour réparer les dégâts des orages (1), et elle était dispensée, seule de toutes les provinces, de subvenir aux dépenses pour les mendiants ; c'était un cadeau de 40.000 livres.

Necker avait subvenu aux frais de guerre, à coups d'em-

(1) A Méjanes, 29 octobre 1778.

prunts, sans recourir aux impôts. Qand il eut disparu, après son fallacieux *compte-rendu*, après avoir surchargé et épuisé le crédit de l'Etat, son successeur Joly de Fleury se trouva en face de terribles difficultés. Il fallut bien découvrir des ressources, et demander à l'impôt de quoi remplir le vide affreux du trésor. Tâche impossible, dont le fardeau sans cesse croissant entraînera bientôt la chute de tout le régime. Boisgelin fut alors engagé dans une série de négociations pénibles, qui l'occupèrent les derniers mois de 1781 et les premiers mois de 1782. Un édit d'août 1781 établit une nouvelle augmentation de deux sols par livre sur le sel. La Provence, pays de petite gabelle, n'avait droit depuis 1772, en compensation sans doute des remises obtenues, qu'à du sel gris, malgré les protestations des pêcheurs de Martigues, qui avaient besoin de sel blanc pour leurs conserves de poissons (1). Boisgelin n'attendit pas les protestations de l'Assemblée (janvier 1782) pour essayer d'obtenir une réduction. En octobre 1781, il présente à Fleury un mémoire, puis un second le 7 décembre (2). Le lendemain, il demande audience, pour discuter en même temps du nouveau droit sur les huiles et savons, qui intéressait au premier chef la Provence, pays producteur. Elle avait sous-affermé les droits pour 35.000 livres, puis pour 49.000 en 1772. Le progrès des plantations avait été rapide, et Coriolis avoue qu'en 1780, on s'estimait très heureux de garder à ce taux l'abonnement. Mais Joly de Fleury avait doublé les droits, ce qui, avec les sols additionnels, faisait 105.000 livres. Les doléances furent très vives, et la cour des aides, puis le Parlement, les appuyèrent de leurs remontrances. On protestait avec énergie contre le fait des nouvelles impositions, et comme d'habitude, contre les formes de l'édit « inconciliables avec la liberté du pays ». D'ailleurs on faisait valoir que les états de 1780 n'avaient consenti à l'augmentation des deux vingtièmes, demandés par Necker, qu'à la condition de ne pas voir augmenter les droits sur huiles et savons. Aussi « l'assemblée députe M. l'archevêque

(1) Coriolis, t. II, *loc. cit.*
(2) A. N. H 1275.

pour vouloir bien présenter luy-même à Sa Majesté le cayer de ses très humbles et très respectueuses condoléances, et les appuyer de tout son crédit, avec le zèle qui l'anime pour la défense des droits du pays (1) ».

Boisgelin se multiplie ; il présente mémoire sur mémoire, voit le ministre ; et plus souvent encore, les commis Ménars de Conichard et Harivel (2). Le besoin d'argent était trop pressant pour que le ministre cédât facilement. Tout ce qu'on peut espérer, c'est une remise sur le total des augmentations. Dans une lettre du 20 janvier, à Ménars, l'archevêque énonce bien la réclamation intégrale : « Le mieux seroit de renoncer à toute imposition » ; mais visiblement, c'est uniquement pour avoir le droit d'annoncer à ses commettants qu'il l'a faite ; sa pensée se trouve dans ce paragraphe confidentiel : « Je voudrois être instruit de ce qu'il est possible qu'il (le ministre) accorde, afin de pouvoir ensuite préparer les voies d'une acceptation qui réponde aux dernières et décisives intentions du gouvernement. » Mais le négociateur est pris entre deux obstinations. L'affaire traîne en longueur, et s'envenime par les réclamations bruyantes des cours souveraines de Provence : au fond de leur province, elles flattent en toute sécurité le sentiment populaire. Le 17 février, Boisgelin, accompagné des deux députés qui lui ont été joints, l'évêque de Sisteron (3) et le baron d'Oppède, lit au roi un mémoire qui résume la question. Puis il l'envoie au ministre, avec cette note de sa main : « pour vous seul ». Fleury était irrité contre le Parlement d'Aix : « J'avois annoncé, observe l'archevêque, des représentations et non une acceptation. » L'assemblée générale dissoute a transmis, comme à l'ordinaire, ses pouvoirs aux procureurs du pays, et Boisgelin fait espérer que les choses iront mieux, mais il faut se garder de heurter les défiances toujours en éveil : « Vous sçavez combien il faut que je mette d'exactitude dans mes correspondances entre le Parlement, la chambre des Comptes, la Province et le gou-

(1) A. B. du R. C 95, f° 211.
(2) V. sur toute cette affaire A. N. H 1275.
(3) De Suffren de Saint-Tropez.

vernement. Il ne faudroit pas que des paroles de ministre me compromissent sans utilité pour luy-même, et surtout au grand dommage de l'affaire. » Le moyen de tout terminer c'est de « sacrifier une médiocre augmentation pour avoir l'enregistrement ». Finalement, le ministre se rend à ces instances : l'archevêque procurera l'enregistrement à Aix, et les droits nouveaux seront sensiblement réduits. Le 28 mars, Boisgelin peut annoncer à J. de Fleury que la Chambre des Comptes, dernier refuge de l'opposition, s'est résignée. Cet acte de soumission « a précédé l'arrivée du courrier, par lequel vous m'avez autorisé à en faire l'annonce ». Il s'agit des remises accordées : 25.000 livres sur les huiles et savons, ce qui ramène l'impôt à 80.000 ; 65.000 livres sur l'augmentation du prix du sel. Bientôt même, un nouvel arrêt du Conseil réduira les droits sur les huiles et savons à 52.000 livres (1).

On pourrait se demander ce que devient, au milieu de ces marchandages, la claire vue des nécessités nationales. Quoiqu'il en soit, cette fois encore, l'archevêque a joué son rôle de premier procureur-né du pays, avec une activité, un dévouement et un succès qu'il faut reconnaître. Le 24 mars 1782, l'assesseur Alphéran se fait l'interprète des sentiments de toute la province : « M. l'Archevêque a donné dans cette occasion si intéressante de nouvelles preuves de son attachement à la patrie. » En réalité, il a également bien servi, pendant cette crise, la grande patrie. Car c'est lui qui fit adopter, sans difficultés malgré l'agitation, la levée d'un troisième vingtième, à l'aide, il est vrai, d'une nouvelle et importante concession. Les deux premiers vingtièmes, fixés en 1772 au total de 1.232.000 livres, quand Terray en demandait 1.320.000 ; portés en 1780 à 1.298.000, malgré les efforts de Boisgelin « au pied du trône (2) » ; furent ramenés à 1.232.000 livres, et la province s'abonna au troisième pour 350.000. Le total était donc de 1.582.000 livres, quand il aurait dû s'élever au moins à 1.900.000. En outre la Provence consentit à emprunter pour le roi 4 millions, ce qui contribua, plus que tout le reste, à amollir

(1) Coriolis, t. II, p. 231.
(2) Coriolis, t. II.

la résistance de J. de Fleury (1). L'emprunt, au denier vingt (2), se fit d'ailleurs péniblement, bien que le crédit d'un pays d'Etats fût alors beaucoup plus solide que celui du royaume : le 24 avril 1782 (3), les procureurs du pays annoncent à l'archevêque qu'on n'a trouvé encore qu'un million. L'opération se heurte à un emprunt de Marseille, le commerce se plaint de la rareté du numéraire. Aussi l'administration demande l'autorisation de recourir à son refuge ordinaire en pareille circonstance : les banquiers génois.

On peut affirmer que Boisgelin n'est resté étranger à aucun détail de la gestion financière ; aucune source de prospérité ne le trouve indifférent. Il s'assimile merveilleusement les notions techniques qui pourraient le plus naturellement lui échapper. En 1788, quand Brienne veut doubler les droits sur les cuirs, Boisgelin signe le premier, avec l'évêque de Sisteron et le comte de Vintimille, députés des Etats, un mémoire (4) fort précis sur la question, et défend près du ministère la cause des tanneries, nombreuses dans la Provence orientale. Ce mémoire porte en outre les signatures manuscrites de Bigot de Préameneu, qui en est vraisemblablement le rédacteur, et de Brémont (5) délégué des tanneurs ; on voit à la suite huit tableaux, présentant de nombreux renseignements statistiques bien ordonnés.

L'archevêque s'est également préoccupé de rendre les frais de perception moins onéreux. Il prend parti pour les habitants d'Aubagne, engagés dans un procès avec les gardes des fermes : « Les principes de cette administration sont fondés sur des vues fiscales qui n'admettent pas les raisonnemens de justice exacte ny les sentimens d'indul-

(1) A. N. H 1275. Lettre du 17 février 1782.
(2) A. B. du R. B 137.
(3) A. B. du R. C 1368.
(4) *Mémoire concernant le régime actuel de l'impôt sur les cuirs et peaux tannés, et nouveau plan d'administration.* B. N. Vz 714, in-4, 47 p., Paris, 1788.
(5) Avant de partir pour Paris, Brémont fait à ses confrères cette magnifique promesse : « Si je suis culbuté, ce sera la chute du géant écrasé par la foudre. » A. B. du R. C 1050, 31 mars.

gence et de modération, et les contrôleurs généraux éprouvent eux-mêmes beaucoup de peine à rallentir la cruelle activité de la ferme (1). » Il intercède auprès de Necker, et bientôt il a le plaisir d'annoncer « qu'en ordonnant le payement de quelques frais de procédures, il avoit anéanti toutes les suites qu'elles pourroient avoir (2). » Il fallait aussi défendre l'argent public contre la négligence, pour ne pas dire plus, des employés de la province. C'était un des sujets de critique les plus fréquents contre l'administration. Dès 1772, un nommé Chandon adressait au prélat un mémoire, qu'une note de la main épiscopale qualifie à bon droit d'exagéré (3) : les administrateurs auraient perçu 7 à 8 millions pour le don gratuit de 700.000 livres. Cependant l'intendant Montyon trouvait, lui aussi, que le contrôle était insuffisant, et en profitait pour attaquer les procureurs du pays. Une note du 11 novembre 1779 nous apprend, que la surveillance de Boisgelin, sur ce point, n'avait pas été inutile. Avec la bonne volonté de la Cour des comptes, les frais de rôles avaient été ramenés de 40 à 22 mille livres (4). Parmi les bienfaits de l'archevêque, citons encore ces deux exemples. Lorsqu'on se voit forcé de reconstruire enfin le Palais de Justice (fin 1782), il obtient que l'Etat supportera les deux tiers de la dépense, fixée à 1.200.000 livres (5). En 1786, il se fait accorder encore, par le prodigue Calonne, la remise du troisième vingtième (6) : on sait quelle était alors la détresse du trésor royal. Il faudrait enfin additionner tous les secours extraordinaires obtenus par Boisgelin, dès qu'un orage, une inondation, la grêle, cause des dommages importants. Il sait provoquer la bienfaisance du gouvernement, même aux heures difficiles. Le 12 décembre 1782 il écrit à Madame de Gramont : « J'ay obtenu depuis 4 ans que la guerre est commencée, douze millions pour la province. »

(1) A Méjanes, 12 juillet 1778.
(2) *Ibid.*, 14 juillet.
(3) A. N. H 1241[1]. *Ibid.* : un autre mémoire de l'avocat Caussin, plus sérieux, en 1779.
(4) *Ibid.*
(5) A. B. du R. B 139.
(6) Arch. Aff. Etrang. Fr. 1742.

Quel a été le résultat de cette longue sollicitude ? Essayer de l'établir complètement serait chose fort complexe, et décevante. Ce qu'il n'est pas trop téméraire d'affirmer, c'est que la Provence, à la veille de la Révolution, peut passer pour l'une des provinces les plus prospères du royaume. La dette du pays, qui s'élevait à 17 millions en 1771 (1), est diminuée presque de la moitié, malgré tous les travaux exécutés, et l'emprunt consenti en 1782. Une étrangère parcourant la Provence en 1784, signale un contraste frappant entre le pays d'Avignon, négligé, pauvre, et la Provence. Après avoir passé la Durance, elle voit « le terrain cultivé, les paysans non plus sales et en haillons, mais propres et habillés convenablement (2) ». L'activité, un peu fébrile, du prélat économiste a donc été bienfaisante.

III

Presque autant que les questions financières, les querelles de préséance, singulièrement vives dans une capitale de province, assaillent Boisgelin, lorsqu'il est à la cour. Il serait peu intéressant de parler longuement des contestations souvent misérables qui dressaient un corps contre l'autre : par exemple le Parlement se brouille avec la Cour des comptes, parce que celle-ci a l'audace de se faire escorter par « quatre cavaliers de la maréchaussée » à la procession de la Fête-Dieu (3) : petite vengeance contre l'ancien parlement Maupeou. En 1778, c'est la noblesse qui est en butte aux attaques des magistrats de la Cour des comptes, à cause de ses alliances avec les juifs ; pour ce motif, la cour demande qu'on ne permette pas, sans enquête, à un noble provençal, d'entrer dans l'ordre de Malte. Les procureurs du pays, ligués contre la Cour des comptes avec la noblesse, prient le ministre Amelot de donner une déci-

(1) A. B. de R. C 2079. Il ne faut pas compter la dette de Marseille, qui s'administrait à part.
(2) *Journal inédit de Mme Cradock*, in-12. Paris, 1911.
(3) Arch. Aff. Etr. Fr. 1740, année 1775.

sion contraire (1) ; finalement le roi est obligé de porter un édit défendant de faire une distinction dans la noblesse (2). Passons à une réclamation plus sérieuse, plus légitime, qui intéresse vraiment les libertés locales. Boisgelin ne s'occupe que de celle-là. Les Provençaux tenaient à régler entre eux leurs procès ; ils n'admettaient pas qu'il y eût une juridiction supérieure à celle de leur Parlement. Magistrats ou justiciables, ils se plaignaient de l'abus des évocations, qui enlevaient une cause à ses juges naturels, pour l'appeler devant un tribunal extraordinaire. Ils protestaient contre le privilège du *committimus*, qui donnait à certaines personnes le droit de faire juger leurs procès au Grand Conseil, ou par les maîtres des requêtes. Les deux questions sont intimement liées : si le pouvoir renonce à évoquer des causes, il n'aura plus de raisons pour accorder la même faculté à des particuliers. Les procureurs du pays renouvellent en 1775 des plaintes déjà séculaires, lorsque l'ancien parlement a reconquis sa place et ranime l'esprit d'opposition. Ils prient alors Boisgelin de présenter au garde des sceaux des remontrances, qui se fondent principalement sur les frais énormes causés par les évocations. Ils réclament en même temps l'abrogation de l'édit des hypothèques, porté par Terray en 1771 (3). C'est toujours le même état d'esprit étroitement particulariste : les bienfaits incontestables des bureaux d'hypothèques ne leur paraissent pas préférables, à la satisfaction de tout régler entre soi, et au maintien jaloux de l'importance des offices provinciaux. En 1776, le Parlement lui-même entre en ligne, par un mémoire contre les évocations et *committimus* : il établit le droit de la Provence, à vivre « unie à la France sur le pied d'égalité dans l'obéissance au même souverain (4) ». L'archevêque reconnaît là des accents familiers : sa Bretagne regimbe depuis longtemps au nom du même principe, Convaincu du bon droit de la cause, il ne songe pas à se dérober.

(1) A B. du R. C 1366.
(2) Arch. Aff. Etr. Fr. 1741.
(3) A. B. du R. C 2079.
(4) Arch. Aff. Etr. Fr. 1740.

Cependant, le 2 juin 1777, il écrit à Méjanes : « Je n'ay pu parler encore à fond de l'affaire des évocations. » C'est qu'il est gêné par une autre réclamation personnelle des procureurs du pays, où le ridicule se mêle à l'âpreté. C'est ce qu'on appelle le « procès de l'épée ». Les procureurs du pays, après entente avec la noblesse, voulaient porter l'épée au côté, pour assister à la lecture des comptes de la province, devant la Cour des comptes. Les magistrats, qui étaient des alliés dans l'affaire des évocations, se changèrent cette fois en ennemis acharnés. De la part d'avocats et de bourgeois, ils trouvaient la prétention excessive et déplacée. Et voilà la guerre allumée. La Cour des comptes a rendu un arrêt qui supprime l'épée, au flanc des procureurs ; on supplie Boisgelin d'en obtenir la cassation par le Conseil ; on envoie à la cour une députation de la noblesse chargée de soutenir les amateurs d'épée. Avec sa bonne grâce ordinaire, un peu narquoise, et surtout avec le désir naturel de satisfaire ses collègues, l'archevêque essaie de prendre la chose au sérieux : « Je luy (Maurepas) ay parlé de la décision sur l'épée ; il m'a répondu qu'il étoit impossible de ne pas s'en rapporter à l'usage... J'ay marqué ma surprise sur le maintien de l'arrest qui étoit émané d'une authorité incompétente, d'un tribunal qui étoit partie... Je n'ay pas pu voir encore M. Amelot (1) et M. le garde des Sceaux (2). Je verray demain le dernier à Pontchartrain (3). » Mais il s'aperçoit bientôt que l'affaire, si importante au-dessous de la Durance, ne cause à Versailles qu'un étonnement amusé ; que ces gentilshommes, brûlant de prêter bruyamment leur épée à des avocats, semblent fort bizarres ; et il est visiblement heureux d'en être bientôt débarrassé : « Pour l'épée c'est un procès perdu... Je vous diray en secret que la députation de la noblesse a été mal prise et mal receue (4). » Il dut encore subir une longue plainte des procureurs du

(1) Secrétaire d'Etat chargé de la maison du roi. C'est à lui que revenait la décision, déjà donnée, défavorable.

(2) Hue de Miromesnil.

(3) Terre de Maurepas. Lettre à Méjanes, 2 juin 1777.

(4) A Méjanes, 5 juin.

pays, assez froissés pour envisager la révolte ouverte, assez prudents pour s'en tenir à l'obéissance murmurante (1). Et il ne s'occupa plus que des évocations.

Il voyait, dans leur abolition, une garantie contre le despotisme, et une manière de protéger la dignité parlementaire. En cela, il était d'accord avec l'esprit du temps. Il s'entoure donc, comme à l'ordinaire, de tous les renseignements utiles : « Je demande à M. l'assesseur des observations sur deux points : sur le droit des committimus et sur la juridiction du Grand Conseil en Provence... Je voudrois profiter des circonstances et des dispositions pour déclarer en particulier la Provence exempte, il faut prouver, s'il est possible, que cette juridiction n'y fut jamais exercée ni connue (2). » Il harcèle les ministres, et croit bientôt toucher au but : « La Provence sera comprise dans l'exemption, M. le Garde des Sceaux prétend qu'elle sera publiée avant Compiègne (3). » Mais la cour revient de Compiègne, et l'on y a oublié la Provence : « Voilà que M. le Garde des Sceaux qui doit bien connaître nos demandes depuis deux mois, en me disant qu'il n'y a pas de mention faite des provinces exemptes dans le règlement pour le Grand Conseil, me fait sentir en même tems qu'il n'a rien examiné, rien connu. Je me suis mis vraiment en colère, j'ay parlé à M. de Maurepas, j'ay rappelé à M. le Garde des Sceaux ce qu'il m'avoit dit à moy, aux autres députés... On m'a donné parole de s'en occuper cette semaine. Je retourne à Versailles samedy... Je vois bien que nous ne finirons qu'à Fontainebleau (4). » Il s'y rend avec la cour et se fait soutenir par l'intendant de la Tour : « Nous parlons et parlerons évocation... On veut faire une loy générale pour le Grand Conseil... Il faut tout faire et même attendre pour obtenir une loy favorable. » Quant au *committimus*, il n'y a qu'à faire « différer une décision qu'on n'est pas encore disposé à donner telle que nous la désirons (5) ».

(1) A. B. de R. C 1365.
(2) A Méjanes, 5 juin 1777.
(3) *Ibid.*, 12 juin.
(4) *Ibid*, 11 août.
(5) *Ibid.*, 24 octobre 1777.

Suivant une tactique déplorable et constante, le gouvernement, pour mieux résister, cède sur un point : Boisgelin annonce que l'édit des hypothèques est suspendu. Mais la grande affaire n'a pas reçu et ne recevra pas de solution. Le pouvoir absolu, dont l'exercice est si empêtré dans les mille obstacles de coutumes surannées, ne veut pas renoncer à l'un des moyens les plus efficaces de faire sentir son action : les évocations, qui offrent un instrument de grâce aussi bien que de châtiment, sont maintenues. Boisgelin doit se contenter désormais d'employer son influence, pour empêcher les procès qui donneraient lieu à évocation. « Vous souvenez-vous d'une affaire qui intéresse MM. d'Albertas ? Le 1er président qui est icy m'a dit qu'il seroit obligé d'évoquer au Conseil, parce qu'il ne veut pas être jugé au Parlement (1). » L'archevêque propose un arrangement avec la province : « Il est possible, il est utile, pour prévenir une évocation qui blesse les privilèges de la province et rend plus vives encore les querelles des deux compagnies, » Parlement et Cour des comptes. Une autre fois, c'est l'évêque de Vence (2) qu'il persuade d'entrer en règlement amiable avec l'administration : « Il m'a témoigné toutes les dispositions que vous avez le droit d'attendre d'un évêque et d'un concitoyen, et je vois avec plaisir que cette affaire heureusement conciliée, n'augmentera pas le nombre des évocations irrégulières dont nous avons à nous plaindre (3). »

C'est encore pour soutenir les droits de l'administration provençale, que Boisgelin s'attira une affaire avec Malouet, alors intendant de la marine à Toulon (4). On touchait à la fin de la guerre d'Amérique (1782). 3.000 ouvriers de l'Arsenal se plaignaient « de ne pouvoir obtenir avec leur argent, du pain mangeable ». Malouet commence par s'adresser au procureur général, à l'intendant, à l'archevêque. Puis impatienté du retard, ayant reçu l'autorisation de Castries, ministre de la Marine, il fait faire le pain à l'Arsenal par le munitionnaire des troupes. Les boulan-

(1) A Méjanes, 7 mars 1778.
(2) Antoine-René de Bardonnenche, évêque de Vence, 1772-83.
(3) A. B. du R. C 1042, lettre aux procureurs du pays, 5 juin 1781.
(4) *Mémoires* de Malouet, 2 vol. in-8. Paris, 1868, t. I, p. 208 et ssq.

gers frustrés gémissent, les consuls de Toulon portent leurs doléances au Parlement, qui veut obliger le munitionnaire à payer les droits sur la farine, bien que l'Arsenal en soit exempt. Malouet refuse, et résiste à l'envoi réitéré d'huissiers parlementaires. On juge de la rumeur, au Palais et à l'Hôtel de ville d'Aix. Pour assurer la punition du récalcitrant, on s'adresse à Boisgelin, l'intermédiaire obligé, qui prend le chemin de Versailles, et annonce bien haut qu'il obtiendra justice. Mais Malouet ne veut pas se laisser condamner sans qu'on l'entende, et il suit l'archevêque à la cour. Son ministre, ennuyé de tout ce tintamarre, prie le maréchal de Beauvau de concilier les parties. Le prince réunit Boisgelin et Malouet à sa maison du Val près de Saint-Germain. « Je n'ay jamais vu plus éloquente colère que celle de l'archevêque » , dit Malouet ; si bien que la princesse de Beauvau et la princesse de Poix accourent au bruit, et... donnent raison à l'intendant coupable d'initiative. Boisgelin a beau courir les ministères, cette fois il n'est pas le plus fort ; les arrêts du Parlement d'Aix sont cassés, et les ouvriers de l'Arsenal peuvent continuer à travailler pour la victoire, en mangeant de bon pain. Les deux antagonistes, devenus amis à la Constituante et pendant l'émigration, durent se rappeler parfois en souriant, le commencement orageux de leurs relations.

IV

Gardien vigilant de la prospérité et de la dignité de la province, l'archevêque ne ménage rien, pour lui donner du lustre et de la renommée. C'est dans ce but qu'il veut lui trouver un historiographe. Il n'existait en effet aucun travail d'ensemble sur les fastes provençaux. A l'assemblée de 1776, le projet d'une Histoire de Provence fut approuvé, et confié naturellement à un compatriote, le P. Papon (1),

(1) 1734-1803. Il a laissé encore une *Histoire du Gouvernement français* 1787-fin 1788, et en 6 vol. in-8, une *Histoire de la Révolution*, imprimée seulement en 1815. On cite sur son *Histoire de Provence*, cette épigramme de Mirabeau :

Lisez-vous l'histoire de plomb
Du révérend père Papon ?

oratorien marseillais. Ce fut Boisgelin qu'on pria de se charger de tous les détails pratiques. Le 4 juillet, il annonce aux procureurs du pays que le prospectus est lancé ; le 28 septembre, il ajoute : « J'ay fait un traité avec le sieur Pierre imprimeur, en conséquence des pouvoirs que vous m'avez donnés... Je vais traiter avec le libraire et le graveur... j'ay cru devoir donner la préférence à la souscription (1). » Le même jour, en effet, un contrat est signé par lui, avec le libraire Moutard ; le prix de la feuille d'impression est fixé à 74 livres 13 sols. L'ouvrage devant comporter 85 feuilles, il en coûtera, en chiffres ronds, 6.375 livres (2). Boisgelin commande également deux cartes de la Provence, ancienne et moderne, au graveur Chambon. Le livre de Papon commence à paraître en 1777. Il comprend 4 volumes in-4°, dont le dernier verra le jour en 1786 : le P. Papon, de l'Oratoire, n'est plus que l'abbé Papon, de l'Académie de Marseille.

L'œuvre est dédiée, avec une emphase banale, à l'archevêque, et aux maire, consuls, assesseur d'Aix. C'est en quinze livres, par ordre chronologique, la suite de l'histoire provençale, depuis les Phocéens jusqu'à la peste de Marseille (1720). Le récit manque totalement de trait et d'originalité. Boisgelin semble n'avoir jamais été très satisfait ; ce n'est que pour répondre aux instances des procureurs du pays, qu'il sollicite de Marbeuf, en 1781, un bénéfice en faveur de l'auteur : « Je n'épargneray aucune démarche pour réussir, parce qu'il seroit fâcheux que cette louable entreprise fût abandonnée, et parce que la province auroit des regrets à former sur une dépense dont elle n'auroit pu recueillir les avantages (3). » L'homme qui marquait, en toute circonstance, tant de goût pour les choses de l'esprit, se serait exprimé avec plus de chaleur, si la critique avait été favorable. Nous savons d'ailleurs ce qu'il pensait du livre commandé administrativement. Longtemps après, Fauris de Saint-Vincens (4), dans une lettre

(1) A. B. du R. C 1042.
(2) Bib. Maz. mss. 3433. A. B. du R. C 1776.
(3) A. B. du R. C 1042.
(4) Alexandre-Jules-Antoine, 1750-1819, fils de Jean-François-Paul, 1718-98, président au Parlement.

à Boisgelin devenu archevêque de Tours, avait marqué une certaine estime pour l'œuvre de Papon. Le vieux cardinal, que sa pensée ramenait toujours avec plaisir en Provence, lui explique nettement, pourquoi il ne partage pas sa bienveillance : « Vous semblez estimer l'histoire de Provence par Papon. Je n'y vois rien qui suppose des connoissances propres à l'auteur, ni des réflexions d'un esprit éclairé ; il a copié, rassemblé les mémoires qui lui furent donnés, et il me semble qu'il n'a redit que des faits connus, et si vous avez vu l'auteur en société, vous devez savoir à quel point et avec quelle confiance, il exerçoit la faculté de déraisonner (1). »

En une autre circonstance, Boisgelin, laissé maître d'agir, réussit mieux à orner sa province, du mérite d'une belle action. On sait que le bailli de Suffren jeta sur la marine française une gloire éclatante, par ses victoires dans les Indes en 1782-3. Or il était provençal, mieux encore, aixois (2). L'archevêque conçut l'idée de consacrer, par un juste hommage rendu à ses exploits, la reconnaissance de ses compatriotes. Le 7 décembre 1783, il écrit à Mme de Gramont : « Je me propose une idée qui m'est agréable, celle d'une médaille à frapper par les Etats de Provence pour le commandeur de Suffren. Je m'amuse à faire moy-même l'emblème et je crois qu'elle sera bien honorable. » Chose incroyable, le projet ne fut pas accepté d'enthousiasme, bien au contraire. Trois jours après, Boisgelin ajoute avec amertume : « Cette médaille fera de la peine à tout le monde : ce sont ses compatriotes, ses parens (3), voilà bien des titres pour être ses ennemis. » Mais peu importe, la dextérité de Boisgelin vient à bout de ce honteux obstacle : « J'ay surmonté la jalousie par le concours de l'Assemblée. Je me suis fait demander par l'Assemblée entière ce que les chefs vouloient éviter, je suis prié de m'occuper de la médaille... Le commandant (de la province) est

(1) Lettre du 14 janvier 1804.

(2) Suffren était né au château de Saint-Cannat près d'Aix, en 1726. Il mourut en 1788.

(3) Le frère de Suffren, en particulier, était évêque de Sisteron. Il était loin d'ailleurs de se ranger parmi les jaloux.

seulement bien étonné que je fasse plaisir à un ministre (1) quand il a peut-estre moins de crédit, et il ne soupçonne pas l'intérest que je prens au sort des affaires, à l'honneur national, à la gloire d'un brave guerrier et d'un général habile (2). » Appuyé sur l'opinion populaire qui va d'instinct aux choses nobles et grandes, Boisgelin eut raison des passions mesquines. Il se donna aussitôt la satisfaction d'annoncer à Vergennes la décision de l'Assemblée (3). Il eut de son côté le bon goût de renoncer à son dessin. La médaille porte seulement, à l'avers, l'effigie de Suffren avec la légende : *P. And. de Suffren St-Tropez chef d'Esc. ord. du roi Gr. croix de l'ord. de S. Jean de Jérus. vice amiral de France* ; au revers, une inscription se borne à l'énumération des hauts faits du héros : *Le Cap protégé. Trinquemale pris. Gondehour délivré. L'Inde défendue. Six combats glorieux. Les Etats de Provence ont décerné cette médaille* 1784. « Ce sont les faits qui louent » mieux qu'une allégorie (4). Le 28 mai 1784, les procureurs du pays offrent à l'archevêque au nom de la province, un exemplaire en or de la médaille (5).

Deux ans plus tard, c'est encore par l'initiative de Boisgelin que la province acquiert un trésor inestimable : la bibliothèque du marquis de Méjanes. Ce n'est pas que la délicate réserve de son amitié lui ait permis de peser sur les intentions du bibliophile vieillissant ; mais il contribua puissamment, à faciliter l'exécution d'un projet déjà

(1) Probablement Castries, ministre de la marine.
(2) Lettre à la comtesse de Gramont, 13 octobre 1783.
(3) Ar. Aff. Etr. Fr. 1742, 12 octobre.
(4) Il existe au Cabinet des médailles un autre modèle frappé en l'honneur de Suffren, la même année, par le même artiste. Serait-ce le premier projet de Boisgelin ? A l'avers une femme drapée (l'Inde) accueille un guerrier costumé à l'antique, qui lie sa barque à un palmier, près d'un vase à parfum décoré d'un chameau; légende : *Sic appellit*. Elle est signée : *Antonius Spiritus Gibelin inv. ded.* Revers : *Civis aqui-Sextiensis D. D. Concivi optumo duci invicto*. MDCCLXXXIV.
(5) A. B. du R. C 1369. C'est Boisgelin qui délivre l'ordre de paiement à l'artiste : « M. Aublay remettra à M. Gibelin, peintre, la somme de douze cent livres pour le portrait de M. le Bailly de Suffren, et pour les soins et peines qu'il a prises pour la gravure de la médaille que les Etats de Provence ont décernées (sic) à M. le bailly de Suffren. A Paris ce 20 aoust 1784. † L'Archevêque d'Aix. »

conçu. Depuis longtemps les initiés, à Aix, pouvaient se promettre cette aubaine. Le 14 juillet 1779, le libraire Joseph David écrit à son ami l'abbé Rive bibliothécaire du duc de la Vallière (1) : « Je te dirai pour nouvelles que M. le marquis de Méjanes qui a passé deux ans et demi dans Aix à l'occasion de son Consulat, a tellement pris goût pour notre ville qu'il ne seroit pas beaucoup éloigné de s'y retirer si sa femme s'y plaisoit, et s'il n'avoit pas bâti un superbe logement à Arles pour sa bibliothèque, qui est à présent de plus de vingt mille volumes, et qui sera de 60 mille si cet homme vit encore vingt ans ; je le pense presque déterminé à en faire don à notre ville et non à Arles. Je le vois tous les jours et il achète avec passion. » Or, se sachant près de mourir, en 1786, le marquis avait confirmé ses intentions, et les avait communiquées à l'administration provençale. A l'unanimité, sur la proposition de l'assesseur Dubreuil, les procureurs du pays prièrent « Mr. l'archevêque d'Aix d'accepter à cet égard les pouvoirs de l'assemblée, comme un témoignage de la confiance et de la reconnaissance que le pays doit à tous les bienfaits dont il lui est redevable (2). » Ce faisant, ils savaient être également agréables au donateur et à l'intermédiaire.

Méjanes dut d'autant plus volontiers léguer ses livres à la Provence, qu'il connaissait le désintéressement, l'intelligence et l'activité du chef de la province. Ses derniers jours furent adoucis par les visites quotidiennes de son éminent ami, qui lui procura la présence et les soins de son unique neveu, le marquis de Lagoy. Boisgelin écrit en effet à ce dernier, le 27 septembre 1786 (3) : « J'ay trouvé M. le marquis de Méjanes dans un état de dépérissement qui fait chaque jour des progrès effrayans. J'ay pensé que vous viendriez luy donner vos soins si vous connoissiez son état... Son courage a prolongé trop longtems la solitude et l'abandon dans lequel il passe les momens cruels que la

(1) Arsenal mss. 5980.
(2) A. B. du R. C 98, f° 227. 3 octobre 1786.
(3) Cinquante-huitième et dernière lettre de la correspondance avec Méjanes.

réflexion rend plus sensibles. Il y a quinze jours que je l'exhorte à vous instruire et qu'il s'y refuse... Je ne puis pas lui rendre tous les soins que votre attachement peut lui offrir et dont il a besoin, mais je ne le vois pas sans sentir un regret le plus vif de tout ce que je ne puis faire pour lui. » Méjanes meurt le 5 octobre, et Boisgelin s'empresse de rendre à son ami un juste hommage (1) : « M. le marquis de Méjanes a légué à sa patrie une bibliothèque de la valeur de 400.000 livres. Il jouissoit d'une fortune modique. Il laisse à sa famille ce qu'il en avoit reçu et ne laisse point de dettes. Un goût constant, une sage économie, une longue habitude des privations personnelles lui donnèrent les moyens de satisfaire aux besoins d'une âme noble et généreuse et d'un esprit cultivé. » Sa modestie a refusé les pompeux honneurs. L'archevêque propose seulement « de consacrer par un service solennel l'hommage que nous devons aux vertus du meilleur et du plus glorieux des citoyens ». Il a cru prévenir le vœu de la province en faisant prendre le masque du défunt par Houdon. L'illustre sculpteur fera un buste, qui sera placé dans la bibliothèque. Il en coûtera 1.000 écus, payables, moitié d'avance, moitié à livraison. Méjanes a voulu que ses livres soient réunis en une bibliothèque publique ouverte au moins 4 jours par semaine. Les fonds qu'il a légués doivent être intégralement employés à l'augmentation de la bibliothèque ; les frais d'installation et de garde seront donc à la charge de la province.

Les procureurs du pays remercièrent Boisgelin d'avoir tout réglé avec cette parfaite convenance et acceptèrent le sieur Raymond, comme architecte du bâtiment à construire. Ils ne négligèrent pas l'occasion d'assurer à une célébrité locale, le P. Maffret, dominicain, l'oraison funèbre du généreux donateur, et demandèrent à l'archevêque, de vouloir bien choisir un bibliothécaire, qui « connut assez les livres pour diriger les jeunes gens dans les études auxquelles ils voudraient s'adonner ». Ce sera cher ! « mais aussi si nous n'avons qu'un gardien de livres, les livres eux-mêmes nous deviendront peu utiles, vu le peu de con-

(1) A. B. du R. C 98, f° 280, et C 1042, 14 octobre 1786.

naissances qu'on trouve dans ce pays (1) ». Sous cette humilité, on voit déjà poindre le peu d'enthousiasme qu'inspire un cadeau onéreux. En effet Boisgelin s'apercevra bientôt que chacun n'apprécie pas comme lui le magnifique trésor.

Il se laisse imposer pour son malheur, l'abbé provençal Rive comme bibliothécaire. Le duc de La Vallière était mort en 1780, laissant Rive sur le pavé ; dès 1783 l'avisé Joseph David engageait l'abbé à connaître Méjanes : « Il est grand ami avec notre archevêque qui comme tu sais est tout puissant... qui aime aussi et connoit bien les livres.» Ce Rive était un savantasse, dont le caractère hargneux rappelait les érudits batailleurs du XVIe siècle ; sorte de Vadius à l'orgueil ridicule et ombrageux, il avait, quelque temps auparavant, diverti la galerie par ses démêlés avec les bibliophiles rivaux Vantraet et de Bure (2). Le 18 novembre 1786, il apprend à Eméric, neveu et successeur de Joseph, qu'il est « le seul homme en Europe depuis 300 ans qui ayt eu le mérite d'être bibliotacte, et qui ayt été à la fois bibliognoste, bibliologue et bibliographe (3). » C'est à ce pédant hérissé qu'on veut confier le soin d'installer la bibliothèque Méjanes. L'espoir d'être nommé le rend, un instant, juste envers l'archevêque : « Je ne doute pas que votre prélat qui vise au grand et ne désire que l'immortalité de son nom pour rendre plus éclatans les soins qu'il s'est donnés en procurant à votre province une bibliothèque publique qu'elle n'auroit peut-être jamais eu sans lui, ne vous donne un bibliothécaire qui se rende digne de sa charge... J'aime trop ma province pour ne pas sacrifier le reste de mes jours à ses services littéraires. Je ne ferai aucune poursuite pour cette place, non que je ne la croye des plus brillantes qu'un homme puisse posséder, mais parce que je ne veux pas me donner le chagrin de me voir préférer un Mysian, c'est-à-dire un homme qui étoit selon les Grecs et les Romains *vilioris animi et doc-*

(1) A. B. du R. C 1371, 5 novembre 1786.
(2) *L'abbé Rive et ses manuscrits*, par R. Reboul, in-8, Paris, 1872. (Arsenal 7193. H. 24, n° 12, et mss. 5980.)
(3) Arsenal, mss. 6393.

trinæ. » On ne lui préféra personne, hélas ! le 18 décembre, Eméric le félicite d'être nommé : « La proposition que M. l'archevêque en a faite à l'Assemblée a été accueillie comme elle devoit l'être. » Le traitement, il est vrai, n'est que de 2.000 livres, mais l'archevêque a assuré que Rive s'en contentait. Les difficultés n'allaient pas tarder à s'accumuler ; la bibliothèque sera un brandon de discorde, au milieu des Etats bientôt rétablis. Boisgelin n'aura pas la joie d'exécuter le testament de son ami. Il sauvera du moins le précieux legs de la dispersion et de la destruction. Aussi a-t-il mérité d'attacher son nom à la bibliothèque Méjanes, joyau de la ville d'Aix, envié de toutes les villes savantes.

V

En toute circonstance, dès qu'il s'agit de l'intérêt ou de l'honneur de la province, l'archevêque est au premier rang. On prit donc de bonne heure l'habitude de s'en remettre à lui. Mais parfois on affiche avec tant d'indiscrétion, la confiance en son crédit, qu'il est obligé de rappeler ses clients à la mesure et au bon goût : « Je suis toujours fâché qu'on fasse aux consuls de Toulon des annonces de réclamation de crédit et de succès. Ces lettres sont renvoyées aux commis qui pensent que je les ay dictées... elles aigrissent leur petite opposition... Il faut penser aussy que je n'aime pas à prendre par la correspondance des administrateurs, un langage que je ne prens jamais par moy-même (1). » On est tellement habitué à le voir tout obtenir, qu'on se donne la liberté de le prévenir lui-même, contre son amour de la conciliation. Ainsi l'assesseur Dubreuil lui demande (2) de faire supprimer le droit, mis par Marseille sur l'entrée des vins, et il insiste : « C'est tout le droit qui est à rejeter et non la moitié. » Voilà de l'importunité, mais aussi un excès de confiance tout à l'honneur de celui qui le provoque. Boisgelin est tenté d'y trouver

(1) A Méjanes, 2 juin 1778.
(2) A. B. du R. C 1371, 3 septembre 1786.

une récompense de ses efforts. Il en jouit doucement, sans égoïsme, les yeux toujours fixés sur le bien général. « Je ne puis pas vous exprimer la satisfaction que me donnent mes états ; la confiance est à un point qu'on auroit peine à imaginer. Un mot est une décision. On est comblé de tout ce que j'ay fait et je vais vous en donner une preuve. Je suis authorisé par le roy à faire payer par emprunt la moitié du 3e vingtième. Je m'étois réservé cette liberté pour addoucir le poids de l'imposition. Mais ce ménagement est contraire aux bons principes de l'administration. Je leur ay donné le choix en leur disant que mon avis étoit de faire l'imposition entière. Ils s'en sont rapportés sans discussion à mon avis. Le 3e vingtième fut emprunté tout entier en 1761, il est imposé tout entier en 1782, sans authorité, sans opposition, avec la liberté du choix. Il en est de même de toutes les affaires, et je suis étonné moy-même du pouvoir que me donne la conduite la plus douce et la plus mesurée, sans que jamais il me soit échappé un mot de menace et de contrainte (1). » Son triomphe est d'apaiser les querelles, d'empêcher les éclats : « La confiance, je vous l'ay desjà dit est telle que je suis arbitre dans les affaires où je dois être partie, arbitre des corps comme des particuliers et dans ce moment du corps le plus difficile, celuy de la noblesse. L'affaire la plus importante pour elle (2), une affaire contre la province même dont je suis l'administrateur, est l'objet d'une grande assemblée convoquée depuis six mois. Beaucoup d'intérest, de discussion, de chaleur, et le résultat est ma médiation (3). »

Tout cela compose un tableau séduisant ; il y manque pourtant un trait essentiel : ce qui, de la confiance, mène à l'affection. Un observateur contemporain, clairvoyant et impartial, le président Fauris de Saint-Vincens, le dit nettement (4) : « L'archevêque a toujours bien vécu avec le Parlement, avec le chapitre et avec tous les corps. Il n'est

(1) A la comtesse de Gramont, Aix, le 8 novembre 1782.

(2) Il s'agissait des privilèges financiers, la noblesse prétendant être exempte des droits sur les huiles et savons.

(3) A la comtesse de Gramont, 12 décembre 1786. Datée de Lambesc.

(4) Bib. Méjanes, mss. 1014. Recueil de notes et recherches historiques, t. III, p. 1179.

point chicaneur, point vétilleux ; il a de l'esprit et de l'aptitude aux affaires ; il parle avec grâce, et on est dans l'enchantement lorsqu'on l'entend parler en public. » Cependant, malgré tout le bien qu'il a fait à la Provence, « il n'y compte point d'amis ». L'archevêque lui-même ne se faisait pas d'illusions. Dès 1776, il sent que les services rendus ne forcent pas l'entrée des cœurs : « C'est une singulière réflexion qu'après avoir toujours servy ses amis sans faire de mal à personne, on en vienne à n'avoir plus d'amis et à compter beaucoup d'ennemis (1). » Les années, les services s'accumulent, sans que la situation change ; et il s'écrie tristement : « Je n'ay pas un ami de confiance (2). » Méjanes vieilli avait quitté Aix pour Arles et Paris. Quelle peut être la raison de cette douloureuse impuissance à se faire aimer ? Peut-être l'archevêque n'a-t-il pas su cacher suffisamment, combien il était parfois agacé de la légèreté et de la pétulance provençales ; et lui-même avait le grand tort d'être breton, succédant à deux provençaux. On lui reprochait encore d'avoir l'esprit *ménageur* (3) : mais c'était bien toujours au profit de la province. Des esprits chagrins, naturellement disposés à la critique, le taxaient d'ambition : il n'avait jamais sacrifié à ses convenances personnelles la moindre parcelle d'intérêt général. Se plaignait-on de le voir résider si peu, dans son palais d'Aix ? Mais les gens dont l'opinion comptait, savaient à quoi s'en tenir : c'était toujours pour le service de la province, que Boisgelin reprenait la route de Paris. La principale raison se trouve probablement dans un manque de sympathie tout instinctif. La race provençale, exubérante, cordiale avec expansion, s'accommodait mal sans doute d'une physionomie, dont le trait dominant était une finesse réservée. Bausset, qui a vécu plus de dix ans dans l'intimité de l'archevêque, qui célèbre avec émotion sa franchise et son ouverture d'âme, nous laisse entendre que d'autres, admis moins fréquemment dans l'intimité, ont pu s'y tromper : « Ce témoignage dicté par la vérité, doit

(1) A la comtesse de Gramont, 22 décembre 1776.
(2) *Ibid.*, 21 janvier 1784.
(3) Ch. de Ribbe, *Pascalis*, etc., p. 89.

suffire pour démentir le jugement inconsidéré de ceux qui lui supposoient de la finesse dans le caractère ; parce qu'ils transportoient à son caractère la finesse de ses regards et le jeu aimable de sa physionomie. »

Boisgelin dut se contenter, à défaut d'affection, de l'estime et de la confiance de ses administrés. Tous les témoignages s'accordent à prouver, qu'elles ne lui furent jamais ménagées. C'est du dehors, que son rôle d'administrateur lui attira des attaques violentes. De 1781 à 1784, parut la série des pamphlets intitulés *Lettres secrètes* (1). Les plus remarquables sont les quatre premières, parues en 1781. La satire du clergé *politique*, pour être sans ménagements, y garde cependant une allure générale, qui donne une certaine valeur à la critique. Les huit suivantes, d'un ton plus agressif, souvent grossier, sont surtout le développement d'une diatribe virulente contre Marbeuf, ministre de la feuille des bénéfices. Les deux dernières, où s'intercalent les prétendues confessions de Brienne et de Marbeuf, sont les dernières flèches des pamphlétaires, traqués par « les mouches de M. Lenoir (2) ». Conzié ayant perdu son procès contre Marbeuf, se retire de la lutte.

Si Boisgelin est attaqué, c'est comme ami de Brienne ; il est la « petite guêpe » à côté du « grand Lama » politique ; et Marbeuf, au poste capital, n'est que leur instrument. « Nous voyons s'élever au milieu de la milice sainte, une espèce d'être inconnu jusqu'à nos jours, qui honore sans doute cette religion divine et la console. Cet être intéressant, présent inestimable du Ciel, s'appelle un *Evêque administrateur* (3). » Le portrait développé qui ouvre la deuxième lettre, ne manque ni de piquant ni de

(1) *Lettres secrètes sur l'état actuel de la Religion et du Clergé de France à M. le marquis de... etc.*, publiées en trois fois : 1781, 4 lettres; 1782-3, lettres 5 à 12 incluse; 1784, 13e et 14e alternant avec des lettres supposées de Brienne et de Marbeuf. On n'est pas d'accord sur l'auteur. Bachaumont, au 6 avril 1784, dit que l'inspirateur en est Conzié, l'évêque d'Arras, ennemi de Marbeuf, à qui il intenta un procès indirect de simonie; le rédacteur, l'abbé de Boismont académicien; le propagateur, l'abbé Maury. Par le ton et le style, les quatre premières lettres sont bien supérieures au reste. B. N. Ld4 3028 et 3029.

(2) Le lieutenant de police.

(3) Première lettre, fin.

vérité : « Un évêque administrateur est une sorte de métis moitié sacré, moitié prophane, qui sous la livrée sainte exerce un apostolat philosophique dont l'objet est de purger la France de toutes les erreurs du gouvernement ; c'est un homme suscité par la bienfaisante philosophie pour manifester enfin et mettre en action une grande vérité et quelle est-elle ? La voici : c'est que le bonheur public est la véritable, la seule religion d'un Etat... Ainsi un évêque administrateur n'est pas l'homme de Dieu, le successeur des Ambroise et des Chrysostôme, c'est un Jacquet ministériel, un ressort secondaire qui s'engraine dans le rouage politique et ne favorise que l'impulsion donnée aux plans, aux projets, aux systèmes qu'enfante le *zèle* ou si vous voulez *l'Empyrisme civil*, qu'on peut appeler l'épidémie du temps. Ces prélats *civilement* illuminés et doués de cette vocation particulière, forment un petit groupe à part remarquable par un idiôme plus concis, un maintien plus confiant, une certaine importance ministérielle qui perce à travers la négligence mystérieuse qu'ils affectent... Il est beaucoup plus facile sans doute de jouer un rôle en ricochet dans la carrière de l'administration, que d'égaler Bossuet ou Fénelon. » Et la lettre se termine par ce trait assez bien décoché : « Ils savent tout excepté leur prône, ils ont tous les succès excepté ceux de leur ministère. Ces prélats et consorts me paroissent être à l'Eglise ce que les drames bourgeois sont au théâtre : l'art est perdu, on lui substitue la singerie ; dans l'Eglise comme au théâtre, le genre bâtard doit prévaloir, parce qu'il ne désespère pas la médiocrité. » On ne peut demander la mesure et la justice à un pamphlétaire. Il est impossible de lui reconnaître, d'ailleurs, quelqu'il soit, l'autorité morale nécessaire ; la Providence a refusé à l'Eglise de France, au XVIIIe siècle, un Saint-Bernard ou un Saint-Vincent-de-Paul.

La force de la satire lui vient de heurter une décadence qui frappe tous les regards. Il est certain que les bons esprits ne voient pas sans chagrin les évêques les plus actifs et les mieux doués, ne plus être que des doublures d'intendants. Le marquis d'Albertas, dans son journal de nouvelles, est assurément l'écho d'une opinion nombreuse :

« Dieu veuille, dit-il en parlant de l'auteur des *Lettres*, que sa chrétienne et patriotique intention soit remplie (1) ! » Mais il n'y a là que les rancœurs et les impatiences d'un postulant, à qui on a refusé le riche bénéfice. Il accuse les hommes, quand il faudrait dénoncer un état général de la religion et de la société, plus fort que les hommes : où sont hélas ! en cette fin de régime, les évêques qui ont « les succès de leur ministère » ? Il prête à quelques-uns une sorte de complot, pour opérer un changement qui est déjà consommé. Boisgelin en particulier n'a rien bouleversé, pour le plaisir de gouverner une province ; il a joué le rôle qui lui appartenait, par le fait seul qu'il occupait tel siège épiscopal ; il l'a rempli seulement avec plus d'intérêt, plus d'activité, plus de vigueur que ses devanciers. Au milieu d'une opinion publique hostile, ou tout au moins indifférente à l'idée religieuse, il a exercé l'action utile qui lui était proposée et rendue possible. Ne pourrait-on pas se demander plus justement, au lieu de persifler, si le souvenir des services rendus par les évêques administrateurs, à la fin de l'ancien régime, n'a pas soutenu et popularisé, pour une part, la réaction religieuse, provoquée surtout par la persécution révolutionnaire ? Quoiqu'il en soit, il faut avouer que le portrait tracé par le Juvénal anonyme, ne se rapporte pas le moins du monde à Boisgelin. Il n'est pas possible de voir aucune trace de machiavélisme ou de bas calcul personnel, dans le chef de l'administration provençale ; mais au contraire une constante et vive passion du bien public. Aussi l'attaque fut-elle impuissante à l'émouvoir ; aucun document ne laisse même soupçonner qu'il s'en soit préoccupé.

L'abbé de Coriolis, qui l'a vu à l'œuvre pendant vingt ans, a tracé de lui une image plus ressemblante en tête de son *Traité sur l'Administration du comté de Provence*. Il se dit « heureux de pouvoir donner à sa reconnaissance un libre essor, plus heureux encore de n'avoir point à emprunter de l'adulation les couleurs qui coulent de son pinceau ». Par tout ce qu'on sait de Boisgelin administrateur, on est obligé d'en croire Coriolis, la part étant faite aux

(1) B. N. mss. 4392. 24 octobre 1782.

formules de convenance : « Le prélat qui remplit ce siège (1), digne à tous égards de notre respect, mérite encore notre reconnaissance par les bienfaits qu'il ne cesse d'attirer sur le pays qui s'honore de le nommer le premier de ses administrateurs. Réunissant les plus hautes vertus aux talents les plus rares, il ne cesse de s'occuper de nos intérêts : bonifier un pays qui n'a d'autre ressource que celle de l'industrie ; porter la fertilité dans tous les cantons qui peuvent en être susceptibles ; entrer dans les détails les plus minutieux ; voir tout par lui-même, ne rien dédaigner, c'est le portrait d'un père de famille ; c'est celui de M. l'archevêque d'Aix à la tête de notre administration intérieure ; représenter nos besoins, solliciter des secours, défendre notre constitution, la maintenir dans sa pureté ; allier ce que demande le service du souverain, et ce que peut permettre la situation du comté de Provence, c'est le but que se propose l'homme d'Etat ; M. l'archevêque d'Aix n'en eut jamais d'autre dans les relations que sa place lui donne avec le gouvernement. Ce tableau que la vérité vient de crayonner, la suite des faits que nous aurons à rapporter, en prouvera la ressemblance ; et partout nous verrons l'homme vertueux qui ne compte ses jours que par ses bienfaits. »

Il eût mieux valu sans doute que les évêques de France, à la veille de la Révolution, qui ne voulaient pas se confiner dans une retraite inactive, ou s'absorber dans d'impuissants regrets, ne fussent pas réduits à un rôle tout séculier. Mais si les évêques administrateurs sont une anomalie et un abus, il faut convenir qu'entre tous, le mieux doué, le plus estimable, le plus bienfaisant, c'est Boisgelin.

(1) De Président des Etats de Provence.

CHAPITRE VI

BOISGELIN ARCHEVÊQUE D'AIX
SA PLACE ET SON ROLE DANS LE CLERGÉ (1770-1788).

I. — L'importance du siège d'Aix. — Détresse momentanée de Boisgelin. — Sa fortune en 1779. — Son désintéressement. — L'emploi qu'il fait de ses biens pour sa famille, pour les pauvres.

II. — La doctrine religieuse, sa faiblesse. — *Les Feneloniana* de Boisgelin. — Ses efforts pour élever le niveau intellectuel du clergé. Ses tournées pastorales. — Le caractère de son administration. — Il protège ses prêtres... et la modestie de son chapitre.

III. — L'enseignement de la jeunesse. — L'Université de Provence. — Le collège d'Aix. — Les petites écoles et l'instruction primaire. — La grande fondation scolaire de Boisgelin : Lambesc. — Boisgelin et les œuvres d'assistance.

IV. — Boisgelin et ses grand-vicaires. — Charme et succès de sa direction. — Le grand-vicariat d'Aix est une pépinière d'évêques. — L'archevêché, sa restauration. — La vie de Boisgelin à Aix.

V. — Les Assemblées du Clergé. — Leur objet : finances et intérêts de l'Eglise de France. — Rôle important de Boisgelin, son activité. — L'affaire des Foi et hommage; Boisgelin en procure enfin le règlement. — Etendue de son influence.

VI. — Les portions congrues, grand abus du clergé. — Attaques contre l'organisation ecclésiastique. — Les plaintes et la révolte des intéressés. — Rapport et mandement de Boisgelin. — Décisions imparfaites de l'assemblée de 1786.

VII. — La ruine des ordres religieux. — Acharnement de Brienne. — Boisgelin ne prend part qu'à la liquidation des biens. — Sa résistance prudente. — Le nouveau règlement des économats.

VIII. — Etat déplorable de la religion à la veille de 1789. — Hostilité de l'opinion. — Mauvaise grâce du roi et de la cour. — Les écrivains favorables à l'Eglise en 1786. — La défense du clergé. — Les avertissements des Assemblées. — La question de l'état-civil des protestants. — Tactique infructueuse de Boisgelin. — Les désertions en 1788.

I

Ce serait une erreur de croire que l'archevêque disparaissait tout à fait derrière l'administrateur. Boisgelin fit preuve d'une égale activité dans ses fonctions épiscopales. Le diocèse d'Aix, vénérable par son antiquité, (la tradition fait remonter sa fondation à Saint-Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur) n'était pas l'un des plus importants de France, soit par l'étendue, soit par les ressources. Si, dans son désir d'être utile sur un plus grand théâtre, Boisgelin accepta avec empressement de devenir le 77e pontife d'Aix, on ne peut dire que ce fut par cupidité ou amour des honneurs. Aucune prérogative magnifique de primat ou de métropolitain, aucun titre de prince ou de duc n'était joint à son église. La *France ecclésiastique* ou *l'Almanach royal* compte seulement, dans l'archidiocèse, 80 paroisses, 6 de moins qu'à Lavaur. La *Gallia christiana novissima* (1) donne le chiffre de 97, d'après un registre de visites, du prédécesseur de Boisgelin. La différence vient de la manière de compter les chapelles rurales. Le tout était partagé en 8 doyennés ; trois au nord de la Durance : Pertuis, Cadenet et Reillanne ; et cinq au sud : Aix, Brignoles, Trets, Rians et Lambesc. Si l'on excepte la plaine d'Aix et la vallée de la Durance, c'est un pays pauvre, âpre et difficile. Dans le diocèse, vivaient encore, d'une vie souvent fort ralentie, vingt communautés de religieux et douze de religieuses. On comptait un assez grand nombre de patrons laïques ou ecclésiastiques, ayant le droit de nomination aux bénéfices, ce qui réduisait d'autant l'influence de l'archevêque sur son clergé. De plus, la Provence était pays d'obédience, soumis à *l'alternative*, c'est-à-dire que, de deux mois l'un, la collation des bénéfices appartenait au pape, ou plutôt à son vice-légat d'Avignon (2). A ce point de vue, la situation était beaucoup

(1) T. I, par l'abbé Albanel, publié par U. Chevalier.

(2) Abbé Sicard, *La nomination aux bénéfices ecclésiastiques*, br. in-8. Paris, 1896.

moins favorable qu'à Lavaur. La province ecclésiastique, dont Aix était le chef-lieu, comprenait cinq évêchés suffragants ; les principaux, encore bien médiocres, étaient Fréjus et Sisteron ; les autres comptaient justement parmi les évêchés « crottés » : Apt, Riez et Gap. Ce qui donnait à l'église d'Aix quelque peu d'importance, c'est qu'il y siégeait l'une des huit chambres supérieures ecclésiastiques, chargées de juger en appel toutes les contestations relatives aux impositions du clergé, au-dessus de 30 livres. La circonscription englobait dix-huit évêchés appartenant aux provinces d'Aix, d'Embrun et d'Arles. L'archevêque en était le président nominal, et l'un de ses grands-vicaires y tenait le rôle de Syndic général du clergé.

Le montant des revenus ne pouvait pas non plus être comparé, aux dotations somptueuses de Paris, Reims, Rouen, Toulouse, Bourges, Cambrai ou Strasbourg. Officiellement, Aix, taxé en cour de Rome 2.400 florins, rapportait 37.400 livres. Aux premiers jours de son épiscopat provençal, Boisgelin se vit accablé par les frais de toute sorte qui grevaient une translation. Vauluisant, on s'en souvient, ne donnait pas les ressources espérées. Aussi le nouvel archevêque demanda-t-il à Rome une réduction des frais de bulles. Grâce aux bons offices de Bernis, ambassadeur, et de Véri, auditeur de Rote, il l'obtint, non de Clément XIV, mais de ses bureaux. Le moyen de ne pas aboutir était alors de s'adresser directement au pape : « La proposition par le pape entraîneroit le rejet de la diminution (1). » La Chambre apostolique (2) se montra bienveillante, et il n'en coûta au total que 22.866 livres 10 sols (3). Les deux derniers prédécesseurs du bénéficiaire avaient payé 39.575 livres. L'archevêque avait racheté la plupart des meubles et des livres de Brancas. « J'en ay fait délivrer à votre séminaire, lui écrit son agent Tassy, pour la somme de 41.908 livres 9 sols... Ainsi vous pour-

(1) Lettre du notaire apostolique Rotrou à Boisgelin, 18 janvier 1771, citant une lettre reçue de Rome.

(2) Chargée de percevoir les *annates*.

(3) Y compris les frais de pallium : 585 livres. Le florin valait alors 5 livres 7 sols.

rez retenir ce qui vous conviendra (1). » Ces dépenses, jointes aux réparations qu'il fallait payer à Lavaur, avaient mis la fortune de Boisgelin en fort mauvais état. Il en est réduit à emprunter : 90.000 livres à sa sœur la marquise du Bois de la Motte, 40.000 à son beau-frère Kergorlay (2). Il en vient même à se passer de secrétaire : « Je conçois, lui écrit Bruno (3), que vous n'aiés point de secrétaire, c'est une dépense... mais je ne puis pas comprendre que vous n'aiés pas un jeune copiste auquel vous donneriés des gages modiques. » Le vieux président est bien venu, lui aussi, au secours de son fils, et lui a fait présent de 12.000 livres (4) ; d'autre part le roi a rétabli la gratification annuelle de 6.000 livres, accordée à l'archevêque d'Aix, en qualité de président des Etats de Provence, (Brancas qui ne cherchait pas à diriger les affaires, et jouissait d'une grande fortune, y avait renoncé). Mais tout cela ne donne pas un état assuré, mieux vaudrait une abbaye. Les amis de Boisgelin le plaignent : « Quand même vous n'auriés pas eu un bon du roi lorsqu'on vous fit quitter Lavaur pour Aix, il est indécent que vous n'ayés pas de quoi vivre convenablement de votre état et que vous soyés réduit à vous renfermer dans votre séminaire (5). » Il était d'ailleurs inouï qu'un évêque, après quelques années d'exercice, ne possédât qu'une seule abbaye. Le roi avait donc ordonné, dès la nomination de Boisgelin à Aix, qu'il lui fût présenté « pour la première abbaye vaçante d'un revenu suffisant ». La disgrâce de Jarente, survenue dans ces entrefaites, empêcha pendant quelques mois que cette injustice relative fût réparée. C'est seulement au milieu de 1772 que la Roche-Aymon, nouveau détenteur de la Feuille, fait donner à Boisgelin l'abbaye bénédictine de St-Maixent, au diocèse de Poitiers. Il faut noter, d'ailleurs, que dans toute sa carrière, l'archevêque d'Aix mit une certaine discrétion, d'autant plus louable qu'elle était plus

(1) Lettre datée d'Aix, le 10 juin 1771.
(2) A. N. T 472. La comtesse du Bois de la Motte était devenue marquise récemment.
(3) Lettre datée de Colorno, 8 juin 1771.
(4) Lettre du 11 février 1771.
(5) Lettre de la Comtesse de Gramont, 3 janvier 1772.

rare, à s'assurer de copieux bénéfices. La plupart de ses confrères joignaient à leur église cathédrale, deux ou trois grosses abbayes. Si tous n'allaient pas jusqu'à l'avidité cynique d'un Brienne, ils oubliaient souvent, quand le roi leur faisait une nouvelle grâce, de se désister des anciennes.

Boisgelin reçoit encore, en 1774, l'abbaye sécularisée de St-Gilles, au diocèse de Nîmes, unie bientôt, en 1778, à la mense épiscopale d'Aix (1). Mais il s'en tient là. Lorsqu'en 1779, le roi, sans qu'il ait rien demandé, lui donne l'opulente abbaye de Chaâlis, au diocèse de Senlis, il résigne celle de Vauluisant, en faveur de son vicaire général La Rochefoucauld, plus tard évêque de Saintes. C'est le point culminant de sa fortune ; par un état trouvé dans ses papiers (2), il nous est loisible d'en connaître le détail. L'archevêché d'Aix est affermé 50.325 livres 10 sols, et avec des droits divers ou gratifications, rapporte au total 69.391 livres 10 sols 8 deniers. L'abbaye de Saint-Maixent qui est taxée 1.226 florins, pour un revenu évalué seulement à 1.400 livres, vaut en réalité 30.825 livres, dont il faut soustraire 5.997 livres de charges. Saint-Gilles, dont la taxe est de 800 florins pour un revenu nominal de 14.000 livres, donne annuellement 40.600 livres 13 sols, moins les charges : 10.620 livres 18 sols. Quant à Chaâlis, la seule grosse abbaye dont dispose Boisgelin, taxée 226 florins pour un revenu officiel de 50.000 livres, elle ne rapporte pas moins de 116.655 livres 10 sols, dont il faut déduire 21.930 livres de charges. On doit joindre encore à ces diverses ressources, les biens patrimoniaux dont l'archevêque a hérité 4 ans auparavant. Aussi la répartition mensuelle de ses disponibilités donne, pour l'année, un total de 246.572 livres 7 deniers, dont 219.000 environ viennent des biens d'Eglise. C'est une fortune magnifique, mais dont les proportions, par comparaison, paraissent encore raisonnables (3).

Dans l'usage que Boisgelin fait de ces revenus considé-

(1) A. B. du R. G 116 et 164.
(2) A. N. T 472.
(3) V. A. Sicard, *L'Ancien clergé de France*, *loc. cit.*

rables, il est impossible de trouver trace de mesquinerie ou d'avarice. Il s'en sert tout d'abord en faveur de sa famille ; et l'on ne peut s'en scandaliser, que si l'on oublie les mœurs et les idées de l'époque. Le procédé paraît alors tout à fait légitime ; on ne songe à s'en étonner que si, par extraordinaire, le riche bénéficier néglige pour cela les devoirs de charité. Quand Dillon, en 1788, proteste au nom de l'assemblée du clergé, contre la subvention territoriale imaginée par Calonne et adoptée par Brienne, il exprime, dans toute sa hardiesse, il est vrai, l'opinion générale (1) : « Sommes-nous donc une horde étrangère qui soit venue envahir les possessions de vos sujets ? Nos pères, nos frères, nos proches ne combattent-ils pas dans vos armées ? ne versent-ils pas leur sang pour l'honneur de la nation, pour la gloire et le succès de vos armes ? Et lorsque Votre Majesté répand sur un de nous quelques-uns des bienfaits dont elle dispose, y a-t-il une famille en France qui ose dire qu'elle n'en partage pas l'avantage ? » On parlait ainsi déjà, dans le camp de Charles-Martel après Poitiers. Par le même abus étrange, les biens de l'Eglise, patrimoine des pauvres et des malades, mis régulièrement, par le Concordat de 1516, à la disposition du Roi, étaient devenus un moyen de payer les services de sa noblesse. Plus ces services même avaient perdu de leur caractère exclusif, plus la soif de privilèges s'était montrée ardente. Tous les évêques, depuis 1750 surtout, appartiennent à la noblesse ; en les donnant à l'Église, leurs familles ont tiré sur les richesses ecclésiastiques une traite, qu'elles espèrent fermement devoir être acquittée. « La noblesse a envahi le Saint-Esprit et tous les biens du Clergé, comme disait déjà l'évêque de Mirepoix : Donnez donc la feuille des bénéfices à d'Hozier (2). » Ce n'est pas en vain que les cadets embrassent, suivant l'expression du président de Cucé, « le seul état où la fortune déploie les étendards de ses faveurs ». Boisgelin ne peut que suivre une pratique générale. Il fait donner à ses neveux, les fils de Sainte, l'éducation la

(1) A. N. G^8 706.

(2) Lettres inédites du marquis de Mirabeau publiées par Dauphin Meunier. Lettre du 4 avril 1788. *Corresp.* 25 février 1914.

plus brillante (1), et autant que possible sous ses yeux. Leurs sœurs sont magnifiquement dotées : Eugénie, qui épouse en 1781, le comte de Gramont d'Aster fils de l'amie et confidente du prélat, reçoit une dot de 300.000 livres. Zoé n'est pas l'objet d'une moindre sollicitude, quand elle devient en 1788 comtesse de Chabannes. Il y a une branche des Boisgelin, les Kerdu, vraie pépinière de soldats et de marins, que le service du Roi n'a pas enrichis. L'archevêque fait élever les enfants, procure à l'aîné la riche alliance de Mlle de Laurens de Peyrolles, fille d'un président au Parlement de Provence, et fait du cadet, jeune abbé de la plus grande espérance, son vicaire-général. Ses bienfaits dépassent même le cadre de la famille ; on a, par exemple, plusieurs reçus du comte de Bruc, d'après lesquels l'archevêque lui avançait la pension de sa nièce, Mlle de Penhoët, « au couvent du Chasse-midy à Paris (2) ».

Les biens d'Eglise ne sont pas seuls à alimenter ces largesses ; avec une merveilleuse générosité, Boisgelin se dépouille de son héritage paternel. Le président, après trois années péniblement passées dans les infirmités et les souffrances, mourut à la Bretesche, le 19 septembre 1774. La succession, mise en ordre par Bigot de Préameneu, que l'avocat Boylesve présente alors à l'archevêque (3), fut partagée à l'amiable le 15 novembre 1776 (4). Le prélat, en qualité d'aîné, dirigea l'opération. D'après le tableau général dressé par le jeune avocat, le père laissait en biens nobles, un revenu annuel de 91.777 livres, et 78 livres en biens roturiers. Les biens nobles de sa première femme, mère de ses enfants, rapportaient 28.819 livres. Boisgelin, par droit d'aînesse avait droit aux deux tiers, soit en tout 80.797 livres. Le reste donnait à chacun des six enfants environ 6.750 livres. On avait vendu en outre pour 131.000

(1) A. N. T 472. On y lit le reçu suivant : « J'ai reçu de Mgr. l'archevêque d'Aix, par les mains de M. Bigot de Préameneu, la somme de 1.500 livres pour une année de pension et d'entretien de Mrs Boisgelin, échue le 1er novembre 1787. (signé) Watrin. »

(2) A. N. T 472.

(3) A. N. T 471. Bigot de Préameneu toucha pour son travail 12.000 livres (T 472).

(4) A. N. T 471.

livres d'immeubles, dont en particulier le grand et le petit hôtel de Cucé, à Rennes, pour 35.000 livres. La veuve du président (1) recevait des héritiers une rente de 4.000 livres, représentative de sa dot, au denier vingt, plus un douaire viager de 11.000 livres. 6.000 livres prêtées au couvent de la Visitation, où la dernière fille avait fait profession, furent abandonnées aux religieuses ; et des rentes diverses récompensèrent les vieux serviteurs. L'actif mobilier, augmenté des rapports effectués par les héritiers, s'élevait à 979.840 livres, dont 653.226, moins un rapport de 207.382 livres, appartenaient à l'archevêque. Mais il se charge du rapport de Bruno, dont la fortune, toute en contrats viagers (2), est médiocre ; c'est en moins 249.500 livres. Il s'acquitte également du rapport de Sainte, 33.991 livres ; il s'engage à payer sa part à sa sœur la chanoinesse, soit 66.008 livres. Quant aux immeubles, le frère aîné en fait une large distribution, et ne retient pour lui que le château et les fermes de Cucé. Le fief le plus important était la baronnie de la Roche Bernard. Boisgelin en laisse la jouissance à Bruno, dont c'est le titre indispensable, pour paraître avec honneur à la tête de la noblesse bretonne. Par un acte postérieur (1782) (3), il est convenu qu'elle ne doit pas être aliénée ; Bruno, au contraire, vendra les autres propriétés, qu'il tient aussi de l'archevêque, Lesturgant, Kerisouet, Equivy, etc., pour libérer entièrement la baronnie, grevée par les besoins d'argent des deux frères. Leur principale créancière était leur sœur, la marquise du Bois de la Motte : elle reçoit la promesse de recueillir la baronnie pour son fils, après la mort du prélat ; moyennant quoi elle ne s'oppose plus à l'importante donation, faite par lui et garantie par Bruno, en faveur de leur nièce Eugénie, comtesse de Gramont d'Aster. Il est facile de comprendre comment, après tous ces abandons généreux, Boisgelin ne trouve guère plus de 25.000 livres de rente, dans l'opulente succession. Encore doit-il faire face aux engagements

(1) Elle mourut en 1781.
(2) A. N. T 471.
(3) A. N. T 472.

contractés dès sa jeunesse, pour permettre à Bruno l'achat de ses charges (1).

Ces détails ne sont pas inutiles ; ils laissent voir combien le prélat était détaché pour lui-même des biens matériels. Il en use, en vrai grand seigneur, pour assurer la fortune et la situation de ceux qu'il aime ; il est de ceux qui commandent à l'argent, et n'en sont pas les esclaves. Il faut l'en croire quand il écrit, le jour où il est nommé abbé commendataire de Chaâlis : « Vous sçavez quels sont mes principes : être riche pour être utile, être riche sans rien coûter à l'Etat, être riche sans avoir une seule récompense pour servir la cour aux dépens de la province, voilà ma morale... Il y a pourtant une chose vraye même dans une monarchie, c'est qu'il faut surtout remplir des devoirs... et la manière dont le roy s'est exprimé en me donnant cette abbaye, prouve la persuasion où il est que je n'en feray usage que pour mieux remplir mes devoirs dans mon diocèse et dans ma famille (2). » Il peut, après cela, plaisanter sur la « simonie » dont il fait profiter sa nièce préférée : « Renvoyez moy cette nièce sacrilège, remettez moy le crime de sa dot et prenez garde que votre main ne soit souillée par l'impur attachement de cette partie de sa dot... Saint Thomas et Saint Augustin déclarent qu'un évêque peut disposer de son patrimoine et qu'il ne pèche que par l'excès de son affection. Si je n'aime point Eugénie, je puis innocemment lui donner tout mon bien. Saint Thomas va plus loin et il soutient qu'on peut partager les revenus de ses bénéfices avec ses parens dans une proportion sage dont on est soy-même l'arbitre (3). » L'ironie peut paraître à notre goût plus sévère, d'une convenance douteuse, mais l'archevêque n'est pas si coupable. Il ne s'est jamais endurci, au point d'oublier les charges sacrées, dont sont grevés les bénéfices, dans l'esprit de l'Eglise. S'il suit les errements communs, il garde toujours un scrupule, il conserve l'idée d'une loi plus austère et plus respectueuse du caractère

(1) A. N. T 472, et d'après un jugement de la Cour d'appel d'Orléans (1822).
(2) A Méjanes, 8 avril 1779.
(3) A la comtesse de Gramont, 23 janvier 1783.

des biens ecclésiastiques. « C'est une méthode qui n'est pas trop régulière », avoue-t-il, quand il assure quelque bonne prébende à son neveu l'abbé.

Si l'on doit l'excuser, il le mérite par sa charité, large, ingénieuse, constante. Sans doute, on est toujours tenté de se rappeler l'épigramme de François de Neufchâteau : « Il faisait de grandes aumônes. Pour un riche bénéficier donner est un si grand plaisir, qu'on ne peut se résoudre à lui en faire une vertu (1). » Du moins faut-il lui savoir gré de prendre ainsi son plaisir. Boisgelin ne pouvait pas refuser : « Que voulez-vous ? disait-il, je n'ai jamais su résister à une demande d'argent. Si l'on savait mon secret, on me laisserait toujours sans un sol (2). » Cette extrême facilité à se laisser dépouiller le met à part, même dans un temps où la bienfaisance était parmi les évêques, « une vertu si commune, un devoir si sacré, une action si simple et si naturelle (3) ». Il n'avait qu'à suivre sur ce point les exemples de son prédécesseur Brancas. Un contemporain évalue les aumônes du charitable archevêque, qui vivait petitement « de mauvaise cuisine » dans un palais sans luxe, sans cour brillante de grands-vicaires, à 1.200.000 livres réparties sur 40 ans (4). Dans des conditions d'existence bien différentes, avec une fortune personnelle moins considérable, Boisgelin sait marquer chacun de ses courts séjours par des bienfaits. Dès la première année, il aime mieux « se renfermer dans son séminaire, et nourrir les pauvres cet hiver plutôt que de donner à manger ». « Cette phrase de votre lettre, lui écrit Mme de Gramont, est vraiment touchante et me fait un vray plaisir. C'est pour moi un véritable bonheur de voir mes amis estimables, parce que ce m'est une raison de les aimer davantage... Vous suppléés par vos qualités personnelles aux grands biens que votre prédécesseur avoit à répandre. L'évêque de Rhodès (5) me mande que vous êtes aimé et estimé dans la ville

(1) Réponse à Dureau de la Malle.
(2) Discours de réception de Dureau de la Malle, et Bausset, *Notice historique*.
(3) Bausset, *Notice*...
(4) Ch. de Ribbe, Mém. de l'Acad. d'Aix, *loc cit.*
(5) Cicé le cadet.

et dans la province. » La bienfaisance du prélat se fait plus active et plus ingénieuse quand les besoins sont plus impérieux : « J'avois oublié de vous parler d'une fort jolie monnoye que j'ay établie pour tout l'hyver. Il y a beaucoup de misère, j'ay remis entre les mains des curés des billets signés de mon nom qui portent tant de pain et de légumes, ils circulent tous les jours dans toute la ville et ce moyen fort simple fait plus de bien que de l'argent et me fait plus aimer du peuple. Je les rachepte à mesure et je les paye aux boulangers et marchands. J'ai établi aussy un atelier de charité autour de la ville où l'on ne reçoit que les pauvres... Croyez-vous que je ne sois pas content de soutenir cette disette sans avoir besoin d'autre récompense ? (1) »

II

Un autre devoir de l'évêque, plus important encore, est celui d'éclairer son peuple. Or l'instruction religieuse languissait dans un état de décadence. On ne prêchait plus pour instruire, mais pour plaire. Exposer simplement le dogme devenait une « capucinade ». La religion était trop généralement délaissée, pour qu'on prît la peine de l'étudier. Il ne restait, à l'écouter, que les âmes simples, trop grossières pour qu'on pût les atteindre. Les gens instruits avaient remplacé le catéchisme par le goût des sciences ; et la foi, par une confiance passionnée dans les lumières naturelles. Suivant le mot de Taine : « Vous devez un coup de chapeau à la procession qui passe, mais vous ne lui devez qu'un coup de chapeau. » La fermeté froide et polie dans l'incroyance, a remplacé la bravade, l'incrédulité fanfaronne et agressive de la période précédente (2). Aussi le pamphlet déjà cité ne semble pas exagéré (3) : « Que devient la vérité, me direz-vous ? Bon, la vérité, encore une inquiétude de province. La pauvre vérité devient ce qu'elle peut, c'est sa faute. Que ne se montre-t-elle sans nuage ? Elle se sauve dans les ateliers des Chymistes, des Natura-

(1) A la c. de Gramont, 23 janvier 1783.
(2) Taine, l'*Ancien régime*, L. IV, C. II, par. IV.
(3) *Lettres secrètes*, Lettre première.

listes, des Economistes, des Politiques, et sous ces masques divers elle fait une assez jolie fortune. Quant au trône que la foi lui avoit élevé dans les sanctuaires, il croûle de toutes parts... La Religion resserrée pour ainsi dire dans l'enceinte de ses temples n'a conservé aucune relation avec les mœurs. D'ailleurs nos prédicateurs eux-mêmes, à l'exception d'un petit nombre d'énergumènes sans talent, sont assez tempérés ; ils ont très finement senti que le ton du siècle, le pli des esprits, le courant des opinions devoit entrer pour quelque chose dans le système religieux, que la couleur morale du 18e siècle ne pouvoit être celle des premiers temps, et que pour conserver le fonds, il falloit le protéger par des formes et par des accessoires qui flattent et qui séduisent. Ainsi, ils ne parlent plus que rarement d'enfer, de vengeance, d'éternité ; cette tournure moëlleuse et pacifique est assez commode et tout s'arrange. »

A remonter ce courant, sans cesse accru, de légèreté et d'indifférence, les plus forts se découragent. Ceux qui ne se résignent pas à rester sans action sur leurs contemporains, dans une retraite grondeuse, s'acquittent de leur devoir d'enseignement comme d'une corvée, et semblent demander grâce au siècle, de lui parler un langage qu'il ne veut plus entendre. Boisgelin écrit régulièrement son mandement annuel, il y veut mettre le ton et la manière traditionnelle, mais il souhaite que les arbitres de l'opinion ne le jugent pas là-dessus : « Je fais des mandemens que j'appellerois volontiers des Feneloniana, à condition que personne hors du diocèse n'en lira rien (1). » Il les envoie à la comtesse de Gramont, mais « à condition que vous ne les laisserez pas sur votre petite table et qu'on ne viendra pas lire chez vous les mandemens de M. l'archevêque... ce seroit un ridicule ». Et comme il peut compter sur la discrétion et l'indulgence de son amie, il lui permet de lire son mandement sur le Jubilé (1776), mais « seulement à partir de la page 18 », car « le reste est trop dévôt ». Voilà qui nous assure que l'orthodoxie et l'onction ne manquaient pas aux mandements de Boisgelin, mais aussi qu'il était le premier à n'y attacher aucune

(1) A la comtesse de Gramont.

importance. Ce trait n'éclaire-t-il pas d'une singulière lumière le mot de Chamfort, qu'il faut donc se garder de prendre pour une boutade ? : « Il semble que d'après les idées reçues dans le monde et la décence sociale, il faut qu'un prêtre, un curé croie un peu pour n'être pas hypocrite, ne soit pas sûr de son fait pour n'être pas intolérant. Le grand-vicaire peut sourire à un propos contre la religion, l'évêque rire tout à fait, le cardinal y joindre son mot (1). » Nous n'avons pu retrouver la collection complète des mandements de l'archevêque, et, d'après ce qui précède, ce serait trop de le regretter. L'un, du 20 septembre 1779, ordonne un *Te Deum* pour les succès remportés par nos armes en Afrique et en Amérique ; il intéresse par la peinture vigoureuse de l'ambition anglaise et de la sagesse française. Un autre célèbre la paix de Versailles (19 décembre 1783), et l'excellence de toute paix : « Malheur aux nations qui se sont laissées séduire par l'orgueil, par la vengeance, ou par l'ambition des conquêtes, ou par le désir d'une gloire cruelle ! Elles sont coupables aux yeux de Dieu de la mort de leurs sujets et de leurs ennemis. Il n'est pas plus permis aux souverains qu'aux sujets de disposer de la vie des hommes. Le précepte est sans bornes et n'admet d'autre exception que celle de la défense légitime. » On possède encore sous forme de mandement un véritable traité sur les portions congrues, il en sera question plus loin. Nous verrons également qu'à l'approche de la Révolution, la voix épiscopale, soutenue par le sentiment du grave péril, retrouve de l'émotion et de la sonorité. Jusque-là, ce sont des *Feneloniana*, dont l'éloquence convenue ne cherche même plus d'écho, dans un monde assoupi, ironique, indifférent.

On aurait tort de croire cependant, qu'une aussi triste situation laisse l'archevêque insensible et résigné. Dans le cadre de son diocèse, il travaille à préparer un meilleur avenir. Son collaborateur de dix années, Bausset, nous apprend en effet comment Boisgelin s'efforce d'exciter, au sein de son clergé, l'émulation et l'amour de l'étude. Il ne cesse de donner des marques d'intérêt à son séminaire ;

(1) *Œuvres complètes*, 5 vol. in-8. Paris, 1824. T. I, p. 344.

il y établit des places gratuites au concours, il y fonde des prix en livres ; et quand il est à Aix, il assiste chaque semaine aux exercices publics ou mercuriales ; il augmente l'autorité du supérieur, en lui donnant le titre de vicaire général. Par une conséquence, funeste entre tant d'autres, des longues querelles jansénistes, on avait supprimé dans la plupart des diocèses, les conférences ecclésiastiques. Ces réunions d'étude et de piété étaient devenues autant de champs clos pour les discussions irritantes. Boisgelin les rétablit : « La prudence de son administration avoit fait disparaître toutes les inquiétudes réelles ou affectées qu'auroient pu faire concevoir ces réunions ecclésiastiques. » Toutes ces mesures étaient propres à élever le niveau intellectuel du clergé. Il y avait fort à faire ; la modicité des revenus de la plupart des cures, presque toutes à portion congrue, la médiocrité besogneuse de la vie qu'on y menait, n'appelait pas au service de l'autel les meilleurs esprits ni les âmes les plus élevées. Boisgelin dut être plus d'une fois impatienté par l'ignorance et la grossièreté de beaucoup de curés. Dans ses rapports avec eux, il évitait la morgue et la dureté ; mais un jour, dans la sécurité d'une correspondance intime, il laisse échapper ces plaintes fâcheuses (1) : « Je visite à présent ces pères, ces tuteurs, ces arbitres du peuple, à qui j'ay fait tant de complimens, il est bon de parler comme Fénelon, mais en vérité ces gens à qui l'on peut dire de si belles choses ne peuvent guère les entendre. Ils sont grossiers, malpropres, ignorans, et il faut bien aimer l'odeur empestée de l'ail pour se plaire dans la société des médiateurs du ciel et de la terre. Ainsy les vertus féneloniennes (2) ont leur bettise et leur chalatanerie, et c'est en sçachant bien écarter tout ce qui n'en vaut rien, qu'on peut sans bettise et sans charlatanerie les rendre utiles avec le tems. Vous sentez bien que ce n'est pas de cela que je dois vous entretenir, mais c'est la date assez naturelle de ma lettre. » On touche là, l'un des vices capitaux du clergé de France sous l'ancien régime : la séparation absolue en deux ordres, l'un

(1) Lettre datée de Rians, à la comtesse de Gramont, 5 février 1777.
(2) C'est-à-dire les vertus des curés, louées par Fénelon.

qui recueille exclusivement honneurs et richesses, l'autre voué à l'obscurité d'un ministère ingrat. Cet abus attaque la constitution même de l'Eglise, qui, de sa nature, permet à tous les talents de grandir et de s'exercer. Quelle distance infranchissable, entre le prélat grand seigneur, comblé de toutes les délicatesses et de tous les avantages de la société, et le pauvre curé, contraint de disputer aigrement sa pitance à de plus pauvres que lui, confiné, quoiqu'il arrive, dans son presbytère, à peine plus qu'une chaumière ! Comment s'étonner dès lors, si, malgré la foi sincère et la bonne volonté qui anime la très grande majorité du clergé, on n'a pu organiser une résistance efficace contre l'offensive philosophique ? Les chefs sont étouffés par les privilèges et l'esprit du temps, les soldats sont écrasés par les soucis d'une vie misérable, dont ils n'ont aucune chance de sortir. Entre les deux ordres de l'Eglise, aucune habitude commune, et peu de confiance.

Cependant, il ne faudrait pas juger des rapports de Boisgelin avec son clergé, d'après les sarcasmes arrachés à un moment d'humeur et de fatigue. Bien qu'il passe peu de temps en Provence, l'archevêque visite régulièrement son diocèse. La maladie à deux reprises, en 1775 et 1779, la longueur de négociations difficiles, en 1782, la gravité des événements qui se précipitent, en 1788 et 1789, voilà seulement ce qui l'empêche de se livrer à ses courses pastorales. Les autres années, il prend sur les quatre mois qui sont la durée moyenne de son séjour, quelques semaines, et les consacre à se rendre compte par lui-même, des besoins des paroisses. « Quoique je m'occupe à présent de l'objet de mes tournées qui est digne de curiosité pour tout voyageur et qui est important pour l'administration, vous sentez bien qu'il n'y a rien là dont je puisse vous entretenir (1). » Ces choses-là, certes, n'intéressent pas la bonne compagnie, mais l'archevêque s'y livre de bon gré ; les « tournées » se font d'ailleurs très agréablemnt : « Je suis en visites pour trois semaines et je les fais fort à mon aise. Je mène ma maison dans des chasteaux qui n'ont

(1) A la comtesse de Gramont, 19 avril 1777.

point de maistres (1), je n'ai de cérémonies que le matin ; le reste du jour est libre. Je suis avec les jeunes grands-vicaires, je me promène à la campagne, j'ay mes livres et mes lettres (2). » Ce n'étaient pas seulement des promenades en Arcadie, parmi les grâces frissonnantes du précoce printemps provençal. L'archevêque portait toujours avec lui le souci d'être utile, et aussi la conscience de faire son devoir : « Il faut toujours remplir sa place. Tant pis pour ceux qui ne s'intéressent qu'à leur existence personnelle. Ils doivent bien s'ennuyer dans des places qu'ils ne remplissent pas (3). » On pense à un Dillon, à un Rohan. Au contraire, elle n'est pas d'un égoïste sceptique et désabusé, cette confidence de Boisgelin à un ami intime, témoin oculaire : « Il faut être un peu apostre pour le bien public comme pour la religion et souffrir beaucoup de choses pour être utile (4). » Le résultat, c'est que Boisgelin est sinon aimé, du moins estimé par son clergé et par son peuple : « Il n'était personne qui ne rendît justice à ses lumières et à ses vertus sacerdotales (5). » Les seules difficultés, de caractère plutôt général que local, nous le verrons, lui vinrent de l'épineuse question des portions congrues. Son activité épiscopale est partout mêlée à son labeur administratif ; en traçant routes et canaux, il ne laisse pas oublier qu'il administre des sacrements, consacre des prêtres et bénit les foules. Dans sa correspondance la plus intime, il ne se défend pas d'y faire allusion, en ménageant toutefois l'ignorance voulue et profonde de ce beau monde, arbitre unique des réputations, devenu complètement étranger aux dogmes et aux fonctions sacrées : « Ce sommeil m'a donné la force de soutenir les fatigues d'une ordination. Cette ordination est quelque chose qui se prononce à voix haute pendant trois heures de tems. Ce tems est sûrement très

(1) Encore un trait de l'esprit du temps : l'hospitalité du châtelain ne va pas jusqu'à lui imposer l'ennui d'assister à la Confirmation, cela sentirait la « capucinade ». C'était, il est vrai, l'époque de la saison aixoise, mais le voyage n'eût jamais été long.

(2) A la comtesse de Gramont, 9 février 1781.

(3) *Ibid.*, 13 novembre 1782.

(4) A Méjanes, 7 août 1777.

(5) Ch. de Ribbe, *Pascalis*, etc., p. 89.

bien employé, mais il n'en est pas moins accompagné d'un peu de fatigue (1). » A bien connaître la société de l'époque, on est étonné, non pas qu'il en parle de cette manière, mais qu'il en parle.

Dans la direction et la surveillance de son clergé, il mêlait la vigilance à la longanimité. On est surpris parfois de constater combien, au milieu du tracas des affaires publiques, il est minutieusement instruit du moindre incident, où est intéressé l'un de ses prêtres (2). Quand il doit réprimander et punir, il veut être bien informé, et préfère la souplesse bienveillante d'une remontrance de vive voix, à la sévérité définitive d'une lettre officielle : « Je n'ay point encore écrit à ce vicaire de Saint-Maximin. Si cela peut se différer jusqu'à mon retour, j'en seray bien aise, on éclaircit moins les faits de loin que de près et j'aime mieux parler à ce vicaire pour le reprendre que de luy écrire (3). » Au besoin, il sait défendre son clergé contre les vexations et les passe-droits. Les travaux d'embellissement de la ville menacent un jour d'enterrer à demi le couvent des Carmes. C'est l'heure où les moines, en butte à toutes les hostilités, de droite et de gauche, sont le moins populaires ; et les consuls d'Aix ne semblent pas s'occuper de l'embarras qu'ils causent : « Je vous avoue, écrit l'archevêque, que je trouve toutes ses raisons (du prieur) justes par elles mêmes et touchantes par la situation des religieux ; il est peu digne d'un conseil de ville de montrer de l'indifférence pour des citoyens exposés à des maladies et chassés de leurs habitations par les entreprises même de la communauté... Le même sentiment qui fait poursuivre les ouvrages avantageux pour la communauté doit inspirer du respect pour la propriété de chaque corps et de chaque citoyen (4). » C'est tellement juste, qu'il croit bien avoir cause gagnée, et se réjouit, car, dit-il, « il seroit fâcheux et injuste de ne pas les traiter comme des citoyens parce qu'ils sont religieux ». Les travaux doi-

(1) A la comtesse de Gramont, 21 décembre 1783.
(2) A Méjanes, 1er juillet 1777, à propos d'une plainte contre un carme d'Aix.
(3) A Méjanes, 3 mars 1778.
(4) *Ibid.*, 1er juillet 1777.

vent être l'ornement de la ville, non « le tombeau de personne (1) ». Mais le conseil de la ville s'obstine à refuser tout arrangement. L'archevêque, de son côté, malgré l'impopularité de ses protégés, ne lâche pas prise. Le conseil prétend obliger les Carmes à acheter la maison des Servites : « Je n'approuve pas, dit Boisgelin, qu'on force des citoyens dont on prend la maison à en acheter une autre (2). » Finalement, il obtient des consuls une indemnité de 60.000 livres, avec laquelle les Carmes s'installent chez les Servites, et il fait ainsi reconnaître efficacement à ces malheureux moines, la qualité de « citoyens (3) ».

D'autre part, il n'apportait dans la défense de ses droits épiscopaux aucune raideur, aucun entêtement. Il l'avait prouvé, dès son arrivée à Aix. Suivant l'usage, il avait conféré, par un indult, à un prêtre de son choix, le premier bénéfice vacant. Il se trouva que ce bénéfice, uni au collège d'Aix, n'était pas à la nomination de l'archevêque, mais réservé à un brèvetaire du chapitre. Protestation des chanoines, mémoires pour et contre. L'archevêque n'y mit aucun amour-propre, et écrivit lui-même à l'agent général du Clergé : « Je suis porté à former bien des doutes sur le titre de celuy qui est pourvu par l'ordinaire (4). Mais il est vray que par les circonstances, j'y prends beaucoup moins d'intérest que luy, il peut perdre sa possession, et je ne puis pas acquérir la nomination (5). » Cette fois encore le litige fut réglé sans procès, et Boisgelin dédommagea l'indultaire par un autre bénéfice.

On peut adopter, après cette esquisse, si incomplète qu'elle soit, le jugement de Bausset : « Il gouvernoit son diocèse avec la même sagesse et la même douceur de principes. » Impuissant à supprimer des abus trop généraux et trop enracinés, il savait du moins, par ses qualités personnelles, adoucir l'amertume des plaintes et des réclamations. « Aussi, fait observer son biographe, pendant son épiscopat, on n'a point vu les tribunaux retentir de ces

(1) A Méjanes, 7 août 1777.
(2) *Ibid.*, 21 août 1777.
(3) V. Rance, *Les anciens couvents d'Aix*, in-8. Paris, 1889.
(4) C'est-à-dire par lui-même.
(5) A. N. G 619.

débats imprudents, de ces grands scandales qui faisoient gémir en d'autres lieux les amis de la religion et préparoient les coupables succès de ses ennemis. » Boisgelin sut même, ce qui est peut-être plus difficile, persuader aux chanoines de sa cathédrale, de renoncer à une satisfaction de vanité. Les vingt membres du haut chœur, en 1779, appartenaient tous à la noblesse ; ils désiraient ardemment qu'il en fût de même à l'avenir, et voulaient constituer un chapitre de noblesse exclusive (1). L'archevêque prévoyait-il la tempête menaçante, et l'inutilité de ces vaines distinctions ? Ou bien encore ne lui déplaisait-il pas d'avoir à côté de lui, un corps trop orgueilleux et trop infatué de son importance ? Il se contenta, et le chapitre avec lui, d'obtenir le 3 janvier 1780, des lettres patentes, accordant aux chanoines, pour être suspendue à un « cordon bleu liseré de noir, une croix pertorale d'or émaillée à 8 pointes », avec une devise qui était une leçon de bon goût, et tirait la morale de l'incident : « *Antiqua sine lege nobilitas* » ; noblesse ancienne sans être obligatoire.

III

L'enseignement de la jeunesse était tout entier entre les mains de l'Eglise. L'archevêque d'Aix était en fait depuis l'origine, en droit depuis 1729, chancelier-né de l'Université de Provence (2). Boisgelin ne néglige sans doute aucune occasion de montrer de l'intérêt à la « fameuse » université. Le testament du duc de Villars avait laissé, entre autres legs, une certaine somme pour la création d'un jardin botanique. La chose traînait en longueur ; l'archevêque obtint des héritiers l'abandon immédiat de la somme prévue, sur le désir des professeurs de la Faculté de médecine (1772). Il serait facile, et peu intéressant, de multiplier les preuves de détail de cette sollicitude épiscopale. Boisgelin favorisa de tout son pouvoir les associations libres

(1) Fr. de Neufchâteau, *Réponse*, etc., *loc. cit.*

(2) F. Belin, *Histoire de l'ancienne université de Provence*, in-8. Paris-Aix, 1892.

ayant l'étude pour objet. En 1774, il compléta l'école de dessin par un cours de sculpture (1) ; il fit adjoindre à l'académie d'Aix une société d'économie rurale ; désormais, selon l'expression de François de Neufchâteau, « les amis des champs purent s'asseoir au même rang que les amis des muses ». Mais l'archevêque n'essaya jamais ce qui était au-dessus de ses forces, de galvaniser une institution tombée dans une profonde décadence, comme toutes les autres universités provinciales. Le garde des sceaux Miromesnil imagina en 1783, au témoignage de Véri, un projet de réforme pour les Universités ; il ne put aboutir. « Il est, dit l'annaliste, écho de l'opinion générale, difficile d'être plus corps mort et en dissolution que ne le sont les universités de France. S'il ne falloit pas y prendre des inscriptions et des degrés pour posséder les bénéfices, les emplois publics de la magistrature et pour professer la médecine et même la chirurgie, il y a longtemps que ces établissements seroient nuls. Ils le sont même déjà quant aux connoissances qu'on y acquiert. Avec de l'argent, on y prend les titres de gradués que les lois imposent... Les preuves de science sont suppléées par quelques rétributions pour les chefs des Universités. Voilà les cadavres que le garde des sceaux veut ressusciter. »

Boisgelin ne semble pas avoir meilleure opinion du collège d'Aix. Cet établissement, très florissant sous la direction des Jésuites, était tombé, depuis 1763, dans un état déplorable. Confié d'abord à des prêtres séculiers recrutés au hasard, il use successivement trois directeurs, dont le dernier, à l'arrivée de Boisgelin, s'appelle l'abbé Bausset ; écœuré par les difficultés de toute sorte, il veut démissionner. L'ancien procureur général Monclar (2), personnellement intéressé à maintenir le collège sans Jésuites, le retient avec peine jusqu'à l'arrivée de l'archevêque. De son côté, Boisgelin est peu satisfait de trouver en ruine, un établissement autrefois si prospère. « Je ne puis m'empescher de rire, écrit Monclar au principal, de l'espèce de ran-

(1) Coriolis, t. III.

(2) Marquis de Ripert-Monclar, 1711-1773, le plus éloquent ennemi des Jésuites, avec La Chalotais.

cune qu'il conserve contre moy au sujet du collège. Il n'a pu s'empescher de me le témoigner, et j'avois répondu assez fortement pour le guérir. Je m'étonne de voir cette petite injustice qui est une vraye petitesse dans un prélat qui a autant d'esprit et de mérite, tant il est difficile de se sauver des préjugés de cet état (1). » En dépit de l'adversaire des Jésuites, est-ce une petitesse de regretter la disparition d'éducateurs éprouvés ? La prépondérance de Monclar, dans le conseil du collège, est sans doute, avec l'impuissance de remédier à un profond désordre, la cause pour laquelle Boisgelin se désintéresse à peu près de la question. Personne n'était d'ailleurs satisfait, ni de l'enseignement ni de la morale des maîtres. Le déficit régnait dans la caisse ; le roi avait supprimé sa subvention de 4.000 livres ; le principal et les professeurs ne voulaient pas abandonner leur poste sans pension. Cependant les élèves, laissés à eux-mêmes, s'enfuyaient (2). Enfin, après la mort de Monclar, le conseil, présidé par d'Albertas, charge le procureur-général de Joannis et l'assesseur d'Aix, Pascalis, de liquider la situation. On accorde une pension de 300 livres au directeur, et on confie le collège aux Pères de la Doctrine chrétienne (3). La rentrée a lieu le 18 octobre 1773, et c'est seulement le 29 décembre, que Joannis et Pascalis songent à demander l'autorisation de l'archevêque. Ils l'avaient, disent-ils, « perdue de vue » au milieu de leurs embarras. Boisgelin, il est vrai, avait déjà autorisé les Doctrinaires à ouvrir un pensionnat au faubourg d'Aix (4) ; il s'était donc préoccupé de suppléer de son mieux, à la défaillance du collège. D'autre part, ne trouvait-il pas qu'il existait déjà trop d'établissements d'instruction ? On sait que chaque petite ville avait le sien, que les bourses y étaient très nombreuses, et que jamais l'étude et la connaissance des humanités ne fut plus généralement répandue. Quelques esprits allaient jusqu'à penser qu'il y avait excès.

(1) E. Méchin, *Annales du collège royal de Bourbon*, d'Aix, 4 vol. in-8, t. III, p. 12 et 559.
(2) A. B. du R. C 950.
(3) B. N. mss. nouv. acq. fr. 4390.
(4) E. Méchin, *loc. cit.*, t. III, p. 350. A. B. du R. G 184

« Les éducations gratuites des séminaires, des collèges, des couvens, des écoles militaires, etc., attirent dans les villes une foule de gens de richesse et d'étage mitoyen qui dédaignent ensuite les emplois qui faisoient la fortune de leurs pères, restés dans leurs campagnes. C'est pour donner, dit-on, de l'essor à des talens qui resteroient enfouis. Surement cet effet heureux a lieu quelquefois. Mais pour un ou deux succès, combien de gens médiocres sortent de leur sphère pour monter dans une autre, où l'intrigue, l'adulation, les ruses, l'escroquerie, la bassesse et la corruption, leur sont nécessaires pour subsister ? (1) » Qu'on songe en effet à toutes les sinécures mal payées, d'où s'élanceront, au moment de la Révolution, tant de convoitises, de rancunes, et de vanités ulcérées. Un publiciste anonyme (2), un peu plus tard, demande également qu'on ne favorise plus autant l'instruction, beaucoup de pauvres instruits en étant réduits à se faire moines. Quant à Boisgelin, il aurait voulu moins la suppression de son collège d'Aix, que la fondation d'une maison mieux administrée. Son vicaire général Bausset nous apprend qu'il en avait formé le plan ; il n'eut pas le temps de le réaliser.

S'il y avait pléthore de grec et de latin, l'instruction élémentaire était loin d'être convenablement organisée et suffisamment répandue. C'est l'honneur des évêques d'avoir cherché à vaincre les obstacles, qui ne venaient pas tous de la routine et de l'indifférence du peuple, mais aussi des calculs pernicieux du pouvoir. Peu de temps avant l'arrivée de Boisgelin en Provence, un mémoire était adressé à l'archevêque, proposant d'autoriser les consuls, à imposer les communautés de 150 livres pour un maître, et de 100 livres pour une maîtresse d'école. Beaucoup de paroisses en Provence étaient complètement illettrées. Brancas, comme plus tard son successeur, intervient énergiquement pour qu'on établisse partout des écoles. Il cite l'exem-

(1) Véri, *Journal inédit*.
(2) *Des revenus et des contributions du clergé en France*, in-8, 139 pages, s. l. n. d. 10 lettres adressées au cardinal Boncompagni, (alors secrétaire d'Etat de Pie VI) du 14 juillet 1786 au 20 mai 1787, 5e lettre 7 octobre 1786.

ple du Dauphiné, où « il n'y a aucun village quelque petit qu'en soit le nombre des habitans, dont les mesnagers, laboureurs et païsans de l'un et de l'autre sexe ne sachent lire et même écrire assés pour signer leur nom ». Aussi sont-ils instruits de la religion, que les curés ne peuvent bien apprendre à des personnes totalement illettrées. En Provence on ne constate, au contraire, que le progrès à rebours, de l'ignorance ; depuis quelque temps il y a des consuls de communautés même assez considérables, qui ne savent ni lire ni écrire, « et sont forcés de laisser gouverner despotiquement un greffier petit aigrefin, qu'ils font venir de quelque lieu voisin plus considérable ». Et en termes très nets, l'archevêque dénonce une des causes de cette ignorance : « Les seigneurs sont charmés... que leurs vassaux soient tous illettrés. » L'intendant est du même avis. Mais, dit l'archevêque, « je crois fermement qu'il se trompe, ainsi que je le luy ay représenté, (en pensant) que c'est un bien qu'aucun manant de village ne sache ni lire ni écrire (1). » Boisgelin à son tour met tous ses soins à diminuer le mal. Il sauve de la ruine la maison des Frères des écoles chrétiennes d'Aix, en leur assurant une subvention de 1.200 livres (2). Il multiplie les petites écoles et leur donne un règlement : les prieurs ou vicaires les visiteront au moins une fois le mois, et se feront accompagner aux écoles de filles ; si l'école est mixte, dans les petits villages, les sexes seront séparés ; on admettra les pauvres gratuitement ; les livres employés doivent être approuvés par l'autorité épiscopale ; les mercredis et samedis seront consacrés à l'étude du catéchisme et des prières ; dimanches et fêtes, les maîtres conduiront les enfants à la messe ; ils doivent continuer leur surveillance même en dehors de l'école, et enfin, exhorter leurs élèves « à se confesser aux bonnes fêtes ». Quel est l'enseignement dans ces écoles ? Quand un maître se présente, il doit fournir bon témoignage « de bonne vie, mœurs, religion, prudence et modestie », et prouver « sa capacité pour apprendre à lire, écrire, l'arithmétique et les rudimens de la langue latine ».

(1) A. N. H 1241.
(2) A. B. du R. C 1366.

Mêmes exigences pour les écoles de filles. Puis le candidat prête serment d'observer le règlement, et on lui donne « attribution de tous les droits, gages, privilèges et exemptions qui appartiennent à cette charge (1) ».

La grande fondation scolaire de Boisgelin, celle où il se montre heureux créateur, c'est la maison d'éducation pour les filles, de Lambesc. Ce n'est pas qu'il ait inauguré une méthode originale et nouvelle. Il ne s'est pas occupé de donner *ex professo* ses principes sur la matière. Si l'on en juge par ses lettres, il demande surtout aux maîtres la douceur, la franchise et l'attention constante ; il sait gré à Rousseau d'avoir condamné les châtiments corporels, d'avoir mis hors de mode l'insouciance et la dureté inconsciente des parents. Il vitupère les mauvais éducateurs : « Tous ces gens-là ne sçavent pas que la vertu a des rapports avec les hommes et qu'il n'y en a point à n'estre soy-même qu'un homme sauvage et inutile (2). » Au contraire il a confiance dans une éducation bien conduite, et c'est avec tout son cœur qu'il fonde, comme il aime à le dire, « sa maison ». On pourrait citer, il est vrai, de son temps, beaucoup de maisons qui ressemblent à la sienne ; son émule Brienne, par exemple, organise au couvent de Lévignac, une institution pour cent jeunes filles. Si l'on en croit un pamphlétaire, l'éducation y était trop « moderne », et les prix récompensaient surtout « les talents de plaire (3) ». C'est un reproche qu'on n'a pas pu faire à Lambesc. Tout y fut réglé selon la meilleure tradition de Mme de Maintenon et de Fénelon. Les élèves étaient surtout « les jeunes personnes dont les parens ne pouvoient, par la

(1) Lettre de nomination de « demoiselle Marguerite Larière, natifve de Saint-Chamas, diocèse d'Arles... régente et maîtresse des petites écoles de la paroisse Saint-Sauveur d'Aix », 17 mars 1784. La lettre est signée d'un vicaire-général, et contresignée : « Par Mandement, Fontaine, secrétaire. »

(2) Lettre à la comtesse de Gramont, 17 décembre 1776. Son fils aîné, à son insu, avait été élevé « à coups de baston », par « un méchant prêtre de Lorraine ».

(3) *Supplément au Triumvirat*, br. in-8, 24 p., s. l. n. d. On y attaque surtout Marbeuf et Brienne.

modicité de leur fortune, voir remplis les vœux d'une tendresse éclairée (1) ». Le choix de Lambesc, loin des grandes villes et de leurs distractions, dans un site agréable et sain, était excellent. Il s'y trouvait déjà un couvent d'Ursulines, auquel se joignait une école. Mais depuis longtemps, c'était la pleine décadence. Dès 1749, l'archevêque Brancas avait même obtenu un arrêt du conseil royal, portant suppression du couvent, qui ne rendait plus aucun service. On n'y comptait plus que quelques vieilles religieuses. Cependant les gens de Lambesc qui ne savaient plus où envoyer leurs enfants, insistèrent pour garder leurs Ursulines, et l'arrêt du conseil resta lettre morte. L'état de choses n'avait cessé de s'aggraver ; les fondations de bourses couraient risque de devenir inutiles ; les religieuses mouraient tour à tour sans être remplacées. Avec sa prudence et sa modération ordinaire, Boisgelin commença par appeler en renfort, vers 1780, quelques religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, ordre actif et vivant, « la seule association, dit Bausset, qui se soit maintenue dans son intégrité et dans son existence religieuse au milieu de la destruction générale ». Madame de Montgermont était la supérieure désignée ; Madame Pinczon du Sel, d'une noble famille bretonne, femme intelligente, énergique, dévouée, devait diriger les classes, et Madame Sébire, l'infirmerie.

C'est seulement en 1786, que l'archevêque met le sceau à sa fondation ; elle comprend un pensionnat pour les filles nobles, un externat pour les filles pauvres, un dispensaire ouvert à tous les indigents. Le 30 septembre, « à Paris, retenu par les affaires de l'Assemblée générale du Clergé », il utilise l'arrêt obtenu jadis par Brancas, supprime le monastère Sainte-Thérèse vide de ses Ursulines, y ajoute 600 toises de terrains, et transfère le tout, y compris les fondations et bourses créées par le prince de Lambesc, aux mains des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Le 13 février 1788, un deuxième décret archiépiscopal prononçait la suppression et l'extinction du monastère Sainte-Claire de la ville d'Aix, et l'union de ses biens, droits, revenus et charges, à la maison de Lambesc. Ce couvent avait

(1) Bausset, *loc. cit.*

déjà défense de recevoir des novices ; les religieuses, au nombre de neuf, étaient d'un âge avancé, et « incapables de l'office divin ». D'ailleurs une partie du monastère devait être démolie par les travaux de construction du nouveau palais de Justice et des prisons. Cependant il fallut encore écarter l'opposition de la municipalité aixoise, qui se souciait peu des religieuses, mais ne voulait pas voir leurs biens sortir de la ville : en compensation, quatre places ou demi-places sont réservées à Lambesc, pour « demoiselles nobles ou notables d'Aix ». Les Observantins chargés du service religieux au couvent des Clarisses, réclamaient aussi : on leur laisse les fondations de messes, « pourvu qu'elles n'excèdent pas le nombre voulu ». Quant aux religieuses on leur assigne une résidence dans d'autres couvents, avec une pension de 300 livres. Enfin Boisgelin, toujours pour constituer des ressources suffisantes à son œuvre, décide l'extinction d'un troisième couvent. Le monastère Saint-Bernard, des dames Bernardines en la ville d'Aix, ne renfermait plus que trois religieues âgées et une tourière. Dès 1761, Brancas avait également obtenu un arrêt, qui en permettait la suppression. En 1788, son successeur le fait exécuter. Le décret de l'archevêque nous apprend que Saint-Bernard, ne rapportant qu'un revenu net de 700 livres, valait 29.131 livres 6 sols 8 deniers. Le prix de vente servit à amortir les dettes de Lambesc qui s'élevaient à 34.000 livres ; et les 700 livres allèrent grossir le revenu de la maison, qui était de 4.430 livres 19 sols 6 deniers, avec 532 livres de charges.

Moyennant toutes ces mesures, complétées à la veille même de la Révolution, Lambesc pouvait vivre et prospérer. Le succès fut très rapide et très vif. On dut presque aussitôt agrandir la maison, et faire de la place pour 90 pensionnaires nouvelles ; les travaux s'achevaient en 1789. L'archevêque songeait même à créer un deuxième établissement semblable, tant les familles avaient mis d'empressement à profiter du premier (1). L'œuvre était vivace ; elle renaquit aussitôt après la Révolution, et devint en plus l'asile, sous la direction de Madame Pinczon du Sel, d'une

(1) Bausset, *Notice historique*.

jeune famille religieuse, Notre-Dame de Grâce, rejeton de Saint-Thomas de Villeneuve. Bausset trace une peinture séduisante du genre d'éducation pratiqué à Lambesc. C'est évidemment la religion qui en fait la base. Mais Boisgelin veut qu'on y enseigne également « tous les élémens des connoissances nécessaires, utiles et même agréables. Il savoit que si les femmes ont des devoirs essentiels... on peut aussi compter au nombre de leurs premiers devoirs le désir de plaire... Ce désir de plaire, renfermé dans les justes bornes que la morale, la décence et la raison prescrivent, n'est que l'art heureux de fixer l'inconstance naturelle des hommes. Mais il avoit écarté ce raffinement, cette perfection dans les arts frivoles qui donnent aux jeunes personnes les mieux nées les talens, les prétentions, et quelquefois les mœurs des artistes de profession ». Voilà qui est d'une raison ferme et souriante ; l'élève de Lambesc, formée pour la vie de famille, ignore la pruderie, l'enfantillage, l'excessive coquetterie ; mais elle acquiert de la solidité, du sérieux, de la grâce simple, du charme de bon aloi. Ces jeunes filles, qui nourriront les enfants de 1800, ne connaîtront plus la légèreté radicale, l'insouciance, la sécheresse et l'incroyance, qui caractérisent trop souvent leurs aînées.

Pour faire le tableau complet de l'action de Boisgelin dans son diocèse, il faudrait le montrer encore, protégeant et développant les établissements d'assistance. C'est la religion qui les avait fondés, c'est l'Eglise qui en assurait l'existence. Il ne restait plus rien à créer en ce genre ; la charité des âges passés, et celle de Brancas en particulier (1), y avait largement pourvu. A Aix, on ne comptait pas moins de trois grands hôpitaux : la Charité, Saint-Jacques, la Miséricorde. On y voyait encore : l'hôpital Saint-Eutrope pour les hydropiques, des hôpitaux pour les incurables, les vieillards, les insensés ; les hospices des Enfants abandonnés, du Petit Bethléem pour les orphelins, de la Pureté pour les jeunes filles, du Refuge pour les femmes, du Bon Pasteur pour les repenties, de la Propagande pour les nou-

(1) *Aix ancien et moderne*, 2e édit., in-8. Aix, 1833, p. 63.

veaux convertis (1). L'ingénieuse charité avait aussi fondé l'œuvre des Prisons et un Mont de piété. Elle s'exerçait encore par les confréries de Pénitents, très nombreuses dans tout le midi ; la ville d'Aix en possédait cinq : les gris ou bourrus, les bleus, les noirs, les blancs des Carmes et les blancs de l'Observance. Toutes ces survivances des âges de foi ne sont plus également actives et florissantes ; à mesure que s'éloigne et s'atténue l'impulsion généreuse qui leur a donné naissance, les créations de la charité sont étouffées par l'indifférence et la lassitude. La vague sensibilité à la mode, si diffuse et attendrie qu'on la suppose, remplace mal le don de soi pour plaire à Dieu. Les œuvres sont souvent mal administrées, et Boisgelin, comme archevêque par ses larges aumônes personnelles, comme administrateur par ses demandes de secours officiels, est obligé maintes fois d'en assurer sinon l'existence, du moins le fonctionnement. Sans parler de l'hôpital de Toulon qu'il sauve de la ruine (2), c'est à lui, « à qui rien de ce qui concerne l'état de nos établissements principaux et de nos pauvres ne saurait être étranger », que s'adressent les consuls d'Aix, pour obtenir que le Conseil approuve le nouveau règlement de l'hôpital général de la Charité (3). La situation y était désespérée ; la maison était depuis longtemps hors d'état de payer ses dettes. Le gâchis paraissait à ce point sans remède, que la ville avait résolu de supprimer sa subvention, pour ne pas la perdre sans profit dans ce gouffre. Il fallut se résoudre à une banqueroute partielle ; les créanciers, de peur de tout perdre, renoncèrent à la moitié de leur dû. L'arrangement fut homologué, et Boisgelin sut introduire, dans le nouveau règlement, des mesures si efficaces, qu'en 1789 la situation était redevenue florissante.

IV

L'éclat d'une heureuse administration attira près de l'archevêque une foule de grands-vicaires, empressés à faire

(1) Ch. de Ribbe, *Un journal...*, *loc. cit.*
(2) Lettre à Méjanes, 10 août 1778.
(3) A. B. du R. C 1367, 19 juin 1780, et Bib. Maz. mss. 3433.

leurs premières armes sous un chef actif, estimé, influent. Ce ne sont plus les quatre auxiliaires indispensables dont se contentait Brancas. Boisgelin compte jusqu'à quinze lieutenants, en 1781. Ordinairement ils sont au nombre de douze. Quelques-uns, comme partout ailleurs, sont des collaborateurs vieillis sous le harnois, assidus à leur bureau, connaissant à fond les gens et les choses du pays. D'autres appartiennent à la noblesse provençale : de Pierrefeu, de Forbin, de Coriolis, de Pierrevert, de Bonneval, de Bardonnenche, de Mazenod. Le reste est composé de brillants jeunes gens confiés volontiers au bienveillant archevêque par une famille influente ou un protecteur puissant : un Amelot, un Bouteville, un Montesquiou, un La Rochefoucauld, un Messei, un Crouseilhes, un Barral (1). Il ne faut pas oublier l'abbé de Boisgelin, neveu de l'archevêque, présenté par la province d'Aix comme agent général du clergé, en 1780 (2). Il ne donna pas à son oncle toutes les satisfactions que promettaient ses talents. Appelé à Paris par les devoirs de sa charge, ayant pour collègue l'abbé de Périgord, déjà cynique et sans scrupules, il se laissa entraîner à « la grande vie ». Un jour, il se souvint si peu de la gravité de son état (3), que, tout en conservant ses fonctions et ses bénéfices, il se vit interdire à jamais l'accès de l'épiscopat (4). Plus heureux furent beaucoup de ses collègues. La famille épiscopale de Boisgelin devint une véritable pépinière d'évêques. Rien ne montre mieux l'attrait de la direction de l'archevêque, que les paroles émues de Bausset. Il proclame, après avoir « vécu dix ans dans la société la plus intime de M. de Boisgelin... que ce furent les dix années les plus heureuses de sa vie. Il faut avoir été témoin de l'agrément, de la bonté, de la

(1) Montesquiou et Barral furent les derniers agents généraux du clergé.

(2) Le duc de la Vrillière, par une lettre du 2 octobre 1779, félicite l'archevêque de cette désignation, et lui annonce que « Sa Majesté en a paru satisfaite et y donne son agrément ».

(3) V. Bachaumont, t. XVII, 3 et 23 février 1781. Mémoires de Talleyrand, t. I, p. 50.

(4) Il sut cependant subir une mort héroïque, à l'Abbaye, pendant les massacres de septembre, et se résigner pieusement sous la bénédiction du saint abbé Lenfant. (Michaud, Biogr. univ. t. LVIII.)

simplicité et de l'art naturel et facile, avec lequel il savoit unir l'instruction et l'enjouement dans le commerce de l'amitié, pour apprécier tout le bonheur et les avantages de sa société. M. de Boisgelin étoit l'ami, et l'ami le plus tendre, le plus fidèle et le plus indulgent... il ne craignoit pas de leur ouvrir son âme tout entière ». Par cette attitude toute paternelle il obtenait beaucoup de ces jeunes gens d'élite. A ce tableau charmant, Crouseilhes ajoute une anecdote, qui a l'accent d'un souvenir personnel : un des vicaires généraux avait été chargé d'un travail, et malgré ses efforts et sa confiance juvénile, il n'avait pas satisfait l'archevêque. « Je sais, dit celui-ci à son jeune ami, que vous pouvez faire mieux que ce que vous avez fait, il faut pardonner à mon amitié de l'exiger. »

Boisgelin essaie également de donner quelque solidité à la doctrine de ces brillants abbés, venus à l'Eglise, en un temps où la théologie a perdu son crédit ; mais il use toujours de sa méthode préférée, éloignée de la rudesse et de la contrainte. L'abbé de Crouseilhes avait près du prélat une recommandation toute-puissante, celle de la comtesse de Gramont qu'il appelait sa tante (1). Or l'archevêque trouvait qu'il sacrifiait un peu trop aux goûts de l'époque. « Il faut, Madame la Comtesse que je vous cite d'abord une phrase d'un sermon de votre petit abbé. Je la trouve un peu plus sociale que sermonnaire, et je le crois plus fait pour être un bon amy qu'un saint prédicateur. Voicy ce qu'il dit : Si l'homme n'avoit point une religion, l'amitié seroit la religion de tous les cœurs sensibles et vertueux (2). » Le blâme est à peine marqué ; la réprimande était plus précise, dans la liberté des entretiens intimes. La carrière de Crouseilhes, fidèle ami de son archevêque pendant l'adversité, prêtre irréprochable, excellent évêque après le Concordat, prouvera que la douceur du maître ne nuisait pas à la sagesse et à la fermeté des leçons. C'est ce que Bausset nous laisse fort bien entendre :

(1) Son père, Jean Dombideau de Crouseilhes, conseiller au parlement de Béarn, avait épousé Mlle de Capdeville, parente de Mme de Gramont.

(2) 6 décembre 1784, lettre datée de Lambesc.

« Il possédoit dans une mesure si parfaite, le talent de se communiquer à tout ce qui étoit plus jeune et moins éclairé que lui, sans jamais sortir de son rang ni de sa place. »

L'archevêque ne se tient pas pour satisfait d'ouvrir et d'orner ces jeunes esprits, et de leur communiquer sa science et sa connaissance des hommes. Il prend en mains leurs intérêts avec une vivacité et une persévérance singulières. Tout d'abord il les pourvoit de bénéfices, se souvenant de la peine qu'il avait eue, sous un archevêque sans crédit, à obtenir sa première abbaye. Dès que leurs talents lui paraissent assez mûris et éprouvés, il les pousse à l'épiscopat. C'est au premier rang Bausset, le meilleur de ses disciples, qui reproduit éminemment les qualités les plus aimables et les plus sérieuses de son maître. De bonne famille coloniale, mais sans appui sérieux à la Cour, il est longtemps candidat sans succès. Dès 1774, il écrit avec bonne humeur, après un échec : « Comment va la vieille Eminence ? (La Roche Aymon) Elle m'a assez mal traité (1). » Ses qualités cependant étaient appréciées. De 1779 à 1782, il s'acquitte parfaitement d'une mission difficile : on lui avait confié, sur le conseil de son archevêque, l'administration du diocèse de Digne (2), laissé vacant à cause de vives querelles locales. Après cela Boisgelin supporte avec une impatience de plus en plus grande, les délais que Marbeuf, à son tour, impose à son protégé (3) : il n'a de cesse que Bausset soit enfin nommé évêque d'Alais. Il va l'installer, il se réjouit de le voir dans un beau palais, construit au commencement du siècle par M. d'Avéjan (4). Aussi Bausset est-il un témoin bien qualifié : « M. de Boisgelin s'occupoit de leur avancement avec la vive sollicitude du père le plus tendre, et ils pouvoient se reposer avec confiance de leurs intérêts sur son active et généreuse amitié... Le titre seul de son grand-vicaire étoit devenu, dans l'opinion générale du clergé une espèce de présage

(1) A. N. G 619.
(2) A. B. du R. C 1030.
(3) Lettres à la comtesse de Gramont, 11 et 28 février, 3 mars 1784; citées par A. Sicard, *loc. cit.*, p. 26.
(4) *Ibid.*, 23 janvier 1785. Lettre datée d'Alais.

pour un titre supérieur... Peu d'évêques de France ont eu la gloire ou le bonheur de voir un plus grand nombre de leurs coopérateurs élevés à l'épiscopat, et la révolution a pu seule arrêter le cours de ces rapides et nombreuses promotions. » Ce qui est éloge sous la plume reconnaissante de Bausset, devient crime aux yeux des pamphlétaires. L'auteur des *Lettres secrètes* accuse crûment les grands-vicaires d'Aix « de passer sur le ventre à tous les prétendans évangéliques (1) ». La liste des évêques sortis de l'archevêché d'Aix serait longue en effet, mais rien n'autorise à dire que le choix fût mauvais. Parmi les collaborateurs de la première heure, venus de Lavaur, et promus à l'épiscopat, on peut citer Amelot, qui administre fort bien pendant 15 ans (1775-1790) l'évêché de Vannes ; Hay de Bouteville, compatriote et condisciple de l'archevêque, évêque de Saint-Flour, puis de Grenoble, esprit fin et cultivé, âme ardente et mal équilibrée ; il périt misérablement, victime, semble-t-il, du désarroi qui précéda la Révolution (2) ; avec eux Mercy qui devint évêque de Luçon. En 1782, c'est la promotion de La Rochefoucauld à Saintes. En 1784, Boisgelin donne des pontifes aux églises d'Alais : Bausset ; de Nîmes : Balore ; de Senez : Castellanne. En 1788, l'abbé de Barral, qui succédera à Boisgelin sur le siège de Tours, et défendra sa mémoire avec émotion, est nommé à Troyes ; de Messei obtient Valence, et de Bonneval, Senez. Tous ces noms ne sont pas devenus illustres, comme celui de Bausset, mais plusieurs se sont distingués. Le collège des grands vicaires d'Aix renfermait encore, en 1789, de précieuses réserves pour la renaissance de l'église de France ; il suffit de citer, à côté de Crou-

(1) Lettre prétendue de Marbeuf à Brienne, après la 14e lettre.

(2) Aux Etats du Dauphiné à Romans en 1788, Bouteville prononça une harangue véhémente contre Brienne, et voulut la faire imprimer. L'ex-premier ministre de son côté menaça de publier les lettres particulières, pleines de confiance, que Bouteville lui avait adressées pendant les troubles de l'année précédente. Cela ébranla la tête de Bouteville, malade et aigri, et il se tua d'un coup de fusil à sa campagne. Sur quoi Véri, qui raconte le fait, ajoute (Bouteville était breton, et la Bretagne était en ébullition) : « Nous avons lieu de juger qu'il y a dans cette province une telle exaltation que la plupart des têtes y paroissent organisées différemment qu'ailleurs. »

seilhes, Mazenod, le futur évêque de Marseille. Nous n'avons d'ailleurs rappelé que ceux qui vécurent le plus longtemps dans l'intimité de l'archevêque. Ce qui achève de donner tout son prix au patronage épiscopal de Boisgelin, c'est la reconnaissance durable que lui ont vouée les meilleurs de ses élèves. On connaît l'affection filiale de Bausset ; pendant l'exil Crouseilhes et Barral ne cessèrent d'entourer leur archevêque de leur fidélité et de leur vénération ; ils ont ainsi mérité d'être les héritiers de son zèle.

La jeune et brillante cohorte des grands vicaires animait les salles de l'archevêché, de ce palais un peu sombre, blotti sous les murs de la cathédrale Saint-Sauveur. Brancas l'avait laissé dans un état de complet délabrement. Plusieurs années se passèrent avant que Boisgelin, appelé si souvent à Paris, se décidât à le restaurer. Les travaux étaient commencés en 1777 (1) ; ils eurent le sort commun de toutes les restaurations et entraînèrent l'archevêque beaucoup plus loin qu'il n'aurait voulu. Il dut solliciter un arrêt du conseil lui permettant d'emprunter 60.000 livres (2), et ce fut insuffisant. Pour achever de solder les dépenses, Boisgelin, malgré la règle et les principes, aliéna, en 1781, une propriété ecclésiastique. Moyennant 200.000 livres, il vendit au président d'Arbaud de Jouques, avec l'agrément de l'assemblée du Clergé, la moitié de la terre et seigneurie de Jouques, qui dépendait de la mense épiscopale (3). Les travaux de l'archevêché furent conduits par Raymond, de Toulouse, dit le Philosophe, déjà employé à Lavaur ; il reçut 2.400 livres d'honoraires (4). L'édifice est plus agréable qu'imposant (5) ; bâti en équerre, il encadre une cour d'étendue médiocre, fermée d'une belle grille. Dans l'angle des bâtiments, s'ouvre un escalier élégant, à double révolution ; il conduit aux appartements de réception du premier étage, qui sont de plain pied avec le jardin. D'un

(1) Lettres à Méjanes, juin 1777.
(2) A. B. du R. G 103.
(3) R. Q. H. 1er octobre 1914, G. de la Véronne : *Une aliénation de biens ecclésiastiques*. V. également A. N. T 472. 26 juillet 1781.
(4) A. N. T 472.
(5) Après la Séparation, on y installa un musée, et un appartement pour le recteur de l'Université d'Aix.

côté, quatre pièces en enfilade, la dernière voûtée en coupole et flanquée d'une galerie qui s'ouvre sur le jardin : puis un grand salon et une chambre (1). A droite de la galerie, c'était autrefois la chapelle, décorée de 4 colonnes en marbre et d'une tribune. L'archevêque ne semble pas avoir jamais goûté beaucoup sa résidence. Un jour de distraction poétique, il prétend que l'amitié veut s'enfuir d'Aix, car

Elle a dans la sombre retraite
D'un salon tristement pompeux
Vu ma simarre violette
Errer d'un pas majestueux.
Autour d'elle des ombres noires
Ont peuplé mes appartemens.

Il y exerçait cependant, comme son rang l'exigeait, et en dépit de son extrême sobriété personnelle (2), une magnifique et accueillante hospitalité (3). Hélas ! ce n'étaient plus les entretiens variés, charmants, aisés, du monde parisien : « Je me suis remis à donner de tems en tems sous un prétexte ou sous un autre des soupers de dames. Ce sont des soupers priés et non des assemblées, qui ne me donnent point d'embarras et qui me font distraction. Quand les parties sont arrangées et que je joue mon trictrac, je me trouve encore fort à mon aise et fort content, personne au reste ne me suscite icy la plus légère difficulté. Ils disent du mal les uns des autres, ils m'ont réservé

(1) C'est là qu'on admire les magnifiques tapisseries de Beauvais, d'Oudry, d'après les dessins de Natoire, représentant diverses scènes de la vie de Don Quichotte. D'après une tradition, elles auraient été données par Louis XVI à Boisgelin, pour le récompenser du discours du sacre; et l'archevêque aurait fait disposer les pièces à leur mesure. M. Aude, conservateur de la Méjanes, vice-président de l'Académie d'Aix, a ruiné définitivement cette légende. V. *Le Musée de Tapisseries*, *Mémorial d'Aix*, 25 et 29 juin 1911.

(2) « Je vis de ce que je ne mange pas », pouvait-il écrire. Cité par A. Sicard, *loc. cit.*, p. 84.

(3) Contrairement à l'usage, les archevêques d'Aix, au XVIIIe siècle, n'avaient pas de maison de campagne. Le magnifique château de Puyricard, dont les ruines se voient encore à 6 kil. N.-O. d'Aix, bâti par le cardinal Grimaldi, avait été démoli en 1709 par Vintimille, prédécesseur de Brancas. (D'après une note de M. l'abbé Gros, curé de Marignane.)

ce privilège qu'ils trouvent bien tout ce que je fais .» Bausset raconte en effet que le salon de l'archevêque était une oasis de paix, au milieu des haines et des rivalités locales : « Son palais fut longtemps le seul lieu où l'on vit réunis paisiblement des hommes et des familles, qui ne pouvoient se rencontrer partout ailleurs qu'avec la répugnance la plus marquée. » On comprend aisément que ces moments de trêve sous l'œil du prélat manquaient, pour lui, de véritable charme. Aussi, à ces soirées d'apparat, Boisgelin préférait les bonnes causeries avec un ami sûr, chose rare ! : « Je compte que M. le marquis de Méjanes voudra bien ne pas oublier la soirée de samedy qu'il m'a promise (1). » D'ailleurs le maître de maison ne cherche pas à prolonger ses succès : « J'ay de plus aussy pris quelques précautions pour me distraire. Je passeray le mois de janvier à la ville, et février en courses et à la campagne. Je feray encore quelques écarts dans le mois de mars, et je partiray le 13 avril (2). » Tel est donc le train habituel de la vie à Aix : quelques dîners ou soupers pour recevoir le beau monde pendant la saison aixoise, qui coïncide avec les audiences du Parlement ; des courses apostoliques, qui reposent du tric-trac et des médisances provinciales ; une courte apparition à la campagne, le plus souvent à Marignane (3), près de l'étang de Berre ; de temps en temps la distraction supplémentaire d'une visite de collègue, Cicé en 1771, Brienne en 1778, plus souvent l'un ou l'autre des suffragants. C'en est assez pour remplir les mois de résidence, si vite interrompus : « J'ay beau faire, je ne puis rester en province aussy longtems que je le projette, il survient toujours une raison qui me rappelle malgré moy (4). »

(1) 11 février 1777.
(2) A la comtesse de Gramont, 2 janvier 1784.
(3) Il y fit son dernier séjour en février 1789, avant les troubles d'Aix. (Lettre à la comtesse de Gramont, 23 février). Il était l'hôte du marquis de Marignane, ancien premier consul d'Aix, père de la comtesse de Mirabeau, qui obtint la séparation judiciaire contre son mari en 1783.
(4) Lettre à la comtesse de Gramont, 5 février 1788.

V

C'était, nous l'avons vu, le plus souvent, le soin des intérêts de la province ; c'étaient aussi les affaires de l'Église de France. La prodigieuse activité de Boisgelin administrateur, lui laisse encore le temps de s'occuper des besoins de son ordre, et de prendre une part prépondérante aux assemblées du Clergé. Tous les cinq ans, on le sait, les assemblées particulières de chaque province déléguaient à Paris des députés du haut et du bas clergé, dont l'ensemble représentait l'Eglise gallicane. Les provinces envoyaient tantôt deux députés, et tantôt un seul de chaque ordre. Leur réunion formait soit l'assemblée générale ou ordinaire, ou grande assemblée, qui comptait 72 membres, y compris les agents généraux sortants et nouveaux ; soit l'assemblée ordinaire ou petite assemblée, de moitié moins nombreuse. La première se réunit régulièrement en 1775 et en 1785, la seconde, en 1770 et en 1780. Qand le roi avait besoin d'argent, il convoquait la petite assemblée. C'est ce qui arriva en 1772, lorsque Terray réussit presque à combler le déficit ; en 1782, pour les besoins de la guerre d'Amérique ; et en 1788, au moment où le pouvoir défaillant se raccrochait à tous les secours possibles ; mais alors la gravité des circonstances parut exiger la convocation d'une assemblée générale. Ces réunions, plus courtes que les autres, n'avaient guère d'autre objet que le vote du don gratuit. En 1770, le jeune évêque de Lavaur, sur le point d'être promu à Aix, ne fut pas député. En 1782, il laissa à François de Clugny, évêque de Riez, le soin de représenter l'épiscopat. Mais il assista à toutes les autres assemblées, et ne tarda pas à y jouer un rôle de premier plan. Peu d'archevêques montrèrent une assiduité aussi régulière.

L'objet primitif des assemblées était de renouveler le contrat des rentes de l'Hôtel de Ville, prises en charge par le clergé sous Charles IX (1), de veiller aux intérêts géné-

(1) R. Q. H. T. 48, *loc. cit.*

raux de l'ordre, et d'accorder au roi le don gratuit. Le temporel de l'Eglise et sa gestion, telle est la principale occupation. Il est à noter que le clergé inférieur n'avait aucune part réelle à l'administration. La représentation du second ordre était illusoire. Les assemblées provinciales choisissaient invariablement comme délégués, après les évêques, un ou deux vicaires généraux, ou, suivant le mot d'un pamphlet, dès 1755 (1), « des aspirans à la prélature », qui avaient les mêmes idées et les mêmes intérêts que les évêques. Le cahier qu'elles rédigeaient, les instructions données aux députés, émanaient donc uniquement des gros bénéficiers, et n'exprimaient que leurs doléances. En Provence, la direction de Boisgelin est sans rivale, car, souvent, ses propres vicaires généraux représentent les évêques de la province. Ainsi, par exemple, à l'assemblée de 1787, l'abbé de La Rochefoucauld a la procuration de l'évêque de Fréjus ; l'abbé Serraire, celle de l'évêque d'Apt ; l'abbé de Crouseilhes parle au nom du clergé de Provence, comme syndic général de la chambre supérieure ecclésiastique (2).

Les assemblées du clergé, sont donc, en somme, le conseil et le directoire administratif de l'Eglise de France, sans trace d'opposition. La situation du clergé dans l'ancienne monarchie est celle d'un corps indépendant, exerçant presque sans contrôle et sans limite, son droit de propriété. Le caractère sacré de ses biens y attache l'immunité, et la contribution accordée au trésor royal est un effet de la seule bonne volonté. Suivant la remarque de Véri, le clergé « a dit que ses biens consacrés à l'autel et aux pauvres étoient un bien exempt par cette sainte destination de toute espèce de servitude ». Dans l'étiquette, lente et majestueuse, qui règle les assemblées, le souci constant apparaît, de marquer cette indépendance (3). Ainsi, en 1772, quand, le sixième jour, les commissaires du roi, porteurs de ses demandes, se présentent, Boisgelin

(1) V. plus haut, c. II.
(2) A. N. G⁸ 94.
(3) Les détails qui suivent sont empruntés aux Procès-verbaux des Assemblées du Clergé et pièces connexes : B. N. L d⁵ 564 à 607.

entouré de six évêques est chargé de les recevoir. Le compte-rendu officiel note soigneusement que « l'Archevêque d'Aix a pris la droite et est passé aux portes avant M. le duc de la Vrillière, premier commissaire ». Il semble que le clergé traite d'égal à égal avec le pouvoir royal. Pure forme, sans doute, sous un roi énergique, et tant que le trône conserve son prestige. Mais lorsqu'il s'affaiblit, on voit l'assemblée ecclésiastique en profiter aussitôt, comme en 1788, et au lieu des 8 millions demandés, accorder dédaigneusement 1.800.000 livres.

Rien n'est variable comme les évaluations des revenus de l'Eglise, et de la part assumée par le clergé dans les dépenses publiques. Un anonyme déjà cité, qui se prétend chargé d'une mission d'études par le cardinal Boncompagni, secrétaire d'Etat de Pie VI, élève le total des revenus à 176 millions 080 milles livres (1). Necker, en 1784, ne le portait qu'à 110 millions. L'assemblée du clergé de 1765 n'avouait que 62 millions, ce qui parait insuffisant et reproduit un chiffre bien antérieur. Sénac de Meilhan avance le total de 140 millions (2). En additionnant le montant des différents dons gratuits accordés au roi depuis 1750, on trouve que la contribution du clergé vaut un peu moins de 5 millions par an. Mais il fallait payer également les intérêts des emprunts successifs, contractés en vue des dons gratuits. En 1780, après le dernier don gratuit de 30 millions, Véri nous apprend que la dette totale du clergé est de 125 millions 642.230 livres, dont 30 millions au denier vingt, et le reste au denier vingt-cinq. Pour servir les intérêts, on levait sur les bénéfices, sous forme de *décimes*, 7.368.975 livres. Les charges totales annuelles atteignaient 12 millions, y compris les frais de l'administration spéciale, les gages des trésoriers, des receveurs des décimes et de leurs employés. Sénac de Meilhan, d'accord avec l'auteur des *Revenus et Contributions*, assure que l'égalité devant l'impôt aurait exigé du Clergé 17 mil-

(1) *Des Revenus et des Contributions du Clergé*, première lettre 14 juillet 1786.

(2) *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France sous l'ancien régime*, in-8. Hambourg, 1795, p. 48 et ssq.

lions. On peut donc mesurer assez exactement de quelle importance réelle était le privilège de l'Église. Véri fait observer justement que les bénéfices, du moins les plus importants, paient en décimes, au plus le quart, au moins le douzième effectif de leur revenu, tandis que les biens séculiers soumis aux deux vingtièmes, ne paient que le dixième nominal. « Je ne fais cette observation, ajoute-t-il avec un sourire, que par exactitude pour la vérité et nullement pour plaindre les bénéficiers, ni pour prétendre que leur contribution est trop forte. Nous avons enocre assez de ce qui nous reste. » Quelles que soient la régularité et la justice relative, qui président à la finance ecclésiastique, on peut conclure que le clergé de France est à la fois fort riche, et, par la faute du système d'emprunts répétés, très obéré. Cependant son crédit est resté le premier en France, et en 1780 Véri assure que « si rien ne dérangeoit les plans de remboursement, la libération totale auroit lieu environ dans 25 ans ».

Faire mouvoir, au gré des exigences royales, cette grande machine financière, était le premier souci des assemblées du Clergé. Ce n'était jamais sans beaucoup de plaintes et de réclamations. On y pratiquait assidûment la politique du *do ut des*. En accordant les millions demandés, le Clergé, reçu solennellement par le roi au début et à la fin de ses séances, chargeait son orateur de réclamer régulièrement le maintien de ses privilèges et immunités. Tel fut le thème de Brienne, le 16 juin 1772 ; tel fut celui de Boisgelin, chargé du discours à l'audience de congé, donnée à Compiègne le 19 juillet. Madame du Deffand, prévenue en faveur de son neveu Brienne, accorde un écho à cette cérémonie : « On dit la harangue de M. d'Aix fort belle, mais je doute qu'elle le soit autant que celle de mon neveu (1). » A la vérité, pour ses débuts en ce genre, Boisgelin fait effort et cherche l'esprit : « Nous nous laissons entraîner aux premiers mouvements d'un zèle qui craint de s'éclairer lui-même... Sire, l'Etat n'avait rien à nous demander, nous n'avons rien à refuser... c'est à Votre Majesté qu'il

(1) *Correspondance inédite*, édition Sainte-Aulaire, t. II. Lettre du 22 juillet 1772, à la duchesse de Choiseul.

appartient de mettre un terme à ses demandes, puisque nous n'en mettons pas à nos efforts. » Ce jeu d'antithèses épigrammatiques est assez froid ; mais l'aisance sèche et banale de Brienne justifie assez peu la préférence de Mme du Deffand. Les deux orateurs remplissent le même programme : faire valoir la générosité de leur ordre ; et en échange demander l'intervention constante de l'autorité royale pour maintenir les droits de l'Eglise : « Chacun de nos privilèges, dit encore Boisgelin, semble généralement respecté dans votre royaume, il n'en est aucun qui ne soit violé dans quelque diocèse ou dans quelque province. » Et il demande qu'on libère enfin les biens sacrés de ces entreprises téméraires. De tous les points de la France, venaient en effet s'entasser, dans le bureau des agents généraux, les plaintes des bénéficiers en butte aux sévérités des Parlements, les conflits nés à chaque pas de l'enchevêtrement des privilèges, des exemptions, des juridictions, des droits séculaires. Avec une bonne volonté toujours prête, l'archevêque d'Aix accepte de débrouiller, comme commissaire, ces affaires fastidieuses, et d'en conférer avec les différents ministres. Il soutient son clergé contre le Parlement d'Aix, qui impose une aumône arbitraire pour l'enregistrement des dispenses de mariage ; il poursuit la cassation d'un arrêt contre le prévôt de Notre-Dame de Chardavon ; il appuie les plaintes de ses curés, contre la jurisprudence du même Parlement, au sujet des droits de bancs dans les églises. Une autre fois, il demande l'exemption de logements militaires en faveur des notaires apostoliques, ou défend les bois d'un monastère contre l'exercice des droits de gruerie. Même après la clôture de l'Assemblée, il poursuit avec attention le règlement des contestations dont il est chargé ; il discute avec l'agent du clergé les moyens proposés (1), obtient un sursis aux bénéficiers de Provence, condamnés indûment à payer, au profit de certains seigneurs, le droit de lod ou demi-lod (2), et n'a de cesse

(1) A. N. G 619, lettre à Du Lau, 3 août 1772, datée de La Roche Bernard. V. aussi G 693.

(2) Le lod, analogue au trezain (*laudinium*, *trezenum*) était un droit seigneurial consistant à l'origine en un certain prélèvement sur les

qu'il leur ait obtenu gain de cause. Quand son propre intérêt est seul en jeu, il se montre beaucoup plus traitable. Le marquis de Galliffet refusait de lui payer ce droit de lod pour une terre ; Boisgelin confie sa cause à Siméon et à Portalis, qui composent un mémoire. Mais leur client montre si peu d'acharnement, que le mémoire se termine par ces mots : « Il est apparent que M. l'archevêque et M. le marquis s'arrangeront amicalement (1). »

A l'assemblée de 1775, Boisgelin n'est pas encore aux honneurs ; il laisse la présidence à ses aînés, et se borne à être commissaire du temporel. C'est en cette qualité qu'il est député à Monsieur, pour réclamer contre les saisies féodales, opérées dans ses apanages, sur les biens d'Eglise, et il commence à s'occuper de l'ennuyeux litige, dit des Foi et Hommages. Il en fait son domaine, et après un siècle de discussions stériles, trouve enfin une solution provisoire, qui convient au Clergé et au roi. Il faut se rappeler la passion conservatrice et l'entêtement, apportés par les corps privilégiés dans la défense de leurs prérogatives, pour comprendre l'importance attachée à cette question. Il s'agissait de savoir si le clergé devait, pour certains fiefs, hommage au suzerain. Cette reconnaissance de vassalité, s'appelait la prestation de foi et hommage. Selon Véri, c'était « un reste de droit féodal incommode et inutile... une soumission de pure cérémonie peu coûteuse », et le clergé aurait fini par s'y résigner, à l'égard du roi et des princes apanagistes. Mais cette formalité entraînait après elle l'aveu et le dénombrement, c'est à dire le recensement des biens et leur enregistrement ; « intérêt médiocre des suzerains, moindre encore pour les biens de mainmorte, qui ne peuvent être aliénés. Mais ce modique intérêt n'en excite pas moins un trouble cent fois plus considérable et une dépense très forte parmi les censitaires ; il occasionne beaucoup d'écritures, de papier timbré, de droits de contrôle, de comparution devant les

fruits de la terre. Les lods à six entraient pour 6.800 livres dans les revenus de l'archevêché d'Aix. Les lods se payaient tous les six ou dix ans, et les mi-lods tous les vingt ans.

(1) A. N. T 472.

chambres de compte ou devant les trésoriers de France, d'épices pour les membres de ces tribunaux, et de rétribution pour les officiers majeurs des apanagistes ». Voilà pourquoi le clergé prolongeait sa résistance, et les légistes du conseil royal s'opiniâtraient dans leurs réclamations. A partir de 1775, c'est Boisgelin, comme rapporteur, qui mène, pendant dix ans, les négociations avec les commissaires du roi. Jusque-là tous les essais d'entente avaient échoué ; la querelle durait depuis 1604 ; envenimée par le refus du clergé de payer le cinquantième, elle était devenue aiguë en 1725 ; depuis lors, tout ce que l'Eglise, armée du don gratuit, avait pu obtenir, c'était que la décision royale fût remise de cinq ans en cinq ans. Boisgelin, nommé en 1780 président du bureau du temporel (1), eut encore une fois recours à cet expédient ; mais il fut décidé que la question serait irrévocablement tranchée à la prochaine assemblée.

L'archevêque d'Aix s'efforce de préparer une sentence favorable à son ordre. Il se livre, avec son ardeur et sa conscience ordinaire, à un travail minutieux : « Je suis maintenant ensevely dans une bibliothèque de mémoires et de recherches sans fin. La seule affaire des foy et hommages nous ramène aux monumens historiques de tous les tems (2). » C'est seulment en 1785 qu'il résuma ces longues études dans une Instruction ; les agents généraux l'envoyèrent à tous les évêques, « pour préparer leurs réflexions sur une matière aussi vaste et aussi compliquée (3) ». C'est en 36 pages in-folio, un véritable cours de droit féodal. L'archevêque semble abandonner le terrain de l'immunité ecclésiastique ; il invoque le droit com-

(1) C'était la plus importante des sept grandes commissions, présidées par un archevêque, qui se partageaient le travail : décimes ; dîmes; temporel; juridiction et religion; département et portions congrues; rentes au denier vingt; rentes au denier vingt-cinq. Il y avait encore quatre commissions moins importantes : jetons, archives, procès-verbal, instruction des domestiques.

(2) Lettre à Méjanes, 3 mai 1780.

(3) *Mémoires pour le Clergé de France dans l'affaire des Foi et hommage*, in-f°. Paris, 1785. Ils comprennent, outre l'Instruction de Boisgelin, ses deux mémoires, avec les réponses de l'inspecteur des domaines.

mun, et prouve que les dîmes et les alleux échappent de leur nature à l'hommage. Restent les fiefs, parmi lesquels les biens possédés à titre de franche-aumône sont également affranchis. Quant aux biens amortis, ils sont libérés jusqu'à l'an 1700. Seuls les biens acquis depuis cette époque, grevés d'une réserve expresse des droits féodaux, sont sujets à l'hommage. Le cas est très rare, et la preuve doit être à la charge de l'administration des Domaines. Telle est, dans ses points principaux, la démonstration de Boisgelin ; elle est d'une admirable clarté, en une matière aussi broussailleuse. Au prix d'une légère concession, on y voit consacrées toutes les prétentions du Clergé. L'archevêque les fortifie encore de deux Mémoires pour le Clergé de France, qui développent sur certains points son Instruction (1). On pense bien que, dans l'amas complexe des coutumes féodales, l'inspecteur des Domaines trouve abondamment de quoi répondre. Le tout sert de base aux discussions de la commission mixte, qui tient trois conférences. Nous en connaissons le résumé (2), dont le préambule et la conclusion sont de Boisgelin ; le reste est l'œuvre des agents du clergé, Barral et Montesquiou, qui se trouvent être, tous deux, vicaires généraux d'Aix. Cependant l'année 1785 ne vit pas encore la décision ; l'assemblée se sépara le 29 septembre, et s'ajourna au 3 juillet de l'année suivante. Boisgelin publia encore un ouvrage, pour répondre au principal argument des Domaines : beaucoup de fiefs d'Eglise possèdent une justice ; or la justice est une portion de la Puissance publique que le souverain ne peut pas aliéner ; la prestation de foi et hommage est donc le seul et unique titre qui puisse légitimer la propriété des justices féodales. C'est ce que développait une brochure (3), favorable aux pré-

(1) D'après Talleyrand, *Mémoires*, t. I, p. 26, il aurait utilisé surtout les travaux de dom Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*.

(2) *Précis des Conférences des commissaires du Clergé avec les commissaires du Conseil, concernant la demande faite aux bénéficiers, de la prestation de Foi, Hommage, Aveu et Dénombrement, pour les fiefs dépendant des Bénéfices dans la mouvance du Roi*, in-f°. Paris, 1785.

(3) *Essai historique sur la nature des seigneuries féodales et sur les devoirs de celles qui sont possédées par l'Eglise*, in-8. Paris, 1786.

tentions du conseil royal. Boisgelin se plaît à y trouver « de l'impartialité, des connoissances, des questions intéressantes de droit public ». Sa réponse (1) consiste à distinguer des autres, les justices allodiales : elles ne peuvent pas être indépendantes, elles peuvent ne pas être inféodées. Au moyen de nombreux textes, remontant jusqu'à Clotaire Ier, il prouve que les justices d'Eglise sont déchargées des obligations féodales. Il semble bien pourtant que le procès fût près d'être perdu. Dans les derniers mois de Calonne, le gouvernement ne pouvait renoncer de bonne grâce à une source quelconque de revenus : « Il y a tel fief ordinaire dont l'aveu coûte mille écus à rendre (2). » L'arrêt était même rédigé, déboutant le Clergé, quand Boisgelin fit un dernier effort près des commissaires. « L'arrêt préparé fut suspendu, nous dit Bausset, et le jugement définitif ajourné *sine die.* » En réalité, on traita sur les bases préparées par Boisgelin. « Le Clergé, raconte Véri, s'est désisté de ses prétendus privilèges divins et de son exemption à titre de biens consacrés au Ciel, il s'est mis au niveau de tous les autres citoyens. Il a réclamé les lois existantes et allégué des titres. Le roi surseoit en échange aux poursuites de ses officiers et fera faire une enquête en province par ses tribunaux. » Des deux côtés, on a compris l'avantage de clore enfin ce débat intéressé, et de ne plus donner d'aliment à l'opinion hostile. Boisgelin le faisait discrètement entendre, en terminant le *Précis des Conférences :* « L'intérêt du Clergé est l'intérêt de tous les citoyens, il semble qu'on sème des principes de discussion dont on n'a pas prévu les effets. »

L'archevêque avait eu la bonne fortune de plaire aux deux parties ; le succès confirma les membres de l'assemblée, dans l'opinion qu'ils avaient conçue, des talents et de la dextérité de leur collègue. Si Boisgelin n'éveillait pas chez tous des sympathies sans réserve, (on ne peut nier que Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, ait pensé à lui entre autres, en faisant le portrait de l'évê-

(1) *Observations sur les justices possédées par l'Eglise*, in-f°. Paris, 1786.

(2) Journal de Véri.

que administrateur (1), abritant sa non-résidence derrière les affaires publiques) il savait du moins, suivant le témoignage de Bausset, « conserver son ascendant par son esprit de conciliation et son extrême désir de plaire ». Crouseilhes cite à l'appui le trait suivant : à l'assemblée de 1788, l'archevêque d'Aix fait, séance tenante, revenir ses collègues sur une décision prise, et les partisans même de l'opinion adverse le remercient de son intervention. La rivalité était atténuée par l'éducation, entre gens du même monde, suivant la même carrière ; mais, affirme Bausset, « les passions se faisoient jour cependant... dans le seul corps où la concurrence des talens étoit un titre pour arriver aux honneurs et à la célébrité ». Par un hommage rendu à ses services, c'est Boisgelin que le Clergé charge de haranguer Louis XVI, à la 147e séance de cette longue assemblée, le 10 septembre 1786. Comme bien on pense, il fut longuement question des intérêts et des privilèges de l'Église ; l'orateur se réjouit que les dîmes de Normandie aient résisté, intactes, aux entreprises du Parlement le Rouen ; il rappela les négociations sur les Foi et hommages, et trouva ce joli mot : « Nous n'avons pas pensé, Sire, que votre domaine eût la même étendue que votre empire. » C'était encore l'heure de la grâce aisée, des derniers sourires de la monarchie ; l'archevêque put se montrer bon courtisan, sans effort et sans flatterie, en rappelant au roi le voyage triomphal de Cherbourg.

VI

Il avait aussi annoncé l'augmentation des portions congrues : c'était la conclusion provisoire, mais non l'apaisement, du plus grave débat qui ait agité l'Eglise de France à la veille de la Révolution. Boisgelin ne s'en dissimulait pas la gravité, car c'est en termes dramatiques qu'il l'expose

(1) *Œuvres*, Ed. Migne, t. II. Cité par A. Sicard, *loc. cit.*, p. 175 et 192. « On se met à l'abri derrière une administration politique, elle attire à Paris, elle y retient, elle engage de fréquentes correspondances à la Cour ».

au roi : « Malheur aux peuples quand nous sommes forcés dans notre choix, quand nous confions à regret leurs intérêts éternels à des hommes dont l'âge et les besoins peuvent abaisser les esprits et flétrir les vertus. » On entend là, le profond accent personnel d'un homme qui a sondé le mal, et travaillé en vain à le guérir. La plupart des curés étaient dans la misère ; ils n'avaient pas de quoi vivre ; le riche domaine ecclésiastique ne leur ménageait pas une retraite, pour mettre au repos leurs infirmités ou leur vieillesse, et mourir en paix. Tel est le fait ; l'opinion unanime y voyait la condamnation de l'organisation ecclésiastique. Boisgelin était évidemment sincère, mais personne ne savait gré de leurs gémissements, aux dignitaires qui jouissaient de deux cent mille livres de rentes. L'abus était né, dès le concordat de 1516, quand les bénéfices à la disposition du roi récompensèrent le titre et l'influence, plus que les services rendus. La faveur et l'arbitraire en organisèrent bientôt le pillage, au détriment des prêtres de paroisses. Ce fut désormais une lutte entre le curé primitif, pressé de tirer le plus d'argent possible, et le curé fonctionnaire à qui on ne laissa plus que le minimum insuffisant. Le conflit devint de plus en plus âpre, à mesure que croissait le revenu foncier et que diminuait la valeur de l'argent. En 1768, l'assemblée du clergé essaya de faire taire les plaintes des congruistes, en leur attribuant uniformément le prix de 25 setiers de blé, « payés sur les dixmes suivant la valeur commune ; or cette valeur varie de 5 à 8, et est plus grande dans certaines provinces qu'à Paris, ce qui avantageoit des curés de cantons isolés plus que ceux qui habitent près des grandes villes (1) ». Le comble de cette mauvaise répartition, c'est qu'elle ruinait même les décimateurs. « Dans certains diocèses, les dixmes sont entre les mains de petits chapitres, de communautés d'hommes et de filles fort peu riches et de petits prieurés simples. Il est sûr qu'on réduira plus qu'à la médiocrité la plus part de ces individus qui n'avoient déjà qu'un revenu modique si la loi les oblige d'augmenter la portion congrue des curés. » Véri, témoin bien

(1) Journal de Véri.

informé et perspicace, pose ainsi le douloureux dilemme. D'un côté, une aristocratie d'opulents bénéficiers, dont les revenus, par leur masse même, sont intangibles ; de l'autre une poussière de revenus médiocres, incapables de nourrir les détenteurs : il faut ruiner le titulaire ou le congruiste, et souvent les deux.

La nouvelle loi n'a donc produit que le désordre. Les paysans, soutenus par les Parlements, regimbent toujours davantage contre le plus impopulaire des impôts. A l'assemblée du clergé de Provence en 1785, les députés de Gap et de Sisteron se plaignent du parlement de Grenoble : il a permis « aux décimables de lever le bled de leur aire, trois heures après avoir appelé de l'aire même le décimateur pendant trois fois ; le décimateur souvent éloigné, est exposé à ne point recueillir la dixme, ou à multiplier les frais de perception qui en absorbent le produit (1). » L'opinion, menée par les encyclopédistes et les philosophes, s'acharnait également contre les bénéficiers. Le correspondant du cardinal Boncompagni fait une fois de plus, une peinture pitoyable du sort des congruistes, et flagelle « les curés primitifs, animaux à longue fourrure plus avides, plus voraces, plus à charge à la terre que les Anglais dans l'Inde et les cannibales (2). » Tandis qu'une ferme valant 300 livres en 1680, rapporte 1.000 livres en 1784, la congrue vient seulement d'être portée à 700 livres (1786). Le même auteur se livre à une critique très acerbe de toute l'organisation ecclésiastique, mais sur un ton presque toujours grave et contenu. A la veille de la Révolution, c'est le résumé le plus impressionnant, des attaques dirigées contre les abus du clergé. On y propose les mesures les plus radicales : suppression des ordres mendiants, qui coûtent 15 ou 16 millions au peuple ; à plus forte raison, destruction des moines riches, des abbés commendataires, des collégiales et même des chapitres cathédraux (3). L'écrivain préconise une nouvelle répartition des dîmes, qui donne à chaque curé 1.428 livres, et les moyens de

(1) A. N. G[8] 94.
(2) *Des Revenus*, etc., sixième lettre, 21 octobre 1786.
(3) Quatrième lettre, 30 septembre 1786.

faire l'aumône : ainsi les biens d'Eglise seront rendus à leur destination (1). Il assure enfin, que les frais d'éducation populaire sont devenus à présent des charges publiques, et que le roi, en subventions diverses, restitue au clergé, pour cet objet, 12 millions 460 mille livres. Il ne reste donc plus aucun moyen de justifier l'attribution actuelle des bénéfices (2). D'ailleurs on n'hésitait plus devant les idées les plus audacieuses. Véri lui-même, qui, suivant son expression, vivait fort agréablement sur le pavé de Paris des 100.000 livres que lui valaient ses trois abbayes, ose écrire dès 1775, plus hardi que les Encyclopédistes (3) : « Que le roi prenne les dixmes, qu'il soulage les peuples d'un autre impôt de l'équivalent de cette dixme, qu'il fasse des pensions viagères aux possesseurs actuels, et que dans la suite, les offrandes volontaires de chaque citoien paient son ministre des autels. »

Cependant les plaintes des intéressés se faisaient entendre avec une violence accrue, depuis cette même année 1775. Le 22 juin, les curés du Bas-Languedoc se plaignent au ministre, des décimateurs qui rognent les portions congrues ; et en marge, on lit ce mot d'ironie mélancolique : Rien à faire (4). Un mois plus tard, c'est un curé du Bas-Dauphiné, qui écrit au nom de ses confrères, une lettre naïve et émouvante : « Les pauvres prêtres de campagne à congrue font pitié, ils excitent la compassion. Pour pouvoir subsister ils sont contraints de mener une vie humiliée, rampante, remplie de bassesses, ce qui les déshonore et les fait mépriser de tout le monde. Couverts de vieux vêtements grossiers tout déchirés, ils sont obligés de vivre aux dépens de leurs paroissiens, ou de se nourrir avec du pain d'orge ou d'épeautre et peu de froment, des pommes de terre, quelques légumes, du laitage, des noix et quelques morceaux de lard ; (le brave curé se ferait scrupule

(1) Septième lettre, 10 décembre 1786.
(2) Dixième lettre, 20 mai 1787.
(3) La date a son importance. L'Illuminisme, né l'année suivante, n'avait pu encore réorganiser la Franc-maçonnerie, et par les loges, propager un mot d'ordre. Il est trop tôt également pour l'influence des idées américaines.
(4) Ar. Aff. Etr. Fr. 1375, f° 187.

de rien oublier) ils sont forcés, à la vue des pauvres familles honteuses et des honnêtes gens qui vont chez eux, de se cacher, de s'avilir, de se dégrader, uniquement faute d'une congrue suffisante qui leur élève l'âme. Il ne manque pas de curés, disent-ils. Ils se trompent. Beaucoup de diocèses manquent de prêtres puisque tous les ordres mendians sont employés dans les paroisses. » Cette fois, le commis se laisse attendrir ; il demande en marge : « Faut-il lui écrire une lettre qui lui donne quelque espérance (1) ? » La rareté des vocations n'est pas en effet le moindre mal, engendré par la misère du bas-clergé. L'assemblée de 1775 est obligée de s'en occuper et Brienne est chargé du rapport. Il trouve à la disette de prêtres, deux causes : l'affaiblissement de la religion et l'insuffisance des portions congrues.

De jour en jour, le mouvement de protestation se développe ; les congruistes, lassés d'attendre une réponse satisfaisante, se syndiquent, avec la permission des parlements, en Dauphiné, en Normandie, en Provence (2). Le 1er juillet 1779, les « sindics des curés de Provence », Aubert, curé de Bruc, syndic général, et Rossolin, curé de Riès, envoient au ministre Vergennes, un long mémoire qui expose leurs griefs (3). On y relève des paroles lourdes de sens prophétique, où la rancœur et l'indignation font déjà gronder la révolte. Il vaut qu'on s'y arrête. « Les ministres inférieurs sont presque partout dans l'ignorance, la misère et le mépris. Ils ne sont pas même en nombre suffisant pour le service des paroisses. Faudra-t-il bien un jour que le culte soit entièrement abandonné, ou que l'on rende au sacerdoce les moyens de recouvrer sa première dignité... Mais en attendant cette révolution qui peut être plus ou moins éloignée », on rappelle que « les curés sont les vrais prélats et hiérarches immédiats dans l'Église ». Que dira-t-on de plus dans la Constitution Civile ? Le porte-parole

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 1375, f° 208.

(2) Arr. Aff. Etr. Fr. 1388. Les autorisations des parlements de Grenoble et d'Aix sont du 26 janvier et du 23 avril 1779.

(3) Ar. Aff. Etr. Fr. 1741. Le mémoire est de 39 pages in-f°, p. 270 et ssq.

des congruistes réclame hautement « que les ressources du ministère répondent en quelque manière à la noblesse du ministère ». Après une discussion serrée des différents édits sur la matière, dont trop souvent, dit-il, « le préambule fut pour les curés et le dispositif pour les décimateurs », il en vient au supplément obligé des congrues, le casuel. « C'est un poids onéreux pour les peuples », et d'ailleurs « extrêmement diminué par le malheur des temps ». Cette espèce d'impôt « dégrade aux yeux du peuple le caractère des pasteurs, elle avilit leurs fonctions, elle compromet leur état, elle expose leur personne, il seroit à souhaiter que nos lois fassent cesser cette occasion de scandale... Qui diroit pourtant que des prélats d'ailleurs respectables ont cru trouver dans l'augmentation des honoraires du casuel, un remède à l'insuffisance des revenus des curés ? » Mais, on objectera peut-être : si les curés ont plus d'aisance, ils auront moins de zèle. La réponse est assez vive : « On voit des bénéficiers opulents qui vivent dans l'oisiveté, et on en conclut que pour être industrieux il faut être pauvre. Mais il y a un juste milieu entre la pauvreté et l'opulence. » Autre objection : certains curés laissent des héritages. Même trait de satire dans la riposte : « Il n'est pas plus concluant de dire que les curés sont riches parce que quelques-uns laissent des héritages, qu'il ne le seroit d'avancer que certains gros bénéficiers sont pauvres, parce qu'ils meurent insolvables. » Et voici l'offensive : « Aujourd'huy un décimateur donne pour assurer le service d'une paroisse ce qui ne suffit pas pour assurer le service de sa personne... Le Pasteur est obligé de chercher hors de ses fonctions de quoi pourvoir à sa subsistance... Au lieu de secourir le pauvre, il va morceler son pain. » Le résultat, c'est la disparition des vocations. « On se plaint tous les jours de la rareté des prêtres (1). On gémit sur le sort des paroisses qui sont presque partout désertes et abandonnées, que les peuples même dans les plus grandes villes manquent d'instruction, que le clergé du second ordre n'est plus composé que de sujets incapables d'en imposer

(1) L'archevêque d'Aix, à la date du 23 août 1754, se plaignait déjà de « l'extrême rareté des prêtres » dans son diocèse. A. N. G 619.

au peuple, et qui souvent ont été dans la malheureuse impuissance de se procurer une éducation convenable. Ces maux ne sont que trop réels. » Et comme les ordres religieux disparaissent, « tout est perdu si l'on ne soutient les troupes nationales ». Les fonds ne manquent pas ; il ne s'agit que de savoir les employer. « Jamais l'Eglise de France n'a été plus opulente, jamais les baux n'ont été portés plus loin. Les décimateurs en général ont vu tripler leurs revenus... d'ailleurs il ne faudroit jamais sacrifier les ministres utiles et nécessaires à ceux qui ne le sont pas. Venise vient de donner un bel exemple à toutes les puissances catholiques ; elle a donné 250 ducats aux curés et elle a supprimé les bénéfices simples. » Ne comprend-on pas, avec une clarté aveuglante, que tant de curés aient accepté la Révolution comme une réparation et une revanche ? On s'étonnera moins de la vigueur et de l'aisance de ce morceau remarquable, quand on saura qu'il est approuvé et signé de trois grands avocats provençaux : Portalis, Pazery et Barlet. C'est ce qui explique également qu'il ne s'y trouve aucune trace d'attaque personnelle contre l'archevêque d'Aix. Le coup était bien porté ; il eût été sage de s'en tenir là. Mais le syndic général, quelque peu enivré de son importance, multiplie les manifestations. En juin 1780, il annonce un mémoire plus étendu. Le 14 juin, Aubert écrit encore, et demande du pain pour les congruistes (1). Plus calmes, les curés normands établissent le cahier de leurs doléances, en vue de la prochaine assemblée du clergé (2). Et les protestations bruyantes et concertées de cesser subitement.

En effet, l'assemblée s'est réunie, et les évêques s'occupent tout d'abord de couper court à ces essais de presbytérianisme. C'est Boisgelin qui est chargé du rapport sur les associations de curés congruistes. Il les déclare illicites, car « le supérieur légitime n'y a point présidé », et les Parlements ont outrepassé leur droit, n'ayant pas consulté les évêques. Les curés d'autre part devraient être persuadés de la bienveillance épiscopale. Si du moins ils

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 1388.
(2) Id. *ibid.*

n'avaient fait que se plaindre ! Mais « on voit avec étonnement qu'on établit des syndics et des députés par diocèses, par archiprêtrés et par cantons, qu'on nomme des députés à Paris, et partout où besoin seroit, un syndic général, un receveur des contributions pour subvenir aux frais, un comité permanent pour entretenir la correspondance entre les députés à Paris et ailleurs ; et la délibération des syndics des diocèses de Provence porte qu'ils s'assembleront au moins une fois chaque année. Il y avoit quelques diocèses, ceux d'Arles, de Fréjus, de Senez et de Digne, dont les curés n'avoient point nommé de syndics. La délibération des syndics des autres diocèses les oblige tous également à contribuer aux frais de la contribution commune, on appelle même du nom de réfractaires ceux que leur sagesse porteroit à s'abstenir de toute confédération. » Il importait de détruire dans l'œuf, cette curieuse organisation de révoltés, qui emploie déjà le langage révolutionnaire. Aussi, Boisgelin, tout en promettant « la bonne volonté de l'Assemblée pour concilier tous les intérêts », fait appel au bras séculier, et demande, suivant les précédents (1), qu'on renvoie les députés, qu'on supprime leurs mémoires, et surtout qu'on interdise les réunions. C'est encore lui qui est délégué près de Miromesnil, pour obtenir ces mesures de rigueur.

Restait « à concilier tous les intérêts », c'est-à-dire à trouver la quadrature du cercle, tant qu'on ne se déciderait pas à consacrer les dîmes, avant tout, au ministère paroissial. C'eût été le bouleversement de tout le personnel ecclésiastique, et personne ne se révélait capable de braver la coalition des intérêts contraires ; le roi n'aurait jamais consenti à perdre la libre disposition des bénéfices. Un exemple, pris en Provence, fera comprendre quels abus présidaient à l'attribution des dîmes. En 1775, les consuls et communauté de Gignac, viguerie d'Aix, adressent un mémoire pour obtenir que la dîme de leur territoire leur soit consacrée, « afin que les décimables puissent être instruits, administrés, confessés, vivre et mourir dans la reli-

(1) Il cite un syndicat des curés de Grenoble en 1605, des curés de Paris en 1659, des curés d'Auvergne en 1667.

gion ». Les Jésuites avaient autrefois obtenu l'union de cette dîme, « à la manse collégiale de leur collège d'Arles ». Depuis leur suppression, la dîme était régie par l'économat du clergé. On pense bien que les gros bénéficiers, rentés sur l'économat, se souciaient peu du service paroissial de Gignac. Il en était à peu près de même, du temps des Jésuites. « Cette paroisse, dit le mémoire, qui n'a été desservie depuis que la société des Jésuites en percevoit la dîme, que par un prêtre amovible et mercenaire, a eu le malheur d'en trouver qui ne sçavoient pas même administrer les sacremens et surtout celuy de baptême. Tout cela a été représenté aux supérieurs ecclésiastiques, mais le crédit de la société a toujours prévalu. Cette paroisse n'a pas même été visitée depuis plus de 30 ans, la plupart des paroissiens sont morts sans avoir pu participer au sacrement de confirmation. On y voit encore plusieurs vieillards qui soupirent après ce sacrement (1). » La dîme prélevée sur Gignac valait 2.000 livres ; les Jésuites en donnaient 200 à quelque malheureux prêtre incapable, et l'économat ne donnait plus rien du tout. C'est le dernier excès. Mais qu'on suppose un congruiste à Gignac, les pauvres gens pourront du moins « vivre et mourir dans la religion », leur évêque pourra les visiter utilement ; le curé ne touchera jamais que 500 livres (avant 1786), et les 1.500 restant iront à un abbé, à un prieur, à un chapitre, à un couvent, à une collégiale. Telle est la situation dans les deux tiers des quarante quatre mille paroisses de France. C'est donc une armée de trente mille intérêts égoïstes, qui s'oppose à l'amélioration du sort des congruistes. Cette armée a toujours été la plus forte. Tout ce que pourra obtenir Boisgelin, avec les hommes de bonne volonté, ne sera qu'un palliatif insuffisant.

Après avoir ramené dans l'ordre et l'obéissance les curés syndiqués, il présente à l'assemblée, le 6 octobre, un « rapport sur les moyens de venir au secours des curés et des vicaires à portions congrues ». Il rappelle, ce qui est vrai, que les évêques ont toujours protesté contre l'abus de don-

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 1740.

ner des paroisses à ferme ; c'est aussi l'assemblée du clergé qui a provoqué l'édit de 1768, élevant la congrue de 300 à 500 livres. Il admet, malgré cela, que « les curés n'ont pas, dans plusieurs provinces, un revenu suffisant à leur subsistance personnelle, et n'ont nulle part une aisance convenable à leur ministère ». Sur sa proposition, l'assemblée cherche les moyens d'assurer aux curés le prix réel et effectif des 25 setiers, avec un minimum de 500 livres ; elle préconise, pour l'avenir, l'union, plus fréquente et plus expéditive, de bénéfices simples, et prie les évêques de dresser l'état de leurs paroisses qui ont besoin de supplément. Mais aussi, et on retombe dans le dilemme, elle demande la liste des chapitres, ruinés par l'augmentation de la congrue, et remet les décisions à la prochaine assemblée.

Boisgelin, dont la bonté naturelle et le désir constant d'être utile s'animaient encore de l'effervescence du clergé provençal, ne manqua pas d'étudier à fond l'irritante question. C'est le sujet de son mandement sur les portions congrues (1). Si la plaie vive et profonde avait pu être guérie par des expédients, la douceur insinuante du prélat y eût fait merveille. Le titre seul est une promesse. Cependant l'archevêque ne cède pas à la tentation facile et méprisable d'accumuler les bonnes paroles, et de gagner l'avenir par des flatteries. Après une allusion discrète à l'indulgence épiscopale « qui n'a point eu recours à l'autorité des loix encore existantes pour rejetter des plaintes justes », il proclame qu'aucun des intérêts opposés ne le trouvera partial ou indifférent : « Nous consulterons également ceux qui réclament des secours et ceux qui les donnent. » Il espère ardemment que la loi nouvelle « sera le gage de l'union et de la concorde, qui doivent régner dans tous les ordres de l'Eglise ». Et il ne craint pas de terminer cet exorde de douceur et de franchise, par un rappel à l'ascétisme sacerdotal : « Il ne faut pas croire que nos désirs se bornent à procurer aux ministres des autels l'aisance et le

(1) *Mandement de Mgr. l'Archevêque d'Aix... pour le supplément des portions congrues et la dotation des curés*, 27 pages in-4. Aix, 1783. (28 décembre 1782.)

repos. » Bravement, malgré l'objection criante qu'offrait à elle seule son opulence personnelle, il fait l'éloge des adversités et des privations. C'était prêter le flanc aux pointes des pamphlétaires (1) ; mais Boisgelin trouvait, dans la simplicité frugale de sa propre manière de vivre, et dans le sentiment de son incessant labeur, la force et le droit de les dédaigner. Une longue discussion historique amène encore une fois cette conclusion très nette : « Les loix condamnèrent les curés privés de toute ressource à cette simple pension alimentaire, qui ne pouvoit suffire ni à la décence de leur ministère ni à l'étendue de leurs devoirs ni même à leurs propres besoins. » Comment faire disparaître cet abus ? Le problème est plus ardu en Provence que partout ailleurs : « Les décimateurs ont moins de ressources en Provence et leurs charges sont plus considérables... Les revenus actuels de la plupart des chapitres et des sièges épiscopaux ne sont pas proportionnés à leur état et à leurs besoins. » En effet, à l'assemblée de 1772, Boisgelin avait dû demander des secours, pour les chapitres de Sisteron, Riez et Forcalquier. « Il semble que nous soyons condamnés par notre position à réunir des intérêts contraires, à justifier des oppositions que nous voulons faire disparaître, à chercher enfin les moyens de concilier des choses inconciliables. » Le mandement se termine sans conclure. Mais il en ressort nettement que l'archevêque, à l'assemblée prochaine, est résolu à tout faire, pour donner satisfaction « à ce corps estimable auquel le clergé de France veut rendre avec l'aisance et la considération, le libre exercice de ses vertus ». Les réformes précises, c'est l'assemblée du clergé de Provence, de 1785 (2), qui les formule sous la présidence et à l'instigation de Boisgelin. Elles seront presque toutes adoptées par l'assemblée générale : union de bénéfices simples ; nouvelle répartition des

(1) *Lettres secrètes*, 12e lettre, 1783. Longue critique, faible et diffuse, qui accuse dans le mandement « une chicaneuse sagacité ». V. également la lettre apocryphe de Brienne à Marbeuf, après la 13e lettre. Le mandement y est qualifié « d'ambitieux logogriphe ». Dans toutes les pensées on blâme « un empâtement visqueux qui ressemble beaucoup aux productions du même sol : c'est de l'huile tirée à froid ».

(2) A. N. G8 94.

décimes, et secours aux chapitres et séminaires ruinés par l'augmentation des congrues ; nomination de certains bénéfices rendue aux évêques, pour remédier à l'abus des préventions papales, qui accordaient les bénéfices au premier en date, à la course, ou bien, chez le dataire d'Avignon qui est plus proche, « au premier qui toucheroit la corde de la sonnette (1) » ; enfin rétablissement du concours pour les curés, et augmentation des bourses dans les séminaires. Mais le pape ne devait pas consentir à l'abandon de ses prérogatives, et par voie de conséquence, le dernier vœu ne pouvait être accompli. Finalement, l'assemblée du Clergé, en 1786, décida de porter la portion congrue des curés à 700 livres, et celle des vicaires à 350. Faible amélioration, qui laisse il est vrai subsister les rancœurs du bas clergé, mais dont le mérite peut être attribué en grande partie à Boisgelin. A leur tour les petits chapitres et les communautés pauvres étaient menacés d'indigence par ce surcroît de charges. « Quoique leur existence, dit Véri, soit une superfluité ou même un abus dans l'ordre du ministère religieux, il n'en est pas moins indispensable de leur laisser la subsistance nécessaire, dont les lois et les usages immémoriaux les avoient pourvus. » Les évêques étaient invités à supprimer les bénéfices inutiles, et à compléter en tous les cas, les portions congrues. Le Parlement enregistra l'édit, en ordonnant de supprimer de préférence les menses monacales. D'après la remarque de Véri, il suivait en cela « le courant des opinions qui regarde les moines et les religieux comme des citoïens inutiles, et les vœux perpétuels comme contraires à la nature ».

VII

Telle est la misère des profondes décadences : les réparations de fortune ne font qu'élargir les lézardes voisines. L'augmentation des congrues n'était pas suffisante ; mais elle offrait une occasion nouvelle, d'accélérer la chute des ordres religieux. Cette ruine est un des plus tristes cha-

(1) Journal de Véri.

pitres de l'histoire ecclésiastique au XVIII[e] siècle. Les grands coups sont déjà portés à l'institution monastique, lorsque Boisgelin acquiert de l'influence dans le clergé de France. Dès 1755, nous l'avons vu (1), un des plus graves parmi les pamphlets éclos à cette époque, reproche aux évêques de poursuivre la ruine des monastères. Les abus intérieurs, l'affaiblissement de la foi, les railleries cruelles des philosophes, l'avidité de certains chefs du clergé séculier, tout s'était conjuré pour ruiner dans l'opinion la vie religieuse. La proscription des Jésuites n'avait même pas pu faire l'unanimité, dans la résistance de l'épiscopat. Quand il s'agit d'ordres vieillis, accablés sous le poids de leur glorieux passé, devenus à peu près inutiles, l'hostilité générale trouve des complices parmi les évêques. En 1766, on forme la fameuse commission des Réguliers, composée de cinq conseillers du Roi et de cinq archevêques et évêques. Le membre le plus actif et le plus remuant, on le sait, en est le rapporteur Brienne ; si l'essai de réforme se change tout de suite en démolition, il en est responsable. Quand son orgueil ou son avidité sont en jeu, il ne recule pas devant la ruine d'un ordre encore nombreux et vivace : tel, l'ordre de Grandmont. Il tient surtout à garder le bénéfice de l'œuvre destructrice. Quand l'ordre de Saint-Ruf confesse ses misères directement au pape, et demande lui-même à disparaître, Brienne mobilise le clergé au nom des libertés gallicanes (2). Car le pape a nommé un commissaire apostolique, l'évêque d'Auxerre, et prononcé l'attribution des biens à l'ordre de Saint-Lazare. C'est la proie qui échappe. Aussi Brienne conteste que la corruption de Saint-Ruf soit à ce point irrémédiable ; il reprend les arguments des avocats de l'ordre, qu'il avait dédaigneusement repoussés, quand il croyait rester maître du butin. Saint-Ruf est corrompu, mais pas assez pour que le pape intervienne. Brienne ne veut pas, le bon apôtre, que la cour romaine offre « des récompenses préparées à l'aveu du désordre, aux progrès du relâchement ». On est stupéfait de voir, dans les rapports de la commission, avec quelle désinvolture il

(1) V. ci-dessus, chapitre II.
(2) Procès-verbaux de l'Assemblée de 1772.

adopte le ton de sarcasme méprisant, voire de haine contre l'idéal cénobitique. Si l'on veut en juger, qu'on lise les premières lignes du rapport sur les Capucins (mars 1771) (1) : « Mathieu surnommé de Bassy à cause du lieu de sa naissance dans le duché d'Urbin, religieux cordelier de l'étroite observance, crut voir Saint François représenté avec un capuchon pointu ; il s'en fit faire un semblable en 1521 et obtint de Clément VII, ainsi que son compagnon, la permission de le porter. » Et ainsi de suite ; on dirait d'un canevas pour Voltaire. Voici maintenant les Chartreux : « On se plaint que les simples religieux sont très sévèrement tenus, — mais un prisonnier même volontaire ne peut être libre ; que les supérieurs sont trop puissants,— mais un geôlier ne doit-il pas l'être ? » Sur le reproche fait aux Chartreux d'être processifs : « L'ignorance rend soupçonneux, et il est impossible de désirer qu'un chartreux soit un homme éclairé. » Or, capucins et chartreux sont les deux ordres, seuls sortis intacts de l'épreuve. Le premier soin de la commission fut de fixer l'âge minimum des vœux à 21 et 18 ans (2). Dans l'état des mœurs et des habitudes, autant valait interdire le recrutement des monastères. Beaucoup de maisons se vident ; on ne peut que constater leur ruine : témoins celles dont Boisgelin réunit les biens en 1788, à son institution de Lambesc. Brienne, *l'antimoine*, avait été si expéditif, en dépit de Rome, du Parlement et du clergé même, qu'à l'avènement de Louis XVI, une réaction se dessina, de tout ce qui restait d'âmes élevées, d'esprits attachés à la tradition, d'hommes clairvoyants, inquiets de savoir où et comment on arrêterait le mouvement destructeur. Le cardinal de la Roche Aymon, président de la commission, dut présenter au roi un mémoire apologétique (3) ; les excuses et les réticences y abondent. La commission maintenue nominalement, dut se montrer désormais moins active, et ralentir la chasse aux religieux. En 1774 on comptait 458 maisons détruites,

(1) B. N. mss. fr. 13851.
(2) Edit de 1768.
(3) B. N. mss. fr. 13856.

sur 2.966 (1), sans parler de celles qu'on dut fermer ensuite, par application de l'édit de 1768.

Il ne restait plus guère qu'à nettoyer le champ de bataille. Ce fut l'œuvre d'une autre commission, qui remplaça la première en 1781. Or, Boisgelin ne fit partie que de cette commission, dite des unions de bénéfices (2). Il ne s'agit plus du massacre des ordres religieux, mais de l'administration des biens, laissés vacants par leur disparition. Boisgelin ne peut donc mériter ni les éloges conditionnels du Père Prat (3), ni le blâme même adouci du Père Jean (4). Il n'a aucune part dans l'œuvre de la commission des Réguliers, à laquelle il n'a jamais appartenu. Tout ce qu'on peut relever à son actif en la matière, c'est d'avoir présidé, en qualité de délégué apostolique, le chapitre des Cordeliers de la province de Saint-Louis (5). Il dut aussi, comme abbé commendataire, consentir à l'extinction et sécularisation de son abbaye de Saint-Gilles ; mais c'était approuver, par une formalité, le fait accompli (1774). Plus tard, en 1778, il donna sa procuration pour unir Saint-Gilles à la mense épiscopale ; cette fois encore, il ne faisait qu'exécuter, comme tous ses collègues, les arrêts de la commission (6). Enfin il ne dépendit pas de lui, d'empêcher la fermeture de son abbaye de Chaâlis, ordonnée par le roi en 1784 ; les moines n'étaient plus qu'au nombre de sept, et administraient en prodigues.

Quelle était la pensée personnelle de l'archevêque, au milieu de l'universelle défaveur qui poursuivait les religieux ? Lui qui défendait si bien les Carmes d'Aix, était certes très-éloigné de l'acharnement d'un Brienne. Les votes de l'assemblée du Clergé, protégés par un serment, étaient tenus rigoureusement secrets. Il est donc impossible de savoir à quel avis se rangea Boisgelin, quand

(1) B. N. mss. fr. 13858.

(2) Le titre exact est : pour l'examen des demandes en suppression et union ou translation de titres de bénéfices et biens ecclésiastiques.

(3) R. P. Prat. S. J. *loc cit.*, p. 158.

(4) R. P. Jean, S. J. *Les archevêques et évêques de France*, de 1682 à 1801, in-8. Paris, 1891.

(5) A. B. du R. B 132. B. N. mss. fr. 13852.

(6) A. B. du R. G 116 et 164.

l'assemblée de 1775 formula le vœu, par 33 voix contre 31, de voir révoquer l'édit de 1768. Il importe d'ailleurs assez peu, puisque, selon Véri, « plusieurs de ceux qui ont voté dans les 33, ont rougi de leur opinion dans les cercles de Paris, où la délibération a été tournée en ridicule ». Donc, ceux-mêmes qui désiraient la restauration de la vie religieuse, n'osaient pas l'avouer devant le monde, si forte était sur ce point comme sur tant d'autres, la tyrannie de l'opinion. Véri en est encore un témoin complaisant, quand il fait l'oraison funèbre de la commission des Réguliers (1780) : « Les évêques zélés d'une part, et de l'autre les envieux de ceux qui sont de la commission, attribuent à ses opérations la chute de l'état monastique et par contre-coup de la Religion. Ils ne veulent pas y reconnaître la marche naturelle des opinions qui tendent au mépris de l'état monastique, lequel mépris suffit pour en écarter les gens estimables. Les vœux perpétuels prononcés dans la jeunesse, paroissent communément une absurdité bonne à déraciner. »

Boisgelin jugeait probablement, lui aussi, que la commission avait été bien vite. Mais il reconnaissait que le courant était impossible à remonter. Sa tendance était plutôt de se modeler sur l'esprit général, sans renoncer toutefois à sauver ce qui pouvait l'être. Il le prouva une fois de plus dans l'affaire des économats. Le bureau des économats administrait les bénéfices vacants à la nomination royale, et les héritages des bénéficiers, jusqu'à vérification des réparations par les successeurs. Le régisseur touchait le droit énorme du dixième ; il fallait ajouter à cela des frais accessoires très coûteux. C'était un gaspillage insupportable, à l'heure où les congruistes se débattaient contre la misère. L'assemblée de 1780 chargea Boisgelin, dont il faut décidément admirer l'activité multiple et inlassable, de préparer un nouveau règlement. L'archevêque d'Aix proposa de supprimer le séquestre, moyennant caution d'une année de revenu donnée par les héritiers. Les réparations ne pouvaient excéder cette somme, et ne devaient jamais s'appliquer à des objets de luxe : campagnes des évêques, décorations des maisons abbatiales. Véri, dans

une crise de zèle réformateur, aurait voulu qu'on abandonnât tout à fait les maisons abbatiales non habitées. Il avoue qu'il importunait à ce propos Marbeuf, Miromesnil et l'archevêque d'Aix. Mais Boisgelin, plus sage, prétendait sauvegarder la maison abbatiale, comme pierre d'attente d'une restauration possible. Ses raisons l'emportèrent à l'assemblée de 1785, et convainquirent même Véri. « Voici, dit ce dernier, les motifs de son avis : on prend la route de supprimer les maisons religieuses les unes après les autres, et par conséquent de détruire les lieux claustraux. Si on laisse aussi tomber les bâtiments de l'abbatiale, où placera-t-on d'une manière fixe les archives ? Il faudra que les titres se promènent chez les différens abbés ou plutôt chez leurs fermiers successifs. Dès lors ils seront dispersés d'ici à cinquante ans. D'ailleurs en ne forçant pas les abbés à résider chez eux, il ne faut pas les en exclure, il en a qui peuvent s'y retirer et qui s'y retirent de fait, il y en a qui se plaisent à y faire des séjours en été, il y en a qui pour l'arrangement de leurs affaires y passent des semaines et des mois. S'ils n'ont pas d'habitation, la très grande partie de ces séjours plus ou moins longs n'auront pas lieu. Il est cependant important pour le bien du pays, pour l'avantage des propriétés bénéficiaires et pour les secours à distribuer, que les possesseurs soient invités à la résidence la plus durable sans les y forcer : *melior stercoratio gressus domini.* » Il n'y a pas là de vaste plan de restauration, mais cependant une idée d'utilité conservatrice, une timide résistance au vent de destruction qui soufflait même avant l'orage.

VIII

Plus le siècle avance, plus il se montre ennemi de la religion et du clergé. Tous les dix ans, on peut tracer le même tableau, chaque fois un peu plus sombre. L'auteur des *Lettres secrètes* (1) n'est pas plus sévère que tous les témoignages contemporains : « Telle est aujourd'hui la

(1) Quatrième lettre, 1782.

position difficile du clergé de France, il marche entre deux écueils : s'il rappelle rigoureusement les principes, il révolte ; s'il les dissimule ou les affaiblit, il en autorise le mépris... A cet égard les philosophes me paroissent d'une mauvaise foi révoltante, car ils n'agitent la religion sur son trône que pour profiter de sa chute et s'y placer eux-mêmes. Ils affectent la même autorité avec moins de titres. Ils sont plus tyrans, plus intolérans que ces mêmes prêtres qu'ils décrient. » La conclusion, dépassant la personne de Marbeuf, dont le pamphlet veut, sans raisons suffisantes, faire un bouc émissaire, n'est pas moins sombre ni moins justifiée : « Le clergé ne peut donc rien aujourd'hui ni pour lui-même ni pour l'intérêt de sa cause... c'est un corps qui ne se soutient que par l'habitude... La religion ressemble à une secte décriée, elle en a la honte, l'incertitude, l'embarras. Elle s'enveloppe pour ainsi dire et se cache en quelque sorte dans ses ruines, heureuse, dans l'oubli de sa force et de sa gloire, de partager encore les honneurs et la fortune des préjugés humains. » Qu'on lise Chamfort, le témoin le plus clairvoyant du règne, Rivarol, Bachaumont, les Mémoires, les Mélanges de Mme Necker, c'est la même impression qui s'impose : la religion est en complet discrédit. Les philosophes ne sont plus un parti, ils sont toute l'opinion. L'irréligion est l'air qu'on respire ; elle peut se permettre de n'être plus agressive. Dans ce « torrent d'incrédulité, suivant le mot de Mme Necker (1), on est si peu occupé de religion qu'on nous oblige à regretter jusques aux divisions dont elle étoit la cause ». Qu'on se rappelle encore le triomphe inouï de Voltaire, venant chercher à Paris le plein sentiment de sa victoire, et ne trouvant plus d'adversaires.

Le trône même semble éprouver quelque honte et quelque embarras à soutenir l'autel. En 1781, Véri remarque que « Louis Seize n'aime ni les ecclésiastiques, ni ce qu'on appelle les philosophes destructeurs des opinions religieuses ». Neutralité malaisée à soutenir. En octobre 1784, le roi si débonnaire redevient absolu pour annoncer aux évêques, par la plume de Breteuil, que « son intention est

(1) *Nouveaux mélanges*, t. II, p. 31, 2 vol. in-8, Paris, 1801.

qu'ils résident dans leur diocèse et n'en sortent que par sa permission ». La mesure est justifiée, car, avoue Véri, « personne ne peut excuser l'habitude qu'on peut dire abusive, que les évêques avoient pris d'habiter longuement à Paris. Plus de soixante évêques y ont des habitations louées pour plusieurs années ». Mais c'est aussi l'occasion de noter que les acteurs de l'Opéra « ont plus de crédit à la cour que les évêques. En effet ces derniers, les prêtres et les moines y sont toujours vus de mauvais œil par le roi, et les gens de spectacle, d'amusement et de parure y sont très bien accueillis par la reine qui influe sur le choix des ministres ». Veut-on savoir avec quel détachement et quelle condescendance un peu méprisante, l'un de ces ministres, le principal conseiller du roi après Maurepas, considère le clergé ? Voici les confidences de Miromesnil recueillies par Véri (1782) : « Je ne suis point l'ennemi du clergé, comme bien d'autres gens et nommément comme l'empereur (Joseph II). Les moines s'en iront par insensible transpiration. A l'égard de la classe presbytérale, je crois utile de la conserver. L'opinion royale me paroit intéressée à maintenir l'opinion sacerdotale. Quand on envahiroit d'ailleurs tous les biens du clergé, (car c'est sur ses richesses et non sur ses fonctions que l'envie porte) qu'en feroit-on ? Ce seroit pour les courtisans qui entourent le thrône, qui sont la classe la moins estimable du royaume... Les prêtres et les évêques les font refluer sur leurs familles, leurs voisins et leurs pauvres. Si quelques-uns en abusent, l'honneur de leur profession et les sentimens de leur éducation en procurent de bons emplois de la part du plus grand nombre. » C'est un appui bien fragile, que cette bienveillance nonchalante et sceptique. Mais le roi lui-même donne une preuve plus significative encore, de ses répugnances intimes. En 1786, on forme la maison du Dauphin, et contrairement à tous les précédents, ce n'est pas un évêque qui est choisi comme précepteur. « Le crédit sacerdotal, dit Véri, déjà miné par plusieurs endroits, souffrira sans doute de cette exclusion. » Et il se demande si la monarchie n'en sera pas elle-même atteinte : « Je conclus que le dédain du roi pour le clergé fera non seulement

plaisir à ceux à qui le crédit sacerdotal déplaisoit, mais encore à ceux qui ont le cœur anti-monarchique... Il n'y a plus qu'un coup pour anéantir le clergé, c'est de lui ôter les dixmes, en laissant à chaque citoïen comme on fait en Virginie, la faculté de soudoïer lui-même le pasteur qui lui convient. » La foi de Véri n'était pas assez vive pour relever son pessimisme. Il a, très net, le sentiment d'une décadence accablante : « Le règne du clergé s'écoule insensiblement. » La religion n'a même plus, comme sous Louis XV, ce dernier refuge : le cœur d'une reine. Le 10 janvier 1788, notre annaliste signale comme une grande nouveauté : « La reine, dit-on, prend la route de la dévotion. Elle s'est approchée des sacremens à l'occasion de la mort de Madame Louise (1). » Et il se demande si c'est politique, de la part d'une souveraine déjà très impopulaire, ou bien sentiment sincère.

Que reste-t-il donc à l'Eglise ? La foule obscure, instinctivement attachée à ses traditions, mais toujours prête aux entraînements aveugles : « Aux yeux du commun de la populace, ne pas croire à la religion, c'est avoir tous les vices et manquer totalement de probité (2). » En revanche, tout ce qui écrit, tout ce qui pense, tout ce qui juge, s'est débarrassé du joug chrétien. Un trait le montre avec une précision cruelle. L'assemblée du clergé de 1785 voulut, selon l'usage, récompenser les écrivains utiles à la religion. Et voici ceux qu'elle découvrit, sur le rapport de Du Lau : Brotier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; il avait réfuté par « ses notes courtes et énergiques les attaques de Tacite contre les chrétiens » ; le P. Pingré, de l'Académie des Sciences, astronome ; le grammairien Beauzée, « pieux laïque... on connaît sa vertu et son attachement à la révélation ». Et c'est tout le secours que pouvait se promettre l'Eglise de France ! On a plaisanté Boisgelin d'avoir songé à pensionner Bernardin de Saint-Pierre (3). Rien d'ailleurs, dans le compte-rendu de l'assem-

(1) La carmélite de Sainte-Denis, fille de Louis XV.

(2) Journal de Véri.

(3) F. Maury, *Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, in-8, Paris, 1892. — De Lescure, *Bernardin de Saint-Pierre*, in-8, Paris, 1892.

blée, ne permet de l'affirmer. Mais du moins l'auteur des *Etudes de la Nature* « était passé, comme on l'a bien dit, l'Avocat de la Providence (1) ». Et l'apologétique avait déjà besoin d'un *Génie du Christianisme*, avant de se remettre à la théologie.

Il ne faudra pas s'étonner si la défense officielle de la religion manque de cohésion, de vigueur et d'adresse. Comment organiser le combat, sur un terrain tout entier envahi par les ennemis victorieux ? Comment le poursuivre, quand toutes les armes efficaces sont ravies aux mains des défenseurs ? Les évêques, cependant, n'ont pas pu ne pas être frappés de l'étendue du péril ; ils s'en sont émus ; chacune de leurs assemblées adresse au peuple chrétien une exhortation solennelle. Après les Actes de 1765, c'est, en 1770, *l'Avertissement du Clergé de France aux fidèles du royaume sur les dangers de l'incrédulité* (2) ; en 1775, *l'Avertissement de l'Assemblée générale du Clergé de France aux fidèles de ce royaume sur les avantages de la religion catholique et les effets pernicieux de l'incrédulité* (3). Catéchèses décentes, nobles, froides, où les citations de Bossuet tiennent lieu de force et d'éclat ; mais rien de vivant, rien de prenant ; aussi l'opinion n'en est pas le moins du monde agitée. Par tradition gallicane, les chefs de l'Eglise recourent aussi volontiers à la puissance civile, et à ses châtiments sommaires. En 1775, le cardinal de La Rochefoucauld président de l'assemblée va, en grande pompe, remercier le 1er président et le procureur-général Séguier, d'avoir condamné la *Diatribe aux Ephémérides* de Voltaire (4) ; chacun en pense comme Véri : « Toute démarche pareille est signe de décadence. L'homme sain et vigoureux ne se plaint à personne et n'imagine pas pouvoir être blessé. L'homme caduque se plaint de tout, se plaint à tous, et ne peut passer un jour sans recourir au médecin. » L'assemblée de 1780 imagina comme moyen de réveiller la foi, de

(1) F. Strowski, *Les aventures de Bernardin de Saint-Pierre*, *Correspondant*, 25 janvier 1914.
(2) 44 p. in-4.
(3) 70 p. in-4.
(4) *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, datée du 10 mai 1775. Œuvres de Voltaire, édition de 1775, encadrée, t. XL, p. 46 et ssq.

rétablir les conciles provinciaux. L'idée ne provoqua que le sourire, et il semble que les principaux prélats la proposaient sans conviction, si l'on en juge par les réflexions de Véri, toujours bien informé : « La nouveauté de ce siècle-ci ne tend qu'à nier toute révélation céleste, et à ne reconnoître que la morale gravée dans le cœur de l'homme. Il est naturel que les prêtres chrétiens défendent leur terrein... Mais par une suite ordinaire de l'erreur humaine, ils le défendent à l'époque de leur décadence, par des armes maladroitement choisies qui ne font qu'accélérer leur décadence. Le désir de renouveler l'usage ancien des conciles provinciaux est de ce genre. Le roi ne le permettra sûrement pas : mais s'il le permettoit, il n'en résulteroit qu'un ridicule de plus dans l'esprit des peuples, au préjudice du corps épiscopal. Le silence et l'obscurité sont la meilleure arme qu'on puisse leur conseiller. » Il ne reste que d'être utile, comme Boisgelin en Provence : « S'ils sont sages, éclairés, travailleurs, ils donneront alors le ton. Voilà la considération que le clergé doit rechercher, puisque celle qui lui venoit autrefois du Ciel lui échappe tous les jours. » La société n'offrait plus aucune prise à l'action religieuse : « Les gens bornés du clergé ne veulent pas sentir que le silence seul est actuellement leur unique soutien, et que plus on donne au peuple le motif de raisonner sur eux plus on accélère leur discrédit. » C'est qu'on ne raisonne que sur les abus, et que les raisonneurs qui se font écouter, sont tous des adversaires. En 1782, l'assemblée proteste hautement contre l'édition complète de Voltaire : avec la complicité même du gouvernement, Beaumarchais en est quitte pour la faire à Kehl.

Une des plaintes du clergé, répétée à chaque réunion, portait sur les entreprises des protestants. Or l'opinion tout entière, conduite par Malesherbes, excitée par Beaumarchais, réclamait pour eux un état-civil. Le mouvement était irrésistible, et il eût été sage de ne pas s'y opposer. Certains protestants se mariaient devant le curé pour obtenir les effets civils du mariage ; c'était aussi au curé qu'ils demandaient des actes de baptême et de sépulture, ne pouvant les obtenir ailleurs. Or il arrivait que ces protestants

tâchaient d'éluder une profession formelle de foi catholique, « en fermant la bouche au curé par de grosses aumônes ou par des présents (1) ». Afin d'éviter ces inconvénients, si graves pour la religion, des évêques tolérants et claivoyants imaginèrent de demander eux-mêmes toute facilité au civil pour les protestants, dès 1775, afin de mieux maintenir le refus des temples et du culte public. « Mais cela, d'après Véri, paroissoit une trahison aux évêques bornés et aux faux dévots. » Quant à Boisgelin, il suit sur ce point la conduite qui lui est chère, souple, prudente, avertie des possibilités, également éloignée d'une résistance maladroite et d'un désarmement sans lutte. Il consent à donner aux protestants un état-civil ; il trouve, en commentant Montesquieu, des accents véhéments pour flétrir la persécution ; mais il intervient énergiquement pour sauver dans son diocèse, l'œuvre de la Propagation de la Foi, dont les ressources menaçaient d'être réduites par une conversion de rentes du clergé ; et il obtient une dérogation (2) : « Il paroit juste que cet ordre (de remboursement) soit aussi subordonné aux raisons qui peuvent être les plus intéressantes pour le bien de la religion. Cette maison offre des moyens aussi paisibles qu'utiles pour dissiper les erreurs de ceux dont les pères se sont séparés de l'Eglise. Il y a des communautés presqu'entièrement protestantes dans le diocèse d'Aix, où cette maison est épuisée par les secours qu'elle procure à ceux qui veulent revenir à la foy. Dans ce moment elle s'adresse aux économats pour obtenir des pensions en faveur de deux familles entières qui veulent se faire instruire et qu'elle est dans l'impuissance de recevoir et d'entretenir... Vous jugerez sans doute qu'une maison établie pour étendre la religion, a bien des droits pour obtenir une grâce que le clergé peut faire sans qu'il lui en coûte rien. » L'archevêque aimait mieux des conversions que des vexations ; il eût voulu ménager à l'Eglise le mérite d'une tolérance qu'on ne pouvait plus refuser. Sa prévoyance était d'accord avec son ami Véri : « La tolérance qui existe déjà dans le

(1) Journal de Véri.
(2) A. N. G 619. Lettre datée de Paris, 2 septembre 1773.

fait s'établira à la fin par la loi. Le clergé catholique en souffrira, parce qu'il n'aura pas sçu s'arranger sur ce qu'il ne peut éviter. C'est le sort de tous les établissements qui sont sur leur déclin. » La réforme ne fut acquise qu'en 1787.

Même alors le Clergé ne sut pas en prendre son parti ; il se crut fondé à présenter au roi des *Remontrances* sur l'édit de novembre 1787 concernant les non-catholiques (1). Cependant l'assemblée admet la liberté de conscience au foyer, et demande même des peines moins sévères contre les prédicants. Elle concentre son effort sur ce point central : obligation du baptême pour tous devant le curé. Le dogme étant commun aux deux confessions, les protestants ne peuvent s'en plaindre. Ce que le clergé redoute, c'est que les droits reconnus aux *non-catholiques*, ne profitent aux athées « transfuges et déserteurs ». Déjà, six mois après l'édit, le fait s'est produit dans plusieurs diocèses, et le baptême a été remplacé par une formalité civile devant le juge du lieu. Voilà où l'on en est arrivé, à la fin du privilège exclusif de l'Église catholique en France. Il semble que ces faits obscurs mesurent le chemin parcouru depuis un demi-siècle. Après les idées et les mœurs, la déchristianisation atteint, par infiltration insensible, les actes essentiels de la vie ; par la moindre porte qui s'entrouvre, il y a des évasions. C'est la dernière publication officielle de l'ancien clergé de France qui l'affirme. Il ne faut donc pas que la magnificence extérieure, l'étiquette flatteuse, le style protocolaire, l'éclat pompeux des cérémonies fassent illusion, sur l'influence réelle que la religion conserve dans la nation. Les églises sont toujours fréquentées, parce qu'elles sont encore les seules maisons du peuple ; la force d'usages et de traditions séculaires associe à tout événement important une fonction religieuse. Mais le terrain est préparé, depuis vingt ans surtout, pour toutes les audaces de la Constitution civile ; on peut prévoir le bouleversement de ce grand organisme, majestueux et affaibli, de l'Eglise de France.

(1) 47 pages, in-8, Paris, 1788.

CHAPITRE VII

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME
LA SOCIÉTÉ, LES LETTRES, LA POLITIQUE

I. — La société après 1775, caractère et influence. — Boisgelin et les derniers salons littéraires, Mme du Deffand et Mlle de Lespinasse.

II. — Boisgelin à l'Académie.

III. — Les goûts littéraires de Boisgelin, ses jugements sur les contemporains et sur les anciens. — Le goût des progrès scientifiques.

IV. — Boisgelin et la vie de société après 1780. — Le cercle intime de la comtesse de Gramont. — Boisgelin à Noisy. — Le salon de Mme Necker. — L'obligeance universelle est la grande vertu sociale. — Boisgelin se plie aux goûts dominants, sans oublier les devoirs et la décence de son état.

V. — Ses distractions poétiques : les *Pièces diverses*, Le *Temple de Gnide*, les *Héroïdes* d'Ovide et le discours préliminaire sur la Poésie. — Les délassements plus graves, l'*Art de juger* ; indépendance intellectuelle de Boisgelin. — Ses *Réflexions sur l'Esprit des Lois.*

VI. — Boisgelin se croit capable du pouvoir. — Il n'a ni la souplesse, ni l'assiduité du courtisan. — Le discours du Sacre. — Ses deux candidatures au ministère; le cordon bleu.

VII. — Philosophie de Boisgelin; il méprise l'intrigue et se réfugie dans l'action. — Son optimisme toujours prêt à l'espoir. — La grande aumônerie. — Les Notables. — Boisgelin joué par Brienne renonce à Toulouse.

I

Le grand charme de la vie, avant la Révolution, c'est la société. Ceux qui avaient une fois goûté, au sein de ces réunions libres, spirituelles, aimables, « la douceur de

vivre », ne pouvaient plus y renoncer. Il leur semblait que, privée de ces heures charmantes, l'existence était sans couleur, sans goût et sans but. La bonne compagnie, c'est un tyran aimé, à qui l'on brûle de se soumettre. Boisgelin, dès ses années de jeunesse, avait montré le goût le plus vif pour ces échanges d'idées et de sentiments, parés de toutes les grâces de la politesse et du bon ton. La société n'avait cessé au cours du siècle, de développer une puissance chaque jour moins contestée. Sous Louis XVI, ce qu'elle perd en agrément désintéressé, elle le gagne en influence. Talleyrand, dans ses *Mémoires*, a bien marqué l'évolution qui s'est produite insensiblement dans les relations sociales (1). Après la folie de jouissance qui avait caractérisé la Régence, il s'était formé des cercles où l'on trouvait « ces égards, cette liberté, cette aisance noble qui ont fait le charme et l'illustration des réunions de Paris. » Peu à peu l'air s'y est alourdi, « le jeu et le bel esprit ont tout nivelé ». Par l'envahissement des gens de lettres, vrais rois de l'opinion, les salons sont devenus des coteries jalouses et agressives.

La cour a d'ailleurs cessé d'être le pouvoir régulateur du ton et de la mode. Versailles n'a plus de rayonnement ; ce n'est plus qu'un défilé de courtisans, car on y trouve toujours le bureau des grâces et des faveurs ; mais les réputations se font ailleurs. Un roi sans esprit, de manières lourdes et parfois grossières ; une reine dont le caprice est d'échapper à l'étiquette et à la représentation, de se réfugier dans un petit cercle d'amis intimes, éloignent les hommages au lieu de les attirer. La frivolité avisée d'un Maurepas arrête encore quelque temps cette autre sorte de décadence. Après sa mort, la cour cesse tout à fait d'être centre. « Les ministres, au lieu d'en imposer à la capitale, avoient la plus grande déférence pour les opinions qui régnoient dans les sociétés dominantes, arbitres suprêmes des réputations, et les gens de lettres avoient sur ces sociétés un ascendant marqué... La plupart de ceux que leur naissance appeloit à la cour, se bornoient à s'y montrer une fois la semaine pendant quelques heures et s'empressoient de retourner à la ville où

(1) T. I. p. 59-61.

ils briguoient les suffrages des sociétés qui donnoient le ton (1). » C'est que les moins délicats eux-mêmes trouvaient détestable, le genre adopté par les souverains. Voici ce que Véri confie à son journal en avril 1782 : « Je differre depuis longtemps d'écrire des détails affligeants dans l'espoir que leur rareté permettroit de les laisser dans l'oubli ; mais leur continuité force à les révéler. Le penchant de Louis Seize pour la boisson s'accroît journellement et sa raison s'égare quelque fois dans les soupers. Si ce vice se borne aux heures du souper, comme chez son grand-père, l'inconvénient est médiocre. Mais il commence de bien bonne heure. On remarque pourtant que dans les moments d'oubli il ne parle jamais des affaires publiques. L'avilissement où jette ce vice est encore augmenté par le ton rude de sa voix, par des réponses brusques et brutales, par des amusemens sanguinaires envers les bêtes, et enfin par un goût de badinage de la plus basse scurrilité. On passeroit à peine ces derniers points aux gens de la populace. Ces détails sont trop plats pour être écrits. Je suis affligé comme homme et comme citoyen françois... J'ai sçu des cas où les derniers de ses valets rougissoient de ses basses platitudes et cherchoient à les cacher à ses courtisans. » Deux ans plus tard, Véri ajoute : « Un étranger m'a dit : Le ton de noblesse et de dignité si convenables à une tête couronnée est éteint chez vous. Louis Quatorze le poussa jusqu'à l'insolence, il eut tort. L'autre excès est un autre mal. On ne trouve plus en France la dignité convenable ni dans le maintien de vos souverains, ni dans le ton de vos ministres, ni dans celui de vos négociateurs. Le soir même de ce propos, j'ai entendu dire à des gens de la cour qui suivent le roi et ses frères dans les chasses, qu'ils sont révoltés des propos grossiers et orduriers qui font la conversation ordinaire de ces princes. Cette observation n'étoit point dans la bouche de gens difficiles, nullement scrupuleux. Mais l'excès et la grossièreté repoussent cette gaîté de l'âme. Ce sont les gazes légères qui font le charme d'une conversation libre. Dans le moment que des hommes faisoient cette observation, des femmes prirent la parole : Nous

(1) Sénac de Meilhan, *loc. cit.*, p. 33 et 35.

sommes également embarrassées lorsque nous allons à la cour, la reine et les dames n'y parlent entre elles que des liaisons amoureuses des unes et des autres. Autrefois nous n'en parlions qu'à l'oreille de nos amies, aujourd'hui c'est tout haut. » C'est donc le goût même de l'élégance et du bon ton qui contribue à dépeupler la cour.

La vertu, certes, n'y est pour rien. Les nuances qu'on peut distinguer dans l'allure de la société au XVIIIe siècle, se fondent toutes dans un épicuréisme radical ; c'est, d'un bout à l'autre, la recherche déterminée du plaisir. Mais le siècle finissant, fatigué de ses excès, s'enveloppe de décence extérieure ; il exige la régularité, qui assure le cours paisible des jouissances. Suivant le mot de Chamfort : « On a dans le monde ôté des mauvaises mœurs tout ce qui choque le bon goût (1). » On n'a garde cependant de refuser au scandale son laisser-passer, puisque, selon le même observateur, « à présent les scandales se donnent par respect humain (2) ». Mais le monde ordonne à ses fidèles de se plier aux habitudes et de s'entourer de discrétion. « Cette galanterie qui naît d'une perpétuelle envie de plaire n'existoit plus. Les femmes avoient des arrangemens qui, par leur durée et le calme de la possession, étoient équivalens à des mariages, mais les aventures scandaleuses étoient rares (3). » Tout fatigue ce siècle assoupi et pressé de jouir, même l'éclat dans le vice. Une universelle tolérance accepte tous les désordres, pourvu qu'ils ne rompent pas la molle harmonie d'une vie tout adonnée au plaisir. Écoutons encore ce témoignage : « Mes plus jeunes années ont été témoins de ce qui aurait dû me gâter l'esprit, me pervertir le cœur, me dépraver et détruire en moi toute idée de morale et de religion. J'ai assisté, dès l'âge de raison, aux conversations les plus libres, entendu exprimer les principes les plus impies. Elevée dans la maison d'un archevêque (Dillon) où toutes les règles de la religion étaient journellement violées, je savais et je voyais qu'on ne m'en apprenait les dogmes et les doctrines que comme l'on

(1) *Loc. cit.*, t. I, p. 402.
(2) *Ibid.*, p. 415.
(3) Sénac de Meilhan, *loc. cit.*, p. 37.

m'enseignait l'histoire ou la géographie (1). » Qu'est-ce qui intéresse donc cette nouvelle Sybaris ? Tout, excepté ce qui parle de devoir, ce qui défend l'autorité et l'Eglise. Ce sont là des causes perdues, condamnées définitivement, et contre lesquelles il n'est même plus besoin de combattre. L'arène, agitée trente années durant par le tumulte des attaques voltairiennes, est retombée dans le silence. Jamais le divorce n'a été aussi complet, entre les idées religieuses d'une part, la vie sociale et la littérature de l'autre. L'honnête Tannevot (2), écrivant à Piron repenti, dit très justement : « Il est du bon air de mépriser toute religion révélée ; c'est une marotte presque aussi nécessaire à un homme de lettres que la propreté dans les habits à un homme du monde. Quiconque ne peut aller du moins jusqu'au doute, le mieux pour lui est de se séquestrer de la société (3). » C'est le règne de la fade poésie des Saint-Lambert, des Delille, des Dorat, des Gentil-Bernard, des Florian ; des grâces molles et pâlies ; des traductions adaptées au goût du jour ; des romans sensibles ; des applications scientifiques ; de tout ce qui amuse ou émeut légèrement, sans contraindre et sans secouer. A cette condition, « on voulait tout connaître, tout approfondir, tout juger (4). »

La seule passion vive peut-être de cette élite en décomposition, qui ne se sent pas gouvernée, c'est de diriger les affaires publiques. Chaque prétendant au ministère, et ils sont nombreux, se fait appuyer d'une coterie. « La France avait l'air d'être composée d'un certain nombre de sociétés avec lesquelles le gouvernement comptait (5) ». Chaque cercle tenait en réserve un génie favori. Pour le devenir, « il suffisait de réussir auprès des femmes, puisqu'elles dirigeaient l'opinion, et l'on sait à quoi tiennent les succès de cette espèce. L'on s'accorde à dire qu'il faut plus d'adresse que de génie et plus d'assurance que de

(1) *Journal d'une femme de cinquante ans*, 2 vol. in-8, Paris, 1913, Début du t. I.

(2) Commis des Finances et censeur royal (1692-1773), auteur de chansons satiriques contre le philosophisme et l'*Esprit* d'Helvetius.

(3) *Œuvres* de Piron, édition in-12, t. IX, p. 283.

(4) Talleyrand, *loc. cit.*, p. 67.

(5) Talleyrand, t. I, p. 63.

mérite (1). » Rien ne vivait en dehors de la bonne compagnie ; elle était un plaisir exquis, et une puissance sans rivale. Puissance destructive sans le savoir, sapant les privilèges qui la maintenaient, professant les opinions les plus contraires à ses intérêts, s'amusant de ses propres contradictions, fortifiant elle-même d'arguments la satire de ses ennemis. « Le soldat discute et le paysan raisonne (2), » personne n'en a cure. Un ministre attardé réserve tous les grades à la noblesse, on ne peut plus être sous-lieutenant que de par Chérin, suivant le mot du marquis de Mirabeau. C'est barrer le chemin à d'autres Faberts, Catinats ou Cheverts, à l'heure où la noblesse de cour perd le goût et l'amour des armes, la seule force contre une révolution. « Quiconque, fait observer Véri, lira nos écrits publics, y trouvera que l'esprit général tend à des mœurs pacifiques. Il n'est personne qui n'ait en horreur les dévastations occasionnées par les corps militaires, les conversations où des gens de cette profession voudroient raconter et exalter les faits d'armes ennuieroient et révolteroient même les assistants. Ce qui étoit anciennement un sujet de gloire, a pris le nom d'une bravacherie ridicule, les réclamations du sentiment d'humanité surmontant l'éclat des prouesses. Le goût de la paix en un mot, si fort inspiré par la philosophie, domine sur tous les autres. » C'est alors, qu'à la grande mortification des élèves, le comte d'Artois visite l'Ecole militaire, en habit civil (3). Une bergerie, où les loups trouvent des complices, telle est la société, seul pouvoir encore debout : « La puissance de ce qu'on appelle en France la société a été prodigieuse dans les années qui ont précédé la Révolution (4). » L'on ne pouvait y échapper, si l'on voulait avoir au moins l'illusion de jouer un rôle.

Le haut clergé faisait partie intégrante de la bonne compagnie ; la naissance, la fortune, la place tenue dans l'État, tout l'y appelait. Mais il fallait qu'il s'y présentât,

(1) Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, in-8, Paris, 1813, p. 100.
(2) Journal de Véri, 1776.
(3) Mémoires du comte de Vaublanc.
(4) Talleyrand, *loc. cit.*, p. 63.

dépouillé de la sévère majesté de son costume : « L'habit long exclut les prêtres des maisons principales dont il effraye les habitants (1). » Qu'un prélat grand seigneur prétende joindre à son prestige le renom littéraire ou politique, alors surtout, il doit, en homme du monde, chercher l'appui et la consécration là seulement où on les trouve, dans les salons.

Or, Boisgelin aimait les lettres et la conversation, et il s'appliquait, avec un goût très vif, aux affaires publiques. Il travaillait aussi, certes, on l'a vu surabondamment, aux intérêts de son ordre, mais avec le sentiment de lassitude, d'impuissance et d'ennui, que donne la claire vue d'une décadence profonde et d'une impopularité sans remède. Quel plaisir et quel soulagement, après cela, d'être accueilli avec empressement dans un monde animé, brillant, flatteur ! La période mondaine la plus active de sa vie se place entre sa nomination à Aix et son élection à l'Académie (1770-1776). Dès les années de Pontoise, il avait suivi Brienne chez Mme du Deffand. Mlle de Lespinasse le nomme avec reconnaissance parmi les gens distingués qui ont contribué à lui former l'esprit et le goût : « Voyez quelle éducation j'ai reçue ! Mme du Deffand, (car pour l'esprit elle peut être citée) le président Hénault, l'abbé Bon, l'archevêque de Toulouse, l'archevêque d'Aix, Mr. Turgot, Mr. d'Alembert, l'abbé de Boismont, voilà les hommes qui m'ont appris à parler, à penser, et qui ont daigné me compter pour quelque chose (2). » Cela laisse supposer que Boisgelin, lui aussi, aimait à profiter, en primeur, de la conversation de la spirituelle lectrice, en attendant le réveil de la maîtresse de maison. On sait qu'un jour il fallut choisir ; encore dans l'illusion de l'amitié de Brienne, il semble que Boisgelin soit d'abord resté fidèle à Mme du Deffand (3). On le voit souvent chez elle en 1771 ; il y soupe trois fois dans le mois de septembre. C'est un des

(1) *Des revenus*, etc., *loc. cit.*, 5e lettre, 7 octobre 1786.
(2) *Lettres*, édition Asse, in-12, Paris, 1876, p. 109.
(3) *Correspondance inédite*, édition de Sainte-Aulaire, t. II, p. 46, 211, 213, 268, 356, 365, 371, 372. *Correspondance complète*, édition de Lescure, 2 vol. in-8, Paris, 1865, t. II, p. 182-186.

cercles les plus dévoués à Choiseul disgrâcié ; l'archevêque y rencontre, ordinairement, ses amis, le prince et la princesse de Beauvau, la princesse de Poix. En juillet 1772, il doit, avec la chanoinesse, faire le pélerinage de Chanteloup ; mais la santé de son père l'appelle précipitamment en Bretagne, et il ne peut arriver chez les Choiseul qu'au mois d'octobre. Il y retourne l'année suivante en février, et une deuxième fois en mai. Il est donc, assez assidûment, le courtisan du malheur, entraîné probablement par la comtesse de Gramont, qui prend fréquemment la route de Chanteloup.

Mais Choiseul et Mme du Deffand, c'est une phase du siècle qui s'écoule ; on y goûte peu ce qui plaît à l'archevêque : les économistes et leurs plans de prospérité publique. Mme du Deffand s'en moque et taxe notre prélat de métaphysique, sans lui accorder d'y exceller. « Faites-vous expliquer cela, écrit-elle à l'abbé Barthélemy, par M. du Bucq (1) qui est le grand sauteur, et l'archevêque (d'Aix) n'est que le Gille... Je vous renvoie encore à Mr. du Bucq. Son petit frère (en métaphysique) M. de Sénac, me vint voir il y a quelques jours, il est dans une classe au-dessus de M. d'Aix. » Le bon abbé Barthélemy n'avait garde de contredire, et, pour mieux plaire à sa terrible correspondante, faisait à son tour le parallèle, cher à la tante de Brienne : « Nous avons M. d'Aix. Il est aimable, il a beaucoup d'esprit ; mais dites moi pourquoi je ne l'entends pas toujours. Je m'accommode mieux de M. de Toulouse ; en quatre mots il me fait savoir ce que je sens et ce que je pense, et de cette manière qu'il me semble que je l'aurais dit. Le premier étouffe d'idées et quelquefois ses idées m'étouffent. Ce n'est pas ma faute, c'est que je n'entends rien en métaphysique. » Au jugement de Mme du Deffand,

(1) Ou du Buc, 1717-95, chef des bureaux et intendant des colonies sous Choiseul, auteur de Mémoires sur le commerce des colonies. Très apprécié pour ses manières et son esprit. Raynal, ou Diderot, *Histoire philosophique*, t. I, p. 167, le traite d'homme de génie. Il était d'autant mieux le rival de Boisgelin, qu'il n'aimait pas les économistes. Il mettait cet épigraphe à leurs ouvrages : « Le malade pourra bien en mourir, mais ce n'en sera pas moins une belle opération. »

héritière des salons du siècle précédent, « l'honnête homme est celui qui ne se pique de rien », et qui sait mettre de la légèreté dans les choses les plus graves. Cette aisance, Boisgelin n'en voulait pas ; il tenait à ses idées, et en poursuivait l'analyse avec une certaine opiniâtreté : « Je n'aime point les discussions, mais quand une fois elles sont commencées sans moy et malgré moy, j'avoue qu'il m'est impossible de ne pas les suivre avec ardeur, parce que mon horreur est de montrer de la crainte et de la foiblesse, et je crois aussy que je suis incapable de craindre ou de complaire (1). » Boisgelin était donc peu goûté de la mordante marquise, qui plaisantait aussi « la dignité chapitrale » de sa sœur la chanoinesse ; la douce et parfaite duchesse de Choiseul se croyait même obligée de rogner un peu les griffes de sa *petite-fille* : « Pourquoi êtes-vous étonnée que Mme de Boisgelin vienne ici sans me connaître ? Il faut bien se voir une première fois ou ne point se voir du tout. Elle est amie de Mme de Gramont elle vient la chercher ici, et il est fort juste que je l'y reçoive. Je serai très aise de voir l'archevêque son frère qu'on dit très aimable. » Le succès de Boisgelin ne fut jamais sans réserve chez les Choiseul ; il cesse bientôt d'y aller. On le rencontre une fois encore, le 19 novembre 1775, chez Mme du Deffand, à un souper « ni gai ni triste », en compagnie de Brienne, de l'évêque de Mirepoix, Cambon, de la duchesse de Gramont, et de la princesse de Beauvau. L'attrait de la soirée consistait dans l'essai d'une comédienne, Mlle Suin, qu'il s'agissait de pousser à la Comédie-Française. Désormais on ne verra plus l'archevêque d'Aix chez l'éternelle ennuyée du couvent Saint-Joseph. Son amitié avec Turgot, la bête noire du parti Choiseul, l'a déjà rappelé près de Mlle de Lespinasse. Il dîne avec elle chez le nouveau ministre, et lui fait de fréquentes visites (2). C'est qu'elle est devenue une puissance dans le monde des lettres ; son ami d'Alembert vient de saisir le sceptre de secrétaire perpétuel de l'Académie ; toutes les élections se discutent et se décident chez elle.

(1) Lettre à la comtesse de Gramont, 3 février 1776.
(2) *Lettres*, *loc. cit.*, p. 119, 154, 188, 266, 303.

C'est le moment où l'on dit des philosophes triomphants : « Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. »

II

Boisgelin, depuis l'Oraison funèbre de Stanislas, était un sujet académique. Il passait pour être bon orateur, en un temps stérile ; c'est ce qui lui valut, autant que l'amitié de Maurepas et de Turgot, d'être choisi pour prêcher au sacre de Louis XVI. Le succès même de son discours devait nuire à sa carrière politique ; mais il consacra généralement sa réputation littéraire. Mme du Deffand avoue : « On dit beaucoup de bien du sermon de Mr. d'Aix, mais il ne sera pas imprimé. » L'abbé Pichon, dans le *Journal* du Sacre (1), dit avec la pâle réserve d'un historiographe officiel : « Après les vêpres il y eut un sermon sur la cérémonie du Sacre, prononcé par l'archevêque d'Aix, qui dans cette grande occasion fit admirer son éloquence, dont la simplicité et la majesté forment l'heureux caractère. » A défaut de récompense plus substantielle, Boisgelin crut le moment venu de prendre place parmi les Quarante. L'heure cependant ne paraissait pas très favorable. La tyrannie de d'Alembert s'affirmait à chaque occasion, avec un cynisme qui commençait à révolter les bons esprits. Le choix des élus se faisait par l'influence d'une étroite coterie. Turgot, en guise de protestation, venait de refuser une candidature. Ce n'était plus seulement un pamphlétaire comme Linguet, qui dénonçait à Vergennes, l'Académie comme « un club, une coterie exclusive destinée à devenir uniquement le théâtre d'un commérage obscur et tracassier ». A l'assemblée du clergé (1775) Pompignan, archevêque de Vienne, protestait contre le parti-pris philosophique : « Qui le croirait, Messieurs,, le sanctuaire des lettres est devenu le repaire de l'incrédulité et de l'irréligion. » Cela

(1) *Sacre et couronnement de Louis XVI... précédé de recherches sur le Sacre des Rois de France... et suivi d'un journal historique de ce qui s'est passé à cette auguste cérémonie, enrichi d'un très grand nombre de figures en taille-douce.* In-f°, Paris, 1775.

prêtait à rire, car on comptait tout de même sept évêques académiciens. Mais le grave Buffon, recevant la même année le maréchal de Duras, portait un coup mieux dirigé : « Eh ! messieurs, nous demandons la tolérance. Accordons-la donc, exerçons-la pour en donner l'exemple (1). » Sa voix ne resta pas sans écho ; et Boisgelin bénéficia de l'apaisement momentané. Rien ne l'avait compromis dans les rangs des philosophes ; mais il entretenait avec d'Alembert de courtoises relations, et n'avait pas à redouter l'opposition du salon Lespinasse. Il fut élu le 15 janvier 1776 (2). Les uns (3), très gratuitement le mettaient au nombre des encyclopédistes, et s'indignaient surtout de voir l'éloge de Voisenon confié à un archevêque ; les autres (4), au contraire, faisaient remarquer « que dans peu l'Académie française toute composée d'ecclésiastiques et de grands seigneurs, ressemblerait beaucoup plus à un concile qu'à une société de gens de lettres ». Ces critiques contradictoires donnent à l'élection un caractère de neutralité. Tous s'accordent à indiquer comme principal titre de Boisgelin, après l'éloge funèbre de Stanislas, le discours du Sacre ; aussi bien Grimm, que le *Mercure* (5) ou Bachaumont (6).

Ce dernier nous apprend que la séance de réception fut très courue. « La haute opinion que beaucoup de gens ont pris de l'éloquence de ce Prélat, par son discours du Sacre, excite une grande fermentation parmi les amateurs, et les billets sont recherchés avec un empressement qui fera beaucoup de mécontens à coup sûr. » C'est donc une brillante et nombreuse assistance qui, le 29 février, écouta le discours de Boisgelin (7). On y retrouve le manège de son esprit *ménageur* et conciliant. Aux dévôts chagrins et défiants, il insinue qu'un évêque est fort à sa place dans

(1) Lucien Brunel, *Les philosophes et l'Académie*, in-8, Paris, 1884.
(2) Marty-Laveaux et Rebelliau, *Registres de l'Acad. fr.*, t. III, p. 387.
(3) *Correspondance secrète* de Métra, t. II, p. 266 et 305.
(4) *Correspondance* de Grimm, t. XI, p. 201-202.
(5) Avril 1776, p. 168.
(6) T. IX, février 1776.
(7) *Discours prononcés dans l'Académie françoise le jeudi XXIX février MDCCLXXVI à la réception de M. de Boisgelin archevêque d'Aix.* In-4, Paris, 1776.

l'Académie : « L'amour des lettres est dans tous les états la douce et consolante passion des esprits sages et des cœurs vertueux. Ce sentiment estimable n'est point étranger aux soins les plus graves et les plus imposans des emplois de tous les ordres. Je ne parle pas seulement du ministère auquel les évêques sont consacrés : dépositaires de la parole et de la loi, sans doute ils doivent chérir et cultiver les sciences et les lettres. C'est par elles qu'ils peuvent annoncer et défendre les vérités de la Religion, c'est par elles qu'ils peuvent rendre plus sensibles les préceptes de cette morale toujours pure qui ne suit point les changemens des mœurs et des opinions, et que les vices et les préjugés de chaque siècle ne corrompent jamais ». Sur quoi d'Alembert fronce les sourcils, et les traits de ses fidèles se rembrunissent. L'orateur s'empresse de les rasséréner. Il n'y a pas alors de dessein plus général et plus avoué, que de travailler à la vertu par l'expansion des lumières. Tous les écrivains affichent des prétentions à la morale. Boisgelin leur laisse croire qu'ils sont ainsi les dignes héritiers du grand siècle. Il ne les flatte pas cependant par des éloges directs : seuls du XVIII[e] siècle, d'Aguesseau et Montesquieu qui sont morts, sont l'objet d'appréciations enthousiastes. Mais, puisque la cour abrite encore quelques ennemis des rois de l'opinion, groupés autour du duc de Richelieu, chef de l'opposition académique, Boisgelin adjure ces courtisans en termes assez vifs : « O vous qui ne concevez point les charmes de la littérature, vous qui semblez insulter à l'illusion de ceux qui les cultivent, ne seriez-vous point insensibles au sort de vos semblables, à celui de vos concitoyens ?... Une triste et vulgaire ambition ne vous laisse d'autre sentiment et d'autre désir que celui des honneurs sans pouvoir, ou du pouvoir même sans objet... Malheur donc à la nation dont le gouvernement n'encourage point les douces occupations ! »

Le reste du discours est une longue définition de l'éloquence et des qualités nécessaires à l'orateur. C'est vague et sans intérêt. On peut en dégager seulement un grand amour de l'antiquité ; l'archevêque célèbre surtout « l'élévation et la force et les transports altiers de la liberté

romaine ». C'est un des lieux communs de l'époque. Boisgelin le développe dans un portrait complaisant de Cicéron, « orateur et dictateur de Rome ». Il regrette, avec l'accent personnel de l'homme méconnu, qu'un Cicéron soit impossible dans une monarchie : « Nous nous plaignons que l'Eloquence, souveraine des Républiques, est sans force et sans voix dans une monarchie. Là, disons-nous, le crédit et la faveur exercent un pouvoir absolu. Là, l'homme puissant n'a point son appui dans lui-même, et le citoyen estimé ne sent que sa propre faiblesse. » Mais avec une prudence mêlée de finesse et de clairvoyance, il fait aussitôt des réserves : « Craignons l'excès d'une admiration à laquelle nous n'avons pas appris à donner des bornes... Voudrions-nous voir encore tout l'univers esclave d'un seul peuple, et ce peuple non moins infortuné que triomphant, en proie à l'ambition d'un seul homme ? » Cette critique de la *liberté romaine*, inconsciente prophétie, est bien à Boisgelin. Il rentre aussitôt dans le cours des idées en vogue ; il célèbre « la lumière générale » qui communique à toutes les nations « les vérités utiles » et fait « d'un bout du monde à l'autre les gouvernemens plus doux et plus humains. » Ce qui rendra le siècle de Louis XV illustre à jamais, « c'est l'étendue des connoissances humaines » : l'Encyclopédie a son compte d'hommages. Restait un dernier écueil à doubler : l'éloge du prédécesseur. L'archevêque s'en tire avec esprit et convenance , il ne loue dans Voisenon que sa bienfaisance, discrète et vraiment méritoire : « Sa mort a fait perdre deux mille livres de pension à des familles indigentes. On ignora longtemps qu'il avoit consigné des fonds pour réparer des maisons incendiées dans une terre qu'il habitoit. » Quant au reste, son exemple montre quels sont les dangers de la séduction des lettres. La réponse de Roquelaure, évêque de Senlis, est remplie de louanges dont rien ne relève la banalité. Mais, à la fin, probablement par charité assez mal entendue, car Voisenon l'avait tympanisé cruellement lors de sa réception, il s'enlise, à la grande joie des mauvais plaisants, dans l'éloge littéraire de l'abbé libertin.

Le discours de Boisgelin, objet d'une attente si flatteuse,

n'eut pas une bonne presse. Il faut sans doute tenir peu de compte d'une amusante pasquinade parue dans l'*Observateur Anglois* (1). Le tableau de la séance, sous forme de dialogue entre le Caustique et l'Anglois, n'est qu'une satire où personne n'est épargné : d'Alembert, « le grand homme le plus petit qu'il soit possible de voir » ; l'abbé Leblanc « cet abbé dont la face quoique ignoble, est caractérisée par une grande impudence » ; tous les académiciens, en un mot, défilent marqués d'un quolibet, ceux qui ne font rien, évêques et grands seigneurs, et ceux qui ont trop fait, comme Marmontel et Thomas, ou le froid et ennuyeux Saint-Lambert. Enfin voici le récipiendaire, « dans le costume, ganté de gants blancs et la tête couverte d'un castor neuf ». Son discours ne trouve pas grâce devant l'Anglois : « Voilà un des plus mauvais discours que j'aie entendu, et c'est beaucoup dire ! Est-il possible qu'un homme qui se pique de parler en public ose avancer tant de platitudes avec un air de prétention, dire des choses communes avec tant d'emphase, et devenir inintelligible à force de vouloir raffiner des pensées triviales. » C'est très injuste, mais non tout à fait faux. L'éloquence académique se parait alors d'oripeaux toujours les mêmes, et succombait sous l'emphase et la banalité. Au demeurant, la grande colère de l'Anglois vient surtout de ce que Boisgelin « a étranglé son sujet », Voisenon. Le jugement de la Harpe (2) est plus équitable et plus digne d'attention : « Son discours a paru celui d'un homme d'esprit, vraiment attaché aux lettres et à ceux qui les cultivent. Il y a de bons morceaux, mais trop de vague dans les idées, trop de longueur, et quelquefois trop d'entortillage dans les phrases. On a remarqué un trait heureux sur Louis XIV « qui rétracta en mourant la grande erreur de son règne ». Le bonheur de l'expression n'est fait que de son air philosophique. Longueur et monotonie, tels sont aussi les défauts incriminés par Grimm. Il fait exception pour deux passages, où l'esprit dominant trouve à se satisfaire ; l'un sur les vertus que suppose l'éloquence : l'allusion aperçue par Grimm s'est évaporée,

(1) T. III, lettre 8, p. 105 à 133.
(2) *Correspondance littéraire*, t. I, lettre 41, p. 329.

il ne reste qu'une affirmation banale et gratuite : « Il est une conscience tranquille, fondée sur l'habitude des vues justes et des actions utiles, qui donne au style l'empreinte de la confiance et le pouvoir de la persuasion ; et ce ne sont pas des qualités que la facilité d'un esprit cultivé par les lettres, et la seule impression d'un goût éclairé, puissent transmettre à nos discours. Il est des expressions que le vice n'imitera jamais, que la vertu seule a l'heureuse audace et le droit de prononcer. » Serait-ce là un brevet d'innocence à l'usage des philosophes ? On pourrait tout aussi bien comprendre le contraire. Le succès d'un écrivain serait-il la mesure de sa vertu ? On a peine à croire à tant de complaisance, ou à une malice aussi profonde dans l'allusion. Grimm a certainement vu ce à quoi l'orateur n'a même pas songé. Le journaliste trouve avec plus de raison « beaucoup de noblesse et de dignité » dans le compliment adressé à Louis XVI : « Un jeune souverain s'élève, auquel une grande et pénible tâche est imposée, celle de remplir notre première attente. Il n'a point séparé du bonheur ni de l'amour de son peuple la gloire de son règne. Il se plaît aux récits de tous les biens qu'il veut faire, et semble oublier tous ceux qu'il a faits. On peut l'entretenir de ses devoirs, et non de ses vertus. » Turgot et Malesherbes étaient encore ministres.

Ce qui causa peut-être pour une part, la déception des auditeurs, ce fut le débit de l'orateur. L'émotion et la crainte de l'aréopage littéraire, ou bien la fatigue, enlevèrent à Boisgelin ce charme d'élocution, que ses témoins de Provence se plaisaient à lui reconnaître. Lui-même de bonne grâce apprend à ses amis ce que les critiques n'ont pas relevé :

De l'éloquence de notre âge
J'avois avec soin révélé
Et les principes et l'usage.
Je me flattois d'avoir parlé
Au cœur sensible, à l'esprit sage ..
Mais des oreilles délicates
Ma faible et glapissante voix
Par des dissonances ingrates
A blessé les superbes loix.

J'ai senti cette voix rebelle
Echapper à mon sentiment
Et jusqu'au haut du firmament
Emporter ma gloire avec elle ...
Le Public même a pardonné
En m'excitant par son suffrage,
Aux torts d'un lecteur obstiné
A détruire son propre ouvrage.

Il espère que l'impression lui rendra toute sa gloire ; c'est une illusion chère aux auteurs. On peut retenir que Boisgelin orateur, était mal servi par un organe à la fois faible et indocile. Un jour, après un discours aux Etats de Provence, il dit aussi à Mme de Gramont : « Et contre mon ordinaire, je l'ay fort bien débité (1). »

Dans son remerciement, le nouvel académicien exprimait le regret, de ne pouvoir promettre une grande assiduité aux séances. Les séjours en Provence, les affaires du clergé ou de la province le lui interdisaient. Mais son vif amour des lettres, sa curiosité éveillée sur tous les sujets, le ramenaient parmi ses collègues aussi souvent que possible. De son élection jusqu'au 28 août 1790, on le trouve présent 50 fois (2). Les premières années il paraît peu, ne se souciant pas de se mêler aux querelles. Quand d'Alembert vieilli et près de mourir, laisse la paix revenir dans l'asile des Muses, Boisgelin s'accorde plus souvent le plaisir de la séance. En 1782 et 1783, il signe au registre 14 fois. Son rôle à l'Académie fut celui d'un membre très attaché à sa compagnie, désireux surtout d'éviter les heurts avec le pouvoir et les conflits tapageurs. A la mort de Voltaire, on vit se dresser une fois de plus l'une contre l'autre les deux fractions rivales, dévots et courtisans contre philosophes. La coutume voulait que l'Académie fît célébrer un service funèbre pour chacun de ses membres défunts, dans l'Eglise des Cordeliers. Or le patriarche de la philosophie était mort (3) sans faire de rétractation. Son neveu Mignot n'avait

(1) Lettre datée de Lambesc, décembre 1787.

(2) *Registres* de l'Académie française, t. III.

(3) Parmi tous les récits contradictoires, il est impossible de refuser un accent de vérité et un grand air de vraisemblance à la note du marquis d'Albertas. (B. N. mss. nouv. acq. fr. 4391.) « Il est mort en enra-

évité le refus de sépulture, qu'en emportant précipitamment le corps dans son abbaye de Scellières. Néanmoins, d'Alembert et ses partisans, friands de scandale, ravis de mettre l'archevêque de Paris dans l'embarras, réclamèrent hautement des prières solennelles, qu'ils tenaient pour inutiles et ridicules. Ils alléguaient la lettre du règlement académique ; Christophe de Beaumont, qui refusa l'autorisation au gardien des Cordeliers, avait de son côté la décence et le bon sens ; le roi ne put que l'approuver. L'opiniâtreté de d'Alembert prolongea ce bizarre conflit pendant toute l'année 1779. Un incident l'envenima encore : l'académicien Foncemagne vint à mourir, et ses amis réclamèrent le service funèbre accoutumé. D'Alembert ne voulut y consentir qu'après avoir obtenu satisfaction pour Voltaire. C'est alors que Boisgelin, toujours expert en conciliation, fit voter, le 16 décembre 1779, « que dorénavant la compagnie ne feroit plus un service particulier pour les académiciens défunts, mais seulement à l'exemple de plusieurs compagnies, un service général à la fin ou au commencement de chaque année. » Le roi, consulté, répondit qu'on suivît les anciens usages. On fit donc, inutilement, de nouvelles instances auprès des Cordeliers, et les choses restèrent en suspens, offrant seulement aux adversaires du clergé de nouvelles occasions de brocards. Boisgelin, si disposé qu'il fût à tout apaiser, n'oubliait pas ce qu'il devait aux convenances de son état. On ne le vit pas au triomphe préparé à Voltaire par l'Académie, le 30 mars 1778 ; il jugeait impossible pour un évêque, de s'associer à la liturgie philosophique, imaginée par d'Alembert, Marmontel et la Harpe.

geant, il prenoit Tronchin par le bras et luy crioit : Mon ami, donnés moy votre parole d'honneur que je mourrai pas. Il pestoit, il juroit contre sa garde, faisoit ensuite de grands bras en s'écriant : O mort éloigne-toi, éloigne-toi ! Quoi, il faut mourir ? Ils m'ont empoisonné avec leur fumée de gloire. » Le curé de Saint-Sulpice pénétra jusqu'à lui : « Il lui a mis une main sur la tête, de l'autre il l'a pris à bras-le-corps pour se soutenir, l'a fixé un moment et lui a dit : M. le curé, laissés moy mourir en repos. » Puis, l'abbé Gautier fit une nouvelle tentative : « Voltaire ne lui a rien dit sinon d'une voix sépulcrale : qu'on l'assure de mes respects, et sur ce il n'a plus rien dit. »

En 1782, le 10 janvier, c'est la grande bataille entre Condorcet, soutenu par d'Alembert, et Bailly, appuyé par Buffon. Condorcet est élu par une voix. Il est assez étonnant, le caractère de Boisgelin étant connu, de le trouver à cette séance orageuse. On peut croire qu'il vota pour Condorcet, avec son ami le prince de Beauvau, suivant les désirs du salon Necker, infidèle ce jour-là à son grand homme. Buffon d'ailleurs, avait moins que d'Alembert d'aptitude aux cabales. Après cette journée fertile en rancunes, la paix se rétablit .

L'Académie commençait déjà d'être investie, par la confiance des philanthropes, du soin de récompenser la vertu. Boisgelin, nommé chancelier le 3 avril 1782, est chargé le lendemain de présenter au roi, le mémoire concernant le premier prix de vertu. Le revenu de douze mille livres placées en viager sur la tête du roi et du dauphin, soit mille quatre vingt livres, devait être attribué par l'Académie, à l'acte qu'elle jugerait le plus méritoire. Le généreux donateur avait gardé l'anonymat ; mais l'archevêque ne pouvait ignorer que c'était son ancien adversaire d'Aix, Montyon. Le 9 avril, Boisgelin annonce à la compagnie, que le roi permet d'accepter la donation. Nommé deux fois directeur l'année suivante, en janvier et en juillet, c'est lui qui préside, le 25 août, la séance publique où l'on décerne le premier prix de vertu. Bachaumont nous en a laissé un long compte-rendu, assez intéressant (1). Tout d'abord, l'archevêque regrette que le prix d'éloquence, qui a pour sujet l'éloge de Fontenelle, n'ait pu être décerné. Il en profite pour donner des conseils aux concurrents. « En général, on a remarqué dans ce petit discours du directeur, que, plus habile à fournir le précepte que l'exemple, il l'avoit fait infiniment meilleur que les autres connus de lui : d'où les malins ont conjecturé que, quoiqu'il le lût très bien, quoiqu'il parût même le savoir par cœur, et n'avoir son papier à la main que par contenance, il n'en étoit pas l'auteur. » Pure malice de l'informateur ; Boisgelin était fort capable de ces conseils, où du reste « il n'y avoit rien de neuf, mais de vieux adages de collège

(1) T. XXIII, 25 août 1783. V. *Mercure*, 6 septembre 1783.

bien choisis, rendus dans un style élégant et présentés avec une sorte de finesse propre à séduire le gros du public et à exciter les applaudissemens. » Après quoi, venaient les menus suffrages de politesse académique : « Il a désigné très sensiblement cinq ou six académiciens qu'il regardoit à mesure en souriant, lorsqu'il leur envoyoit le coup d'encensoir. » On écoute ensuite une sorte d'éloge de Fontenelle choisi dans Duclos, d'Alembert, Condorcet. « Le directeur a repris alors la parole, et a donné le mot de l'énigme.» L'énigme, c'était la présence, dans la tribune du directeur réservée d'habitude aux hauts personnages, d'« une femme de 35 à 40 ans assez laide, ouvrière endimanchée, accompagnée d'hommes et de femmes du même genre qui paroissoient la vénérer ». C'était l'héroïne jugée digne du prix. Marie-Marguerite Lespalier (dit Bachaumont) ou plutôt Lespagnier (d'après les registres de l'Académie) s'était longuement sacrifiée, pour soigner une comtesse malade et misérable, Mme de Rivarol. Boisgelin annonça la fondation et les conditions du prix, appelé Prix de la vertu du peuple. Sur quoi les censeurs ne manquèrent pas d'observer, que la société laissait au peuple le soin de pratiquer la vertu. Le directeur établit à son tour une tradition, en prononçant un discours qui « a surtout consisté dans le détail de chaque action proposée à l'Académie comme digne du prix ».

La même année, Boisgelin, comme directeur, avait choisi l'orateur chargé du panégyrique de Saint Louis : l'abbé Viriot, vicaire de Saint-Eustache. Ce fut l'avant-dernière fois qu'on entendit le discours traditionnel. Le prêtre indiqué par Boisgelin, s'en acquitta du moins avec convenance, et n'excita pas de scandale, comme certains prédicateurs chers aux philosophes. Pour éviter sûrement la diatribe contre les croisades, et les réclamations contraires qu'elle suscitait, l'Académie crut bon de décider en 1785, « qu'à l'avenir on laissera au prédicateur de la Saint-Louis, la liberté de faire le panégyrique de Saint Louis, ou de faire un sermon de morale chrétienne avec mention ou sans mention du saint ». Boisgelin n'était pas là, et n'eut pas à contresigner cette nouvelle reculade de l'esprit chrétien.

III

Il faut avouer d'ailleurs qu'il était prêt à beaucoup de concessions, à l'égard de ceux dont il goûtait et admirait le talent. Au premier rang de ses préférences littéraires, il faut placer Voltaire, et Jean-Jacques, toujours rapproché de Racine. Dans sa correspondance intime, on rencontre plusieurs fois ces trois noms associés ; le premier est le maître incomparable du style simple et courant, les deux autres sont sans rival dans l'expression du sentiment. « Il semble que je cite toujours Voltaire, je n'en suis pas étonné. Il avoit la langue du monde, comme Racine celle du cœur humain. Il faut écrire comme Racine et Jean-Jacques, et parler comme Voltaire écrit (1). » Un mot de Turgot semblerait indiquer que l'évêque a essayé de se mettre en rapport avec Voltaire (2) : c'était une gloire d'obtenir un mot venant de Ferney. Rien cependant ne permet d'affirmer que des lettres aient été échangées. Boisgelin vit plus tard le grand homme dans quelque salon, et put le louer de la clarté de son style. A quoi Voltaire répondit modestement : « Les ruisseaux ne sont clairs que parce qu'ils ne sont pas profonds (3). » Il est facile de s'apercevoir que l'archevêque, tout en aimant fort le style de Voltaire, s'est tenu en défiance à l'égard de sa personne et de ses idées. Bruno de Boisgelin a été moins réservé, et s'est même donné le droit d'envoyer au patriarche je ne sais quelle nouveauté imprimée. Il s'attire cette verte réponse (4) : « Ce que vous m'avez envoyé, monsieur, m'a mortellement ennuyé. Voilà tout ce que je peux en dire : je n'aime pas les phrases. Vous avez un frère qui m'a accoutumé au bon. » Voilà du moins qui est aimable pour le panégyriste de Stanislas. En mai 1771, le ministre de Parme s'arrête à Genève, avec sa sœur la chanoinesse. Voltaire, qui avait alors les yeux très malades, invite Mme de

(1) Lettre à la comtesse de Gramont.
(2) Lettre à Caillard, *loc. cit.*, 12 novembre 1771.
(3) Mme Necker, *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 219.
(4) Mars 1767, Éd. Moland, t. XLV, n° 6799.

Boisgelin, un peu à contre-cœur, si l'on en juge par ce billet amusant (1) : il ne peut voir aujourd'hui la comtesse de Boisgelin : « Si elle veut venir demain vers les 6 heures souper et coucher à Ferney, et amener l'abbé Dupré et Mr. Caillard, Mme Denis lui fera comme elle pourra les honneurs de la chaumière, dans un pays barbare où il n'y a ni pain, ni vin, ni viande. Le vieil aveugle. » Un bienfait n'est jamais perdu ; la chanoinesse charge son frère l'archevêque de demander un spécifique à l'oculiste Grandjean, pour le *vieil aveugle*. Le remède fit merveille, comme en témoigne une lettre de Voltaire à Richelieu (2), où le malin vieillard ne manque pas de s'égayer : « Il serait plaisant qu'un archevêque me rendît la vue. » Boisgelin n'avait pas la légèreté bien armée de Bernis, pour s'exposer à plus ample ironie. Son admiration pour le prodigieux écrivain n'allait pas jusqu'à l'aveuglement. Il ne s'interdisait pas de choisir. Avec Turgot, il détestait sa rage d'insulte, sa haine des supériorités, sa flatterie envers les puissants ; il eût voulu retrancher de son œuvre *la Pucelle*, dont tout le siècle faisait ses délices. Véri, l'épicurien sceptique, n'est que l'écho de la société, quand il avoue que « ce fruit d'une imagination sublime, mais vague et licentieuse, a le don de se faire relire cent fois sans ennui ». Boisgelin a le goût moins complaisant. Il demande pourquoi

> Le Sophocle du siècle en est-il l'Arétin ?

Il regrette qu'il ne se soit pas borné au théâtre, partageant sur ce point l'aveuglement de son temps :

> Qui sait à quel degré ..
> Du théâtre françois il eût porté la gloire !...
> D'un peuple oisif et vain ..
> Il a trop estimé les éloges stériles.

Le fracas des louanges ne trouble point sa critique :

> Le sage pense seul...
> Et ne recherche point les succès d'un moment.
> Il juge en paix Voltaire et pardonne à Clément (3).

(1) Ed. Moland, t. XLVII, n° 8278.

(2) Ed. Moland, t. XLVII, n° 8336. V. aussi t. XLVIII, n° 8556, lettre à Mme du Deffand.

(3) L'un des adversaires les plus mordants de Voltaire, qui lui fit l'honneur de chercher à l'amadouer.

Tel est le jugement qu'il ne craint pas de porter, sinon avec originalité, du moins avec indépendance, dans une Epître à Saint-Lambert, « d'un ami célèbre aveugle admirateur ».

Quant à l'insipide auteur des *Saisons*, commensal fêté du prince de Beauvau, poète en titre d'un salon fréquenté par Boisgelin, il bénéficie d'une admiration vraiment excessive. Dans cette longue épître de deux cent quatorze vers, l'archevêque lui fait honneur d'avoir peint dans son œuvre

> Beaux-Arts, Métaphysique, Histoire, Astronomie ..
> Tu places sur le Pind (*sic*) l'heureux observatoire
> Le trône d'un Newton couronné de sa gloire.

Au sortir de ce long éloge immérité, on se rappelle avec plaisir l'exécution des *Saisons* par Mme du Deffand (1) : « Ce Saint-Lambert est un esprit froid, fade et faux, il croit regorger d'idées, et c'est la stérilité même : et sans les roseaux les ruisseaux les ormeaux et leurs rameaux, il aurait bien peu de choses à dire. » Ce qui est intéressant dans cette effusion de poésie si pauvre, ce sont les preuves de la curiosité et de l'érudition littéraire de Boisgelin. Il connaît Thompson, Pope et Gessner, qu'il a le tort de sacrifier à Saint-Lambert. Quand il écrit en prose, son jugement devient beaucoup plus sévère. Voici comment il apprécie les *Jardins* de Delille, cent fois plus supportables que les *Saisons :* « Il a le stile plus abondant qu'intéressant, il a plus de goust peut estre dans le peu de descriptions dans lesquelles il se renferme, qu'il n'a d'imagination. Je trouve qu'il se tient presque toujours dans le vague, et qu'il ne donne point de méthode pour en faire l'application. Il paroît bien plus avoir regardé les deux seuls jardins de Guiscard et d'Ermenonville que la nature (2). » — Boisgelin ne perd pas une occasion de se renseigner sur les lettres et les sciences des pays voisins. Quand, à Goettingue, il passe de longues semaines auprès de son frère malade, il en profite pour lier connaissance avec Koestner (3), directeur de

(1) Lettre à Walpole, 12 mars 1769.
(2) Lettre à la comtesse de Gramont, datée de Cucé, 1776.
(3) 1719-1800, astronome et géomètre, ami et partisan de Lessing.

l'observatoire ; il lui envoie plus tard une épître ; il pénètre dans le détail des courants littéraires de l'Allemagne ; il sait que si :

> L'heureux Koestner parfois s'ennuie
> Un bon mot que Gottsched (1) essuie
> Le console de tout ses maux.

Des poètes soumettent leurs œuvres à l'archevêque avant qu'elles soient imprimées : un jour, à je ne sais quel élégiaque vieillissant, il envoie ce joli compliment : « Vous m'avez envoyé des vers aimables qui n'ont pas encore une ride. Il est doux de voir qu'un esprit cultivé ne vieillit pas. Les grands efforts cessent, l'habitude reste, et il en est comme de cette amitié dont parle La Fontaine,

> Qui par des traits d'amour sçait encor se produire (2). »

On l'a déjà vu, l'archevêque fut un des plus enthousiastes admirateurs des *Etudes de la Nature*. S'il ne recommande pas officiellement leur auteur à l'assemblée du Clergé, il lui fait les avances les plus flatteuses. Son amie et sa nièce Mesdames de Gramont, ses sœurs la marquise du Bois de la Motte et la chanoinesse, la comtesse de Chabannes (3) dont le fils va bientôt épouser Zoé, nièce de l'archevêque, comblent de prévenances l'ombrageux disciple de Jean-Jacques. Bernardin commence par fuir tant d'empressement, il s'excuse « de ne pouvoir aller voir Mr. l'Archevêque d'Aix, surtout en solliciteur, n'ayant rien à demander ». Il finit cependant par s'apprivoiser, et Boisgelin est tout heureux de lui annoncer l'octroi d'une pension de mille livres sur le trésor royal (4). Dans sa lettre, il prend toutes les précautions, pour ne pas effaroucher son quinteux protégé : « A Paris, ce 28 aoust 1786. Je ne vous

(1) 1700-1766, littérateur en butte aux attaques et aux plaisanteries de Lessing et de son école.

(2) Bib. Besançon, mss. 1441. Lettre datée de Cucé, 19 août 1776.

(3) Dame de Madame, amie de Calonne, sœur de l'archevêque de Reims et tante de Talleyrand.

(4) Et non, comme on l'a dit (de Lescure, *op. cit.*) sur le contrôle général. Cela ressort nettement de la lettre citée.

ay pas répondu dans le 1er moment (1), parce que je voulois m'assurer de ce que je vous avois annoncé. C'est une gratification nouvelle parmy celles qu'on donne aux gens de lettre. Les pensions chez Mr. Ménard (2) sont prises sur le fond des lotteries. Elles ont un autre objet. Elles ne sont qu'un secours, et cette nouvelle gratification est la récompense du talent. Je crois que le fond en est payable au trésor royal. Vous demeurez si loin (3) que si vous ne venez pas diner un jour, il sera difficile que ces dames puissent satisfaire le désir qu'elles ont de vous voir. Voyez si vous pourriez faire un effort sur vous même lundy ou mardy prochain. Je serois bien charmé que vous voulussiez bien vous rendre à leur empressement et au mien. J'ay l'honneur... (4) » C'est le seul cas connu où Boisgelin utilisa le crédit de Mme d'Ossun ; on se plaît à le voir encourager un ouvrage vraiment nouveau et important, très supérieur à toutes les pauvretés en vogue, dont il se distingue si heureusement.

L'autre grand succès de cette période, *Le voyage du jeune Anacharsis*, plut moins à l'archevêque : « C'est un homme de lettre et un sçavant, il n'est peut être pas aussy philosophe qu'un Scythe devoit l'être en voyageant dans la Grèce. Votre amy Jean-Jacques n'auroit pas applaudy. C'étoit Jean-Jacques qu'il auroit fallu peindre sous le nom d'Anacharsis, il falloit se pénétrer des antiquités grecques et de la philosophie de Jean-Jacques, il n'auroit rien manqué à cet ouvrage intéressant (5) ». N'est-il pas curieux de voir à quel point, dans cette civilisation raffinée, les meilleurs esprits aiment à évoquer un rude réformateur ? Un peu plus tard, les premiers grondements de la révolution rendent notre critique plus circonspect : « J'ay lu l'abbé Barthélemy tout entier... la partie qu'il a le mieux traitée c'est celle des lois de Lycurgue. Je remarque que tous les savants

(1) Je n'ai pu retrouver la lettre de Bernardin, à laquelle il est répondu.

(2) Premier commis des finances au Contrôle général.

(3) Bernardin de Saint-Pierre habitait alors une maison du faubourg Saint-Marceau.

(4) Archives de l'Institut.

(5) A la comtesse de Gramont.

sont pour luy. C'étoit aussi la folie de l'abbé de Mably. Il n'en couste rien à Paris de resver des lois austères et contre nature (1). » Il en coûtera bientôt très cher.

D'ailleurs Boisgelin, féru de l'antiquité, comme tous les gens d'esprit ses contemporains, en goûte d'abord l'épicuréisme délicat ; il ne la voit pas beaucoup autrement que les petits poètes et les habitués des salons, pour qui elle est surtout un magasin d'accessoires galants. On vante la liberté antique et ses mœurs simples, mais on ne l'imagine qu'accompagnée de fêtes et de jeux. Des statues agréables et voluptueuses, semées dans un jardin anglais, avec un temple de l'Amour ou de la Philosophie en perspective, tel est le tableau que l'on aime à se former de l'ancienne Grèce. Anacréon, Sapho, *Daphnis et Chloé*, voilà ce qu'on traduit alors, plus volontiers qu'Eschyle ou Homère. Un jour, en voyage, l'archevêque charme les longueurs de la route, par la lecture d'un livre assez médiocre, qui achevait de paraître. Ce n'est qu'une collection d'anecdotes sans ordre, sans critique, sans idées générales (2). Mais l'auteur a le culte de la sculpture grecque ; c'en est assez pour éveiller l'enthousiasme de son lecteur : « J'ay la teste remplie de toutes les grâces de l'ancienne Grèce. J'ay lû pendant mon voyage un livre intéressant d'un homme de beaucoup d'esprit sur l'art de la peinture et de la sculpture chez les Grecs. Cet homme est enthousiaste de leurs monumens et pénétré de leurs sentimens de leurs principes de leur esprit. Il croit avoir vû et il a vraiment vû dans son imagination tous les chefs d'œuvres que le tems nous a fait perdre. Il me fait voir à moy-même le Jupiter de Phidias, la Vénus de Praxitèle et son petit Satyre et son Cupidon qu'il préféroit à tous ses autres ouvrages... Nous distinguons, mon aimable auteur et moy, les stiles différens, et nous pensons que ces formes longues, droites et tranchantes, sans contour et sans souplesse sont du style étrusque ; c'étoit aussi le style égyptien, nous les mesurons au compas. Mais le compas nous tombe des mains

(1) A la comtesse de Gramont, janvier 1789.

(2) *Anecdotes des beaux-arts*, 3 vol. petit in-8, Paris, 1776-1780. L'auteur qui ne se nomme pas, est Nougaret. L'anecdote de Praxitèle et de son Cupidon se trouve t. III, p. 1 à 44.

quand nous apercevons la Vénus de Médicis ou l'Apollon du Belvédère. Nous nous promenons avec enthousiasme dans Sycione dans Corinthe et dans Athènes, et ne craignons pas qu'on nous retrouve jamais dans l'Egypte ou dans l'Etrurie. » S'il préfère, avec cette ardeur, l'Olympe souriant de la Grèce amollie, sa curiosité est assez éclectique pour lui inspirer une stupeur admirative, devant les monuments de l'Egypte : « On seroit tenté de croire pourtant quand on considère ces grandes masses égyptiennes, que leurs architectes ont eu le secret de prolonger le tems de leur travail au-delà des bornes communes. On est tenté d'allonger leur vie dans la même proportion qu'ils ont élevé leurs pyramides, et je ne suis pas étonné que la mythologie ait été formée tout entière dans un pays dont tous les hommes me paroissent des dieux. »

Des Romains, ce qu'il aime surtout, comme il sied, c'est la littérature, nourrice de la nôtre. Son discours de réception contient un vif éloge de Cicéron. Mais il déteste Sénèque, écrivain corrompu, philosophe menteur. On pourrait s'étonner de le voir contre sa coutume s'exprimer avec virulence, si l'on ne se rappelait que Sénèque fut, à cette époque, l'occasion d'une attaque violente des philosophes contre la religion et les prêtres. A bien lire Naigeon, le coup était prémédité (1). D'Holbach, vers 1770, avait engagé Lagrange à traduire les œuvres du philosophe ; son travail fut achevé et publié par Naigeon en 1778. Fréron, l'abbé Royou, le *Journal de Littérature*, se livrèrent à d'acerbes critiques ; ils démasquèrent surtout l'intention de faire, de Sénèque, une sorte de patron des philosophes, et par contre mirent en lumière les faiblesses du maître de Néron. C'est Diderot qui se chargea de répondre, et de jeter l'éclat de sa verve sur la lourde prose de Naigeon : *L'Essai sur la vie de Sénèque le Philosophe, sur ses écrits et sur les règnes de Claude et de Néron*, parut en décembre 1778 (2). Avec sa malice et son inconvenance ordinaire,

(1) *Œuvres* de Diderot, 21 vol. in-8, Paris, 1821. Avertissement du t. XI.

(2) A la date de 1779; la deuxième édition, 1782, s'intitule : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque.*

l'ami de d'Holbach en fait un pamphlet d'actualité : Sénèque à lui seul, vanté par Saint Jérôme, permet de se passer du christianisme. Sa vertu lui a inspiré de vivre, à la cour de Néron, comme ses disciples à la cour de Frédéric ou de Catherine, plus sagement que les prêtres de toute religion. Boisgelin, révolté sans doute de cette manière sophistique de raconter l'antiquité, se soulage par cette diatribe : « Je le hais ce Sénèque, à la mort. Il flatta Néron, il approuva le meurtre d'Agrippine, il parla contre les richesses et les voluptés, et sa vie en épuisa tous les excès. Il parla par sentence et n'eut pas un sentiment, il corrompit le goust de son siècle, il en altéra le langage, il fut un pédant un rhéteur un bel esprit. C'est mon doux sensible et sage consul qu'il faut consulter et citer (1). » Parmi les poètes, c'est Virgile, tant aimé au XVIIIe siècle, qu'il place bien entendu au premier rang ; mais il garde une secrète faveur à Ovide, dont l'abondance et l'aisance spirituelle l'enchantent, nous le verrons amplement.

Ce qui attire, plus encore peut-être que les lettres et les arts, l'intérêt très éveillé de Boisgelin, ce sont les progrès scientifiques. Sur ce point, son siècle lui inspire une admiration sans bornes ; il oppose aux conquêtes définitives des savants, la frivolité des goûts de la société et de la littérature. Il pardonne à Saint-Lambert de l'ennuyer, en faveur de ses prétentions à la poésie savante. Dans une ode sur le progrès des sciences, en 1773, il célèbre les génies qui parcourent la terre et la soumettent,

Quand chacun parmi nous oubliant son génie,
Par des sentences, par des bons mots,
Des éloges d'académie,
Sait si bien amuser les sots.
De notre bonne compagnie,
Pourvu qu'ils ne soient pas dévôts.

Pour être dénué de lyrisme, le trait est bien décoché. Quant à lui, il veut au moins connaître les mérites solides de son époque, et suit attentivement les nouvelles découvertes. Il

(1) Lettre à la comtesse de Gramont, bien empêchée sans doute de citer Cicéron.

se représente volontiers « armé d'un microscope, d'un télescope (1) ». En 1783, une invention surprenante révolutionne l'opinion, celle des aérostats. L'archevêque se met aussitôt au courant de la question. Il est averti de toutes les expériences, il les discute, et bientôt, judicieusement, il prend parti pour Charles contre Montgolfier, pour la science raisonnée du physicien, contre l'intuition heureuse de l'inventeur : « Vous souvenez-vous de ce que je vous ay dit dans le 1er moment de la machine de Mr. Charles ? Elle est faite par un homme instruit et par des artistes fort ingénieux. Mr. de Montgolfier est heureux de sa première idée, il doit en rester là. C'est Mr. Charles et un Mr. Musnier dont on ne parle point, à qui on devra les moyens de la rendre utile. Voilà le voyage fait de Douvres à Calais (2), il n'y a que sept lieues, et Mr. Charles en a fait davantage (3). » Et ce n'est pas un de ces badauds élégants qui se passionnent pour la seule nouveauté ; il veut s'instruire de toutes les circonstances : « Il ne me reste qu'une ou deux questions à faire : Comment est-il descendu ? est-ce en ouvrant la soupape pour faire sortir l'air inflammable (hydrogène) et si l'air inflammable étoit diminué pour le faire descendre, comment a-t-il remonté ? Est-ce en introduisant de l'air inflammable quand il s'est trouvé à terre ? Je me demande encore s'il avoit descendu sur des maisons dans des endroits périlleux, comment auroit-il fait pour remonter et pour s'éloigner, auroit-il fait un nouvel air inflammable dans son vaisseau, et comment auroit-il pu l'introduire dans le globe ? (4) » La mode et les coteries s'en mêlent : « Je vois aussi que la jalousie règne entre les navigateurs de l'air comme entre ceux de la mer (5). On dit que la cour est Montgolfier et Paris est Charles. On prétend même que Mr. Charles avoit dans sa poche une défense du roy de monter. Il s'envoloit à la Bastille. Il a eu le double

(1) Lettre à la comtesse de Gramont, 12 décembre 1786.

(2) Par Pilâtre des Roziers et Blanchard, en montgolfière.

(3) Voyage de Paris à Nesle, par Charles et Robert. Robert avait atterri le premier, et Charles avait pu aller un peu plus loin.

(4) A la comtesse de Gramont, datée de Lambesc 3 décembre 1783.

(5) Allusion à son projet de médaille en l'honneur de Suffren, combattu par les envieux.

courage d'affronter l'air et la cour. Mais combien son 2e voyage l'emporte encore sur son rival, s'il est vray qu'il soit monté à 1.500 toises. Je suis charmé de vous voir revenir à luy, mais je crois que vous serez en opposition avec M. de Vaudreuil et Mme de Polignac. Soyez sûre pourtant que c'est de ce costé-là que se retrouve la science et l'industrie (1). » Boisgelin profite de la conversion de son amie pour essayer d'avoir une expérience particulière : « Il faut que vous ménagiez Mr. Charles pour faire cet esté quelque belle expérience à Noisy (2). Il ne demandera pas mieux et je suivray son expérience dans tous les détails de ses procédés (3). » Il ne va pas jusqu'à vouloir essayer de sa personne la nouvelle machine, comme certain grand-vicaire de Marseille : « Dites-moy, écrit-il à Mme de Gramont en lui mandant le fait, pourquoi je trouve ridicule ce vol du grand-vicaire ? »

En attendant de voir par lui-même, il est à l'affût de toutes les tentatives. Celle de Lyon excitait une incroyable curiosité. Pilâtre devait s'enlever avec six ou sept passagers, dans une montgolfière de dimensions jusqu'alors inconnues. Des correspondants de Boisgelin lui affirment que cent vingt-cinq mille étrangers sont accourus à Lyon ; « Il n'y a point de fenêtre voyante au 4e étage qui ne soit louée au moins 24 livres. » Boisgelin veut bien avouer sans se laisser toutefois ébranler : « Les Montgolfier reprendront à Lyon la supériorité qu'ils avoient perdu à Paris, non pas pour moy cependant. Mr. Charles est mon premier navigateur aérien. » Charles ou Montgolfier, peu importe d'ailleurs : « Rien n'a jamais étonné l'imagination comme cette audacieuse entreprise, et je n'y pense jamais sans admiration pour ses auteurs et en général pour les hommes. Ils ont soumis tous les élémens, et surtout dans ce siècle qu'ils sont devenus les roys de la nature. » Véri, écho plus immédiat des cercles de Paris, admire avec une raison moins grave : « Des gens peu crédules de leur naturel commencent

(1) A la comtesse de Gramont, 10 décembre 1783.

(2) Maison de campagne de la comtesse de Gramont, derrière le parc de Versailles, sur la route de Normandie.

(3) A la comtesse de Gramont, 15 décembre 1783.

à ne plus traiter avec le même mépris les voyages des fées, les chars de Junon et de Vénus traînés par des oiseaux, etc. » Il eût été dommage de ne pas évoquer la mythologie. Cependant l'expérience de Lyon avait eu lieu, et confirmait les préférences de Boisgelin : « Soyez Charles, Madame la Comtesse, voyagez dans le char blanc et rouge que l'air inflammable entraîne et promène dans la région supérieure. Soyez Charles et du haut de ce ciel que luy seul a connu, voyez s'il est possible les Montgolfiers rasans la surface de la terre, qui ne sçavent point échapper aux regards des humains. Ils ne verront jamais le soleil se coucher deux fois pour eux, ils n'auront point l'honneur de mesurer la dilatation des couches de l'atmosphère et de geler de froid dans la demeure des dieux. Leurs ailes sont vraiment semblables à celles d'Icare qui se fondoient aux rayons du soleil. Mais ce n'est pas le soleil, c'est un vilain réchaud plein d'huiles, de graisse et de paille qui rend friable et qui réduit en poussière une toile d'emballage dont ils se couvrent (1). » Cependant une deuxième relation attribue la descente prématurée, à un malaise du prince de Ligne : celui-ci paiera la petite désillusion du partisan de Charles : « Quel est-il ? est-ce le père, est-ce le fils. On dit que tous deux sont montés ensemble... J'en suis fâché pour celuy qui s'est trouvé mal, il ne faut pas quitter l'air qu'on respire à la surface de la terre pour être suffoqué dans les nues, s'évanouir à la face de 125 mil hommes assemblés, faire planer sa foiblesse à trois cents toises au-dessus de nos testes, comme Mr. Pilastre promène son courage, et revenir à soy du haut des airs comme on guérit dans le port du mal de mer ; il ne faut pas aller chercher si haut et si loin un ridicule. J'espère encore que le ridicule est du prince Charles. Ce gros prince Charles sera le petit aiglon dont les yeux encore trop tendres n'ont pas su soutenir les rayons du soleil (2). » Et voilà ce qu'il en coûte d'avoir faussé une expérience. Mais des détails nouveaux innocentent le prince, et la théorie chère à l'archevêque y gagne trop, pour qu'il ne s'empresse pas de recti-

(1) A la comtesse de Gramont, 23 janvier 1784.
(2) *Ibid.*, 25 janvier 1784.

fier : « Je mets à présent intérest à rétracter ce qu'on avoit dit dans les premières relations de Lyon, sur ce qu'il s'étoit trouvé mal, je viens d'en avoir une qui luy donne de grands éloges, et il me semble qu'il n'y avoit de malade que la machine : elle étoit criblée. M. Pilastre croit qu'il auroit été bien plus haut avec quelques navigateurs de moins, il en conclut une grande supériorité sur l'expérience Charles. Mais il conclut de ses conjectures et Mr. Charles de son expérience. » De fait, les montgolfières furent bientôt abandonnées après avoir coûté la vie à Pilâtre, et les aérostiers ne se confièrent plus qu'à l'hydrogène.

Vers la même époque, le beau monde, dont la frivolité ne fait pas de choix parmi les distractions, se pressait autour du baquet magnétique de Mesmer, et il n'était bruit que de ses guérisons merveilleuses. On ne croyait plus aux miracles de Dieu, mais à ceux de Mesmer et de Cagliostro. Boisgelin, lui, n'est pas dupe de ce charlatanisme : « Vous employez le magnétisme animal pour votre mal de teste et vous réussissez. Et moy qui suis convaincu que rien n'est aussy beste dans le monde que Mesmer ! Je le sçais parce que je l'ay vu et je l'ay lû. Mesmer n'est au rang ny de ceux qui inventent ny de ceux qui appliquent les inventions, et je suis bien persuadé que votre imagination vivement excitée est la seule cause de votre guérison momentanée, ou que votre mal de teste luy-même ne devoit être que momentané. Je serois bien fâché de vous voir vous livrer au charlatan qui a crevé les yeux de la marquise de Fleury (1). »

IV

Ce petit trait aide à comprendre, comment Boisgelin se sentait parfois isolé au milieu de la bonne compagnie. Il avait trop de raison et de sérieux, pour entrer pleinement dans le courant d'idées frivoles, d'engouements successifs qui entraînait les gens de son monde. A dater de 1780, les grands salons littéraires du siècle ont définitivement dis-

(1) A la comtesse de Gramont, lettre datée de Nîmes, 28 février 1784.

paru. Il n'y a plus qu'une poussière de petits cercles qui se ressemblent tous, par le même amour de la littérature énervée et affadie, par le goût de l'intrigue légère et inconstante, par l'insouciance poussée jusqu'au suicide. C'est le public qui, malgré le roi, fait jouer le *Mariage de Figaro*, et s'offre en riant aux coups d'étrivières.

Boisgelin a conscience de tous ces défauts. Un jour à Méjanes veuf et vieilli qui vient de se fixer à Paris, il fait cette remarque : « Je vois que vous commencez à juger des exagérations et des variations de la bonne compagnie. Je me suis souvent dit à moy-même combien ces dames me paroissent aimables, et je me suis étonné de n'avoir jamais pû avoir un sentiment commun avec elles (1). » Mais à moins de vivre en anachorète, chose du monde la plus étrangère à l'esprit du temps, on est bien obligé de s'en accommoder. La maison que le prélat fréquente le plus assidûment, qui devient pour ainsi dire la sienne, est celle de son amie la comtesse de Gramont. Deux événements de famille ont contribué à resserrer encore les habitudes d'intimité qui les unissent.

L'un, c'est en 1780, la brouille de l'archevêque avec sa sœur la chanoinesse. Il semble bien que la cause principale en soit une sorte de jalousie. Madame de Boisgelin, d'un esprit très vigoureux et très personnel, souffrait impatiemment près de son frère une autre influence féminine. Une affaire malheureuse fournit un prétexte à la rupture. En 1779 l'archevêque avait acheté pour lui et sa sœur, l'hôtel de Grimberghen, rue de Grenelle, moyennant 354.005 livres (2). La chanoinesse qui venait d'être nommée dame de Madame, désirait plus encore que son frère, avoir une maison à Paris et y recevoir ses amis. C'eût été parfait, si un certain refroidissement n'était intervenu entre les deux acheteurs. D'autre part, l'hôtel venait de la succession du marquis de Brunoy, ce prodigue un peu fou, et n'était pas grevé de moins de vingt-six hypothèques. C'était un nid à procès ; en 1782, on trouve encore des créanciers s'en prenant à Madame de Boisgelin. Quoiqu'il

(1) 7 janvier 1784.
(2) A. N. T 472.

en soit, l'année même de l'achat, l'hôtel fut revendu à l'archevêque de Bourges, Phélipeaux, cousin de Maurepas, ou plutôt à sa nièce Mme de Flamarens. Acheter un hôtel pour le revendre aussitôt à une personne bien en cour, il n'en fallait pas plus pour piquer la curiosité malveillante. Nous avons retrouvé une chanson manuscrite où les suppositions malicieuses se donnent carrière : l'archevêque et son frère auraient imaginé, comme moyen de fortune, d'acheter des maisons pour les offrir à des favoris (1). Or Bruno n'y était pour rien. Ce n'était pas non plus chez lui que l'archevêque, touchant à la cinquantaine, pouvait trouver la satisfaction des calmes habitudes. Il n'y avait pas de ménage plus désuni que celui du comte et de la comtesse de Boisgelin. Si l'on en croit les mémoires du temps, le seul sentiment commun aux deux époux, était l'amour du jeu suivi de son inconvénient ordinaire, l'impécuniosité (2). L'archevêque, qui se reprochait une fois d'avoir perdu cinq louis, qui n'aimait que le paisible tric-trac qu'on peut interrompre à loisir pour la conversation, ne pouvait se plaire au milieu de cette fièvre et de ce désordre. Sa belle-sœur ne manquait ni d'agréments ni d'esprit ; mais

(1) La chanson comprend cinq couplets sur l'air : *On compterait ses diamants* (opéra de *Cassandre oculiste*). Voici le 2me et le 4me :

Si quelque favori puissant
Désire un hôtel plus comode,
L'adroit prélat court à l'instant
Passe contrat, s'en accomode.
La complaisance mène à tout
La maison plaît, il la procure,
A le voir on lui croit du goût
Pour l'intrigue ou l'architecture.

Si Flamarens lui sçut bon grè
D'un trait honnête en apparence
Polignac au même degré
N'a pas la même confiance.
Elle soupçonne avec raison
A voir comment il se comporte
Qu'il lui cédoit une maison
Pour frapper un jour à sa porte.

(2) *Correspondance complète* de Mme du Deffand (Lescure), t. I, lettre à Walpole du 3 avril 1768. En juin 1770, la comtesse du Bois de la Motte dénonce aussi à son frère, alors évêque de Lavaur, la rage de jeu de sa belle-sœur.

sa passion pour le jeu l'entraînait dans une sorte de déconsidération, même au milieu d'une société de joueurs. Elle avait toujours besoin d'argent. Calonne lui avait fait obtenir une croupe de trois mille livres sur les fermes. A l'insu de son mari, et grâce à l'argent prêté par le duc de Nivernois, elle participe, en 1785, à la fondation d'une société de banque et de commerce, avec le banquier Douzant, Treilhard oncle et neveu et la comtesse de Sabran (1). Son frère Stanislas de Boufflers venait d'être nommé gouverneur du Sénégal ; on comptait sans doute sur lui pour alimenter les opérations de la société. Chez cette femme inquiète, un peu bizarre, l'archevêque ne pouvait et ne voulait être qu'un visiteur. Quant à la marquise du Bois de la Motte, dame d'honneur de la comtesse de Provence, établie elle aussi à Paris, en son hôtel rue des Vieilles-Tuileries (2), sa grande fortune lui avait permis de prêter de l'argent à ses frères. Mais son âpreté dans les affaires d'intérêt, sa susceptibilité, ne laissaient place à aucune intimité.

Ce que la famille ne pouvait lui donner, Boisgelin le trouvait chez la comtesse de Gramont. Une heureuse alliance fut le second motif qui l'y amenait avec plaisir, et lui rendait présente la portion la plus aimée de sa famille. En 1781, la fille aînée de sa sœur préférée, Eugénie de Boisgelin, épousa le fils cadet de la comtesse de Gramont, le comte de Gramont d'Aster. L'aîné, le duc de Guiche avait obtenu, l'année précédente, la main de Mlle de Polignac, à la fois fille de la favorite de la reine, et nièce de Mme de Polastron (3), bientôt toute puissante sur le cœur du comte d'Artois. Suivant les lois capricieuses des intrigues de cour, il y avait là bien des promesses d'influence et de faveur. De plus, quelques années après, la reine obligée à la réserve et à la défiance par l'affaire du collier, s'est éloignée de la duchesse de Polignac, et se repose dans l'intimité de sa dame d'atours, la comtesse d'Ossun, fille de la comtesse de Gramont. Mme d'Ossun était parfaitement

(1) A. N. T 471.
(2) A. N. T 471. V. P. d'Estrée et A. Callet, *La duchesse d'Aiguillon*, in-8, Paris, 1912.
(3) A. N. T 250.

bonne, simple et vertueuse ; sa belle-sœur Eugénie, admise à la cour sous son égide, plut aussi à la reine par les mêmes qualités, aussi rares que sûres (1). Rien, dans la correspondance de Boisgelin, et c'est à son honneur comme à celui de sa nièce, n'autorise à penser qu'il essaya d'utiliser ce crédit pour son ambition personnelle. L'habitude de passer les soirées chez la comtesse de Gramont qui habitait rue de Bourbon, lui devint de plus en plus chère ; il avait alors son appartement rue de Varenne. En 1780 la comtesse avait acheté sa maison de Noisy. Toute proche de Versailles, et pourtant isolée du bruit et du mouvement, c'était une demeure simple et agréable (2). L'archevêque y eut bientôt, au premier étage, son appartement, composé « d'une grande et d'une petite chambre, avec une chapelle garnie de tous ses ornements (3) ». Ses fenêtres s'ouvraient sur les calmes ombrages d'un jardin grand de six arpents. La comtesse était une maîtresse de maison accomplie, préférant le bien-être modeste et bien organisé, au vain fracas de la représentation. C'est là que désormais le prélat va travailler et se reposer volontiers, auprès de son amie et de sa nièce. Versailles y amenait toujours des visiteurs choisis, en petit nombre, assez pour animer les conversations, trop peu pour introduire le trouble et l'agitation.

Boisgelin ne s'absente guère que pour aller parfois chez la princesse de Beauvau, au Val de Saint-Germain, ou encore dans un salon plus nombreux, plus ambitieux, celui de Mme Necker. On l'y accueillait avec distinction ; son esprit volontiers sentencieux, porté aux discussions abstraites, plaisait à la maîtresse de maison, instruite, sérieuse, voire quelque peu pédante. Ce qui prouve le crédit qu'elle accordait à l'archevêque, c'est le soin qu'elle met à recueillir certains de ses aphorismes (4). Un jour, par exemple, à la future Mme de Staël, dont il voyait grandir l'intelligente

(1) *Notice sur la vie de Mme la comtesse de Gramont née Boisgelin...* in-8, Paris, 1836, 64 pages.

(2) La maison existe encore, et a conservé à peu près le même aspect.

(3) A. N. T 249.

(4) Mme Necker, *Mélanges*, 3 vol. in-8, Paris, 1797. *Nouveaux mélanges*, 2 vol. in-8, Paris, 1801.

vivacité, et qui manifestait un goût frivole : « Ah ! dit-il, vous n'êtes pas digne de vous (1). » Une autre fois, il trouve une nouvelle preuve de l'existence de Dieu, dans l'instinct qui rapproche l'enfant du sein maternel (2). Il n'y a pas de quoi se récrier. A vrai dire, ces *Boisgeliniana* paraissent peu remarquables ; leur tournure abstraite ne suffit pas à les distinguer de la conversation d'alors, aisée, spirituelle, mais sans éclat ni profondeur. « Toute énergie de pensée paraît tellement exclue de l'expression, que les gens habiles et les sots vont pour ainsi dire de pair. Honnête et élégante, indifférente et polie, la masse des idées communiquées n'a ni la force d'offenser, ni celle d'instruire. Un ton naturel et une aisance habituelle sont sans doute les éléments les plus inséparables de la société privée ; mais encore faut-il que l'esprit, le savoir, l'originalité donnent quelque mouvement à la surface trop uniforme de l'entretien, il est besoin de quelque inégalité de sentiment ; autrement la conversation ressemble trop à un voyage sur une longue étendue de pays plat (3). » C'est la même impression que traduit Sénac de Meilhan : « Tout le monde en fait d'esprit semble avoir dans ce siècle le nécessaire, mais il y a peu de grandes fortunes ». « Il a compris, ajoute Sainte Beuve, que cette bonne compagnie définie comme on l'entendait alors, et devenue le plus tiède et le plus tempéré des climats, était mortelle au génie, à la grandeur, à la force naturelle en toute choses (4). »

On imagine ce que pouvaient être les distractions littéraires d'une pareille société. Boisgelin était parfois impatienté par l'incurable légèreté de tout ce beau monde. Un jour il écrit à la comtesse avec humeur : « Votre faute la voicy. Vous avez cru aimer la littérature parce que vous aimez Jean-Jacques et moy. C'étoient les idées de Jean-Jacques et moy que vous aimiez. Mais moy, c'est la littérature qui me plaist, et ce mot tient à mille sentimens que vous n'avez pas... Je devrois sçavoir que mes gousts

(1) *Mélanges*, t. III, p. 9.
(2) *Mélanges*, t. III, p. 284. V. aussi le mot sur Brienne, *ibid.*, p. 370.
(3) Arthur Young, *Voyage en France*, 1787.
(4) *Lundis*, t. X, p. 105.

ne sont que pour moy et ne pas songer un moment que l'on puisse s'occuper d'autre chose dans le monde que du jeu ou des personnes. » Quand on éprouve un tel amour pour les lettres, il est impossible qu'on ne cède pas à la démangeaison d'écrire. Dans la préface des *Nouveaux Mélanges* (1), Necker cite Boisgelin parmi les « hommes de lettres » du salon de sa femme, c'est-à-dire « ceux qui les cultivoient ou qui les aimoient ». Mais c'est seulement chez Mme de Gramont, que l'archevêque se permettait de lire « ses petites compositions ». Il concevait la poésie comme un jeu supérieur à l'autre. Il y voyait une récréation entre toutes aimable, après les austères Mémoires pour le Clergé, ou les démarches sans fin pour sa Provence. « Ce sont toujours mes rêves, toujours mes petites compositions favorites, cette littérature compagne de ma vie sème de fleurs tous les intervalles des affaires, et ses délassemens ne me permettent pas de sentir la fatigue ou l'ennuy (2). » Une fois même, au fond de sa berline, non content de rimailler quelques strophes, il fait une tragédie tout comme un autre : « Sçavez-vous aussi ce que j'ay fait en trois jours de voyage depuis Lyon, mocquez-vous de moy. J'ay fait un acte de tragédie, et je vous assure que si je faisois une pièce semblable à ce premier acte, ce seroit un des plus beaux ouvrages de notre littérature. Voilà bien une terrible extravagance. Mais j'ay la fureur de varier tous mes gousts (3). »

C'est seulement après la longue épreuve qui a criblé les âmes, au moment où le Concordat réveillait la lutte religieuse avant de l'apaiser, qu'on s'est avisé d'être sévère pour les distractions poétiques de Boisgelin. Sa traduction des *Héroïdes* d'Ovide est devenue une arme de polémique, et a nourri l'aigre malice de Grégoire comme les insultes de Peltier. Chose étonnante, il s'est trouvé de nos jours un auteur, qui adopte sans réserve leur manière de voir, et estime que « ces traits entament l'honneur d'un prêtre (4). »

(1) T. I, p. XV.
(2) A la comtesse de Gramont, 2 janvier 1784.
(3) *Ibid.*, 12 décembre 1786.
(4) P. Dudon S. J. *Etudes*, 20 juillet 1907.

C'est brandir une massue pour écraser un moucheron. C'est donner à des jeux d'esprit une importance toute disproportionnée. C'est refuser de comprendre une époque. A ce prix, combien d'évêques, de prêtres, de religieux humanistes seraient déshonorés ? Moins que jamais les gros mots sont ici de saison. Boisgelin, dans ses amusements de plume, est fatalement le prisonnier de son public, « de cette compagnie, dont, dit-il, je dis tant de mal et dont j'ay tant de peine à m'éloigner (1) ». Ce qu'il y cherche, c'est l'oubli de ses travaux et de ses soucis ; ce qu'il doit à ceux qui l'entourent, c'est l'oubli de ses fonctions et de ses dignités ; c'est comme il le dit lui-même « cette heureuse facilité d'oublier que je regarde pourtant comme la première qualité, même la première vertu sociale. Les vertus sociales sont fondées sur le grand principe de l'obligeance universelle. C'est un élément de morale peut-être un peu mince en profondeur, mais qui n'en a que plus d'étendue en surface. L'obligeance la plus aimable est celle de ne pas importuner ceux qu'on aime (2). » Qu'il ait poussé la facilité jusqu'à se montrer trop indulgent pour l'esprit de la société, c'est une faiblesse qu'il partage avec tous les hommes de son temps, même les plus graves. Il y mêle parfois une ironie dont on doit tenir compte, et derrière laquelle il faut découvrir ses sentiments intimes. Il n'est ni dupe, ni aveugle. Il dira très bien : « Les méchans dont parle Salomon n'avoient pas si mal raisonné quand ils s'écrioient dans leur malice : promenons nos plaisirs sur la surface de la terre (3). » Mais lui ne se plaint jamais, que de n'avoir pas assez de bien à faire et d'intérêts à défendre : « Je me dis à moy-même, je suis encore trop heureux d'avoir quelque chose de bon à faire et de ne pas laisser perdre ma vie dans la poursuite oisive des récompenses qu'on me refuse (4). » Il se moquera, avec le même accent de satire voilée, de Brienne, qui se sentant très malade, se confesse à son curé pendant cinq longs quarts

(1) A. la comtesse de Gramont, janvier 1784.
(2) *Ibid.*, lettre datée de Montélimar, 4 décembre 1786.
(3) *Ibid.*, avril 1781.
(4) *Ibid.*, décembre 1784.

d'heure ; mais aussi, un Brienne dévot (1) ! Quant à Boisgelin, il peut affirmer au témoin le plus intime de son existence mondaine : « Je bannis de ma vie ces deux redoutables ennemis, le remords et l'ennuy (2). » Ou encore avec l'ironie accoutumée : « Les vices que j'ay bannis de ma vie ne viendront pas addoucir le sort de ma vieillesse (3). » A l'heure de la persécution, quand on se déchaîne contre le clergé, et qu'un misérable pamplhet ramasse tous les ragots de police ou de mauvais lieux, contre les évêques de l'ancien régime, on ne peut rien alléguer sur les mœurs de Boisgelin (4). Les médisances contemporaines respectent l'intégrité de sa vie ; il a toujours eu le souci d'observer la décence due à son état. Il est ami de Trudaine, l'habile intendant du commerce ; mais quand Collé fait jouer chez lui une joyeuseté tellement osée, qu'il n'a pu la faire imprimer, Boisgelin n'est point parmi les invités, comme Jarente, et l'évêque de Mâcon (5). Lorsque Talleyrand est admis dans la loge réservée « pour le clergé un peu dissipé », chez Mme de Montesson, dont le salon « se tenait tout à l'extrémité de la décence », il y trouve bien Brienne et Dillon, le vieil évêque de Comminges d'Osmond et l'évêque de Rodez Seignelay, mais il n'y rencontre pas Boisgelin (6).

V

Le grand péché de l'archevêque d'Aix est un péché littéraire. Il s'est imaginé que la poésie était chose facile, et s'est cru poète. De bonne heure, on l'a vu, il se jugeait capable de conquérir la renommée par les belles-lettres. Il n'a jamais pu se défaire complètement de ce faible. Sou-

(1) Billet daté de Paris, 1785.
(2) A la comtesse de Gramont, 9 février 1784.
(3) A la comtesse de Gramont, 1788. Brienne venait d'être chassé, couvert d'honneurs et de richesses.
(4) J. A. Dulaure, *Vie privée des ecclésiastiques, prélats et autres fonctionnaires publics*, qui n'ont pas prêté leur serment sur la Constitution civile du Clergé, in-8, Paris, 1791.
(5) *Journal* de Collé, t. III, p. 233.
(6) *Mémoires*, t. I, p. 49.

vent il regrette que son état ne lui laisse pas la liberté de se livrer à ses goûts. Forcé d'y renoncer, comme évêque et aussi comme grand seigneur, il lui reste de recueillir la menue monnaie de la gloire, en applaudissements de salon. Il n'aime pas le jeu, il ne trouve pas toujours de partenaire pour la conversation sérieuse qu'il aime : il fait des bouts-rimés qui l'amusent sans effort, et amusent son entourage intime. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait osé écrire une Epître sur la facilité (1) :

Fuyez les longs travaux et les pénibles soins. ...
Et toute étude enfin n'est pour moi qu'un plaisir,
Un doux emploi du temps qui ressemble au loisir . .
Mes amis sont Racine, Ovide et Démosthènes
Ainsi la vérité me vient de toutes parts.

C'est la facilité qui introduit Démosthènes, uniquement pour rimer avec Athènes. Fécondité déplorable d'une muse banale, goût personnel pour ce genre de récréation, gourmandise de la bonne compagnie pour « ces petits vers doux tendres et langoureux », voilà qui explique suffisamment le *Recueil de Pièces diverses, le Temple de Gnide, et les Héroïdes d'Ovide.*

C'est à Noisy, par une belle soirée d'été. Le service de la cour a laissé libre la douce et mélancolique comtesse d'Ossun ; près d'elle, Eugénie, dans l'éclat de ses dix-huit ans, qui donne au monde le scandale d'aimer son mari et de le retenir à ses côtés. Bruno a fui, pour un soir, l'enfer du trente-et-quarante. L'archevêque a charmé le souper de sa conversation nourrie, aimable, spirituelle ; il vient de rappeler un peu complaisamment, en prenant son café, quelque beau projet, vite anéanti, de son ami Turgot, et cela paraît bien grave à la longue. Madame de Chabannes, du fond de sa bergère réclame une des « petites compositions favorites ». Un auteur cède toujours ; avec son bon et fin sourire, Boisgelin récite, quoi ? « Le pouvoir de l'amour et du tems » ; ou bien une chanson, « A Rosette » ; « Le Clair de lune », « l'Automne », la « Réponse à une dame

(1) *Nouvelle Encyclopédie poétique*, par Capelle, in-32, t. VII, 90 vers alexandrins, Paris, 1819.

qui s'occupoit de philosophie », ou bien l'« Épître sur l'inconstance », ou bien un Portrait. Il se garde de lire l'Épître à Saint-Lambert, ou l'Ode sur le progrès des sciences ; on ne veut que se distraire, comme on écouterait le clavecin. On tend l'oreille, on sourit, on applaudit, on salue au passage les allusions malicieuses, on pousse quelques Ha ! Ha ! si le poète laisse échapper ces deux vers, qui sonnent comme un trait de Chamfort :

Et moy j'ay le plaisir qu'a tout homme d'Eglise,
Quand, ne pouvant pécher, au moins il scandalise.

Et la compagnie se sépare, n'ayant pris qu'un divertissement fort innocent, et n'étant de rien si éloignée que de l'étonnement. L'archevêque remonte dans sa chambre, près de la chapelle. Généralement c'est pour expier son délassement poétique, par de longues heures laborieuses, à moins qu'une « fluxion sur les yeux » dont il souffre souvent, ne le « corrige de travailler la nuit (1). »

Boisgelin ne sut pas résister aux désirs de Madame de Gramont ; elle voulut avoir imprimées, toutes ces petites poésies, appelées si bien fugitives, qui remplissent alors les *Almanachs des Muses* et le *Mercure*, qu'on entend réciter à mille exemplaires, à peine variés, dans tous les salons, même en province. Le Recueil (2) parut en 1783. C'est un joli volume sur papier vélin, relié en maroquin rouge. Au verso du faux-titre, on lit cette sorte de dédicace : *Amicitia collegit, vos Amor Gratiaeque, tuque alma parens Sophia servate.* Sophie était le nom de la comtesse de Gramont. Quarante-six pièces sont ainsi réunies. Toutes ne sont pas de fades et froides variations sur l'amour-galanterie. Les goûts sérieux de l'auteur s'affirment dans plusieurs morceaux, et particulièrement dans les pièces les plus longues et les plus importantes. On a déjà cité l'Épître à Saint-Lambert, l'Épître à Kaestner, l'Ode sur les sciences.

(1) Lettre à Méjanes, 11 décembre 1782.

(2) *Recueil de Pièces diverses*, A Philadelphie. (Paris, Pierres, imprimeur.) 1783, petit in-8, 168 pages. Anonyme, pas de table. Rareté bibliographique, tirée à douze exemplaires. On ne la trouve pas à la Bib. Nat.

Une autre pièce, intitulée *Épître morale*, ne compte pas moins de deux cent huit vers. C'est une sorte de confession mélancolique, où l'auteur regrette surtout l'abandon de ses rêves littéraires, et les déceptions de son ambition ; le tout finit par la résignation :

Il est de mon état de subir la contrainte,
Je cède avec courage et j'étouffe la plainte ..
Je renonce à la gloire, aux beaux-arts que j'aimais
Je saurai les servir, mais le vrai privilège
Est pour qui les cultive et non qui les protège.

On pense aux soupçons irréductibles que Boisgelin, ami actif et conciliant des lettrés et des économistes, éveilla chez certains de ses collègues :

Voudront-ils faire grâce en leur sottise extrême
Aux amis du talent, plus qu'au talent lui-même ?
Me pardonneront-ils de n'avoir point haï,
Ces hommes respectés dont l'amour m'a trahi ?

Voilà peut-être la seule trace de l'émotion produite chez Boisgelin par les *Lettres Secrètes*, qui attaquaient violemment Turgot et les économistes, maîtres des prélats administrateurs (1). La suite l'indique clairement :

Veut-on d'un peuple entier prévenir les besoins ?
Il faut craindre ou cacher le succès de ses soins ...
L'usage en leur faveur arme le préjugé,
Le peuple qui gémit craint d'être soulagé.

Il semble qu'à cette époque, fatigué des vains efforts pour se faire aimer de son peuple, déçu et méconnu, ennuyé de cette bonne compagnie frivole et égoïste, inquiet, mécontent, Boisgelin soit touché par un dégoût voisin du désespoir. On le croirait, si l'on ne faisait la part de l'exagération dans les termes, naturelle à une poésie trop facile, et si on ne lisait à la même date, dans sa correspondance intime, les preuves d'un renoncement sage et viril. En somme, on peut avouer que l'archevêque aurait mieux fait de garder en portefeuille ces distractions rimées, dont le style lâche, terne, banal, vaut le sujet.

(1) V. spécialement la quatrième lettre.

Le Temple de Gnide (1) est, le long de sept chants, l'adaptation de l'opuscule de Montesquieu. Il n'y a rien à recueillir de cette abondance stérile. C'est toujours la même facilité molle, autour d'un sujet dont la fadeur nous semble aujourd'hui si déplaisante. Ce sont des alexandrins mêlés de vers de six et de huit syllabes. Descriptions ordinaires de temples et de jardins, au milieu desquels évoluent deux couples d'amants, occupés à se perdre, à se retrouver, à se réciter des madrigaux, à échanger de longues confidences. On sait que le badinage de Montesquieu a inspiré beaucoup d'imitateurs. Rien ne serait plus vain que de déterminer, dans leur troupeau, la place de Boisgelin.

Beaucoup plus importante est la traduction des *Héroïdes* d'Ovide, suivie de la version en prose de *Ceix et Alcyonne*, fable tirée du onzième livre des *Métamorphoses*. Le traducteur nous autorise lui-même à faire bon marché de son talent : « Si cette entreprise étoit réservée au travail, elle n'auroit pas été commencée. » Il s'est amusé à une sorte de marqueterie, se glorifiant d'avoir traduit en trois mille neuf cent soixante-seize vers français, trois mille neuf cent soixante-douze vers latins. Cependant l'exactitude est en général suffisante, et l'œuvre de Boisgelin ne parut pas indigne d'être réimprimée dans la traduction de Saintange, dont elle forme le dixième volume (1824). Mais ce qui dépasse de beaucoup l'intérêt du sujet, c'est celui du Discours préliminaire. Boisgelin y attachait lui-même une certaine importance, car nous avons vu deux exemplaires différents, où le texte de ce discours est corrigé soigneusement à la plume (2), corrections de style le

(1) *Le Temple de Gnide*, sans date ni nom d'auteur ou d'imprimeur. In-8 relié en maroquin rouge gaufré d'or. Tiré à très peu d'exemplaires. Celui de la Bib. Nat. vient de la bibliothèque du roi à Fontainebleau.

(2) *a*) *Les Héroïdes d'Ovide traduites en vers françois*, petit in-8 de XCI-267 pages, Philadelphie (Paris, Pierres) 1784. Cette édition ne contient pas le texte latin.

b) *Les Héroïdes d'Ovide traduites en vers françois*, grand in-8 de LXX-449 pages. A Philadelphie, 1786. Le texte latin est à gauche. Chaque épître est précédée d'un sommaire.

Ces deux éditions ont été tirées à très peu d'exemplaires, douze probablement. Brunet signale une autre édition en 1789, reproduisant

plus souvent. On y trouve longuement développées. différentes idées de Boisgelin sur la poésie. Pour lui, c'est avant tout une distraction d'essence supérieure, qui permet de fuir la société et d'échapper à la contrainte : « La poésie est le charme de la solitude et le plus aimable délassement des occupations ou des passe-temps de la société. Il est doux de se créer à soi-même des images plus sensibles que les objets, d'éprouver des sensations que les hommes ne suffisent pas à nous donner et qu'ils ne peuvent pas nous ravir, et d'avoir reçu de la féconde indulgence de la nature une seconde vie à part, dont les plaisirs sont sans ennuis et dont les peines même sont des plaisirs. » Il a cependant l'idée d'une inspiration plus profonde, et il avoue avoir besoin de celle des vrais poètes. Voilà pourquoi il traduit, afin d'éviter l'ennui : « Malheur à ceux qui n'éprouvent d'autre ennui que celui d'eux-mêmes, et d'autre intérêt que celui des amusemens et des succès de la société. » Grâce à la poésie, « vous rêverez le succès vainement attendu de vos talens étouffés et de vos vertus inutiles, douces et consolantes chimères ». Ces accents personnels, il faut les découvrir au milieu de longs développements fort ennuyeux, sur la nature et l'homme. Boisgelin, de même que ses contemporains, ressent le désir vague d'une vie plus simple, et en même temps, l'ennui qui pèse sur une société à bout de jouissances. L'antiquité factice, amie de la nature, lui paraît l'âge d'or à reconquérir : « Du sein de nos mœurs altérées et corrompues, nous aimons à contempler les temps plus heureux où la liberté doit régner au milieu des talens et des vertus. Les mœurs actuelles de nos sociétés sont les préjugés et les erreurs : les rêves de notre solitude sont la vérité. » C'est le prétexte d'un vif éloge de Jean-Jacques, qui trouvait son inspiration dans la nature, et avait donné, dans *l'Emile*, le secret d'en apprendre les leçons. Voici maintenant une confidence personnelle : l'archevêque a rencontré la muse dans le parc du Boisgelin ; la description, pour rester vague, ne s'en reconnaît pas moins : « Quelle

la précédente. Je ne l'ai pas vue, non plus qu'un exemplaire portant comme titre : *Les Héroïdes du galant Ovide*. L'exemplaire de la Bib. Nat. relié aux armes royales, appartient à l'édition grand in-8.

est la source de ces aimables productions... qui remplissent si doucement le loisir de nos lectures ? Elle coule dans le vallon solitaire, elle descend de ces sommets abandonnés. La Nymphe penchée sur son urne, habite au milieu de ces bois qui couvrent la colline, et là, seule, amusée du murmure de son onde, elle laisse errer paisiblement ses regards parmi les libres distractions et les molles sinuosités de son cours. » C'est donc pendant de calmes vacances familiales, dans les larges avenues des sombres futaies, qui descendent sur le vallon solitaire et la rivière capricieuse, que Boisgelin charme son repos par le facile travail d'une traduction.

Il juge son modèle, non sans justesse : « Ovide a trop souvent négligé ces expressions sensibles qui forment la langue de Virgile. Il n'a point rassemblé comme Horace toutes les forces de son esprit pour réunir dans un seul mot l'énergie, l'élégance et la précision, mais il présente toujours des images nouvelles, et ces images sont tellement multipliées qu'il n'a pas le temps d'en étudier ou d'en corriger les expressions. » Boisgelin ne veut point reconnaître à son auteur que de l'esprit, et il exagère : « L'homme le plus naturel, le plus simple et le plus touchant passe pour un auteur ingénieux qui n'eut d'autre ambition que celle de faire briller son esprit. » Cela laisse apparaître l'idée que l'on se fait du naturel et de la simplicité, vers 1784. L'insistance du traducteur, en ce qui touche le domaine qu'il a choisi, est particulièrement révélatrice : « Rien n'est plus simple, plus naturel et plus touchant que le sentiment qui règne dans ces Héroïdes.. » Or, c'est assurément l'œuvre la plus fausse et la plus alambiquée du poète ; mais Boisgelin veut qu'il n'ait pu l'écrire que dans la solitude, loin des plaisirs raffinés. A ce propos il critique Boucher, le peintre de l'époque Pompadour, tant il est vrai que le siècle, impuissant à retrouver la fraîcheur, en avait du moins la nostalgie : « Les mœurs et les idées de ce qu'on appelle le monde ne peuvent être l'objet d'une saine littérature. Un peintre ingénieux, dédaignant les modèles simples de l'antique a dessiné dans ses tableaux les airs gracieux et les attitudes maniérées. On l'a appelé le peintre des grâces, et les arts de nos manufactures imitateurs fidèles de ces grâces

contournées ne présentoient à nos yeux que des difformités. L'amour des beautés véritables rejette l'image importune de ces fausses beautés. » Après avoir bataillé contre Scaliger, qui voulut réduire la part d'Ovide aux lettres féminines des *Héroïdes* (1), Boisgelin en arrive à de longues considérations sur les poétiques, latine et française. Il est l'ennemi de la rime, et en dit autant de mal que Voltaire : « La rime est un vice, elle a besoin d'excuse. » Il essaie ensuite, avec un embarras diffus, de distinguer le langage et le domaine propre de la prose et de la poésie. Cueillons au passage une remarque fort judicieuse : « La prose de Jean-Jacques et de Bossuet a plus de poésie que celle des auteurs estimables qui ont le mieux su réunir l'art de versifier à l'art de bien écrire. » Une note de la grande édition, page L, qui ne figure pas dans la petite, abjure, devant l'unanimité des critiques de l'époque, la condamnation de la rime. Enfin Boisgelin expose les règles de la bonne traduction et les difficultés qu'il a rencontrées ; il a dû bannir les expressions moins chastes : « Les mœurs parmi nous ne sont pas moins corrompues, mais l'oreille est plus délicate et le goût plus sévère. » Et surtout pour ne pas effaroucher les lecteurs de Delille, il a proscrit les mots vulgaires : la corde où se pend Phyllis devient le nœud fatal (2). Tout cela, au demeurant, n'a été pour lui qu'un plaisir, dérobé à ses occupations et aux vains amusements de la société.

Il se délassait aussi, autour de sujets plus sérieux. Telle est l'origine de *l'Art de juger par l'analyse des idées* (3). Si

(1) Il attribuait les lettres des héros à Aulus Sabinus, moins la lettre d'Ulysse à Pénélope et celle de Démophon à Phyllis.

(2) Cette timidité ridicule survécut à la Révolution. Dureau de la Malle, dans son discours de réception (1805), exprime longuement une admiration craintive pour Delille, qui le premier, dans les *Jardins* a hasardé le mot *vache*, grâce au passe-port de l'épithète *féconde* et qui, même, dans l'*Homme des Champs*, a osé l'employer sans épithète.

(3) In-8, 236 pages, s. l. n. d. L'exemplaire de la Bib. Nat. est relié au nom de Dumarsais. La feuille de garde porte la note suivante : « Cet ouvrage n'est point de du Marsais comme le dos l'indique faussement. C'est une réfutation des lettres de M. Bailly, dont l'auteur m'est inconnu. » Il n'y a pas de doute qu'elle soit de Boisgelin. Auguis l'a réimprimée dans ses œuvres choisies en 1818. Barbier indique que c'est un résumé de plusieurs mémoires (ou conversations).

les gaîtés poétiques évoquent plutôt la récréation sans contrainte, dans l'intimité d'un cercle familier, l'*Art de juger* paraît le fruit de causeries abstraites et de discussions prolongées, et rappelle le salon un peu gourmé de Mme Necker. La parenté est évidente, entre les alinéas péremptoires qui commencent cet ouvrage, et les sentences recueillies de la bouche de l'archevêque d'Aix par la châtelaine de Saint-Ouen. Une tradition de famille attribue une part de collaboration à une amie de vieille date, la marquise de Mesmes, comtesse d'Avaux, fille de Feydeau de Brou. Elle fréquentait chez les Beauvau et chez Necker. Il est impossible de déterminer ce qui lui revient de l'ouvrage, qui était prêt en 1782 ; Boisgelin le garda manuscrit jusqu'après l'élection de Bailly à l'Académie, c'est-à-dire après la mort de d'Alembert. « On n'a pas voulu préparer des poisons à l'envie... M. Bailly ne laisse plus rien à craindre à ceux qui rendent hommage à ses talens et qui rappellent ses erreurs. » Le livre ne vit le jour que peu de temps avant la Révolution, après avoir été remanié. C'est donc contre Bailly qu'il est dirigé. Ce savant avait publié en 1775, son *Histoire de l'Astronomie.* Il y parlait « d'un peuple détruit et oublié qui a précédé et éclairé les plus anciens connus. » Ce peuple aurait vécu en Asie, autour du 50e parallèle. C'est de là que viennent les sciences. Bailly, comme le dit Sainte-Beuve (1), eut la grande chance de provoquer les objections de Voltaire (2) ; il n'eut garde de laisser échapper l'aubaine. Sa réponse est tout un livre : *Lettres sur l'origine des Sciences et sur celle des peuples de l'Asie* (3). Une quatrième lettre de Voltaire fit, malgré la mort du patriarche, éclore un nouvel ouvrage sur l'Atlantide de Platon (4). C'est au premier seul que s'attaque Boisgelin. Cette fois encore le préambule a plus de prix que l'œuvre même. Les trente-trois premières pages, l'archevêque les consacre à la théorie de l'analyse, qui tient toute dans ces

(1) *Lundis*, t. X, p. 363.
(2) Lettres du 15 décembre 1775, 19 janvier et 9 février 1776.
(3) In-8, Londres et Paris, 1777.
(4) *Lettres sur l'Atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie*, in-8°, Paris, 1778.

deux propositions : il n'y a point de méthode générale pour toutes les sciences, chaque science a la sienne ; la méthode de chaque science est sans doute une analyse, fondée sur l'observation, mais différente et variée comme les sujets. Une longue suite de réflexions générales et abstraites ne fait que développer cette couple d'axiômes. On en est réduit à glaner quelques remarques intéressantes, qui témoignent une fois de plus de l'indépendance d'esprit de l'auteur. « S'il existoit une logique, dit-il, elle ne seroit que la marche que suit l'esprit humain, dans le progrès de ses connoissances. » Il n'adopte pas la théorie ambitieuse et sommaire, que Condorcet va bientôt codifier, et se refuse à admettre que l'esprit philosophique soit le guide assuré du progrès. « Ce que Voltaire et Robertson appellent la marche de l'esprit humain n'est qu'une chaîne imaginée entre des résultats aperçus à différens intervalles du temps. Il est aisé de les apercevoir, de les rapprocher, et de les placer sur une même ligne. Mais ce n'est point sur cette ligne que l'esprit humain a tracé sa route ; il l'a peut-être touchée en quelques points, il s'en écarte dans tous les autres. » Plus loin, après avoir loué Locke et Newton de n'avoir point d'autre méthode que l'expérience et l'observation, il ajoute : « Si Voltaire et Robertson avoient été dirigés par un esprit aussi juste que celui de Locke, l'Histoire Générale (1) ne se seroit pas formée sans recherche et sans scrupule de quelques débris mieux distribués des lectures les plus communes, et *l'Introduction à l'Histoire de Charles-Quint* (2) ne se seroit pas assujettie sans examen à ces opinions vagues et générales qui forment ce qu'on appelle la philosophie du siècle. L'auteur auroit eu la sienne. » C'est la condamnation du parti-pris en histoire, et l'on n'a rien dit de plus fort contre l'*Essai sur les mœurs* ; si respectueux qu'il fût des talents, Boisgelin n'abdiquait pas

(1) Il s'agit de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

(2) L'Histoire de Charles-Quint parut en 1769. L'introduction était fort vantée par les philosophes. Elle donne le tableau des progrès de la Société en Europe, depuis le v[e] siècle jusqu'au xvi[e], et comprend trois sections : gouvernement intérieur, lois et mœurs; force nationale à l'extérieur; constitutions politiques de l'Europe en 1500.

le droit de les juger. Citons encore ce curieux passage, ajouté en 1785 à la rédaction primitive : il n'y a pas de logique générale : « J'en dis autant de la métaphysique, si on la distingue de cette science des analogies qui n'emprunte sa force et sa réalité que de nos observations. C'est cette vérité qu'a sans doute comprise un homme doué d'une vive et brillante imagination, Mr. de Saint-Pierre, quand il a si bien senti la nécessité d'emprunter toutes les harmonies multipliées de la nature, pour en déduire les causes finales. » Boisgelin, en caractérisant les *Etudes de la Nature*, trouve le mot dont Bernardin se servira, pour intituler son autre grand ouvrage. De plus il reconnaît que la sèche et courte philosophie de Condillac, a besoin d'être vivifiée par un grand courant d'imagination.

L'auteur termine son préambule par la critique d'un morceau célèbre, regardé comme un chef-d'œuvre par le siècle tout entier, *le Discours préliminaire* de l'Encyclopédie. « Ce discours n'est vraiment qu'un discours écrit avec ordre, élégance et précision. » C'est justement ce que la postérité en a retenu. Mais Boisgelin trouve aussi qu'on « y développe la succession des opérations de l'âme dans un ordre contraire à tous les progrès des hommes et des nations... Une phrase suffit pour faire naître tout à coup l'agriculture et la médecine... L'histoire, telle apparemment qu'on l'écrit en France dans le dix-huitième siècle, n'est regardée que comme l'ouvrage de l'amour-propre et de la curiosité... et c'est cette discussion superficielle sans principes, sans idées primitives, sans développemens suivis et même sans résultats qu'on a si souvent appelée le tableau de l'esprit humain ! » Un bon juge souscrirait à ce verdict. Boisgelin, conscient de sa hardiesse, termine par un salut à la mémoire de d'Alembert, en ayant soin de marquer les limites de son admiration : « Je suis loin de vouloir insulter à la mémoire de l'homme illustre qui calcula mieux que Newton la précession des équinoxes, et qui comme Newton a donné une langue nouvelle à la géométrie ; il semble avoir transmis l'éclat de son nom à l'*Encyclopédie.* » C'est assez clairement indiquer que l'œuvre gigantesque ne vit que du prestige de ses protagonistes. Ainsi

donc, à la fin du siècle, Boisgelin semble avoir dépouillé l'enthousiasme et les illusions de ses contemporains. Les plus grands noms ne l'effraient pas, et il accuse l'insuccès de leurs prétentions (1). Cette réaction du jugement personnel de l'archevêque peut paraître assez banale aujourd'hui ; si l'on veut l'apprécier justement, il faut se souvenir que c'était alors d'une grande originalité. Tout ce qui se flattait de penser, ne mettait pas dans l'enthousiasme de discernement. On avait unanimement l'opinion de Véri : « Je crois que le dix-huitième siècle sera le siècle d'une philosophie juste, d'une saine morale, d'une phisique éclairée, d'une chimie étendue, de grandes découvertes, d'une médecine d'observations, et en tout d'une critique judicieuse. » Quant à d'Alembert, Véri le célèbre en bloc : « Sublime géomètre, savant profond, philosophe judicieux, agréable littérateur, et auteur immortel par son tableau des sciences à la tête de l'Encyclopédie. »

On peut après cela se dispenser de suivre la réfutation des chimères de Bailly. Ce qui étonne le plus un lecteur d'aujourd'hui, c'est le ton d'incroyable assurance, d'infaillible certitude, que se donne l'inventeur du peuple fantôme. Il tranche gaillardement des questions qui exigeraient des recherches infinies et complexes : le bon sens de Voltaire s'en est offusqué. Quant à Boisgelin, il prend la peine de discuter pas à pas, et aux affirmations intrépides de Bailly, répond par des négations aussi bien étayées. Ce qui paraît merveilleux à Bailly, comme héritage scientifique du peuple supposé, paraît tout naturel à Boisgelin, avec autant de raison. Sainte-Beuve veut que Bailly n'ait pas cru à son roman et s'en amuse : cependant il est tout entier en germe dans la très sérieuse et pédante *Histoire de*

(1) On peut noter ici une étrange omission : Boisgelin ne parle nulle part de Buffon, qui était avec lui un habitué du salon Necker. Partageait-il le jugement de Véri ? : « Le système idéal de la nature, les explications imaginées des phénomènes, les formations supposées des corps célestes et de notre globe, les peintures charmantes du caractère moral des animaux, les descriptions vives et attachantes des passions de l'homme, sont autant de beaux morceaux d'un poème sur la nature, mais ils n'en sont pas l'histoire. » Pourtant un provençal protégé de Boisgelin, Joseph Aude, devint le secrétaire de Buffon.

l'Astronomie. La grande supériorité de Boisgelin sur Bailly, c'est de reconnaître que la question appartient à la fantaisie la moins éclairée. Il trouve des mots vraiment sages, et ce sont naturellement des aveux d'ignorance : « On ignore ce qu'étoient les Chaldéens avant la conquête de Babylone... Quelle est cette fatale nécessité de suppléer toujours ce qu'on ignore? » En l'occurrence, cette courte réponse eût largement suffi.

L'ouvrage profane le plus important de Boisgelin est resté manuscrit. Il ne faut pas l'oublier, si l'on veut bien juger de l'activité incessante et de l'incroyable labeur de cet esprit toujours tendu. En trois gros cahiers de plus de 1.200 pages, l'archevêque, qui aime Montesquieu jusqu'à s'égayer autour du *Temple de Gnide*, mais qui préfère les *Considérations* (1), a fait un commentaire suivi de l'*Esprit des Lois*. L'œuvre est sans doute le fruit de longues veilles ; la copie conservée a été faite avec soin sur une autre, de 1785 (2). Il ne peut être question d'analyser minutieusement cette longue critique, et il est impossible de la résumer. Sainte-Beuve, qui l'a vue, la déclare remarquable, et la considère comme une réfutation (3). Un passage de l'*Art de juger* révèle l'impression générale recueillie par l'archevêque, de sa longue intimité avec le chef-d'œuvre (4) : « Montesquieu, toujours armé d'une expression hardie pour voiler les sentimens que la monarchie lui donne, n'a point suivi dans l'Esprit des Loix, cette analyse qui remonte aux principes de la liberté des peuples et de l'autorité des Rois. C'est l'Esprit des Loix de France qu'il explique, qu'il justifie et qu'il ne réforme pas : il respecte tous les usages, il

(1) *Art de juger*, préambule.

(2) M. de Carné, *Correspondant* du 10 mai 1874, avait commencé une étude de ce manuscrit. Il dut l'interrompre, pour obéir aux scrupules des héritiers du Cardinal, et se borner à un article biograhique assez inexact.

(3) *Lundis*, VII, p. 74-75. L'œuvre de Boisgelin est bien supérieure à celle de Dupin.

(4) Boisgelin suit pas à pas son auteur. Seuls les Livres 27, 28, 30 et 31, d'un objet trop particulier, ne donnent lieu à aucune réflexion. D'après une allusion à l'assemblée du Clergé de 1785, (L XXV, c. 9) il semble bien que les *Réflexions sur l'Esprit des Lois* aient été terminées cette même année.

conserve tous les abus, il flatte la nation par son langage, il rassure le gouvernement par ses principes (1). » Il faut en conclure que Boisgelin ne jugeait pas l'analyse assez hardie, assez profonde. Dans le secret du cabinet, il s'est donné le plaisir d'aller plus loin, et d'appliquer, avec toute leur rigueur, les principes de ses maîtres les économistes. S'il ne fallait craindre l'inexactitude de rapprochements sommaires, on pourrait dire que sa réfutation comble, pour une part, l'intervalle entre l'*Esprit des Lois* et le *Contrat Social*. A travers la théorie, c'est une sorte de débauche d'esprit, que s'accorde, sur le papier qui souffre tout, l'administrateur dévoué, patient, amoureux de l'ordre par la conciliation, partisan d'un prudent empirisme. On comprend assez qu'il n'ait jamais songé à publier, mais qu'il ait caressé complaisamment, l'idée d'un duel avec un grand génie. L'abbé Grégoire a connu le commentaire manuscrit (2), et il semble que Boisgelin ait laissé voir assez volontier son œuvre, à ses collègues de la Constituante. Il n'était pas fâché de montrer que ses opinions libérales n'avaient pas attendu pour naître le grand choc révolutionnaire. Ce qu'il y a de plus audacieux dans les opinions de l'archevêque député se retrouve dans *les Réflexions sur l'Esprit des Lois* (3). En effet, s'il renouvelle sous cent formes différentes, le reproche fondamental qu'il fait à Montesquieu, de n'être pas allé au fond de sa matière, il ne veut pas que ce soit simple exercice d'école ; il a toujours sous les yeux les Français, et les abus qui les empêchent d'être heureux.

« C'est un portique, dit-il du chef-d'œuvre qui l'inspire, qui ne sert qu'à masquer des ruines, les ruines des édifices mal assemblés de tous les gouvernements. (Liv. I. C. 1)...

(1) Stendhal, qui aimait tant le style de Montesquieu, est du même avis. D'après lui, l'*Esprit des Lois* est « l'esprit du droit conventionnel que les caprices des hommes ont établi, et non des lois, de la nature desquelles l'homme peut tirer le bonheur ». (*Corresp.*, 25 septembre 1909. *Un peu de Stendhal inédit.*)

(2) *Mémoires*, t. II, p. 261.

(3) Et quelquefois textuellement. V. par ex. la différence entre la loi civile imposée par la force, et la loi religieuse établie par la persuation. L XXIV, c. 1, et Lettre aux maire et municipaux d'Aix (juin 1790).

Il est impossible de ne pas errer sans cesse au milieu des constitutions différentes, et de toutes les extravagances humaines, quand on n'aura point formé pour soi-même des maximes morales qui puissent tendre au bonheur des humains et qui deviennent le principe de tous les jugements qu'on doit porter sur les mœurs et sur les lois par lesquelles les humains sont gouvernés. Voilà la base qui manque à cet ouvrage célèbre, il est impossible de retrouver le véritable esprit d'un ouvrage qu'on appelle l'Esprit des Lois. » Boisgelin prétend encore que Montesquieu « n'annonce pas une seule idée nouvelle ; il dira ce qu'on a pensé, ce qu'on a fait dans les siècles de l'ignorance et de la barbarie. » (L. I,C. 3). A vrai dire, ce n'est pas un blâme : « Il n'a point trompé ses lecteurs sur l'objet qu'il se propose, ce sont eux-mêmes qui se sont laissés tromper par leur propre admiration. » Après trente ans écoulés, l'archevêque juge que l'admiration ne doit pas être une borne, et que le progrès des idées rend à l'esprit sa liberté. Il se met ainsi à l'aise avec l'auteur qu'il aime, et s'enhardit jusqu'à des remarques assez vives : « On dit, on se permet de dire qu'il faut favoriser le commerce, celui du peuple s'entend, afin que les sujets puissent sans périr satisfaire aux besoins toujours renaissants du prince et de la cour ; celui qui se permet cette phrase à la fois cruelle et servile, a donc pu croire que le peuple était fait pour les rois, et non les rois pour le peuple. Nous pensons que les besoins du roi doivent être ceux de l'état, que sa dépense de représentation doit avoir des bornes fixées, que son luxe même doit avoir son économie, et que le peuple ne doit payer que ce qui est absolument nécessaire pour des besoins connus et déterminés. » (Liv. V. C. 9).

Sous la généralité voulue des termes, la pensée du commentateur se tourne vite à la satire, et l'on reconnaît les mêmes accents que dans les lettres intimes : « Il faut que celui qui veut parvenir dans une monarchie, rabaisse ses talents et les perde par des occupations bornées et par une secrète complaisance pour les hommes médiocres dont sa fortune dépend. Il faut qu'il perde ses vertus comme ses talents pour acquérir et pour maintenir sa faveur ; il perd

par là même la véritable ambition qui n'est que le désir d'exercer toutes ses facultés et de déployer toutes ses forces. » (Liv. III. C. 7). Pour ce motif, Boisgelin donne carrière à son amour de l'état politique des Anglais : « Aussi longtemps que la constitution actuelle de l'Angleterre ne sera point altérée, il n'y aura point de premiers ministres ignorants et imbéciles. » (Liv. II. C. 2). Voici maintenant une royauté en décadence, et le portrait peu flatté de l'égoïste Louis XV : « Si les rois sont sans vertus, ils sont bientôt sans force, ils encouragent les vices des courtisans, ils concentrent leurs récompenses dans la même classe qui perd toutes les ressources de l'état. Les corps politiques sont corrompus par l'influence de la cour, les intérêts se communiquent, les rapports s'étendent, toutes les affaires de l'état deviennent des intrigues, la division des ministres favorise l'agitation des parlements, les provinces partagent les mouvements de la capitale. Soit qu'un gouvernement faible ou variable cède ou résiste, l'autorité s'affaiblit également par une sévérité nuisible ou passagère, et par une condescendance habituelle. Le souverain devient incertain, indifférent, s'accoutume à ces tristes alternatives d'une colère qu'il ne ressent pas, et d'une faiblesse dont il ne sait plus rougir ; il est sans désirs, sans volontés, il ne gouverne plus l'état, il ne lui reste d'autre pouvoir et d'autre règne que de renvoyer les ministres. » (Liv. III. C. 5).

Boisgelin ne se borne pas à la critique, il a l'idée d'un remède, et il l'expose avec une franchise et une largeur de vues remarquables, eu égard à sa classe, à son état et à la date. « Etablissez la liberté personnelle sur les fondements inébranlables de la persuasion universelle ; rendez la propriété sainte et inviolable comme le culte des dieux ; sachez maintenir dans toute son intégrité le pouvoir de chaque citoyen dans la république ; faites que les lois répriment tout acte de violence qui peut offenser la liberté personnelle, la propriété des biens et l'égalité des pouvoirs ; et ne craignez point que l'inégalité des fortunes qui entraîne celle des dépenses puisse troubler la paix des familles et corrompre les mœurs. Voilà les principes de tout état humain, la liberté, la propriété, la puissance. Ce sont là les droits

imprescriptibles de tous les hommes, qui ne devraient jamais être ceux d'un seul homme ou d'un petit nombre d'hommes. Il est des républiques comme des monarchies, qui ne peuvent avoir un esprit des lois, à moins qu'on ne veuille nous apprendre l'esprit des préjugés, des vices et des crimes. » (Liv. V. C. 7.) Cet amour de la liberté s'unit à un désir sincère de détruire les privilèges contraires aux droits du peuple. En querellant Montesquieu sur sa théorie des corps intermédiaires, obstacles au despotisme, l'archevêque prétend que « les pouvoirs intermédiaires en France ne sont que les instruments du pouvoir arbitraire, et non la sauvegarde de la liberté ».

Quelle est donc la place qu'il réclame pour son ordre ? « En général, le clergé, comme dépositaire de la religion, ne doit exister dans un état que comme la religion elle-même, son pouvoir n'est pas sur la terre, elle exhorte, elle persuade, elle ne gouverne point. Le clergé ne doit exercer ses pouvoirs civils que comme citoyen, comme un corps national, comme un ordre de l'état pour l'intérêt de l'état, de la nation et des citoyens. » (Liv. II, C. 4.) Boisgelin souhaite même comme un progrès, l'abandon, par ce corps, de son autonomie financière. « Le clergé peut conserver les formes de son administration particulière, en faisant l'évaluation de ses biens-fonds conjointement avec l'évaluation des biens-fonds de chaque province, et en proportionnant son imposition à la valeur connue de ses biens, et peut-être alors le clergé ne voudra pas conserver des formes dont les dépenses lui causent un accroissement d'imposition sans utilité. L'auteur de l'Esprit des lois s'étonne de cette maxime : le clergé doit contribuer aux charges de l'état. Les idées raisonnables ont fait des progrès parmi nous, le clergé lui-même reconnaît ses obligations et veut les remplir ; des évêques confessent la vérité de cette maxime dont l'auteur de l'Esprit des lois s'étonne, et sa surprise marque le temps où les connaissances justes en morale comme en administration n'avaient point encore commencé leur ouvrage et formé l'opinion publique. » (Liv. XXV, C. 5.) L'archevêque est donc bien préparé à demander l'égalité devant l'impôt.

En général, son commentaire sur les livres XXIV et XXV forme une sorte d'apologétique modérée, conciliante, d'un ton grave et convaincu ; il aurait mérité d'être imprimé comme un témoin de la pensée religieuse de l'époque. Souvent Boisgelin s'autorise de la vérité de la seule religion révélée, pour ruiner les observations de Montesquieu, sur les conflits entre les lois civiles et religieuses. « Il n'y a qu'une seule religion, celle qui n'est point l'ouvrage des hommes, celle que Dieu même a révélée à la terre. Toute autre religion est une invention humaine, toute autre religion est une loi civile ; ce sont les mêmes hommes, les mêmes mœurs, les mêmes circonstances qui tantôt ont créé la loi qu'on appelle religieuse, et tantôt ont créé la loi qu'on appelle civile. » (Liv. XXIV. C. 14.) Aussi imagine-t-il une séparation qui laisse intact le prestige de la révélation : « La vraie religion est séparée par ses dogmes de tous les gouvernements, et elle enseigne une morale qui ne peut altérer en rien un gouvernement dirigé par les principes des lois naturelles. On peut tellement séparer la vraie religion de l'état, qu'il n'y ait aucune union, aucune opposition entre les lois civiles et politiques et les lois religieuses, elles ne seront jamais opposées quand elles ne seront point unies. » L'archevêque a conscience de sa hardiesse, car il ajoute : « On peut en discuter librement les effets, parce qu'il ne s'agit point des principes ou des lois de la religion, que son immuable vérité ne dépend point de ses rapports accidentels et variables avec la loi civile. » (L. XXIV. C.1.) Sur la question de la tolérance, il est d'autant plus net, qu'il s'abrite derrière l'intolérance religieuse, essence même de la vraie religion, qui ne peut admettre l'erreur et le mensonge : « La tolérance civile est un dogme religieux, une maxime de morale, une loi naturelle et un principe d'administration. C'est ainsi que parle aujourd'hui sans efforts, sans courage et sans scandale, un ministre de la religion au milieu d'une Assemblée du Clergé. Dix lustres ne se sont pas encore écoulés depuis que l'auteur de l'Esprit des Lois parlait avec crainte et mesure le langage d'un siècle qui commence à penser. » Aussi demande-t-il avec véhémence : « De quel droit la loi civile veut influer sur la loi

de la conscience, de quel droit elle veut rejeter des religions étrangères qui sont des opinions, et qui n'ont point de rapport avec l'état des citoyens, de quel droit elle veut refuser à des hommes, à des citoyens tous les droits que leur donne la nature et la société. Une religion réprimée est la nature qu'on opprime. » Il déplore que « des missionnaires suivis par des soldats viennent leur prêcher à main armée une religion qu'ils ne croient pas et qui les rejette de sa croyance. Nous offensons également la religion des protestants et la nôtre, par des persécutions qu'une tradition commune de douze siècles nous apprit à condamner. » (L. XXV. C. 9.) Il en prend à témoin l'apologie de Tertullien, et plus loin, C. 13, celle de Justin.

Il n'en est que plus à l'aise pour réclamer en faveur de la religion catholique le droit au prosélytisme (L. XXIV. C. 26). Il conteste vivement l'assertion de Montesquieu, que les monarchies s'accommodent mieux du catholicisme, et les républiques du protestantisme : « Ces principes, dit-il, sont démentis par les faits. » (L. XXIV, C. 5.)

C'est que théoriquement Boisgelin a beaucoup de goût pour la forme républicaine, tempérée par le fédéralisme : « C'est ainsi que l'univers entier devrait être gouverné ; la monarchie même et la monarchie la plus durable, ce serait celle qui dirigerait la grande république, qui se renfermerait dans l'ordre des intérêts communs à toutes les provinces, et qui laisserait subsister sans trouble chaque république, chaque ville dans le gouvernement de la municipalité... Et c'est sous cette monarchie sage et modérée que se feraient sentir et que se maintiendraient dans toute leur activité les vertus sans lesquelles ne peuvent subsister ni les républiques, ni les monarchies. Ainsi le gouvernement serait républicain dans chaque ville, dans chaque province, dans la réunion de toutes les provinces, et ce gouvernement n'en serait pas moins monarchique dans les pays où les habitudes et les lois donnent constamment des chefs héréditaires a la nation... Et le monarque, chef général d'une république aussi forte que serait celle de la France, serait sans doute plus heureux et plus respecté que ne l'ont jamais été nos rois, sans cesse affaiblis par l'excès même de leur puis-

sance qui multiplie leurs besoins et qui détruit leurs ressources. » (L. VIII, C. 16.) Il rêve même d'« un gouvernement sur tous les objets communs à tous les états, qui serait la grande république ou la grande monarchie européenne ». (L. VIII. C. 17.) En quoi il se défend d'imiter l'abbé de Saint-Pierre : « C'est un rêve bien plus étendu qui n'est impossible que par l'accord même de toutes ses parties et par sa perfection, qui devient impossible parce qu'il est simple et naturel, parce que l'état simple et naturel est loin encore de la constitution de tous les états. »

Ordinairement c'est avec des vues plus modestes et plus précises, que la vaste érudition historique du commentateur suit sans effort le modèle. A côté de l'antiquité littéraire, uniformément souriante, gracieuse et galante, Boisgelin connaît bien les vicissitudes des républiques grecques et de Rome. Il s'étend longuement sur les questions de commerce et de monnaies. Il discute les affirmations des voyageurs, et analyse les exemples pris dans l'Inde aussi bien qu'en Turquie ou en Amérique. Mais surtout il s'intéresse à l'histoire de France, au passé immédiat qui donne des leçons au présent.

Les questions en jeu passionnent Boisgelin. Il a voulu se donner une bibliothèque historique aussi complète que possible, et a fait appel aux lumières spéciales de son ami Méjanes : « Je reçois la liste bien satisfaisante des ouvrages sur l'histoire de France. Vous n'avez négligé celle d'aucun siècle, et si je puis remplir ce que vous me proposez j'auray une précieuse et charmante collection. Mais je mets beaucoup trop d'argent en pierres et en bâtimens (1). » C'étaient des réparations à son château familial, et surtout, cette année-là même, la construction d'une chapelle de la Sainte Vierge, à l'église paroissiale de Cucé (2). Le marquis de Méjanes prenait aux livres un intérêt trop passionné, pour permettre à l'archevêque de les abandonner. Il y mettait un désintéressement qui provoqua cette plainte charmante

(1) Lettre datée de Cucé, le 17 juillet 1779.

(2) Guillotin de Corson, *loc. cit.*, t. IV, p. 300. Cette chapelle, ornée de vitraux aux armes de Boisgelin, a disparu dans la construction récente d'une nouvelle église.

de son ami : « Sçavez-vous que vous excitez ma curiosité et que vous la repoussez par les propositions les plus aimables. Je ne peux plus recevoir les ouvrages que vous m'annoncez si vous ne voulez pas faire un compte avec moy. Votre bibliothèque et la mienne sont deux entreprises qui ne peuvent plus se concilier, et il faut que vous ne me parliez plus de livres ou que vous me permettiez de ne pas mettre votre obligeance à contribution(1). »

VI

Fort d'études si complètes et si variées, confiant dans son expérience provençale, Boisgelin croit avoir des lumières pour conduire les peuples ; il souffre impatiemment d'être à un rang secondaire parmi ceux qui dirigent les affaires ; il attend l'occasion favorable de déployer ses talents, et de faire enfin le bien d'une manière souveraine. Mais il lui manque d'abord, pour arriver au pouvoir, d'être courtisan. Il n'en a pas la tournure d'esprit ; il a gardé plutôt la fierté de l'ancienne noblesse, qui ne voit volontiers dans le roi que le premier des gentilshommes. Le roi de Suède, en 1784, fait un voyage à travers la France : « J'auray voulu, écrit Boisgelin à Méjanes, voir le roy de Suède à son passage en Provence. Je luy marqueray sûrment beaucoup de respect, mais ce n'est pas le plaisir de rendre un hommage à son rang qui me donne envie de le voir. C'est bien assez d'avoir un roy sans en chercher d'autres. Mais je ne serois pas fâché de le juger par moy-même, et il doit être bien assuré que son rang n'y sera pour rien. (2) » Avec cette aisance un peu frondeuse, il garde d'autre part, dans son ambition, une naïveté, une candeur, qui le laisseront toujours dupe. Il se figure qu'il suffit, pour être apprécié, de voir juste et de vouloir bien ; quitte à s'impatienter et à désespérer, quand il se heurte à l'intrigue souvent méprisable, et à la légèreté toujours inconstante.

(1) Lettre du 7 janvier 1784.
(2) *Ibid.* Il s'agit de Gustave III.

Tout d'abord, faute de souplesse et de flatterie, il gâte ce qui aurait pu être le commencement d'une grande fortune. Le samedi 10 juin 1775, veille du couronnement de Louis XVI, il inaugure la solennité par le discours d'usage. Le succès fut grand, si l'on n'alla pas jusqu'à interrompre l'orateur par deux salves d'applaudissements (1) ; aucune relation contemporaine ne fait mention de cet incident, mais toutes constatent la grande impression produite par le sermon. Avant la fête, Bachaumont avait fait ce pronostic (2) : « C'est M. de Cussé archevêque d'Aix qui est chargé du discours à prononcer au sacre. Ce prélat s'est enfermé pour son travail. Le cordon bleu est la récompense ordinaire de cette fonction. » Telle est la première apparition, dans la vie de Boisgelin, du cordon bleu toujours attendu, jamais obtenu. Les deux évêques, en effet, nommés dans l'ordre du Saint-Esprit à l'occasion du sacre, furent Dillon, et Coëtlosquet ancien précepteur du roi. De plus, les moindres compliments ou harangues, débités au cours des fêtes, sont reproduits *in extenso* dans le *Journal historique* de Pichon, compte-rendu officiel. Seul, le plus important, le discours de Boisgelin, est passé sous silence. On ne connaît que le texte de l'orateur (3) : « *Regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam.* Un roi sage montera sur le trône, il régnera dans la justice et l'équité. » C'est d'une convenance parfaite. Mais l'archevêque cette fois encore, considère les choses plutôt que les personnes. Appelé à dégager la leçon du sacre, animé de l'attente générale, confident des projets de réforme de son ami Turgot, il fait avec un libre enthousiasme, le tableau d'un règne réparateur ; il donne l'essor à l'espoir de la nation, il s'enhardit à tracer au nouveau monarque, le chemin austère du devoir et de l'abnégation. Ce n'est pas une conjecture. Marmontel a laissé une relation du sacre (4) ; il s'y trouvait comme le reporter de la philosophie ; sa satisfaction

(1) De Carné, *loc. cit.* On applaudit bien, mais le lendemain, à l'entrée du roi dans la cathédrale.

(2) T. VIII, 18 mai 1775.

(3) Jérémie, XVIII, 5.

(4) *Lettre à M... sur la cérémonie du Sacre de Louis XVI.* A Reims, le 11 juin 1775, 7 pages in-8.

peut servir à mesurer le mécontentement des vieux courtisans, tels que Saint-Florentin, qui conservaient à la cour l'influence que donnent de longs services : « Bien que dans cette auguste et nombreuse assemblée, un prélat jeune encore et déjà distingué ait osé faire entendre au Roi le langage austère et sensible de la vérité courageuse, de l'humanité gémissante, ni ce prélude digne de la solennité dont il portait le caractère, ni cette solennité même dans sa religieuse splendeur n'auraient été l'objet de votre étonnement. » On peut donc se figurer l'effet produit ; Turgot et Malesherbes dont l'amitié compromet déjà l'orateur, approuvent ; les courtisans sont scandalisés ; Maurepas sceptique et prudent, se réserve ; on escamote le discours et la récompense habituelle, le cordon-bleu. Boisgelin n'ose ou ne peut publier son œuvre. Cette aventure pèsera sur toute sa carrière politique ; on se fera un malin plaisir de rappeler son succès pour l'en rendre prisonnier. Roquelaure insistera encore sur le Discours du Sacre, ce qui est assez étrange, puisqu'il s'agit d'une œuvre non publiée. Il rappellera « cette éloquence touchante avec laquelle, en présence de la nation, vous n'avez rien dissimulé au souverain des engagemens qu'il prend avec son peuple. » On fit facilement croire à Louis XVI que l'archevêque avait dépassé la mesure, en parlant comme Fénelon de la misère du peuple et des devoirs du roi. Bon gré, mal gré, Boisgelin resta celui qui « prit pour son texte les bornes que devait se prescrire l'autorité royale (1). » On comprend assez, qu'après l'éphémère faveur de Turgot, ce ne fut pas un titre pour arriver au ministère.

L'histoire de ce qu'on a appelé l'ambition de Boisgelin, est faite de déceptions. Ambitieux, il le fut, mais de servir. Ce qu'il a sans cesse devant les yeux c'est le bien public ; il croit pouvoir y travailler efficacement ; sans présomption, quand il se compare à un Brienne, à un Dillon, tant prônés à Versailles, il peut se rendre le témoignage qu'il apporte plus de lumières et plus de vertus.

La seule fois qu'il est proposé formellement pour le

(1) Fr. de Neufchâteau, Réponse à Dureau de la Malle.

ministère, les circonstances le desservent encore. On eût dit qu'il était question de lui, juste assez pour qu'on ait un motif de l'écarter désormais. Malesherbes venait de démissionner ; Turgot seul tenait tête à la coalition des intérêts personnels menacés, des esprits timides et étroits, à qui tout changement inspirait une crainte irraisonnée. On sait que le ministre ne daigna faire aucune concession. Le 30 avril 1776, il envoie au roi la fameuse lettre, où il proteste contre la nomination de l'incapable Amelot, contre la faiblesse de Maurepas, contre l'isolement où le laisse, en face des abus, le départ de Malesherbes. Puis après avoir évoqué, avec une hardiesse prophétique, le billot de Charles I[er], il ajoute : « Si Votre Majesté n'attache pas assez de prix à mes services pour m'accorder le secours de l'abbé de Véri ou de l'archevêque d'Aix, alors j'oserai lui représenter que M. de Fourqueux, intendant des finances, est le meilleur choix après ces deux premiers (1). » Il s'agissait de la maison du roi ; la réforme était prête, trente-trois millions étaient déjà trouvés en Hollande, pour le remboursement des offices supprimés. La réponse de Louis XVI fut une lettre de renvoi. Boisgelin ne connut pas aussitôt l'honneur que lui avait fait Turgot ; il s'en croyait même oublié et souffrait d'avoir été laissé à l'écart des affaires. Comme Véri, soutien de Turgot près de Maurepas, il était alors à la campagne ; il se reposait à la Roche-Bernard. Une des mauvaises chances de Turgot fut donc d'être privé, à l'heure critique, du secours de ses amis. A ce moment même, Boisgelin appréciait avec une piquante sagesse, la situation des deux ministres réformateurs : « C'est donc à la Pentecoste que vous renvoyez M. de Malesherbes, je l'aime et je l'estime, mais il a beau dire, je compare son passage dans le ministère au voyage de Cirano dans la lune. La différence est que Cirano, dit-on, y retrouva la fiole remplie de tout son bon sens, et il crut pouvoir rapporter son bien sur la terre, mais il n'y avoit de bon sens pour M. de Malesherbes, que de ne pas venir dans le ministère, ou d'y rester (2). » Malesherbes était le premier à convenir, avec

(1) Journal de Véri.

(2) A la comtesse de Gramont, 13 mai 1776.

sa bonhomie brusque et savoureuse, qu'une certaine fermeté n'était pas son fait. Quelques jours avant d'être appelé au ministère, nous raconte Véri, il se trouvait avec Boisgelin chez Mme Blondel (1). « On parloit des ministres. Je vois de plus en plus, dit l'archevêque, que ce n'est ni par l'esprit, ni par les vertus, ni par les idées supérieures qu'on gouverne bien, mais par le caractère (2). — Vous avez bien raison, dit vivement Mr. de Malesherbes, c'est ce qui fait que je ne serois pas bon ministre, je n'ai point de caractère. — Que dites-vous là, reprit Mme Blondel en riant, que vous n'avez point de caractère ? — Non, en vérité je n'en ai pas. — Je vous vois pourtant tenir ferme dans vos idées, lorsqu'elles sont fixées. — Mais il n'est pas sûr, reprit-il promptement, que j'en ai de fixes sur les trois quarts des choses. »

Sa présence était cependant le seul appui moral de Turgot : « M. Turgot sera le plus fâché de tous, dit encore Boisgelin ; il a besoin des réformes pour l'intérêt des finances, et les réformes de cour avoient besoin de beaucoup de courage... J'en suis fâché pour le monde et pour la cour... Il est bien sûr que les dettes se multiplieront et que le roy sera toujours dans le besoin et dans l'impuissance. Un roi de France est le maître absolu quand il n'a point d'imposition nouvelle à lever sur son peuple et voilà ce qu'on ne peut plus espérer sans réformes. » C'est le raccourci même du règne. Boisgelin aurait-il trouvé ce courage qu'il proclame nécessaire, contre des amis, des parents, dont une place à la cour faisait toute la situation ? L'heure est déjà trop grave, pour que les pratiques d'une conciliation ingénieuse aient chance de suffire. Quoiqu'il en soit, la disgrâce de Turgot le remplit de tristesse et d'appréhensions : « Le renvoy d'un contrôleur général que le parlement n'aime pas est bien plus fâcheux pour l'authorité que le simple refus d'enregistrement qui finit par un lit

(1) Femme du diplomate ministre de France à Vienne, et sœur de M. Francès, secrétaire d'ambassade à Londres. Elle était fort goûtée dans le monde pour ses qualités de cœur et d'esprit.

(2) Il y a là peut-être une légère critique de Turgot, qui n'avait point eu le *caractère* d'imposer Boisgelin pour le cordon bleu, ou pour le ministère.

de justice. Un successeur de Mr. Turgot aura difficilement autant de force, de probité, d'amour du bien que luy, et il se dira toujours à luy-même que Mr. Turgot n'a pas pû résister à l'opposition même vaincue du Parlement. Si la lettre de M. de Maurepas à Mr. Turgot est vraye, la réponse est fâcheuse à recevoir (1), il me semble qu'on ne devoit pas la provoquer. Mr. de Maurepas s'est laissé tromper par des cris intéressés qu'il a malheureusement pris pour le cry public, et par lesquels le cry public étoit étouffé. On regrette dans les provinces l'homme du peuple (2). » L'expression est belle, d'être simple et vraie. Quel honneur pour l'archevêque, s'il avait eu la gloire de collaborer avec Turgot ! Sa fièvre d'activité, son amour du bien général n'auraient-ils pas été décuplés ? On voit qu'il comprenait son ami, et qu'il était d'accord avec lui. Il l'estimait même davantage, de n'avoir pas obtenu de lui des agréments personnels (3). Comme Turgot, il prévoyait que la guerre d'Amérique serait l'écueil définitif des réformes, et rendrait impossible le salut de la monarchie : « Une guerre de mer et de commerce avec les Anglais est la seule que nous puissions faire avec quelque intérest, et il faut sonder nos forces pour nous y commettre. Le moment seroit favorable si les forces ne nous manquoient pas. Mais nous avons peine à soutenir nos finances, nous commençons à former nos armées de terre et nous n'avons point de marine. » Turgot, avec ses projets de reconstitution, était le dernier espoir sérieux du régime, et Boisgelin l'a senti.

Pendant la retraite du grand ministre, ils continuèrent de se voir, et de regrouper, dans l'hôtel de Véri, où habitait Turgot, le petit cercle des amis de Sorbonne (4). En 1778, Turgot écrit encore à son ancien secrétaire Caillard : « L'archevêque d'Aix est à présent à Paris. Vous aurez appris par la gazette le cordon-bleu de son frère. C'est une grande

(1) Les deux lettres sont publiées par Ségur, *Au couchant de la monarchie*, t. I, et par Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, p. 532.

(2) A la comtesse de Gramont, 27 mai 1776.

(3) Lettre du 20 mai à la comtesse de Gramont.

(4) C'est Boisgelin et Turgot qui présentent Morellet à la comtesse de Boufflers, la charmante reine du Temple. (Morellet, *Mém.*, t. I, p. 142.)

joie pour eux, et en effet il était important qu'il eût cette petite fortune avant de présider aux Etats de Bretagne, pour qu'on n'y dise pas qu'il vendra la province pour avoir le cordon-bleu. » Aux libres causeries chez Véri, il manquait cependant un des anciens interlocuteurs : Brienne n'aimait pas les disgrâciés. Voici ce que raconte Sénac de Meilhan (1) : « Necker étoit odieux à Turgot, qui n'en parloit qu'avec le dernier mépris, et ne se servoit, lorsqu'il étoit question de lui que de ces mots : *ce drôle-là* ; ses amis pour ménager sa sensibilité avoient soin d'éviter d'en faire mention : la haine de cet homme vraiment vertueux venoit de l'idée que Necker étoit un imposteur qui feroit le malheur de la France (2). » Mais Necker venait d'être appelé au pouvoir ; Brienne avec cynisme fit volte-face, et fut le courtisan le plus empressé du vaniteux Génevois. Boisgelin, que sa charge provinciale obligeait à des rapports avec les ministres successifs, y mit plus de décence. Il connaissait Maurepas depuis longtemps, et était invité à Pontchartrain ; mais il n'avait aucune illusion, et plus tard il se demandait si Maurepas était digne d'avoir des amis. Avec Necker, il garda toujours une réserve déférente, qui excluait l'intimité et la pleine confiance.

Il semble que la deuxième tentative, pour pousser au ministère l'archevêque d'Aix, fut encore indirectement l'œuvre de Turgot. C'est en effet l'amie intime et l'admiratrice du grand homme, Mme de Liancourt, qui pose la candidature de Boisgelin, à la feuille des bénéfices (janvier 1777). Elle insiste près de Maurepas, d'accord avec Turgot. L'archevêque prend feu aussitôt, et envoie à Mme de Gramont de quoi séduire Maurepas : « Il seroit à désirer qu'on fit sentir à M. de Maurepas son véritable intérest, il faudroit lui dire à quel point il pourroit se confier, raisonner à son aise, combien il seroit assuré du conseil, de la mesure, de la discrétion et de la fidélité, il faudroit

(1) *Loc. cit.*, p. 206.

(2) Véri adopte si bien les préventions de Turgot contre Necker, qu'il accuse ce dernier d'avoir trahi pendant la guerre d'Amérique. Des copies de lettres furent communiquées à Maurepas et à Vergennes qui ne purent avoir les originaux.

luy parler de la différence de caractère avec les amis qui n'ont pas voulu de moy et de la conduite que j'ay tenue bien franche et bien simple entre eux et luy (1). » En résumé, pour obtenir la charge, Boisgelin n'imagine pas d'autre moyen d'intrigue, que de dire qu'il en est digne. Il ne songe pas même à s'assurer du suffrage de Véri, tout puissant sur Mme de Maurepas. Celui-ci, en 1775 il est vrai, lorsque la sénilité de la Roche-Aymon laissait déjà prévoir l'ouverture de la succession, ne recommande au premier ministre que Brienne et Marbeuf. En 1777, le roi ne voulant pas de Brienne, c'est Marbeuf qui est nommé. Au cours de ses espoirs et de ses déceptions, Boisgelin n'emploiera jamais une tactique plus savante. Ses grands mouvements d'ambition sont toujours provoqués par d'autres : c'est une lettre de la duchesse de Liancourt, c'est le plus souvent un mot de Mme de Gramont ou de Bruno. Une fois mis en éveil, toujours à l'affût d'une situation qui développe sa liberté et son pouvoir d'agir, impatient de trouver l'emploi plus large de ses facultés, l'archevêque s'enflamme à l'image qu'on lui présente ; il voit tous les avantages de la nouvelle place, il les réalise en esprit ; il gourmande bientôt ceux qui ont troublé sa tranquillité et flatté ses désirs, il les trouve lents et insouciants, il enrage. En vérité, les perspectives qu'on lui ouvre ne sont que mirages ; Bruno est avantageux, Madame de Gramont aime les racontars ; tous deux sont encore plus légers, incapables d'efforts suivis. Et le pot au lait se renverse une fois de plus.

Boisgelin ne cherche jamais à corriger la mauvaise fortune par l'assiduité du courtisan. Il manque délibérément les occasions les plus naturelles d'acquérir de puissants appuis. En 1777, on organise le voyage du comte de Provence dans le midi de la France. L'archevêque va sans doute se donner le plaisir et le profit de recevoir le prince, comme le lui a demandé Amelot. Point du tout. Il est occupé de l'affaire des évocations ; il poursuit le ministre de Versailles à Compiègne, de Compiègne à Fontainebleau ;

(1) A la comtesse de Gramont, 28 janvier 1777.

sa présence est indispensable pour obtenir une conclusion favorable. Il se borne donc à écrire au duc de Laval qui dirige le voyage ; et c'est pour rendre faciles et agréables à son ami Méjanes, les détails de la réception : « Je marque positivement l'impossibilité de recevoir Monsieur à Tarascon et de l'attendre à Aix, je marque aussy le désir que j'ay que les administrateurs soient bien traités par Monsieur. » Il fait interrompre les travaux de l'archevêché, et préparer des logements pour la suite du prince : « Vous me feriez un grand plaisir qui ne vous donneroit pas beaucoup de peine si vous pouviez jeter un coup d'œil sur les appartemens de l'évêché... je désirerois que tout y fut en état pour recevoir ceux qui y seront logés... vous sçavez que M. Fontaine ne jugera pas comme nous y sommes accoutumés, de ce qui est convenable (1). » Son grand désir, c'est de rendre la visite utile à l'administration. Mais comme d'ordinaire, le passage est trop rapide pour permettre au grand personnage de s'informer avec profit : « J'avoys préparé les voyes pour qu'on vous parla beaucoup et qu'on vous fit des questions. Je vous avois nommé, recommandé pour vous et pour le bien de la chose publique. Je désirois que l'administration fut connue et louée, mais je sens qu'il est bien malaysé d'employer aussy bien des momens aussy courts et de les rendre utiles (2). » Peut-être aussi le prince prenait-il peu d'intérêt aux canaux et aux routes de Provence. Il fut cependant satisfait de son séjour, et félicita l'archevêque, qui lui fit sa cour le 19 juillet, de la bonne marche de son administration : « Je suis un peu fâché seulement qu'on n'ait pas fait plus de questions sur les objets dont elle s'occupe et sur les choses utiles qu'elle a pu faire ou qu'elle prépare (3). » Boisgelin sans doute est ravi qu'on le loue, mais il veut surtout qu'on soit persuadé qu'il le mérite, et qu'on rende justice à ceux qui le secondent.

Si l'on veut savoir en quoi consiste précisément son ambition, il faut le prendre à une heure calme, où il ne

(1) A Méjanes, 12 juin 1777.
(2) *Ibid.*, 26 juin 1777.
(3) *Ibid.*, 26 juillet 1777.

désire rien en particulier, où il n'est pas aigri par une injustice. Son ami Méjanes l'avait félicité de sa nomination d'abbé de Chaâlis (avril 1779) ; et il profitait de l'occasion pour sonder les desseins d'une âme, qu'il savait noble et désintéressée. L'archevêque répond sans se faire prier : « En général vous sçavez comme je pense. J'aime les occupations, les devoirs, la vie de famille et de société, et il faut avouer que je n'ay rien à désirer pour mon propre bonheur. Je n'iray point empoisonner une vie heureuse et paisible par un autre sorte d'ambition qui dépend du hazard, du caprice des hommes, et qui dans une monarchie ne peut jamais avoir une marche assurée. J'aime à bien faire ce que je fais, c'est un grand avantage dans toutes les situations, et c'est celuy que je sentiray toujours plus dans des positions considérables, si le hazard monarchique me donnoit par la suite plus de pouvoir et d'occupation (1). » Cette dernière phrase est sa devise. Ce qui prouve la candeur de son désir d'action multipliée, c'est qu'il ne ressent aucune aigreur contre ceux qu'on lui préfère ; il est le premier à leur découvrir des titres. Voici comment, après son échec à la feuille des bénéfices, il apprécie son heureux rival Marbeuf : « M. d'Autun se présente avec noblesse et vérité dans ses discours. Mais il faut toujours attendre les succès d'un ministre (2). » La réserve même est garante de la sincérité.

Ce qu'il a désiré le plus, et dont la privation le pique au plus sensible du cœur, c'est, par une contradiction très humaine, une distinction sans charge et sans pouvoir, l'ordre du Saint-Esprit. Il est vrai qu'on la lui doit depuis les premiers jours du règne. Jamais on ne la lui donnera. Cependant il trouve justes les nominations, ce qui est vraiment d'une bonne et belle âme. En 1779, Chaâlis lui rend encore la résignation plus facile. « Il faut avouer aussy, écrit-il, que je distingue bien les grâces qui donnent les moyens d'être utile et celles qui ne donnent que des honneurs. Au reste ce sera Mr. de Senlis, 1er aumônier du roy, auquel le cordon-bleu est destiné. C'est avec peine qu'on

(1) A Méjanes, 26 avril 1779, datée de Pontchartrain.
(2) *Ibid.*, 21 août 1777.

le refuse à Mr. le cardinal de la Rochefoucauld et il est bien juste que le premier soit réservé pour luy. Je pourrois moins que personne le luy disputer, je me souviens d'avoir été son grand-vicaire et je m'en souviens avec reconnaissance, puisque c'est luy qui m'a nommé grand-vicaire de Pontoise (1). » En 1782, c'est Brienne qu'on lui préfère. Il se borne cette fois à ne pas récriminer : « Toutes vos conjectures ont été bien justes, je sçavais qu'on pensoit à moy et j'étois tranquille. J'ai été ensuite de la même tranquillité parce que je n'y ay plus songé moy-même. Mr. de Toulouse vient d'obtenir une grâce qui lui rend sa position (2). » Le roi avait refusé assez brutalement de nommer Brienne à Paris. En 1784, il y a encore une nomination ecclésiastique dans l'ordre : Marbeuf, ministre depuis sept ans ; son collègue d'Aix estime que c'est trop naturel. Boisgelin était trop en vue dans le haut clergé, pour n'avoir pas été candidat au siège de Paris. Il paraît avoir rencontré une opposition assez positive, qui le fit même renoncer aux démarches ordinaires. De quelques allusions assez obscures, on peut soupçonner que le porte-paroles de ses ennemis fut cette fois encore, comme pour la feuille des bénéfices, l'évêque de Rennes Bareau de Girac, ami de Brienne et de Talleyrand. Cela est assez misérable.

VII

On a vu que l'archevêque prenait philosophiquement ses échecs, mais il ne pouvait se défendre d'un certain étonnement devant la constance de la fortune adverse. Ce n'est pas le découragement ; c'est une tristesse mêlée de dégoût : « Vous me direz qu'il faudroit guirlander de bleu toutes mes jouissances, mais il m'est impossible d'y songer quand il n'en est pas question ; et je vous assure que je n'y songe plus du tout jusqu'à la première occasion. On a tort de ne pas m'employer, j'ay acquis des connoissances, je me fais

(1) A Méjanes, 26 avril 1779.
(2) *Ibid.*, 12 janvier 1782.

un plaisir d'être utile, je ne prends d'autre voye que celle de connoistre et de persuader (1). » Mais à quoi servent les mérites seuls ? « Il faut être en province pour croire qu'on peut faire quelque chose et pour sentir qu'on a droit aux récompenses. Mais à Versailles on n'est rien et on ne peut rien mériter. » Ce qu'il appelle sa philosophie consiste à se réfugier dans l'action. « Je veux qu'il ne me reste pas un moment vuide dans ma vie. Je la trouve bonne à étourdir et j'en viendray à bout. » Son moyen, c'est de gagner toujours davantage la confiance de sa province, par des services répétés : « J'ay tort de vous reparler encore de tout ce qui me fait plaisir dans un ordre de choses qui est étranger à la bonne compagnie. Je pense pourtant que si je n'avois que les idées de cette bonne compagnie, je ne retrouverois pas dans la province tous les agrémens qui peuvent me dédommager de mon éloignement. Les idées justes et les bons sentimens ont donc aussy leur récompense en dépit de tous ceux dont les vaines idées semblent gouverner le monde de la cour et de la capitale... (2) Il y a plus de vertus privées à Paris qu'en province : on y est plus facile dans sa famille, plus obligeant dans la société, plus aimable dans le monde, et tout ce qui est utile et agréable aux autres est sans doute la vertu. Mais il y a plus de vertus publiques en province : chacun y remplit mieux les devoirs de sa place, on s'occupe plus des objets utiles, on a moins d'intérests personnels auxquels on puisse les sacrifier, on n'est point détourné par l'ambition, on l'est moins par le plaisir et les sociétés, et les sociétés à Paris, les plaisirs et la cour ne permettent pas de conserver la plus foible idée du bien public... Icy on discute avec intérest ce que fait l'administration de bien ou de mal, et un homme médiocre en place est occupé de bien faire pendant que l'homme d'esprit à Paris veut plaire, s'enrichir et obtenir des honneurs (3). » Ce n'est point un ambitieux vulgaire et forcené, qui se console avec cette raison, et ce culte du

(1) A la comtesse de Gramont, 18 décembre 1782, datée de Fréjus. *Id.* les deux citations suivantes sans date.

(2) A la comtesse de Gramont, 22 novembre 1782.

(3) *Ibid.*, 13 décembre 1782.

bien faire. « Pourquoi, demande-t-il, dire folie de faire le bien quand je suis en province où le bien a quelque prix, quand j'y crois, quand il est vray que je jouis de tout celuy que j'ay fait... (1) Ah ! je ne cesse de le redire, il faut s'approvisionner dans le cours ordinaire de la vie, d'habitudes calmes et justes. » Voilà, nous semble-t-il, la physionomie habituelle de Boisgelin, oubliant, par ses bienfaits, les intrigues et les dédains, maître souriant de ses jeunes grands-vicaires, se vengeant noblement de n'être pas à la première place, par un travail écrasant. Il donne lui-même la recette de cette existence si bien remplie : « La vie doit se perfectionner comme un ouvrage qu'on corrige chaque jour, et sa perfection consiste à prendre successivement le sentiment convenable à sa situation... Je ne veux pas sacrifier ma vie à des regrets. » Idéal de peu d'horizon, comme le siècle ; mais rempli d'une laborieuse énergie qui est déjà de l'abnégation.

Des regrets, Boisgelin ne peut s'empêcher d'en manifester dans l'intimité ; il avoue que l'obscurité relative où on le laisse, est « la grande playe de sa vie ». Il réussit bien à tromper sa soif d'activité, mais il rêve toujours de mieux satisfaire ses goûts et ses aptitudes. « Comment faire sentir son mérite à la Cour ? je n'en sçais rien. Les intrigues sont l'unique source d'intérest, et les actions utiles et lointaines sont comme une faible pierre qui tombe dans l'Océan. Son ondulation n'est pas sentie au-delà du petit cercle qui se forme autour d'elle. Il n'y faut plus songer. L'honneste homme placé dans une monarchie doit se borner à bien faire et se récompenser lui-même, par sa propre satisfaction (2). » Il raille avec amertume la vaine agitation de ses amis de cour, il n'y croit plus : « J'ay une affaire dit-on, une grande affaire bien intéressante et j'ay des espérances. Mr. un tel, Mme une telle se donnent des mouvemens incroyables. J'ay eu de grandes difficultés à vaincre, il falloit toute mon activité. Je suis un homme dans l'occasion. Je ne doute pas un moment que cet homme de l'occasion animé pénétré de tant d'intérest, n'ait proposé quelque

(1) A la comtesse de Gramont, 26 décembre 1783.
(2) *Ibid.*, 10 décembre 1782.

projet de grande importance pour l'état. Je suis tout étonné d'apprendre qu'il ne s'agit que d'un bout de ruban (1). » Chaque jour davantage, il a le sentiment que sa fortune politique se heurte à deux obstacles : la cour et le clergé. Il n'est pas courtisan, et il n'a pas le goût de l'intrigue, voilà ce qui le fera toujours échouer à Versailles. « Faire sentir son mérite », suivant son expression, est impossible. Alors le commentateur de Montesquieu, le familier de lord Stormont ambassadeur d'Angleterre, l'ami de lady Forester et de tous les Anglais distingués qui vivent à Paris, juge sévèrement la monarchie où il ne trouve pas sa place. D'autre part, il est certain que le clergé n'est pas disposé à le soutenir dans ses velléités politiques. On l'emploie dans toutes les affaires, on lui confie le règlement des plus importantes et des plus embrouillées ; il a de l'autorité et de l'influence. Mais on l'utilise plus qu'on ne l'aime : il est de son temps avec trop de sympathie, il a trop de succès dans les salons ; voilà pour les tenants de la tradition. Il est par contre le jouet de Brienne, qui dans sa poursuite obstinée de la faveur et du pouvoir, veut l'écarter de sa route comme un rival dangereux ; Boisgelin dans sa droiture, ne s'en doutera qu'aux derniers jours du règne, quand Brienne, à la première place, étalera au grand jour son incapacité et ses vices.

En attendant, Boisgelin, fort de ses intentions et de ses desseins, éprouve une rancune croissante contre les bornes sociales qui s'opposent à son élévation. Il rêve d'un état politique où le mérite soit assuré d'être reconnu. Et un jour, que Madame de Gramont lui envoie des souhaits de bonne santé, il éclate : « Je suis égaré dans mon pays et dans mon état — lisez la monarchie absolue et le clergé —. Je vois à deux pas de ce pays d'esclaves frivoles, je vois l'homme fier et superbe, exerçant sur ses semblables, rois ou citoyens, le vray pouvoir que la nature lui donne et que ne donnent point la fortune et les places. Ce Fox est un homme seul, il n'a d'autre force que d'être instruit et d'être éloquent, et il gouverne sa nation et commande à ses souverains. Voilà Pitt qui va descendre du ministère,

(1) A la comtesse de Gramont, 1784.

et nul ministre ne pourra rien faire jusqu'à ce que cet homme ait repris le pouvoir qui appartient à son génie, et vous me dittes : Portez-vous bien ! Végétez comme l'insecte sur le sol qui vous nourrit... Oh ! sacrées lois de l'ignorance et de la corruption ! il faut faire naître des imbéciles dans votre empire, et renvoyer tous les hommes qui ont du sang dans les veines, vers les heureuses terres où leur action peut s'exercer en liberté... Mais vous avez raison quand vous m'accablez de tout le poids des vices de la monarchie. Voilà le seul raisonnement juste. A quoy sert de se tourmenter quand on ne peut rien (1). » Ces cris de colère contre une cour servile et capricieuse, contre un clergé immobile et défiant, sont rares. Mais le sentiment est vivace, sous une expression plus calme : « La fortune dont on parle si souvent n'est pas la même chose pour tous ceux qui en parlent. Elle est plus haute, plus noble et plus puissante, à mesure qu'on a des idées plus justes et de meilleurs sentimens. Je puis vous assurer que je n'ay pas une connoissance devenue impuissante et stérile par ma position qui ne me donne un regret. Je cherche à raisonner avec moy-même, je calcule mon âge, je sens le poids de mon état, je vois quelle est la légèreté de mœurs de ceux qui sont chargés des affaires. Je suis las de tous les moyens dont on me parle et auxquels je ne crois point, et il faut bien que je reste tranquille. Pendant ce tems, je m'occupe, je m'intéresse, je jouis de ce que je puis penser et faire, et je bannis enfin de ma vie ces deux redoutables ennemis, le remords et l'ennuy (2). »

Cette volonté de toujours mieux agir, survit en Boisgelin à toutes les déceptions. Elle explique qu'à chaque changement de ministère, un espoir nouveau le rende optimiste, sans éteindre toujours sa clairvoyance. Calonne, esprit séducteur, est fort en faveur dans le cercle de Madame de Gramont ; l'archevêque cependant le juge fort bien : « Je ne crains plus à présent (après la réussite d'un emprunt) que le désir de plaire, l'augmentation des dépenses, et le

(1) A la comtesse de Gramont. Billet sans date, écrit de Paris. Le changement de ministère en Angleterre est des premiers jours de 1783.
(2) A la comtesse de Gramont, 9 février 1784.

défaut d'une certaine austérité dont la place a besoin, et qui me semble devoir être la base du crédit. Le crédit est un anglois capricieux, un hollandois méditatif ; il preste du ton dont Jacques Rosbiff donne, il faut qu'on en vienne à ses calculs et non qu'on plaise à ses yeux : quand il vous dit en hochant la teste, vous êtes un joly françois et vous parlez d'or, il est bien sûr qu'il ne vous prestera pas un quart d'écu (1). » Mais si sa personne est en jeu, Boisgelin comme les autres se laisse prendre aux belles promesses. L'affaire du collier venait d'éclater (15 août 1785) et l'archevêque ne peut se défendre d'être impitoyable pour le cardinal de Rohan : « Il n'y a plus rien à dire du cardinal, il paroist que le collier a été vendu et ce n'est plus que la plus vile escroquerie. Cette Madame de La Motte n'est pas un nom en l'air, c'est une femme intriguante connue de tous les ministres, elle est peut-estre meslée dans l'escroquerie pour la revente du collier. Le cardinal avoit payé d'avance 30 mil livres, il n'a point reçu ces 30 mil livres de cette femme. C'est donc luy qui les a donnés pour faire son affaire. Il est bien sûr que celuy qui peut en venir au point de faire une vilainie avec tant de bettise et d'impudence, en a bien fait d'autres dans sa vie et qu'on doit en découvrir sans fin (2). » De lui-même, Boisgelin ne songe pas encore, que ce malheureux laisse la place de grand-aumônier de France. Comme d'ordinaire, on vient lui murmurer qu'il a des chances. Il le croit d'autant mieux que le tentateur est un ministre. Calonne a-t-il cédé au besoin de faire plaisir ? avait-il remarqué la faveur naissante de Mme d'Ossun et d'Eugénie ? Voici ce qu'il a raconté à l'archevêque, qui s'empresse de violer le secret en faveur de Madame de Gramont : « La reine a desja parlé avec Mme de Polignac de tous ceux auxquels on peut penser : elle a rejeté le cardinal de la Rochefoucauld comme un imbécile, elle a dit que la place auroit bien convenu à l'archevêque de Toulouse (Brienne) mais que cela ne se pouvoit pas, parce que le roy du premier mot avoit dit qu'il falloit de la naissance. La place reste entre l'archevêque

(1) A la comtesse de Gramont, 27 janvier 1784.
(2) *Ibid*, août 1785.

de Narbonne (Dillon) l'évêque de Mets (Montmorency-Laval) l'archevêque de Rheims (Talleyrand) et moy. On en parle ainsy, deux de maison considérable et deux de très ancienne noblesse, deux hommes médiocres et deux hommes d'esprit et en état de parler des affaires du clergé. Mais l'archevêque de Narbonne est étranger, et la naissance d'un étranger est moins connue. Je serois bien, dit-on, le meilleur à nommer. Mais le roy est porté à préférer des noms les plus considérables. Je vous redis mot à mot ce qu'on a dit. Il me semble que l'archevêque de Rheims a beau jeu. Mais vous voyez aussy à quel point un moment de crédit décideroit la balance pour moy... J'ay demandé à Mr. de Calonne si vous pouviez parler de moy à Mme de Polignac, il prétend qu'il ne faut pas et il peut avoir raison. Mais ne pourriez-vous pas parler à Mr. de Vaudreuil ? Vous n'auriez point l'air de sçavoir ce que Mme de Polignac a dit à Mr. de Calonne. Mais vous raisonneriez sur les prétendans, et vous diriez qu'il faudroit qu'il persuade Mme de Polignac pour moy, au reste il faudroit luy demander le secret, il ne faut pas se compromettre sans espérance. Vous luy diriez ce que le roy a dit à Mr. de Vergennes de moy, ce qui prouve qu'il en a bonne opinion, enfin ce que vous croiriez devoir luy dire. Diriez-vous que la comtesse Eugénie tiendroit ma maison ? Est-ce une raison à dire, je n'en sçais rien. » Calonne n'avait fait qu'une flatterie sans portée. Boisgelin n'avait pour lui aucun des cercles à intrigues. Les petites manœuvres innocentes qu'il imagine, ne pouvaient réussir, dès lors que Mme de Polignac, encore en possession officielle du crédit, ne connaissait pas et n'adoptait pas sa candidature. Le 3 juin 1786, Boisgelin annonce, sans autre trace de rancune qu'une épigramme anodine : « Il paroist que la grande aumônerie est pour l'évêque de Mets, les Montmorency sont fort commodes en France, aussy tost qu'il vacque une grande place et qu'on ne sçait à qui la donner, il se présente un Montmorency pour la remplir avec la convenance et l'éclat de son nom. » C'était encore un cordon-bleu manqué, celui qui était attaché à la grande-aumônerie. Comme d'habitude, Boisgelin se console en redoublant de soins pour sa Provence : « J'ay à faire bien

des choses utiles (1) qui ne se feront pas dans mon absence. J'entre dans l'âge où les choses utiles remplacent les choses agréables, et il faut bien retrouver des intérests suivis dans la vie : il faut bien même en avoir l'intérest et le goust pour s'en occuper, car en vérité je pense à quel point je ne trouve personne autour de moy qui ne s'en mocque. J'en viens pourtant à bout et j'en sens le plaisir, il est une récompense pour chaque vertu (2). »

L'heure approche où sa philosophie va être mise à la plus rude épreuve. Au mois de janvier 1787, Calonne lance les convocations pour la prochaine assemblée des notables. Boisgelin n'est pas sur la liste ; il est remplacé par Dulau, archevêque d'Arles qui est « sans rapport avec l'administration. » Bonnement, il croit d'abord à une erreur d'adresse. Bientôt détrompé, sa stupéfaction n'a pas de bornes : « Comment se fait-il que ce soit l'archevêque d'Aix président des Etats, et que ce soit moy dont l'administration est connue qu'on veuille exclure ? Il est bien dur d'être compromis après 15 ans de la plus heureuse administration (3). » C'est en effet un véritable déni de justice. On aurait peine à l'expliquer, si l'on ne savait, par Sénac de Meilhan (4), que Loménie de Brienne, ami de Calonne tant qu'il est en place, a été chargé par lui de désigner les notables du clergé. A-t-il redouté dans l'archevêque d'Aix un témoin trop indépendant et trop clairvoyant, de ses dernières intrigues ? Il est d'ailleurs assez roué, pour que Boisgelin ne soupçonne pas encore d'où vient le coup, et laisse retomber toute sa colère sur Calonne. Cette fois, l'archevêque a pleinement le sentiment douloureux de son droit méconnu et de sa position humiliée : « Si je n'étois pas soutenu par l'opinion publique et par la conscience d'une vie entière consumée dans des travaux utiles, je

(1) Rappelons pour cette seule année la fondation de Lambesc, la fondation de la Méjanes, des plantations d'oliviers, des dessèchements, les travaux des ports et des routes, la remise du troisième vingtième, des crédits pour réparer les dévastations des orages, etc...

(2) A la comtesse de Gramont, lettre datée de Lambesc, 12 décembre 1786.

(3) *Ibid.*, 4 janvier 1787.

(4) *Loc. cit.*, p. 208.

serois déshonoré. Mais le déshonneur ne dépend pas du gouvernement et je l'éprouve bien dans cette occasion (1). » Il met en campagne Madame de Chabannes, il demande un courrier spécial pour rétablir son prestige dans la province, il charge sa correspondante de voir le ministre et lui confie une lettre et un mémoire : « Si je suis convoqué pour l'assemblée vous ne luy remettrez pas la lettre que vous recevrez par la poste. Cette lettre est très forte et luy fait sentir à quel point j'ay à me plaindre de lui. Elle devient inutile si je ne suis pas exclu. » Calonne n'était coupable que de légèreté ; il n'avait voulu écarter que l'archevêque de Lyon, Montazet, et l'évêque d'Arras, Conzié. Il fit convoquer Boisgelin, sans lui découvrir l'indigne manœuvre de Brienne ; ce fut un tort, car il se fit un ennemi acharné de celui qui aurait pu, désabusé, barrer la route aux intrigues de son collègue.

Les notables étant réunis, Calonne acheva d'exaspérer Boisgelin en ne le consultant pas en particulier, comme Brienne et Cicé. L'archevêque d'Aix en fut ulcéré : « Le malheureux homme que je ne vois pas ne m'estime pas même assez pour me craindre. Il fait dire par le roy à l'archevêque de Toulouse, à celuy de Bordeaux de le voir, et je suis oublié. Je crois qu'il sera réveillé par ce qu'il entendra dire des délibérations de mon bureau. C'est un homme indigne d'avoir des amis et je me sens plus libre quand il me force de n'en être plus (2). » Les travaux de Boisgelin dans les assemblées du clergé l'avaient mis en évidence et lui assuraient une certaine réputation. Bachaumont (3), dans la liste des notables, le désigne en ces termes : « Grand métaphysicien, auteur des Mémoires en faveur du Clergé contre le Domaine, a beaucoup acquis de considération depuis ce temps ; du reste Prélat administrateur. » Il fit partie du troisième bureau, présidé par le duc d'Orléans (4), et surnommé le bureau des ladres, à

(1) A la comtesse de Gramont, 5 janvier 1787.

(2) A la comtesse de Gramont, billet sans date, comme les citations suivantes. V. A. Cans, *loc cit.*, Rev. Hist. septembre-octobre 1902.

(3) T. XXXIV, 21 février 1787; v. aussi t. XXXV, 4 juin, un cantique satirique sur les Notables, où Boisgelin a son couplet.

(4) Mavidal et Laurent, *Archives parlem.*, t. I.

cause de sa résistance opiniâtre aux nouveaux impôts. Les réclamations de ce bureau, lues à la séance du 16 mars, le montrent irréductible : il repousse le projet des assemblées provinciales, qui ne ménagent pas assez l'influence des ordres privilégiés, l'impôt territorial et le remboursement des dettes du clergé ; il exige tous les comptes et plans de finances de Calonne, avant de délibérer sur les vingtièmes. Aucun des six autres bureaux ne fait preuve d'une aussi complète intransigeance. Boisgelin tout à l'opposition, mis au courant des machinations de Brienne, rompu aux discussions d'affaires, y joue le principal rôle : « Je ne suis occupé qu'à bien entendre et à bien faire entendre les questions importantes qu'un aventurier élève dans notre assemblée, il me semble que mon bureau est à moy tout entier sans que j'y connaisse aucun membre (1), sans que je pressente jamais leur avis. Je suis le dernier qui parle... Ils disent que j'explique leurs pensées, et je crois que je dicteray sans le vouloir toutes les délibérations. Il faut pourtant attendre la grande délibération sur cette horrible imposition en nature. » Sa colère contre Calonne ne connaît pas de mesure : « On a raison de compter sur le clergé, il dicte partout les avis. Il est vray que nos avis sauveront la nation. Mais ce banqueroutier infâme arbore le bonnet verd et il ose nous dire que nous serons responsables de sa banqueroute. Fixez le bien entre deux yeux... Il n'est pas décidé que cet homme ne soit pas pendu par arrest. Il est criminel envers le roy et la nation, et sa disgrâce peut-être suivie d'un procès horrible comme celuy du chancelier Poyet (2). » Calonne, dit-on, en butte à ce déchaînement, avait songé à se défendre ; Boisgelin crut avoir été marqué pour l'exil, avec une demi-douzaine de collègues. C'est pourquoi sans doute il pousse la sévérité jusqu'à l'injustice. On l'aime mieux plus pondéré, plus semblable à lui-même, quand il apprécie le grand exposé

(1) C'était, outre le duc d'Orléans, l'évêque de Nancy Fontanges, le duc de Clermont-Tonnerre, le maréchal de Broglie, le comte de Thiard, le marquis de Rochechouart, le marquis de Bouillé. Boisgelin connaissait au moins Thiard, qui avait commandé en Provence.

(2) Sous François Ier.

de Calonne, dans une note *secrète* : « Un discours personnel, audacieux sans grâce et sans noblesse. Un détail bien clair et bien suivy des opérations de finance. Une justification qui prenoit un air de vraisemblance, si on n'avoit pas eu l'air de répondre à des accusations et si on n'eût pas cité jusqu'aux propos publics auxquels on vouloit répondre. Un très grand plan fondé sur quelques bons principes sans ménagement pour les pays d'Etats et le clergé. Des soulagemens du peuple présentés, annoncés, et qui semblent même réalisés. La décharge de la capitation pour la noblesse, ce qui peut adoucir la rigueur de l'impôt territorial sur les biens nobles, tout le fardeau tombant sur le clergé, rien d'expliqué en détail. Voilà le résultat secret. L'impression nulle sur l'Assemblée. Beaucoup d'attention et point de mouvement. » Il était d'ailleurs plus facile de s'acharner contre Calonne que de le remplacer. Si l'assemblée des notables n'avait pas été vouée d'avance à l'inutilité, si Calonne n'avait prêté le flanc à de trop justes critiques, on pourrait reprocher à Boisgelin, aveuglé par son ressentiment et joué par Brienne, d'avoir songé plus à sa vengeance qu'à l'intérêt public. Il comprendra bientôt combien il est impolitique de défendre sans ménagements les privilèges financiers du clergé, et de s'opposer à tout changement dans l'assiette de l'impôt.

Mais satisfait de la chute de Calonne, l'archevêque est rempli d'optimisme, et comme toujours, de bonne volonté. Il applaudit sans arrière-pensée au choix de Brienne, et travaille aussitôt à lui faire accorder, ce qu'on vient de refuser à Calonne : « Hier (1) assemblée chez Monsieur. M. l'archevêque de Toulouse a lu ses propositions pour suppléer au déficit. Il s'est trouvé dans la même place où nous avons vu M. de Calonne. Nous avons parlé, discuté de même. Nous avons fait nos questions avec la même liberté. Il répondoit avec justesse et sincérité, il y avoit autant de discussion mais il n'y avoit point de dispute. » Tout cela c'est de la forme. Quant au solide, une petite phrase modeste, « ce qu'on propose est un changement

(1) 9 mai 1787.

dans la forme de l'imposition », avoue que ce n'était pas la peine de chasser Calonne. Pour établir sa réputation d'homme nécessaire, Brienne emploie un moyen déjà criminel : le déficit, que Calonne avait évalué à cent douze millions, il le porte à cent quarante, dût-il ébranler le crédit de l'état, et soulever une émotion qui ne se laissera plus calmer. Boisgelin, dans le premier moment, ferme les yeux à la triste évidence. L'assemblée se sépare, aussi impuissante à aider le ministre qu'à le guider. Tout satisfait l'archevêque d'Aix, depuis le discours du roi : « Jamais roy d'Angleterre n'a parlé dans des principes plus populaires et dans une langage plus national » — jusqu'à l'attitude de son ordre : « Jamais le clergé qu'on vouloit humilier ne fut plus haut qu'il ne l'est par la seule influence des connoissances et des bonnes intentions. »

Brienne était cependant parvenu au terme de son ambition, l'ambition basse et mesquine dont il reste le type dans le clergé de l'ancien régime. Sa marche avait consisté à flatter tous les ministres et à les trahir. Il n'avait cessé de rechercher la faveur et les confidences des femmes influentes : « Quatre ou cinq femmes du premier rang n'entreprenoient rien (pas même de changer d'amant) sans le consulter ; il faut en parler à l'archevêque de Toulouse, étoit leur perpétuel refrain dans toutes les circonstances intéressantes (1). » On peut suivre dans les *Souvenirs* du duc de Lévis (2), la véritable comédie à laquelle l'impudent Brienne se livrait, pour fonder l'opinion de ses talents. « Dogmatique avec les ignorants, il étoit réservé et même silencieux avec les gens instruits ; mais son silence n'avoit rien de dédaigneux, il prenoit alors l'air distrait d'un homme occupé de grands intérêts. » Au reste, froidement égoïste, sacrifiant les hommes et les idées à sa vanité, avide avec cynisme, assez ignorant pour ne pas savoir la différence entre les *billets* et les *actions* de la caisse d'escompte (3). Puisqu'il s'agissait d'un tel homme, pourquoi Louis XVI n'a-t-il pas tenu la promesse méprisante faite à Calonne :

(1) Sénac de Meilhan, *loc. cit.*, p. 206.
(2) *Loc. cit.*, p. 100 à 103.
(3) Sénac de Meilhan, *loc. cit.*

ni Neckraille, ni prêtraille. Mais la constante recommandation de l'abbé de Vermond pendant quinze ans, avait conquis la reine ; et le clergé, qui se défiait d'un Boisgelin, appuyait un Brienne. « Voilà un premier ministre, Madame la comtesse, écrit Boisgelin. Il l'est par les circonstances, il l'est par la reine, il l'est je crois par le roy lui-même qui veut luy laisser toutes les affaires. » Il faut croire que la monarchie, comme les désespérés, avait le goût du suicide.

Les relations avouées des deux archevêques, leur longue amitié apparente, tout laissait supposer que Brienne devait faire appel à son collègue. Il ne sera occupé qu'à le tromper, et à rabaisser ses désirs pour la première fois sur des sièges plus opulents. Boisgelin, jugeant volontiers les autres d'après lui-même, ne perd que lentement ses illusions : « J'ay trouvé l'archevêque (de Toulouse) dans l'embarras, je sçais qu'il est mécontent de tous ses ministres, je sçais qu'il a dit qu'il n'y avoit d'homme que dans le clergé, et je suis sûr encore qu'il n'en trouve qu'un dans le clergé. Il commence à me revenir de différens côtés qu'on me nomme. » La comparaison eût été trop dangereuse pour Brienne, et bientôt il n'en est plus question. Au moins le cordon bleu, attendu depuis treize ans, va-t-il enfin être accordé ? Point du tout. Rentré en Provence, où il organise les premiers Etats restaurés, l'archevêque s'impatiente : « C'est le cordon bleu que je veux. J'écris à mon frère pour qu'il en reparle à l'archevêque de Toulouse. Vous sçavez que c'est là ma dernière demande personnelle, et je sens tous les jours davantage le besoin de mon indépendance. Si la voix de la Provence nommoit à présent un premier ministre, elle ne nommeroit que son archevêque. Je ne demande au 1er ministre de France que de nommer le 1er ministre de Provence à une grâce qui luy est indifférente, il me l'a promise, il me marque de l'amitié, je le sers bien dans les affaires, il ne doit pas me la refuser (1). » Le jeu de l'amitié menteuse de Brienne paraît avoir mêlé à dessein le cordon bleu, avec la nomination à un autre siège. Boisgelin aurait accepté avec plaisir cette dernière

(1) A la comtesse de Gramont, 10 janvier 1788.

faveur, pour mieux remplir ses devoirs de famille ; il était sur le point de marier sa nièce Zoé avec le comte de Chabannes, et son neveu Bruno avec Mlle d'Harcourt ; il rêvait aussi d'éteindre les dettes de son frère (1), afin de rendre plus solide sa situation à la tête de la noblesse bretonne. Pour toutes ces raisons, il serait allé volontiers à Rouen, ou mieux à Toulouse, en vue d'avoir plus tard Narbonne et la présidence des Etats de Languedoc. Mais Brienne, qui s'est hâté de prendre Sens et l'abbaye de Corbie, se fait un malin plaisir de laisser son collègue en suspens. Le 20 janvier, Boisgelin revient à la charge, pour le cordon bleu : « C'est la seule chose que je désire, la seule grâce que je demande et sans laquelle je ne veux rien. Personne ne l'a méritée comme moy ; qu'on songe à ces deux assemblées du clergé, à celle des notables, à celle de ces Etats que je tiens dans la paix au sein de toutes les dissensions... Le gouvernement doit distinguer la Provence, la même union est dans le Parlement et dans les Etats et l'affection pour l'archevêque de Toulouse est générale. » Que pouvaient ces arguments sur un Brienne ? Il sent déjà venir les difficultés insurmontables, et sa grande préoccupation, c'est de s'en tirer les mains pleines.

L'horizon s'assombrit de toutes parts, la grande crise approche, il n'y aura bientôt plus de grâce à espérer ; rien ne demeure solide dans ce monde qui s'écroule. Cette société privilégiée, dont les douceurs et les tentations ont laissé Boisgelin ennuyé, inquiet, mécontent, va se dissoudre. L'archevêque le pressent. Sa place est au travail et au danger, au gouvernail de la province qui lui est confiée. Il renonce à Toulouse, qu'il avait fini par obtenir, et le 28 février 1788, l'annonce aux Procureurs du pays (2) : « Je n'ay pas cru qu'il me fût permis de quitter la province dans un moment où j'étois comblé de marques de confiance et d'attachement, quand l'ouvrage du rétablissement des Etats n'étoit pas encore achevé, quand il restoit des difficultés à vaincre... La confiance qu'on m'a témoigné m'impose des obligations. Je me félicite de mon refus dans l'espérance

(1) D'après un billet sans date, probablement de la fin de janvier.
(2) A. B. du R. C 1042.

que me donne le concours de votre zèle, pour terminer une grande entreprise qui ne peut être indifférente à quiconque est citoyen. » L'archevêque revient à son vrai caractère, à son goût de l'action utile et du dévouement efficace. Il se dégage sans retour, de tous les petits intérêts dont on le leurre. Désormais, il ne s'occupera plus, dans un désintéressement toujours plus élevé, que de défendre sans défaillance ce qu'il croit être le bien de la patrie et de la religion. En lui, une longue adversité noblement et vaillamment supportée, achèvera le portrait si bien tracé par Sainte-Beuve (1) : « Ce qui me paraît surtout à remarquer... en plusieurs personnages du haut clergé au dix-huitième siècle, c'est ce mélange de monde, de philosophie, de grâce, qui peu à peu sut s'allier avec bon sens et bon goût, à la considération et à l'estime ; ces prélats de qualité engagés un peu légèrement dans leur état, en prennent cependant l'esprit avec l'âge ; ils deviennent à un moment, des hommes d'Eglise dans la meilleure acception du mot, sans cesser d'être pour cela, des hommes du monde et des gens aimables ; puis, quand viendra la persécution, quand sonnera l'heure de l'épreuve et du danger, ils trouveront en eux du courage et de la constance ; ils auront l'honneur de leur état ; vrais gentilshommes de l'Eglise, ils en voudront partager les disgrâces et les infortunes comme ils en avaient recueilli par avance les bénéfices et possédé les privilèges. Ce fut à quelques exceptions près le rôle du haut clergé français dans la Révolution. Ceux de ces prélats qui survécurent et qu'on vit reparaître après le Concordat, tels que les Boisgelin, les Bausset et autres, nous offrent une physionomie particulière à la fois respectable et souriante ; ils brillent par une littérature polie, pure, et d'une élégance tempérée d'onction. »

(1) *Lundis*, t. VIII, p. 44-45.

CHAPITRE VIII

LES PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION
LES TROUBLES DE PROVENCE. — 1788-MAI 1789.

I. — Les fautes et le cynisme de Brienne. — Il s'aliène le Clergé. — L'Assemblée générale de mai 1788, ses Remontrances au Roi. — Rôle effacé de Boisgelin. — Son rapport sur les contributions du clergé aux travaux publics. — L'appel de Brienne à l'opinion. — Sa chute. — Ministère Necker. — Deuxième assemblée des Notables.

II. — Boisgelin en Provence. — Le rétablissement des Etats. — Opposition du Tiers. — Première session. — Boisgelin point de réunion des trois ordres. — Il fait voter le doublement du Tiers. — Questions financières. — La Bibliothèque. — L'administration intermédiaire.

III. — L'opposition renaît dans l'absence de Boisgelin. — Pascalis. — Agitation populaire. — Mirabeau paraît. — Hésitations et faiblesse du pouvoir central. — Deuxième session. — Mirabeau se fait une clientèle. — La question du règlement des élections aux Etats généraux. — Attaque de Mirabeau. — Séances tumultueuses. — Efforts conciliateurs de Boisgelin. — Suspension des Etats.

IV. — Boisgelin et l'opinion. — Attaques des libellistes. — Attitude des ordres. — La lettre circulaire de Boisgelin.

V. — Les émeutes provençales. — Courage et sagesse de l'archevêque. — Les troubles d'Aix. — Charité de Boisgelin. — Les relations contradictoires. — Rôle de Mirabeau. — Les menées de l'anarchie. — Repentir des Aixois. — La fête des drapeaux. — Le mandement du 27 mars 1789.

VI. — Les élections générales. — Boisgelin élu malgré Necker. — Son discours au clergé. — Ses vues élevées et libérales. — Espérances et illusions. — Reprise des Etats de Provence. — Le départ de Boisgelin réveille les dissensions.

I

On a souvent fait remarquer, fort justement, que la Révolution était faite dans les idées, bien avant qu'elle n'éclatât dans les évènements. On a pu le voir encore dans

les chapitres précédents. Il ne fallait plus qu'une occasion : la faiblesse brutale et l'incohérence de Brienne la fournit, et en même temps la résistance aveugle et mal coordonnée des privilégiés. Les deux années qui s'étendent jusqu'au 1er mai 1789 voient chaque jour grandir le trouble et le désarroi. La première assemblée des notables s'était séparée, sans donner au pouvoir l'appui qu'il aurait pu trouver dans des résolutions unanimes. Sur sept bureaux, un seul, le premier, avait consenti à la subvention territoriale de quatre-vingts millions, destinée au remplacement des vingtièmes (1). Brienne, de même que Calonne, va s'attaquer aux privilèges financiers, sans l'agrément des intéressés. Il essaiera de briser la résistance du Parlement, de la noblesse et du clergé, par des coups de force suivis de reculades soudaines,et ne réussira qu'à mettre en pièces ce qui reste de l'armature sociale.

C'est tout d'abord le Parlement qui refuse d'enregistrer les nouveaux édits, et fait appel aux Etats généraux (30 juillet 1787). On l'exile à Troyes. Ce qu'on nomme la paix parlementaire (20 septembre), trêve bien courte, ne laisse rien subsister du plan financier si péniblement élaboré : la subvention territoriale est écartée, les privilèges subsistent et on en revient aux vingtièmes. Brienne, déjà aux abois, affole plus encore l'opinion, en portant le déficit à cent soixante millions (2). Attaché surtout à sauver sa place et sa réputation, il essaie de reconquérir la faveur publique en publiant l'édit sur les non-catholiques (novembre) ; il ne fait qu'exaspérer l'opposition parlementaire. Il détraque d'un seul coup l'organisation administrative, en établissant partout, sans transition, sans ménagements, les assemblées provinciales. Les intendants, dépossédés de l'initiative, se cantonnent dans la réserve, et laissent se détendre le ressort gouvernemental. Les nouvelles assemblées, remplies de bonne volonté, mais dénuées d'expérience, plus préoccupées de donner une voix aux réclamations populaires, que d'assurer la rentrée des deniers

(1) M. Marion, *loc. cit.*, p. 432.

(2) Compte-rendu de Souchot de Mérey, au nom de Brienne, séance royale du 19 novembre 1787.

publics, ouvrent dans toute la France une vaste enquête. C'est un concert de plaintes qui s'élève des moindres villages. Les sujets, séculairement résignés à des murmures sans effet, prennent bien haut la parole qui leur est offerte. Les parlementaires canalisent à leur profit ce torrent d'accusations, et s'arrogent plus que jamais le droit de représenter la nation. « Aujourd'hui qu'ils sont en différend avec le souverain, ils réclament la nation qu'ils avoient toujours laissée de côté (1). » Popularité passagère sans doute, mais à cette heure, irrésistible. Brienne se voit refuser (mars-avril 1788) le droit de faire des emprunts et d'augmenter les vingtièmes ; il en est réduit aux plus tristes expédients, le vol de la caisse des Invalides, le cours forcé des billets de la Caisse d'escompte, tout ce qui tue le crédit de l'Etat.

C'est alors que le ministre cherche son dernier appui dans le clergé. Il avait su imposer à son ordre la foi en ses talents ; il s'était servi de lui pour arriver aux honneurs, il comptait sur sa docilité pour obtenir de l'argent et étayer son pouvoir. Mais son cynisme avait dessillé tous les yeux. Moins qu'ailleurs, il avait, dans le clergé, gardé l'estime et la considération. Boisgelin avait refusé de recueillir sa succession à Toulouse, et renoncé à lui être en quelque façon redevable. Pompignan, Dulau, les évêques étroitement attachés aux traditions et aux droits de l'Eglise, avaient jugé excessif et dangereux l'édit de novembre, consenti d'abord en faveur des protestants, étendu par la légèreté ou la trahison de Brienne, à tous les non-catholiques.

D'autres plus jeunes, plus audacieux, considéraient que la place conquise par Brienne, et perdue déjà pour lui dans l'opinion, était bonne à recueillir ; et ils se préparaient à l'en précipiter : tels, Conzié d'Arras et Thémines de Blois. Enfin Brienne avait révolté les consciences les moins exigeantes par ses voltes-faces. Lui, si habile à séduire, si empressé à flatter, si attentif à ménager les influences, se montre une fois parvenu au but, même à l'égard de ses confrères, d'une dureté et d'un orgueil inouïs. Son ancien condisciple, Hercé, évêque de Dol, avait osé,

(1) Journal de Véri.

le 3 janvier 1788, à la tête de la députation des Etats de Bretagne, critiquer les mesures prises en faveur des protestants. « Il alla le soir, raconte Véri, chez l'archevêque dont il avoit été le camarade d'études, et il éprouva de sa part, des mouvemens de vivacité qu'on n'attend pas ordinairement d'un ancien camarade quoique devenu supérieur. L'archevêque avoit imaginé que quelques phrases que l'évêque avoit insérées dans son discours au roi, sur le zèle de son principal ministre pour la religion, n'étoit qu'un persiflage. En effet il n'est pas accusé d'avoir une foi trop crédule. Mais cette pensée étoit bien loin de l'évêque. » Hercé n'en fut pas moins exilé. Ce premier ministre, qui a mis tant d'opiniâtreté à le devenir, d'un Etat sur le bord de la ruine, ne songe qu'à enfler jusqu'au scandale ses profits personnels. Il n'attend même pas que le cardinal de Luynes soit enterré, pour se faire donner l'archevêché de Sens et l'abbaye de Corbie. Or, d'après Véri, ces dépouilles opulentes étaient depuis longtemps destinées à Marbeuf. Cela faisait à Brienne quatre grosses abbayes : Saint-Ouen, Moissac, Saint-Wandrille et Corbie : « Ce n'est pas là, avoue son ancien ami, l'esprit de modération dont il devroit donner l'exemple, après tous les sacrifices qu'il force les autres de supporter. » Palinodie encore, la fondation d'une compagnie royale d'assurances, avec privilège exclusif, et la législation étroite imposée au commerce. « Privilège exclusif ! qui m'auroit dit que j'en verrois établir un sous la direction de ce Brienne qui précédemment en étoit l'ennemi capital. Combien et combien de fois je l'ai entendu critiquer, ridiculiser et condamner tout privilège exclusif !... Législation du commerce ! Ombre chérie et respectable de Turgot ! reconnois-tu dans ce règlement les principes féconds de liberté que nous respirions dans nos conversations avec Brienne lui-même ? tu te souviendras sans doute qu'il étoit le plus décisif et le plus habile à tourner en ridicule les loix réglementaires. » On connaît assez les idées de Boisgelin, pour affirmer qu'il partageait avec Véri, cet étonnement mêlé de mépris. Enfin l'homme qui avait soulevé le clergé contre Calonne, parce que celui-ci voulait que le clergé remboursât ses dettes en vendant

ses biens (1), et se soumît aux impôts ordinaires, venait d'ordonner l'inscription des biens d'Eglise sur les rôles des vingtièmes. On peut juger, après cela, des sentiments qui régnaient dans l'Assemblée du clergé, réunie le 5 mai 1785.

Elle avait d'abord été convoquée pour la fin d'août 1787 (2). A cette époque, elle eût probablement tout accordé à Brienne, qui faisait encore illusion. Mais, habileté fort maladroite, le ministre voulut se faire appuyer par les décisions d'une Assemblée générale. Les provinces ecclésiastiques furent donc invitées à doubler le nombre de leurs députés. Boisgelin, déjà élu le 21 juillet 1787, reçut comme collègue, le 4 février 1788, l'évêque d'Apt, Eon de Cély ; et à Crouseilhes, fut adjoint pour le second ordre, Bernier de Pierrevert, autre grand-vicaire d'Aix (3). L'archevêque était toujours le chef du bureau du temporel ; il fut élu également pour présider les réunions générales, avec Dillon, Talleyrand de Reims, et de Leyssin d'Embrun. L'atmosphère n'était plus de solennité calme ; l'effervescence qui agitait tout Paris se faisait sentir jusque dans la salle des Grands Augustins. D'Espréménil et Goislard de Montsabert venaient d'être arrêtés à la porte du Palais, au grand scandale des magistrats et du peuple. Brienne, avec l'aide de son frère ministre de la guerre, et de Lamoignon, le garde des sceaux brouillon et cassant, choisit ce moment pour faire un coup d'état : le 8 mai, les parlements sont supprimés ; l'enregistrement des édits et le droit de remontrances sont transférés à une cour plénière, ressuscitée du haut moyen-âge, et composée d'éléments dociles et subordonnés.

Le clergé entre résolûment dans l'opposition ; il multiplie les séances, et accumule les actes de résistance (4). Dillon, le jour même du fameux lit de justice du 8 mai, soutient avec arrogance devant le roi, la thèse absolue des immunités ecclésiastiques en matière de finances. Brienne demandait un

(1) Mémoire de Calonne. *Collections des Mémoires présentés à l'Assemblée des notables*, 1re division.

(2) P. Mantouchet, *Les questions politiques à l'Assemblée du Clergé de 1788*. (*Révol. fr.*, janvier 1902.)

(3) A. N. G8 94.

(4) A. N. G8 70c.

don gratuit de huit millions réparti sur deux ans : il obtient péniblement un million huit cent mille livres, et seulement après que Thémines a fait décider la nomination d'une commission spéciale de seize membres, chargée d'étudier les intérêts généraux de la nation. Le résultat, ce sont les remontrances présentées au roi le 15 juin, par une procédure inusitée. Jusque-là le clergé se bornait à énoncer ses plaintes et ses vœux, dans les audiences royales qui ouvraient et fermaient les séances. Ces remontrances font la critique la plus vive et la plus hautaine, de la situation produite par le coup d'Etat : « Notre silence seroit un de ces crimes dont la nation et la postérité ne voudroient jamais nous absoudre. » Le clergé montre le pays sans juges et sans tribunaux, flétrit la Cour plénière, « tribunal de cour, cour unique et dépendante » ; défend les libertés provinciales : « il est essentiel que tous les pays observent les lois, mais il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes lois » ; réclame le consentement du peuple à l'établissement des impôts, parce qu'il s'agit d'un peuple libre : « la nature humaine commença à reprendre sa dignité, et le peuple à se compter pour quelque chose. » Le seul remède au désordre, c'est la convocation d'Etats généraux périodiques, à intervalles rapprochés. Le Clergé repousse d'ailleurs toute connivence avec l'esprit turbulent du siècle. « Nous sommes français, nous sommes monarchiques. » Avant tout, qu'on rappelle les parlements : « Il ne vous restera plus, Sire, qu'à entendre la voix de la nation... La gloire de Votre Majesté n'est pas d'être roi de France, mais roi des Français, et le cœur de vos sujets est le plus beau de vos domaines (1). » C'est ainsi que le titre imposé à Louis XVI par la Constituante, lui fut décerné d'abord par le clergé.

L'effet produit fut considérable, et pendant quelques jours, le clergé connut les douceurs de la faveur populaire. « J'ose proposer, dit Véri, pour modèle de représentations fortes en raison, décentes par le stile, respectueuses

(1) *Remontrances du Clergé présentées au Roi*, le 15 juin 1788, 32 p., in-8, Paris, 1788.

par le ton et dénuées de toute déclamation vague, les remontrances que l'assemblée du clergé a voulu présenter au roi avant que de voter sur la demande d'un don gratuit... Elles sont plutôt le langage des états généraux de la nation que du clergé, qui n'a qu'un intérêt très indirect dans la querelle des parlemens. » Boisgelin, avec un autre breton, Cicé d'Auxerre, avait reçu une requête de la commission intermédiaire des États de Bretagne, très échauffée sur la matière, à l'effet d'obtenir du clergé ces remontrances (1). Il était également chargé des plaintes du Parlement provençal. Cependant il prit peu de part à la rédaction du manifeste, sinon pour faire accorder aux Etats généraux seuls, le droit d'effectuer la Révolution parlementaire. Son influence était d'ailleurs gênée par le souvenir de ses anciennes relations avec Brienne. D'autre part, il ne croyait pas qu'il fût habile et suffisant de flétrir les mesures tyranniques, tout en restant immobile sur la question financière. Protester par des formules libérales, et défendre âprement ses privilèges, lui paraissait une conduite sans logique et sans avenir. Il aurait voulu faire à l'opinion des avances plus positives et plus substantielles, et il ne manqua pas l'occasion de commencer la manœuvre.

Dans toutes les provinces, Etats ou Assemblées avaient requis, en janvier 1788, la contribution du clergé aux travaux publics. Le clergé n'avait pu s'y refuser ; mais l'habitude ombrageuse de maintenir en toute circonstance l'immunité des biens d'Eglise, avait porté devant l'Assemblée générale les réclamations de certains clergés locaux, qui protestaient contre la violence qu'ils avaient subie. L'archevêque d'Aix fut chargé du rapport ; il le fit imprimer l'année suivante, comme pour prendre date, et prouver qu'il n'avait pas attendu les émeutes pour exhorter le clergé au sacrifice (2). Son avis paraît avoir été médiocrement goûté de ses collègues plus intransigeants, et l'Assemblée ne fit pas imprimer son procès-verbal. Double motif

(1) B. Pocquet, *Les origines de la Révolution en Bretagne*, t. I, p. 117, 2 vol. in-12, Paris, 1885.

(2) *Rapport sur les contributions du clergé aux travaux publics*, 14 p. in-8, 1789.

pour publier le rapport, comme semble l'indiquer discrètement la note préliminaire : « Il nous est tombé entre les mains une copie du rapport de Mgr. l'archevêque d'Aix à l'assemblée du Clergé de 1788 sur les contributions aux travaux publics. Nous avons cru utile, dans les circonstances, de le faire imprimer. » Le travail de Boisgelin est lu à la quatre-vingtième séance, peu de jours avant la clôture de l'Assemblée. La conclusion est comme toujours un essai de conciliation : le consentement du clergé doit être libre, voilà pour les irréductibles ; mais l'Assemblée doit approuver la contribution dans tous les cas, voilà pour le bon sens et la justice. Les raisons qui guident l'archevêque sont pleines de clairvoyance et de sagesse politique. Il concède qu'en droit, clergé et noblesse ne sont pas assujettis aux corvées, ni par conséquent aux impôts qui les suppléent. Mais ajoute-t-il aussitôt, il s'agit de l'utilité générale, il est donc juste que tous y participent, le contraire ne serait pas compris. « Il s'agit d'une question importante qui s'élève entre la nation et le clergé. Si l'Assemblée se refuse aux vœux des provinces, et même du clergé d'une province (sa Provence) l'Assemblée établit une opposition entre l'intérêt du clergé de France et celui de la nation, et c'est à la veille des états généraux que l'Assemblée poursuit une prétention que les états généraux ne voudront pas admettre et qui ne peut pas se maintenir sans eux. » Telle sera toujours l'idée directrice de Boisgelin : ne pas opposer l'intérêt de son ordre à l'intérêt national et à l'opinion publique. Il n'est plus question, en effet, de résister à des intendants, mais de ne pas heurter les volontés d'assemblées représentatives. Pour une utilité commune, il faut des contributions communes. « L'Assemblée, demande-t-il ironiquement, pourroit-elle croire que cette entreprise généreuse devînt une infraction aux privilèges du Clergé ? » Un autre avantage de la mesure, c'est de donner du pain aux ouvriers : « C'est une calamité pour le peuple que de manquer de travail, et cette réflexion simple et vraie fait sentir que les utiles entreprises de travaux publics ne se distinguent point des ateliers de charité. » Or les évêques ne manquent pas d'en organiser, en cas de disette et de grande

misère. Il dépend de la sagesse même du clergé, de ne pas donner à son consentement un air de contrainte : « Il faut l'avouer, si le consentement du clergé d'une province, non moins libre que celui des deux autres ordres, semble offrir l'apparence d'un consentement forcé, c'est la raison, la convenance, c'est l'opinion publique qui ne permet pas au clergé de se dissimuler ce que la nation attend de son zèle et de ses vertus, et de réclamer des exceptions. Le clergé n'a d'autre force à craindre que celle d'une persuasion générale dont il ne peut se défendre lui-même. » Les esprits obstinés et étroits allèguent les dons gratuits : mais, répond Boisgelin avec impatience, cela nous dispense déjà des vingtièmes, non des contributions aux travaux, qui sont objet d'utilité et non d'imposition. Cependant, nos contrats décennaux doivent garantir des exemptions de même durée ? — Les privilèges du clergé consistent seulement à ne pas être imposé sans son consentement, et ce doit être le privilège de toute la nation quand elle est libre. En terminant, l'archevêque répète son avertissement, dont les événements vont éclairer singulièrement l'à-propos : « Il est d'un grand intérêt pour le clergé de prévenir ou de suivre les progrès de l'opinion publique, et de favoriser les changemens utiles dans l'ordre de l'administration. » Que serait-il advenu si Boisgelin avait été compris, et suivi allègrement par tout le clergé ? On le voit, il est déjà muni de son principe et de sa méthode ; il se détourne résolument du passé, il devine que l'avenir ne se gagnera sans désastre, qu'à force de bonne volonté, d'intelligence et de renoncement.

Cependant le pouvoir de Brienne s'effondre dans le mépris universel. Ce malheureux homme, bon tout au plus à être le favori d'un despote, dans un siècle de torpeur, fait à sa patrie tout le mal possible. Il ruine son prestige extérieur, en livrant la Hollande à la Prusse. Le soldat qu'on ne paie plus, est déjà une proie prête pour la révolte. Il reste à déchaîner les forces malsaines, capables de soulever l'opinion. Honni de tous, Brienne, le 5 juillet, lance son fameux appel à toutes les voix de la presse ; il convie, au moment où se relâche le lien social, toutes les idées,

vraies ou fausses, toutes les rancunes, tous les appétits, à se ruer sur la société qui se débat dans le trouble ; c'est de quoi rendre le trouble inguérissable. Il était besoin d'un dictateur, on supprime même la censure. Mais la confusion ne sauve pas celui qui l'a décuplée. Le roi qui a renvoyé Turgot sans une parole de reconnaissance, la reine qui se cramponne au ministre qu'elle a fait, comme un naufragé à un ais pourri, cette cour incroyablement aveugle a beau lutter contre le courant populaire pour l'homme le plus indigne ; on est averti que le 25 août, la dernière fois que la vieille monarchie fêtera joyeusement la Saint-Louis, le peuple, admis à visiter le palais sans contrainte, se propose d'y chercher le ministre malfaisant et de faire justice (1). Brienne cède à la peur, et donne sa démission le 15 août. Jamais on ne poussa plus loin l'oubli de la dignité. « Il n'y a jamais eu de sortie de ministère pareille à celle-ci ! s'exclame Véri... si les circonstances qu'on m'a racontées se vérifient elles prouveront que l'ambition avilit l'âme. » Brienne pleure, supplie le roi et le comte d'Artois, afin de rester au moins ministre subalterne ; Necker lui inflige l'affront de ne pas vouloir collaborer avec lui. S'accrocher au pouvoir n'est plus possible ; mais on peut toujours quémander et prendre de toutes mains : « L'archevêque est allé à Versailles de sa campagne de Jardy pour y voir la reine et le roi, seul dans leur cabinet pendant trois quarts d'heure. Il a obtenu pour l'abbé de Loménie son parent qui n'a que vingt-cinq ans, la coadjutorerie de Sens et l'abbaïe de Jumièges, une place de dame du palais pour une autre de ses parentes, la sollicitation à Rome d'un chapeau de cardinal (il avoit approuvé Louis Seize de n'en plus vouloir dans son royaume) (2). » On traite ce pirate naufrageur comme un pilote sauveur. En revanche, il est hué à Versailles et brûlé en effigie à Paris. Enfin, pour ne pas laisser une bassesse à commettre, il n'oublie pas d'aller prendre dans le trésor, qu'à la lettre il laisse vide, les vingt mille livres de son traitement mensuel. Et ce qui achève de le peindre, il est inconscient, au

(1) Sénac de Meilhan, *loc. cit.*
(2) Journal de Véri.

point d'intriguer pour revenir en charge. Mais, comme le dit Véri à ce propos, « l'opinion nationale est maintenant la plus forte. J'entends par opinion nationale ce que les gens sensés pensent de sang froid dans leur cabinet, et non le spectacle éphémère que la populace turbulente de Paris nous donne chaque soir à la place Dauphine ou au Palais-Royal ». Jamais le dégoût raisonné n'est tombé plus justement que sur un Brienne. La France a été condamnée à le subir, tellement le maître intrigant avait bien tissé sa trame : « Si Brienne n'eût pas été dans le ministère, il n'est personne qui n'eût dit qu'il auroit été le sauveur de l'Etat, si on l'eût appelé (1). » Il va disputer sa misérable vie à la Révolution par de honteuses platitudes, après s'être déshonoré par l'apostasie (2). S'il est vrai que la valeur d'un homme se juge à sa fin, on voit combien est fausse l'assimilation établie quelquefois, par une histoire superficielle, entre Brienne et Boisgelin.

L'opinion avait chassé Brienne ; elle impose son successeur Necker, et la cour est obligée de s'incliner. L'archevêque d'Aix, toujours prêt à croire le bien possible, était-il convaincu du génie de Necker ? Etait-il au contraire influencé par le souvenir des opinions de Turgot, que Véri pouvait lui rappeler ? « Je souhaite de tout mon cœur que son faste de vertus et de talens se tourne en talens purement utiles. Je souhaite en conséquence que mes pressentimens sur lui soient aussi trompés, que mes anciennes opinions l'ont été sur les talens de Brienne. » Quoiqu'il en soit, la popularité de Necker était la plus grande force du gouvernement, et Boisgelin désire sincèrement, de la voir utiliser pour le salut public. Il lui écrira : « On ne peut plus distinguer vos intérests et les nostres, votre gloire et le bien de la nation, et il suffit d'être citoyen pour vous être dévoué (3). » Il sera bientôt désillusionné, mais au moment où Necker prend la barre, l'archevêque est tout disposé à le seconder, avec ardeur et loyauté.

(1) Journal de Véri.
(2) Joseph Perrin, *Le Cardinal de Loménie archevêque de Sens*, in-8, Sens, 1896.
(3) A. N. II 1240, 22 janvier 1789.

Les Parlements sont rappelés. Une assemblée de notables est convoquée, pour régler la réunion des Etats généraux que Brienne avait déjà fixée au 1er mai 1789. La session des notables fut très courte. La première séance générale eut lieu le 6 novembre, et la seconde, séance de clôture, le 12 décembre (1). L'intervalle fut rempli par le travail des bureaux. Celui du duc d'Orléans, alors exilé à Villers-Coterêts, n'existait plus. Boisgelin fit partie du deuxième bureau, présidé par le comte d'Artois. Au premier comité (10 novembre), qui réunit chez Monsieur quatre délégués de chaque bureau, c'est lui qui est chargé de rédiger l'avis de l'assemblée sur le nombre des députés. La forme des États généraux est d'ailleurs à peu près la seule question traitée, et Necker tient la main, à ce que les Notables ne s'ingèrent pas dans les détails de finance. Il était impossible cependant qu'il n'en fût pas question ; on prêta même à l'archevêque d'Aix des projets ambitieux : « On dit que j'ay fait un plan de finances, et qu'en dix ans je me charge de payer les dettes. Il est vrai que je n'ay pas dit un mot de finances, et que j'ay parlé seulement des abus à réformer dans les municipalités des villes : j'ay dit qu'en dix ans on pouvoit faire un bien général dont il résulteroit la plus grande prospérité dans le royaume. Il me revient de tous costés qu'on me suppose un plan et qu'on me donne un ridicule. On dit aussy que je suis amy de Monsieur et que je ne suis plus pour M. le comte d'Artois. Enfin je vois que ma fatalité me poursuit. On a assez bonne opinion de moy pour en dire du mal et voilà tout ce qui m'en revient (2). » Bientôt Necker soumet aux notables son long questionnaire sur les Etats généraux. Le deuxième bureau charge Boisgelin de rédiger les réponses aux cinquante-quatre demandes du ministre ; la principale concernait le doublement du tiers, que les notables repoussent. Le sens des réponses était déterminé par les votes de la majorité ; la part personnelle de Boisgelin est donc toute dans les raisons données. Comme il n'est ni aveuglé par le parti-pris, ni inféodé à une coterie,

(1) *Archives parlementaires*, t. I.
(2) Billet sans date, à la comtesse de Gramont.

comme il cherche de bonne foi un terrain d'entente, et fait un principe d'ordre de ce qui est une arme pour les autres, il ne plaît à personne, ni à ceux qui flattent le tiers, ni à ceux qui s'obstinent dans la négation : « J'ay dit d'abord ce que je pense, je l'ay mis ensuite par écrit, et il en résulte que personne n'est content, ny M. le comte d'Artois, ny M. Necker. Je suis honteux de ce qu'il faudroit icy pour plaire, je ne puis être l'instrument de personne, je le sens bien. Je suis plus dégousté que jamais, on m'annonce des injustices dans mon corps comme à la cour. On dit qu'on ne veut point de moy ny de mes anciens pour présidents... Enfin à force de talens et de vertus, j'ose le dire, je suis anéanty tout entier... Je suis en proye aux injustices des hommes qui dévorent à loisir mes dernières années. Ce sont les premiers vers qui doivent me ronger (1). » La présidence dont il s'agit, est celle de la chambre ecclésiastique aux états généraux. Les intrigues, au milieu du calme passager et de la sécurité trompeuse qu'on devait au crédit de Necker, avaient repris de plus belle, en cette fin d'année 1788. On comprend que Boisgelin ait été écœuré par l'inintelligence et l'injustice des courtisans, qui caressaient l'espoir de domestiquer les Etats généraux. Il retourne bientôt en Provence, où la situation réclame toute son activité. C'est là qu'une fois de plus il donnera sa mesure, et, avec son optimisme trop tôt démenti, essaiera suivant son expression, de « faire la Révolution ».

II

L'agitation provençale avait commencé dès la première assemblée des notables. Un des principaux projets de Calonne était d'établir partout des assemblées provinciales, excepté dans les pays d'Etats. La Provence pouvait-elle être considérée comme l'un d'eux, malgré sa représentation tronquée ? Les critiques n'avaient pas manqué à la forme de son administration. En 1750, le marquis de Mira-

(1) Billet sans date, à la comtesse de Gramont.

beau écrivait : « Elle n'est ni solide ni égale, elle est peu en état de se soutenir contre les entreprises des commissaires du roi, supposé qu'il y en eût qui voulussent anéantir ses privilèges, et de rien disputer à l'archevêque d'Aix, diocésain de la ville principale, président des États et chef encore de l'autorité permanente pendant l'intervalle (1). » Il pouvait donc sembler inévitable, qu'un changement serait le bienvenu en Provence. Mais le tiers état jouissait, on l'a vu, d'une situation privilégiée dans l'assemblée, telle qu'elle subsistait depuis 1639. Ses représentants seuls y siégaient avec deux évêques et deux procureurs pour la noblesse. Par une exception unique, il n'avait qu'à perdre au rétablissement des Etats. Aussi le barreau d'Aix, publia-t-il dès le mois de février 1787, un mémoire contre l'ancienne composition des États (2). Son interprète le plus actif et le plus passionné était Pascalis, alors assesseur d'Aix, et comme tel, le membre le plus important après l'archevêque, de l'administration provençale. Il semble avoir soupçonné que Boisgelin, soucieux seulement de conserver la présidence, se préoccupait peu de la formation de la nouvelle assemblée. Il s'attire cette réponse sévère : « On ne vouloit conserver, M. l'assesseur, que les quatre grands états, Languedoc, Bretagne, Artois et Bourgogne. J'ai été saisi d'étonnement et d'inquiétudes. J'ai fait des demandes utiles. Voilà ma réponse à vos injures. Mon intention étoit de vous consulter sur tout ce que je pourrois resver présumer ou savoir... Par quel excès de raffinement avez-vous supposé cette prétendue supériorité qui m'auroit été conservée, quand je vous ai dit qu'on auroit détruit ma place comme la vôtre ?... Je ne vous proposois que ce j'ai cru juste, et je saurai bien dire mon avis au dernier moment, quand j'aurai épuisé les voies de sagesse et de conciliation. Vous apprendrez à connoître ainsi que vos prédécesseurs, que la vérité et la vertu me sont plus chères que ce qu'on appelle à tort les talens et les succès. Le talent est de connoître dans chaque genre la vérité, et le succès consiste à

(1) *Mémoire sur l'utilité des états provinciaux*, cité par L. de Loménie, *Les Mirabeau*, t. II, in-8, Paris, 1879, p. 123.
(2) Ch. de Ribbe, *Pascalis*, *loc. cit.*

faire ce que dicte la vertu (1). » L'archevêque était pris entre les réclamations du tiers, et les prétentions de la noblesse, qui, à la faveur des anciennes coutumes, allait obtenir la majorité dans les états. Si la controverse s'animait, il était à prévoir que le gouvernement la trancherait, en ne donnant à la Provence qu'une simple assemblée provinciale, ce qui mécontenterait tous les ordres.

Boisgelin crut donc que la sagesse consistait à obtenir d'abord la restitution pure et simple des anciens états. Il avait confiance dans son autorité et dans sa conciliante persuasion, pour y maintenir l'accord. Pascalis, de son côté, continuait la polémique. Dans un mémoire sur la contribution des trois ordres aux charges publiques (2), il faisait valoir que la noblesse et le clergé ne possédaient au plus que le vingtième des fonds de terre. Il demandait que la noblesse, ne payant que le quatorzième des impositions totales, n'eût qu'un député sur quatorze. L'archevêque analyse ces réclamations dans une lettre à l'intendant de la Tour, et ajoute : « J'aurois bien désiré que vous eussiez pu faire sentir à M. l'assesseur l'absolue impossibilité de faire changer d'idée au gouvernement et il pensera bien comme moi qu'une opposition inutile ne produit que des inconvénients (3). » En attendant, avec sa conscience ordinaire, il réunit tous les documents qu'il peut trouver sur les anciens états, et en réclame de toutes parts. Le 30 juillet 1787, il remercie un président au Parlement, Fauris de Saint-Vincens, de lui en avoir procuré : « Je voulois comparer ce que vous avez bien voulu me communiquer, avec les papiers que j'ay rassemblés sur le même objet (4). Je m'en suis déjà servi soit dans mes conférences avec les syndics de la noblesse qui sont à Paris, soit dans ma correspondance avec l'administration... Je n'avois pas cru d'abord qu'il y auroit tant de difficultés, et je suis bien fâché que mon éloignement me prive des moyens d'une conciliation

(1) A. B. du R. C 1042, 21 février 1787.

(2) L. de Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, 2e édition, chap. XXXV. In-18, Paris, 1879.

(3) A. B. du R. C 434, 27285.

(4) Bib. Maz. mss. 3435, 3436.

que je crois également intéressante pour tous les ordres (1). » Et il termine en demandant discrètement l'appui du Parlement. Les difficultés l'étonnent, parce que la réclamation fondamentale de la province était depuis longtemps le retour aux anciens états. Mais le tiers a senti chaque jour grandir sa puissance, et il élève ses prétentions. Il essaie de trouver un allié dans le clergé du second ordre, qui n'était pas représenté, et de réduire le nombre des évêques. Boisgelin doit défendre ses collègues auprès de l'intendant. « On m'a dit hier qu'on vous avoit proposé des projets pour rendre les évêques amovibles dans les Etats. J'ai peine à croire qu'ils y puissent consentir. Ils disent : nous devons être comme nous étions dans les anciens Etats, notre nombre est fixé, il est dans la proportion qu'on demande, il n'y a point de raison pour nous ôter les droits d'assistance que nous avions dans les Etats (2). »

Enfin, le 9 octobre, l'archevêque annonce la décision de Brienne rétablissant les anciens états, il l'entoure de tous les commentaires propres à flatter le patriotisme local, et à calmer les rivalités ; la voie reste ouverte aux réclamations des divers ordres : « C'est le principal ministre qui propose lui-même de rétablir notre ancienne constitution dans tous ses droits. C'est le roi qui croit devoir se déterminer de son propre mouvement par le simple effet de sa justice. C'est par de simples lettres de convocation que les états seront rétablis. Ils seront rétablis comme ils avoient toujours été convoqués, comme s'ils n'avoient jamais été suspendus. Le gouvernement ne doit pas, ne veut pas faire le moindre changement par lui-même. Tout doit être constitutionnel, rien ne se fera que par les états mêmes, sous l'approbation du roi. Sa Majesté même ne donnera sa décision qu'après que tous les ordres présents auront examiné les questions qui les intéressent, et quand ils croiront devoir eux-mêmes demander une décision. Vous comprendrez aisément combien il importe aux Etats de n'en avoir pas besoin. C'est à présent l'objet de tous mes vœux, de pouvoir obtenir de tous les ordres ce qui doit

(1) Bib. Méjanes Recueil F. 735, t. I, 30 juillet 1787.

(2) A. B. du R. C 434, 17285, 20 septembre 1787.

être sans doute le plus utile pour eux, une heureuse et paisible conciliation. J'inviterai chaque ordre pour son propre compte à concourir à l'union de tous les ordres. Ce seroit un grand exemple à donner, que celui d'une assemblée aussi solennelle, devenue tranquille par le simple effet du zèle, de la sagesse et des lumières de tous ceux qui doivent la diriger (1). » Ce programme de pacification et de concorde, Boisgelin le développe sans se lasser, dans une lettre officielle aux évêques le 15 octobre, dans des exhortations particulières aux syndics de la noblesse et aux députés du tiers. Le 21 décembre, il rentre à Aix pour essayer de l'appliquer. Ses efforts ne sont pas inutiles, il trouve une disposition assez générale au désarmement. Un partisan du tiers état écrit le 24 décembre, faisant allusion aux projets qui s'entrecroisent : « A peine l'archevêque arrive : ce prélat qui aime la paix et la province a, je crois, assez d'embarras sans s'occuper de ces détails (2). »

Les Etats s'ouvrirent solennellement le 31 décembre. On y comptait dix-neuf membres du clergé, cent vingt-huit de la noblesse et soixante-deux seulement du tiers-état. La première séance fut toute consacrée à la joie et aux congratulations. Les discours (3) de Caraman, commandant de la province, et de l'intendant de la Tour, insistent sur la satisfaction obtenue, après tant d'années, par la Provence ; tous deux mettent en relief les services rendus par l'archevêque, et l'espoir qu'on doit fonder sur sa direction. Après eux, Boisgelin prend la parole. Il s'acquitte d'abord des compliments obligés, à l'adresse du roi et du ministre, qui ont rendu la voix au peuple : « L'administration publique devient ce qu'elle doit être, une correspondance paisible et constante de la puissance du souverain et de la liberté de la nation. » Avec une satisfaction légitime, il rappelle les services rendus par l'administration précédente, et en présence des représentants de tout le pays, peut lui rendre ce témoignage : « Ce mélange heu-

(1) A. B. du R. C 1042.
(2) Bib. Méjanes; *loc. cit.*
(3) *Discours prononcés à l'ouverture des Etats de Provence assemblés à Aix le 31 décembre* 1787, in-8°, Aix, 1788.

reux de conseil et d'action nous a procuré, je puis le dire, l'avantage d'avoir obtenu du gouvernement presque toutes les demandes que nous avons formées. » Le tableau du bien qu'il avait pu faire, était le meilleur argument en faveur de sa thèse favorite : l'union. Le discours s'achève par cette esquisse d'une réforme pacifique et graduelle, le plus cher désir de l'orateur : « Cette nation (française) plus éclairée que les autres et toujours libre par son caractère... tempère l'autorité de son gouvernement par ses mœurs, elle dirige par l'influence toujours puissante de ses opinions, les lois auxquelles elle obéit : elle répond aux vertus de ses souverains par l'étendue de ses lumières et le noble essor de sa liberté, et le simple exercice de ses forces naturelles fait bientôt disparaître jusqu'au souvenir d'un désordre qu'elle répare et du discrédit d'un moment. » L'évêque de Marseille (1) remercie brièvement l'orateur ; sur la proposition de Boisgelin, on envoie une députation d'honneur au parlement, qui avait ordonné une illumination générale la veille de l'assemblée (2), et l'on se rend en grande pompe à la messe du Saint-Esprit, en la cathédrale Saint-Sauveur. Le discours de Pascalis, publié dans la même brochure, ne fut prononcé que le 3 janvier 1788. On l'attendait avec curiosité. L'assesseur entre sans effort dans le courant d'optimisme et de fraternité, créé par les discours précédents. Il fait une peinture idyllique du concours des trois ordres, réservant seulement pour le Tiers, le droit « de se permettre avec confiance et liberté les observations que l'expérience rend plus décisives ». Enfin, il décerne à Boisgelin ce magnifique éloge : « Le Prélat respectable qui nous préside a déjà illustré et enrichi la province. Homme d'Etat, ses grandes vues ont opéré parmi nous de grands effets. Regardons-le comme le point de réunion des trois ordres. »

Le mot plaît par dessus tout à l'archevêque, qui s'en empare, et en fait son arme la plus efficace contre les difficultés qui ne tardent pas à se présenter. La plus épineuse, c'était le règlement même des états, confié dès le premier

(1) A. B. du R. C 100, de Belloy.
(2) A. B. du R. C 100.

jour aux études d'une commission. Pascalis prenant pour base la représentation du Tiers, telle qu'elle était, voulait ramener le Clergé à quinze membres, et la Noblesse à trente. Le rapporteur, Suffren de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, inspiré par son archevêque, proposait simplement le doublement du Tiers, ce qui lui aurait donné près de deux cent quatre-vingts membres. La noblesse soutenait le *statu-quo*. La discussion générale eut lieu le 8 janvier (1). Pascalis défendit sa proposition, et s'en remit finalement au président : « Je m'en réfère à votre prudence et à votre sagesse. J'ai annoncé que les trois ordres devoient vous regarder comme le centre de réunion... parce que c'est à mon sens le seul moyen de s'entendre, de se concilier, de se garder de toute effervescence, de fraterniser... La province connaît votre justice, sa confiance doit être le gage de sa reconnaissance. » Ainsi encouragé, Boisgelin prononce un discours fort habile : il ménage en même temps les prétentions de la noblesse, met en lumière les justes réclamations du tiers, et leur inspire à tous deux la crainte du pouvoir central : « Le tiers veut la supériorité dans la seule province où la constitution donne la prépondérance aux voix de la noblesse. Si le tiers-état méconnoissoit les droits de la noblesse, la noblesse ne reconnoîtroit pas ceux du tiers-état. Les ordres se combattroient mutuellement et tendroient à se détruire, et la puissance absolue s'élevant sur leurs dissensions, substitueroit ses volontés à des droits qu'elle apprendroit d'eux à ne pas respecter. » La noblesse est en possession de son droit dès avant 1635 ; elle seule peut y renoncer : « Le consentement des propriétaires est nécessaire pour toute cession de propriété. » Puis, se tournant vers les nobles, il les adjure de considérer les intérêts du peuple ; il prouve par le détail, que la bonne marche des affaires exige le concours des ordres, ainsi que la question des impôts, « puisque la noblesse possède plus de biens roturiers que de biens nobles, et que le tiers-état paie les vingtièmes comme la noblesse. » L'archevêque eut raison des défiances et des égoïsmes. L'assemblée vote pour l'avenir le doublement du tiers, et l'applique sans plus tarder

(1) *Procès-verbal des Etats*, 1787-1788, in-8, Aix, 1788.

dans son règlement intérieur : les trois commissions élues le 11 janvier, demandes du roi, travaux publics, affaires diverses, comptent huit membres du clergé, huit nobles, et seize députés des vigueries et communautés.

Restait la question financière, où allaient encore se heurter rudement les intérêts opposés. Le 10 janvier, l'assemblée accorde sans discussion le don gratuit de sept cent mille livres. Mais la lettre du président qui l'annonce au roi, n'a plus la banalité accoutumée. Avec toute la déférence convenable, Boisgelin, parlant au nom de la province, demande qu'à la générosité des sujets réponde l'économie du souverain : « Ce n'est que par des bienfaits que Votre Majesté semble vouloir provoquer les secours de la nation : elle luy rend ses anciens usages ou luy donne de nouveaux privilèges, elle retranche les dépenses superflues, elle se voue elle-même à des privations, et elle met des bornes à sa générosité parce qu'elle ne confond pas l'état avec sa cour, et qu'elle sçait que son peuple jouit de ses refus et ses courtisans de ses grâces (1). » Le 14 janvier, le rapport sur les demandes du roi vient en discussion. La plus importante était l'augmentation de trois cent cinquante mille livres, sur l'abonnement annuel aux deux vingtièmes. La commission l'avait repoussée. L'archevêque joue une fois de plus le rôle de bon citoyen, et n'hésite pas à compromettre sa précieuse popularité, pour assurer au gouvernement les ressources dont il a tant besoin. Son discours est un nouvel effort d'habileté et de conciliation. Il plaide d'abord la cause de sa province, et reproduit tous les arguments qui militent pour le refus. Mais il peint aussi la détresse du trésor. Les notables, dans leur modération, ont fixé le déficit à cent treize millions ; les citoyens doivent tous les sacrifices à une situation presque désespérée. Or, le blé qui était à vingt livres en 1733, se vend en 1788 trente-trois livres ; l'augmentation demandée, si dure qu'elle soit, semble donc justifiée. Les états, cette fois encore, se laissent convaincre, ils se consolent en entourant leur acquiescement de toutes les réserves. Bien plus, le 21 janvier, ils consentent à emprunter pour le roi, trois millions

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 1742.

au denier vingt : le crédit de la Provence était resté de bon aloi. Boisgelin avait encore réussi à sauvegarder, dans la mesure possible, l'intérêt général.

Ce sont les litiges locaux qui vont ranimer la lutte. Pascalis avait commencé le 15 janvier, la lecture de son rapport sur les affaires du pays, et l'intransigeance qui s'y faisait jour, inquiétait l'archevêque. Le 16, il écrit : « Il faut finir les états, il faut établir l'ordre et mener toutes les affaires, et j'ay la démangeaison de finir bien vite. Je ne crois pas que ces honnestes gens qui me marquent leur estime au dernier degré soient bons à tenir longtemps ensemble. Ils s'animent entre eux. J'ay tout applany à chaque pas. Mais il seroit possible que tout ne passa pas comme jusqu'à présent et je ne seray bien assuré que lorsque tout sera finy (1). » Le point délicat entre tous, était la contribution des ordres aux travaux publics. La noblesse ne voulait pas être soumise à l'égalité des charges, et se bornait à faire des offres jugées insuffisantes ; le clergé n'était guère mieux disposé. Le tiers parlait déjà de se séparer des états. « Ce matin encore tout le tiers-état soulevé vouloit faire une scission, ils sont tous venus chez moy, j'ay entré dans leurs intérests, ils l'ont senty, ils font tout ce que je désire. La noblesse s'échauffe, s'anime, et vient se tranquiliser chez moy. J'engage le clergé à renoncer jusqu'aux préjugés d'état les plus anciens et les plus respectés (2). » Inaugurant, en effet, la politique clairvoyante qu'il essaiera de faire triompher plus largement à l'assemblée du clergé, au mois de mai suivant, Boisgelin persuade à ses collègues d'accepter de contribuer aux travaux publics. La noblesse entraînée par l'exemple, se rend aussi en rechignant, sans vouloir créer un précédent. L'orage est apaisé, mais pour combien d'heures ? « J'avance dans les états le plus viste qu'il est possible. J'en attends la fin avec impatience, parce que toute mon expérience de succès ne m'en laisse pas moins une juste inquiétude sur les changemens dans les dispositions et dans les choses. »

(1) A la comtesse de Gramont.
(2) *Ibid.*, 20 janvier.

Bientôt en effet, la discorde reparaît, et à propos d'une œuvre particulièrement chère à Boisgelin : il s'agissait d'installer la bibliothèque Méjanes. Elle appartenait à la province, il était juste que toute la province contribuât aux frais. Mais la commission, toujours entichée de privilèges, prit pour base de l'imposition spéciale, l'affouagement, c'est-à-dire le recensement des biens roturiers. Chaque feu devait payer dix-neuf livres dix sols (1). Le tiers état, furieux des dérobades continuelles des ordres privilégiés, s'écrie qu'il préfère renoncer au legs. L'avocat Bouche fait paraître un *Mémoire sur la bibliothèque du pays*. Dans une discussion, un député va jusqu'à dire qu'il préfère voir brûler les livres de la Méjanes, plutôt que de laisser le tiers seul, faire les frais de leur logement. On juge de l'indignation avec laquelle Boisgelin flétrit le barbare (2). Bref, il réussit encore à pacifier vaille que vaille les esprits, et à protéger le précieux trésor légué par son ami, mais la construction de la bibliothèque reste en suspens. La querelle continue d'ailleurs hors des états. L'abbé Rive, ce hargneux demi-fou, répond au mémoire de Bouche, qui par riposte, conteste l'utilité générale de la bibliothèque. Il se fait traiter de « causidique déclamateur ». C'est là l'origine d'une série de pamphlets baroques, où l'abbé Rive épanche sa bile : *Lettres violettes et noires*, contre le « mitrophore » Boisgelin, coupable de temporisation conciliante, et contre ses grands vicaires ; *Lettres purpuracées*, contre la municipalité ; *la Ligue monacale* contre les Chartreux et les Dominicains d'Aix ; et enfin *la Chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés*. Le pédant déchaîné se rend si bien odieux et redoutable, qu'on lui offre de l'argent pour qu'il s'en aille ; il refuse ; avant de mourir, il aura le temps de se mêler aux excès des Jacobins de sa province (3).

Les passions se réveillent encore plus vivement peut-être dans les états, quand il s'agit d'établir une administration intermédiaire, pour l'intervalle entre les sessions.

(1) Robert Reboul, *loc. cit.*, v. plus haut C. V.

(2) Georges Guibal, *Mirabeau et la Provence*, 2 parties, 2e édition, 1re partie, page 49. In-8, Paris, 1891.

(3) Il mourut à Marseille le 20 octobre 1791.

Le barreau d'Aix, nombreux (1), instruit, influent, était habitué de longue date à remplir ce rôle ; il ne pouvait souffrir d'être complètement dépossédé. La place que l'assesseur avait tenue jusque là, Pascalis aurait voulu la confier à un syndic général des communautés, organe prépondérant du tiers état. Il ne put réussir, et l'assesseur ne garda même aux états qu'une voix consultative. Las d'être battu, le tiers réclama le vote par tête, dans les commissions. Il fut encore repoussé. C'était de nouveau le gâchis et la lutte à outrance. Boisgelin, fidèle sans faiblesse à son rôle d'arbitre, propose alors de déléguer l'administration à une petite assemblée, réunie chez lui trois fois par an, février, juin et novembre. Elle devait comprendre les procureurs-nés, c'est-à-dire avec l'archevêque, les consuls et assesseurs d'Aix, plus quatre procureurs joints par ordre, et se diviser en quatre bureaux. Dans chacun d'eux, il y aurait donc deux représentants du tiers, un élu et un consul d'Aix, plus un représentant de chaque ordre privilégié (2). C'était favoriser habilement le tiers état. Les commissions s'obstinèrent, et l'archevêque nous apprend lui-même la peine qu'il se donna pour les réduire : « Je me sers de la force que les états me donnent pour écarter quelque intérest personnel. On aime à censurer les abus, on ne veut pas admettre la règle qui les détruit, on veut les blâmer pour les autres, on veut les conserver pour soy-même. J'avois donné deux réglemens qui vont faire la législation du pays (3). Nous avons des commissions auxquelles on renvoye toutes les affaires, elles rejettent les deux réglemens. J'assemble une commission chez moy, le même réglement qu'elle rejette est adopté par elle unanimement. Je porte l'autre aux états, j'ay eu un grand plaisir. Vous sçavez combien j'aime la littérature, je m'en sers pour faire une sortie sur les états eux-mêmes, pourquoy ils étoient convoqués, ce qu'il

(1) *L'Examen impartial*, des édits de mai 1788, rédigé par Portalis, porte 83 signatures d'avocats. (P. Cabasse, *Essais historiques sur le Parlement de Provence*, t. I, 3 vol. in-8, Paris, 1826.)

(2) V. discours du 26 janvier dans le *Procès-verbal*.

(3) L'un organisait l'administration intermédiaire, il regardait la commission des affaires du pays; l'autre déterminait ses pouvoirs et son activité, il regardait la commission des travaux publics.

en seroit d'eux s'ils n'avoient pas étably toutes les règles utiles. Je leur fais voir à quel point les abus sont prévenus par les règles les plus simples et les plus claires. L'impression est générale, et l'entière unanimité est pour un réglement qui va procurer la législation du pays dans l'ordre de l'administration (1). » L'habileté et la clairvoyance ont triomphé une fois de plus. Le barreau d'Aix, par le maintien de l'assesseur, garde l'influence qu'il doit à son expérience et à ses lumières. D'autre part, l'archevêque use encore de son autorité pour assurer dans l'avenir au tiers état, une représentation plus complète ; ses députés avaient demandé ce que le doublement rendait nécessaire : que les vigueries et communautés jouissent toutes de l'élection et ne fussent plus soumises au tour de rôle. Boisgelin se charge de consulter les intéressés (2) et s'associe pleinement à la réclamation. Il ne veut pas « qu'un ordre plus élevé oppose à l'ignorance des artisans et des laboureurs, souvent même des bourgeois qui habitent la campagne... la confiance que donne le rang, les connoissances qui naissent de l'éducation, et l'habitude des affaires acquise par le séjour des grandes villes et par le commerce des personnes instruites.. Celui qui nourrit la nation ne sauroit être déplacé dans une assemblée nationale. »

Tant d'efforts de libéralisme permirent au moins de donner une fin paisible à cette session agitée. Elle se termina tout à l'honneur de l'archevêque. Le canal de Boisgelin venait d'être achevé, les eaux coulaient dans la Crau, depuis mars 1787. La commission, on devine sous quelle impulsion, propose de compléter ce bel ouvrage par une nouvelle dérivation sur Marseille, rattaché maintenant à la Provence, et de construire un aqueduc à Roquefavour ; on étudie encore un autre projet, réalisé aussi plus tard : le canal d'Arles à Bouc ; enfin le rapporteur saisit l'occasion de louer celui qui anime tous ces beaux ouvrages : « La commission a vu avec la plus vive satisfaction que ce canal construit au moyen des secours du roi sans aucun accroissement d'imposition pour le pays, a déjà augmenté

(1) A la comtesse de Gramont, 30 janvier.

(2) *Lettre aux vigueries*, etc., br. in-8, 22 janvier 1788, LK[14]. 166.

la valeur de plusieurs territoires et va porter la fertilité dans un terrain immense qu'il va rendre à l'agriculture. Les générations les plus reculées verront l'ouvrage jouiront de ses effets et se rappelleront à jamais avec la plus vive reconnaissance le Prélat dont il porte le nom, et qui a procuré au pays les secours nécessaires à la construction de cet ouvrage (1). » Le 30 janvier Boisgelin a la bonne fortune d'annoncer un nouveau bienfait : il a obtenu du contrôleur général un secours de 50 mille livres, pour les communautés ravagées par les orages. Par un haut sentiment de convenance, il clôt la querelle de la bibliothèque, en adressant l'hommage de l'assemblée à la mémoire du donateur ; et enfin, malgré quelques manifestations intempestives de la noblesse entêtée, le 1er février, la dernière réunion des Etats se fait à l'archevêché, et les trois ordres se séparent en acclamant leur président.

Le jour même, l'archevêque, goûtant avant les prochaines luttes, le doux plaisir de s'être rendu maître d'une assemblée par l'ascendant de la parole, se repose dans le souvenir complaisant de ses triomphes : « J'ay été plus content en moy-même des discours non préparés que m'a dictés l'intérest du moment, et auxquels je dois les délibérations les plus difficiles. Je les ay mis ensuite par écrit autant que j'ay pu les retenir, ils seront insérés dans le procès-verbal, et je sens que j'auray plaisir à les relire. Cela me rappelle les discours des anciens, et je ne suis point étonné que des citoyens parlent dans une république sans préparation, comme ils écrivent dans une monarchie. J'en reprens l'habitude dans les assemblées, et cette habitude étoit celle de leur vie entière (2). »

III

Mais l'impression d'une harangue est fugitive ; et le lendemain, les passions et les intérêts, un instant charmés, reprenaient possession des esprits. Un observateur impar-

(1) *Procès-verbal.*
(2) A la comtesse de Gramont, 1er février 1788.

tial n'était pas le seul à dire, sans doute, que l'archevèque avait su plaire au tiers en faisant à peu près tout ce que voulait la noblesse (1). Peut-être le mécontentement se serait-il dissipé, si la nouvelle administration avait pu prendre de l'assurance et de la maturité. Mais les événements vont se précipiter, qui développeront les germes de division, et pousseront au paroxysme les haines et les jalousies. Boisgelin, appelé aux assemblées successives du clergé et des notables, passe à Paris le reste de l'année 1788. Il voit la démolition sociale s'étendre, sous les coups de l'incapable et présomptueux Brienne. Il s'aperçoit en même temps que la Provence, qu'il a cru pacifier, se laisse gagner par la fièvre générale. Pendant son absence, Pascalis reprend l'attitude d'opposant. Il la manifeste d'abord par une chicane sur la fidélité du procès-verbal des Etats ; Boisgelin se défend hautement d'y avoir rien changé d'essentiel. « Prié en pleins Etats de revoir la rédaction, pour l'exactitude de la langue et la convenance des expressions », il s'est borné à supprimer un paragraphe, où Pascalis comparait les Etats de Provence à une assemblée provinciale : « Il me parut présenter une nuance contraire à la manière dont nous envisagions le rétablissement de la constitution du pays... je vous en parlay en présence de M. Ricard et vous me dites qu'il n'y avoit point de difficulté... Je n'avois pas soupçonné que vous voulussiez me compromettre personnellement au milieu des discussions qui ne concernent que les affaires publiques... Les états seront maintenus. La justice sera rendue à tous les ordres, et vous aurez peut être un jour quelque remords de n'avoir pas profité de mes impartiales dispositions, pour faire autant de bien à la province que toute cette inutile et nuisible fermentation peut lui faire de mal (2). » C'est en effet trop tard, au moment où le noble et impétueux Pascalis périra victime de la Révolution, qu'il apparaîtra combien il était au fond d'accord avec l'archevêque. Mais à cette heure, aveuglé par sa passion pour les libertés locales, il contrarie de toutes ses forces la politique de Boisgelin. Il obtient, malgré lui, de

(1) Fauris de Saint-Vincens, Bib. Méjanes, mss. 1014, t. III, p. 1179.
(2) A. B. du R. C 1042, 19 mars 1788.

Brienne, la permission de réunir à Lambesc, le 4 mai, l'ancienne assemblée des communautés (1). Pour mieux vexer l'archevêque, il y fait voter une médaille à l'intendant, qui a laissé faire, et qui cherche peut-être, dans cette assemblée, un instrument de réaction. C'est une manœuvre sans issue. La représentation provençale ressuscitée n'est qu'un héritage de l'ancien régime, impossible à défendre contre la marée montante des idées nouvelles.

Un instant, le coup d'état du 8 mai réunit tous les cœurs dans le même sentiment de révolte. Boisgelin en personne, à la tête d'une délégation, présente au ministre un mémoire en faveur des proscrits. Il écrit aux procureurs du pays : « Je vous prierai de vouloir bien faire connoître à ceux auxquels la suspension des tribunaux ôte toutes leurs ressources, que tous mes biens en particulier sont réservés pour eux. On ne doit plus mettre de bornes aux secours quand il n'y en a pas aux besoins (2). »

Mais bientôt, l'avènement de Necker et son attitude dans le conflit des ordres, donnent une nouvelle vigueur à l'excitation, déjà créée par l'appel de Brienne à l'opinion. Partout on répète les question de Sieyès : qu'est-ce que le tiers état ? rien — que doit-il être ? tout — que veut-il être ? quelque chose. Il voudra de plus en plus l'emporter par l'influence, comme par le nombre. Jusque dans les villages les plus reculés, le frémissement des anciennes humiliations fait gronder les colères, et le fossé se creuse chaque jour un peu plus entre les privilégiés et le peuple. Par exemple, la communauté de Cucuron (3) en Provence, prend une délibération très radicale (4) : non seulement elle exclut de sa représentation noblesse et clergé, mais elle refuse « les capitalistes... ni électeurs ni éligibles ». Entendez par là « les propriétaires des maisons, magasins, manufactures », auxquels on joint les maires et consuls. C'est déjà la rage de l'égalité, la haine des supériorités.

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*

(2) A. B. du R. C 1042, 26 mai 1788.

(3) Sur les pentes du Léberon, au nord de la Durance, doyenné de Pertuis.

(4) *Délibération du bourg de Cucuron*, 16 p. in-8, Aix, 1788.

Dans un tel état d'esprit, la conciliation n'a plus où se prendre. Le tiers et la noblesse multiplient les réunions privées. L'approche des états généraux, les problèmes, les compétitions que soulèvent les élections, autant de prétextes à délibérations menaçantes, à réclamations envenimées. Chaque ordre envoie à Paris des députés chargés de plaider sa cause. Au milieu de ce déchaînement universel, Boisgelin attristé voit s'effondrer son patient chef-d'œuvre de concessions mutuelles.

Bientôt il se heurte au plus redoutable des écueils, au monstrueux génie contre qui la patiente finesse et les habiles ménagements seront impuissants. La première rencontre a lieu en novembre chez le prince de Beauvau. Mirabeau, au comble du mépris, veut se servir de la Provence, sa patrie, pour jouer un rôle au milieu du grand drame qui va commencer. Mais il n'est pas de ces gens qu'on invite et qu'on met en avant. Voici comment il a l'audace de s'imposer : « Il a su que le Maréchal de Beauvau avait prié à dîner tous les Provençaux pour suivre la présentation des cahiers. Il a sur cela écrit au Caraman qu'il ne savait pas pourquoi on avait oublié un homme qui trop tôt sans doute, mais enfin était destiné à être le chef de sa maison et à qui l'on ne pouvait disputer d'être membre de la noblesse française et provençale, et qu'il ne pensait pas que l'amitié pour Necker (le maréchal en est partisan à outrance, et le comte, dans un de ses pamphlets connus, l'a follement attaqué) dut aller jusqu'à le priver de ses droits naturels. Sur ce billet, promptes excuses du Maréchal et invitation ; il m'a mandé cela (1). » On se représente la scène : les nobles provençaux contraints et courroucés ; les délégués du tiers saisis d'une déférence instinctive pour le publiciste déjà connu ; l'homme le plus décrié de France s'efforçant d'être modeste et aimable dans cette première entrevue ; l'archevêque pensif ne voyant pas clair dans le jeu de Necker et de Beauvau, plus inquiet encore de cette intrusion redoutable.

Cependant, il ne perd pas courage : « Plus j'y pense et

(1) Lettre du marquis de Mirabeau à son frère le bailli, 8 novembre 1788 (*Corresp.* 25 mars 1912).

plus je vois qu'il faut me rendre maître des affaires. Encore une province en désordre et un gouvernement dans l'incertitude. Je ne veux que le bien de tous les ordres. Je n'ay ny les préjugés de la noblesse, ny ceux du tiers état, je ne suis ny pour les parlemens ny pour la bonne compagnie. Je crois pouvoir dire des choses raisonnables qu'on n'a point dites, je vais m'élever en raison et je verray si je dois en faire une plus grande et une plus profonde chûte. Enfin, je m'arme de moy-même, et je vous avoue que jusqu'à ce que je sois tombé, je suis plein de confiance (1). » C'est le langage d'un chef, mais d'un chef à qui il manquera toujours un parti. Sur les entrefaites, les notables avaient voté, ainsi que le Parlement, contre le doublement du tiers. Boisgelin qui avait prêté sa plume à la majorité de son bureau, fut enveloppé dans la même impopularité. Il lui sera difficile de regagner la confiance des communes provençales. Les brochures continuent de pleuvoir et d'agiter l'opinion, toutes dans le même sens. L'inquiétude pénètre à Versailles. Le roi mande Malesherbes pour lui proposer d'être commissaire royal aux états généraux (2). Malesherbes conseille à Louis XVI de relire le morceau de Charles Ier dans David Hume. Véri nous rapporte sa réponse, qu'il tenait de sa bouche : « Votre position, Sire, est la même : la question s'élève entre les usages précédens de l'autorité royale et les réclamations des citoyens. Heureusement, les querelles de religion n'y sont pas meslées. — Ah ! pour cela oui, bien heureusement, me dit le roi en me prenant par le bras. — Ainsi l'atrocité ne sera pas la même. D'ailleurs les mœurs plus adoucies vous rassurent contre les excès de ce temps-là. Mais on vous arrachera par degrés plusieurs de vos prérogatives. C'est à vous à prendre avec votre Conseil un plan décidé pour les concessions que vous devez faire au bien général, et sur ce que vous ne devez jamais céder. Votre seule fermeté peut décider de la réussite d'un tel plan. Sans elle on ne peut rien prévoir d'assuré. Je répondrois pourtant que cela n'ira pas jusqu'au sort de Charles Ier mais je ne répondrois pas de

(1) Billet sans date, à la comtesse de Gramont.
(2) Journal de Véri, fin novembre 1788.

tout autre excès. » Nul doute que cette grave clairvoyance, si singulièrement dépassée par l'événement, ne fût aussi celle de Boïsgelin et de tous les honnêtes gens déliés des intérêts personnels ; de tous ceux qui cherchaient le salut de la monarchie par le bien public. Mais on sait de reste qu'un plan suivi avec fermeté fut ce qui manqua le plus au gouvernement. Necker, enivré de sa popularité, cajole le tiers, exalte ses espérances. Mais en décidant, malgré les avis autorisés, la double représentation, il laisse en suspens le point le plus important, le corollaire obligé du doublement, le vote par tête.

Boisgelin va retourner dans sa province sans instructions précises. La Provence était alors dans une profonde confusion, qui reflétait l'incohérence du pouvoir central. La noblesse avait obtenu de Necker que le règlement des états, malgré leur vote, ne serait pas modifié. Le tiers état justement irrité, accusait gratuitement l'archevêque de n'avoir pas su défendre son œuvre. Pourquoi Necker, sur ce point, a-t-il démenti sa conduite constante ? A-t-il voulu par avance, ruiner l'action des états et l'influence de leur président ? S'est-il laissé arracher la décision comme une faveur sans conséquence ? A-t-il pensé que seules les élections aux états généraux avaient une importance ? Quoiqu'il en soit, l'effervescence est à son comble. Le barreau d'Aix multiplie les mémoires. On voit paraître plusieurs *Observations* sur la véritable constitution de la Provence. Une proclamation (1) est adressée aux Communes « sur les objets dont elles doivent plus particulièrement s'occuper aux prochains états de Provence », avec l'épigraphe : « *Et si male nunc nec olim sic erit.* » On y exhorte le tiers état à imposer sa volonté aux deux autres ; on remet en question le règlement de la bibliothèque, « ruineuse pour le peuple ». Une autre fois c'est aux curés qu'on s'adresse (2). On leur montre l'exemple du Dauphiné, où trois évêques seulement sont admis aux Etats, et du Languedoc, où le bas clergé s'agite. On les encourage à se révolter contre les évêques, qui consentiront à tout, pris entre les reproches

(1) 60 pages, in-8, s. l. n. d.
(2) *Conseils au clergé de Provence*, 28 p., in-8, 28 décembre 1788.

des citoyens et les attaques des incrédules. Ces efforts furent vains, comme les procureurs du pays sont obligés de l'annoncer à Boisgelin, avec aigreur. Une assemblée des trois ordres de la ville d'Aix avait été convoquée : « Le haut clergé n'y a point paru, et MM. les curés qui d'abord avoient délibéré d'y venir s'en sont abstenus dans la crainte de déplaire à leur supérieur, ainsi qu'ils l'ont déclaré en plein comité, la noblesse qui n'a point de fief y assista, mais il n'y avoit qu'un seul gentilhomme possédant fief (1). » L'archevêque allait se trouver bien isolé entre un tiers état révolté, soutenu par les non-possédant fief, une noblesse aigrie et intransigeante, un clergé hésitant. On fit même courir le bruit qu'il ne viendrait pas (2). C'était mal le connaître.

Les états étaient convoqués pour le 25 janvier 1789. Le prélat arrive à Aix le 21. Mirabeau l'avait précédé le 13. Il était, suivant la remarque de son père, toujours interdit civilement : néanmoins, grâce à la condescendance de Caraman, il fût admis aux Etats (3). Les différents ordres avaient déjà pris position et formulé leurs griefs, dans les réunions particulières. Le tiers ne se décide pas à rompre avec l'archevêque. Il lui envoie un exemplaire du procès-verbal de ses séances, lui présente « le juste tribut de reconnaissance que le Tiers doit à son zèle actif et éclairé pour les intérêts du pays », et le supplie de « vouloir bien appuyer de tout son crédit les justes réclamations que l'assemblée croit devoir porter soit aux pieds du Trône, soit dans le sein des états (4). » Mirabeau de son côté, profite de ces réunions préparatoires pour se faire une clientèle. Dès le 21 janvier il prononce un discours dans l'assemblée de la noblesse ; le 23, il soutient la prétention des nobles non-fieffés, à être admis dans leur ordre aux états (5). Cette motion n'eut que la voix de son auteur. Mais il s'était

(1) A. B. du R. C 1372, 29 décembre 1788. Voir aussi *Mémoire adressé au Roi par les trois ordres de la ville d'Aix*, 16 p. in-8.

(2) Guibal, *loc. cit.*, p. 60.

(3) Lettre du 24 février 1789. *Corresp. loc. cit.*

(4) A. B. du R. C 101, f° 93.

(5) *Discours et opinions de Mirabeau*, t. I, édit. Barthe, 3 vol. in-8, Paris, 1820.

acquis le dévouement de cette foule de nobles, rejetés par leurs pairs parce qu'ils ne possédaient pas de biens soumis à l'afflorinement, c'est-à-dire au recensement spécial des terres nobles. Pourquoi essayaient-ils cette fois d'entrer aux états ? pour s'assurer le droit, en toute hypothèse, de prendre part aux élections générales. Tel est le fond de toutes les dissensions, tel est le germe des discordes. Sur cette question les ordres sont non seulement opposés entre eux, mais divisés dans leur sein. Le tiers état lui-même est partagé entre la conception de Pascalis favorisant dans l'ordre l'aristocratie du talent, et la poussée aveugle de la majorité. Les uns : la noblesse possédant fiefs, le haut clergé et le parti Pascalis, voudraient que les élections soient faites par les états de la province ; les autres : les nobles non fieffés, les curés et la grande partie du tiers état, réclament les élections par sénéchaussées, sans l'intervention des états provinciaux. L'archevêque au milieu de ce tourbillon de courants contraires, conçoit un plan qu'il expose à Necker dès le 22 janvier (1). Les états voteront d'abord les impôts, puis se sépareront pour procéder aux élections ; la noblesse choisira par ordre entier, comme aux états provinciaux ; le clergé nommera des délégués par diocèse, le tiers, par viguerie. Ces délégués se joindront, dans leur ordre respectif, aux membres des états, avec eux rédigeront les cahiers, et éliront en bloc les députés de toute la province aux états généraux. Puis les états provinciaux reprendront leurs séances, et approuveront sans mot dire élections et cahiers. On reconnaît encore dans ce projet un peu compliqué, le souci d'allier toutes les prétentions, quoique, malgré son ingéniosité, l'archevêque n'ait pas réussi à donner une place aux non-possédant fief. Cependant, il se fait fort d'assurer l'exécution de son plan, à condition que le pouvoir central l'aide à maintenir l'ordre. Il demande à Necker de peser sur la noblesse pour l'amener à « se réduire » ; de renvoyer les députés des ordres qui intriguent à Paris, propagent des idées fausses, forment une sorte de pouvoir occulte et irresponsable, et contrarient l'action des chefs de l'administration. Les plus

(1) A. N. H 1240.

remuants et les mieux accueillis par Necker, sont les délégués du tiers, les avocats Pochet, Lévêque, Mottet et Bouche. Boisgelin prie enfin le ministre de décider le vote par ordre aux états généraux, pour amadouer la noblesse ; et afin de se présenter une fois de plus les mains pleines devant ses états, il réclame une diminution sur les vingtièmes : les oliviers ont gelé en grande partie.

La première difficulté à vaincre, c'est de faire délibérer ensemble ces frères ennemis. L'archevêque n'y parvient que le 27 janvier, jour où les états assistent en corps à la messe du Saint-Esprit (1). Aux séances suivantes, le président se livre à un vrai travail de Pénélope, rattachant à chaque instant la trame, qui se déchire aussitôt après. C'est une persévérance inlassable, nourrie d'illusions sans cesse renaissantes. C'est merveille qu'il ait pu dans ces conditions, faire voter le don gratuit et l'abonnement aux impôts. Ce seul résultat est acquis le 1er février, après cinq séances, de plus en plus tumultueuses. Tout le reste est en suspens. Le tiers, « animé, selon Boisgelin, par le rapport des députés qui sont à Paris (2) », perd toute patience et refuse de délibérer sur les affaires de la province. Par une contradiction entre tant d'autres, écrasé sous la majorité noble, il réclame le vote par ordre ; au bas de sa protestation on lit des noms inquiétants : Isnard, Barbaroux (3). La noblesse et le clergé refusent. L'agitation gagne les oisifs de la ville, qui prennent l'habitude de venir manifester devant la porte des états. Le soir du 29 janvier, un attroupement pousse des huées à l'adresse des privilégiés. Le lendemain le coup décisif est porté par Mirabeau. Il ramasse dans un discours (4), les griefs du tiers et de son alliée, la noblesse non-fieffée. Sa tactique qui ne ménage rien, s'oppose à la politique de l'archevêque, qui tient compte de tous les droits acquis, pour en opérer la réduction sans

(1) A. B. du R. C 101, f° 104.

(2) A. N. H 1240, 27 janvier 1789.

(3) *Recueil de pièces* concernant les états : 28 p. in-8, Aix, 1789. Protestation du 29 janvier.

(4) *Discours sur la représentation illégale de la nation provençale*, dans ses états actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres. Prononcé le 30 janvier, *loc. cit.*, t. I.

violence et sans injustice. Mirabeau, lui, fait table rase : il invoque « le code non écrit du droit universel, et celui-là seul est éternellement légitime ». Il porte aussitôt la discussion sur le point central : « Députerons-nous aux états généraux malgré les protestations de ceux qui soutiennent que cette députation seroit illégale ?... Il faut d'abord légitimer les pouvoirs de l'assemblée entière. » Voici le premier principe : « Aucun individu dans la nation qui ne soit électeur ou élu, puisque tous devront être représentans ou représentés. » Le deuxième principe est que la représentation doit être égale. Or, cette égalité on ne la trouve ni dans la noblesse, ni dans le clergé, ni dans le tiers état : « Qui sont les représentants de cet ordre tellement important, que sans lui les deux premiers ordres ne forment certainement pas la nation, et que seul, sans les premiers ordres, il présente encore une image de la nation ? » Les consuls des villes ne sont pas de vrais élus, trente électeurs ne peuvent choisir pour dix mille. Mirabeau savait bien qu'il brûlait ses vaisseaux, et que son ordre le repousserait. Aussi a-t-il soin de se préparer une place : « Qu'un gentilhomme soit élu par le tiers état, je pourrai ne voir dans ce choix que la preuve d'une confiance particulière. » Mais un gentilhomme ne peut voter que dans la noblesse, même s'il n'a pas de fief.

Boisgelin, dans une lettre du même jour écrite à Mme de Gramont, se plaint d'abord que « dans ce tiers si mal composé qui excite tant l'enthousiasme de Paris et qui éprouve toute la faveur du gouvernement, il n'y a point de principe ny d'idée fixe et suivie. » La harangue de Mirabeau dut le détromper. L'archevêque se sent troublé par les huées populaires. Il en veut à Necker qui n'a rien accordé de ses demandes précédentes : « Il semble que le roi ait retiré sa protection des deux premiers ordres pour les livrer à la mercy du peuple... Je soutiens avec calme et activité toutes les oppositions, mais il me seroit impossible de lutter sans cesse contre ces inconvéniens populaires qui sont encouragés par quelques personnes inconnues et qui ne sont dirigés par aucun homme estimable. » La rue venait de trouver au sein même des états, un organe

redoutable, armé d'une éloquence pleine et chaude, digne d'évoquer vraiment le souvenir des orateurs anciens, dont Boisgelin se flattait l'année précédente, et capable de rejeter dans l'ombre la facilité diserte, aimable, séduisante si l'on veut, mais un peu sèche et grêle du président. C'est un duel redoutable. Boisgelin le comprend. S'il fait bonne contenance, s'il accepte la lutte, c'est qu'il est pénétré de son devoir et qu'il ne veut rien épargner pour sauver le calme et l'union. Mais visiblement, il est inquiet et embarrassé de la taille de son adversaire. « Nous avons entendu ce matin un mémoire du comte de Mirabeau contre les états, contre l'ordre de la noblesse et pour le tiers état. Ce mémoire est écrit avec beaucoup de force et d'énergie. Il l'a donné dans un moment ou j'avois réussy à concilier les ordres, il a manqué de rompre la réunion. J'ay parlé quand il a finy de lire. Je ne voulois pas entrer dans tous les détails. J'ay dit simplement sans compromettre les principes ce qui pouvoit ramener les esprits à la marche plus sage que je leur avois proposée. J'étois dans un embarras sensible entre ma propre opinion et les expressions mesurées qui étoient convenables au moment. Je n'ay blessé ny les convenances ny mon opinion, et j'ay prévenu les conséquences du mémoire (1). » Pure illusion : on n'étouffe pas à coups de politesse la voix d'un Mirabeau. Le 31, la séance se termine au milieu de troubles populaires plus violents encore.

De plus en plus, il apparaissait que la prolongation si cahotée des états menait à l'émeute. Le courage de l'archevêque n'en est pas trop ému : « Je puis dire que je ne fais que des choses impossibles, toutes les demandes du roy sont accordées, il reste celles de la province, on veut les refuser... On n'a pas pu soulever le peuple de la ville, on fait venir des paysans, des manœuvres de la campagne pour crier sur les états, cela étoit payé par quelques particuliers et s'est jusqu'à présent réduit à peu de chose... Nous allons, je crois faire une suspension des états pour nos élections... Il n'y a rien que la raison, la sensibilité la douceur la force le courage et la patience puissent faire,

(1) A la comtesse de Gramont, 30 janvier.

et que je ne me sente en état de soutenir jusqu'au bout. Mais je ne reviendray jamais présider des états quand la protection qui doit veiller à l'ordre public n'aura pas rempli sa charge et maintenu la tranquillité (1). » Il y avait en effet carence du pouvoir central ; voilà la vraie raison pour laquelle de la Tour, Caraman et Boisgelin s'accordent à proroger les états. Necker, indécis et mystérieux, paraît d'abord avoir désiré l'arbitrage de l'archevêque, « n'ayant jamais vu de chef d'administration défendre les intérêts de sa province avec plus de suite, de zèle et d'intelligence qu'il l'avait fait en tous temps (2). » Puis, se retournant vers le Tiers, il reproche à Boisgelin d'avoir abusé de je ne sais quel arrêt du Conseil ; il s'attire cette sage et fière réponse : « Au reste, j'ay cherché toute ma vie le bien des affaires. On peut me refuser des grâces, on ne me privera pas de moy mesme. Je ne seray point dans l'opposition, je rendray service au gouvernement, je tacheray d'applanir les difficultés contraires et peut-être à la fin on me rendra justice (3). »

Les privilégiés attaqués par Mirabeau, n'avaient pas tardé à chercher leur revanche. Les deux premiers ordres avaient lancé de violentes protestations contre le discours du 30 janvier. Mirabeau y répondit avec une violence au moins égale (4). La noblesse conduite par La Fare, premier consul d'Aix, et malgré la résistance du marquis d'Albertas, pousse à bout son ennemi, en le chassant de son sein, le 8 février. C'est alors que le tribun lance sa foudroyante *Adresse à la nation provençale* (5), où il évoque la poussière des Gracques, de laquelle naquit Marius. Boisgelin se croit obligé d'expliquer à Necker qu'il n'a pas pu empêcher cet esclandre : « Je n'ay pas la même influence sur les assemblées où je ne suis pas... Les hommes aiment la guerre

(1) A la comtesse de Gramont, 1er février.

(2) J. Viguier, *La convocation des Etats-Généraux en Provence*, in-8, Paris, 1896, p. 63. — Lettre de Necker à de la Tour, 4 février 1789. A. N. Ba 69.

(3) A. N. H 1240, 6 février.

(4) *Réponse aux protestations... et Contre-protestation...*, *loc. cit.*, t. I, 3 février.

(5) *Loc. cit.*, t. I, 11 février.

et craignent la conciliation. Je l'ay bien éprouvé par l'explosion contre M. de Mirabeau. Le clergé, la noblesse ont d'abord fait leur protestation sans moy, et quand ensuite ils ont entendu mes raisons, leur protestation étoit déposée au greffe, et il n'y avoit plus moyen d'y rien changer. » La situation certes, devient difficile : « Je ne désespère pas d'y réussir si vous voulez bien avoir confiance et m'aider de votre appuy. » Il avertit encore le ministre de ne pas se laisser tromper par de faux rapports : par exemple, la prétendue assemblée des trois ordres d'Aix ne comptait pour tout clergé, qu'un confesseur de religieuses, et pour toute noblesse, qu'un ayant-fief chassé du Parlement. Quant aux troubles populaires, il faut les ramener à leur juste proportion : « On avoit payé quelques paysans des environs venus un jour de marché pour crier sur la noblesse et le clergé. Je les observois, ils étoient tranquilles. Ils regardoient en l'air, ils n'adressoient leurs murmures à personne. On a sçu mes peines, on n'a pas sçu mes avantages. Je n'ay jamais plus éprouvé ce que peut produire un mouvement animé, sans autre préparation que celle du sentiment qui le donne. J'ay deux fois pénétré les états de la plus vive et de la plus sensible impression, et j'ose vous assurer qu'excepté quatre chefs qui dominent les affaires dans le tiers-état, tout le reste étoit pour moy (1). » Il écrivait en même temps à Mme de Gramont : « Je ne suis je ne seray jamais homme de party, et je reste à ma place, celle des hommes raisonnables qui cherchent à travers les partis, les objets et les moyens utiles. »

Cette bonne volonté tenace, cette sagesse courageuse ne réussissent pas à persuader Necker. Il s'en rapporte aux avocats du tiers, aux mémoires de Pascalis ou de Mirabeau (2). L'archevêque le sentait sans se laisser ébranler : « Je prends tous les moyens possibles pour remplir les intentions du gouvernement sans aucun trouble, mais il faut que le gouvernement respecte à son tour ce que l'on ne peut pas détruire sans tout troubler. C'est à ce point, entre les ordres et le gouvernement que j'ay choisy ma

(1) A. N. H 1240, 13 février.
(2) A. N. H 1240, 14 et 17 février.

place. Je suis seul sur cette ligne et je ne sçais pas si je pourray m'y soutenir. On m'a donné le témoignage de la bonté du roy. Il a chargé le ministre expressément de m'assurer de sa satisfaction. J'y répondray par tous les efforts de mon zèle, je suis tout aux affaires et non à ce qui me regarde. J'importune les ministres de mes sentimens pour la chose utile, et jamais de mes ressentimens, je puis dire que je n'en ay point (1). » Quelques jours après (2) comme il est à la campagne, à Marignane, « avec une maîtresse de maison extrêmement aimable (3), un beau soleil, une jolie musique, une bonne société, un repos des affaires qui semble encore tout embellir », il explique comment le prince de Beauvau, gouverneur de la Provence, aveugle sectateur de Necker, se laisse lui aussi abuser. C'est l'occasion de définir une fois de plus sa pensée : « C'est notre gouverneur qui veut en croire trois ou quatre subalternes qui ont à ses yeux la prérogative de s'appeler députés du tiers état sans l'être. Le prince ne jure à présent que par le tiers état. J'ay beau raisonner, prédire et proposer, le prince ne m'en croit plus, et ce qui est singulier, c'est que je veux moy tous les objets utiles, pourvu qu'on ne croye pas avoir le droit de tout détruire sans examen, et par les voyes de fait d'une multitude en mouvement. Oh ! si vous sçaviez ce qu'on appelle le tiers état ! Je réduis le tiers état en province à cinq ou six particuliers assez peu connus et assez mal famés. Le reste suit sans sçavoir ceux qui le mènent. Je suis plus tiers état que ces gens-là, puisqu'ils ne veulent faire que du bruit, et que je voudrois faire pour le peuple des choses utiles sans trouble et sans violence. » Un autre jour, il dit assez bien : « J'ay une sagesse enragée. »

(1) A la comtesse de Gramont, 13 février.

(2) 19 février 1789.

(3) Détail assez piquant, cette maîtresse de maison est la femme de Mirabeau, séparée judiciairement depuis 1783. Elle tenait la maison de son père, le marquis de Marignane. Mirabeau lui reconnaissait l'année suivante : « un très bon esprit, même étendu... une raison assaisonnée de grâce et de trait ». La Marck, t. I, fin décembre 1789.

IV

C'est un problème de comprendre, à travers cette inquiétante figure de Necker, si mal connue encore, pourquoi, vilipendé par le tribun, il lui ménageait cependant toute l'influence. Mirabeau était alors à Paris. Toujours pressé du besoin d'argent, il prenait d'une main 300 louis à Montmorin, pour garder manuscrite l'*Histoire secrète de la cour de Prusse*, et de l'autre, la forte somme aux libraires, pour la laisser imprimer. Que Necker eut des complaisances pour Mirabeau, cela ressort d'une anecdote rapportée par Véri : « L'un des parens de Mirabeau vient de me raconter (1) lui avoir entendu dire au premier bruit des Etats-Généraux, qu'il se présenteroit à la noblesse de Provence pour être élu, et qu'il comptoit relever l'éclat de la noblesse, que les trois derniers règnes avoient abaissée. Dans la suite, pressentant que la noblesse ne le choisiroit pas à cause de sa mauvaise réputation, il projeta de se retourner vers le tiers-état. — Mais l'argent pour le voyage ? lui dis-je alors (m'ajouta ce parent). — Il me montra trois cents louis que Montmorin ministre lui avoit donné pour cet objet. — Et qu'en dira M. Necker ? lui dis-je. — Ils sont d'accord, me répondit-il. » Ulcéré par l'insultante décision de la noblesse, Mirabeau se vantait aussi d'avoir anéanti les états de Provence. De Paris, on en avertit Boisgelin, qui ne peut laisser croire à son abdication, devant le terrible joûteur : « Je n'ose pas me vanter de tous mes avantages, parce qu'il est un écrivain public et qu'il ne faut pas irriter son amour-propre. Mais je luy ay parlé et répondu sans gesne et sans effort avec une supériorité marquée... Voicy comment les états ont été séparés. Nous en sommes convenus avec les commissaires du roy, nous n'avons rien voulu décider de nous mêmes, nous avons consulté chaque ordre à part: L'avis a été unanime dans le clergé, fort débattu dans la noblesse, et le tiers état la désiroit en gardant une forme de contradiction. Il a protesté ensuite comme sur tout. Je n'ay décidé qu'après toutes les libres consulta-

(1) En Provence, après la mort de Mirabeau (1791).

tions. M. de Mirabeau n'y étoit pour rien, et surtout de ma part, puisque j'ay suivi la pluralité... Mais la bonne compagnie veut croire et raisonner sans examen (1). »

Aussi, dans cette bonne compagnie frivole, apeurée, friande de racontars, accueillant plutôt, comme il est naturel, les bruits défavorables, on le croyait à peu près dévoré, et rien ne pouvait lui être plus désagréable. On lui prêtait même des précautions pusillanimes dont il n'avait pas eu besoin, et qui ne convenaient pas à la résolution ferme, dont il ne s'est jamais départi. Il ne consent même pas à avoir été insulté : « Comment est-il possible, écrit-il impatienté, que vous vous laissiez entretenir de tous mes désagrémens par l'archevêque de Lyon, quand je vous ay dit comment les choses se sont passées. Je vous jure que ce n'étoit rien, et voilà que la noblesse pour accuser le tiers se prétend insultée, quand le tiers-état n'y est pour rien, et voilà comme une chose la plus indifférente prend de la consistance (2). » La comtesse de Gramont se défendait, en lui reprochant de ne pas écrire assez : « Je ne multiplie pas les lettres parce que je sçais qu'il est plus sûr de ne pas écrire. Je ne sçais pas si la comtesse de Talleyrand a pu se rassurer enfin sur mon compte. J'ay sceu combien on avoit débité de contes ridicules, il n'y a pas eu le moindre fondement. Vous pourriez pourtant le luy dire à votre tour, ce seroit un petit retour de politesse de société qui vous seroit bien permis, et en vérité il seroit bon qu'on sçut pourtant le contraire (3). » Quels étaient ces contes ridicules ? On peut les deviner d'après un morceau du Journal de Véri, biffé après meilleure information : « L'archevêque qui en est le président eut la prudence de retourner chez lui dans une voiture différente de la sienne, il ne sort pas de sa maison. Les nobles lui ont offert de lui servir d'escorte pour le conduire à l'assemblée. Mais il a refusé sagement de donner l'occasion à la moindre querelle entre ses diocésains. » La sagesse de Boisgelin n'avait pas cette allure passive.

(1) A la comtesse de Gramont, 22 février 1789.
(2) *Ibid.*, 1er mars.
(3) *Ibid.*, 9 mars.

Il est fâché cependant de voir se propager les fausses nouvelles, surtout quand elles passent les portes des salons sans que ses amis les arrêtent : « Il m'est impossible Madame la comtesse, de ne pas être fâché contre le président du Plan. Imaginez qu'il connoist un nommé Boyer auteur d'un bulletin ; qu'il reçoit et lit ce bulletin ; qu'il voit des horreurs contre moy et qu'il ne dit pas un mot à cet homme, qui se charge de toutes les calomnies qu'on lui mande. Ce bulletin est répandu partout et je ne suis plus étonné de tout ce qu'on dit. » Après avoir une fois de plus rétabli la vérité des faits, l'archevêque ajoute : « Il suffit d'un frippon qui écrit pour que ce Boyer le mette dans son bulletin... L'abbé de Crouseilhes devoit envoyer au président une relation à mettre dans le bulletin, je ne m'en soucie plus. Je ne me plaindray point au ministère ny des bulletinistes ny des libellistes. Il est impossible qu'un honneste homme puisse répondre au torrent des mensonges et des calomnies. Je verray si ma conduite peut enfin m'élever au-dessus des esprits et me remettre à ma place (1). » Il devenait difficile de se défendre, si l'on appartenait à une classe privilégiée : « Le commun des imprimeurs refuse d'imprimer pour la noblesse contre le tiers et contre l'administration de M. Necker, tandis qu'ils impriment mille et mille écrits contre les deux premiers ordres de l'Etat... Il est parti de Paris pour plusieurs capitales de province des imprimés par lesquels on invite les corps de ville à faire des délibérations en faveur du tiers contre les deux autres ordres... D'autres imprimés sont partis de Paris pour les curés de plusieurs capitales de province, qui les ont fait réimprimer pour les distribuer aux curés de campagne. On y parle avec une critique assez modérée contre la richesse et la supériorité des évêques, mais on n'y ménage pas les chanoines, les abbés, les moines, les répartiteurs des impositions ecclésiastiques et les décimateurs qui ne sont pas curés. L'ouvrage (2) tend à mettre dans les mains de ceux-ci les intérêts et les délibérations relatifs au clergé, puisque

(1) A la comtesse de Gramont, 17 mars.

(2) Serait-ce l'ouvrage cité au chap. VI, *Des Revenus et des Contributions du Clergé...?* On y ménage en effet les évêques.

40 mille curés contre 130 évêques seront toujours assurés de la majorité (1). »

L'archevêque d'Aix ne pouvait pas échapper aux libelles. Tout d'abord, il faut mentionner le *Triumvirat* (2) qui est la réimpression des quatre dernières *Lettres secrètes*. Vers la fin de mars, parut une attaque directe et spéciale : *Lettre de Mgr. l'archevêque d'Aix à Mgr. l'archevêque de Narbonne* (3). Le but en est évidemment, au moyen d'une diatribe qui s'applique la plupart du temps fort mal, d'écarter Boisgelin des états généraux. L'auteur, si l'on en croit la victime, n'aurait été que l'instrument de Necker : « Il avoit un instrument très dangereux : M. Servans. C'est ce M. Servans qui a fait un libelle abominable contre moy. Son libelle fera peut-être fortune à Paris. Il l'avoit envoyé à Aix. On l'a rejetté si généralement qu'il n'y est plus connu (4). » Il était impossible que les Aixois reconnussent leur archevêque dans cette caricature. Servan est l'ancien avocat général au parlement de Grenoble, ami des réformes, ennemi des parlements et des privilèges, dont l'éloquence avait été célèbre vingt ans plus tôt, et s'était attiré les éloges de Voltaire. Retiré près de Saint-Rémy, il devait être élu le quatrième député du tiers, par la sénéchaussée d'Aix, et refuser pour raison de santé (5). Il se montra l'adversaire de Mirabeau, et le dépit d'être son collègue fut peut-être pour lui, comme pour Pascalis, la raison du refus. Le pamphlet est vif d'allure et de ton, de style aisé et amusant. C'est le réquisitoire ordinaire contre le haut clergé, mêlé d'épigrammes contre les parlements, et d'allusions aux derniers événements d'Aix. On suppose bien que les faits sont présentés sous les couleurs les plus fausses, et les plus défavorables à l'archevêque : « Cette nation saltimbanque, lui fait-on dire méchamment, ce peuple de singes qui gambadoit au son des tambourins, est devenu tout à coup un

(1) Journal de Véri.

(2) S. l., 1789. Les *Triumvirs* sont Brienne, Boisgelin et Marbeuf; leurs suppôts, l'abbé de Vermond et Véri. Le pamphlet néglige forcément tout ce qui s'est passé depuis 1784.

(3) 22 p. in-8, s. l., 1789.

(4) A la comtesse de Gramont, 7 avril.

(5) A. N. C 14, 2.

vrai troupeau de lions rugissants... Voilà donc où j'en suis, sifflé comme un comédien, hué comme un petit vicaire qu'on auroit surpris en flagrant délit, insulté comme un ennemi public, et cela dans le pays même, dans la ville où j'ai régné vingt années... Seroient-ils donc passés ces temps fortunés, ces jours à jamais regrettables où dans nos Etats (car ils étoient bien à nous) nous étions vous et moi des Amphions et des Orphées... » Ce sont les sottises des Parlements, des évêques et des grands seigneurs qui ont tout gâté, et d'abord « notre ignorance... nous ne lisons point ». — Et c'est un Boisgelin qu'on choisit pour faire cet aveu ! — Pendant ce temps, le tiers état a acquis sang-froid, sagesse, principes. Il faudrait le tromper et maîtriser « l'assemblée nationale ». Mais : « Je conclus avec amertume : dix évêques aux états généraux, pas plus de magistrats et de grands seigneurs, excepté un La Rochefoucauld, un La Faiète qui sont peuple. » La lettre se termine en rappelant que l'archevêque est breton ; c'est, en Provence, un excellent argument électoral. « Je doute qu'on veuille mettre du Boisgelinage dans les états généraux. Les ennemis de notre famille n'ont-ils pas déjà remarqué que les Boisgelin remuent tout le royaume par ses deux extrémités ? (1) Ne disent-ils pas que nous jouons de la France, comme les Bretons jouent du bâton à deux bouts ? »

Il ne manquait pas sans doute, parmi les intrigants qui exploitaient les animosités populaires, de gens qui eussent été ravis de voir Aix le disputer à Rennes, en désordres et en violences. C'est l'honneur de l'archevêque d'avoir tout fait pour garder ou rétablir la paix. Plus les élections se rapprochent, et plus les ordres se heurtent. Boisgelin se débat au milieu de difficultés toujours croissantes, et il sent en même temps grandir la défiance de Necker et de

(1) Bruno présidait alors la noblesse bretonne; on sait que les troubles de Rennes allèrent jusqu'au conflit sanglant, entre les nobles et la jeunesse bourgeoise. Le comte de Boisgelin avait été fort populaire l'année précédente, en soutenant le Parlement contre le coup d'Etat du 8 mai. Brienne s'était vengé, en lui faisant ôter par le roi, sa charge de maître de la garde-robe. En 1789, Bruno se croit obligé de suivre la majorité violente de la noblesse, sans réussir à la calmer. On sait que la noblesse bretonne refusa de députer aux états généraux. — B. Pocquet, *loc. cit.*, t. I, p. 117 et 260.

Beauvau : « Le malheur est qu'on n'a pas voulu m'en croire, et l'on dit ensuite que je me suis trompé quand on ne m'en croit pas. On court même un risque quand on est sincère, celuy de paroistre faire ce qui arrive quand on l'a prédit... Cependant il est vray que je fais tout pour maintenir la tranquillité, comme si je n'avois plus qu'à exécuter ce que j'avois proposé ; il faut que les hommes soient bien rarement honnestes et vrais, car on ne peut pas croire à l'honnesteté d'un seul homme. J'ay toujours éprouvé qu'on m'accusoit de finesse quand j'étois, comme je suis par mon caractère, simple et naturel. On étoit trop fin pour croire à la simplicité d'un homme qui a le sens commun. Je n'en suivray pas moins mon caractère, il faut bien courir le risque de ses vertus comme de ses vices (1). » Necker n'avait pas encore publié sa décision, sur la forme des élections en Provence ; l'archevêque insiste à plusieurs reprises, pour qu'on adopte son plan, modifié par les circonstances sans cesse changeantes. Il voudrait que le droit des Etats soit sauvegardé, et qu'on se borne à leur adjoindre les députés élus par les vigueries et communautés. Quant aux nobles non fieffés, leur sort serait réglé par les états généraux. En échange de cette concession à la noblesse, Boisgelin espère faire admettre le syndic général des communautés (2). A peine connu, le projet excite des réclamations ; mais l'archevêque ne désespère pas d'en venir à bout : « M. de Mirabeau a voulu réfuter un projet à peine annoncé, dont les détails n'étoient pas connus. Maintenant tous les députés sont détrompés de l'erreur d'un moment, ils seroient au désespoir d'être exclus, ils réclament les droits de ces états qu'ils vouloient anéantir. Ce n'est qu'au titre des états qu'ils peuvent être admis sans nouvelle élection. Ils disent qu'on veut les exclure pour se venger, et qu'ils se vengeront eux-mêmes en refusant les impôts... Il ne s'agit que d'ajouter les 56 (3) députés du tiers assistant aux états, et de les joindre aux députés qui doivent former l'assemblée d'élection. Vous y retrouverez même

(1) A la comtesse de Gramont, 9 mars 1789.
(2) A. N. Ba 69, 10 février. AA 62, 13 février.
(3) 60, en y comprenant les 4 consuls d'Aix.

une règle uniforme puisque tous les membres des états dans l'ordre du clergé doivent se réunir avec les députés des diocèses, et que tous les possédant-fiefs membres des états sont électeurs dans l'ordre de la noblesse. Nous attendrons votre réponse sans différer l'exécution des lettres de convocation. Permettez-moy de vous redire avec confiance que ce qu'on vous dit au nom du tiers-état n'est que l'avis de cinq ou six particuliers, et que toutes ces délibérations qui paroissent les témoignages des dispositions générales, sont adoptées sans connoissance et sans discussion sur le modèle dicté par ces cinq ou six particuliers (1). » Ces ingénieuses combinaisons, favorables à une lente transformation, mais impuissantes à amortir les passions soulevées, ne furent pas adoptées ; elles ne paraissaient pas offrir une base assez large. Le 2 mars, le roi signe un décret appliquant à la Provence le règlement général, c'est-à-dire l'élection par sénéchaussées. Le 6, Necker communique sa décision au prince de Beauvau, gouverneur, chargé de lancer les convocations (2). Les motifs sont, que le second ordre du clergé n'est pas admis dans les états provençaux, pas plus que les nobles sans fiefs ; et que d'autre part « la nomination des représentans du tiers état est soumise à des règlemens municipaux qui écartent des élections le plus grand nombre des citoyens. » Il est difficile de contester des raisons aussi justes.

Le tiers état, par l'organe de Mirabeau (3), se soumet aussitôt, non sans élever quelques critiques. Mais la noblesse se révolte, et essaie d'entraîner avec elle les évêques. Les possédant-fiefs veulent sur le champ élire en bloc leurs députés. Boisgelin dans l'intérêt de la pacification immédiate, émet l'avis qu'on les laisse faire, quitte à confier aux états généraux le soin de trancher la question. Lui-même est accusé de trahison par les nobles, car il conseille au clergé d'obéir (4). Mais, comme il le dit lui-même : « Je ne

(1) A. N. AA 62, 19 février.
(2) A. N. Ba 69.
(3) *Opinion sur le règlement des Elections aux Etats-Généraux*, 13 mars 1789, *loc. cit.*, t. I.
(4) A. N. AA 62, 4 mars.

crois pas que nous puissions faire autrement... (1) Les sénéchaussées multiplient les difficultés, la noblesse se divise en deux partis. Les seigneurs de fiefs ne veulent point aller aux sénéchaussées et réclament la constitution. Je la réclame comme eux, mais je n'ay pas comme eux l'avantage d'être avec mon corps. » Les curés restaient calmes, cependant leurs sentiments n'étaient pas douteux ; le 5 mars, un manifestant isolé, mais approuvé tacitement par ses confrères, avait fait paraître un *Acte protestatif et conservatoire* des droits les plus essentiels du second ordre du clergé de Provence (2). L'archevêque ne se soucie pas de jeter son clergé dans la lutte, il conclut : « Tout le clergé doit aller aux sénéchaussées. Chaque évêque dans son diocèse ne peut rester seul. Nous sommes seulement cette année six évêques dans les états, nous ne pouvons pas nommer à nous seuls les députés de tout le clergé de Provence. Nous sommes donc forcés, et il faut avouer que la provision appartient au roy (3). » Cependant l'insolence de la noblesse, l'attitude réservée du haut clergé, portent à l'extrême les passions populaires savamment excitées. On a recours aux moyens les plus méprisables, pour saper la popularité de Boisgelin ; on s'attaque surtout à l'ignorance des paysans, qui n'entendent que leur patois, « auxquels, dit le prélat, je ne puis point parler, et auxquels on a persuadé que je voulois mettre la dixme sur les oliviers. Cette absurdité est établie et il faut que je m'occupe des moyens assez difficiles pour les dépersuader (4). »

L'archevêque sent d'ailleurs qu'il faut autre chose, pour calmer l'effervescence, que des paroles adroites et des concessions de forme ; il blâme nettement l'imprudence et l'égoïsme des privilégiés : « Le malheur est qu'on tient trop à des privilèges que l'opinion nationale détruit. On pourroit les offrir, on aime mieux les perdre. On domineroit les affaires, on veut s'en laisser abattre (5). » Le jour même,

(1) 18 mars.
(2) 12 p. in-8, « fait par messire Henri de Gueydon de Planque, curé de la paroisse d'Auriol, par devant Me Raymond notaire dudit lieu ».
(3) A la comtesse de Gramont, 20 mars.
(4) *Ibid.*, 6 février.
(5) *Ibid.*, 20 mars.

20 mars 1789, il se décide à faire un coup d'éclat ; il veut tenter pour sa part, et avec son ordre, de « faire la Révolution. » Beaucoup d'esprits dans le haut clergé sont animés d'un sincère amour pour le peuple, et d'un désir ardent de procurer le bien public. Boisgelin est le premier, à se faire de la situation et des sacrifices qu'elle comporte, une conception générale ; il est l'initiateur du mouvement, dans un ordre immobile ; et malheureusement il n'est pas suivi avec assez d'empressement et de largeur de vues.

Sous prétexte de consulter le clergé sur les affaires qui l'intéressent, à la veille du grand vote national, il lance sa *Lettre circulaire au Clergé régulier et séculier* de son diocèse (1) : elle a toute la valeur d'un manifeste. Avec une légitime fierté, il constate d'abord que ses prêtres ne se sont pas laissés emporter par le trouble général : « Le clergé de notre diocèse n'a point emprunté d'autre voix que la nôtre pour défendre ses droits et pour plaider sa cause. » Mais il n'est plus temps de se renfermer dans les pensées d'un ordre séparé : « Les intérêts de la patrie doivent occuper aujourd'hui les chefs et les pasteurs et les membres de toutes les Eglises... L'intérêt des peuples gravé dans leur âme et dans la nôtre est la règle simple et juste qui doit diriger toutes nos délibérations et qui peut seule les rendre unanimes. » Le moyen d'appliquer cette règle, c'est d'accepter toute sa part des charges publiques. Boisgelin le proclame avec une netteté et une vigueur qui ne laissent plus rien à désirer : « Les intérêts du Clergé ne peuvent point être séparés de ceux des autres ordres de la nation, et ses contributions sont, comme celles de tous les citoyens le prix de la protection de l'Etat... Ainsi le Clergé ne doit ni ne peut prétendre aucune exemption, relative aux charges publiques, et sa contribution doit être, ainsi que celle des autres citoyens, proportionnelle à ses revenus. S'il y avoit des exceptions à faire, elles devroient être en faveur du peuple et non du clergé. » Le seul privilège qu'il peut réclamer « est celui qu'il partage avec les autres ordres de n'être imposé que par son propre consentement,

(1) 11 pages in-4, précédées d'une lettre d'envoi du 20 mars. Aix, 1789.

et ce privilège ne se distingue point du droit même de la propriété ». L'archevêque propose donc de vérifier exactement les revenus du clergé, non point par une évaluation séparée « suspecte au peuple », mais par des opérations conjointes, dans les assemblées provinciales (1). Il insiste encore, en démasquant ce qui n'était jusque là que vaine proclamation et flatterie stérile : « Ce n'est pas assez que le peuple soit soulagé de la partie des impositions qui doivent être acquittées par le clergé. Tel est le sentiment sévère de la justice distributive, qu'on exige que le clergé supporte exactement sa part des impositions publiques. » Jusqu'à présent le clergé n'a offert au Roi que des dons gratuits « dévorés d'avance » : « On doit sans doute espérer que les états généraux rechercheront les moyens de mettre l'Etat à l'abri de ces ressources ruineuses. » C'est l'intérêt même du clergé, de confondre son tribut avec celui des autres citoyens, et Boisgelin le montre avec clairvoyance : « Cependant il est toujours à craindre qu'on exige d'un corps séparé de la nation ce qu'on n'oseroit pas demander à la nation elle-même... Ce sont ces variables et désastreuses opérations dont le clergé de Provence seroit à jamais préservé par sa réunion avec tous les ordres de ses concitoyens. » Union et collaboration sans réserve égoïste, tel est plus que jamais son programme. Il ne veut pas que l'intérêt se raccroche à un espoir secret : « Nous n'examinerons pas s'il doit résulter, du retour à l'ordre naturel, une plus forte contribution... Nous n'aurons pas à nous plaindre plus que nos concitoyens, nous contribuerons à leur soulagement, et il ne seroit pas en notre pensée de diminuer nos charges pour augmenter celles du peuple. » Le reste de la lettre regarde plus spécialement les préoccupations religieuses : on y voit réclamer le rétablissement des conciles provinciaux, pour mieux répandre l'instruction ; l'amélioration des portions congrues, suivant le plan déjà commencé. Enfin, très habilement, Boisgelin gagne le cœur de ses curés, en réclamant « qu'on convoque l'ordre entier du clergé de Provence pour donner au second ordre

(1) On se souvient que Boisgelin avait déjà exposé ces idées, dans le commentaire sur Montesquieu.

des députés qui le représentent dans les Etats. » Et il termine par un chaleureux appel à l'union, à l'amour de la tranquillité publique, pour consommer le rêve de toute sa vie : « la conciliation des trois ordres. »

V

Il était grand temps qu'une parole de paix fût prononcée avec autorité. A la campagne de brochures menée en janvier et février, allait succéder une offensive populaire plus terrible. Partout éclataient déjà les actes de violence contre les privilégiés. Que ces ruptures du pacte social aient été préméditées, préparées, prévues ; que l'anarchie n'ait pas été proprement spontanée, la chose est aussi naturelle que probable. Véri, dans son journal, note, en mars 1789, qu'il circule « des bruits sourds d'émeutes prochaines à Paris et dans les provinces ». Le puissant parti des réformes, porté par le courant des réclamations populaires, favorisé encore par la disette, qu'un hiver très rude, la peur des marchands et le relâchement de l'autorité rendent bientôt insupportable, se compose : d'une foule immense enthousiaste et inconsciente, de prétendus chefs naïfs et dupes, et de vrais meneurs, dont l'audace, la haine et l'ambition se marquent un but immédiat. Le mot d'ordre qui lève partout les derniers scrupules de ceux qui brûlent, pillent et tuent, — le roi est avec le peuple contre les privilégiés — en semble encore la preuve.

Le caractère provençal, ardent, impétueux, crédule, sujet à la contagion de l'exemple, n'allait pas tarder à suivre avec frénésie, la mystérieuse impulsion. Le 17 mars, Boisgelin annonce à Mme de Gramont : « L'évêque de Sisteron a été maltraité à coups de pierre à Manosque. On a dit dans le peuple qu'il avoit protégé un monopoleur pour les bleds. C'est une calomnie. Mais n'allez pas encore avoir des craintes pour moy qui n'y suis pour rien. » Au milieu de la révolte qui se propage, il ne se livre d'ailleurs pas longtemps à des préoccupations égoïstes, il ne se répand pas non plus en imprécations vaines, iniques à force d'être générales ;

il tâche de voir clair et de penser juste. Sa correspondance intime (1), fort intéressante, constitue le témoignage le moins contestable de sa sagesse, de sa clairvoyance et de sa sincérité. Le mieux est de lui laisser le plus souvent la parole.

« L'affaire de l'évêque de Sisteron a donné d'autres embarras. Je voudrois bien ramener cette affaire à un état tranquille. On ne punit pas tout un peuple, et on ne peut pas trouver les vrais coupables, ceux qui le trompent. Les détails de l'émeute sont affreux, une heure de poursuite, des coups de pierre, des blessures, un évêque sanglant, le peuple au dernier degré de rage, des hommes de l'attroupement qui tendent leurs manteaux pour le défendre, un d'eux qui s'écrie : Voyez ces cheveux gris, ce sang, cette teste vénérable, et le peuple toujours furieux. Enfin, le carosse arrive, on l'y jette, le cocher est frappé, laisse tomber les resnes, les chevaux courent et l'évêque est sauvé. C'étoit un jour de marché. Le bled avoit été cher, les paysans s'en revenoient mécontens. L'évêque passe dans ce pays et vous voyez les suites. » La lettre se termine par une malice peut-être involontaire : « Nous avons eu cette nuit un retour de M. de Mirabeau de Marseille, accompagné d'un grand nombre de Marseillais avec flambeaux, tambours et sérénade. *Cependant* je ne vois encore rien qui tende à des émeutes (2). » Le mouvement gagne, et l'archevêque en suit le développement avec vigilance, mais sans inquiétude personnelle : « C'est au milieu des émeutes et des séditions, Madame la comtesse, que je puis vous écrire en toute sûreté. J'ay tout le peuple pour ma défense... Vous avez sceu l'émeute de Manosque, il y en a eu une autre assez légère à Pertuis. Il y a quatre jours que M. de Caraman alla passer un jour à Marseille. Il arrive, il trouve six cents hommes attroupés, ils demandent qu'on baisse le prix du pain et de la viande. M. de Caraman cherche

(1) Quelques-unes des lettres de cette époque ont été publiées en totalité ou en extraits, par A. Cans, *Revue hist. loc. cit.* nov.-déc. 1902. Toutes les citations faites dans le présent livre ont été prises sur l'original, A. N. M 788.

(2) A la comtesse de Gramont, 20 mars.

les consuls, ils sont tous enfuis parce qu'on les cherche pour les assommer. On en découvre un qu'on lui ramène en secret. Cet homme met le pain à 2 sols et la viande à 6 sols. M. de Caraman sentit dans le moment qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de dissiper le peuple. Ces 600 hommes sont contens. Ce n'étoient pas eux qui faisoient le mal, ils sollicitoient les demandes et c'étoient trois mil hommes qui s'ameutoient pendant ce tems-là et qui pilloient les maisons de tous les administrateurs. » Les efforts du commandant et du premier attroupement arrêtent enfin l'émeute à minuit, quand il n'y a plus rien à briser dans les maisons marquées. « Le lendemain, M. de Caraman sentant bien que la ville seroit réduite à la famine si on laissoit un prix au-dessous du commerce, fait sagement proposer aux corps de la ville de redemander un meilleur prix. Mais est-ce une chose facile, et en attendant qui peut prévoir les suites ? Le mouvement se communique icy, nous avons deux assemblées de paysans aujourd'huy, je m'attens qu'ils feront la même demande. J'ay bien dit autant qu'il est possible les réponses à faire. La vérité est qu'il n'y a plus de police et d'authorité. Hier, nouvelle émeute et plus fâcheuse encore à Toulon. On entre dans les maisons des consuls pour se saisir d'eux. L'un s'enfuit en chemise, un autre est sauvé après avoir été bien maltraité, par un homme assez intelligent qui fait semblant de l'écraser sous des chaises. Ces chaises forment un rempart contre le peuple, et laissent un passage vers un escalier dérobé par lequel il s'enfuit. Un autre est sur son lit avec la goutte et 80 ans. On l'en arrache, on brise le lit, on le laisse sur le carreau et cependant on ne le tue pas. Enfin le peuple vient en fureur à l'évêché. L'évêque (1) a peine à s'enfuir. Il faut qu'il se déguise, il passe par sa cathédrale, on trouve le moyen de le faire partir. Le peuple n'est pas content, il envoye des députés pour délivrer un prisonnier détenu pour crime à Aix. Il n'y a point de justice quand il n'y a point d'authorité. On délivre le prisonnier, le député le ramène aujourd'huy triomphant à Toulon. Voilà où nous en sommes. Je ne crois pas avoir rien

(1) De Castellane, nommé en 1786.

à craindre pour moy mesme. Mais il me semble que l'intérest personnel s'anéantit dans l'intérest public (1). »

L'archevèque déplore plus que jamais « les animosités qui se sont répandues entre les ordres », et désarment la résistance à l'anarchie. Il fait tout ce qu'il peut pour prévenir les malheurs : « Voicy ce que j'ay fait non pas pour gagner les esprits, mais pour remplir des devoirs et faire des choses utiles... J'ay profité des occasions naturelles de faire du bien. J'ay nourry les pauvres dans le retour du froid, j'ay fait une opération dont je paye toute la dépense pour diminuer le prix du bled pour les pauvres. Je soutiendray le même prix pendant 15 semaines jusqu'à la récolte. Je me suis conduit avec sagesse dans l'affaire de Manosque. La confiance a fait des progrès et enfin j'en ay reçu le témoignage de tous les costés. Il a fallu me refuser aux remercîments des paysans, des pauvres, des communautés pour écarter toute apparence d'attroupement. Enfin j'ay écrit cette lettre circulaire dans mon diocèse, j'avois écrit d'avance à tous les évêques. Le clergé de tous les diocèses est décidé par mon exemple, et ce n'est pas une révolution qui se borne à la Provence. Les mêmes raisons existent pour le clergé de chaque province, et j'auray fait la révolution entière. Ce n'est pas ma faute si j'en ay tout l'honneur, j'ay tout fait pour obtenir une déclaration de la noblesse, j'y suis revenu trois ou quatre fois, et jamais je n'ay pu y réussir. Je voulois honorer les ordres, j'ay été forcé de m'honorer moy mesme (2). »

Les troubles jusque-là conjurés, mais prévus par l'archevêque, éclatent à Aix le 25 mars, à l'occasion des deux réunions de paysans. Boisgelin l'apprend aussitôt à sa correspondante par un billet fiévreux : « N'ayez point de peur, nous sommes dans l'émeute, le 1er consul chassé, poursuivy, des coups de fusils tirés, et des pierres lancées, deux soldats tués, trois paysans tués, les greniers pillés, les bleds emportés, voilà les nouvelles qui se succèdent à la minute. Le pillage des bleds finira l'émeute, on me dit dans ce moment que le peuple veut venir me parler, je

(1) A la comtesse de Gramont, 24 mars.
(2) 24 mars.

suis sûr de la bonne intention, j'ay pris mes arrangemens pour le recevoir en ordre, je luy parleray raison, mais je crois que le pillage finira par le dissiper. » De fait, il semble bien que le plus pressé, pour les pillards, fut de mettre leur butin en sûreté. Boisgelin a raconté l'émeute et ses suites dans deux rapports adressés à Necker (1). Voici encore une lettre intime, plus vive et plus colorée (2) : « Je me promène, Madame la comtesse, au milieu des bénédictions, imaginez le plus doux et le plus consolant des spectacles qui fut jamais. Tout le bled des greniers de la ville étoit enlevé, pendant qu'on l'enlevoit je m'occupois de renouveller les subsistances. J'envoye à Pertuis, la crainte d'une émeute ne laisse pas sortir le bled, je demande mon bled d'aumône, il est pris comme le reste, il y a pourtant encore 25 charges. J'en retrouve 30 de bled fin, le chapitre vient m'en offrir 60, l'émeute étoit le mercredy, il y avoit marché le jeudy, c'étoit assez. Mais la semaine prochaine avant que le commerce soit revenu, comment faire ? Je mets ma confiance dans mes curés, je les fais venir, j'envoye tous les bons prestres dans toutes les maisons, les prestres, les nobles, les bourgeois, la garde bourgeoise montée par les nobles comme par les artisans, tous se mettent en course en recherche : le remors entre avec eux dans les maisons, on parle du crime, on peint la famille... tous les bleds sont rapportés. On voit les charrettes, les ânes, les hommes chargés de bled. Je passe dans les rues au milieu des bénédictions publiques, des battemens de mains, des cris de joye. Ces gens en rapportant leur bled me remercient parce qu'ils sentent leur conscience à son aise... C'est une félicité publique. Hier, tout aujourd'huy on ramène le bled. On vient chez moi en corporation, en garde, en conseil de ville, tous fondent en larmes. Je parle du fond d'une âme attendrie. Vous sentez l'impression vive et générale. On craint de manquer d'argent, je cautionne la ville jusqu'à cent mille livres. Enfin je ne puis pas vous dire jusqu'où va l'enthousiasme pour le bien public et pour moy. Je vous ay envoyé ma lettre circulaire, tous les corps ecclésiastiques

(1) A. N. H 1274, 27 et 31 mars.
(2) A la comtesse de Gramont, 27 mars.

de mon diocèse font leur adhésion. Le parlement délibère pour inviter tous les ordres à partager les mêmes dispositions. Je reçois la réponse conforme de dix diocèses. Le tiers état ne veut plus faire de difficultés sur rien, il y a quelque résistance encore de la noblesse, elle s'affoiblit. Enfin vous voyez quelle est la révolution dans toutes les affaires comme dans les dispositions. Voilà où j'en suis. » Le triomphe de sa charité active et prévoyante, met, au moins pour quelques jours, le sceau, à la généreuse politique de l'archevêque.

L'échauffourée, si vite calmée, si heureusement terminée par une redoublement de fraternité et de volonté conciliante, avait été assez vive. Les relations n'en manquent pas. A côté des versions officielles de Boisgelin, de l'intendant, du commandant des troupes, d'Autheman procureur général de la cour des comptes, on trouve une lettre collective des principaux avocats d'Aix adressée à Necker (1). Elle est signée de Portalis, Siméon, Alphéran, Pazery, Pascalis, Barlet et Dubreuil. On peut y lire ce bel hommage rendu à la sagesse et à la charité de l'archevêque : « M. l'archevêque d'Aix qui venait de publier pour le clergé un avis sur la contribution proportionnelle de cet ordre dans la province, et sur la représentation juste et égale de tous les ordres et de toutes les classes dans nos états provinciaux, a cautionné des grains à un marchand de blé jusqu'à concurrence de 100 mille livres. La subsistance est donc assurée ; les grains sont chers mais ils ne manquent pas ; et déjà depuis plusieurs jours, M. l'archevêque faisait vendre aux pauvres des grains à 5 livres par charge au dessous du prix courant. » Aussi ces esprits, vraiment éclairés et judicieux, se rallient expressément au programme de Boisgelin : « Les voies sont préparées pour la régénération qui va s'opérer dans la grande assemblée nationale ; on y reconnaîtra les prééminences des deux premiers ordres, on y assurera une protection spéciale à leurs propriétés ; ils feront eux-mêmes à la patrie le sacrifice d'exemptions qu'on ne peut pas compter au nombre des propriétés légitimes, et qui doivent enfin cesser avec les motifs qui les

(1) A. N. H 1274, envoyée le 27 mars, reçue le 3 avril.

avaient établis. Le peuple saura qu'il doit être soulagé mais soumis, qu'il fait la force de l'Etat, mais qu'il ne serait qu'une force aveugle si elle n'était pas dirigée. » On peut reconnaître là l'esprit modéré, la haute raison de Portalis ; et il n'est pas téméraire de croire que ce rapport fut envoyé d'accord avec l'archevêque, dont il reproduit les idées. D'ailleurs une lettre de Portalis, qu'une annotation de Necker qualifie de « satisfaisante », datée du 28 mars, le confirme expressément : « J'ai eu l'honneur de conférer avec M. l'archevêque et avec M. le premier président. » Portalis et ses amis sont l'organe de ce qu'on peut appeler la droite du tiers provençal.

Ils n'accordent, dans leur récit, aucune importance au rôle de Mirabeau, dont ils blâmaient les excitations. L'intendant n'y fait pas la moindre allusion non plus ; il insiste nettement sur la capitulation de Caraman devant l'émeute, et rend hommage à Portalis, qui, en revenant de Toulon, a su calmer les paysans du Bausset, en humeur de massacrer les bourgeois. Mirabeau cependant était arrivé à Aix le 26, à trois heures du matin. Il revenait de Marseille, où il avait puissamment contribué à rétablir l'ordre (1). Caraman, qui lui en sait gré, s'entend avec lui et lui fait confiance ; il le charge, semble-t-il, de maintenir le calme, avec l'aide de la garde bourgeoise, déjà recrutée de nombreux volontaires. On craignait l'irritation des troupes régulières, furieuses des coups reçus dans la bagarre. Les partisans de Mirabeau essaient aussitôt de lui assurer tout l'honneur de la pacification. Le tribun ne manque pas lui-même de s'en vanter. Son père, dans une lettre au marquis Longo (2), raconte, on devine d'après quel rapport, le triomphe de son fils sur la sédition marseillaise ; puis, dit-il, « il est aussitôt appelé à Aix où une récente émeute avait failli assommer le commandant, et lapidé les troupes. On lui permet de relever les gardes militaires par une garde bourgeoise, il fait rouvrir les portes et le blé emporté la veille rentre. » C'est à peu près le même tableau embelli,

(1) *Avis au peuple marseillais*, 25 mars 1789, *loc. cit.*.
(2) *Correspdt.* 25 mars 1913.

que retrace à Necker une relation signé de 119 bourgeois (1). La faute de l'émeute est rejetée tout entière sur l'insolence provocante de La Fare, ennemi personnel de Mirabeau : le I[er] consul, sur les marches de l'Hôtel de ville, aurait jeté des sous à la foule, et envoyé une femme qui criait, manger du foin. Le récit abonde en détails naïvement pittoresques. Après avoir tout cédé, supprimé *le piquet* de la farine, diminué le prix du pain et de la viande, livré même aux émeutiers les clefs des greniers, La Fare peut s'échapper par la fenêtre : « Il pleuvoit heureusement pour lui, son parasol le cachoit, de sorte qu'il ne fut pas généralement connu, ce qui arrêta les cris de quelques femmes qui disoient : c'est lui, c'est lui. » Ce que voyant, quelques-uns des signataires enfermés avec La Fare, réfugiés dans la tour de l'Hôtel de ville, qui avouent simplement avoir songé à se sauver en livrant La Fare, sortent une fois leur otage disparu, « embrassent plusieurs » et peuvent se retirer. Il y eut malheureusement d'autres épisodes moins comiques. Caraman, accouru avec 80 hommes, essaie de parlementer ; des pierres lancées par la foule le blessent, ainsi que son fils et son aide de camp Félix. Malgré les efforts du commandant, la troupe riposte ; elle est bientôt dispersée, et le pillage se fait sans encombre. Les paysans honnêtes, disent nos bourgeois, se joignent aux émeutiers, et pillent aussi, « mais sans aucun bruit quelconque ». Le lendemain, le sauveur, Mirabeau, paraît, et tout rentre dans l'ordre. Ce compte-rendu peut être corrigé à l'aide d'une autre relation, parue quelques jours après (2). Elle est d'un ami de La Fare, qui vise à l'impartialité. L'auteur proteste contre le précédent procès-verbal, et se félicite de n'avoir pas eu à le signer : « J'y eusse été sans doute forcé ainsi que plusieurs honnêtes gens qui ne se sont rendus coupables de cette faiblesse, que par la seule crainte qu'on leur a inspirée. » La Fare aurait voulu prendre des précautions :

(1) A. N. H 1274. Elle a été imprimée : *Copie du Procès-verbal de l'émeute arrivée à Aix le* 25 *mars* 1789, adressée en original à Messeigneurs Necker, de Villedeuil et de Beauveau, 27 mars 1789. 15 p. in-8.

(2) *Lettre de M... à P. résidant à Paris*, ou Relation des principaux évènements... du 25 au 29 mars 1789. 14 p. in-8, Lb 39, 1446.

« Le soir du même jour (24) M. l'archevêque d'Aix se trouvant à souper chez M. le comte de Caraman, lui dit qu'il ne prévoyoit aucun mouvement, et qu'il craignoit que cette garde de 50 hommes n'effarouchât le peuple et ne l'excitât à l'émeute plutôt que de le contenir. » Il est probable en effet que l'escorte de La Fare n'aurait été qu'une provocation. Quoiqu'en dise son ami, La Fare semble avoir manqué de pondération.

Que leurs signatures aient été plus ou moins extorquées, les partisans de Mirabeau redoutent surtout l'action de la justice. Leur mémoire contient une adjuration pressante à Necker, afin de l'arrêter. Il ne manquait pas de gens, frappés de l'intervention, si opportune pour sa popularité, de Mirabeau dans les troubles de Marseille et d'Aix. De là au soupçon de complicité, il n'y avait qu'un pas. L'intendant voudrait faire la lumière ; Caraman, suggestionné par Mirabeau, se prononce d'abord pour l'amnistie préalable. Malgré lui, de la Tour, en qualité de premier président, envoie à Versailles une députation de magistrats, pour demander des moyens de répression. Deux commissions procèdent à des enquêtes, l'une sur le littoral, l'autre dans la Haute Provence (1). Bien entendu, on n'aboutit à rien ; criminels et meneurs ne sont pas inquiétés. Cependant l'archevêque et l'intendant avaient signalé à Necker la simultanéité et la connexion des différentes émeutes. La famine n'était qu'un prétexte. « On est assuré, ne craint pas d'écrire Boisgelin, que les blés étoient plus chers que rares (2) ». Il devait le savoir, lui qui en payait tant. Quelques jours plus tard, il affirme : « Je suis persuadé que des personnes toujours les mêmes se sont promenées dans les émeutes de Toulon, d'Aix, de Marseille, d'Hières, de Brignoles et de Barjols (3). » Elles se faisaient suivre partout de vagabonds étrangers, italiens, gênois, cherchant pillage. Caraman, à son tour (4), signale l'action des meneurs, fait remarquer que « le peuple s'est attroupé

(1) Prosper Cabasse, *loc. cit.*, t. III, p. 478.
(2) A. N. H 1274, 27 mars.
(3) *Ibid.*, 31 mars.
(4) *Ibid.*, 14 avril.

partout le même jour ou à peu près », et qu'il a un mot d'ordre : « que le meilleur des roys veut que tout soit égal, qu'il n'y ait plus de titre ni de distinction, plus de droits de chasse et de pêche. » Enfin le peuple effrayé « s'est donné le mot pour prendre les armes, d'après la demande qu'il m'en a fait, et s'est débarrassé des factieux et des pillards étrangers. » Il n'est plus question de Mirabeau, qui à peine élu, est parti pour Paris. Ne croit-on pas qu'une enquête judiciaire, sérieuse et approfondie, aurait trouvé ample matière à s'exercer ? Mais le pouvoir était défaillant, et faute de documents officiels, il faut se résigner à laisser un voile sur l'organisation de cette vaste jacquerie, qui domine en quelque sorte les élections aux états généraux.

Du moins à Aix quelques hommes de cœur, l'archevêque à leur tête, ramenèrent vite la paix et l'accord. Le 29 mars, le symbole en est proclamé par la bénédiction des drapeaux de la garde bourgeoise ; cérémonie touchante qu'un témoin oculaire appelle la fête du sentiment (1). C'est bien l'impression qui déborde du cœur du prélat : « Oh ! quel jour et quelle feste ! Jamais il n'y eut un spectacle semblable : une ville entière préservée de la famine, tous les ordres réunis sans privilège, et la reconnoissance publique me couvrant de ses bénédictions, un peuple immense battant des pieds, des mains, exprimant l'amour de son archevêque par tous ses regards et ses mouvemens, tous les corps, tous les ordres dans le concours général, tous les sentimens portés à l'enthousiasme, et si quelques nobles résistent au fond de leur âme, tous venant se joindre aux acclamations publiques. Voilà le terme de toutes les oppositions qu'on avoit si bien exagérées. Et songez à moy, quand élevé devant l'autel, au-dessus d'une multitude immense, je leur ay parlé de leurs malheurs, de leurs remords, de leur union. Tous les yeux étoient en larmes et ma voix attendrie n'empruntoit de ma sensibilité même que plus de force et de mouvement. Quelle est la feste qui puisse valoir celle du peuple ! (2) » De la Tour

(1) G. Guibal, *loc. cit.*, p. 379.
(2) A la comtesse de Gramont, 29 mars.

le jour même, Boisgelin le lendemain (1), s'empressent d'informer Necker. « La ville, dit l'archevêque, a voulu consacrer cette union si attendue et si longtemps désirée par une fête solennelle. Nous avons béni les drapeaux des trois ordres. Tous les ordres, tous les corps, tous les particuliers se sont rendus chez moy pour me marquer une reconnoissance publique. Je n'ay jamais éprouvé une impression semblable. Le peuple entier m'a comblé de ses bénédictions qui sont la plus douce récompense d'un ministère de paix, et j'ay la satisfaction de voir qu'on rend justice à mes intentions. » Il profite de l'occasion pour renouveler ses demandes de dégrèvement, en faveur « d'une province qui devient célèbre par les malheurs qui l'affligent et par les ressources qu'elle retrouve dans le courage et dans les vertus de ses citoyens. »

Boisgelin prend soin de prolonger lui-même le salutaire ébranlement produit dans les âmes. Chose remarquable, l'idée religieuse si froide, si convenue, si inopérante jusque là sur l'opinion, reprend, au choc des grands dangers, sa vigueur oubliée, et se refait une place dans les cœurs. Le respect humain disparaît : « C'est par le bled du repentir que nous alimenterons la ville. Les prédicateurs, les curés au prône, les confesseurs dans la quinzaine de Pâques employeront tous les sentimens de la Religion pour multiplier les restitutions (2). » Voilà ce que l'auteur des *Feneloniana* d'antan écrit au ministre protestant. « Nous continuerons les prières publiques (3) », telle est la promesse dont il s'autorise. Pour ordonner ces prières, il publie un mandement (4), aussi vibrant que les précédents étaient languissants. Le récit des événements y est tout enflammé encore d'émotion et de générosité. « C'est dans les calamités publiques, mes chers frères, que la voix de la Religion se fait entendre. » C'est elle qui « prodigue les cha-

(1) A. N. H 1274.
(2) 27 mars.
(3) 31 mars.
(4) *Mandement de Monseigneur l'archevêque d'Aix qui ordonne des prières pour le rétablissement de la tranquillité publique*, 9 p. in-4, Aix, le 27 mars 1789.

rités... qui fait descendre les remords dans l'âme des coupables ». Suit le tableau animé des tristes heures d'émeute : « Nos maux étoient à leur comble, et c'est alors, ô Dieu de miséricorde et de paix, que nous avons compris ces loix de la nécessité qui sont les leçons de la Providence. » La seule ressource, c'est « la Religion sainte qui fait sortir du fond des cœurs le secret de leurs fautes et le sentiment qui les expie, la Religion qui seule peut fonder sur les vertus qu'elle donne elle-même les principes de la tranquillité publique. » L'archevêque s'appuie sur les sentiments ainsi réveillés, pour demander de nouveau l'union des ordres, par des sacrifices mutuels : « Nous sommes tous frères dans l'ordre de la nature et de la Religion... Les distinctions sagement établies par la société ne remplissent que le court intervalle de la vie... Tel est le véritable triomphe de la Religion, de rappeller par ses dogmes même, comme par sa morale, l'union dans les cœurs et la paix dans tous les ordres... A présent nous implorons le secours des âmes pieuses qui doivent achever par la charité l'ouvrage de la Religion. Il faut le dire, nous avons repris à regret les larcins du pauvre... C'est à nous à notre tour, à rendre à l'indigence par des bienfaits proportionnés, ce qu'elle abandonne dans ses justes remords. Nous l'avouons, nos ressources s'épuisent, notre pouvoir a des limites. C'est le tourment le plus sensible d'être le témoin des maux qu'on ne peut pas soulager. Nous invitons, nous exhortons les personnes vertueuses... à nous communiquer leurs désirs charitables... Sachons distinguer de ces prodigalités nuisibles qui ne servent qu'à nourrir l'oisiveté, les aumônes respectables qui soulagent la souffrance, encouragent le travail et peuvent adoucir les rigueurs de l'infortune. » Enfin pour fléchir le ciel, il ordonne pendant 6 jours, la célébration après complies, d'un salut de pénitence et de réparation.

La parole de l'archevêque autant que son exemple, excite l'émulation de la charité. Le bureau de police d'Aix ne croit pas pouvoir mieux inaugurer une souscription pour les pauvres, qu'en affichant sur les murs le tableau des

charités du prélat (1) : « On sait que Mgr. l'archevêque avoit fait un fonds pour que les habitans mal aisés eussent le bled à 5 livres au-dessous du prix coûtant. Les grains déposés dans les greniers publics pour ce soulagement qui devoit durer jusqu'après la récolte, n'ont pas été épargnés par le pillage, et les fonds se trouvent absorbés. Mais la charité du Pontife est inépuisable, les pauvres qui de tous les tems en ont ressenti les effets, éprouvent dans ce moment qu'elle n'a d'autres bornes que les besoins de ceux qui souffrent. » A la souscription annoncée, « Mgr l'archevêque citoyen aussi bienfaisant que pasteur charitable contribue pour 3.000 livres. »

VI

Peut-on rêver plus belle affiche électorale ? Mais elle ne fut posée que le lendemain du vote. Au milieu de toutes ses difficultés, et avant que les événements n'eussent imposé avec éclat ses mérites, Boisgelin envisageait déjà les élections avec confiance ; il ne croyait pas qu'on pût méconnaître son désintéressement et sa bonne volonté : « Voilà bientôt les élections, je ne crois pas que personne puisse mentir à sa conscience à un certain point et je suis tranquille. Je m'occuperay fortement quoiqu'on en dise du bien du peuple, je suis d'avis sur l'objet, mais non sur la marche à suivre. Je suis plus populaire que personne, je veux tout faire pour le peuple, quand les autres veulent tout faire par le peuple (2). » Les troubles avaient retardé la convocation des électeurs. L'assemblée générale des trois ordres d'Aix se tint seulement le 2 avril, sous la présidence d'Audier-Massillon, lieutenant général de la sénéchaussée, en l'église du collège royal de Bourbon (3). Elle s'ouvrit par un discours fort convenable d'Audier. La popularité incontestée de l'archevêque rendait son éloge obligatoire : « Dans

(1) Achille Makaire, *Recueil d'affiches à Aix* de 1600 à 1789. 1re série, Aix, 1887. — Ordonnance du bureau de police de la ville d'Aix, 7 avril 1789.

(2) A la comtesse de Gramont, 1er mars.

(3) A. N. C 14,2.

le même instant où tous les malheurs ensemble venoient fondre sur nous, une main secourable et bienfaisante s'est montrée toujours prête à combler l'abyme de nos maux, et à opposer aux fléaux qui tomboient sur nous la sainteté de son ministère, les ressources de son génie et le secours de sa fortune. » Audier traduit ensuite l'espoir immense que tous les citoyens fondent sur les états généraux. Cet espoir est garanti en Provence par l'union restaurée des trois ordres, et par le renoncement aux privilèges. Boisgelin fait décider sans opposition que chaque ordre rédigera séparément ses cahiers.

Le clergé se retire dans la grand'salle du collège. On y voit, en plus des curés et des délégués des corps ecclésiastiques, 12 représentants des ordres religieux d'hommes, et 8 des couvents de femmes. Pour former l'atmosphère des séances, l'archevêque président prononce d'abord un discours (1), qui est une véritable profession de foi. Il est intéressant de voir comment y est exposé le rôle du clergé, dans le grand œuvre de régénération nationale. On y trouve une sorte d'allégresse novatrice. Tout d'abord, Boisgelin affirme que les « intérêts de la nation ne sont pas étrangers aux ministres de la religion ». Au contraire leur ministère les rend plus aptes à connaître « les maux que peuvent produire et que produisent les erreurs de la législation et de la société » ; ils sont mieux instruits « des déplorables suites de l'ignorance et de la corruption ». Ils s'occupent de les guérir, en se gardant du vertige de l'esprit de réforme : « Des hommes sages craignent de s'abandonner à des espérances toujours trompées qui ne semblent que le rêve du bien public... Les dispositions, les formes, les choses, résistent par elles-mêmes, et cette utile résistance nous force à faire des réflexions sages et mesurées sur ce que nous pouvons entreprendre avec succès, et sur ce que nous ne devons pas tenter. » Quelles sont les qualités nécessaires à un bon député ? « Les talens sont bien peu de chose sans les vertus, et l'amour du bien public s'il est vif et constant donne souvent des connoissances qui peuvent suppléer

(1) *Discours* de Mgr l'archevêque d'Aix à l'assemblée de l'ordre du Clergé de la sénéchaussée d'Aix, 8 p. in-4. Aix, 1789.

aux talens. C'est là le véritable avantage des assemblées nationales. » L'archevêque trace ensuite le rôle que la religion revivifiée peut et doit tenir dans la reconstitution du pays : « La Religion est le premier intérêt des peuples. On a voulu l'attaquer par de vains raisonnemens. C'est à nous de la soutenir par les services qu'elle peut et qu'elle doit rendre à la Patrie. Nous appellerons à sa défense les générations plus heureuses qui se rendront compte de tous les biens qu'elle aura faits. Nous ne pouvions exercer jusqu'ici son pouvoir salutaire que dans la limite de nos églises, dans le sein des infortunes privées, dans les saintes cérémonies auxquelles n'assistent pas ceux qui les blasphèment. C'est la France entière qui semble offrir aujourd'hui le champ le plus vaste à notre zèle : rien n'est interdit aux conseils de la Religion, et les principes de la législation civile ne peuvent pas être étrangers à cette législation sublime sans laquelle le peuple ne peut pas avoir des mœurs, et ne peut pas obéir aux loix. » Au contact des besoins fondamentaux de la nation, l'archevêque, au sortir de l'ère voltairienne, reprend confiance dans l'efficacité de cette religion si abaissée ; il voit s'ouvrir les larges perspectives d'un avenir vivant, il croit ardemment à la puissance de rénovation qui vient de l'Evangile ; et désormais, à travers toutes les crises révolutionnaires, il sera résolûment le bon ouvrier de cette renaissance. Ces grands espoirs, il les montre réalisables, à une condition : « S'il est vrai que la Religion soit à la fois et le plus grand pouvoir qu'on puisse exercer sur les esprits des hommes, et le plus grand bienfait que le Ciel puisse accorder à la terre, il ne faut pas que ses ministres affoiblissent son pouvoir par des prétentions qu'elle ne leur a point données, et par des intérêts qui nuisent aux intérêts des peuples. L'impôt des citoyens est le subside de leurs communs besoins. Il semble que celui des ministres de la Religion devroit être une offrande à la charité, s'il n'étoit pas un tribut à l'Etat. Comment aurions-nous pu contester ce que nous devrions offrir ? On a mal connu l'esprit et les principes du Clergé de France. Il a défendu peut-être même contre son propre avantage les formes d'une administration établie... La Nation recouvre

aujourd'hui ses privilèges, et le Clergé n'en a plus. Il n'en a plus besoin. Ses privilèges disparoissent, et ses droits restent les droits inébranlables de la propriété des citoyens de tous les ordres et du pouvoir de la nation. La religion sera le premier intérêt du peuple quand l'intérêt du peuple sera la loi des ministres de la Religion. » Plus tard, gêné par son parti, écœuré par l'hostilité systématique, Boisgelin ne retrouvera plus cette netteté allègre, cette clarté victorieuse.

Le reste de son discours est consacré aux intérêts spéciaux de son ordre et de sa province. Il y propose un ensemble de vœux que l'assemblée s'empressera de consigner dans son cahier. Il repousse d'abord la distinction des classes dans le clergé. Il rappelle ses efforts pour améliorer la condition des curés ; il veut « multiplier les secours nécessaires pour l'éducation et l'enseignement de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, et pour la retraite et le repos des prêtres et des curés affoiblis par l'âge et par les longs travaux du ministère ». Bref, dit-il, « nous pensons que le devoir de la Chambre ecclésiastique dans les Etats-Généraux est d'agir et non de promettre ». Quant aux ordres religieux, menacés par les mesures prises depuis vingt ans, « on ne peut pas les laisser dans un état incertain qui détruit le premier droit des citoyens, celui d'avoir un état fixe et protégé par les loix. » Il faut aussi favoriser le besoin de rénovation, qui se fait sentir au fond de la décadence présente : « Nous devons réunir nos vœux et nos efforts pour obtenir la convocation des conciles provinciaux, de ces assemblées salutaires qui doivent, en rappelant l'esprit et la discipline ecclésiastiques, seconder parmi nous le progrès des études et maintenir l'Eglise gallicane dans la dignité du culte et dans la pureté de la foi. » Enfin il réclame la périodicité des Etats généraux, seule capable de maintenir « la propriété des biens et la liberté des personnes sous la protection du souverain et de la nation ». Fort de son autorité et de sa sagesse, il ajoute ce dernier conseil : « Ne perdons pas un tems utile dans des discussions étrangères. Donnons notre confiance aux députés de notre choix. Les pouvoirs des Etats-Généraux

sont ceux de la Nation. Donnons leur des connoissances, des vues, des moyens et non pas des obstacles. »

La hardiesse réfléchie, l'adroite franchise, la riche plénitude de ces déclarations, ne laissaient place à aucune opposition. Aussi les délibérations se déroulent sans heurts, dans le plus grand calme. Le clergé d'Aix a fini de rédiger son cahier le 5 avril. Les plus importants des 29 articles (1) qu'il contient sont empruntés au discours de l'archevêque et à sa Lettre circulaire. Le premier, constatant « l'état déplorable où la religion est tombée dans l'espace de moins d'un demi-siècle », demande qu'on en étudie les causes. Les suivants préconisent les conciles provinciaux et les synodes diocésains, la sanctification des dimanches et fêtes, le rétablissement des ordres religieux, l'unité de l'éducation civile et religieuse (2), les livres qui favorisent le progrès des connaissances et des lumières, à l'exclusion de ceux qui attaquent la religion et les mœurs. D'autres demandent la multiplication des écoles « même pour la classe des cultivateurs », et l'amélioration du sort des maîtres ; des sages-femmes catholiques instruites et des chirurgiens entendus pour la campagne ; l'obligation pour chaque communauté de nourrir les pauvres, les vieillards, les estropiés, et de donner du travail aux pauvres. Un autre groupe est consacré à la réorganisation ecclésiastique : retraites pour les prêtres, augmentation des congrues, suppression des vicariats inutiles et des bénéfices simples, diminution des frais de dispense en cour de Rome, doublement des honoraires pour les prédicateurs, entretien des sacristies et du mobilier à la charge des décimateurs. Quelques articles concernent la simplification des droits seigneuriaux. Enfin les derniers sont plus spécialement politiques, et reflètent plus directement encore, l'inspiration de l'archevêque : représentation des différentes classes du clergé dans les assemblées ; demande d'une constitution solide et durable ; en particulier vérification rigoureuse et consolidation des dettes de l'Etat, réformes économiques sans

(1) *Archives parlementaires*, t. Ier.

(2) Ernest Allain, *Les questions d'enseignement dans les cahiers de* 1789, R. Q. H. T. 38 p., 458 et ssq.

impôts nouveaux, emploi sagement combiné du crédit national ; protestation contre l'abus des lettres de cachet, réforme de l'ordonnance criminelle et de la procédure, en un mot tout ce que réclame l'opinion publique la plus modérée. Mais le dernier vœu manifeste l'éloignement de Boisgelin et de son clergé pour ce qui ressemble à l'aventure et au bouleversement social : il demande que « les trois ordres soient maintenus dans le droit qui leur appartient d'opiner par tête ou par ordre selon la distinction de leurs intérêts propres ou particuliers ». L'archevêque, qui dirige toute la discussion, prend également soin d'écarter le mandat impératif : « Je n'ai laissé, écrit-il à Necker, mettre aucune restriction dans les pouvoirs. Je n'ai pas même fort étendu les objets des demandes au-delà de ceux qu'ont dicté les différens corps ecclésiastiques pour leur propre intérêt, parce que je crois que les Etats-Généraux n'ont pas besoin d'être instruits par les assemblées d'élection. Ils ont besoin seulement de n'être pas arrêtés dans l'exercice de leurs pouvoirs (1). » Il a la plus haute idée et le plus grand respect des droits de la représentation nationale, à condition que la nation s'y retrouve dans sa forme séculaire.

La population de la sénéchaussée d'Aix donnait droit à la double députation ; le clergé devait donc nommer deux députés. L'élection a lieu le 6 avril. Au premier tour, l'archevêque est nommé par 250 voix, c'est à dire l'unanimité presque complète des suffrages. Un grincheux irréductible lui a reproché « de gêner les suffrages par sa présence (2) ». Il semble bien que le président de l'assemblée ne pouvait que s'y trouver. Le second scrutin lui donne pour collègue Charles Cousin, secrétaire de l'assemblée, co-prieur et curé de Cucuron, cette paroisse si radicalement révolutionnaire. La satisfaction de Boisgelin est sans mélange ; il se voit récompensé de tous ses efforts, et se hâte, avec un malin plaisir, d'en écrire à Necker le soir même (3). Il s'épanche avec plus d'abandon dans une lettre

(1) A. N. H 1240, 7 avril.
(2) Cité par J. Viguier, *loc. cit.*, p. 278.
(3) A. N. AA 62, 6 avril.

à Mme de Gramont : « Je suis nommé à la presqu'unanimité. C'est même par un malentendu que je n'ay pas l'entière unanimité, parce qu'on avoit dit qu'on vouloit d'abord s'assurer du choix d'un curé. Ceux qui croyoient que le 2e scrutin seroit réservé pour moy n'ont pas été à tems de me donner leur voix. Les curés étrangers (1) étoient venus avec le projet de briguer. La voix générale de la ville, ma lettre circulaire et surtout mon discours à l'assemblée même, dont je joins icy un exemplaire, ont changé toutes leurs dispositions. C'est une joye universelle dans l'assemblée et dans la ville. Je vous assure qu'on ne se souvient pas des oppositions d'un moment. J'ay fait la révolution dans les dispositions comme dans les choses par ma conduite et par mes écrits, sans sortir de mon cabinet, sans capter un suffrage, et dans la noblesse il n'y a pas plus de huit ou dix personnes qui soient encore fâchées, et celles-là sont celles qui dans le fond me sont attachées. »

Le 10 avril, l'assemblée générale des trois ordres se réunit de nouveau, le tiers ayant terminé des élections assez laborieuses. Les deux premiers élus avaient été, le 6, Mirabeau et Bouche, soutenus par le parti le plus exalté. Les deux autres, nommés le 7, par une sorte de représentation proportionnelle tacitement appliquée, appartenaient à l'opinion modérée : Audier-Massillon, le sage lieutenant-général qui présidait si bien, et Servan, élu après ballottage. Servan, ayant refusé, est remplacé le 8 par Pascalis. Malgré le grand nombre de voix réuni sur son nom, Pascalis refuse également ; le 9, on élit enfin Pochet qui accepte. Les députés de la noblesse sont d'André et de Clapiers cadet. Aussitôt après le serment prêté par tous les députés, « M. l'archevêque d'Aix a dit que le vœu de l'ordre du clergé est de contribuer sans aucun privilège ni exemption pécuniaire à toutes les impositions royales communes et municipales du pays, dans la même forme et quotité que tous les citoyens sur tous les fruits et revenus quelconques dépendants des bénéfices, et de verser ces impositions dans la seule caisse générale du pays, et en a remis la déclaration signée +J. R. de Boisgelin archevêque d'Aix président, de Crouseilhes

(1) C'est-à-dire de la sénéchaussée, mais non du diocèse d'Aix.

vicaire-général secrétaire, Cousin, curé de Cucuron secrétaire de l'assemblée. Et aussitôt M. le comte de Mirabeau ayant passé du banc de l'ordre de la noblesse à celui du tiers état, a sommé et requis l'ordre de la noblesse d'expliquer son vœu au sujet de la délibération faite par l'ordre du clergé.» La noblesse, par l'organe de son président, Duranti de la Calade, obtempère aussitôt : elle fait le même vœu et la même déclaration que le clergé (1).

Ainsi se termine, dans l'apaisement général, cette longue et violente crise provençale. Boisgelin peut se rendre le témoignage d'avoir travaillé à sa solution, avec énergie et désintéressement. Grâce à son initiative, le clergé s'est dépouillé de ses privilèges et de son administration financière spéciale ; il est prêt à suivre activement le grand courant des réformes. Le 7 avril, dans une lettre à la comtesse de Gramont, le prélat fait une sorte d'examen de sa conduite et des impressions qu'il a ressenties, au cours des trois derniers mois. Le point le plus intéressant, c'est l'accusation qu'il porte contre Necker, d'avoir cherché à l'écarter des Etats généraux. Le trait le moins piquant, n'est pas l'assistance prêtée par Mme de Staël aux petites intrigues de son père. Il faudrait connaître les relations du ministre avec les députés provençaux à Paris, les recommandations occultes, toute la complication des instructions secrètes du parti neckrien, pour pouvoir mettre en doute la parole de Boisgelin. Tel qu'il s'est révélé, son caractère n'est point soupçonneux ni léger. Son affirmation doit donc être retenue, en attendant les preuves contraires. Il est d'ailleurs vraisemblable que Necker, confiant dans sa popularité, sûr de dominer le tiers, ait bien voulu compromettre les têtes du clergé avec la noblesse, pour mieux les écarter.

« Le peuple provençal, écrit l'archevêque, est atroce, crédule, variable et enthousiaste. Sept ou huit personnes peuvent soulever la province entière. On n'imagine pas à quel point ce peuple s'est jeté, comme une bête sauvage, sur l'évêque de Sisteron. Le malheureux M. de Montferrat (à Aups) a été mis en pièces tout entier. On n'en a pas retrouvé un morceau... Le peuple dans l'émeute d'Aix auroit

(1) A. N. C 14, 2.

mis en pièces M. de La Fare s'il n'avoit pas disparu. J'ay sauvé le clergé et la noblesse par ma déclaration, dont leur déclaration forcée est devenue la suite. Je ne me doutois pas à quel point il falloit prévoir les excès... On ne peut pas dire que j'ay agi par crainte, mais quand les émeutes ont commencé, si le clergé si la noblesse n'avoient pas consenty, il n'y a rien qu'on n'eût fait contre eux. A Draguignan, on a entouré la salle d'élection de fusiliers. On a fait signer aux nobles et aux évêques et aux ecclésiastiques une déclaration sous peine des extrémités pour un mot qu'on auroit voulu changer. On a forcé des possédans-fiefs à venir aux élections par des troupes armées. On a étably un tribunal à Marseille pour régler tout ce qu'on avoit à faire. On a mis trois testes à prix, et celle de M. de la Tour est à 24 mil livres. On assemble au 1[er] signal qu'on donne jusqu'à trente mille hommes ; il y en a quatre mille qui sont en activité. On a pillé des chasteaux, on a fait signer à des seigneurs l'abdication des droits seigneuriaux. On a pillé de tous costés le bled... Le peuple dans ses haines ne menace que de mort, ne parle que d'arracher et de manger le cœur, et l'on croiroit entendre des cannibales. Et c'est ce même peuple qui revient au repentir le lendemain, qui rapporte ce qu'il a pris, qui prend en amour comme en haine, et dont on peut faire sa garde quand on a fait ou dit quelque chose qui rappelle la popularité. C'est une feste à présent pour la ville que ma députation, et si j'avois été simplement un bon et honneste homme sans efforts et sans ressources dans les grandes difficultés, je serois en horreur et Dieu sçait ce que j'aurois pu devenir. Je suis heureux de mes sentimens habituels qui sont pour le peuple, mais je pouvois avoir des habitudes contraires dans l'ordre où je suis, avec de la vertu, et il n'y auroit pas eu d'extrémités auxquelles il n'eut pu se porter. Voilà ce que je ne pardonne pas au gouvernement, il a livré toute une province à ce triste caractère, il a retiré la protection qu'il doit aux deux premiers ordres. Ce n'est pas sa faute s'ils n'ont pas été poursuivis par une jacquerie, et je serois prest à croire qu'il l'a désirée. Je suis convaincu qu'au fond de son âme M. Necker a voulu me perdre, il a fait ligue non pas en

l'avouant mais en se faisant très bien entendre, avec les députés d'Aix... Il ne se doutoit pas de la conduite dont j'avois formé le plan. Je n'ay pas eu de doute un moment sur le succès, j'ay senty qu'on me donnoit une occasion préticuse de montrer et des vertus et des talens. J'ay voulu commencer par les vertus, douceur, raison, patience, charité. J'ay épuisé les moyens qui dépendoient de moy sans parler des affaires... Cependant je voulois amener l'ordre de la noblesse à sacrifier les privilèges qu'elle devoit perdre aux Etats-Généraux. Je voulois forcer le clergé par la noblesse, je voulois réconcilier la noblesse avec le tiers-état, j'étois sûr alors de faire paisiblement la Révolution. La noblesse a manqué bestement tous les momens politiques. Les élections s'approchoient. C'étoit dans les élections que je voulois dominer le clergé, qui ne pouvoit pas s'en défendre à costé du tiers-état et dans sa triste composition de curés... Je me suis mis alors à mon aise avec le public, j'ay senty sa faveur... Il reste à présent huit à dix nobles de fâchés, falloit-il leur sacrifier mes opinions, l'amour du peuple, et cette députation sans laquelle je n'étois pas à ma place ? C'est bien ce qu'avoit pensé M. Necker, il croyoit m'avoir mis dans l'impossibilité d'être élu. Je crois qu'il auroit réussi contre tout autre. Il a fallu faire la grande révolution dans les esprits et dans les choses. Il ne s'attendoit pas à ces changemens, et j'ay voulu les faire au dernier moment afin qu'il n'eût pas le tems d'en détruire l'effet. Vous n'imaginez pas combien il a désiré sçavoir d'avance ce que je pouvois espérer. Il m'a fait écrire par sa fille trois lettres de suite, il m'a redit dans ses lettres ses désirs pour que je luy parlasse de mes espérances. Je ne leur ay jamais fait de réponse. Il en a conclu que je ne voulois pas me compromettre, et qu'en conséquence je n'avois pas confiance dans l'événement. Il est resté dans le silence et n'a point fait ce qu'il auroit pu faire pour l'empescher... Enfin je vous reverray sans être assommé comme l'évêque de Sisteron, sans être attaqué comme l'évêque de Toulon, sans être assiégé comme l'évêque de Riez, sans être insulté comme l'évêque de Fréjus, sans être assassiné comme M. de Montferrat. »

Le succès, la victoire sur l'intrigue semblent monter à la tête du nouveau député : « C'est par le public que je veux les gouverner... Il est vray qu'il n'y a rien de plus injuste que le tiers-état, de plus beste que la noblesse et de plus nul que le clergé. Il est vraiment heureux qu'il se trouve un homme raisonnable qui puisse conduire leurs affaires avec eux, sans eux et malgré eux. Je crois au reste que dans deux ans j'auray déraciné tous les germes de leurs divisions. Sçavez-vous bien que ce fameux comte de Mirabeau part à propos pour luy ? Si je voulois rester huit jours de plus pour le chasser, je le ferois enfuir de nuit de cette ville dans laquelle il semble avoir obtenu le triomphe. Mais n'allez pas dire un mot qui vienne de moy ny sur les nobles, ny sur luy. Quand on disoit que j'en avois peur, il me craignoit, il avoit des égards et je l'ay bien contenu. Mais j'aime bien mieux n'avoir pas besoin de le contenir (1). » On le croit de reste ; la précaution est amusante, et les illusions sont immenses. Dans deux ans, l'archevêque luttera sans espoir pour les prêtres persécutés. Mirabeau court au monstre qui le dévorera. Le grand drame va commencer qui rejettera dans l'ombre les troubles de Provence.

Boisgelin s'y prépare de son côté. Il a compris toute la puissance de l'opinion ; il veut qu'elle soit avertie de ses mérites, et qu'elle ne prenne pas le change sur ses idées. Il n'admet pas qu'on lui vole sa gloire, et qu'on sache gré de ce qui lui revient, au parlement d'Aix qui s'est d'ailleurs très bien conduit. Le meilleur moyen lui paraît être d'éclairer lui-même la presse : « Je vous prieray Madame la comtesse, de me rendre un grand service, vous sçavez combien j'ay à me plaindre du bulletiniste Boyer et de la gazette de Leyde dont je sçais qu'il est le correspondant... c'est moy qui ay fait la révolution... la noblesse m'en accuse comme d'un crime. On ne peut pas me contester le crime dont on m'accuse. Je voudrois donc que le Boyer répara ses injures. Je ne veux me venger que par la vérité. C'est la vérité que je vous envoie dans la note ci-jointe. Je voudrois qu'il la mit dans son bulletin et qu'il la fit insérer

(1) A la comtesse de Gramont, 11 avril.

dans la gazette de Leyde (1)... Il faut que vous ayez soin de faire tout de suite copier la note, il ne faut pas la donner de mon écriture. Mais il n'y a pas un moment à perdre, il ne faut pas laisser s'établir les fausses opinions, il faut enfin qu'on connoisse les faits et qu'on me rende justice... Je joins icy trois exemplaires de la lettre circulaire, le mandement et le discours à l'assemblée d'élection. On pourroit en citer des morceaux. » On n'est jamais mieux servi que par soi-même. La note rappelle d'ailleurs en termes simples et modérés, les charités, la conciliation de Boisgelin ; la renonciation aux privilèges provoquée par lui, et si nettement exprimée dans la trilogie dont il est justement fier, lettre circulaire, mandement et discours ; la bénédiction des drapeaux sur lesquels « on avoit dessiné la croix, l'épée et la charrue (2) », et enfin les manifestations d'amour de la population. Mme de Gramont sentait moins vivement l'importance de la presse ; elle tarde à faire insérer, et l'archevêque n'est pas content : « Vous ne songez dans votre amitié qu'à ma vie et à ma santé. Ce sont deux choses auxquelles je ne pense jamais. Mais les choses utiles et mémorables, mais mes ouvrages qui sont les productions de mon esprit et dont les effets sont tellement intéressans, vous ne m'en dites pas un mot. Je vous diray pourtant que c'est ce qui me feroit le plus de plaisir. Je seray le 25 à Paris (3). » Le lendemain il insiste encore sur ce sujet qui le tient au cœur : « Voilà ce qui m'intéresse, que la vérité soit connue et que mes ouvrages soient sentis, mes ouvrages qui ne sont pas des paroles et des discours, qui font la Révolution en Provence, qui la feront dans tout

(1) *Les Nouvelles politiques* publiées à Leyde reproduisent la note dans le n° 33, vendredi 24 avril 1789, sous le titre « Extrait d'une lettre d'Aix du 7 avril ». Le 3 mars elles avaient annoncé que « l'archevêque d'Aix a été insulté par le peuple et qu'il ne peut plus sortir sans escorte. » Le 14 avril on faisait honneur de l'apaisement aussi bien à Boisgelin qu'au Parlement. Le 17 avril on rendait hommage à « la bonne conduite de l'archevêque d'Aix, à ses exhortations, à ses grandes aumônes ».

(2) Portalis, dans ses souvenirs cités par Guibal, *loc cit.*, p. 261, y a vu une mitre, une épée et une bêche, avec la devise : Union et concorde de la nation provençale.

(3) 13 avril.

le clergé et dont vous ne me parlez pas. » De toutes parts en effet, les assemblées ecclésiastiques suivent l'impulsion donnée en Provence, jusqu'à celle de Paris (1), où Montesquiou, vicaire général d'Aix et agent général du clergé, imite fort bien le libéralisme de son archevêque.

Mais cette révolution provençale dont Boisgelin parle avec tant de complaisance, si incomplète qu'elle soit, si bornée dans ses effets, ne s'achève pas sans encombre. Les discussions entre les ordres renaissent bientôt ; il faut les apaiser encore une fois avant de partir : « La noblesse s'aigrit et s'anime.... mes moyens sont ceux qui conviennent aux gouvernemens, il faut gouverner et contenir la multitude, mais il faut la gouverner pour elle. Enfin il faut faire le contraire de ce qu'on a fait de tous les costés. Le tiers état et la noblesse en Provence ont eu les mêmes torts et le gouvernement ne les a point décidés (2). » L'archevêque réussit à réunir les états le 21 avril ; il renouvelle, comme un calmant souverain, la déclaration du clergé renonçant aux privilèges d'impôts. Il fait abandonner les beaux projets conçus l'année précédente, pour prolonger son canal : comme la cherté des grains sévit toujours, il décide de consacrer les 63 mille livres disponibles à payer le transport des blés, dans les communautés éloignées d'un port de plus de huit lieues (3). Le soir même, il prend le chemin de Paris. Son absence réveille la discorde. Le 2 mai, les procureurs du pays lui annoncent que «les états ont fini comme ils avaient commencé, avec la plus grande opposition et la plus grande défiance entre les ordres. » Le tiers refuse d'appliquer le règlement d'administration imaginé par Boisgelin et voté en sa présence. On en revient à l'illégalité dénoncée par Mirabeau ; le tiers nomme une commission de trois membres, qui ne veut cependant pas agir sans le concours de l'archevêque (4). Ce dernier, au milieu de la fièvre des Etats généraux, tente un dernier effort pour ramener le tiers à la raison : « Il n'y a plus de

(1) 27 avril. *Mémoires* de Bailly, t. I, p. 25-26.
(2) A la comtesse de Gramont, 14 avril.
(3) A. B. du R. C 101, f° 186 et 241.
(4) *Ibid.*, C 1380.

gouvernement si chaque ordre peut détruire à son gré sans l'intervention du souverain, les états qu'il convoque et les formes qu'il autorise (1). » Il fait valoir que l'illégalité invoquée n'existe plus, puisque le tiers état compte maintenant plus de voix que les deux autres réunis. Mais il n'est plus question de conciliation. Chaque jour, le *Courrier de Provence* apporte les lettres enflammées de Mirabeau ; le peuple sent en lui la puissance souveraine, et la réponse des commissaires du tiers se fait presque impertinente : « Monseigneur, il nous paraît inutile d'avoir des regrets sur tout ce qui s'est passé aux états depuis leur rétablissement. Le Tiers état a craint avec raison l'oppression... il lui a paru insupportable que des ordres qui ne contribuent pas assez aux charges vinssent malgré lui délivrer les dispenses qu'il leur plaisait (2). » C'en est fait : le torrent entraîne toutes les tentatives de réforme prudente et graduelle.

L'archevêque éprouvera chaque jour davantage, qu'il y a peu de place entre les extrêmes. Il sait fort bien quelle est l'infirmité de cette monarchie qu'il s'agit de sauver, et il la dénonce sans tarder ; les flatteries et les faiblesses du principal ministre à l'égard du tiers, achèvent de rendre impossible tout gouvernement : « Les ignorans et les imaginations vives de la commune (peuple et tiers) ne doutent pas que par l'intervention de Necker, ils vont être délivrés des impôts et des obligations qui les gênent. Ils ne doutent pas non plus que l'intention du roi est la même, et qu'il approuve les vivacités excessives des classes subalternes. L'archevêque d'Aix l'a dit ces jours derniers au roi qui lui parloit des troubles de Provence. Le roi lui a répondu qu'il étoit bien éloigné d'avoir cette intention. — En ce cas, a dit l'archevêque, Votre Majesté doit donner quelque preuve ou déclaration publique qui détruise ce que le peuple imagine (3). » Son incessant besoin d'agir, générateur d'optimisme, son goût d'être utile, gardent cependant l'espérance au cœur de Boisgelin. Il arrive plein de bonne

(1) A. B. du R. C. 1380, 14 mai.
(2) *Ibid.*, 29 mai.
(3) Journal de Véri.

volonté ; à son avis l'anarchie menaçante peut encore se guérir : « J'espère que le gouvernement occupé du fond des affaires voudra se réunir avec les Etats-Généraux, faire des choses utiles... Toutes mes idées sont pour le bien du peuple. Ce sont les formes qui me blessent. Je n'ay jamais voulu me servir de la faveur des ministres et provoquer le pouvoir arbitraire. Je ne veux pas m'associer davantage à la multitude et tout faire par insurrection. Je hais également le despotisme et l'anarchie (1). »

(1) A la comtesse de Gramont, 17 mars 1789.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE. — L'ÉDUCATION. — UN CADET DE BRETAGNE EN SORBONNE (1732-1756).

CHAPITRE II

L'APPRENTISSAGE DE L'ÉPISCOPAT. — ROUEN ET PONTOISE (1756-1765).

CHAPITRE III

BOISGELIN ÉVÊQUE DE LAVAUR. — SES ORAISONS FUNÈBRES (1765-1770).

CHAPITRE IV

BOISGELIN EN PROVENCE. — UN ARCHEVÊQUE ADMINISTRATEUR (1770-1787).

CHAPITRE V

L'ADMINISTRATION DE BOISGELIN EN PROVENCE (1770-1787) (*suite*).

CHAPITRE VI

BOISGELIN ARCHEVÊQUE D'AIX. — SA PLACE ET SON ROLE DANS LE CLERGÉ (1770-1788).

CHAPITRE VII

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME. — LA SOCIÉTE, LES LETTRES, LA POLITIQUE.

CHAPITRE VIII

LES PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION. — LES TROUBLES DE PROVENCE (1788-mai 1789).

ANGERS. — IMP. F. GAULTIER ET A. THÉBERT

LE CARDINAL DE BOISGELIN

1732-1804

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

NIHIL OBSTAT :
Parisiis die 7ª oct. 1920
F. MOURRET

IMPRIMATUR :
Parisiis die 8ª oct. 1920
G. LEFEBVRE.

ABBÉ E. LAVAQUERY
DOCTEUR ÈS-LETTRES

LE CARDINAL DE BOISGELIN

1732-1804

II

LA RÉVOLUTION, L'EXIL, LE CONCORDAT

Avec une photogravure



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — (6e)



MONSEIGNEUR DE BOISGELIN

PEINT A LONDRES PAR DANLOUX (1800)

D'après une copie appartenant à M. le Marquis de Boisgelin.

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1732-1804)

CHAPITRE IX

BOISGELIN AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ET A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — DE MAI 1789 A JUIN 1790.

I. — Les Etats-Généraux. — Incurie du gouvernement. — La commission de conciliation, mai-juin. — Les illusions du clergé et de la cour. — Le Tiers réclame la réunion. — Boisgelin la combat : *Principes des droits des ordres.* — Audace croissante des curés. — Le vote du 19 juin.

II. — Fâcheux début de Boisgelin dans l'Assemblée nationale, 2 juillet. — Sa résolution de travail et d'union sans intrigues. — La nuit du 4 août. — Premières menaces contre le clergé. — Clairvoyance inutile de Boisgelin. — La Déclaration des droits. — Boisgelin intervient pour le veto, 21 septembre.

III. — Son attitude au 5 octobre. — Les efforts de Mirabeau. — La grande discussion sur la propriété ecclésiastique. — Discours de Boisgelin, 31 octobre. — Son activité multiple. — Son amour de l'ordre et de la conciliation.

IV. — Il est président, 23 nov.-7 déc. — Ses déboires. — Lettre à Stanhope. — Voyage de Cherbourg.

V. — Les progrès de l'esprit de parti. — L'opinion de Boisgelin sur les ordres religieux, 13 février 1790. — Son espoir tenace. — Un grand succès : le discours sur la gabelle, 13 mars.

VI. — Brusque offensive des ennemis du clergé, la vente des biens. — Discours de Boigelin, 12 avril. — La motion dom Gerle. — Acharnement des deux partis. — Habile défensive de Boisgelin, ses opinions sur le papier monnaie, 15 avril; sur l'établissement des impôts.

VII. — Les passions surexcitées. L'affaire des Capucins. — Discours sur le droit de paix et de guerre, 21 mai. — La bataille décisive sur le clergé. — Le discours de Boisgelin, 29 mai, domine toute la discussion sur la Constitution civile. C'est son dernier effort à la tribune.

I

La paix publique garantie par l'abolition des privilèges financiers, la liberté sauvegardée par l'union des ordres, tel est l'idéal que Boisgelin, livré aux seules forces de la persuasion, n'avait pu réaliser en Provence que d'une façon précaire. Il lui avait manqué l'appui d'un gouvernement fort et résolu. Ce vice capital de la résistance allait lui apparaître dans toute sa misère, à Versailles. Jamais on ne vit un pouvoir menacé, faire preuve de plus de faiblesse, de légèreté et d'imprévoyance. A l'heure où les 1.118 (1) membres des états généraux se réunissent, rien n'a été préparé pour les éclairer, les encadrer, les diriger. A la cour, personne ne se doute de la puissance, encore diffuse, de ces représentants, issus de la consultation nationale la plus large et la plus libre. On se flatte de les maintenir sous le joug ; on se leurre des exemples passés ; on croit en être quitte pour des réclamations plus ou moins tumultueuses, suivies du vote obligé des crédits. Necker, si populaire, ne sait pas être un chef : « Si M. Necker eût eu l'ombre de talent et des intentions perverses, il avait sous huit jours 60 millions d'impôts, 150 d'emprunts, et le neuvième nous étions dissous. Si M. Necker avait l'ombre de caractère, il serait inébranlable, marcherait avec nous au lieu de déserter notre cause qui est la sienne, deviendrait cardinal de Richelieu sur la cour et nous régénérerait (2). » Au contraire, il laisse la cour s'enferrer ; il ménage petitement son crédit auprès du tiers, en caressant ses prétentions, sans lui donner un plan. « Il attendait

(1) La *Liste complète*, in-8, Paris, 1789, XVIII-160 pages, donne le total de 1.177.

(2) *Correspondance de Mirabeau et du comte de la Marck*, 3 vol. in-8, Paris, 1851, t. I, lettre de fin mai 1789.

les événements pour agir, et se flattait de les conduire sans avoir rien fait pour les préparer (1). » On sait comment la réception des députés chez le roi, la procession du 4 mai, la séance solennelle du 5, éveillent la méfiance du tiers état ; une étiquette surannée fait les blessures les plus envenimées, celles de la vanité. Laissés à eux-mêmes, ceux qui s'appellent aussitôt les députés des communes, s'en tiennent avec opiniâtreté à leur première résolution, qui n'a même pas besoin d'être exprimée ni votée, tant elle est le cri unanime des cahiers : l'indivisibilité des états généraux et le vote par tête ; ils en réclament la conséquence obligée, c'est à dire la vérification des pouvoirs en commun. Leurs premières séances se passent à attendre les deux autres ordres. Contre cette inertie, la cour et le ministère se sentent déjà désarmés. Du 5 mai au 20 juin, rien de sérieux n'est tenté. On laisse s'organiser l'attaque. Suivant le mot de Mirabeau, les deux armées sont en présence, il faut négocier ou se battre. Le gouvernement ne sait ni l'un ni l'autre. On dirait que d'avance, il veut apprendre aux députés à se passer de lui. Pendant que le tiers se fortifie dans l'expectative et que Mirabeau fait comprendre son attitude à l'opinion, les deux ordres privilégiés se hâtent de se constituer. Une preuve de l'incroyable incurie des gouvernants est signalée par l'abbé Coster (2) : ce sont des « laquais de la cour » qui prennent sur eux d'inviter clergé et noblesse, à entrer dans leurs salles respectives, le 6 mai ; le grand-maître des cérémonies Brézé se tient « dans l'extrême réserve ». La cour fuit les responsabilités ; misérable tactique, application incohérente de l'axiôme traditionnel : diviser pour régner.

La noblesse, malgré la protestation de 47 opposants, réussit assez vite à se former en chambre indépendante (11 mai). Dans le clergé, il y eut plus de résistance. La plupart des 208 curés, qui siégeaient à côté de 48 évêques et de 35 abbés ou chanoines (3), étaient portés vers le tiers état, par leurs sympathies comme par leurs idées. Une faible

(1) Mignet, t. I, p. 47.
(2) A. N. C 26, n° 177, dossier 3, 6 mai 1789.
(3) La *Liste complète* trouve 214 curés et 79 membres du haut clergé.

majorité de 133 membres contre 114 décide, le 6 mai, au milieu d'un grand tumulte, que les pouvoirs seraient vérifiés dans l'ordre. Le lendemain, le clergé reçoit une députation du tiers, qui l'invite à la vérification en commun. On nomme une commission conciliatrice, dont 7 membres sont élus le 11 mai. A leur tête se trouve l'archevêque de Bordeaux, Cicé, qui dès le premier jour s'est montré favorable aux prétentions du tiers état. On peut suivre la trace, dans la *Troisième lettre* de Mirabeau *à ses commettans*, des manœuvres faites par la majorité éphémère du Clergé, pour changer le caractère de la commission. Le 14, Cicé et La Luzerne, évêque de Langres, se retirent ; ils sont remplacés par Du Lau, archevêque d'Arles, et Bonal, évêque de Clermont, plus intransigeants. Le 12 mai la noblesse avait nommé également des commissaires, moins aptes encore que ceux du clergé, à procurer la conciliation (1). Plus de dix jours se passent, avant que leur ordre ne se mette d'accord sur les instructions à leur donner. Le 23 mai seulement, la motion d'Antraigues, les autorisant à renoncer aux privilèges pécuniaires, est votée péniblement par 143 voix. Dès le 20 mai, le clergé, plus nettement, avait annoncé que l'ordre voterait avec empressement, « l'égalité proportionnelle d'imposition sur tous les biens sans exception aucune », dès que la Chambre serait constituée (2). La motion, proposée par l'abbé Coster le 19, avait été votée par 156 voix contre 26, et 46 réponses dilatoires (3). L'archevêque d'Arles s'était montré le chef des opposants ; les évêques de Chartres et de Langres au contraire, avaient appuyé la motion. Quand on connaît la position prise par le tiers, et il est évident que ces bases de conciliation sont insuffisantes. Les privilégiés donnent ce qu'il leur est impossible de refuser ; ils refusent ce que le tiers ne peut abandonner : l'union et l'égalité des votes. Aussi la con-

(1) Une brochure *Le cri du Sage, par une femme*, 8 p. in-8, attribuée par Coster à Mme de Tessé, fut distribuée à ce moment. C'est une exhortation, sans conclusion nette, à l'union. Une lettre de Boisgelin vante fort la Voix du Sage dont des ballots auraient été envoyés dans les provinces. Il est peu probable que ce soit la même brochure.

(2) *Cinquième lettre* de Mirabeau.

(3) A. N. C 26, *loc. cit.*

férence de conciliation, enfin réunie le 23 mai, est-elle inutile. Les commissaires ecclésiastiques restent spectateurs de la discussion ; le clergé se réserve « le rôle de médiateur ou plutôt d'expectant, ne voulant rien mettre contre lui et se destinant au plus fort (1) ». Le 25, on se sépare sans résultat, et le 26, la noblesse confirme sa manière de voir. Au clergé, les deux tendances se heurtent dans une discussion orageuse. L'archevêque d'Arles fait, de la réunion conciliatoire, un compte-rendu tendancieux , Coster, révolté, est prêt à lui crier : *Mentiris impudentissime* (2). L'agitation est à son comble le lendemain, quand le tiers, jugeant infructueux tout essai de compromis, demande positivement au clergé de se réunir avec lui. Beaucoup de curés sont prêts à obéir. La cour s'émeut enfin ; le roi prescrit la reprise des conférences, le 28, et y délègue 13 commissaires royaux, parmi lesquels tous les ministres. A la troisième conférence, Necker propose que les pouvoirs soient vérifiés dans chaque ordre, mais communiqués à tous ; les contestations seront tranchées par une commission mixte. Le 5 juin, le clergé s'empresse de se rallier à la proposition, déjà présentée le 25 mai par Coster. La noblesse accepte également le 6 juin, mais avec des réserves qui remettent tout en question. La réunion des ordres paraît aussi éloignée que jamais. La commission se sépare le 9 sans aucune conclusion pratique.

Aux longues et stériles discussions qui précèdent, Boisgelin ne prend pas une part active. Partisan d'une lente transformation qui respecte l'antique constitution du royaume, il ne veut pas s'en dédire. Mais il se montre prêt à tous les moyens de conciliation. Il s'avance avec précaution sur un terrain dangereux, car il voit clairement la majorité des curés se séparer des évêques. Le 27 mai, pour la première fois, il prononce un discours contre la réunion au tiers. Le curé Jallet trouve que « l'archevêque d'Aix parla à ce sujet avec une véhémence, je dirais presque un emportement qui ne pouvait être justifié que par les craintes

(1) Bailly, *Mémoires*, t. I, p. 74.
(2) A. N. C 26, *loc. cit.*

du corps épiscopal (1) ». Le 3 juin, un curé fait « une critique plaisante de M. l'archevêque d'Aix sans le nommer ». Il s'agissait de la part à prendre, dans la signature du procès-verbal de la commission. Boisgelin, attentif à maintenir la fragile communication entre les trois ordres, ne voulait cependant pas compromettre la liberté du clergé. C'était trop de finesse pour son auditoire. « M. l'archevêque d'Aix, dit assez brutalement Coster, a biaisé à son ordinaire, et a si bien entortillé son opinion qu'on y a rien compris. » Le spirituel secrétaire, flatté de l'adhésion finale de l'archevêque, se montre plus aimable le lendemain : « M. l'archevêque d'Aix a été de l'avis de M. l'abbé Coster, avec cette seule différence, qu'il a proposé de donner plus d'authenticité à la signature du secrétaire », qui devait certifier le procès-verbal, avec les membres du tiers.

Cette question de forme une fois réglée, Boisgelin sentait vivement l'importance de fournir une matière plus substantielle aux délibérations, et de rallier l'opinion. Pour cela, le 6 juin, il parle de la cherté des grains, et propose de se concerter là-dessus avec le gouvernement. Son vœu est adopté, présenté au roi et communiqué au tiers et à la noblesse. La manœuvre était habile ; elle flattait le peuple, et prévenait le tiers non encore constitué. Le roi, dans sa réponse, demande au clergé d'élire des commissaires par gouvernement, pour étudier la question des subsistances. Boisgelin se fait désigner pour la Provence ; une note de son écriture nous l'apprend : « Le gouvernement de Provence a considéré que la lettre du roy porte qu'il sera nommé une commission des États-Généraux, que cette commission ne peut pas être régulièrement nommée avant que les ordres soient constitués, et que ce n'est que par l'effet du désir que les membres du gouvernement partagent avec l'assemblée de ne pas différer l'examen des moyens qui peuvent remédier à la cherté des grains, qu'ils consentent à nommer une commission provisoire qui puisse préparer les objets des délibérations à prendre. Le gouver-

(1) J.-J. Brethé, *Journal inédit de Jallet*, curé de Chérigné, député du clergé du Poitou, in-8, Fontenay-le-Comte, 1871.

nement a désigné M. l'archevêque d'Aix (1). » Mais devant les protestations du clergé de plusieurs provinces, devant les réclamations de Gouttes et de Grégoire, demandant préalablement l'union avec le tiers, l'élection ne put avoir lieu. La manœuvre manquait son effet. Le tiers, favori de l'opinion, y avait répondu aussitôt. Le 10 juin, Sieyès fait adopter une motion qui résume les principes des communes sur l'union des ordres, et somme une dernière fois le clergé et la noblesse, de se rendre dans la salle des Etats, pour travailler au soulagement du peuple.

Cette mise en demeure détermine la crise finale, et chacun est obligé de prendre parti. Boisgelin, une fois de plus, est à peu près isolé ; il aime la conciliation et le bien public, il veut rester fidèle à ses principes. Bien loin de partager les illusions d'un Dulau, ou du vénérable doyen du clergé, le cardinal de la Rochefoucauld, il veut le maintien de son ordre, mais surtout il le veut agissant et éclairé. Il dut être consterné, si, comme il est probable, il assistait à la réunion que raconte Talleyrand (2) : « N'est-il pas remarquable qu'un clergé composé d'hommes dont quelques-uns étaient très pieux, d'autres spécialement administrateurs, d'autres enfin mondains et mettant, comme l'archevêque de Narbonne, une certaine gloire à quitter les formes de leur état pour vivre en gentilshommes ; n'est-il pas remarquable, dis-je, qu'un clergé composé d'éléments aussi différents conservât néanmoins un même esprit ? Et cependant cela sera assez prouvé par un fait que j'aurais de la peine à croire, si je n'en avais pas été témoin. Peu de jours après l'ouverture des états généraux, je me trouvais avec les principaux membres du clergé à une conférence tenue à Versailles chez M. le cardinal de la Rochefoucauld. M. Dulau, archevêque d'Arles, y proposa sérieusement de profiter d'une occasion aussi favorable, ce sont ses expressions, pour faire payer par la nation les dettes du clergé. Cette proposition, comme celle de M. de Thémines, lorsqu'il avait engagé le clergé à demander les états généraux, ne rencontra aucune opposition. On char-

(1) A. N. C 26, 177 dossier 2.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 31.

gea M. l'archevêque d'Arles, dans les lumières de qui on avait confiance, de choisir le moment le plus opportun pour la faire adopter par les états généraux. » Quel incroyable aveuglement ! Dans sa réaction contre les évêques administrateurs, disgrâciés avec Brienne, le clergé n'était pas heureux. On s'explique, que, pris entre de si pauvres visionnaires et les curés hostiles, décidé d'autre part à lutter pour le salut de son ordre, à ne pas imiter l'empressement de Cicé et de Pompignan, Boisgelin se soit tenu à l'écart pendant un mois. Il ne voyait pas encore de jour à la raison.

Le monde ne devait pas lui paraître moins inconséquent ; aussi bien le cercle du comte d'Artois et des Polignac, avec son outrecuidante opposition, dont un exploit consistait à siffler Mme Necker dans le jardin privé de Versailles (1), que le salon de la princesse de Beauvau, tout consacré à la gloire de Necker et à la flatterie intéressée envers le tiers état. « M. Necker étoit l'objet du culte de la maîtresse de maison qui chérissoit en lui les moyens de conserver un grand ascendant dans le monde et une influence dans les affaires. C'est là que le résultat du conseil, principe de la subversion totale de la monarchie, a été conçu, communiqué, applaudi ; c'est là que l'absence de Necker de la séance du 23 juin a été proclamée comme un acte héroïque, qu'ont été forgés les instruments qui ont brisé le trône... Ce qui paraîtra surprenant, c'est que la maréchale étoit la personne la plus infatuée de l'avantage d'une haute naissance et des distinctions attachées à son rang. Elle n'étoit populaire que pour dominer, et croyoit qu'on seroit toujours maître de ce tiers, qu'elle caressoit pour en faire le corps d'armée de Necker, par qui elle prétendoit régner. » Au reste, prête à se scandaliser, si Target osait prendre une prise dans sa tabatière. « Elle étoit bien loin de penser que les droits de l'homme pussent s'étendre jusque là (2). » Boisgelin aimait mieux les cercles moins fermés, plus avertis, où de bons esprits étaient frappés comme lui de

(1) Arthur Young, t. I, p. 342.
(2) Sénac de Meilhan, l'*Emigré*, cité par Sainte-Beuve, *Lundis*, XII, p. 459.

la profonde insuffisance du gouvernement. « Je me rends chez la duchesse d'Enville, où je trouve l'archevêque d'Aix, l'évêque de Blois, le prince de Léon, le duc et la duchesse de la Rochefoucauld, milord et milady Camelsford, le lord Eyre, etc... Tout le monde convient qu'il n'y a point de ministère, la reine se lie étroitement avec le parti des princes, le comte d'Artois à leur tête, qui sont tous si contraires à M. Necker... On dit que M. Necker craint pour sa place et qu'il a tenté de se lier avec l'abbé de Vermond, lecteur de la reine... Cela est à peine croyable (1). »

Comment ne pas être effrayé, par le contraste de ces mesquines intrigues, en haut, et de cette force obscure, inquiétante, redoutable, en bas ? Mais à qui confier ses craintes ? Sur quoi s'appuyer pour en chercher le remède ? Le 12 juin, à l'assemblée du clergé qui discute l'invitation du tiers, Boisgelin n'excite par ses alarmes, que les risées et la défiance . « M. l'archevêque d'Aix a proposé d'examiner plusieurs questions relatives à l'arrêté du tiers. Il a annoncé à la chambre un grand mémoire de lui sur cet objet ; il a fait un long pathos sur les dangers affreux que court le clergé. Il a poussé la charlatanerie jusqu'à faire semblant de pleurer amèrement, ce qui a fait rire sous cappe une grande partie de la chambre (2). » Les curés s'enhardissaient chaque jour ; leurs vieilles rancunes contre les évêques, trouvaient bon tout prétexte d'avanie. Le 9 juin, Gouttes se présente dans la salle, furieux d'avoir été effleuré par la voiture d'un prélat, « et a prié Nosseigneurs d'aller le pas, et de n'écraser personne ». Docilement tous les évêques présents promettent de modérer leurs équipages(3). Le 13 « plusieurs curés ont parlé avec une hardiesse sans exemple contre le corps épiscopal, qui n'oppose depuis quelques jours aux injures passionnées des curés, que beaucoup de patience et de réserve pour se conserver l'appui de ceux qui encore incertains... flottent entre le désir de passer dans la chambre du tiers et la crainte de n'y être jamais en assez grand nombre, pour que les prélats et les

(1) Arthur Young, *Voyages*, t. I, 13 juin 1789.
(2) A. N. C 26 177, *loc. cit.*
(3) *Ibid.*

curés qui resteront... ne puissent se constituer légitimement et légalement en chambre nationale et constitutionnelle du clergé (1). » Les encouragements du dehors ne leur manquaient pas ; le 12, le duc d'Orléans en personne était venu attendre les dissidents. Mais, à l'épreuve, le petit nombre des transfuges déterminés arrêta l'exode : « Lecesve et moi, dit Jallet, étions désespérés de tromper ainsi l'espérance du duc d'Orléans et d'une foule de spectateurs. J'avais préparé quelques lignes pour une occasion si intéressante ; c'eût été le plus beau jour de ma vie. » Il dut être consolé le lendemain, quand avec ses amis Lecesve et Ballard, il fut accueilli dans le sein du tiers état par une explosion d'enthousiasme et de sensibilité.

Il faut croire que l'opposition de l'archevêque d'Aix semblait assez gênante, car on lance contre lui la fausse accusation de manquer au vœu de ses commettants. Jallet s'en fait l'écho dès le 12 juin, et Bouche la répétera le 24 (2). On sait au contraire que le cahier du clergé d'Aix avait touché avec des précautions très conservatrices, la question du vote par ordre ou par tête. La défection des curés poitevins en présageait d'autres. Cependant Boisgelin, bravant sciemment l'impopularité, soutient sa manière de voir. Le 17 juin, jour mémorable, pendant que le tiers se proclame Assemblée nationale, il prononce « un discours fort savant, fort plausible et fort bien écrit en faveur de la vérification par chambre et du vœu par ordre (3). » Il paraît à tous que la question est épuisée ; ni Maury, ni Lubersac ne peuvent se faire entendre, et l'assemblée, sur la proposition de Dulau, vote l'impression du discours (4). Tous les arguments des tenants de la tradition y sont résumés ; c'est la thèse des vaincus. Les événements marchaient alors si vite, que l'auteur fut obligé d'écrire au passé ce qu'il avait dit au présent, et de faire coller certaines pages trop nettement démenties par les faits (5). C'est d'une belle

(1) A. N. C 26, 177.
(2) *Moniteur*, réimpression, 1789, n° 10.
(3) A. N. C 26, 177.
(4) *Principes des droits des ordres dans les Etats-Généraux*, s. l., 1789, 84 p. in-8.
(5) Exemplaire de la Bib. Nat., Lb 39/7182.

loyauté, d'avoir, dans ces conditions, laissé imprimer son œuvre. Il ne pouvait ignorer qu'il fournissait une arme à ses ennemis, et embarrassait d'une entrave gênante ses premiers pas de député. Ce qui lui fit mépriser ces inconvénients, c'est qu'il croyait établir à tous les yeux sa bonne foi, et ne pensait pas qu'une question de forme, dont l'importance capitale ne lui échappait pas, pouvait faire méconnaître son ardent amour de la liberté et du bien public. En somme, il veut la distinction des ordres, non pour arrêter les réformes nécessaires : séparés ou réunis, les ordres « sont dans l'indispensable nécessité de faire le bien du peuple » ; mais pour garantir l'intelligence même des réformes et sauvegarder la propriété. Il craint l'entraînement irréfléchi d'esprits neufs et mal informés. Sa clairvoyance est remarquable ; il formule à l'avance la critique la plus forte et la plus judicieuse des opérations de l'Assemblée nationale : « Que seroit-ce qu'un peuple qui voudroit abolir toute sa législation, détruire toute puissance établie, révoquer en doute ou mettre en oubli les titres de toutes les possessions, et qui, tourmenté par tous les maux de la confusion et de l'anarchie, ne pourroit transmettre à sa postérité que le droit funeste de détruire encore ce qu'on auroit fondé des destructions... Ces lois anciennes, ces formes établies ne doivent être détruites elles-mêmes que par les progrès d'une législation perfectionnée, et non par le renversement subit de toutes les formes et de toutes les lois. » Hors de la loi, il n'y a que la force, celle du roi, ou de l'aristocratie, ou du peuple : dans tous les cas c'est l'échec de la Révolution. L'anarchie a déjà commencé, entretenue par la licence de la presse ; il s'agit d'y mettre un terme : « Ce n'est pas la Démocratie qu'on peut et qu'on veut introduire en France ; c'est l'aristocratie qu'il faut craindre ; et il est également de l'intérêt de la nation et du souverain lui-même de rejeter le despotisme sous lequel périssent tost ou tard les gouvernemens de tous les peuples policés. » Pour cela, la liberté des trois ordres lui paraît également nécessaire. Quant au doublement du tiers état, il est bien obligé de l'accepter, et dès lors il ne peut répondre que confusément et mal, à l'objection de bon sens qu'il

fait naître. Ce n'est pas assez de promettre double voix au tiers dans les commissions ; et les exemples historiques sont d'un faible poids, contre une poussée aussi violente de l'opinion publique. Boisgelin est plus heureux, quand il montre « l'union des ordres resserrée par la diversité même et la multiplicité des formes de leur concours et de leurs discussions », et les avantages que la nation peut retirer, de la subordination bien équilibrée de ses classes diverses.

Toute la sagesse persuasive de l'archevêque ne put que retarder de 48 heures la défection de la majorité. Le vote eut lieu le vendredi 19 juin : 136 voix se déclarèrent pour l'indépendance de l'ordre, 127 contre et 10 avec réserves. Tels sont les chiffres de Coster, qui ajoute : « Les 127 ont comme forcé les 10 à se ranger de leur avis, en leur disant qu'ils étaient comme eux de l'avis des réserves, et en les menaçant de 2.000 personnes qui attendaient dans la cour (1). » C'est le premier appel à la force aveugle. Le secrétaire de la minorité devenue ainsi majorité, Thibault curé de Souppes, donne d'autres chiffres : 132 contre l'union au tiers, 129 pour, 9 et 3 avec réserves diverses. A la fin d'une séance confuse, les partisans du tiers se seraient trouvés 149 (2). La victoire et la peur exerçaient leur empire.

Le 20 juin, c'est le serment du Jeu de Paume, provoqué par l'opposition blessante de la cour. Le 22, les communes siégeant malgré l'ordre du roi, dans l'église Saint-Louis, 151 membres du clergé, conduits par Pompignan et Cicé, les évêques de Chartres, de Rodez et de Coutances (3), vont s'asseoir à leur droite. Ce geste frappait d'impuissance les ordonnances royales données, le lendemain, à la séance solennelle. Mirabeau pouvait en toute sûreté, au grand dépit de Bailly (4), braver la force des baïonnettes. Le 25 juin, la minorité de la noblesse va rejoindre l'assemblée nationale, ainsi que Dumouchel, recteur de l'Université de

(1) A. N. C 26, 177, dossier 3.
(2) *Ibid.*, dossier 4.
(3) De Lubersac, de Seignelay-Colbert, de Talaru de Chalmazel.
(4) *Mémoires*, t. I, p. 215.

Paris, et huit curés ; le 26 le clergé voit encore les défections de Talleyrand, de l'évêque d'Orange (1), et surtout de l'archevêque de Paris, Juigné, que la populace de Versailles avait couvert d'insultes le 24 juin, et qui « plus mort que vif », avait dû se réfugier chez « le bedault de Notre-Dame (2). » Le 27, le gouvernement lui-même capitule, et enjoint à la noblesse et aux débris du clergé, de se réunir à l'Assemblée nationale. Si l'on en croit Bailly, le ministère espérait ainsi former une majorité en faveur des ordonnances royales : il n'en fut même plus question. Le 30 juin, l'archevêque d'Aix assiste son doyen, le cardinal de la Rochefoucauld, dans une conférence chez le garde des sceaux Barentin, pour essayer de lui faire reconnaître le droit de présidence aux états généraux. C'est une tentative que Bailly n'a pas de peine à rendre vaine (3). Il fallut donc se résigner à la réunion sans conditions.

II

Boisgelin arrivait dans l'Assemblée, comme un suspect et un vaincu. Il fera difficilement oublier cette première impression. Cependant il garde jusqu'au bout le courage de son opinion. A la séance du 2 juillet, le cardinal de la Rochefoucauld lit une protestation, réservant les droits de son ordre dans les États. Pompignan, appuyé par Mirabeau, lui conteste le droit de parler au nom du clergé. C'est alors Boisgelin qui défend l'acte de son chef nominal. L'émotion d'un début, au milieu d'une assemblée nombreuse et bruyante, le sentiment de la défaveur publique, semblent lui avoir laissé peu d'assurance. Il parle « d'une voix entrecoupée (4) » ; « en sanglottant et presque les larmes aux yeux (5) » ; « avec la tournure adroite qu'on

(1) Du Tillet.
(2) D'après Coster.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 257.
(4) *Moniteur*, n° 13.
(5) D'après une feuille intitulée *Assemblée nationale*, *Recueil de pièces*, p. 306-309.

lui connaît, il a fait un discours très larmoyant (1) » ; « on eût dit qu'il allait pleurer, il fut interrompu plusieurs fois par les ris étouffés de l'Assemblée (2) » ; « sa voix enrouée pouvant laisser croire qu'il pleuroit, une partie de l'Assemblée a été touchée de ses protestations (3). » Il affirme le désir de travailler avec courage au bien commun, mais demande le droit de faire des réserves, en faveur de l'existence et de la propriété de son ordre. « On ne proteste pas, on ne fait pas de réserves contre la nation, » gronde Mirabeau. Mais c'est surtout Bouche, « homme très violent (4) », « apparemment trop familiarisé avec le son de voix de M. l'archevêque pour en éprouver de l'impression (5) », qui harcèle l'orateur, le somme de s'expliquer, de dire s'il est avec la majorité ou la minorité. — Il n'y a plus ni majorité ni minorité, fait observer Pompignan, nous sommes tous ici. Bouche insiste. « Je déclare que je ne veux pas me retirer », finit par dire Boisgelin. Et Bailly vient à son aide, en blâmant les interpellations particulières. « Ces interpellations ne m'ont pas offensé, s'empresse de déclarer l'archevêque ; puisque l'on m'a interpellé, je réponds que j'ai déposé dans l'âme de mes auditeurs mes véritables sentiments, je m'en rapporte à eux. » On applaudit. Mais après les observations de Pétion, Mirabeau, Clermont-Tonnerre, l'Assemblée refuse de prendre acte des réserves (6).

Ce premier contact avec le *colosse*, comme disait Mirabeau, semble avoir quelque peu dégoûté l'orateur, sans trop l'émouvoir. Le soir même, il écrit à Mme de Gramont : « J'ay parlé, j'ay excité des oppositions. Cela n'étoit pas possible autrement. Je seray dénoncé dans les journaux, il le faut bien encore. Un homme a crié que j'étois le plus ignorant des évêques. Il est vray que j'ay si bien répondu qu'on a jugé que j'étois l'homme instruit et qu'il étoit l'ignorant. En général, c'est une très forte déclaration que celle que j'ay faite, et c'est cependant dans la forme la

(1) *Journal* d'Adrien Duquesnoy, t. I, p. 154, 2 vol. in-8, Paris, 1894.
(2) *Journal* de Jallet, *loc. cit.*
(3) B. N. mss. nouv. acq. fr. 4121, f° 55.
(4) Duquesnoy.
(5) Mss. 4121.
(6) *Le Point du Jour*, n° 14.

plus sage. On ne peut pas vous parler de succès ou de défaut de succès, car il ne s'agit que d'une affaire de party. Je voudrois à présent que le clergé fut bien mort et que je n'eusse plus rien à dire. Mais ces gens-là vont me dire bien des injures, tant pis pour eux. Je seray bien content si je puis être tranquillle. » C'est le même homme qui défendra le *mort*, avec le plus de ténacité, de courage, et d'habileté.

Vers cette époque, parut un portrait de Boisgelin, tracé d'après les idées régnantes. La satire en est l'intention principale ; mais l'auteur est bien informé, et sa malice n'exclut pas toujours la justesse. Il faut s'y reporter, si l'on veut savoir quelle était sur l'archevêque d'Aix dans les premiers jours, l'opinion générale à Paris (1). Voici comment on le présente, sous un anagramme transparent : « Les formes les plus douces et les plus aimables distinguent Guelbosin. Il redoute les orages et les révolutions, il porte tous ses vœux à la paix. » On ne manque pas de forcer ses idées connues, et de lui prêter un optimisme satisfait, qui est loin de la réalité : « La France est pour lui dans le meilleur état possible. Comment peut-on se plaindre d'un pays qui donne avec de la gloire et des honneurs 300 mil livres de rente ?... On vit à Paris dans le sein du luxe et de l'amitié ; on le quitte un instant pour aller recevoir les vœux et les hommages d'une province, on y revient avec des affaires qui mettent dans la douce nécessité de jouer un rôle à la cour, et l'on exposeroit une si douce existence aux troubles des guerres civiles ? Non ; à quoi serviroit-il d'avoir plus d'esprit que les autres, si ce n'est pour poser sa félicité sur des bases plus durables et l'étendre aussi loin que possible. » Car on lui découvre une « ambition modeste, mais non moins active... tous les jours un pas... l'on ne s'arrête qu'au plus haut degré d'élévation. » Mais il a le grand tort de défendre son ordre : « Guelbosin est un des principaux membres de ce corps qui fait une nation dans la nation, qui doit séparer ses intérêts de l'intérêt général ou cesser d'exister... Quoique né avec beaucoup d'esprit... il croit

(1) *Galerie des Etats-Généraux*, par Luchet, Laclos, Rivarol, Mirabeau, t. I, p. 116, in-8.

sincèrement que la formation actuelle du Clergé est sage, politique, essentielle au soutien de la monarchie. Un esprit aimable, modéré, perspicace, défend cette opinion avec plus de succès que ne feroit l'emportement de l'enthousiasme ou l'orgueil de l'opiniâtreté. » Heureusement pour ses ennemis, l'archevêque dédaigne d'accabler les vaincus : ancien ami de Brienne, il ne veut point « par l'aveu de son erreur, donner une arme à l'adversité... Sans cette considération puissante, Guelbosin abjureroit une liaison qui ternira la gloire de quiconque y demeurera fidelle, depuis que le masque a été arraché au visage hypocrite qui en a si longtemps imposé ». Après cette petite perfidie, on peut rendre justice aux talents du prélat, sans accorder de profondeur à ses vues réformatrices : « Guelbosin sera plutôt utile qu'indifférent dans l'Assemblée nationale. Il inspirera des idées heureuses, mais ne les défendra pas avec courage... Il ne se vendra jamais à la cour, mais il s'efforcera de concilier ses intérêts avec ceux des peuples et s'aveuglera au point de croire cela possible. Il proposera des sacrifices pécuniaires momentanés mais il ne renoncera pas à des privilèges usurpés et destructeurs de l'ordre social. Il déploiera les vertus d'un homme probe, mais non les qualités d'un citoyen martyr de la patrie. La province qu'il administre rend hommage à la générosité de ses procédés et à la pureté de ses vues. Il l'a préférée à une autre, et vraisemblablement il ne la quittera que pour le ministère, si le ministère est à l'avenir ce que nous l'avons vu, c'est à dire un fort démembrement de la souveraineté. » Si l'on s'en tient à cette conclusion, les adversaires de Boisgelin semblent lui rendre plus complètement justice, que son propre parti.

L'archevêque ne prend aucune part aux intrigues qui précèdent le 14 juillet. Il n'est pas atteint de la superstition neckrienne, mais plus que jamais il est convaincu qu'il n'y a pas de ministère. Le lundi 13 juillet, au milieu de la grande émotion soulevée par le renvoi de Necker et des ministres les plus modérés, Montmorin, Villedeuil, La Luzerne, l'Assemblée, préoccupée surtout du soulèvement de Paris, envoie au roi une députation de 40 membres ;

Boisgelin est l'un des dix choisis dans le clergé (1). On sait que le roi refusa de retirer les troupes. La crainte que l'Assemblée manifestait de se voir dissoudre, ne pouvait être entièrement chimérique. Elle décréta de nouveau ce qu'on appelle les conquêtes du tiers, des 17, 23 et 27 juin ; rendit les ministres responsables, et se déclara en permanence. Aucune opposition ne se dessina, et on peut croire que Boisgelin s'associa sincèrement aux mesures qui garantissaient la liberté et la dignité de l'Assemblée.

Le 14 juillet anéantit les espérances de la cour. Désormais il n'y a plus de salut pour le roi que dans l'union sans réserves avec l'Assemblée. On put croire un instant qu'il y était lui-même résolu, lorsque le 15, amené par le duc de Liancourt, il souleva l'enthousiasme des députés par cette déclaration émouvante : « Eh bien ! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous (2). » Il manquait à Louis XVI, il lui manqua toujours, des ministres capables de traduire cette union confiante en actes décisifs et raisonnés. D'ailleurs le caractère du roi n'encourage pas la sympathie et le dévouement. « On ne peut pas dire que Louis XVI ne se soit pas attiré les malheurs qu'il éprouve. Son caractère bon ou plustot plat, ne l'a pas empêché de déplaire à toutes les classes de son royaume. Si ce n'est pas en les traitant durement, c'est par une conduite de mépris ou de dégoût envers toutes. Il détestoit les parlements, les évêques et les prêtres. Il ne marquoit aucune affection aux troupes, il ne faisoit aucun cas des princes et des grands de la cour. Il ne donnoit aucune considération à ses ministres, aucune force à leurs décisions, ni aucune consistance aux choix qu'il en faisoit. Versatile dans tous ses plans... il cédoit alternativement soit aux légèretés de sa femme, soit au ministre du moment, soit à l'instigation véhémente de ses alentours, soit aux élémens populaires... Tel sont les effets fâcheux d'un caractère foible et plat, le mot est juste, voilà pourquoi je le répète. En arborant la cocarde bourgeoise à l'Hôtel de ville, il parut imiter Henri III qui se fit ligueur. Dieu veuille

(1) Procès-verbaux officiels de l'Assemblée.
(2) Bailly, t. II, p. 4 et ssq.

que la nation ne voie pas renouveller les mêmes scènes. Je tremble en nous voyant sur la route (1). » Le réquisitoire est sévère ; qui peut nier qu'il soit juste ? Aussi, l'heureuse démarche du 15 juillet, l'enthousiasme parisien du 17, sont de beaux jours sans lendemain. Le roi, contraint de reprendre les ministres qu'il avait renvoyés, dans lesquels il ne peut se fier, commence de se prêter à des conseillers secrets, irresponsables, tous également incapables de fixer son irrésolution ou de secouer son apathie.

D'autre part, l'Assemblée abandonnée à elle-même, livrée à son inexpérience, accumule les fautes. Elle perd du temps. Son règlement, instrument nécessaire d'un travail fécond et réglé, n'est complété que le 29 juillet, Mirabeau n'ayant pu faire adopter le règlement des Communes anglaises. Ce jour-là Boisgelin reparaît à la tribune ; il saisit l'occasion d'affirmer, dans ce milieu peu favorable, la volonté de partager sans réserve les labeurs de ses collègues, et d'adopter la conception qu'ils aiment à se faire de leur mandat : « Citoyens de France, réunis de toutes les provinces indistinctement, nous venons dire dans cette assemblée en y donnant nos suffrages : telle est l'opinion de la nation. » Ce n'est pas simple flatterie opportuniste. On se souvient qu'il avait écarté avec soin, des cahiers de son ordre, le mandat impératif. La volonté de l'Assemblée, marquée par la simple pluralité, affirmée à trois reprises dans les délibérations importantes, c'est pour lui la volonté de la France. Un tel langage avait de quoi plaire ; aussi apprend-on sans étonnement que ce discours entendu avec beaucoup d'attention, est couvert d'applaudissements (2). Mais au lieu de se mettre au travail, l'Assemblée reçoit pêle-mêle des députations, lit des adresses, et enfin décide de donner comme préface à son œuvre, ce qui devait en être l'achèvement : la Déclaration des droits de l'homme. Cependant les conseils de sagesse ne lui font pas défaut, et ils viennent de voix qui ne peuvent être suspectes aux patriotes : Mirabeau, mécontent d'une élucubration philosophique incomplète et maladroite ; Grégoire, qui demande à graver en

(1) Journal de Véri.

(2) *Moniteur*, n° 28. *Point du Jour*, n° 37..

face des droits, la table des devoirs ; Barère, qui voudrait énoncer seulement les principes incontestés de la constitution, et réserver le reste « pour des temps de calme et de sécurité (1) ». Les enthousiastes, les imprudents, les idéologues l'emportent, conduits par La Fayette. Au lieu d'élargir et de consolider patiemment la monarchie, on dresse en l'air un portique républicain, par où pénètreront toutes les utopies destructives (2).

Boisgelin n'avait pas l'optimisme bénisseur d'un Pompignan, ni la facile légèreté d'un Cicé ; il sentait que l'Assemblée s'engageait sur une pente irrésistible, et que dans sa marche sans frein, tous les faux pas étaient à craindre. « Mes conversations, dit le comte de la Marck, avec le comte de Mirabeau, et quelques autres amis, observateurs instruits et plus ou moins impartiaux, tels que Meilhan, Dubucq, l'abbé de Montesquiou et l'archevêque d'Aix, m'éclairaient de plus en plus sur la situation des affaires, et j'ose dire que je suis un de ceux qui dès le commencement de la Révolution, se sont fait moins d'illusions sur les malheurs qui nous attendaient. » Cependant l'archevêque se laisse emporter comme tout le monde, dans cette orgie de générosité que l'on appelle la nuit du 4 août. Il fallait se presser, à cette heure fièvreuse, pour jeter sa part dans le sacrifice de toute la vieille France. Boisgelin, « dépeignant avec énergie les maux de la féodalité », demande qu'on s'oppose à toute renaissance de servitude féodale, à toute reconstitution de mainmorte ; il s'élève avec force contre les droits de la gabelle et des aides, flétrit « l'esprit de fiscalité qui corrompt la loyauté et la droiture des sentiments du peuple, altère la sincérité des contrats et des actes, absorbe l'aisance et arrête la circulation des fonds (3) ». Ce sont là des vœux que n'attend pas le repentir, Boisgelin garde son sang-froid.

Ce qu'il fuit avec persistance, c'est la tentation de se renfermer dans les intérêts de son ordre ; il veut se servir,

(1) Bailly, t. I, p. 358.

(2) V. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 2e édition, in-8, Paris, 1903, p. 39 à 45.

(3) *Moniteur*, n° 34, et *Point du jour*.

pour les objets les plus divers, de ses lumières et de son expérience. S'il ne réussit pas à faire partie du comité de constitution, (le 4 août il obtient, au premier bureau, 4 voix contre 10 à Rabaut-Saint-Etienne) (1) il intervient du moins chaque fois qu'il y a quelque chose à dire, et ce n'est jamais dans un esprit d'aigre critique, encore moins d'opposition bornée et systématique. Il reste fidèle à sa tactique provençale : comprendre avec sympathie, pour éclairer et concilier. Cette conduite n'admet pas le parti-pris de s'isoler, non plus que le mépris de ce tiers victorieux qui mène tout. Dès le premier jour, Boisgelin blâme vivement l'émigration. Il est prêt à avouer avec son ami La Marck que « l'Assemblée nationale réunissait toutes les capacités, tous les talents, toute l'énergie, tout l'esprit pour ainsi dire du royaume (2) ». Il sait que les Thouret, les Tronchet, les Chapelier, les Emmery, les Camus, les Treilhard, etc., pour ne point parler de ses amis, sont, non pas des *praticiens*, des *mécaniciens* de leur profession, comme le dira Burke (3), mais de bons et vigoureux esprits, habitués déjà aux grandes affaires, capables de diriger la foule d'honnêtes gens envoyés des provinces, et tout prêts à saisir les réalités. Qu'est-ce qui empêche donc que le bien ne se fasse ? C'est que le pouvoir exécutif ne se distingue, pour employer encore les expressions de La Marck, que par « l'incapacité, l'imprévoyance, la faiblesse, l'insuffisance ». Il n'est pas ce qu'il devrait être, un guide et un frein.

Le 4 août, avec Necker, dont le prestige s'évanouit lentement, Cicé devient garde des sceaux, la Tour du Pin-Paulin ministre de la guerre, le prince de Beauvau ministre d'Etat, et Pompignan ministre de la feuille. La condescendance de Boisgelin va jusqu'à dire que « ces nouvelles ne sont pas des désastres (4) » ; mais il ne découvre pas encore le pilote habile et énergique : « Ne dites pas tant de mal de

(1) B. N. mss, nouv. acq. fr. 2633, papiers d'Emmery, t. I.
(2) *Corresp.*, t. I, p. 110.
(3) *Réflexions sur la Révolution de France*... 5e édition, in-8, Paris, 1791, p. 65 et 169.
(4) A la comtesse de Gramont. Billet du 4 août.

l'Assemblée, elle seroit sage et raisonnable s'il y avoit quelqu'un qui put raisonner avec elle. Nos ministres ne disent rien, ils parlent quand nous leur faisons peur, ils parlent pour dire ce qu'ils croyent que nous voulons, ils s'y trompent et ne dirigent rien... Oh ! mon Dieu, quelle bettise aux princes d'être partis. Je le pensois dans le moment, j'ay bien raison par l'événement. On ne leur auroit rien fait et ils ne seroient pas dans l'embarras d'un bannissement . Je n'en dis pas autant des ministres (1). Ce sont eux qui ont pris le bon party. Ils auroient été bien compromis, ils peuvent attendre à présent le retour du calme (2). » Cette disposition à la collaboration bienveillante met Boisgelin à part, dans son monde et dans son parti. Son frère Bruno, chef de la noblesse bretonne, lui fait des reproches si démesurés, que l'archevêque le trouve crûment « méchant et beste (3). » Dès ce moment, il est résolu à faire son devoir, il ne veut pas être un étranger dans l'assemblée, il en adopte les décisions et en partage les espérances : « Nous faisons une proclamation pour ramener la tranquillité dans les provinces (4), et nous espérons qu'elle ne sera pas moins utile qu'elle est sage et raisonnable. Ce n'est pas la faute de l'assemblée nationale si l'union et la paix ne se rétablissent pas, et cette proclamation, qui doit instruire le peuple de nos véritables intentions ne laissera plus aucun prétexte aux mouvemens populaires. Soignez bien votre âme, j'en parle comme de votre santé, parce que l'une dépend de l'autre (5). » Boisgelin se sent comptable de ses efforts, à l'égard de la patrie. Il ne l'oubliera jamais, même au milieu des embarras que lui créera l'impopularité du clergé. Il est prêt à tous les sacrifices, afin de prouver sa

(1) Les ministres du 12 juillet, Breteuil, Barentin, La Vauguyon.

(2) A la comtesse de Gramont, 8 août.

(3) A la comtesse de Gramont.

(4) Les désordres régnaient partout depuis le 14 juillet et la *grande peur*, (28 et 29 juillet). *La Saint-Barthélemy des propriétés*, nuit du 4 août, n'était pas faite pour les réprimer. A propos de la *grande peur*, Véri se demande : « D'où vient cette universalité de lieux, cette unité de temps, et l'identité de crainte de la part des puissances voisines ? C'est encore un mistère. » On ne l'a pas éclairci.

(5) A la comtesse de Gramont, 9 août.

bonne foi et son désintéressement. Les circonstances n'allaient pas tarder à mettre sa fermeté à l'épreuve.

Le 9 août, Lacoste appuyé par Lameth, demande qu'on déclare les biens du clergé propriété nationale ; l'emprunt de trente millions lancé par Necker ne réussissait pas. Première escarmouche d'une bataille qui se prolongera jusqu'en avril 1790. Elle ne surprend pas Boisgelin, qui aurait voulu donner au clergé l'initiative. Un député de la noblesse, de Landine, propose de charger seulement les biens ecclésiastiques d'une rente de 1.500 mille livres, pour les intérêts de l'emprunt, et de 500 mille pour l'amortissement ; la motion est enveloppée d'un appel *sensible* « aux ministres des autels ». Boisgelin qui voit le danger de la proposition Lacoste-Lameth, s'empresse d'y répondre, avant que ses collègues de Langres, de Nîmes et d'Autun aient pu envenimer ou embrouiller la question : « La démarche honorerait infiniment le clergé, je m'empresse de publier ses vœux. C'est un devoir, c'est un sentiment naturel qu'il me charge de vous exprimer, et nous allons nous retirer pour délibérer sur les moyens. » Voilà ce qu'on ne voulait plus, les curés moins que personne ; Massieu proteste en leur nom contre une délibération séparée. Cependant, répond l'archevêque, il faut bien examiner les moyens d'assurer le gage que nous offrons. Lameth et Crancé objectent la dignité nationale. Quoi que puisse alléguer l'habileté insinuante de Boisgelin, peu compris et mal soutenu par son ordre, la cause est perdue, l'occasion est manquée de sauver les biens, par des sacrifices intelligemment consentis. Barère dit le mot qui dominera tout le débat : La nation doit refuser le gage d'un corps particulier, elle se suffit à elle-même. En veine de franchise il ajoute : « D'ailleurs, combien d'obstacles un pareil gage mettrait à l'exécution de nos projets sur les biens ecclésiastiques ? » — Le temps n'est pas venu encore de dévoiler ces projets, et Clermont-Tonnerre fait ajourner la discussion (1).

Deux jours après, le 11 août, Boisgelin signe un des premiers l'abandon des dîmes. Mais il sait que c'est la

(1) *Moniteur*, n° 39. *Point du Jour*, n° 49.

première étape de la ruine du clergé, et que la spoliation totale devient inévitable. L'idée, vieille comme l'envie, caressée par la monarchie dans ses moments de misère, est portée par le torrent révolutionnaire. Les journaux et les clubs ameutaient le peuple contre les évêques ; les tribunes retentissaient des pires menaces. Toute accusation était bonne ; on prétendait que par supercherie, le clergé admettait sur ses bancs des étrangers, et faussait ainsi les scrutins (1). Comment raisonner dans ce flot d'injustice ? « Les membres du clergé qui sont dans l'assemblée, durent faire céder leur intérêt à la crainte de la populace du dehors, qu'on disoit être préparée à les immoler, s'ils mettoient obstacle à l'abolition de la dixme. » Seule, l'immense popularité de Siéyès lui permettait de parler le langage du droit et de la raison. « Malgré la perte totale, ajoute Véri, que je fais de mon existence, je suis ravi que la loi ait passé. Si le massacre eut commencé à Versailles, la mode en seroit venue à Paris et peut-estre dans les provinces, surtout contre les simples abbés commendataires tels que je suis. » La peur est sans doute exagérée à cette heure, c'est l'effet cherché par les meneurs : « Les instigateurs ne cessoient d'attribuer au clergé ce qui pouvoit déplaire au peuple. C'étoit lui, disoit-on par écrit et de vive voix, qui empêchoit la réunion des trois ordres, qui ne vouloit pas païer, qui avoit fait renvoïer Necker etc., etc. Le terme méprisant de *calotins* étoit celui dont on nous honoroit, et plusieurs gens de ma robe ont couru des risques par cette seule raison... Dans les bruits qu'on répand, on attribue toujours tout le mal au clergé. J'ose dire que rien n'est plus injuste que de lui attribuer la source de ce qu'on dit être antipatriotique... Mais soit haine soit espoir d'un succès plus assuré, il est, après les princes fugitifs, celui que les bruits et les écrits répandus par le Palais-Royal inculpent le plus (2). »

Boisgelin voit l'état de l'opinion, mais il ne perd pas contenance. Le 14 août, il écrit : « Il me semble qu'on veut détruire le clergé. On dit même qu'on ne laissera pas

(1) Journal de Le Hodey, t. IV, septembre 1789.
(2) Journal de Véri, première quinzaine d'août 1789.

les revenus actuels. On veut prendre tous les biens et donner des pensions. On veut réduire les possesseurs aux pensions qu'on doit attribuer à chaque place. On seroit embarrassé de faire autrement. Il faudroit remplacer les dixmes, ce seroient 70 millions à rendre. On veut les reprendre sur les biens-fonds. Il faut alors faire un partage de toutes les abbayes. On donnera 30 mil livres aux archevêques, 30 aux évêques, le reste aux curés. Que feray-je alors ? Je suis bien résolu de me vouer à toute privation, il n'en est qu'une que je ne puis pas supporter, celle de manquer à mes engagemens... (1) Mais aussy qui pouvoit prévoir une telle révolution ! J'en subiray les effets sans me plaindre. Il me tarde que cela soit décidé pour me livrer à tout ce que je pourray faire de bon et d'utile. On ne me soupçonnera plus d'intérest personnel. » Ce n'est pas là un discours, un mandement, une déclaration publique, où l'on puisse soupçonner quelque étalage de renoncement. C'est le cri le plus secret du cœur, c'est l'impression toute nue, confiée à une amie de vingt ans, dont le fils a épousé une nièce chérie. Cette simple résignation ne manque pas à coup sûr de noblesse et de grandeur. Le prélat vieillissant se détache avec aisance, et ne rêve pas d'une retraite découragée, dans une dignité inactive, car il ajoute : « Je concourray au travail de l'assemblée. Ce matin, M. Bergasse nous a lû son mémoire très bien fait sur la destruction des parlemens, il y a d'excellentes vues et beaucoup de logique. L'exécution est à mon sens trop prompte et trop rapide. On veut consommer une utile révolution pour qu'on ne puisse plus l'arrester. Je crois qu'on la rendroit plus solide en la faisant par degrés. Mais je rends hommage aux idées qui sont justes et philosophiques. Ce sont toutes mes idées, ce ne sont pas mes moyens (2). » Le lendemain, il revient sur le sujet du Parlement et du clergé, avec une clairvoyance impitoyable : « Nous allons à présent détruire les parlemens. Cela ne souffrira pas la moindre difficulté. Les parlemens se sont conduits comme le clergé, ils n'ont pas fait un mou-

(1) En faveur de son frère, de ses neveux et nièces.

(2) A la comtesse de Gramont, sans date, mais du 14 août. En effet le rapport Bergasse est lu à l'Assemblée les 14 et 17 août 1789.

vement utile au peuple. Ce sont des corps immobiles qui doivent être renversés par un corps en mouvement. On croit être bien sage quand on ne fait rien. Il y a toujours des choses à faire dans chaque circonstance, et celuy qui ne les fait pas n'est pas moins imprudent que celuy qui fait des imprudences. L'inaction a son danger, le danger des bestes. Oh ! je n'ay rien à me reprocher. Je travaille depuis six semaines à provoquer un mouvement utile dans le clergé. Je sçavois bien qu'il ne résisteroit pas s'il ne prévenoit l'attaque au lieu de l'attendre. C'étoit la chose impossible. Il s'agit à présent de luy sauver les coups les plus fâcheux en faisant des arrangemens utiles. Je vais y penser sans luy puisqu'on ne peut rien faire avec luy (1). »

En attendant il se mêle activement, suivant sa résolution, au travail de l'assemblée. Il prend souvent la parole dans les discussions sur la Déclaration des droits. Le 20 août, il termine le débat sur le préambule, par un discours que le *Moniteur* qualifie d'éloquent. Le 22, on aborde le 14ᵉ article, qui proscrit les lettres de cachet ; Boisgelin dans le but d'y donner une portée plus générale, et à la fois de sauvegarder les droits du pouvoir exécutif, propose cette rédaction nouvelle : « Ceux qui sollicitent, obtiennent ou exécutent des ordres arbitraires, hors des cas prévus par la loi et déterminés par elle, doivent être punis. » Il est mal écouté, car l'Assemblée se refuse à prévoir des cas où l'arbitraire devient légal, et il retire son amendement. Le 24 août, il s'agit de déterminer la force publique et son emploi, pour la garantie des droits (article 20). Boisgelin voudrait qu'on s'occupe de la puissance respective des citoyens, de leur droit d'influer sur le gouvernement : « Il faut que tous les citoyens participent également à l'établissement et au maintien de la puissance publique : un homme ne commande aux autres que par l'emprunt et l'emploi de leur puissance. » Il semble qu'il y ait confusion dans le sens des mots : force et puissance publique. Les amendements étaient d'ailleurs fort nombreux. L'assemblée se tire d'embarras en adoptant sans modification le projet-type du 6ᵉ bureau. C'est le seul article qui ait joui

(1) A la comtesse de Gramont, 15 août.

de cette faveur (1). Le 26 on épuise la discussion des pouvoirs. L'archevêque d'Aix réfute un amendement, proposé par Rhedon en ces termes : « C'est la distribution sagement combinée des divers pouvoirs qui assure les droits des citoyens, et tel est l'objet de la constitution. » Le commentateur de Montesquieu vient sans peine à bout de cette vague phraséologie. Il voudrait quelque chose de plus simple, se bornant à énoncer le principe, et rejette le mode de cette séparation des pouvoirs, dans le travail même de la constitution. Rewbell et Mounier présentent des amendements qui s'inspirent de ces réflexions. Finalement c'est le projet du 6e bureau qui est adopté avec de légers changements.

Le 27 août, on entend un rapport de Talleyrand sur le nouvel emprunt de 80 millions. Boisgelin parle encore pour appuyer les premiers articles du projet, qui sont votés le même jour (2). Son activité le fait choisir le 2 septembre, pour être membre du comité des douze, chargé de la correspondance avec le ministre des finances (3). Il ne paraît pas dans la lutte pour l'établissement de deux chambres. Sa connaissance de l'Angleterre, son goût déjà ancien pour la liberté politique qui y régnait, son désir ardent de modérer l'allure, autant de motifs pour le compter parmi les partisans du projet Mounier-Lally-Bergasse. On sait qu'il ne réunit que 89 voix contre 849. Les extrêmes s'étaient unis pour écarter le sage tempérament d'une chambre haute, les uns par susceptibilité aristocratique, les autres par amour de la liberté. Impossible de remonter le courant. Cependant Boisgelin intervient le 21 septembre dans la fameuse discussion du veto, qui passionna si vivement Paris, et fournit aux émeutiers d'octobre un de leurs mots de ralliement. Le projet de Guillotin appliquait le veto aux corps constitués. Boisgelin, après Mirabeau, Mounier et Malouet, essaie d'empêcher le démantèlement complet du pouvoir. Il demande la suppression du mot *constitué*, de peur que l'Assemblée, qui s'était proclamée constituante,

(1) *Moniteur*, n° 44, 45, 46. *Point du Jour*, n° 64.
(2) *Moniteur*, n° 47.
(3) *Procès-verbaux* de l'A. C.

ne cède à la tentation de se soustraire au contrôle royal. Il obtient gain de cause ; le veto suspensif peut être exercé sans retard. Le soir du même jour, commence le débat sur le remplacement des gabelles. L'archevêque connaissait à fond la question, pour l'avoir pratiquée en Provence. Il présente un contre-projet que Dupont de Nemours combat vivement ; et la priorité est accordée au projet du comité (1). Boisgelin prendra plus tard sa revanche. Entre temps, l'irritante question des biens d'Eglise reparaît le 23, avec le rapport de Treilhard. Le 24, Dupont propose un vaste plan d'utilisation des dîmes et revenus ecclésiastiques. Boisgelin, en attendant la lutte décisive, exhorte son ordre à faire un nouveau sacrifice. Le 26, Juigné, au nom de ses collègues, consent à l'inventaire des trésors, dont le superflu sera donné à l'Etat.

On le voit, malgré les déconvenues et les menaces répétées, l'archevêque se persuade toujours que la raison opiniâtre peut jouer un rôle. Il aime encore à se flatter que la Constitution sera mise sur pied dans le calme : « Je crois qu'on voudroit bien encore icy quelque petite émeute de tems en tems, mais il semble que les esprits se lassent et je suis dans l'espérance que ceux qui les veulent n'y retrouveront pas les mêmes facilités. Quand finiront nos séances ? Il est impossible d'en sçavoir le terme (2). » Il voit bientôt son illusion s'évanouir.

L'opinion un peu plus calme en effet à la fin d'août, ne tarde point à s'enflammer de nouveau à propos du veto. Étranger à toutes les intrigues, Boisgelin ignorait aussi bien les projets de la cour, toujours désireuse d'échapper à l'étreinte de l'Assemblée, que les secrètes manœuvres des chefs de la Révolution, dont le but était au contraire d'imprimer une nouvelle impulsion au torrent populaire, et de compléter la captivité du roi. La crise est amenée par l'arrivée de nouvelles troupes à Versailles, et par l'agitation parisienne. C'est le banquet offert aux officiers de Flandre par les gardes du corps ; les émeutes causées par

(1) *Moniteur*, n° 61 et 64. *Point du Jour*, n° 28, qui trouve le projet de Boisgelin « très bien fait ».

(2) A la comtesse de Gramont, 18 août.

la disette (1) ; la lutte de l'Assemblée contre le roi, pour faire sanctionner les décrets constitutionnels et la Déclaration des droits (2). Les historiens n'ont pas résolu le problème de savoir qui est responsable du 5 octobre. A lire attentivement le comte de la Marck, on n'est pas persuadé comme lui, de l'innocence de Mirabeau. Bailly le montre enflammant chaque soir les districts de Paris. Assez puissant pour déchaîner le monstre populaire, assez machiavélique pour vouloir ainsi se rendre nécessaire à la cour, il a des raisons personnelles de prédire à coup sûr, dès la fin de septembre : « Tout est perdu, le roi et la reine périront, et vous le verrez, la populace battra leurs cadavres (3). »

D'autre part, les manœuvres du parti d'Orléans ne semblent pas douteuses. « Le duc d'Orléans par exemple a beau se cacher sous des dehors d'indifférence et de libertinage, des soupçons plus que violens nous font croire que son argent et ses insinuations sourdes sont une source considérable des résistances du peuple et des soldats ainsi que des écrits licencieux qui refoulent partout... Il a gagné la faveur populaire au point que dans les provinces on entend dire qu'il faudroit le faire roi. Il paroit marcher d'accord avec Necker, autre idole du peuple... On continue à nourrir la populace par des placards et par des brochures qui se renouvellent tous les jours pour faire l'éloge du patriotisme et des défenseurs de la patrie, pour donner des allarmes sur les ennemis prétendus de la patrie, pour maintenir la haine contre les émigrans. Le centre de ces intrigues séditieuses n'est plus dans le secret ni dans le simple soupçon. Le duc d'Orléans est nommé dans les conversations... Les sommes énormes distribuées aux soldats pour les débaucher de l'obéissance à leurs officiers ; distribuées dans la populace pour exciter ses clameurs

(1) Journal de Véri : « Je crains tous les jours de voir étouffer ou blesser quelqu'un dans la foule qui environne un boulanger vis-à-vis mes fenêtres. »

(2) Le refus du roi ne peut avoir été la cause immédiate de l'émeute; il ne fut signifié à l'Assemblée que le 5 octobre. Le cortège de Maillard s'était déjà ébranlé.

(3) *Correspondance*, t. I, p. 112.

contre les magistrats et pour faire assassiner par elle plusieurs personnages ; distribuées dans les provinces pour exciter les allarmes et susciter les païsans contre les nobles, distribuées parmi ses émissaires écrivains et autres instigateurs pour exciter et maintenir les fraieurs et les fureurs du peuple, ces sommes immenses n'avoient été que pour soulever la nation. On dit bien que le ministère de Londres a fourni beaucoup d'argent pour mettre le trouble. On m'en a donné des vraisemblances que je n'ose croire ni récuser. Mais si cela est vrai, je ne crois pas qu'on puisse douter qu'elles ont passé par le canal et sous l'ombre de ce prince... On m'a dit qu'il étoit inspiré par des alentours qui ne le quittent pas d'un instant, et nommément par Laclos, auteur d'un roman intitulé les liaisons dangereuses. Si le caractère de l'auteur se ressent de celui qu'il donne à ses personnages, il n'en existe pas de plus profondément et de plus froidement atroce (1). »

Evidemment, tout cela n'aurait pas suffi, si le courant profond n'avait pas existé. Le peuple en ébullition constante, était fort chatouilleux sur tout ce qui paraissait attenter à la liberté conquise. Il était facile de le surexciter encore, et de le précipiter contre la cour. D'où vient que La Fayette pâlit (2), en recevant, du conseil de la commune, l'ordre de conduire ses troupes à Versailles ? Les hordes de Maillard n'auraient pas suffi à faire le roi prisonnier.

Pendant que se préparait l'attentat, l'Assemblée continuait l'examen de la constitution ; et l'archevêque d'Aix suivait le travail avec son attention et sa vigilance accoutumée. Le 1er octobre, s'ouvre la discussion sur le consentement nécessaire aux impôts. Mirabeau présente un amendement pour réserver au pouvoir législatif, l'émission du papier-monnaie. Boisgelin proscrit absolument ce papier, parce qu'il y voit presque une banqueroute. « Il n'appartient pas au gouvernement de prendre des valeurs fictives pour des valeurs réelles. » Il distingue à vrai dire entre le papier de confiance et le papier-monnaie. Au fond de la

(1) Journal de Véri, fin septembre 1789.
(2) Continuateur de Bailly, *Mémoires*, t. III, 5 octobre.

question s'agitait encore le sort des biens d'Eglise : Boisgelin craignait que le vote de l'amendement ne préjugeât de l'établissement d'un papier-monnaie gagé sur ces biens. Il veut donc qu'on se borne à voter : « L'établissement d'un papier-monnaie n'appartient pas au pouvoir exécutif. » Cette fois, son parti a compris, il s'oppose à la discussion, et Mirabeau se donne la vengeance d'exprimer tout haut les craintes secrètes du clergé (1). Le 3 octobre on propose un amendement permettant le prêt à intérêt, même aux gens de mainmorte : « Il est au reste fort remarquable que plusieurs curés ont parlé en faveur du prêt à intérêt et que l'archevêque d'Aix, l'évêque de Chartres et d'autres prélats ont appuyé leur opinion (2). » Malgré le prestige de l'austérité janséniste, le clergé est unanime sur la question, sauf une protestation de l'évêque d'Oléron (3). Ce n'était pas le moment de charger d'une entrave, les biens dont on voulait faire l'instrument d'une négociation.

III

Cependant les troubles étaient commencés. Il ne peut-être question d'en refaire l'histoire. Boisgelin est un témoin mal renseigné sur les dessous d'intrigues. Sa relation est intéressante, parce qu'elle donne l'impression immédiate d'un acteur involontaire, et peint sur le vif son attitude spontanée, dans les heures dangereuses. On n'y trouve aucun détail nouveau, excepté des précisions sur la démarche nocturne de Louis XVI, auprès des députés présents au palais. Voici la lettre, écrite à la comtesse de Gramont le 6 octobre :

« Les choses ont été portées cette nuit à un point qui donnoit tout à craindre. Il y avoit eu vers dix ou onze heures du soir hier des coups de fusils tirés entre les gardes du corps et la garde de Versailles. M. de la Savonnière avoit eu le bras cassé, et ce matin on le luy a coupé. Un autre

(1) *Moniteur*, n° 66. Le Hodey, t. IV, p. 331.
(2) Duquesnoy, t. I, p. 392.
(3) J. B. de Villoutreix de la Faye.

garde du corps avoit été tué. La garde de Paris étoit ensuite arrivée, M. de la Fayette étoit à la teste. Il y avoit eu d'abord une députation de mille à douze cents femmes qui venoient demander du pain. J'ay passé toute la journée chez le roy, parce qu'il y avoit une députation de l'assemblée (1), et qu'on a fait attendre la réponse jusqu'à minuit. J'ay parlé et reparlé à ces femmes, elles m'ont dit qu'elles vouloient obtenir du pain et rapporter le calme dans Paris. Elles avoient d'abord été à l'Hôtel de ville, elles en avoient pris les clefs, elles étoient venues ensuite à Versailles. Elles ont vu le roy. elles en ont obtenu la réponse la plus satisfaisante. Celles qui avoient été receues avoient rapporté la réponse, les autres femmes l'avoient demandé par écrit, elles étoient venues la redemander, on la leur a donnée. Pendant ce tems-là, M. de la Fayette étoit en chemin. Il est arrivé vers minuit, il étoit accompagné des gardes françoises faisant la milice parisienne, qui demandoient à garder le roy. Le roy leur a donné son approbation, tout sembloit tranquille, on n'avoit point parlé des gardes du corps, le partage devoit être comme autrefois des sentinelles gardes du corps ou gardes françoises. Le roy voulut voir l'assemblée nationale, il vint vers minuit, il s'adressa d'abord à moy pour me dire ce qu'il vouloit nous dire. Je luy fis observer qu'il n'y avoit point de membres des communes, il trouva la réflexion juste. On envoya prier M. Mounier, président de l'Assemblée de venir avec ceux qu'il pourroit faire avertir. Il y a eu deux cents députés de présens. Le roy est revenu, il a parlé simplement et de bonne grâce. Il nous a demandé nos conseils, il a dit qu'il vouloit être un avec l'assemblée, et qu'il ne vouloit pas s'en éloigner. Quelques ministres avoient conseillé au roy de partir. On dit qu'on avoit donné des ordres. Mr. de Saint-Priest même étoit party, il est revenu. Enfin tout étoit tranquille hier à une heure après minuit. On a convoqué l'assemblée, nous y avons été à pied. Le voyage étoit bien crotté. Nous avons passé à travers toutes les gardes bourgeoises de Paris et nous avons vu, non, je ne puis pas compter ce que nous

(1) Chargée d'insister pour obtenir la sanction des décrets constitutionnels.

avons vu. Je crois avoir vu venir en courant cinq mille hommes. Ceux-là suivoient ceux qui avoient accompagné M. de la Fayette, et ils ont été suivis de troupes toujours arrivans pendant toute la nuit. Je suis resté à l'assemblée jusqu'à trois heures du matin, je suis revenu quand l'assemblé a finy. Qu'étoient devenues toutes ces troupes ? je n'ay vu de troupes qu'au pavillon des gardes françoises. Ce matin on m'a réveillé à six heures. On m'a dit trois, quatre, cinq, enfin six gardes du corps tués, trois ont eu la teste coupée. Ce n'est point la garde bourgeoise, ce sont des gens armés de bastons et de faulx. On avoit juré la perte des gardes du corps, parce qu'il y avoit eu un disner et un déjeuner avec le régiment de Flandres. On prétend qu'on avoit jetté la cocarde nationale, on accusoit les officiers, on accusoit la reine. Le roy et la reine avoient été voir le disner qu'on avoit donné dans la salle de l'Opéra, tout cela devenoit une cause d'effervescence dans Paris. Enfin il est venu surment quinze mil hommes. Cette nuit les gardes du corps s'étoient formés dans le jardin à cheval, il n'estoit resté dans le chasteau que ceux qui faisoient la garde dans les salles et dans les cours. Ce matin vers quatre heures, Mr. votre fils (1) averty des mouvemens a rejoint la troupe qui s'étoit retirée à Trianon. Ce matin ils se sont éloignés et les gardes du corps restés à Versailles ont pris la cocarde nationale et se sont réconciliés avec les gardes bourgeoises. Ce matin Mr. de la Fayette est entré chez le roy, il luy a dit que les gardes parisiennes demandoient à grands cris qu'il vint à Paris, et qu'il n'avoit pas pû les en détourner. Le roy et la reine ont paru sur le balcon, les cris ont redoublé à Paris, à Paris. Le roy a dit qu'il alloit partir avec la reine et Mr. le dauphin. Nous étions à l'assemblée. L'assemblée a déclaré qu'elle étoit inséparable du roy. Elle a envoyé une grande députation, le roy a répondu qu'il alloit s'occuper des arrangemens nécessaires pour qu'elle put tenir ses séances à Paris. On a nommé une députation pour l'accompagner. Le roy est party avec la reine, Mr. le dauphin, Madame et Madame Elisabeth à une

(1) Le duc de Guiche, commandant une compagnie de gardes du corps.

heure après midy. Il y avoit une trentaine de gardes du corps à pied en habit bourgeois meslés dans la milice parisienne. Nous attendons des nouvelles de l'arrivée à Paris. Il est huit heures du soir et nous n'en avons point encore. Nous avions demandé la sanction du roy pour la constitution, il nous avoit fait une réponse raisonnée qui n'étoit pas positive. Nous l'avons supplié de nous donner une acceptation pure et simple, il nous a répondu qu'il acceptoit purement et simplement. L'assemblée est encore à Versailles jusqu'à ce que la salle soit préparée à Paris. Je reste avec elle et j'iray avec elle. Il paroist qu'on s'anime contre l'archevêque de Paris et contre le clergé. J'ay lieu de croire qu'on ne s'animera pas contre celuy qui a l'avantage d'avoir préparé la destruction de la gabelle et même de l'avoir décidé. »

On a remarqué à quel point Boisgelin, qui n'a jamais été courtisan, s'identifie avec son rôle de député. C'est une conduite bien arrêtée, car le lendemain il dit encore : « Le roy a été hier avec la reine à l'hostel de ville. On a fort maltraité les ecclésiastiques dans le peuple. On dit qu'il y a eu beaucoup de propos fâcheux pour la reine, à quel point tout cela est-il vray ? Je n'en sçais rien. Nous avons poursuivy ce matin la constitution avec tranquillité. »

Le 14 juillet avait désarmé la royauté, le 6 octobre la détruit. Aussi cherche-t-on de toutes parts un moyen de salut. Mais l'union de bonnes volontés venues des différents partis, est chose presque impossible. Au hasard des impulsions de séance, le fragile concert se brise. Ainsi le 7 octobre, à propos de la contribution, Boisgelin se montre plus radical que Démeuniers et Mirabeau ; il veut que l'impôt soit supporté non seulement par tous les biens, mais encore par tous les revenus, y compris la rente. Le même jour, appuyé par Goupil de Préfeln, il demande que l'impôt soit voté seulement pour une année, même en ce qui concerne la liste civile et les intérêts de la dette publique. Il allègue l'exemple de plusieurs provinces, dont la sienne. Au contraire Mirabeau veut soustraire les dépenses du roi à la vexation d'un contrôle annuel. Lameth

fait voter un amendement qui combine les deux opinions : l'Assemblée ne pourra refuser d'assurer chaque année le service de la dette et de la maison royale (1). Parfois cependant le besoin de relever la dignité et le prestige du pouvoir exécutif, se fait mieux comprendre. Le 8 octobre, les défenseurs de la royauté enregistrent un succès. Il s'agit de la formule qui précède la promulgation des lois. Pétion propose de supprimer « par la grâce de Dieu ». Mirabeau et Fréteau opinent pour la conservation de l'antique formule, et sa conciliation avec les principes nouveaux : « Louis par la grâce de Dieu et les lois constitutionnelles, roi des Français. » Boisgelin prend la parole : « L'on ne saurait en effet trop appuyer la formule de la grâce de Dieu. C'est celle de cette Providence qui gouverne les peuples. C'est elle qui est la base de l'administration, parce qu'elle est la source de la morale ; rien n'est plus auguste que de réunir pour consacrer une loi, toutes les sources de justice » Il approuve également : « par les lois constitutionnelles » : « Ce sont encore les termes de l'Evangile, les rois ne doivent régner que par les lois. » Quant au nouveau titre de roi des Français, il se borne à indiquer sa réprobation, par cette remarque ironique : « J'observerai que c'est le titre que le roi d'Angleterre donne à notre monarque (2). »

Par la correspondance de La Marck, on sait que Mirabeau commence alors à échafauder des plans, pour sauver la royauté sans compromettre la Révolution. Il veut envoyer le roi à Rouen, et le soustraire à l'oppression populaire (3) : il est prêt à prendre la barre comme ministre. Il se dispose même à braver l'émoi que provoquera le départ de Necker, encore populaire dans les provinces. Il méprise le duc d'Orléans qui, empêtré dans son propre triomphe, fuit devant les menaces de La Fayette. Boisgelin ne prend pas de part directe aux négociations ; il ignore les menées secrètes, et ne connaît que le gros des projets : « Que veut

(1) *Moniteur*, n° 66, Le Hodey, t. IV, p. 400.
(2) Le Hodey, IV, p. 426.
(3) *Correspondance*, t. I. Mémoire du 15 octobre 1789, remis à Monsieur.

dire ce départ de Mr. le duc d'Orléans pour Londres, ce départ avec une commission du roy, ce départ auquel on ne s'attendoit pas. C'est après une conversation avec le roy, c'est après des motions faites au Palais-Royal contre luy. On dit qu'il veut emprunter, qu'il ne trouve point d'emprunt. On dit que ses partisans commencent à dire du mal de luy, etc... On parle d'un nouveau ministère, la Fayette ou Mirabeau. On annonce encore des troubles des émeutes. Voilà que nous sommes tous à Paris lundy (1). »
Le 19 octobre, l'Assemblée quitte Versailles, et siège provisoirement à l'archevêché, en attendant que la salle du Manège des Tuileries soit aménagée. Mirabeau profite de l'assassinat du boulanger François (21 octobre) pour faire voter la loi martiale, qui donne la force à l'autorité. Boisgelin devient plus affirmatif : « D'où vient cette disette de pain après quelques jours d'abondance ? On assure que le bled ne manque pas. Je n'y entends rien. Voilà ce que c'est de n'être point homme de party. On ignore tout, on voit des effets avec étonnement, on n'en sçait pas la cause. Il est *très sûr* que M. de Mirabeau doit être ministre. On dit que M. Necker y consent et même qu'il le demande. On parle de l'évêque d'Autun et de M. de Liancourt (2). » Pour préparer le changement, on se rapproche de la cour, la reine ayant approuvé les négociations avec Mirabeau, et on humilie les ministres : « Hier l'assemblée a rendu ses hommages au roy et à la reine. On a beaucoup crié : Vive la reine. On a battu des mains. On a marqué un vif empressement. La reine a pris Mr. le dauphin sur le bras, elle l'a promené dans sa chambre au milieu de l'assemblée, elle s'est retirée au milieu de beaucoup d'acclamations. Nous avons hier non invité, non demandé, mais mandé le garde des sceaux pour rendre compte du défaut d'envoy à l'enregistrement des décrets sanctionnés (3). »

Sur les intentions de la cour à l'égard de Mirabeau, l'archevêque est renseigné de première main. C'est en effet

(1) A la comtesse de Gramont, 14 octobre 1789.
(2) *Ibid.*, 17 octobre.
(3) *Ibid.*, 21 octobre 1789.

la comtesse d'Ossun, qui transmet à la reine les premières ouvertures du comte de La Marck (1). Mais la morgue de Necker l'empêche d'admettre un rapprochement, avec l'homme qui l'a si durement traité. Mirabeau se rejette vers La Fayette, et lui dénonce « l'orgueil brutal ou plutôt vraiment délirant du méprisable charlatan qui a mis le trône et la France à deux doigts de leur perte (2). » La Fayette lui-même apportait aux négociations trop de défiance et de répugnance. Mirabeau, cette grande force, devait rester inutilisée. Le 27 octobre, Boisgelin apprend à Mme de Gramont que « M. de Mirabeau n'est pas encore ministre ; il devoit l'être mais on dit que M. Necker ne veut pas rester avec luy, et qu'il ne veut pas se charger de la retraite ou du renvoy de M. Necker ». On ne disait pas tout à l'archevêque. Son amabilité, son talent, son influence réelle, faisaient de sa maison un centre de réunion ; mais c'est ailleurs que l'on conspirait. Le 28 octobre, La Marck écrit à Mirabeau : « Je suis fâché de ne vous avoir pas vu hier au soir. Je n'avais pas pu sortir en même temps que vous de chez l'archevêque d'Aix, j'avais sa voix à demander pour un altéré de l'Académie (3). »

Necker par les derniers efforts de son prestige dans l'assemblée, réussit à barrer la route à Mirabeau. La jalousie des médiocres, la haine des irréconciliables, l'ombrageuse naïveté du grand nombre, l'éloignement trop justifié des délicats, tout cela compose la coalition qui, le 7 novembre, vote le fameux décret : aucun membre de l'Assemblée ne peut être ministre, et cet ostracisme doit durer quatre ans encore après l'Assemblée. On ne peut exagérer l'importance de cette date, dans l'histoire de la Révolution. Rien ne laisse supposer que Boisgelin ait espéré devenir un des collaborateurs de Mirabeau. Si par amour de la chose publique, il souhaita son avènement, il aurait moins facilement accepté sa direction, ne fût-ce que pour ménager sa

(1) *Correspondance*, t. I, p. 106-107.
(2) *Corresp.*, lettre du 19 octobre 1789.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 410. *L'altéré* était le comte de Ségur, notre ministre à Pétersbourg.

dignité en Provence. La réputation immorale de Mirabeau est le plus puissant motif de son échec (1).

D'ailleurs l'archevêque d'Aix, en ce mois d'octobre, est tout entier à son rôle de défenseur du clergé. Rien n'est encore décidé sur la propriété des biens, malgré les alertes du 9 août, du 24 septembre et du 1er octobre. Boisgelin suit attentivement la tactique de la majorité. Le 10 octobre, c'est Talleyrand qui engage de nouveau la discussion. Son projet propose de prendre pour les besoins de l'Etat, les biens des couvents, les bénéfices sans fonctions, et les autres, moins une pension accordée aux titulaires. Les curés auront au moins 1.200 livres. Comme bien on pense, ce système est devenu populaire. Mirabeau s'en empare le 12, et veut faire décréter que la propriété des biens d'Église appartient à la nation, à charge de pourvoir à l'existence des individus et aux frais du culte. Il n'a garde d'oublier les 1.200 livres des curés, qui forment un gros bataillon de la majorité. Puis la discussion est ajournée jusqu'à l'installation de l'Assemblée à Paris, sous la férule des clubs et des tribunes. L'ironie, ni la force d'âme, ni la clairvoyance ne manquent aux remarques de Boisgelin : « C'est l'évêque d'Autun qui a fait la motion de prendre tous les biens du clergé, de prendre même les biens actuels des titulaires. Il n'y manque rien. On avoit commencé la discussion à Versailles, on l'a remise à Paris. L'archevêque de Rheims part pour les eaux d'Aix en Savoye. Je suis plus malade que luy et je reste. J'ay résolu de remplir mon devoir jusqu'à la fin... Si pourtant les émeutes cessent et s'il est permis de suivre le fond des affaires, je puis encore être utile... (2) On a suspendu la motion sur les biens du clergé, ou vouloit les prendre d'abord, ensuite on attend. Est-ce par la crainte qu'on veut saisir le clergé ? (3) » Le grand débat fut repris le 23 octobre. « L'affaire des biens du clergé est commencée de vendredy,

(1) Son père l'avait bien prévu. Le 28 avril 1789, il écrivait au marquis Longo : « Jamais un homme en vue n'obtient la confiance voulût-il la mériter, quand il a manqué par la base », c'est-à-dire par les mœurs. *Correspondant*, 25 mars 1913).

(2) A la comtesse de Gramont, 17 octobre.

(3) *Ibid.*, 14 octobre.

et sera terminée samedy prochain. On dit qu'on veut prendre absolument tous les biens sans épargner les vivans. Vous sentez où j'en seray réduit. Je ne me permets pas d'y penser d'avance, je diray ce que je pense. On dit qu'on est fort animé contre le clergé : que faire ? il faut faire ce qu'on doit et puis il faut savoir subir sa destinée (1). »

L'archevêque luttait donc sans beaucoup d'espoir, uniquement pour ne pas trahir la raison et la justice. Il était évident que l'assemblée, acharnée contre les corps particuliers, ne laisserait pas, au plus impopulaire, ces possessions immenses. D'autre part, ces richesses à portée de la main calmaient la conscience des députés, si parfois le remords les prenait, de n'avoir rien fait encore pour l'objet principal de leur mission : le rétablissement des finances. Ils se disaient que ce Pactole inépuisable, capté par la nation, éteindrait le déficit et répandrait partout une facile abondance. Que pouvaient les arguments historiques ou moraux contre de telles tentations ? Boisgelin parla le samedi 31 octobre, au milieu d'une Assemblée déjà fatiguée par une longue semaine de redites. Le vendredi, chaque parti avait fait un grand effort, avec Lebrun, le vicomte de Mirabeau et Maury d'un côté, Mirabeau et Thouret de l'autre (2). Les tribunes étaient au dernier degré de l'énervement, des flots de peuple excité assiégaient chaque soir l'Assemblée. Aussi, au début de la séance du samedi, le duc de la Rochefoucauld fait décider qu'on en finira le soir même. Le marquis de Crillon demande que chaque parti désigne en nombre égal ses derniers orateurs. Le curé Jallet parle ensuite en faveur du projet. C'est après lui que Boisgelin prononce son discours (3). Il examine successivement les droits des Églises, l'intérêt de la nation, les devoirs du clergé. C'est, en une forme grêle, nue, comme dépouillée, le résumé le plus complet des arguments en faveur du clergé.

(1) A la comtesse de Gramont, 27 octobre.

(2) *Moniteur*, n° 80 et 81. Barère, *Point du jour*, n° 122, occupé surtout à mettre en lumière ses préférences, escamote à peu près le discours de Boisgelin.

(3) *Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques*, 75 p. in-8, Paris, 1789.

L'archevêque montre d'abord, en répondant surtout à Mirabeau, que ces biens sont garantis par les titres les plus solides et les plus vénérables : les donations les plus libres, les plus réfléchies, les mieux consenties ; la prescription, qui les fait remonter avant même l'origine de la monarchie ; le travail, qui a défriché le sol et rassemblé la patrie ; la charité enfin qui a choisi l'Église comme ministre. Dira-t-on qu'il s'agit d'un simple usufruit ? — N'est-ce pas une propriété aussi sacrée qu'une autre, témoin les rentes viagères ? Mais l'Église est un corps moral, incapable de posséder. — Oui, comme un hôpital, un collège, une province, la nation elle-même. Cette propriété doit avoir sans doute les bornes mêmes de ses utilités.. — La première, c'est le sort de la religion. sans laquelle la morale n'a plus de base. La nation peut enlever le droit qu'elle a donné, de posséder. — Ce n'est pas la nation qui donna, ce n'est pas à elle qu'on donna. Ce qu'elle peut exiger, c'est le respect des lois. L'édit de 1749 interdit l'extension de la mainmorte ; il garantit l'avenir, mais un effet rétroactif serait contraire à l'évidence comme aux lois. D'ailleurs qu'on interroge les cahiers, ils demandent le maintien des droits des Églises.

C'est l'intérêt de la nation. « Quand les peuples verront nos propriétés ravies et nos temples abandonnés, ils se demanderont... quel est le monument qui puisse échapper à la destruction. » Le clergé a réclamé le devoir de payer l'impôt : « Nous ne pensions pas qu'on nous raviroit nos biens quand nous voulions les imposer, et qu'au lieu de confirmer le principe de l'égalité des contributions et de la nécessité du consentement, on nous réduiroit à donner le premier exemple de l'invasion des propriétés, et de l'infraction de la loi qui réclame le consentement des propriétaires. On diroit que nous voulons séparer notre génération de toutes celles qui l'ont précédée... Ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas, est égal pour ceux qui viendront après nous. Ils suivront nos exemples, et ne suivront pas nos lois. » On objecte les besoins de l'Etat : « Une opération n'est pas utile quand elle n'est pas juste... Si le crédit n'existe pas nous entasserons vainement tous

les biens de l'Église dans une caisse nationale, ils ne suffiront pas aux besoins. » C'est alors qu'il annonce son offre de conciliation et de contribution extraordinaire, « par une opération sans risque et sans danger, fondée sur un crédit sans bornes ». — On verra pourquoi il ne lui est pas permis d'être plus précis. — Il montre ensuite les charges énormes qui vont retomber sur l'Etat spoliateur, l'insuccès fatal d'une mise à l'encan totale, le bouleversement de la propriété : « Il n'étoit pas possible qu'un corps considérable pût exister dans la nation, sans avoir des rapports avec la nation entière. Il n'est pas possible de faire une révolution subite dans l'état de ses biens, sans altérer cette balance générale dont les mouvemens changent l'état de toutes les propriétés des citoyens. » Il faut citer encore ces sages réflexions sur les difficultés qui attendent les acheteurs : « Il faudra qu'un long temps s'écoule, avant que la confiance publique constamment établie environne de son rempart les droits incertains et précaires des nouveaux possesseurs... Ainsi s'évanouissent ces spéculations annoncées... Une subite et violente révolution semble d'abord n'avoir point de bornes. Mais les choses résistent par elles-mêmes, encore plus que les hommes, et les seules opérations sans bornes sont celles de la sagesse et du temps. » Le passé fournit d'ailleurs l'exemple d'une large confiscation, celle des biens des Jésuites, dont l'actif s'est évanoui : « Nous n'avons pas encore l'exemple d'un séquestre considérable, qui n'ait pas emporté dans une proportion démesurée, une grande partie des fonds vendus ou des revenus affermés. » L'orateur peint le misérable sort d'un million de Français dont la vie dépend plus ou moins de 80.000 ecclésiastiques ; ils seront ruinés sans que la nation soit enrichie. De plus, pour soutenir la religion dépouillée il faudra une taxe nouvelle, et elle sera insupportable à une nation déjà surchargée. « Vous nous ôtez nos propriétés et vous nous offrez un salaire qui n'est qu'un impôt sur la nation... Ce n'est pas elle qui doit employer pour nous une partie de ses propriétés, quand nous pouvons employer les nôtres pour la secourir. » Pourquoi donc compromettre un but qu'on peut atteindre sans rien détruire ? « L'État

est en péril... Ce qu'on appelloit le crédit de l'État n'existe plus ; un crédit prêt à naître, celui de la nation, n'existe pas encore... il faut que le Clergé donne tout ce qu'il peut donner. »

« Les droits du clergé sont ses devoirs; et ses intérêts sont ceux du peuple. » Boisgelin reproduit ici les paroles généreuses par lesquelles il croyait avoir opéré la révolution en Provence. Il en fait la préface et la justification des mesures précises qu'il propose. Elles sont résumées dans un avis comprenant neuf articles. En voici les points les plus importants : propriété des biens reconnue aux Églises ; meilleure répartition des bénéfices et suppression des titres sans fonctions ; vente des monastères supprimés et réduction du nombre des couvents « afin qu'ils soient utiles » ; suppression de l'administration temporelle du clergé, et nomination d'une commission pour étudier les moyens de secourir l'État (1). Afin de se concilier les curés, Boisgelin avait eu soin de rappeler que la première dette du clergé était l'amélioration de leur sort ; il avait mis une enchère sur Mirabeau et Talleyrand, il ne voulait pas qu'un curé ait moins de 1.500 livres, et un vicaire moins de 600. Il n'y avait pas de vicaire député.

Ce discours habile, insinuant et complet, obtint un grand succès ; il fit assez d'impression pour que le vote parût incertain. On écouta peu la réponse de Pétion, volontairement violente, malgré les compliments décernés à Boisgelin : « M. l'archevêque d'Aix a rempli son discours de sensibilité et d'art. il a prodigué les épisodes heureux, il a été plus séduisant que profond, et toujours il a oublié le principe. » Le principe, c'est que la nation souveraine a besoin des biens, et tout droit de les prendre. Une critique de Pétion sur la division du discours paraît assez juste : les deux dernières parties se confondent. Pétion cherche la faveur populaire par une attaque, au moins inconvenante, contre les mœurs du clergé. Le moyen était si sûr de l'effet, que le président, Camus, refuse de rappeler l'orateur à

(1) Le *Moniteur*, n° 81, donne de ce discours une longue analyse fort bien présentée, partagée suivant le plan de l'orateur. — Le Hodey t. V, p. 289 à 301.

l'ordre. L'évêque de Nîmes, Cortois de Ballore, prononce quelques mots au milieu du bruit. L'abbé de Montesquiou, plus engagé que l'archevêque d'Aix avec le parti de Mirabeau, se ramène la faveur de l'Assemblée, en sacrifiant plus délibérément les biens des moines. Le Hodey, qui l'aime peu, trouve qu'il n'a fait que répéter : « M. l'archevêque d'Aix avait tout dit. » Quoiqu'il en soit, son intervention contribue à maintenir dans le doute l'issue du débat. « La cause du clergé a été soutenue aujourd'hui d'une manière digne de son importance par M. l'archevêque d'Aix et M. l'abbé de Montesquiou, le premier dans un discours de deux heures... Ces deux orateurs ont sans doute fait une grande impression sur l'Assemblée, puisque la question a été ajournée, malgré l'engagement qu'elle avoit pris envers elle-même, d'aller aux voix avant de lever la séance (1). » Duquesnoy confirme le fait, malgré son peu de goût pour le débit oratoire de Boisgelin : « J'observai que l'archevêque d'Aix avait pris une sorte de ton pathétique et lamentable qui est entièrement passé de mode. Cependant il y a plusieurs phrases saillantes qui lui ont attiré de bruyants applaudissements. Mirabeau même lui a donné le sien, mais en se tournant de son côté, il lui a dit : Monseigneur, on applaudit le talent sans adopter les opinions... En général, il faut avouer que la cause du clergé a été beaucoup mieux défendue qu'attaquée (2). » Mirabeau obtint que le vote aurait lieu seulement le 2 novembre, par appel nominal. Ce jour-là on entendit Beaumetz qui réclama l'avis préalable des assemblées provinciales. Mais Mirabeau, par son troisième grand discours sur la matière, emporte les suffrages. Il croit toutefois devoir amender son projet du 12 octobre. Par 568 voix contre 346, les biens du clergé sont, non plus déclarés propriété de la nation, mais mis à la disposition de la nation.

Boisgelin dut se contenter de cette médiocre concession. Il semble croire que si le clergé avait adopté ses vues, le succès aurait pu être complet : « Voilà, Madame la comtesse, la cause du clergé gagnée le samedy, c'étoit une

(1) B. N. mss. nouv. acq. fr. 4121.
(2) *Journal*, t. II, p. 9.

impression générale. On ne voulut point en conséquence aller aux voix. On revint le lundy, on avoit distribué des billets choisis dans les galeries, la cause du clergé étoit perdue. Il me reste un succès personnel qui ne me semble pas douteux. C'est la faute du clergé. On diroit que mes respectables confrères ne sont point sortis de la salle des Augustins (1). Je leur ay dit depuis deux mois : Faites une offre, prévenez le moment, ils n'ont pas voulu. Je leur ay redit au dernier moment. Vous verrez quelle est l'offre que j'ay faite, il a fallu dire s'il est possible. Il n'y a pas eu moyen de le faire au nom du clergé, je n'ay pas pu la mettre dans ma conclusion. Il n'y a rien à faire avec les corps. Voilà pourquoy je voulois une commission parce que je regarde une commission comme la raison de l'Assemblée et comme la loy des corps. Tout manque et je ne sçais plus ce que deviendront nos destinées. J'ay pourtant gagné trois points : 1° on n'a pas dit que la propriété appartient à la nation, on a dit seulement que les biens étoient à sa disposition ; on a renoncé dans les avis à l'aliénation ainsy qu'à la régie ; on s'en tiendra peut-estre à la vente des biens des moines (2). » Illusions, qui s'en iront une à une. Le clergé n'est plus que le séquestre temporaire de ses propres biens ; le sort de la vieille Église de France est désormais fixé. Un plaisant remarqua que le vote fatal avait été proclamé le jour des morts, dans l'archevêché, sous la présidence de Camus avocat du clergé, dans une assemblée convoquée par un ministre protestant, à la suite d'une proposition faite par un évêque, Talleyrand.

Le clergé s'était montré, une fois de plus, incapable de former un parti. D'ailleurs les événements du 6 octobre avaient causé dans ses rangs beaucoup de désertions. Quelques-uns des évêques avaient émigré ; d'autres comme La Luzerne, vont donner leur démission (3). Boisgelin, dont la réputation a grandi, qui fait respecter son talent et son courage, que n'abandonne jamais l'espoir

(1) Où se tenaient les Assemblées du Clergé de France. La droite de l'Assemblée nationale s'y réunit pendant quelque temps.

(2) A la comtesse de Gramont, 3 novembre.

(3) Sa démission est acceptée le 7 décembre 1789. (Procès-verbaux.)

de servir, se refuse énergiquement à quitter son poste. Les supplications de sa famille et de ses amis restent inutiles : « Ne trouvez-vous pas bien plaisant que M. Mounier et M. Lally soient en fuite et que je sois à cette place ? Si j'avois cédé à tous les avis qu'on m'a donnés, je ne serois pas libre et tranquille chez moy. Je me suis obstiné à soutenir avec calme toutes les vicissitudes des circonstances, et j'en suis bien récompensé. Cela prouve pourtant que la raison a sa place même au milieu des grandes révolutions qui ne peuvent pas se faire sans des mouvemens et des partis contraires. On m'avoit de même voulu décourager pour la défense des propriétés. J'ay rempli mon devoir et j'ay eu pour moy le suffrage des adversaires du clergé (1). » Madame de Gramont lui avait transmis des félicitations pour son grand discours : « Je suis bien aise, répond l'archevêque, qu'on soit content de ma motion. Elle a du courage et de la sagesse. Les difficultés étoient celles de dire des choses fortes et vraies avec convenance. Il y avoit aussy le peuple en arrière dont on annonçoit les mouvemens. Je crois avoir remply ma charge. M. de la Galaisière (2) avoit bien raison. J'ay persécuté le clergé pendant deux mois, je n'ay pu rien obtenir. J'avais mis mon offre dans mes conclusions, elles étoient imprimées, il a fallu les faire changer. C'est un corps immobile qui n'a jamais pu faire un pas pour prévenir sa perte. Il est vraiment anéanty. C'est aux particuliers à reprendre leur existence personnelle et je ne crois pas avoir perdu la mienne (3). » Qu'on ne voie pas là de l'égoïsme à la Talleyrand ; Boisgelin restera jusqu'au bout sur la brèche pour défendre le clergé et la religion. Mais, avec un peu de complaisance personnelle, il n'abdique pas tout espoir d'influer sur les événements.

C'est dans ce but, qu'à ce moment-là même, il seconde les efforts de Malouet : « Je proposai aux chefs de la minorité, de nous réunir à la saine majorité, en convenant

(1) A la comtesse de Gramont, novembre.

(2) Conseiller d'Etat, l'un des 13 commissaires royaux pour la conciliation des ordres, au 28 mai.

(3) A la comtesse de Gramont, 23 novembre.

d'adhérer à tout ce qui était fait, d'arrêter la Révolution et d'en réparer de concert les désordres. Je rédigeai une suite d'articles dont MM. Cazalès et d'Epréménil rayèrent la moitié. Mais quarante députés de la minorité parmi lesquels étaient six archevêques ou évêques se réunirent pour les accepter. Telle fut la naissance du club des Impartiaux, qui devint ensuite le club monarchique (1). » Une fois de plus la sagesse et la prévoyance se heurtent au parti-pris, et dès sa naissance, le nouveau groupe d'esprits modérés est frappé d'impuissance. Le premier des prélats adhérents est Boisgelin ; il n'entraîne avec lui que Fontanges, archevêque de Toulouse ; La Luzerne bientôt découragé ; Lubersac, évêque du Mans ; Malide, évêque de Montpellier ; et La Fare, évêque de Nancy.

Si la nouvelle majorité rêvée ne put se constituer, les hommes sages de tous les partis se plurent à considérer l'archevêque d'Aix comme digne de leur confiance. Ses fréquentes interventions à la tribune, son grand discours surtout, lui attiraient de la considération, bien qu'il n'eût pas conquis tout à fait la première place, parmi les orateurs réputés. Dans une salle fatigante, la faiblesse de son organe le condamnait à une action oratoire tendue et peu plaisante. Malouet cite « parmi les défenseurs les plus distingués de la monarchie, et dans le clergé, l'archevêque d'Aix, qui s'il ne peut être mis à côté de l'abbé Maury, avait cependant, comme orateur, une facilité de discussion et d'analyse qui ne repoussait pas les moyens conciliateurs, quoiqu'il ait gardé rancune à la majorité de son ordre pour avoir passé aux communes (2). » Le journaliste Le Hodey le préfère à Maury et à Montesquiou. Par contre, Duquesnoy conserve une prévention tenace, qui va jusqu'à l'injustice : « J'ai souvent entendu dire que l'archevêque d'Aix était l'homme le plus coupable de l'assemblée, celui qui avait le plus secondé le ministère Barentin. Je l'ignore, mais à le juger comme homme public, il n'a que des moyens fort ordinaires, et l'affectation d'un langage pleurard, qui n'en impose à personne, et déplaît néces-

(1) Malouet, *Mémoires*, t. I, p. 374

(2) *Ibid.*, p. 307.

sairement aux bons esprits qui connaissent un peu sa vie. » Toutefois il avoue à l'occasion que Boisgelin parle avec « chaleur, intérêt et vérité (1) ». Les *Actes des Apôtres* (2) sont trop dévoués aux irréconciliables de l'extrême droite, pour le compter parmi les chefs. Barruel, au contraire, nomme au premier rang des orateurs du clergé, « l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, dont les talens unis à la précision d'une logique pressante donnaient à la vérité toute la force de la raison (3). » Montlosier le met au second rang, avec l'abbé de Montesquiou, « presque sur la même ligne » que « les hommes de premier talent », Cazalès et Maury (4). En résumé, s'il est juste de placer Boisgelin au nombre des orateurs « dont les motions obtinrent quelque considération », il l'est beaucoup moins de le ranger parmi ceux dont « l'air d'autorité, les manières dogmatiques, l'impatience de la moindre contradiction les rendent tout d'abord insupportables à la majorité. Ils ne renoncent à ces habitudes professionnelles que pour essayer d'un ton pleureur et d'une expression désolée et gémissante, dont les harangues de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, offrent le parfait modèle ». D'abord, Boisgelin se fait toujours remarquer par une conciliation insinuante. Le sévère jugement s'en tient à la malheureuse séance du 2 juillet ; il est évident que Boisgelin ne réussit pas à prendre le ton à la mode, à employer le jargon *sensible ;* il tâche d'y suppléer par un accent lamentable. On était alors, surtout aux premiers jours, inondé de sensibilité ; combien de fois Bailly, du haut de son fauteuil, verse-t-il de douces larmes ! Quoiqu'il en soit, on trouve, les auditeurs les premiers, dans le discours du 31 octobre et dans ceux qui suivront, tout autre chose que « la rhétorique de la chaire monotone et banale (5). »

Sans rien sacrifier de ses devoirs ni de ses principes,

(1) *Journal*, t. II, p. 214 et 340.
(2) Ch. 157.
(3) *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, in-8, Londres, 1797.
(4) *Mémoires*, éd. Lescure.
(5) Aulard, *Les Orateurs de l'Assemblée constituante.* In-8, Paris, 1882, p. 50, et 314.

Boisgelin a conquis assez d'autorité pour qu'on songe à le nommer président de l'assemblée. Une première fois, le 10 novembre, il échoue de 60 voix contre Thouret (1). Le 12, il obtient un succès de bon sens, en faisant voter le maintien des municipalités sans nouvelle circonscription. Il montre très bien que les raisons invoquées pour les départements n'existent pas pour les communes (2). C'était préserver du bouleversement la première cellule sociale.

IV

Le moment, calme en apparence, est intéressant. Necker est enfin amené à proposer un plan général de finance, (14 novembre). C'est l'écueil définitif de sa popularité. Le 18, l'Assemblée accueille avec faveur le plan opposé du marquis de Montesquiou. Mirabeau essaie de faire alliance avec La Fayette (3), pour évincer enfin le banquier génevois. C'est dans ces circonstances que l'archevêque d'Aix est nommé durant un mois, président du comité des finances (4). Par une ironie du sort, il y voit discuter la première proposition de vendre les biens d'Église. Est-ce son influence qui la fait ajourner encore ? (5) Il dut accueillir comme une consolation, son élection à la présidence. Après ballottage, le 23 novembre, il est nommé, en remplacement de Thouret, par 374 voix contre 166, données au duc d'Aiguillon. Il y avait 680 votants (6). Sur quoi, Le Hodey de faire cette réflexion prudhommesque : « Il est beau de voir un simple avocat et un archevêque être appelés à la première dignité de l'empire, sans autre considération que leurs talents (7). » Dans le clergé fidèle, Pompignan, aux jours de l'attendrissement provoqué par la

(1) Duquesnoy, t. II, p. 42. Au premier tour Boisgelin avait recueilli 158 voix contre Thouret, 127, et Emmery, 93. (Procès-verbaux.)
(2) *Moniteur*, n° 89. Le Hodey, t. V, p. 469.
(3) Corresp. La Marck, t. I, 1er décembre 1789.
(4) Lettre du 23 novembre à la comtesse de Gramont.
(5) Elle ne sera votée que le 19 décembre.
(6) *Moniteur*, n° 94.
(7) T. IV, p. 100.

réunion des ordres ; La Luzerne, en septembre (1) ; et plus tard à deux reprises, janvier et février 1790, l'abbé de Montesquiou, furent seuls l'objet d'un tel honneur. Le dernier se montre si complaisant à l'égard de la majorité, qu'il se fait juger sévèrement par Véri ; c'est à propos de la comparution de La Houssaye président de la chambre des vacations de Rennes, mandée à la barre de l'Assemblée : « L'abbé de Montesquiou leur a demandé la raison de leur désobéissance aux ordres de l'Assemblée, sans mentionner le nom du roi, que la forme même de la nouvelle constitution exige de nommer... Les uns ont trouvé de la dignité dans son discours, comme parlant au nom de la nation, d'autres ont trouvé que c'étoit la dignité d'un bas étage monté au premier rang, ce qui ne va pas à quelqu'un de naissance et d'éducation comme lui. En effet ceux de sa classe qu'on dit bien éduqués savent tempérer le ton de la supériorité par des termes moins impératifs, quand ils parlent à leurs inférieurs. L'abbé de Montesquiou nous a d'autant plus étonnés par cette puérile dignité que tous ses autres discours ne respirent que la sagesse, la décence et le ton d'un très bon esprit. »

Boisgelin, lui aussi, allait éprouver bientôt l'embarras d'être mis en évidence par une assemblée, au fond, hostile. Duquesnoy, qui ne l'aime pas, dit qu'il « préside avec timidité et comme un homme qui est sûr qu'il n'inspire pas une grande confiance. Il est sans moyens physiques, et une grande partie de l'Assemblée le hait parce qu'il a défendu son ordre avec courage et modération... Il est sûr qu'il est désagréable à une grande partie de l'Assemblée qui craint de lui déplaire (2) ». Dès le 24 novembre, le président doit affronter une séance tumultueuse, « une des plus orageuses qu'il y ait encore eu », à propos de l'affaire du Cambrésis. Les états de cette province s'étaient révoltés contre l'Assemblée nationale, et avaient révoqué les pouvoirs de leurs députés. La question était pendante depuis le 19 ; elle fit perdre encore trois longues heures, en disputes confuses. Afin de ramener un peu d'ordre et de calme, le président

(1) V. l'incident de sa démission, *Point du Jour*, n° 75.
(2) *Journal*, t. II, p. 83. V. sur la présidence de Boisgelin, p. 77 à 141.

veut faire lire un mémoire qui résume les faits. Voici en quels termes Duquesnoy, que son antipathie n'aveugle pas, raconte l'incident : « Le comte de Lameth a eu la douleur profonde de n'avoir pas trouvé à l'archevêque d'Aix un tort qu'il lui cherchait. Le vicomte de Mirabeau (1) dit à l'Assemblée : « M. le président me charge de proposer à l'assemblée un mémoire qui vient d'être mis sur le bureau, sur l'affaire du Cambrésis. » M. de Lameth avait entendu ou plutôt feint d'entendre que le mémoire était du président, il lui en a fait un crime et il était monté à la tribune pour faire là-dessus une harangue. Le président a dérangé ses plans en disant seulement qu'il n'avait aucune connaissance du mémoire. » Le lendemain réservait à Boisgelin un piège plus subtil, que celui d'une malveillance toujours inquiète.

Le duc de La Rochefoucauld présente à l'Assemblée (2) une adresse de félicitations, envoyée par la société de la Révolution d'Angleterre. C'était une sorte de club peu nombreux, peu influent, présidé par le lord Stanhope et agité par l'éloquence du docteur Price. L'adresse, provoquée peut-être par le duc d'Orléans alors en Angleterre, avait déjà paru dans les journaux. Le 10 novembre, le *Moniteur* l'avait reproduite au milieu d'une longue diatribe intitulée : Les intrigues des évêques, des nobles, et des parlements sur le décret qui rend nationaux les biens de l'Église. A-t-on voulu attendre, pour présenter à l'Assemblée ces félicitations, que ce fût piquant d'y faire répondre par un archevêque ? D'après le récit de Duquesnoy, certains députés semblent en avoir eu le sentiment : « La motion a été adoptée après quelque résistance d'une partie de la salle. C'est une question de savoir quel motif animait les opposants. Etait-ce le dépit de voir approuver par les anglais des opérations qu'eux-mêmes détestent ? Etait-ce fierté et crainte de compromettre la majesté de l'Assemblée, en la faisant répondre à une simple société ? Le premier motif était certainement dans l'âme de quelques-uns. Le deuxième était louable, mais peut-être les circonstances ne

(1) Il était l'un des six secrétaires.

(2) *Moniteur*, n° 88 et 96.

permettaient-elles pas de le suivre.. » Pour les chefs révolutionnaires en effet, l'occasion, si mince qu'elle fût, ne pouvait pas être négligée, de marquer le caractère universel de leurs doctrines. C'est ce que fait ressortir le procès-verbal officiel : le président est chargé de répondre à la déclaration, « laquelle respire les sentiments d'humanité et de bienveillance universelle, qui doivent lier dans tous les pays du monde, les vrais amis de la liberté et du bonheur des nations ». Un député, Couppé, voulut décharger l'archevêque de cette mission peu agréable. Mirabeau se hâta d'intervenir : « Si le comité de rédaction était chargé de ce soin, il ne pourrait choisir un meilleur rédacteur que celui que le hasard nous donne aujourd'hui. » Bref, le défenseur du clergé, l'un des chefs de la droite, est contraint, comme représentant impersonnel de l'Assemblée qu'il préside, de remercier cette poignée de radicaux anglais, dont il déteste les principes. A-t-il répondu à la malice par l'ironie, en suggérant, comme le raconte Duquesnoy, d'employer le mot de reconnaissance ? « Le duc de Liancourt, dont le tact sur ces matières est extrêmement délicat a relevé cette inconvenance. » Les hommes de 89 ne voulaient tout de même pas enfler outre mesure, l'hommage de leurs amis anglais. Boisgelin fit son pensum, que la mauvaise foi d'un pamphlétaire royaliste lui reprochera plus tard (1). Il se contenta de reproduire les termes mêmes de la délibération. Sa lettre fut lue et approuvée le 7 décembre, à sa sortie de charge. Sur la motion de Martineau, on y fit ajouter le vœu « de voir s'éteindre toute fâcheuse rivalité entre les deux nations (2). » Le procès-verbal reproduit, au 30 janvier 1790, la réponse empressée de Stanhope. (3).

L'incident ne mériterait pas plus de commentaires, s'il

(1) Barère (*Point du Jour*, n° 154) appelle justement cette lettre « la lettre que l'Assemblée écrit à la Société de la Révolution de l'Angleterre ».

(2) Procès-verbaux. *Le Club des Observateurs*, n° 2, p. 29. *Le Moniteur*, n° 107, et Le Hodey, t. VII, p. 325 commettent la même erreur, en affirmant qu'on a passé à l'ordre du jour, sur la proposition de Martineau.

(3) *Moniteur*, 1790, n° 32.

n'avait suscité l'une des plus redoutables critiques de la doctrine révolutionnaire. Burke conçut l'idée de ses *Réflexions sur la Révolution de France* (1), en voyant l'importance que donnait le club anglais, à ses relations avec l'assemblée française. Jusque là, nous raconte-t-il, ce club se bornait à fêter la révolution de 1688, par de « pieux galas », où la pièce de résistance était le sermon du docteur Price, fougueux disciple de Jean-Jacques et du *Contrat Social*. Mais en 1790, la Société de la Révolution publie un « recueil de sa doctrine (2) » contenant avec l'inévitable sermon, une lettre de La Rochefoucauld, celle de l'archevêque d'Aix et plusieurs autres documents. Burke écrit alors son ouvrage, et en première ligne, c'est pour réfuter et ridiculiser les révolutionnaires londoniens. Boisgelin dut en ressentir plus vivement la mortification de les avoir loués par ordre.

Le travail sérieux de l'Assemblée, pendant sa présidence, fut consacré à l'étude du plan de finances proposé par Necker. Les intrigues contre le ministre s'ourdissaient au grand jour. L'un des conjurés était Talleyrand ; il intervint plusieurs fois dans le débat. Son talent incontestable, son habileté intrigante lui avaient ménagé, sur l'assemblée, une action plus réelle peut-être que celle de Boisgelin. Mais la considération le fuyait déjà : « Le nom de cet homme là, dit Duquesnoy, rappelle tout ce qu'il y a de méprisable et de vil ; agioteur pervers, immoral, ambitieux, ennemi de M. Necker parce qu'il n'a pas pu le remplacer, il voudrait aujourd'hui forcer la banqueroute pour se venger ; traître à son ordre qu'il a vendu, sans principes, sans honneur, sans respect pour l'opinion, associé intime de Mirabeau qui le trompe et qu'il trahit à son tour... Un sentiment d'indignation saisit les gens de bien à sa vue (3). » Le 5 décembre un autre ennemi de Necker, un ami de La Fayette, le banquier de Laborde fait admettre son plan en concurrence avec celui de Necker.

(1) *...et sur les procédés de certaines sociétés à Londres, relatifs à cet événement.* 5e édition, in-8, Paris, 1791, chez Laurens et fils.

(2) Brochure présentée à l'Assemblée le 19 mars 1790, par Rabaut Saint-Etienne. (Procès-verbaux.)

(3) *Journal*, t. II, 4 décembre 1789.

On achève également un article constitutionnel fort important : les conditions d'éligibilité. On sait que, pour être député, il fallait payer une contribution directe d'un marc d'argent, (54 livres) et posséder un bien foncier quelconque. Avec la distinction entre citoyens actifs et passifs, c'était la plus grave atteinte au principe d'égalité. Le 3 décembre, sur une proposition plus libérale du comité de constitution, Mirabeau, d'Aiguillon, Robespierre, tentent un dernier effort pour abaisser la barrière : les citoyens qui paieront deux ans de suite la contribution patriotique de dix journées de travail, seront dispensés de la condition du marc d'argent (1). L'amendement excite une intense agitation. Les partisans du suffrage restreint crient à la corruption, à l'astuce. Mirabeau atténue en vain les concessions égalitaires, la motion est rejetée. Du moins Boisgelin le proclame. C'est le signal de clameurs confuses, de « cris terribles » dit Duquesnoy. On réclame l'appel nominal, il confirme la sentence du président qui la répète au milieu des protestations.

L'ordre du jour était interrompu à deux heures par les questions de circonstance et les accusations contre les ministres, qui tenaient lieu d'interpellations. Les unes et les autres donnaient occasion souvent à des débats acharnés ou bizarres. C'est ainsi que Boisgelin écoute, le 1er décembre, la description de la nouvelle machine à tuer, préconisée par le sensible Guillotin. Le parrain de la guillotine trouve bonnement des mots sinistres: « On ne peut trop se hâter, messieurs, de faire jouir la nation de cet avantage. » Et d'une façon engageante, il décrit la machine en action : « La tête est posée sous le fatal instrument, il tombe, la tête vole, le sang jaillit. » Duquesnoy, à qui l'on doit ces détails, assure que le docteur philantrope n'était si pressé de faire adopter la mirifique invention, que pour éviter la corde au prince de Lambesc, alors en accusation devant le Châtelet. Guillotin passait pour être très attaché à la maison de Lorraine.

Le 2 décembre, encore une séance de cris forcenés. Pendant trois heures, une dénonciation de Gouy d'Arsy contre

(1) Aulard, *Histoire polit. de la R. F.*, p. 68.

La Luzerne ministre de la marine, déchaîne des invectives furieuses. Après quoi, personne ne se rappelle plus ce dont il s'agit. « Les uns demandent d'aller aux voix, les autres réclament la discussion, ceux-ci criant l'ajournement à jour fixe, quelques-uns enfin la question préalable quant à présent. Le président était dans le plus grand embarras. Il posait la question de cent manières, personne ne l'écoutait et il déplaisait toujours à beaucoup de monde. Enfin après bien des clameurs, on consent d'aller aux voix sur la question préalable ; la majorité est évidente pour délibérer ; cependant la minorité, par la plus insigne mauvaise foi. réclame l'appel nominal. Le président l'ordonne, le tumulte renaît dans l'Assemblée, elle se lève sans que le président en annonce la fin. Le duc de Liancourt monte à la tribune, engage le président à consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut ou non finir la séance. Il la consulte, la séance se lève et tout le monde reste dans l'incertitude sur la décision (1). »

Il eût fallu l'encolure d'un Mirabeau, la voix d'airain d'un Maury, pour dominer de pareils orages. Aussi est-il permis de croire que Boisgelin quitta le fauteuil, avec un grand soulagement. Le 6 décembre, Fréteau est élu par 448 voix contre 309 à Malouet. « On peut calculer là-dessus, d'après Duquesnoy, la proportion dans laquelle se trouvent dans l'Assemblée les aristocrates et les démagogues. » Par une bizarrerie entre tant d'autres, le candidat des démagogues est un député de la noblesse ; celui des aristocrates appartient au tiers état. Boisgelin eut la satisfaction d'entendre son successeur lui décerner un éloge qui sort de la banalité : « Vos rares talents exercés sur tant d'objets, et qui sont devenus si précieux pour nous, ce zèle qui a doublé vos forces, cet amour inaltérable de ce qui est juste, ce tact sûr et délicat qui vous le fait discerner d'une manière si prompte ; tous ces dons heureux ajoutés par le travail à une extrême facilité, tels sont les avantages que vous venez de consacrer au bien de la patrie et à la gloire de l'Assemblée. » Le président sortant avait aussi, selon l'usage, couvert de fleurs l'Assemblée et son suc-

(1) Duquesnoy, t. II, p. 127.

cesseur, sans négliger l'occasion d'exprimer une fois de plus son vœu le plus ardent : « Bientôt la nation entière achevant son ouvrage exercera sous l'empire des lois, un pouvoir sans abus, des droits sans privilèges, et la liberté sans troubles et sans excès. »

Cependant, c'est vers cette date que les passions politiques prennent dans l'Assemblée, un caractère d'aigreur et d'acharnement ; l'esprit de parti devient plus étroit et plus agressif (1) ; il se laisse influencer davantage par les préjugés de l'opinion publique. Duquesnoy note, au 11 décembre, ce trait caractéristique : « Le baron de Wimpfen m'a conté qu'à Vire, un particulier s'étant rendu coupable de je ne sais quel délit de justice, la municipalité l'a condamné à être gentilhomme pendant six ans. » Le redoublement de l'émigration au mois d'octobre, la crainte savamment entretenue d'une contre-révolution, les avantages personnels à défendre, tout cela rend l'imagination populaire, — et par là beaucoup de députés sont peuple, — soupçonneuse et tracassière.

Les circonstances allaient permettre à Boisgelin, de jeter un coup d'œil sur la province, après 7 mois de révolution. Le 11 décembre, on lit au procès-verbal de l'Assemblée : « M. l'archevêque d'Aix a demandé la permission de s'absenter 15 jours pour affaires de famille. L'Assemblée y a consenti. » Le même jour, le président Fréteau, les secrétaires Chassé et Beauharnais lui signent un passeport pour Cherbourg ; Boisgelin le fait viser à son départ de cette ville, le 27 décembre (2). Il rentre à Paris le 8 janvier. Ce qui l'oblige à ce rapide voyage, c'est une réunion de famille. Sa sœur chérie, Sainte, comtesse de Boisgelin, venait de mourir. Il devait des consolations à son beau-frère et à ses neveux. Probablement parce que le plus jeune fils, Alexandre, était en garnison à Cherbourg, c'est là que fut fixé le rendez-vous. Cette course par de mauvais chemins, dans la mauvaise saison, ne laisse à l'archevêque que huit jours de repos familial, avec son beau-frère, ses neveux, sa nièce Zoé, comtesse de Chabannes, et le mari

(1) Duquesnoy, t. II, au 4 décembre 1789.
(2) A. N. T 472.

de celle-ci. A cette époque aucun membre de la famille n'avait émigré ; l'exemple et les idées de l'oncle député n'étaient pas pour y engager. Les entretiens confiants de ceux qu'il aime le plus, le plaisir d'échapper à la fièvre et aux tracas de l'Assemblée, rien n'ébranle la fermeté de sa conduite. Ses pensées restent attachées au grand drame qui se déroule à Paris : « Si vous pouvez me dire l'arresté de l'Assemblée sur les finances (1) et le nom du nouveau président (2) vous me ferez plaisir... Je ne vous ay point proposé mon appartement, parce que le rez de chaussée est entre cour et jardin, et qu'il n'est point habité, cela vous feroit peur (3). » Chemin faisant, l'archevêque observe l'esprit public : « On ne m'a demandé de passe-port qu'en Bretagne (4), il m'a semblé qu'il n'y avoit de fermentation que dans mon pays. Partout avant et après, tout semble tranquille. Il y a des villes où l'on est assez indifférent sur les événemens comme à Avranches et Valognes. On est au contraire tranquille à Cherbourg par confiance dans l'Assemblée... Le mouvement est donné aux grands changemens dans toute l'Europe. Puissions-nous n'estre pas entraisnés dans une guerre étrangère que nous ne sommes pas en état de soutenir (5). »

Boisgelin veut que la France se réforme dans le calme. Il blâme les imprudences des émigrés, et y oppose toujours la même résolution loyale et courageuse : « Pour moy je me suis fait une autre morale. Je sçauray mettre de la mesure dans ma conduite, sans jamais rien dire que je ne pense. Je n'adopteray l'esprit d'aucun party, je resteray à ma place et l'on m'y trouvera quand on voudra me chercher. Je veux voir s'il est vray qu'un honneste homme raisonnable puisse se soutenir seul et par lui mesme au

(1) C'est le décret de vente des biens ecclésiastiques, 19 décembre.

(2) Démeuniers.

(3) A la comtesse de Gramont, 18 décembre, datée de Fougères. Boisgelin habitait toujours rue de Varenne. Les comtesses de Gramont voulaient s'installer de nouveau à Paris, Eugénie ayant toujours son service à faire comme dame de la reine.

(4) Il était allé jeter un coup d'œil à son château de Cucé.

(5) A la comtesse de Gramont, écrite au départ de Cherbourg, 28 décembre. On craignait alors que la guerre n'éclatât entre l'Espagne et l'Angleterre, et ne mît en jeu le Pacte de famille. Mirabeau obtint de l'Assemblée le maintien de ce traité, moyennant des modifications.

milieu d'une révolution, et si l'on sent à la fin l'intérest de faire purement la chose utile, on employera peut-estre des conseils calmes et paisibles qui peuvent établir comme je l'ay dit à l'assemblée, un pouvoir sans abus, des droits sans privilèges, et la liberté sans troubles et sans excès... Ce devroit être la règle des deux partis, et il me semble qu'aucun des deux partis l'a connue. Les uns veulent une révolution qui détruit et qui tend toujours à détruire, et les autres au fond de leur âme ne voudroient pas de changement, et parce qu'il n'y a pas de gouvernement, personne ne marque le terme où la révolution doit parvenir et doit s'arrester. J'attends avec constance mon moment qui sera celui de la lassitude des mouvemens et du besoin de concilier. Il est vray qu'on me dira ce que dit Horace (1) : l'imbécile attend que le fleuve soit écoulé, mais l'onde fuit et se renouvelle et le fleuve ne tarit jamais. Alors je m'envelopperay de mon repos, et je mourray sur le rivage (2). » Ce n'est pas dans une lettre tout intime, écrite sur une table d'auberge, qu'on cherche une attitude à la Plutarque. Il faut donc reconnaître à Boisgelin le désir sincère des réformes, la sagesse civique et le stoïcisme sans illusions.

V

Il allait en avoir besoin. Les symptômes de divisions et de luttes acrimonieuses ne faisaient que se développer. La cour perdait de jour en jour dans l'opinion. Mirabeau, ne pouvant être ministre, avait essayé de pousser Monsieur à la place de Necker. L'instrument se révéla inutilisable. Les lettres du tribun en janvier 1790, ne respirent que le dégoût et le découragement : « Les Tuileries et le Luxembourg se vainquent tour à tour en poltronnerie en insou-

(1) Ep. I, II, 42-43.

Rusticus exspectat dum defluat amnis, at ille
Labitur et labetur in omne volubilis ævum.

(2) A la comtesse de Gramont, datée de Lisieux, 30 décembre 1789.

ciance et en versatilité. Jamais enfin des animalcules plus imperceptibles n'essayèrent de jouer un plus grand drame sur un plus vaste théâtre. Ce sont des cirons qui imitent les combats des géants (1). » Quelques jours après, il stigmatise encore l'insuffisance de la cour : « Oh ! quelles balles de coton, quels tâtonneurs ! quelle pusillanimité ! quelle insouciance ! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites répugnances et de désirs d'enfants, de volonté et de *nolontés*, d'amours et de haines avortés ! (2) » Des défenseurs plus purs et plus désintéressés sont bien obligés d'avouer aussi que leur dévouement est mal secondé. La majorité de l'Assemblée, de moins en moins conduite, devient volontiers hargneuse et ombrageuse : Mirabeau dont le génie l'illustre, se verra refuser la présidence pendant toute l'année 1790. Jalouse de sa propre liberté, elle respecte mal la liberté des adversaires : « Ses partisans dans la bourgeoisie ne se négligent pas pour arrêter les écrits faits contre elle. Un libraire d'Avignon qui en avoit réimprimé un a été menacé d'être brûlé. Il n'ose plus en imprimer d'autres. L'assemblée veut bien la liberté de la presse contre le roi, les ministres et les aristocrates prétendus, mais pas contre elle (3). » Le combat n'est mené énergiquement que par l'assaillant, quoi d'étonnant si la résistance se décourage ?

Boisgelin semble se réfugier dans le silence. Sa grande préoccupation est de sauver le plus possible de ce qui reste du clergé, et de se garder des intrigues: « C'est toujours le même état, on est tranquille. On dit que notre dernier décret sur les droits de péage et de minage couste à quelques familles 60 et 80 mil livres de rente et des pertes sensibles à un grand nombre... M. Necker ne paroit pas content de l'assemblée. On dit qu'on ne veut point de sa trésorerie. M. de Beauvau m'a bien demandé de luy dire ce que je pense de son mémoire et je ne luy en ay pas dit un mot... Je seray vraiment pris par ce clergé, mes jours s'écoulent et je ne fais rien, je suis découragé dans un travail inutile.

(1) *Corresp.*, t. I, p. 456, 20 janvier 1790.
(2) *Corresp.* t. I, 27 janvier 1790.
(3) Journal de Véri, janvier 1790.

On dit les projets contre le clergé pires que jamais. Voilà la commune de Paris qui demande à prendre pour deux cent millions de biens ecclésiastiques. M. Necker a mis dans son mémoire une phrase pour prendre tout, fonds et revenus (1). »

Un instant l'archevêque sort de sa réserve, pour assurer à sa ville d'Aix l'honneur et le profit d'être chef-lieu de département. Le 1er février, il réussit à repousser les prétentions de Marseille ; à une grande majorité, l'Assemblée se prononce en faveur d'Aix (2). Auparavant, Boisgelin avait présenté au comité un mémoire (3), concluant à maintenir Marseille dans le département de la Provence occidentale. Les députés de Marseille, craignant la concurrence d'Aix, avaient demandé que leur ville fût rattachée au département oriental. Boisgelin n'eut pas de peine à les réfuter ; il trouva, pour consoler les Marseillais, ce magnifique argument : votre ville, avec ses 100.000 habitants peut dédaigner d'être chef-lieu ; son département s'étend de Cadix en Amérique, en Italie et en Afrique. Aix au contraire, aurait été ruinée, sans administrations et sans tribunaux.

Les affaires religieuses commencent alors d'entrer dans une phase plus active. Tout un programme est élaboré par le comité ecclésiastique. Depuis le 4 février 1790, on ne peut plus compter sur sa modération. L'évêque de Clermont, Bonal, et l'évêque de Luçon, Mercy, qui en faisaient partie, avaient obtenu le rejet d'un plan de réformes, relativement modéré, proposé par Durand de Maillane (4). Etant donné l'esprit qui animait la majorité, ce ne pouvait être qu'un succès éphémère et même nuisible. L'Assemblée résolut de doubler le nombre des membres du comité et de le porter à 30. Les nouveaux élus, presque tous du parti patriote, provoquèrent des mesures radicales. Le même

(1) A la comtesse de Gramont, janvier.

(2) *Moniteur*, n° 34. Le Hodey, t. VIII, p. 162. Duquesnoy, t. II, au 1er février 1790. *Point du Jour*, n° 202.

(3) *Mémoire en réponse à la demande des députés de Marseille* concernant la division des départements de Provence. 16 p. in-8, Aix, 1790.

(4) A. Mathiez, *Rome et le clergé français sous la Constituante*, in-12 Paris, 1911. C. III.

jour, avait commencé cet abus du serment qui, avant de devenir ridicule, ne devait servir qu'à diviser et révolter les consciences. Le roi vint à l'Assemblée, le 4 février ; il accepta la constitution ; il protesta de sa volonté d'union et de sa sincérité. Enthousiasme, explosion de sensibilité, improvisation du serment civique, que tous les membres présents prononcent avec ardeur. La cérémonie se répéta à travers toute la France, et fut l'occasion, pour le clergé, de manifester son loyalisme constitutionnel (1). A ce propos, recueillons au passage un sourire de Boisgelin : « On prestoit le serment à Notre-Dame. Un garde national avoit à costé de luy son fils âgé de dix ans et lui disoit : Jure, mon enfant. — Quoi, papa ? — Jure, te dis-je. — Ah ! non papa. — Veux-tu bien jurer, petit coquin. — Eh ! bien, papa, sacré mâtin (2). »

Après cet intermède, l'Assemblée se mit en devoir de réaliser les propositions du comité ecclésiastique. La première concernait les moines. Le projet, rapporté par Treilhard, concluait à la suppression totale des ordres religieux. Il faut avouer que la cause était difficile à défendre. Sur ce point, l'Assemblée ne faisait que continuer l'œuvre de la monarchie. Les jésuites en avaient été moins bien traités, que ne le seront les moines sortis de leurs couvents. Sous l'effort de la commission des réguliers, depuis vingt ans des ordres entiers avaient disparu. L'opinion publique, travaillée depuis de longues années par les philosophes et les écrivains licencieux, tour à tour égayée ou irritée par les abus de la vie monastique, révoltée de voir de magnifiques biens au soleil, des abbayes imposantes, ne plus servir qu'à quelques moines vieillis, inutiles, ennuyés, favorisait de toute son impulsion les adversaires des couvents. Enfin les religieux eux-mêmes, en grand nombre, se faisaient les détracteurs de leur règle, et demandaient à être débarrassés de ce joug. Ce n'était pas seulement griserie de liberté ; la défection, si l'on s'en souvient, avait commencé, par démarches officielles et concertées, dès 1765.

(1) A. Sicard, *Le Clergé de France pendant la Révolution*, t. I, p. 120 et ssq. Nouvelle édition in-8, Paris, 1912.
(2) Lettre à la comtesse de Gramont.

Cependant la suppression légale des vœux n'en était pas moins un attentat à la liberté de conscience et à l'organisation de l'Eglise. Aussi Boisgelin se prépare-t-il à la combattre : « On veut supprimer demain les ordres religieux, c'est un premier degré. Je dois aller à 8 heures à un comité d'enragés auquel je suis invité, je n'y manqueray pas. Je verray ce qu'on peut espérer, je rentreray chez moy pour rédiger encore mès idées (1). » Il n'eut pas le temps d'intervenir. La discussion fut fermée le 13 février 1790, après le discours de l'abbé de Montesquiou. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut le maintien des maisons de religieuses, pour les volontaires de la vertu. Les ordres d'hommes étaient supprimés (2).

Boisgelin ne put que publier son discours (3), en guise de protestation, mais surtout pour éclairer les consciences : « Cette opinion, dit une note préliminaire, n'a point été prononcée, parce que la discussion fut fermée et qu'on n'acheva pas le tour de ceux qui demandoient la parole. On a pensé qu'elle étoit utile pour fixer la distinction des effets de la loi civile, et des vœux ou des sermens. » L'auteur essaie d'abord de répondre aux deux reproches contradictoires dont les religieux sont victimes. A gauche, on les représente comme étrangers à la patrie ; à droite, comme « infectés de la disposition générale des esprits. » La vérité, c'est que la plupart sont des hommes instruits, des prêtres vertueux, des ministres de charité. Si l'on objecte les réclamations des intéressés eux-mêmes : « Je ne croirai pas que ces hommes se repentent de leur état, quand ils en pratiquent les devoirs... Vous voulez laisser la liberté à ceux qui veulent renoncer à leur état, vous ne devez pas la ravir à ceux qui veulent remplir leurs engagemens. » D'ailleurs « rien n'est plus sacré que la foi du serment ». La loi peut lui retirer sa protection, elle « ne peut pas détruire les barrières qu'elle n'a point élevées, celles de la conscience ». Il y a des abus, qu'on les réforme. On incrimine

(1) Billet du 12 février, à la comtesse de Gramont.
(2) *Moniteur*, n° 45 et 46.
(3) *Opinion de M. l'archevêque d'Aix sur la suppression des ordres monastiques*, 24 p. in-8, 1790.

les ordres mendiants, introduits après les autres ; on suspecte les supérieurs étrangers : qu'on les surveille et qu'on les écarte. Au fond, il s'agit toujours de prendre les biens. Boisgelin prédit que les pensions, les charges diverses ne laisseront pas beaucoup de disponibilités. Les religieux ont d'ailleurs des droits sur leurs maisons : « Je plaiderai les intérêts de ceux dont je condamne les sentimens, comme les intérêts de ceux dont je respecte les vertus. » Voici dans quel parti-pris généreux de justice et de douceur, il juge les pétitionnaires : « S'il n'y avoit que quelques hommes désordonnés impatiens de se livrer à la corruption, je ne serois pas étonné qu'on eût moins d'indulgence pour eux. Mais je ne me persuaderai jamais que les erreurs d'un si grand nombre d'hommes élevés dans les ordres religieux, procèdent d'un sentiment sans excuse. » Cette excuse, il la trouve dans les idées nouvelles, mais aussi dans l'inquiétude où les pratiques de la commission des réguliers avaient plongé les couvents. Il propose de faire une enquête sincère et minutieuse pour n'admettre que les destructions nécessaires : « Malgré les opinions qui règnent dans la capitale, l'état religieux est consacré par l'affection du peuple, dans les lieux où les communautés sont riches, nombreuses et régulières. » Celles-là, il faut les conserver. Il faut maintenir des asiles pour les esprits tourmentés, pour les cœurs blasés, pour les recherches scientifiques, et surtout pour l'éducation. Quant aux religieuses, il admet « quelques malheureuses victimes d'une vocation prématurée et d'un vœu téméraire », mais il rend en général, de leurs vertus, un magnifique témoignage.

Plus que jamais il se rend compte que le terrain de la conciliation se rétrécit chaque jour. Il n'est pas de ceux qui croient à un retour de l'esprit populaire. Le 3 mars, il envoie à la comtesse de Gramont son opinion sur les religieux : « Il est possible que cela vous ennuye un moment, il est possible aussy qu'il y ait quelque moment d'interest à la fin. Je ne sçais ce qu'on veut faire icy. On vient de me dire que la commune faisoit une députation à l'assemblée, que des chefs d'attelier vouloient aller demander de l'argent à la caisse d'escompte, que les dames de la halle

devoient venir demander à l'Assemblée de presser son travail, qu'hier la garde nationale en grand nombre étoit assemblée à l'église Saint-Roch et cependant tout est bien tranquille... Au reste je crois à présent à l'agitation des esprits dans un ordre plus instruit, je ne crois pas aux mouvemens populaires. C'est le cours des affaires qui amène ses difficultés. On n'en est pas moins tranquille, et c'est ainsy que tout devroit se faire. On devroit se disputer sans y mesler le peuple. Je suis bien aise malgré cela que vous soyez hors d'icy. Ce qui n'est qu'une conversation pour moy seroit une émeute pour vous. »

Est-ce l'espoir mal fondé de voir la Révolution se continuer paisiblement, par une lutte d'idées, où les talents et la sagesse trouvent mieux leur place? Le 13 mars, malgré sa résolution de ne plus s'occuper que du clergé, Boisgelin obtient un grand succès. Il prononce un discours fort applaudi sur la gabelle (1), et l'Assemblée lui accorde les honneurs de l'impression (2). L'archevêque se donne la joie de faire triompher les idées chères à son ami Turgot, en opposition avec Cazalès et Maury : suppression de la ferme à partir du 1er janvier 1791 ; liberté du commerce, remplacement de la gabelle par une contribution proportionnelle à la consommation, et répartie par les assemblées départementales. Il est très fier de la faveur qu'il a conquise et cela nous vaut des détails sur son travail : « J'avois voué ma voix au silence. Il faut, madame la comtesse, que je vous avoue encore des applaudissemens universels et la plus grande attention dans les momens les plus indifférens. J'ay parlé sur la gabelle, j'ay été frappé d'idées contraires à tout ce qu'on avoit dit hier matin, je me suis enfermé, j'ay passé le jour dans mon lit et la nuit à ma table. Mais j'avois tant pris de caffé que je ne devois pas craindre de surprise du sommeil. J'ay donc fait un ouvrage

(1) *Moniteur*, n° 74. Le Hodey, t. IX. *Le Moniteur* (réimpression) donne la date du dimanche 15 mars, Le Hodey, du dimanche 14 mars, ce qui est déjà plus exact. La brochure date du 13 mars. *Le Point du Jour* indique aussi le dimanche 14 mars, n° 242, p. 11 à 14.

(2) *Opinion de M. l'archevêque d'Aix, sur la suppression et le remplacement de la gabelle.* Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Séance du 13 mars 1790. 32 p. in-8.

je l'ay lu ce matin, on sembloit las de la discussion. J'ay parlé pendant une heure et les battemens de main ont été des enragés et des galeries plus encore que de ce costé si beste auquel je suis condamné. Je n'ay pas encore parlé une fois sans être entendu avec intérest ou applaudy. Je sens pourtant que je ne puis m'y résoudre. Il est dur d'être borné comme un jeune homme au succès, quand on devroit donner des conseils et diriger les affaires. Je connois leurs forces et les miennes. » C'est le seul écho qu'on puisse surprendre des anciennes ambitions. On ne peut nier d'ailleurs que Boisgelin eût mieux tenu sa place au ministère, que Cicé ou Pompignan. Quant à la droite, elle n'aimait pas, dans son abstention hostile, qu'un de ses membres favorisât le travail de l'Assemblée. Il ne fallait pas cependant qu'une heure d'approbation fît oublier à l'archevêque, les dispositions de la majorité : il remet vite les choses au point : « A travers tous ces nuages et tous ces troubles, il y a pour moy une petite foible et passagère jouissance d'amour-propre. A peine m'en dites-vous un mot, et c'étoit du moins le mot du moment. Vous n'avez point eu le journal qui m'a fort bien traitté (1). Hé bien ! cela m'a fait comme le peu de miel ramassé par Jonathas sur la pointe de son épée. Cela fit une grande nouvelle, puisqu'on voulut le faire mourir. Je voulois gouster un moment mon peu de miel avec moins de danger et de bruit. On a parlé hier des moines (2). Ils sont traités avec douceur, et c'est la honte des parlemens quand ils ont traitté les Jésuites avant tant d'inhumanité. Il est bon que tost ou tard l'injustice soit punie... On m'écrit d'Aix qu'on a décidé de me donner une fête à mon retour. Ce retour est encore loin. Vous sçavez que la motion de M. de Cazalès étoit de demander de nouvelles élections, on l'a repoussé. Cela veut dire qu'on ne veut pas se séparer au mois de may (3). »

Il faut donc envisager de nouveaux labeurs, et Boisge-

(1) Le *Moniteur*, Le Hodey, et le *Point du Jour* sont également favorables.

(2) Il s'agit de leur pension, fixée le 20 février, de 700 à mille livres pour les mendiants, de 900 à 1200 livres pour les autres.

(3) A la comtesse de Gramont, 19 février.

lin s'y consacre avec persévérance pendant les mois qui vont suivre. Puisque l'Assemblée se prolonge, il faut essayer encore d'en tirer tout le bien possible. La cour a de nouveau des velléités d'agir. L'archevêque est toujours à l'écart des intrigues. Mais son ami La Marck (1) revient de Belgique pour engager décidément Mirabeau au service de la cour. Un autre ami de Boisgelin, Fontanges, est choisi comme intermédiaire entre le roi et les créanciers du tribun (2). Sans être initié aux détails, l'archevêque peut recueillir quelques confidences, et concevoir quelques espérances de cette combinaison, qui met au service de la monarchie la tête la plus puissante de la Révolution. Aussi, en même temps que la lutte devient plus âpre, sa vigueur semble redoubler.

VI

La liquidation des biens monastiques était loin de promettre, comme Boisgelin l'avait prévu, tous les résultats espérés. La situation financière restait lamentable, parce qu'on ne voulait y voir qu'un seul remède : il fallait s'attaquer aux propriétés ecclésiastiques. Or il ne s'agissait plus de biens sans maîtres. La spoliation atteignait maintenant, par la force des choses, l'organisation même et la vie de l'Eglise. A l'embarras du comité ecclésiastique, on mesure l'importance de la concession arrachée par Boisgelin le 31 octobre. Mais une logique impitoyable, une marche progressive, relie le décret d'octobre à la constitution civile. Donc les pamphlétaires qui vont répétant que les richesses seules intéressent les évêques, sont de courte vue ou de mauvaise foi. Le comité ecclésiastique n'a pas les mêmes excuses. Aussi essaie-t-il un mouvement tournant, que Boisgelin appellera un coup d'état parlementaire. Le comité avait nommé une commission des dîmes, dont l'ob-

(1) Boisgelin était resté en relations avec La Marck, pendant le séjour de celui-ci en Belgique. Le 3 mars, il envoie à Mme de Gramont une « dénonciation pour M. de La Marck ».

(2) *Corresp.* La Marck, t. I, introduction et t. II.

jet apparent était de régler les contestations multiples, nées de la suppression des dîmes déjà votée. Et c'est cette commission, qui, par l'organe de Chasset, le 9 avril, dévoile les résolutions du comité. Son rapport conclut à la suppression définitive des dîmes, — c'est le prétexte — ; à l'élévation des contributions pour assurer les frais du culte ; à la reprise par la nation de tous les biens débarrassés de leurs charges. C'est une révolution complète qui bouleverse le rôle de l'Eglise et sa place dans la nation. Prieur, le 10 avril, se charge de soutenir la motion Chasset. Le clergé semble avoir été surpris par la soudaineté de l'attaque, qu'on ne pouvait attendre d'une manœuvre oblique. L'archevêque d'Aix, qui avait enfin réussi à faire proposer officiellement au comité eccléciastique et au comité des finances, son offre d'un emprunt de 400 millions gagé sur les biens d'Eglise, veut au moins donner à la résistance le temps de s'organiser. Il demande l'ordre du jour. Mais l'Assemblée, ayant jeté le masque, ne veut plus en démordre. La discussion continue le dimanche 11 avril, par les interventions de La Fare, et de Grégoire, qui ne peut obtenir une dotation foncière pour les curés. Boisgelin prononce son discours le 12, après Roederer et le curé Dillon (1). Rœderer avait bien exprimé l'idée de la majorité : enlever les biens au clergé, pour l'obliger à prendre une nouvelle existence et un nouvel esprit.

L'improvisation, cette fois encore, a bien servi le talent de l'archevêque. Pendant une heure, il soutient sa cause, avec une véhémence, une chaleur d'accent inaccoutumées (2). Il a compris que le sort même de l'Eglise de France est en jeu, sous le masque d'une opération financière. Si la motion est votée, c'en est fait des réformes paisibles et de la conciliation. C'est l'effondrement de la politique à laquelle il a tout sacrifié. Le discours commence par des reproches très vifs, d'avoir manqué « aux assurances solennellement données » sur ces propriétés « inviolables et sacrées ». Boisgelin rappelle avec insistance que les biens

(1) *Moniteur*, n° 101, *Le Point du Jour*, n° 270.

(2) *Discours de M. l'archevêque d'Aix sur la vente des biens du clergé*, prononcé dans l'Assemblée nationale le 12 avril. 40 p. in-8, Paris, 1790.

ont été seulement « mis à la disposition de la nation sous la surveillance des provinces ». Il adjure l'Assemblée d'être fidèle à sa parole : « Si vous ne révoquez pas vos décrets, vous ne pouvez les contredire. » Il montre ensuite, en termes vraiment prophétiques, la stérilité de cette spoliation : « Ceux qui veulent détruire le clergé de fond en comble veulent persuader au public qu'il n'y a pas d'autre moyen d'éviter la banqueroute, que d'envahir tous les biens du clergé ; au contraire c'est la confiscation qui amènera la banqueroute. ...Nous osons vous le prédire, les biens du clergé seront pour la nation ce qu'ont été pour l'Espagne les mines du Pérou. » Au contraire, l'emprunt volontaire et concerté n'a que des avantages : « C'est alors qu'il n'y auroit pas eu de doute sur l'hypothèque de l'emprunt et sur la valeur des assignats. » Le rapport propose d'augmenter les impôts de 133 millions pour les frais du culte ; c'est une charge impossible : « Je sais quel est l'état d'une province dont l'impôt est mieux réparti que celui d'aucune autre province : il est impossible de l'augmenter. » Mais l'orateur sait qu'il se heurte à un parti-pris, et il fait cette déclaration, d'une noblesse vraiment émouvante : « Si vous voulez malgré nos observations, procéder à la délibération des articles proposés, je supplie chacun de ceux qui sont dans cette Assemblée, de considérer que nous remplissons le devoir de nos consciences. Il n'y a rien que nous n'ayons fait, pour supporter avec calme, patience et courage toutes les contradictions qu'on nous a fait éprouver. Nous pouvons, sans doute, souffrir toutes les disgrâces. Nous cherchons à persuader et nous n'avons aucune autre voie que celle de la persuasion. C'est là notre tâche et c'est là notre force, nous n'en avons point d'autre... Nous ne démentirons pas nos principes, et nous ne trahirons pas nos devoirs ; et si vous persévérez dans des sentimens également contraires aux droits des églises et aux intérêts de la Religion, nous épuiserons sans nous lasser dans nos efforts, tous les moyens de conciliation qui pourront dépendre de nous. » Plus que tout autre, Boisgelin avait le droit de rappeler les sacrifices déjà consentis ; mieux que tout autre, il sera fidèle à cette généreuse promesse. Il termine en évo-

quant les droits de la seule religion vraie. Pour les sauvegarder, il réclame un concile national. Il parle le langage de la liberté, et contre les clameurs des tribunes, réclame le droit de la discussion.

Voici les conclusions (1), où il cherche à concilier les besoins de l'État, les nouveaux principes, et les intérêts de l'Église. La première renouvelle l'offre d'un emprunt de 400 millions garanti par une hypothèque sur les biens du clergé. Les intérêts seront perçus sur les revenus ecclésiastiques par la voie et sous la forme d'un impôt ordinaire. Le capital sera remboursé par une aliénation graduelle des biens-fonds jusqu'à concurrence de 400 millions, et faite selon les règles civiles et canoniques. Peut-on nier que cette proposition, excluant soigneusement tout ce qui rappelle les prétentions d'un ordre séparé, eût été la plus profitable à l'intérêt national, la plus conservatrice de la prospérité publique, en même temps que de la paix des consciences ? N'est-il pas évident que les esprits les plus attachés aux idées nouvelles pouvaient s'y rallier, à moins de nourrir des arrières-pensées, hostiles à l'Eglise elle-même ? « M. l'archevêque d'Aix offrit au nom du clergé une contribution qui n'aurait pas dû être acceptée tant elle paraissait extravagante. Mais elle était évidemment et au premier coup d'œil beaucoup plus avantageuse aux créanciers de l'État que tout ce que l'on pouvait raisonnablement espérer d'une confiscation. Pourquoi n'a-t-elle pas été acceptée ? La raison en est simple. L'intention n'était pas d'engager l'Église à servir l'État. On a employé le prétexte de l'avantage de l'État pour détruire l'Église. Ç'aurait été déconcerter tout le projet dans son but le plus direct, que d'adopter le plan d'une extorsion, au lieu de celui de la confiscation ; ç'aurait été perdre la possibilité de créer un nouveau système de propriété foncière, lié à celui d'une nouvelle république et nécessaire à son existence. Telle est la raison pour laquelle cette rançon extravagante n'a pas été acceptée (2). » La deuxième conclusion de Boisge-

(1) *Conclusions* de l'opinion de M. l'archevêque d'Aix sur la vente... feuille in-8, dans *Recueil de pièces*. Le 29/241, p. 296.

(2) Burke, *loc. cit.*, p. 196.

lin demande le rejet du décret ; sinon, la troisième réclame un concile national, déclare que le clergé ne pourra participer en rien à l'exécution du décret de confiscation, réserve les droits et les principes conformément aux règles canoniques.

L'impression produite sur l'Assemblée fut profonde, et le succès personnel de l'orateur, considérable. Des voix demandèrent l'impression. Muguet de Nanthou s'y opposa, sous prétexte que l'Assemblée paraîtrait appuyer par sa décision, la protestation qui termine le discours. Ce petit incident éclaire le parti-pris de la majorité. Le vote n'étant pas intervenu, une protestation conditionnelle n'atteignait aucun acte de l'Assemblée. Mais l'invocation des principes servait depuis longtemps à établir la tyrannie de l'opinion dominante. On réclama la question préalable ; elle ne fut votée qu'à une très faible majorité (1). C'est pour fermer la bouche aux calomniateurs de l'Assemblée, que le naïf dom Gerle formule sa proposition de déclarer la religion catholique religion nationale, et d'autoriser son seul culte. C'était, aux plans contre le clergé, un embarras fort sérieux et malaisé à écarter. Au milieu du trouble, la discussion est remise au lendemain.

Le soir du 12 avril, Boisgelin pouvait donc croire à son triomphe. Le 13, il écrit à la comtesse de Gramont : « Direz-vous à présent que j'ay mal fait de passer une nuit sans dormir, qu'il n'y a que la santé, que le reste n'est rien ? Voilà pourtant une nuit qui enfante une heure qui semble devoir décider du reste de ma vie. C'est un grand évènement que celuy qui met au milieu des partis un seul homme sans parti au sommet de toutes les puissances et de tous les mouvemens de sa nation. Ce moment est la suite d'une longue sagesse, l'exercice d'un grand courage et l'époque de quelque gloire. Ce n'est pas une nuit perdue... Je me rendoys compte à moy-même hier de ce qu'on appelle mon talent, ce n'en

(1) Le Hodey, t. X, p. 254 à 261. Il donne une longue analyse, vivante et fidèle, du discours de Boisgelin, bien qu'il appuie chaudement le décret : « Sinon, on verrait des Maury rouler leur être insolent dans un char fastueux aux dépens de 800 fermiers. »

est pas un, ce devroit être celuy de tous les hommes, ce n'est pas mon éloge c'est leur censure. Ce talent consiste dans des sentimens naturels, des idées vraies et des expressions simples. » Quand le discours est imprimé, Boisgelin se hâte de l'envoyer. « Voilà, madame la comtesse, un premier exemplaire de mon diccours. Je veux qu'il soit lu par M. l'abbé qui paroist si bien disposé pour moy. Je veux qu'il soit lu d'un ton grave et fort. J'ay fait deux discours pour le clergé. Si l'on pouvoit trouver des juges, je vous assure que le premier sur la propriété des biens est de Cicéron avec toute son élégance et peut-estre de tems en tems un peu plus de force, et que le second est absolument selon l'ordre et la marche de Démosthènes. Mais qu'est-ce qui connoist Démosthènes et Cicéron ? Je veux encore que vous fassiez la préface, et que vous disiez que c'est l'ouvrage d'une nuit, commencé à huit heures du soir et finy à six heures du matin, et je vous assure que je n'ay rien ajousté, rien retranché, et qu'il n'y a qu'une seule phrase où j'ay changé une expression par idée de convenance. J'ose demander à présent quel est celuy de lAssemblée qui peut en faire autant, il me semble que les enragés en ont été frappés au dernier degré, cela me revient de tous les costés. Vous me direz c'est de l'amour-propre. Je vous jure que non. Mais je suis las de toutes les réputations. » Amour-propre ou dépit d'être rarement jugé à sa valeur, on peut, en se permettant un sourire, pardonner à Boisgelin ces petites faiblesses, renfermées dans le cercle intime. Ce n'est que le miel de Jonathas, sur la pointe de l'épée.

On sait que dom Gerle, tancé fortement aux Jacobins, se rallia le 13 avril, à l'ordre du jour de *respect* proposé par ces grands chrétiens, Bouchotte et Menou, amendé par cet autre père de l'Église, le duc de La Rochefoucauld. La motion, reprise par Virieu, à laquelle on avait expressément ajouté, conformément à la Déclaration des Droits, la liberté religieuse des dissidents, fut donc écartée par respect pour la religion (1). On sait à quoi s'en

(1) A. Mathiez, *loc. cit.*, s'appuie sur la déclaration de La Rochefou-

tenir, quand on connaît l'esprit public au moment de la Révolution. Sans doute, une partie du Tiers a rapporté du fond des provinces une foi sincère ; mais c'est la foule obscure et muette. Pour un Lanjuinais, combien de Rœderer et de Target ? Les députés influents, appartenant à la partie éclairée de la bourgeoisie, en partageaient les préjugés ; et il n'y en avait pas de plus généralement répandu en 1789, que l'inutilité d'une religion révélée. A ce dédain tranquille, établi, la noblesse révolutionnaire, groupée autour du duc d'Orléans, joignait un acharnement qui était presque de la haine. Accepter à la lettre la protestation de respect, c'est prendre une affiche pour une confession sincère. De l'aveu même d'un témoin non suspect, on ne pouvait être que dupe ou complice. La motion de dom Gerle reproduisait celle de La Fare, évêque de Nancy, proposée le 13 février précédent, au milieu de la discussion sur les ordres religieux. Duquesnoy raille aussi bien l'auteur que les adversaires de la motion : « C'est l'évêque de Nancy, qu'on n'accusera certes pas d'avoir des idées trop religieuses, qui veut qu'on déclare que la religion de l'État est la religion catholique... Il n'est pas moins risible de voir Lameth et Rœderer parler de cette religion sainte qui trouverait dans l'Assemblée ses plus zélés défenseurs etc. *Risum teneatis amici*. Pourquoi ces petites et misérables ruses ? (1) » Il faut accepter le mot. Ce qui est aussi vrai, c'est qu'une grande partie de l'opposition n'a pas un attachement plus profond pour la religion. On n'a pas assez remarqué que la vente des biens d'Église, est la seule mesure révolutionnaire importante, dont l'initiative remonte au gouvernement. C'est Necker, principal ministre responsable, représentant officiellement le roi, qui demande, le 19 décembre, l'aliénation de ces biens pour 400 millions. C'est une aubaine que ne dédaignent pas les aristocrates ; on trouvera des acheteurs jusque dans l'entourage immédiat des souverains. Mais devant

cauld pour conclure : Le Philosophisme de la Constituante est une légende. Dans quelle retraite mystérieuse les homme de 1789 auraient-ils abjuré leur incroyance ?

(1) *Journal*, t. II, p. 386.

l'émotion soulevée par la proposition de dom Gerle, la minorité fait une grande découverte : le sort de la religion est le seul levier capable de soulever efficacement l'opinion. Les chefs le prennent en mains ; peut-on dire qu'ils soient poussés par une conviction ardente ? D'Eprémenil trouve une apostrophe sanglante : Salut, roi des Juifs ! mais avant les Etats généraux, il dirigeait une loge d'illuminés. Le vicomte de Mirabeau, au point de vue chrétien, ne diffère pas de son frère. Cazalès ne mène pas non plus la vie d'un zélé catholique. La noblesse, dans son ensemble, garde la dédaigneuse indifférence, à la mode depuis cinquante ans dans les salons.

Voilà donc la religion devenue machine de guerre à l'usage des partis. Sa ruine paraîtra essentielle aux progrès de la liberté ; ce qu'elle conserve de séculaire influence semblera la meilleure arme des aristocrates. Dans le clergé, le sentiment de l'honneur gardera les fidélités, en attendant que renaissent les vertus ; quelques âmes supérieures comme Boisgelin, se dégageront des intérêts personnels, et au fond de l'adversité, retrouveront le sens, la portée et l'amour du christianisme.

Le 14 et le 15 avril, les efforts de l'opposition se concentrent, pour provoquer un vote sur la motion de l'archevêque d'Aix. On ne peut même pas obtenir qu'il en soit fait mention au procès-verbal (1). Boisgelin n'abandonne pas cependant la lutte. Les biens étaient perdus : on les prenait pour gage des assignats ; on les remplaçait par un impôt. Sur les deux points, l'archevêque d'Aix s'obstine à prouver qu'on fait fausse route. La discussion sur les assignats se déroule le 15. Entre les discours favorables de d'Aiguillon et de La Rochefoucauld, se place l'intervention de Boisgelin (2). Il répète que la spoliation détruit le gage ; qu'on veut remplacer le papier circulant de la Caisse d'escompte par du papier, que c'est une folie sans exem-

(1) *Moniteur*, n° 105.

(2) *Opinion de M. l'archevêque d'Aix sur l'établissement du papier-monnaie*, prononcée dans la séance de l'Assemblée nationale le 15 avril, 31 p. in-8, Paris, 1790. L'exemplaire de la Nationale, Le 29/591, porte quelques corrections manuscrites. V. *Point du Jour*, n° 274.

ple. Aussi demande-t-il le renvoi au comité des finances, pour trouver « d'autres moyens suffisans et praticables », ceux qu'il a proposés. En même temps, il publie une brochure sur les règles qui doivent présider à l'établissement des impôts (1), et il la termine par un projet de décret. Voici le principe développé : « On ne doit mettre un impôt que pour un objet nécessaire et pour une dépense déterminée. » Il ne faut pas abuser du terme vague : besoins de l'Etat. La tactique de Boisgelin se devine aisément. Comment le peuple acceptera-t-il un impôt pour le culte, quand il a les yeux remplis de la magnificence de l'Église, quand les pauvres ont les mains pleines de ses bienfaits ? Déterminer le besoin avant l'imposition, c'est donc multiplier les preuves de la confiscation, c'est révolter le sentiment de la propriété, c'est indisposer les contribuables par le spectacle d'un immense gaspillage. Le projet de décret comprend seulement un titre I. Le titre II est absent. Les 17 articles rédigés ont aussi pour but manifeste, de ligotter l'Assemblée dans son injustice. Par exemple, article 6 : Chaque impôt sera levé sous la dénomination de l'objet. Article 7 : Aucune contribution ne peut être détournée de l'objet de la dépense. Article 8 : Il faut un décret pour arrêter l'état définitif des versemens et les formes à suivre. On voit de quelles entraves eût été chargée la politique de l'Assemblée, et combien toutes ces formes auraient souligné l'odieux de la spoliation. Le projet n'avait d'ailleurs aucune chance d'aboutir ; il ne fut même pas présenté. Boisgelin s'adressait à l'opinion. Il voulut encore l'éclairer par un ouvrage d'une portée plus générale (2). On y retrouve l'influence de Turgot. L'auteur s'est souvenu de la Lettre à Cicé : « C'est donc comme marchandise, que l'argent est non pas le signe, mais la commune mesure des autres marchandises... Etoit-il per-

(1) *Des principes de l'établissement des impôts*, par M. l'archevêque d'Aix, 16 p. in-8.

(2) *Observations sur les lois des monnoies et sur l'intérêt de l'argent*, par M. l'Archevêque d'Aix, 69 p. in-8. L'exemplaire de la Bib. Nat Lb 39/75, est celui que l'auteur envoya à « M. Roederer, député de Metz » qui ne l'a pas lu, car malgré la reliure, toutes les pages n'étaient pas coupées.

mis à Law d'ignorer que l'or s'avilit en se multipliant ? » La matière abstraite peut sembler éloignée des questions brûlantes. Boisgelin sait l'en rapprocher, en montrant que le crédit, c'est-à-dire l'opinion, est l'arbitre du papier-monnaie, et que des mesures mal prises peuvent l'effaroucher. « La valeur commerciale des assurances par écrit suit les mêmes règles que tout autre effet commerçable, et ces règles sont indépendantes de l'autorisation des gouvernemens et de la loi des différens États. » Le papier-monnaie, « c'est l'art absurde de supposer qu'il reste encore une ressource, en démontrant qu'il n'en reste plus ». L'auteur établit longuement les règles du change et de l'intérêt. Cela paraît encore bien spéculatif ; voici pour ramener à l'actualité : « Les dettes de l'Etat ne sont point nuisibles quand il les fait dans le cours du commerce, quand il a des fonds et des revenus proportionnés, quand il dépense davantage sans gêne et sans surcharge, et quand il n'en résulte qu'une circulation plus facile, plus prompte et plus étendue », telle que l'emprunt Boisgelin l'eût procurée. Les allusions deviennent plus claires dans les conclusions. L'auteur y rappelle « que tout papier circulant doit avoir un gage adopté par la confiance publique ». Il répète qu' « on peut réformer des abus en un moment, quand ce ne sont que ceux du gouvernement. Ce n'est pas la même chose quand il s'agit d'offenser les opinions et de changer les habitudes de tout un peuple. »

VII

Les passions soulevées écartaient Boisgelin de la tribune ; il n'était pas fâché de montrer qu'il avait des lumières étendues et variées. Mais il ne sépare point de l'utilité, sa satisfaction personnelle. Ses avertissements publics ne furent pas plus écoutés que ses appels du haut de la tribune. Il dut constater avec tristesse, combien était chimérique l'espoir de remuer des idées, à l'abri des excitations populaires. L'assemblée elle-même avait perdu toute apparence de calme et de modération. Chose inouïe, la majorité

avait voté le refus de la parole à Cazalès, dans la discussion sur l'ordre du jour La Rochefoucauld (1). Boisgelin lui aussi avait éprouvé son intolérance. Trois fois, il avait voulu aborder la tribune pour appuyer la motion Virieu ; trois fois il en fut écarté (2). Au témoignage de Montlosier, il fut presque insulté par la gauche, quand il offrit la garantie des biens ecclésiastiques pour l'emprunt de 400 millions.

L'affaire du clergé donne un aliment de choix aux tumultes de la rue. Les hordes du Palais-Royal et des Jacobins se lancent aux trousses des députés aristocrates. La minorité se réunissait depuis quelque temps aux Grands-Augustins ; elle en fut chassée. « Alors la crainte des suites fâcheuses détermina ces députés à changer de place, et à se réunir sans bruit et sans appareil, à l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, dans le voisinage de l'Assemblée. Ils n'y furent pas plus tranquilles : le club des Jacobins attroupa ses soudoyés de la populace autour de ce nouveau rassemblement : des clameurs forcenées, des menaces de sang et de mort, des pierres lancées dans l'Église... (3). » Chaque soir la scène devenait plus violente. Le 19 avril, la droite signe une protestation contre la fameuse motion de *respect ;* 293 signatures, plus 7 adhésions, sont recueillies. Boisgelin signe le troisième (4), et prononce un discours (5). On décide d'envoyer la protestation dans les provinces. C'est le signal d'une attaque. Une bande, conduite par Saint-Huruge « à la voix de Stentor », pénètre dans l'église, et empêche de parler Cazalès, Maury, d'Epréménil, le vicomte de Mirabeau. « L'archevêque d'Aix, irrité contre les citoyens qu'il appelait tapageurs, disait hautement que malgré tous les murmures, sa protestation n'en serait pas moins envoyée. » C'est ce que raconte un pamphlet (6) palais-royaliste, qui décore les aristocra-

(1) *Moniteur*, n° 101. Le 13 avril, par 495 voix contre 400.
(2) B. Méjanes, Recueil F. 735, t. IV.
(3) Georgel, *Mémoires*, 6 vol. in-8, Paris, 1817, t. II, p. 492.
(4) Barruel, *Collection ecclésiastique*, t. 14, p. 10.
(5) Ferrières, *Mémoires*, éd. Lescure L. VI, p. 234.
(6) *Le Sabat ou les Marattes assemblés*, 8 p. in-8, Paris, s. d., chez Girard, rue de Valois.

tes d'un singulier sobriquet : « Ils ont eu l'audace de se baptiser les amis du peuple, ce qui leur a acquis l'épithète de Marattes, parce qu'ils vont sur les brisées du fameux Marat. » L'expédition de Saint-Huruge ayant en somme échoué, il faut recommencer : « On doit prévenir les patriotes que ce soir il y aura une nouvelle capucinade où les acteurs déjà connus se proposent de continuer leurs rôles. »

Une lettre de Boisgelin lui-même nous renseigne sur le dernier assaut livré aux Capucins. Il sentait vivement le besoin de se concerter en dehors de l'Assemblée, comme la majorité le faisait aux Jacobins. Mais ces équipées tumultueuses, où cependant de l'aveu d'un adversaire, il ne manquait pas de crânerie, lui paraissaient pour le moins inutiles. Il n'avait pas de faible pour les discussions à coups de poing, et ne voulait rien faire pour augmenter le désordre. Cette sagesse n'était pas du goût de tous ses amis : « Venons aux nouvelles. J'allois hier aux Capucins. J'entray dans l'Eglise, je voulus pénétrer par le milieu, à droite, à gauche, cela me fut impossible. Je vis les curés, les évêques dans le jardin. C'étoient dans l'Eglise des cris, des chants (1), des sifflets. Rien n'y manquoit. On a vû des députés qui animoient la multitude. Nous convînmes entre plusieurs évêques, qu'il ne falloit pas que le clergé fût l'objet et l'occasion d'une émeute populaire. Nous nous en allâmes plusieurs, il s'en alla la moitié de l'assemblée. Le reste se fit chasser de la nef dans le chœur, et du chœur dans la salle du chapitre, ils ne purent que nommer des commissaires pour prendre les moyens de se rassembler. Je suis déjà brouillé avec les chefs de meute, d'Epréménil et Cazalès. Ils ne veulent entendre à aucun moyen terme, ils disent que c'est foiblesse. Je crois que je m'en sépareray. Je reprendray ma marche et je seray seul. Ils diront du mal de moy, j'en suis fâché, mais il n'est pas dans mon caractère de faire des extravagances, et s'ils me fâchent j'écriray mes raisons et leurs folies. Il est impossible dans

(1) Le pamphlet cité plus haut dit : *Marlborough*, le *Libera*, le *De Profundis*.

ces momens de trouble d'être sage et d'être approuvé. Je ne vois plus de conduite possible (1). » Les chefs de la droite espéraient alors dresser émeute contre émeute ; un évêque ne pouvait souscrire à ce plan de désordre. Quant aux extravagances, elles ne manquaient pas, témoin le trait raconté par Montlosier. Le soir de la bagarre, le vicomte de Mirabeau s'agite pour organiser la résistance dans le jardin des Capucins. Egayé, comme d'habitude après souper, il avise un groupe d'évêques : « Alignement, Messieurs, alignement ! » Et tous, y compris le vieux cardinal de La Rochefoucauld, de s'aligner.

Quoique Boisgelin ait adhéré au programme de Malouet, il a donc maintenu jusqu'à ce jour des rapports de tactique avec le gros du parti aristocrate. Après la dispersion du club des Capucins, il « proposa des comités séparés et partiels de douze à vingt personnes qui se tiendroient dans divers quartiers chez un des députés ; qu'en outre il y auroit dans son hôtel un comité central où chaque chef des comités partiels porteroient l'avis, l'opinion et le vœu de la section. Ce mode, sujet à trop d'inconvéniens pour une délibération commune, ne put subsister longtemps. Alors on se décida à louer l'hôtel de Massiac, place des Victoires (2) », c'est-à-dire à se réunir au club des Impartiaux, dirigé par Malouet, Clermont-Tonnerre et Virieu. On sait que sous prétexte de ne pas donner lieu à des troubles, la commune ferma bientôt ce dernier refuge des monarchistes libéraux. Le dogme de la nation souveraine et impeccable admettait, chaque jour plus difficilement, des hérétiques. Chaque jour, se faisaient sentir davantage le fanatisme de la raison et le despotisme de la liberté, ces deux moteurs de l'esprit révolutionnaire.

La coalition, si inconstante, si fragile, si bariolée, des défenseurs de la monarchie, obtint cependant un dernier succès, dans la question du droit de paix et de guerre. Boisgelin s'unit à Cazalès et à Mirabeau, pour assurer au

(1) Lettre à la comtesse de Gramont, citée plus haut, écrite vraisemblablement le 21 avril.

(2) Georgel, *loc. cit.*

roi cette prérogative (1). Le 21 mai, il prend la parole pour répondre à Garat le jeune (2). C'est toujours la même précaution de ne pas heurter de front les idées nouvelles, et de les concilier avec les exigences d'un pouvoir fort et actif. Le droit de paix et de guerre est une partie des droits de la nation, la nation ne peut l'exercer directement : « C'est cet exercice du droit de la nation, qu'on appelle le droit de ceux à qui la nation le donne. » L'orateur proclame que la distinction des pouvoirs est la garantie de la liberté, de la sûreté et de la propriété. Il montre que « des négociations toujours subordonnées aux circonstances nécessairement dépendantes des intérêts, des passions, des erreurs des hommes, font une partie inséparable du pouvoir exécutif. » Une grave objection, c'est que la guerre ne peut avoir lieu, sans la volonté générale de la nation. Pour prévenir ce malheur, Boisgelin ne voit qu'un remède : créer un code du droit des gens, qui oblige tous les peuples. Au reste, l'Assemblée garde son contrôle, puisqu'elle est maîtresse des subsides. Il faut déployer tous les efforts pour maintenir la paix, « quand une révolution nouvelle divise et suspend toutes les forces de la France ». Il ajoute ensuite quelques mots en faveur de l'alliance espagnole, « alliance naturelle ». Son projet de décret est intéressant par le premier article : nomination d'une commission pour rédiger un code de droit public international. On sait de reste qu'il est encore à faire. Le décret adopté par l'Assemblée reproduit l'essentiel des propositions de Boigelin. Le roi conserve son droit. La marche de la Révolution sera telle, que le jour où il l'exercera, sonnera le glas de la monarchie. Tant il est vrai que la sagesse des combinaisons devient impossible ou inutile. Tous ceux qui prétendent borner la Révolution suivant leurs conceptions personnelles, sont successivement écartés. Necker traîne une vie ministérielle obscure, jusqu'à sa prochaine démission qui

(1) *Moniteur*, n° 143. — Le Hodey, t. XI, p. 452 et 453. — Le *Point du Jour*, n° 310, trouve « d'effrayantes menaces » dans le discours de Boisgelin.

(2) *Opinion de M. l'archevêque d'Aix sur le droit de faire la paix et la guerre*, prononcée le 21 de mai dans l'Assemblée Nationale. 32 p. in 8, Paris, 1790.

ne remuera plus rien. La Fayette, Duport et Lameth, jadis au premier rang des chefs, vont bientôt quitter les Jacobins, et n'emporteront aux Feuillants que leurs regrets et leurs rancunes.

Le flot continue de rouler et de submerger les obstacles. Ce caractère d'aveugle nécessité se remarque fort bien dans les mesures prises contre le clergé. Ce n'est pas un propos formé, un complot longuement médité qui donne naissance à la Constitution civile. Mais la doctrine de la nation souveraine, source unique de la liberté, cette doctrine forgée par la philosophie, répandue sous une forme sommaire et portative par les sociétés de pensée, loges ou clubs, une fois triomphante, n'admet plus rien qui la contrarie (1). Or le clergé a beau être dépouillé, rabaissé, démantelé, les pans de ruines de ce grand monument historique sont encore un fantôme importun, une obsession gênante. Tant qu'il restera en fonction un évêque de l'ancien régime, c'est le témoin d'une tradition détestée, c'est une anomalie, que le peuple tout puissant doit faire disparaître. Il sera réservé aux Assemblées suivantes, de pousser à ses conséquences extrêmes la théorie de l'État-Dieu (2). Les constituants, malgré leurs utopies, sont encore trop près de la réalité pantelante, pour songer à créer une religion. Mais celle qui existe, on va la refondre, afin qu'elle ne tienne ses moyens d'action que de la nation même.

Pour ce bel ouvrage, qui balaie le vieux sol historique, et y prépare une aire toute neuve aux nouveaux architectes, les instruments ne manquent pas : les appétits de vengeance des jansénistes, menés par Martineau et surtout par Camus, que Mirabeau nomme très bien le presbytérien ; les jalousies, les rancunes, les ambitions du clergé inférieur, conduit par les Grégoire et les Gouttes ; la vieille haine des protestants, et Rabaut-Saint-Etienne ; les scep-

(1) Augustin Cochin, *La crise de l'histoire révolutionnaire*, *Correspondant*, 25 mars et 10 avril 1909. — V. aussi ses articles posthumes, *Correspondant*, 10 février 1920, et *Revue de Paris*, février 1920.

(2) A. Mathiez, *Les conséquences religieuses de la journée du 10 août. La déportation des prêtres et la sécularisation de l'Etat-civil.* in-8, Paris, 1907.

tiques et les cyniques imbus de la philosophie depuis vingt ans sans rivale : Rœderer, Treilhard, Mirabeau. C'en est assez pour entraîner les gallicans naïfs, les curés et Durand de Maillane, ivres de la liberté et de l'omnipotence de la nation qu'ils représentent, et croyant au retour de l'église primitive. Les légistes forgeront les lois ; la majorité les suivra jusqu'au bout. Mais, hostile à tout retour du régime aboli, le peuple français se dressera, çà et là, autour de ses curés légitimes : les défenseurs du trône essaieront de capter à leur profit son émotion, et de s'abriter derrière l'autel. Les aristocrates légers et incroyants se trouveront une ardeur et une intransigeance de néophytes. Ils entraîneront avec eux la grande partie du haut clergé. D'autres, voyant les choses d'un regard plus profond et plus pur, lutteront contre la destruction de la France catholique, sans vouloir indissoluble une alliance compromettante. Au premier rang est Boisgelin. Il y a dans tous ses actes, à partir de cette époque, de la Constitution civile au Concordat, une remarquable unité.

Le projet du comité ecclésiastique, mal nommé Constitution civile du clergé, est prêt à la fin de mai. A ce moment, les dispositions en sont déjà connues. Au lieu de l'Eglise gallicane, unie au Souverain Pontife, on veut faire une église acéphale ; à la hiérarchie sacrée, on substitue l'élection ; le pouvoir aveugle et trouble de la multitude remplace le choix éclairé ; sur la nouvelle circonscription politique, on applique, par la seule volonté du pouvoir civil, une circonscription ecclésiastique sans chef, sans organisation, sans discipline. C'est vouloir l'impossible. La société religieuse fondée par Jésus-Christ est un être vivant, qui a ses lois constitutives essentielles, et qui ne peut y renoncer sans cesser d'être. Voilà ce que Boisgelin déclare au nom du clergé, dès l'ouverture de la discussion. Dans les luttes précédentes, il avait l'habitude de parler l'un des derniers, afin de recueillir et de concentrer les lueurs de conciliation possible, et de substituer à la destruction brutale, une réforme patiente et modérée. Aujourd'hui, ces espoirs obstinés ne sont plus permis ; la défensive par échelons articulés n'est plus de saison. On a touché le tuf,

le roc même sur lequel est bâtie l'Eglise ; il n'y a plus place que pour les paroles claires et décisives.

Le samedi 29 mai, Boisgelin ouvre le débat (1). Il ne veut pas attendre, pour donner à l'Assemblée un avertissement aussi net que possible. Si elle s'obstine, elle connaîtra les conséquences de ses actes, et saura qu'elle court au schisme ; d'autre part, aucun évêque, aucun prêtre conscient de ses devoirs, ne pourra plus participer à un tel travail. Le discours de l'archevêque est empreint d'une gravité digne et triste (2), qui ne nuit pas à la clarté. Il commence par féliciter le comité d'avoir reconnu « l'utile et nécessaire influence de la religion sur les mœurs des citoyens et sur la prospérité des empires » ; d'avoir admis qu'elle « est inaltérable dans ses dogmes et dans sa morale ». Aussi, « la main réformatrice du législateur ne peut s'étendre que sur la discipline extérieure » ; la régénération « ne peut consister que dans le retour aux règles de la primitive Église ». Il reconnaît avec franchise « la longue succession des abus » ; mais pour y remédier, « le premier principe est celui même de l'indispensable autorité de l'Église... Il s'agit de la vérité sainte, je vous parlerai son langage. » Il entre alors dans le vif de son sujet, en rappelant que le Maître en la matière, c'est « Jésus-Christ, pontife éternel... Il s'agit d'un ordre de choses dans lequel, comme dit Bossuet, la loi qui partout ailleurs commande et marche en souveraine, doit seconder et servir ». Le *Moniteur* note à cet endroit des murmures. Rien ne pouvait en effet froisser davantage l'orgueil des constituants.

L'orateur parcourt en détail les principaux articles des deux premiers titres de la loi : des offices ecclésiastiques, et de la nomination aux bénéfices. Il rappelle que la mission des évêques est apostolique, que leur autorité émane de l'autorité des apôtres, des conciles et de l'Église. Les abus, effets du temps, viennent précisément de l'oubli et

(1) *Moniteur*, n° 150. Barère (*Point du Jour*, n° 319) escamote le discours de Boisgelin.

(2) *Discours sur le rapport de la constitution civile du clergé*, 44 p. in-4, Paris, 1790.

de la violation des règles de l'Église. Donc : « Nous rejetons des projets arbitraires qui ne renversent pas moins tous les principes de l'ancienne discipline, que l'ordre successivement établi par les canons des conciles et par les traditions de l'Église universelle. » L'assemblée ne doit délibérer que d'accord avec l'autorité de l'Église. Quel en est l'organe ? Avec hardiesse et décision, au milieu de ces gallicans, imbus du vieil esprit de défiance et de fronde, l'archevêque proclame que, comme par le passé, c'est le Pape, « placé au sommet de la hiérarchie et dans le centre de l'unité pour exercer dans l'intervalle des conciles, une autorité qu'on ne contestoit point à l'Église. » Voilà qui semble banal ; mais ce l'était beaucoup moins, à la fin d'un siècle, où l'Église de France s'était passée du Pape pour supprimer des ordres religieux, comme la monarchie les Jésuites. L'heure était venue, il est vrai, où l'on ébranlait les vérités premières ; l'Église de France en péril de mort retrouvait son chef. Boisgelin n'omet pas d'ailleurs de rassurer les esprits inquiets, en rappelant les libertés de l'Église gallicane, « les anciens droits les mieux conservés de toutes les Églises. » Le projet du comité décide au contraire « qu'aucun citoyen ne pourra recourir à un évêque siégeant sous une domination étrangère : « Vous ne pouvez, dit Boisgelin, détruire une partie de la juridiction ecclésiastique ». On sent que la remarque dépasse ici l'évêque de Liège ou de Bâle.

De même qu'il faut s'entendre avec le pape pour modifier, créer ou détruire les sièges épiscopaux, de même la détermination des paroisses ne peut se faire qu'après entente avec les évêques, qui seuls ont pouvoir sur la juridiction. Quant aux chapitres cathédraux, Boisgelin reconnaît qu'on peut les rendre plus utiles, toujours avec l'assentiment de l'Église ;par exemple, y ménager « un asyle honorable, une retraite édifiante à des pasteurs courbés sous le joug du travail et du temps ; » on pourrait même leur confier le service de la cathédrale devenue paroisse. L'orateur consent aussi, c'est une de ses anciennes idées, à l'extinction des collégiales et des bénéfices simples, mais non par une simple ordonnance de l'autorité civile. Vient ensuite la

question des séminaires et du choix du clergé : on sait qu'il était remis à l'élection des citoyens actifs. C'est impossible, et d'ailleurs c'est une forme absolument inusitée et inconnue dans l'Église. Il y eut autrefois des évêques et des prêtres nommés par l'acclamation du peuple, mais c'était un peuple fidèle, et l'approbation de l'autorité supérieure était toujours nécessaire.

L'Église de France a réclamé parfois la liberté des élections épiscopales : il s'agissait d'élections par les chapitres. Le système du comité ne peut procéder que d'un « désir unique et dominant, faire disparaître tous les pouvoirs de la juridiction épiscopale. » C'est un bouleversement total, qui soumet l'autorité aux inférieurs, « et il ne peut y avoir recours en aucun cas au chef de l'Église universelle, dont l'Église reconnaît la primauté de droit divin, et dont le siège est le centre de l'unité catholique ». En regard de ces destructions, l'orateur trace un intéressant tableau de la hiérarchie, vie intime de l'Église, en vertu de laquelle « chaque évêque devient le témoin de la foi de son diocèse... Si vous ne recourez pas à l'autorité de l'Église pour entretenir les rapports des Églises entre elles, nous ne reconnoissons plus cette unité catholique qui forme l'empire de Jésus-Christ et la constitution de son Église. »

Boisgelin affirme la volonté de détruire les abus ; il propose encore une fois la réunion d'un concile national, qui traitera des questions générales, les autres étant laissées aux conciles provinciaux et aux synodes. Ce qui est d'une nécessité absolue, pour les changements fondamentaux, c'est « de recourir à l'intervention d'un concile national ou du chef de l'Église universelle. » L'archevêque savait bien que le concile était impossible, et ne serait accordé ni par l'Assemblée, ni par le roi. Il va droit au gardien de l'unité de la hiérarchie catholique, le Pape. Le discours se termine par une déclaration solennelle : le clergé ne pourra participer à la discussion d'une loi qui établit le schisme, parce qu'elle émane d'un pouvoir purement civil, en ce qui concerne la juridiction spirituelle. Enfin, il énumère encore les principales dispositions contraires à la

discipline générale de l'Eglise, auxquelles il est interdit de collaborer (1).

Le problème est très simple. C'est le catéchisme, que Boisgelin prend la peine de rappeler à l'Assemblée. Les historiens qui attribuent, plus tard, la résistance des évêques, à des arrière-pensées politiques, ont oublié le discours du 29 mai. Les sophismes de Camus ou de Treilhard, les négations têtues, les affirmations intrépides, rien de tout cela n'empêche que la Constitution civile porte atteinte à la constitution même de l'Église catholique. Cela fut énoncé complètement et clairement dès le premier jour, par un homme qui avait rompu avec les *chefs de meute*, et qui cherchait à dégager, comme il le dira bientôt, la religion de la politique. Là encore il ne s'attache qu'au bien public ; il se représente les millions de familles, troublées dans leurs consciences, inquiètes de leur patrimoine moral ; et c'est la faute capitale qu'il veut éviter à la Révolution. Il fera tout, jusqu'aux limites extrêmes du devoir, pour sauver du désordre et de la ruine les foyers catholiques français.

Il ne devait pas être écouté par l'Assemblée. Sa proposition de réunir un concile ne fut pas même mise aux voix. Treilhard, le 30, et Camus, le 31 mai, essayèrent de réfuter son discours, à grand renfort de textes. L'érudition de Boisgelin était capable de soutenir ce double assaut ; il prouve à Camus que la prétendue pragmatique de Saint Louis ne peut être une autorité ; et à Treilhard, que les créations d'évêchés faites par Charlemagne, par son oncle Carloman, ou par son fils Louis le Débonnaire, ont toujours requis le concours des deux puissances. L'archevêque, en terminant, ne peut se tenir de faire un appel désespéré à la sagesse et à la conciliation. Il proteste que sa déclaration d'abstention ne vise que le projet du comité, et non pas les amendements que peut y apporter l'Assemblée (2). Ces observations ne purent être que publiées ; la discussion générale fut close en effet le 31, après le dis-

(1) Le Hodey, t. XII, p. 109 à 113.

(2) *Observations sur les opinions* de MM. Camus et Treilhard, 15 p. in-8, s. l. n. d., publiées à la suite du discours du 29 mai.

cours de Gouttes en faveur du projet. Mais Boisgelin eut la consolation d'entendre les curés Leclerc d'Alençon et Goulard de Roanne, adhérer pleinement à ses principes, au nom d'un grand nombre de leurs collègues. Le 1[er] juin, Bonal et Dulau exprimèrent l'approbation des évêques, et on passa aux articles.

Les amendements adoptés ne firent qu'accentuer le caractère de la Constitution. Le sort en est jeté. L'Église de France, qui avait accueilli la Révolution avec l'enthousiasme des curés, avec la loyauté sinon la sympathie de la plupart des évêques, en sera tout entière la victime. L'archevêque d'Aix, en particulier, avait prouvé maintes fois que rien n'était capable d'enchaîner sa bonne volonté, et son désir d'être utile. Il ne fallut rien de moins que l'ordre de sa conscience, pour l'écarter d'une tribune, où il avait montré de la science et de l'habileté, de la douceur et du courage. Désormais il ne sera ni moins conciliant, ni moins désintéressé, ni moins actif. Mais il ne faut pas le chercher dans l'Assemblée, il n'y est plus qu'un spectateur désabusé.

CHAPITRE X

BOISGELIN ET LA DÉFENSE DE LA RELIGION
JUIN 1790-SEPTEMBRE 1792.
DE L'EXPOSITION DES PRINCIPES A LA DÉPORTATION

I. — Boisgelin renonce à la tribune. — Les pamphlétaires l'attaquent. — La commune d'Aix le dénonce. — Sa réponse. — Le roi sanctionne brusquement la Constitution civile. — On néglige le Pape; sa protestation arrive trop tard.

II. — Efforts de Boisgelin pour écarter le schisme. — Il est d'abord écouté à Rome, (juillet-octobre 1790.) — L'opposition des émigrés. — Les évêques intransigeants. — Boisgelin s'efforce de maintenir l'union dans la modération. — L'*Exposition des Principes*.

III. — L'Assemblée riposte par le décret du serment. — A Rome et à Paris, les extrémistes se font écouter. — Embarras du roi. — Les conseils de Boisgelin. — Embarras du pape. — Il incline vers la condamnation. — Boisgelin désespéré envisage le consentement forcé du pape.

IV. — Le serment. — L'organisation du schisme, janvier-février 1791. — Lettre de Boisgelin aux électeurs. — Le Bref du 10 mars. — Réponse de Boisgelin au nom des évêques députés. — Il organise dans son diocèse le culte privé, première Instruction.

V. — La fuite de Varennes conseillée par Boisgelin. — Il s'évade de Noisy. — Il écrit les *Considérations sur la paix publique*. — Les éloges de Burke. — L'attaque de Rougane. — Louis XVI consulte Boisgelin sur l'acceptation de la Constitution. — Juin-sept. 91.

VI. — Boisgelin, le comité des évêques et Salamon. — L'opposition et les manœuvres de l'internonce. — L'abbé Bonnaud.

VII. — La Législative et le second serment. — Protestation de Boisgelin. — Le veto du roi. — Voyage de Boisgelin à Mayence. — Sa deuxième Instruction pastorale. — Nov. 91.-févr. 92.

VIII. — La persécution du clergé orthodoxe. — Le premier décret sur la déportation (27 mai). — *Observations* de Boisgelin. — Veto du roi. — La déportation en masse est votée, 26 août. — Boisgelin s'embarque avec les prêtres proscrits. 18 septembre 1792.

I

Boisgelin s'en tint désormais à la déclaration qui termine son discours du 29 mai. L'Assemblée, dûment avertie qu'elle s'avançait dans le schisme, passa outre ; la discussion était devenue vaine, en face de résolutions toujours plus radicales. Cependant l'archevêque est encore assidu aux séances. Il suit les progrès de l'esprit de parti. Les titres de noblesse sont supprimés. Au fur et à mesure que la loi se forge, l'Assemblée rogne les traitements du clergé. De trente mille livres, pour les évêchés maintenus, on passe à douze mille ; de vingt mille livres de pension, prévues pour les démissionnaires, on descend à huit mille. « Il faudra prendre son party, dit Boisgelin ; il ne faut pas s'irriter contre la loy de tous les humains, la nécessité (1). » Le mouvement fédératif qui s'étend à toute la France, lui paraît la consommation de l'anarchie ; et l'Assemblée, qui l'encourage après l'avoir subi, semble renoncer à toute idée sage : « Voilà les révolutions, nous apprendrons à désirer la paix... Nos nouvelles sont d'une révolution achevée, vous sçavez que le roy approuve la fédération des régimens et des municipalités pour le maintien de la Constitution. » La destruction du clergé va toujours son train : « J'aspire à sa mort à présent, il faut finir (2). » La grande préoccupation de Boisgelin consiste désormais à former l'opinion, à l'éclairer, à établir l'unité de pensée et d'action parmi les catholiques fidèles. Il n'a plus l'illusion d'y arriver par l'influence dans l'Assemblée. En toute circonstance, c'est au public qu'il expose la doctrine même, où il voit la dernière ressource morale du pays.

Un incident lui montre les difficultés qui l'attendent dans ces nouveaux efforts, et lui fait mesurer les changements qui se sont opérés dans les esprits. L'opinion est maintenant une force confisquée par les clubs. La société des Jacobins a embrigadé dans les provinces, tous les élé-

(1) A la comtesse de Gramont.
(2) *Ibid.*

ments actifs et passionnés. Chaque ville possède son club affilié. C'est bientôt la seule voix par laquelle s'exprime le peuple ; c'est le seul organe de l'orthodoxie révolutionnaire. A Aix, les *Amis de la Constitution* forment leur société au mois de février 1790. A côté de ces jacobins, l'énergumène abbé Rive groupe bientôt dans un nouveau club, les *Frères antipolitiques*. Jusque-là, il semble que l'archevêque ait gardé dans sa ville une grande popularité. On se préparait à fêter son retour. La part brillante qu'il prenait aux débats de l'Assemblée, flattait l'amour-propre de ses diocésains. Profitant de l'émotion soulevée par la motion dom Gerle, les vicaires généraux d'Aix avaient fait signer au clergé une adresse de félicitations, remerciant Boisgelin de ses efforts « pour protéger le clergé contre les décrets de l'Assemblée nationale ». C'était le 21 avril 1790 (1). L'adresse fut publiée sans les signatures. Mais sur les entrefaites, on répandit en Provence la protestation de Boisgelin, contre le refus de déclarer nationale la religion catholique. Le club jacobin local jeta feu et flammes, comme ses congénères, contre ce qu'il appelait un outrage à la souveraineté de la nation. Son influence fut assez puissante pour engager le clergé d'Aix à se rétracter (2). Piteusement les curés et vicaires prétendent qu'ils ont donné leurs noms aux vicaires généraux, « à la hâte sans en deviner les secrets » ; qu'ils ont cédé à la crainte, bien peu fondée, de « perdre leur état et d'être destitués de leurs pouvoirs » ; qu'ils ont agi à la légère, comptant sur le secret. Rappelés à l'indépendance et au courage, par les menaces du club, ils reprochent à leur archevêque de n'avoir pas soutenu le bas clergé, ni les religieux « objet du mépris et de l'ambition des prélats ». On sait combien la conduite de Boisgelin justifie mal cette injure. D'ailleurs la diatribe est anonyme : « Le même motif qui nous a fait souscrire la première nous a empêchés de signer la

(1) Bib. Méjanes, *Recueil* F 735, t. IV.

(2) *Lettre du clergé d'Aix à Mgr. l'archevêque*, en forme d'observations sur la lettre de remerciements surprise à quelques ecclésiastiques séculiers et réguliers. 7 p. in-8, s. l. n. d. Bib. Méjanes, *loc. cit.*

seconde. » Les religieux se montrent plus résolus (1) : au nombre de 49, mineurs, capucins, dominicains, récollets, cordeliers, carmes, augustins, feuillants, doctrinaires, minimes et trinitaires, — cela laisse supposer des couvents bien déserts, — renient l'archevêque, et attestent leur soumission aux décrets de l'Assemblée. Leur exemple ranime les séculiers. Tous ensemble font amende honorable ; ils renouvellent le serment civique le 21 juin, et 32 curés, vicaires, professeurs de séminaire, contresignent le sermon patriotique du vicaire Tardieu, qui reproduit la rétractation (2). Ce n'est là qu'un épisode fort ordinaire de la pusillanimité des foules. Mais Boisgelin est amené à conserver peu de confiance dans le clergé, en apparence le plus soumis et le plus déférent.

Le mouvement entraîne la municipalité ; elle envoie à Boisgelin une protestation officielle, et en même temps le dénonce à l'Assemblée. « Je suis, écrit-il, vraiment dénoncé par la ville d'Aix à l'Assemblée, je ne conçois pas que cela puisse avoir des suites. Cependant je prépare mes réponses. Voilà les remercîmens de tout le bien que j'ay fait (3). » La majorité, saturée de dénonciations odieuses et ridicules, ne donne pas audience à celle-là. Mais l'archevêque saisit l'occasion d'expliquer aux Provençaux son rôle et ses idées. C'est le sujet d'une lettre fort intéressante (4).

Tout d'abord, l'accusé réclame hautement les droits des représentants de la nation : « Comment une municipalité peut-elle donner des loix à ses législateurs et juger ses juges ? » Avec l'ironie voilée qu'il préfère, il réclame, comme tout le monde, la liberté d'écrire. D'ailleurs il n'a pas protesté contre un décret de l'Assemblée : « Ce qu'on appelle ici une protestation, n'est que la demande d'une délibération qu'on n'a pas obtenue. » Il s'agit d'une vérité de fait : « que la religion catholique, apostolique et

(1) *Profession des religieux de la ville d'Aix* adressée à MM. les maire et officiers municipaux de la même ville. 4 p. in-8, Aix, 20 juin 1790.
(2) *Serment civique*, etc. 4 p. in-8, Aix, 1790.
(3) A la comtesse de Gramont.
(4) *Lettre de M. l'archevêque d'Aix, député à l'Ass. Nat.*, à MM. les maire et officiers municipaux de la ville d'Aix. 20 p. in-8, s. l. n. d.

romaine est la religion de l'État ». Au moment où la constitution civile met en question jusqu'à la base même de l'Église, l'archevêque s'empresse de rappeler le principe fondamental de toute société : pas de morale sans religion. Le prélat mondain, qui ne voulait pas autrefois qu'on lise ses mandements dans les salons, ne perd plus maintenant une occasion de prêcher. Voici le passage, remarquable à plus d'un titre :

« Il ne faut pas se laisser abuser par des idées philosophiques, qui peuvent se répandre dans quelques sociétés de la capitale, et qui ne sont celles d'aucun fidèle, ni d'aucune nation. La capitale n'est pas la France entière ; elle renferme elle-même dans ses murs cette infinité de citoyens attachés à la religion de leurs pères, et ses vices ne détruisent ni les vertus qui s'exercent dans son enceinte, ni celles qui règnent dans les provinces et dans les campagnes. Ce n'est pas la Religion en général, dépouillée de ses dogmes de ses préceptes et de ses cérémonies qui peut être une religion nationale ; et ce seroit sans doute une malheureuse génération que celle à laquelle on arracheroit tout à coup ses temples et ses autels. Quelle est la morale populaire qui ne soit pas fondée sur une Religion fixe et déterminée ? On n'ignore pas à quel point sont différentes et contraires les opinions de ceux qui ne consultent, dans l'ordre de la justice, que l'observation des autres et d'eux-mêmes... Un vertueux empereur avoit cru devoir embrasser dans toute leur étendue les mouvemens qui maintiennent l'ordre de l'univers, pour donner un principe à ses sentimens et des règles à sa conduite. Comment veut-on que chaque citoyen dans ses travaux, dans ses chagrins, dans ses misères, suive ces laborieuses combinaisons par lesquelles les hommes les plus instruits sentent le besoin et la difficulté de former leur propre sagesse ? Comment veut-on que le Peuple conserve ses sentimens, quand il n'en conserve pas les principes ? » C'est d'une apologétique bien élémentaire ; dans la société du XVIII[e] siècle, instruite par Voltaire, bouleversée par la Révolution, Boisgelin la sentait nécessaire.

L'Assemblée aurait donc dû reconnaître la religion de l'État. Son philosophisme a préféré la contradiction :

« Comment a-t-elle cessé de l'être, quand l'Assemblée nationale a reconnu la Religion de l'État, par les mêmes décrets qui forment la constitution civile du Clergé ? Pourquoi l'Assemblée nationale n'auroit-elle pas réglé la constitution civile de la religion juive ou protestante, comme celle de la Religion catholique, si la Religion catholique n'étoit pas adoptée comme la Religion de l'État ? » A-t-on craint l'intolérance ? « Je puis redire ici ce que j'ai dit dans les Assemblées du clergé. Mes principes sont connus. D'autres peuvent suivre la loi du moment. Je suivrai celle de ma vie entière... C'est à des évêques à substituer les paroles de Jésus-Christ aux conseils d'une politique injuste et cruelle... La vraie Religion règne par la persuasion, exige la foi, et rejette de son sein ceux qui ne la croient pas. La loi civile s'exerce par la contrainte et par la force, soumet ceux qu'elle n'a pas persuadés, et protège tous ceux qu'elle a soumis. La vraie Religion peut être unie à la loi civile et en être séparée, et telle est son influence toujours la même, qu'elle rend toutes les loix plus saintes, et les loix naturelles inviolables... Les citoyens d'une autre religion ont des droits à réclamer pour eux, et n'ont point de privilèges à réclamer pour elle. Leurs droits sont ceux de tous les citoyens, leur croyance ne doit point influer sur leur état.»

Mais l'archevêque voit venir le temps, où la situation sera retournée contre le catholicisme ; et pour lui ménager un refuge, il célèbre éloquemment la liberté de conscience : « Je puis redire avec confiance dans une Assemblée nationale ce que j'ai dit dans une Assemblée du clergé (1). Ce n'est point la Religion qui peut prononcer des loix de force et de contrainte ; c'est la puissance civile, et nous enseignons qu'aucune puissance ne doit opposer la force et la contrainte à la loi de la conscience. Une religion persécutée est la liberté qu'on opprime. Laissons l'intolérance civile aux religions fausses, puisque l'erreur

(1) Cette phrase semble indiquer un emprunt au discours que Boisgelin fût empêché de prononcer, pour appuyer la motion dom Gerle. Le passage est emprunté tout entier aux *Réflexions sur l'Esprit des lois*, L. XXIV, c. 1.

est leur partage, et ne souffrons pas que la vérité sainte soit altérée par des rigueurs contraires aux principes du christianisme et de l'humanité... La vraie Religion est la plus libre de toutes les pensées des hommes, parce qu'elle descend du ciel, parce qu'elle est fondée sur la foi, et parce qu'elle se place elle-même dans le secret de la conscience... La vraie Religion doit fonder son empire sur la foi, sur les promesses et les vertus qu'elle enseigne et qu'elle inspire, et la vérité sainte doit triompher avec le tems, par le progrès même des connoissances humaines. Il faut douter de la vérité pour employer d'autres armes que celles de la persuasion. L'intolérance est l'injure la plus cruelle que l'autorité puisse faire à la Religion. »

La lettre se termine par une sorte d'adieu, noble et émouvant, à cette Provence tant aimée et si bien servie, dont la persécution commençante va écarter l'archevêque à jamais : « Vous ne pouvez plus méconnoître mes sentimens. Je ne vous rappellerai pas les services que j'ai rendus à la province, pendant vingt années d'une administration utile sans effort, sans menace, et sans aucun emploi du pouvoir arbitraire, ni les services les plus récens dont la ville d'Aix ne peut avoir sitôt perdu le souvenir (1). Il n'y a pas un seul homme dans la province, qui puisse faire entendre une plainte personnelle, parce qu'il est vrai que j'ai toujours éprouvé le désir d'obliger ou le regret sensible de faire un refus. Mais les devoirs qu'on a remplis ne justifient pas l'oubli de ceux auxquels on manque. Je puis vous dire avec confiance : J'ai défendu la propriété des biens de l'Eglise, et je n'ai point protesté. J'ai parlé avec force contre les aliénations des biens ecclésiastiques, et je n'ai point protesté. Il s'agit à présent de la Constitution du Clergé. J'ai rappellé les faits, les canons et les loix, et loin d'opposer des obstacles, j'ay cherché le moyen de les applanir par un sage concours des formes civiles et canoniques. Je vous ai parlé comme un Évêque et un citoyen, et j'espère pouvoir remplir tout ce que je dois à la Religion et à la nation. »

(1) Le maintien d'Aix comme chef-lieu de département.

Il n'y a pas un mot de cette profession de foi, que la conduite de Boisgelin n'éclaire et ne justifie.

En commençant sa lettre, il avait revendiqué les droits du député. Il ne parle plus en terminant, que de son devoir d'évêque et de citoyen. On lit dans les procès-verbaux de l'Assemblée, au 1er juillet 1790 : « Sur un congé demandé par M. l'archevêque d'Aix, l'Assemblée lui a permis de s'absenter pour six semaines, à compter de la fin du présent mois. » La santé de Boisgelin, toujours faible, était très éprouvée par une année de travaux sans répit, dans cette atmosphère de fièvre et de catastrophe. Il profite de son congé pour se reposer à Noisy, sans jamais cesser de suivre les affaires. Cependant, après le mois de septembre, il paraîtra rarement dans l'Assemblée. Il souffre de la gorge et des yeux ; il n'est pas d'humeur batailleuse ; il n'a pas le goût des manifestations bruyantes. C'est à Bonal qu'il laisse désormais le devoir ingrat de porter à la tribune les protestations de l'épiscopat ; et à Maury, le plaisir d'exaspérer les adversaires par une opposition brillante, hardie, violente, autant qu'inutile. Il croit avoir mieux à faire que de tenir le rôle de Cassandre ; il n'a ni les moyens physiques ni l'insolence heureuse du condottière ecclésiastique.

Les différences entre l'attitude de Maury et celle de Boisgelin, n'étaient pas pour arrêter les libellistes. L'un d'eux (1), au moment de la Fédération, leur prête le même fanatisme royaliste. Il n'y aurait rien à signaler, dans cette médiocre parodie blasphématoire, mêlée d'insultes grossières à l'adresse de la reine, si l'on ne faisait bénir à l'offertoire, par l'archevêque d'Aix, les poignards des conjurés aristocrates, qu'on excite à tout tuer au Champ-de-Mars. Or, il n'y a rien que Boisgelin redoute et abhorre autant que la guerre civile. Un autre pamphlet (2), bien faux et

(1) *Messe au Saint-Esprit à l'occasion du pacte fédératif*, célébrée par l'archevêque d'Aix et chantée par l'abbé Maury, grand chantre du parti aristocratique, s. l. n. d. 32 p. in-8. — Quelques attaques contre Bailly et Lafayette font attribuer ce factum au parti Orléans.

(2) *Le livre rouge*, ou liste des pensions secrètes sur le trésor public 3e et 4e livraison, br. petit in-12, Paris, 1790. — Imprimé en rouge sans doute pour justifier le titre. Le texte est de la pure fantaisie.

bien méprisable, l'accuse de 500 mille livres de rente, sans compter 25 mille livres de pension pour servir de supplément à son archevêché et à ses six abbayes ! On le peint comme « un évêque emporté, menaçant, désespéré », dont on doit se méfier « presqu'autant que de Mirabeau et de l'évêque de Langres ». C'est de la basse incohérence.

Cependant Boisgelin est loin de rester inactif. La Constitution civile est votée. Le premier effet, c'est d'exciter, au dehors comme au dedans, une agitation contre-révolutionnaire. Il faudrait en profiter pour inspirer aux meneurs crainte et sagesse. L'archevêque a-t-il cru un instant la chose possible ? « On parle de mouvemens de M. le comte d'Artois. On ne parle que du roy de Sardaigne et des Suisses. Rien d'Espagne ny du roy de Hongrie ny du roy de Prusse. Combien il est fâcheux que jamais personne ne s'entende !... M. Necker a écrit tendrement à la baronne (1), qu'il voyoit bien que les bruits de son départ avoient fait baisser les billets, et qu'il étoit trop bon citoyen pour ne pas se sacrifier à la chose publique. Il assure donc qu'il reste et qu'on peut rassurer la nation... D'ailleurs les fédérés s'en retournent pleins de mépris pour l'Assemblée... je commence à croire que cette Assemblée est perdue... Je m'occuppe à présent des affaires du clergé, il s'agit de nous épargner des persécutions, je n'en désespère pas (2). »

Tel est en effet son principal objectif. Il aurait voulu pour cela raffermir la volonté du roi, donner au pape l'impression d'un clergé parfaitement uni, et opérer une concentration puissante de l'opinion catholique.

Or, il ne se peut rien voir de plus faible et de plus incertain, que la conduite du roi et de son gouvernement. La constitution civile avait été votée le 12 juillet : elle est sanctionnée par le roi dix jours après. Pourquoi cette hâte ? Pourquoi frapper ainsi d'impuissance, dès le début, les efforts des esprits sages et modérés ? L'état de l'opinion excusait-il un pareil empressement ? La journée de la Fédération avait en somme tourné à l'avantage du roi. Les

(1) Mme de Staël.
(2) A la comtesse de Gramont, fin juillet 1790.

manifestations de loyalisme n'avaient pas cessé depuis le 14 juillet. Les provinces, par leurs délégués, avaient prouvé la persistance du prestige monarchique. Sans doute, les meneurs de l'Assemblée s'agitaient fort, pour que leur œuvre fût consacrée. L'armée était peu sûre ; les fédérations de régiments avaient énervé la discipline, et dans peu de jours éclatera la révolte de Nancy. Mais la facilité même avec laquelle on vint à bout des Suisses de Châteauvieux, montre qu'il restait encore des troupes fidèles.

Il semble bien que le roi ait cédé à un calcul contre-révolutionnaire. On lui fit croire, que pour profiter de l'émotion des provinces et de l'agitation fomentée par les émigrés, il fallait pousser les choses au pire. Funeste tactique trop souvent employée ; ce machiavélisme aurait au moins voulu, pour réussir, ce qui manquait au roi : la constance dans les desseins et la force matérielle. Boisgelin, tous les esprits justes et clairvoyants, savaient combien pareilles chimères étaient funestes. Un prêtre aixois, l'abbé de Bonneval, député du clergé de Paris, envoie au cardinal Zelada, secrétaire d'État, un mémoire qui dénonce la pression exercée sur Louis XVI, pour lui arracher la sanction immédiate de la constitution civile (1). Dès le 5 juillet, avant le vote final, le nonce Dugnani écrit à Zelada que le parti aristocrate pousse le roi à sanctionner ; Louis XVI prouverait ainsi par un acte si manifestement contraire à ses sentiments, qu'il n'est pas libre, et déclencherait l'intervention des cours étrangères. « M. l'archevêque d'Aix, ajoute le nonce, pense ainsi et fait tous ses efforts pour empêcher cette sanction. » Elle devait en effet rendre inutiles les négociations avec le Pape, seule planche de salut de l'Église gallicane (2).

Il est impossible de ne pas s'étonner de la désinvolture de la cour de France, en pareilles conjonctures, à l'égard de la papauté. C'est la continuation des anciens errements monarchiques. Sans remonter jusqu'à Louis XIV, on sait

(1) E. Griselle, *Œuvres inédites de l'abbé de Bonneval*, sur la Révolution, in-8, Paris, 1897.

(2) A. Mathiez, *Rome et le Clergé français sous la Constituante*, in-12, Paris, 1911, C. IX.

comment les états catholiques en ont usé avec Clément XIII et Pie VI. Le temps n'est pas encore revenu, où le Pape représente d'abord à tous les yeux la majesté de Jésus-Christ et sa vivante parole. Pendant tout le XVIIIe siècle, le prestige de Rome n'a cessé de s'affaiblir. On ne s'attaque plus à son pouvoir temporel, ni à son action politique, qui est nulle. C'est son magistère doctrinal qu'on oublie, qu'on violente ou qu'on rabaisse. Le plus intelligent des papes du XVIIIe siècle avait éprouvé très vivement le sentiment de cette décadence. Voici ce que rapporte un témoin oculaire, l'abbé de Véri, alors auditeur de Rote : « Benoît XIV le prévoyoit quand il fut pape, il voulut se promener à pié dans la rue du Cours suivant son usage précédent et celui de tous les habitans. Son maître de cérémonie lui représenta qu'il n'étoit pas décent que le pape à pié se confondit avec tout le peuple. — Laissez-moi faire par goût, lui répondit-il, ce que mes successeurs feront par nécessité. — Lorsque ses ministres et les habitans de Rome critiquoient ses complaisances pour les cours, dans ce qu'elles lui demandoient de contraire à l'étendue précédente de l'autorité pontificale, il y répondoit : Nous sommes encore trop heureux qu'elles demandent notre consentement. » On sait ce qu'il en coûta d'amertumes et de vexations à Clément XIII, pour défendre les Jésuites ; Clément XIV ne recouvra qu'en les sacrifiant, Avignon et Bénévent. Pie VI, dans son voyage à Vienne, n'obtint de Joseph II qu'un dédaigneux respect, plus pénible que l'insolence ouverte. Louis XVI lui-même décida de ne plus demander le chapeau de cardinal pour aucun de ses évêques. Ce n'était plus qu'une décoration privée de rayonnement. « Je dis décoration parce que maintenant c'est à ce seul point que se termine la dignité de cardinal, couleur nouvelle en rouge, titres nouveaux dans les lettres et quelque revenu de plus. C'est tout pour eux. Leur importance dans les états de la chrétienté est éclipsée, depuis que ce soleil du Saint-Siège qui les éclairoit, se ternit de plus en plus (1). » A la veille même de la Révolution, la situation

(1) Journal de Véri, 1785. C'est l'année de la grande promotion cardinalice, à laquelle Louis XVI refusa de participer.

s'était encore aggravée ; les états secondaires se donnaient aussi, sans prétexte, le plaisir d'humilier le pape. « La fable du lion mourant ne tardera pas à s'appliquer à la puissance pontificale. Les souverains catholiques lui ôtent successivement quelqu'une de ses prérogatives ; la liste en seroit longue si je rappelois celles dont elle a été dépouillée de mon vivant, et surtout depuis que j'ai quitté Rome », c'est-à-dire depuis 1765. Véri fait cette réflexion en 1788 : le roi de Naples donne le coup de pied de l'âne, en refusant au pape l'hommage traditionnel de la *haquenée blanche* (1). C'était une pure cérémonie symbolique, qui prolongeait d'un an l'investiture fictive du royaume de Naples. Cette marque de vassalité parut subitement ridicule et inutile, et le pape en fut réduit à des protestations que personne n'écouta.

On avait donc pris, dans l'Europe catholique, l'habitude de négliger le Saint-Siège et d'agir sans lui. En France, la commission des réguliers, mi-laïque mi-ecclésiastique, avait supprimé des centaines de couvents, sans se soucier d'une permission et d'une approbation. Depuis le commencement de la Révolution, les mesures contre le clergé avaient été approuvées par le roi, sans coup férir, et sans qu'on eût même la pensée de consulter Rome ; ainsi : l'abolition des dîmes, la suppression des annates, la destruction des ordres religieux, la vente des biens ecclésiastiques. Le concordat de 1516, qu'un informateur romain bien peu clairvoyant croyait inébranlable au début des États généraux, s'en allait en pièces (2).

Il s'agissait maintenant de tout autre chose. Boisgelin dans son discours du 29 mai, avait dénoncé le schisme, et indiqué le seul moyen de le prévenir : le recours au Pape. Louis XVI et ses ministres ne l'ont pas compris immédiatement. La piété du roi est hors de doute, mais il faut tenir

(1) La veille de la Saint-Pierre, le ministre de Naples amenait en grande pompe la haquenée blanche dans la Basilique; moyennant quoi, le pape accordait l'investiture annuelle. Le cheval regagnait ensuite les écuries du palais Colonna, et servait plusieurs fois. Véri le reconnaissait chaque année.

(2) Ar. Aff. Etr. Fr. 1403, f° 179. Mémoire sur les intérêts du Souverain Pontife relativement aux Etats-Généraux.

compte des dates. Ce n'est pas encore l'heure où on pourra écrire : « Le roi se conduit dans son intérieur comme un homme qui se prépare à la mort (1). » Tant que tout espoir n'est pas perdu, que les intrigues lui promettent la délivrance, ses sentiments personnels, de catholique docile et fidèle, n'influent pas sur sa politique. Il laisse ses ministres parler comme Choiseul, en hommes *éclairés*. Notre ambassadeur à Rome, Bernis, seconde fort bien leurs calculs. Le 13 janvier 1790, il écrit avec une résignation philosophique : « Le clergé ainsi que tous les hommes sait qu'il doit mourir, mais il en ignore l'époque ; il doit regarder cette incertitude comme un bienfait de la Providence, dans les bras de laquelle tout chrétien et tout homme doit se jetter aujourd'hui (2). » Le cardinal unit ses efforts à ceux de Montmorin pour empêcher le pape d'intervenir. C'est ainsi qu'une Encyclique préparée pour la France, en mars 1790, n'est pas envoyée ; seule une allocution secrète au consistoire du 29 mars, exprime les craintes du Souverain Pontife (3). Lorsque Pie VI, le 15 mai 1790, annonce un jubilé, Bernis promet qu'il ne songe pas à « réveiller le fanatisme », et l'excuse véritablement de faire appel aux prières des fidèles. Montmorin insiste pour que ces prières ne s'étendent pas à la France. Et Bernis d'écrire alors au pape son incroyable billet du 8 juin. Le même jour, avec une ironie attristée, Pie VI répond qu'il ne demandera que les prières de l'État romain, moins Avignon et Bénévent, « en sorte que votre cour ne saurait avoir le plus petit motif de craindre aucun danger (4) ».

Cependant, le Pape, qu'on ne songe toujours pas à consulter, a recueilli les avis alarmés du nonce. Le 10 juillet 1790, il se décide à prévenir le roi, que la Constitution civile est schismatique. C'est la consécration de la thèse de Boisgelin. Mais, si la matière n'était si grave, on

(1) Lettre de Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau, au comte de La Marck, *Corresp.*, t. III, p. 298.
(2) Ar. Aff. Etr. Rome, 912.
(3) A. Mathiez, *loc. cit.*, C. IV, p. 142.
(4) Ar. Aff. Etr. Rome, 912.

pourrait dire que le cabinet de Louis XVI joue à cache-cache avec le pape. On lui demande son avis, et l'on se décide sans l'attendre ; s'il parle de lui-même, on ne l'écoute pas. La lettre pontificale arrive à Paris le 23 juillet ; c'est la veille que, brusquement, le roi a donné la sanction. Ce mécompte, voulu ou forfuit, se reproduira plusieurs fois. L'avertissement de Pie VI dut cependant commencer, trop tard, à éveiller les remords de Louis XVI.

Le pape avait quelque confiance dans la présence, au conseil, de deux archevêques, Cicé et Pompignan. Or, ils entrent à fond dans le jeu d'une diplomatie timide et cauteleuse. Cette lettre pontificale, qui condamne la mesure déjà prise et demande les avis de l'épiscopat, ils l'étouffent. Boisgelin répondant au nom de ses collègues, au Bref du 10 mars 1791, attestera solennellement qu'il ne l'a pas connue. Le 11 novembre 1790, dans une lettre au roi, il souligne le défaut de suite et de clarté de la conduite gouvernementale : « Il paroît que le Pape a désiré de connoître nos sentimens. La proclamation du Roi (la sanction) publiée avant sa réponse a changé les circonstances dans lesquelles V. M. lui avoit écrit. (1) » Tout ce que les deux archevêques ministres ont pu faire, c'est de mettre à la sanction du roi, la seule réserve très vague qu'il prendrait les mesures nécessaires. Le 20 juillet, le conseil royal a repoussé, comme inutile, l'addition : de concert avec le St Siège. La faute consommée, Pompignan et Cicé cherchent, comme une absolution, l'agrément de leurs collègues, Boisgelin et Fontanges. Le trop habile Cicé affirme, dans une lettre à Dillon, qu'ils jugèrent la formule adoptée « la meilleure et même la seule que permissent les circonstances ». Qu'auraient-ils pu faire d'ailleurs, que d'accorder cette satisfaction de politesse au garde des sceaux (2) ! Par une ironie digne de cette triste époque, c'est un archevêque qui a contresigné la Constitution civile.

(1) Armoire de fer, *Troisième Recueil*, n° 75.
(2) A. Mathiez, C. IX.

II

Boisgelin était consterné. Son plan se brisait avant d'être mis en œuvre. Sa tactique était de rendre la loi viable, puisqu'il était impossible que l'Assemblée y renonçât ; de se prêter même de bonne foi à en faciliter l'exécution ; et surtout de barrer la route au schisme par une entente avec le pape (1). « Monseigneur d'Aix, écrit le nonce dès le 28 juin, adjure Sa Majesté au nom du clergé, de procurer les moyens de garantir les formes canoniques dans les décrets de l'Assemblée nationale... La majeure partie des évêques a chargé Mgr d'Aix de pourvoir à la délimitation des évêchés... Quant aux évêchés actuels qui doivent être supprimés, je crois qu'il n'y aura pas de difficultés, les titulaires s'en démettront spontanément (2). » Tant de bonne volonté était devenue inutile.

Voici donc l'état des choses au 1er août. Le roi, sans recours au pape, a approuvé la Constitution civile. La logique de la situation prête toute sa force aux ennemis du clergé ; peuvent-ils vouloir autre chose que la mise en vigueur d'une loi sanctionnée ? Ils ont le droit de crier à la duplicité et à la trahison, si le pouvoir exécutif ne fait pas honneur à sa signature. D'autre part, l'Assemblée repousse expressément toute entente avec Rome, et refuse de suivre son comité ecclésiastique, dans le sentier étroit et incertain « des mesures nécessaires ». Boisgelin comprend ainsi la question ; il prévoit toutes les difficultés qui vont suivre. La volonté du roi n'a rien su garantir. Le seul espoir de garder la paix religieuse et d'écarter le schisme, c'est que le Pape suive le Roi, et ne s'oppose pas à l'essai de la nouvelle constitution. Dès le 26 juillet, le nonce avertit Zelada que l'archevêque d'Aix, celui de Toulouse, l'évêque de Clermont, veulent écrire au pape,pour appuyer les démarches du roi. « Les deux

(1) Sa politique est soutenue par Barruel, *Journal ecclésiastique*, juin et juillet 1790.

(2) A. Mathiez, C. V, p. 198.

premiers sont venus chez moi ces jours-ci et m'ont constamment répété que c'était une nécessité extrême que le Saint Père daignât, seulement en manière provisoire, pourvoir à cela, parce que tout retard rendrait la chose périlleuse pour ses conséquences. » Bernis reçoit dans ce sens des instructions, rédigées par Cicé et Pompignan (1).

Comme on va le voir à chaque pas, tout le problème est déjà posé, et Boisgelin ne fera qu'obéir toujours à la même hantise : empêcher à tout prix que les pasteurs légitimes ne soient remplacés par des intrus. Il déploie la plus grande activité. Le 18 août, Bernis écrit à Montmorin : « M. l'archevêque d'Aix m'a fait passer une lettre pour le pape, pleine de sagesse et de lumières. Je l'ai envoyée sur le champ à Sa Sainteté, et je répondrai par le prochain courrier à celle que ce prélat m'a fait l'honneur de m'adresser. » Puis en post-scriptum de sa main : « J'ai trouvé un instant pour répondre aux lettres de M. l'archevêque d'Aix, je vous prie donc, monsieur, de luy faire parvenir ma lettre ci-jointe (2). »

M. Mathiez, qui a porté le plus de lumière dans ces difficiles négociations, reproche vivement à Pie VI de s'être préoccupé d'abord des affaires d'Avignon, d'avoir en quelque sorte laissé le mécontentement du souverain temporel, peser sur les décisions du chef de l'Église. Avignon s'était révolté en juin 1790 ; le 12, les émeutiers avaient réclamé l'union à la France. Il était impossible au pape de rester indifférent, et de ne pas demander au gouvernement français quelles étaient ses intentions. Il traite l'affaire par son secrétaire d'état et par son nonce, c'est assez naturel. Le même courrier porte les dépêches sur Avignon et sur la Constitution civile, on ne saurait s'en étonner. C'est donc, semble-t-il, intenter à Pie VI une accusation gratuite, que de supposer qu'il a lié les deux négociations, et mis comme condition à sa condescendance doctrinale, le respect de ses droits souverains. Dès le 10 mars 1790, Avignon étant encore sinon paisible du moins soumis,

(1) A. Mathiez, C. IX, p. 259.
(2) Ar. Aff. Etr. Rome, 912.

Bernis transmet à sa cour ce grave avertissement, qui fait déjà prévoir la fermeté du Pontife : « Le devoir la conscience et l'honneur forceront Pie VI malgré lui à rompre le silence, que par de bonnes vues, je lui avois fait observer si longtemps. Il comprend bien que ses exhortations et ses réclamations seront inutiles, mais le cri de la conscience, de l'honneur et de la réputation l'obligent devant Dieu et devant les hommes, à faire ce qui dépend de lui ; après quoi il n'aura aucun reproche à se faire à lui-même et l'honneur du Saint-Siège sera sauvé (1). » On peut remarquer enfin, que malgré la satisfaction obtenue pour Avignon, le retrait des troupes françaises le 16 janvier 1791, le pape n'en promulgue pas moins le Bref de condamnation, le 10 mars suivant.

Non, l'intérêt en jeu, l'existence même du catholicisme en France, était trop grave, pour que des considérations temporelles secondaires aient exercé une influence décisive. La cour romaine était habituée, depuis plus d'un siècle, à voir la France mettre prestement la main sur Avignon. L'anxiété du pape avait d'autres motifs plus redoutables. Après les avis de Boisgelin et des archevêques ministres, après la brusque décision du roi, il a cherché d'abord, avec ardeur, les moyens de conciliation. Le 1er septembre, Bernis écrit à Montmorin : « Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le Pape et les têtes les plus sages du Sacré-Collège désirent de bonne foi et très vivement, que Dieu leur inspire quelque moyen canonique de tranquilliser les consciences de l'Église gallicane... Mais l'honneur et la conscience ont des bornes que le Saint-Père et son conseil ne sauroient franchir (2). » Un élément fatal de désaccord, c'est la différence d'allure entre les deux pouvoirs en présence. D'un côté, une Assemblée enfiévrée, emportée par un courant irrésistible, accumule les ruines et les constructions ; de l'autre, Rome éternelle et patiente, habituée à peser longuement les droits et les devoirs des consciences, éclaire minutieusement les décisions qui intéressent une foi immuable.

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 912.
(2) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

A Paris, dans les clubs et au Manège, un mouvement de jour en jour plus violent réclamait l'exécution de la loi. Le clergé opposait la force d'inertie. Les administrations locales, suivant leur humeur, s'en accommodaient ou s'en irritaient. Les incidents se multipliaient, créant partout le conflit et le désordre, depuis la grande insurrection de Jalès jusqu'aux hourvaris locaux. Il se produisit alors un véritable effort contre-révolutionnaire (1). Dans l'ensemble du pays, la mise en train de l'organisation presbytérienne rêvée par la Constituante, se heurtait à l'impossibilité, faute de sujets. De là les plaintes des clubs, les délibérations des directoires (2), la résolution, dans l'Assemblée, de briser cette résistance. D'autre part, plusieurs évêques, après la résignation des premiers jours, avaient repris cœur à l'opposition. Des mandements énergiques avaient suivi la manifestation de l'évêque de Tréguier (14 juillet 1790). L'union des évêques, signalée par le nonce comme à peu près complète à la fin de juin, est désormais brisée. Des avis d'intransigeance, auxquels ne manquent pas les arguments théologiques, commencent de se heurter, à Rome, aux conseils de ménagement et de conciliation.

Le pape réunit le 24 septembre une commission spéciale de vingt cardinaux ; dans sa lettre du 29, Bernis annonce que le pape méditera leurs avis pendant les vacances et donnera sa décision en novembre. « Le grand point, ajoute-t-il, est d'éviter le schisme. Quelques-uns de nos évêques ont bien de la chaleur, et d'autres sont bien tièdes (3). » Cependant, quoique contrebattue, l'opinion de Boisgelin paraît rester dominante jusqu'à la fin d'octobre : « Je joins ici, monsieur, écrit Bernis le 20 octobre, la réponse que je dois à M. l'archevêque d'Aix. Il m'a écrit par ce courrier une lettre très judicieuse, j'ai cru devoir la mettre sous les yeux de Sa Sainteté, qui estime les talents et la sagesse de ce prélat. J'ai demandé en même temps au Pape audience... Je vois, monsieur, par un billet que le Pape vient de

(1) Ferrières, *Mémoires*, L. VI.

(2) Le directoire des Bouches-du-Rhône proteste vivement contre les mesures dilatoires des archevêques d'Aix et d'Arles.

(3) Ar. Aff. Etr. Rom, 913.

m'écrire, que l'extrait de votre dépêche et la lettre de M. l'archevêque d'Aix lui ont fait impression. Il désire vivement que la suspension de l'exécution des décrets relatifs au clergé soit accordée à nos évêques. Sa Sainteté compte beaucoup sur la religion du roi, sur vos bons offices, ainsi que sur le zèle éclairé de l'archevêque d'Aix (1). » Gagner du temps, permettre à Rome de répondre, en attendant maintenir les positions et empêcher l'élection de nouveaux évêques, tel est le but poursuivi par Boisgelin.

Cependant la réponse ne venait toujours pas. Après l'avis défavorable de la commission cardinalice, le Pape se borne à demander plus explicitement les conseils de l'épiscopat français (2). Or, on a vu qu'il n'était plus uni dans ses désirs ; et c'est l'époque précise, où les intransigeants se font écouter à Rome. « Le Saint Père, écrit Bernis le 27 octobre, avait lu avec attention la dernière lettre que m'a écrit M. l'archevêque d'Aix, dont il estime les talents. » C'est déjà plus de froideur, on ne parle plus de sa sagesse. Et Bernis note que plusieurs évêques ont adressé les lettres les plus pressantes à Sa Sainteté ; on en devine le ton.

Sans se décourager, Boisgelin travaille à rallier l'unanimité de ses collègues. C'est l'objet, et le résultat apparent, de l'*Exposition des Principes* (3) ; dernier effort de Boisgelin pour assurer la paix religieuse, dans la fidélité à l'Église. Mais il répond au Pape, sans connaître encore ses Brefs du 10 juillet. La réponse est donc viciée à l'origine par un malentendu. Au milieu des passions contraires, l'essai d'union est destiné à rester inefficace. C'est du moins une nouvelle preuve de la souplesse d'esprit, de la facilité de travail, de l'habileté conciliante du prélat. En quinze jours, il résume à la fois son discours du 31 octobre 1789, son opinion sur les religieux, son discours du 12 avril 1790, et développe son discours du 29 mai. Il essaie encore une fois de démontrer, à gauche, que la Constitution civile viole

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

(2) Sa lettre arrive à Paris, au plus tôt le 9 octobre 1790. — Mathiez, C. X.

(3) *Exposition des Principes sur la Constitution du Clergé*, 55 p., in-8, suivies de 25 p. de textes. Paris, 30 octobre 1790.

des principes qu'un bon catholique ne peut abandonner ; à droite, qu'il faut aller aussi loin que possible dans les concessions, pour sauvegarder l'enseignement de la foi et l'unité du culte. Il n'y a donc, à proprement parler, rien de nouveau dans l'*Exposition*. Boisgelin avait lui-même dit à la tribune tout ce qu'elle contient. On ne peut pas dire que l'*Exposition des Principes* ait assuré le Pape de l'obéissance des évêques et fortifié son intransigeance. L'appel au pape est proclamé aussi explicitement dans le discours du 29 mai ; il s'y trouve à côté des mêmes moyens et des mêmes souhaits de conciliation.

De nouveau, Boisgelin établit le caractère essentiel de la juridiction de l'Eglise : « Tels sont les pouvoirs que l'Église ne tient point des souverains de la terre, et qu'ils ne peuvent lui ravir. » Il est donc impossible d'agir sans elle dans son domaine. A ce sujet, l'archevêque revient longuement sur le respect dû aux vœux de religion : « Les citoyens sont appelés d'un bout de la France à l'autre, à prêter le serment civique ; et ce n'est pas en autorisant les religieux à faire un parjure, qu'on pourroit faire sentir aux citoyens la nécessité d'accomplir un serment. » Les moines échappés de leur couvent étaient le grand espoir de la Constitution civile. Comme les religieuses ont à peu près partout manifesté une courageuse fidélité, Boisgelin leur rend ce nouveau témoignage : « Nous pouvons assurer, par une expérience suivie, qu'il en est bien peu qui n'éprouvent pas le désir, et même le besoin de vivre dans leur état... C'est la religion qui remplit leur solitude et conserve ou ramène la paix dans leur société. On ne pourroit pas les arracher à leur cellule, à leur église, à leur maison, sans leur faire éprouver le tourment le plus sensible... On sçait combien leur piété constante, leur attention concentrée dans leurs occupations, leur douce activité, leur sensibilité pleine d'intelligence, les rendent propres à soulager les besoins de l'humanité souffrante. »

Le passage le plus intéressant est celui où l'auteur réclame, au nom de la liberté, le droit pour l'Église, de s'organiser ; le même droit qu'on reconnaît aux protestants. L'opposition des évêques à la loi leur est comman-

dée par les fidèles, avides de cette liberté : « C'est leur propre conscience qui s'élève comme un rempart autour de la cité sainte, et qui nous trace à nous-mêmes nos droits et nos devoirs. »

Boisgelin rappelle enfin les moyens qu'il a proposés pour établir le concert entre les deux puissances, les seuls capables de tirer la loi de l'impasse, où l'enferme la résistance passive : « Nous avons proposé la convocation d'un concile national... Nous avons réclamé selon les formes antiques de l'Église gallicane, le recours au chef de l'Église universelle... Nous avons enfin demandé que l'Assemblée nationale suspendît l'exécution de ses décrets dans les départemens, jusqu'à ce que l'Église ait manifesté son vœu par la voix de son chef visible... Il n'y a pas de moyens légitimes d'examen, de conciliation et de décision que nous n'ayons proposés, et nous aurons du moins l'avantage de n'avoir rien négligé, pour le maintien des principes, dans les dispositions d'un ministère de concorde et de paix. » Mais l'Assemblée n'a même pas discuté les moyens offerts : « Son silence est l'aveu de la justice et de la nécesstié de nos réclamations... ce n'est point selon les intérêts politiques et les différences locales qu'on peut changer les principes d'une religion, dont les dogmes sont les objets d'une foi surnaturelle, et dont la morale est universelle... Nous voulons éviter le schisme... Nous ne pouvons pas transporter lé schisme dans nos principes, quand nous cherchons dans notre conduite tous les moyens d'en préserver la nation... Nous pensons que notre premier devoir est d'attendre avec confiance la réponse du successeur de Saint Pierre, qui, placé dans le centre de l'unité catholique et de la communion, doit être l'interprète et l'organe du vœu de l'Église universelle. »

On peut dire que le clergé de France tout entier fit siennes les conclusions de Boisgelin. Le 30 octobre, l'*Exposition des Principes* porte les noms des trente prélats députés, présents à Paris. Seul, Talleyrand s'est abstenu. Puis 98 curés ajoutent leurs signatures, le 19 novembre. C'est pour répondre « à un ouvrage auquel ont adhéré 27 députés ecclésiastiques, l'auteur ayant reproché aux évêques de

s'être isolés et de n'avoir pas joint à leurs signatures, celles des curés députés qui étoient de leur sentiment ; les soussignés pour repousser une telle inculpation et rendre hommage à la vérité, se sont déterminés à manifester cette adhésion (1). » C'était donc au moins la moitié des curés députés présents qui s'unissait aux évêques, pour la première fois depuis le début de la Révolution. (La noblesse avait fait, en avril, de la protestation en faveur de la motion dom Gerle, une machine politique, et les curés s'étaient abstenus en masse.) En réalité, c'en était la majorité, car une note déclare : « La liste des ecclésiastiques députés à l'Assemblée, adhérans à l'Exposition des Principes seroit plus nombreuse ; mais plusieurs pour certaines considérations, n'ont pas jugé à propos de rendre leurs signatures publiques. » Enfin, tous les évêques de France successivement envoyèrent leur approbation. En février 1791, ils seront au nombre total de 142.

III

La manifestation ne pouvait pas être plus imposante. La majorité de l'Assemblée fut émue surtout de la défection d'un si grand nombre de curés. Mise une fois de plus en face de sa présomption, elle n'en fut que plus décidée à faire exécuter la loi. L'amour-propre blessé, à défaut du parti-pris janséniste ou philosophique, sans parler de l'entraînement et de la crainte, fut intéressé à mettre en œuvre, l'audacieuse et imprudente innovation. Mirabeau, le 26 novembre, se fait l'interprète de l'émotion générale. Il essaie d'en profiter pour engager l'Assemblée dans les voies impraticables d'une rigueur exagérée. Il se livre, contre l'*Exposition des Principes*, symbole et manuel de la résistance, à une attaque extrêmement vive (2) : « Quelle

(1) *Liste* des évêques députés à l'Assemblée nationale qui ont signé l'Exposition des Principes sur la Constitution du clergé, des autres ecclésiastiques qui y ont adhéré, et des évêques qui ont envoyé leur adhésion, 14 p. in-8. s. l. n. d.

(2) *Moniteur*, 1790, n° 332.

est en effet cette exposition, qui vient à la suite de tant de protestations et de déclarations turbulentes, susciter de nouvelles interruptions à nos travaux et de nouvelles inquiétudes aux bons citoyens ? Ne balançons pas à le dire : c'est encore ici la ruse d'une hypocrisie qui cache sous le masque de la piété et de la bonne foi, le punissable dessein de tromper la religion publique et d'égarer le jugement du peuple. » Mirabeau trouve insupportable que ce soient des évêques députés qui prennent une telle initiative. Mais engagé avec la cour, dans les manœuvres qui doivent *enferrer* l'Assemblée, il a surtout peur de la conciliation. Il veut écarter tout retour de raison et de modération : « Pour démêler le caractère faux et perfide, qu'on s'est vainement efforcé de couvrir de tous les voiles d'une raison modérée et d'une religion sage et tranquille, il vous suffira de remarquer les paroles qui terminent cette étrange Exposition. » C'est l'appel au pape. Le dénoncer est un moyen sûr de succès. La passion froide et clairvoyante de Camus s'empare des arguments de Mirabeau, en écartant ses violences calculées. L'Assemblée s'en tiendra au serment à terme fixe proposé par ses comités (1).

Après avoir précipité, cristallisé pour ainsi dire, les dispositions de l'Assemblée, l'*Exposition des Principes* allait-elle du moins paraître devant le Pape, avec la force d'un témoignage incontesté ? L'épiscopat tout entier la signe ; mais on peut se rendre compte que les sentiments des signataires sont bien différents. Boisgelin avec la plupart des évêques députés, est-il besoin de le redire ? voulait sincérement la conciliation ; il s'en remettait au Pape, du soin d'étendre les concessions aussi loin qu'il était nécessaire. Il voyait le danger de près. D'autres évêques adoptaient avec plus de complaisance la partie critique et la réfutation de l'Assemblée. Dans le fond de leurs provinces, ils étaient enclins à exagérer l'importance des manifesta-

(1) Parmi les nombreuses réfutations de l'*Exposition des Principes*, on peut citer : Simon Monel, député de la Haute-Marne, curé de Valdelancourt; *Réponse* à l'E. d. P. 43 p. in-8, Paris, 1790. — Durand de Maillane y consacre également la deuxième partie de son *Histoire apologétique* du comité ecclésiastique, in-8, Paris, 1791.

tions locales, et à concevoir des espérances de réaction populaire. Ceux-là demandaient au Pape une condamnation, et ne concevaient rien d'autre. C'est sur eux que tombait la critique de Mirabeau : « Pourquoi préjuger alors le jugement qu'on attend ? n'est-ce pas parce qu'on a dicté la réponse ? » Le roi, qui n'a plus ses ministres archevêques, confiant peut-être dans le plan désespéré de Mirabeau, espérant aussi dans l'intervention de l'Europe, caressant déjà sans doute le projet de s'évader grâce à l'armée de Bouillé (1), ne souhaite plus de moyen terme. Montmorin semble s'en rapporter aux évêques, pour éclairer le Pape : « Les évêques, surtout ceux qui sont membres de l'Assemblée ne cachent sûrement pas à Sa Sainteté toutes les difficultés que cette affaire présente, et comme ils sont très disposés à les lever par tous les moyens qui pourront se concilier avec les canons... Il n'y a que la douceur, l'indulgence, la complaisance même portée à l'excès, qui puissent prévenir les malheurs qui se préparent (2). » C'est la conviction personnelle du ministre. Ce n'est peut-être plus la volonté royale. Montmorin essaiera en vain de gagner du temps, en négociant avec les meneurs, Lameth et Barnave. Le 5 décembre, il s'en plaint à Mirabeau : « On me perfidise, on m'avait promis le temps d'écrire à Rome sur le décret du clergé, et Lameth en sollicite vivement la sanction (3). » En même temps, l'état-major des émigrés, à Turin, s'agite beaucoup en faveur des décisions extrêmes (4).

On conçoit donc l'embarras du Pape, en face d'une situation si peu nette. Comment apprécier l'importance des indices contradictoires ? Le 9 novembre, Boisgelin lui envoie l'*Exposition des Principes*. Pie VI apprend en même temps l'élection du premier évêque constitutionnel Expilly, nommé à Quimper. L'élu manifeste l'intention de demander au pape la confirmation canonique. C'est probablement

(1) La Marck est envoyé à Bouillé en janvier 1791 ; *Corresp.*, t. III, p. 47.

(2) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

(3) *Corresp.*, La Marck, t. II, p. 393.

(4) Mathiez, C. X.

à bon droit que M. Mathiez aperçoit Boisgelin, parmi « les personnes zélées pour la foi et la paix », qui encouragent la démarche d'Expilly. L'incident pouvait être de grandes conséquences ; Rome n'eut pas à prendre de décision, l'Assemblée ayant interdit à tout évêque constitutionnel le moindre rapport avec le Pape. Le 1er décembre, Bernis écrit à Montmorin : « M. l'archevêque d'Aix m'a adressé pour le pape, l'exposition des sentiments des évêques membres de l'Assemblée nationale. Le Saint Père l'attendait avec impatience, et c'est pour cela que je m'en suis interdit la lecture pour perdre moins de tems. Sa Sainteté aura la bonté de me la communiquer et je répondrai alors à M. l'archevêque d'Aix (1). » Comment ne pas remarquer l'embarras de Bernis ? Il restreint la portée du document : on ne pouvait ignorer que les évêques l'adoptaient en masse. De plus, quelle marche lente, lorsque toutes les minutes sont précieuses ! L'*Exposition* était arrivée à plusieurs exemplaires ; la lecture en est facile, car elle roule sur des faits et des idées débattus publiquement depuis un an. Il y a donc quelque obstacle qui en contrarie l'effet. Le 8 décembre, Bernis essaie d'expliquer le silence persistant du Pape : « L'Exposition volumineuse des principes de l'Église gallicane, qu'un grand nombre d'évêques a adressé au Pape, a interrompu le travail, auquel Sa Sainteté s'étoit vouée pour satisfaire à l'impatience du roi ; elle en augmente le poids par l'examen forcé auquel elle l'oblige, d'un grand nombre de points canoniques et théologiques qu'il faut discuter et approfondir (2). » La brochure arrivait de toutes parts chargée de commentaires discordants ; voilà ce qui compliquait un travail déjà considérable. Le 16 décembre, un billet du Pape apprend à l'ambassadeur que la congrégation du Saint-Office, à l'unanimité des douze cardinaux, a condamné la Constitution civile ; et en même temps, que lui-même n'a pas encore examiné à fond l'*Exposition des Principes* (3). La cour romaine n'y

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.
(2) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.
(3) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

avait pas cherché, ce que Boisgelin y avait surtout voulu mettre.

D'ailleurs, un événement nouveau avait déjà rejeté dans le passé et compromis irrémédiablement les propositions de l'archevêque d'Aix. Il fallait parer à une nouvelle menace, qui avançait singulièrement la naissance du schisme. Le 27 novembre, l'Assemblée avait adopté le décret proposé le 26 par Voidel, au nom des quatre comités, ecclésiastique, d'aliénation, des rapports et des recherches. La majorité a voulu briser d'un coup l'opposition du clergé. Tous les évêques, tous les prêtres chargés du culte public, doivent jurer obéissance à la Constitution civile, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Les membres de l'Assemblée soumis au serment, devront le prêter dans les huit jours qui suivront la promulgation. Mirabeau essaie de repousser l'attaque par la surenchère. Mais sa violence est telle, que la droite ne peut le comprendre, encore moins le suivre. Cazalès et Bonal font de nobles protestations, vaines comme d'habitude. L'abbé de Montesquiou use d'ironie ; il supplie le roi de sanctionner sans tarder, et à la place du pape, il ferait tout ce que l'Assemblée demande. Maury se donne l'âcre plaisir de confondre l'ignorance théologique de Mirabeau. Camus, froid comme la guillotine, ramène l'Assemblée à la question ; le décret est voté. C'est le premier pas dans la persécution.

Boisgelin ne paraît pas dans la discussion. Son activité n'en est pas moins grande. Ce qui le frappe, c'est la brèche largement ouverte dans le corps des pasteurs légitimes ; c'est la place faite aux intrus ; c'est l'organisation du schisme rendue possible. Aucun sacrifice ne lui semble démesuré, pour empêcher ce malheur. Les documents tirés de l'Armoire de fer (1) permettent de le suivre dans ses efforts, et d'en reconnaître l'unité. Le 11 novembre, dans une lettre au roi, il avait déjà insisté sur l'importance de la décision papale, seul recours de l'unité menacée : « le

(1) *Troisième Recueil. Pièces imprimées* d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792, l'an I de la République. Les originaux se trouvent : A. N. C 183 et 185. Ceux qui concernent Boisgelin sont de sa main.

pape attend que les dispositions de l'Église gallicane lui soient mieux connues avant de rien décider de lui-même. Il est de la plus grande importance dans l'état actuel, qu'il puisse donner une réponse et tracer une conduite au moins provisoire dans laquelle les évêques puissent se réunir (1). »

Le vote du 27 novembre rend d'une urgence angoissante le maintien de l'union, et par conséquent la direction du Pape. Boisgelin écrit encore au roi, probablement le 29 ou 30 novembre (2). Sa lettre est très importante. Il y résume sa correspondance avec Rome, et propose ce qu'il considère comme les derniers moyens de salut. On y voit aussi qu'il possédait une connaissance parfaite de la situation : « J'ai écrit deux fois au pape, et par chaque courrier à M. le cardinal de Bernis ; j'ai prié de plus M. le cardinal de Bernis de communiquer mes lettres au Pape. Je l'ai conjuré de donner une réponse. Je lui ai représenté que nous étions dans le danger, que le courage étoit la loi du danger ; que nous devions consacrer les principes, et que c'étoit à lui, dans son repos, dans sa sécurité, loin du trouble et du péril, à préserver la religion par des décisions sages et mesurées. Nous aurions pu les prendre ces voies sages et mesurées, si nous avions été assemblés ; nous ne le sommes pas ; c'est à Sa Sainteté lui ai-je dit, à faire tout ce qui ne dépend pas de nous. Je sais qu'il étoit effrayé par les lettres de quelques évêques que le zèle avoit animés ; je lui ai répondu que la décision la plus sage seroit acceptée ; je me suis engagé à donner un mandement aussitôt qu'elle seroit arrivée, et j'ai ajouté que je ne pensois pas qu'aucun évêque pût s'y refuser. »

A cette heure, les zèlés de l'intérieur, les émigrés, font donc à Rome tout le bruit qu'ils peuvent, pour persuader que l'opinion du clergé répugne à la conciliation. Boisgelin, qui a des raisons de mettre en doute les dispositions personnelles du roi, essaie de le convaincre, en disant que lui, Boisgelin, est d'accord avec Fontanges, fort en crédit à la cour, et avec les autres évêques députés. Il trace au

(1) *Troisième Recueil*, n° 75. Original, C 183, 18.
(2) *Ibid.*, n° 73, C 183, 16.

faible Louis XVI un plan de conduite, pour lui enlever toute indécision :

« Je lui ai communiqué (à Fontanges) le projet d'un mémoire ci-joint, que j'avois préparé pour Votre Majesté. Ce seroit un mémoire que Votre Majesté adresseroit au Pape... Mais il me semble indispensable alors qu'elle déclare à l'Assemblée, qu'étant chargé de l'exécution de ses décrets, elle se réserve de prendre les moyens les plus doux et les plus sûrs pour prévenir tous les inconvénients, et qu'elle en informera l'Assemblée dans un terme que Votre Majesté auroit déterminé, comme celui de six semaines ou de deux mois ; je suppose qu'elle n'a point encore sanctionné les décrets. Je dois prévenir Votre Majesté que les évêques qui doivent se rendre à la réponse du pape, ne peuvent pas dans l'état actuel des choses, prêter le serment sans réserver les objets purement spirituels ; il est donc d'une indispensable nécessité de retarder le serment jusqu'après la réponse de Rome. »

Mais le roi était incapable d'adopter une conduite à la fois prudente et ferme. Il ne fait à l'Assemblée aucune déclaration. S'il avait nettement demandé un délai, aurait-on pu le lui refuser ? Son inertie seule et son silence ne font au contraire que surexciter l'impatience et les soupçons. Cependant il accepte le mémoire suggéré par Boisgelin.

L'archevêque prend même la peine de rédiger la lettre royale d'envoi (1). Il assume l'initiative, sans autre mandat que l'amour de la paix et du bien général ; il provoque des ordres, il offre d'aller lui même à Rome (2). Le langage qu'il fait tenir au roi, est habile et pressant : « J'aurois bien désiré que Votre Sainteté m'eût fait parvenir sa réponse, l'exécution des décrets n'auroit pas occasionné la plus dangereuse fermentation, et je n'aurois pas à craindre les suites d'un décret bien plus digne de son attention et de la mienne, que les articles mêmes sur lesquels j'ai cru devoir la consulter. » Faut-il rappeler que la consultation

(1) *Troisième Recueil*, n° 278. C 183, 17 *bis*.
(2) *Ibid.*, 74. C 183, 19.

avait suivi la sanction ? Le danger est menaçant, l'Assemblée repoussera toute réserve au serment, les pasteurs légitimes seront destitués et remplacés par l'élection. « Il n'y auroit plus moyen de préserver mon royaume de la plus déplorable scission... S'il est vrai qu'on ne pourroit plus remédier aux suites des destitutions et des remplacemens, il est d'une indispensable nécessité de les prévenir. » Tel est le point central que ne cesse d'envisager Boisgelin.

Le reste de la lettre est pour présenter le mémoire : « Je remets sous ses yeux des propositions qui en concourant à l'exécution des décrets, sont conformes aux principes exposés par les évêques députés à l'Assemblée ; quand ils ont exposé les principes, ils ne peuvent pas en méconnoitre les conséquences ; les changemens pour lesquels ils ont réclamé le concours de l'Église, peuvent se faire par son autorité et l'on ne peut pas se dissimuler dans l'état actuel des choses à quel point il importe que l'Église fasse tout ce qu'elle peut faire. » Le silence ou le refus, ce serait le schisme.

Par le mémoire (1), « le Pape est instamment prié... pour l'intérêt de la religion catholique comme pour celui de tout le clergé de France », de répondre « sans aucun délai », 1° qu'il approuve et confirme la circonscription des évêchés ; 2° qu'il exhorte les évêques supprimés à donner leur consentement, pour l'exercice de la juridiction ; 3° que les démissions pourront être adressées au Pape, ou provisoirement au métropolitain ; 4° qu'il consent provisoirement à ce que les formes canoniques, pour l'érection des nouveaux évêchés, soient remplies par le métropolitain avec le consentement des évêques diocésains ; 5° qu'il autorise les métropolitains à donner l'institution canonique aux nouveaux évêques, en attendant l'arrangement définitif ; 6° qu'en réservant ce qui concerne la suppression des chapitres, il donne son approbation à l'établissement des vicaires épiscopaux, conseillers de l'évêque sans préjudice de sa juridiction ; 7° qu'il exhorte les évêques à donner l'institution et collation des cures vacantes aux

(1) *Troisième Recueil*, n° 74 *bis*. C 183, 17.

sujets présentés par voie d'élection, à moins de faute grave contre les mœurs ou la doctrine, sans rien préjuger encore sur la forme convenable des élections. Le 3 décembre, Montmorin envoie à Bernis le mémoire et la lettre royale (1). Certes, c'était demander beaucoup à la condescendance du Pape. Mais, comme le répétait Boisgelin, le péril pressait, il fallait fermer au schisme toutes les voies d'accès. Voilà pourquoi, en toute bonne foi, il affirme que ces concessions immenses sont incluses dans l'*Exposition des Principes*.

Le 1er décembre, il le redit au roi (2), en lui communiquant le mémoire qu'il envoie de son côté à Bernis. Son accent se fait particulièrement grave et réfléchi. Le roi n'a suivi qu'une partie de ses conseils ; il n'a fait à l'Assemblée aucune communication nette. L'archevêque sent une résistance sourde, un calcul, un secret espoir que le pape n'accordera rien ; il voit avec tristesse que sa sincérité est mal partagée. Il essaie de détromper Louis XVI, et de lui montrer que la guerre religieuse, qui est toujours un fléau détestable, ne peut sauver la monarchie. Il le fait avec une franchise, une indépendance, une largeur de vues, qu'on n'a peut-être pas assez remarquées : « Je suis évêque, j'ai fait l'exposition des principes signée par les évêques, j'en tire les conséquences justes ; j'ai cru que rien ne pouvoit faire une impression plus sensible sur l'esprit du Pape. Votre Majesté peut juger à quel point l'exposition des principes étoit faite pour concilier les difficultés puisque les moyens de conciliation n'en sont que les conséquences.

« Il est peut-être à craindre que les bruits de Turin n'influent sur la cour de Rome : on se fait des illusions ; on espère dans l'opposition unanime du clergé de France. Il y a 44.000 curés : quelle sera la faible proportion de ceux qui ne seront pas retenus par la crainte ? On pense que le peuple seroit en mouvement pour la religion : ce seroit un grand mal : il n'y a rien que les évêques ne doivent faire pour l'empêcher, et ce mal n'arrivera point

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.
(2) *Troisième Recueil*, n° 72. C 183, 15.

parce qu'il s'agit de questions qui seront hors de la portée du peuple. » Là-dessus on se récrie ; on trouve ce langage « assez étrange chez un évêque (1) ». Il ne faut pas juger les événements de décembre 1790, à travers l'héroïsme des Vendéens en 1793. Cet évêque a tenu bon jusqu'à la déportation ; il a multiplié les instructions au peuple fidèle ; il n'a rien négligé pour sauver la foi dans les âmes. Qui ne voit que le *peuple en mouvement* signifie des émeutes, des révoltes ? Ce qui serait étrange, c'est qu'un évêque eût souhaité ces violences, et cherché dans les désordres civils un moyen d'apostolat. Il n'avait pas lu cela dans Saint Paul. Boisgelin connaissait d'ailleurs fort bien ceux qui, dans la rupture avec Rome, cherchaient surtout une arme politique. Aussi ne craint-il pas d'énoncer, avec une lointaine clairvoyance, le premier des « principes que le clergé ne doit jamais perdre de vue » : « que la religion ne doit pas être mêlée aux discussions politiques. »

Il y en a un second, c'est « que l'Église doit faire, dans la crainte d'une scission, tout ce qu'elle peut faire ». Avec son optimisme coutumier d'homme d'action, il croit qu'il pourra le faire triompher, et contrebalancer à Rome, les influences contraires : « Je dois parler franchement à Votre Majesté : il seroit à désirer que j'eusse eu la liberté d'aller moi-même à Rome ; je serai toujours prêt à partir au premier ordre de Votre Majesté, et il seroit possible qu'elle n'éprouvât point d'opposition, quand elle feroit connoitre quelles sont ses vues, quels sont mes sentimens pour y concourir, et combien par les circonstances je pourrois contribuer à leur exécution (2). » Mais les intentions sinon du roi, du moins de la cour, n'étaient pas de celles qu'on pouvait déclarer à l'Assemblée ; d'autre part l'infatigable ardeur de Boisgelin à concilier devait paraître naïve, importune, en attendant d'être taxée de complaisance et presque de trahison.

(1) P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. I, in-8, Paris, 1909.

(2) Ferrières, *Mémoires*, L. VIII, est un témoin bien informé de ces négociations. — V. également P. Sagnac, *l'Eglise de France et le serment à la Constitution civile*. (*Rév. fr.* oct. et déc. 1907).

Cependant on se hâte enfin. Le courrier Lépine, parti le 3, gagne deux jours et arrive à Rome le 14 décembre. Le pape confère avec Bernis le soir même, et une deuxième fois le 17 décembre. Mais, sur les entrefaites, la congrégation du Saint-Office a donné sa sentence le 16. Le mémoire de Boisgelin vient trop tard ; il est d'ailleurs de nature à choquer et à effrayer le Sacré Collège. L'archevêque, qui ne voit pas de limites à l'intervention du pape, qui ne veut pas concevoir de borne à sa puissance, prend figure, par une singulière mauvaise fortune, de solliciteur importun et indiscret. Le billet du pape, écrit à Bernis le 16 décembre, suggère bien cette impression. Pie VI, qui n'a pas examiné à fond l'*Exposition des Principes,* n'en affirme pas moins qu'approuver le mémoire serait aller, malgré l'opinion de l'auteur, contre cette exposition, et « scandaliser l'Église universelle... il serait contradictoire que les mêmes prélats qui ont établi les principes sur la Constitution civile, sollicitassent en même temps le Pape de s'en écarter (1). » Pie VI ne veut pas accepter le présent trop magnifique que lui présente Boisgelin ; avec une sagesse qui ne se laisse pas entraîner par les circonstances, il ne veut pas mettre encore l'obéissance des prélats gallicans à une aussi rude épreuve. Au moment du Concordat, son sucecsseur se souviendra de la soumission sans réserve offerte par l'archevêque d'Aix, et trouvera en lui un auxiliaire déterminé. Le pape disait encore à Bernis : « Nous écrirons au roi et à l'archevêque d'Aix, afin que ce prélat puisse communiquer notre lettre aux autres évêques de France. » Le Bref tardera jusqu'au 10 mars 1791. Boisgelin ne reçut d'abord qu'une lettre particulière, du 21 décembre 1790, remplie d'ailleurs de témoignages affectueux (2). Quant à la réponse du pape au roi, elle n'arrivera également à Paris qu'après la sanction du serment. Chose assez étrange, c'est seulement le 3 janvier (3), que Bernis transmet à son ministre le billet papal du 16 décembre.

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.
(2) A. Mathiez, C. XVII.
(3) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

IV

Cependant, les événements s'étaient précipités. Louis XVI, sans vouloir réclamer un délai fixe, pour ne pas contrarier les extrémistes, ne pouvait se décider à donner la sanction. En dehors des machinations politiques, le sort de tant d'ecclésiastiques émouvait son bon cœur. Malgré la jactance des aristocrates, on n'était pas sûr de l'attitude du clergé. Mirabeau, avide de voir s'enferrer l'Assemblée, ne compte au maximum que sur 20 mille non-jureurs. Son ami La Marck n'est pas aussi optimiste. Le 6 décembre 1790, il écrit à Mercy-Argenteau : « Les affaires religieuses en France et dans ce moment-ci produiront très peu d'effet, soit par suite de la tendance générale des esprits à l'indifférence en matière de religion, soit encore bien plus parce que les principes soutenus par les évêques semblent être liés à leur intérêt personnel. » Si un ami, aussi tiède qu'on le suppose, pensé de cette façon, quel ne doit pas être l'ardent espoir des ennemis ? La Marck blâme le serment, qui viole la liberté ; « mais, dit-il, ceux qui ont provoqué ce serment et ceux qui l'ont appuyé, savent bien que la grande majorité des ecclésiastiques obéira, et que ceux qui résisteront de bonne foi ne paraîtront être que des victimes volontaires. » Il est convaincu d'ailleurs que le pape acceptera tout : « Les espérances que quelques esprits avaient fondées sur ce nouveau motif de mécontentement se réduiront à peu de chose (1). » A tout le moins pouvait-on craindre un schisme assez nombreux, pour dresser une Église officielle en face de l'autre.

Le roi, tiraillé en sens divers, avait d'abord donné une réponse dilatoire, afin d'attendre celle de Rome. Le 23 décembre, l'Assemblée le somme de donner sa signature. L'inertie du pouvoir exécutif justifie toutes les audaces. Louis XVI, acculé, bourrelé de remords, ne sait à quoi se résoudre, ou plutôt sa capitulation est dès lors certaine. Il consulte Malouet et Boisgelin. Le premier, ne songeant

(1) *Correspondance*, t. II, p. 396.

qu'à l'imminence du schisme, répond sans tarder, et semble vouloir que les évêques décident la soumission sans le pape. Ce ne peut être l'avis de Boisgelin. Il est fort embarrassé. On n'a pas suivi ses conseils, et on lui demande un avis devenu inutile. Pouvait-il d'ailleurs subsister un doute sur l'obéissance finale du roi ? N'en existait-il pas assez d'exemples ? Sa lettre montre l'archevêque toujours fidèle à la même ligne de conduite : à tout prix empêcher que le schisme ne commence. Le soir du 24 décembre ou le 25, il répond au roi, après s'être concerté avec Fontanges ou Bonal (1).

Il analyse tout d'abord la situation politique, et met en lumière le parti-pris de l'Assemblée : « On place les décrets, selon l'intérêt du moment, dans l'ordre de la constitution ou des loix. Le décret même du 27 n'étoit qu'un moyen d'exécution ; l'exécution devoit être réservée au roi. On le transforme tout à coup en décret constitutionnel. Ce n'est pas tout : on consent bien à diviser les pouvoirs entre le roi et les législatures ; mais on distingue les législatures du corps constituant ; on annonce que le corps constituant doit exercer tous les pouvoirs pour établir la constitution. Le décret du 27 en est la preuve et l'annonce ; il transmet à l'Assemblée nationale et aux départemens l'exécution directe, sans aucune intervention de l'autorité royale ; c'est sous ce rapport que le décret est aussi fâcheux pour l'intérêt du roi que pour celui du clergé... Il paroît par la lettre que Votre Majesté m'adresse, qu'elle compte donner sa réponse signée ; c'est ensuite qu'elle craint qu'on ne revienne à la charge. On m'a dit les motifs des chefs : ils ne veulent point reconnoitre le recours à Rome. On annonçoit le retour du courrier pour le 27. Ils veulent le prévenir. Si la réponse est favorable, ils ont le droit de regarder l'exécution comme la suite du décret antérieur. Si la réponse est négative ou même dilatoire, ils accuseront le Pape et le clergé de n'avoir pas prévenu la rigueur de l'exécution... Le principe de la cour de Rome devoit être de faire tout ce qu'elle pouvoit faire, et de ne différer que

(1) *Troisième Recueil*, n° 71. C 183, 14.

ce qui pouvoit être moins pressant et plus difficile. Quand il ne manque que des formes canoniques, le Pape peut les remplir, il le peut et il le doit. »

Mais la cour romaine, ouverte aux influences des émigrés et des cours étrangères, n'avait pas le sentiment de l'imminence du danger. Voilà pourquoi Boisgelin aurait voulu se rendre à Rome. Quoiqu'il en soit, il n'hésite pas sur son devoir : « Les évêques sages seront forcés, en dépit d'eux-mêmes, de refuser le serment, si les formes ne sont pas remplies ; chaque évêque dispersé ne peut pas y suppléer, et M. Malouet semble avoir confondu ce que l'Église peut faire, avec ce qu'on veut faire sans l'Église... Si l'on étoit assuré du concours du Pape et de la promptitude de sa réponse, Votre Majesté pourroit sanctionner d'avance le décret sans inconvénient. Les départemens exécuteroient le décret quand les évêques se conformeroient à la réponse du Pape. Mais on ne peut pas combiner des circonstances sur lesquelles on est dans le doute et dans l'incertitude. »

Le roi reste seul avec sa faiblesse, donc il cèdera. Pris de pitié, Boisgelin lui tend l'excuse d'une décision forcée : « Si Votre Majesté ne peut pas se défendre des instances renouvelées, — il ne l'avait encore jamais pu — si vos ministres ne les préviennent pas, il importe sans doute pour elle et pour la chose, que son acceptation semble un acte forcé. Votre Majesté fait une réflexion bien intéressante sur la position de la reine. » Le pauvre roi s'était donc déjà cherché des excuses. Il est vrai que le débordement d'injures contre « l'autrichienne » n'avait jamais été si violent. « C'est pourquoi il ne faut pas attendre que les chefs recourent encore à des attroupemens. Il ne faut pas céder aux émeutes ; s'il faut céder, ce doit être pour les prévenir, et l'insistance opiniâtre de l'Assemblée devient, dans l'état actuel, la loi de la contrainte. » A ce langage, des historiens se sont étonnés et scandalisés ; on a parlé de timidité, de duplicité (1). Il semble qu'il n'y ait là que de l'expérience et de la clairvoyance. Personne ne peut sou-

(1) P. de la Gorce, *loc. cit.*, p. 343 et ssq. — A. Mathiez, p. 459 et ssq.

tenir qu'il restât une chance, pour la résistance du roi. La capitulation devant l'Assemblée avait été jusque-là sa règle constante. Or Boisgelin avait toujours vu la royauté sortir des émeutes, découronnée, désarmée, amoindrie ; le mouvement révolutionnaire, renforcé et accéléré. Attendre, pour s'incliner, les hurlements des bandes jacobines, c'était déchoir encore, fermer la porte aux patientes reprises, renoncer aux bénéfices d'une nouvelle tentative.

Car l'archevêque, dans son violent désir d'échapper au schisme, ne perd pas l'espoir sans se débattre encore : « Que deviendroient cependant les évêques destitués, que deviendroient les diocèses livrés à des intrus, qu'aucune forme canonique n'auroit légitimés ? C'est alors qu'un second courrier doit arracher au Pape un consentement forcé ; c'est alors qu'instruit par ces tristes effets, dont son refus seroit la cause, il se presseroit sans doute de les réparer. Il se passeroit quelque temps entre la destitution des évêques et l'élection de ceux qu'ou voudroit leur substituer, et dans cet intervalle, ou pourroit recevoir la réponse de Rome. Voilà le résultat de notre conférence. » Il ne se dissimule pas ce que son avis renferme de hardiesse désespérée. La dignité du pape, quel que soit le pouvoir que lui reconnaisse Boisgelin, ne pouvait s'accommoder d'un artifice uniquement destiné à gagner du temps, et dont l'effet même était problématique. En réalité, l'archevêque n'a pas d'illusions ; tous ses efforts pour faire avorter le schisme sont anéantis, et il conclut tristement : « Pour moi destiné par un sort bizarre à devenir la victime de tout ce que je puis faire de plus sage et de plus utile, je n'ai d'autre consolation que de remplir mes pénibles devoirs. » Il sentait combien peu avaient plu ses conseils, aux Tuileries comme à Rome.

On sait le reste. Le 26 décembre le roi sanctionne le décret. A partir du 27, ce sont les scènes navrantes, de la prestation de serment à la tribune. Le 3 janvier, le nombre des jureurs, moines compris, s'élève péniblement à 107. La majorité du clergé reste ferme. L'évêque de Clermont, Bonal, avait proposé le 2 janvier, une formule de conciliation ; elle fut repoussée malgré les généreux efforts de

Cazalès. Le 4 janvier 1791, à deux heures, c'est l'émouvant appel nominal des non-jureurs, bientôt interrompu. Le marquis de Bonnay ne veut pas qu'on désigne nommément les membres du clergé aux fureurs de la populace ; la gauche acquiesce avec empressement, parce que l'épreuve tourne à sa confusion. Boisgelin n'assistait pas à la séance. Ses sentiments n'avaient pas besoin, pour être connus, d'une manifestation publique. Aussi, personne ne lui fit, sur le moment, un grief de son absence. Les purs de l'émigration ne songeront à le lui reprocher, qu'au moment du Concordat, et Maury aura la pudeur de le justifier.

Député peu assidu depuis le mois de septembre 1790, Boisgelin ne se montre plus à l'Assemblée. Le comité des évêques formé vers la fin de 1789, et qu'il a constamment dominé par ses lumières et son activité, prend encore plus d'importance, en janvier 1791. C'est le vrai conseil des catholiques fidèles. C'est le seul organe officiel, des relations de l'Église gallicane avec le Saint-Siège, depuis le rappel de Bernis (15 mars 1791) (1), bientôt suivi du rappel du nonce. La place de Boisgelin y devient de plus en plus prépondérante ; on remarque surtout à côté de lui Dulau et Bonal. Les évêques députés sont encore à Paris au nombre de trente, jusqu'à la fuite de Varennes. L'œuvre urgente était désormais de grouper les catholiques, de leur donner des directions et de leur assurer autant que possible les secours de la religion. Pendant les premiers mois de 1791, le catholicisme se trouve dans la pire situation qu'il ait connue, si l'on excepte la Terreur. Il ne faut pas oublier le triste état de la religion, au seuil de la Révolution. Il fallait, avant de les réunir, trouver les fidèles. On ne pouvait compter que sur des habitudes. Il n'y avait pas d'œuvres vivantes, pas de vie intellectuelle au service de la foi. Le libraire Laurens jeune qui, en octobre 1790, lance le médiocre et courageux *Journal de Louis XVI et de son peuple*, ou le Défenseur de l'autel, du trône et de la patrie (2), propose en même temps à ses lecteurs, par la

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.
(2) Huit volumes in-12, 249 nos jusqu'au 10 août 1792.

force de l'habitude, les œuvres de Boufflers et celles de Bergier, les *Réflexions* de Burke et la suite de la *Pucelle* en 5 chants trouvée à la Bastille, les discours choisis de Maury et les ordures de Restif. Il y a encore une religion d'État privilégiée, celle de l'église constitutionnelle. A elle, tous les édifices paroissiaux. La liberté des cultes n'est pas une idée de la Constituante, qui tient trop à faire vivre son œuvre (1). C'est la révolte de l'opinion qui arrache à l'Assemblée le décret du 7 mai 1791, permettant le culte catholique dans les bâtiments loués par les fidèles. En attendant, il ne reste que le culte secret. Le jour est venu, que Boisgelin déplorait à l'avance, dans sa lettre aux municipaux d'Aix, au mois de juin précédent. Voici cette « malheureuse génération à laquelle on arrache tout à coup ses temples et ses autels ».

Pour ménager la transition et endormir l'émotion populaire, l'Assemblée repousse l'Adresse aux Français rédigée par Mirabeau, et destinée à commenter la Constitution civile. Le tribun, toujours dans le même but, de multiplier les embarras de la majorité, avait employé des termes d'une violence inouïe, et scandalisé le *presbytérien* Camus. Le 21 janvier, Chasset, au nom des quatre comités, fait adopter le maintien en fonctions des non-jureurs jusqu'à leur remplacement.

Il est difficile, on le sait, d'établir une statistique exacte des assermentés. Les documents officiels n'existent que pour 42 départements, et l'on n'est pas d'accord sur l'interprétation. Si l'on étudiait les sources d'où ils proviennent, on trouverait pour une part, des départements où la pression des clubs était la plus active ; pour une autre part, des départements où les directoires, aidés par certains députés comme Lanjuinais ou Gautier de Biauzat (2), se montraient indulgents et multipliaient les échappatoires. Il y a là deux causes, en sens opposé, capables d'exagérer le nombre des jureurs. Les chiffres donnés ont pu être grossis par l'addition de moines ou de prêtres non astreints au ser-

(1) Aulard, *Les origines de la Séparation*, dans Etudes et leçons sur la Rev. fr. Ve série, in-12, Paris 1907.
(2) Larminat, *Le serment des ecclésiastiques* (*Révol. fr.* déc. 1901).

ment. Enfin les rétractations en certains endroits, furent nombreuses, après la publication du bref de Pie VI. On peut prudemment s'arrêter à cette conclusion probable : en moyenne, et en tenant compte de grandes différences locales, la forte moitié des curés et des vicaires a refusé le serment. Suivant l'observation de Ferrières, les espérances contraires sont également trompées : ni le peuple ne se soulève avec ensemble pour défendre la religion ; ni le bas clergé ne se détache en masse des évêques. Les jureurs ne sont certainement pas, pour la plupart, les prêtres les plus recommandables et les plus estimés, si nombreuses d'ailleurs que soient les exceptions légitimes. Véri, retiré au fond du Comtat, entre le Dauphiné, le Languedoc et la Provence, garanti par son scepticisme contre toute exagération, remarque autour de lui que « la masse du peuple ne paroit pas y correspondre. Plusieurs officiers municipaux ne se prêtent qu'avec peine à l'exécution des ordres qui leur sont transmis, mais ils n'osent pas refuser leur ministère aux ordres du pouvoir dominant du côté gauche. L'un d'eux d'un village françois du voisinage me disoit en païsan sensé : Nous voudrions bien conserver notre vertueux curé, non-seulement par amour pour lui, mais pour nous. Puisque c'est la conscience qui le force à se retirer, nous ne pourrons avoir pour curé qu'un mauvais sujet sans conscience. Je pourrois citer d'autres maires qui en exigeant le serment, ont dit qu'ils ne le prêteroient pas et d'autres municipaux qui se sont démis pour n'être pas dans le cas de l'exiger. Partout les refusans excitent l'intérêt et la compassion des peuples. » Voilà de menues réalités, que les constituants, au grand dam de la Révolution, n'avaient pas voulu voir du haut de leurs principes. Véri conclut, d'après ce qui se passe sous ses yeux : « Le serment des fonctionnaires publics du clergé est refusé par une prodigieuse majorité, et même parmi ceux qui l'ont prêté, un grand nombre y a mis des restrictions qui en annulent le but. »

Cependant, tant bien que mal, les élections se multiplient. On ne saurait sans doute prêter à toutes, la couleur de mascarade et de complot, que Véri trouve à celle de

Nîmes : « Si l'on juge de ces élections par celle de Nismes dans mon voisinage, on ne peut pas en être édifié. Dumouchel, recteur de l'université de Paris, a été nommé par l'ordre qu'un courrier du club des Jacobins a apporté. Rabaud Saint-Etienne, ministre protestant et son ami, a été le promoteur de l'ordre envoïé. Un seul curé sermentaire s'est trouvé au scrutin sur 112 fonctionnaires ecclésiastiques qui devoient y concourir. Et de la foule des citoyens actifs de la ville de Nismes, il ne s'y est rendu que treize protestants et deux catholiques membres du club de Nismes qui correspond à celui des Jacobins. » Partout, le pouvoir civil prêtait aux intrus un concours énergique. « Les 83 évêques révolutionnaires qu'un plaisant a nommé Périgordins, parce que leur père commun est Périgord évêque d'Autun, sont déjà nommés et mis en possession... Si la masse générale des catholiques leur fait un mauvais accueil, les révolutionnaires, les clubs jacobites, les tambours et les cloches les reçoivent avec pompe (1). »

L'élection d'Aix était annoncée pour les premiers jours de mars. La ville, après les horreurs de 1790 et l'assassinat de Pascalis, était rentrée dans l'ordre. Les municipaux étaient pour la plupart des gens calmes et modérés. L'abbé Rive, dont l'âge et les infirmités n'avaient pas amorti la fougue, avait dû se retirer à Marseille. Il est probablement l'inspirateur des « comendemens de la ville d'Aix », retrouvés sur une feuille manuscrite, et dont le troisième vise Boisgelin :

Ton mitrophore chasseras
Com home vil faux et méchant.

L'archevêque tenu à l'écart de son diocèse, mais bien renseigné sur les circonstances locales, ne manque pas au devoir d'avertir et d'éclairer son peuple. Il adresse, le 22 février 1791, une lettre au corps électoral (2). Le ton en est d'une tristesse calme et digne, non moins que d'une ferme clarté. C'est la somme des principes qui conviennent à une église proscrite.

(1) Journal de Véri.
(2) *Lettre de M. l'archevêque d'Aix à MM. les électeurs* du département des Bouches-du-Rhône. 28 p. in-8, Paris, 1791.

Tout d'abord, « l'Église ne connoit point encore ce nouveau diocèse élevé sur les débris de ces anciennes églises épiscopales dont elle n'a point éteint les titres ». Les anciens évêques n'ont ni forfait ni démissionné ; au contraire, c'est à leur courage et à leur désintéressement que l'on doit « une partie de la paix publique... Chacun de nous a bien fait voir qu'il n'avoit jamais senti le besoin des richesses pour lui-même ». Avec une assez belle simplicité, Boisgelin se confie pour vivre, « dans des goûts laborieux et des travaux utiles ». Mais il déplore le sort de « ces pasteurs solitaires et concentrés dans l'exercice habituel de leur ministère ». On les prive de leur pain, on leur impose une démission qui, n'étant pas libre, n'est pas une démission : « C'est l'Église seule qui peut reprendre les pouvoirs qu'elle a donnés. » Quel est son organe ? Le Souverain Pontife. Boisgelin conserve-t-il encore un faible espoir de conjurer le schisme ? On le croirait, car il ajoute : « Nous pensons que l'Église peut faire encore ce qu'elle a fait ; qu'elle peut modifier les règles établies ou rétablir les règles anciennes, et nous obéirons à sa voix avec cette inviolable fidélité qui ne nous permet pas de prévenir ses jugemens. »

Dans une ville nourrie de ses bienfaits, il est facile à l'archevêque d'affirmer son désintéressement : « Si nous pouvions vous dire que nous regrettons par des intérêts personnels et par des motifs humains, une place que votre élection tend à nous ravir, vous ne nous en croiriez pas vous-mêmes. Nous n'avons pas perdu le souvenir de cette administration exercée pendant vingt ans sans rigueur, sans menaces et sans opposition. Nous pouvons demander quelle est la récompense de ces travaux constans, dont l'habitude sembloit l'emploi de tous nos momens et le besoin de notre vie. » Au milieu de la cité naguère brillante et prospère, c'est maintenant une cathédrale fermée pendant la semaine, des maisons désertes, un séminaire vide, des couvents abandonnés. S'il ne faut que la démission du pasteur pour rendre « un dernier service d'union », il est prêt à la donner. Mais « les sièges peuvent être vacans, les églises ne le sont pas ». L'élu ne pourra revendiquer ni mission ni pouvoir.

Boisgelin énonce le principe qui est désormais véritablement sa règle vivante, et le mobile de tous ses actes : « Les besoins des fidèles sont la mesure de nos devoirs. » Il faut donc leur assurer des secours spirituels qui ne soient point frappés de stérilité, et il convie ses prêtres au seul ministère possible : « Dieu ne demande pas l'impossible et quand ceux qu'il n'envoie point ont usurpé le sanctuaire, il répand dans les maisons des fidèles l'enseignement de la doctrine et la dispensation de ses grâces. » Il faut au moins entretenir un culte domestique et caché, en attendant de reconquérir la liberté. « La loi ne nous prêtera plus sa force ; notre religion ne sera plus dominante par la protection de l'État, elle aura perdu ce caractère antique de religion nationale... Faudra-t-il que nous nous estimions heureux d'être traités comme les ministres des protestans et des juifs, et comme ceux des sectes les plus ignorées ? Ah ! que la loi nous laisse la liberté, la paix, le pouvoir d'être utiles, et qu'elle retire ses salaires, transmis à ceux qu'elle a choisis. Nous ne les avons ni sollicités, ni votés, et nous ne les connoissons encore que par le dépouillement de tous les biens que l'Église avoit reçus de la piété de nos pères. Qu'on nous retire ces salaires, qui ne nous font sentir que le regret de voir la religion devenue un impôt ; et que la loi, juste envers tous, nous laisse, sous la tutelle commune de l'État, cette paix chrétienne qui consiste dans le libre enseignement de la religion et dans l'exercice constant des œuvres de charité. Sans doute, si l'humaine philosophie est fondée sur l'amour de la vérité, de la justice et de l'humanité, elle doit solliciter elle-même cette paix qui nous suffit pour faire régner une religion, dont la force est dans la persuasion paisible des citoyens, » mais ce qui est inconcevable, c'est qu'« au milieu d'une révolution, faite pour établir la constitution d'un peuple libre », les lois prêtent leur force à établir une secte nouvelle.

L'archevêque se défend encore de faire une opposition aveugle ; l'unité de l'Église exige le respect des formes canoniques. « La loi peut nous éloigner de nos diocèses, elle peut nous retenir dans une inaction forcée ; la reli-

gion et la charité nous rappelleront à nos devoirs, aussitôt que nous aurons la liberté de les remplir. » Avec la déportation légale en plus, c'est tout le programme des dix dernières années de Boisgelin. Il exhorte enfin les électeurs, à ne pas offenser « la doctrine saine et pure sans fanatisme et sans superstition ». S'ils passent outre, il veut espérer « dans le refus de celui dont vos suffrages auroient un moment égaré la science ou tenté l'ambition ».

Boisgelin ne comptait sans doute pas empêcher l'élection. Mais sa modération généreuse, sa largeur de vues, firent assez d'impression sur les consciences, pour que le maire d'Aix, Eméric David, libraire érudit, et le procureur de la commune Bouteille, aient pris la précaution d'adresser à leurs administrés, une instruction sur la Constitution civile, et de prêcher l'obéissance au nouvel élu (1). De longs extraits empruntés au juriste Talon tendent à justifier la nouvelle organisation. Avec une certaine bonne foi, les chefs de la ville affirment que le nouvel évêque devra jurer être en communion avec le Pape ; ce qui leur permet de conclure par ce raisonnement simpliste : « Si le nouvel évêque est en communion avec le Pape, et s'il est celui de votre domicile, ne sera-t-il pas votre évêque ? » Assez habilement, ils dénoncent, non pas la lettre ou la personne de Boisgelin, dont le nom n'est pas prononcé, mais une brochure incendiaire (2), où un esprit farouche se réjouit du schisme, nécessaire, dit-il, « pour séparer la paille du bon grain et faire paroître les élus ». Bref, le 2 mars, Roux, curé d'Eyragues au diocèse d'Arles, prêtre édifiant dont on vante les mœurs, le zèle et la charité, fut élu évêque des Bouches-du-Rhône, et métropolitain des côtes de la Méditerranée, par 365 voix sur 510 votants (3).

Cependant la décision solennelle du pape était impatiemment attendue. Le sens n'en était plus douteux, depuis que

(1) *De la constitution civile du clergé et du serment civique*, 16 p. in-4, Aix 1791; réimprimé par ordre du département des Bouches-du-Rhône. Dans *Recueil de Pièces* à Aix, in-4, 1791.

(2) *Letre du curé de... au curé de...*, 8 p. in-8.

(3) P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, in-8, Paris, 1907.

le Bref de blâme adressé à Brienne, évêque et cardinal assermenté, le 23 février 1791, s'était répandu. Le 12 janvier, Bernis annonce que le Pape n'a pas fini son Bref. Le 10 février, un billet de Pie VI apprend à l'ambassadeur que sa réponse aux évêques est terminée ; il ne reste qu'à la revoir (1). Enfin le 10 mars, le Bref est expédié (2).

Pie VI explique qu'il a longtemps gardé le silence, « dans la crainte d'irriter encore ces hommes inconsidérés par la voix de la vérité, et de les précipiter dans de plus grands excès ». Il traduit son embarras, au milieu des renseignements contradictoires : « Il faudrait auparavant que nous fussions instruits des sentiments du peuple, à qui l'on veut ravir l'avantage d'être plus près de son pasteur et plus à portée des secours spirituels. » C'est encore une porte entr'ouverte à la négociation, et le Pape ne s'en remet sans réserve à aucun des partis contraires. Après une longue discussion des précédents, il renouvelle la condamnation de la constitution civile comme schismatique. Les 11 dernières pages sont consacrées au cas de l'évêque d'Autun et des autres évêques jureurs, Savines de Viviers, Jarente d'Orléans, Brienne de Sens, auxquels on peut ajouter les deux évêques *in partibus* Gobel et Miroudot : « S'ils ne rétractent pas leur serment, ils savent à quoi ils doivent s'attendre. »

Ce premier Bref ne portait pas de peines canoniques. Adressé aux évêques députés, il leur demandait encore des éclaircissements. « Nous vous conjurons de nous faire connaître comment nous pourrions parvenir à concilier les esprits... Vous, placés au centre des événements, vous trouverez peut-être quelque expédient qui ne blesse point le dogme catholique et la discipline universelle de l'Église. » Chose assez étrange, Pie VI semble ne tenir aucun compte des propositions précédentes de Boisgelin. Il fait aux

(1) Ar. Aff. Etr. Rome, 913.

(2) *Bref du Pape Pie VI*, à S. E. M. le cardinal de la Rochefoucault, M. l'archevêque d'Aix et les autres archevêques et évêques de l'Ass Nat. de France, au sujet de la constitution civile du clergé, décrétée par l'Ass. Nat. 60 p. in-8, Paris, 1791. L'exemplaire original comprend 98 p. petit in-f° (Ar. Aff. Etr. Rome; 913).

évêques le discret reproche de « n'avoir reçu jusqu'ici aucun renseignement sur la conduite à tenir ». On lui a envoyé seulement quelques discours et mandements, l'*Exposition des Principes*, et le mémoire du roi. Annulant pour ainsi dire tous ces témoignages, comme contradictoires et dénués de maturité, il demande un exposé nouveau signé du plus grand nombre des évêques. Les 142 signatures de l'*Exposition* ne comptaient pas.

Boisgelin dut se trouver quelque peu mortifié. D'autre part, les événements rendaient chaque jour plus vain l'essai de conciliation. Cependant, c'est encore l'archevêque d'Aix qui prend la plume au nom de ses confrères (1). Mettant de côté toute humeur personnelle, il s'applique à faire éclater la soumission de l'épiscopat, son abnégation, son ardent amour de la paix et de l'unité. La lettre est datée du 3 mai 1791. Elle ne devait donc pas influer sur la décision définitive du pape, notifiée par son Bref du 13 avril. Ce Bref, expédié en un temps où les relations officielles des deux gouvernements étaient rompues, surveillé par la police, redouté de l'Assemblée qui mit tout en œuvre pour l'étouffer, ne put également être lu par les évêques, avant l'envoi de leur lettre. Ces malentendus fatals, si fréquents au cours des négociations, n'ont rien pu changer sans doute au sort du clergé ; il semble pourtant qu'ils laissent plus intact, le mérite de son obéissance et de son sacrifice.

Boisgelin répond d'abord au reproche de silence et de délai, en le retournant respectueusement au Pape : « Depuis longtemps les Fidèles inquiets, étonnés, attendoient une décision du Souverain Pontife, comme le témoignage vénérable de la Foi de toutes les Églises. » Il explique ensuite comment ses propositions précédentes paraissaient négliger les premiers avis du Pape : lui et ses collègues n'ont connu les brefs du 10 juillet, adressés au roi, aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, que cinq semaines après l'*Exposition*, c'est à dire après le décret du serment. Non sans fierté, Boisgelin distingue les pouvoirs du citoyen et les

(1) *Lettre des Evêques députés à l'Assemblée Nationale*, en réponse au Bref du Pape, en date du 10 mars 1791. 58 p. in-8, Paris, 1791.

devoirs de l'évêque. Les députés du clergé ont toujours cherché l'accord avec la Révolution. Il faut l'en croire, quand il le dit à Rome : « Nous avons désiré d'établir le véritable empire de la liberté publique dans une monarchie héréditaire, et nous avons reconnu sans peine cette égalité qui n'exclut aucun citoyen des places auxquelles la Providence l'appelle par la voix de ses talens et de ses vertus... Nous n'avons point associé nos sentimens religieux et nos opinions politiques, nous avons suivi dans l'ordre du gouvernement civil, les principes qui nous ont paru les plus conformes aux intérêts du peuple. » Mais la liberté ne peut être l'anarchie.

Le Pape a justement proscrit « le serment indéfini qui confond et détruit tous les droits de l'Église ». Parlant à la France, il a cité Bossuet, « qui toujours instruit, profond, exact, semble vouloir faire oublier l'empire de son éloquence, à ceux qui poursuivant avec soin la vérité, en retrouvent le caractère gravé dans toutes ses expressions ». Le Pape a proposé aussi l'exemple de Saint Thomas de Cantorbéry qui a défendu « jusqu'aux approches de la cité sainte ». Le clergé gallican, ami sincère de la liberté, n'en exige pas tant : « Nous ne demandons pas que la cité étende ses remparts au-delà des limites qui lui furent tracées par une main divine. Nous demandons qu'une puissance qui n'est point celle de l'Église, ne domine point dans le temple, et que des lois, que l'Église n'a point données, ne disposent point des fonctions de ses ministres et de l'ordre de ses saintes cérémonies... Il s'agit que l'Église sans autre force que la vérité, sans autres armes que l'instruction et la prière, mette un pouvoir spirituel et des lois religieuses à l'abri de cette puissance des hommes, dont elle ne doit pas dépendre. Nous ne serons pas moins fermes et moins courageux dans le maintien de ses véritables droits, que nous croyons devoir être sages et modérés dans leur exercice. » C'est ainsi qu'on abrite sous le grand nom de Bossuet, une déférence sans flatterie, une dignité qui réserve l'indépendance, et qu'on sépare le libéralisme politique de l'inflexibilité doctrinale.

Les droits essentiels de l'Église sont violés. Boisgelin

écarte hautement « ces témoignages stériles, ces impuissantes complaintes » qu'on offre aux insermentés. « Il ne s'agit pas de notre sort, il s'agit de celui de la religion. » Et le désordre présent est l'aboutissement naturel d'un siècle corrompu. Comment donc en chercher le remède, près de ceux qui ne veulent rien abandonner du passé ? « Depuis longtems étoit parvenue à son comble cette corruption de mœurs et d'opinions qui s'est répandue sur tous les objets de la religion. Un monde sans connoissance et sans intérêt, dépourvu de toute opinion fixe, et devenu par une longue et molle habitude, incapable de tous les sentimens forts, constans et solides, ne peut plus reconnoitre en lui-même ce qu'il désire ou ce qu'il pense. L'indifférence des religions est le déplorable effet de la corruption du siècle, et nous ne pouvons pas nous dissimuler, à quel point une insouciance habituelle a favorisé ces nouveaux établissemens, qui forment, il faut le dire, une nouvelle religion. »

« Quels sont, quels peuvent être les moyens de conciliation ? Nos dispositions sont connues et nous les avons rendues plus solennelles encore par notre silence sur tous les intérêts qui pouvoient nous être propres et personnels. » Ce désintéressement, toutefois, n'a jamais été jusqu'à l'abandon du devoir. Boisgelin rappelle, avec une certaine complaisance, sa défense des biens du clergé. Mais, « quand l'arrêt a été porté, notre silence a bien fait voir à quel point nous étions inaccessibles par nous-mêmes à tous les intérêts temporels, dont la jouissance avoit attiré sur nous la haine et l'envie. Nous n'avons pas troublé d'un seul mot, d'une seule plainte, le cours des opérations fondées sur l'hypothèque des biens qu'on nous a ravis ». En effet, pendant un an, les acheteurs de biens d'Église ne furent pas le moins du monde inquiétés. Jusqu'au déchaînement de la lutte religieuse, fin 1790, des courtisans même ont pu, sans scrupule, refaire leur fortune par des opérations fructueuses. Ce n'est même qu'après la confiscation des biens d'émigrés, que le vol des biens ecclésiastiques est devenu un argument de polémique courante. Le pape le premier s'était élevé, dans

son bref du 10 mars 1791, contre les aliénations du patrimoine sacré. Or, ce moyen d'agiter l'opinion publique, les évêques députés ne l'acceptent pas : « Nous avons cru devoir suivre exactement la maxime vraiment épiscopale et chrétienne de Saint Ambroise. Si l'on veut s'emparer de nos terres, on peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose, nous ne les donnons pas, nous ne les refusons pas, nous ne pouvons pas livrer ce que nous n'avons reçu que pour le garder. Votre voix, Très Saint Père, est la seule qui se soit faire entendre au milieu des pertes de l'Église gallicane, mais Votre Sainteté ne fut pas instruite par nos plaintes. » En effet il n'en est pas dit un mot dans *l'Exposition des Principes*, qui résume toute la question religieuse. « Et quand V. S. croit devoir parler des gémissemens de l'Église universelle, nous seuls, forts de nos désastres, et plus fermes encore dans notre impassible persévérance, quand il s'agit de nos propres privations, nous ne joindrons point notre voix à celle de l'Église, et nul de nos concitoyens ne pourra se vanter ou se plaindre d'être importuné par les plus justes réclamations. » Cette chaleur d'accent montre que le prélat gentilhomme était fatigué de s'entendre dire, même par des amis comme La Marck ou Ferrières (1), qu'en défendant l'Église, il défendait ses propres intérêts.

Ils sont donc, ces évêques, tout préparés à la conciliation, Boisgelin surtout a le droit de le proclamer ; il le fait avec une émouvante sincérité : « Oh ! s'il est des moyens de conciliation, et si nous ne les saisissons pas avec empressement, nous commettrons envers la religion et la patrie une sorte de délit inconcevable, celui qui consiste dans la plus sensible contradiction avec nous-mêmes. C'est la religion que nous avons voulu préserver de toute atteinte, c'est la patrie que nous n'avons pas voulu exposer au moindre mouvement, et tel est le don de Celui qui dirige les pensées des hommes et les événemens, que chacun de nous a retrouvé dans ces étonnantes épreuves une âme digne de se mesurer avec l'adversité. » Ce témoignage que le vieil archevêque

(1) *Mémoires*, L. VII.

se rend à lui et à ses collègues, n'est-il pas de la plus véritable noblesse ? Peut-on s'étonner qu'il rappelle, avec quelque satisfaction, les efforts accumulés par lui à la tribune, dans son diocèse, à Rome, en faveur de cette conciliation qui a été son unique mot d'ordre ? Mais il y a un point qui ne dépend que du Pape lui-même : l'institution canonique des nouveaux évêques. « Pouvions-nous mettre un poids dans la balance, pour abaisser le pouvoir de Votre Sainteté ? » La constitution civile rompt les liens de l'Église gallicane avec le Saint-Siège ; impossible de s'y prêter. La primauté du pape, « n'est pas un vain nom, un simple titre d'honneur ». Après l'institution canonique, la principale difficulté c'est l'élection. « Sans doute on peut rappeller le peuple aux élections par toutes les voies sages. » Or, comment admettre des électeurs non catholiques, et l'obligation imposée aux évêques d'accepter les élus ? Au sujet des chapitres et des conseils épiscopaux, Boisgelin a déjà dit plusieurs fois que l'accord était facile.

Mais à quoi bon ? Le serment est intervenu, la rupture est consommée, les consciences sont en guerre, il est trop tard : « Et quand des sermens contraires à nos consciences sont les lois qu'on nous impose ; quand nous sommes traités comme des réfractaires parce que nous ne voulons pas faire un parjure, quand, par un événement qui n'a pas d'exemple, cent vingt huit évêques sont destitués de leurs sièges, sans démission, sans forfaiture et sans jugement ; quand les paroisses sont privées sans aucune forme canonique de ces pasteurs vertueux qui n'ont point trahi leur Religion ; quand on nous donne par des formes irrégulières des successeurs sans mission, quels sont les moyens qui nous restent pour concilier les principes de l'Église avec le vœu de la puissance civile ? » D'ailleurs, il n'y a plus de liberté pour les réfractaires ; il est impossible de communiquer avec les évêques dispersés. Les signataires ne peuvent plus qu'attendre le jugement du Saint-Siège. Boisgelin a bien soin de dire qu'ils ne se rallient pas pour cela à la solution la plus rigoureuse : « Nous n'avons point mis de bornes, nous n'en mettrons point

encore aux sacrifices qui nous sont propres et personnels... Nous courons une noble carrière, celle de l'adversité. Nous l'avons envisagée dans toute son étendue, et nous n'avons pas commencé notre course pour nous arrêter avant le terme. Nous n'avons pas appris à rougir de notre état, à dissimuler nos devoirs, quand nous ne voulons point les trahir, à répandre dans le secret les secours de la Religion, dans un royaume catholique, comme dans un pays infidèle... La plus rigoureuse des lois que la Religion puisse nous imposer est celle de conserver nos places. »

Ils les garderont jusqu'à la décision de Rome, qu'ils veulent entièrement libre : « Élevez-vous, Très Saint Père, dans toute la sagesse et la liberté de votre ministère... Nous occupons un foible point dans le tems comme dans l'espace ; et notre sort ne peut point entrer en balance avec les destins des Empires et les promesses de l'Église... Que les principes soient en sûreté, que les pouvoirs de l'Église sur l'institution de ses ministres soient respectés et maintenus, et qu'une mission canonique puisse nous donner des successeurs légitimes ! Nous mettons à vos pieds, Très Saint Père, nos démissions... nos libres et volontaires démissions, fondées sur ces mêmes sentimens qui repoussent le joug d'une contrainte, que les lois civiles ne peuvent point nous imposer. » Le sacrifice de leur siège ne sera requis des évêques, qu'après dix ans d'épreuves, quand il s'agira de rebâtir.

Ce document, qui n'est pas indigne des circonstances, montre comment l'adversité avait soudain fait fleurir, dans le clergé de l'ancien régime, les fortes vertus qu'on n'eût pas devinées sous les abus. Le rôle de Boisgelin depuis deux ans, lui avait justement mérité d'en être l'interprète. C'est vraiment une nouvelle période qui s'ouvre dans l'histoire de l'Église. Avec une grâce libre et fière, les derniers chefs de l'Église gallicane rendent au Pape le plein exercice de sa primauté ; le grand bénéfice de leurs épreuves, ils veulent que ce soit le resserrement de l'unité catholique. Ils inaugurent le mouvement qui, au cours du XIXe siècle, portera si haut l'influence morale et doctrinale de la papauté. A voir réagir le clergé français, au plus profond

de l'abîme, on trouve moins étonnante la prédiction de Joseph de Maistre, écrite cinq ans plus tard : « S'il ne se fait pas une révolution morale en Europe, si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire (1). »

Boisgelin s'occupa très activement de faire accorder aux catholiques la liberté de leur culte. On sait que la loi du 7 mai, permettant de louer des édifices pour le culte non-conformiste, ne peut, pendant plusieurs mois, être mise en vigueur à Paris. Les bandes jacobines et cordelières veillaient à supprimer toute liberté. En province, la même intolérance sévit trop souvent. Boisgelin resta fidèle, en cette occurrence, à sa ligne de conduite : tout pour l'intérêt des fidèles sans exciter de troubles.

C'est dans cet esprit qu'il conçoit l'Instruction (2) adressée à son diocèse. Si les prêtres non-assermentés sont chassés des fonctions publiques, ils n'en gardent pas moins des devoirs à l'égard de leur peuple : « Si les ministres de la religion sont dans l'impuissance de faire ce que les lois civiles leur défendent, la religion les rappelle aux devoirs de leur ministère... exercés dans les limites du for intérieur. » L'archevêque prend un soin extrême de réduire à leur sens strict les défenses de l'Assemblée, et de s'assurer « au moins la même liberté que les citoyens des sectes que l'État n'a pas reconnues ». Quelle est la règle générale à suivre ? « Les fidèles libres de toute loi civile ne peuvent être guidés que par leur conscience. La religion devient plus que jamais une œuvre de persuasion. Nous devons offrir notre ministère à ceux qui croient ce que l'Église enseigne, nous devons leur enseigner la vérité catholique, et leur donner tous les secours spirituels qu'ils ont droit

(1) *Considérations sur la France*, nouv. éd. in-8, Paris, 1814, C. II, p. 28.

(2) *Instruction de M. l'archevêque d'Aix sur les devoirs des pasteurs et des fidèles de son diocèse*, 38 p. in-18, Paris, 1791.

d'attendre de nous. Il s'agit de leurs intérêts et non des nôtres. Il s'agit de leurs droits sur nous et de nos devoirs envers eux. » Le temps des persécutions est revenu, il n'y a qu'à rappeler « les principes et les pratiques de l'Église, dans ces temps laborieux où les lois des Empires ne lui prêtoient point leur protection et leur appui ». Le prélat résume ses prescriptions en quatre maximes : « Il y a deux objets qu'il ne faut jamais perdre de vue, les besoins spirituels des fidèles et la tranquillité des citoyens.— Une seconde maxime, c'est que la force appartient à la loi... Chaque citoyen est forcé de s'abstenir des actes publics défendus par la loi. — Une troisième maxime c'est que l'Église n'exige pas qu'on s'expose à la persécution, plutôt que de renoncer aux actes publics défendus par la loi. Mais elle défend les actions et les confessions qui seroient contraires à la religion. Un pasteur peut s'abstenir de prêcher en public et d'administrer en public les sacremens, mais il ne peut pas confesser ce que la religion regarde comme une doctrine de schisme et d'hérésie. Il ne peut pas être forcé de commettre un sacrilège, une profanation des choses saintes. — Une dernière maxime, c'est qu'on peut faire sans authenticité comme des actes privés, les mêmes actes dont la loi ne défend que la publicité... La loi conserve par la déclaration des droits la liberté des opinions religieuses. »

Les fidèles se trouvaient à Aix, comme partout ailleurs, en face de quatre sortes de pasteurs : les insermentés, les assermentés avec restrictions et non remplacés, les assermentés restés en place, les assermentés nommés à la place des pasteurs légitimes et dépourvus de toute juridiction régulière.

Il faut noter que l'Instruction a été rédigée avant l'apparition du Bref du 13 avril. En attendant la condamnation formelle des schismatiques, il est certain que le ministère de la dernière classe de pasteurs est absolument nul. C'est sur eux que tombe surtout le mépris public. Leur cynisme réveille l'indignation jusque dans le vieux cœur sceptique de Véri : « Je suis peut-être suspect sur les opinions que je recueille à leur égard. Mais en voulant me dépouil-

ler de toute partialité, je ne puis pas méconnoître l'indignité des personnages choisis pour remplir les fonctions sacrées du sacerdoce, ce qui expose la religion même aux mépris populaires. Il est vrai qu'on ne pouvoit en trouver d'autres : quel homme d'honneur en effet peut se présenter pour occuper la place des pasteurs légitimes, qui se décident à les quitter pour ne pas se parjurer ? Si les principes de leur croyance, si l'opinion presqu'unanime des évêques, si les instructions du pape, si enfin la majorité des curés, vicaires, confesseurs et prédicateurs ne font pas impression sur leur esprit, le simple sentiment vertueux de l'honneur ne devroit pas permettre de prendre la place de ceux qu'un motif de conscience a dirigé. Je ne vois pas sans affliction les fonctions sacerdotales confiées à des gens qui étant méprisables par leur conduite précédente, aviliront par une pareille conduite le sacerdoce aux yeux des peuples. » Il est à propos de rappeler, combien le sentiment de l'honneur contribue à faire vibrer alors les âmes sceptiques et amollies, et à rallumer le flambeau de l'idéal. Voici encore d'autres accents qu'il arrache à Véri, cet égoïste épicurien, éloigné, comme il le dit, depuis 35 ans, des fonctions sacerdotales. Il flétrit « les faux frères du clergé » : « Ces derniers surtout attirés par l'appas de devenir évêques ou curés, à la place de ceux qui refusent le serment, portent le schisme, l'irréligion même et le plus vil intérêt, dans les places destinées à conduire les hommes, dans les voies d'une saine morale et d'une charité sans bornes. Je pourrois même dire que la plupart y portent aussi l'indécence et le scandale de leur conduite antérieure. Je ne suis pas surpris que les députés, libres de toute croyance religieuse rendent des décrets sur le culte, en conséquence de leur opinion. Mais l'honneur, ce sentiment naturel à tout homme vertueux, permet-il la perfidie envers son corps, envers ses frères, envers ses compagnons d'armes, si j'ose appliquer au clergé cette noble expression, si énergique pour nos preux chevaliers. Quiconque faussoit les devoirs de la fraternité étoit de tous les hommes le plus infâme. »

On ne sait combien il se trouva de jureurs dans le dio-

cèse d'Aix. Il est seulement permis de dire que les défections y furent moins nombreuses qu'à Marseille et Arles. Un seul prêtre de la ville d'Aix est porté comme ayant prêté le serment. Boisgelin lui-même ignore à quel nombre de pasteurs fidèles il peut se fier. Il veut supposer qu'un grand nombre de jureurs ont formulé des restrictions : « Mais leurs restrictions n'ont pas été connues, et nous n'avons pas pu distinguer nous-même ceux dont nous devions approuver les sentimens... C'est à vous à recevoir le juste tribut de notre amour et de notre admiration, vous en petit nombre, et par là même plus courageux, dont les déclarations ne se sont pas renfermées dans l'enceinte de vos églises. » Il adresse un dernier appel aux égarés : « Nous pensons qu'ils ne voudront pas consommer une séparation que leur serment n'opère point par lui-même ; et leur conduite, mise à l'abri du schisme, doit leur rendre notre confiance. » A force de douceur et de patience, il espérait ramener le plus grand nombre. Le bref du 13 avril lui enleva cette illusion ; et peut-être en pensait-il comme Véri : « On ne peut pas critiquer le bref du pape par rapport aux ecclésiastiques assermentés, aux évêques et aux curés intrus dont il devoit improuver la conduite. Mais étoit-ce le moment de prononcer en juge souverain contre eux et de les menacer des censures les plus rigoureuses ? La seule différence dans les stiles d'improbation a souvent des résultats bien divergens. Une douce exhortation me paroissoit plus convenable aux circonstances, que la sévérité canonique. » Il faut d'ailleurs faire observer que Pie VI s'en tint longtemps aux menaces.

Quoiqu'il en soit, Boisgelin maintient leurs pouvoirs aux prêtres fidèles, car destitutions et remplacements sont sans force et sans effet. Tous les prêtres approuvés pourront confesser tous les pénitents, et absoudre tous les péchés, dire la messe dans les maisons particulières, y conserver le Saint-Sacrement, les saintes huiles et les vases sacrés, employer pour la messe des vases de matière commune. Si un curé est forcé de s'éloigner de sa paroisse, il est exhorté à y conserver une correspondance purement religieuse et charitable, et à déléguer ses pouvoirs. Au reste,

toujours dans le même esprit de paix, l'archevêque ordonne de quitter les maisons presbytérales à la première sommation, comme lui-même abandonne son palais. Quant aux curés assermentés restés en fonction, « ils ne perdent pas par là-même leurs pouvoirs... ils ne peuvent perdre le titre de leur institution que par la même puissance qui les avoit institués, aussi longtemps que l'Église ne les en a point dépouillés par un jugement ».

Une grande difficulté se présentait. « Ce n'est pas, dit Boisgelin, sans une peine extrême que nous exprimons notre embarras et celui que doivent éprouver les fidèles, par rapport aux cérémonies religieuses dont dépend l'état des citoyens : baptême, mariage, sépulture. » Le curé officiel, seul reconnu par l'État, en réclamera évidemment le monopole. Le conflit sera tranché par le décret futur instituant l'état-civil. Boisgelin l'annonce, mais il ne sera voté qu'un an plus tard, à la fin de la Législative. D'ailleurs l'archevêque y voit un remède pire que le mal : « Faut-il qu'on regarde comme étrangère, inconnue, et privée de toute influence dans l'ordre de la société, cette religion sainte qui fut pendant douze cents ans la Religion de l'État ? » En attendant ce funeste décret, le principe est certain : les curés légitimes seuls ont le droit de faire les baptêmes et de présider aux mariages. Trop souvent ils en seront empêchés. Boisgelin leur permet de déléguer les curés assermentés restés en place, et accorde lui-même à ceux-ci le pouvoir de dispenser des empêchements de mariage.

On voit combien de complication, de gêne, de vexations, entraînait le nouveau régime. L'archevêque ne se fait pas d'illusions ; il prévoit que l'organisation de ce culte privé si incomplète qu'elle soit, ne sera pas longtemps possible : « Si ce ministère paisible et renfermé dans le for intérieur étoit proscrit par la loi même, proscription contraire à tous les principes d'un peuple libre, nous vous dirions alors : Nous n'avons appris à combattre ni contre la loi, ni contre le peuple. » Il resterait le sacrifice du cœur et les prières. « On m'ordonne, disoit Saint Ambroise, de livrer la basilique, je ne puis ni la livrer ni la défendre. Je ne l'aban-

donnerai pas par ma volonté, mais je ne sais pas résister. » Faudra-t-il donc laisser tout espoir ? A Dieu ne plaise : « Ne désespérons pas de l'opinion publique qui forme avec le temps celle des législateurs de la nation. Ne désespérons point de la Providence, qui peut maintenir la religion dans le cœur des fidèles, sans autre secours que celui des vérités saintes et des vertus chrétiennes. » Il faut se rappeler comment les apôtres ont fondé l'Église.

Nous n'avons pas de témoignage direct sur l'effet produit par cette Instruction. Il fut encore renforcé par le bref du Pape, du 13 avril, connu à la fin de mai, et inspira, semble-t-il, quelque inquiétude aux autorités locales. Le directoire des Bouches-du-Rhône prit un arrêté le 6 juin 1791, ordonnant en guise d'antidote, la réimpression d'une Lettre pastorale de Dumouchel évêque du Gard. On la fit suivre de la lettre de communion écrite au pape, par ledit Dumouchel (1). Le tout est destiné à combattre les écrits des prêtres non-conformistes, « qui colportent de fausses bulles, de prétendus brefs, et séduisent ainsi surtout les femmes. » Cette littérature se répandait sans préjudice des brefs réellement faux, des bulles vraiment supposées, des pamphlets, qui couraient la Provence (2), comme la France entière.

V.

Bientôt, à l'exemple d'Expilly, évêque du Finistère (3), les constitutionnels et leurs amis demandent, pour briser la résistance, l'éloignement des prêtres insermentés. Cet exil ne tardera pas à se doubler de mauvais traitements, qui n'épargneront pas les fidèles. Les discussions de l'Assemblée sont remplies de ces incidents, que la majorité règle suivant son humeur, tantôt respectueuse de la liberté, plus

(1) *Arrêté... Lettre pastorale... et Lettre de communion...*, 48 p. in-8, Aix, 1791.

(2) Par exemple, la *Vraie bulle du Pape* littéralement traduite, 16 p. in-8, Paris, 1791.

(3) Aulard, *loc. cit.*

souvent complice des persécuteurs. « On ne se borne pas à réduire à la faim les pasteurs qui se retirent, (car ils ne doivent pas compter sur la promesse illusoire de 500 livres) nous apprenons journellement des injures, des menaces, et même des mauvais traitements personnels de la part des jacobites, à l'égard des femmes et des citoyens qui ne veulent pas reconnoitre les nouveaux évêques. Par exemple, à Marseille, les municipaux ont menacé les Carmélites de toutes les rigueurs de la loi, si elles ne se soumettoient pas au nouvel évêque intrus dans 24 heures. La supérieure leur répondit : Il ne nous faut qu'une minute, vous pouvez préparer vos échafauds, nous sommes toutes prêtes à y monter. — Les municipaux n'ont pas osé les pousser à bout (1). »

La tyrannie au nom de l'Église constitutionnelle s'étendit jusqu'au roi. On sait que le 18 avril, la garde nationale arrêta la famille royale, qui se rendait à Saint-Cloud. Le motif était le refus du roi de faire ses pâques à la paroisse, de la main du curé jureur. Rentré aux Tuileries, ayant touché du doigt ses chaînes, ne se consolant pas d'avoir causé, par sa faiblesse, la ruine de sa religion, Louis XVI fut dès lors décidé à fuir. Il n'avait su, jusque là, adopter aucun des projets d'évasion proposés par Mirabeau (2). Cette fois la mesure était comble ; le départ s'imposait au roi, violenté jusque dans le secret de sa conscience. Les partisans de la royauté n'eurent aucun besoin de se concerter pour concevoir la même idée. Boisgelin, sans en être prié, sans être au courant du projet Bouillé, prit la liberté d'exposer au roi, les dernières chances de sauver le trône (3).

L'occasion de sa lettre, ce sont les bruits d'une incursion prochaine des émigrés. Le comte d'Artois, qui ne mettra pas le pied sur la frontière jusqu'en 1814, commence alors ses rodomontades : « Une personne revenue

(1) Journal de Véri.

(2) Octobre 1789, juillet 1790, février 1791. V. *Correspondance* La Marck.

(3) Armoire de fer, *Troisième Recueil*, n° 195. — L'original, de la main de Boisgelin, est A. N. C 185, 404.

de Turin depuis huit jours, dit Boisgelin, a connu par elle-même la volonté déterminée des princes et de leur conseil. On lui disoit que le roi et la reine ne vouloient rien faire, que tout se perdoit par les délais, qu'on ne devoit pas sacrifier l'État, et qu'on ne pouvoit plus attendre. » L'expédition avait Lyon pour but ; elle était pour le roi un nouveau danger, mais, suivant Boisgelin, on pouvait en tirer parti. Il énumère les signes de contre-révolution qui se multiplient dans le midi : l'évêque et le chapitre ont été rétablis à Grasse, maintenus à Glandèves et à Vence. Des clubs monarchiques se sont formés à Alais, Nîmes et Montpellier ; la réaction se dessine à Toulouse et à Montauban. On recueille de bons symptômes en Roussillon, en Alsace, en Franche-Comté, en Normandie, en Artois. Pour profiter des circonstances on a besoin de l'armée : la cavalerie est bonne, on peut encore compter sur quelques régiments d'infanterie et sur les Suisses. Quant aux puissances étrangères, leurs dispositions sont trop mystérieuses pour qu'on songe à les utiliser. « La première ressource est celle dont on ne peut pas faire état », le départ du roi et de la reine. Le roi doit en avoir étudié les moyens. Boisgelin, par une prévision fort justifiée, insiste sur la nécessité de jalonner la route avec des troupes sûres et surtout de la cavalerie. « Il faudroit prévoir le cas d'opposition de quelque municipalité. » Il devine Sainte-Menehould et Varennes.

Mais il ne sait rien des projets, il se borne à raisonner sur les deux hypothèses : ou le roi s'échappe, ou il reste. « Si le roi part il est le maître. » Son absence rend inutile les attroupements qui font toute la force des chefs révolutionnaires. Les gens d'ordre laissés à eux-mêmes se défendront. Il faudra enlever les 12 millions qui restent dans le trésor royal, les provinces ne voudront plus verser les impositions. Les décrets de l'Assemblée ne sont pas à redouter, elle ne peut en faire contre le roi ; elle a besoin de sa sanction, et cette sanction serait libre. Le roi deviendrait l'arbitre entre les princes et l'assemblée : « Il ne faut pas qu'il laisse aliéner une seconde fois sa force et sa puissance ». Si le roi reste, le seul espoir est Bouillé. « Il faut croire

que l'occasion lui manque et qu'il ne manquera pas à l'occasion. Il ne peut marcher ni contre ni pour les princes, mais au moment de leur entrée, se diriger sur Paris pour défendre le roi et l'Assemblée et Paris. » Bouillé peut donc jouer le rôle de Monk, mais il faut se hâter et ne pas laisser le temps à Rochambeau, de réunir et de connaître ses troupes.

Le succès est possible ; comment en profiter ? Dès cette époque, Boisgelin se prononce contre une réaction aveugle, et fait preuve d'un grand esprit politique : « Alors le roi choisit ses ministres dans sa confiance ; on ose dire au roi que ses ministres doivent surtout s'occuper des objets utiles au peuple, on ose lui dire que toutes ses proclamations doivent être populaires, elles doivent mieux parler que l'Assemblée nationale des intérêts de la nation. Les chefs de parti ont employé l'anarchie pour établir leur propre despotisme, le roi doit rappeler l'ordre et maintenir la tranquillité publique pour établir la liberté. Voilà peut-être ce qu'on ne dira pas. On a voulu d'un côté faire du peuple une puissance qui gouverne. On oubliera de l'autre qu'on ne doit gouverner le peuple que pour lui-même, et c'est le moyen de ramener au bout de quelques années, le mécontentement et les troubles. » Après ces conseils sages et courageux, l'archevêque s'offre à discuter les détails qui ne peuvent pas l'être par écrit, et affirme son dévouement au roi : « Il est bien certain qu'il n'y a ni dévouement ni sacrifice qui puisse coûter pour son service. »

Ces conseils parurent-ils trop austères, trop mesurés ? ou plutôt le départ du roi, machiné comme une évasion de roman, sans hardiesse et sans grandeur, ne laissa pas le temps de recueillir les avis. Boisgelin ne fut pas appelé. Le 21 juin, il était à Noisy avec la comtesse de Gramont, sa nièce Eugénie et Madame d'Ossun, la reine ayant eu la grandeur d'âme, pour éviter tout soupçon de complicité à son entourage, de l'écarter avant son départ. Mais la garde nationale de Versailles, dans l'effervescence causée par la nouvelle, se porta chez les aristocrates qu'on savait dévoués à la famille royale. A ce titre, les hôtes de Noisy étaient fort suspects. Le matin du 23 juin, un détachement fait irruption dans la maison, et arrête madame d'Ossun,

coupable d'être dame de la reine. L'archevêque, prévenu, peut descendre de sa chambre par la fenêtre, et se réfugier tout près de là, à Bailly, chez Mme de Boucheman. Le bureau du district, averti, prend immédiatement un arrêté, ordonnant à la municipalité d'envoyer dix hommes à cheval, conduits par un officier de la garde nationale, pour mettre en état d'arrestation le ci-devant archevêque. La mesure était un peu tardive ; le détachement ne ramena que le jardinier, soupçonné d'avoir prêté à l'évasion le secours d'une échelle. Le brave homme fut remis en liberté, après interrogatoire (1). Le calme revenu, l'affaire n'eut pas de suites.

L'aventure de Varennes avait déconsidéré le roi. Sa niaise bonhomie, si étrange en de pareilles circonstances, rappelait à Véri un mot de Maurepas : « Nous parlions des facilités qu'il trouvoit auprès de ce prince pour ce qu'on lui proposoit de bon. — Cela est vrai, me dit-il, je ne lui connois point de mauvaises dispositions. Mais je ne suis pas rassuré sur son avenir, il n'y a pas de cela, dit-il en portant la main sur son cœur. » Ce cœur, il fallait pour le réveiller, les coups redoublés de l'infortune. Cependant l'évasion manquée avait alarmé les constituants, sur la solidité de leur œuvre. Un parti, de plus en plus nombreux, profitait de la suspension des pouvoirs royaux pour demander la déchéance de Louis XVI, et même l'abolition de la royauté. On sait comment la pétition républicaine des sections de Paris provoqua l'échauffourée du Champ de Mars, le 17 juillet 1791. L'Assemblée aurait bien voulu restaurer le pouvoir exécutif ; sans chef véritable elle ne sut comment s'y prendre. La peur des clubs, la rivalité des partis ne permirent pas de réviser à fond la constitution. Les historiens ont peint la lassitude des députés, l'incohérence morne des débats, la défiance de l'opinion, pendant ces mois de juillet et d'août 1791.

Après la sanglante émeute du Champ de Mars, avant la restauration du roi, Boisgelin voulut apporter son con-

(1) Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles*, in-8, 1889, t. II, p. 96.

cours aux tendances conservatrices. Il écrivit ses *Considérations sur la paix publique* (1). C'est comme l'examen de conscience de la Révolution. L'anarchie, tel est le spectre qui effraie la Constituante à son déclin. Boisgelin se garde d'en diminuer l'horreur ; mais assez justement, il rappelle aux La Fayette, aux Barnave, aux Chapelier, aux Lameth, qu'ils sont les premiers coupables : « Vous avez commencé la Révolution et vous l'avez soutenue par des mouvemens populaires, vous avez pris les moyens pour les principes. » En multipliant les lois de circonstance, « vous avez tué la monarchie et la constitution... Ce n'est plus que par une révolution plus douce, plus juste et plus durable, que vous pouvez avoir un gouvernement ». Or la conduite de l'Assemblée vis à vis du roi ne peut se justifier. Le roi inviolable est tenu en captivité. Bravement, l'archevêque défend la conduite de Louis XVI : il ne voulait pas émigrer, mais s'établir comme médiateur entre l'Assemblée et l'étranger. Il n'a enfreint aucune loi. L'Assemblée est aujourd'hui empêtrée dans ses propres décrets, qui ont enhardi l'esprit républicain. « Il est impossible que le gouvernement subsiste, quand sa constitution même établit une opposition, entre la loi et son exécution. Il faudra tôt ou tard, ou que le roi renverse la constitution, ou que la constitution renverse la monarchie. »

Le roi a parfaitement raison de dire qu'il n'est pas libre depuis le 6 octobre 1789. Si on objecte le respect de l'opinion publique, Boisgelin n'est pas dupe : « 20 personnes qui ont le pouvoir en mains ne sont pas l'opinion publique. » La vérité c'est que les clubs dominent : « Un petit nombre de particuliers dispersés répandus dans chaque ville, sans place et sans caractère, font le gouvernement de la France, 400 membres d'un club dominent une ville de 50 mille âmes. » Qu'on rende au roi sa liberté avec une garde suffisante : « On n'est pas tenté de s'évader quand on est libre... Ses paroles avoient ratifié vos décrets. Il avoit dit : je suis libre. Il l'avoit dit à vous, à la France, à l'Europe

(1) *Considérations sur la paix publique* adressées aux chefs de la révolution, 96 p. in-8, Paris, 1791.

entière, et personne n'en avoit cru ses paroles. A peine a-t-il cru l'être un moment, il a dénoncé la contrainte. »

L'Assemblée s'est emparée de la dictature sans mandat : « Vous voulez conserver la monarchie : quelle est la marche que pourroient suivre ceux qui veulent la détruire ? » L'Assemblée n'a même point osé approuver ses comités, qui déclaraient l'inviolabilité du roi. Ce fut un encouragement pour les clubs, des Jacobins, des Cordeliers, Fraternel, Social : « Si vous aviez eu du courage, le sang n'eût pas coulé au Champ de Mars. Votre règne semble le passage naturel à la destruction de la monarchie et à l'établissement de la République. » Boisgelin trace le tableau du pays : « 45 mille républiques qui ne dépendent de rien, sinon des clubs qui tour à tour excitent le peuple et sont dirigés par lui.. Les deux tiers des décrets ont été dictés aux Jacobins. » Dira-t-on que c'est la voix du peuple ? Les hommes qui prétendent à le représenter, « ne sont accoutumés qu'au travail des attroupemens. On les paie, ils ont un salaire sans ouvrage... ils se reposent dans les ateliers, ils sont en action dans les émeutes. »

Après cette impitoyable critique, trop exacte, Boisgelin conclut : la constitution, après deux ans, reste à faire tout entière. Il faut prévenir la guerre, étrangère et civile ; il faut cesser de traquer les nobles et le clergé restés en France ; il faut faire appel aux citoyens qui possèdent, et qui aiment la paix. Sinon, les chefs eux-mêmes ont tout à craindre : « Leurs personnes seront peut-être poursuivies à leur tour avec la même barbarie dont ils auront donné l'exemple ; leurs noms seront en horreur à la postérité... et peut-être la nation fatiguée ira tristement se reposer à l'abri du despotisme. » Prophétie devenue facile et banale. Véri, au fond de sa retraite, s'était déjà demandé : « Qui peut deviner si la révolution présente, que ses panégyristes appellent sublime dans tous les coins du royaume, n'amènera pas l'issue ordinaire des querelles civiles : le pouvoir arbitraire et despotique des armes ? »

Pour enrayer le cours des catastrophes, il n'est pas trop tard, selon Boisgelin. Le parti républicain n'est pas encore redoutable ; l'archevêque n'y aperçoit que 7 à 800 per-

sonnes. La bonne volonté du roi est évidente. Il faut rendre impossible une contre-révolution armée, mais en faire une autre, « celle des opinions qui doit produire une constitution régulière, mieux balancée dans ses pouvoirs, plus naturelle dans ses principes, plus douce et plus humaine dans ses dispositions, et moins surchargée de ces loix et de ces précautions dont on n'a besoin que pour soutenir un pouvoir tyrannique ou pour régner dans l'anarchie. » L'aurore des temps nouveaux avait paru si radieuse ! « Tout concouroit à la plus belle révolution. Le gouvernement avoit livré lui-même à l'Assemblée tous les moyens de l'opérer et d'en assurer la durée ; elle avoit réuni la police, la force armée et l'argent. »

L'auteur termine par un retour mélancolique sur sa propre destinée, et par des prévisions trop justifiées : « Quand les querelles sont déclarées, l'homme sage est l'ennemi commun contre lequel il semble que tous les partis sont conjurés... Un jour, si je survis aux troubles qui déchirent le sein de la patrie, si jamais la tranquillité ramène les jours de la discussion libre et de la raison, je dirai : Ce que vous pensez aujourd'hui dans votre repos, je l'ai pensé dans le tems de votre agitation et de vos infortunes. Lisez vous-mêmes ce que vous avez rejetté. Nos frères ont disparu dans les combats ; nos familles ont été ravagées ; le despotisme et l'anarchie se sont disputé les restes de la France. J'avois donné ces conseils à ceux dont les erreurs ont tout perdu. J'avois payé ce tribut à ma patrie. Puisse le souvenir de nos maux être une leçon utile, à ceux qui voudroient tenter une autre révolution, que celle du progrès des connoissances qui doit perfectionner les loix ! »

Il fallait autre chose qu'une raison calme pour redresser le cours de la Révolution. La modération de Boisgelin ne lui valut que les attaques des monarchistes intransigeants. C'est à l'étranger que son action est le mieux appréciée. L'éloge lui vient d'un des esprits les plus vigoureux, d'un des orateurs les plus puissants de la libre Angleterre. Burke avait pris la défense du clergé français, en particulier dans les *Réflexions sur la Révolution*. Il jugeait le haut clergé « comme composant une classe tout à fait supérieure,

comme un choix d'hommes parmi lesquels vous n'auriez pas été surpris de retrouver un Fénelon (1). » Il commençait dès lors à soutenir de ses générosités les prêtres déjà réfugiés en Angleterre, et s'était fait l'ami de l'évêque de Léon, La Marche. Boisgelin lui avait adressé au nom de ses collègues de l'Assemblée, un hommage reconnaissant.

A son tour, Burke écrit à l'infatigable avocat de ce clergé si maltraité : « Lorsque les plus grands et les plus détestables vices dominent, les vertus les plus distinguées et les plus éminentes lèvent plus fièrement la tête ; ce n'est plus le tems de la médiocrité... Il n'est qu'une seule espèce d'honneur et de vertu dans le monde ; elle consiste à sacrifier tout autre considération au sentiment du devoir, de la droiture et de la piété. C'est ce qu'a fait le clergé de France... Je ne sais si c'est à la complaisance de Votre Grandeur, que je dois les chefs d'œuvre d'habileté, de connoissance et d'éloquence supérieure, variée selon les occasions, dans ses différens discours et lettres. Ce sont les ouvrages d'un grand homme d'État, d'un grand prélat, et d'un homme versé dans la science de l'administration... La proscription d'hommes semblables est propre à couvrir un peuple entier d'un blâme éternel... Conservez, Monsieur, le courage que vous avez montré. Soyez assuré que nous ne sommes pas généralement insensibles à l'honneur que vous faites à notre commune nature. » La louange est magnifique ; on ne peut pas dire qu'elle soit imméritée.

Boisgelin, à la date du 7 août 1791, s'empresse d'y répondre (2). Il lui plaît de reporter l'honneur qui lui est fait, sur tout le clergé de France : « Quand mes collègues m'ont choisi pour leur interprète, je me suis pénétré de leurs sentimens, et de ceux de ces ministres estimables de tous les rangs, que rien n'a pu séparer de leur propre conscience,... et les nobles pensées et les expressions sensibles n'étoient, je puis le dire, que le fruit des impressions journalières que me faisoit éprouver l'habitude de leurs vertus,... simples dans leur conduite, tranquilles dans leurs adver-

(1) *Réflexions*, *loc. cit.*, p. 237.

(2) *Lettre* de M. Burke à M. l'archevêque d'Aix, et *Réponse* de M. l'archevêque d'Aix à M. Burke, s. l. n. d., 13 p. in-8.

sités, et contents d'avoir rempli leurs devoirs. » Burke, en félicitant le clergé de son courage, s'était interdit de juger les raisons de sa résistance. C'est l'occasion pour Boisgelin, de lui expliquer la situation faite au clergé par la Révolution : « Par quelle destinée faut-il qu'après avoir soutenu toute ma vie ces maximes de la charité chrétienne... je sois moi-même la victime de l'intolérance et de la persécution ? C'est dans le dix-huitième siècle, c'est dans une nation qui vantoit sa philosophie, c'est au moment même où elle annonçoit la révolution de la liberté, qu'elle persécute ceux qui pratiquent ce qu'ils croient dans l'ordre de la religion, et qui veulent conserver le culte de ses pères... Ce sont ceux dont on vouloit accuser les préjugés, qui plaident aujourd'hui tous les droits de la liberté. La cause que nous avons défendue, monsieur, est la cause noble, juste et sainte de la liberté, de l'humanité et de la religion. Le clergé de France a fait sentir ce que c'étoit que la persuasion sans fanatisme, le courage sans excès, et la résistance sans trouble et sans insurrection. »

Mais Boisgelin, dont l'âme s'est retrempée dans l'épreuve, et a retrouvé vivants les sentiments d'une foi profonde, ne veut pas que l'attitude du clergé soit attribuée seulement au point d'honneur. Il lui déplairait qu'un Dillon, qui n'est qu'un vieux courtisan loyal, représente l'épiscopat aux yeux de l'étranger : « Nous sommes restés tranquilles et fermes, parce que rien n'est plus inébranlable que la probité qui s'appuie sur la religion. Voilà ce qu'on ne sait point juger dans le monde. On croit que l'honneur est le seul sentiment qui dirige les hommes de tous les états, dans l'accomplissement des devoirs les plus sacrés. A Dieu ne plaise que je veuille affoiblir ce noble instinct qui supplée à la raison, qui rallie les guerriers... Mais vous avez mieux défini ce simple et vrai sentiment, qui consiste dans l'impression habituelle du devoir de la droiture et de la piété. » C'est la religion qui soutient les états : « Il faut rattacher les principes des sociétés à quelque chose de plus haut, que les hommes ne croient pas pouvoir atteindre et détruire. Il faut consacrer par la religion le respect pour les loix. » Le clergé français est un vaincu

il est vrai ; mais par un sentiment de fierté nationale, l'archevêque ajoute : « Nous ne pouvons nous empêcher de croire, que nos concitoyens nous rendent, tôt ou tard, cette justice que les étrangers ne nous refusent pas, et que nous verrons revivre, dans des momens plus tranquilles, les principes de la religion et de l'humanité... Il ne faut pas s'étonner que les hommes méconnoissent des vérités sans passion, dans les troubles des Révolutions. »

L'absinthe allait bientôt se mêler au miel. Il ne faut pas croire que derrière Boisgelin, porte-voix de l'épiscopat, tout le clergé se soit unanimement rangé. Les agresseurs avaient encore cette bonne fortune, que les victimes se querellaient. Les compliments de Burke valurent au prélat l'attaque d'un rude joûteur, un peu fruste. C'était un curé d'Auvergne, Rougane (1) ; une âme fidèle et franche, dans une enveloppe rugueuse ; grondeur, rancunier, ne raisonnant qu'à coups de syllogismes, poussant sa théologie jusqu'aux conséquences extrêmes, enveloppant dans la même réprobation les traîtres et les conciliateurs, gardant au surplus contre les évêques toutes les rancunes du bas-clergé. L'égalité lui paraît un monstrueux blasphème, parce qu'il y a au moins les prêtres et les hommes. Si Burke trouve que le clergé et la noblesse peuvent être fiers l'un de l'autre, Rougane lui apprend que « 22 prêtres de Saint-Julien-Coupel, Auvergne, tous fils de laboureurs, ont préféré perdre leurs cures que de prêter serment ». Depuis un an, le terrible curé écrivait contre la Constitution civile, et surtout contre les évêques qui travaillaient à maintenir la paix. Son inspirateur paraît avoir été le marquis de Laqueuille, député d'Auvergne, connu pour sa fière intransigeance. Au témoignage de Rougane,il aurait manifesté à l'archevêque d'Aix son étonnement, de voir les évêques députés prêter, « sans prendre le temps de réfléchir », le serment civique du 4 février 1790. Rougane assassinait son évêque Bonal de ses blâmes écrits : « Il faudra, osait-il imprimer, vous mettre en pénitence ou m'y mettre. » Mais l'évêque ne le lisait pas ; un jour, « au lieu de rougir, il avait souri ».

(1) A. Mathiez, C. VIII.

Aussi les félicitations de Burke avaient remué la bile du hargneux champion (1). Et il va prouver à l'orateur anglais, 1° que les évêques de l'Assemblée sont coupables de ce qu'il y a de plus répréhensible dans la constitution ; 2° que leur exemple a tout entraîné dans l'erreur et dans le parjure ; 3° que le mal ne se peut réparer qu'autant qu'ils se reconnaîtront coupables, et qu'ils en témoigneront leur repentir. On voit assez combien le polémiste est excessif, mais il n'est pas ennuyeux. Rien ni personne ne trouve grâce devant lui ; ni la réponse des évêques au bref du 10 mars ; ni les intransigeants qui veulent excommunier les intrus (la contradiction n'arrête jamais Rougane) ; ni « les grands éclats de voix de l'abbé Maury », ni La Luzerne qui a osé dire : « Le souverain n'a de pouvoir que par la nation. » Rougane est pour le droit divin ; foin de la liberté ! Le meilleur exemple de l'histoire, ce sont les premiers empereurs chrétiens, qui punissaient de mort les hérétiques.

Mais, bien entendu, c'est sur Boisgelin que tombent les coups les plus rudes : « Il faut, Monsieur, que vous n'ayez pas lu en entier les ouvrages de M. d'Aix, ou que vous ne les ayez lus qu'à travers la plus grande prévention pour l'auteur. L'indignation, le soulèvement de cœur que vous eût infailliblement causé la lecture réfléchie des *Considérations sur la paix publique*, ne vous eussent pas permis de regretter qu'il ne soit pas des conseils de sa patrie. » Rougane n'oublie pas de reprocher à Boisgelin son ancien ami Brienne. Il trouve que l'archevêque, dans sa réponse à Burke, « se lamente comme une femme ». Il l'apostrophe : « Vous avez prêché toute votre vie la tolérance, la liberté des opinions religieuses, vous êtes donc un vieux pécheur, un endurci... Si vous avez contribué à établir la liberté de penser, dire, écrire contre la religion, c'est une preuve 1° que vous avez été toute votre vie sans amour de Dieu ni du prochain, 2° que vous fréquentez les hérétiques, 3° que vous vous moquez des menaces du Seigneur,

(1) Rougane, ancien curé d'Auvergne, *Plaintes à M. Burke sur sa lettre* à M. l'archevêque d'Aix, 87 p., in-8, Paris, s. d.

4° que vous êtes pire que des chiens muets *non valentes latrare.* » Enfin, Burke, un protestant, a écrit à Boisgelin, qui n'a pas protesté : « Nous pouvons avoir quelque diversité dans nos opinions, mais nous ne différons nullement dans nos principes. » Là-dessus, Rougane éclate : « S'il est encore catholique, s'il veut passer pour l'être, doit-il souffrir que vous, qui ne l'êtes certainement pas, lui disiez que vous ne différez point ensemble de principes, mais tout au plus d'opinion ! » Rougane, songeant que lui aussi communique avec un hérétique, finit par dire son fait à Henri VIII, et adjurer Burke de se convertir.

Nous verrons bientôt que Boisgelin eut à subir des attaques moins vigoureuses, moins remplies d'une maladroite bonne foi, mais plus constantes et plus perfides. Auparavant, il dut répondre au roi, qui encore privé de ses pouvoirs, allait bientôt les recouvrer pour accepter la Constitution. Le roi, ou plutôt la reine, s'entourait de conseils, au moment de prendre une suprême décision. D'après la lettre de Marie-Antoinette à Mercy-Argenteau (1) des 16, 21, 26 août 1791, le roi s'était résolu à l'acceptation le 21 août, et ne put se concerter, suivant le conseil de Boisgelin, avec les chefs de l'Assemblée : « Nous n'avons pas un ami, écrit la reine, tout le monde nous trahit... J'ai écouté autant que je l'ai pu, des gens des deux côtés, c'est de tous leurs avis que j'ai formé le mien... Je n'ai point reçu les opinions des chefs comme je vous l'avais annoncé. Ils se restreignent toujours dans des idées vagues et ont l'air de craindre de s'engager. »

La réponse de Boisgelin (2) est un examen sans complaisance. Elle est d'une netteté qui dût paraître un peu dure. Qu'il ait été consulté, ou qu'il ait donné des avis spontanés, il n'avait pas à se louer de ses relations précédentes avec la cour. On l'avait généralement mal compris et peu suivi. Aussi n'est-on pas étonné de sentir, dès le début, comme

(1) *Corresp.* La Marck, t. I, p. 314.

(2) Arm. de fer. *Troisième Recueil*, n° 194, C 185, 417. Un autre mémoire (impr. n° 193, C 185, 418) porte, à l'original, cette note au crayon de la main du roi : Arch. d'Aix. C'est évidemment un lapsus. On ne retrouve ni l'écriture, ni le style, ni la pensée de Boisgelin.

une sécheresse de dépit : « Il faut donner un conseil, quand on ignore les circonstances, et quand les circonstances connues semblent rendre un conseil impossible. Il est des moments où l'on ne peut prendre conseil que de soi-même. Si le roi risque sa couronne en refusant d'accepter la constitution, des personnes peuvent lui dire qu'on en courroit le risque, elles ne peuvent pas lui en donner le conseil... On a des sentimens pour lui qu'on n'auroit peut-être pas à sa place ; on seroit instruit de beaucoup de choses qu'on ignore et qui feroient changer d'avis... Il est à désirer qu'un roi fasse toujours ce qu'il y a de plus noble, et il faut en même temps, que ce qui est le plus noble soit aussi le plus utile. On ose dire que ce sont des choses qui ne doivent pas être séparées ; et si le roi n'avoit point été retenu par son fatal ministre — Necker — au 14 juillet et au 5 octobre, les partis forts et déterminés auroient prévenu tous ses malheurs. Il n'est plus temps d'y penser, il faut savoir ce que le roi peut faire après deux années de silence et de contrainte, terminées par la plainte la plus noble et la plus franche. »

Après ce seul mot de douceur, allusion à la déclaration du 20 juin, Boisgelin analyse la situation politique sans rien dissimuler : « La monarchie est détruite, la Religion est abolie, la noblesse est anéantie. » Sur ce dernier point, le gentilhomme sent se révolter sa fierté ancestrale : la noblesse ne réclame pas de privilèges, mais « le droit de s'attribuer la noblesse même que l'opinion lui donne. L'ancienne noblesse ne doit rien à des lettres patentes, à des concessions des Rois. Elle étoit noble par l'opinion générale et constante, et non pas par un titre ». De quel droit l'en priver ? « elle a le droit de se plaindre du roi qui l'abandonne ».

Quant à la question posée, l'archevêque distingue plus subtilement qu'il ne sera jamais permis au roi de le faire, entre le serment et l'acceptation de la Constitution. Si le roi prête le serment à la Constitution, il s'aliène ses plus ardents défenseurs. Les républicains, eux, accuseront sa bonne foi : « La bonne foi d'un roi de France accusée ! » Et l'on en aura des motifs : le mémoire du 20 juin, et le

départ du roi : « J'ai fait ce mémoire et j'ai prononcé ce serment ! » Les chefs de la Révolution triompheront, ils casseront le décret du 7 novembre 1789 et deviendront ministres. Ils voudront sans doute restaurer la royauté, mais ne le pourront. « Il faut, disent-ils, garder notre popularité pour être utiles. Nous ne pouvons pas servir le roi, si nous perdons la force avec laquelle nous pouvons le servir. Il ne faut pas juger de nous par nos opinions, il faut en attendre le résultat. En attendant, leurs opinions ont détruit la monarchie. » C'est Barnave après Mirabeau. Si le roi jure, « il n'y a pas un homme du peuple qui ne dise : le roi a juré ce qu'il ne pense pas ». Le peuple se sentait trompé depuis Varennes : « C'est un des reproches que la classe la plus paisible des bourgeois de Paris répétoit avec le plus d'amertume : pourquoi le roi ne nous a-t-il pas dit ce qu'il pensoit ? pourquoi nous a-t-il trompés si longtemps ? » Or, on ne peut pas régner sans l'opinion publique. Voilà pourquoi, par crainte des excès, Boisgelin se refuse à envisager une contre-révolution appuyée sur l'étranger : « Que ne dira-t-on pas, que ne fera-t-on pas entendre, quand l'opinion publique ne pourra plus donner au roi un point d'appui pour ramener l'ordre et la tranquillité ? »

Si le roi refuse le serment, que fera l'assemblée ? « On a bien observé cette Assemblée : elle n'a point eu de plan ; elle n'a prémédité qu'une foible partie de ce qu'elle a fait, elle est tombée dans des excès qu'on ne peut plus excuser ; elle ne peut les excuser qu'en les soutenant. Elle dit : ce sont les principes, il faut les suivre. Elle finit par dire : ce sont les décrets, nous voudrions ne pas les avoir faits, nous ne pouvons pas les révoquer. Elle sent tout ce qu'elle perdroit dans l'opinion du peuple en revenant sur ses pas. Il faudroit des vertus pour avoir le droit d'avouer des fautes et le crédit de les réparer. Il n'y a point eu de vertus dans la Révolution ; il n'y a eu que de l'ambition et de la crainte. » Aussi les chefs se rejetteront-ils dans les excès, « ils en suivront toutes les conséquences avec ce caractère dur et ferme qu'ils savent imprimer à tout ce qu'ils font ». Alors, ce sera la déchéance du roi : « De quel œil verra-t-il son fils couronné par les révolutionnaires ou

même détrôné par les républicains ? » On ne peut se fonder sur le peuple : « La cruelle épreuve des dispositions du peuple au moment du départ du roi, et à celui de son retour ne permet pas d'en avoir l'espérance. »

En résumé, d'un côté il faut que le roi reste roi, donc il faut jurer ; de l'autre, il faut qu'il ne perde pas l'opinion sans laquelle il ne peut se maintenir, donc il ne faut pas jurer, il ne faut pas tromper l'opinion. A ce dilemme redoutable, Boisgelin trouve cependant un échappatoire. Le serment n'est exigé par la constitution qu'à l'avènement ou à la majorité ; or le roi continue de régner, et n'est pas obligé au serment. Telle est l'interprétation qu'il faut faire accepter des chefs de l'assemblée.

En ce qui concerne la constitution, le roi doit-il en proposer une ? Les partis sont trop divisés. Les trois ordres séparés, l'ancien régime, sont également impossibles. La constitution anglaise « est le vœu de quelques hommes isolés, elle n'est le vœu d'aucun parti ». Le mieux est donc de critiquer la constitution offerte par l'Assemblée, et d'en décliner la responsabilité. Si les observations royales sont repoussées, alors le roi, qui n'aura pas trompé la nation, qui ne veut pas la guerre civile, laissera à l'expérience le soin d'éclairer l'Assemblée. C'est en effet à ce dernier parti que se rallia Louis XVI. Boisgelin, qui n'ignore pas les vélléités réactionnaires de la majorité, recommande de s'entendre avec ses chefs : « Telle est la manière dont on envisage la position actuelle du roi. Mais l'exécution est difficile, elle doit être plus ou moins prononcée selon les dispositions de la majorité, et ce n'est que par les principaux chefs qu'on peut en être instruit ; il est de toute impossibilité de savoir ou de régler sans eux le point auquel on peut aller. » On sait que le concert ne put s'établir.

La constitution révisée ne renforçait nullement le pouvoir du roi (1). Mais il y eut un parti-pris de s'aveugler mutuellement ; et la Constituante put achever de vivre au milieu d'un renouveau trompeur d'esprit royaliste. Les souverains étaient acclamés à l'Assemblée, dans la rue,

(1) Aulard, *Hist. polit.*, p. 164, note.

dans les théâtres. Ce ne sera qu'une courte trêve. Les successeurs des constituants sont déjà nommés. Le pouvoir passe à des inconnus. Car, selon le mot de Malouet, les constituants n'avaient plus qu'une grande faute à faire, ils n'y manquèrent point. Par une décision absurde, due surtout au mesquin appétit de vengeance de la droite, aucun d'eux ne put être élu à la prochaine législature. Il sera permis d'adresser à la composition de la Législative, toutes les critiques qu'on avait énoncées moins justement sur l'ancien tiers état. Parmi 750 membres, elle comptera au moins 500 *praticiens*, échappés de basoche, orateurs de clubs, enflés de paroles retentissantes, dénués d'esprit politique et d'expérience. La droite de la Constituante, absente à peu près depuis le retour du roi, reparut à l'Assemblée dans les dernières séances, soit pour acclamer le roi, soit par une sorte de laisser-aller, conforme à la détente générale.

VI

C'est alors que se dessina contre Boisgelin, au sein même du clergé, une hostilité sourde. Le nonce ayant été rappelé, la correspondance de la cour romaine fut confiée à un personnage officieux, l'abbé de Salamon (1). Salamon de Foncrose était un sujet du pape. Né à Carpentras, auditeur de rote pour Avignon, doyen du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon à 22 ans, il était en 1789, conseiller-clerc au parlement de Paris. D'esprit vif, insinuant, hardi avec impertinence, entreprenant et ambitieux, il semble bien avoir imposé son entremise au cardinal Zelada, qui éprouvait le besoin d'un informateur dévoué. Or toutes les sympathies de Salamon allaient au parti aristocrate. Lié avec Maury, son compatriote, il était l'ami de d'Eprémesnil ; il partageait les haines et les folles espérances du parti. Pour lui, les bons Français, c'étaient les émigrés et leurs amis. C'est vers cette époque (août 1791) que son rôle prend de

(1) *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon* avec le cardinal Zelada, publiée par le vicomte de Richemont, in-8, Paris 1898.

l'importance. Il supporte impatiemment d'être un subalterne à situation mal définie. Représentant de Rome, il doit, à son corps défendant, ménager ces évêques français, qui viennent d'accumuler des preuves si éclatantes de fidélité religieuse et de modération politique.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'attitude de Boisgelin n'excite que médiocrement sa sympathie. Le 29 août 1791, Salamon envoie à Zelada « plusieurs petites pièces curieuses. L'archevêque d'Aix, dit-il, prélat philosophe, a un peu mendié cette lettre de Burke. Mais elle est flatteuse de la part d'un protestant aussi célèbre que lui. » On voit le ton et l'intention. Il s'agit de diminuer à Rome, la considération que Boisgelin s'est acquise par ses services. C'est d'abord la politique qu'on va mettre en jeu. Notre abbé ne reculera pas devant les informations tendancieuses et hasardées. Le 5 septembre, il explique qu'il y a deux partis contre la majorité de l'Assemblée. Le premier, celui des princes, est le plus nombreux. Dans le second, il range pêle-mêle avec Boisgelin, Breteuil, Malouet, Clermont-Tonnerre, Lally, Mounier, l'archevêque de Sens, l'évêque de Langres. On peut dire que ce parti, l'imagination de Salamon le crée de toutes pièces. Mais il en dit assez, pour que l'on pénètre sa tactique. Le parti qu'il aime, bien nommé le parti des princes, détient l'orthodoxie politique ; il s'agit de lui conférer l'orthodoxie religieuse. Voilà pourquoi il glisse Brienne, le cardinal jureur, dont personne ne se soucie plus, parmi les monarchistes modérés. Plus tard, il n'ose plus prendre cette fable à son compte ; mais il reproduit avec empressement un ragot publié dans le *Thermomètre* de Dulaure : « L'archevêque de Sens est à la veille de rentrer dans le ministère. On sait que ce prélat agit de concert avec M. de Breteuil, l'archevêque d'Aix, d'André et Barnave, pour déjouer les projets des princes émigrés. » Salamon utilise ainsi, pour Coblentz, le bavardage haineux d'un ennemi des prêtres et des rois.

Son dessein contre Boisgelin est encore rendu plus clair, par une note datée également du 5 septembre. Il envoie à Rome les *Considérations sur la paix publique* : « Vous y découvrirez le génie de ce prélat et son penchant pour l'an-

glomanie. » Salamon n'admet pas qu'on pactise avec la Révolution ; le roi accepte la Constitution, il est vrai ; mais c'est une ruse de guerre, et bientôt, grâce aux émigrés et aux puissances, tout sera rentré dans l'ordre. Bientôt va paraître le manifeste de Coblentz, monument de maladresse et de jactance, qui arrache à Marie-Antoinette le cri « Caïn ! ». Boisgelin, lui, a le tort de croire impossible et indésirable, une réaction totale.

Il s'agit de lui enlever toute autorité, même dans les matières religieuses. L'archevêque eut bientôt vent des bruits perfides qu'on répandait sur son compte. Il n'en chercha pas longtemps la source, et résolut de s'en expliquer avec Salamon. L'entrevue ne lui laissa aucun doute sur la manœuvre politico-religieuse. « J'aurai l'honneur, écrit le 12 septembre l'internonce, de faire part à Votre Eminence d'une conversation que j'ai eue avec l'archevêque d'Aix. Il avait montré beaucoup d'envie de me voir ; il me fit dire qu'il viendrait me voir ; je ne voulus pas le permettre, mais j'allai moi-même hier chez lui. Après les premiers compliments, il me dit qu'il était fâché qu'on fît courir le bruit à Rome, à Turin, et ailleurs, qu'il proposait des accommodements, surtout pour les affaires de l'Église. Ce prélat me dit qu'il était fort affecté de ce bruit, et qu'il ne consentirait à aucun accommodement. Je lui répondis avec beaucoup de franchise que je n'en étais point surpris, que je l'ignorais cependant ; mais que comme on n'ignorait point qu'il eût manifesté son inclination pour les deux chambres, on avait certainement pris occasion de dire qu'il était disposé à un accommodement, et que, si réellement il avait le projet de soutenir les deux chambres, je ne pouvais lui dissimuler ma douleur de voir qu'un prélat d'un mérite aussi distingué que le sien fût dans cette erreur, car les deux chambres seraient le tombeau du clergé, de la noblesse, et de la magistrature, enfin de notre antique et superbe monarchie. Il ne me répondit rien. » On le croit aisément. Rien n'est plus fou que cette aversion des aristocrates ; mais ils pensaient que tout frein mis à la Révolution, compromettait la prochaine victoire ; il ne pouvait plaire à Boisgelin de plaider sa foi au credo de Coblentz.

On a vu qu'il n'avait aucun espoir dans l'établissement de la constitution anglaise. Il n'en fut pas question pendant la révision. Des chefs du parti inventé par Salamon pour les besoins de la cause, seuls Boisgelin, Malouet et Clermont-Tonnerre siégaient à l'Assemblée. Ils ne pouvaient et n'essayèrent rien.

Reprenons le récit de Salamon : « L'archevêque d'Aix me parla aussi de l'abbé de Cambis qui à ce qu'il paraît est son correspondant. Je lui dis à ce sujet que je voyais dans plusieurs journaux qu'il était chargé d'une commission près du Pape, et que je ne voyais pas en quoi on s'empressait tant de publier une pareille mission si elle existait. Le prélat me fit entendre que cet abbé avait réellement quelque espèce de mission, » c'est-à-dire que pour parler avec Rome, on n'avait pas besoin de Salamon. « Comme j'étais fort pressé, je le quittai en lui recommandant d'aller à la séance où l'on devait traiter l'affaire d'Avignon et lui laissai en conséquence notre mémoire. »

C'est en effet le 12 septembre que l'Assemblée décréta l'annexion d'Avignon et du Comtat. La violation du droit était flagrante, malgré un semblant de plébiscite sur lequel Véri, témoin oculaire, donne des précisions. De 95 communautés, 19 s'étaient prononcées pour la domination pontificale ; 12 s'étaient abstenues ; 52 en temps divers, sous l'oppression des bandes avignonaises, avaient voté la réunion à la France, et encore par un très petit nombre de voix, extorquées parfois à main armée. Salamon, on ne peut l'en blâmer, cherchait à obtenir des protestations du côté droit : « M. de Bouville, raconte-t-il, en fit une ; l'archevêque d'Aix s'est opposé vigoureusement à ce que le clergé y adhérât, prétendant qu'elle était trop forte. » D'Eprémesnil en rédige une autre. Finalement, on décide d'en faire deux, une de la noblesse, une autre du clergé : « Celle-ci, croit d'abord Salamon, sera rédigée par l'archevêque d'Aix... On me l'a dite un peu volumineuse et je n'en suis pas surpris, car ce prélat est diffus ordinairement et obscur... J'ai bien recommandé à d'Eprémesnil de m'en envoyer à l'instant ainsi qu'à l'archevêque d'Aix. »

Salamon se leurrait ; la protestation du clergé tarde, et

les racontars d'aller leur train : « La protestation du clergé ne paraît pas encore, écrit Salamon le 19 septembre. Je sais qu'il y a un obstacle qui n'est sans doute pas encore levé. Dans le clergé de second ordre, il y a des sujets du plus grand mérite; ils se méfient des productions de ce prélat. Ils ne veulent pas signer la déclaration sans qu'on la leur ait confiée en particulier pour la méditer. L'archevêque d'Aix et quelques prélats voudraient leur en faire une simple lecture rapide. » Salamon était mal informé. Le 3 octobre, l'Assemblée étant dissoute, il se lamente encore sur l'opposition de l'archevêque d'Aix. Un billet de Boisgelin, écrit le 4 à l'internonce, en fait soupçonner la vraie raison. « Je dois vous prévenir, M. l'abbé, qu'on a fait une réflexion dans le côté droit qui a fait refuser les signatures à la déclaration sur Avignon. On a dit : Comment réclamer en particulier contre un décret, quand on a déclaré la nullité de tous les décrets (1) ? Il y en avait sans doute qui avaient des motifs secrets, mais voilà la raison qui a fait la plus grande impression. Tous les évêques avaient signé, leur signature ne peut pas subsister. » D'après une conversation rapportée le 10 octobre par Salamon, on peut croire que Boisgelin lui-même avait provoqué le rejet de l'adresse. Il l'avait rédigée, pour ne pas se laisser accuser de mauvaise volonté ; puis il avait fait naître les objections et arrêté l'impression, peu soucieux de lier la cause du clergé à un objet purement temporel. Salamon, malgré sa finesse, paraît avoit été dupe de la manœuvre, car il conclut : « C'est un prélat en état de bien faire s'il veut, et il paraît être le meneur du comité des évêques qui restent à Paris. Je profiterai de la liaison qu'il a voulu faire avec moi plus particulièrement pour en savoir les opérations. »

Le comité des évêques, jusque-là au nombre de six, fut désormais composé de huit membres : le cardinal de La Rochefoucauld, président nominal, Boisgelin, Dulau, Talleyrand-Périgord archevêque de Reims, Bethisy-Mézières évêque d'Uzès, Bonal, Lastic évêque de Conserans, et La

(1) D'après Salamon, Boisgelin aurait rédigé le 26 septembre, au lendemain de la clôture de l'Assemblée, le *Compte-rendu du clergé à ses commettans*.

Luzerne ; ce dernier le plus souvent absent. L'opposition entre les idées du comité et celles de Salamon, porte-parole des intransigeants, n'allait pas tarder à se manifester. Boisgelin n'entendait pas se départir de la ligne tracée par ses écrits précédents : fermeté sur la doctrine, douceur à l'égard des personnes (1), recours à la liberté dans l'ordre public.

C'est le sort réservé aux intrus, qui fut le premier brandon de discorde. Voici ce que raconte Salamon le 10 octobre : « L'archevêque d'Aix m'a confié qu'il savait qu'on avait écrit à Rome... pour presser Sa Sainteté de lancer la bulle d'excommunication. Il ne m'a point caché qu'il n'était point de cet avis ; mais aussi a convenu avec moi qu'il y avait un grand danger à garder le silence dans un moment où la constitution civile prend de la consistance. Il ne s'agit donc que du mode de rompre le silence. J'ai cru entrevoir dans la conversation, que ce mode était de faire commencer ici quelques procédures contre les intrus, et c'était même là le sujet de la discussion qu'il devait y avoir cette semaine au comité, mais dont je n'ai pas encore su le résultat, quoique l'archevêque ait promis de m'en instruire. Je pris la liberté de lui faire observer et les inconvénients et la difficulté d'exécuter le plan de procédure qu'il paraissait avoir en vue. Votre Eminence voit que ce plan est la suite de la clause de l'acceptation des évêques qui étaient à l'Assemblée, conduits par les archevêques d'Aix et d'Arles. » Il s'agit de l'acceptation du bref du 13 avril. « Ces prélats n'étaient guère que 25, et je sais que près de cent ont accepté les brefs du Pape purement et simplement... Cette clause la voici : « Et quant au très petit nombre d'anciens et légitimes évêques dont la chute nous afflige profondément, si les conjonctures où se trouve l'Église de France ne permettent pas de les renvoyer devant le concile de la province, leurs personnes ne doivent pas être jugées sans quelques mesures conservatrices des formes

(1) Boisgelin dut enregistrer comme un succès la démission de Charrier de la Roche, évêque const. de Seine-Inférieure. Sans rétracter son serment, il ne voyait d'autre issue à la situation que d'adopter la conduite des anciens évêques : démission entre les mains du pape. Il repoussait énergiquement la persécution (*Moniteur*, X, p. 475).

établies pour ces sortes de procédure, par le droit canonique du royaume. » Les évêques renonceront bientôt à cette manière de faire. Mais on ne doit pas s'étonner si l'illustre corps du clergé de France avait songé à conserver le mieux possible, son organisation, son autonomie et sa discipline. C'est ce que Salamon, fort peu tendre pour les libertés gallicanes, ne pouvait comprendre. D'autre part, il désirait l'excommunication sans délai des intrus. Boisgelin au contraire y voyait non-seulement une rupture consommée, mais encore un élément de haine et de guerre civile. Pie VI se montra plus indulgent que ne l'aurait voulu le correspondant de son ministre. Le 19 mars 1792, une lettre papale porte un dernier avertissement aux schismatiques, mais ne lance pas encore l'excommunication.

Salamon, toujours d'accord avec le parti extrême, trouve aussi fort mauvais qu'on profite de la liberté laissée par la Constituante, pour ouvrir aux fidèles des lieux de réunion. Le 10 octobre encore, il écrit : « M. l'archevêque me dit, que profitant du ton de philosophie qui régnait et en vertu de la loi existante, on travaillait à faire ouvrir les églises qui sont fermées, et en effet on m'a assuré qu'il y en avait une ou deux d'ouvertes. Mais ce qui paraît bon au premier coup d'œil, est affligeant quand on y réfléchit, car cette ouverture d'églises constate davantage le schisme. Ce sera élever autel contre autel, et certainement malgré la grande liberté dont on nous berce, les schismatiques chercheront à inquiéter le clergé fidèle. » Qu'on intervertisse le dernier membre de phrase, les orateurs de club ne raisonnent pas autrement que Salamon. Eux aussi travaillent pour l'unité du culte ; une fois de plus les extrêmes se touchent. Boisgelin avait le sentiment de cette coalition instinctive, lui qui répugnait à tout air de révolte. Il scandalise Salamon, en supposant que l'appel du Pape aux Puissances, à propos d'Avignon, a été rédigé à Paris. « C'est faux, se récrie Salamon, j'ai l'original en italien. »

Bientôt sans cesser de voir l'archevêque d'Aix, de se mêler aux délibérations du comité, de se faire l'interprète autorisé des volontés de Rome, Salamon pousse l'inconvenance jusqu'à susciter ou encourager des polémistes

contre Boisgelin. Sa vanité s'accommodait mal de la condescendance un peu protectrice que lui témoignaient les évêques. Aussi demande-t-il à Zélada « que Votre Eminence dît au cardinal de Bernis qu'en écrivant à l'archevêque d'Aix, son correspondant le plus ordinaire, il lui dise comme de lui-même qu'il est bon et nécessaire quelquefois de peser mes observations ». Le 5 décembre, il envoie à Zélada le factum de Rougane. Il n'y trouve que des vérités trop durement dites : « J'ai voulu au moins lui faire bâtonner quelques articles contre l'archevêque d'Aix, il ne l'a pas voulu, il est comme Boileau dans ses satires, il appelle tout par son nom. » Le bon apôtre ! et le beau moyen de souligner précisément ces articles ! Salamon avait déjà trouvé mieux. Craignant sans doute que sa malveillance tenace ne parût à Rome quelque peu suspecte, ce diplomate s'est fait écrire par son commensal l'abbé Bonnaud, une violente diatribe, nourrie de ses propres griefs, contre le chef réel du clergé de France ; et il s'est empressé de l'envoyer à sa véritable adresse.

La lettre est datée de Paris, le 24 octobre 1791. Bonnaud était un grand-vicaire de Lyon. Voici comment Salamon le présente : « Homme infiniment éclairé, de confiance de l'archevêque, et qui gouverne le diocèse. Je puis même dire à Votre Eminence que c'est lui qui a fait tous les ouvrages qui ont paru de l'archevêque de Lyon. » On ne s'étonne plus que Marbeuf ait lancé l'anathème, avant même la réunion des états généraux. « Votre Eminence verra que bien des gens redoutent les principes de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Langres. Je prie cependant Votre Eminence de ne pas parler de cette lettre, que ce grand-vicaire m'a écrite amicalement pour me donner des lumières et pour le bien de l'Église. Je puis certifier qu'une foule de grands-vicaires pensent comme cela ainsi que le plus grand nombre des évêques. » Salamon s'avance beaucoup, mais il faut mettre le flambeau sur le chandelier.

Bonnaud, plus pédant, plus pesant que Rougane, est aussi plus exagéré ; car il ne parle que de « foudroyer ces scélérats d'intrus ». Il conteste l'autorité du comité épiscopal, mais le mal vient surtout de Boisgelin : « Vous

n'ignorez pas que celui qui s'est ingéré de son autorité privée dans les fonctions de chef de cette commission, passe avec raison pour être imbu de tous les miasmes de la philosophie nouvelle. Cet archevêque ne pouvant plus se mêler comme ci-devant de toutes les affaires et rubriques de l'administration temporelle, a voulu toujours être en activité. Il s'est fait l'arc-boutant d'un comité où il domine tout ce qui le compose. Chaque ouvrage émané de ce prélat, philosophe *intus et in cute*, a fait gémir en secret tous les vrais catholiques qui composent le clergé de France. » La Luzerne, pour avoir réclamé, en faveur des catholiques fidèles, le bénéfice de l'édit de novembre 1787 octroyé aux non-catholiques, partage l'honneur des mêmes invectives.

Bonnaud développe tous les reproches qu'on a déjà lus sous la plume de Salamon, spécialement la fameuse clause en faveur des jugements canoniques. Mais aucune injure ne l'arrête ; lui aussi, avec plus de lourde insistance, exploite Brienne : « J'ose vous annoncer que si l'on n'y prend garde, l'homme dont je vous parle jouera le même rôle que l'archevêque de Sens, qui s'est servi des affaires ecclésiastiques pour venir à son but, et qui a fini par trahir et perdre l'Église et l'État. Sa Sainteté ne peut trop se tenir en garde contre cet homme qui se plie et se replie comme un serpent... Le Souverain Pontife doit aussi se prémunir contre tous les émissaires ecclésiastiques envoyés à Rome de la part soit directe soit indirecte de ce prélat, *latet anguis in herbâ*. J'ai de fortes raisons de soupçonner que cette mission a pour objet d'empêcher le Pape de se servir du glaive de l'excommunication que redoute l'archevêque de Sens, qui adroitement se sert de l'archevêque d'Aix avec lequel il a toujours eu des relations sinon franches, du moins politiques et toujours analogues aux événements. » Quelle odieuse manie de dénonciation !

Bonnaud bien soufflé par l'intéressé, propose deux moyens pour déjouer ce « philosophisme ». Le premier serait que le Pape, sans recourir au comité des évêques, envoie toutes les pièces à Salamon, qui les ferait parvenir aux 18 métropolitains du royaume. Le second, c'est d'excommunier en hâte les intrus, pour que les évêques qui ont lancé des

menaces, comme Marbeuf par la plume de Bonnaud, ne se trouvent pas embarrassés ! Inutile de dire que le pape n'adopta aucun de ces procédés. Quant à Salamon, il continua avec sérénité, de fatiguer Boisgelin de son feint intérêt et de ses questions multipliées.

Pour en finir avec l'abbé Bonnaud, c'est lui qui rédigea bientôt une *Réclamation pour l'Église gallicane contre l'invasion des biens ecclésiastiques et l'abolition de la dîme.* Le comité des évêques empêcha de tout son pouvoir la diffusion de cette philippique incendiaire. Le 21 mai 1792, Salamon s'en plaint à Zélada : « Le comité des évêques s'oppose formellement à ce que l'excellent ouvrage de l'abbé Bonnaud paraisse. Les évêques à la tête desquels est l'archevêque d'Aix, ont arrêté l'édition entière, de telle manière que je n'en ai pas pu avoir encore un exemplaire pour Votre Eminence. Ces évêques trouvent d'abord à redire au titre, ensuite ils avancent que cet ouvrage donne les immunités pour être de droit divin ; mais ce n'est pas l'abbé Bonnaud qui le dit lui-même. C'est le langage de plusieurs conciles généraux, notamment de celui de Trente. Ils disent encore qu'il donnera une grande défaveur aux assignats, et que cela soulèvera contre le clergé, parce qu'on n'osera plus acheter des biens ecclésiastiques. Mais est-ce bien là le langage que doivent tenir les évêques ? » Boisgelin, le premier, avait assez bien défendu la légitimité et le caractère sacré des propriétés de l'Église. Mais, on l'a vu, il avait solennellement renoncé, au nom de l'épiscopat, à se faire une arme de la plus juste des revendications ; c'est un sacrifice que les évêques avaient fait à la paix publique. En pleine persécution, ils tenaient toujours à se montrer bons citoyens.

VII

La liberté précaire instaurée par la loi du 7 mai 1791, n'avait pas tenu longtemps contre la logique révolutionnaire. Après une vive campagne menée dans tout le pays par les clubs, l'Assemblée législative, pour réduire les

prêtres réfractaires, avait étendu et aggravé l'obligation du serment, le 16 novembre 1791. La discussion se termina le 29. Quoique l'expression de constitution civile fût retranchée de la formule, le serment nouveau, dit civique, était substantiellement le même, ne visait qu'à assurer le triomphe de l'Église officielle, et tombait sous les mêmes censures. Tout prêtre était contraint de le prêter, sous peine d'être suspect, et chassé de la commune. De plus, le culte catholique était à la merci du moindre trouble, toujours facile à provoquer, et toujours imputé au prêtre réfractaire. Il ne pouvait y avoir d'hésitation dans le clergé fidèle. Seul, au témoignage de Salamon (1), un polémiste royaliste, l'abbé Royou, soutint un instant qu'on pouvait prêter le serment. Le nouveau danger rejetait bien bas des intrigues misérables. Il fermait définitivement les églises, dont l'ouverture avait chagriné si fort Salamon.

Boisgelin reprend aussitôt la plume, et fait paraître les *Observations sur le Serment* (2). Il y dénonce avec clarté le sophisme : « Ce sont tous les ecclésiastiques en fonctions ou sans fonctions, et les seuls ecclésiastiques auxquels on ordonne le serment, et l'on veut persuader au peuple qu'il ne s'agit que d'un serment civique étranger à la religion... On ne dit pas que le serment qu'on propose contient les mêmes difficultés que celui qu'on veut faire oublier... que l'amendement d'excepter les matières religieuses a été rejeté... que c'est le serment de maintenir le schisme. » Sans doute on a séparé la Constitution civile de la Constitution proprement dite ; mais elle reste une loi rappelée et confirmée dans la Constitution. Le principe des élections anticanoniques est déclaré constitutionnel. D'ailleurs peu importe qu'il s'agisse ou non d'une loi susceptible d'abrogation : « Ceux qui ne veulent pas être schismatiques pour toujours, ne veulent pas l'être un moment. »

Boisgelin montre avec force que la loi est toute de circonstance. On a permis à tous les cultes de louer des édi-

(1) 21 novembre 1791.
(2) *Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques*, et sur le décret qui l'ordonne, par M. l'archevêque d'Aix, 59 p., in-8, Paris, 1791.

fices, mais « chaque évêque est chassé de son diocèse, chaque curé non assermenté dans la plupart des provinces, est éloigné de sa paroisse. » L'aveu échappé au comité de l'Assemblée est bon à retenir : « Au moyen des dispositions précédentes, il ne pourra plus y avoir lieu à aucune dissidence réelle en ce royaume dans l'exercice du culte catholique. » « Quel est ce droit, demande Boisgelin, que l'Assemblée s'attribue non de faire des lois pour punir les crimes, mais de créer des crimes par des lois ? » Désormais, les prêtres, comme tels, sont suspects et traités en conséquence. « C'est constituer une classe d'hommes non jugée, dans un état de suspicion et de punition... ils sont recommandés à la surveillance de toutes les autorités constituées. » Or « on sait à quel point les corps administratifs sont dirigés par les impressions des clubs, et combien ils sont indépendants de tout autre pouvoir... On a rapporté des troubles suscités à l'occasion des prêtres non assermentés. On accusait les prêtres. On n'a pas pu en nommer un dans le récit même des troubles dont on les accuse (1). » On a soupçonné les réfractaires de connivence avec les émigrés : « Comment la loi se permet-elle de supposer des délits ? »

Enfin Boisgelin fait appel à la liberté ; il cite l'article de la Déclaration des droits : toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, n'a pas de constitution. Or on prive les prêtres de la liberté de conscience, on leur enlève leur pain, qu'on avait déclaré dette de l'État, on s'acharne contre les meilleurs citoyens : « Le refus du serment imposé par l'Assemblée ne prouve que la religion et la probité de ceux qui craignent de manquer à leur conscience. » Les autres ne sont pas gênés de prodiguer les serments.

L'injustice était si criante, que les modérés se joignirent aux catholiques pour protester. On connaît la pétition du directoire de Paris, adressée à Louis XVI le 5 décembre 1791, et rédigée probablement par Talleyrand.

(1) Ce fait avéré ne permet pas à l'histoire de résumer sans commentaire et sans examen, les dénonciations des directoires et des clubs.

Le roi allait-il céder une fois de plus, condamner à la misère et à la proscription, les prêtres que sa faiblesse avait déjà laissé dépouiller ? Depuis le 21 juin, un travail s'était fait dans sa conscience. Il n'espérait plus rien des hommes. Il laissait la reine chercher une issue à leur cage, et se repliait dans ses regrets. La foi s'avivait en son cœur, du sentiment de l'expiation nécessaire ; suivant le mot déjà cité, il se préparait à la mort. Aussi, toujours faible et indécis quand il s'agit des affaires politiques, qui le déçoivent et l'ennuient, il se redresse dès que sa conscience est atteinte ; il triomphe de son apathie et de son indifférence ; il se trouvera un courage inébranlable pour défendre les prêtres persécutés. A la vérité, les conseils de résistance ne lui manquent pas. Barnave et Lameth l'exhortent eux-mêmes à mettre son veto, en faisant à la Législative, la concession de prendre comme aumôniers des prêtres jureurs. Le roi se plaça plus haut que ce subterfuge.

Boisgelin, probablement consulté, s'empresse, dès le 29 novembre, de l'encourager et de lui fournir des arguments. Il le fait en un langage singulièrement plus chaud et plus cordial. La situation est tragiquement éclaircie. Il ne s'agit plus guère, pour le roi comme pour le clergé, que de braver la mort avec honneur. Par une suprême délicatesse, tel est le moment que choisit l'archevêque, de se montrer enfin bon courtisan. Ce n'est pas certes, en dissimulant la vérité. Il rappelle au roi, en commençant sa lettre (1), qu'il a sanctionné, contraint et forcé, la Constitution civile et le décret du 27 novembre 1790. « Faut-il que Votre Majesté soit destinée à consommer la perte de la religion, en sanctionnant l'excès de l'injustice et de la persécution ?... Votre Majesté a conservé la religion dans son cœur, comme elle en conserve le véritable culte dans son palais : faut-il que son autorité soit employée à persécuter les ministres de son propre culte, et qu'elle soit obligée de renvoyer elle-même de sa chapelle, ceux qui ne voudront point le profaner par un parjure ? » Non. L'opinion est émue, la violation de la constitution est flagrante ; que le roi s'appuie

(1) Arm. de fer. *Troisième Recueil*, n° 294, A. N. C 183, 83.

sur cette constitution pour résister à l'Assemblée. « Je n'ai, dit l'archevêque en terminant, jamais eu d'autre sentiment que mon zèle pour la religion, pour la monarchie et pour sa personne ; et je ne ressens dans mes propres disgrâces, que le regret de n'avoir pas plus d'occasions d'être utile à Votre Majesté. »

A la lettre, succède un mémoire (1), destiné à rendre active et efficace la décision du roi. Boisgelin, que nous avons vu si net, aigre parfois, dans les notes précédentes adressées à Louis XVI, prend aujourd'hui, à l'égard du souverain voué fatalement à la déchéance, les ménagements les plus attentifs. Ce roi qui se sacrifie à sa conscience, ne lui a jamais paru plus digne d'hommages. L'archevêque s'excuse d'employer, en parlant du pouvoir royal, « les expressions modernes » ; « son cœur ne cessera jamais de voir dans le roi son Souverain unique, et de regarder la plénitude du pouvoir suprême comme l'apanage inaliénable de la royauté ». C'est qu'il voudrait décider Louis XVI, à engager vigoureusement les débris de ce pouvoir. Le veto ne lui suffit pas. On peut déjà prévoir qu'il ne sera pas obéi. Or, il est indispensable d'arrêter les excès contre les prêtres réfractaires, et contre les fidèles qui refusent les intrus ; sans quoi, « c'en est fait de la religion ». Le moyen le plus propre lui paraît être un acte solennel du roi adressé à la nation. Dans la position critique où se trouve Louis XVI, il ne faut rien risquer contre la constitution, mais s'en servir. « Il paroît, dit Boisgelin, qu'il est dans le cas, et que c'est même pour lui un devoir, de faire une proclamation, par laquelle il ordonnera que la liberté absolue soit rendue au culte catholique, et qu'il puisse être exercé sans contradiction par les évêques et les prêtres. » La liberté des cultes est violée par la fermeture des églises non officielles, par la mise en surveillance des réfractaires, par la défense que les évêques constitutionnels ont portée, d'officier dans les chapelles privées, par le bannissement des insermentés. De même, les procédures administratives, contre les prêtres soupçonnés d'exciter des troubles, doivent

(1) Arm. de fer. *Troisième Recueil*, n° 295, C 183, 84.

être cassées, et remplacées par des procédures judiciaires. Les religieuses qui, aux yeux de la loi, ne forment plus que des associations volontaires particulières, doivent pouvoir s'adresser à des aumôniers qui possèdent leur confiance. Si tous les attentats contre la liberté ne sont réprimés, la Constitution n'est plus qu'une « chimère d'hypocrisie ».

Boisgelin exhorte le roi, fort de la constitution, à faire une déclaration énergique. L'époque est favorable. Il est probable en effet « qu'il paroitra plus prudent aux partisans du schisme de s'en rapporter à l'action jusqu'ici si efficace des députés particuliers sur les départemens, que de se compromettre à l'application du veto royal. » Ce silence perfide prouve également la nécessité d'une parole du roi. Le ministre de l'intérieur a reçu beaucoup de plaintes particulières qui confirment ce mémoire : « Sa Majesté verra, en s'en faisant rendre compte, combien il est pressant de porter un peu de consolation, dans les âmes de ceux de ses sujets qui veulent rester fidèles à leur Dieu. »

Il n'en fallait pas demander trop à un Louis XVI, plus propre à faire une victime résignée, qu'à prendre l'initiative d'une défense désespérée. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, était un honnête homme, mais sans appui dans l'Assemblée. Le garde des sceaux, Duport-Dutertre, était tout acquis aux meneurs. Il n'y eut pas de proclamation royale. Les directoires, poussés par les clubs, bravèrent ouvertement le veto, et appliquèrent en les aggravant les décrets de l'Assemblée. La crise est ouverte, qui amènera la guerre, le 20 juin, et le 10 août.

Au commencement de décembre 1791, Boisgelin, découragé peut-être de son demi-succès auprès du roi, quitta la France, pour la première fois depuis 1789. Rien ne ressembla moins à une émigration. Le 12 décembre, Salamon envoie à Zélada les *Observations sur le Serment* et ajoute : « M. l'archevêque d'Aix est allé à Bruxelles et de là à Mayence. » Il allait, accompagné de la comtesse d'Ossun, voir les comtesses de Gramont, qui avaient quitté la France après Varennes, et de Lausanne étaient venues s'établir à Mayence. Les neveux de l'archevêque, Bruno et Alexandre

de Boisgelin, avaient récemment rejoint les émigrés à Coblentz, après avoir fermé les yeux à leur père, le 28 septembre. Ils y retrouvaient leur beau-frère, le comte de Chabannes. Tous trois avaient obéi sans enthousiasme à la mode qui dictait l'honneur. Le ton du camp émigré n'était pas fait pour les encourager. Dès le 23 novembre, une lettre de madame de Chabannes nous montre son mari et Alexandre de Boisgelin désillusionnés, dégoûtés et prêts à revenir. Elle essaie de les en dissuader et écrit à son frère Alexandre : « J'ai passé bien peu de temps à Paris, mais j'y ai eu une vraie jouissance, c'est la manière dont mon oncle l'archevêque et madame d'Ossun m'ont parlé de toi. Tu leur as plu infiniment à tous deux. Mon oncle te trouve du naturel, de la grâce, et la sensibilité la plus attachante. Il t'aime beaucoup. J'ai été bien aise de te dire cela pour t'encourager... J'espère que mon oncle et madame d'Ossun vont se rapprocher de toi. On va rendre un décret si atroce contre les prêtres qu'en vérité il est impossible de rester en France. »

Les alarmes de ceux qui l'aimaient peuvent avoir décidé Boisgelin à s'éloigner quelque temps et à s'accorder du repos, au milieu de sa famille et de ses amis. Il était aussi curieux de voir de près la cour de Coblentz, et d'examiner quelles ressources pouvaient encore se trouver là pour la monarchie. S'il avait conçu quelque espoir, ce qui est bien douteux, il dut aussitôt l'abandonner. Après l'avoir vu à Mayence, son neveu Alexandre, d'ailleurs souffrant, se décida d'accord avec lui, à revenir en France (1). L'archevêque le suivit bientôt, avec madame d'Ossun, que sa charge, et plus encore son dévouement, rappelait près de la reine. Quant à Boisgelin, il n'est pas encore de retour à Paris, à la fin de février 1792. En effet Salamon se plaint, le 6 février, d'avoir affaire « au scolastique et vétilleux archevêque d'Arles, qui mène à présent le comité en l'absence de celui d'Aix, dont j'étais plus content, parce

(1) Il s'arrêta au château de Manancourt, près de Péronne, et y resta plusieurs mois, chez M. de Folleville, (d'après un certificat de la municipalité). On peut supposer que l'archevêque s'y reposa également avant de rentrer à Paris.

qu'il était susceptible de raisonnement. » Le 28 février, il écrit encore à Zelada : « Votre Eminence trouvera ci-jointe une instruction de M. l'archevêque d'Aix, qu'il a ordonné de me faire passer de l'endroit où il se trouve. Je suis affligé de voir que cet ouvrage est dans la forme d'un ouvrage apocryphe. Ce prélat que son éloignement de la capitale et de la France devrait rendre plus hardi, envoie son ouvrage avec son nom à la tête, mais sans aucun titre épiscopal, sans signature à la fin, et sans envoi dans son diocèse. Toujours cette maudite dissimulation ou faiblesse qui nous a perdus. A peine ai-je eu le temps de la lire, il n'y a que les deux premières pages de vraiment pastorales. » Ce jugement est un monument de prévention. C'est ainsi qu'un ouvrage signé devient apocryphe, et que l'adresser à la France entière, au lieu d'un seul diocèse, est un manque de courage.

Salamon n'a pas remarqué, dans sa légèreté agressive, que cette deuxième Instruction (1) reproduisait la première d'avril 1791, et n'y apportait que les changements nécessaires, après un an marqué de tant d'épreuves nouvelles. En particulier, les premières pages, qui rappellent les actes de la Législative, ont un accent plus ému et plus pressant. L'archevêque peut tracer, après une année de schisme, le tableau de son diocèse. Il commence par encourager les prêtres fidèles : « C'est dans l'adversité que l'homme vertueux, que le chrétien exerce sa raison et son courage, qu'affermissent les espérances et les consolations de la Foi. Qu'est-ce que la prospérité qui cesse, et l'infortune qui commence aux yeux de celui qui connoit les vicissitudes des choses humaines ?... Rien ne semble changé pour celui qui ne consulte que sa conscience et qui ne suit que son devoir... Que peuvent faire les injustices des humains, quand on ne craint pas de perdre les biens qui sont en leur pouvoir, et quand leur pouvoir ne s'étend pas sur les biens qui viennent de plus haut et qu'on peut posséder en soi-même ?... Et nous-même que pouvoit séduire cette

(1) *Instruction sur les devoirs du ministère ecclésiastique*, dans l'état actuel de l'Eglise de France, par M. l'archevêque d'Aix, 50 p. in-8, Paris 1792.

accoutumance trompeuse d'une administration si longtemps paisible, nous que les contradictions viennent frapper dans l'âge qui s'avance, nous n'avons manqué ni aux droits sacrés de l'Église de France, ni aux besoins spirituels des Fidèles qui nous furent confiés par l'Église, heureux d'avôir pu transmettre nos pouvoirs à des hommes dont la sagesse en a rendu l'exercice utile et respectable. »

Ces vicaires généraux étaient, entre autres, Bernier de Pierrevert et Mazenod. Après eux, Boisgelin félicite le chapitre d'Aix (1), qui « formant un seul corps avec nous, a conservé jusqu'au dernier moment avec tant de calme et de courage, la dignité du culte dans notre Église cathédrale ». Il rend hommage aux prêtres dévoués : « Ils n'ont voulu rien devoir à un parjure », ils ont sacrifié sans hésiter leurs dernières ressources. Il félicite « cette portion si considérable de citoyens fidèles qu'aucune erreur, aucune séduction n'a pu entraîner, dans ces temples dont l'intrusion a forcé les portes, et dont le schisme a profané l'enceinte ». Enfin il fait un vif éloge « des vierges saintes » : « Leur courage et leur innocence ont désarmé ceux qui croyoient pouvoir leur inspirer de la crainte. Quelle différence dans la même profession, sous la loi des mêmes engagemens et sous la foi des mêmes vœux ! Les maisons des vierges saintes sont restées, d'un bout de la France à l'autre, comme des forteresses inébranlables ; tandis que des hommes, dévoués comme elles à la pratique des conseils évangéliques, abjurent leurs serments, et ne laissent après eux que les débris de leurs cloîtres abandonnés. »

Ensuite, devant l'hostilité acharnée de l'Assemblée, Boisgelin se demande : « Quel est l'intérêt politique qui peut tendre à proscrire une Religion qui ne veille qu'au salut éternel des hommes ?... Notre Religion n'est pas plus celle de cette ligue ambitieuse qui voulût usurper le trône que celle de cette réforme séditieuse qui voulût le renverser... Quand la puissance civile abuse de la force contre la Religion même qu'elle doit protéger, la Religion condamne un

(1) Salamon avait bien mal lu.

pouvoir qui s'égare et ne le combat point... Nous n'opposons que la persuasion à la violence et la conscience à la force. » Le voyage de Mayence n'a pas converti l'archevêque à la sédition au nom de l'Église. Mais plus instamment que jamais, il revendique « la liberté générale qu'on accorde à toutes les opinions... Sans doute ceux qui ne pratiquent d'autre religion que celle qui, depuis douze cents ans, adoptée par toutes les lois, sembloit devoir être à jamais la religion de l'État, peuvent réclamer les mêmes droits que tant de sectes que l'État n'avoit jamais reconnues. »

Le reste de l'instruction reproduit les avis et ordonnances de la première, en les modifiant suivant les circonstances. Il y a plus de précision dans la condamnation des intrus, après les différents Brefs du pape. Celui du 13 avril est largement cité. L'archevêque gémit sur le sort de ses prêtres, exposés à l'exil et à la faim. Il les supplie de rester parmi les fidèles, tant qu'ils pourront leur être utiles, et les félicite d'avoir quitté leurs logements sans exciter de troubles. Il proteste enfin contre l'inutilité d'une pétition, « formée par le vœu d'une grande majorité, dans notre ville archiépiscopale, pour obtenir des Églises et pratiquer le seul culte qu'il regarde comme celui de l'Église catholique... Faut-il comme au tems des persécutions, que les Fidèles se retirent dans les déserts et dans les cavernes ? » Puisque le décret de l'État-civil n'est pas encore voté, Boisgelin résume et précise les règles données l'année précédente pour les mariages et baptêmes légitimes.

En dépit de Salamon, cette instruction obtint un rapide succès, et on dut en faire aussitôt une seconde édition (1). Boisgelin y ajouta quatre pages de conseils, à l'occasion du Carême : « Les Fidèles ne doivent pas oublier dans ces tems consacrés à l'abstinence et au jeûne, quelles sont les obligations sévères que l'Église leur impose, et ce n'est pas dans le moment où la Religion est attaquée dans ses principes, que ceux qui ne l'ont point abandonnée, doivent

(1) *Instruction...* Seconde édition augmentée de l'*Avertissement pour le saint temps de Carême*, 54 p. in-8, Paris, 1792.

manquer à ses lois... Ce seroit une grande contradiction de subir les inconvéniens attachés dans les circonstances présentes à la profession de la vraie Religion et de n'en pas remplir les devoirs... La Religion ne peut vraiment se soutenir que par le témoignage de la conscience, et le témoignage de la conscience est dans les actions de chaque jour et dans les habitudes de la vie. »

VIII

La crise décisive de la monarchie se développait tous les jours. Le roi poussé par la majorité de l'Assemblée, autant que par la reine et le parti aristocrate, déclare la guerre à l'Autriche le 20 avril. C'est l'occasion pour les meneurs de déchaîner l'opinion contre les ennemis de l'intérieur, et au premier rang contre les prêtres réfractaires. Les scènes violentes ne cessent de se multiplier en province. Les catholiques molestés en sont encore rendus responsables. De toutes parts, les clubs demandent la déportation des prêtres insermentés. La déroute des corps de Dillon et de Biron, le 28 avril, exaspère encore les esprits, et afin de leur donner une pâture, l'Assemblée n'hésite plus. Un rapport cauteleux de Roland, ministre de l'intérieur, avait soigneusement ramassé toutes les accusations vagues venues des départements ; le vertueux girondin, pour mettre à l'abri les victimes, ne trouvait rien de mieux que de les déporter. Français de Nantes, chargé du rapport, s'en acquitte le 6 mai. C'est en style emphatique, un odieux appel à la haine religieuse. Après dix jours de débats orageux, le décret du 27 mai ouvre la persécution. Boisgelin, rentré à Paris, n'a garde de manquer à son devoir : il prend aussitôt la défense du clergé proscrit.

On peut dire que son meilleur argument, c'est la simple lecture du décret, reproduit en tête de ses *Observations* (1).

(1) *Observations sur le décret de déportation*, par M. l'archevêque d'Aix. Troisième édition, 26 p. in-8, Paris. L'exemplaire que j'ai vu est paginé de 331 à 336, et marqué à la main n° 16.

La déportation était prononcée contre tout prêtre, dénoncé par vingt citoyens actifs du même canton, si l'avis du directoire du district était conforme. Sinon, le directoire du département procédait à une enquête par des commissaires, dont l'avis conforme entraînait nécessairement la déportation. Cette peine était également infligée, si l'on relevait un fait extérieur à la charge du prêtre, sur la dénonciation d'un seul citoyen actif.

L'indignation de Boisgelin a beau jeu : « Il faut remplir encore un pénible devoir. Il s'agit du sort de 50 mille ecclésiastiques qu'on voudroit bannir du royaume. Qu'ont-ils fait ? Un ministre du Roi porte plainte, provoque le décret, ne nomme pas un coupable, et lui-même avoue qu'il n'y a pas de preuves... Quel est leur crime ? celui de leur religion. » Et l'archevêque invoque encore une fois avec éloquence, les droits de la conscience.

Il stigmatise la cruauté du décret : « On avoit proposé l'exception des septuagénaires. On l'a repoussée... Quel est ce pouvoir arbitraire qui transporte, dans l'ordre de la simple police, des punitions terribles qui ne sont décernées, dans la justice criminelle, que pour de grands crimes ? » Il fait ressortir l'ingénieuse tyrannie, qui met en jeu, selon les circonstances, le district ou le département. En justice, on peut récuser jusqu'à vingt jurés : « C'est parce qu'on a craint que les déportations ne fussent pas assez multipliées, qu'on a substitué des citoyens actifs aux jurés, et des avis à des jugemens. » Boisgelin dénonce « la fureur » de la plupart des prêtres constitutionnels qui poursuivent les insermentés : « C'est là la cause de tous les troubles... On suscite des émeutes qui ne sont pas sans risque. Il sera bien plus simple de susciter des citoyens qui n'auront rien à craindre... Des citoyens voués à cette vile profession peuvent chasser tous les ecclésiastiques d'un district et d'un département. » Que pourraient-ils redouter ? « Les ecclésiastiques sont mis hors la loi, on ne les regarde plus comme membres de la société, il n'y a plus de défense, de poursuite et de justice pour eux. »

Il est facile après cela de prouver que l'odieuse mesure viole tous les principes de la constitution, et particulière-

ment l'égalité devant la loi. L'archevêque rappelle que le refus du serment, c'est pour les réfractaires la profession de leur culte. Or, c'est un acte libre, « parce qu'on avoit attaché au refus du serment la destitution des places », tandis que le décret impose une peine, sans loi, sans délai déterminé ! Cela dépasse l'arbitraire des lettres du cachet. C'est aussi consacrer l'usurpation et la désorganisation des pouvoirs. « Certes, il n'y a pas de constitution et de gouvernement, si les autorités subordonnées sont sans subordination, et si telle est leur puissance, que les lois qu'elles font contre les lois, dictent les motions des ministres et les décrets de l'Assemblée. » Mais c'est une guerre d'opinion d'où l'idée de légalité est bannie : « Ce ne sont pas les prêtres non assermentés qui ont suscité le peuple. C'est le peuple qui les a redemandés, c'est le peuple qui rejette dans beaucoup de diocèses, les évêques et les prêtres constitutionnels, et l'on sait que dans les départemens même qui ont chassé les ministres de l'Église, le peuple n'a point voulu assister aux cérémonies des ministres que l'Église ne lui a pas donnés. » C'est aussi bien ce que ne peuvent pardonner les clubs, dépositaires et interprètes de l'orthodoxie révolutionnaire.

Boisgelin fait ensuite l'éloge du département de Paris, qui a su maintenir l'ordre et faire respecter la liberté. En effet, depuis près d'un an, et surtout depuis le veto du roi au décret du 29 novembre, les scènes des Théatins ne s'étaient pas renouvelées. Les Jacobins les ont importées dans les provinces, où règne l'anarchie : « Était-ce donc la destinée du clergé d'entraîner à chaque degré d'une chute toujours plus profonde, ou la ruine de la monarchie, ou celle de la Constitution ? » On peut dès lors prévoir tous les abus que fera naître le décret du 27 mai. Des ecclésiastiques, la persécution s'étendra à « tous ceux qui peuvent être poursuivis d'un bout de la France à l'autre, par tous les intérêts et toutes les haines de l'ambition et de la rivalité ». En effet, l'épuration ne fait que commencer. Boisgelin met son espoir dans les sentiments du roi : « Comment le roi pourroit-il se dérober au jugement de sa conscience, à celui de son siècle et de la postérité ? Le roi est bon et juste, il est catho-

lique et honnête homme. Il n'est point, il ne peut point être insensible au sort de 50 mille citoyens. » D'ailleurs, malgré les clameurs de « ses profonds et sombres ennemis », sa sanction est libre.

Le roi ne devait pas rester sourd à cet appel. Le 29 mai, l'Assemblée prend ses précautions, en le privant de sa garde constitutionnelle ; le 6 juin elle vote l'étrange et perfide proposition de Servan : le camp de 20 mille fédérés sous Paris. Le roi ne se laisse pas épouvanter. Il donne sa sanction au décret dirigé contre son frère le comte de Provence : il la refuse aux décrets contre les émigrés et contre les prêtres. Le 13 juin, il trouve même la force de congédier Roland, qui ose lui présenter à ce sujet une lettre insolente. Le 20 juin, on sait comment, seul, sans défense, il tient tête à l'émeute, refuse d'approuver les décrets, et lasse à la fin les assaillants par son calme courage.

L'effet de l'attentat populaire et de la résistance royale fut énorme. Il se manifesta par une vive réaction royaliste. Boisgelin avait envoyé à Louis XVI ses *Observations* sur le décret du 27 mai ; il salua, au nom du clergé, la vaillance du roi qui, sa couronne couverte du bonnet rouge, avait risqué sa couronne et sa vie pour sauver les prêtres. La lettre de l'archevêque (1) retrace la scène des Tuileries : « Dans le moment d'une noble confiance, vous avez donné l'ordre d'ouvrir les portes aux factieux. Vous avez paru. Vous avez dit : que voulez-vous ? me voilà. Vingt-cinq mille hommes se sont arrêtés à votre aspect, et leur surprise a d'abord suspendu leur fureur. Bientôt des cris menaçans ont demandé la sanction. Le danger ne justifioit pas ce que la confiance n'avoit pas permis. Votre Majesté tranquille et ferme, a consulté son devoir et non pas son danger, et vous avez fait entendre ces sublimes paroles : L'homme de bien qui n'a rien à se reprocher et qui sent sa conscience en repos n'a rien à craindre ; et plein du sentiment de vous-même : Mettez la main sur mon cœur, disiez-vous, et voyez s'il palpite. Ce cœur étoit paisible comme la raison et la vertu. C'est la vertu seule et sans

(1) *Troisième Recueil*, n° 79. A. N. C 183, 40.

armes qui l'emporta sur la force, armée de tous les instrumens du crime, et le roi sans défense acquiert une gloire propre et personnelle qu'il ne doit qu'à lui-même. »

Boisgelin montre avec joie la popularité reconquise : « Votre courage et le sien (de la reine) ont sauvé la monarchie, et déjà les dispositions du peuple éprouvent un changement sensible, et la voix des provinces commence à se faire entendre. Nous avons un roi, disent les bons citoyens. On a voulu lui ravir tous ses pouvoirs, on n'a pas pu détruire le pouvoir de sa vertu. Sa bonté sembloit enhardir l'ingratitude et la sédition ; sou courage arrête les noirs complots, et nos erreurs ont fait tous les maux de la France. Sire, ce sont là les victoires que doivent célèbrer les ministres de la Religion. Nous rendons grâce au Dieu protecteur des empires qui vous prête sa force et qui veille sur vos jours. Gardez dans votre cœur, comme dans son asyle et dans son temple, cette religion sainte qui fut celle de vos ancêtres, et dont nous avons conservé le dépôt dans vos états, sans crainte et sans altération. Nous verrons l'Église et l'État renaître du sein de l'anarchie, et nous nous rappellerons dans des jours plus tranquilles, cette mémorable journée qui semble annoncer un terme aux calamités de la France, par le triomphe de la religion et de la vertu. »

Le roi, que l'excès du malheur couronnait d'héroïsme, méritait ce suprême hommage. Mais les espérances de Boisgelin ne devaient pas se réaliser. La Fayette, porté par les vœux de tous les hommes d'ordre, accourt le 28 juin et s'impose à l'Assemblée. Mais la cour refuse son aide, et le général regagne son armée, emportant avec lui la dernière chance de la monarchie. L'Assemblée cède chaque jour un peu plus aux violents ; elle accueille les premières propositions de déchéance. Les bandes de fédérés arrivent ; à partir du 14 juillet, on prépare ouvertement le 10 août. Le 3 août, Paris reçoit l'inepte et insolent manifeste de Brunswick ; et la colère patriotique cimente l'union entre tous les ennemis de la royauté. Dans cette ruée finale, on n'a garde d'oublier le clergé.

Après la chute et l'emprisonnement du roi, on égorge

un peu partout des prêtres réfractaires ; on les ramasse en prison pour les déporter. La procédure du 27 mai paraît trop lente. L'Assemblée, docilement, légalise les violences jacobines ; et le 26 août, elle décrète que tous les prêtres fonctionnaires publics ayant refusé ou rétracté le serment, « seront tenus de sortir dans huit jours hors du district et du département, et dans quinzaine hors du royaume. » Il faut toute l'éloquence de Vergniaud pour écarter la déportation à la Guyane.

Le 14 août, l'Assemblée avait bien remplacé tous les serments antérieurs, par celui « de liberté et d'égalité » imposé à tous les fonctionnaires ou pensionnés de l'État. La nouvelle formule ne sauve pas le clergé paroissial, condamné sans appel. Mais elle pouvait servir à beaucoup d'autres prêtres recevant une pension. C'est le premier serment qui excita la controverse au sein du clergé orthodoxe. La suppression du nom du roi, l'abus étrange que faisaient de la liberté et de l'égalité, les vainqueurs du 10 août, expliquaient les répugnances d'un grand nombre, et les anathèmes du clergé déjà émigré. D'autres, considérant la lettre du serment, d'où était absente toute allusion aux questions religieuses, estimaient qu'on pouvait jurer sans forfaire. De ce nombre était l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Son attitude et celle de ses confrères, lors du premier serment, et de l'abolition des congrégations séculières le 2 mai 1792, valait à son avis beaucoup d'autorité. « Le rapporteur, note Véri, prétend que parmi les Sulpiciens, il n'y en avoit pas un seul qui eût prêté le serment constitutionnel. Ayant fait mes études dans le sein de ces derniers, j'ai été flatté de les trouver sans tache. Toute ma vie, je conserverai de l'attachement pour eux et de la reconnoissance pour leurs bienfaits. » On peut dire que ces sentiments étaient partagés par tout le clergé de France. L'abbé Emery était appuyé par La Luzerne, dont la modération théologique n'a d'égale que l'intransigeance politique (1). Le comité des évêques était dispersé depuis le

(1) Abbé Charonnot, *Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1918.

10 août ; il est probable que Boisgelin fut comme toujours du parti de la modération (1).

Pratiquement, le bon effet du serment du 14 août fut annihilé par la loi de déportation. En effet tout prêtre ayant prêté ledit serment, pouvait être déporté au gré des autorités locales, sur la dénonciation de six citoyens, s'il exerçait le culte. Ce que les Jacobins voulaient faire disparaître, en attendant mieux, c'était le catholicisme opposé à l'Église officielle. Pendant les derniers jours d'août, la commune de Paris organise la chasse aux prêtres. On les entasse à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force. L'abbé de Boisgelin, neveu de l'archevêque, est arrêté le 28 août (2). L'évêque de Saintes, La Rochefoucauld, ancien vicaire général d'Aix, et Dulau, archevêque d'Arles, sont aussi incarcérés. Le premier à l'Abbaye, les deux autres aux Carmes, vont périr, avec un pieux courage, au milieu des massacres.

Nous ignorons comment l'archevêque d'Aix put échapper, car il resta sans se cacher jusqu'à la dernière minute, et ne voulut partir que chassé par la loi. Il est possible qu'il ait passé les terribles jours de septembre près de Versailles, où son neveu Alexandre figure sur les rôles de la garde nationale, en juin, juillet et août 1792. La commission chargée d'inventorier les papiers saisis chez le comte de Boisgelin (3), frère de l'archevêque, a laissé la note suivante : « Parmi les papiers de l'inventaire de Louis-Bruno de Boisgelin et de son groupe condamnées n° 3006, on trouvera toutes les pièces qui prouvent que Boisgelin ci-devant archevêque d'Aix s'est conformé aux lois rela-

(1) Meilloc, *Les serments pendant la Révolution*, publié par Uzureau, p. 148 note.

(2) Voici son ordre d'écrou, d'après une copie. L'original appartenait à M. G. Cain. « Municipalité de Paris. Le concierge de l'abbaïe Sr. G. Desgorère, recevra le prisonnier ci-après dénommé, le Sr abbé de Boisgelin qui lui est envoyé du département de police, et il le gardera jusqu'à nouvel ordre. Fait au département de police Hôtel de la Mairie le 28 août 1792, an IV de la Liberté. (signé) Gobau, Rossignol. »

(3) Le comte de Boisgelin et sa femme, née Boufflers, n'avaient pas émigré. Emprisonnés à deux reprises, ils furent englobés dans la grande conspiration du Luxembourg, et guillotinés, le 19 messidor an II (A. N. W 409).

tives à la déportation des prêtres non-assermentés, telles que la déclaration à sa section et à la municipalité et les passeports qu'il a obtenus pour son départ (1). »

C'est donc de Paris que Boisgelin est parti pour l'exil. La municipalité lui délivre son passeport le 14 septembre, à l'extrême limite du délai fixé par la loi, et il s'embarque à Dieppe le 18 septembre 1792. Il n'a pas voulu voyager seul et commodément, ce qu'il aurait évidemment pu faire. 116 prêtres, la plupart de Normandie et d'Orléanais s'entassent avec lui sur le même bateau. Boisgelin est le seul évêque de France qui soit ainsi parti officiellement, au milieu de ses humbles frères proscrits. Parmi les 3666 noms relevés, de cette première déportation, on ne trouve que le nom d'un autre évêque, celui d'Avranches, Godard de Belbeuf ; encore s'était-il déguisé, sans faire connaître sa qualité (2). Il ne faut pas sans doute attacher trop de valeur à une menue circonstance. Mais elle clot avec une grâce particulière ces trois années de la vie de Boisgelin, remplies uniquement par la défense de la religion et du clergé. Crouseilhes nous apprend que l'archevêque avait écrit une histoire de la Révolution jusqu'au 2 septembre 1792, « avec modération et impartialité (3) ». Il est extrêmement regrettable que ce témoignage capital ait été perdu.

(1) A. N. T 472. Ces pièces, utilisées sans doute pour la radiation, et pour la revendication des biens séquestrés en 1802, n'ont pu être retrouvées.

(2) Sevestre, Eude et Le Corbeiller, *La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1913.

(3) Bausset. *Notice historique*. Note de Crouseilhes.

CHAPITRE XI

BOISGELIN ET L'ÉMIGRATION. 1792-1800.

I. — En 1793, l'exil paraît devoir être court. — Préparatifs de rentrée. — La réunion des évêques de Londres ; les quatre procès-verbaux. — L'année terrible, 1794. — La réaction thermidorienne. — Le serment de prairial an III et de vendémiaire an IV. — Controverses. — Le mémoire de Boisgelin.

II. — L'existence de Boisgelin. — Ses rapports avec le gouvernement anglais. — Il essaie en vain de faire agréer ses conseils. — Sa vie de famille. — Le courage de ses nièces. — Le *Psalmiste*, poésie vieillie, essai d'apostolat nouveau. — Les espérances et les craintes. — Résignation et gaieté de l'archevêque. — Il se fait peindre par Danloux.

III. — Boisgelin et le clergé émigré. — Ses relations avec les évêques. — Sa sollicitude pour les pauvres. — Les œuvres de charité. — La chapelle de Portman-Square. — Les allocutions de Boisgelin.

IV. — Boisgelin et la politique de l'émigration. — Il met avant tout l'intérêt religieux. — Louis XVIII se fait du clergé un instrument politique. — La conception de Boisgelin : une monarchie nationale ralliant tous les partis, moins les Jacobins. — Ses lettres à Saint-Priest et à Castries. — Un instant commissaire royal, il n'est pas écouté. — Ses relations avec Mallet du Pan et Malouet. — La dernière chance du roi, Souwarof. — Le 18 brumaire.

I

Le *Moniteur* du 11 octobre 1792 annonce l'arrivée à Londres, le 1er octobre, de « l'archevêque Boisgelin ». L'Angleterre est le principal refuge des déportés, comme des émigrés paisibles. Des royalistes fuyant la Belgique conquise par Dumouriez, ou les bords du Rhin envahis par Custine ; des derniers émigrés jetés hors de France par l'exécution de Louis XVI, beaucoup se réfugièrent aussi, dans le seul pays voisin qui offrît un asile assuré. Boisgelin

l'avait choisi tout naturellement, car il y comptait beaucoup d'amis, il y jouissait d'une grande réputation fondée principalement sur les éloges publics de Burke, et il connaissait la langue anglaise depuis sa jeunesse.

Cependant les exilés ne songèrent pas tout de suite à un séjour de longue durée. Les derniers mois de 1792 furent, il est vrai, bien sombres ; l'année se terminait par le triomphe de la Révolution, victorieuse à Valmy et à Jemmapes. Mais la mort du roi parut à toute l'Europe monarchique, le comble de l'horreur et du crime ; il se forma contre la Convention une coalition générale, à laquelle il semblait impossible de résister. Les revers français pendant l'année 1793, laissèrent croire d'abord au prompt châtiment des régicides, et à la prochaine rentrée des proscrits. Tous les témoignages s'accordent à montrer les émigrés, confiants dans le retour : « On continuait de regarder cet événement comme infaillible et même comme prochain (1). »

Les évêques durent donc se préparer, à reprendre en mains le gouvernement de leurs diocèses. La question brûlante était la conduite à tenir, à l'égard des assermentés. Déjà les tendances diverses de l'épiscopat s'étaient fait jour, à propos du dernier serment imposé par la Législative. Boisgelin, contraint de quitter la France, ne put s'en occuper sérieusement qu'en Angleterre. Son avis, comme celui de Cicé et de Barral, ancien grand-vicaire d'Aix, évêque de Troyes, adopta la décision de l'abbé Emery et du conseil épiscopal de Paris. Le disciple préféré de Boisgelin, Bausset évêque d'Alais, que ses infirmités retenaient en France, fit paraître, au début de 1793 ses *Réflexions* sur le serment de la liberté et de l'égalité ; on y voit développées, les raisons d'accepter le serment (2). Cette acceptation seule en effet, pouvait maintenir au milieu des catholiques fidèles, les éléments d'un culte privé. Les autres évêques émigrés, en général, surtout après la mort du roi, repoussaient le serment comme un manquement à la piété

(1) Baston, *Mémoires*, t. II, p. 75.

(2) C. Latreille, *L'opposition religieuse au Concordat*, de 1792 à 1803, in-12, Paris, 1910.

monarchique. Ceux là ne parlaient que de lancer la foudre contre les intrus.

Dans les premiers jours de juillet 1793, raconte l'abbé Baston, les évêques français de Londres s'assemblèrent, pour délibérer sur « la conduite qu'il faudrait tenir à l'égard des ecclésiastiques constitutionnels... Les conférences sur cette matière se renouvelèrent plusieurs fois jusqu'au 15 août. Le résultat en fut assez secret : il transpira pourtant que les évêques inclinaient vers la douceur ; mais qu'au surplus ils exposeraient au pape les raisons pour et contre, et qu'ils s'en rapportaient à sa décision. » Il y avait alors huit évêques réfugiés à Londres : Boisgelin, Puységur de Bourges ; La Marche de Saint-Pol de Léon ; Belbeuf d'Avranches ; Noë de Lescar ; Castelnau d'Angoulême ; Barral ; Osmond de Comminges. Baston n'est qu'à peu près bien informé sur le détail de leurs réunions. Il y en eut trois, les 6, 17 et 26 août 1792. Nous avons trouvé dans les papiers de Boisgelin la copie des procès-verbaux.

Le premier, du 6 août, expose la décision des prélats « sur une question d'une grande importance dans les circonstances présentes, sçavoir : si les ecclésiastiques assermentés doivent être destitués des cures où bénéfices dont ils ont les titres canoniques ». Après la reconquête de la Belgique par Cobourg, quelques évêques s'étaient de nouveau fixés à Bruxelles ; leur lumière était l'évêque de Boulogne, Asseline, théologien réputé. Ils avaient envoyé à leurs collègues de Londres, plusieurs mémoires sur l'objet en litige. L'un, d'Asseline, « dans lequel il est proposé d'excepter de la destitution, les curés assermentés qui ne sont ni intrus, ni séducteurs, ni persécuteurs ». Un autre, envoyé par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, est beaucoup plus sévère. Il y est établi « que les curés assermentés sont coupables d'hérésie formelle ; que les adhérens à l'évêque intrus par des actes dépendans du ministère de l'évêque légitime sont complètement schismatiques » . On conlut donc, « à la destitution de tous les curés assermentés et adhérens à l'évêque intrus, qui ne se seroient pas rétractés avant le terme indiqué par les dernières monitions du pape, c'est-à-dire avant le 14 juillet

1792 ». Un troisième mémoire, « en forme d'addition ou de supplément à ce second mémoire, approuvé par les évêques séants à Bruxelles, étend la peine de la destitution à tous les ecclésiastiques essermentés, et fixe le terme fatal des rétractations qui n'auront pas encore été suivies d'une absolution, à l'époque du décret de déportation, c'est-à-dire au 25 août 1792 ».

Les évêques de Londres se trouvaient donc en face d'une décision extrêmement dure. Pour achever de s'éclairer, ils demandèrent l'opinion de La Hogue, professeur de Sorbonne. En deux mémoires, il se ralliait à l'avis d'Asseline. Moins absolue que le décret des évêques de Bruxelles, cette opinion ne plaisait pourtant pas à Boisgelin, qui répugnait aux mesures tranchantes, et ne voulait pas condamner les prêtres coupables, sans esprit de retour. Il rédigea lui-même un mémoire, « tendant à faire exécuter par chaque évêque rentrant dans son diocèse, la suspense générale et sans exception de tous les prêtres assermentés qui ne se seroient pas rétractés avant leur rétablissement, en attendant que la voix des évêques rétablis dans leurs sièges puisse se faire entendre sur les principes de l'Église par rapport à la destitution des titres canoniques ». C'était proposer une mesure de discipline provisoire, au lieu d'un jugement définitif, et allonger le délai laissé aux rétractations.

La discussion fut chaude. Les uns voulaient adopter l'avis de Bruxelles. Les autres, qui sont vraisemblablement, avec Boisgelin, Barral, Noë et Osmond, « ont pensé qu'aux termes souvent réitérés des bulles et brefs du pape, ils ne sont pas encore déclarés schismatiques puisque le pape les menace et se réserve de les déclarer schismatiques dans la suite, et ne croient pas en conséquence pouvoir leur infliger des peines que l'Église n'a prononcées que contre ceux qu'elle avoit déclarés schismatiques » .Il était difficile de concilier deux opinions « soutenues de part et d'autre avec la même persuasion », et partageant exactement les voix. Boisgelin eut l'habileté de faire consentir provisoirement tous ses collègues, aux mesures de patiente temporisation qu'il avait suggérées. Il fit valoir qu'on n'avait pas sous la main « les conciles et les monumens de l'his-

toire ecclésiastique », et que le mieux était de suivre l'exemple du pape : par son bref du 13 avril 1791, Pie VI s'était borné à suspendre tous les prêtres assermentés, qui ne se seraient pas rétractés avant 40 jours. Le procès-verbal constate finalement qu'on adopta les conclusions de Boisgelin ; on en fait valoir les avantages, en des termes où il est facile de reconnaître, avec les idées sages, mesurées, indulgentes, le style même de l'archevêque :

« C'est sous cette loy de la suspense générale, égale et sans exception, de tous ceux qui sont tombés et qui n'ont point été relevés dans le tems utile, que chaque évêque attendroit sans compromettre les principes, le moment où les règles ultérieures seroient prescrites ; il n'y a pas une supposition dans laquelle on puisse rendre l'exercice du ministère aux prêtres assermentés, soit comme curés, soit comme vicaires, avant un tems, un long tems donné aux épreuves. Pendant ce tems d'épreuves indispensables un évêque acquerroit la connoissance suffisante de l'état de chaque paroisse, des délits de chaque curé, des circonstances qui peuvent aggraver ou diminuer leurs torts, de ce qu'on pourroit espérer ou craindre des rétractations, des opinions et de la conduite des coupables, et leur sort seroit remis à la décision éclairée et réfléchie de l'Église gallicane et du chef de l'Église universelle. Rien en attendant n'est en danger. Les paroisses sont desservies par les prêtres fidèles, la religion n'est point profanée, les délits ne sont point impunis, l'indulgence ou la sévérité n'est point arbitraire, les évêques ne peuvent point être accusés ni de dureté ni de faiblesse, on peut faire ce qui est utile, on peut suspendre ce qui n'est pas nécessaire, on ne contredit point l'ordre habituel de l'administration ecclésiastique, on ne change point les anciens usages et les formes établies, on ne compromet point des décisions anticipées dans l'ordre des choses qui dépendent en partie du gouvernement, et c'est une église déjà rétablie et respectée, qui dicte enfin les règles propres à fixer l'état de la religion dans le royaume. »

Boisgelin ne pouvait croire qu'il suffit de frapper pour guérir ; il demandait aussi de ne point fermer la porte aux âmes égarées, dont la persécution réveillait la cons-

cience ; car, bientôt, la guillotine ne distinguera plus entre les prêtres : « Nous avons pensé qu'en attendant, il ne falloit point prescrire un terme fatal et surtout un terme écoulé aux rétractations. Nous avons observé que la persécution faisoit des progrès et devenoit chaque jour plus violente, que les rétractations faites dans le tems d'une plus cruelle persécution ne pouvoient pas être sans mérite, et que l'intention du pape étoit de les encourager par les indults et facultés qu'il a donné aux évêques à l'effet d'absoudre les repentans, et dont il a prorogé le terme jusque dans le cours de l'année prochaine (1). » Pour Boisgelin, rien n'était plus digne de rapprocher les frères séparés, que le même héroïsme dans les mêmes épreuves. Nous ne connaissons personne d'autre, qui ait osé, dans les mêmes circonstances, exprimer une justice aussi sereine. Enfin, d'accord avec cette persuasion de l'archevêque, qu'au milieu du trouble et du danger, le seul appui solide est l'union avec le pape, le mémoire se termine ainsi : « Nous avons pensé que nous devions remettre sous les yeux du Souverain Pontife tous les mémoires qui nous été communiqués, ainsi que la présente délibération ; et soit qu'il veuille attendre dans sa sagesse ou prévenir le terme du rétablissement de l'Église et de l'État, nous sommes unanimement résolus à conformer nos sentimens et notre conduite à sa décision, avec une confiance égale à notre soumission. »

Le 17 août, nouvelle réunion, dont le procès-verbal explique ainsi l'objet : « Nous évêques du clergé de France séants à Londres, nous avons cru devoir proposer les règles qui peuvent être communes à tous les évêques rentrant dans leurs diocèses, et dont l'observation uniforme peut mieux entretenir ou rappeler dans l'esprit des peuples, le respect pour la religion et la confiance pour les ministres de l'Église et nous les avons rédigées dans les articles qui suivent. » Il n'est plus question des évêques du continent. L'initiative de ce règlement en 24 articles, appartient donc

(1) Le pape avait successivement, par les brefs du 19 mars, 13 juin, 10 décembre 1792, prolongé, pour les évêques, la faculté d'absoudre les prêtres repentants, jusqu'à la fin de la persécution.

aux évêques de Londres, et probablement à celui qui est alors leur chef, par le rang et l'ancienneté, comme par les lumières. On y prévoit les mesures nécessaires au rétablissement de la hiérarchie, des chapitres, des prêtres fidèles ; l'emploi des religieux dans le ministère paroissial ; la reconstitution des couvents ; les ordinations nouvelles ; l'extension des pouvoirs sacerdotaux, nécessités par les circonstances ; la restauration des études et de la discipline ecclésiastique ; la suspense des constitutionnels ; la fondation de maisons de pénitence pour les religieux coupables ; le remplacement immédiat des directeurs de petites écoles assermentés ; et enfin l'état des paroisses et de leur personnel, faisant connaître toutes les vicissitudes opérées par les décrets révolutionnaires.

Le 26 août, dans une troisième réunion, furent proposées, selon l'annonce faite au deuxième procès-verbal, « les règles à suivre par les curés et confesseurs rentrant dans leurs diocèses, et rappelés dans les fonctions de leur ministère. » Quinze articles déterminent les cérémonies nécessaires pour effacer toute trace de schisme : renouvellement des saintes huiles, de l'eau baptismale, des pierres d'autel, du feu sacré ; bénédiction et purification des églises ; deuil de trois semaines, pendant lesquelles on ne célébrera que des messes basses, avec la liturgie du carême, et on chantera, trois fois par semaine, un salut de pénitence ; le mardi après la troisième semaine, cérémonie solennelle de réconciliation et d'actions de grâces ; instructions sur le schisme ; renouvellement des cérémonies de la première communion ; instruction nouvelle donnée aux confirmés ; reprise des registres par les curés légitimes.

Il fallut bientôt se convaincre, que tous ces préparatifs étaient inutiles. La coalition, après ses premiers succès, est immobilisée par les victoires françaises de Hondschoote et de Wattignies (15 octobre 1793), en attendant que Hoche et Pichegru reconquièrent le Rhin. La rentrée des proscrits dans la France de Robespierre paraît plus lointaine que jamais ; comme les autres, Boisgelin doit renoncer à revoir bientôt son diocèse. Le 31 octobre 1793, il renouvelle la délégation de ses pleins pouvoirs, au vicaire général Ber-

nier de Pierrevert, et le charge d'organiser de son mieux, à Aix, la vie catholique (1).

La grande difficulté des fidèles était de contracter des mariages légitimes, aux yeux de la foi. Cette difficulté se représentait chaque jour ; et, quelles que fussent les circonstances, il fallait y pourvoir, dans l'avenir comme dans le passé. Les évêques de Londres s'en étaient occupés spécialement, après avoir étudié les conditions de leur retour. La ruine de leurs espérances ne les dispensait pas de tracer aux fidèles une ligne de conduite. Pendant le mois de septembre, nous apprend l'abbé Baston (2), les évêques se réunirent trois fois à ce sujet, le 6, le 12 et le 25. Ils appelèrent comme conseillers, trois professeurs de Sorbonne, Baston lui-même, de La Hogue et Tuvache. Puis « les évêques remercièrent les théologiens, et la conférence finit. Les prélats s'assemblèrent entre eux une ou deux fois depuis, pour prendre une résolution. Elle n'a pas transpiré ou du moins, elle n'a pas acquis assez de publicité pour qu'il soit permis d'en dire ici quelque chose. Et à quoi bon ? » L'*à quoi bon* se comprendrait des précédentes décisions épiscopales, que la restauration seule pouvait rendre efficaces. Mais les fluctuations de l'état politique n'empêchaient pas les Français de se marier ; il était très utile que les prêtres délégués par les évêques, pussent éclairer et rassurer le plus vite possible les consciences.

C'est le 30 octobre 1793, que les évêques codifièrent leurs avis dans un quatrième et dernier procès-verbal. Ils n'envi-

(1) Voici le texte : « Nous soussigné Jean de Dieu Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix, avons donné et donnons par ces présentes à ... de Pierrevert, prêtre du diocèse de... tous les pouvoirs que nous pouvons exercer nous-même en n'exceptant que ceux qui dépendent du caractère et de la juridiction purement épiscopale et qui ne peuvent être exercés que par nous, avec pouvoir aussi et faculté de déléguer à d'autres prêtres fidèles et persévérans dans leur obéissance à leurs évêques et dans leur soumission aux décisions du Pape et des évêques du clergé de France, telle partie des susdits pouvoirs qu'il jugera convenable dans les circonstances, pour la plus grande utilité de l'Eglise et des fidèles. En foy de quoi nous avons signé à Londres, où nous nous trouvons pour cause de déportation. Ce 31 octobre 1793 + J. R. arch. d'Aix. »

(2) *Mémoires*, t. III, p. 79.

sagent plus leur retour dans un délai plus ou moins rapproché ; ils veulent seulement, dans l'intérêt de la famille et de la société, donner des règles qui permettent le mariage et en assurent le respect, en prévenant « une inconstance criminelle dans les unions contractées sous le lien de la foy et de l'honnêteté publique ». Les mœurs qui éclateront en thermidor, telles que les fait le divorce, ne justifient que trop la sollicitude épiscopale. L'Église a établi que les mariages contractés en l'absence du propre curé légitime ou sans son autorisation, sont nuls et sans valeur. On comprend l'embarras dans lequel se trouvaient les fidèles, le clergé légitime étant dispersé. De plus la loi traquait les prêtres restés en France ; les citoyens qui faisaient appel à leur ministère s'exposaient aux dénonciations des clubs et des municipalités. Il fallait sauvegarder la force et le caractère sacré du lien matrimonial, sans forcer les catholiques à braver la loi ou ceux qui la dictaient. Les époux devaient d'ailleurs se présenter devant l'officier municipal, pour jouir des effets civils du mariage.

Les évêques de Londres rappellent les principes, et dans l'impossibilité de recourir au curé légitime ou à son délégué, ne demandent que l'échange des consentements devant des témoins, pour constituer un mariage valide et licite. Quant aux unions contractées à la fois devant les témoins et en présence du curé intrus ou de l'officier municipal, ils sont déclarés valides, mais non licites, étant donnée toujours l'impossibilité de recourir au pasteur légitime. La distinction des différents cas était souvent impossible ; aussi les évêques demandent-ils, comme moyen de réhabiliter les mariages nuls ou illicites, une dispense générale du Souverain Pontife, suivant l'opinion de Benoît XIV, exposée dans son livre *de Synodo diœcesana*. Telles sont les instructions qui furent envoyées le lendemain à Pierrevert, et aux autres mandataires des évêques.

Alors, l'exil commence vraiment avec ses duretés et ses misères. De la patrie n'arrivent plus que de mauvaises nouvelles. C'est la déportation des insermentés à la Guyane (mai 1793) ; la diminution des pensions ramenées uniformément à 1.000 livres, et bientôt supprimées aux déportés,

qu'on assimile de plus en plus aux émigrés volontaires. Leurs biens sont sous séquestre, et menacés de la confiscation par tant de prétextes, qu'il est bien difficile d'y échapper. C'est ensuite, brumaire an II, le complot hébertiste pour détruire radicalement le christianisme ; les apostasies provoquées et récompensées par la Convention ; les églises profanées, les fêtes de la Raison. Il semble que sous tant de ruines, ne vive plus la plus faible lueur d'espoir. Pendant la terrible année 1794, c'est une succession de deuils cruels qui achèvent d'écraser les âmes endolories. Boisgelin apprend l'exécution de son frère et de sa belle-sœur ; vingt jours avant le 9 thermidor, ils sont happés par la grande tuerie, et enveloppés dans la conspiration du Luxembourg (1). Il faut aussi pleurer l'héroïque et touchante comtesse d'Ossun, qui expie, 24 heures avant la chute de Robespierre, son dévouement à la reine. Et combien d'autres amis sont victimes de l'affreuse machine !

Est-il étonnant que des proscrits, atteints dans leurs plus chères affections, réduits à l'indigence, insultés dans leur foi, séparés de la France par un cercle de sang, n'ayant plus que des rapports difficiles et rares avec leurs compatriotes, leurs amis persécutés, leurs fidèles poursuivis, se soient aigris, et envahis par les idées de punition vengeresse, n'aient plus rien compris à la situation, se soient finalement obstinés dans une opposition étroite et acharnée, dont l'honneur, tous les sentiments les plus respectables et les plus légitimes semblaient leur faire un devoir ? Il faut d'autant plus rendre justice, à ceux dont les longues épreuves n'ont pas ébranlé la raison ni la sagesse. Boisgelin, vieillissant dans la pénombre de l'exil, n'a jamais perdu le contact avec la réalité. Dès qu'une occasion favorable se présente, il se ressaisit, et à la lumière de principes toujours les mêmes, il essaie de lier fortement la renaissance religieuse à l'intérêt public.

La réaction thermidorienne permit bientôt à la religion de se relever. Le 18 septembre 1794, sur la motion de Cambon, la Convention avait proclamé la séparation de l'Église

(1) A. N. W 409.

et de l'État, et la liberté des cultes (1), aucune église n'étant plus salariée par le gouvernement. Le 30 mai 1795, Lanjuinais obtient qu'on rende les églises aux prêtres catholiques, moyennant un acte de soumission aux lois de la république. Aussitôt une foule d'exilés passent la frontière ; les curés reprennent partout leurs fonctions. C'est un renouveau d'une incroyable vigueur. Les meilleurs esprits, attentifs à ménager la reprise de la vie catholique, l'abbé Emery en tête, s'empressent d'accepter la déclaration de prairial an III. Mais beaucoup d'évêques émigrés refusent de l'autoriser. Parmi les prêtres rentrés, un certain nombre ont l'imprudence de faire profession de royalisme, et de s'élever contre la reconnaissance d'un pouvoir qu'ils déclarent illégitime. D'autre part, la malheureuse aventure de Quiberon réveille les sentiments révolutionnaires. Le 7 vendémiaire an IV, la Convention renforce le serment exigé des prêtres, et leur demande en plus de reconnaître comme souverain, l'universalité des citoyens. Bausset, Maillé évêque de Saint-Papoul, et Roquelaure évêque de Senlis, restés en France, prêtent sans difficulté le nouveau serment ; mais ils rencontrent toujours dans le clergé royaliste, la même opposition. L'échauffourée du 13 vendémiaire permet à l'esprit jacobin un retour offensif, et la persécution reprend contre les prêtres. Elle est atténuée d'ailleurs par la résistance de l'opinion publique, débarrassée des clubs. On renouvelle les décrets contre les déportés et les émigrés. De rechef, les églises sont fermées. « Si on avait fait sans difficulté, dit Emery, la déclaration de soumission, nous n'en serions pas où nous en sommes. On n'aurait point proposé d'autre déclaration, on ne nous traiterait pas comme les ennemis irréconciliables de la république, et notre situation ainsi que celle de la religion serait infiniment moins triste (2). »

De sa tour d'ivoire, Véri, échappé à la guillotine après une longue prison, fait à peu près les mêmes observations : « Les exécuteurs de ces décrets renouvelés, à commencer par le ministre de l'intérieur et surtout ceux dans les dépar-

(1) Aulard, *Études et leçons... loc. cit.*
(2) Latreille, p. 8 et ssq.

temens, y mettent la plus grande douceur. Ou l'on ferme les yeux sur ceux qui se tiennent cachés, quoiqu'on le sache, ou tout est disposé pour les tenir resserrés avec les aisances que l'humanité peut requérir. Il en résulte, toutefois, que dans quelques lieux comme notre ville (Avignon), il n'y a plus de messe dans les églises, et que la dévotion des séculiers se borne à y réciter en commun les prières qui n'exigent pas la présence d'un ministre consacré. Il y a d'autres cantons où les messes sont célébrées. Les prêtres mariés, ou simplement ayant prêté le serment constitutionnel n'osent pas se présenter pour dire des messes comme ils firent dans les jours qui suivirent le décret de la constitution civile. Ils savent que personne n'y assisteroit parce qu'ils sont arrivés au point d'être également méprisés par tous les partis, et plus ouvertement par les jacobins que par les catholiques. » Les circonstances étaient donc extrêmement favorables à la restauration religieuse. Pour en profiter avec toute l'ampleur et la sécurité désirables, il aurait fallu que les prêtres ne donnassent pas d'inquiétudes à la Convention. Or tous n'étaient pas aussi sages : « Le hasard, raconte Véri, m'a dévoilé qu'ils ne sont pas purement souffrans. Ils ont des assemblées secrètes et des correspondances au dehors soit avec Rome, soit avec leurs évêques émigrés. L'un de ces derniers qu'on ne m'a pas nommé, parcourt les provinces déguisé. D'autres envoient des décisions qu'on fait circuler, par lesquelles on affirme que les prêtres ne peuvent pas donner leur déclaration de soumission aux lois de la république... Il y en a qui ont poussé leur zèle contre la Révolution, jusqu'à faire scrupule dans le secret de la confession, d'avoir accepté des fonctions publiques dans le régime républicain. Dès lors les républicains ont pu les regarder comme des ennemis actifs qu'ils devaient combattre. » Excès de zèle dont se plaint Bausset (1), et qu'Emery ne craint pas de dénoncer au pape (2).

(1) *Exposé des principes* sur le serment de la liberté et de l'égalité, et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an IV, in-8, Paris, 1795, p. 49.

(2) Lettre du 13 octobre 1795.

On devine avec quel intérêt et quelle anxiété Boisgelin étudiait la situation en France. Il lui parut plus que jamais que c'était une grande faute, de soumettre les choses religieuses au contrôle intolérant de la fidélité politique. Mais l'optique de l'émigration défigurait tellement les questions, qu'il se trouva seul, à Londres, de son avis. L'espoir d'une restauration monarchique prochaine rendait suspecte toute modération. Barral lui-même, disciple de Boisgelin, se contentait de ne pas assimiler les soumissionnaires aux intrus, sans vouloir approuver formellement la soumission (1). Persuadé qu'on s'engageait dans une mauvaise voie, l'archevêque d'Aix rédigea un mémoire. Pour mieux atteindre la résistance dans son centre, il l'envoya au régent, devenu récemment Louis XVIII, par la mort ou la disparition du Dauphin. Ce mémoire n'est connu que par la réfutation d'un évêque intransigeant, qui fait, par bonne fortune, beaucoup de citations. C'est le même qui rédigea une instruction condamnant tous les serments révolutionnaires (2).

Boisgelin n'avait pas l'illusion d'arracher à ses collègues une approbation formelle. Il cherchait du moins à empêcher tout acte épiscopal collectif, contre la formule du 7 vendémiaire an IV. « Pour appuyer cette opinion, dit son contradicteur, il n'examine que les expressions de cet acte. Il ne discute ni les autres articles de la loi qui l'a commandé, ni les décrets rendus soit avant, soit depuis cette époque, ni les faits publics et généralement connus... C'est d'après ces faits et ces décrets que nous allons lui proposer avec franchise et confiance quelques observations, sur le nombre et les dispositions des prêtres catholiques qui ont souscrit la dernière déclaration, sur les vices de cette déclaration, sur l'intérêt de l'Église dans une telle circonstance et sur les règles du gouvernement ecclésiastique. »

L'archevêque d'Aix a loué les prêtres qui ont fait la déclaration, comme « des hommes courageux qui n'ont pas hésité à braver tous les dangers pour entretenir la pure

(1) Latreille, p. 20.

(2) Ar. Aff. Etr. Fr. 589, f° 559, 560. Les folios précédents contiennent l'instruction contre les serments.

et saine doctrine... Ces hommes estimables veulent servir leur Dieu et leur Roi... Nous ne devons pas moins rendre justice à la pureté de leurs sentiments, parce qu'ils l'ont faite dans le sens qu'ils lui donnent et non pas dans celui que nous lui donnons. » Avec bonne foi sans doute, mais très faussement, on lui répond qu'on ne voit, à se soumettre, « que les intrus ou assermentés qui pendant la tolérance momentanément apparente de notre religion, avoient renoncé au schisme et obtenu leur absolution ». Le fait est intéressant en lui-même, et prouve l'excellence de la conduite de Boisgelin et de ses amis. L'intransigeant, lui, ne trouve que des convertis hypocrites, « qui prêchent que la Révolution est finie, et qu'on peut en conscience reconnaître la République ».

Boisgelin a posé en fait qu'il ne s'agit que d'une soumission aux lois de l'ordre civil. Il est même convenu que « le véritable sens de la déclaration est opposé à la fidélité due au légitime souverain ». C'en est assez pour la condamner, « sans se perdre dans les profondes sinuosités de la métaphysique ». Ce reproche traditionnel est fait à Boisgelin parce qu'il a dit : « Les lois qui règlent la forme du gouvernement sont les moïens de faire obéir aux lois et ne sont pas des lois. » L'archevêque d'Aix considérait avant tout les dangers qui menaçaient les prêtres, obligés par les évêques à se rétracter ; la détresse du peuple qu'on laisserait sans culte public ; la proscription de la religion en France. « Nos ennemis, avait-il dit, n'ont plus qu'une ligne à franchir, un pas à faire, ils rendront grâce au premier acte imprudent de notre part, qui pourra leur donner un prétexte et encourager leur dernière décision. » La réponse est aussi rude que claire ; elle marque nettement l'opposition inconciliable des deux points de vue : « C'est le roi lui-même qui sollicite la proscription d'un acte par lequel des prêtres ont abjuré solennellement la fidélité qu'ils lui doivent.... Au lieu de l'appui qu'il demande pour le rétablissement de son trône, on lui donneroit des conseils qu'il ne demande pas ? »

Boisgelin, isolé au milieu des émigrés, sentait mieux que personne, que ses contradicteurs et lui ne parlaient

pas la même langue. Eux, étaient emportés par le flot des espérances royalistes qui se croyaient près d'être réalisées. Aussi l'archevêque voulait-il seulement éviter une décision péremptoire, qui consacrerait la division : « On veut, avait-il dit, former un vœu d'un certain nombre, ou, s'il est possible de la majorité des évêques. Nous nous étions imposé en France une règle qui a fait toute notre force, nous en avions fait un devoir essentiel : nous pensions avec raison que les évêques ne seroient point divisés sur tout ce qui tenoit à la morale et à la foi, et nous avions le droit d'en conclure qu'il ne seroit pas d'une absolue nécessité de décider les points sur lesquels les évêques seroient divisés. » Argument à la Brienne, lui riposte le champion de l'orthodoxie royaliste. « Exiger que la minorité prévale par la seule raison qu'elle ne veut point agir ! Ce seroit transporter dans le gouvernement de l'Église les vices qui viennent d'anéantir la république de Pologne. » Il y a là quelque sophisme ; mais surtout l'indice que l'union de l'épiscopat est bien compromise. Les uns considèrent avant tout les besoins des catholiques français, et cherchent à les satisfaire. Les autres mettent au premier rang la fidélité au roi, et ne veulent en aucun cas séparer l'autel du trône. Ils semblent, malgré Boisgelin, avoir publié leur avis, comme l'indique une lettre d'Emery à Bausset, du 5 décembre 1796 : « Je conçois le besoin que vous auriez de l'avis imprimé des évêques de Londres. Je vais le faire chercher plus soigneusement. Je comprens par une lettre écrite par l'abbé de Crouseilhes que M. l'archevêque d'Aix est divisé de sentiment avec ses confrères. » A mesure que l'esprit de l'émigration devient plus exclusif, l'intérêt de la religion se heurte ou se mêle toujours davantage à celui de la restauration monarchique. On le verra plus amplement dans le détail des relations de Boisgelin avec Louis XVIII.

II

Cependant le campement provisoire de 1793 avait dû

se transformer en établissement fixe. Londres était inondé de réfugiés français. Walsh en compte 15.000 à la fin de 1793, et plus de 25.000 en 1794 (1). La première difficulté était de se loger. Boisgelin habita d'abord, 1, Duke Street, dans le quartier Portland Chapel. Plus tard, il se rapprocha de la chapelle française fondée à Portman Square, et se fixa tout près de là, 40, George Street. Il retrouvait à Londres son neveu Alexandre, qui finit par exercer les fonctions de capitaine adjudant-major au régiment de Mortemart. C'était un corps de nobles émigrés formé par le duc de Mortemart. Il paraît n'avoir fourni à l'expédition de Quiberon, que des volontaires. L'état-major était à Londres, et la troupe à Guernesey. En 1796, au moment de sa dissolution, le régiment comprenait 594 hommes. Le frère aîné d'Alexandre, Bruno, appelé dès lors le marquis de Boisgelin, et le marquis de Chabannes, s'étaient également, après Coblentz, réfugiés en Angleterre. Leurs femmes les y avaient précédés. Enfin la comtesse Eugénie de Gramont, chargée de sa belle-mère très fatiguée par l'âge et les épreuves, de son mari malade et de ses trois enfants, après s'être installée à Richmond, vint s'abriter auprès de son oncle l'archevêque : c'était donc autour du prélat, tout un cercle de famille, très affectueux et très uni. Dans cette douce intimité, chacun trouvait plus de force pour supporter les épreuves, pour pleurer les deuils dont chaque écho de France apportait la nouvelle.

En 1794, débarquèrent en Angleterre les débris du Royal-Louis, régiment d'émigrés provençaux, qui s'était battu à Toulon. Il était commandé par un des Boisgelin de Provence, Louis, chevalier de Malte (2). Le gouvernement anglais mettait, semble-t-il, peu d'empressement à assurer le sort des officiers et des soldats, comme à les employer. Les relations de l'archevêque avec les hommes d'État anglais, la considération dont on l'entourait, faisaient de lui un

(1) *Souvenirs de Cinquante ans*, in-8, Paris 1845.

(2) 1758-1816, auteur de plusieurs ouvrages français et anglais, en collaboration avec son ami Fortia de Piles; frère de l'abbé de Boisgelin. V. Michaud, t. LVIII.

intercesseur tout désigné. Le 18 octobre (1), Boisgelin écrit à Windham, secrétaire d'État à la guerre, pour lui recommander le Royal-Louis et son commandant. Les froids calculs du ministère anglais s'accommodaient mal d'auxiliaires indociles, qui gardaient au milieu des étrangers, en les exagérant au besoin, les qualités et les défauts de leur caractère national. Malgré « sa confiance dans les motifs de justice et d'utilité », l'archevêque n'a pas ému du premier coup Windham. Il se vit répondre assez aigrement qu'on ne pouvait se décider au profit d'un intérêt personnel. Le 5 décembre (2), Boisgelin est obligé de revenir à la charge : « Il n'est pas douteux que le régiment de Royal-Louis et le commandant doivent et veulent se soumettre à ce qui sera décidé par le gouvernement. Il ne peut être question, comme vous me faites l'honneur de me le dire, d'aucun intérest personnel, qu'après que le sort du régiment sera déterminé, et je puis donner l'assurance que mon neveu n'aspire point à son âge et dans son grade à être colonel du régiment s'il devoit être conservé... Je désirois seulement qu'on voulut bien consulter les témoignages de mylord Hood, et du commandant de terre, et du commissaire du roy, et il ne me reste qu'à réclamer en sa faveur, s'il est vray qu'il ait rempli ses devoirs et rendu des services, la même justice et la même bienveillance qu'a méritée le corps qu'il a l'honneur de commander. » Windham, nous ignorons pour quelle raison, — le chevalier était d'âme indépendante et d'esprit caustique — ne se laissa pas convaincre. Une apostille signée de ses initiales, déclare sèchement, en anglais : « L'État de service ne paraît pas contenir les faits allégués. » Et Louis de Boisgelin, sans plus se soucier de capter la faveur britannique, s'abandonna désormais à ses goûts d'études et de voyages.

L'archevêque ne fit rien pour engager ses neveux dans un service plus actif. Dès le premier jour, il avait désapprouvé l'émigration armée. Bien que les circonstances eussent changé, depuis la mort du roi et la dictature de

(1) British M. Additional ms. 37856, f° 350.
(2) *Ibid.*, 37857, f° 197.

la guillotine, il manquait de confiance dans la reconquête. Cependant, il paraît avoir caressé l'illusion de donner au gouvernement anglais, des conseils utiles. Il aurait voulu que tant de sacrifices ne fussent pas perdus, et qu'on sût au moins employer suivant leur désir, les gens qui offraient leur épée et leur vie. Voilà pourquoi il ne borne pas sa correspondance avec Windham, à des questions d'ordre individuel. Dans sa lettre du 18 octobre, il prend la liberté « de mettre sous les yeux de monsieur Windham un mémoire concernant les dispositions des provinces du midy et en particulier de la Provence. Une administration de vingt années en Provence lui a laissé des relations, qui le mettent plus à portée d'en avoir connaissance, et il n'y a personne sans doute dans les circonstances actuelles qui ne doive donner toutes les informations qui peuvent être utiles ». L'ouverture fut malgré tout froidement accueillie. Les Anglais n'ont jamais admis qu'un étranger les conseillât, et prétendît savoir à quoi il convenait d'employer leurs forces. Le 5 décembre, Boisgelin hasarde encore des réflexions d'ordre général, sans beaucoup d'espoir : « J'aurois voulu remettre sous vos yeux des considérations qui pouvoient avoir quelque rapport avec la décision. On détruit un ancien corps levé dans le midy, dont les recrues auroient été faciles dans les mêmes lieux dont on le fait revenir. On y perd une augmentation d'hommes assurée, il semble que la décision à donner sur sa conservation ou sur son incorporation a des rapports sensibles, avec les vues plus étendues que peuvent donner les dispositions chaque jour plus connues des provinces du midy, et l'employ qu'on pourroit faire d'une foule d'émigrés de toutes les classes en Italie. J'aurois désiré de remettre sous vos yeux un état de choses que mes correspondances me mettent à portée de connoitre, dans un moment où chacun doit donner les informations qui peuvent être utiles. » L'Angleterre ne se souciait pas d'avoir affaire à des corps puissants d'émigrés. La manière dont elle agit, avec les héroïques désespérés de Quiberon, le prouve surabondamment.

L'archevêque comprit qu'il se heurtait à un égoïsme

impassible. Une fois encore, cependant, il ne se retient pas de dire son mot sur les affaires européennes. Il adresse un mémoire sur les problèmes de la paix, à je ne sais quel personnage anglais. Le manque d'apprêt, une certaine familiarité de style, laisseraient croire que le destinataire est le jeune Burke, récemment élu à la Chambre des Communes à la place de son illustre père. Une copie de ce mémoire fut communiquée à Louis XVIII (1), alors régent. C'est après thermidor, quand la France apparaît aussi épuisée par la Terreur que par ses victoires non décisives. Sur la copie, qui semble complète malgré le nom d'extrait qu'on lui donne, figure ce titre : « Sur les moyens à prendre pour affaiblir la France et l'Espagne. » C'est une indication complètement fausse, l'annotateur n'a évidemment pas lu. Suivant le mot de François de Neufchâteau : « M. de Boisgelin réduit à fuir en Angleterre, y conserva un cœur français (2). » Il le prouve une fois de plus en montrant à l'Angleterre, les avantages d'une paix qui n'affaiblisse pas la France.

« L'Angleterre désire d'avoir la plus grande influence sur la manière dont se terminera la Révolution. Est-il de son intérêt que la France soit démembrée et anéantie ? » Non : « La France ne peut rien d'offensif contre l'Angleterre. » Unie à l'Angleterre, à l'Espagne et à la Sardaigne, elle doit balancer les appétits de conquête de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. De plus, « l'Angleterre en relevant la France, relève son commerce ». Il faut donc faire la paix, en rétablissant la monarchie dans une France non amoindrie : « Les conditions de la paix seront reçues par la France, elle s'y soumettra, elle est impuissante. Mais il faut qu'elles soient telles qu'elle puisse s'en contenter longtemps, sinon la paix sera courte. Les factions détruites, tout se réunira en France pour relever la nation, et elle aura des soldats, n'ayant ni manufactures ni artisans et le peuple sera tout guerrier par habitude. » Et comme Boisgelin sait que l'utile, même un peu court, est le grand

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 623, f° 130.
(2) Réponse au discours de réception de Dureau de la Malle.

moteur de la politique anglaise, il annonce l'écueil de la popularité de Pitt, si la guerre se prolonge. Il ne veut même pas que la France perde ses colonies, dont les restes allèchent la cupidité de beaucoup d'Anglais : « Elles ne dédommageront pas de la popularité perdue. L'Angleterre a assez ; il vaut mieux pour elle d'empêcher les autres de prendre. Elle auroit trop à garder ; peut-être accroîtroit-elle bientôt la puissance américaine. » Et l'archevêque, parlant à un peuple de marchands, répète : « L'épuisement de la France même diminueroit son commerce. »

Cependant il rappelle pourquoi l'Europe a pris les armes : « Si l'on ne protège le roy, on protège les assassins de son père et de bien des français fidèles. Quel exemple est-ce donc à l'Europe ? Il faut mettre les tentatives nouvelles (la réaction thermidorienne), sous la protection d'une force régulière, en se contentant de repousser la guerre que chaque puissance a été forcée de faire ; il faut épouvanter ceux qui ont voulu briser tous les trônes. La Révolution étouffée au dedans, il n'y aura plus de frais à faire au dehors. Alors l'Angleterre jouira de la vraie gloire qu'elle prise plus que l'intérest, et elle influe puissamment sur le destin de la France et de tous les souverains auquel le sien est attaché. »

C'est ainsi qu'un royaliste fidèle essaie de concilier, à la fin de 1794, l'amour de la patrie avec l'intérêt de sa cause. On y voit quelque embarras et encore plus de chimère. L'Europe se souciait peu de la race des Bourbons : elle refusera constamment son concours à la formation d'une force royaliste, régulière, indépendante ; elle juge contraire à son intérêt, de laisser les Français s'arranger entre eux. D'autre part, le duel de la Convention et des Puissances a lié le patriotisme à la république. Quelque temps auparavant, un des meilleurs conseillers de Louis XVIII, le baron de Flachslanden, éprouvait la même inquiétude devant l'attitude des Anglais, et l'exprimait au duc d'Harcourt, un des amis de Boisgelin à Londres (1). Le régent comte de Provence ne savait comment faire pour

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 614, f° 69.

plaire à l'Angleterre, qui tantôt le voulait près des frontières, tantôt consentait à ce qu'il passât en Espagne. Flachslanden se demandait si « l'Angleterre, en possession de la plus grande partie de ce qu'elle voulait garder, songerait à défendre la France de l'excès des prétentions de la maison d'Autriche ».

Boisgelin sentit bientôt qu'un exilé n'avait pas de force, au service de la modération ; il dut se résigner à ne plus intervenir dans le jeu féroce des intérêts nationaux. Il se contenta de jouir de l'affabilité de ces grands seigneurs anglais ; il dissimula ses angoisses de patriote, au sein d'une société qui mettait, avec tant de grandeur d'âme, ses biens à la disposition des proscrits. On sait en effet quel admirable élan de charité souleva l'Angleterre, au profit des Français jetés en exil sans aucune ressource. Une souscription lancée par Burke permit d'allouer une guinée à chaque prêtre, pour 26 jours, et dix guinées à chaque évêque (1) ; les autres émigrés, soldats ou magistrats, n'étaient pas plus abandonnés.

Boisgelin, qui avait pu sans doute recueillir quelques fonds avant son départ, et profitait d'un accueil empressé chez ses anciens amis d'Angleterre, ne voulut pas accepter sa part des allocations ; mais au contraire contribuer à soutenir ces milliers de prêtres, ces pauvres honteux, qui, à la lettre, attendaient chaque matin le pain de la charité (2). D'ailleurs, à mesure que le temps s'écoulait et que la Terreur jetait sur le rivage, de nouvelles fournées d'exilés toujours plus pauvres, les ressources s'épuisaient. A la fin de 1794, on dut réduire la distribution régulière, et faire appel aux secours officiels votés par le Parlement.

A cette époque, les débris de sa famille étaient réunis à Londres, autour de l'archevêque. On ne pouvait mettre en commun qu'une misère chaque jour plus profonde. Avec une admirable vaillance, Eugénie et Zoé, les deux nièces de Boisgelin, chargées à elles deux de sept enfants

(1) V. Pierre, *Le Clergé français en Angleterre*, R. Q. H. oct. 1889.

(2) Abbé de Lubersac, *Journal historique et religieux* de l'émigration et déportation du Clergé de France en Angleterre, in-8, Londres, 1802.

en bas âge, résolurent de demander au travail leur subsistance, et celle des êtres chéris qui les entouraient. La comtesse de Gramont douairière achève de vieillir tristement dans les souffrances ; elle ne mourra qu'en 1798, en Allemagne, après avoir subi un nouvel exil en fructidor an V. Son fils, le mari d'Eugénie, succombe en 1795 à une longue et cruelle maladie. Alors la jeune comtesse de Gramont, et sa sœur la marquise de Chabannes, ouvrent un pensionnat près d'Hyde-Park, où la permission leur est donnée de promener leurs élèves. Elles se partagent le labeur, et suffisent à tout. Leur seul collaborateur est un maître de dessin (1). Pendant que madame de Chabannes fait la classe, Engénie, pour augmenter leurs ressources, court la ville, et enseigne à domicile la musique, dont elle charmait autrefois les jours de Trianon. Un témoin oculaire a gardé, plus de trente ans après, le souvenir très vif de leur souriant courage. Sa mémoire ne le trompe que sur le nom d'Eugénie, déjà veuve. « A Londres, je trouvai une marquise de Chabannes tenant une école de petites filles, une comtesse de Boisgelin donnant des leçons de piano, à pied, sa robe retroussée dans ses poches, et un parapluie à la main ; et le soir ces deux dames se réunissaient chez leur vieil oncle septuagénaire, l'archevêque d'Aix, qui, soutenu par ses nièces, cédait à de pauvres curés la pension que le gouvernement anglais lui accordait. Ces soirées chez l'archevêque étaient encore une des réunions les plus aimables que j'aie vues. On se faisait à son sort sans récrimination (2). »

Le prélat, lui, consacrait ses loisirs à cultiver sa chère littérature. Mais ce n'était plus le temps de jouer avec les fictions mythologiques ; de tromper l'ennui d'une société rassasiée de plaisirs ; d'oublier l'affadissement d'un ministère sans action, au milieu d'une prospérité enviée. L'adversité la plus étonnante avait fait disparaître tout ce décor ; les âmes s'étaient retrempées ; le sentiment religieux deve-

(1) *Notice sur la vie de Mme la comtesse de Gramont, née Boisgelin, loc. cit.*

(2) Ernest Daudet, *Histoire de l'Emigration*, 3 vol. in-8, Paris, t. I, p. 131. Lettre datée de 1830, de Fernand Christin à la princesse Tourkestanow.

nait dès lors le refuge des plus nobles et des plus délicats. La vie quotidienne, si dure, si précaire, pour se garder à l'honneur exigeait la vertu, cette vertu dont le nom, avant la catastrophe, semblait un ornement plus fragile, plus vain, plus inutile que les autres.

Le bon archevêque qui, à lutter pour sa religion, avait trouvé des accents d'une franchise, d'une vigueur inaccoutumée, et senti en lui-même se relever, après un long demi-sommeil, bien armée et bien vivante la foi de son vieux sang breton, rapportait à Dieu les épreuves, les expiations, les espérances. Il était à la fois fier et charmé de ses nièces plus fortes que l'infortune. Par leur douce piété, par leur confiance en Dieu, elles rendaient à leur tour, à l'âme de leur oncle, un salutaire attendrissement. Voilà pourquoi, sur la lyre facile et usée de son siècle, il essaie de faire retentir les accents des Psaumes, la voix éternelle de la pénitence, de la résignation et de la confiance. Il conçut l'idée de sa traduction, quand Eugénie fut accablée d'un dernier malheur, la mort de son mari. Tout d'abord les strophes sacrées restèrent manuscrites, et formèrent l'austère plaisir des soirées familiales ; on y voyait encore les habitués de Noisy : se souvenaient-ils des badinages d'antan ? Bientôt les vers de l'archevêque franchirent le cercle de l'intimité ; ils plurent aux âmes affligées par des malheurs égaux, et l'auteur ne put refuser d'étendre le bienfait de ses pieuses consolations. Une première édition du *Psalmiste* parut en 1798 (1). Elle fut tirée à un petit nombre d'exemplaires, et vendue au profit des émigrés pauvres. Le succès fut rapide, dans cette société si complètement sevrée jusque-là de nourriture spirituelle. Ce qu'on n'aurait pas lu dans la nudité sublime du texte, on l'accepta, paré des grâces désuètes et pâlies de la versification.

Boisgelin fut donc encouragé à continuer ses exercices de traduction, et l'année suivante, le *Psalmiste* fut édité sous sa forme définitive (2). Il comprend 46 psaumes ou

(1) *Le Psalmiste*, III-42 p. in-12, Londres, 1798.

(2) *Le Psalmiste*, précédé d'un discours préliminaire sur la poésie sacrée par M. Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix,

fragments de psaumes (1), dont la traduction est accompagnée de 22 pages d'observations. Il est à noter que l'auteur s'est constamment reporté au texte hébreu. Un court avant-propos rappelle l'occasion du livre : « Cet ouvrage avoit été composé dans quelques moments de loisir pour une personne affligée par une perte plus sensible que toutes celles de la fortune. Il n'y avoit plus pour elle d'autre consolation sur la terre, que celle que la terre ne peut pas donner. On a pensé que dans le malheur général, ces ressources de la piété pouvoient devenir chaque jour plus utiles ; et si la Providence a déterminé les grands changemens, tel est l'esprit de la religion, que ses plus consolantes affections dans les peines de la vie sont encore ses plus salutaires leçons dans le retour de la prospérité. » A la première édition, on lisait encore cette phrase, plus émue et plus personnelle : « Puisse celle qui fut l'objet d'un travail édifiant comme elle, mère tendre et raisonnable, et dans les jours de son bonheur épouse vertueuse et fidèle, veuve aujourd'hui soumise aux décrets de la Providence, forte dans sa douleur et jamais consolée, puisse-t-elle se rappeler aux pieds des saints autels, celui qui voulut associer son souvenir aux plus pures émotions de la religion et de la vertu. »

Ce passage a été fondu ensuite dans le discours préliminaire et mis au pluriel. L'archevêque unit à la pensée de sa nièce préférée, celle « des vierges saintes arrachées du cloître solitaire », et qui « transportées par l'orage dans une terre étrangère », n'ont d'autre consolation que de « chanter en paix les louanges de Dieu ». C'est par une sorte de pressentiment, que Boisgelin mêle Eugénie à la cohorte des âmes consacrées à Dieu. En effet le plus bel éloge du *Psalmiste*, c'est d'avoir prêté une voix, aux premières aspirations de ce cœur d'élite vers la perfection. Rentrée en France en 1796, pour défendre les débris de la fortune de ses enfants, la comtesse de Gramont ne tarda

l'un des quarante de l'Académie française. In-8, 1 avis, une page d'errata, XXXI-119 pages, Londres, 1799. Réimprimé par Auguis dans les Œuvres choisies (1818).

(1) Le prélat a-t-il voulu expier chacune des *Pièces diverses*, en composant le même nombre de poèmes sacrés ?

pas à s'engager dans le renoncement le plus complet. Après avoir entouré de ses soins les derniers jours de son oncle, assuré l'éducation et le sort de son fils, elle devait être un instrument actif de la renaissance catholique vers 1830. Elle se fit religieuse au Sacré-Cœur. Ses deux filles, dignes en tout point de cette mère admirable, l'y avaient précédée. Elle fonda deux maisons de son ordre à Brest et au Mans, et consacra ses dernières années, avec un succès éclatant, à l'éducation des jeunes filles (1). Le rude essai de Londres s'épanouissait ainsi en riches moissons ; la vertu consolée par le *Psalmiste* se développait avec une fécondité, que l'archevêque sans doute n'aurait pas osé prévoir.

En face du *Psalmiste*, il faudrait pouvoir s'en tenir à cette forme exquise de la critique. La vérité, c'est que l'intention seule de l'auteur est grande et nouvelle. Elle est nettement apologétique. Boisgelin veut travailler à ramener l'idée de Dieu dans la littérature : « Oh ! si jamais l'idée d'un Dieu pouvoit s'évanouir de l'esprit de l'homme, quel seroit le sort de la vertu ?... La plus noble littérature, la plus belle poésie est fondée sur cette pensée sublime imprimée par la nature dans le cœur de tous les hommes, plus sensible encore à l'esprit des prophètes par le souffle de l'inspiration sainte, et devenue de génération en génération le langage et l'entretien de la piété chrétienne. » Ces idées ne sont développées que dans le Discours préliminaire de 1799. Boisgelin a vu Châteaubriand ; il est improbable qu'il n'ait pas connu sous sa première forme, le *Génie du Christianisme* ; il en a recommandé, nous le dirons, l'auteur à Louis XVIII. Si, au goût timide de la génération sexagénaire du siècle, suivant le mot de Sénac de Meilhan, le style du *Génie* parut d'un éclat insupportable et d'une richesse un peu barbare, Boisgelin du moins en approuva le but sans réserve. Il applaudit à l'entreprise de relever le christianisme dans les esprits cultivés ; lui-même essayait d'y montrer « la plus belle poésie ». Le *Psalmiste* est le premier indice d'un dessein formé, conscient, de reconstituer le sentiment religieux par la littérature,

(1) *Notice sur la vie*, etc.

de le restaurer par les mêmes moyens qui l'ont détruit (1).

Il faut l'avouer, c'est à ce titre seul qu'il mérite d'être retenu dans l'histoire des idées. Ce n'est pas à soixante-dix ans qu'on renouvelle ses goûts et ses habitudes littéraires. Quand on a commis la faute d'admirer Saint-Lambert, et qu'on a trouvé Ovide naturel, on ne peut impunément s'attaquer aux fulgurantes métaphores de la Bible, au lyrisme le plus primesautier et le plus audacieux. Aussi le traducteur se trouve-t-il dépaysé devant les contradictions, les brusques mouvements du poète sacré. Comme l'esprit ne lui manque pas, il les explique par une jolie formule : « Le cœur parle en palpitant. » Mais il est incapable de bien traduire la poésie qu'il admire. Sa versification correcte, banale, aisée, devient gauche et maniérée, quand elle essaie de capter une grande image biblique. Monotonie incolore, tel est le défaut capital de ces vers ingénieux et froids. Le mélange régulier, pesant, de l'alexandrin et de l'octosyllable renforce encore cette impression.

Delille, que tous ses contemporains appellent le Virgile de la France, venait d'arriver à Londres en juillet 1799. Le caractère et l'indépendance d'esprit n'étaient pas ses qualités dominantes. Il ne fallut donc pas le prier beaucoup, pour lui arracher un éloge du *Psalmiste*. Il dut au contraire s'empresser de plaire à l'homme le plus marquant du haut clergé. Son article, son tribut de bienvenue, parut dans le *Spectateur du Nord*. Il cite deux strophes du *Cœli enarrant*, et les déclare dignes de J. B. Rousseau ; il remarque la description de l'orage dans le *Diligam te ;* il trouve « des images riches et une harmonie pompeuse » dans le *Qui regis Israël*. Tout cela prouve surtout la bonne volonté du critique ; un lecteur moderne est incapable de distinguer ces morceaux choisis. Il est vrai que Delille lui-même invente un merveilleux moyen d'éviter « l'uniformité », dont il rend le modèle responsable ; c'est d'« altérer la simplicité de l'original », ou de faire un mélange des psaumes et des prophètes. Les uns ou les autres, seuls, sont

(1) F. Baldensperger, *Châteaubriand et l'Emigration française à Londres*, Revue d'Hist. litt., nov.-déc. 1907.

stériles à nourrir une muse du dix-huitième siècle. Bref, après avoir loué le Discours préliminaire, le bon Delille se dédommage de son pensum, en offrant au lecteur une large citation inédite du poème qu'il prépare : *la Pitié.* « Vous êtes bien habile, Monsieur l'abbé, ou plutôt bien poète », lui dit à cette occasion un journaliste (1).

Pour être juste à l'égard du dernier effort poétique de Boisgelin, il faut tenir compte de l'intérêt qu'y ajoutaient les allusions contemporaines : on n'était pas obligé de les tirer de loin. D'elle-même, la comparaison s'imposait, entre les Israélites captifs aux bords babyloniens, et les exilés proscrits par la Révolution. Boisgelin ne laissa pas échapper l'actualité, mais son bon goût lui interdit de l'exagérer. « Les psaumes sont de tous les ouvrages inspirés par l'Esprit saint, celui qui semble caractériser davantage cet esprit de crainte et de confiance que donne la véritable sagesse... Ces sentimens sont ceux que doivent éprouver les âmes vertueuses dans les grands changemens de la fortune. On n'a pas besoin de chercher des allusions dans les circonstances ; la véritable allusion est celle des mêmes affections et des mêmes vertus exercées par la vicissitude des événemens... Du fond de cet abîme de tristesse et de mélancolie, l'âme fidèle s'élève dans sa confiance vers ce Dieu son Sauveur et son appui. » Cependant l'auteur n'a garde de fuir les rapprochements que lui suggère le texte, et qui semblent parfois animer sa verve. Par exemple :

Tes enfants ont péché, peuple ingrat et pervers
Qui profane ton temple auguste ...
Le fer devient la loi, la terreur est la paix,
Le crime usurpateur s'environne de crimes.
Le vil assassin triomphant
Confond, de ses fureurs également victimes,
Le vieillard, le jeune homme, et la vierge et l'enfant ...
Ah! Plutôt que ce peuple appelé par ton choix,
Connaisse son erreur et revienne à ta voix!
Qu'il honore ô mon Dieu! tes serviteurs fidèles,
Et puissent leurs vertus devenir ses modèles (2).

(1) *La Clé du cabinet*, 27 frimaire an X.
(2) Pièce 30, *Audite cœli quœ loquor.*

Chose remarquable, dans cet ouvrage publié au moment du dernier et du plus grand espoir royaliste, au milieu de 1799, quand Souwarof paraît aux émigrés triomphants, le ministre de la Providence vengeresse, Boisgelin reste délibérément fidèle à son idéal de pacification et de réconciliation nationale ; il saisit la moindre occasion de le proclamer encore ; ce qu'il cherche dans les Psaumes, ce n'est pas l'anathème : « Les paroles de la paix, dit encore l'Israélite captif, ont transmis la joie à mon cœur, la paix applanissant les chemins de Sion, la paix qui nous ramène au siège des rois issus de David, au temple du Seigneur... Disciples de la loi nouvelle, apôtres du Rédempteur pacifique du genre humain, instruits à d'autres combats et à d'autres victoires que le monde ne connoît pas, quand le Dieu de la guerre semble proclamer d'un bout de la terre à l'autre ses terribles jugemens, c'est sous les ailes du Dieu de paix que nous demandons à l'Esprit Saint qui fit descendre les langues de feu sur le Cénacle, nous lui demandons de faire descendre sur nos lèvres le don de combattre par la parole et de vaincre par la persuasion. » Ces paroles sont de celles qui rendent les préfaces de Boisgelin, le meilleur de son œuvre.

Quant à l'œuvre même, l'auteur éprouve pour elle la tendresse spéciale qu'on accorde toujours à l'enfant de la vieillesse. Il la remanie sans cesse, corrige une expression, développe une image ; et le résultat de cette faiblesse paternelle, il s'empresse de l'envoyer aux intimes. Sa sœur la chanoinesse, retirée en Moravie avec ses neveux Kergorlay, n'avait pas marqué un enthousiasme bien vif, à la première lecture du *Psalmiste*. Les neveux s'étaient montrés plus indulgents, et leur opinion avait adouci les critiques de Madame de Boisgelin. « Je suis charmé, lui écrit l'archevêque (1), que vous soyez un peu réconciliée avec ce bon psalmiste. Je vous assure que ce sont de bons et très bons vers, et, j'en suis fâché pour les psaumes, je ne pense pas qu'ils soient aussi poétiques que leur traduction. Il y a quelques parties plus languissantes, mais cette langueur est

(1) 15 août 1800, coll. P. Arbaud à Aix.

dans l'original. Je crois que vous avez un exemplaire non encore corrigé, il y a une correction à laquelle j'attache du prix. » Et il en donne cinq : « C'est pour les neveux que j'envoye ces changemens, puisqu'ils ont porté un jugement plus favorable que le vôtre. » Nous sommes disposés à croire, que la chanoinesse avait bon goût. Le *Psalmiste* fut pourtant traduit en italien, par Francesco Venini (1).

Ces distractions poétiques devenues, par l'enrichissement de l'âme de Boisgelin, un moyen d'apostolat, étaient aussi le plus agréable refuge contre les angoisses de l'exil. Le coup d'état de fructidor, septembre 1797, avait une fois encore réduit à l'état de proscrites, les nièces de l'archevêque rentrées en France. 1798 est une des années les plus noires de l'émigration. L'Angleterre reste seule en armes, avec la Turquie. « Si la France et l'Europe, écrit l'archevêque le 1er février (2), ne se soulèvent pas contre la tyrannie, nous sommes perdus, et il n'y a même plus de raisonnement à faire, car les événemens ont sans cesse trompé tous les raisonnemens. » On chasse les émigrés de tous les coins du continent, « et je ne serois pas étonné, dit Boisgelin, qu'il vint un moment où l'Angleterre même nous repousseroit sur ce continent qui ne veut plus nous recevoir. » Les ressources ont complètement disparu ; le lendemain n'a jamais été plus incertain.

Au mois d'avril 1798, Boisgelin écrit encore à sa sœur (3) : « Mes affaires vont bien mal en France. Je crois que je n'auray pas beaucoup de discussions avec la sœur mendiante (4). On vend les terres, et personne ne s'y oppose. Eugénie et Zoé se contentent d'exister et craignent les dénonciations. Cécile (5) ne peut pas agir à cause de l'émigration de son mary. En attendant les ventes se font contre la teneur des

(1) Chalmel, *Tablettes chronologiques de la Touraine*, in-12, Tours, 1818.

(2) *L'Amateur d'autographes*, 21 nov. 1887. Lettre à la comtesse de Boisgelin.

(3) D'après l'original, « à Mme la comtesse de Boisgelin à Brünn en Moravie », avec le cachet du Foreign Office.

(4) La marquise du Bois de la Motte, très âpre à récupérer ses créances sur les biens de son frère.

Cécile d'Harcourt, femme de Bruno de Boisgelin.

décrets qui donnent mes biens à ma famille et ne les confisquent pas. C'est une réflexion que j'ay souvent faite que chaque année est toujours plus fâcheuse que la précédente. Je ne serois pas étonné d'être bientost dans la nécessité de me priver du seul domestique qui me reste. En attendant nous sommes plus tranquilles et plus assurés que jamais dans notre isle britannique. Le parlement qui sembloit d'abord partagé par des préjugés contre les émigrans, en est revenu à seconder le vœu du gouvernement qui leur est favorable, et le bill qui les concerne n'a que des clauses bien satisfaisantes pour eux. Il y aura même un article pour faire cesser toutes poursuites relatives aux dettes qu'ils auroient contractées sur le continent. Monsieur frère du roy qui ne pouvoit sortir que le dimanche du château d'Edimbourg, jouit maintenant de sa liberté et ne craint plus l'action de ses créanciers. »

Que le comte d'Artois puisse braver les recors ; que sa légèreté oubliant Quiberon et l'île d'Yeu, vienne à Londres donner un regain aux intrigues, la situation n'en reste pas moins précaire, pour la foule des émigrés, accrue encore des victimes de Fructidor. Boisgelin est seul à Londres avec ses neveux, qui craignent pour leurs femmes, soumises à la loi des otages et obligées de se cacher. La chanoinesse est personnellement plus heureuse. Accueillie avec faveur par l'aristocratie autrichienne, grâce à sa dignité de chanoinesse, elle profitait aussi de la considération qui s'attachait à l'un de ses compagnons de voyage, l'abbé de Vermont, ancien lecteur de Marie-Antoinette. Elle avait d'abord trouvé pour ses jeunes neveux Gabriel et Florian de Kergorlay, une maison à Brünn, et négociait l'achat d'une terre, à Hluchow en Moravie (1). Femme énergique, entendue aux affaires, elle aurait voulu voir ses nièces Boisgelin se procurer aussi un établissement solide. En 1796, elle écrivait à son amie, la comtesse de Gœrtz, à Ratisbonne : « J'ay encore deux nièces que j'ay élevé, la comtesse de Gramont et la marquise de Chabannes, qui ont entre elles sept enfants dans le premier âge, et qui ne subsistent à

(1) Près de Prosnitz, province d'Olmütz.

Londres que du produit des pensionnaires qu'elles ont pris. J'ai écrit à mon frère qu'il vit avec le chevalier de Boufflers (1) (qui est frère de ma belle-sœur) à obtenir des terrains pour elles. Je serois heureuse si je les voyois à l'abri de la misère, et je vous demanderay ma bonne amie, si vous acquerrez quelques connoissances sur cet établissement (2) de me les communiquer. Le chevalier de Boufflers est bien léger. » Le projet ne put se réaliser, et après fructidor, la chanoinesse en est à redouter qu'on ne déporte ses nièces à la Guyane.

Le grand tourment de ceux qui s'aiment, c'est de ne jamais bien connaître le sort les uns des autres. Les lettres se perdent, on en est réduit aux conjectures, qu'il n'est jamais permis d'imaginer favorables. Cependant l'année 1799 a ramené l'espérance. Les armées républicaines, refoulées derrière le Rhin, ont laissé les communications plus libres et plus régulières. Malgré sa chétive santé, Boisgelin caresse même un instant le projet d'aller voir sa sœur (3). « Je vous écris ma bonne amie, dans un moment de souffrance plus affadissante que douloureuse. C'est un mal d'estomach dont les brouillards de Londres sont peut-être la cause. C'est depuis mon retour (4) que je suis saisi. Ce sont des grippes d'estomach et d'entrailles dans les momens de la digestion. J'ai pris hier un vomitif, je n'y ai gagné qu'un mal de cœur qui m'ennuye, et je ne veux pas laisser partir la poste sans vous écrire. S'il y a du traînant et du languissant dans ma lettre, vous direz : c'est le mal de cœur. Vous voyez bien que dans cet état si vous m'écrivez des discussions, ce sera comme une médecine, cela ne peut servir à rien, ce seroit encore le mal de cœur. Ne meslez point le passé au présent, et tâchez seulement d'addoucir l'avenir. Pour moi je suis bien résolu de perdre les méchants souvenirs, je ne vous répondrai plus que d'amitié... Plus j'y pense, plus je suis fâché que vous n'ayez pas préféré

(1) Stanislas de Boufflers, avec madame de Sabran, obtint du roi de Prusse une ferme en Silésie.

(2) Le comte de Gœrtz représentait la Prusse à la diète.

(3) Lettre du 20 février 1800. Coll. P. Arbaud, Aix.

(4) Il était allé passer quelque temps à Brighton.

l'Italie qui vous remettoit au centre, à cette extrémité de l'Europe. Comment puis-je espérer d'avoir le tems d'un si long voyage ? Et je vous assure que je me serois fait un grand plaisir de pouvoir passer quelque tems avec vous. Vous n'avez pas retrouvé tous les agrémens que vous pouviez imaginer, mais c'en est un si sensible d'avoir une propriété, un toit qui vous couvre, une terre qui vous nourrit, des projets, des travaux d'amélioration qui sont la jouissante présente de l'avenir, que je vous aurois trouvée heureuse, et peut-être le plaisir de nous revoir auroit encore rendue plus sensible à mes yeux l'image de votre bonheur ; et quand je n'ai plus rien à moi, de tout ce qui semble pouvoir rendre un homme heureux, je sens plus vivement tous les biens de ceux auxquels je m'intéresse. Il y a dans nous quelque chose de sensible qui a besoin de se satisfaire, et je goûte le bien de ma famille et de mes amis au défaut de celui qui me manque. Ce ne sont point des phrases. Je me sens plus aimant et plus tendre. La révolution a fait bien des méchans et je crois que par elle aussi les bons en deviennent meilleurs. »

Plus tard, quand l'affermissement du Consulat promet une ère plus tranquille, Boisgelin se complaît à espérer une prochaine réunion ; il l'imagine d'avance avec cette gracieuse gaîté (1) : « Qui sait s'il ne viendra pas un moment où nous nous retrouverons ensemble ? Ne soyons point frappés de notre mutuel changement. Il faudroit d'abord nous embrasser les yeux fermés. Ce seroit le double collet-maillard qui conviendroit à notre empressement. J'embrasseroit la jeune sœur au teint blanc, aux beaux yeux et à la marche légère du jeune évêque de Lavaur. Adieu, les souvenirs sont des regrets, vous avez bien raison de dire qu'il faut s'écrire plus souvent. Mais je crois que la distance de l'espace influe aussi sur la distance du tems. On a moins de choses communes à se dire, et on diffère une lettre qui ne doit être reçue qu'après un si long tems. »

C'est pour compenser la longue absence, que l'archevêque se fit peindre, au cours de l'année 1800, à l'inten-

(1) Lettre du 15 août 1800.

tion de sa sœur et de ses neveux de Moravie. Il s'était déjà confié à un peintre anglais, et n'en avait pas été satisfait. Cette fois, il s'adressa au peintre de l'émigration, Henry-Pierre Danloux (1). « Ce n'est que dans la fin de mars que je serai achevé de peindre, écrit-il le 20 février, et dites-moi comment je puis faire l'envoi. » Mais le peintre est à la mode, il ne sait à qui entendre, et le 15 août, le portrait n'est pas encore achevé : « J'attendois toujours, ma bonne amie, que ce portrait fut fini. J'étois honteux de vous le faire attendre si longtems, et ce n'étoit pas ma faute. C'étoit l'inconvénient d'avoir un bon peintre toujours employé, il ne peut pas se refuser à ceux qui le payent beaucoup plus cher. Il a mis quelque prix à faire mon portrait, et je ne pouvois pas lui donner ce qu'il demande aux autres. C'est un tableau de 50 guinées qu'il fait pour moitié moins. Il me paroît fort ressemblant et la position est simple et naturelle. Il reste encore des choses à faire au fond du tableau, rien plus à la personne, et il peut achever sans moi dans ses momens de loisirs. » Le modèle est content du peintre. Quant à Danloux, qui, en bon artiste psychologue, aime que ses sujets s'ouvrent et se livrent, il trouve aux premières séances, Boisgelin trop réservé. Voici sa note, le 17 juin : « Il s'ennuie fort et se tient mal. Il affecte de parler peu, et semble éviter la conversation pour ne pas compromettre sa dignité épiscopale. » Six jours après, la glace est fondue : « L'archevêque d'Aix est venu... il parle plus qu'à l'ordinaire... et me dit que le cardinal de Loménie était un homme d'esprit, mais petit et faux. » C'est une confidence qui a la valeur d'une vérité historique. Le 18 juillet Danloux en est aux mains. « L'archevêque, dit-il, semble infiniment flatté que je l'ai vu jeune. » Le portrait, confié à l'abbé de Balivière, célèbre joueur, — Boisgelin craint plaisamment qu'il ne mette la toile en gage (2) — partit enfin pour la Moravie, et y arriva sain et sauf à la fin de 1800. C'est la seule effigie authentique et datée que l'on possède, en France, de Boisgelin. Il est repré-

(1) Baron Roger Portalis, *Henry-Pierre Danloux, peintre de portraits, et son journal pendant l'émigration*, in-4, Paris, 1910.

(2) Lettre du 30 décembre 1800, à la comtesse de Boisgelin.

senté assis, en costume de chœur : croix pectorale et rabat, camail de soie, rochet de fine dentelle. La main droite soutient un livre ; l'autre repose sur le bras du fauteuil. La figure est un peu longue et maigre sous la perruque ronde ; le nez fort, la bouche fine et spirituelle, les yeux remplis d'intelligence et de bonté.

III

L'année 1798 avait vu établis à Londres une quinzaine d'évêques, entre autres Dillon et Cicé. Les relations n'étaient pas toujours faciles, parmi ces hommes à qui les événements inspiraient des idées différentes. La discussion sur le serment de 1795 avait déjà mis Boisgelin à part. Cependant, son autorité si laborieusement acquise à travers la Révolution, la réputation de ses lumières et de son habileté, sa situation même dans l'aristocratie anglaise, lui gardaient malgré tout la déférence de ses collègues. D'ailleurs ces évêques grands seigneurs étaient des modèles de politesse et de convenance. Seul Cicé eut à ressentir la défiance et la rancune persistante de l'épiscopat. Boisgelin lui-même ne pouvait se défendre à son égard d'une sorte d'aversion. Il n'oubliait pas la sanction prématurément donnée à la Constitution civile, sous la signature du garde des sceaux ; ni la dissimulation de Cicé, dérobant aux évêques les premières instructions du pape. On se souvient que cette fausse manœuvre avait pesé lourdement sur les efforts conciliateurs de Boisgelin. Aussi malgré sa bonté naturelle et sa facile indulgence, en dépit d'une certaine conformité dans les vues politiques, l'archevêque d'Aix ne fit rien pour rompre la quarantaine à laquelle Dillon, doyen de l'épiscopat, soumettait durement l'archevêque de Bordeaux. Il le tenait à l'écart de toutes les réunions et démarches collectives. Comme Cicé s'en était plaint, Dillon lui avait répondu, le 28 juillet 1798, d'un ton fort désobligeant. Cicé paraît alors s'être adressé à Boisgelin : il ne trouve près de lui qu'un appui conditionnel. L'archevêque d'Aix,

sans vouloir s'engager, remet la solution de la querelle à La Marche, le plus ancien émigré en Angleterre, chef du comité des secours, et, comme tel, revêtu d'une sorte d'autorité. C'est ce qui ressort d'une curieuse lettre de Cicé à La Marche : « Persuadé que nos collègues ne pouvaient approuver cette réponse, ni par conséquent ce procédé de M. de Narbonne, je me suis adressé à M. l'archevêque d'Aix, le second en rang et en ancienneté, et j'ai réclamé son influence en faveur des droits communs à tous les évêques, violés en ma personne. M. l'archevêque d'Aix a pensé que vous pouvez mieux que personne, Monseigneur, terminer cette discussion d'une manière convenable, et il ne m'a pas même dissimulé qu'il vous en avait écrit. Jusque-là j'aurais hésité par la crainte de vous dérober des momens consacrés à l'intérêt public. » L'intervention de Boisgelin ne fut sans doute pas très chaleureuse, car l'évêque de Léon répondit à Cicé, le 12 novembre 1798, une lettre aussi peu satisfaisante que celle de Dillon (1). L'archevêque de Bordeaux dut recourir à Louis XVIII, qui chargea le comte d'Artois de lui assurer les égards nécessaires, parce que, dit-il, « sa conduite ministérielle a été bonne (2) ». D'autre part on éprouve quelque résistance à admettre l'anecdote racontée, sans référence, par M. A. Bardoux (3) : « Son collègue l'archevêque d'Aix, Boisgelin, d'une âme plus douce, ne pouvait cependant le voir ni même se trouver à côté de lui. Un jour, à une cérémonie funèbre s'apercevant que M. de Bordeaux était présent, il s'était levé précipitamment au milieu de l'Église pour le laisser seul. » Cet affront public contredit tout ce qu'on connaît du caractère de Boisgelin.

Il faut retenir que les petites misères humaines, plus passionnées encore de l'aigreur et de l'étroitesse qui sont la conséquence de l'exil, sévissaient au milieu des émigrés, même les mieux défendus par leur caractère. Un mot de

(1) Je dois la communication de ces intéressants détails, à la bonne grâce obligeante de M. Lévy-Schneider, dépositaire des papiers de Cicé.
(2) E. Daudet, *Hist. de l'Emigr.*, t. III, p. 13-14.
(3) A. Bardoux, *Le comte de Montlosier et le Gallicanisme*, p. 142, in-8, Paris, 1881.

Châteaubriand : « L'archevêque d'Aix, calomnié peut-être à cause de ses succès dans le monde (1), » fait deviner à l'égard de Boisgelin, traité sur un pied d'égalité par l'aristocratie anglaise, une sorte de jalousie. Parmi ses collègues, il compte quelques fidèles, qu'il retrouvera au moment de la grande épreuve du Concordat : Barral, Noë, Osmond. Avec Fontanges, qui passa quelque temps à Londres, Boisgelin noue plus étroitement des relations déjà confiantes et cordiales ; on se rappelle, qu'aux jours tragiques du serment, l'appui de l'archevêque de Toulouse, âme droite, un peu timide, n'avait jamais manqué à l'archevêque d'Aix. D'autres plus figés que jamais dans l'intransigeance de leur royalisme, inféodés à la coterie bruyante et maladroite du comte d'Artois, Dillon et Conzié à leur tête, montrent à Boisgelin peu de sympathie. Il faut compter parmi eux Amelot, évêque de Vannes, qui ne se souvient plus d'avoir été vicaire général à Lavaur et à Aix.

Ces désaccords latents ou déclarés n'empêchent pas notre archevêque de se consacrer aux prêtres et aux émigrés pauvres. Il s'intéresse aux œuvres admirables de l'abbé Carron, le Vincent de Paul de l'émigration (2). Ce prêtre, animé de la charité la plus active, était arrivé à Londres en 1796, avec les 3.000 prêtres réfugiés jusqu'alors à Jersey (3). Après Quiberon, tout espoir de rentrer bientôt en France était aboli. C'est alors qu'on essaya de s'organiser. Il fallait donner du pain aux 4.000 prêtres, qui, de 8.000, restaient définitivement en Angleterre ; sans compter les autres émigrés qui n'avaient plus la moindre ressource personnelle. Il fallait leur procurer ce qui est plus précieux encore, le pain de l'esprit, l'activité intellectuelle, nécessaire pour garder les âmes de l'abrutissement et du désespoir ; et par-dessus tout, les secours religieux dont leur vertu avait besoin. Il fallait instruire les malheureux enfants élevés en exil. L'abbé Carron, aidé par toutes les générosités, essaie d'y pourvoir. Il fonde quatre écoles, deux hos-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. I, p. 260.
(2) Walsh, *loc. cit.*
(3) Lubersac, *loc. cit.*

pices, un séminaire (1). A la fin de 1799, le centre de ses œuvres est transporté dans le quartier pauvre de Somers-town. L'indigence y faisait refluer un grand nombre de Français, sans emploi, sans fonction, et par conséquent, sans secours réguliers. Il ne restait à ces malheureux atteints par la vieillesse ou la maladie, que de mourir dans une chambre misérable, quand la honte, l'honneur, les souvenirs d'une vie brillante les empêchaient de mendier. Chacun a gravé dans la mémoire le tableau de cette atroce misère, peint par Châteaubriand.

Le sort de ces pauvres honteux émut l'âme compatissante de Boisgelin. Pour leur assurer des soins, il fonda une Union de prières et de charité, dont les membres s'obligeaient à la visite et au service des malades délaissés. Afin de faire connaître l'œuvre, et de recueillir les premières ressources, l'archevêque inaugura les exercices de la pieuse fraternité, par un discours prononcé dans la chapelle de Portman Square (2). Les volontaires de la charité qu'il a recrutés, commencent ce jour là « une retraite consacrée à la prière et à la charité, sous l'invocation de Saint Vincent de Paul, l'homme de miséricorde ». C'est l'esprit du saint qui doit animer « cette louable association pour les infirmes ». L'orateur rend hommage à la bienfaisance anglaise. Mais soumise à des règles nécessaires, destinée aux ecclésiastiques, aux militaires, aux magistrats, elle ne peut tout atteindre ni tout embrasser : « Il survient des maladies ruineuses, des infirmités prolongées, et combien d'hommes infortunés ont langui dans leurs souffrances, ont péri dans leur misère, qui n'étoient point dans la classe à laquelle les secours sont destinés... Combien il reste encore à faire aux personnes charitables, pour suppléer à ce qui manque ! Quelle que puisse être cette conspiration générale des vertus contre les malheurs, telles sont les déplorables suites de la révolution, que les ressources ne suffisent

(1) *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, in-8, Paris, 1866.

(2) *Discours pour une Association de Prières et de Charité*, par Mgr Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, archevêque d'Aix, 25 p. in-8, Londres, 1800.

pas aux besoins. Il y a même des personnes qui ne furent point accoutumées aux plaintes et aux demandes, et qui dérobent à tous les yeux l'excès de leur infortune... qui sont sans remèdes, sans vêtement convenable pour paroître au dehors, et qui ne respirent pas un autre air que celui de leur étroite et sombre demeure. » Il se découvre peu de ressources, mais la charité ne compte pas : « On peut craindre que les demandes se multiplient au-delà des besoins. C'est sans doute un moindre inconvénient que celui de laisser les vrais malheureux sans ressources. La charité même trompée fait encore du bien. » Alors, aux heureux de l'émigration réunis autour de la chaire, l'archevêque demande une souscription dont le maximum est fixé à cinq guinées par an. A ceux qui sont déjà charitables dans le secret de leurs bonnes œuvres, il demande d'y joindre ce « moyen public et connu, qui est nécessaire à la charité bien informée ». Le discours se termine par un émouvant appel à cette vertu capitale, qui fait le bonheur de celui qui se donne : « Oserai-je le dire ? Il semble que s'il n'y avoit plus de malheureux sur la terre, l'homme sensible et bon perdroit la moitié de son existence. »

Non content d'avoir provoqué cette mutualité du malheur, l'archevêque continue de donner l'exemple ; il fait vendre son discours au profit de la chapelle de Somerstown, modeste asile ouvert aux âmes des misérables qu'il s'agit de soulager. La brochure se vendit à la porte de toutes les chapelles françaises (1). Le succès et l'émotion furent considérables. Grégoire, en racontant l'histoire du clergé émigré, ne peut se défendre de mettre en relief l'initiative de Boisgelin (2). Faire le bien, c'est la grande consolation de l'archevêque exilé, c'est la forme extérieure de sa piété. Il en parle dans ses lettres intimes, comme dans la chaire. « Je me sens plus aimant et plus tendre, dit-il à sa sœur

(1) Lubersac en compte six : Sainte-Croix à Soho Square ; les Saints-Anges au grand séminaire de London Street ; l'Annonciation à Portman Square ; Saint-Louis à S. George's Fields ; l'Invocation de la Sainte Vierge à Somerstown ; la chapelle de Chelsea.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 256.

le 20 février 1800... C'est aussi la source du plaisir que je trouve à parler aux âmes pieuses, le langage qui peut exciter toujours davantage leur piété, cette piété bienfaisante qui leur donne tant de momens de calme, de courage, et de joie au milieu de leurs malheurs. Je crois leur donner le baume le plus salutaire et la plus noble des aumônes. C'est par le même sentiment que je viens de proposer un établissement pour les malades, auquel l'opinion publique a donné son concours et qui devient un centre de charité. »

La chapelle de Portman Square était le lieu ordinaire de cet apostolat. Boisgelin avait pris la plus grande part à sa fondation. C'est lui, qui avec La Marche, détenteur des moyens pécuniaires, avait encouragé l'abbé Bourret, sulpicien, ancien directeur du séminaire d'Orléans, mis à la tête de l'œuvre. La chapelle fut bénite le 15 mars 1799, sous le vocable de l'Annonciation, « promesse et gage à la fois de l'arrivée du divin Consolateur au milieu des exilés ». Conçu dans les tristesses de 1797 et 1798, le projet se trouvait réalisé au moment où l'espérance semblait renaître. D'après le procès-verbal de la cérémonie, c'est Boisgelin qui fit la bénédiction, assisté de Dillon, de Malide, évêque de Montpellier, et de Béthisy, évêque d'Uzès (1). Puis il célébra la messe pontificale et prononça une allocution (2). Il fut, dit-il, obligé de l'improviser, « averti depuis deux jours non encore écoulés ». Il est probable que Dillon à qui pesait la fatigue des longues cérémonies, se déroba au dernier moment. Boisgelin, très simplement, parle « le langage des Saintes Écritures ». Son discours est un tissu de citations, empruntées surtout aux Psaumes ; il ne croit pas pouvoir mieux traduire les pensées que dicte la circonstance. Il forme avant tout le vœu, que ce sanctuaire de l'exil soit fréquenté : « Qu'il n'en soit pas de ce lieu saint comme des temples délaissés, dans le milieu d'une

(1) F. X. Plasse, *Le clergé français réfugié en Angleterre*, 2 vol. in-8, Paris, 1886, t. II, p. 162 et ssq.

(2) *Discours pour la bénédiction de la chapelle* de King Street, Portman Square, par Mgr Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, archevêque d'Aix, un des quarante de l'Académie française ; 16 p. in-8, Londres, 1799.

nation devenue un spectacle terrible aux yeux des nations. » Que les fidèles y viennent chercher le sentiment de la grandeur de Dieu, la crainte salutaire, la confiance dans la Providence ; que ce soit aussi la source d'une vie religieuse profonde : « Quand une âme chrétienne a dompté les plus fortes passions qui puissent obséder le cœur humain, elle puise dans les solitaires méditations du lieu saint, cette ardeur éclairée par la sagesse. »

Une note de la brochure avertit que « le produit de la vente est réservé pour le paiement des dettes de l'établissement de la chapelle ». Aussi, Boisgelin, à la fin de son discours, ajoute des détails fort précis pour mieux éveiller l'intérêt des bienfaiteurs, et tient à montrer qu'il ne s'agit pas seulement d'un lieu de culte. C'est encore un atelier intellectuel pour le clergé, un centre d'enseignement pour les fidèles. L'archevêque donne le nom et les titres de Bourret, fondateur et premier chapelain. Avec lui, de Cussy, vicaire général de Langres, dirigera le catéchisme des enfants. Les instructions dominicales sont confiées à de Cussy, à Salmon du Châtelier, vicaire général du Mans, et à Maugendre, prêtre de Paris. De plus on tiendra régulièrement dans la chapelle des conférences ecclésiastiques : Augustin Pons, curé de Mazamet, enseignera la morale ; Thomas Chemin, curé du diocèse de Coutances, le dogme ; et Gazel, docteur de Navarre, l'Écriture Sainte. Le jour même de la bénédiction, après les vêpres, le discours d'ouverture de ces conférences fut prononcé par Coulon, vicaire général de Nevers. Boisgelin n'oublie pas de remercier publiquement le chanoine Chéhére, du Mans, qui a donné les plans et dessins de la chapelle ; et il termine ainsi : « Plusieurs ecclésiastiques vertueux et capables sont chargés du service. Une souscription volontaire des François de tous ordres a fourni l'argent, ainsi que des personnes généreuses et bienfaisantes de cette nation hospitalière. »

La chapelle est un édifice assez modeste, conservé jusqu'à nos jours comme chapelle de l'ambassade. Elle était alors située au fond d'un impasse donnant dans King Street. On y trouvait comme un coin de France, où les prêtres pros-

crits prenaient le réconfort de la prière et de l'étude en commun. Il y avait quatre autels occupés par les messes depuis 6 heures jusqu'à 1 heure. Ce devint le sanctuaire préféré de l'émigration, et le rendez-vous des familles les plus distinguées, qui habitaient les rues avoisinantes du West End. « J'y ai vu, raconte Walsh, douze ou quinze évêques et huit princes du sang. » Les dames émigrées, parmi lesquelles il cite mesdames de Saisseval, de Vaudreuil, de Certaines, de Sommery, tenaient à honneur de décorer la chapelle. On y rencontrait parfois un nouveau converti, « un jeune homme misanthrope et sauvage », Châteaubriand. Vingt-cinq ans plus tard, il y reparaîtra dans toute la pompe d'ambassadeur. C'est dans la chapelle de Portman Square que les débris de la société française vinrent, sous les coups du malheur, rapprendre à s'agenouiller devant Dieu.

L'archevêque d'Aix suivait avec sollicitude les progrès d'une œuvre si intéressante. Souvent, nous dit Bausset, ou plutôt Crouseilhes témoin oculaire (1), il assistait aux catéchismes. Dans ces jeunes têtes, il voyait l'espoir d'une nouvelle génération, celle qu'il appelait de ses vœux à la veille même de la Révolution. Aussi accepta-t-il avec empressement de prendre la parole, le jour de la première communion, en juin 1799 (2). Son discours est tout rempli d'onction, de piété grave et simple. Devant le grand mystère d'amour, il fait appel aux dispositions des enfants, à leur foi, à leur humilité, à leur confiance. Il ne s'interdit pas d'y joindre une leçon, pour les parents qui hésitent encore dans leurs croyances : « Le monde est moins trompé qu'il n'affecte souvent de le paroître lui-même. Combien d'erreurs sans doute dans ses sentimens, mais il est des erreurs qui ne sont que sur les lèvres... Nous apprenons qu'il est une estime non profanée qui se conserve encore sans mélange et sans tache au sein même de la corrup-

(1) *Notice historique.*

(2) *Discours pour la première communion* à la chapelle de King Street Portman Square, par Mgr Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, archevêque d'Aix, 24 p. in-8, Londres, 1799 ; suivi des Discours pour la rénovation des vœux du baptême, 7 p. in-8.

tion. » Il en prend à témoin l'émotion de ces pères, autrefois glorieux de leur dédain sceptique, de ces mères jadis si légèrement insouciantes. Mais beaucoup de ces petits sont orphelins, et déjà lourds d'une gloire terrible. Aussi les allusions aux enfants des martyrs, à la mère des Macchabées, sortent-elles naturellement du sujet. Il faut que cette jeune moisson, levée dans le sang et dans les larmes, soit sauvegardée : « Il vient, il vient l'âge qui résiste à la leçon, qui recherche et secoue le frein pour le rompre, qui se défend des impulsions commandées, et qui, libre enfin s'abandonne à son propre mouvement. Les enseignemens ne sont plus que des conseils, et les conseils sont combattus par les exemples. Quelle est la contagion de ces exemples !.... Combien sont séducteurs ces succès d'un moment qui présentent l'image des cœurs satisfaits et des jours heureux... Mais cet enfant abandonné n'avoit-il point une mère ? A-t-il eu le malheur de la perdre avant qu'elle pût l'instruire elle-même ?... Les passions cessent et le malheur reste. »

L'archevêque avait devant lui les orphelins de la guillotine et de Quiberon, les rejetons des familles qui avaient tout perdu, pour se montrer fidèles à leur roi. L'honneur était tout ce qui leur restait. L'orateur ne pouvait pas rester insensible à ce spectacle et à ces souvenirs : « Plutôt mourir comme eux, mes chers enfants, que de violer jamais dans le cours de votre vie le pacte de vos pères, le pacte pour nous inviolable et sacré de la religion et de la monarchie... Votre éducation est formée tout entière du spectacle des grands malheurs et de l'exemple des grandes vertus : la monarchie vous a voués à la religion sur les débris du trône, et l'amour de vos rois est le serment que la religion vous fait prononcer sur les débris des autels. » Parler ainsi, c'était obéir aux plus impérieuses convenances. D'ailleurs Boisgelin était royaliste, nous verrons dans quelle mesure. Mais enfin il ne désirait pas, il ne pouvait pas désirer une autre fin aux maux de la patrie, que la restauration du trône. Or celle-ci n'avait jamais paru plus probable. Dans l'incroyable anarchie du Directoire, la Révolution n'avait pas seulement consommé la ruine de la prospérité, de l'ordre

et de la liberté ; elle était encore menacée de perdre le prestige acquis par six ans de victoires. Il était donc impossible que Boisgelin ne montrât point le terme qui semblait proche, aux enfants dont les pères étaient morts pour le conquérir.

Bientôt les royalistes lui reprocheront ses contradictions. En juin 1799, après Prairial, à la veille de Novi, l'archevèque prévoit un retour d'exil réparateur et triomphant ; il ne devine pas le 18 brumaire ; il ne sait pas qu'un général enfermé dans les sables d'Egypte, osera faire en un clin d'œil, ce que le roi est incapable de concevoir. La polémique seule, qui ne choisit pas ses armes, pourra lui en faire un crime. On est plus étonné qu'un historien (1) parle comme Peltier ou Conzié, et trouve « scandaleux », que le prédicateur de 1799 accepte le Concordat, et prononce à Notre-Dame le discours de Pâques 1802. Entre les deux dates, il s'est passé plus d'événements qu'il n'en faut, pour justifier un changement de conduite.

IV

Encore ce changement est-il plus apparent que réel. Il suffit d'analyser les idées politiques de Boisgelin pendant l'émigration ; ou plus exactement, de voir comment il ajuste aux circonstances politiques son dessein capital, on pourrait dire unique : restaurer le catholicisme en France.

Ce qu'il met en première ligne, c'est l'intérêt de la religion. Quand la réaction thermidorienne manifeste, avec la vigueur la plus étonnante, la persistance des sentiments religieux, l'archevêque, pour les favoriser, n'a pas à imaginer de nouvelles formes politiques ; il n'espère que le rétablissement de la monarchie. Au milieu de 1796, Louis XVIII devenu roi par le drame mystérieux du Temple, a compromis le premier ses chances, en lançant la fameuse décla-

(1) Aulard, *Revue Bleue*, 12 novembre 1904, p. 612, *Histoire du Concordat, l'unité de l'Eglise.* — *Etudes et leçons* sur la R. F., série V, p. 244.

ration de Vérone, remplie de l'esprit de représailles. Suivant le mot de Mallet du Pan, recueilli par Albert Sorel, « les princes Bourbons étaient plus près de fonder une inquisition d'État que d'octroyer un Édit de Nantes civil ». Le roi avait bien consulté les hommes les plus marquants de l'émigration. Boisgelin avait envoyé sa réponse à deux ministres de la cour exilée. Le long projet en 16 pages de texte serré, mis sous son nom (1), n'est certainement pas de lui. Le style plus arrondi, plus pompeux, plus régulier dans son antithétisme, pourrait être de Béthisy ; les idées d'ailleurs paraissent bien intransigeantes, pour appartenir à Boisgelin. Ce qui confirme la fausseté de l'attribution, c'est qu'un mémoire de la même plume et du même style, très probablement de Béthisy, attaque vivement les évêques restés en France, et favorables au serment du 11 prairial an III. Or, on sait que Boisgelin, seul des évêques de Londres, s'était compromis par un mémoire en faveur de la soumission, bien qu'il l'avouât contraire aux droits du souverain légitime. Ce faisant, il était devenu suspect à Louis XVIII et à ses conseillers ordinaires, qui ne lui répondent pas.

Ce malentendu ne peut que s'accroître, car de plus en plus les affaires religieuses sont dominées par la tactique royaliste. Après vendémiaire an IV, la condamnation de la formule républicaine du serment est dans toute sa rigueur. De Vérone, on dépêche le curé de Saint-Gervais, Veytard, à l'archevêque de Paris, qui, dans sa retraite de Constance, n'a pas voulu désavouer son vicaire général Dampierre ; Emery était absent. On sait que le conseil épiscopal de Paris avait autorisé la soumission aux lois de la République. Le bon et faible Juigné se défend de son mieux : il n'a connu la décision de son conseil que trois jours après sa mise en pratique ; il n'a rien écrit pour l'approuver ; mais, en faveur des intentions, il ne veut pas la blâmer. Comme la cour de Louis XVIII tient à garder la direction absolue du clergé émigré, elle essaie d'empêcher à cette époque les recours à Rome ; car elle soupçonne le Pape de faiblesse,

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 589, f° 565 à 572.

vis à vis de la République victorieuse. Sur ce point, Juigné, en gallican docile, « assure que depuis le commencement de la Révolution, il n'a pas écrit une fois au Pape et qu'il n'a chargé personne de consulter Sa Sainteté sur les susdites déclarations, à plus forte raison qu'il n'a fait auprès d'elle aucune démarche pour les justifier... Enfin, M. l'archevêque se fera toujours un devoir et une gloire de l'attachement le plus inviolable au trône et à la personne sacrée du roi que Dieu nous a conservé dans sa miséricorde (1). » On sent combien pareille politique devait déplaire à Boisgelin, qui, dès le premier jour du schisme, n'a vu de salut que dans l'union avec le pape.

Cependant, à mesure que les royalistes de l'intérieur donnaient des nouvelles toujours meilleures, lorsque les élections semblèrent offrir le moyen le plus rapide de restauration, Louis XVIII comprit l'avantage de multiplier au grand jour ses agents dévoués. Il finit donc par autoriser le serment, qui permettait le retour de nombreux prêtres exilés. Mais il fallait éteindre toute controverse à ce sujet. Au début de 1796, le roi voulut donc se donner un conseil ecclésiastique, composé de dix archevêques ou évêques, « pour déterminer, dit-il, et fixer l'opinion commune du clergé de France sur les matières les plus importantes au rétablissement de la religion, diriger les pasteurs du second ordre dans leur difficile carrière, solliciter la sanction du Saint Siège aux principes qu'ils auraient arrêtés, et consacrer avec moi les mesures les plus propres à accélérer la restauration des autels et du trône ». Cette ligne de conduite était parfaitement raisonnable ; la dernière polémique épiscopale l'avait déjà rendue impossible. Cependant le roi fit demander leur vote, à tous les évêques qu'il put atteindre. On connaît 28 réponses ; 16 d'entre elles désignent Boisgelin, dont 7 en première ligne. D'autres, comme Dillon et Marbeuf, repoussent l'idée d'un comité revêtu de pleins pouvoirs, et recommandent au roi, de « se tenir en garde contre les prétentions de la cour de Rome (2) ». On peut

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 593, f° 201.
(2) Ar. Aff. Etr. Fr. 589, f°s 67 à 162.

conclure qu'une forte minorité de l'épiscopat, tient rigueur à Boisgelin de ses efforts conciliants. Chose curieuse, les démissions, au moment du Concordat, reproduiront à peu près la même proportion.

Le projet resta lettre morte. A une délégation autorisée du clergé de France, agissant publiquement, sans avoir rien à dissimuler des grands intérêts dont elle aurait pris la charge, Louis XVIII préféra les organisations secrètes plus dociles, plus dévouées au but politique. Cependant, de toutes parts on lui montre l'influence des prêtres comme le grand secours de la royauté. « Le roi ne saurait avoir de plus puissants prosélytes des idées monarchiques », écrit Cazalès (1). Il faut donc engager les prêtres à rentrer, et même les évêques, de peur que Rome, « aujourd'hui dominée et subjuguée par la République », ne nomme des vicaires apostoliques qui échapperaient à la direction du roi. Sinon, dit-il encore avec autant de malice que de clairvoyance, « beaucoup d'évêques, presque tout le clergé de second ordre (2), quelques curés couvrant du prétexte de la fidélité qu'ils doivent au roi, leur faiblesse, leur tiédeur, l'insouciance de leurs devoirs religieux, resteront hors du royaume ». Cazalès s'autorisait de l'avis de Burke, lequel était aussi, on va le voir, celui de Boisgelin. Mais depuis Louis XIV, les Bourbons aiment autour d'eux les courtisans assidus, uniquement occupés à servir, plus que les hardis compagnons, prêts à tout risquer aux côtés d'un Henri IV.

Pourtant, par ce merveilleux printemps de l'an V, où les paysans vont aux urnes avec le mot d'ordre : *les cloches chanteront-elles ?* toutes les espérances, toutes les audaces semblent permises. Les élections donnent dans les deux conseils une majorité, sinon monarchique, du moins libérale et conservatrice. Pichegru, vendu aux Bourbons, préside les Cinq-Cents, et Barbé-Marbois les Anciens. Dès le 2 prairial, (22 mai 1797) une commission est nommée pour étudier la question religieuse. Boisgelin, que l'on devine à l'affût de toutes les nouvelles, bien renseigné d'ail-

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 592, f° 236, etc.

(2) Il entend par là les chanoines, les vicaires généraux, les abbés commendataires.

leurs par deux hommes éminents dont il a favorisé les débuts, Portalis et Bigot de Préameneu, croit arrivé le moment de préparer la rentrée en masse du clergé. Mais il n'est pas en relations régulières avec Louis XVIII ; ses communications sont restées sans réponse ; il n'apprend les décisions prises que d'une manière indirecte. Cependant l'heure est de celles qu'il ne faut pas perdre. Le 3 juin 1797 (1), l'archevêque s'adresse à Saint-Priest, faute de connaître les intrigants subalternes qui occupent la faveur royale. La lettre est intéressante par le résumé qu'elle donne, des rapports de l'archevêque et du roi.

« Vous avez lu dans les journaux le nouveau décret d'une commission spéciale pour les loix révolutionnaires relatives à l'exercice du culte. Il est possible qu'elles soient révoquées. Il est possible que les prêtres déportés soient rappellés ou soient autorisés à rentrer en France et à revenir dans leurs paroisses. Quelles seront les conditions ? Si le rapport est conforme aux principes qui ont fait établir le comité, on ne doit prescrire ni serment ni déclaration. Mais quels sont les désirs et les principes du roi sur leur rentrée et conduite ? Je désirerois ainsi que mes collègues, d'en être instruit avant que d'avoir à donner une décision. J'avois écrit l'année passée à deux ministres de Sa Majesté sur sa déclaration, je leur avois addressé un mémoire à remettre sous ses yeux. M. l'archevêque de Narbonne et M. l'archevêque de Toulouse avoient écrit à l'un d'entre eux sur le même objet. Nous avons été sensiblement affectés d'un silence qui nous a laissé ignorer les intentions de Sa Majesté. Il a fallu répondre aux demandes de vertueux ecclésiastiques, qui pénétrés des meilleures intentions étoient divisés dans leurs sentimens et dans leur conduite. Le résultat de mes conférences avec plusieurs de mes collègues avoit été conforme à celui de mon mémoire .Nous avons voulu maintenir l'union et prévenir le schisme. Nous ne pensions pas qu'il fût en notre pouvoir de rien faire de plus utile. » Il y a là, discrètement marqué, ce qui sépare Boisgelin, des évêques

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 610, f° 174.

avant tout royalistes et adversaires du serment. Puis l'archevêque, avec une certaine ironie, se félicite que le roi, finalement, ait adopté ses vues : « La lettre de Sa Majesté que vous avez communiquée à M. le duc d'Harcourt exprime les sentimens que nous avons suivis. Nous avons été rassurés par là même sur les suites et même sur les causes d'un silence qui nous avoit donné de justes inquiétudes. Nous ne voudrions pas être exposés aux mêmes doutes et aux mêmes embarras dans des circonstances nouvelles, qui peuvent exiger la plus importante décision. Les prêtres déportés du nord de la France se sont réfugiés en Angleterre. C'est un nombre considérable d'ecclésiastiques fidèles et bien intentionnés dont il faut diriger les bonnes dispositions. Nous serons portés à suivre les voies de la sagesse, qui peuvent seconder les progrès chaque jour plus sensibles de l'opinion publique. Il semble qu'il est à désirer que les effets n'en soient point troublés par des démarches imprudentes, et l'on sent à quel point le rétablissement de la religion peut contribuer à celui de la monarchie. J'ose demander avec confiance les intentions de Sa Majesté et nous sommes bien persuadés qu'elle nous encouragera d'elle-même à lui présenter toutes les observations que nous croirons utiles, pour l'intérêt de la religion et pour son propre service. » Boisgelin ne parviendra jamais à obtenir les confidences de Louis XVIII, car il n'est pas dans les bons principes. Il veut avant tout rétablir la religion ; c'est d'un mauvais esprit, même avec le souhait que le relèment de l'autel prépare celui du trône.

Cependant, à ce moment où le courant de l'opinion publique roule de lui-même vers une restauration monarchique, Louis XVIII semble avoir adopté l'idée, d'opérer à son profit la réconciliation de tous les éléments raisonnables. Il fait effort pour se détourner des intrigants comme Antraigues, des émigrés forcenés comme Avaray. Il incline vers les esprits modérés et lucides, qui comprennent l'état de la France. Un court instant, Malouet et Boisgelin sont chargés de négocier avec les émissaires de la majorité des conseils. « J'avais contre moi, raconte Malouet, toute l'émigration excepté les archevêques d'Aix, de Toulouse, et de

Bordeaux, que je voyais beaucoup et avec lesquels j'étais en parfaite harmonie. » Leurs idées trouvèrent dans le maréchal de Castries un adepte convaincu. « Quand il en fut là, poursuit Malouet, il proposa à Louis XVIII de me nommer son commissaire à Londres, conjointement avec M. l'archevêque d'Aix, pour traiter en France des moyens de conciliation ; et sans aucune autre communication préalable, les pouvoirs du roi nous furent adressés. Lorsque nous les communiquâmes à lord Grenville, il jugea fort sainement qu'ils n'auraient aucun effet et qu'ils seraient bientôt désavoués. » Montlosier, autre clairvoyant, s'était fait, près de l'opinion publique, l'interprète de Malouet et de ses amis. Le titre seul de sa lettre est un programme : *Des effets de la violence et de la modération dans les affaires de France* (1). Sous la direction de Montlosier, le *Courrier de Londres* devient alors la tribune, de ceux qui ont appris et oublié quelque chose, au cours de la Révolution.

Mais le ministre anglais n'avait pas eu grand mérite à deviner, que le roi de l'émigration, circonvenu par les brouillons et les violents, laisserait sans instructions ses commissaires honoraires. Une lettre postérieure de Boisgelin nous apprend quelle fût, dans la circonstance, son activité, sa constante sagesse politique, et sa déception (2) : « Vous avez eu les procédés les plus nobles comme les idées les plus justes, dans le cours d'une affaire que j'avais cru pouvoir rendre utile. Elle avait pris sa source dans une invitation pleine de bonté qui devait exciter tous les efforts de mon zèle. J'avais établi avant le fameux 4 septembre 1797, une correspondance intéressante avec un des hommes les plus influents et les mieux intentionnés (3). Je lui adressai un mémoire sur les moyens progressifs qui pouvaient amener le terme. Il me donna l'assurance de le suivre de point en point, et sa conduite avait été conforme à sa promesse. Quand je vis les déportés, centre alors de l'opinion en France, réfugiés en Allemagne, je pensai qu'on pouvait

(1) 72 p. in-8, Londres, 1796.
(2) *L'Amateur d'autographes*, mars 1914. Lettre au maréchal de Castries, 30 juin 1799.
(3) Serait-ce Portalis ?

se servir de leur disgrâce pour déterminer leurs intentions et profiter de leurs rapports. Je sentis qu'il fallait parler un langage qu'ils pussent entendre, un langage d'utilité publique convenable à tous les partis, excepté celui qui veut exterminer tous les autres. Je ne voulus rien faire sans approbation. Je proposai mon mémoire à celui dont je voulais suivre les ordres. Il en témoigna la plus sensible satisfaction. C'étaient ses propres sentiments. Il daigna m'en donner une preuve antérieure, et il y joignit la plus expresse autorisation pour en poursuivre l'exécution. J'en parlai à lord Grenville, il me dit que c'était ses propres vues, et je savais qu'il les avait suivies dans sa correspondance avec M. Wickham (1) en Suisse, il voulut bien me répondre par écrit, et je ne manquai pas de communiquer sa lettre. C'est quand l'affaire était décidée des deux côtés qu'elle fût abandonnée. Je n'ai point reçu de réponse, et c'est par votre correspondance que j'ai été instruit de l'approbation persévérante avec la crainte de contredire dans l'exécution les moyens qu'on avait employés. Ces moyens étaient précieux. C'étaient des bras prêts au besoin, on pouvait y joindre les moyens plus influents qu'on aurait acquis dans une autre classe. J'avais désiré qu'on pût en conférer avec ceux qui avaient plus d'accès auprès de celui dont je ne voulais qu'exécuter les volontés. C'est peut-être faute de ce concours que l'affaire a pris l'apparence d'une opposition. Rien n'était plus contraire à tous mes sentiments. Les agents employés ont craint qu'on ne voulût faire tomber leur agence, à Dieu ne plaise ! il ne faut rien négliger, mais on n'a point discuté les objets réels. Les intérêts personnels ont paru compromis, et la résistance sans discussion en était la suite naturelle. » Ainsi donc, Louis XVIII a compris et approuvé Boisgelin ; mais les hommes à complots, craignant pour leur vanité et leur intérêt, ont été les plus forts. Aux larges et confiantes négociations avec les meilleures têtes des conseils, on préféra le portefeuille d'Antraigues.

(1) Agent anglais, chargé de la correspondance avec les émigrés du continent.

Le coup d'état de fructidor anéantit l'espoir et la possibilité d'une restauration à l'amiable, soit de la monarchie, soit de la religion. Le Directoire impose aux prêtres le serment de haine à la royauté. Les évêques émigrés sont unanimes à le rejeter comme immoral ; les plus modérés se bornent à ne pas regarder ceux qui le prêtent comme schismatiques (1). Louis XVIII essaie alors plus nettement d'utiliser le clergé, traqué une fois de plus, comme un instrument politique. Il prend pour cela la précaution, de donner le change aux évêques soucieux avant tout de la défense religieuse. Boisgelin est donc tenu soigneusement à l'écart.

Il n'aurait certainement pas servi le machiavélisme du roi, que deux notes, datées de Blankenburg, le 31 octobre 1797, mettent en pleine lumière (2). L'une est adressée à Asseline : « Mon intention étant de partager le royaume en différentes missions, je désire en confier la direction à MM. les archevêques de Rheims et de Toulouse, les évêques de Saint-Pol de Léon, de Clermont, et à vous (3). Cette mission secrète et bien plutôt politique que religieuse, est étrangère à la juridiction de chaque évêque sur son diocèse.... Il sera nécessaire que les ecclésiastiques qui obtiendront votre confiance pour la mission purement politique, soient en même temps revêtus de celle qui est purement religieuse, afin que celle-ci servant de voile à l'autre, l'ecclésiastique qui n'est pas de votre diocèse et qui ne devra cependant agir politiquement que sous votre direction, puisse toujours paraître aux yeux de son supérieur direct comme chargé par lui de propager la religion. » Voilà qui est fort clair. La seconde note développe encore la pensée de Louis XVIII. Il explique qu'il a exhorté tous les évêques « à envoyer dans leurs diocèses des missionnaires également instruits, vertueux, courageux et prudents... afin de soutenir l'esprit religieux qui commençait à reparaître avant la dernière catastrophe ». Le prince, que 25 ans de révo-

(1) Latreille, *loc. cit.*

(2) Ar. Aff. Etr. Fr. 592, f[os] 204 et 206.

(3) Seul, le choix de Fontanges peut surprendre. Quant à Bonal, il était passé aux extrémistes, et n'avait pas désigné Boisgelin pour le comité des dix.

lutions et d'exil laisseront imperturbablement voltairien, ne pouvait tenir un autre langage public à l'épiscopat : « Cet objet dont je désire l'accomplissement avec ardeur, est le seul que j'aie dû manifester dans un écrit qui étant fait pour être communiqué à beaucoup de personnes, ne peut que très difficilement demeurer secret ; mais celui-ci ne devant être adressé qu'à quelques prélats, je puis y développer toute ma pensée. » C'est la mission politique : « Je désire... qu'ils soutiennent parmi mes sujets l'esprit monarchique en même temps que l'esprit religieux ; qu'ils les pénètrent de la connexion intime qui existe entre l'autel et le trône, et de la nécessité qu'ils ont l'un et l'autre de leur appui mutuel ; enfin qu'ils leur démontrent que comme sans la religion, ils ne peuvent compter sur le bonheur dans l'autre vie, de même sans la monarchie, ils n'en peuvent espérer aucun dans celle-ci. »

Il est superflu de montrer l'opposition d'une telle tactique, avec la conduite de Boisgelin. Aussi n'est-il plus consulté. Son adresse ne figure pas, sur la liste des correspondants habituels de la cour de Louis XVIII (1). Il se réfugie dans sa pieuse traduction, et dans le ministère de charité, qui aboutit aux fondations de Portman Square et de Somerstown. Il laisse à d'autres les vaines agitations politiques ; les querelles intestines qui déchirent les coteries d'émigrés suffiraient à en expliquer les constants échecs. Le comte d'Artois a ses projets et ses fidèles, comme son frère a les siens ; et ce qui leur réussit le mieux, c'est de se contrarier. Chacun a son domaine interdit à l'autre. Un jour, La Marche, chargé des missions en Bretagne, se plaint à Louis XVIII de ne plus pouvoir correspondre avec cette province (2) : « Il y a plusieurs années que je n'ai pu avoir presqu'aucune correspondance avec mon diocèse. Il y a plus d'un an que personne n'y est allé et revenu, et que je n'en ai reçu aucune nouvelle des hommes de confiance que j'y ai. J'ignore si aucune des lettres que j'y ai écrites par différentes voies y sont parvenues, n'ayant reçu aucune réponse. » Or, on

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 607.
(2) *Ibid.* 594, f° 6, 3 janvier 1798.

connaît le rôle considérable de La Marche, la confiance générale dont il jouit parmi les émigrés. Cependant, il lui est impossible d'organiser la mission politico-religieuse dont il est chargé, dans le pays même qui paraît le mieux préparé et le plus facile à atteindre. C'est ainsi que la cour émigrée se nourrit d'agitations vides ; on y parle beaucoup, on y écrit plus encore, on y est incapable d'atteindre l'action. Dans le cas présent, l'obstacle c'est Puisaye, l'homme du comte d'Artois et de l'Angleterre. Il a, dit La Marche, « confisqué » toutes les correspondances avec la Bretagne. « A-t-il supprimé mes lettres ? je ne puis le certifier, mais ce que je puis certifier, c'est que je n'en ai reçu aucune. » Et il propose de retirer l'argent et les moyens à Puisaye.

Cependant Boisgelin, sans espoir, continue de suivre les événements de France. Il se demande pourquoi le Directoire a armé une flotte (1) : « L'Egypte, dit-il, paroist une annonce pour garder le secret de l'expédition. » Il ne prononce pas encore le nom de Bonaparte, que déjà des prêtres proscrits ont appris à bénir. Véri a noté dans son Journal en mars 1797 : « Les prêtres déportés et retirés dans les États du pâpe, reçoivent par une proclamation de Buonaparte du 27 pluviôse, une douceur à laquelle ils ne pouvoient pas s'attendre. Ce général ordonne à tous les couvens de les recevoir, de les nourrir, et de leur donner 15 livres par mois pour leurs vêtemens, sauf ce qu'ils pourroient recevoir de rétribution pour leurs messes. » Mais comment prévoir, dans le glorieux soldat voguant vers une mystérieuse aventure, l'homme de brumaire ? Cependant, à ce propos, Boisgelin ajoute sagement : « On doit toujours se deffier des événemens qui ont démenty sans cesse les probabilités. » En attendant, le Directoire se débat dans le désordre : « Dans l'intérieur il me semble qu'il y a des dispositions bien contraires, il y a des lettres et des arrivans qui ne parlent que de terreur et d'oppression. Il y en a d'autres qui disent qu'on est tranquille, et qu'il y a même dans Paris beaucoup de dépenses et d'amusemens. Je crois

(1) Lettre d'avril 1798, à la chanoinesse de Boisgelin.

que celuy qui n'est pas riche s'ennuye dans son malaise, et que celuy qui s'amuse trouve que tout va bien... On dit que le Directoire veut suspendre pour quatre mois les deux conseils, et veut exercer dans cet intervalle un régime plus doux. Peut-on croire que ces hommes sont susceptibles de s'addoucir ? et il est bien sûr qu'ils ne s'addouciront pas par rapport à la monarchie et à la restitution des propriétés. Nous serons toujours dans la même persécution, et le gouvernement n'en sera pas moins un mélange d'anarchie et de tyrannie. Je ne sçais pas de quel costé on peut jetter les yeux pour concevoir quelqu'espérance. »

Le défenseur le plus vigoureux et le plus sensé de la monarchie dans la presse, Mallet du Pan, chassé de Suisse par le Directoire, venait d'arriver à Londres, en janvier 1798. Il y fonde bientôt le *Mercure britannique*, où il défend avec un bon sens éclatant, les conceptions politiques des Malouet et des Boisgelin. Aussi n'est-on pas étonné de trouver l'archevêque d'Aix parmi les habitués, dans le bureau du *Mercure* (1). Il s'y sentait plus à l'aise pour converser, que dans la boutique du libraire Dulau, où l'on rencontrait des gens de tous les partis. Chez Mallet, Boisgelin était en confiance, entre Malouet, Lally et Montlosier. Il y voyait souvent Fontanes et son ami Châteaubriand ; il s'informait de ses amis de France, Bigot de Préameneu forcé de se cacher, Portalis retiré en Holstein.

Bientôt les défaites françaises de 1799 rendirent inévitable la chute du Directoire. Par quoi faut-il le remplacer ? ou plutôt, comment la monarchie, unique solution, pourra-t-elle se faire accepter par la nation ? Mallet et ses amis connaissaient bien la grande cause d'échec, qui avait déjà sévi en 1796-97 : « l'indomptable esprit de discorde, de malignité et de despotisme qui dévore les réfugiés (2). » Avec Souwarof, c'est cet esprit qui veut envahir la France ; on ne parle que de vengeance, de punition, de représailles. On repousse toutes les conditions ; on méprise toutes les formes. Voici l'incroyable mesure prévue contre les meil-

(1) Mallet du Pan, *Mémoires et Correspondances*, 2 vol. in-8, Paris, 1851, t. II, p. 439.

(2) *Ibid.*, p. 370, Lettre de Mallet à Sainte-Aldegonde.

leurs prêtres ; c'est tiré d'une instruction trouvée dans le portefeuille de Frotté, signée Saint-Hilaire (1). Il est à remarquer qu'il s'agit du serment de vendémiaire an IV, prêté par Emery et Bausset, justifié par Boisgelin : « Quant aux prêtres qui ont eu la lâcheté de prêter le serment aux régicides, faites-leur savoir que l'intention de Sa Majesté est de publier une amnistie pour ce genre de délit, mais qu'ils doivent se choisir un autre état, et renoncer à un ministère dont ils sont devenus indignes. » Voilà comme on comprenait l'amnistie chez certains émigrés, quand ils triomphaient. Aussi Mallet se fait traiter de Jacobin, pour avoir douté que les émigrés ne soient à Paris au mois d'octobre.

Boisgelin, des premiers, résolut d'avertir le roi, et d'empêcher une faute irréparable. En dépit de la disgrâce où le tient la cour, il écrit au maréchal de Castries, le 30 juin 1799 : « Maintenant des succès rapides ont accru les espérances et l'on ne croit plus avoir besoin des mêmes ressources. Je crois qu'on est pourtant dans la nécessité de dire successivement les choses convenables aux circonstances. » Après avoir protesté qu'il est « bien loin de vouloir donner des bornes à cette douce et paisible autorité, protectrice de nos propriétés, de nos familles et de nos places », il laisse entendre que c'est la force des choses qui se chargera de borner le pouvoir royal. « Il y a deux objets toujours embarrassants, la forme pour l'impôt et la garantie pour les personnes... Il faudra bien songer alors aux moyens de respecter les principes sans inconvénients. Mais je n'ose plus rien proposer, et je crains qu'on écarte dans ce moment l'idée des difficultés au lieu de les examiner pour les prévenir. J'ai vu lord Grenville, je lui ai dit que je n'avais plus d'autorisation, il ne me convenait pas d'en laisser subsister l'idée. Je lui ai dit que l'approbation des vues proposées était toujours la même, avec la crainte que l'exécution ne fît tort aux moyens employés dans un autre ordre. Je ne puis vous dire à quel point il m'a témoigné le regret de ces premières vues, et tous les

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 597, f° 243.

succès des alliés ne paraissent pas avoir refroidi son sentiment ; c'est au milieu de tant d'avantages qu'il sent encore la nécessité d'établir des relations parmi les hommes influents ennemis du Directoire et des Jacobins. Ce serait dans ce moment peut-être qu'ils seraient plus faciles à ramener, premièrement par l'ascendant des succès des alliés, secondement par la crainte des Jacobins qui dominent dans les conseils et qui semblent présider à la nouvelle élection des directeurs, troisièmement par les nouvelles divisions des factions que suppose et que doit opérer cette dernière révolution en inverse de celle de 1797 (1). »

Mais près de Louis XVIII, on préfère toujours les conjurations aux compromis. Boisgelin ne méconnaît pas l'utilité de la puissante diversion, menée par la chouannerie et surtout par Frotté. Il prétend seulement que de là ne peut venir la décision. Pour mieux inspirer la prudence et le sang-froid, il explique que les opérations militaires de 1799 peuvent ne pas être décisives, qu'une campagne d'hiver peut lasser l'empereur de Russie, qui, jusqu'à ce moment, a refusé les subsides de l'Angleterre. Il finit sa lettre sur cette remarque ironique : « On envoie un ambassadeur bien choisi pour déterminer les grandes vues, et pour affermir sa constance (de Paul I). Je transcris une phrase d'une lettre qu'il m'écrivait avant-hier : « Soyez, dit-il, dans tous les cas bien persuadé que j'apporte à la mission qui m'est confiée toutes les dispositions que peut désirer tout bon français, et tout le zèle pour ne pas dire l'enthousiasme qu'inspire cette belle cause française, anglaise, allemande, russe, égyptienne, chrétienne, mahométane, en un mot catholique et universelle. » Parmi les émissaires royalistes envoyés à Paul Ier, qui était cette tête folle ?

Les conseils de Boisgelin furent appuyés et éclairés par deux lettres fort remarquables de Portalis. Écrites à Mallet du Pan, le 11 août et le 3 septembre 1799 (2), elles exposent, avec une franchise et une netteté que l'archevêque ne pouvait se permettre à l'égard d'un confident du roi, les con-

(1) Le coup d'état de prairial an VII, opéré par la majorité des conseils, la nouvelle Montagne, contre le Directoire.

Mallet du Pan, *Mémoires*, etc..., t. II, p. 393 à 400.

ditions d'une monarchie nationale. Comme Boisgelin, Portalis demande qu' « au lieu d'avoir l'air de soumettre la nation à un parti, on opère le grand effet de faire cesser tous les partis, pour le bien général de la nation ». Il sait que rien n'est plus vain, que de penser à ressusciter l'ancien régime, qui « s'est écroulé plutôt qu'il n'a été détruit... La dissolution a été celle qui suit la mort, et non celle que peut produire une crise violente, et qui s'opère quelquefois en un corps plein de vie ». Avant tout, que le roi ne soit point d'un parti ! Portalis désire « un plan national et impartial » fait par le roi seul, « sans acception de personne et avec une indépendance entière ». Il sait en effet combien Louis XVIII est supérieur à tout ce qui le sert. Mallet s'empressa d'envoyer à Castries, l'intermédiaire habituel des esprits raisonnables, des extraits de ces lumineuses analyses. Le roi en fut frappé, mais sans changer hélas ! son cabinet, ni son style officiel.

Malouet, de son côté, était venu à la rescousse : par un article du *Mercure britannique*, il demandait la fondation d'une monarchie tempérée, gouvernement légal. Ce fut un beau tapage. Peltier verse sur les amis du *Mercure* les hottes d'injures de l'*Ambigu*, et mérite les sanglantes ripostes de Mallet : « Ils ont leur Père Duchêne... tout parti a ses convulsionnaires... les Marats à cocarde blanche ». Delille lâche ses pipeaux pour attaquer Mallet, naguère son ami, avec une impardonnable violence. Louis XVIII esquisse le désaveu d'une campagne aussi scandaleuse que néfaste. Mais ce n'est ni Boisgelin, ni Malouet, qu'il consulte, sur la future déclaration royale, qu'on doit lancer après la victoire décisive de Souwarof. L'habileté superficielle, le manque de principes de Cicé, lui plaisent davantage. Cicé répond d'ailleurs, sans se compromettre, qu'il faut maintenir provisoirement l'état de choses, et se donner le temps d'étudier et de choisir. Le dur et sec Avaray, qui veut être seul, en profite pour le desservir comme tant d'autres, auprès de son maître (1). La réponse de Cicé est datée du

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 608, f° 5 et ssq., f° 50.

16 septembre 1799. Mais le 19, c'est Bergen ; et le 30, la victoire de Zurich est complète.

Ce sera bientôt le 18 brumaire, et une époque commencera. Les fructidorisés rentrent, persuadés qu'il n'y a rien à faire avec les Bourbons. Bonaparte, aidé de leur concours, va donner à la France ce qu'elle aurait volontiers demandé à la royauté, si le roi, avec ses Avaray, ses Maury, des serviteurs fidèles mais bornés, des aventuriers sans horizon et sans scrupules, avait compris la France. Mais Avaray, digne premier ministre d'un souverain sans royaume, ne voit dans le Consulat que l'occasion d'apprendre l'histoire, et comment d'un Cromwell on fait un Monk (1). Les profondes délibérations de la cour émigrée aboutissent à ce mirifique expédient : offrir à Bonaparte le trône de Corse (2) !

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 596, f[os] 339 à 348.
(2) *Ibid.* 597, f° 204.

CHAPITRE XII

BOISGELIN ET LE CONCORDAT. 1800-1802.

I. — Boisgelin renonce à l'idée d'une restauration monarchique. — Il se consacre à l'apologie de la religion par les lettres. — Il ressuscite dans ce but le *Mercure de France*, avec Châteaubriand et Delille à Londres, Fontanes et La Harpe à Paris. (avril 1800).

II. — Le retour en France : désirs et scrupules de Boisgelin. — Il ne veut ni faveur, ni compromission.

III. — La promesse de fidélité (1800-1801). — Boisgelin la conseille. — L'intransigeance des évêques royalistes. — Les calculs politiques. — Boisgelin et Maury. — Les premières négociations du Concordat, l'attitude de Louis XVIII.

IV. — La question capitale : la démission de l'épiscopat. — La polémique s'envenime. — Les réunions de Londres, septembre 1801. — Boisgelin chef des démissionnaires. — Sa lettre à Fontanges. — Son appel à l'opinion publique : la Réponse au bref du 15 août 1801. — Nuée de brochures, Châteaugiron et Barral. — L'insulteur Peltier. — La défense : Lally et Portalis. — L'article des *Débats* et la riposte de la *Clé du cabinet* : le *Psalmiste* et les *Héroïdes*.

V. — Boisgelin rentre en France, janvier 1802. — Les tracasseries de Fouché. — Boisgelin et les constitutionnels. — Il exhorte ses amis à rentrer et à accepter un siège : lettre à Fontanges. — Les listes épiscopales. — Ecarté de Paris, Boisgelin est nommé à Tours. — La proclamation du Concordat, Pâques 1802. — Le discours inaugural de Boisgelin.

I

Le 18 brumaire apparaît bientôt aux yeux de Boisgelin ce qu'il est en réalité : le début d'un destin nouveau, la fixation des conquêtes révolutionnaires, dans l'ordre des idées comme sur les frontières. L'archevêque éprouve le sentiment que le sort des Français est changé, et qu'il se présente maintenant d'autres devoirs, que de supporter l'exil avec dignité. Il est convaincu que les Bourbons ont perdu l'unique occasion d'opérer ce changement à leur

profit ; ils ont laissé un pouvoir fort et bienfaisant prendre leur place. Telles sont les idées, qu'un mois après l'événement, Boisgelin développe au sage maréchal de Castries, dans l'espoir qu'elles seront communiquées à Louis XVIII, comme une dernière leçon de réalisme politique. C'est en effet la dernière communication que l'on connaisse, de l'archevêque d'Aix à la cour émigrée (1).

« Ainsi, Monsieur le Maréchal, il a fallu laisser à Buonaparte revenant exprès d'Egypte, l'exécution de ces mêmes idées qui pouvaient être employées au succès de la meilleure cause. C'est précisément le même plan qu'on veut suivre : on veut réunir tous les partis excepté deux. Nous n'avions besoin que d'une seule exception, celle des Jacobins. On a par là même plus de difficultés à vaincre, et vous voyez pourtant quels en sont les effets. Le moment était mûr pour la ruine de toutes les idées républicaines. Les factions étaient affaiblies les unes par les autres, elles avaient épuisé leurs propres forces, elles ne pouvaient plus se soutenir que par leur réunion. Un seul parti ennemi de tous les autres était condamné à subsister par lui-même, et il devait disparaître quand la réunion serait faite, les esprits de chaque parti étaient bien disposés par des triomphes passagers, par des chutes terribles, par le désespoir de tous ceux qui rêvaient une république, par les craintes toujours renaissantes de l'anarchie et de la tyrannie et par la lassitude des changements. »

Boisgelin se donne ensuite l'âcre plaisir de rappeler la clairvoyance inutile de ses précédents efforts. Il gardait sur le cœur le désaveu tacite de Louis XVIII, circonvenu par ses « agents subalternes ». Un jour, dans une lettre intime, il exprime cette rancune en termes assez vifs, et, détail curieux, il a pour garant de sa politique personnelle, le premier consul lui-même : « Tout ce qu'on a fait dans cette cause est bettise et friponnerie, et c'est à un point dont on n'a pas l'idée. Je n'ai point à me reprocher de n'avoir pas dit tout ce que je pensois, il semble que j'avois persuadé, on m'avoit même donné tous les pou-

(1) *L'Amateur d'autographes*, juillet 1913. Lettre du 24 décembre 1799.

voirs, et quand on étoit au moment de consommer la même chose qu'un autre a fait avec tant de facilité et de succès, c'est dans ce moment même (ceci est, je vous en conjure, pour vous seule), c'est alors que l'envie des agens subalternes a tout fait abandonner. Cet autre plus heureux et plus habile a dit à celui qui me l'a redit, qu'on avoit pu faire plus aisément que lui ce qu'il avoit fait, et qu'on ne l'avoit pas voulu (1). » C'est là probablement une confidence de Portalis.

A Castries, l'archevêque ne peut s'empêcher de rappeler combien la politique royale a manqué de largeur et de hardiesse : « Quand les armées françaises étaient battues de tous les côtés, quand les succès des alliés au dehors pouvaient concourir avec les dispositions du dedans, quand ces dispositions auraient été plus libres et plus puissantes par une réunion d'intérêts et de partis, nous aurions pu faire en faveur de notre roi, ce que le moment devenu propre et mûr pour un changement semble avoir opéré de lui-même pour un célèbre aventurier. Voyez combien il en a peu coûté pour détruire toute constitution : il n'y a pas eu la moindre résistance. Un quart d'heure a tout changé. Combien le roi légitime avait plus d'avantages, si, par la réunion des partis, on avait prévenu les craintes toujours subsistantes des vengeances et des persécutions. On aurait fait six mois plus tôt pour le roi ce qu'il a laissé faire six mois plus tard contre lui. Il semble que les événements fussent d'accord pour donner le temps à la plus juste entreprise. On a perdu le moment, la mésintelligence a préparé des revers, on a garé comme dans un naufrage sur une côte étrangère une expédition qui semblait devoir être réservée pour la France (2). »

Est-ce à dire que tout soit perdu ? En bon royaliste, Boisgelin ne veut pas le penser, bien qu'il garde peu d'illusions. Il se peut que Bonaparte ne se maintienne pas, et que le roi soit encore la dernière ressource de l'ordre en France.

(1) Lettre à la chanoinesse de Boisgelin, du 15 août 1800.

(2) L'expédition du duc d'York, destinée d'abord à rallier les chouans et Frotté, débarquée en Hollande, battue à Bergen, capitule à Alkmaar (septembre 1799).

Mais il doit toujours être prêt à donner les libertés nécessaires : « Au reste, il semble qu'il faudrait plus que jamais reprendre et suivre les même idées. On sent à quel point chaque ressource doit être précieuse. Si l'empereur fait sa paix, si les Russes se retirent, il y aura des facilités de moins. On a perdu les services des déportés rentrant. Ceux qui se sentent rejetés se livrent au nouveau gouvernement, mais le temps peut donner de nouveaux moyens, si l'on en veut profiter. La réunion proposée devient plus facile quand il n'y a plus de constitution, et il n'y en aura plus ; on ne garde même pas les apparences, tout est fait pour établir le pouvoir d'un seul homme. Ce premier consul est un roi sous un autre nom. Quand on aura bien nettoyé cette table rase de toute idée républicaine, alors le combat ne sera plus que d'un homme contre un roi. Chaque jour fera son ouvrage. Les mécontents seront plus nombreux, et ils ne pourront plus être que royalistes. On pourra dans la suite profiter du changement, et je n'en regrette pas moins de le voir arriver quand on aurait pu le prévenir. J'ajouterai seulement qu'il y a deux choses impossibles à présent en France, la réunion des partis sans garantie, et l'impôt sans consentement. Il ne s'agit plus de république et de constitution. Quelle est la forme la plus favorable au pouvoir et la plus monarchique d'assurer cette garantie et de lever l'impôt : voilà les questions qu'il faudrait se proposer. L'une est la sûreté du présent, l'autre est celle de l'avenir. Vous voulez bien, Monsieur le Maréchal, m'encourager à vous confier mes idées, mais il faut savoir si ce n'est pas un crime d'en supposer même la question. Je l'ai dit de bien bonne foi, je ne veux rien dire et rien faire sans approbation. »

Boisgelin savait bien que ses conseils ne seraient jamais agréés en haut lieu. Il sentait aussi que l'avenir se fermait à la royauté. Aussi se tourne-t-il désormais exclusivement vers l'activité religieuse. Il abonde en projets, et l'annonce à Castries dans cet intéressant passage : « Je m'occupe du moins avec confiance des objets religieux qui sont si bien liés avec cette monarchie dont l'amour, comme dit Bossuet, est notre seconde religion. Je crois qu'on vous a remis,

Monsieur le Maréchal, deux de mes discours (1). J'ai proposé par souscription un établissement pour les imprimer qui réussit, et dont chaque jour dans l'émigration rendait le besoin plus sensible. J'ai proposé à S. A. R. Monsieur une correspondance littéraire à laquelle il a pris le plus vif intérêt. C'est une sorte de conjuration de la littérature unie à la religion. Il faut que les hommes de lettres rendent à la religion tout ce que les littérateurs célèbres lui ont fait perdre. Il s'agit d'employer les hommes qui savent écrire à des ouvrages propres à faire aimer la morale et la religion, et si le roi voulait autoriser ma correspondance, ce qui ne le compromettrait sûrement en rien, je le prierais de vouloir bien nommer dans son approbation, MM. de la Harpe, Fontanes et Bergasse qui ont formé en France le projet de cette estimable association, et MM. l'abbé Delille, Baudus et Chateaubriand. J'ai publié moi-même pour cet objet un ouvrage de littérature et de piété fait pour être répandu en France, et je pourrais rendre à S. M. dans cet ordre de la plus innocente politique, une partie des services dont j'ai conçu l'espérance, et ce serait une chose utile pour l'auteur comme pour l'objet, si elle avait la bonté d'autoriser M. du Theil à en acheter 500 exemplaires pour les faire passer en France, le tout 75 livres st. payables sur les frais de passage par le ministère anglais. »

On peut sourire de l'auteur féru de son *Psalmiste*, essayant de le propager à l'aide d'une souscription royale. Mais n'est-il pas intéressant de voir le vieil archevêque patronner la jeune gloire de Chateaubriand ? et se faire en termes explicites le parrain du *Génie du Christianisme*. N'est-il pas permis de reconnaître l'écho des paroles de Boisgelin dans la préface primitive du *Génie ?* lorsque Chateaubriand marque le dessein de restaurer l'idée chrétienne dans la littérature, de retourner en faveur de la religion, « la conjuration de tous les hommes qui prétendent au bel esprit, de tous les artistes, de tous les talens contre

(1) Pour la bénédiction de la chapelle, et pour la première communion.

elle (1) ». Boisgelin veut grouper pour cette croisade les bons esprits ; il veut que leurs efforts soient concertés, et dirigés vers le même but : relever le prestige de l'Évangile parmi les gens éclairés. Il en était besoin ; et l'archevêque d'Aix a le mérite d'en avoir éprouvé le sentiment très vif. Il fallait reprendre par la base l'éducation de cette société, lassée d'agitations et d'épreuves, mais dénuée de principes. Si le malheur et les larmes avaient réveillé parfois au fond des cœurs l'idée de Dieu et de sa Providence, le gros de l'émigration, la majorité toujours composée d'âmes communes et moutonnières, conservait son insouciance religieuse ; elle nourrissait encore, sans songer à les analyser, les préjugés du siècle, contre « une religion de moines et de vandales ».

Les leçons de la Révolution avaient ébranlé sans doute ce scepticisme méprisant. Les politiques avaient appris que la religion était la pierre angulaire des sociétés. Rivarol lui-même traçait de l'État rénové une image grandiose et incohérente : « le vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le Ciel (2). » Plus profondément, Montlosier, comme ses amis Lally et Malouet, reconnaissait l'importance de la tradition religieuse, « pour lier ensemble tous les instants de la vie d'un peuple (3) ». Le mot de Madame de Duras (4) : « C'est l'honneur qui a ramené aux idées religieuses... Dès que le déshonneur s'est attaché à l'impiété, on a voulu être homme de bien », ce mot exprime beaucoup moins de réalité. Sans doute le Journal de Cléry, lu et recomposé en 1798 dans les cercles émigrés de Londres, nimbait d'héroïque piété la figure idéalisée de Louis XVI. Le culte des vertus du roi martyr devenait l'anathème le plus efficace, contre les crimes de la Révolution, contre les athées régicides. Néanmoins, il ne serait pas difficile de citer un grand nombre d'exilés, dont l'honneur faisait toute la reli-

(1) Cité par V. Giraud, *La Genèse du Génie du Christianisme, Nouvelles études sur Châteaubriand*, in-12, Paris, 1912.

(2) Cité par V. Giraud, *La Genèse du Génie du Christianisme, loc. cit.*

(3) Cité par F. Baldensperger, *loc. cit.*

(4) Tiré de son roman *Edouard*, fin.

gion, et qu'il dispensait même d'en avoir une autre. S'il est vrai que la presse favorite d'une société en exprime les tendances morales, il suffit de parcourir la collection des journaux de Peltier, l'*Ambigu* et *Paris*. Il ne s'agit pas de la polémique, mais des variétés, épigrammes, historiettes. On y trouvera ininterrompue, la veine littéraire des Dorat, des Gentil-Bernard, des Marmontel. Puisqu'on prend tant de soin de les leur servir, il faut que les émigrés se plaisent aux petits vers de Ségur, de Gouffé, de Philipon la Madelaine, de Radet ; aux anecdotes égrillardes, et aux plaisanteries impies. Boisgelin connaissait bien ses contemporains: la plupart avaient tout le chemin à parcourir, qui mène à l'estime du sentiment religieux. Il aurait pu écrire à beaucoup d'entre eux, ce que Necker adressait en guise de souhaits de bonne année, à la princesse de Beauvau, l'une des reines les plus respectées de l'opinion avant 1789 : « Je vous plains, Madame, de ne pas tenir au moins par des sentimens vagues aux idées religieuses. Vous en avez été détournée par des personnes qui ma foi n'en sçavoient rien et vous avez beaucoup perdu (1). »

Le trait nouveau, c'est que les esprits sérieux commencent à sentir caduque et périmée, l'attitude d'incroyance supérieure. Un agent fort judicieux de Louis XVIII signale le succès du *Te Deum* chanté à Paris pour Marengo. Il croit observer qu'en cas de restauration le retour serait facile « à des sentiments de vertu et de religion... Mais il faudrait que les exemples vinssent d'en haut... Quoique la noblesse fût prodigieusement corrompue, on lui redonnerait aussi très facilement ses préjugés et son honneur (2). » — « Il n'y a plus d'esprit de religion, dit un autre observateur royaliste ; et le frein salutaire qui ajoute tant de force à l'empire de la loi, semble absolument détruit. Les hommes avaient paru restés attachés à celle de leurs pères ; soumis aujourd'hui à la force de l'exemple, n'étant plus frappés par aucun culte extérieur, ils sont insensiblement tombés à cet égard dans l'apathie et l'insouciance. On méprise les

(1) *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau*, et *Mémoires du maréchal...*, in-8, Paris, 1872. Lettre du 2 janvier 1800.
(2) Ar. Aff. Etr. Fr. 598, 30 juin 1800.

prêtres constitutionnels, mais on se soucie peu des autres, et les ministres de tous les cultes sont aujourd'hui abandonnés et sans aucune espèce d'influence (1). » Ce pessimisme peut très bien s'unir à l'optimisme du témoignage précédent. Le 18 brumaire avait ramené l'ordre, la vie régulière, la sécurité ; on se laissait aller au plaisir de vivre sans crainte et sans émotion. Après des années de terreur ou de saturnales, la société cherchait encore un équilibre et un axe directeur. On peut dire qu'à ce moment précis de l'histoire, quand Bonaparte fonde définitivement son pouvoir à Marengo, l'élite française est, au point de vue religieux, dans une sorte d'indétermination. C'est le consul victorieux, poussé par son génie clair et constructeur, qui prononce les mots décisifs : « Nulle société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole... La France instruite par ses malheurs a enfin rouvert les yeux ; elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations (2). »

Voilà ce que Boisgelin, depuis le commencement de la Révolution, n'avait cessé de redire. Il reconnaissait, dans la France nouvelle, le besoin d'une classe dirigeante qui comprît et acceptât les leçons de la terrible expérience. A la former, il voulait dépenser ses dernières forces. En ces premiers mois de 1800, il est tout à l'action religieuse par la plume. Sa lettre à Castries nous apprend qu'il fut le promoteur de l'imprimerie de l'émigration : Baylis, Greville Street, imprime le *Psalmiste* et tous les discours de l'archevêque. Mais surtout, Boisgelin recrute les talents qui doivent mettre en œuvre la défense de la religion. Il ne dépend pas de lui que Louis XVIII ne prenne sous sa protection l'auteur du *Génie*. Avec celle de Châteaubriand, il s'assure la collaboration de Baudus. Journaliste expérimenté, chassé de Hambourg l'année précédente par le Direc-

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 598, 30 juin 1800, 600 f° 637.
(2) Allocution aux curés de Milan, juin 1800. Cité par V. Giraud, *loc. cit.*

toire, l'ancien procureur-syndic du Lot, démissionnaire à la Constitution civile, avait apporté avec lui, à Londres, sa feuille déjà célèbre : *Le Spectateur du Nord.* On se souvient que Delille avait salué, dans ses colonnes, l'apparition du *Psalmiste.* Boisgelin n'eut garde de laisser échapper le grand poète de l'émigration.

La correspondance à laquelle il fait allusion dans sa lettre à Castries, n'est autre chose que le *Mercure de France*, édition de Londres, qui parut le 10 avril 1800, pour mourir en 1801 (1). Parallèlement, Fontanes, La Harpe et Bergasse faisaient reparaître le *Mercure* à Paris. Le vaillant Mallet du Pan, vaincu par la maladie, avait dû abandonner récemment le *Mercure britannique.* Le nouveau journal en fut comme la continuation, avec une couleur plus franchement catholique, que le protestant génevois n'aurait pu lui donner. Mallet mourut d'ailleurs le 10 mai 1800, près de Richmond, chez son ami Lally. Dans l'article inaugural, la rédaction rend un vif hommage au brillant polémiste de l'ancien *Mercure,* et flétrit « la violence exercée contre le rédacteur de la partie politique ,ayant remis la rédaction entière aux fauteurs de la révolte ».

Voici comment se définit l'esprit du journal : « Exempts, autant qu'il est possible à l'humanité, de toute influence de parti, nous nous prescrivons rigoureusement la plus sévère impartialité, mais en même tems, nous serions désolés que par ce mot on entendît une froide indifférence. Nous sommes François, catholiques, francs royalistes, dévoués jusqu'à la mort aux intérêts de l'autel et du trône. Quelques-uns d'entre nous sont consacrés aux autels, quelques autres sont gentilshommes, et tous partisans zélés de la justice, des mœurs et de la vérité. En rendant compte d'opinions contraires à celles que nous professons, nous saurons toujours distinguer la personne de l'opinion. » Détail assez piquant, le *Mercure* se défend de vouloir supplanter soit Peltier et son *Paris*, soit Montlosier et le *Courrier de Londres*,

(1) Le *Mercure de France*, publié à Londres, 6 vol. in-12, 1800-1801. British M. Library, 252 i, 21 à 26. Le sixième volume se termine par un avis de disparition, p. 184. Les trois premiers volumes seuls sont suivis d'une table alphabétique des matières.

encore moins Baudus et le *Spectateur du Nord*. Chacun reçoit son tribut d'éloges ; il s'y joint une épigramme contre Peltier, à qui la caisse de l'émigration est largement ouverte, et qui « amasse à grands frais... des matériaux précieux ». Lors des polémiques prochaines, l'aventurier se vengera outre mesure.

Dans le milieu émigré, la modération ne vaut rien pour se faire une clientèle. En réalité, le but des rédacteurs inspirés par Boisgelin, est beaucoup plus religieux que politique ; l'archevêque ne l'a pas caché à Castries. Le 30 avril, paraît un article sur le *Psalmiste* (1). Dans ce commentaire, on peut reconnaître le style et les idées de Boisgelin ; il y définit le vrai dessein de son journal : raviver et réhabiliter l'idée religieuse au moyen des lettres. Il proclame digne des plus nobles talents, « de former cette entreprise qui devient la plus belle des conjurations ». Le projet apologétique de l'archevêque, on le voit par le nom de ses collaborateurs parisiens ou émigrés, est conçu d'après un plan très large. C'est une défense de la religion sur le terrain le plus libre, le moins dogmatique. On peut dire que la réalisation n'en fut donnée, et avec quel éclat ! que par le *Génie du Christianisme*.

Le succès du *Mercure* londonien paraît avoir été mince. Châteaubriand rentre en France, et va retrouver Fontanes, en mai 1800. Baudus retourne à Hambourg, d'où sous le nom de Petrus, il correspond avec Talleyrand, et met au service du nouveau gouvernement sa connaissance des émigrés et des étrangers (2). Boisgelin ne tarde pas à être absorbé par les querelles du Concordat. On ne peut guère relever de sa main, dans le *Mercure*, qu'une traduction du cantique d'Ezéchias (3), poésie digne du *Psalmiste*, animée cependant, par le souffle du texte, d'une sorte d'accent personnel assez touchant ; l'article est signé, contrairement à l'usage. Le journal semble avoir été bientôt dominé par

(1) T. I. p. 186.

(2) La notice que donne de Baudus la Biographie de Michaud, est un des plus curieux exemples de la déformation historique, imposée sous la Restauration, par les préjugés de parti.

(3) T. I, p. 88.

les adversaires de l'archevêque ; cependant on y retrouve jusqu'à la fin le même ton modéré, dénué de trait et de vigueur.

Bref, on ne peut garder à Boisgelin que le mérite d'une tentative singulièrement opportune et intelligente. S'il échoue lui-même à rajeunir ses procédés littéraires, il a l'esprit assez souple, assez ouvert, pour encourager avec sympathie l'éclosion d'un art nouveau. Son ancien condisciple Morellet, critique acerbe d'*Atala*, s'en montrera incapable.

II

Autour de l'archevêque, chacun cherchait à rentrer en France. Les royalistes même les plus fidèles ne songeaient qu'à fouler le sol natal. L'honneur chevaleresque, la mode et l'étiquette étaient impuissants à enrayer ce mouvement, sorti des profondeurs de la nature. Boisgelin, que la courtisanerie était loin d'enchaîner, ne se refusait pas le plaisir d'une épigramme : « Ils vont, dira-t-il bientôt, tous chez Monsieur, les larmes aux yeux et le passeport dans la poche (1). » Quant à lui, les invitations pressantes de sa famille et le soin de ses intérêts s'unissaient pour le rappeler. Étant donné sa position dans le parti royaliste, on ne voit pas ce qui pourrait le retenir. Et pourtant il résiste. Il est sûr d'être bien accueilli ; Portalis, Siméon, autre ami provençal, Bigot, Fontanes, l'attendent, et se portent garants de l'accueil du maître. D'autre part, sa présence est nécessaire, pour sauvegarder ses droits dans la liquidation des biens séquestrés. Il repousse toutes les sollicitations ; il veut prouver que son amour de la conciliation et du compromis ne s'étend qu'au bien public ; qu'il sait sacrifier sentiments et intérêts, à la dignité et à l'indépendance personnelle.

Dans les premiers mois du consulat, il observe « la nou-

(1) De Lanzac de Laborie, *Correspondant*, 10 juillet 1911, d'après les Souvenirs de Bouillé.

velle puissance », et suppute les chances qu'elle a de durer. « Jusqu'ici c'étoit la force politique qui commandoit à la force militaire, elle lui commandoit : elle en étoit séparée, elle pouvoit en craindre le retour, et peut-être étoit-ce une des raisons qui donnoient au gouvernement la crainte de la paix. Ces deux forces semblent aujourd'hui réunies dans la même main. Quel usage fera-t-elle du double sceptre dont elle paroît armée ? Le plus grand nombre dans l'intérieur croit aux progrès de la modération et de la tranquillité, je suis encore dans le doute ; je n'entrevois pas un sistème suffisamment annoncé, je ne vois pas que les choses qui se tiennent soient suivies, et je ne sçais pas assez le secret des factions pour juger à quel point elles peuvent résister ou céder (1). » Il croit cependant bientôt que les gens qui n'ont à s'occuper que d'eux-mêmes, trouvent avantage à rentrer : « Vous ne voudriez pas, dit-il à sa sœur, renoncer à tous vos avantages pour vous et pour votre nièce (2), si votre retour devoit vous les rendre, et j'aurois alors tôt ou tard l'espérance de vous retrouver, non que je raisonne pour moi comme pour vous. Mon char est plus difficile à traîner au degré où il est plus fracassé. J'ai dit qu'on ne parle point de ma personne. Les déportés de 1792 ne sont point rappelés. Je ne veux point d'exception, nulle demande personnelle. Mais ces déportés doivent jouir de tous leurs biens aux termes de cette nouvelle constitution. Voilà ce qu'il faut réclamer, c'est une justice et non une grâce. C'est un cercle vitieux, je veux justice sans être présent, et il faut être présent pour avoir justice. »

Il voulait rentrer par la grande porte de la légalité, sans être obligé à la reconnaissance par une faveur particulière. Pendant toute l'année 1800, il essaie de rompre le « cercle vitieux », et avec d'autant moins de chance, qu'il a un adversaire redoutable, la marquise du Bois de la Motte, sa sœur et sa créancière : « Elle me force à laisser mes biens sous séquestre, pour les défendre contre elle. Je crois que sans elle, je les aurois repris dans la déportation, et j'aime

(1) Lettre à la chanoinesse de Boisgelin, 20 février 1800.
(2) La comtesse Gabriel de Kergorlay, née de Faudoas-Canisy.

mieux les laisser en séquestre que de les laisser voler par elle. Voyez tout le mal qu'elle fait, il faut que je retourne pour les avoir quand j'en aurois joui sans rentrer, et la rentrée est du plus sensible embarras pour moi, je me refuse depuis 4 mois à toutes les sollicitations possibles. On ne conçoit pas que je laisse perdre tous mes biens. Je ne suis point utile à notre cause par ce sacrifice, et je me repentirai dans la suite d'avoir sacrifié sans aucune utilité tout le bonheur de ma vie (1). »

L'archevêque résumait ainsi les arguments dont on le pressait, pour l'engager à passer le détroit. Il ne voulait rien entendre, et se débattait en vain pour ressaisir ses biens, dans le maquis des lois révolutionnaires, tant de fois modifiées, aggravées ou abrogées. A Paris, ses mandataires les plus actifs sont sa nièce Eugénie de Gramont, et Pauline d'Harcourt-Beuvron belle-mère de Bruno de Boisgelin. Les neveux ne peuvent agir, n'ayant pas encore obtenu leur radiation. C'est donc à Pauline surtout, et à Eugénie, que l'archevêque demande les démarches nécessaires. Il semble d'abord vouloir obtenir sa radiation, et l'obtenir avant celle de Madame du Bois de la Motte. Cela lui permettrait d'ester en justice, et de prendre l'offensive, pour conserver ses biens. Mais, la radiation sans le retour, c'est demander un peu trop au pouvoir. Si bienveillant qu'il soit, il ne peut déclarer revenu d'exil, un homme qui choisit de rester en exil. De son côté Boisgelin s'obstine ; il refuse toujours de rentrer par faveur personnelle ; et cependant l'isolement, même supporté avec vaillance, lui paraît bien pénible : « Que nous reste-t-il aujourd'hui ? le bonheur de la famille. La révolution qui l'avoit détruit en a mieux fait sentir le besoin, et voilà toute ma peine de m'en priver moi-même, quand j'ai tous les sentimens qui en donnent la jouissance (2). » — « Vous vous êtes laissée aller au mouvement de votre sensibilité, vous l'avez senti dans la solitude, et moi aussi de tems en tems je me livre à la même impression. Je la ressens même et peut-être

(1) Lettre du 15 août 1800.
(2) Lettre à Pauline, 30 juin 1800.

plus encore dans la société. Je me dis quelquefois avec un serrement de cœur : tout ce que je vois m'est étranger, je vois des familles réunies et je n'ai point de famille. Ce ne sont pourtant que des momens, j'ai le bonheur d'avoir tant de goûts et d'occupations que ma sensibilité me fait plutôt envisager ma solitude que je n'ai le tems de la sentir. Je suis heureux d'avoir eu des ressources personnelles et les mêmes qui m'étoient les plus chères dans ma prospérité... On me fait un danger de mon séjour en Angleterre, on veut me faire venir en Hollande. Comment quitter ressources et sociétés, comment vaincre bien d'autres difficultés, sans être même assuré du succès (1) ? » L'Angleterre était toujours en guerre, et les parents de l'archevêque auraient préféré le voir dans un pays neutre, pour le succès de ses affaires.

C'est encore à Pauline que Boisgelin explique ses désirs, dans cette lettre pleine d'intéressants détails : « Ma chère Pauline il est tems que mes affaires soient reprises et suivies. Cécile (2) a fait tout ce qui lui sembloit utile et possible, mais elle ne pouvoit pas être instruite par des conseils qui ne les ont pas bien connues et qui étoient toujours arrêtés par la crainte de se compromettre. J'ai à présent trois conseils auxquels je veux m'en rapporter, Mrs. Portalis, Siméon et Job aîné. Vous leur communiquerez les deux mémoires ci-joints. L'un se borne à ma cause personnelle, l'autre embrasse la cause générale, et tous deux uniquement appuyés sur les décrets et sur les faits sont de la plus sensible évidence... Vous remettrez une copie de chacun au premier des trois conseils, et je voudrois que vous pussiez le voir vous-même et raisonner avec lui. Je compte aussi sur l'intérêt du consul Lebrun (3), c'est à mes conseils à lui parler. Je voudrois qu'on leur fît politesse à tous trois et que la bonne-maman (4) put leur donner à dîner... L'objet de la requête en mon nom doit être la radia-

(1) Lettre à la chanoinesse, 15 août 1800.
(2) Madame Bruno de Boisgelin.
(3) Il avait été le collègue de Boisgelin à la Constituante, où il siégeait à droite.
(4) Madame d'Harcourt-Beuvron, grand'mère de Cécile.

tion et ensuite la levée du séquestre sur mes biens et sur ceux de mon frère qui m'appartiennent... On m'a demandé une procuration pour prouver ma résidence à Paris depuis le 19 avril jusqu'au 26 août 1792, on peut de même user d'une procuration pour demander la radiation et la levée du séquestre (1). » C'est d'une illusion assez forte ; aucun gouvernement ne laisse à un exilé, le soin de définir lui seul le sens et la portée de son exil.

Quant au mémoire pour les déportés en général, l'archevêque veut que ses avocats le publient. Quatre pages d'explications jointes à la lettre précédente (2), font connaître à merveille les raisons de cette publication et les dispositions de Boisgelin : « Voilà ce qui convient à la position de Raimond : il est alors le défenseur de son état comme il l'a toujours été, il est à sa place, il ne cède point à un intérêt personnel, il défend la cause commune. » Telle est l'attitude qui lui plaît ; pour mieux l'affirmer, il forme le projet de revenir en France plaider son procès et surtout la cause générale des déportés, et de contribuer ainsi à déterminer l'opinion publique : « Un de ses rêves seroit d'aller lui-même plaider cette cause commune. C'est alors que vous pourriez demander un permis de rentrer pendant le tems du procès, en promettant qu'il reviendra, le procès fini, au lieu de sa déportation, jusqu'à ce que la déportation commune ait son terme. Je crois qu'il auroit un langage à prendre qui lui feroit beaucoup d'honneur, et dont l'effet seroit plus utile dans la suite de ses affaires personnelles, que la marche vulgaire de la rentrée absolue. Il est même très possible que son action concorde avec les vues du gouvernement. Il n'est point révolutionnaire ; il a marqué le désir de détruire les lois révolutionnaires, il croit avoir des ménagemens à garder. Il seroit peut-être bien aise de décider et de connoitre l'opinion publique dans une plaidoyerie solennelle. Ce seroit un moment très honorable pour Raimond lui-même, et si ses amis veulent en parler avec le 3[e] consul ou même avec le chef, par eux ou par

(1) Lettre à Pauline, 30 juillet 1801.
(2) Datées du 1[er] août 1801.

lui, c'est une idée même fort analogue à la manière personnelle du chef, je suis persuadé qu'ils y réussiroient. » Mais il refuse d'accepter un passe-port simple et absolu.

Si enfin il faut nécessairement revenir en France, il ne veut pas que ce soit en qualité d'archevêque : « Il ne veut pas rentrer sous un titre qui puisse lui imposer aucune obligation. On peut lui donner le titre d'homme de lettres et d'académicien. On n'est à ce titre ni émigré ni déporté, on a le droit d'être absent. Ce titre en vertu d'un décret même de la Convention, donne tous les droits de citoyen en absence comme en présence, et c'est même une des raisons qu'on peut plaider en faveur d'un absent. Les hommes de lettres et de sciences sont assimilés aux commerçans. » Subterfuge impossible ; pour son honneur, le nom de Boisgelin était lié trop étroitement à l'Église de France. Il ajoute : « Si l'on employe un autre titre, si l'on veut y lier une condition, je ne crois pas que Raimond veuille y consentir. Il ne veut pas qu'on puisse l'accuser d'avoir subi cette condition par un intérêt personnel. S'il devoit ensuite y céder, ce seroit par des raisons désintéressées, quand le moment seroit venu qui peut tout décider... On sait avec quelle sagesse il a parlé sur les deux avis contraires, et si l'on vouloit comme lui conserver l'union, la différence n'auroit pas d'effet nuisible. Mais il répugne dans cet ordre de choses à se décider ou paroître décidé par un intérêt personnel... Vous sentez combien Raimond aura de difficultés à vaincre. S'il retourne sous un titre qui ne compromet point ses sentimens avec ses intérêts personnels, il conservera l'intégrité de son caractère, et c'est ce qui lui est plus cher que tous ses biens (1). » Si résolu qu'il soit de garder intacte sa dignité, il lui échappe ce cri du cœur : « Où voulez-vous que je sois bien quand je suis loin de ma famille et de mon pays et de tous les objets enfin qui doivent intéresser tous mes sentimens ? »

De fait, le souci jaloux de son honneur lui coûte les

(1) On communiquait à Emery les lettres de Boisgelin. (Lettres à Bausset du 28 mars et du 7 août 1800.) Emery aurait bien voulu voir rentrer Boisgelin, mais il prévoit « que toute la troupe des *zelanti* du dehors fondra sur lui ».

restes de sa fortune : « Pendant ce temps-là, écrit-il à la chanoinesse, la sœur mendiante conserve toutes ses bonnes intentions. Elle n'attend que sa radiation pour tout envahir. J'ai envoyé depuis longtemps un mémoire qui peut l'arrêter, s'il est vrai qu'il y ait aucune raison qui puisse être entendue dans l'absence. Mais on est si persuadé de l'absolue nécessité de la présence, qu'on ne tente même pas le moyen de représenter. Et je ne serois pas étonné de perdre tout avec les meilleures raisons du monde (1). » C'est en effet ce qui arriva. Au milieu de ces tracas, l'heureux mariage de son neveu Alexandre donne à l'archevêque une douce consolation : « Voilà, annonce-t-il, à sa sœur, une nouvelle de famille, Alexandre marié avec Victorine d'Harcourt, fille du marquis d'Harcourt, et nièce de sa belle-sœur (2). Elle sera peut-être riche et du moins avec une fortune aisée, et lui n'a rien. C'est une ancienne inclination soutenue avec constance (3), et les parents y ont mis toute la grâce possible (4). » Le mariage fut célébré à Chilly (Seine-et-Oise) le 8 frimaire an 9. Portalis et Bigot de Préameneu furent les témoins d'Alexandre ; ce choix était un hommage de la famille rendu à l'archevêque absent. Peut-être était-il représenté encore à l'autel par son fidèle Bausset, qui vivait retiré près de là, à Villemoisson.

III

On l'a déjà compris, la condition de retour que Boisgelin n'acceptait pas, c'était la formule imposée par le décret du 8 frimaire an VIII : « Je promets fidélité à la constitution. » Depuis 1790, c'était le plus anodin des serments demandés successivement aux prêtres. La théologie la plus pointilleuse n'offrait aucun argument sérieux contre l'accep-

(1) Lettre du 15 août 1800.

(2) Le marquis d'Harcourt, père de Victorine, avait épousé la sœur aînée de Cécile.

(3) En effet, dès 1789, Zoé donne soigneusement à Alexandre des nouvelles de Victorine.

(4) Lettre à la chanoinesse, 30 décembre 1800.

tation. Emery, Bausset, les évêques et les prêtres résidant en France n'élevèrent aucune difficulté. En revanche, le clergé émigré se montra plus intransigeant que jamais. A mesure que les chances royalistes s'évanouissaient, les tenants de la monarchie exagéraient le rigorisme de la fidélité. La controverse s'engagea très vive. A vrai dire, les prétextes de suspecter la nouvelle formule ne manquaient pas. On voyait la police du nouveau pouvoir aux mains d'un Fouché ; il était permis de ne pas avoir grande confiance dans la queue du terrorisme, au service du dictateur. On refusait même d'en croire le *Moniteur*, devenu journal officiel. L'hésitation put être sincère jusqu'à Marengo. Ensuite, les déclarations réitérées du consul, la douceur dont on usait à l'égard des rentrants, les appels d'Emery et de Bausset, au secours des fidèles privés de culte, enlevèrent toute excuse aux esprits justes et modérés. A Londres, Boisgelin n'avait pas attendu si longtemps pour engager les prêtres provençaux à signer la promesse. Dès novembre 1800, il avait fait rentrer Crouseilhes, qui devint son intermédiaire auprès d'Emery. Comme lui, Cicé et Barral se prononcèrent pour l'acceptation (1). La contradiction s'en fit plus aigre et plus violente. Il était inutile d'y répondre par des raisons ; on se heurtait à la passion politique la plus étroite : « Inutile de raisonner, disait Emery, parce qu'il y a dans certaines personnes qui donnent le ton, un parti-pris de n'accorder aucune espèce directe de soumission au gouvernement. On s'imagine par là ramener à l'ancien régime, on se trompe, et on sacrifie des illusions à la réalité (2). »

Dira-t-on qu'Emery, toujours sur la brèche pour la conciliation, est suspect ? Voici comment s'exprime Asseline, dans la déclaration officielle signée par 14 évêques émigrés d'Allemagne : « Le roi non-seulement n'autorise pas la promesse de fidélité à la constitution, mais réclame des peuples l'ancienne fidélité qu'ils avaient jurée à ses prédécesseurs, et la réunion de leurs efforts pour rétablir la

(1) Latreille, p. 62.
(2) Cité par Latreille, 20 septembre 1800.

monarchie et par elle la religion (1). » Contre cette conception dynastique, les Boisgelin et les Emery soutenaient l'intérêt primordial des fidèles ; ils appréciaient le grand bonheur de rouvrir les églises dans la paix et la sécurité. Pour la première fois, un gouvernement se montrait capable d'assurer le respect des personnes et des propriétés, et s'en tenait résolûment à la tolérance pratique. C'est ce qui paraissait le plus dangereux aux royalistes. Le prince de Condé écrivait à La Fare : « N'est-il pas à craindre que le peuple ne s'accoutume au gouvernement qui tolérera la religion, et qu'il n'en puisse conçlure que la royauté n'est point nécessaire à son salut ici-bas ? » Mieux valait l'insoumission, au prix du désordre et de l'insécurité. C'est ce que Louis XVIII ne craint pas d'insinuer à du Chillau, évêque de Châlon, qui l'avait consulté. Il n'hésite pas, ce qui est fort déplaisant, à prendre ses arguments dans l'Évangile : *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*. Il se compare à Joas, pour qui le grand-prêtre a combattu Athalie. « Il serait bien plus grand, dit-il, bien plus noble d'y aller sans faire aucune promesse, d'y vivre, d'y agir autant que les circonstances peuvent le permettre, comme missionnaires (2). »

De gaieté de cœur, le prince, cramponné à son droit héréditaire, verrait les prêtres continuer une vie traquée, précaire, au milieu d'un peuple chrétien, réduit, après quatorze siècles, au culte des catacombes. Sur ce point, les désirs des émigrés intransigeants conspirent déjà avec les craintes des constitutionnels. Ceux-ci sont inquiets de la rentrée en masse des prêtres fidèles, et de la faveur avec laquelle l'opinion les accueille. Le journal de Grégoire essaie de réagir (3). Il accuse les prêtres émigrés qui osent rentrer en France, d'y « jeter le désordre ». Il prétend savoir de bonne source, que Bonaparte, « des 80 évêques sortis de France, ne consentira jamais qu'un seul rentre dans sa patrie, qu'ils ont déshonorée au dehors, dont ils n'ont cessé de déchirer les entrailles, et que leur opiniâtreté contre-révolutionnaire ne tarderoit pas de réduire aux abois. »

(1) Cité par Latreille, 30 septembre 1800.
(2) E. Daudet, t. III, p. 17 à 28.
(3) *Les Annales de la Religion*, t. XII, p. 99 et sqq.

Mais, d'où qu'il souffle, l'esprit de secte est un paradoxe insoutenable, dans la France pacifiée, renaissante, radieuse, de 1800. On est si enthousiaste de la tranquillité retrouvée que, même à des émigrés, le salut du premier consul paraît être comme une grâce providentielle. Ainsi, la chanoinesse de Boisgelin, d'un royalisme pourtant fort orthodoxe, se réjouit, après l'attentat du 24 décembre 1800, que Bonaparte ait la vie sauve, et puisse « conclure le grand ouvrage du repos du monde ». Quelques jours après, elle s'écrie : « La vie du grand consul est bien nécessaire (1). » Aussi des prélats, jadis les plus fidèles, pensent comme la France entière et s'enhardissent. Mercy, évêque de Luçon, écrit tout net : « Le royaume de Jésus Christ n'étant pas de ce monde, il n'appartient pas aux prêtres de se mêler des querelles de ceux qui s'en disputent l'empire. ». Cicé, pour qui Louis XVIII garde un faible, annonce sa défection par une lettre à Saint-Priest. C'est encore l'occasion, pour le prétendant, de faire inutilement le théologien. Même transmise oralement par son frère Monsieur, son homélie n'empêche rien. Cicé lui répond : « Ce serait une erreur grave que de regarder comme identique la restauration de l'autorité du monarque en France, et celle de la religion catholique (2). » Et il donne, lui aussi, le grand argument qui résiste à toute dialectique : « Il est notoire que partout où la non-prestation de la promesse a restreint les fidèles au culte secret, le peuple est en général privé de toute instruction, de toute participation aux sacrements. » A cette raison vivante, on ne répond pas. Saint-Priest confie à son ancien collègue du ministère : « Je sais en droiture (de Mittau) que l'acte de soumission y est regardé comme attentatoire aux principes et nuisible aux intérêts du roi (3). » Louis XVIII, qui tourmentait les Saintes Écritures au bénéfice de son droit dynastique, allait, par une déviation de jugement inspirée cette fois de Machiavel, jusqu'à souhaiter que la promesse fût une tromperie, de

(1) Lettres inédites à la comtesse de Gœrtz.

(2) Cité par Latreille, d'après les papiers de M. Lévy-Schneider. Lettre du 15 janvier 1801.

(3) Latreille, p. 69.

la part « d'un homme de bien », entendez d'un bon royaliste (1).

A Londres, la majorité des évêques se faisait remarquer par une raideur inflexible. Accepter la promesse, ce serait reconnaître un usurpateur et légitimer l'usurpation. Boisgelin n'en persista pas moins dans sa décision. Il eut beau refuser de rentrer personnellement, au moyen de la promesse ; il fut compromis comme Cicé. Maury, dès lors chargé des intérêts de Louis XVIII auprès du nouveau pape Pie VII, qu'il prétendait avoir fait, avait écrit à La Fare, retiré à Vienne, que la congrégation des cardinaux, à l'unanimité, s'était prononcée contre la promesse de fidélité, mais que les circonstances l'empêchaient de porter un décret. De Vienne, la bonne nouvelle s'était propagée dans les cercles émigrés. A Londres, Dillon et Conzié triomphèrent bruyamment, et quelques esprits timorés en furent troublés. A l'instigation de Boisgelin, son disciple Barral remit les choses au point (2). La nouvelle donnée par Maury était absolument controuvée. Les cardinaux avaient été déchargés de l'affaire depuis le mois de septembre. A la demande du pape, transmise par Spina, le premier consul avait accepté la formule : fidélité au gouvernement établi par la constitution. Barral n'a pas de peine à prouver que l'avis secret hypothétique, d'un petit nombre de cardinaux, retenus par une prudence quelque peu séculière, ne saurait entraîner une décision. D'autre part, il est infiniment probable que le pape et la majorité cardinalice sont d'un avis contraire : le nonce de Munich, le légat Spina à Paris, le légat Erskine à Londres, exhortent les prêtres français à rentrer. C'est une marque fort claire de la volonté de Pie VII.

Vers la même époque, Boisgelin donne, dans une lettre intime, son impression sur ces malheureuses querelles. Il les déplore plus que personne, lui si attaché à conserver

(1) Latreille, p. 71.

(2) *Lettre de Mgr l'évêque de Troyes* à M. Charles Butler, relative à la prétendue opinion unanime des cardinaux sur la Promesse de fidélité à la Constitution. Londres, 29 décembre 1800, 17 p. in-8, Paris, 1801.

l'union : « Combien je serois heureux si je pouvois dans ce moment avoir une retraite à discrétion, j'irois pour vous voir, j'irois pour m'occuper d'un travail en paix, j'irois pour me reposer du mouvement, et je reviendrois ensuite au milieu, je ne dis pas de nos agitations, mais de celles des autres. Oh ! que jamais les hommes n'envisageront une question en elle-même. L'intrigue pour plusieurs, l'esprit de parti pour le plus grand nombre, dans la meilleure comme dans la plus méchante cause deux choses sans cesse oubliées, la vérité et l'utilité. J'ose dire que voilà mes deux objets que je n'ai jamais perdu de vue. La fortune m'a dit : Tu les préfères à moi : c'est le faux qui plaît, c'est ce qui nuit qu'on aime. Tu ne changeras pas les hommes, et tu resteras seul avec tes bonnes intentions. La fortune a raison, mais elle n'a pas pensé qu'il y avoit autre chose qui vaut mieux qu'elle : l'occupation de l'esprit et le contentement de soi-même. Voilà tout ce qui m'est resté dans l'émigration, et je fais ces réflexions encore à cause de tous les petits intérêts du moment, qui se mêlent à une question qu'on n'envisage point en elle-même, et qu'on ne décide point aussi pour elle-même. C'est au reste mon sentiment propre sur cette question qui m'arrête, et vous sentez quels sacrifices il me faut faire encore à mon sentiment (1). »

Plus il approuve la soumission, plus il met de délicatesse dans ses rapports personnels avec le nouveau pouvoir : à aucun prix, il ne veut d'une faveur qui pourrait sembler intéressée. Cette conduite ne laissait pas de paraître embarrassée, et d'impatienter certains amis de Boisgelin à Paris. L'archevêque lui-même ressentait quelque difficulté à l'exposer au public. Le 12 décembre 1800, Emery écrit à Bausset : « On a fait imprimer un écrit de M. l'archevêque d'Aix qui m'avoit été communiqué, il désiroit qu'il fût imprimé, je n'en fus point du tout d'avis ainsi que M. de Crouseilhes. Il l'a été. Celui-ci est désolé et désire qu'on ignore l'auteur. C'est sur la promesse, c'est plustôt contre que pour. C'est l'ouvrage d'un homme que

(1) Lettre à la chanoinesse, du 30 décembre 1800.

la promesse embarrasse et qui voudroit bien qu'on ne l'exige pas. » La piété filiale de Crouseilhes réussit à épargner à Boisgelin la responsabilité de la brochure malencontreuse. Serait-ce l'*Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la Constitution*, parue chez Le Clère en 1800, et attribuée par Barbier à l'abbé Jalabert ? On y retrouve des citations de Bossuet et de Saint Ambroise, familières à Boisgelin, son style abstrait, son amour de la conciliation. Quant à la promesse, on l'envisage comme un pis-aller qu'on peut se permettre ; donc on le doit, dans l'intérêt du culte.

On sait que depuis l'essai malheureux de 1797, Louis XVIII ne demandait plus à Boisgelin des conseils toujours importuns. Sauf les rapports indirects que supposent les deux lettres à Castries, juin et décembre 1799, l'archevêque n'avait plus de lien avec la cour de Mittau. Le 5 juin 1800, c'est Dillon qui prononce à la chapelle de Portman Square, l'oraison funèbre de Madame Adélaïde, dont l'auteur est vraisemblablement son vicaire général Lubersac. On y retrouve un écho des controverses et des préoccupations qui agitaient les évêques émigrés. Dillon, en particulier, n'est pas fâché de rappeler les énergiques conseils de fidélité royaliste, donnés l'année précédente, dans la même chaire, par Boisgelin, aux premiers communiants (1). C'est déjà de la polémique courtoise. Quoiqu'il en soit, l'autorité de l'archevêque d'Aix restait très grande, affermie encore par son rôle apostolique et charitable, au milieu des émigrés de Londres. Or, le bruit avait couru qu'il serait invité aux conférences de Verceil (2). D'autre part sa réserve personnelle vis-à-vis du gouvernement consulaire avait pu, à cette crainte, mêler quelque espérance. Il semble que Maury fut chargé de sonder les dispositions de Boisgelin. Avec son audace ordinaire, il se permit probablement quelques remontrances trop directes, qui excitèrent l'ironie de l'archevêque. On peut du moins le conjecturer, d'après

(1) Lubersac, *Journal*,...

(2) Cardinal Maury, *Correspondance et Mémoires inédits* publiés par Mgr Ricard, 2 vol. in-8, Paris, t. I, p. 455, lettre de Maury à Louis XVIII, 25 septembre 1800.

la riposte que Maury, resté le tribun fier-à-bras, copie avec complaisance pour Louis XVIII (1).

Le cardinal se campe d'abord prêt à la lutte, et commence par ces rodomontades, qui ont l'avantage de bien situer les personnages : « Au moment où l'on débitait à Rome avec beaucoup d'assurance que Mgr l'archevêque d'Aix devait assister aux conférences de Verceil, j'en ai reçu une lettre d'une date un peu ancienne, et dont je joins ici une copie (2) ainsi que ma réponse. Sa manière d'écrire hachée et entortillée m'a déterminé à m'expliquer avec lui plus franchement qu'il ne le désirait peut-être. J'ignore s'il m'enverra son almanach de l'année dernière (3) sur la promesse de fidélité à la Constitution ; mais s'il provoque encore une fois ma sincérité, en s'applaudissant tout bas de son goût si bien justifié pour les voies de conciliation, je lui ferai entendre le plus poliment qu'il me sera possible, qu'il y a quelquefois très près sans qu'on s'en doute de certains négociateurs à un intrigant. Cet homme n'aime pas à se battre, mais il veut voltiger et figurer parmi les combattants. »

Dans sa réponse, Maury déclare d'abord à Boisgelin : « Je ne veux pas... user d'une honteuse prétérition avec vous sur aucun des articles de votre réplique. » Le premier point concernait la promesse de fidélité. Maury, du haut de sa pourpre, blâme certains évêques d'avoir préjugé de la décision du pape, et décoche à son correspondant ce compliment aigre-doux : « Du moins je me réjouis et je vous félicite de tout mon cœur, de n'avoir point imité dans le gouvernement de votre diocèse, quelques laïques et plusieurs administrateurs qui, en adoptant cette promesse, se sont permis de lancer des interdits ou d'infliger d'autres peines canoniques sur les prêtres respectables qui la refusaient. » L'archevêque d'Aix avait affirmé qu'il s'en tenait

(1) Cardinal Maury, *Correspondance et Mémoires inédits* publiés par Mgr Ricard, 2 vol. in-8, Paris, t. I p. 479 et ssq. lettre de Maury à Louis XVIII, 1er octobre 1800.

(2) La lettre de Boisgelin n'a pas été retrouvée.

(3) Je n'ai pu retrouver le document où Boisgelin avait très probablement donné officiellement son avis.

à l'*Exposition des Principes* : « On ne vous a point accusé, reprend Maury, d'avoir varié sur ces principes immuables qui sont trop fortement liés aux intérêts de votre renommée, pour que vous puissiez jamais vous en séparer ; mais on a été affligé de voir que vous vous sépariez de la bien grande majorité de vos collègues, dans les conséquences politiques que vous en tiriez. » Et voici maintenant le grand grief : « Je vous avais demandé à quoi avaient servi les conciliations. Vous rétorquez cet argument contre moi, et vous me demandez à quoi ont servi les plus fortes oppositions... A nous sauver de toutes ces capitulations absurdes ou infâmes, etc. » Maury est là sur son terrain ; les envolées oratoires lui coûtent peu, et il est toujours prêt à tout sauver par ce moyen sonore.

C'est ainsi qu'à travers la Révolution, il avait fait cette étonnante fortune : sorti du peuple, il s'était battu en enfant perdu pour l'Ancien régime, qui ne l'aurait jamais fait évêque ; et il y avait conquis, un peu à la houzarde, le chapeau réservé jusque-là aux Rohan, aux Luynes, aux Talleyrand, aux La Rochefoucauld. Boisgelin n'avait pu s'empêcher de le féliciter, d'avoir tant gagné au désastre commun ; la guillotine ou l'exil, et la ruine, avaient en général moins bien servi l'opposition. Maury n'est jamais embarrassé pour se défendre : « J'ai vu la lanterne et les poignards levés sur moi d'assez près pour me souvenir encore des plaisanteries et du sang-froid dont je me servais pour désarmer la multitude en la faisant rire ou en lui faisant peur. » Les mauvaises langues prétendent même que les souvenirs du tribun allaient s'embellissant avec les années. et que le réel courage physique de l'abbé s'illustrait d'impromptus faits à loisir. Il est vrai que par cette voie inédite il est devenu cardinal. C'est qu'il est né en Avignon, « ce qui, dit-il, me mettait dans une classe à part ». Cependant l'heureux cadet du Comtat s'est senti piqué au vif ; il perd son sang-froid pour le plaisir de riposter, et cela nous vaut la preuve, que les manigances de Salamon n'avaient pas laissé de produire à Rome un certain effet.

Voici, au dire un peu suspect de Maury, les griefs que Pie VI aurait gardé contre Boisgelin : « Il se plaignait de ce

que vous étiez le seul évêque de France qui ait accepté la présidence de l'Assemblée auprès de M. de Pompignan (1), qui ne pouvait plus servir de modèle à ses confrères ; de ce que vous aviez écrit en qualité de président une lettre pleine d'éloges à un club révolutionnaire de Londres ; de ce que vous aviez proposé et fait prévaloir le fatal projet de former les décrets à la pluralité d'une seule voix, tandis qu'on en aurait exigé pour le moins alors les deux tiers, ce qui aurait empêché la Révolution ; enfin de ce que vous ne vous étiez pas trouvé à l'appel nominal du 4 janvier qui constata le refus du serment et la gloire immortelle du clergé de France. » Maury avait commencé ainsi son réquisitoire : « Je vous ai plus d'une fois défendu auprès de lui,» (Pie VI) (2). On soupçonne invinciblement cette défense, d'avoir ressemblé à certaines apologies de comédie. Le moyen allégué d'annihiler la majorité révolutionnaire et d'empêcher la Révolution, fait douter, s'il en est besoin, de l'esprit politique de Maury. Répéter ces reproches, c'est pour lui membre de l'Assemblée et témoin oculaire, d'une légèreté qui touche à la mauvaise foi. Cela n'a d'autre valeur que de servir bientôt de thème à Peltier. Cependant les petites calomnies font leur chemin parmi les purs de l'émigration ; et Louis XVIII lui-même en arrive à les discuter gravement. Il est vrai que Maury, le bienveillant défenseur de Boisgelin près de Pie VI, les reproduit sans correction dans sa lettre au roi.

Le camp royaliste était plus ému qu'il ne voulait le paraître, des négociations engagées à Verceil, entre le pape et la France. Les faits les plus ordinaires prennent aux yeux prévenus, des allures de complot. Le 7 septembre,

(1) Maury oublie La Luzerne.

(2) Une lettre inédite de Pie VI à Bernis, 21 octobre 1793, contient ces politesses légèrement ambigües à l'adresse de Boisgelin. (L'archevêque d'Aix avait félicité le pape de sa protestation contre l'exécution de Louis XVI) : « M. l'archevêque d'Aix ayant toujours eu comme il le mérite, la première place dans notre opinion, nous pouvons nous flatter qu'il n'a pas exagéré, et que nous pouvons être pleinement persuadé des sentiments avec lesquels il a bien voulu s'exprimer en notre faveur, mais nous ne pouvons les attribuer qu'à notre bonheur et nullement à notre mérite. »

Louis XVIII envoie cette note à Maury : « On écrit de Vienne au roi que le prélat Gravina (1) a secrètement demandé à l'évêque de Vence (2), un ouvrage publié par l'archevêque d'Aix et autres évêques, et où ils disaient qu'à l'exemple des évêques d'Afrique, ils consentiraient à se démettre de leurs sièges. On paraît avoir l'intention de s'en servir contre eux. » Or, il s'agit de la réponse officielle des évêques députés, au Bref du 10 mars 1791 ; la brochure avait reçu la plus grande publicité, et les archives du Vatican en contenaient plusieurs exemplaires. La question même de la démission inquiète plus justement Louis XVIII ; il la tranche aussitôt dans le sens de son intérêt : « Cette offre n'a été et n'a pu être faite que sous la condition que le bien de la religion l'exigerait. Mais la religion n'aurait qu'à perdre si on sacrifiait des pontifes religieux et éclairés tels que ceux dont il s'agit. Vertueux et modestes comme ils sont, ce n'est pas eux qu'il faut prendre pour juges de leur mérite et du besoin qu'ont leurs églises de les conserver. Le roi ne consentira jamais à leur remplacement (3). » C'est encore une fausse alerte. Quant à la brochure, Maury, avec sa suffisance et sa légèreté ordinaires, décrète que ce n'est qu'« une formule oratoire qui n'est pas signée par toutes les parties intéressées, et qui n'est même pas signée authentiquement par personne ». L'évêque de Vence « a la vue courte et l'imagination inquiète ». Le cardinal se targue de réduire « cette folie à sa juste valeur (4) ».

Cependant Boisgelin est la cause directe d'autres inquiétudes. La Fare annonce de Vienne que Bonaparte a choisi, pour les envoyer à Verceil, Bausset et Boisgelin. Louis XVIII, de craindre aussitôt l'influence de l'évêque d'Alais sur son ancien archevêque : « Si le second, dit-il, peut condescendre à se faire en quelque façon l'agent de Bonaparte, il y sera sans doute induit par l'autre... M. l'archevêque d'Aix a eu une conduite peu ferme au commencement des états

(1) Nonce à Lucerne.
(2) Pisani de la Gaude, réfugié à Venise.
(3) Maury, t. I, p. 506.
(4) Maury, t. II, p. 9, 18 octobre 1800.

généraux en 1789. Il signa la fameuse lettre à lord Stanhope (1). Cependant le roi reconnaît avec satisfaction que son nom se trouve parmi ceux des confesseurs du 4 janvier 1791... Mais il a de l'ambition et beaucoup de chaleur. Peut-être même a-t-il été blessé de ce que plusieurs tentatives qu'il a faites pour entrer en correspondance avec le roi sur les affaires politiques, n'ont pas eu tout le succès qu'il désirait, ou même qu'il se croyait en droit d'attendre. » Le regret est un peu tardif. Bref, conclut Louis XVIII, il y a lieu de craindre que l'exemple de Boisgelin ne devienne contagieux (2). — Bagatelle ! répond Maury (3), dont le ton ne baissera qu'après la proclamation du Concordat. « On croit que l'archevêque d'Aix est toujours à Londres, et que l'évêque d'Alais n'a nulle part à la confiance de Bonaparte. Ce dernier prélat est un petit écrivain entortillé de l'école de Marivaux et un intrigant sans moyens. » Maury ne se pique ni de justesse ni d'équité. Voici comment il liquide une des grandes accusations portées contre Boisgelin : « L'archevêque d'Aix n'était point présent, à l'immortelle séance du 4 janvier 1791 ; mais il refusa le serment, et sa fidélité nous fit oublier sa poltronnerie. » Ce poltron, pendant que Maury ravissait du récit de ses exploits les cercles de Coblentz, restait sur la brèche, et faisait son devoir jusqu'à la déportation.

Cependant les négociations du Concordat marchaient vers leur but. De Verceil, les conférences avaient été transférées à Paris. L'échec, ou même le développement de discussions purement platoniques, n'était plus à redouter. Le succès des adversaires est le grand dissolvant des partis battus. Un document exprime bien l'impuissance des évêques, même les plus activement dévoués au roi, à se défendre du mouvement d'union et d'activité nouvelle qui s'emparait de l'Église de France, toute frémissante de la résurrection prochaine. C'est un mémoire qui expose à la cour de Mittau, « quelques réflexions sur la position où vont

(1) Ces reproches, vagues et injustes, sont de l'homme qui abandonna Favras avec une éclatante lâcheté.

(2) Maury, t. II, p. 19, 25 octobre 1800.

(3) *Ibid.*, p. 80, 3 janvier 1801.

probablement se trouver les évêques de France, sur les événements relatifs au rétablissement de la religion, et sur les démarches à faire dans un moment aussi important (1). » L'auteur en est Béthisy ; la justice qu'il rend aux intentions du gouvernement français ne peut donc pas sembler suspecte. Il est vrai qu'il ne prévoit pas encore la démission générale de l'épiscopat. Aussi, avec l'embarras d'une fidélité tant de fois affirmée, il conclut en somme à l'oubli momentané des projets de restauration monarchique.

Le devoir des évêques sera de répondre aux appels de leurs diocésains : « Le mot de justice enfin s'est fait entendre de toutes parts. C'est en son nom que les ministres de la religion sont demandés, c'est en son nom qu'on réclame pour eux cette liberté sans condition particulière qu'on promet à tous. Elle est sur le point d'être prononcée, et encore quelques jours, et sans doute les évêques vont avoir à se déterminer sur l'usage qu'ils devront en faire... Celui qui tient tous les cœurs, toutes les volontés dans sa main, paraît avoir changé les dispositions des gouvernans actuels de la France... Ils disent seulement : les peuples fidèles à leur foi vous rappellent... nous mettons notre confiance dans les principes même de votre croyance... paissez tranquillement vos brebis... venez et vous trouverez sûreté pour vos personnes et protection pour l'exercice libre et tranquille de vos fonctions. » Le point d'honneur, le dévouement au souverain légitime, voilà le grand obstacle à des évêques royalistes : « Vont-ils devoir peut-être renfermant dans leurs cœurs leur inaltérable fidélité... se résigner à aller vivre sous une autorité usurpée... Là sans doute n'est plus pour eux une véritable patrie, là ils ne pourront, ils ne voudront prendre aucune part active au nouvel ordre social... Mais là sont les fidèles confiés à leurs soins... là ils sont appelés à combattre pour la vérité et à la faire triompher de l'erreur... Un seul désir leur resteroit qui seroit d'être sûrs de l'approbation de leur roi. » Vont-ils, par une démarche solennelle et unanime qui ne manquerait pas de grandeur, lui demander la permis-

(1) Ar. Aff. Etr. Fr. 600, f° 255-6, fin décembre 1800.

sion de reprendre leur place dans la nation ? Ils connaissent déjà, dit Béthisy, les vœux publics du roi en faveur du rétablissement de la religion ; la manifestation des évêques n'est pas nécessaire, elle serait périlleuse : « Tous les malveillants s'empresseroient d'entraver toutes leurs démarches, par des accusations de royalisme, de fanatisme religieux et politique, de soumission et d'attachement intérieur à un pouvoir étranger. » Que chaque évêque obéisse donc en secret au commandement de sa conscience. Pour colorer ce qui est en somme un abandon, Béthisy espère qu'une telle conduite de la part des évêques, ouvrira la meilleure voie à la restauration : « On les y verra entrer ensemble, la parcourir avec zèle et sagesse, et mériter d'atteindre le terme heureux et désiré d'une longue épreuve. » A cette heure, Béthisy éprouve tout comme Boisgelin, le sentiment qu'une époque se ferme.

On peut donc affirmer que leur foi politique n'aurait pas arrêté les évêques, si le nouvel épiscopat les avait recueillis en bloc. Il n'est pas moins avéré qu'un Conzié, un Béthisy, un La Fare, un Montmorency, seraient devenus, à la tête des diocèses, les agents les plus efficaces du royalisme. On s'explique la défiance de Bonaparte, et les précautions qu'il a prises pour garder la paix intérieure. Louis XVIII paraît d'abord s'être rendu aux raisons de Béthisy. Il s'est résigné à perdre des courtisans de l'exil, et à se ménager en France des partisans dévoués et influents. Le 28 août 1801, avant de connaître la clause de la démission, il écrit au comte d'Artois : « Le clergé est une de nos meilleures armes. » Si la majorité des évêques tient bon contre le Concordat, il faudra la soutenir. « Mais si un nombre considérable d'évêques cédait, mes démarches n'auraient d'autre effet que d'exciter un schisme, et je ne veux pas avoir ce reproche à me faire. Alors, non-seulement je garderai le silence, mais j'engagerai sous main tous les évêques à céder aussi, pour tâcher de saisir les chances favorables à la monarchie, qui peuvent résulter de l'augmentation de pouvoir que le prétendu concordat leur donne sur le clergé de second ordre (1). » Il est à

(1) E. Daudet, t. III, p. 259.

remarquer que, fidèle à la politique constante de la royauté, base pratique des théories gallicanes, Louis XVIII ne trouvait pas le Concordat mal fait. Devenu roi, il se gardera bien de le modifier. En 1801, il eût voulu seulement l'avoir fait lui-même. L'esprit politique du XVIII[e] siècle, au moins autant que Bonaparte, vit dans la nouvelle convention, un instrument de domination. Un émigré exprime bien ce sentiment : « J'ai relu le Concordat. Quant à l'influence politique et à la puissance temporelle du pape et du clergé, ces deux objets sont entièrement ruinés, et c'est trop juste... Voilà sans doute le coup le plus violent qui ait jamais été porté à la puissance temporelle et politique de l'Église. Les puissances catholiques ne balanceront sans doute pas un moment à s'unir au gouvernement françois (1). »

IV

Mais, le 15 août 1801, Pie VII avait lancé le Bref, qui demandait à tous les évêques de France, de se démettre dans le délai de dix jours, sans discussion, et sans réunion préalable. Mesure inouïe dans toute l'histoire de l'Église. Jamais la nécessité de sauver les âmes, et de garder une partie du troupeau de Jésus-Christ, n'avait contraint le pape à réclamer pareil sacrifice ; et c'était à des hommes qui, dans l'ensemble, donnaient au monde depuis dix ans, l'exemple de la dignité dans la vertu, de la plus noble persévérance dans la fidélité. On sait combien l'émotion fut vive et profonde. Elle fut redoublée encore par le bouleversement des plans et des illusions politiques. Louis XVIII perd la tête, au point d'invoquer contre Pie VII, l'aide du czar Paul I[er], qui ne fut pas si fou que de s'y prêter. Les évêques se sentent atteints dans leur légitime fierté, dans leurs traditions gallicanes, dans leur qualité, si profondément marquée sous l'ancien régime, d'hommes du roi. Le pape qui, suivant leurs prétentions, n'est que le premier

(1) Lettre inédite, de Naples, 27 avril 1802, à la princesse di Belmonte-Ventimiglia.

d'entre eux, leur demande, sans avoir égard à leurs mérites, de renoncer à l'aveugle, isolément, par la volonté d'un usurpateur, à un siège qu'ils tiennent du roi. Autant de motifs de crier au scandale. Tous les évêques étaient particulièrement peinés de la brusquerie de l'exécution. Boisgelin lui-même, si empressé à se soumettre, demandera un délai plus long, et une discussion préliminaire. Sur le fond même de la question, il ne peut y avoir d'hésitation. Comme l'écrit énergiquement un émigré de bonne foi : « Tout se réduit à savoir s'il faut que la religion périsse, parce que le gouvernement a changé (1). » Si l'intérêt religieux avait été seul envisagé, l'accord se serait fait entre des évêques, dont la foi, éprouvée par la longue persécution, était à la hauteur de tous les sacrifices. Mais l'intérêt politique, avoué ou non, envenima aussitôt les discussions ; c'est lui qui imposa la plupart des refus, auxquels d'ailleurs les prétextes théologiques ne manquaient pas.

Les évêques de Londres se réunissent le 17 septembre, chez Dillon, Orchard Street (2). Le royalisme fougueux de Dillon, de Conzié, de Béthisy, se heurte aux raisons de Boisgelin, tirées de la nécessité et de l'intérêt de la religion. Les libelles de la rue s'en mêlent. La physionomie du débat, renouvelé avec une violence croissante, le 19, le 22 et le 24 septembre (3), est donnée par une lettre de Boisgelin à Fontanges (4) : « L'évêque d'Arras a dit que le roi serait rétabli dans un an, et qu'il balayerait et déposerait les nouveaux évêques, et les enverrait mendier leur pain chez le pape qui doit les nourrir. » — Cela sent son ancien mousquetaire. — « Il a suscité sous un nom respectable et payé les injures de Peltier. L'évêque d'Uzès a fait pour la démission comme pour la promesse : il préside à la distribution des mémoires anonymes et des calomnies. » — Béthisy, on l'a vu, aurait consenti à rester évêque sous

(1) Lettre citée.
(2) Latreille, p. 149 et ssq.
(3) Ce sont les dates données par Peltier, informé de première main. *Paris en* 1801, t. XXXIII, p. 179.
(4) Publiée par Dudon, *Autour des démissions épiscopales de l'an X, Études*, 5 et 20 juillet 1907.

Bonaparte ; la démission le rejette dans l'opposition à outrance. — « L'archevêque de Narbonne est ce qu'il a toujours été, un loyal courtisan. L'évêque de Léon balança jusqu'au dernier moment. Les évêques de Montpellier, Vannes et Nantes, demandaient du temps... Le malheur est qu'une politique mal entendue contredit sans cesse tous nos intérêts. La maxime est : point de religion sans monarchie. La conséquence est : point de démission, point d'acceptation. » Osmond, « petit lieutenant commingeois », écrivant à « son général » La Tour du Pin archevêque d'Auch, ajoute son trait à ce tableau : « Songez bien que le camarade troyen (Barral) n'y était pas. Quatre sur la brèche pour résister à la grêle d'insultes et d'invectives lancées ouvertement ou en traître, qui les ont assailli avec autant de violence du dehors que du dedans. Oui, les discours épiscopaux n'étaient guère moins violents que les discours anonymes qu'on faisait écrire chaque matin (1). »

Londres était le principal foyer de la polémique royaliste. Le comte d'Artois y attirait les intrigants et les violents, dont l'organe favori était le libelliste sans scrupules Peltier. On vient de voir que Conzié et Béthisy ne négligaient aucun moyen, si méprisable qu'il fût, de peser sur leurs collègues. Malgré l'éloquence de Boisgelin, parlant au nom de Cicé, de Noë et d'Osmond, (Barral était en Hollande), malgré l'ordre du pape demandant des réponses individuelles, 14 évêques signèrent, le 27 septembre, une déclaration collective : ils y réclamaient des explications, et préalablement la réunion de l'épiscopat français. Deux jours auparavant, Cicé avait transmis à Pie VII les démissions des quatre minoritaires, à qui Barral, de retour, se joignit le 26. Il s'est donc trouvé cinq prélats à Londres, « pensant, suivant le mot de Walsh, qu'un devoir religieux devait rompre tout lien politique ». Maury aurait voulu qu'on les baillonnât à l'avance, par la bonne règle de la majorité des deux tiers : « Un expédient si raisonnable aurait prévenu toutes les défections, qui mettent une apparence de division dans le Clergé, quoique celles de

(1) Dudon, *loc. cit.*

Londres ne soient pas regrettables, car, à l'exception de l'évêque de Comminges qui a peu de tête, les trois autres sont notés dans l'opinion publique et propres à décréditer tous les partis qu'ils prennent (1). » Le déchaînement contre les signataires fut d'une violence inouïe. Il revêtit toutes les formes, témoin l'anecdote racontée par Walsh. Le soir même de la réunion finale, Osmond et Chauvigny, évêque de Lombez, se rencontraient à leur habitude dans le salon de la comtesse de Bouillé ; comme d'ordinaire, Osmond prit place devant la table d'échecs, avec le geste coutumier d'invitation à son collègue : « Je ne joue pas avec un évêque rentrant », répartit brusquement Chauvigny. Les menaces et les avanies de toute sorte n'étaient pas toutes aussi inoffensives. Boisgelin, particulièrement visé, se rendit chez Otto, ministre de France, dès le 25 septembre (2), et demanda ses passeports, afin de se soustraire à l'odieuse persécution royaliste. C'était consommer la rupture. Ses amis l'attendent de jour en jour à Paris. Le 4 octobre, une correspondante de Bausset, qui peut être la princesse de Beauvau, écrit : « J'ai reçu il y a quelque tems une lettre de l'archevêque d'Aix qui attendoit avec impatience ce dénouement. Aussi je crois que lui et l'archevêque de Bordeaux ne tarderont pas à revenir. »

En attendant, l'archevêque résolut d'en appeler à l'opinion, et publia sa réponse au pape (3). Il s'était déjà préoccupé de ne pas rester isolé. Dès la réception du Bref, il avait écrit à Fontanges, retiré à Lisbonne, une lettre où l'on trouve comme le premier crayon de sa réponse (4). Il y dénonce encore l'arrière-pensée politique de ses adversaires : « On croit conserver l'empire du pouvoir et le gage du devoir des peuples, en retenant les évêques dans l'état d'une réclamation stérile. » Le rempart des réfractaires,

(1) T. III, p. 144, 25 nov. 1801.

(2) Boulay de la Meurthe, *Documents* sur la négociation du Concordat, 6 vol. in-8, Paris, t. IV, p. 99.

(3) *Lettre de M. l'archevêque d'Aix*, en réponse au bref de Sa Sainteté le Pape Pie VII, en date du 15 août 1801, 38 p. in-8, Londres 1801. — L'imprimerie n'est plus Baylis, mais A. Dulau et C° et Nardini, et Paris 1801.

(4) Dudon, *loc. cit.*

ce sont les libertés gallicanes. Le passé de l'Église de France, dit Boisgelin, nous impose au contraire la démission, comme un devoir : « Nous ne pouvons nous justifier qu'en faisant contre lui (le pape) les accusations les plus graves, car il n'y a que les accusations les plus graves qui puissent nous excuser nous-mêmes, quand nous présentons au monde chrétien le spectacle scandaleux de la division entre l'Église gallicane et son chef... Dans les circonstances actuelles, telle est l'obligation plus sensible de rester inséparables du centre de l'unité, que si la Religion ne nous impose pas de réclamer, elle nous fait un devoir de consentir. » Et il formule le grand argument de fait, inexpugnable, qu'il répète à satiété dans les conférences de Londres : « La religion peut se rétablir par notre concours, elle est perdue par nos discussions. » Sans doute le moyen est cruel : « Le pape l'emporte sur les principes ; » mais ils sont saufs et c'est à son honneur. « Il a fallu céder sur les moyens ; » c'est la faute des circonstances. Fontanges répond le 4 octobre (1), avant de connaître le résultat des conférences. Comme Boisgelin, il reconnaît que les démissions sont nécessaires ; il espère qu'elles seront nombreuses, à moins, dit-il, que « la division ne vienne d'Angleterre ou d'Allemagne, parce que dans ces deux endroits, les évêques sont à portée de recevoir des influences qu'on sait colorer par des motifs religieux. » Comme on peut le supposer, tout le réseau des agences royalistes devient le véhicule d'une propagande intense en faveur du refus. Béthisy écrit au cardinal de Talleyrand ; La Marche à l'évêque de Montauban, Gain-Montagnac, qui porte la bonne parole en Portugal. La Tour du Pin, dont Boisgelin avait demandé l'avis par Fontanges, se refuse à écouter les exhortations de La Marche. Il espère que la lettre du pape, « fortifiée par les raisonnements de l'archevêque d'Aix, dissipera cette intrigue (2). »

La lettre de Boisgelin peut donc être considérée comme l'exposition des principes des évêques démissionnaires.

(1) Dudon, *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

Grégoire, un adversaire, la trouve « forte de raisonnemens (1) ». Son journal se montre assez embarrassé. On ne peut plus se permettre à Paris de combattre publiquement le Concordat. Aussi, tel jour, on accuse « le ton maniéré de ce prélat académicien » ; on feint de ne pouvoir distinguer ce qu'il a voulu dire. Une autre fois, obéissant à l'impérieux mot d'ordre officiel, le journal des constitutionnels apprécie l'initiative de l'archevêque d'Aix, avec cette édifiante orthodoxie : « Si des évêques étoient assez peu attachés à la religion, pour mépriser un aussi bel exemple de dévouement, alors ils se montreroient rebelles non-seulement au pape, mais à l'église représentée par la majorité des évêques unis à son chef (2). » La réponse de Boisgelin au Pape se trouve singulièrement renforcée, d'être l'aboutissement d'une conduite toujours la même, depuis 1790. Il y a dix ans que les trente évêques députés ont offert à Pie VI, la démission de l'ancien épiscopat, comme moyen de paix et d'union. Pie VII juge le moment venu d'exiger ce sacrifice, il n'y a qu'à s'exécuter. Boisgelin met successivement en lumière les motifs du refus et les raisons de la démission ; il termine en réfutant les objections. L'exemplaire du *British Museum* (3) porte en marge des observations dues aux adversaires de Boisgelin ; à moins qu'elles ne soient toutes de Chauvigny qui en a signé une. On pourrait donc suivre d'une manière fort intéressante, l'effet immédiat produit par la lettre sur les contradicteurs. Malheureusement le relieur a coupé et rendu peu intelligibles, un grand nombre de ces remarques. Celles qu'on peut lire sont néanmoins caractéristiques.

« J'acquitte, dit Boisgelin, en donnant ma démission, l'honorable tribut que je dois à l'Église et que le chef de l'Église réclame pour elle. Il s'agit du rétablissement de la religion en France. Ma démission est indispensable comme la demande Sa Sainteté. » — Pas du tout, lit-on en marge, ce n'est pas l'Église qui exige la démission, « c'est Bona-

(1) *Mémoires*, t. II, p. 286.
(2) *Annales de la Religion*, XIII, p. 531; XIV, p. 43.
(3) Library, 4428, f 3 (3).

parte qui se sert du pape pour la demander ». — L'archevêque d'Aix réclame seulement le droit de « faire son testament... Je parlerai le langage de cette liberté épiscopale qu'encouragent ma confiance dans ses lumières et ma vénération pour ses vertus. Je lui rendrai compte avec franchise et vérité des raisons qui divisent mes vénérables collègues dans l'épiscopat. » — Qui l'en a chargé ? grommelle l'annotateur ; c'est de la « présomption ». Il est obligé d'avouer cependant que ces motifs sont « bien exposés quoiqu'affoiblis », et il maintient naturellement qu'ils « mènent au refus ». — Le premier est le délai de dix jours ; or, il s'agit « de l'Église d'une grande nation tout entière qui voit disparoître en un moment tous les chefs de sa discipline et les apôtres de sa foi. » De plus, ces évêques n'ont pas démérité « pendant cette longue suite de persécutions et de souffrances ». Le moyen le plus approprié n'est-il pas la réunion d'un concile ? Après une discussion libre et approfondie, « tous les évêques sentiroient l'indispensable obligation de conformer leur conduite à la dernière et définitive décision de Sa Sainteté ». Ici, la note se fait gallicane : « Elle ne peut pas être définitive comme jugement, les évêques de France sont juges de droit. » Enfin, disent encore les refusants, le pape n'a pu demander une pareille chose sans être contraint : « Une demande est nulle quand elle n'est pas libre, et nous pouvons rompre, par un refus salutaire, les biens qui forment la chaîne et la contrainte. Nous délivrons le chef de l'Église autant qu'il est en nous, de cette fatale nécessité. » Boisgelin traduit ainsi la raison chère entre toutes aux non-démissionnaires. Comme ils veulent rester fidèles au roi, ils tiennent à ce que le Pape soit captif du consul. Aussi ne s'étonne-t-on pas de lire en marge : « Cette dernière partie est fort bien exposée, et c'est ce qui arriveroit. » Mais le lecteur sent venir la réfutation, et sa mauvaise humeur réapparaît aussitôt : « Comment M. d'Aix se permet-il de se faire chancelier du clergé, quand il sait que les évêques ont demandé la permission du Pape de lui adresser un mémoire ? »

Boisgelin est plus à l'aise pour exprimer son propre sen-

timent. L'*Exposition des Principes* avait réalisé l'union de l'épiscopat. Parlant encore en son nom, dans la réponse au Bref du 10 mars 1791, l'archevêque d'Aix avait offert les démissions. Les circonstances n'avaient permis que les signatures des trente évêques députés ; mais il s'agissait toujours de prévenir le schisme. « Comment pouvons-nous les refuser, s'écrie Boisgelin, quand c'est pour la destruction du schisme que V. S. nous les demande ?... Tel avoit été notre appel fraternel à tous les évêques de France ; telle avoit été leur confiance dans nos efforts, et la nôtre dans leurs sentimens. Nous n'avons pas été trompés dans nos espérances ; nous n'avons pas été démenti par leurs réclamations, et leur silence même devenoit, après un appel public et solennel, la confirmation de ces nobles dispositions dont nous étions les légitimes et fidèles interprêtes : et c'est maintenant, c'est après dix ans écoulés qu'on vient nous révéler leurs dissentimens ou leur opposition ! » Mais, dit l'évêque de Lombez, qui cette fois a signé en marge, il s'agissait de démissionner entre les mains de Louis XVI et non de Bonaparte. « Je n'ai pas souscrit dans le temps parce que j'ai cru que cet offre ne pouvoit lier que ceux qui le faisoient, parce que je n'avois donné aucune autorisation pour le faire, parce que l'offre eut-il été accepté, j'étois décidé à ne pas suivre l'exemple des 30 signataires. » Son grand argument, c'est que les circonstances ont changé essentiellement ; le soi-disant Concordat n'est qu'une nouvelle constitution civile.

Boisgelin y répond d'ailleurs avec force. Le pape n'a pas accepté les démissions en 1791, « quand il ne restoit plus à la Religion et à l'Eglise de France d'autre voix que celle de nos propres réclamations... Nous le demandons à nos collègues de l'épiscopat : si nous avions pu concevoir les objets et les motifs que nous propose aujourd'hui le bref de Sa Sainteté, si nous avions cru pouvoir concourir par nos démissions à la conservation de l'unité de l'Église, et au rétablissement de la Religion en France, quel est celui de nous qui n'auroit pas cédé au devoir irrésistible de remplir les offres que nous avions faites, et de nous conformer aux demandes de Sa Sainteté ? » Non, il ne s'agit plus de

constitution civile. La juridiction propre de l'Église est respectée et maintenue. Quand Cyrus appela les Juifs à la liberté, « tous accoururent pour rétablir le temple de Jérusalem... Songeons avec une sorte de dévouement qui n'est pas sans consolation, que nous pouvons envisager un terme à cette longue proscription des principes et du culte catholique. Songeons qu'il ne reste plus de victimes que nous-mêmes... C'est le chef de l'Église que nous avons constitué l'arbitre et le juge dont nous devions suivre la décision ». Parlez pour vous, dit la note. Nous n'avons pas à nous rendre « à l'opinion du Pape enchaîné et garotté ». Et surtout nous ne pouvons oublier la fidélité au souverain légitime. Ce qui agace prodigieusement l'annotateur, c'est la « présomption » de l'auteur, « la démangeaison de parler toujours de soi ». Entendez qu'il s'agit d'un passage particulièrement embarrassant : « Je puis, Très Saint Père, dit Boisgelin, et je dois attester moi-même, après avoir rempli trois ans la correspondance du comité des Évêques avec le cardinal de Bernis et le Pape, je puis attester que tous les mémoires, que toutes les consultations que nous adressions à Sa Sainteté, étoient toujours fondés sur le principe qu'il étoit notre juge, par notre déclaration comme par son autorité, et que nous nous en rapportions à son jugement. » « Erreur ! proteste désespérément Chauvigny, l'Église est notre juge, et pas le Pape. »

C'est à la logique que Boisgelin fait appel. « Si le jugement du Pape étoit conforme à nos désirs, nous aurions le droit de rappeler tous ces monumens d'une juridiction supérieure, d'un appel légitime et d'une obéissance filiale, qui déposeroient aujourd'hui contre nos refus. » « Nous aurions, avoue la note, un suffrage infiniment respectable de plus, mais pour un jugement auquel nous dussions nous rendre !... » Boisgelin ne veut pas qu'on puisse échapper à l'offre ancienne de démission, et il se livre à ce qu'on appelle en marge « un reproche insolent et mal fondé ». « On dira que des Évêques ont pu dissimuler, sous une apparence de résignation, un secret attachement à leurs places. Ils résignent un dépôt quand on ne l'accepte pas, et ils le retiennent quand on le demande. » Il faut donc

être sage et de bonne foi : « Nous devons croire que Sa Sainteté nous demande ce que nous lui offririons, si nous étions instruits comme elle. » La marge pose une objection un peu naïve : « Pourquoy donc nous en fait-il un secret ? » « Supposons, continue Boisgelin, que Sa Sainteté condescende à vos réclamations, et ne veuille rien faire sans nous maintenir dans nos sièges. Quels seront les effets de sa résistance et de la nôtre ?... Si la Religion n'est point rétablie en France, et si le schisme n'est pas éteint, c'est alors que nous serons vraiment responsables des suites déplorables de nos refus et des pertes de la Religion ; et nos regrets rendus chaque jour plus sensibles par les gémissemens des fidèles ou par leurs égaremens, auront presque pour nous l'amertume des remords. Nous aurions fait sans le vouloir, tout ce qui est en nous pour faire revivre le schisme, quand le Pape fait, avec connoissance de cause, tout ce qui est en lui pour le détruire. » C'est lumineux. Et le lecteur opposant ne peut que se récrier : « Supposition injuste. Pourquoy le Pape ne feroit-il pas avec nous et par nous ce qu'il se propose, ce qu'il nous menace de faire sans nous ? » Chauvigny tourne en cercle, et pose de nouveau toute la question.

Le grand refuge des réfractaires, on l'a vu, c'est de prétendre que le pape n'est pas libre. Boisgelin montre qu'une telle sollicitude fait la plus grave injure : « En est-il un qui croie, qui puisse croire dans son cœur que Sa Sainteté ne soit pas persuadée de l'absolue nécessité des moyens qu'elle nous propose pour le bien de la Religion ? On le sert, dit-on, par le refus, on le trahit par un consentement. Ah ! s'il n'a pas pensé que l'intérêt de la Religion rendoit la demande et la démission indispensables, quelle est la force humaine qui puisse l'engager à trahir tous ses sentimens ? » La violence, répond, assez embarrassé, le contradicteur. Puis, il se fâche et traite encore Boisgelin d'insolent, parce que l'archevêque flétrit « ces sombres et vaines suppositions, auxquelles il semble qu'on se laisse entraîner, par la triste nécessité de défendre son opinion et de justifier sa résistance ». L'annotateur ne peut que répéter, devant cette pressante logique tout imprégnée de réalité,

ses reproches ordinaires : tyrannie du consul, présomption de l'auteur, prétention du Pape qui n'est que « l'un des évêques du monde chrétien ».

Boisgelin, lui, a confiance dans « les promesses faites au gouvernement de l'Église... Nous n'avons pas besoin, dit-il, de mettre le Souverain Pontife en contradiction avec lui. Nous savons quelle est la nécessité qui lui commande et son exemple est notre loi. » Il rappelle la courageuse résistance de Pie VII, rejetant un premier projet ; il supplie ses collègues de ne pas obliger le Pape à prendre ce qu'ils ne veulent pas donner. Les opposants de Londres faisaient sonner bien haut leur majorité. « Que deviendra, demande l'archevêque, cette impuissante pluralité devant une minorité soutenue par toutes les Églises catholiques ? » Quant à lui, en démissionnant il prétend exercer un droit, aussi bien qu'accomplir un devoir. Pourquoi donc lui en faire un crime ? On ose dire que la religion n'a pas besoin du culte public : il faut qu'une nation tout entière pratique et conserve son culte. Quelles maximes, que celles qui « semblent envier aux fidèles, jusqu'aux consolations par lesquelles la Religion peut adoucir et réparer les désordres de la Révolution ! »

Boisgelin ne conçoit pas un magistère épiscopal, qui se consume à entourer un prince impuissant séparé de la nation, ou qui se dépense en débats pointilleux, pendant que des Français naissent, vivent et meurent privés du culte de leurs pères.Il a toujours rappelé les droits des fidèles sur les pasteurs, quand on objectait les droits du souverain sur les sujets. Dans une circonstance particulière, il s'était déjà opposé nettement, à ce qu'on fît dépendre la restauration de l'autel de celle du trône. Au moment où le comte d'Artois s'était aventuré jusqu'à l'île d'Yeu, le Directoire, pour désarmer les Vendéens, leur avait promis le rétablissement du culte. « Il fut proposé, raconte un témoin bien informé, dans une assemblée de 18 ou 19 évêques alors résidant à Londres, de déclarer solennellement, au nom de l'Église de France, que nul catholique ne pouvait reconnaître d'autre autorité que celle du roi. L'archevêque

d'Aix avec les évêques de Comminges et de Pamiers (1), se prononcèrent hautement contre cette déclaration (2). »

Si Boisgelin n'a jamais varié sur la conception du devoir épiscopal, de même le point résistant des non-démissionnaires, c'est toujours la fidélité monarchique. Que ce soient les plaintes de Boisgelin, de Fontanges et de la Tour du Pin, les aveux de Louis XVIII et de Condé, les déclarations d'Asseline et de Dillon, sans parler des menaces de Conzié, tous les témoignages établissent la prépondérance de la politique sur la religion. Évidemment, les lettres officielles adressées au Pape n'invoquent que des motifs d'ordre spirituel. Le contraire eût été choquant et même nuisible à la cause. Mais Dillon a soin de joindre à la réponse collective de ses collègues, une lettre confidentielle, qui instruit le pape de la véritable intention des signataires : ils ne veulent rien faire qui puisse nuire au roi légitime. Et dans sa simplicité de courtisan loyal, il n'imagine pas que le pape puisse négliger un pareil argument, plus fort à ses yeux que toutes les raisons théologiques. La passion et l'intérêt politique, voilà ce qui donne tant d'âpreté à la discussion. Il paraît donc assez paradoxal, de vouloir montrer « que le refus des démissions relève non de la politique, mais de la théologie (3). » Cela permet, il est vrai, d'adopter une opinion de Peltier, dont on connaît la modération, et de dire : « Les considérations humaines, somme toute, inspiraient davantage les Emery et les Bausset que les Asseline et les Coucy (4). » Oui, si l'on veut parler de l'humanité vivante et souffrante, des fidèles abandonnés. On ne peut oublier que les Asseline et les Coucy, raisonneurs de bonne foi, étaient menés par les Conzié et les Béthisy.

Cependant les démissions se multiplient ; on en comptera 41 au 1er janvier 1802. Finalement, 46 évêques de l'ancienne France, contre 36, obéiront au Pape. Si les réserves de plusieurs démissionnaires donnent, comme on

(1) D'Agoult de Bonneval, ancien vic. gén. d'Aix.

(2) Boulay, t. IV, p. 260; Lettre de Baudus sous le nom de Petrus à Talleyrand, Hambourg 19 octobre 1801.

(3) Latreille, Introduc. p. XVII.

(4) *Ibid.*, p. 88. Peltier, *Paris en* 1801, t. XXXIII, p. 175.

l'a dit (1), « la majorité morale » à la résistance, le fait même de la démission tourne en faveur du Concordat, et appuie Boisgelin. Aussi, de jour en jour, l'émoi furieux des royalistes augmente. La lettre de Boisgelin, justification capitale des démissionnaires, provoque une éclosion de brochures pour et contre. Le premier champion qui entre en lice est l'abbé de Châteaugiron. C'est le neveu de la belle-mère de Boisgelin. A Jersey d'abord, où il a prononcé les oraisons funèbres de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; à Londres ensuite où il a secondé activement l'abbé Carron (2), il s'est acquis parmi les émigrés une grande réputation de lumières et de vertu. Le parti ne pouvait guère choisir un meilleur avocat. Sa brochure (3), datée du 26 octobre 1801, est d'un ton assez aigre. L'auteur reproche à l'archevêque d'avoir publié sa lettre, de n'avoir allégué que les motifs de convenance qui militent pour le refus, et de n'avoir pas poussé à fond le débat théologique.

Au milieu de développements lents et monotones, il se détache çà et là une épigramme : Boisgelin oppose « le vouloir de quatre aux lumières de quatorze » ; son raisonnement pêche par la faiblesse : « C'est d'autant plus incroyable que j'ose l'attribuer à un prélat renommé pour son esprit méthodique, vanté par les ennemis même du catholicisme comme un penseur profond, comme une tête vraiment analytique ». Et Châteaugiron de renvoyer au « portefeuille de Mme Necker » : on sent l'épine sous les fleurs. Dans le corps de la discussion, il insiste surtout sur les droits du souverain : « On ne peut détacher la cause du trône de celle de l'autel. » L'archevêque avait volontairement traité ce point délicat, par prétérition. Quant à la théologie de Châteaugiron, c'est le gallicanisme intégral. Grégoire, dans son *Histoire de l'émigration ecclésiastique* (4), se donne à ce propos l'ironique satisfaction, de montrer que les non-démissionnaires utilisent tous les principes des

(1) Latreille, p. 216.
(2) Lubersac, *Journal.*
(3) *Eclaircissements demandés à l'archevêque d'Aix* par un prêtre catholique françois, 163 p. in-8, Londres 1801.
(4) A la suite des Mémoires, t. II, V. p. 307 et ssq.

constitutionnels ; et il a beau jeu. Châteaugiron est plus heureux, lorsqu'il met en doute les intentions de Bonaparte : « Quand on change les sentinelles pour en placer d'autres, on a au moins des intentions suspectes. » De l'objection tirée du secret des négociations, il se débarrasse par une apostrophe : « Des secrets dans la cause de Dieu ! et l'Église du Seigneur s'administrera comme la domination d'un despote, qui donne impérieusement vingt jours à 30 millions d'hommes pour accepter ou refuser ! » Même procédé pour vanter le culte secret, « celui des martyrs et des Pères, le seul que l'Église ait connu pendant 400 ans ». C'est assez faible, et faux comme de l'éloquence en histoire. La fin expose le plus puissant motif des refusants : le respect du droit divin et du serment prêté au roi. Seuls, « des lévites impurs, des prêtres sans justice » peuvent les violer.

En dépit de ses prétentions théologiques, Châteaugiron avait porté son principal effort sur le terrain politique. C'est là que va le suivre Barral, chargé de défendre son maître (1). L'évêque de Troyes manque de brièveté, ce qui rend assez amusant le reproche de longueur qu'il fait à son adversaire. Il l'accuse de « sarcasme indécent » ; mais il ne veut pas user de cette arme : « Lorsqu'on parle de M. l'archevêque d'Aix, on se sent entraîné malgré soi par un esprit de douceur et de modération, qui efface et fait oublier toutes les injures. » Barral prouve longuement qu'un évêque peut démissionner sans manquer à son ancien serment de fidélité. Il s'appuie sur Lally-Tollendal, qui vient d'écrire ses quatre *Lettres* au rédacteur du Courrier de Londres, et sur les ouvrages de Bausset. Quant à la constitution gallicane de 1682, il rappelle le mot final de Bossuet : *Abeat quo libuerit !* C'est, quoique Barral s'en défende, l'abandon du gallicanisme, et un prêtre catholique anglais l'avait parfaitement vu : « Les évêques de France y ont heureusement renoncé, par la conduite qu'ils

(1) *Réponse à un écrit intitulé : Eclaircissements...* 181 p. in-8, Londres, 1802.

furent forcés de tenir afin de sauver l'unité catholique pendant la persécution (1). »

Mais la liberté dont Barral usait à l'égard des principes gallicans, choquait encore moins ses adversaires, que l'irrévérence avec laquelle il écartait les prétentions du droit divin. Il avait osé dire : « Tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, c'est qu'ils ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence (2). » Voilà ce que ne peut souffrir « un descendant des peuples germaniques », quelque féodal attardé qui prend la plume *pro patriis legibus* (3). Il est scandalisé de voir des évêques « honorés par le roi d'ordres de chevalerie » écrire comme l'évêque d'Alais, que « Dieu est le distributeur des empires et non pas le serviteur des princes ». — « Ceux-là, dit gravement le noble émigré, font à la religion tout le mal que des hommes peuvent lui faire. » Il laisse à Châteaugiron le soin de riposter sur le terrain théologique (4). Quant à lui, son dessein est de « repousser l'outrage fait au roi ». Barral a commis un « véritable libelle » : n'a-t-il pas eu l'audace d'alléguer trois fois l'avènement d'Hugues Capet, « comme une usurpation assez ressemblante à celle du Cyrus travesti de M. de Lally et de M. l'archevêque d'Aix ? » Le descendant du guerrier franc est assez embarrassé de trouver trois races royales dans l'histoire de France ; mais il affirme fortement que la troisième est la bonne. Sa domination « est une loi qu'aucun pouvoir humain n'a le droit de changer ». Il rappelle l'exemple de Louis XII, et surtout celui d'Henri IV ; c'est l'occasion de révéler que Louis XVIII aurait bien voulu suivre l'exemple du Béarnais : il ne l'a pu, malgré « ses larmes et ses supplications ».

(1) Rev. John Milner. — Le titre de sa brochure est cité par Barral : *An elucidation on the conduct of His Holiness P. Pius VII, with respect to the Bishops and ecclesiastical affairs of France*, in-8, Londres 1801

(2) *Réponse...*, p. 148.

(3) *Observations d'un français fidèle à son roi* sur un point historique de la Réponse, etc... et sur quelques autres ouvrages du même genre, 35 p., in-8, Londres 1802.

(4) Châteaugiron répondit en effet à Barral; *Examen impartial et paisible* des objections proposées à l'auteur des Eclaircissements..., in-8, Londres 1802.

La légende d'un Louis XVIII, pleurant parce qu'un méchant destin l'empêche de monter à cheval, est assez inattendue. Barral avait reconnu avec franchise, que si le premier consul s'opposait à la rentrée générale des évêques, c'était de crainte que « peut-être ils enseigneraient au peuple qu'on ne peut en ce moment détacher la cause du trône et de l'autel ». L'auteur s'en voile la face, bien qu'il reconnaisse que les nouveaux gouvernants « ont fait de grandes choses ». Ce ne peut être un titre à évincer le seul souverain légitime : « Que cette éternelle vérité ne soit pas perdue pour ces hommes étonnans. Ils peuvent ajouter à la gloire de leurs exploits, mais c'est par un seul moyen. » On devine lequel, et Louis XVIII avait bien essayé d'en persuader Bonaparte.

L'histoire de ces tentatives n'est pas encore faite ; tous les émigrés n'en concevaient pas la même espérance tenace : « Il ne faut pas, dit l'un d'eux, se faire d'illusions, le parti du roi Louis dix-huit n'est rien et n'a jamais rien été. Comme l'a écrit Bonaparte, *toute la puissance consulaire unie à la légitimité de ses droits ne parviendroit pas à le faire régner plus de trois jours* (1). C'est triste à répéter ; mais cela est trop vrai. D'après cela, les gouvernemens de l'Europe, quelque désir qu'ils ayent de voir rétablie en France la monarchie héréditaire, se croiront dispensés de tous égards envers ceux qui s'agitent en faveur d'un prince, dont le nom ne peut pas même servir de prétexte au plus léger mouvement dans l'intérieur de la France. Il faut convenir aussi que ces messieurs se nuisent mutuellement tant qu'ils peuvent. M. de Talleyrand commence la négociation pour le mariage du duc de Berri : arrive M. de Chastellux avec des pouvoirs exclusifs pour le même objet. On croiroit que M. de Chastellux a la confiance du roi ; arrive Vilotte qui démontre que lui seul a la confiance du roi ; à celui-ci succède M. d'Avarrey, qui parle un langage tout nouveau, et représente le comte de l'Isle, comme un prince résigné à sa mauvaise fortune, décidé à renfermer tous ses désirs dans les douceurs d'une vie privée, etc. Les demandes

(1) Souligné dans le texte.

qui suivirent, sont de nature à faire horreur, à ceux qui ont encore un peu d'élévation dans le cœur. Le pire est sans doute d'avoir manqué immédiatement à des engagemens qu'en honneur on ne devoit pas prendre, mais qu'en honneur on ne pouvoit pas violer. Si Bonaparte publioit un manifeste contre le comte de l'Isle, ses partisans seroient obligés de se cacher hors de l'Europe (1). »

Quelles que soient les intrigues obscures cachées derrière ces lignes, le tableau d'un parti si mal mené, si déconsidéré, ne justifie-t-il pas outre mesure les prélats démissionnaires ? Pouvaient-ils, au culte d'une fidélité fatalement stérile, sacrifier les besoins primordiaux des chrétiens de France, prolonger de gaieté de cœur la grande misère des âmes françaises ? Mais le parti-pris politique coloré de motifs religieux est le plus étroit, le plus injuste de tous. « Les princes, écrit Emery, ont fait témoigner aux évêques démissionnaires, au moins à celui d'Aix, leur mécontentement (2). » Par contre, bravant le ridicule, Louis XVIII s'extasiait sur la lettre de refus envoyée par Dillon : « C'est l'âme du saint vieillard Eléazar qui y respire (3). » Les courtisans zélés ne pouvaient que renchérir. Peltier, le rédacteur de *Paris*, principal journal de l'émigration intransigeante, reçut carte blanche.

Le numéro du 30 septembre 1801 (4) est rempli de diatribes contre Bonaparte, les défenseurs du Concordat et les démissionnaires de Londres. Boisgelin a sa large part. Avec une perfidie, dont l'effet était manqué d'avance, Peltier s'écrie : « Et que serait devenue l'Angleterre elle-même si les espérances que donnait le 7 décembre 1789, Mgr l'archevêque d'Aix à lord Stanhope et aux sociétés de correspondance de Londres, n'avaient pas été déjouées par l'énergie de M. Pitt, de M. Burke, de M. Windham, ou pour mieux dire de Sa Majesté Georges III ? » Burke était mort, mais tous les Anglais savaient combien il avait témoigné d'estime à Boisgelin. Peltier, qui place la démarche près d'Otto le

(1) Lettre inédite déjà citée.
(2) Boulay, IV, p. 348, lettre à Bausset, 31 octobre 1801.
(3) E. Daudet, t. III, p. 266.
(4) *Paris en* 1801, t. XXXIII, p. 175 et ssq.

28 septembre, flétrit « les ingrats et les lâches... Nourris par l'Angleterre, ils vont flatter l'ennemi de l'Angleterre ». Qu'on les renvoie sur le brigantin *Déserteur,* et sur le lougre *Ingrat.* « Allez donc dans la Babylone moderne, courez vers la prostituée des prostituées, chercher le salaire de votre nouvel apostolat dans les domaines d'autrui. » Ces gentillesses sont d'un polémiste, qui emprunte à la *Pucelle* les plus littéraires de ses brocards. Barruel, un « abbé jaune », devient le père Lourdis, « un col tors de l'école d'Ignace ». C'est encore une citation de son poème favori qui fournit le trait final à Peltier, quand il attaque la lettre de démission de Boisgelin. Il y relève des fautes contre la langue, des images pompeuses, « le langage brillant de l'auteur d'Attala », et conclut avec Voltaire :

Tout ceci n'est que du galimatias, etc.

Quant à Châteaugiron, il le salue d'un cri d'enthousiasme : « *Cedite Romani scriptores* (1). » L'abbé se moque de l'archevêque, il a raison : « N'est-ce pas lui-même qui par son bobillonnage et ses petites fusées séraphiques avertit le public qu'il est tombé en enfance (5). » Peltier n'a garde d'oublier que Boisgelin était absent de l'Assemblée le 4 janvier 1791.

Les démissionnaires ne restaient pas sans défense contre ces injures, « libelles hypocrites et insolents, accusations de parjure », suivant le mot d'un ennemi loyal (2). Emery se déclarait pleinement d'accord avec eux. Le 7 octobre 1801, il écrit à Bausset : « J'ai vu deux lettres de M. l'archevêque d'Aix pleines d'une véhémence de stile et d'expressions qui ne lui est pas ordinaire, il appeloit enfin les choses par leur nom. Il a envoyé à M. de Crouseilhes une lettre qu'il a fait imprimer en Angleterre, et qu'il lui enjoint très-expressément de faire réimprimer à Paris. On l'imprime. M. de Crouseilhes la trouve très belle... Cette affaire a fait beaucoup de bruit ; on dit qu'elle a été très honorable à l'archevêque d'Aix qui a montré beaucoup de courage et plus

(1) *Paris*, XXXIII, p. 395 à 402.
(2) Grégoire, t. II, p. 297.

d'éloquence que de coutume. » Le légat Erskine proclamait hautement que Boisgelin et ses amis avaient fait preuve de zèle, de savoir, d'éloquence et de respect pour le Saint-Siège. Ils croyaient aussi pouvoir compter sur l'organe de Montlosier, le *Courrier de Londres*. Mais Montlosier, si modéré en politique, était aveuglé par ses préjugés gallicans. Dès le 18 septembre, il s'était déclaré contre le Concordat, par un article reproduit dans le *Times* (1). C'est Lally-Tollendal qui se chargea de défendre les évêques soumis, et de répondre à son ami Montlosier. Ses quatre *Lettres au rédacteur du Courrier de Londres*, « d'un style éclatant » dit Grégoire, développent avec éloquence les impérieux motifs d'intérêt public, qui rendent le Concordat nécessaire et bienfaisant. Dans la première, Lally raconte son entrevue avec Boisgelin, chez Noë, après la scission. Comme il félicitait l'archevêque de son courage, « celui-ci répondit par l'expression de sa douleur ». Tel est le sentiment, qui, joint à la charité, anime la lettre de démission. Après ce beau témoignage, Boisgelin pouvait mépriser la fertilité d'insultes de Peltier.

De Paris, Portalis s'efforçait aussi d'apporter le réconfort à son ancien archevêque. Le 5 novembre 1801, il écrit au premier consul : « Vous m'aviez autorisé à faire connaître à M. l'archevêque d'Aix l'approbation que vous donniez à sa lettre, et ce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire sur son retour en France ; je lui ai écrit quelques lignes de consolation. » La lettre était partie la veille, sous le couvert d'Otto (2). Portalis, dans l'intérêt public, s'était aussi chargé de faire passer en Allemagne, la réponse de Boisgelin au Pape, ainsi que l'opuscule de Barruel sur le Concordat (3), et les lettres de Lally. Il est permis de croire que la logique de l'archevêque d'Aix, autant que le voyage de l'abbé de Pancemont, décida l'adhésion de Juigné et des derniers démissionnaires. Boisgelin était ainsi devenu, en France et parmi ses collègues émigrés, le grand avocat

(1) Latreille, p. 166-167.
(2) Boulay, IV, p. 348.
(3) *Deux pages relatives au Concordat*, in-8, Londres 1801.

du pacte de conciliation. Le libraire Le Clère réimprime en même temps que la lettre de démission, l'*Exposition des Principes* avec les 142 signatures épiscopales, et la réponse au Bref du 10 mars 1791. L'avis préliminaire indique fort bien le but de la publication : « On a cru devoir réunir dans le même volume, trois ouvrages sortis de la plume de M. l'archevêque d'Aix, parce qu'ils se lient l'un à l'autre par l'accord des mêmes principes. Il est d'ailleurs intéressant de voir un des plus illustres prélats de l'Église gallicane toujours dirigé par ces principes, ne nous montrer aujourd'hui dans la démission de son siège, qu'une conséquence de l'offre généreuse qu'il en avoit faite en 1791, tant en son nom qu'en celui de ses collègues députés à l'Assemblée nationale. » Les prélats démissionnaires étaient aussi défendus, avec beaucoup d'esprit et de vigueur, par les *Annales* (2) de Sicard et de Boulogne, sous l'inspiration d'Emery et de Bausset. Un autre ami, Fontanes probablement, avait fait reproduire dans le *Journal des Débats* du 22 frimaire an X, l'article de Delille sur le *Psalmiste*, paru en 1799 dans le *Spectateur du Nord*.

Il se trouva que cette attention, destinée à éveiller l'opinion publique en faveur de l'archevêque, devint au contraire l'écueil de sa réputation. La conduite de Boisgelin avait des censeurs même à Paris au milieu des émigrés récemment rentrés, et déjà emportés par la mode d'une opposition mesquine. Le bulletin d'un agent royaliste note le 28 novembre 1801 : « L'esprit révolutionnaire des archevêques d'Aix et de Bordeaux est très malignement exagéré, jusque dans la société des nombreux parents du premier (3). » L'un d'eux fut assez léger ou assez méchant pour produire, après la lecture édifiante des *Débats*, un exemplaire des Héroïdes d'Ovide. La rareté du livre, tiré à douze exemplaires dans chacune des deux éditions, restreint en effet les soupçons au cercle des parents proches et des amis

(1) In-8, IV-230 pages, Paris 1801.

(2) Aux *Annales catholiques* de l'abbé Sicard, succèdent en 1800 les *Annales philosophiques morales et littéraires* des abbés de Boulogne et Guillon, devenues en 1803 les *Annales littéraires et morales*.

(3) Boulay, IV, 430.

intimes du prélat. Faut-il désigner la marquise de Chabannes, Zoé, dont l'archevêque se plaint dans une lettre d'août 1800 à Pauline d'Harcourt ? Elle, qui avait trouvé comme sa sœur et ses frères un père dans son oncle, le laissait depuis trois ans sans nouvelles. Il est possible qu'elle se soit étourdiment prêtée à une plaisanterie, dont elle ne soupçonnait pas la noirceur. Le contraste des *Héroïdes* avec le *Psalmiste* est en effet trop piquant, pour qu'on n'ait pas essayé de l'exploiter. Une des coteries incrédules, opposées au Concordat, réunissait à Paris les élégants de la Révolution, les échappés d'ancien régime qui avaient servi sous Robespierre. Des goûts semblables les rapprochaient de certains émigrés, voltairiens comme au bon temps, ravis de retrouver des cercles comme celui de Madame Helvétius, et d'y reprendre, comme si de rien n'eût été, les mêmes plaisanteries et les mêmes dédains. Ces derniers héritiers des philosophes avaient une presse, à laquelle la rude censure du consul à vie imposera bientôt silence. En attendant, Fouché et Talleyrand leur témoignent une certaine complaisance. Un de leurs organes était, à côté de la sérieuse et classique *Décade*, le quotidien *La Clé du Cabinet*. On voyait dans la rédaction les noms de Garat, de Parny, et coïncidence assez curieuse, celui de Pommereul, le préfet anticlérical, dont les mauvais procédés tourmenteront les dernières années de l'archevêque. Celui-ci se trouvait ainsi la victime d'une cabale, qui coalisait les royalistes intransigeants avec les jacobins nantis et les voltairiens impénitents.

Le 27 frimaire an X (1), *La Clé du Cabinet* se donne le malin plaisir d'apprendre aux « pieux lecteurs » du *Journal des Débats*, l'existence des « Héroïdes du galant Ovide ». L'article cite, soigneusement choisis, 8 vers de l'épître de Laodamie à Protésilas, traduction assez vive, mais peu fidèle au jugement du correspondant qui signe A. B. La rédaction y joint une épigramme à l'adresse de Delille : l'abbé espère évidemment le retour de ses bénéfices, grâce à

(1) N° 1785, p. 6.

la protection de l'auteur du *Psalmiste*. Le 3 nivôse (1), la *Clé* revient à la charge. Pour convaincre les incrédules, on y annonce qu'un exemplaire des « Elégies amoureuses » est en vente « chez Rogez libraire, rue de Thionville n° 20 ». Un post-scriptum, il est vrai, rectifie : « Notre article subsiste, mais l'exemplaire a disparu, acheté par le journal de la rue des Prêtres... pour le soustraire aux quolibets de ces maudits philosophes qui n'ont déjà que trop sujet de rire à leurs dépens. » On devine le parti que Peltier tire de l'incident. Il avait justement reproché à Boisgelin de « faire le capucin » (2). Dans son numéro du 31 décembre 1801 (3), il donne une hospitalité empressée aux articles de son confrère parisien. Il avoue que c'est « une malice de la cabale philosophique ministérielle », qui a « désolé tous les berniéristes ». Mais entre gens qui n'aiment pas le Concordat, on s'entend toujours, et l'occasion est trop belle de ridiculiser le plus redouté des adversaires. Et Peltier de s'égayer, à sa manière, qui est bien grossière. Voici ce qu'on peut citer : « Où fuir ? fait-il dire à l'archevêque ; à Paris ? Mais j'y vois Malouet, Portalis, Boufflers, Sicard et Bernier qui vont me reprocher ma défaite. » Les constitutionnels ne furent pas moins ravis de voir livrée à la risée, l'autorité la plus haute du clergé rallié. Grégoire, quel que soit son dégoût pour « l'insulteur Peltier », recueille avec soin, à deux reprises, l'historiette des Héroïdes, et en conclut que Boisgelin « a réuni comme Bernis les inconciliables (4) ».

Il faut avouer, qu'à une heure semblable, l'expiation était cruelle, du crime d'avoir été de son temps. Telle est la malignité naturelle à l'homme, que cette mauvaise plaisanterie pesa lourdement sur la carrière concordataire de l'archevêque. Sans doute, personne n'osera lui reprocher en face cette peccadille littéraire, de cent façons périmée ; nul, parmi les gens sérieux, ne se donnera le ridicule d'y attacher de l'importance. Mais le monde a ri, d'un homme

(1) N° 1791, p. 2.
(2) *Paris*, t. XXXIII, 219.
(3) T. XXXIV, p. 230.
(4) T. II, p. 102 et 259.

grave par état, par devoir et par caractère. On peut dire, que d'avoir traduit, dans ses rares loisirs, au milieu des occupations les plus dignes et les plus absorbantes, l'œuvre légère d'un latin, mille fois moins légère que les vers favoris de ses contemporains, Boisgelin manqua l'archevêché de Paris. Bonaparte tenait fort à l'opinion, quand il s'agissait des hommes qu'il employait, et surtout des prélats qui entraient dans la nouvelle organisation. Boisgelin eut les ennemis que méritaient ses talents et ses vertus. Les Héroïdes furent leur « tarte à la crème ». Il n'en fallut pas davantage, pour balancer quinze années, qui eussent honoré un grand évêque des époques de foi. Cependant, l'archevêque lui-même est peut-être celui qui a le moins compris cette méchanceté mesquine. Fort, peut-on dire, de sa vie tout entière, il use de son droit en méprisant l'attaque ; il la tient pour ce qu'elle est en réalité, un misérable artifice de polémique, un grief ridicule qui ne résiste pas à l'examen. Voilà pourquoi très tranquillement il rassure Fontanges, qui s'était ému des « libelles anonymes », charitablement colportés par Béthisy (1).

Toutefois il ne laissait pas de souffrir, en éprouvant l'injustice acharnée de ses anciens amis. Bausset (2), à sa manière discrète, le fait bien comprendre : « Il ne vit, dit-il de son ancien maître, il ne voulut voir dans cet événement inespéré (le Coucordat), que le salut et la restauration de la religion... Une illusion excusable lui fit espérer que sa voix seroit écoutée, et que son expérience, sa réputation de sagesse et de modération, le placeroient à portée de donner des conseils utiles, qu'il pourroit en un mot consacrer à la restauration de l'Église de France, les derniers momens d'une vie qu'il avoit employée à la servir et à l'honorer dans les beaux jours de sa prospérité... Cette espérance... prenoit sa source dans une imagination facile à se flatter, et dans un cœur passionné pour le bien. Quelques-unes de ses démarches dans ces dernières années ont été jugées avec une extrême sévérité... Le malheur aigrit

(1) Dudon, *loc. cit.*, lettre du 29 mars 1802.
(2) *Notice historique...*

les esprits comme les caractères, et l'amertume rend toujours sévère. L'homme honnête est alors obligé de se renfermer dans le témoignage de sa conscience... On ne peut guère douter que l'âme honnête et sensible de M. de Boisgelin n'ait été douloureusement affectée d'une injustice qu'il ne méritoit pas, et que cette mobilité des jugemens des hommes n'ait répandu quelque amertume sur les derniers temps de sa vie. »

V

Cependant le mouvement de retour en France s'accentuait parmi les émigrés. La Marche, président du comité des secours, a beau refuser aux prêtres les moyens de rentrer (1) ; Lubersac ne compte plus en Angleterre, à la fin de 1801, que 900 ecclésiastiques français, et bientôt, dit-il, il n'y en aura plus que 150. Boisgelin, depuis l'éclat de la scission, désirait se soustraire à la malveillance de ses collègues, plus encore qu'aux basses attaques de Peltier. Les derniers incidents achevèrent de le décider. Le 18 janvier, il débarque à Calais, en compagnie de Noë. La police de Fouché se chargea de gâter les joies du retour, par une malveillance mesquine et tracassière. D'après une disposition générale, tous les ecclésiastiques rentrants devaient d'abord se rendre à Bruxelles, afin de se faire reconnaître, et de donner au pouvoir, le temps de s'informer sur leur compte. Portalis aurait voulu éviter cette sorte de vexation à l'archevêque d'Aix et à l'évêque de Lescar, qui étaient assez connus. Il s'adresse donc à Fouché ; celui-ci toujours mal disposé pour tout ce qui touche au Concordat, s'en tient à la lettre des instructions. Portalis se retourne alors vers Cambacérés ; mais les collègues du dictateur avaient peur de prendre la moindre initiative ; et le deuxième consul en réfère à Bonaparte, qui de Lyon s'occupait à capter la Cisalpine. Au milieu de ces grands intérêts, le premier consul distrait répond le 23 : A Bruxelles, comme

(1) Latreille, p. 213.

tout le monde. Le lendemain il s'est ravisé, et il ajoute ce post-scriptum : « Je ne vois pas d'inconvénient à autoriser l'archevêque d'Aix à se rendre où il voudra (1). » Mais les sbires de Fouché avaient déjà été obéis, et Boisgelin était à Bruxelles. Il n'y resta que le temps voulu pour connaître la réponse de Bonaparte. Le 7 février, il est officiellement autorisé à résider à Paris, comme Noë, Mercy évêque de Luçon, des Monstiers-Mérinville, évêque de Dijon.

Peltier, qui avait salué le départ de l'archevêque, par une bordée d'injures plus grossières encore que de coutume, ne manque pas de s'égayer de sa déconvenue policière (2). La propagande royaliste colporte l'incident et l'enfle outre mesure. C'en est trop pour inquiéter l'âme timide et désorientée de quelques démissionnaires ; Fontanges écrit à Boisgelin une lettre assez émue, mais reçoit de lui bientôt, une réponse rassurante (3). Boisgelin avait déjà fait et se préparait à faire à l'union des sacrifices autrement importants ; il pouvait dédaigner la mauvaise grâce d'un Fouché. Cela lui a coûté quatre jours à Bruxelles. « La mesure, dit-il, est loin de marquer une mauvaise intention pour les personnes, puisqu'on y met tous les adoucissements personnels. Nous avons trouvé beaucoup d'égards et d'honnêteté. » Ce n'est pas sans quelques heurts, que la désorganisation d'un pays livré jusqu'alors à la haine des partis, fait place à l'ordre, à la liberté civile, au respect des personnes et des biens. Il n'était pas facile de se dégager en un jour, de toute une législation, accumulée, enchevêtrée par la défiance et le soupçon. Ainsi, c'est seulement le 17 mars 1802 que le premier consul signe un arrêté collectif de radiation, en faveur de onze évêques émigrés, parmi lesquels Boisgelin (4).

Les démissionnaires de Londres avaient été jusqu'au bout de leur résolution ; non-seulement ils obéissaient au pape en abandonnant leur siège, mais ils ne refusaient pas

(1) Boulay, IV, p. 557.
(2) T. XXXIV, p. 380 et 436.
(3) Dudon, lettre du 13 mars 1802.
(4) Boulay, V. p. 236, note.

leur concours à la nouvelle organisation du culte. Dès le premier jour, ils s'étaient préparés à accepter, de l'accord des deux pouvoirs, la charge d'un diocèse. Baudus, qui avait vécu quelques mois dans la confiance de Boisgelin, put l'annoncer à Talleyrand dès le 27 novembre 1801 : « C'est précisément en lisant les opinions et les lettres confidentielles que se sont écrites les évêques ou archevêques de Bourges, d'Aix, de Langres et de Pamiers, qu'il m'a été possible de voir clairement l'opinion et les dispositions du corps et des principaux membres. » Pamiers et Langres sont pour la démission pure et simple ; Boisgelin et ses amis de Londres y joignent l'obligation morale d'accepter, le cas échéant, un nouveau siège (1).

Une lettre importante de l'archevêque d'Aix à son ami Fontanges anxieux et hésitant, nous apprend sur quelles vues d'abnégation et de dévouement il réglait sa conduite, et comment il écartait les scrupules (2) : « Pas de doute sur l'acceptation (d'un nouveau siège). Tout est perdu si on refuse. Nos adversaires ont désiré notre acceptation quand ils nous croyaient réduits à quatre. Ils croyaient nous déshonorer. Ils désirent aujourd'hui notre refus, parce qu'ils sentent bien que nous serons, dans notre nombre actuel, les restaurateurs de la religion... C'est pour le rétablissement de la religion que nous devons nous démettre et que nous devons accepter. La démission est le sacrifice d'un moment ; l'acceptation est celui de la vie entière au bien de la religion. Il est bien sûr qu'elle doit être rétablie dans son intégrité quand elle doit être enseignée par les mêmes ministres... Si vous refusez, vous serez condamné dans votre patrie par tous les pères de famille et tous les hommes vertueux. Ce n'est pas l'opinion, c'est le devoir qui commande, et votre devoir sous tous les gouvernements est d'enseigner la religion, d'exercer le culte, et d'opérer autant qu'il est en vous le salut des fidèles. »

La grande objection, c'est, on le devine, le serment dû au nouveau gouvernement. L'honneur des prélats gentils-

(1) Boulay, VI, p. 164-165.
(2) Dudon, *Etudes*, 20 juillet 1907.

hommes, animé encore par les pamphlets royalistes, regimbait à contracter d'autres obligations et à violer la fidélité monarchique. « On ne contracte pas, répond Boisgelin, un engagement de plus par le serment, on n'a pas sans le serment un engagement de moins. » Le serment est un contrat entre les sujets et le pouvoir, et leur impose des obligations réciproques : on promet soumission à qui donne protection ; si l'on accepte la protection, on ne peut refuser la soumission. Aussi bien, une loi supérieure commande : le devoir envers la patrie. Or la patrie réclame aux évêques ce qu'ils lui doivent : la religion. « On semble, dit-il en terminant, avoir épuisé toutes les factions. Il n'en reste plus qu'une à former, celle des idées justes et des vertus utiles. » Cette conception du devoir trouvait une approbation chez certains émigrés, ceux dont la fidélité n'altérait pas le raisonnement. La lettre inédite, à laquelle ont été empruntées plusieurs remarques intéressantes, dit à ce sujet : « Jusqu'à présent, le petit nombre d'évêques qui ont été élus, ont été choisis dans la classe des émigrés. Ils ont dû prêter le serment de fidélité au gouvernement républicain. Comme soldat, comme gentilhomme, je ne prêterai jamais ce serment. Mais si j'étois prêtre, je le prêterois demain. Tout se réduit à savoir s'il faut que la religion périsse, parce que le gouvernement a changé. Et quant à la légitimité du gouvernement, suivant les loix publiques cette légitimité est incontestable, quand tous ses ennemis sont détruits ou désarmés, quand les autres puissances se sont unies par des traités. »

Il faut reconnaître cependant que le sacrifice, si nettement imposé, si éloquemment justifié par Boisgelin, pouvait paraître bien dur à la dignité des anciens évêques. La plupart répugnaient surtout à devenir les collègues des constitutionnels qu'on voulait leur adjoindre, de ces hommes qui par leur révolte et leur défection, avaient plongé la France catholique dans le schisme, le désordre et l'abandon. Boisgelin, qui n'a cessé de demander l'union de tous les partis, dans l'intérêt de la monarchie, ne peut se démentir quand il s'agit de l'intérêt de la religion. On doit croire

qu'il en éprouve, comme ses frères de l'émigration, quelque déplaisir. Mais, puisque le bien du pays l'exige, il admet de fraterniser, l'union une fois consommée, avec les intrus. Dès son arrivée à Paris, il ne craint pas de voir familièrement Grégoire (1) ; ce peut n'être qu'un effet de son aménité naturelle. Le témoignage du légat Caprara est plus explicite : « Nous avons eu, à ma connaissance, deux ou trois évêques légitimes (le nom de Boisgelin est imposé par le contexte) qui, après avoir donné leur démission, ont soutenu vivement qu'il n'y avait aucun inconvénient à nommer plusieurs évêques constitutionnels aux églises vacantes, à condition qu'ils fissent leur soumission au pape (2). »

Un esprit qui entrait dans la voie tracée, avec tant de décision et si peu de préjugés, devait plaire à Bonaparte. Aussi, Bernier, attentif à deviner les intentions du maître, porte-t-il l'archevêque d'Aix le premier sur la liste des anciens évêques, « dignes d'être conservés, par la sagesse de leur conduite, leur soumission et la modération de leurs principes (3) ». Portalis, dans un rapport du 20 février 1802, « reconnaît le même esprit de paix et de soumission dans la lettre pastorale de l'ancien archevêque de Bordeaux, dans celles de l'ancien archevêque d'Aix, et des anciens évêques de Troyes et d'Alais ». On pressait alors les préparatifs de la proclamation du Concordat. Il fallait déterminer le choix des nouveaux évêques. L'idée dominante de Bonaparte était d'opérer une fusion des deux clergés, de détruire ainsi tout germe de dispute, et de créer un nouvel esprit de corps, favorable à ses propres vues. Préoccupé de ne pas manifester de préférences personnelles, le premier consul multiplie les consultations. Portalis, à la fin de février, est chargé de préparer une liste ; comme il passe pour un partisan du clergé non jureur, Bonaparte soumet ses propositions à Talleyrand, ou plutôt à son commis d'Hauterive, qui soutient ses amis les intrus (4).

(1) *Mémoires*, t. II, p. 331.
(2) Boulay, V. p. 198. Lettre à Consalvi, 25 février 1802.
(3) Id., II, p. 122.
(4) Id., V, p. 205 et ssq.

On sait à quelles intrigues, à quels tiraillements, à quels incidents pénibles donne lieu le choix parmi les évêques constitutionnels. A grand peine on arrive à en trouver douze, que le pape et l'opinion publique puissent accepter. Afin d'absorber leur faction et de leur enlever tout prétexte, Bonaparte avait d'abord voulu leur destiner vingt sièges sur 50 (1).

Parmi les évêques d'ancien régime, il mettait un grand prix à se rallier les plus estimés et les plus marquants. Il admet difficilement que les infirmités de Bausset le retiennent à l'écart (2). Quant à Boisgelin, il se fait encore, dans cet ordre de choses, le collaborateur empressé du Premier Consul. Il trouvait, il est vrai, son intérêt et sa satisfaction personnelle, à se voir entouré, dans le nouveau clergé, du plus grand nombre possible de ses amis. Or, Fontanges et La Tour du Pin sont parmi les candidats de Portalis. Mais ils ne se pressent pas de rentrer, et Bonaparte ne veut nommer que des évêques présents et soumis. Boisgelin s'entremet à Paris pour les deux prélats, et les encourage à passer la frontière (3). Malgré leur retour tardif, après la proclamation du Concordat, ils prirent, non sans peine, place tous deux dans la nouvelle hiérarchie ; Fontanges comme évêque d'Autun, et La Tour du Pin, de Troyes, après la mort de Noë (1803).

Quant à l'archevêque d'Aix, ses titres étaient de ceux qu'on ne discutait pas. Dès le mois d'octobre 1801, Portalis les avait mis sous les yeux du premier consul : « Démissionnaire de l'archevêché d'Aix, âgé de 70 ans. Sa conduite, surtout depuis la Révolution, annonce du zèle. Il a de l'esprit, du talent et des connaissances, un caractère très conciliant. Dans son émigration, il a exercé toutes les fonctions ecclésiastiques, les fonctions même les plus pénibles

(1) Boulay, V. p. 230. Note du 15 mars 1802.
(2) Boulay, V, 236.
(3) Dudon *loc. cit.* — Lettre d'Emery à Bousset, 16 mai 1802 : « M. de Boisgelin et M. de Crouseilhes ont parlé fortement » à Portalis pour donner un évêché à La Tour du Pin. D'autre part « c'est M. de Boisgelin et M. de Sartiges qui sont humiliés et confondus d'avoir fait venir M. l'archevêque de Toulouse pour n'être rien contre leur attente et les paroles données. »

de simple curé. Il a toujours invité les prêtres de son diocèse à faire la promesse de fidélité. Il a réfuté les évêques non-démissionnaires. » Sur la liste de février 1802, Boisgelin est proposé pour le siège de Paris, concurremment avec La Tour du Pin archevêque d'Auch, et d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Vienne. Ce dernier, nommé en 1790, avait conquis la faveur consulaire, par son empressement à faire chanter le *Te Deum* pour la paix de Lunéville (mars 1801). Dans l'appréciation de Portalis (1), on remarquera une réserve nouvelle : c'est le résultat du petit scandale des Héroïdes : « L'archevêque d'Aix est instruit, il est homme d'esprit, mais peut-être trop aimable pour plaire à la nation dévote. C'est pourtant celui que le clergé préfère, parce qu'on est dans l'habitude de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques... Pour le gouvernement, l'archevêque d'Aix serait le plus facile... Si l'archevêque d'Aix n'est point placé à Paris, il conviendra parfaitement à Lyon, où il faut un homme modéré, qui ait une existence qui puisse flatter la ville, et qui ne soit pas trop scrupuleux sur les questions de prêt à intérêt et d'autres questions semblables. Voilà pourquoi je ne croirai point l'archevêque de Vienne propre au siège de Lyon, ni pour aucun autre siège de ville de commerce. »

Enfin, un autre personnage, ancien émigré ou déporté de fructidor, recommande fort chaleureusement Boisgelin comme archevêque de Paris (2) : « Je n'entrerai dans aucun détail sur ce prélat, ses talens et sa moralité sont généralement connus. Le rôle qu'il a joué à l'Assemblée constituante a été très honorable. Je parlerai de M. de Boisgelin habitant à Londres. Je l'ai rencontré peu de jours après mon arrivée dans cette capitale chez M. Malouet. Différentes circonstances et la similitude de nos opinions nous réunirent. Nous avons eu de fréquentes conférences ensemble. Je l'ai toujours vu bon français. Il jouissoit en Angleterre de la plus haute considération et de l'estime des ministres et des grands. Il a toujours été pour les moyens

(1) Boulay, *loc. cit.*
(2) A. N. F 7, 6313 A-6561 Bp.

doux et concilians. Il en a proposé plusieurs fois d'excellens qui ont été adoptés par le gouvernement britannique, mais les parties intéressées les ont rejettés ou fait manquer. Depuis la révolution du 18 brumaire, j'ai toujours vu M. de Boisgelin disposé à se réunir au gouvernement. Il a donné des preuves de son attachement pour sa patrie, à Londres au mois de septembre dernier. On a employé tout ce qui étoit possible pour le séduire et le rendre opposant. Je l'ai vu à cette époque. J'ai été à même de connoitre le fond de son âme. Je déclare sur mon honneur que ce prélat n'a considéré que le bien de la religion, et que nul autre intérêt n'a influencé sa conduite. Nous ne nous sommes pas encore rencontrés depuis son retour. Je suis convaincu que personne n'est plus digne que lui de remplir le siège de l'évêché de Paris. » Le ton de chaude et éloquente sympathie, la concordance de certains détails, la précision apportée dans l'affaire de la démission, autant de motifs pour attribuer cette note à Lally-Tollendal. Mais la preuve n'en est pas trouvée. Quoiqu'il en soit, la vivacité pressante du témoignage devait, par une fortune singulière, nuire à celui qui en était l'objet.

En effet, malgré « la nation dévote », prévenue par les sarcasmes des philosophes et des royalistes, Boisgelin aurait été peut-être nommé à Paris, où l'appelaient tant de suffrages importants. L'abbé Emery (1) paraît aussi avoir désiré sa promotion. Le 25 mars, il écrit à Bausset : « Vous m'avez demandé si j'avais vu M. l'archevêque d'Aix. Je l'ai vu souvent. Il fait ce qu'il peut pour ce que je crois être le bien ; mais il peut très peu de chose. » L'inaction prudente eût mieux servi l'ambition de Boisgelin, s'il en avait eu. Si peu qu'il agisse, il est des gens qu'il inquiète. Le 28 mars, Emery dit encore à Bausset : « Bien des gens ont craint qu'on ne portât M. d'Aix à Paris, et l'ont écarté avec soin. Ils le redoutent pour une raison facile à deviner. » Cette raison paraît être la crainte que Boisgelin, fort goûté du premier consul, n'acquière de l'influence poli-

(1) Il ne se trouve dans les papiers d'Emery, aucune lettre envoyée ou reçue par Boisgelin. Comme on le voit, leurs rapports n'en étaient pas moins fréquents.

tique et ne porte ombrage à Talleyrand. La note, supposée de Lally, prêtant à l'archevêque d'Aix le prestige de la considération du monde politique anglais, avec lequel on signait la paix, doit avoir excité encore cette jalousie préventive. C'est alors que la coterie anti-concordataire mène une campagne, pour faire nommer à Paris l'évêque intrus de Rhône-et-Loire, Primat ; en même temps les médisances héroïdiennes redoublent, afin de barrer la route à Boisgelin. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer, en rapprochant des détails précédents une lettre de Caprara à Consalvi (1) : « Un personnage d'ici, étourdiment, à cause de ses relations d'amitié avec l'archevêque d'Aix, a proposé celui-ci pour l'archevêché de Paris. Le sujet, par l'allure de sa vie passée et présente, ne semble pas convenir à l'opinion publique ; en effet on a toujours eu soin de donner à cette église un homme jouissant extérieurement d'une réputation de piété consommée et d'une sagesse accomplie. Au sujet en question, on attribue, même dans le gouvernement actuel, le dessein de supplanter un membre du ministère. Pour ne pas l'avoir comme archevêque, on a mis en avant un des évêques constitutionnels. » Or l'inventeur de la candidature Primat, c'est d'Hauterive, soufflé par Talleyrand. On ne voit pas qu'il puisse être question d'un autre ministre.

Finalement, Boisgelin n'obtint ni la première, ni la deuxième ville de France. Sa réputation de modération et d'habileté lui valut seulement d'être le métropolitain des Vendéens et des Chouans. Par un arrêté du 19 germinal an X, 9 avril 1802, « le citoyen Boisgelin est nommé archevêque de Tours ». Il faillit l'être de Nantes, parce que Bonaparte trouvait Tours trop éloigné de Quimper. Le souvenir de Saint Martin l'emporta (2). Par une décision du 20 mars, le nombre des sièges épiscopaux avait été porté à soixante, y compris ceux de la France rhénane. La nomination de trois cardinaux français ne put avoir lieu à cette époque. Bonaparte voulait le chapeau pour son théologien

(1) Boulay, V, p. 230. Lettre du 13 mars 1802.
(2) Boulay, V, p. 236.

Bernier, comme le pape l'avait donné au sien, Caselli. « Je le désire aussi, ajoutait-il, pour l'archevêque de Bordeaux ou pour celui d'Aix, ayant de justes raisons de procurer à l'un d'eux une pareille distinction (1). » L'année suivante, Boisgelin l'emportera sur Cicé. Avec lui, les démissionnaires de Londres prenaient place dans le nouvel épiscopat : Noë à Troyes, Osmond à Nancy, Barral à Meaux ; Cicé remplaçait Boisgelin à Aix (2). Chacun des nouveaux archevêques reçut une gratification de 15 mille francs pour frais de premier établissement ; cette libéralité se renouvela chaque année pendant tout l'empire. Le premier consul leur fit également présent d'une croix pectorale, d'une mitre et d'une crosse. Le 17 avril, il veut y ajouter une bague, et écrit à son ministre des finances Barbé-Marbois : « Je vous prie, citoyen ministre, de me faire choisir 9 pierres parmi les diamants qui sont au trésor public, propres à faire des bagues pour les archevêques, et de les faire monter pour ces objets. Faites-en choisir une dixième pour le cardinal-légat, supérieure en qualité et en valeur. »

Avant d'aller prendre possession de leur siège, il restait aux nouveaux évêques à célébrer solennellement la promulgation du Concordat. Le vénérable archevêque de Paris, Belloy, fut le seul installé avant Pâques, afin de recevoir dans sa cathédrale, le restaurateur de la religion. « Le dimanche 28 germinal an X (18 avril 1802), le *Moniteur* publiait à la fois l'annonce de la ratification du traité de paix signé entre la France et l'Angleterre, la proclamation du Premier Consul déclarant l'heureuse conclusion du Concordat devenu loi de l'État ; et ce même jour où l'église de Notre-Dame se rouvrait à la solennité du culte par un *Te Deum* d'actions de grâces, le *Moniteur* insérait un article de Fontanes sur le *Génie du Christianisme* qui venait de paraître, et qui inaugurait sous de brillants auspices la

(1) Boulay, V. p. 279, Caprara à Consalvi, 4 avril 1802.

(2) A. N. AF IV, 1890 A. Les témoins de l'enquête canonique sur Boisgelin, sont Noë, son ancien collègue comme grand-vicaire de Rouen, et Martin Dessaubaz, prêtre à Paris, directeur de l'Hôpital des Petites-Maisons, qui avait connu l'archevêque en Angleterre. — Boisgelin fut le premier témoin de l'enquête sur Barral.

littérature du dix-neuvième siècle. Ce sont là de ces coïncidences uniques, de ces harmonies sociales, qui ne se rencontrent qu'à de longues distances : Fontanes, au début de son article, en résumait l'accord merveilleux et en traduisait le sens divin, avec autant d'élévation que d'élégance (1). »

La volonté personnelle de Bonaparte fit une place à Boisgelin, dans cette journée mémorable : c'est le nouvel archevêque de Tours qui prononça le premier sermon solennel de l'Église concordataire, après avoir, le sixième, prêté serment au Premier Consul (2). L'honneur de porter la parole lui avait été disputé : « Bernier, raconte Emery à Bausset (3), aurait bien désiré faire le discours, mais on a voulu celui qui le fait. Quelle commission délicate ! » Il ne faut pas sans doute attacher beaucoup d'importance, au racontar recueilli dans les papiers de Grégoire. Sous une première forme, le discours aurait déplu, et la rédaction actuelle serait l'œuvre de l'abbé de Boulogne. Grégoire lui-même abandonne cette médisance ; il se borne à traiter ironiquement de « sublime (4) », le sermon de Boisgelin ; ou lorsqu'il est en colère, à l'appeler « un plat discours ». L'archevêque avait surabondamment prouvé qu'il n'avait pas besoin de la plume des autres. Sa franche adhésion au nouvel instrument d'union, sa finesse, sa science des habiletés oratoires, suffisaient à lui faire affronter l'écueil sans crainte et sans danger. Le discours ne brille point par l'impétuosité et l'audace du génie ; il est du moins rempli de haute convenance. La flatterie s'écarte en général de l'exagération ; le prélat revenu d'exil rend une justice courageuse aux vertus et à la constance de l'ancien clergé. Il a bien traduit en somme la joie publique, grave et profonde plutôt que vive et bruyante, qui convenait à cette heure auguste (5). « Après la prestation du ser-

(1) Sainte-Beuve, *Lundis*, t. X, p. 74.
(2) Boulay, t. V, p. 546.
(3) *Ibid.*
(4) *Mém.*, t. II, p. 260 et 377.
(5) *Discours sur le rétablissement de la religion*, prononcé à Notre-Dame le jour de Pâques, par M. l'archevêque de Tours, 8 p. in-8, petit texte, Paris 1802.

ment des évêques, dit un témoin oculaire, un sermon fut prêché par Mgr de Boisgelin jadis l'un des quarante de l'Académie française... La réputation de ses talents rendait tout le monde attentif à l'écouter, mais la faiblesse de sa voix, la vaste étendue du temple, et le bruit inévitable dans une aussi grande assemblée, furent cause que bien peu de personnes purent l'entendre (1). » En revanche il fut lu, et les éditions du discours sont fort nombreuses.

Voici le texte significatif choisi par l'orateur : « Béni soit le Seigneur qui donne la paix à son peuple. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il était avec nos pères, sans jamais nous rejeter ou nous abandonner ; et que tous les peuples de la terre apprennent qu'il est le Seigneur Dieu et qu'il n'est point d'autre Dieu que lui (2). » L'exorde est un cri d'étonnement et de joie : « Citoyen Premier consul, quand la Providence m'appelle à remplir un ministère si longtemps étouffé dans l'éloignement et le silence, je regarde, j'observe, je vois cette chaire, cet autel, ce temple... quels merveilleux changemens ! » L'archevêque affirme, contre les sarcasmes qu'il devine, que « rien ne le trouble, rien ne l'arrête... parce qu'il rentre dans sa patrie comme il en était sorti, l'étendard du Seigneur à la main ; parce qu'il est une force d'en haut qui domine par le courage au sein des persécutions et qui s'élève avec douceur et modération, dans le retour de la tranquillité publique ». Alors il célèbre « le grand bienfait..., la paix du monde consacrée par la paix de l'Église ». Le portrait de Bonaparte reflète la reconnaissance, mais aussi la dignité qui s'accorde avec le vrai : « Quand le Seigneur envoie dans l'esprit de l'homme une de ces grandes idées... la profonde réflexion s'empare de tous ses sens. Il ne lui est plus possible de perdre de vue un moment, l'œuvre qu'il a conçue : il médite, il persuade, il décide, au dedans il aplanit ou détruit les obstacles, et seul il résiste aux oppositions ; au dehors il ne se sert de ses victoires que pour

(1) Boulay, V, p. 564, Lettre de Marescalchi à Scarabelli, archevêque de Milan.
(2) III. Reg. C. 8, v. 26 et ssq.

offrir la paix, et de son dernier triomphe que pour la commander... Il rétablit l'heureux équilibre qui peut seul maintenir l'Europe dans son repos... C'est la même voix qui désigne Alexandre à la victoire, et qui suscite l'esprit de Cyrus pour rebâtir le temple. » Il s'agit maintenant, dit Boisgelin, de guérir les ravages de la Révolution dans le monde entier, d'assurer « la véritable paix, la paix universelle et celle de la France avec elle-même ». Le seul moyen c'est le retour à Dieu : « Nulle autre science que celle de la religion ne peut éclairer, échauffer et réunir tous les esprits et tous les cœurs... Sa doctrine saine et pure, sans fanatisme et sans superstition, ne subit point les vicissitudes des affaires humaines. » Son retour parmi le peuple est la grande joie : « Il faut le dire, les témoignages les plus sensibles de ce contentement général que la paix donne à la nation, n'ont point égalé ces mouvemens et ces transports que répand dans toutes les conditions le rétablissement de la religion. » Après des remerciements au pape, l'orateur définit le labeur qui attend les ouvriers de l'Evangile : « Il nous reste à faire tout le bien que peuvent opérer des ministres de Jésus-Christ, quand ils sont animés de ce zèle de la charité qu'une grâce céleste encourage, et qui ne désespère jamais. Nous ne serons pas sans ressource et sans action, aussi longtemps qu'il y aura des vertus et des malheurs. »

Une allocution forcément courte, simple épisode du grand spectacle officiel de Notre-Dame, ne pouvait rivaliser avec les discours de Portalis au Corps législatif, ni surtout avec la harangue forte et pleine, de Siméon au Tribunat. Mais l'archevêque, sans jalousie mesquine, dut se réjouir le premier, de voir deux Provençaux, formés aux affaires sous sa direction, se faire l'organe éloquent des plus nobles besoins et des plus profondes aspirations de l'âme française. Il est permis même de supposer, que Siméon et Portalis, amis et conseils de l'archevêque, accueillis dans son intimité, ont profité de ses lumières, pour établir la nécessité et le rôle social du catholicisme.

Un autre Provençal, de moins haute taille, Joseph Aude,

littérateur fécond et médiocre, ancien secrétaire de Buffon, décerna un hommage poétique (1) à l'orateur de Notre-Dame. Qu'il suffise de citer les six vers qui commencent et finissent la pièce :

Bossuet, Fénelon, je vous revois encore !
La paix a dans nos murs ramené Boisgelin.
Lévites ! revenez en longs habits de lin,
Apportez des parfums au temple qu'il décore;
De la paix saluez l'aurore
Et chantez le culte divin.

Le reste, qui exprime surtout la joie du retour, est d'une égale valeur. La pièce est suivie de notes plus étendues que le texte. On n'y apprend rien de bien caractéristique ; mais on y respire un sentiment touchant de gratitude. La note troisième concilie, avec une adresse bien digne d'un homme de lettres, la fatuité professionnelle et la reconnaissance. Aude, célébrant son « Mécène », son « guide », son « consolateur », qui lui permit de vivre et lui apprit à écrire, se cite abondamment lui-même. Il reproduit 46 alexandrins d'un poème composé jadis à Montbard, et dédié à Boisgelin. L'archevêque cueillit, avec un sourire mélancolique, cette pâle et modeste fleur du passé.

Les critiques des différents partis furent moins amènes. Le clan philosophe et républicain avait lutté contre le Concordat, jusqu'à la proclamation solennelle. Un rapport de police du 5 avril 1802, signale que « pendant le discours du citoyen Portalis, quelques individus se sont permis de mauvaises plaisanteries et ont dit qu'il parlait plutôt comme un prêtre que comme un homme d'état, mais ils ont trouvé des contradicteurs qui leur ont imposé silence (2). » Les chefs du parti, la plupart employés dans l'administration, durent

(1) *Offrande à la religion catholique et à la paix*, vers (56) faits à Notre-Dame le jour de Pâques, après le discours de M. de Boisgelin archevêque de Tours; avec des notes particulières sur ce prélat et sur ses œuvres, par J. Aude. Paris, an 10 (1802). — Aude, né à Apt 1755, a fait entre autres une vie de Buffon, des drames, des comédies etc. On peut lire deux de ses pièces dans Lepeintre, *Suite du Répertoire*, t. LXXV.

(2) Boulay, V, p. 391.

mettre, comme les futurs maréchaux d'Empire, une sourdine à leurs épigrammes, après le *Te Deum* officiel. C'est ailleurs que Boisgelin subira leur mauvaise volonté, railleuse et têtue.

La colère des émigrés ne pouvait plus depuis longtemps s'accroître. Maury, d'ordinaire plus virulent, écrit simplement à son roi : « M. de Boisgelin qui avait prêché au sacre de Louis XVI, n'a pas rougi d'exercer le même ministère dans l'Église de Notre-Dame à Paris le jour de Pâques. Son discours est l'errata de son exposition des principes (1). » Le rapprochement avec le discours du sacre de 1775 était tout indiqué. Lubersac y insiste longuement, dans la brochure qui suit son Journal de l'émigration (2). Boisgelin, l'orateur de Reims, a osé louer à Notre-Dame, un « gentilhomme corse élevé dans son jeune âge à l'École royale militaire de Paris, et aux frais de son roi Louis XVI, dont il occupe aujourd'hui le trône et les palais de la royauté. » Quel scandale ! Aussi le bon Lubersac voit le doigt de Dieu, dans la mort rapide de Noë, sans longue maladie, à 77 ans ! Et il conclut : « Les évêques démissionnaires ont malheureusement commis la plus irréparable peut-être de toutes les fautes, en contribuant à séparer la religion catholique de la monarchie française (3). »

Quant aux constitutionnels, l'article des *Annales de la religion* manifeste leur mauvaise humeur (4). Le journal reproduit le discours de l'archevêque, sans pouvoir retenir quelques remarques, aigres jusqu'à l'injustice. Ainsi l'orateur avait dit de l'évêque émigré et rallié : « Il rentre dans sa patrie comme il en est sorti, l'étendard du Seigneur à la main. » Le journaliste, avec l'accent de Grégoire, écrit en note : « Il eût mieux valu rester en France, nous y avons conservé et défendu l'étendard de la foi. » Il est trop

(1) *Mém. et Corr.*, t. II, 18 mai 1802.

(2) *Apologie de la Monarchie et de la religion réunies*, XII-79 p., in-8, Londres 1802. — Pour accentuer le contraste, Lubersac imagine un autre discours de Boisgelin à Notre-Dame le 15 août 1802, célébrant le consulat à vie.

(3) *Journal*, p. 207.

(4) T. XV, p. 24 et ssq.

facile de répondre, qu'il y a quelque différence entre un constitutionnel plus ou moins régicide, et un déporté. Le constitutionnel ne veut pas non plus qu'on parle du rétablissement de la religion ; il n'est besoin que d'assurer le libre exercice du culte. Chose plus curieuse encore, il prétend que le pape n'a jamais cessé d'être, en France, le centre d'unité : « L'unité n'avait jamais été violée. »

Boisgelin put ainsi s'apercevoir que les factions ne meurent jamais de bon gré ; qu'un travail long et patient est toujours nécessaire, pour éteindre les rancunes, pour réaliser l'union des esprits et des cœurs. Sa reconnaissance en devint encore plus grande, à l'égard du consul dont la volonté n'a pas fléchi, malgré tant de résistances. Le 3 floréal an X, 23 avril 1802, il est reçu par Bonaparte en audience d'adieux (1), avec Le Coz, archevêque de Besançon, Roquelaure, archevêque de Malines, et Cicé. Et l'archevêque de Tours se dispose à supporter, dans son nouveau diocèse, les mille épreuves de la reconstruction.

(1) Roussel, *Correspondance de Le Coz*, 2 vol. in-8, Paris, 1900-1903.

CHAPITRE XIII

BOISGELIN ARCHEVÊQUE DE TOURS ET CARDINAL L'APPLICATION DU CONCORDAT. 1802-1804.

I. — Boisgelin et le clergé constitutionnel. — Etat du diocèse de Tours. fin 1801. — Les dispositions de l'archevêque, sa prise de possession, 18 juin 1802. — Les exigences des constitutionnels. — Intrigues et pamphlets. — Apaisement rapide. — Le clergé prend possession d'églises ruinées.

II. — Boisgelin et son antagoniste : le préfet Pommereul. — Un revenant du salon d'Holbach. — Le préfet ennemi du culte. — Les avanies personnelles et la patience de Boisgelin. — Une année de luttes; l'amitié de Portalis.

III. — Boisgelin et le pouvoir. — Son enthousiasme et sa reconnaissance pour Bonaparte. — Boisgelin cardinal, janvier 1803. — Son inquiétude à la proclamation de l'Empire. — Il s'intéresse à l'opinion publique, et est élu candidat au Sénat. — Les attaques des émigrés, les *Lettres* de Cambridge. — La Petite Eglise. — Vigilance de Boisgelin sur le terrain religieux.

IV. — Activité épiscopale de Boisgelin : l'avocat de l'Eglise de France près du pouvoir. — La province ecclésiastique de Tours. — Travaux apostoliques de Boisgelin. — Visites, missions, jubilé, catéchisme. — La première communion à Tours en 1804.

V. — Boisgelin garde ses goûts. — Il aime toujours la société et les lettres. — Il reprend sa place à l'Académie. — Embarras de fortune, et vie de famille. — Les derniers jours à Angervilliers. — La mort, 22 août 1804. — Une sépulture modeste.

I

Les évêques concordataires se trouvaient en face d'une situation fort difficile. Boisgelin, en exhortant Fontanges à accepter un siège, avait bien justement fait appel au sacrifice de toute la vie. Suivant le mot de Bausset (1), « il

(1) *Notice historique.*

se voyoit condamné à relever des ruines, ce qui est toujours moins brillant et souvent plus difficile que de créer... On seroit fondé à penser et à dire qu'il a eu plus de mérite à opérer le bien qu'il a fait pendant les deux dernières années de sa vie... que celui qu'il avoit fait pendant les vingt années... de Provence ». C'est en effet l'impression qui se dégage, de cette lutte opiniâtre, sans cesse renaissante, contre les ruines matérielles et morales. Le diocèse de Tours peut servir de type, à mesurer l'étendue de la décomposition religieuse en France, après dix ans de révolutions. L'Église rétablie trouve en face d'elle des ennemis toujours vivants et acharnés ; elle doit forger, suivant les circonstances, ses moyens d'action, et vaincre l'apathie, la corruption et la malveillance.

Dans la Touraine, où la facilité et l'agrément de la vie encouragent le nonchalant scepticisme et l'épicuréisme pratique, l'Église constitutionnelle n'avait pas rencontré beaucoup de résistance ; le diocèse de Tours avait fourni une forte majorité d'assermentés. En 1791, un brave curé, honnête et faible, celui que Grégoire appelle « le bon Suzor (1) », fut élu évêque d'Indre-et-Loire ; l'indifférence peu agressive du corps épiscopal l'avait préféré à l'oratorien jacobin Ysabeau. Suzor, dont la vie privée fut constamment digne, livra néanmoins ses lettres d'ordination en 1794. Après la Terreur, il reprit la houlette schismatique, assista au concile de 1797, et mourut en avril 1801, sans avoir pu se découvrir un successeur (2).

En quel état laissait-il son troupeau ? Le rapport du préfet Pommereul, en date du 4 complémentaire an IX (3), permet de le constater, et de se faire une première idée des difficultés où se débattra Boisgelin ; on y aperçoit également, par un exemple, combien était nécessaire l'initiative et la volonté du Premier Consul. « Je vois, dit le fonctionnaire en parlant des prêtres, que vous en cherchés d'honnêtes, de bons, qui soient sincèrement attachés au gou-

(1) *Mém.*, t. II, p. 434.
(2) Pisani, *loc. cit.*
(3) A. N. F 19, 865. Adressé au ministre de l'intérieur Chaptal.

vernement, et j'ai lieu de soupçonner que votre récolte en ce genre sera peu nombreuse. Il a toujours été difficile aux gens de cette robe d'être plus citoyens que prêtres, et à moins d'une conversion bien extraordinaire, on ne peut guères espérer qu'ils soient en effet ce qu'on désireroit qu'ils fussent et ce que plusieurs s'efforcent de paroître. » On voit combien ce préfet était prêt à seconder son gouvernement. Sa défiance particulière est réservée à ceux qu'il appelle « les dissidens », par opposition aux assermentés. Il les déclare « fort tenaces », et dit qu'ils « ne céderont probablement qu'à la fatigue ou à la crainte des persécutions, et pour l'intérêt de leur fortune et de leur repos ; les autres, plus dociles, offrent peut-être moins d'individus doués des qualités morales dont on voudroit présenter l'exemple au peuple ». Aussi l'idéal, au jugement de Pommereul, serait de se passer de toute sorte de prêtres : « Une remarque qui peut vous être soumise, quoique dans l'état des choses elle soit probablement inutile, c'est que le tiers de ce département est sans ministres du culte, que ce tiers paie exactement ses contributions, jouit d'une tranquillité parfaite, et offre peut-être moins de délits que les deux autres tiers, où des ministres dirigent les opinions, les familles, et souvent pour des intérêts fort temporels, et c'est par suite de l'ineffaçable regret d'avoir perdu leur pouvoir et leur fortune, qu'on doit s'attendre à leur voir employer tous les moyens de le reconquérir. » Les notes concernent 88 prêtres : 50 dans l'arrondissement de Tours, 22 dans celui de Loches, 16 dans celui de Chinon. Quatre en tout n'ont pas fait la promesse de fidélité ; ils sont appréciés avec une impartialité assez favorable. A Tours, il y a dix prêtres mariés, ils ont toute la sympathie de Pommereul ; on en trouve cinq à Loches et cinq à Chinon. La plupart des 88 prêtres, en dehors même des mariés ou de ceux qui ont renoncé à leur état, sont signalés comme n'exerçant plus leurs fonctions.

Ce pauvre personnel sera augmenté des rentrants de l'an X ; mais on voit le peu de secours que Boisgelin pouvait espérer de ses collaborateurs indigènes. On juge égale-

ment de l'état dans lequel devaient se trouver les églises, presque toutes abandonnées. L'archevêque, profitant de l'amitié de Portalis, s'efforce d'abord à Paris, d'obtenir les mesures favorables à la renaissance religieuse ; il multiplie les conseils et les séances de travail. Conformément à sa déclaration du jour de Pâques, il ne s'abandonne pas au découragement ; il garde sa confiance dans les destinées de l'Église, et compte sur les enfants d'une génération à peu près perdue.

Le 6 mai 1802, voici comment il expose la situation, dans une réponse à Fauris de Saint-Vincens, fils de l'ancien président au Parlement d'Aix (1). La lettre est intéressante, comme première reprise de contact avec un monde séparé de l'auteur par toute la Révolution : « Il me semble, Monsieur, que je ne pouvois pas vous répondre avant d'avoir connu les dispositions des affaires de la religion, dont vous parlez avec autant de crainte que de sagesse, et j'avois besoin de savoir ma propre position. Depuis que nous avons acquis plus de connaissances, j'ai tellement été poursuivi par les affaires et par un travail forcé dont je n'ai pas pu me défendre, que je n'ai pas joui d'un moment de liberté. Je suis venu passer quelques jours à la campagne, et j'en profite pour vous témoigner à quel point je suis sensible aux témoignages de votre souvenir. Je savois qu'au milieu de tous les troubles de la révolution, la voix publique avoit donné à M. votre père le plus rare et le plus honorable privilège, celui de sa propre tranquillité. Il est des hommes respectés par cette même fortune qui semble avoir confondu tous les mérites et tous les états. Il a joui jusqu'au dernier moment de ses livres, de ses connaissances et de lui-même et de vous aussi, vous avez hérité de ses goûts et de ses avantages. Vous êtes heureux, parce que vous avez des occupations, parce que vous n'avez plus à craindre le poison de la solitude, l'ennui, et la société même en est plus aimable quand elle n'est pas nécessaire dans le vuide de notre esprit, et quand nous sentons au milieu de nos passetems notre propre indé-

(1) Coll. P. Arbaud à Aix.

pendance. Voilà le bien, le seul bien que j'aye emporté partout avec moi, et si je n'avois pas ressenti les malheurs de la France, et si je n'avois pas eu des pertes à déplorer, des personnes qui m'étoient les plus chères, oh ! je puis le dire, je n'avois rien à regretter. Je rentre maintenant dans ma patrie. C'est la religion qui m'en avoit banni, c'est la religion qui m'y rappelle. Je remplis le même devoir, et je vais employer tous mes soins pour le rendre utile. J'ai bien fait depuis que je suis à Paris les mêmes observations que vous. Il est une classe nombreuse dans les villes qui semble devenue étrangère à sa propre religion. Mais le peuple dans les campagnes reprendra les habitudes religieuses, et les pères de famille dans les villes ne voudront pas que le principe de morale le plus sensible et le plus efficace soit ignoré de leurs enfants. Il ne faut pas désespérer des effets, quand les moyens ne sont plus proscrits. Enfin il y a la règle de l'honnête homme : faites le bien qui dépend de vous, et songez que l'avenir peut achever ce qui manque au terme si court de votre vie. »

Telle est la sagesse virile de Boisgelin, au moment où il aborde une œuvre ingrate entre toutes : oppositions à vaincre, fastidieuse minutie des détails, manque de moyens. Rien ne le rebutera, et l'activité de ce septuagénaire restera aussi étonnante, que celle du jeune prélat administrateur de 1772. Il fut retenu à Paris jusqu'au 8 juin ; on comptait beaucoup sur lui, pour résoudre les questions épineuses, que la mise en train du Concordat soulevait à chaque pas. Emery écrit à Fontanges (1) : « M. l'archevêque d'Aix partira lundi pour Tours, j'en suis bien fâché. Bernier n'est pas à Paris, et je crains bien qu'il ne se trouve dans de grands embarras, à l'occasion de la réconciliation des évêques constitutionnels. » Boisgelin, ayant plus de prestige, eût été probablement plus heureux et plus habile. Mais il a hâte de mettre la main à l'ouvrage, et de donner, dans son diocèse, l'exemple de la douceur patiente. Pendant les premiers jours, il essaie

(1) Méric, *Histoire de M. Emery*, 2 vol. in-8, Paris 1885, t. II, p. 107, Lettre du 5 juin 1802.

d'établir au moins l'union extérieure dans son clergé, en demandant aux constitutionnels, la déclaration d'adhésion au Concordat, que le gouvernement venait de proposer. Il l'obtint sans peine. Le 26 prairial (1), il est tout à l'espoir, toujours prompt à se flatter, et à supposer autour de lui le même désintéressement, le même désir d'activité et de concorde. Il annonce avec joie à Portalis : « Je n'ai plus de lettre à demander pour personne. Les quatre plus résistans ont cédé aux réflexions. Il n'y a plus à présent dans toute la ville un reste de divisions... Quittez les craintes, prenez confiance dans la sagesse des évêques, et vous verrez qu'ils sauront concilier l'exactitude avec laquelle ils doivent s'attacher aux principes de la religion, avec les intérêts du gouvernement. » Ces heures d'optimisme intrépide seront bien courtes.

Le 17 juin (2), l'archevêque prépare l'ordre des cérémonies ecclésiastiques pour son installation, qui a lieu le 28 prairial an X, 18 juin. Bonaparte entendait marquer nettement, par le cérémonial, que c'était lui qui rouvrait les églises aux prêtres, leur donnait des chefs, et que sa volonté présidait à la formation du clergé nouveau. Aussi, « le prélat en soutane, camail et rochet, est conduit par le Préfet et tout son cortège, depuis son domicile jusqu'à la porte principale de l'Église métropolitaine. » Le clergé est rangé sur le parvis. « Le Préfet lui présente le prélat à qui il remet les clefs de l'Église. » Pommereul s'acquitta brièvement de son office, et Boisgelin prit la parole. Son premier soin fut de rendre hommage au Premier Consul, « sans lequel, écrit encore l'archevêque à Portalis (3), nous n'aurions ni culte ni patrie... Je renouvelle mon hommage à celui que je dois servir de toutes mes facultés et que je voudrois environner de mon amour et de ma reconnaissance. » L'enthousiasme de Boisgelin sonne d'un indéniable

(1) Documents inédits, à l'archevêché de Tours. Cette source abondante, plus de 120 lettres, minutes, mémoires, non classés, sera désignée aux notes suivantes par le mot *Inédit*.

(2) *Inédit*.

(3) *Idem*.

accent de sincérité : « La Providence (1) a suscité l'homme puissant qui, remontant dans sa force contre le cours des événemens, vient de replacer d'une main ferme et sûre les digues que le torrent avoient renversées. Il a tout vaincu, il a tout pacifié, l'Europe et la France, et maintenant il appelle à l'appui de cette paix intérieure la source de toute paix, la Religion. » Puis se tournant vers ses prêtres, l'archevêque détermine le terrain sur lequel on va rebâtir. « Ministres du Seigneur, il est arrivé le jour solennel qui semble couvrir de sa lumière nos plus sombres souvenirs, et qui doit nous faire oublier pour toujours des maux qui ne sont plus... C'est dans l'heureux accord de l'Église et de l'État, c'est sous les auspices du gouvernement protecteur, c'est sous l'autorité du Souverain Pontife et dans la communion de la sainte hiérarchie, que relevant l'autel sur sa base antique, nous offrirons le Sacrifice de la concorde et de la charité fraternelle. » Le reste du discours est un appel à cette vertu de charité, chère au cœur de l'archevêque, et plus que jamais nécessaire pour organiser le désordre.

En attendant, Boisgelin rêve de l'union ; et parce qu'il la désire ardemment, il la croit déjà réalisée. Le lendemain, il rend compte à Portalis (2) : « Je n'ai pas perdu le peu de tems qui s'est écoulé depuis mon arrivée ; plus de divisions dans le clergé. » Il se réjouit d'avoir vu à son installation le préfet, les généraux à la tête des troupes, les autorités et plus de soixante ecclésiastiques. Et il ajoute avec un peu de complaisance : « On dit que ma manière a prévenu beaucoup de difficultés... Les difficultés ne seront que dans les détails qui ne troublent point l'union générale. »

Les Tourangeaux étaient prêts à s'accommoder du Concordat, s'il ne leur apportait qu'une religion vague et facile, s'il n'inquiétait pas les intérêts satisfaits par la révolution. La Touraine est la patrie de l'abbaye de Thélème. On s'en

(2) Cette allocution n'a pas été imprimée.
(1) *Inédit.*

souvient en lisant l'apologue (1) adressé à l'archevêque, le jour même de son installation ; on peut y voir l'opinion de la classe bourgeoise, éloignée aussi bien de l'opposition déclarée que de l'attachement pratique. La religion, c'est l'arbre planté par le père de famille, et qui, après avoir produit des fruits excellents, n'a plus donné que des fleurs et de mauvais fruits. Un nouveau chef a pratiqué l'émondage nécessaire, et l'arbre offrira désormais une merveilleuse fécondité à des enfants « plus éclairés ». Pour l'auteur, la Révolution n'a que le défaut d'un cours trop impétueux. Le programme qu'il trace « au sage et vertueux prélat », c'est celui d'un Évangile indulgent et décoloré, « si simple dans ses dogmes et si sublime dans sa morale... où l'on voit si peu de pratiques religieuses et tant de bonnes œuvres ». Il promet alors que le peuple « accueillera avec joie cette religion exempte de superstition et de fanatisme, sans qu'il en coûte à sa justice, à sa raison et à la vérité ». C'est ainsi que « le philosophe chrétien » procurera le triomphe de la religion, « sans contrainte, par l'indulgence pour les opinions ». Tels sont les moyens de réconcilier le clergé, et de ramener parmi le peuple « cette unité d'esprit si nécessaire à la force et à la tranquillité des États ». Et notre auteur de s'écrier avec sensibilité : « Et vous, paisibles habitans de cette délicieuse contrée, serez-vous insensibles aux charmes d'une telle religion ? » A coup sûr, ce qu'on lui demande principalement, c'est de n'être pas gênante.

Si donc il paraissait urgent de rendre à l'enseignement de la foi la vigueur et la précision, il fallait tout d'abord constituer un clergé. C'est la grande épreuve de l'épiscopat concordataire. Qui voudrait en connaître toute l'âpreté, doit lire ce que Grégoire appelle la *Révolte du clergé dissident* contre le Concordat (2). Bien rares étaient les assermentés qui se résignaient à avouer leur faute de schisme. En général, ils soutenaient avec une grande opiniâtreté l'innocence de leur serment. L'épiscopat plébéien issu de

(1) *Apologue* adressée à M. l'archevêque de Tours le jour de son installation par un ami de la Religion et de la Paix, 8 p. in-8, Tours.
(2) 83 p. in-8. A la suite des *Mémoires*, t. II, p. 365.

la Révolution mettait le même point d'honneur, étroit et têtu, à soutenir son orthodoxie, que les évêques gentilshommes avaient mis à refuser leur démission. Aux uns comme aux autres, la science des subtilités théologiques fournissait mille échappatoires, empruntés aux mêmes sources gallicanes. Les assermentés se déclarent impeccables avec d'autant plus de raideur, qu'ils ont souffert plus longtemps du mépris des catholiques. Pour ceux qui, tel Grégoire, ont maintenu à tout prix la dignité de leur sacerdoce, cette déconsidération publique est le point douloureux. Par contre, en dépit de la justice et de la vérité, ils couvrent de leur courage tous les schismatiques, dont la grande majorité avait abandonné l'autel et renié le ministère, pendant la persécution. Mais on s'explique pourquoi, les meilleurs et les plus instruits en tête, le clergé constitutionnel refuse toute rétractation, et prétend se contenter de l'adhésion au Concordat. Devant le nouveau traité, les assermentés veulent être les égaux de leurs confrères rapatriés, accueillis avec faveur par l'opinion. Les cérémonies faites par les prêtres rentrants pour purifier les églises du schisme, les ulcèrent profondément. « A Tours, dit Grégoire, les dissidens ont joué les farces qui ont eu lieu dans d'autres endroits ; arrivés à la cathédrale, ils jetèrent l'eau bénite des fonts et les saintes huiles, aspergèrent l'Église, etc. » Tout cela compose un état d'esprit, disposé à la contention et à la dispute.

Boisgelin ne tarde pas à s'en apercevoir. Il a cru, au premier jour, obtenir une docilité sans réserve ; un mois ne s'est pas écoulé, que l'opposition a pris corps. Le 16 messidor an X (1), l'archevêque se plaint à Portalis. Il avoue la crainte « que son zèle de sagesse ne soit surmonté... Il s'agissoit, dit-il, d'étouffer les partis, il s'en forme un qui se croit soutenu par le gouvernement. Ses chefs publient leurs opinions, ils rapportent ce qui se passe dans leurs conférences avec vous, avec le cardinal légat, ils redisent les entretiens avec le premier consul. Il

(1) *Inédit.*

existe un journal public autorisé (1) pour annoncer tout ce que dicte l'esprit de parti. Je le demande en conscience : si nous en faisions autant, qu'en auroit-on pensé ? (2). » Après cette protestation générale, Boisgelin en vient aux incidents de Tours : « Il y a ici un des centres de correspondance. Ce sont les quatre qui vous avoient écrit, et dont la lettre vous avoit paru blâmable. L'un d'eux m'annonce que mes conférences avec eux vont être publiées dans ce journal. Voici la vérité : première conférence avant la déclaration proposée par le gouvernement. Je leur parle avec douceur, je leur demande la déclaration de leurs sentimens sans leur prescrire de formule, ils s'y refusent, ils disent qu'ils sont soumis aux lois, et que tous les autres sont des réfractaires... Je leur ai dit... que le refus étoit libre en 1791 comme la prestation. Deuxième conférence, après la déclaration proposée par le gouvernement. Ils m'apportent la déclaration d'adhésion et je les reconnois dans l'union et dans la paix. »

Boisgelin gagne du moins, à prévenir Portalis, de ne pas être exposé personnellement aux attaques du journal constitutionnel. Les *Annales* se rabattent sur un de ses grands-vicaires (3), probablement Raboteau. Le factum est imprimé en brochure (4) et répandu à profusion dans le diocèse de Tours (5). C'est, en style alerte, un bon résumé du conflit. Le fond du débat roule sur la distinction, que l'assermenté repousse, entre la communion extérieure et la communion intérieure. La première seule est assurée par l'adhésion publique au Concordat ; la seconde, qui intéresse la conscience, exige l'absolution des censures encourues pour cause de schisme. « La déclaration que

(1) *Les Annales de la Religion.*

(2) *Les Annales philosophiques* de Guillon et Boulogne ne paraissaient plus depuis décembre 1801. Elles ne reparurent qu'à la fin de 1803. Grégoire n'avait donc pas de contradicteur dans la presse.

(3) T. XV, p. 148. *Dialogue* entre un prêtre assermenté et le grand-vicaire de M. l'archevêque de Tours, après avoir signé l'adhésion au Concordat.

(4) Parue à Tours sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(5) Jauffret, *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. I, c. 18.

vous venez de signer, fait-on dire au grand-vicaire, vous met en communion avec M. l'archevêque aux yeux du public non dévot, aux yeux du gouvernement qui autrement nous retireroit sa confiance, mais au fond vous n'y êtes pas. » Hypocrisie, répond le prêtre jureur. « Ce systême, loin de ramener la concorde parmi les prêtres, va réveiller l'esprit de parti et prolonger les dissensions religieuses... Je crains bien que les effets funestes qu'il doit nécessairement produire ne jettent de l'amertume dans l'âme de notre vertueux et respectable prélat. » « Nous ne pouvons, reprend le vicaire général, rien exiger de vous, mais je vous observe, à cause de l'intérêt que vous m'inspirez, que M. l'archevêque a pris des engagemens avec le légat, et que... » Finalement, pour avoir une place au gai soleil de Touraine, le prêtre fait une rétractation ironique, coupée de nombreuses réserves : « J'ai commis un crime abominable en préférant de donner des secours spirituels à mes concitoyens, plutôt que de m'exiler ou d'exciter la guerre civile en restant en France contre le vœu de l'autorité. » Pris dans ce dilemme, plus chargé d'injustice que d'astuce, les proscrits étaient donc assurés d'avoir toujours tort ; d'autre part le beau crime dont s'honore l'assermenté, bien peu de ses confrères en étaient coupables. Le grand-vicaire n'est pas dupe de ces concessions de pure forme, mais le tout est de paraître obéir au parti des insermentés. Le prêtre, comme de juste, s'assure l'avantage du dernier mot : « Puisque vous écartez du sanctuaire les ecclésiastiques éclairés, pleins d'honneur et de droiture, il ne leur reste plus qu'un parti à prendre, c'est de gémir sur les maux de l'Église, et d'attendre en silence des temps plus heureux. »

Cependant l'archevêque se mit en mesure d'établir l'état de son clergé. Pris entre la répugnance des populations, et les exigences des prêtres constitutionnels qui voulaient être tous placés, il ne pouvait espérer de satisfaire tout le monde. Dans sa lettre du 16 messidor, il dit à Portalis : « J'ai laissé en place dans le diocèse tous ceux qui ont fait leur déclaration... Songez que nous touchons à la Vendée, qu'il a fallu tout l'ascendant des circonstances et la con-

fiance même qu'on me marque pour suspendre les réclamations, et qu'en vérité on m'a donné la place la plus surchargée de difficultés de tous les genres. » Au commencement d'octobre 1802, (12 vendémiaire an XI) (1), il envoie au conseiller d'État chargé des cultes, le projet de nomination des grands-vicaires, chanoines, curés et desservants. D'après cet état, 110 églises avaient été supprimées ; on en comptait 143 de moins qu'en 1791. Parmi les trois vicaires généraux, une place devait être laissée à un constitutionnel (2). Le premier des deux autres est « M. Raboteau, dont l'influence inspire la sagesse aux prêtres d'un diocèse qu'il a si longtemps gouverné » ; il avait maintenu les restes de catholicisme pendant la Révolution. Quant au second, « M. de Crouseilhes est mon grand-vicaire et mon ami depuis vingt ans, son mérite vous est connu. » Le choix de l'assermenté fut moins aisé. « Comme constitutionnel exigé par le gouvernement, dit l'archevêque, j'écarte M. de Keransquer, et nomme le seul en vérité que je puisse nommer parmi les constitutionnels, M. de la Barrière, ancien curé de Montlouis. » Pour une raison inconnue, Portalis ne put faire agréer La Barrière. Boisgelin de son côté s'obstinait à refuser Keransquer ; il ne consentit à le prendre, qu'après la pacification totale du diocèse, aux premiers jours de 1804.

Voici comment l'archevêque avait réparti son clergé : « Je dois observer que sur 207 places, il y a 80 constitutionnels, c'est le quart dans le chapitre, c'est plus que le quart parmi les curés... Je n'ai été conduit que par les raisons qui dans tous les tems doivent diriger l'administration d'un diocèse. » Parmi ces prêtres, 33 seulement étaient rentrés depuis le 18 brumaire ; Boisgelin en fait le plus vif éloge. Quant aux constitutionnels, il semble avoir usé avec eux de longanimité. « Je n'ai point voulu exclure parmi les constitutionnels qui sont de mon diocèse, ceux

(1) *Inédit.*

(2) On sait que par la volonté de Bonaparte, les évêques de l'ancien clergé devaient prendre un grand-vicaire parmi les constitutionnels; au contraire les anciens évêques constitutionnels devaient prendre tous leurs grands-vicaires dans le clergé non-jureur.

même qui ont suscité et fait répandre des écrits qui vous ont été connus et que vous avez supprimés. Je pense que je devois laisser leur liberté à ceux qui ne sont pas de mon diocèse. C'est un centre d'opposition qui ne subsistera plus. » Le nombre de prêtres que la douceur tourangelle attirait, et qui restèrent sans emploi, dut encore être considérable ; l'archevêque dit que le nombre des prétendants est le double de celui des places. Aussi se défend-il par avance contre « les plaintes possibles, inévitables ».

On ne manque pas d'en entendre. L'arrogance n'est pas le moindre défaut des constitutionnels ; c'est le moment où les *Annales* annoncent que Cambacérès, à Rouen, « est rentré dans le devoir », c'est-à-dire qu'il accepte des collaborateurs d'abord refusés. Grégoire est à l'affût de tous les incidents. Quelques constitutionnels, à Tours, ont été oubliés dans la distribution du mandement du 15 août : « Peut-être, insinue Grégoire, voulait-on se procurer un prétexte de les accuser d'omission. » Une faveur même ne le désarme pas : « Pour écarter du ministère des assermentés, on a neutralisé leur expérience en les faisant chanoines. Telle est la conduite tenue à Tours par Boisgelin, à l'égard de Dubaux, curé de Notre-Dame de Lariche (1). » A plus forte raison, ceux dont on décline les offres de service élèvent-ils la voix. Portalis en écrit à l'archevêque qui ne peut retenir un mouvement de vivacité (2) : « Quoi ! c'est lorsqu'il y a 80 constitutionnels compris dans ma nomination qu'on me demande compte de ceux que je n'y comprens pas ! quelle est la liberté qui me reste ?... Vous ne pouvez pas ignorer que ces réclamations sont suscitées... Je vous supplie, citoyen conseiller d'État, de ne pas troubler un travail que vous avez bien voulu considérer avec quelque approbation, par des oppositions qui ne me laisseroient plus le pouvoir de concilier le bien de la religion avec les vues sages qu'exigent les circonstances. »

Cependant, à force de douceur et de patience, le trouble dû à l'hostilité réciproque des deux clergés, et aux exi-

(1) T. II, p. 365 et 435.
(2) *Inédit.*

gences des constitutionnels, se dissipe. Petit à petit la fusion s'opère, et les *Annales de la Religion* perdent de leur aigreur. A la fin de l'an X, on y publie, comme un appel à la paix et à l'union, une curieuse chanson, dont la bonne intention au moins n'est pas douteuse, témoin le refrain :

Soyons d'accord !
Vous avez droit et nous n'avons pas tort (1).

L'archevêque de Tours semble jouir, dans l'organe de Grégoire, d'une sorte d'impartialité bienveillante. On y reproduit *in extenso* sa première Instruction pastorale (2), sa lettre patriotique au Conseil général, après laquelle cependant, se place une petite note qui respire la malice passée : « Nous sommes vraiment édifiés des sentimens patriotiques que M. le ci-devant archevêque d'Aix montre depuis le Concordat ou son retour d'Angleterre. » En guise de compensation, le journaliste attaque vivement le préfet Pommereul (3).

Quelques mois avant de mourir, l'archevêque a justifié enfin son optimisme des premiers jours, et il peut écrire à Portalis (4) : « C'est avec la plus sensible satisfaction que je puis vous annoncer les sentimens de tous les prêtres de mon diocèse. Le préfet d'Indre-et-Loire avoit été chargé d'en prendre des informations. Le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel avoit fait aussi les recherches les plus exactes. Je me suis fait représenter la liste de tous les prêtres de mon diocèse. J'ai vérifié les mêmes résultats qu'ils avoient retrouvés dans leurs perquisitions. Et il n'y a que les prêtres mariés qui sont passés dans un autre ordre non ecclésiastique et un très petit nombre de ceux qui occupent des places civiles, et qui ne sont point employés dans le ministère, qui n'aient point été dans le cas de demander des actes de communion. J'ai vraiment l'avantage d'avoir le diocèse le plus tranquille et

(1) T. XV, p. 516.
(2) T. XVI, p. 199 à 206.
(3) T. XVII, p. 372 et 526.
(4) A. N. Coll. d'aut., n° 101, et minute inédite, 17 germinal an XII.

le plus unanime dans son zèle pour la Religion et son attachement pour le gouvernement. »

A ces prêtres si péniblement recrutés, si difficilement accordés à la même œuvre, il fallait donner des églises, des logements, assurer la subsistance. Or, la situation des bâtiments religieux dans le diocèse de Tours était lamentable. Une lettre écrite par Boisgelin à Portalis le 27 thermidor an X (1), permet, par un exemple, de s'en rendre compte : « Je vous adresse un état estimatif des réparations de la couverture et des vitraux de la cathédrale de Saint-Gatien à Tours. On a enlevé des plombs sur les toits. Une partie est découverte, et il ne seroit pas possible de célébrer l'office ou d'y assister, au retour de la mauvaise saison. Il ne reste plus que le tems indispensable pour faire les réparations les plus urgentes. On a oublié dans cet état, les réparations de la sacristie. L'architecte qui a fait le présent devis, dit que ce seroit une dépense à ajouter de trois ou quatre cents francs. Ce seroit donc pour une somme de six mille livres, qu'il faudroit assigner les fonds et autoriser l'emploi. On seroit très embarassé de transporter le culte dans une autre église, parce que dans toute cette partie très considérable qui forme la moitié de la ville, il n'y a pas actuellement une autre église en état. Je n'ai jamais vu de ravage semblable à celui des églises et des bâtimens anciennement religieux dans ce département. C'est encore une source de difficultés dans le travail des circonscriptions. C'est dans tous les genres que je trouve plus de difficultés dans ce diocèse que dans tout autre. J'espère cependant que je remplirai par degrés les intentions du gouvernement. »

Portalis veut que son vénérable ami soit au moins à couvert dans sa cathédrale ; il écrit au ministre Chaptal qui doit régler le paiement du crédit. La puissante centralisation à laquelle Bonaparte soumet tout en France, ne permet pas de marche plus expéditive. C'est d'ailleurs un bien, à une époque de transformation, lorsque les administrations nouvelles manquent d'expérience ou de bienveillance, et qu'il s'agit de fonder des traditions de gouvernement. Aussi,

(1) Coll. d'autog. n° 101.

l'amitié de Portalis fut d'un précieux secours à l'archevèque, au milieu de « la dévastation et du dénuement ». C'est évidemment son inlassable obligeance qui permit à Boisgelin de faire les premiers pas, à travers une situation de toutes parts inextricable. D'ailleurs le prélat ne ménage pas l'expression de sa gratitude. Il écrit par exemple à l'ancien avocat d'Aix : « Plus de remercîemens, plus de reconnaissance. Je sais tout ce que je vous dois, et il me semble que je l'étouffe dans les embrassemens de l'amitié (1). »

II

Cette aide puissante et cordiale n'était pas de trop, pour contrecarrer la sournoise apathie ou l'opposition déclarée d'un préfet comme Pommereul (2). On a déjà pu voir que cet administrateur nourrissait contre les prêtres, la haine et le mépris dont les philosophes étaient coutumiers. Ces sentiments lui venaient de loin. Il s'était fait le disciple d'Helvétius et d'Holbach ; la religion n'était pour lui qu'une exploitation et une duperie. Bel esprit à la mode du siècle précédent, il avait en 1775, « capitaine au corps royal d'artillerie », tracé le plan d'une Académie des Sciences en Bretagne (3). Il se délassait de ces graves occupations, en écrivant, comme un bon admirateur de Voltaire et de Diderot, « des Contes théologiques, suivis des litanies des catholiques du XVIIIe siècle, et de poésies érotico-philosophiques ou recueil presque édifiant (4) ». Voilà qui achève de le peindre. Colonel d'artillerie en 1785, il a la bonne fortune d'être l'un des examinateurs du jeune Bonaparte. La reconnaissance de son élève le protègera toujours, même contre ses propres idées, opposées à celles du Consul. S'il

(1) *Inédit*, fructidor an X.
(2) Né à Fougères (1745), général de division en 1796, retiré du service actif, préfet en 1800. Mort en 1823, fidèle à Napoléon.
(3) Ogée, *Rennes...*, p. 264.
(4) Sous le pseudonyme de chevalier du Busca, in-8, Paris 1783. — Barbier, t. I, p. 750.

quitte Tours en 1805, c'est pour la préfecture importante du Nord. En 1811, après la disgrâce du comte Portalis, il est choisi comme directeur de la librairie et chef de la censure impériale : on pouvait être sûr qu'il ne ménagerait pas les défenseurs du Pape prisonnier. La Révolution avait laissé à Pommereul tous les préjugés du libertin antireligieux. Préfet de Tours, il trouve un jour plaisant, de faire décider l'érection d'un monument à Agnès Sorel ; lui-même choisit l'inscription, empruntée comme de juste à la *Pucelle* (1).

Avec un entêtement malveillant, ce singulier préfet met son activité et son influence au service de ses vieilles antipathies. Il emploie toute son ingéniosité, à rendre inefficace le Concordat, que lui et ses amis n'ont pu empêcher et qu'il est chargé officiellement de faire exécuter. Boisgelin, dès les premiers jours, remarque bien ce que la politesse officielle du général-préfet, a de rogue et de maussade. Mais lui, qui s'attache avec entrain et désintéressement à l'œuvre de pacification, ne peut supposer qu'un fonctionnaire contrarie, par ses petites passions personnelles, les desseins du gouvernement. Le 27 messidor an X, il prête encore charitablement à Pommereul, de bonnes dispositions : « Ses sollicitations, écrit-il à Portalis, concourent avec les miennes pour vous prier de donner les ordres nécessaires pour la plus prompte réparation. » Mais bientôt, il faut se rendre à l'évidence : le préfet sera, pour l'œuvre concordataire, le plus gênant des obstacles.

Dès messidor an X (2), l'archevêque signale discrètement que les constitutionnels récalcitrants trouvent un appui à la préfecture. En décembre 1802 (3), les plaintes se sont accumulées, et se font plus précises : le préfet demande des réunions, et par conséquent des suppressions d'églises beaucoup trop nombreuses ; il a fait mettre un prêtre en déten-

(1) F. Grille, *Lettre à M. le docteur Pariset*, in-8, Paris 1847. — Il y est faussement question de Boisgelin. C'est son successeur Barral, qui, après le départ de Pommereul, essaya d'empêcher l'érection du monument.

(2) Minute inédite déja citée.

(3) *Inédit.*

tion sans avis préalable, et ne tient aucun compte de l'archevêque, quand la préfecture reçoit des plaintes contre les curés ; il appelle le cimetière le champ du repos, à la mode païenne ; il proclame officiellement que les cérémonies funèbres à l'église sont purement volontaires ; il dispose à son gré des presbytères ; enfin, il ne veut laisser fonctionner l'administration épiscopale, qu'après l'installation des curés et desservants. L'archevêque essaya d'abord, sans aucun succès, de vaincre cette mauvaise volonté par son amabilité personnelle et sa force de persuasion. Il raconta sa tentative à Portalis (1) : « J'ai eu une conversation intéressante avec lui. » Le prétexte en était l'arrestation du prêtre Chalmet, pour un objet purement ecclésiastique. « Il m'a dit que je n'avois point de pouvoir jusqu'à l'organisation... Je l'ai détrompé et mis en opposition avec la conduite du premier consul vis à vis du curé de Saint-Roch, remis au jugement de l'archevêque (2)... Je lui ai parlé des presbitères et de leur sauvegarde, de la nécessité de proposer de nouvelles succursales nécessaires à la religion du peuple. Mais comment trouver assez de prêtres ? Et si l'on ne peut pas établir de séminaires, on ne pourra pas multiplier les prêtres, et comment puis-je établir un séminaire quant on prend toutes les maisons et les églises encore vacantes pour différentes destinations, et quand on ne laisse plus aucun établissement possible pour tout objet de religion ? » En veine de taquinerie, le préfet refuse même à l'archevêque de faire remettre les croix sur la cathédrale.

Les premiers mois de 1803 surtout, de nivôse à germinal an XI, sont remplis de cette lutte harassante, renouvelée à propos du moindre incident. L'accumulation et la répétition de détails fastidieux offrent du moins l'avantage de montrer, dans un des coins les plus modérés de France, les obstacles opposés par les hommes et les choses, à la réorganisation concordataire. L'archevêque assiège Portalis, harcèle les conseillers d'État en mission ; il s'oblige à des efforts quotidiens pour déjouer l'opposition préfec-

(1) *Inédit*, 10 frimaire an XI.

(2) Il s'agit du refus de sépulture, aux obsèques de la danseuse Chameroy.

torale. L'organisation du culte était complète, à Tours, le 13 nivôse an XI. Pour éviter de longs déplacements à ses prêtres, pour enlever surtout à Pommereul l'occasion d'intriguer, ou de rabaisser le corps sacerdotal, Boisgelin obtient d'abord que le serment prescrit aux curés, sera prêté dans chaque arrondissement ; il pouvait au moins compter sur les bonnes dispositions du sous-préfet de Loches, très désireux, à l'encontre de son chef, de faciliter l'action de l'archevêque (1).

Le préfet, lui, par tous les moyens, essaie de gêner l'installation des prêtres, de les dégoûter et les rendre impopulaires. Le 18 nivôse, Boisgelin est obligé de le rappeler au respect du 72e article organique, qui ordonne la remise des presbytères non vendus (2). L'ingéniosité malveillante de Pommereul avait imposé le partage des presbytères soi-disant trop grands, ce qui exposait le prêtre à une cohabitation gênante. De tout le poids de son prestige administratif, le préfet pesait sur les communes pour les détourner de voter le traitement du desservant ou la réparation des édifices. L'exemple de Cinq-Mars suffit à dévoiler sa tactique. Boisgelin en fait l'objet d'une lettre à Portalis (3) : « Je dois vous faire part d'un arrêté du préfet d'Indre-et-Loire, dont les dispositions sont telles, qu'elles ne laissent pas la plus foible espérance dans les sentimens des communautés les mieux intentionnées. Que peuvent-elles faire quand l'autorité chargée de veiller au rétablissement de la religion, leur interdit tous les moyens d'y contribuer ? Il paroît bien difficile qu'un desservant puisse vivre à moins de 700 francs. C'est ce qu'ont offert plusieurs communes en demandant une succursale. » L'une d'elles, Cinq-Mars, a voté 900 francs, et l'archevêque a nommé aussitôt un desservant. Le préfet n'imagine alors rien de mieux, que de dénoncer « les sollicitations plus qu'indiscrètes du desservant » — « C'est sans dénonciation, poursuit Boisgelin, qu'on se sert de tout son pouvoir pour écraser d'humiliation et de mépris, un respectable prêtre estimé et aimé

(1) Lettre inédite de floréal an XI.
(2) *Inédit.*
(3) *Inédit*, 19 germinal an XI.

de tout le canton. — Rappelez, dit-on, votre desservant au respect des lois, dites-lui qu'il est pensionnaire de l'État (1), que sa pension et les oblations que les catholiques peuvent lui faire doivent être son seul salaire, que ce n'est pas en montrant un grand appétit de richesses, et en engageant votre conseil à de fausses démarches pour son profit, qu'il se fera des droits à la considération publique, que c'est par l'exemple de la modestie, du désintéressement et de toutes les vertus qu'il conquerra l'estime du pays où il réside, et pourra voir ainsi s'accroître le produit des oblations volontaires sur lequel repose son aisance. — Il n'y a pas, observe Boisgelin justement ému, un terme avilissant pour le ministre et pour le ministère qui ne soit épuisé. »

Pour mieux impressionner les braves gens de Cinq-Mars, et assurer l'effet de sa raillerie méchante, le préfet objecte gravement que s'il se prêtait à la générosité peu réfléchie du conseil municipal, il serait concussionnaire, comme autorisant un impôt que peut seul lever le corps législatif ! On s'imagine l'impression redoutable produite sur des villageois ignorants. Et Pommereul termine ainsi : « La loi a voulu très sagement cet ordre de choses. Elle force les desservants à plaire et à se montrer utile, et a prévu que quand ils le seroient réellement, la générosité des citoyens ne les laisseroit pas manquer. » Boisgelin proteste vigoureusement contre le pouvoir, avilissant un ministère qu'il est chargé de protéger, et il ajoute : « Le préfet... tient un journal publié à ses ordres, il en fait un centre d'accusations contre un ministre de l'Église... Je n'ai point de journal... Je ne puis ni défendre un ministre injustement accusé, ni rendre justice au désintéressement et aux vertus d'une classe estimable de citoyens. Ils sont sous la protection du gouvernement, et sous la persécution de son représentant... On ne me prévient pas de l'arrêté sur les fabriques et sur les cloches. Il semble que je sois étranger moi-même aux affaires de mon diocèse. »

Dans une note postérieure (2), l'archevêque résume

(1) La pension était personnelle; les bénéficiaires étaient tous âgés.
(2) *Inédit.*

encore ses griefs. Il comprend tout autrement le rôle d'un préfet ; il voudrait que les communes indifférentes ou mal disposées, soient averties et provoquées par l'autorité. Au contraire, les communes qui suivent l'exemple de Cinq-Mars sont sévèrement réprimandées. L'une d'elles a vu changer les membres de sa municipalité, remplacés par « des insulteurs du desservant... Plusieurs ont adressé leurs offres au préfet et n'ont point reçu de réponse ». Excédé, semble-t-il, de cette persécution sournoise, Boisgelin conclut : « Il ne s'agit ici d'accuser personne. On rapporte des faits. On demande que le gouvernement veuille bien donner une règle à laquelle le préfet et l'archevêque devront également se soumettre. »

Pommereul, qui paraît avoir des goûts policiers au service de sa haine, n'hésite pas, sur la moindre dénonciation, à faire traîner les prêtres en prison, entre deux gendarmes. Telle est sa façon favorite d'appliquer le Concordat. L'archevêque multiplie ses plaintes en haut lieu. Mais l'obstination du préfet, appuyée sans doute secrètement dans le ministère, maintient longtemps les mêmes abus. La note déjà citée, réclamant qu'on règle les rapports entre les deux autorités, en donne des exemples. Le préfet fait « conduire en prison de brigade en brigade », un desservant qui aurait refusé la sépulture à l'enfant du maire : l'archevêque n'est pas prévenu ; finalement, après trois mois de détention, la complète innocence du prêtre est reconnue. « Le grand-juge a écrit par ordre du premier consul au préfet, de porter d'abord à l'archevêque les plaintes sur les délits ecclésiastiques. » Pommereul obéit fort mal, et justifie les protestations réitérées de l'archevêque. Le 18 germinal an XI, Boisgelin transmet à Portalis une plainte du curé de Bourgueil contre le préfet. « Comment est-il possible, dit-il, que le culte s'établisse, quand les ministres du culte sont sans cesse exposés à cette suite de persécutions de détails ? » Souvent, c'est au préfet lui-même que l'archevêque s'adresse. Malgré les ordres donnés, il est obligé encore, le 21 messidor an XI (1), de se

(1) *Inédit.*

plaindre d'un défaut de communication, à propos d'un prêtre poursuivi. Pommereul prétendait « que le délit étoit légalement constaté et sur pièces ». On ne s'étonne pas d'apprendre, par un rapport de Boisgelin (1), que « les prêtres en fonctions ont éprouvé beaucoup d'oppositions. On a fait des dénonciations presque toutes sans véritable fondement. Les prêtres ont été pendant quelque temps effrayés et découragés ».

Il est facile, après cela, de deviner quel soin prenait cet étrange tuteur préfectoral, des édifices religieux. Il refuse longtemps son approbation aux dépenses votées pour les réparations. Bien mieux, il aide à multiplier les ruines. « La gendarmerie, raconte l'archevêque, avoit des ordres d'abattre les croix hors des églises, et même dans les cimetières... Le général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie nationale, reconnoit par sa lettre du 7 floréal dernier, que les gendarmes s'étoient écartés de leurs devoirs, en prenant part à un acte qui lui sembloit contraire au Concordat. Un mot du gouvernement peut prévenir le retour de ces destructions, qui semblent appartenir à des tems qui ne sont plus. » Pommereul en voulait mêmes aux croix disparues. Il fit abattre une colonne, dans le cimetière de Cinq-Mars, parce qu'elle avait été, autrefois, surmontée d'une croix. Cette fois, Boisgelin n'use d'aucun ménagement de politesse dans sa réclamation (2). Deux jours auparavant, l'archevêque envoyait à Paris « la copie d'une réquisition que fait un commandant de gendarmerie nationale au maire d'une commune, en conséquence d'une lettre du 19 du préfet d'Indre-et-Loire : ordre de faire abattre une croix et une autre marque, représentant un rassemblement pour le culte catholique hors des églises... Le gouvernement, ajoutait Boisgelin, jugera peut-être quand il veut rétablir la religion, qu'on ne doit pas présenter aux yeux des peuples l'image de sa destruction (3). »

Pommereul espérait au contraire, qu'à force d'abattre

(1) *Inédit*, thermidor an XI.
(2) *Inédit*, 30 pluviôse an XI.
(3) *Inédit*, 28 pluviôse.

les croix, de laisser s'écrouler les églises, de rendre les prêtres odieux et ridicules, les Tourangeaux s'habitueraient à la seule civilisation désirable : payer les impôts, craindre les gendarmes, donner des soldats, sous la poigne éclairée de Pommereul. Forcé de s'occuper des églises, le préfet avait encore trouvé là l'occasion de jouer un bon tour. « Les églises, dit l'archevêque, dans le rapport déjà cité, sont en général sans réparations. Un réglement de la préfecture les avoit rejettées sur les quêtes dans les églises. Ce réglement n'a pas eu l'approbation du gouvernement. Mais l'idée est restée, et les communes pour la plupart ne se regardent plus comme chargées des réparations des églises. On sçait que les quêtes ne produisent presque rien dans les campagnes. Ces quêtes devoient être employées aux frais du culte. Elles n'y peuvent pas suffire, et les ornemens et vases sacrés nécessaires manquent dans beaucoup d'églises. » La cathédrale de Tours elle-même reste dans un état lamentable. On a déjà vu que l'archevêque avait dû mendier de quoi réparer la couverture. A la fin de 1803 (1), le préfet fait démolir d'une manière scandaleuse les arcades du parvis, le préau est aliéné ; le sanctuaire est encore encombré par quatre grands amphithéâtres élevés sous la Terreur pour en faire « un temple de la Montagne », et Boisgelin déclare qu'il se trouve dans « un état inhabitable ». Légalement, le soin de l'édifice incombait au conseil général : or il était présidé et dominé par Pommereul. Chacun comprend pourquoi « on a refusé les fonds de réparation » — « Et c'est, ajoute l'archevêque, je crois, le seul département où l'on n'ait rien donné pour le traitement des grands vicaires et des chanoines... On a repoussé les vœux des communes. » Sur ces plaintes de ton modéré, Boisgelin prie le consul de « juger les choses indépendamment des personnes ».

Pommereul encore gênait le plus possible les relations de l'archevêque avec son clergé. Sur ce terrain, il semble avoir été moins heureux. Il prétendait d'abord être le seul maître des pauvres prêtres, avant qu'ils eussent prêté ser-

(1) Rapport inédit au Premier consul, 14 brumaire an XII.

ment ; repoussé, il éleva des chicanes sur le nombre des églises rétablies, le réduisant le plus possible. Dès que la prière reprend dans une ancienne église, il se plaint. Par exemple, il est fort chagriné qu'on ait ouvert les églises de Braye et de Chaveigné : « J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, lui répond Boisgelin (1), que vous étiez convenu avec moi qu'on pourroit établir des oratoires dans les églises des communes réunies. » Et à ce mécréant égrillard, il explique patiemment l'utilité des réunions pieuses, où l'on n'exerce pas les fonctions curiales. Le préfet voulait aussi contrôler la nomination des succursalistes, et Boisgelin dut encore demander une décision formelle de Portalis. Enfin Pommereul exigeait, contre la lettre des articles organiques, le serment de tous les prêtres, et non pas seulement des curés. L'archevêque, pour toute réponse (2), lui conseille de relire la loi.

Trois mémoires (3) de Boisgelin, qui paraissent être plutôt les rédactions différentes d'un même travail, ont pour but de mettre en lumière, ce que l'archevêque ne craint pas d'appeler « le tableau déplorable de l'état du culte dans mon diocèse », vers le milieu de 1803. L'action préfectorale se laisse facilement apercevoir, dans la plupart des défauts constatés : « On compte dans le département 230.000 habitans. On a supprimé les églises de 120 communes, dont la population est estimée à 45.000 habitans. On ne peut pas dire que le culte existe pour la plupart des églises réunies, situées à une ou deux heures des églises en exercice. Il y a 40 des succursales établies sans prêtres. Le nombre des prêtres manque, le plus grand nombre des succursales est sans traittement, les prêtres ne peuvent pas rester sans subsistance. C'est à peu près le quart de la population sans culte. » 29 communes n'ont rien voté pour le prêtre ; 29 offrent de 200 à 250 francs ; 27 de 350 à 500. La municipalité de Tours, sous l'œil de Pommereul, a voté 333 francs à chacun des trois desservants. Plus des deux cinquièmes des succursales se refusent donc à fournir un traitement

(1) *Inédit.*
(2) Id. de Paris, 24 germinal an XI.
(3) *Inédits.*

suffisant. Sur 194 presbytères, 67 seulement n'étaient pas vendus. Des 194 églises, 125 ont besoin de réparations ; et 73 communes n'ont voulu rien accorder. 52 ne donnent rien ni pour le prêtre ni pour l'église. Dans les autres, « les sommes votées sont non payées par le silence de la préfecture ». Enfin Boisgelin signale le soin avec lequel Pommereul écarte les prêtres des œuvres officielles de charité : « Il n'y a point à Tours de conseil général des hospices. Les hôpitaux y sont dans l'état le plus misérable... Il n'y a point de département où le conseil général des hospices semble plus indispensable, et c'est là qu'un archevêque auroit une place convenable à son ministère. » Mais le préfet n'a même pas appelé deux curés de la ville au bureau de bienfaisance. Les prêtres sont pareillement écartés des prisons. Quant aux aumôniers des hôpitaux, « on les choisit à Tours parmi les prêtres qui ne sont pas approuvés, et si l'approbation est refusée, c'est un objet de discussion ». Comme on le devine, le préfet protège contre l'archevêque impuissant, les prêtres qui exercent « sans approbation et sans pouvoir ». — « C'est dommage, conclut Boisgelin, que dans le département le plus soumis et le plus paisible, il y ait un centre d'agitation et de mouvement. Ce centre est dans la fâcheuse et constante opposition de l'autorité constituée, à tout ce qui tend au rétablissement de la religion. »

Même en ce qui le concerne personnellement, l'archevêque éprouve la même mauvaise grâce voisine de la grossièreté, la même persécution tâtillonne et tenace. Un de ses mémoires (1) montre une fois de plus comment Pommereul, que l'envie d'être désagréable semble posséder, ne cède que pas à pas aux interventions les plus hautes. L'archevêque demandait qu'on rendît à la cathédrale le *préau*, pour servir de sacristie, de salle capitulaire et de chambre à ornements. L'adjudicataire était, comme par hasard, l'architecte de la préfecture. Il consentait cependant à se retirer moyennant 2.400 francs. Boisgelin avait proposé un plan de remboursement, le ministre de l'intérieur l'avait

(1) *Inédit*, 6 thermidor an XI.

approuvé, mais Pommereul arrêtait la transaction. — Chaptal avait également écrit au préfet de faire remettre à l'archevêque les livres et manuscrits du chapitre. Tantôt Pommereul refusait tout, comme propriété nationale, tantôt il faisait vendre à vil prix des ouvrages de théologie, tantôt il n'offrait que les doubles (1). — Le ministre avait de même prescrit de rendre à l'archevêque, pour les églises, les stalles, cloches, tableaux, entassés dans les dépôts du département. « Les ordres sont sans effet, déclare Boisgelin, et de tous les tableaux déposés à l'archevêché, on n'en laissera pas un pour l'autel de sa très belle chapelle. » L'archevêque venait en effet d'obtenir, après plus d'un an de démarches, l'évacuation de l'ancien archevêché, occupé par le Musée. Restait à le mettre en état. Chaptal avait alloué 2.400 francs pour le mobilier. Pommereul s'empresse d'en prélever 1.950 pour les réparations. Sur les instances de Boisgelin, le ministre réclame : le préfet fait la sourde oreille. — On s'explique maintenant l'appréciation de Bausset (2) : « Il eut à combattre dans l'administration de son nouveau diocèse, des obstacles d'un genre si bizarre et si choquant, qu'il dut en être un peu étonné... Il fallut toute la douceur et la souplesse de son caractère, pour ne pas se croire blessé par des procédés au moins singuliers. » D'autant plus singuliers, que Pommereul, ci-devant noble, n'avait pas l'excuse d'une grossièreté native, et d'une ascension sociale trop brusque.

Boisgelin se trouvait donc en face de l'hostilité la plus froidement résolue. Il n'hésitait pas à y opposer un langage très ferme, quand il s'agissait de ses prêtres molestés ou de ses droits épiscopaux méconnus. Mais quand sa personne seule et son bien-être particulier sont en jeu, il espère encore retrouver chez son antagoniste, les attentions naturelles à un homme bien élevé. Avec une condescendance vraiment louable, après un an d'expériences uniformément décevantes, il fait les premiers pas. Appelé à Paris, en germinal an XI, pour recevoir la barrette cardinalice, il

(1) D'après plusieurs notes inédites adressées au ministre de l'intérieur.

(2) *Notice...*

se charge bénévolement des intérêts de la ville. Il accepte que Madame de Pommereul lui confie une lettre de son mari pour le ministre de l'intérieur. Le préfet disputait alors à l'administration militaire, certains couvents : la Visitation, pour y établir le Musée et la bibliothèque retirés de l'archevêché, et l'Union chrétienne, destinée au Lycée. La collaboration de Boisgelin est d'autant plus méritoire, que le préfet, même en se servant de l'archevêque, ne peut s'empêcher de mêler sa hargne anticléricale à l'objet de sa requête. Voici, spirituellement marquée, l'opposition entre les deux caractères : « J'écrivois, dit l'archevêque à Pommereul, que vous étiez animé des objets utiles au département ; vous écrivez qu'on ne peut pas douter de l'empressement que j'ai pour avoir un logement (1). » Cependant, avec un mélancolique retour sur sa triomphante activité provençale, le cardinal apprend de nouveau le chemin des bureaux, voit Dejean, chef de l'administration de la guerre, voit Chaptal et le ministre des finances ; il accélère les formalités, et avant de quitter Paris, il peut annoncer que tout est terminé.

Armé du service rendu, Boisgelin croit le moment enfin venu de ramener le préfet à la politesse et à la conciliation. Il lui écrit une lettre fort intéressante (2) : « Il ne manque plus rien de ce que vous avez désiré. Vous ne pouvez pas ignorer que c'est à moi seul, à mes sollicitations continuelles, aux raisons que j'ai exposées avec zèle et constance que j'en dois le succès. Puis-je espérer qu'à présent vous mettrez quelque grâce pour moi dans les arrangemens qui dépendent de vous ? » Il s'agit de l'évacuation de l'archevêché : « Le déménagement ne me regarde pas, cependant j'en ai parlé, reparlé au ministre de l'intérieur... Est-ce que ce ne seroit pas le moment d'une conciliation ? » Mais il faut faire sentir à Pommereul combien il a de chemin à faire, et dans son intérêt : « Je puis vous assurer que vous agissez dans un sens absolument contraire à l'esprit du gouvernement... Soyez bien sûr que vous n'avilirez ni la reli-

(1) *Inédit*, 12 prairial an XI.
(2) Id. fin prairial.

gion ni ses ministres... Vous m'aviez dit que vous feriez arrêter par la gendarmerie les prêtres en surplis aux enterremens, dans un tems où ces cérémonies se pratiquoient dans les autres départemens, vous avez été forcé de donner un arrêté pour le permettre... Sur tous les points sur lesquels j'ai fait des réclamations, les décisions ont été contre vous. Vous avez vraiment rompu tous les liens de la correspondance avec moi, et si tous vos arrêtés avoient eu leur effet, vous devez reconnoître que l'exercice du culte et le rétablissement de la religion devenoit impossible... J'aurois été forcé de donner ma démission... J'ignore si vous auriez pu trouver un évêque qui eût recherché avec plus de réserve et de patience toutes les voyes de la conciliation. » La lettre se termine par une mise en demeure abondamment justifiée : « Il faut être de bonne foi. »

La première réponse de l'incorrigible Pommereul, fut une facétie agressive d'assez mauvais goût : la confection d'un almanach, dont le calendrier proscrivait la plupart des noms de saints. On les avait remplacés par les héros et les dieux antiques, les grands philosophes et aussi les petits, et même les courtisanes célèbres. Le journal de Grégoire flétrit cet « annuaire scandaleux », où Fénelon est mis à côté de Boccace, Saint Vincent de Paul à côté de Popilius, Jésus-Christ à la suite de Confucius et de Zoroastre ; où Voltaire, Chaulieu, Rabelais, servent de parrains, comme Laïs, Lutine, Aspasie, Volage, Ninon, de marraines. « Nous ne parlerons pas, dit le journaliste, de certaines notices saupoudrées d'impiété... En les lisant on se croit transporté en l'an troisième de la raison, au bon temps où se faisaient les baptêmes républicains (1). » Pommereul usa naturellement de son influence pour infliger aux enfants de la Touraine, les noms rassemblés dans ce badinage philosophique. Une plainte de l'archevêque attira cette réponse de Portalis (2) : « Monsieur le Cardinal, j'ai mis sous les yeux du Premier consul votre réclamation contre l'abus de certains pères de famille, qui en présentant leurs

(1) *Annales de la religion*, t. XVII, p. 526.
(2) 11 fructidor an XI, 29 août 1803.

enfants au baptême, leur donnaient des prénoms autres que ceux indiqués par le calendrier ecclésiastique ; il a pensé qu'un tel abus ne pouvait subsister. Dans les registres civils de naissance, on peut donner aux enfants tous les prénoms autorisés par la loi qui a été portée sur cet objet dans la dernière session du corps législatif. Mais s'agit-il du baptême ? on doit se conformer à la discipline de l'Église et ne pas donner aux enfants, lors de l'administration de ce sacrement, des prénoms que cette discipline n'approuve pas. » C'est, avec la précision et la minutie administratives, le jugement plus net de Bonaparte (1) : « On ne peut donner au baptême que les noms portés dans le calendrier, l'annuaire du préfet n'est qu'une chose ridicule. » La fantaisie de Pommereul n'était pas plus conforme à la liste officielle qu'au martyrologe. Il se le tint pour dit.

Il fallut pourtant l'active intervention d'un conseiller d'État en mission (2), pour fonder, à Tours, l'indispensable coopération des deux pouvoirs. Le 25 nivôse an XII (3), le cardinal se plaint encore à Portalis, que dans sa cathédrale « on laisse subsister quatre montagnes élevées pour le temple de la raison... et la sortie de l'église encombrée est perdue pour les assistants ». Cependant, le temps des pires avanies est passé ; Boisgelin, s'il n'a pu adoucir l'humeur du préfet prêtrophobe, s'est fait des amis utiles et influents. Il entretient d'excellentes relations avec le général Liébert, commandant d'armes ; il est assuré du dévouement cordial de La Grandière, président élu du conseil général ; le maire et les adjoints de Tours adressent au prélat remerciements et félicitations (4).

Aussi, le cardinal peut-il s'enhardir et discuter librement les intérêts religieux. Chiffres en mains, il montre (5) que les demandes de crédits qu'il a présentées au conseil général, n'entraînent qu'une augmentation de deux tiers de centime

(1) Theiner, *Histoire des deux Concordats*, 2 vol. in-8, Paris, 1869, t. I, p. 362, à Saint-Cloud, 8 fructidor an XI.

(2) C'est à lui que sont adressés deux des trois mémoires signalés plus haut.

(3) *Inédit.*

(4) Id. 11 floréal an XI.

(5) Id. rapport du 16 fructidor an XI.

additionnel sur l'imposition totale du département. Et le rapport se termine par ces remarques consolantes : « Le conseiller d'État en mission a décidé l'évacuation de l'archevêché qui ne se seroit pas faite sans lui. Il a disposé les esprits à se conformer en général aux intentions du gouvernement. Sa mission est devenue un centre de réunion, et en obtenant les mesures nécessaires pour remplir les vues utiles, il aura la satisfaction d'avoir préparé un concours de dispositions qui doit prévenir et aplanir toutes les difficultés. » Une lettre du préfet en date du 23 brumaire an XII annonce également que les temps sont changés : il avertit le cardinal, que le ministre de l'intérieur a autorisé le conseil général à payer les grands vicaires et les chanoines. Comme il n'y a pas de fonds prévus, Pommereul en réfère à Chaptal. Quelques jours après, il apprend par une note à Boisgelin, que le conseil général a voté 127.000 francs pour les objets du culte.

D'ailleurs l'empire s'annonçait ; Napoléon n'était peut-être pas disposé, à souffrir les incartades trop prolongées des amis de Bonaparte. A partir des premiers mois de 1804, les relations se font, sinon plus cordiales et plus confiantes, du moins plus correctes, entre la préfecture et l'archevêché. A cette époque, on trouve un billet de l'archevêque (1), remerciant le préfet de lui avoir soumis le réglement du lycée de Tours. « J'ai vu, dit Boisgelin, avec une sensible satisfaction l'article du réglement qui concerne l'enseignement des vérités de la religion. C'étoit le vœu des pères de familles. »

III

Il faut bien le dire, la tutelle dont le pouvoir entourait l'Église renaissante ressemblait fort à de la défiance, et les liens qui les unissaient, à des chaînes (2). Un préfet comme Pommereul n'avait garde d'adoucir certains procédés déso-

(1) *Inédit.*

(2) D'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, réquisitoire en 5 vol. in-8, Paris 1868-70.

bligeants. Parmi ceux qui blessaient le plus la dignité épiscopale, il faut compter la communication obligatoire des mandements, à la censure gouvernementale. C'était, circonstance aggravante, une mesure de police prise par le ministre de l'intérieur (nivôse an XI). Pommereul s'empresse de la signifier à l'archevêque, qui en accuse réception à Portalis, non sans une discrète réclamation : « Je satisferai à la règle, mais elle a des inconvéniens. » Il envoie donc son mandement au préfet. Celui-ci se garde bien de le prévenir qu'il faut l'adresser au ministère. D'où réclamation, et réponse docile de Boisgelin : « En général, je me conformerai toujours aux intentions du gouvernement. » Le pouvoir mettait aussi une grande vigilance, à ce que les propriétaires de biens nationaux ne fussent pas inquiétés. Il surveillait jalousement, non seulement le recrutement du clergé, mais encore l'organisation des fabriques ; il craignait la reconstitution des biens de mainmorte.

Ces entraves semblaient insupportables, surtout aux prélats qui n'avaient pu oublier la haute situation dont ils jouissaient avant 1789. Boisgelin ne se range point parmi les mécontents, Il a le goût de l'action utile, il sent le besoin de la protection civile, il ne veut voir que le bien à opérer par un concours mutuel, et il est prêt à consentir tous les sacrifices d'amour-propre, de préjugés et de regrets. Ses sentiments à l'égard du Premier Consul sont tout d'affection et de reconnaissance. Peut-être aussi, avec l'appréhension fébrile d'un vieillard encore actif, soucieux d'atteindre le but si longtemps désiré, a-t-il peur de voir retomber dans le chaos et l'incertitude, l'ordre nouvellement établi. Il s'attache d'autant plus étroitement à ce qui représente la force, la paix et la prospérité. Dans ce sens, on peut dire qu'il est amoureux de la stabilité de Bonaparte, comme de ce qui est à la fois précieux et fragile. Il aperçoit de trop près, ce que la Révolution a laissé d'hostilités et de passions toujours vivaces, pour ne pas être saisi d'admiration, devant l'homme qui a osé et réussi la merveilleuse restauration, la seule qui importe à la vie quotidienne des Français, celle de la sécurité, de l'honneur national, de la morale traditionnelle.

Aussi accueille-t-il avec enthousiasme la proclamation du consulat à vie. Il lance à son diocèse un appel chaleureux (1) ; il y rassemble, comme motifs de la même allégresse, la nouvelle dignité qui assure la domination de Bonaparte, et l'anniversaire de la signature du Concordat (2) ; « Concordat immortel, qui rend à tout un peuple fidèle le culte de ses pères, en ce jour que la nation entière proclame consul à vie le glorieux restaurateur de la Religion... Son nom seul est devenu la première puissance de l'Europe... Nous nous rappellerons Constantin élevant l'étendard du Seigneur dans le jour de sa gloire, ramenant les ministres de l'Église dans l'enceinte du sanctuaire. Protecteur des saints enseignemens, il rétablit dans sa liberté, cette Église si longtemps persécutée, il s'empresse à rendre les temples conservés au culte divin ; il se dit à lui-même, quel est le Dieu qui m'a fait vaincre ? » Le *Moniteur* se hâta d'ouvrir ses colonnes à la lettre de l'archevêque (3). C'est un honneur que Boisgelin partage avec l'archevêque de Paris, ses amis Noë et Osmond, et Cambacérès. La comparaison fait ressortir la brièveté et la modération relative de ses éloges. Mais sa réputation les rendait cependant les plus significatifs ; amis et ennemis y attachaient la plus grande importance.

Boisgelin ne manquait d'ailleurs aucune occasion d'exprimer ses sentiments. On retrouve le même accent d'admiration sincère et chaleureuse, dans son « *Instruction pastorale* aux curés et desservans pour leur prise de fonction (4) ». L'archevêque insiste sur les devoirs envers la patrie, personnifiée dans le héros. On peut reconnaître, il

(1) *Lettre* de J. de D. R. de Boisgelin, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Tours, au clergé et à tous les fidèles de notre diocèse... du 21 thermidor an X, 9 août 1802, 3 p. in-4, Tours. — Pour faire chanter le 15 août « conformément aux intentions du gouvernement », le *Te Deum*, *Domine salvam*, *Fiat manus tua*, et l'oraison *pro gratiarum actione*.

(2) Le Concordat, on le sait, fut signé le 15 juillet 1801; les ratifications furent échangées le 10 septembre 1801. D'un commun accord, l'Église et l'État fixèrent la fête anniversaire au 15 août.

(3) *Moniteur* an X, p. 1345.

(4) 30 décembre 1802, 9 nivôse an XI, 8 p. in-4, Tours.

est vrai, sous la louange, des conseils discrets dont l'avenir n'allait pas tarder à montrer la nécessité : « Un nouveau Charlemagne veille sur le dépôt des vérités saintes et relève d'abord le siège de l'antique cité, choisie pour être la capitale du monde chrétien. Il protège, il conserve cette autorité sainte au milieu des révolutions. Il forme par un concordat immortel, la solennelle alliance de l'Église et du gouvernement pour la prospérité de la Religion et pour le bonheur des hommes. Dépositaire et ministre des volontés du Ciel, il rebâtit le Temple. Il réunit les adorateurs du Dieu créateur et tout puissant, et fait sceller dans une nation enfin assise et calme le pacte du Ciel et de la terre. Il jette ses regards sur les débris épars autour de lui, sur les ruines qui l'environnent, et il remplit les desseins de la Providence. » Vient ensuite la fameuse citation de Bossuet qui parut si amère aux royalistes : « Une monarchie puissante a péri, mais ici-bas tout est mobile et sujèt au changement. » Boisgelin en tire tout le parti possible en faveur du dictateur : « C'est dans les mains d'un homme qui s'est élevé par de bonnes et grandes actions, qui a été conduit par la Providence d'une telle manière, qu'il demeure étranger au blâme attaché dans tous les tems au renversement de l'ordre établi, que la France dans l'anarchie remet les rênes de l'empire et le soin glorieux de ses destinées. Il a cette véritable force qui ne se trouve que dans la sagesse et dans le calme des passions. Il fait disparaître tous les partis et fait cesser tous les désordres. C'est aussi le vœu de la nation qui l'appelle, et la Religion consacre par une sanction solennelle le vœu de la nation. »

L'histoire est en général sévère pour cet enthousiasme ; elle n'est pas éloignée d'y voir de l'adulation. Il ne faut pourtant pas juger les évêques de l'an XI, à travers l'empereur geôlier du pape, despote impatient et démesuré. Le Premier consul de la paix, le chef de la France de 1802, victorieuse et pacifiée, supporte assez bien, il faut l'avouer, des éloges sous lesquels apparaissent toujours les faits. L'élévation de Boisgelin au cardinalat, le 17 janvier 1803, dans la promotion des couronnes, s'imposait assez d'elle-

même pour qu'on n'ait pas osé accuser l'archevêque, d'avoir acheté cette distinction par des flatteries. On a vu que Bonaparte pensait à la lui décerner dès le mois de mars 1802. Le consul voulait rendre à l'Église de France l'éclat de la pourpre. Il ne pouvait compter comme cardinaux français, Maury, ambassadeur du prétendant, ni l'obscur Latier de Bayanne, ancien auditeur de rote. Six chapeaux furent demandés au pape ; Pie VII en accorda quatre ; les élus furent, avec Boisgelin, nommé le premier dans l'*Almanach national*, Belloy archevêque de Paris, Fesch, archevêque de Lyon, et Cambacérès, archevêque de Rouen. Le premier consul aurait voulu leur joindre Noë, évêque de Troyes, et Bernier, évêque d'Orléans. Le premier mourut avant la promotion ; le second avait contre lui, à Rome, son rôle assez louche dans la rétractation des évêques constitutionnels ; à Paris, on trouvait volontiers qu'il exagérait son crédit et son importance. Bonaparte n'insista pas, et le pauvre Bernier mourut de chagrin (1).

Dans une société en transformation, où tous les mondes se coudoient avec des mœurs, des habitudes et des éducations différentes, les épisodes semi-comiques ne manquent pas aux circonstances les plus solennelles. Bonaparte s'en préoccupait, on le sait, jusqu'à régler les détails les plus minutieux de l'étiquette. Boisgelin, avec un sens très fin de l'opportunité, sentait le besoin de prévoir l'accord, jusque dans ces petites choses. Averti de sa promotion, il demande au fidèle Portalis de le renseigner sur l'attitude à prendre (2). Le conseiller d'État chargé des cultes lui répond par une lettre qui a les allures d'une circulaire (3) : « Vous ne pouvez mettre la calotte rouge et les bas rouges qu'après vous être présenté au premier consul. » Le prince Giustiniani, garde-noble, avait apporté déjà aux nouveaux princes de l'Église la calotte cardinalice. Il faut, dit Portalis, lui faire un présent honorable : « Vous combinerez... afin que vous ne donniez pas tous la même chose. » Quant à la valeur du cadeau, « ce point sera bientôt éclairci.... Vous êtes auto-

(1) Jauffret, t. I, C. XIX.
(2) *Inédit.*, lettre du 14 pluviôse an XI.
(3) Id. 18 pluviôse.

risé, citoyen archevêque, à vous rendre le plus promptement possible à Paris pour vous présenter au premier consul, et lui offrir l'hommage de votre reconnaissance ». En dépit des formules citoyennes, le protocole poussait chaque jour plus loin ses exigences. Les quatre cardinaux furent nommés grands-officiers de l'ordre nouveau de la Légion d'honneur. On ne voit pas que Boisgelin se soit décoré volontiers de ce titre ; il fallait le sang glorieux d'Austerlitz, pour revêtir la nouvelle chevalerie d'un prestige sans égal (1).

La cérémonie de la remise de la barrette, apportée par Mgr Doria ablégat, eut lieu aux Tuileries le 5 germinal an XI, 27 mars 1803. Le vénérable Belloy prononça l'allocution, mais c'est Boisgelin qui en endossa la responsabilité. Il fournit encore un autre argument, aux censeurs que sa conduite trouvait au-delà des frontières, par son mandement sur la guerre.

La paix anglaise n'avait été qu'une trêve bientôt rompue. Le gouvernement français fit appel à toutes les influences sociales pour rendre la guerre populaire. Il demanda des prières aux évêques. Boisgelin répondit par une lettre fort remarquée (2). Il s'élevait en bon citoyen contre l'Angleterre parjure, et trouvait cette heureuse formule, qui lui valut les compliments des autorités : « Le Dieu des armées est le Dieu de paix, qui ramène sévèrement les chefs et les nations qui s'égarent, à la nécessité d'être justes (3). » Une souscription publique fut ouverte, pour fournir des vaisseaux à la grande expédition qui devait ruiner la puissance anglaise. Boisgelin envoya son offrande et celle de son chapitre, 2.400 francs, et y joignit une lettre publique (4). On y lit un magnifique éloge de Bonaparte, à la face des

(1) Aulard, *Hist. pol.*, p. 760. — Boisgelin ne vécut pas assez pour reprendre les armes de sa famille; son blason concordataire n'est qu'un cartouche orné de ses initiales : J. D. R.

(2) *Instruction pastorale* de S. E... 7 p., in-4, Tours, 20 juin 1803, 1 messidor an XI; provoquée par la lettre du Premier Consul, du 18 prairial en XI.

(3) *Inédit.* Messidor an XI.

(4) *Lettre* de S. E... au conseil général, 3 p. in-4, Tours. — Reproduite dans le *Moniteur*, an XI, p. 1423.

nations ennemies ou jalouses : « Nous leur répondons : c'est celui qui conquit l'Italie, subjugua l'Egypte, triompha de l'Allemagne, concentra la nation rivale dans ses propres bornes et donna la paix au monde ; et c'est lui qui dans le sein de la paix a fait renaître le commerce, encouragé les arts, les sciences et les lettres, perfectionné dans tous les genres les établissemens utiles, et relevé du milieu des ruines les temples et les autels. Que n'a-t-il pas fait encore dans son opiniâtre et généreuse persévérance, pour perpétuer le grand bienfait d'une paix universelle ? »

Le 4 août 1803, c'est dans le même esprit de gratitude admirative, que le cardinal prescrit les prières annuelles du 15 août (1), anniversaire du Consulat à vie et du Concordat. Il a appris de plus, et n'a garde de l'oublier, que c'est « l'anniversaire de celui que la Providence destinoit à l'accomplissement de ses desseins ». Le rôle nécessaire et bienfaisant de Bonaparte, tel est le chapitre que Boisgelin, avec une conviction profonde, ajoute volontiers au *Discours sur l'Histoire universelle.* Aussi, quelle ne dut pas être son émotion, quand il connut en même temps l'audacieux complot de Cadoudal et de Pichegru, et leur échec ? En un éclair, il dut se représenter tout ce qui était suspendu à la vie de Bonaparte. Dans le parti auquel il avait été longtemps attaché, où se trouvaient ses anciennes affections, il ne croyait pas qu'on pût trouver un homme capable de soutenir le fardeau, et de maintenir dans la gloire la réconciliation nationale. Qu'on ne soit donc pas surpris, si le *Mandement* (2) qu'il publie à cette occasion n'est qu'un long plaidoyer bonapartiste.

Le prélat veut rappeler à tous la reconnaissance et le dévouement dont il est pénétré ; il veut répondre aux critiques irréconciliables : « Combien pour établir cette Religion sainte et depuis si longtemps attaquée et méconnue, combien il lui restoit de préjugés à détruire et d'oppo-

(1) *Mandement...* ordonnant des prières annuelles le jour de la Fête de l'Assomption de la T. S. Vierge, en commémoration des bienfaits de la Providence dans le même jour, 6 p. in-4, Tours.

(2) *Mandement...* ordonnant une messe d'actions de grâces, ventôse an XII, 8 p. in-4, Tours.

sitions à vaincre !... Nous savons qu'il s'occupe des moyens de fonder sur une base solide le maintien du culte et d'assurer la succession des ministres. » Le cardinal était donc dans la confidence des projets préparés, de payer les desservants et de soutenir les séminaires. Il réfute l'éternelle objection au Concordat : la contrainte du pape : il répond des intentions de Bonaparte : « Nous leur dirons : venez, parcourez ce diocèse dans la fidélité de sa discipline et dans la sûreté de sa doctrine... Le chef du gouvernement a relevé l'édifice du Temple, et n'a point touché à la pierre sacrée que les mains du prêtre ont replacée sur l'autel... Il a confirmé ces maximes protectrices du sacerdoce dans l'empire, sur lesquelles doit reposer dans tous les temps l'Église gallicane... C'est parce que ces principes ne sont point altérés par le Concordat que nous avons suivi cette voix de l'Église qui nous appelle à remplir encore les fonctions de notre ministère. »

Ce n'est point là pure flatterie. Pour en juger, il ne faut pas confondre les temps. La conception de Boisgelin paraît alors à tous les bons esprits, la seule capable d'assurer la renaissance religieuse. En 1808 encore, avant les violences exercées contre le pape, qui brouillèrent tout dans l'Église de France, un génie, qu'on n'accusera pas de ne pas aimer la liberté, défend éloquemment les mêmes idées. Lamennais, dans un discours (1), fait aussi l'éloge de l'empereur, avec une vivacité qui exclut l'idée d'une simple précaution oratoire ; il s'appuie de l'autorité de Boisgelin, et recherche jusque dans l'*Exposition des Principes*, les moyens de réveiller la vie catholique.

Le cardinal, profondément heureux d'apprendre que Bonaparte a échappé à la mort, et la France à la catastrophe, ne se contente pas d'actions de grâces officielles. Il y joint une lettre personnelle, adressée au premier consul (2) : « C'est dans ces momens dont dépend la destinée de la France, que le clergé doit porter la bannière sainte

(1) *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle et sur la situation actuelle*, in-8, Paris 1808.

(2) *Inédit.*

à la tête de la nation, pour présenter au premier consul l'hommage de son amour et de son dévouement... Combien nous avons frémi au récit de cette horrible conspiration. Nous espérons qu'enfin cette même Providence qui veille sur ses jours a mis le dernier terme à ses dangers. C'est par lui que nous vivons libres et tranquilles, à l'abri de ces autels relevés par ses mains. »

Bientôt, c'est la proclamation de l'Empire (28 floréal an XII, 18 mai 1804). Cette fois, la satisfaction du cardinal est évidemment loin d'être sans mélange. Sans doute, il manifeste dans son *Mandement* (1) une joie décente : il rappelle les jugements de la Providence sur la destruction des monarchies. Mais il éprouve le besoin d'affirmer que l'empire, ce n'est pas « le désir inquiet des innovations, le vague et dangereux amour d'une célébrité passagère. » Il semble se fortifier lui-même contre une inquiétude vague, par le souvenir de la Terreur et de l'anarchie. D'autre part, il proclame, avec une certaine hauteur de détachement, que « la religion ne change pas. Au milieu des vicissitudes des événemens, elle consacre également les engagemens des souverains et des peuples. » Le ton est complètement changé. Au moment où paraissait l'enthousiaste mandement de ventôse, le duc d'Enghien tombait dans le fossé de Vincennes. Désormais, le consul devenu empereur a perdu la rayonnante impassibilité et le prestige inviolé du héros dompteur de monstres.

Quelles que soient les réflexions attristées, que le développement de la politique napoléonienne lui ait inspirées, le cardinal ne s'en croyait pas moins obligé de concourir dans la mesure de ses forces, au succès de cette politique. Il avait toujours professé que le devoir d'un bon citoyen est d'éclairer le pouvoir, et de ne pas lui laisser perdre le contact avec l'opinion publique. Après avoir visité une bonne partie de ses ouailles, il rédige et communique ses observations. C'est l'objet d'un mémoire adressé au premier

(1) *Mandement* du 15 juin 1804, 26 prairial an XII, suivi de la lettre de l'empereur demandant des prières, du 30 floréal an XII, 6 p. in-4, Tours.

consul, le 14 brumaire an XII (1). Boisgelin affirme qu'il a trouvé « le plus religieux empressement dans le peuple quel que fût le concours ou l'opposition des maires. J'ai parlé, dit-il, dans des discours que les plus simples pouvoient entendre, des devoirs consacrés par la religion envers le gouvernement du glorieux restaurateur de la religion. Je ne puis assez dire à quel point tous les bons sentimens dans l'ordre religieux et civil forment la disposition habituelle du plus soumis et du plus paisible des départemens. » L'admiration et la confiance pour le Consul, « sur qui repose la sûreté de chaque famille et la destinée de la France », règnent dans les villes et dans la classe aisée. Cependant le cardinal se plaint des intrigues « d'un petit nombre actuellement en place », qui contrarient le vœu général. Il faut permettre à la majorité de se manifester librement : « Il suffit de rendre les élections libres, pour les rendre utiles. » Dans les 600 citoyens les plus imposés, « on en compte 450 au-dessus de tout soupçon ». Il faut les encourager par le choix de bons présidents de canton, et surtout d'un bon président de collège électoral. Faute de quoi, les élections ont été faussées dans l'Indre-et-Loire. Le résultat, c'est que « le conseil général a refusé tous les objets du culte » .

Il est à croire que l'attention du gouvernement était attirée déjà sur la *liberté* nécessaire aux bonnes élections. On travaillait à former, par toute la France, une quasi-unanimité en faveur de l'Empire. L'idée dut être de bonne heure suggérée à Bonaparte, d'employer sur la scène politique la souplesse et l'expérience de Boisgelin. C'est à une velléité de ce genre, que semble répondre la note suivante, de Portalis (2) : « M. de Boisgelin archevêque d'Aix avant la Révolution, était alors du nombre des prélats qu'on appelait le parti des philosophes. Il a de l'esprit et n'est point étranger aux affaires administratives auxquelles il a été initié aux États de Provence et de Languedoc. Il était certain que vous trouveriez en lui, citoyen premier consul,

(1) *Inédit.*
(2) 1 vendémiaire an XII.

les dispositions et les moyens nécessaires pour concourir à vos vues. M. l'archevêque a réalisé tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Son diocèse a été promptement et tranquillement organisé. On a su bientôt l'apprécier, et si le préfet, dans l'exécution des mesures qui dépendaient de lui, n'eût pas été dirigé souvent par un système qui devait céder alors devant les devoirs de sa position, M. l'archevêque n'eût pas éprouvé la moindre contrariété. Mais le préfet l'a constamment réduit à un état de défense et d'appréhension contre lui, qui ne laisse pas de le tourmenter encore.»

Un nouveau champ d'activité s'ouvrait donc devant Boisgelin ; l'ancien président des états provençaux, l'ancien chef du clergé à la Constituante était tout disposé à y entrer. Portalis avait adroitement neutralisé la seule opposition possible. Aussi le cardinal passe-t-il désormais sans obstacle, à travers la filière compliquée, qui pourra faire de lui, par le choix du consul tout-puissant, un sénateur. Dès l'abord, le candidat se laisse pousser ; il cherche d'ailleurs le moyen de réduire, sans retour possible, l'opposition du préfet. Aussi semble-t-il se mêler activement aux élections ; on trouve dans ses papiers, une note relative au choix des présidents de canton, et la minute de cette liste adressée à Bonaparte. Sur les entrefaites, l'empire est décrété. A la fin de prairial an XII, le cardinal est nommé électeur par le canton d'Amboise. D'après la lettre qu'il écrit à Portalis (1), c'est malgré sa renonciation préalable ; cependant il se déclare prêt à seconder les intentions du gouvernement. Cette réserve, assez inattendue, coïncide avec le changement de ton des mandements. Depuis l'empire, Boisgelin sent sa bonne volonté s'alourdir de fâcheux pressentiments. Il ne lui fut pourtant pas trop désagréable de recevoir la notification préfectorale ; c'était une sorte de revanche. Portalis l'avertit que Sa Majesté impériale consent à ce que le cardinal soit membre du collège électoral (2). Quelques semaines plus tard, le collège de département, formé entre autres des élus de tous les

(1) *Inédit.*
(2) *Inédit*, 3 messidor an XII, du Conseil d'État, n° 3018.

cantons, choisit Boisgelin comme candidat au sénat, en compagnie de M. de Villemanzy. Portalis l'en félicite avec empressement par cette phrase aimable (1) : « C'est à bien juste titre que le pasteur s'honore et se loue du choix impartial autant qu'éclairé, des fidèles qui ont éprouvé les bienfaits de son administration. » Il ne restait plus qu'à attendre le décret du maître. Il est donc très probable que si, quelques jours après, la mort n'était survenue, le cardinal aurait siégé au sénat impérial.

L'expression publique, si souvent répétée, de son dévouement au premier consul, avait excité chez les émigrés, surtout en Angleterre, une vive colère. Un pamphlétaire se chargea, au delà du détroit, de flétrir ce qu'on appelait une trahison. En 1803, Baylis imprime et Dulau met en vente les *Lettres critiques et charitables*. L'incroyable haine qu'on y respire contre Bonaparte, est une autre preuve des espérances placées, à cette heure même, sur la tête de Cadoudal et de Pichegru. Il y a deux lettres (2) ; la première, datée du 20 février 1803, parut d'abord dans quatre numéros successifs du *Courrier de Londres*, mars 1803. On y prend surtout à partie la *Lettre pastorale* de l'archevêque de Tours, de décembre 1802. Les exilés, attachés à des regrets et à des espérances immuables, n'ont plus la notion de l'évolution historique, qui se continue sans eux ; ce sont des épaves sur la rive, pendant que le flot roule. Trois années, riches de tous les faits créateurs de la France moderne, ne comptent pas pour les proscrits. Ils entendent encore les accents royalistes de Boisgelin, au discours de la première communion de 1799 ; plus haut encore, ils se rappellent le discours du sacre de Louis XVI. Le contraste est criant, avec l'éloge de premier consul. L'auteur des Lettres développe cette contradiction jusqu'à l'abus. Il se demande si c'est le même Boisgelin qui a tenu deux langages si différents.

(1) Id., 29 thermidor an XII, du Bureau particulier du ministre des cultes, n° 1575.

(2) *Lettres critiques et charitables* d'un habitant de Cambridge à M.... concernant l'instruction prétendue pastorale de M. de Boisgelin, archevêque de Tours, et le discours adressé à Napoléon Bonaparte par les quatre cardinaux consulaires, 56 p. in-8, Londres, 1803.

Il ne faut rien de moins, pour l'en persuader, que l'affirmation du rédacteur. On voit, ramassée dans cette notice satirique, toute la rancune royaliste : « Si vous aviez connu M. de Boisgelin, vous expliqueriez facilement cette conduite. Lorsqu'il se montra fidèle à ses devoirs, comme évêque et comme gentilhomme françois, il avoit rêvé que les princes, auxquels il avoit juré d'être fidèle toute sa vie, l'appelleroient à leurs conseils. N'ayant point vu ses songes réalisés, il a voulu faire partie du sénat de M. Buonaparté ou de son conseil d'État, parce qu'il a la manie d'être quelque chose dans ce qui se fait. Il n'a encore réussi qu'à être cardinal. Mais on lui fait espérer qu'il succèdera à M. du Belloi. Ceux qui connoissent M. de Boisgelin ont trouvé très simple qu'il ait consenti à flétrir la mémoire de Charlemagne, puisque cela pouvoit lui mériter la protection de M. Buonaparté. Il ne jouit à un certain degré, et on devoit s'y attendre. Le flatteur qui dit à un nain qu'il est grand comme un géant, est sûr de lui plaire. » La conclusion du pamphlétaire, c'est que l'unique Boisgelin doit être fou. Il faut éprouver l'aigre ressentiment de Grégoire (1), pour s'amuser de cette lourde plaisanterie.

Quant aux cardinaux, maltraités dans la seconde lettre (2), leur excuse, c'est qu'ils sont en enfance. Boisgelin n'est pas épargné ; le libelliste répare en passant un oubli de sa première diatribe : l'archevêque ne s'est pas rallié seulement par ambition, mais aussi « par l'espoir ou la promesse de recouvrer quelques débris de fortune ». Basse injure, qui ne pouvait atteindre le prélat. Les cardinaux sont évidemment plongés dans le gâtisme, puisqu'ils félicitent le consul d'avoir rétabli la religion, d'avoir renoué les rapports entre l'Église romaine et la France ; rien de tout cela n'est vrai ! Ils remercient également d'avoir reçu la pourpre : Saint Pierre et Saint Paul n'étaient pas cardinaux. A peine, dans ce dénigrement passionné, peut-on glaner quelque trait assez plaisant : « Je suis persuadé que ces messieurs se sont imaginé que le grand consul avoit la bonté d'avoir

(1) *Mém.*, t. II, *Hist. de l'émigr. ecclé.* C. V.
(2) Datée de Cambridge, 20 mai 1803.

de la piété. » N'ont-ils pas aussi célébré des victoires ? Allons donc ! en Italie, où cela ne compte pas. La plume des émigrés traite l'histoire comme le crayon des caricaturistes anglais. Bref, les cardinaux, pour « ces excès de bassesse et de stupidité » sont condamnés aux Petites-Maisons. On ne peut que hausser les épaules, et plaindre une cause, qu'on abaisse à ramasser de pareilles armes.

Un danger plus grave menaçait l'œuvre concordataire. Les évêques non-démissionnaires ne se bornaient pas à désobéir ; ils multipliaient les justifications de leur conduite. Il ne manqua pas en France de consciences alarmées par cette obstination. Quelques prêtres, jouissant d'un grand prestige, à cause de leur héroïsme pendant la persécution, habitués à être considérés comme les gardiens de la foi, ne voulaient pas reconnaître les nouveaux évêques ; ils continuaient de chercher des inspirations près de l'épiscopat émigré. Il se forma çà et là quelques groupes de fidèles, persistant à repousser le Concordat ; c'est ce qu'on appela bientôt la Petite Église. Dans la province de Tours, ce schisme prit quelque importance au diocèse du Mans. La vigilance de Boisgelin comprit aussitôt la nécessité d'éteindre ces foyers de troubles qui pouvaient compromettre la réorganisation ecclésiastique. Le 16 avril 1803, après avoir, à Paris, centralisé tous les renseignements et pris une idée juste du mal, le cardinal avertit le pape, par l'entremise de Consalvi (1) : « Je crois avoir suivi dans tous les temps les mêmes principes et je crois prendre, comme je l'ai témoigné à Sa Sainteté, un nouvel engagement d'employer le reste de ma vie au maintien des mêmes principes dont le Concordat est la solennelle sanction... Un schisme est éteint, il ne faut pas qu'il s'en forme un autre. Je vois des principes annoncés et publiés au dehors, qui tendent à renverser l'autorité du Souverain Pontife, celle des évêques légitimes institués par lui, et tous les fondements de la sainte hiérarchie de l'Église. A Dieu ne plaise que Sa Sainteté soit invitée à porter une condamnation, quand elle peut donner ces avertissements efficaces, ces

(1) Theiner, t. I, p. 480.

instructions graves et solennelles, auxquels des évêques trompés sans doute par l'éloignement, par de fausses relations, ne sauront point résister. » Il annonce en terminant qu'il presse la publication de l'ouvrage de Barruel.

L'infatigable publiciste revenait de Londres, où il s'était rendu sur les instances de Boisgelin. Il s'agissait de tenter un dernier effort, pour éclairer sur le véritable état de la France les évêques réfractaires ; de prendre des informations exactes sur leur état d'esprit ; enfin, de répondre victorieusement à leurs objections. Il était certes, peu probable, que Barruel obtînt une démission refusée au pape. Les opposants de Londres, au contraire, ne perdaient pas une occasion de manifester leur opiniâtreté. En 1802, ils publient un Mémoire justificatif, après la proclamation du Concordat. L'abbé Blanchard, polémiste médiocre et diffus, commence la même année, en décembre, la publication, maintes fois renouvelée et augmentée, de sa *Controverse pacifique* ; son imperturbable constance et sa fécondité lui ont valu de donner son nom à ce schisme sans fidèles, le *blanchardisme*. La Marche écrit au Pape le 15 mars 1803, pour dénoncer les scandales du Concordat. Enfin Asseline opère la concentration des non-démissionnaires, par ses *Réclamations canoniques et très respectueuses* au Pape, le 6 avril 1803. Il recueille 36 signatures parmi lesquelles, symptôme inquiétant, se glisse le nom de deux démissionnaires, les évêques de Rieux et de Tarbes (1).

L'ouvrage de Barruel (2) devait répondre à ces manifestes de résistance, et établir une fois encore les droits du Pape. Boisgelin aurait voulu que Pie VII intervînt énergiquement. Le 17 avril 1803, il écrit, pour la deuxième fois en vingt-quatre heures, à Consalvi (3), et afin de mieux assurer l'effet de sa démarche, communique sa lettre à Caprara. « Je viens, dit-il, d'être témoin d'une conversation intéressante dont il appartient au cardinal-légat de rendre compte à Sa Sainteté. La cause en est dans ces excitations sans

(1) Lastic et Gain-Montagnac. V. Latreille, *op. cit.*

(2) *Du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat*, 2 vol. in-8, Paris an XII, 1803.

(3) Theiner, *loc. cit.*

cesse renouvelées que répandent parmi les fidèles ces écrits du dehors qui sont en opposition avec le Concordat. Ce sont des discussions fâcheuses qui s'élèvent dans tout un diocèse (1). » Le cardinal montre combien ces disputes sont pénibles et nuisibles. Avec son sens ordinaire des réalités, il rappelle combien il est besoin d'une prudente patience : « La confiance ne peut s'établir que par degrés. » Il faut surtout éviter les heurts irréparables : « Ces discussions, ajoute-t-il, font craindre au gouvernement une opposition au Concordat qui ne puisse être réprimée que par la force... Comment pourrons-nous la prévenir si le Souverain Pontife remontant à la source, n'arrête pas par ses propres instructions ceux dont l'influence toujours subsistante peut entretenir et propager les erreurs ? » Boisgelin ne répond pas aux injures causées par la passion politique, mais il lutte avec fermeté et convenance sur le terrain religieux, attaché immuablement à l'autorité du pape.

Ses craintes subsistent pendant toute l'année 1803 ; heureusement le gouvernement ne donne pas l'auréole de la persécution à la Petite Église ; le schisme prend les allures, peu dangereuses en somme, d'une secte à demi secrète, et sans recrutement possible. Mais les évêques opposants ne se taisent pas. Aussi, le 15 décembre, l'archevêque de Tours revient à la charge, et instruit Consalvi (2) « des tentatives que, dit-il renouvellent ceux de nos collègues dont nous regrettons si sensiblement la séparation... On fait circuler des écrits volumineux pour ébranler la confiance des fidèles. L'un, qui est le plus considérable, me paraît du même auteur que celui des éclaircissements demandés à Mgr l'archevêque d'Aix : c'était à moi que la demande était adressée (3). L'autre présente la défense du jugement de l'Église sur la Constitution civile du clergé, comme la condamnation du Concordat (4)... Il se forme dans quelques diocèses,

(1) Lyon, Poitiers, Le Mans étaient les foyers principaux.

(2) Theiner, p. 483.

(3) De Châteaugiron, à qui Boisgelin semble attribuer les lettres de Cambridge, parues en juillet, connues tardivement en France à cause de la reprise des hostilités.

(4) De Blanchard probablement, dont c'est l'argument favori.

non pas dans le mien, des sociétés trompées par le mérite que donne même à l'erreur l'aspect d'un grand sacrifice, et c'est pourquoi je désire qu'on les instruise et qu'on ne les persécute pas. Je suis étonné de retrouver parmi les plus ardents partisans de l'opposition de ces évêques, ceux-mêmes qui avaient attaché leur consentement à la majorité et qui par-là même avaient donné leur démission (1).. »

L'érudition de Barruel ne semblait pas assez nourrie, car Boisgelin ajoute : « Il reste peut-être encore à faire des recherches, à donner des exemples précisément applicables au véritable objet et aux circonstances du Concordat... Si des occupations jusqu'ici sans nombre et sans terme me laissaient enfin quelque repos, je me trouverais heureux de pouvoir offrir quelque jour à Sa Sainteté un dernier hommage de ma reconnaissance pour elle, en dédiant un travail utile à la gloire de son Pontificat. »

IV

L'infatigable activité du prélat était absorbée en effet par les détails infinis de l'organisation, et débordait les limites de son diocèse ou même de sa province. Son ancienne réputation, son obligeance toujours prête, ses amitiés dans le personnel gouvernemental, la considération du premier consul, autant de raisons qui faisaient de Boisgelin le recours ordinaire de ses collègues. C'est à lui que s'adresse (2) l'évêque de Carcassonne (3), pour bien connaître l'étendue des pouvoirs extraordinaires accordés aux évêques, afin de ménager la transition. Le jeune évêque semble découragé : « Permettez-moi, dit-il en post-scriptum, de faire agréer mes complimens à l'abbé de Crouseilhes, qui a pris le bien bon parti en tenant ferme à son refus d'accepter l'épiscopat. Je n'ai pas été si sage, après avoir refusé pendant

(1) Ceci regarde surtout Gain-Montagnac.
(2) *Inédit*, 7 juin 1803.
(3) De Laporte, né en 1775, sacré prairial an X ; prêtre de Versailles ayant fréquenté Boisgelin à Londres.

longtemps, j'ai eu la faiblesse de céder, et je m'en suis repenti plus d'une fois. » Le bon cardinal explique longuement la situation canonique, et en profite pour relever le courage de l'évêque de Carcassonne. Surtout après sa promotion au cardinalat, Boisgelin, ami de Portalis, est chargé volontiers par ses collègues d'obtenir des modifications, des adoucissements aux articles organiques. Ainsi, on trouve un « Mémoire (1) pour Mgr l'évêque de Gand (2) comprenant divers objets sur lesquels il est prié par Mgr l'évêque d'Amiens (3) de conférer soit avec M. le cardinal de Boisgelin, soit avec M. Portalis ». C'est aussi l'archevêque de Bourges, Mercy, ancien vicaire général de Lavaur et évêque de Luçon, qui demande à son ancien maître (4), si, revenu de Paris, il est « parvenu à faire lever quelques-unes de ces malheureuses entraves qui nous empêchent de procurer le bien dont nous sommes chargés ».

Boisgelin n'était pas homme à se dérober. Il ne se borne pas à demander pour son diocèse les instruments d'action qui lui semblent nécessaires, il étend sa sollicitude aux objets d'intérêt général que lui soumettent ses collègues. Dans ses papiers, figurent les minutes de deux rapports au premier consul (5), sur « l'état actuel de l'Église de France », et « sur les desiderata du clergé ».

Le plus grave souci de l'épiscopat, c'est d'assurer le recrutement sacerdotal. Dès les premiers jours, Boisgelin fait entendre à Portalis ce cri d'alarme (6) : « Il n'y a pas à présent un seul sujet qui se présente pour l'état ecclésiastique... dans deux ans la moitié du diocèse sera sans prêtres et sans culte. La moitié des prêtres sont âgés ou infirmes, il n'y aura point de nouveaux prêtres pour les remplacer aussi longtems qu'il n'y aura point dans l'état ecclésiastique des places qui donnent la subsistance conve-

(1) *Inédit.*
(2) Fallot de Beaumont, ancien évêque de Vaison, né en 1750, sacré en 1782.
(3) Villaret, né en 1739, sacré le 3 prairial an X.
(4) *Inédit*, 22 juillet 1803.
(5) *Inédits ;* vers messidor an XI.
(6) *Inédit*, déjà cité.

nable... Il seroit nécessaire que le gouvernement protège les maisons d'instruction à la fois littéraire et religieuse. Il n'y en a point dans le département. Une seule s'annonce dans cette ville, on ne la connoit pas encore... Il n'y a qu'une éducation religieuse qui puisse préparer des ministres à l'Église, cette éducation religieuse n'existe plus... Il n'y a que la religion qui n'ait plus d'écoles et d'enseignement... Tel est le besoin qu'ont les pères de famille de donner à leurs enfans une éducation à la fois littéraire et religieuse, que ces maisons s'établiroient sans secours si seulement les autorités constituées les favorisent et ne les persécutent pas... C'est pour ces établissemens utiles que le gouvernement devroit encourager les fondations. Quand il s'agit de suppléer à tant de destructions, on ne peut pas trop favoriser les seules ressources qui restent. » Plus tard, c'est à Bonaparte que le cardinal propose des moyens plus précis : « On pourroit établir dans les métropoles des séminaires principaux où seroient reçus tous les ecceésiastiques qu'on voudroit envoyer des diocèses suffragans... Les intéressés seroient ainsi soulagés d'une partie des charges sans être privés des avantages. »

Boisgelin s'attaque aussi à deux obstacles mis au recrutement, par les articles organiques. L'un était l'obligation, pour tout candidat ecclésiastique, de posséder un patrimoine de 300 livres ; le cardinal demande que l'application de cette règle soit laissée à la discrétion des évêques. Il voudrait aussi que la pleine liberté du choix des clercs leur fût assurée, et qu'ils pussent conférer les ordinations sans l'agrément préalable du gouvernement. Les jeunes gens étaient encore écartés de l'autel par la conscription, qui les enlevait à leurs études pour un temps pratiquement indéterminé. Le cardinal rédige sur la question une note spéciale (1), et montre au nouveau César qu'une dispense générale ne décimerait pas ses légions. En moyenne, dit-il, chaque département a besoin de 530 prêtres, il faut en remplacer chaque année 25, curés ou vicaires. Il demande en conséquence une exemption annuelle de 25 conscrits

(1) *Inédit.*

par département ; pour 103 départements, cela donnerait 2.575 dispensés. L'empereur accorda bientôt satisfaction à Boisgelin. De plus le gouvernement octroya des bourses aux séminaires, et se chargea d'appointer les desservants. (11 prairial an XII). Ce « don de joyeux avènement » était, il faut le reconnaître, une amélioration considérable du Concordat (1).

Un autre grief, mentionné dans le rapport de l'évêque d'Amiens, incrimine le rôle subalterne et inactif, laissé aux évêques dans les conseils des hospices. Boisgelin l'expose avec force : « La religion est intimement liée avec tous les objets de la charité... Le sentiment vraiment religieux ne se distingue point des plus tendres et des plus touchantes affections de la charité. C'est avec peine que les évêques se voyent l'accès fermé pour eux dans tous les lieux où la charité peut répandre ses dons et rendre ses services utiles. » L'empire répara encore cet oubli choquant ; et le cardinal put déployer son activité charitable, en dotant la ville de Tours d'un bon hospice confié aux sœurs de Saint Vincent de Paul. — Quant aux inconvénients signalés par Villaret, dans les rapports entre évêques et préfets, on sait combien Boisgelin eut à lutter pour les écarter. — Les évêques voulaient aussi, en compensation des servitudes que leur imposait le pouvoir civil, que leur autorité en reçût une protection efficace. Portalis, si bien disposé qu'il fût, les trouvait parfois indiscrets. Au moment du jubilé, plusieurs évêques avaient demandé des mesures répressives contre les mauvaises mœurs : « L'on ne peut, répond Portalis, corriger les mœurs que par d'autres mœurs... A mesure que les idées religieuses s'accréditeront par la bonne conduite et les sages instructions des ministres du culte, on verra peu à peu s'opérer une régénération morale dans toutes les classes de citoyens ; les recherches et les censures aigrissent et ne corrigent pas (2). » Portalis se souvenait du XVIIIe siècle.

Boisgelin, lui, se borne à signaler au premier consul l'intérêt qu'il y a, de pouvoir réduire à l'obéissance les

(1) Aulard, *Hist. pol.*, p. 744-5.
(2) Jauffret, t. I, C. XXII, novembre 1803.

prêtres scandaleux ou révoltés. Enfin il reproche avec une certaine vivacité la conduite des autorités qui entravent le repos du dimanche. Çà et là, des fonctionnaires continuent de prescrire la cessation des travaux, le jour du décadi : « Le gouvernement, demande le cardinal, doit-il être moins fidèle aux lois de la religion quand il la rétablit qu'on ne l'étoit aux lois faites pour la détruire ? » Dans le second mémoire, il blâme encore le mauvais exemple donné par le gouvernement, à Paris : « La solennité même du jour de Pâques n'a pas fait suspendre les travaux du Luxembourg. » C'est ainsi, qu'en vertu de son autorité et de son influence, Boisgelin est amené à devenir l'avocat de l'Église de France. Il utilise, au profit de l'intérêt général, l'expérience que lui donne son labeur particulier.

Il n'eut pas le temps de jouer un rôle actif dans la province ecclésiastique dont il était le chef. Par exemple, c'est son délégué qui préside à l'installation de l'évêque d'Angers, le 6 juin 1802 (1). En revanche, c'est Montault qui est choisi par le pape pour remettre le pallium à son archevêque (2). Boisgelin était déjà revêtu de cette distinction, depuis son arrivée à Aix. Il s'imagina d'abord que la nouvelle faveur du pape n'était qu'un rappel de la première. Caprara dut le détromper (3) ; et l'archevêque reçut le nouveau pallium, que le légat avait confié à Portalis, « pour épargner les frais de poste ». Avec Montault à Angers, les suffragants de Boisgelin sont Pidoll au Mans, Duvoisin à Nantes, Maillé à Rennes, Pancemont à Vannes, Caffarelli à Saint-Brieuc, André à Quimper. Montault, ancien évêque constitutionnel de la Vienne, vite converti et pleinement soumis, avait par bonne fortune, son propre frère comme préfet ; il repoussa facilement les attaques des constitutionnels qui auraient voulu Grégoire pour évêque. L'angevin Bernier trouvait cependant Montault « trop petit ». Maillé, ancien évêque de Saint-Papoul, était, avec son métropolitain, le

(1) Abbé Uzureau, *Les premières applications du Concordat* dans le diocèse d'Angers, in-8, p. 33, Angers, 1901.
(2) *Ibid.*, *Les affiches d'Angers* du 7 septembre 1802.
(3) A. N. AF IV, 1891. Lettres du 14 août, 28 août, 13 septembre.

seul représentant de l'ancien épiscopat ; il eut à supporter aussi l'opposition du préfet ; Pancemont dut s'employer à pacifier les choses, en se rendant à Vannes. Lui et Duvoisin étaient des collaborateurs selon le cœur de l'archevêque : habiles, dévoués, prudents, cherchant avant tout l'union. Ils réussirent tous deux parfaitement. Caffarelli, dont le frère était préfet du Calvados, eut à repousser la même hostilité préfectorale qu'à Rennes et à Tours. C'est Pidoll qui, avec des moyens médiocres, affronta la plus lourde tâche ; la Petite Église prit une certaine importance au Mans et surtout à Laval ; Boisgelin mit tous ses efforts à soutenir son suffragant. Quant à André, cher aux constitutionnels, il se rendit rapidement impopulaire et même ridicule ; il se figurait être poursuivi par la haine homicide d'un vieux jésuite. Bientôt il se réfugia dans la démission (1).

Ses propres difficultés ne permettaient pas à l'archevêque de donner une attention soutenue aux incidents d'alentour. Malgré Pommereul, on l'a vu, Boisgelin parvint à mettre sur pied l'organisation de son diocèse. L'archevêque procède à une répartition de son clergé, à la fin de 1802 (2). Grâce à des instances réitérées près des communes, grâce à l'appui de Portalis, il crée l'année suivante 60 succursales, et parvient à arrêter la destruction des églises non rétablies ; la plupart sont ouvertes comme oratoires ou chapelles particulières (3) ; Boisgelin a donc la joie de développer la reprise du culte, et d'établir une circonscription supplémentaire (4). Les conseils qu'il donne à ses prêtres sont empreints d'une large intelligence de la situation et des besoins nouveaux. L'Église a perdu le prestige du premier rang et des richesses ; le meilleur moyen de conquérir une place, dans la société égalitaire

(1) Jauffret, t. I, C. XVIII.

(2) *Décret de Mgr...* sur la circonscription des cures et succursales de son diocèse du 29 novembre 1802, 8 frimaire an XI, 12 p. in-4, Tours.

(3) *Ordonnance...* sur les chapelles domestiques, 1 feuille in-f°.

(4) *Décret de...* pour le supplément de la circonscription des cures et succursales de son diocèse, fondant des succursales et des oratoires, 2 septembre 1803, 15 fructidor an XI.

issue de la Révolution, c'est d'en connaître les aspirations, de lui apprendre la nécessité de la religion comme base morale, de lui en faire apprécier la bienfaisance, même dans l'ordre des intérêts. L'archevêque veut que les pasteurs se mêlent avec sollicitude à la vie des fidèles : « Ainsi, leur dit-il, vous ne perdez point l'intelligence des affaires humaines, et vous acquérez la vraie science des choses saintes qui n'est point sans la sagesse. » Faites-vous « un cœur humain et charitable... Il n'y a point de connoissances que des prêtres vertueux ne puissent rendre propres à la Religion et précieuses à la société (1) ». Boisgelin, après avoir placé ses prêtres, prit vigoureusement la défense de leurs intérêts. Il excéda même parfois, si l'on en croit un reproche amical de Portalis. L'archevêque voulait que les desservants fissent des sommations aux maires récalcitrants, qui refusaient ou différaient le traitement. Non, dit Portalis, pas de sommations, mais plutôt des réclamations à l'amiable (2).

Il fallait ensuite assurer les ressources nécessaires à l'exercice du culte ; dès son arrivée, l'archevêque avait réclamé le rétablissement des fabriques. Il obtint satisfaction, par un arrêté du 28 prairial an XI ; un autre, du 3 thermidor suivant, prescrivit la restitution des biens ruraux non vendus, appartenant autrefois aux fabriques. Pommereul feignit de ne voir dans le second arrêté qu'une simple explication du premier, et se garda de le faire publier. Boisgelin dut se plaindre au ministre, qui daigna éclairer les scrupules du préfet. L'archevêque remercia Chaptal en excitant sa bonne volonté : « Il ne me reste qu'à désirer de voir mettre en activité la commission pour la rentrée des biens de fabriques (3). » Bientôt on put procéder à la reconstitution matérielle « devenue d'une nécessité pressante pour l'exercice du culte (4) ». Dans le règlement

(1) Lettre pastorale du 30 décembre 1802.
(2) *Inédit.*
(3) *Id.*
(4) *Ordonnance* de S. E... portant réglement pour l'établissement des Fabriques dans les Eglises des cures et succursales de son diocèse, 14 novembre 1803, 22 brumaire an XII, 8 p. in-4, Tours.

archiépiscopal, en 24 articles, on voit, non-seulement le souci d'assurer la décence dans l'Église, et la charité envers les pauvres, mais encore de faire du conseil paroissial un élément d'union et de concorde : le cardinal recommande de choisir les fabriciens « dans le conseil général de la commune ».

Mais, à peine un embryon de vie autonome naissait-il dans les églises, que le gouvernement lui-même y mettait obstacle. On venait de créer les bureaux de bienfaisance ; pour leur procurer un fonds de roulement, une quête à leur profit était prescrite dans les églises. On voit combien ce prétexte était redoutable entre les mains d'un Pommereul. Il essaya, auprès des maires dociles, de transformer l'obligation d'une seule quête annuelle, en la mainmise du bureau de bienfaisance sur toutes les quêtes ou offrandes destinées à l'aumône. Le cardinal se hâta d'intervenir, et adressa aux curés intéressés la lettre suivante (1) : « Je suis étonné que votre estimable maire ait pu concevoir des idées aussi peu conformes aux principes de notre ministère et aux intentions du gouvernement. Nous exerçons un ministère de charité, et je n'abandonnerai jamais cette partie prétieuse, confiée dans tous les tems aux soins des ministres de la religion... Les bureaux de bienfaisance ne peuvent avoir aucun droit dans l'Église, et ne peuvent former aucun obstacle à l'exercice du ministère ecclésiastique... Ils ne peuvent forcer personne, et à plus forte raison, ils ne peuvent ravir aux ministres de la religion ou aux fabriques des églises, le droit de répondre à la confiance des fidèles qui leur remettent des aumônes. » Aucune quête ne doit donc être autorisée, en dehors des cas indiqués « dans mon ordonnance adoptée par plusieurs évêques, avec l'autorisation du gouvernement, et exécutée dans leur diocèse sans opposition ».

L'ardeur constante de Boisgelin ne négligeait aucune mesure propre à rétablir, dans le sanctuaire, l'ordre, l'activité, la stabilité. Pour en compléter le tableau, il faudrait suivre les patients efforts de l'archevêque dans la réconci-

(1) *Inédit*, 2 janvier 1804.

liation des âmes égarées à travers la tourmente : les anciens religieux, les prêtres mariés, les religieuses ayant rompu leurs vœux ; les gens mal mariés ou divorcés ; les propriétaires incertains de leurs droits, et tant d'autres victimes du gigantesque bouleversement ; à plusieurs reprises, le pape, soucieux d'ouvrir bien large le bercail aux repentants, avait accordé les plus grandes facultés aux évêques : le 13 décembre 1803, Caprara en annonce encore à Boisgelin, la prolongation pendant 6 mois. L'active correspondance entre les deux prélats roule presque entièrement sur les cas difficiles de cette pacification des consciences, si nécessaire à la solidité et à la sérénité de la paix sociale. Du 18 janvier 1802 au 8 janvier 1804, on ne retrouve pas moins de trente lettres, écrites à l'archevêque par le légat (1) ; presque toutes sont des réponses à des éclaircissements demandés. Caprara s'intéresse également de très près à l'organisation du diocèse de Tours, qu'il semble disposé à considérer comme un modèle. Souvent, il répète à Boisgelin qu'il « se repose entièrement sur sa haute prudence et sur son zèle éclairé (2) ».

Ce n'est pas assez d'organiser ni de rassembler le troupeau ; le pasteur doit réveiller la foi dans les âmes. Boisgelin s'y consacre avec une vaillance qui ne compte ni les années ni les fatigues. Malgré Pommereul, qui met la gendarmerie en branle, dès que flotte un surplis à la brise de Loire, le cardinal, sachant combien les cérémonies extérieures ont d'empire sur les sentiments intimes, s'attache à les remettre en vigueur. Il profite de son séjour à Paris, pour annihiler le veto du préfet, et rétablir les proces-

(1) A. N. AF IV, 1891 et 1892 ; on y trouve 22 lettres de Caprara ; les papiers inédits en fournissent 8 autres.

(2) Le 5 mai 1803 (AF IV, 1892) Caprara annonce qu'il a envoyé à Rome des lettres de Boisgelin pour le roi et la reine de Sardaigne. Le caractère officiel de la correspondance de Caprara laisse croire que ces lettres avaient le visa du gouvernement français. Boisgelin, qui était à Paris jusqu'au 1er mai, essayait peut-être, d'accord avec le consul et ses ministres, de maintenir la Sardaigne dans la neutralité : la guerre recommençait. Je n'ai pu trouver la preuve de cette hypothèse, ni aucune autre trace des relations de Boisgelin avec la cour Sarde.

sions (1). Le temps des persécutions, dit-il, est passé, déjà on peut porter solennellement le Viatique ; il faut reprendre les processions, et en particulier les premières que ramène le calendrier liturgique, les Rogations. Un règlement en 5 articles énumère les processions rétablies et en détermine le mode. Détail pratique, aucune ne devra durer plus d'une heure et demie.

Le nouveau cardinal, afin d'animer ses prêtres à l'œuvre, et de faire passer dans la vie quotidienne le renouvellement de la vie catholique, prend le meilleur moyen : il prêche d'exemple. De juillet à octobre 1803, les curés étant à peine installés, il se met à parcourir la Touraine : « Convaincu que l'épiscopat, dépouillé de ses anciens honneurs, ne pouvoit plus aujourd'hui se rendre recommandable que par les vertus et les devoirs qu'il impose, il se hâta de faire la visite de son diocèse, et déjà il en avoit parcouru la plus grande partie, prêchant, catéchisant, et ne négligeant aucune espèce de moyens de faire refleurir la religion et les bonnes mœurs. Il avoit l'année dernière confirmé plus de 30.000 personnes. Il parloit toujours dans ces occasions, ainsi qu'aux jours de première communion, et on aimoit à voir un prélat qui avoit paru dans les occasions les plus marquantes, ne croire nullement descendre à parler ainsi le langage des enfants (2). »

Au milieu de ses courses apostoliques, l'archevêque se rend compte que ce peuple a besoin, avant tout, d'instruction ; cette génération est l'héritière à la fois de la torpeur morale du XVIIIe siècle et de l'ignorante légèreté de la Révolution. Ce n'est même pas la table rase ; contre elle la religion abandonnée voit toujours s'élever les mêmes soupçons, les mêmes préjugés. L'archevêque conçoit alors le projet de secouer les âmes, de réveiller et d'éclairer les esprits, par un enseignement exclusivement pratique et populaire : la mission. Non content de donner ce bienfait à son diocèse, il veut l'étendre aux départements limitrophes, afin d'englober par un grand coup de filet, les mêmes

(1) *Ordonnance* de S. E... pour les processions publiques, A Paris, le 29 avril 1803. 9 floréal an XI, 6 p. in-4, Tours.

(2) *Annales littéraires et morales*, 1804, t. II, p. 494.

manières de sentir et de juger, tout ce que la frontière administrative n'empêche pas de se propager dans la même région naturelle. Du dernier village tourangeau, les missionnaires iront au premier village berrichon ou manceau, redire les mêmes vérités aux braves gens qui vivent sous le même horizon, répètent les mêmes proverbes, éprouvent les mêmes défiances. Le 22 juillet 1803 (1), l'archevêque de Bourges répond à Boisgelin, qu'il accepte de collaborer « au travail évangélique ». Il fera le meilleur accueil à « Monsieur Perrin », l'organisateur des missions dans les deux archidiocèses, et dans les diocèses voisins.

Tel est le meilleur moyen de préparer le jubilé, qu'on peut appeler un essai de mobilisation générale des âmes. On en parlait depuis la proclamation du Concordat. Enfin, le 21 novembre 1803, la publication en est notifiée aux quatre cardinaux (2), et les exercices en sont indiqués pour le carême de 1804. L'archevêque en fit précéder l'annonce d'un court mandement (3), tout entier rempli par une exhortation à la pénitence : « Est-il un chrétien qui puisse ignorer que la pénitence est le véritable terme où la patience de Dieu nous conduit et nous attend ?... La conversion du cœur est la première condition d'une pénitence salutaire. » L'instruction qui suit est une sorte de catéchisme, par questions et réponses, sur la nature et les conditions de l'indulgence extraordinaire.

Mais quelles que fussent les espérances, que le cardinal fondait sur ces divers moyens de ramener le peuple à la pratique religieuse, il comptait principalement sur les enfants, sur la formation lente et assidue des jeunes générations. Les mesures qu'il prit à cet égard sont les plus mûrement étudiées. Il fit, en juin 1804, paraître son *Mandement* sur l'Instruction chrétienne (4). Le but, c'est de préparer des chrétiens assez fervents, pour que de leurs

(1) Lettre inédite déjà citée.
(2) AF IV, 1892.
(3) Br. in-8, de IV-36 pages, comprenant : *a*) *Mandement* de S. E... pour la publication du Jubilé, IV pages ; *b*) *Instruction* sur le Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Pie VII, imprimée par ordre de S. E., 36 p., Tours, 1804.
(4) 2 juin 1804, 13 prairial an XII, 4 p. in-4, Tours.

rangs se lèvent de nouveaux prêtres : « Il s'agit, dit-il de prévenir le retour de cette corruption dont la nation entière a ressenti d'une manière si terrible la fatale influence. Il s'agit de réparer les pertes du sanctuaire... Il n'y aura plus de culte dans les deux tiers du diocèse, si dix ans se passent sans une nouvelle génération de prêtres du Seigneur. » Les conseils pratiques que donne en terminant le prélat, sont inspirés par un ferme bon sens, une attention minutieuse, une connaissance approfondie de la psychologie enfantine et de la pédagogie. Boisgelin, en demandant à ses prêtres la douceur, la patience, la charité, leur redit sous mille formes que le moyen le plus puissant d'ouvrir les jeunes esprits, c'est la répétition imagée des idées claires. Dans la rédaction du catéchisme faite sous sa surveillance (1), en quatre parties et 49 instructions, on remarque une grande netteté, une simplicité aussi dépouillée que possible, et la préoccupation de ne charger que d'une notion à la fois le cerveau des enfants. La répétition du maître, comme préparation et résumé de la leçon, doit suffire à établir l'enchaînement. Boisgelin recommande d' « interroger successivement tous les enfans sur chaque article, de s'assurer que tous ont compris et retenu avant de passer outre ».

La scrupuleuse sollicitude du vieux cardinal, soucieux de former les jeunes âmes, fut la grande source de sa popularité à Tours. Aux premiers jours d'août 1804, il réunit dans sa cathédrale les enfants de toute la ville, et leur fit faire la première communion. Le lendemain, il avait invité à dîner tout le clergé assistant. A ce moment, se présente la foule des parents et des enfants qui veulent remercier leur archevêque. Celui-ci trouve les accents les plus touchants pour leur dire sa joie et son espérance ; et bientôt toute la foule fond en larmes (2). On peut affirmer que ce succès fut plus doux au cœur du bon prélat, que sa candidature au sénat, dont la nouvelle venait de se répandre.

(1) *Catéchisme*, ou Abrégé des vérité chrétiennes en quatre parties. VII-113 pages, in-12, Tours, 1804. Suivi d'un grand nombre de prières. Le mandement sur l'Instruction chrétienne fait l'introduction.

(2) Note de Crouseilhes dans la *Notice* de Bausset.

Cette scène attendrissante fut comme la dernière récompense, d'une vie tout entière passionnée pour le bien public, ennoblie par quinze ans de luttes continuelles au service de la religion.

V

Il est difficile en effet d'imaginer une existence mieux remplie de sentiments désintéressés, mieux couronnée de vertueuse abnégation. Il faut remarquer en outre que l'âme ouverte du cardinal garde jusqu'à la fin la vivacité de ses goûts divers. C'est par une évolution lente et un progrès continu, que Boisgelin est devenu chaque jour plus digne de son état et de son ministère. Il n'y a pas chez lui, trace de brusque renoncement ; encore moins le souci d'une attitude composée suivant les circonstances. Après la Révolution, qui a brisé l'union des âmes, qui a semé entre les divers partis une défiance attentive, l'archevêque, fort de son active vertu, dédaigne de chercher la considération par la dignité compassée des allures extérieures, suivant un type arbitraire étroitement conçu. Il reste lui-même, un prélat grand seigneur ; il a conservé, au milieu d'une austérité chèrement achetée, noblement acceptée, la suprême aisance, qui est comme la fleur charmante du siècle de décadence, où il a vécu sa jeunesse et son âge mûr. Voilà pourquoi l'esprit nouveau, plus raide, plus soupçonneux, plus intransigeant, ayant perdu le sens de la tolérance sociale, lui en veut de ses succès dans le monde, lui reproche d'être trop aimable (1), en somme ne lui rend pas pleine justice. Chacun des jours de l'archevêque de Tours est marqué par un travail minutieux, inlassable, humblement soumis aux événements. Mais, comme autrefois l'archevêque d'Aix, il ne conçoit pas de récréation plus douce, que les plaisirs de la société, que l'ébattement d'entretiens tour à tour spirituels et profonds. Aussi, logé jus-

(1) On se souvient des mots de Châteaubriand et de Portalis.

qu'à l'aménagement de l'archevêché, dans une maison (1) louée par la ville 2.000 francs, Boisgelin est ravi, au milieu de l'écroulement presque total de l'ancienne société, de trouver deux voisines aimables, Madame de Vernages et sa fille Athénaïs. Leur salon est le refuge des heures de repos ; le cardinal se donne le plaisir d'y mener, lorsqu'ils viennent à Tours, ses neveux, et sa nièce la pieuse et douce Eugénie, qui donne au vieil oncle les derniers mois de sa vie mondaine.

Ce que le prélat préfère encore, au délassement d'une bonne conversation, c'est une bibliothèque bien garnie, pâture d'un esprit resté vif et curieux. Ses chers livres, réunis avec tant d'amour sur les conseils de Méjanes, ont disparu. Il essaie bien d'en retrouver quelques-uns, grâce à l'inépuisable obligeance de l'ami Portalis. « Je suis déporté, non émigré (2) », lui répète l'archevêque, pour s'encourager à l'espérance. Mais, comment retrouver ces richesses dispersées et enfouies dans les dépôts publics, sans compter ce que les commissaires de la Convention, par hasard lettrés, plus ordinairement insouciants, ont fait ou laissé disparaître ? Portalis se démène de bonne grâce, et obtient de Chaptal la permission de puiser dans les richesses de l'État. Le ministre de l'intérieur écrit au cardinal : « Je m'empresse de vous annoncer que le citoyen d'Aigrefeuille est autorisé à mettre à votre disposition les livres que vous avez fait choisir dans les dépôts littéraires. » Quant à la théologie, dit Boisgelin en faisant part de cette bonne nouvelle à son neveu Alexandre (3), Chaptal est persuadé que le dépôt de Tours fournira le nécessaire. « Il me dit dans le reste de sa lettre qu'on n'avoit pas retrouvé mes propres livres, et que ceux qu'on me donnoit seroient affectés à l'archevêché de Tours. » Peu importe, le cardinal n'est pas intéressé ni égoïste. Il supplie ses neveux de faire diligence pour choisir, emballer et cataloguer : « Pas un moment à perdre... faire tout pour profiter des intentions du ministre et me procurer la consolation et la douceur

(1) *Inédit.*
(2) Id. prairial an XI.
(3) Lettre inédite, 13 février 1804.

de ma solitude. » Mais l'administration avait déjà l'habitude de se hâter lentement. Le 16 mai 1804, le cardinal se plaint à Alexandre de n'avoir encore aucune nouvelle des livres.

De Provence, Fauris de Saint-Vincens envoie à Tours une notice sur son père le président, et quelques notes archéologiques. Il n'en faut pas davantage pour éveiller l'intérêt et aiguiser l'attention de Boisgelin, qui se donne le loisir d'une longue réponse (1), car il a respiré le parfum de la Provence toujours chère : « J'ai reçu, Monsieur, le prétieux envoi que vous aviez confié à M. de la Tour du Pin, et je n'en ai pas d'un moment différé la lecture. J'ai retrouvé dans un éloge simple et vrai l'homme savant, vertueux et modeste, dont j'avois conservé la juste impression. Je vois qu'il se survit à lui-même et vous parcourez avec le même succès la carrière que ses travaux vous ont ouverte... Vous publierez cinq mémoires (2). Comment voulez-vous que je n'aye pas le désir de les connoître ? Je n'ai pas la science, mais j'ai ce qui suffit pour recueillir le fruit de celle des autres, l'intelligence, et la curiosité. Je m'étois flatté un moment du plaisir de vous voir. On m'avoit annoncé votre voyage dans la capitale. C'est une sensible satisfaction de retrouver après si longtems, après tant d'étonnantes vicissitudes, ceux dont on se rappelle les favorables dispositions. Hélas ! combien d'anciennes relations se sont dissipées ! Je ne songe pas à cette Provence où coulèrent pour moi des jours si tranquilles, sans ressentir bien des regrets... Il me semble que la consolation que votre souvenir me donne, en devient plus sensible au milieu de tant d'objets évanouis. » Le prélat se rappelle à la mémoire de Madame de Forbin avec cette grâce aimable des anciens jours : « Elle doit se souvenir qu'elle fut la première que j'aye eu l'avantage de connoître à mon arrivée en Provence, elle n'a pas oublié quelle étoit alors la ressemblance que je lui trouvois, et je désire bien qu'elle

(1) Lettre inédite, 14 janvier 1804.

(2) Probablement : *Recueil de divers monuments d'antiquité* trouvés en Provence, précédé d'une note sur « Fauris Saint-Vincent » le père, in-4, Paris, 1805.

ne m'ait pas oublié moi-même. » Quant aux notes archéologiques, elles animent l'amateur de l'antiquité tout prêt à la discussion. Il découvre dans certains signes mystérieux, « des lettres destinées à numéroter les coins des médailles marseillaises ». Fauris lui a soumis le dessin d'une mosaïque antique ; Boisgelin y reconnaît une scène empruntée, soit aux *Acharniens* d'Aristophane : Périclès menaçant les Mégariens ; soit aux *Chevaliers* : Cléon battant ses esclaves. « Ainsi, conclut-il, dans Athènes, on faisoit des caricatures comme à Londres... Je me souviens, dans mon voyage d'Italie, il y a bien longtems, d'avoir donné une explication semblable qui fut adoptée par M. de Cailus. Vous pourriez croire que j'ai quelque prétention j'en serois bien fâché. Je n'ai jamais pu rien voir qu'en courant. J'aime les connoissances dans tous les genres, quand je puis les entendre. Ce sont les connoissances des autres que je reçois, et je n'en ai point par moi-même. Ah ! je n'en ai plus ni l'âge ni le tems. Les affaires jusqu'ici ne me laissent pas un moment de liberté, et l'on me donne ici l'occupation assez souvent renouvellée de quelque opposition à vaincre. »

On a vu combien Boisgelin, fidèle ami des lettres, tenait à son titre d'académicien ; il s'en parait volontiers en exil ; il avait songé même à s'en faire un passeport pour rentrer plus tôt. Aussi fut-il très satisfait d'appartenir à la deuxième classe de l'Institut reconstitué. Le décret du premier consul, contresigné Maret, en date du 8 pluviôse an XI, 28 janvier 1803, nomme Boisgelin le trente-cinquième, entre Roquelaure et d'Aguesseau, tous deux membres comme lui de l'ancienne Académie française. Le cardinal profite de son séjour à Paris, mars-avril 1803, pour assister le plus souvent possible aux séances. On l'y voit le 11 ventôse, les 2, 23 et 30 germinal an XI (1). Il y retrouvait les débris du XVIII[e] siècle, Boufflers, Suard ; son ancien condisciple Morellet ; Bernardin de Saint-Pierre, dont il avait jadis salué le succès ; le clan des incrédules, Naigeon, Chénier, Garat, Cabanis et Volney ; mais aussi Portalis, Bigot de Préameneu, et le frère du dictateur, Lucien Bonaparte.

(1) Feuilles de présence de l'Académie.

D'après le témoignage de François de Neufchâteau (1), on fit fête au prélat la première fois qu'il parut. Quoique sa résidence à Tours l'empêchât d'être assidu, Boisgelin prenait un actif intérêt aux travaux académiques : « Il nous avait communiqué quelques vues lumineuses, sur les perfectionnements que nous devons porter dans le dictionnaire. »

Ce court séjour à Paris, pâle souvenir des brillantes saisons de l'ancien régime, permit au cardinal de goûter le plaisir si bien fait pour son âme sensible et aimante : la vie de famille. Le bonheur de ses neveux, de sa nièce Eugénie et de leurs enfants, lui paraissait une douce compensation à son propre dénuement. Le mot n'est pas trop fort pour exprimer la situation de fortune, dans laquelle se débattait l'archevêque. De l'opulente succession du marquis de Cucé, il ne restait plus rien. La marquise du Bois de la Motte avait pris les devants ; armée de ses créances sur Bruno, le frère guillotiné, et sur l'archevêque, répondant du tout, elle avait envahi ou saisi les biens séquestrés et non vendus. Seule, la forêt de la Bretesche, comprenant mille hectares, avait été rendue au prélat (2). Bientôt le bénéficiaire, en proie aux saisies impitoyables de sa sœur, renonce à défendre ses droits sur la forêt. Il écrit en effet à Bruno, son neveu (3) : « Vous savez aussi que le percepteur du domaine m'attaque pour payer les contributions de la forêt, quand une autre possède, et quand je renonce (4). Mes parties sont partout en action et je n'ai personne qui puisse agir pour moi. »

En effet les libéralités faites par l'archevêque en faveur de sa famille, avant 1789, devenaient une nouvelle cause de ruine. Il avait fallu emprunter pour payer la charge très chère de maître de la garde-robe ; emprunter pour la Roche-Bernard, pour les frais de représentation de Bruno à la tête des États de Bretagne. Toujours, avec une admirable et imprudente générosité, l'archevêque avait fourni

(1) Réponse à Dureau de la Malle.
(2) A. N. AF IV, 384, décret de Bonaparte, 9 thermidor an X.
(3) Lettre inédite, fin 1803.
(4) Par devant le notaire Montaut à Paris, le cardinal renonce à la succession de son frère, Louis Bruno, le 3 prairial an XI.

caution. Les prêteurs, revenus d'émigration avec une fortune souvent fort réduite, se retournèrent contre le débiteur restant, et exigèrent les annuités échues. Le bon archevêque était donc d'une part, empêché de reprendre ses biens, et de l'autre, harcelé par des créanciers besogneux et d'autant plus tenaces. On aurait dit que toutes les splendeurs de la monarchie disparue se rappelaient à ses derniers jours, en fantômes d'expiation. Il lisait tous les jours encore dans son courrier les plus beaux noms de France, non plus au bas de lettres charmantes, mais sur des exploits d'huissier.

On pense bien que lui-même a des réclamations à présenter, ne serait-ce qu'à son homme d'affaires Gaudin. Mais il ne songe pas à poursuivre un vieux serviteur de 1770 et des jours heureux de Vauluisant : « Je voudrois simplement lui demander les comptes qu'il me doit, et entr'autres, ceux des recettes des dernières années 88, 89, 90, 91. J'ignore ce qu'ont payé les fermiers (1). » On ne voit pas que l'archevêque ait réussi à raviver la mémoire de l'honnête Gaudin. Il prend sans meilleur résultat un autre homme d'affaires, Barrier, qui lui coûte 1.200 livres. Au bout d'un an, il renonce à cette dépense inutile. Mais de jour en jour la situation s'aggrave ; le cardinal a encore recours aux conseils de Bigot : « S'il est vrai, dit-il, que M. Bigot nous oublie, il ne faut pas pas que ce soit lui qui nous reproche de l'avoir oublié (2). » Il choisit Dureau de la Malle pour avocat, ses anciens conseils étant devenus conseillers d'État ; il essaie enfin de débrouiller ce ruineux imbroglio ; il recherche lui-même les dettes qu'on ne réclame pas : « J'aurois besoin de plus pour le procès sur la transaction de savoir quelles étoient les dettes hypothéquées sur le brevet de retenue de la charge de maître de la garde-robe. On n'a pas dû rembourser des dettes qui avoient leur hypothèque particulière et privilégiée (3). »

Le pauvre archevêque ne néglige aucun effort pour

(1) Lettre à Bruno, déjà citée.
(2) Lettre inédite à Alexandre, 20 janvier 1804.
(3) Lettre du 13 février 1804.

éteindre ses obligations : « Je suis dans le moment de tous les payemens à faire. J'ai acquitté 3.000 livres de M. de Maillé, reste 1.500 ; deux mil cinq cent livres de Madame de Meulan, reste mille. Eugénie a payé, et a bien des choses à payer pour moi... Je voudrois que vous fissiez dire à M. de Maillé et à Madame de Meulan la saisie qui me retarde... Oh ! à quel point toutes ces affaires sont abandonnées !... Oh ! quel dédale et quelle Ariane me donnera le fil pour en sortir ! (1) » Il est d'une bonne foi scrupuleuse ; il essaie de se dénicher encore une ferme dont ses créanciers pourraient saisir le revenu. Mais, quand on le poursuit d'une insistance de mauvais goût, il se fâche : « M. de Maillé dit que je lui dois sur mon traitement. Non certes. J'ai perdu tout comme lui. Je suis poursuivi de tout côté sans avoir jamais rien emprunté pour moi. Si je n'avois jamais rien donné ni cautionné, je serois tranquille. J'ai tout fait pour les autres, jamais rien pour moi, et voilà la source de toutes les persécutions. Mr d'Escars a 60 mil livres sur Madame de Fitz-James, dont on ne lui paye rien. Voyez la différence (2). » C'est ainsi qu'avec un scrupuleux souci d'honneur, Boisgelin consume ses dernières ressources à remplir des engagements pris pour d'autres. Mais on conçoit qu'il défende son traitement, 30.000 francs jusqu'en 1804, seul moyen qu'il possède d'aider ses prêtres et de soulager ses pauvres. Ses neveux l'aident de leur mieux. Eugénie est heureuse de mettre les débris recouvrés de sa fortune à la disposition de son oncle.

Aussi, la grande joie du cardinal, revenu à Tours, est de recevoir les visites de famille. Un jour, Crouseilhes rapporte la nouvelle de l'arrivée d'Alexandre. Mais son jeune fils Edouard est indisposé : « Voilà, lui écrit Boisgelin, que j'apprens que c'est Bruno qui vient ce soir. Hé bien ! affaire ou non, j'en suis charmé, et cela vous laisse encore la dette à payer. J'y puis gagner deux voyages au lieu d'un (3). » Toute cette famille est très unie, sous l'égide de

(1) Lettre du 20 janvier.
(2) Lettre inédite à Alexandre, 16 mai 1804.
(3) P. S. du 20 janvier.

Madame d'Harcourt-Beuvron (1), la « bonne-maman », grand-mère de Cécile, et arrière-grand-mère de Victorine. La bonne duchesse venait de procurer aux neveux et petits-neveux du cardinal (2), un asile charmant, dans un des coins les plus verts, les plus calmes, de l'Ile-de-France. Le 4 frimaire an XII, elle achète le château et la terre d'Angervilliers (3). Le printemps venu, le cardinal souhaite ardemment d'aller s'y reposer au milieu des siens. Il écrit le 16 mai 1804 à Alexandre : « Mille tendres complimens à Victorine. Je vois qu'elle se porte bien, quand vous pouvez faire une partie avec la bonne-maman. Quand pourrai-je la voir dans sa nouvelle possession. Oh ! qui me rendroit des momens tranquilles ! » La santé de Boisgelin ne résistait plus aussi bien à un travail sans trêve : « Oh ! si vous aviez tous tant que vous êtes le dixième du travail de ma journée ! » disait-il encore à ses neveux, en s'excusant des démarches qu'il leur imposait.

Ce n'est que dans les premiers jours d'août, que le cardinal, emmenant avec lui Eugénie et le fidèle Crouseilhes, se rendit à Angervilliers. Il n'y jouit pas longtemps du doux repos qu'il se promettait. La fatigue avait eu raison d'une constitution frêle en apparence, et qui avait soutenu pendant cinquante ans la plus laborieuse activité. « Une fièvre maligne inflammatoire (4) » se déclara, et bientôt tout espoir dut être abandonné. Tous les témoignages

(1) Elle était née Rouillé d'Orfeuil, et avait pu sauver de la Révolution une fortune considérable.

(2) Bruno avait une fille, et Alexandre deux fils, tous trois en bas âge.

(3) A Mme de Poillouë de Saint-Mars, suivant contrat devant les notaires parisiens Péan de Saint-Gilles et Cousin. En l'an VI, la venderesse avait acheté pour 173 mille livres, dont 79521 pour le mobilier, à la marquise de Catellan. En 1814, Cécile, marquise de Boisgelin, et la marquise d'Harcourt sa sœur, héritières de leur grand'mère, morte en 1812, revendent Angervilliers pour 420.000 francs, dont 40 pour le mobilier. Enfin en 1817, le domaine est racheté par la marquise de Catellan, dont la fille avait épousé le petit-neveu du cardinal de Boisgelin et fils d'Eugénie, comte de Gramont d'Aster. (D'après copies d'actes notariés communiquées par M. le sénateur Lazare Weiller, propriétaire actuel d'Angervilliers).

(4) Bausset, *Notice*.

s'accordent à louer la pieuse et ferme résignation du malade. « La violence de la maladie, dit Bausset, lui a ôté pendant les derniers jours la faculté d'exprimer de sa propre bouche tous les sentimens de piété, de courage et de résignation dont il étoit pénétré... La douceur, la paix, la pieuse confiance qui étoit peinte dans ses regards, attestoient un religieux abandon à la Providence, et la sérénité d'une âme qui place toutes ses espérances dans la miséricorde de Dieu. » — « Dès qu'il connut le danger de son état, écrit à son tour l'abbé de Boulogne (1) sur le témoignage de Crouseilhes, il demanda à être administré, et déploya dans cette auguste cérémonie tous les sentimens de la plus tendre piété... Sa patience et sa résignation égalèrent jusqu'à son dernier moment la violence de ses douleurs. » A Tours, l'émotion fut considérable. Les vicaires généraux demandèrent, trop tard (2), des prières pour le malade, et aussitôt après, durent annoncer la mort (3).

Le cardinal expira le mercredi 22 août 1804, 4 fructidor an XII, à onze heures du soir (4), âgé de 72 ans et 6 mois. Sans fortune, il ne fit probablement pas de testament ; en effet, ses neveux et nièces, les enfants de Sainte, qui auraient certainement bénéficié de l'affection de leur oncle, renoncèrent, pour leur part légale d'un quart, à la succession, « craignant qu'elle leur soit onéreuse (5) ». Jean-de-Dieu Raimond de Boisgelin, archevêque, cardinal, académicien, grand-officier de la Légion d'honneur, fut enterré, fort simplement, le vendredi 24 août, dans le cimetière rustique qui entourait l'église d'Angervilliers (6). Son cer-

(1) *Annales litt. et mor.*, 1804, t. II, p. 493.

(2) *Mandement* de MM. les vicaires généraux Raboteau et Keransquer, qui ordonne une continuation de prières pour demander à Dieu d'éloigner le danger qui menace les jours de Son Eminence. 25 août 1804, f. in-4, Tours.

(3) *Mandement...* qui ordonne des prières pour le repos de l'âme..., f. in-4, Tours.

(4) Extrait du registre des actes de l'état-civil.

(5) Acte du 13 germinal an XIII, greffe du tribunal civil de Tours.

(6) Voici l'acte : « Le vendredi vingt-quatrième jour du mois d'août de l'an mil huit cent quatre, a été inhumé par M. Rouffineau, curé de Dourdan, de notre consentement et en notre présence, Son Eminence

cueil était escorté par cinq religieuses de l'hôpital de Dourdan. « Quelques unes d'entre elles ayant été à Tours, avoient été à portée d'apprécier tout le vide que laisse dans son diocèse M. de Boisgelin, et connaissoient mieux que personne les raisons qu'ont les pauvres d'être sensibles à sa perte (1). » La plus grande simplicité, la charité montant une garde d'honneur et de prières auprès de ses restes, c'était de quoi plaire à l'âme généreuse, élevée, libérale du prélat gentilhomme.

Les esprits clairvoyants comprirent aussitôt ce que l'Église de France, encore dans les inquiétudes et les difficultés, perdait en sagesse, en habileté, en influence. Boulogne exprime fort bien le sentiment général : « La mort de M. le cardinal de Boisgelin ne sauroit être un événement indifférent à l'Église de France. Tous ceux qui s'intéressent à sa conservation et à sa gloire, sentiront la perte du prélat, qui par la douceur de ses mœurs, l'amabilité de son caractère, les agrémens de son esprit et l'étendue de ses lumières, ne pouvoit que la servir utilement. Ceux mêmes qui seront les moins disposés à lui rendre cette justice, ne sauroient disconvenir qu'au moins dans le moment présent, il ne manque à l'épiscopat, et que peu d'évêques actuels puissent autant que lui le soutenir par les conseils, ou l'appuyer par le crédit et la réputation. Il fut incontestablement un de ceux qui marquèrent le plus par les connaissances et la doctrine dans l'Assemblée constituante, un de ceux qui défendirent avec le plus de persévérance la cause également sacrée du trône et de l'autel. » Bausset ajoute à ce juste jugement, l'émotion d'un disciple et d'un ami de trente ans : « Toutes les voix se sont réunies pour ne parler que de ce qui le rendoit si cher à ses amis et à sa famille, des talens qui l'ont placé au nombre des évêques les plus distingués de l'Église de France, et de la perte irréparable

Monseigneur le Cardinal Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, archevêque de Tours, transitoirement à Angervilliers, étant âgé de soixante-treize ans, et muni des Sacrements de l'Eglise. (Signé) P. n. f. Moreau desservant d'Angervilliers. »

(1) *Ann. litt. et mor.*, *loc. cit.* — V. aussi *Journal des Débats*, 25 et 26 août.

qu'elle fait au moment même où il pouvoit lui être le plus utile. »

Par diverses cérémonies, on semble avoir voulu suppléer à la simplicité villageoise des obsèques du cardinal. Tours fit en son honneur un magnifique service funèbre, dans la cathédrale enfin nettoyée. « M. l'évêque de Versailles a fait célébrer le 12 septembre dans sa cathédrale, un service solennel pour M. le cardinal de Boisgelin mort dans son diocèse. Il a prononcé, après l'Évangile, un discours qui fait autant d'honneur à son talent qu'à sa doctrine, et dans lequel il a fait surtout ressortir le courage que montra le prélat défunt, à combattre les innovations aussi impolitiques qu'anticanoniques des opérations de l'Assemblée constituante (1). » L'ancien constitutionnel Charrier de la Roche avait le courage de l'amende honorable. Crouseilhes, nommé peu après évêque de Quimper, paya son tribut de reconnaissance à son maître ; il fit célébrer un service anniversaire, en août 1805, dans sa cathédrale, et y prononça l'oraison funèbre de Boisgelin.

Le successeur du cardinal sur le siège de Tours fut un autre de ses disciples, Barral évêque de Meaux. Il brillait plus par l'ardeur du zèle que par la prudence ; il avait plus de faconde que de bon goût. Il le prouva une fois de plus en ne louant les vertus de Boisgelin que pour relever longuement une grossière malice de Pommereul. En 1805 parut un ouvrage de Jérôme de La Lande, à la gloire de Sylvain Maréchal auteur du *Dictionnaire des athées* (2). L'astronome La Lande avait une manie, inoffensive à force d'être exagérée : c'était de trouver partout des athées. C'est ainsi qu'il recrute parmi eux Pascal, Bossuet, Fénelon, Saint Augustin, sans compter Jésus-Christ. Boisgelin, on le voit, était en fort bonne compagnie. A la page 93 de sa ridicule compilation, La Lande écrit : « Le cardinal Boisgelin, suivant M. de Pommereul qui l'a beaucoup connu ; il n'était pas moins un excellent évêque. » Rien n'excuse

(1) *Annales litt. et mor. loc. cit.*

(2) *Notice* sur Sylvain Maréchal, avec des *Suppléments* pour le Dictionnaire des Athées, par Jérôme de la Lande, in-8, 120 pages (Paris 1805).

la malveillance cynique, avec laquelle le général-préfet abusait de la folie de La Lande. Mais la plaisanterie était trop forte, pour inquiéter aucun homme de bon sens. Le mieux eût été de la mépriser sans y répondre. Barral au contraire s'étend longuement dans une plainte officielle adressée à Portalis ; il cède à la tentation de cribler La Lande d'épigrammes trop faciles (1). Le ministre des cultes, visiblement agacé de ce manque de tact et de mesure, répond en dix lignes, sans faire à La Lande ou à Pommereul l'honneur d'une mention : « L'hommage que vous rendez à la mémoire de ce prélat respectable est bien suivant votre cœur et le mien. Je suis assuré que tout ce que le souvenir de ses vertus vous inspire, sera partagé par le public, qui de son vivant a été témoin du zèle vraiment pastoral, avec lequel il a édifié jusqu'à sa mort le diocèse intéressant que vous administrez. Je pense donc que votre but et l'attente de vos diocésains seront remplis par la publication de cette lettre. » Barral, sans comprendre, remplit toute une brochure en publiant aussi la sienne.

La loi de la vie de Boisgelin, a été le désintéressement. Le tombeau même lui a demandé un dernier sacrifice : ses restes mortels ont disparu, mêlés aux ossements des humbles générations d'Angervilliers. Par une sorte de pressentiment, Boulogne écrivait au lendemain de sa mort : « Ses cendres reposent dans un petit cimetière de village, mais des neveux et des nièces qui ont été si touchans dans leurs soins comme dans leurs regrets, ne les laisseront pas confondues, et un monument simple les désignera à ceux qui s'intéressent à tout ce qui peut tenir à la gloire de l'Église de France. »

La *Notice*, due à la plume autorisée de Bausset, le meilleur de ses disciples, devait être le seul monument élevé à la gloire de Boisgelin. Encore ce témoignage disparut-il au milieu des fêtes du couronnement de Napoléon. « Je n'ay vu personne, écrit Emery à l'auteur, le soir du 15

(1) *Extrait du Moniteur*, n° 86, en date du 17 décembre 1805. L'archevêque de Tours à S. E. le ministre des cultes. In-8, Paris. La lettre de Barral est du 30 novembre 1805 ; la réponse de Portalis, du 22 frimaire an XIV.

décembre 1804, qui ait été dans le cas de me parler de la notice. Le public ne prenoit pas grand intérêt à M. de Boisgelin. Tout ce que je sçais, c'est qu'elle m'a paru très bien faite, et que je l'ai lue avec grand plaisir... Je viens de lire le Journal des Débats, vos amis en seront très satisfaits. » En effet, le numéro du 16 décembre prononçait le mot de chef-d'œuvre, et donnait de longs extraits de la notice.

La tombe du cardinal fut certainement entourée de pieuses attentions, pendant que le château appartint au fils d'Eugénie. Plus tard, le 29 novembre 1847 (1), une concession fut achetée par le marquis Edouard de Boisgelin. En 1862, l'archevêque de Tours, de concert avec la famille, essaya d'obtenir du gouvernement, le droit de transporter les restes du cardinal, dans la seule tombe qui fût digne de lui, sous le chœur de sa cathédrale. L'apôtre de la conciliation fut jusque dans la mort, semble-t-il, victime des mesquines passions politiques. Le gouvernement impérial était prêt à donner l'autorisation, mais il attendait qu'une famille attachée à l'opposition fît une demande et donnât une marque de déférence. « Veut-on, écrivait l'archevêque au marquis, veut-on vous obliger à faire une sorte d'avance et vous avoir pour obligé ? (2) » Le successeur de Boisgelin abandonna la négociation. D'autre part la municipalité d'Angervilliers ne fit pas respecter la concession. Une lettre du maire, le 27 mai 1868, expose qu'on a enterré sur l'emplacement réservé aux restes du prélat et que l'exhumation est impossible, à moins de recueillir beaucoup d'autres ossements.

Le cardinal ami du peuple, le citoyen passionné pour l'union, l'évêque jadis déporté en compagnie de ses frères les plus humbles, attend la résurrection, anonyme au milieu des pauvres.

(1) D'après les actes officiels : autorisation de la Préfecture, délibération du bureau de bienfaisance et du conseil municipal. La concession, de quatre mètres carrés, coûta 600 francs.

(2) Lettre du 26 avril 1862.

ADDITION ET NOTE

Tome I. — CHAPITRE II (*p.* 63)

Après avoir suivi les pas de Brienne à Rouen, à Vauluisant et à Pontoise, Boisgelin faillit encore ne devenir évêque que pour aller à Condom, lorsque Brienne fut nommé à Toulouse. En effet, l'avocat- général Le Prestre de Châteaugiron, frère de la présidente de Cucé, écrit le 14 septembre 1763 (1) : « L'abbé de Cucé a, dit-on, l'évêché de Condom que M. de Brienne quitte pour l'archevêché de Toulouse. C'est un joli bénéfice de 60.000 livres de rente. » On peut supposer que le magistrat breton avait les moyens d'être bien informé. Cependant c'est la seule trace du fait que nous ayons pu relever. Le président se borne à dire brièvement un jour, de Condom comme d'autres sièges : « Voilà bien des évêchés donnés. » (Lettre de décembre 1763.)

Nous nous sommes attaché à reproduire aussi exactement que possible l'orthographe des documents consultés, imprimés ou manuscrits. L'orthographe de Boisgelin est celle qui régnait ordinairement vers 1750, avec une certaine tendance à l'archaïsme. A partir de 1800, ses lettres montrent très nettement une modification : l'*s* explétif disparaît, ainsi que l'y final dans la plupart des cas.

---

(1) Communiqué par M. A. Le Moy, professeur d'histoire au lycée d'Angers.

BIBLIOGRAPHIE

1° SOURCES

A. — MANUSCRITS

I. — *Archives Nationales.*

M.788, 456 lettres de Boisgelin à la comtesse de Gramont.
B^a 69.
C 14, 26, 182, 183, 185.
F^7 6313^a 6561. — F^{19}865.
G^8 94, 619, 690 à 707.
H 643, 1240-1-2, 1274-5.
P 2502.
T 249, 250, 471-2, 479, 601, 940-1, 1607 et ssq., 1681 et ssq.
W 404, 409.
Y 409.
AA 62.
AD XVIII.
AE II.
AF IV, 333, 384, 1890 a et b, 1891-2, 3687.
MM 257, 276.
Collection d'autographes n° 101.

II. — *Archives des Affaires Étrangères.*

Rome, 910 à 914.
France, 582, 589, 592-3, 596-7, 600, 607, 608, 610, 614, 623, 1375, 1388, 1403, 1740-1-2.

III. — *Bibliothèque Nationale.*

Latins 9159.
Français 13846, 13851 à 13858.
Nouv. acq. fr. 2633-4, 4121, 4386 à 4392.

IV. — *Bibliothèque Mazarine.*

3432 à 3436, cinq recueils de documents sur l'administration de Boisgelin en Provence.

V. — *Bib. de l'Arsenal.*

5980, 6392-3.

VI. — *Faculté de Droit.*

85.

VII. — *Archives de l'Institut.*

Une lettre de Boisgelin à Bernardin de Saint-Pierre.

VIII. — *Archives départementales.*

1 Bouches-du-Rhône.
B 132, 135, 137, 139, 140.
C 91 à 101, 434, 950, 1013 à 1050, 1122, 1166, 1263, 1362 à 1380, 1776, 2059, 2079.
G 103, 116, 127, 163-4, 168-9, 182.
2 Seine-et-Oise.
G 1 à 19, 43-4-5, 65, 68-9, 206.
3 Seine-Inférieure.
G 6189, 8919, 9650.
4 Tarn.
E 2311.
GG 16.

IX. — *Bibliothèques municipales.*

1 Aix : Recueils Fauris de S.-Vincens, F 733, 735, mss. 1014.
Collection P. Arbaud : 40 lettres de Boisgelin.
2 Besançon : mss. 1441.

X. — *British Museum.*

Additional ms. 37856, 37857.

XI. — *Archives particulières.*

1 Famille de Boisgelin.
68 lettres adressées à Boisgelin par son père (1748-1771).
62 — — — — frère aîné (1748-1758).
8 lettres de Boisgelin à son père et à son frère (1757-1761).
Nombreuses lettres écrites à Boisgelin par ses sœurs et autres correspondants (27 sont datées de Lavaur (1770 71).
15 lettres de Boisgelin écrites pendant et après l'émigration (1798-1804).
58 lettres de Boisgelin au marquis de Méjanes (1777-1786).
7 lettres de la comtesse de Grammont à Boisgelin (1771-2).
Nombreuses liasses de titres et de papiers d'affaires.

Correspondance d'un émigré de Naples (1801-1802).

2 DIVERS.

Réflexions sur l'Esprit des Lois (copie d'un manuscrit de Boisgelin). 3 vol. de 517, 529, 596 p.

Journal de l'abbé de Véri (277 cahiers dont quelques-uns manquent). (Communiqué par M. le marquis des Isnards-Suze.)

Correspondance de l'abbé Emery et de Mgr de Bausset (communiquée par M. l'abbé Lévesque) 1796-1804.

Lettres inédites et notes sur l'épiscopat de Boisgelin à Lavaur (communiquées par M Caze archiprêtre de Castres) 1766-1770.

Minutes et rapports (plus de 120 pièces) de Boisgelin, archevêque de Tours, y compris quelques lettres de Caprara, de Portalis, de Pommereul, etc (1802-1804).

B. — *IMPRIMÉS*

I. — OUVRAGES DE BOISGELIN. (Par ordre chronologique. La cote de la Bib. Nat. est indiquée quand il y a lieu Les autres ouvrages ont été trouvés dans des collections particulières).

1 1766 Oraison funèbre de Stanilas I roi de Pologne, 44 p. in-4°, Paris Lk[2] 1063

Idem, traduction anglaise, 64 p in-8°, Londres 1768.

2 1767 Oraison funèbre de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France 40 p in-4°. Paris Ln[27] 13513.

3 1776 Discours prononcés dans l'Académie françoise. le jeudi 29 février 1776, à la réception de M. de Boisgelin archevêque d'Aix, in-4°, Paris. Z 5053.

4 1779 Mandement .. ordonnant un *Te Deum* pour les succès remportés en Afrique et en Amérique, 7 p. in-4°, Aix.

5 1783 Mandement... pour le supplément des portions congrues, 27 p. in-4°, Aix 28 décembre 1782.

6 1783 Mandement... *Te Deum* pour le rétablissement de la paix, 7 p in-4°, Aix.

7 1783 Recueil de pièces diverses, 168 p. pet 8° Philadelphie.

8 s d. Le Temple de Gnide. in-4° s. l. Ye 5800.

9 1784 Les Héroïdes d'Ovide traduites en vers françois, in-8°, Philadelphie. Yc 6575.

Idem, pet. in-8° sans texte latin. Philadelphie (1786).

10 1785 Mémoires pour le clergé de France, dans l'affaire des Foi et Hommages, in-4°, Paris. Ld[5] 592.

11 1785 Précis des conférences des commissaires du clergé avec les commissaires des conseils, in-4°, Paris. Ld[5] 596.

12 1786 Observations sur les justices possédées par l'Eglise, in-4°, Paris Ld[5] 597.

13 1788 Discours prononcés à l'ouverture des Etats de Provence le 31 décembre 1787, in-8°, Aix.

14 1788 Lettre aux vigueries sur le réglement des Etats, in-8°, Aix. Lk[14] 166.

15 1788 Mémoire concernant le régime actuel de l'impôt sur les cuirs et peaux, in-4°, Paris. Vz 714.

16 1788 Rapport sur la contribution du clergé aux travaux publics, s. l 14 p. in-8°.

17 1789 Décrets portant supression et extinction de divers couvents, in-4°, Aix.

18 1789 L'Art de juger par l'analyse des idées, s. l. 236 p. in-8°. R 11058.

19 1789 Lettre circulaire... au clergé de son diocèse, 11 p. in-4°, Aix.

20 1789 Mandement... pour le rétablissement de la paix publique, 9 p. in-4°, Aix.

21 1789 Discours... à l'assemblée de l'ordre du clergé de la sénéchaussée d'Aix, 8 p. in-4°, Aix.

22 1789 Les principes des droits des ordres dans les Etats généraux, s. l 84 p in-8°, Lb[39] 7189.

23 1789 Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques, 75 p in-8° Paris. Lb[39] 2513.

24 1790 Opinion... sur la suppression des ordres monastiques, 34 p. in-8°, Paris Le[29] 2180.

25 1790 Mémoire... en réponse à la demande des députés de Marseille, 16 p. in-8°, Paris Lk[7] 77.

26 1790 Opinion... sur la suppression et le remplacement de la gabelle, 32 p. in-8°, Paris Le[29] 509.

27 1790 Discours... sur la vente des biens du clergé, 40 p. in-8°, Paris Le[29] 572.

28 1790 Conclusions... sur la vente des biens du clergé, f. in-8°, Le[29] 241-296.

29 1790 Opinion... sur l'établissement du papier-monnoie, 31 p. in-8°, Paris Le[29] 591.

30 1790 Observations sur les lois des monnoies et sur l'intérêt de l'argent, 69 p. in-8°, Paris Lb[39] 7915.

31 1790 Des principes de l'établissement des impôts, 16 p. in-8°, Paris.

32 1790 Opinion... sur le droit de faire la paix et la guerre, 32 p. in-8°, Paris.
33 1790 Discours sur la constitution civile du clergé, 44 p. in-4°, Paris.
34 1790 Observations... publiées après les opinions de MM. Camus et Treilhard, 15 p. in-8°, s. l.
35 1790 Lettre... à MM. les maire et officiers municipaux de la ville d'Aix, 20 p. in-8°, Paris.
36 1790 Exposition des Principes, 71 p. 8°, Paris — suivie de la liste des signataires.
37 1791 Lettre... à MM. les électeurs du département des Bouches-du-Rhône, 28 p. in-8°, Paris Ld[4] 3363.
38 1791 Lettre des évêques députés... en réponse au Bref du Pape en date du 10 mars 1791, 59 p. in-8°, Paris.
39 1791 Instruction... sur les devoirs des Pasteurs et des fidèles de son diocèse, 33 p. in-18, Paris.
40 1791 Considérations sur la paix publique adressées aux chefs de la Révolution, 96 p. in-8°, s. l. Lb[39] 5161.
41 1791 Lettre de M. Burke... et réponse à M. Burke, 13 p. in-8°, s. l. Lb[39] 5253.
42 1791 Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques..., 59 p. in-8°, Paris Ld[4] 3759.
43 1792 Instruction sur les devoirs du ministère ecclésiastique dans l'état actuel de l'Eglise de France, 50 p. in-8°, Paris.
44 1792 Idem, seconde édition augmentée de l'Avertissement pour le saint temps de Carême, 54 p in-8°, Paris.
45 1792 Observations sur le décret de déportation, 36 p. in-8°, Paris.
46 1798 Le Psalmiste, première édition, III-42 p. in-12, Londres.
47 1799 Le Psalmiste, précédé d'un discours préliminaire sur la poésie sacrée, XXXI-119 p. in-8°, Londres.
48 1799 Discours pour la bénédiction de la chapelle de King-Street, 16 p in-8°, Londres Ns 299.
49 1799 Discours pour la première communion... 31 p. in-8°, Londres.
50 1800 Discours pour une association de prières et de charité, 25 p. in-8°, Londres.
51 1801 Lettre .. en réponse au Bref de S. S. le pape Pie VII en date du 15 août 1801, 38 p. in-8°. Londres et Paris Ld[4] 4129.

52 1802 Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé à Notre-Dame le jour de Pâques..., 8 p. in-8°, Paris.

53 1802 Lettre... du 9 août 1802, 21 thermidor an X, pour faire chanter le *Te Deum*, le 15 août..., 3 p. in-4°, Tours.

54 1802 Décret sur la circonscription des cures et succursales... le 29 nov. 1802, 8 frimaire an XI, 12 p. in-4°, Tours.

55 1802 Instruction pastorale... aux curés et desservans pour leur prise de fonctions, 30 déc. 1802. 9 nivôse an XI, 8 p. in-4°, Tours.

56 1803 Ordonnance .. pour les processions publiques, 29 avril 1803, 9 floréal an XI, 6 p. in-4°, Tours.

57 1803 Lettre... au conseil général du départ. d'Indre-et-Loire, 3 p. in-4°, Tours.

58 1803 Mandement... ordonnant des prières annuelles le jour de la fête de l'Assomption... 4 août 1803, 16 thermidor an XI, 6 p in-4°, Tours.

59 1803 Décret .. pour le supplément de la circonscription des cures et succursales, 2 sept. 1803, 15 fruct. an XI, 10 p. in-4°, Tours.

60 1803 Ordonnance... portant règlement pour l'établissement des fabriques dans les Eglises, 14 nov. 1803, 22 brumaire an XII, 8 p. in-4°, Tours.

61 1804 Mandement... (après la découverte de la conjuration de Cadoudal), 8 p. in-4°, Tours.

62 1804 Ordonnance... sur les chapelles domestiques, f. in-4°, Tours.

63 1804 Sur le Jubilé, br. in-12 de IV-36 pages, comprenant : *a*) Mandement IV p. *b*) Instructions et prières, 36 p.

64 1804 Mandement... sur l'Instruction chrétienne, 2 juin 1804, 13 prai. an XII, réimprimé (VII p. in-12) en tête du Catéchisme.

65 1804 Mandement... 15 juin 1804, suivie de la lettre de l'empereur, du 1er floréal an XII, 6 p. in-4°, Tours.

Nota. — Auguis, en 1818, réimprime : Œuvres du Cardinal de Boisgelin, 1 vol. in-8°, Paris Z 43809. On y trouve : les deux Oraisons funèbres, le Discours de réception à l'Académie, le Mandement du 27 mars 1789, le Discours de Notre-Dame, l'Art de juger, le Psalmiste, et les Considérations sur la paix publique.

Migne, Collection universelle des orateurs sacrés, 2e série, t. LXXII, in-4° Paris 1856, reproduit : les deux Oraisons funèbres, le Discours à l'Académie, le Mandement du 27 mars 1789, et le Discours de Notre-Dame.

II. — TÉMOIGNAGES IMPRIMÉS, contemporains de Boisgelin (suivant l'ordre des chapitres).

Notice historique sur S E le Cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, par un de ses anciens grands-vicaires (Bausset), avec notes de Crouseilhes, 58 p. in-8°, Paris 1804 an XIII. Réimprimée en tête des œuvres choisies de Boisgelin, par Auguis et Migne.

Correspondance du chevalier de Fontette, publiée par H. Carré, in-8°, Paris 1893.

Ogée et Marteville, Rennes ancien, Rennes moderne, 2 v. in-8°.

Guillotin de Corson, Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, 6 v in-8°, Rennes et Paris 1884.

Talleyrand, Mémoires, t. 1 in-8°, Paris 1891.

Abbé Baston, Mémoires publiés par J. Loth et Verger, 3 v. in-8°, Paris 1897.

Morellet, Mémoires, 2 v. in-8°, 2e édit., Paris 1822.

Turgot, Œuvres, édit. Daire et Dussard, 2 v in-8°, Paris 1844.

Mémoires sur la vie et les ouvrages de M Turgot, in-8°, Philadelphie 1782.

(Condorcet) Vie de M. Turgot, in-8°, Londres 1786.

D'Argenson, Mémoires.

Divers factums sur les affaires religieuses (1752-1756). Les titres en sont donnés au chapitre I.

Picot, Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, 4 vol in-8°, 2e édit , Paris 1815-16.

J.-J. Rousseau, Correspondance.

Voltaire, Correspondance.

Les Nouvelles ecclésiastiques, 1752-1770.

Correspondance de Grimm, édit. Tourneux.

Bachaumont, Mémoires secrets, 31 v. in-12, Londres.

Diderot, Mémoires et correspondance, 2 v. in-12, Paris 1841.

Fébronius, *De statu præsenti Ecclesiæ et legitima potestate Romani Pontificis*, 2e édit. 1765.

Journal encyclopédique de Bouillon, T. V.

Année littéraire de Fréron, T. VIII.

Nouvelle collection des Etats de Languedoc, 28 déc. 1768, in-4°, Montpellier 1769.

Abbé de Coriolis, Traité sur l'administration du comté de Provence, 3 v. in-4°. Aix 1786-7-8.

F. de Neufchâteau et Dureau de la Malle, Discours pour la réception à l'académie de Dureau de la Malle, 1805, an XIII.

Coppeau, La Compagnie des Alpines, Istres et Entressens, in-8°, Aix 1817.

A. Young, Voyages en France, 3 v. in-8°, Paris 1794.

Journal inédit de Mme Cradock, in-12, Paris 1911.

Malouet, mémoires, 2 v. in-8°, Paris 1868.

Papon, Histoire de Provence, 4 v. in-4°, Paris 1777-1786.

Lettres secrètes sur l'état actuel de la Religion et du Clergé de France, à M. le marquis de . . . ., in-12, 1781-2-4

Albanel et Chevalier, *Gallia christiana novissima* T. I, in-4°. Paris.

Marquis de Mirabeau, lettres inédites publiées par Dauphin Meunier, Correspondant fév.-mai 1914.

Chamfort, Œuvres complètes, 5 v in-8°, Paris 1824.

Des revenus et des contributions du Clergé en France, in-8° s. l. n. d. Dix lettres du 14 juillet 1786 au 20 mai 1787.

Supplément au Triumvirat, in-8° s. l. n. d.

Procès verbaux des Assemblées du Clergé et pièces connexes, Ld[5] 564 à 607.

Sénac de Meilhan, Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France sous l'ancien régime, in-88°, Hambourg 1795.

Mme du Deffand, Correspondance inédite (Ste-Aulaire), 3 v. in-8°, Paris 1859.

Mme du Deffand, Correspondance complète (Lescure), 2 v. in-8°, Paris 1865.

Mme Necker, Mélanges et nouveaux mélanges, 5 v. in-8°, Paris 1798 et 1802.

Journal d'une femme de cinquante ans, 2 v. in-8°, Paris 1913.

Duc de Lévis, Souvenirs et portraits, in-8°, Paris 1813.

Comte de Vaublanc, Mémoires. (Lescure).

Mlle de Lespinasse, Lettres, Asse, in-12, Paris 1876.

Sacre et couronnement de Louis XVI .. suivi du Journal historique du sacre et du couronnement par l'abbé Pichon, in-f°, Paris 1775.

Marty-Laveaux et Rebelliau, Registres de l'Académie française, III.

Correspondance secrète de Métra.

La Harpe, Correspondance littéraire

L'Observateur anglois, in-8°, T. III, 1776.

Anecdotes des beaux arts, (Nougaret, 3 vol. pet in-8°, Paris 1776-1780.

Diderot, Œuvres, 21 v. in-8°, Paris 1821, T. XI.

Notice sur la vie de madame la comtesse de Gramont née Boisgelin, 64 p. in-8°, Paris 1836.

J. A. Dulaure, Vie privée des ecclésiastiques, prélats, etc., in-8°, Paris 1791.

Collé, Journal, 3 v. in-8°, Paris 1866.

Capelle, Nouvelle encyclopédie poétique, in-32, Paris 1819. (Bib. de l'Institut).

Bailly, Lettres sur l'origine des sciences et sur celle des peuples de l'Asie, in-8°, Londres et Paris 1777.

Robertson, Histoire de Charles-Quint, Introduction.

Correspondant, 25 sept. 1909, Un peu de Stendhal inédit.

Marmontel Lettre à M. sur la cérémonie du sacre de Louis XVI, 11 juin 1775 7 p. in-8°.

Mavidal et Laurent, Archives parlementaires, 6 prem. vol. 2e éd., Paris 1876.

Collection des mémoires présentés à l'Assemblée des notables, 1787.

Procès-Verbal des Etats de Provence, in-8°, Aix 1788.

Prosper Cabasse, Essais historiques sur le Parlement de Provence, 3 v. in-8°, Paris 1826.

Diverses brochures parues en Provence à la veille de la Révolution. Les titres sont donnés au chap. VIII.

Discours et opinions de Mirabeau, éd. Barthe, 3 v. in-8°, Paris 1820.

Lettre de Mgr l'archevêque d'Aix à Mgr l'archevêque de Narbonne, 22 p. in-8° s. l. 1789.

A. Makaire, Recueil d'affiches à Aix de 1600 à 1789 1re série in-8°, Aix 1887.

Les nouvelles politiques de Leyde, 1789.

Bailly, Mémoires, 3 v. in-8°.

Correspondance de Mirabeau et du comte de la Mark, 3 v. in-8°, Paris 1851.

Lettres de Mirabeau à ses commettans, avril-juillet 1789.

J.-J. Brethé, Journal inédit de Jallet, député du clergé du Poitou, in-8°, Fontenay-le-Comte 1871.

Les journaux de la Révolution : Moniteur, Le Hodey, Point du Jour, Actes des Apôtres, Club des Observateurs, Journal de Louis XVI et de son peuple, etc.

Adrien Duquesnoy, Journal, 2 v. in-8°, Paris 1894.

Burke, Réflexions sur la Révolution de France, 5e éd. in 8°, Paris 1791.

Barruel, Histoire du clergé pendant la Révolution française, in-8°, Londres 1797.

Montlosier, Mémoires, (Lescure).

Abbé Georgel, Mémoires, 6 v in-8°, Paris 1817.

Barruel, Collection ecclésiastique, 14 T. en 10 v. in-8°, Paris 1790-91.

Le Sabat ou les Marattes assemblés, 8 p. in-8°, Paris 1790.

Brochures à Aix (1790-1). Titres donnés au chap X.

Messe au Saint-Esprit à l'occasion du pacte fédératif, s. l. n. d. 32 p. in-8°.

Le livre rouge, 3e et 4e livr. in-12, Paris 1790.

Abbé de Bonneval. Œuvres inédites sur la Révolution, publiées par l'abbé E. Griselle, in-8°, Paris 1909.

Ferrières, Mémoires, (Lescure).

Simon Monnel, député de la Haute-Marne, Réponse à l'Exposition des Principes, 43 p. in-8°. Paris 1790.

Durand de Maillane, Histoire apologétique du comité ecclésiastique, in-8°, Paris 1791.

Bonnaud, Découverte importante sur le vrai système de la Constitution civile in-8°, Paris 1791.

Troisième Recueil. Pièces imprimées d après le décret de la Convention du 5 déc. 1792, in-8°, Paris.

Brefs du Pape Pie VI, 10 mars et 13 Avril 1791.

J. de Maistre, Considérations sur la France, nouv. éd. in-8°, Paris 1814.

Rougane, Plaintes à M. Burke sur sa lettre à M. l'archevêque d'Aix. 87 p. in-8°, Paris

Abbé de Salamon, Correspondance secrète avec le cardinal Zélada, publiée par le vic. de Richemont, in-8°, Paris 1898.

Abbé Meilloc, Les serments pendant la Révolution, publié par l'abbé Uzureau.

Walsh, Souvenirs de cinquante ans, in-8°, Paris 1845.

Abbé de Lubersac, Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France en Angleterre, in-8°, Londres 1802.

Chalmel, Tablettes chronologiques de Touraine, in-12, Tours 1818.

Baron R Portalis, Henry Pierre Danloux, peintre de portraits et son journal pendant l'émigration, in-4°, Paris 1910.

Châteaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe, éd. Biré

Montlosier, Des effets de la violence et de la modération dans les affaires de France, 72 p in-8°, Londres 1796.

Mallet du Pan, Mémoires et Correspondance (Sayous) 2 v. in-8°, Paris 1851.

Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau, et Mémoires du maréchal. ., in-8°, Paris 1872.

Le Mercure de France publié à Londres 1800-1801, 6 v in-12.

Le Courrier de Londres, années 1796-1802.

Les Annales de la Religion, T. X à XX.

Lettre de M. l'évêque de Troyes à M. Butler.., 17 p. in-8°, Paris 1801.

Cardinal Maury, Correspondance et Mémoires inédits, publiés par Mgr. Ricard, 2 v in-8°, Paris 1886.

Boulay de la Meurthe, Documents sur la négociation du Concordat, 6 v. in-8°, Paris.

Grégoire, Mémoires publiés par H. Carnot, 2 v. in-8°, Paris 1837.

Paris. Journal de Peltier, 8°, Londres, T. XXXIII à XXXVI.

Eclaircissemens demandés à l'archev. d'Aix.,, in-8°, Londres 1801

Réponse à un écrit intitulé Eclaircissemens .. in-8°, Londres 1802

Observations d'un françois fidèle à son roi sur un point historique de la Réponse... in 8°, Londres 1802.

- Barruel, Deux pages relatives au Concordat, in 8°, Londres 1801.

Les Annales catholiques (1795-6), — philosophiques, morales et littéraires (1800), — littéraires et morales (1803) in-8°, Paris.

Le Coz, Correspondance éditée par Roussel, 2 v. in-8°, Paris 1900-1903.

Apologue adressé à M. l'archevêque de Tours, 8 p in-8°, Tours 1802-an X.

Jauffret, Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France dans les premières années du XIXe siècle, 3 v. in-8°, Paris 1818.

La Mennais. Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIIIe siècle et sur sa situation actuelle, in-8°, Paris 1808.

Lettres critiques et charitables.., in-8°, Londres 1803.

Barruel, du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat, 2 v in 8°, Paris 1803.

Mandements des vicaires généraux de Tours, 25 et 26 août 1804, in-4°, Tours.

Extrait du Moniteur n° 86, en date du 17 décembre 1805.

Journal des Débats, août et décembre 1804.

La plupart des mémoires publiés sur le XVIIIe siècle et la Révolution.

2° OUVRAGES CONSULTÉS

SUIVANT L'ORDRE DES CHAPITRES

Les histoires générales de la Révolution.

Les Biographies et Dictionnaires encyclopédiques.

F. Saulnier, le Parlement de Bretagne, 2 v. in-4°, Rennes 1909.

A. Le Moy, le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle, in-8°, Paris 1909.

Paul Banéat, Le Vieux Rennes, in-4°, Rennes s d. (1910)

De Carné, article du Correspondant, 10 mai 1874.

P. Levot, Biographie bretonne, 2 v. in-4°, Vannes et Paris 1852-57.

Kerviler, La Bretagne à l'Académie, in-8°.

— Bio-bibliographie bretonne, in-8°, T. IV.

F. Butel, l'Education des Jésuites autrefois et aujourd'hui, in-12, Paris 1890.

Marquis de Ségur, Au couchant de la monarchie, 2 v. in-8°, Paris 1909-11.

Sainte-Beuve, Causeries du Lundi.

Ch. Aubertin, L'Esprit public au XVIIIe s. 3e éd. in-12, Paris 1889.

F. Rocquain, L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution, in-8°, Paris 1885.

L Pingaud, Les Saulx-Tavanes, in-8°, Paris 1876.

A. Sicard, Les Evêques avant la Révolution, 5e et nouv. éd., in-8°, Paris 1912.

H. Le Charpentier, Les Jésuites à Pontoise (Mém de la soc. arch. et hist de l'arrond. de Pontoise, T. II)

G. Maugras, Les dernières années de la cour de Lunéville, in-8°, Paris 1895.

G. Maugras. Voltaire et J.-J. Rousseau, in-8°, Paris.

R. P. Jean, Les archevêques et évêques de France de 1682 à 1801, in-8°, Paris 1891.

R. P. Prat, Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au XVIIIe siècle, in-8°, Paris 1845.

A. de Coulanges, La chaire française au XVIIIe s., in-8°, Paris 1901.

Th. Bessery, Matériaux pour l'histoire de Lavaur, in-8°, Lavaur Paris 1909.

Th. Bessery, Etat de paroisses du diocèse de Lavaur à la fin de l'ancien régime (Albia christiana 15 mai 1912).

Abbé Bourgain, Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie (R Q. H. T. XLVIII).

Elie Rossignol Assemblée du diocèse de Lavaur, in-8°, 1818.

B Pocquet, Le duc d'Aiguillon et la Chalotais, 3 v. in-16, Paris 1900.

A. Cans, Lettres de Boisgelin, Rev Hist. mai-déc. 1902, et br. in-8°, Nogent-le Rotrou 1902.

Histoire et généalogie de la maison de Gramont, in-4°, 1874.

Ch. de Ribbe, Un journal et un journaliste à Aix, (Mém. de l'Acad d'Aix, 1861).

Ch. de Ribbe, Pascalis, étude sur la fin de la constitution provençale, in-8°, 1854.

J Audouard, Le retour du Parlement en Provence, in-8°, Paris 1909.

J. Audouard, Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix, Paris in-8°, 1909

Statistique des Bouches-du-Rhône, in-4°, T. III 1875.

J. A Barral, Les Irrigations dans le département des B -du-R , 2 v in 4°, Paris 1876.

Ardascheff, Les Intendants sous Louis XVI, in-8°, Paris 1903.

Comte de Tocqueville, Histoire philosophique du règne de Louis XV, 2 v. in-8° Paris.

Comte de Tocqueville, Coup d'œil sur le règne de Louis XVI, in-8°, s. d Paris.

Alexis de Tocqueville, L'ancien régime et la Révolution française, 2e éd. in-8°, Paris 1856.

F. Masson, Le Cardinal de Bernis, in-8°, Paris 1884.

— Bernis, Mémoires et lettres, 2 v. in-8°, Paris 1878.

M Marion, Histoire financière de la France, T. I, in-8°, Paris 1914.

A. Sicard, La nomination aux bénéfices ecclésiastiques, in-8°, Paris 1896.

Rance, Les anciens couvents d'Aix, in-8°, Paris 1889

F. Méchin, Annales du collège royal de Bourbon d'Aix, 4 v. in-8°

Aix ancien et moderne, 2e éd., Aix 1833

G. de la Véronne, Une aliénation de biens ecclésiastiques, R Q. H 1 oct 1914.

G Aude, Le Musée de Tapisseries, Mémorial d'Aix, 25 et 29 juin 1911.

F. Maury, Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de St-Pierre, in-8°, Paris 1892.

De Lescure, Bernardin de St-Pierre. in-8°, Paris 1892.

F. Strowski, Les aventures de B de St-Pierre, Correspt. 25 janv. 1914.

L. Brunel, Les philosophes et l'Académie, in-8°, Paris 1884.

J. P. Belin, Le mouvement philosophique de 1748 à 1789, in-8°, Paris 1913.

Ducros, Les Encyclopédistes, in-8°, Paris 1900.

P. d'Estrée et A. Callet, La duchesse d'Aiguillon, in-8°, Paris 1912

P. Mautouchet, Les questions politiques à l'Assemblée du clergé de 1788. Rév. fr., janvier 1902

B. Pocquet, Les Origines de la Révolution en Bretagne, 2 v. in-12, Paris 1885.

J. Perrin, Le cardinal de Loménie archevêque de Sens, in-8°, Sens 1896.

L. de Loménie, Les Mirabeau, 2 v. in-8°, Paris 1879.

Barthou, Mirabeau, in-8°, Paris 1913.

G Guibal, Mirabeau et la Provence, 2e éd. 2 v. in-8°, Paris 1891.

L. de Lavergne, Les assemblées provinciales sous Louis XVI, 2e éd. in-12, Paris 1879.

J. Viguier, La convocation des Etats Généraux en Provence, in-8°. Paris 1896.

E Allain, Les questions d'enseignement dans les cahiers de 89, R. Q. H., T. XXXVIII.

Aulard, Histoire politique de la Révolution française, 2e éd. in-8°, Paris 1903

Aulard, Les orateurs de l'Assemblée constituante, in-8°, Paris 1882

— Etudes et leçons sur la Rev fr., V, série in-12 Paris 1907.

A. Mathiez, La Révolution et l'Eglise, in-12, Paris 1910.

— Rome et le clergé français sous la Constituante, in-12, 1911.

A. Mathiez, Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution, Paris 1907.

A. Mathiez, Les conséquences religieuses de la journée du 10 août, in-8°, Paris 1907.

A. Sicard, Le clergé de France pendant la Révolution, nouv. éd. T I, in-8° Paris 1912.

A. Cochin, La crise de l'histoire révolutionnaire, Corresp. 25 mars, 10 avril 1910, 10 fév. 1920, Revue de Paris, fév. 1920.

P. de la Gorce, Histoire religieuse de la Révolution française, 3 v. in-8°, Paris 1909-12-14.

P. Sagnac, L'Eglise de France et le serment à la Const. civ., Rév. fr., oct.-déc. 1907.

Larminat, Le serment des ecclésiastiques, Rév. fr., déc. 1911.

H. Zivy, L'évêque de Saint-Pol de Léon et la const. civile. Rév. fr., janvier 1908.

Laurent-Hanin, Histoire municipale de Versailles, 4 v. in-8°, Versailles 1889.

Abbé Charonnot, Mgr de la Luzerne et les serments, in-8°, Paris 1918.

Sevestre, Eude et Le Corbeiller, La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution, in-8°, Paris 1913.

C. Latreille, L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803, in-12, Paris 1900.

V. Pierre, Le clergé français réfugié en Angleterre, R. Q. H., oct. 1889.

E. Daudet, Histoire de l'Emigration, 3 v. in-8°, Paris.

F. Baldensperger, Châteaubriand et l'émigration française à Londres, Rev. d'hist. litt., nov.-déc. 1907.

L'Amateur d'autographes, de Charavay, 1887, 1913-14.

A. Bardoux, Le comte de Montlosier et le Gallicanisme, in-8°, Paris 1881.

Vie de l'abbé Carron, par un bénédictin de la congrégation de France, in-8°, Paris 1866.

F. X. Plasse, Le clergé français réfugié en Angleterre, 2 vol. in-8°, Paris 1886.

V. Giraud, La Genèse du Génie du Christianisme, dans Nouvelles études sur Châteaubriand, in-12, Paris 1912.

A. Gazier.

R. P. Dudon, Autour des démissions épiscopales de l'an X, Etudes 5-20 juillet 1907.

Pisani, Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1802, in 8°, Paris 1907.

Méric, Histoire de l'abbé Emery, 2 v. in-8°, Paris 1885.

Theiner, Histoire des deux Concordats, 2 v. in-8°, Paris 1869.

D'Haussouville, L'Eglise romaine et le premier empire, 5 v. in-8°, Paris 1868-70.

Abbé Uzureau, Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers, in-8°, Angers 1901.

Etc. etc.

NOTE ICONOGRAPHIQUE

Après la miniature reproduite en tête de ce volume, et le portrait de Danloux, également reproduit, on ne peut citer qu'une effigie authentique de Boisgelin : c'est un portrait fait en 1799 par le peintre anglais Howard, et conservé à High Clere Castle (Berkshire), qui appartient au lord Carnarvon.

Les portraits qu'on peut voir à l'ancien archevêché d'Aix et à celui de Tours, ont été peints, après la mort du cardinal, pour compléter la série des archevêques, et n'offrent aucune valeur documentaire.

On trouve aux Estampes de la Bibliothèque nationale deux gravures représentant Boisgelin. La première N° 3987/13, assez médiocre, offre un ensemble de sept figures désignées par une légende en allemand ; elle date vraisemblablement de 1802. Les figures sont disposées 4 et 3. Le rang supérieur contient l'image de Talleyrand, Necker, Turgot et Malesherbes. Boisgelin figure au rang inférieur entre le « düc de la Rochefoucault, ermordet », et « Röderer staatsrath », avec la légende : « Brisgelin (*sic*) bischof und Prediger am Osterfest 1802 zu Paris ». L'archevêque est vu de profil : nez mince et long, front découvert et légèrement fuyant sous une petite perruque ronde, rabat et croix pectorale. La seconde, N° 5326, est une gravure de la même époque, franchement mauvaise, où l'on prétend représenter Boisgelin seul.

On peut citer encore une gravure, de pure fantaisie, exécutée à Rome, au moment de la promotion de Boisgelin au cardinalat, en 1803, (appartient à M. le marquis de Boisgelin).

A l'ancienne abbaye de Vauluisant, se trouve un dessin remarquable rehaussé à la sépia, qui rappelle la pose et le mouvement du portrait de Danloux. La date en est inconnue. (appartient à madame Javal).

LISTE DES NOMS PROPRES CITÉS DANS L'OUVRAGE (1)

(1) Excepté les noms des parents de Boisgelin, et de ceux dont les écrits sont utilisés comme sources ou références.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IX

BOISGELIN AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ET A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, — DE MAI 1789 A JUIN 1790.

CHAPITRE X

BOISGELIN ET LA DÉFENSE DE LA RELIGION JUIN 1790-SEPTEMBRE 1792. DE L'EXPOSITION DES PRINCIPES A LA DÉPORTATION

CHAPITRE XI

BOISGELIN ET L'ÉMIGRATION, 1792-1800.

CHAPITRE XII

BOISGELIN ET LE CONCORDAT, 1800-1802.

CHAPITRE XIII

BOISGELIN ARCHEVÊQUE DE TOURS ET CARDINAL L'APPLICATION DU CONCORDAT. 1802-1804.

ANGERS, — IMP. F. GAULTIER ET A. THÉBERT